National Defence / Défense nationale

A-PD-201-000/PT-000

THE CANADIAN FORCES MANUAL OF DRILL AND CEREMONIAL

(BILINGUAL)

MANUEL DE L'EXERCICE ET DU CÉRÉMONIAL DES FORCES CANADIENNES

(BILINGUE)

Issued on Authority of the Chief of the Defence Staff
Publiée avec l'autorisation du Chef d'état-major de la Défense

OPI: DHH 3-2
BPR : DHP 3-2

2001-05-15
Ch/Mod 2 – 2004-01-30

Canada

LIST OF EFFECTIVE PAGES

Insert latest changed pages and dispose of superseded pages in accordance with applicable orders.

NOTE

The portion of the text affected by the latest change is indicated by a black vertical line in the margin of the page. Changes to illustrations are indicated by miniature pointing hands or black vertical lines.

Dates of issue for original and changed pages are:

Original	0	2001-05-15	Ch/Mod	3	
Ch/Mod	1	2003-02-13	Ch/Mod	4	
Ch/Mod	2	2004-01-30	Ch/Mod	5	

Zero in Change No. column indicates an original page. Total number of pages in this publication is 684 consisting of the following:

Page No./Numéro de page	Change No./ Numéro de modificatif
Title/Titre	2
A to/à B/C	2
i/ii to/à xiv	0
xv	1
xvi to/à xxv/xxvi	0
1-1-1 to/à 1-1-3	0
1-1-4	2
1-1-5 to/à 1-1-13/1-1-14	0
1-2-1 to/à 1-2-2	0
1-2-3	1
1-2-4 to/à 1-2-11/1-2-12	0
1A-1 to/à 1A-7/1A-8	0
2-1 to/à 2-14	0
2-15	2
2-16 to/à 2-20	0
2-21	1
2-22 to/à 2-26	0
2-27 to/à 2-29	1
2-30 to/à 2-31/2-32	0
3-1 to/à 3-21	0
3-22	1
3-23 to/à 3-32	0
3-33 to/à 3-35	2
3-36 to/à 3-48	0
4-1-1 to/à 4-1-40	0
4-2-1 to/à 4-2-14	0
5-1-1 to/à 5-1-16	0
5-2-1 to/à 5-2-2	0
6-1-1 to/à 6-1-25/6-1-26	0
6-2-1	2
6-2-2 to/à 6-2-14	0
7-1-1 to/à 7-1-2	0
7-2-1 to/à 7-2-9/7-2-10	0
7-3-1 to/à 7-3-38	0
7-4-1 to/à 7-4-25/7-4-26	0
8-1-1	0
8-1-2	2
8-2-1	1
8-2-2 to/à 8-2-4	0
8-3-1 to/à 8-3-24	0
8-4-1 to/à 8-4-2	0
8-5-1 to/à 8-5-4	0
8-6-1 to/à 8-6-3/8-6-4	0
8-7-1 to/à 8-7-4	0
9-1-1 to/à 9-1-8	0
9-2-1 to/à 9-2-32	0

ÉTAT DES PAGES EN VIGUEUR

Insérer les pages le plus récemment modifiées et se défaire de celles qu'elles remplacent conformément aux instructions pertinentes.

NOTA

La partie du texte touchée par le plus récent modificatif est indiquée par une ligne verticale noire dans la marge de la page. Les modifications aux illustrations sont indiquées par des mains miniatures à l'index pointé ou des lignes verticales noires.

Les dates de publication des pages originales et modifiées sont :

Un zéro dans la colonne Numéro de modificatif indique une page originale. La présente publication comprend 684 pages réparties de la façon suivante :

LIST OF EFFECTIVE PAGES (Cont)

Page No./Numéro de page	Change No./ Numéro de modificatif
9-3-1 to/à 9-3-16	0
9-4-1 to/à 9-4-11/9-4-12	0
9-5-1 to/à 9-5-2	0
9-6-1 to/à 9-6-7/9-6-8	0
9A-1 to/à 9A-11/9A-12	0
9B-1 to/à 9B-26	0
10-1-1 to/à 10-1-2	0
10-2-1 to/à 10-2-6	0
10-3-1 to/à 10-3-38	0
10-4-1	1
10-4-2	0
10-4-3 to/à 10-4-4	1
10-4-5/10-4-6	0
11-1-1 to/à 11-1-4	0
11-2-1 to/à 11-2-10	0
11-2-11	1

ÉTAT DES PAGES EN VIGUEUR (suite)

Page No./Numéro de page	Change No./ Numéro de modificatif
11-2-12 to/à 11-2-28	0
11-3-1 to/à 11-3-2	0
11-3-3 to/à 11-3-4	2
11-3-4A to/à 11-3-4B	1
11-3-5 to/à 11-3-17/11-3-18	0
11-4-1 to/à 11-4-2	0
11-5-1 to/à 11-5-3/11-5-4	0
12-1-1 to/à 12-1-8	0
12-2-1 to/à 12-2-2	0
12-3-1 to/à 12-3-4	0
12-4-1 to/à 12-4-15/12-4-16	0
12-5-1 to/à 12-5-21/12-5-22	0
12-6-1 to/à 12-6-3/12-6-4	0
12A-1 to/à 12A-15/12A-16	0
13-1 to/à 13-10	0

Contact Officer: DHH 3-2

Personne responsable : DHP 3-2

© 2001 DND/MDN Canada

FOREWORD

1. A-PD-201-000/PT-000, Canadian Forces Manual of Drill and Ceremonial, is issued on authority of the Chief of the Defence Staff.

2. This publication is effective on receipt, and supersedes:

   a. the edition of 15 June 1992 (change 1 of 1993-10-27); and

   b. corresponding Canadian Forces Administrative Orders dealing with military honours and gun salutes. These will be cancelled by a separate message once distribution of this manual is complete.

3. Suggestions for changes shall be forwarded through normal channels to National Defence Headquarters, Attention – Director History and Heritage.

AVANT-PROPOS

1. L'A-PD-201-000/PT-000, Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes, est publiée avec l'autorisation du Chef de l'état-major de la Défense.

2. La présente publication entre en vigueur dès réception et remplace :

   a. l'édition du 15 juin 1992 (modification 1 du 1993-10-27); et

   b. les Ordonnances administratives des Forces canadiennes qui traitent des honneurs militaires et salves d'honneurs. L'annulation des ordonnances sera annoncée dans un autre message dès que le manuel sera distribué.

3. Toute proposition de modification doit être envoyée, par la voie réglementaire, au Quartier général de la Défense nationale, compétence du Directeur – Histoire et patrimoine.

TABLE OF CONTENTS

PAGE

CHAPTER 1 – INTRODUCTION 1-1-1

Section 1 – General 1-1-1

Purpose 1-1-1
Aim 1-1-1
Origins 1-1-1
Terminology 1-1-2
General 1-1-2
Drill and Procedure 1-1-3
Drill Standards 1-1-3
Symbols 1-1-4
Instruction Techniques 1-1-4
Conduct of a Drill Lesson 1-1-7
Words of Command 1-1-8
Standard Pause 1-1-10
Mechanical Training Aids 1-1-11
Inspection 1-1-11
Fundamentals of Foot Drill 1-1-12
Basic Skills 1-1-13/1-1-14

Section 2 – Compliments 1-2-1

General 1-2-1
Formed Military Groups 1-2-1
Individual 1-2-2
Civilian Dress 1-2-3
Special Circumstances 1-2-3
Military Honours and Gun Salutes 1-2-9
Commissioned Warships and Boats 1-2-10

ANNEX A – DEFINITIONS 1A-1

CHAPTER 2 – SQUAD DRILL AT THE HALT WITHOUT ARMS 2-1

Formation of a Squad 2-1
Position of Attention 2-1
Position of Stand at Ease 2-3
Stand at Ease from Attention 2-3
Stand Easy 2-5
Stand at Ease from Stand Easy 2-6

Attention from Stand at Ease 2-6

Carrying of Articles 2-6
Remove Headdress 2-6
Stand at Ease with Headdress Removed 2-8
Stand Easy with Headdress Removed 2-8
Replace Headdress 2-8
Saluting, at the Halt, without Arms 2-10
Turning and Inclining at the Halt 2-12

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

CHAPITRE 1 – INTRODUCTION 1-1-1

Section 1 – Généralités 1-1-1

Objet 1-1-1
But 1-1-1
Historique 1-1-1
Terminologie 1-1-2
Généralités 1-1-2
Exercice et procédures 1-1-3
Mouvements réglementaires 1-1-3
Symboles 1-1-4
Techniques d'instruction 1-1-4
Enseignement des mouvements 1-1-7
Commandements 1-1-8
Pause réglementaire 1-1-10
Matériel d'instruction 1-1-11
Inspection 1-1-11
Exercices sans armes 1-1-12
Connaissances de base 1-1-13/1-1-14

Section 2 – Saluts militaires 1-2-1

Généralités 1-2-1
Groupes de militaires 1-2-1
Militaires seuls 1-2-2
Militaires en civil 1-2-3
Cas particuliers 1-2-3
Honneurs militaires et salves de canon 1-2-9
Embarcations et navires de guerre en service 1-2-10

ANNEXE A – DÉFINITIONS 1A-1

CHAPITRE 2 – EXERCICE D'ESCOUADE À LA HALTE SANS ARMES 2-1

Formation d'une escouade 2-1
Position du garde-à-vous 2-1
Position en place repos 2-3
Du garde-à-vous à la position en place repos 2-3
Repos 2-5
De la position repos à la position en place repos 2-6
De la position en place repos au garde-à-vous 2-6
Façon de porter les objets 2-6
Façon de se découvrir 2-6
En place repos, la coiffure à la main 2-8
Repos, la coiffure à la main 2-8
Façon de se couvrir 2-8
Salut à la halte, sans armes 2-10
Façon de tourner et d'obliquer à la halte 2-12

TABLE OF CONTENTS (Cont)

	PAGE
Closing to the Right (Left)	2-14
Calling the Roll	2-15
Numbering	2-16
Proving	2-16
Paces Forward and to the Rear	2-17
Dressing a Squad	2-18
Open Order March	2-21
Close Order March	2-21
Ordering a Squad on Parade	2-22
Dismissing a Squad	2-24
Falling out of Ranks	2-25
Falling Individuals in	2-25
Sizing in Three Ranks	2-26
Sizing in Two Ranks and Reforming Threes	2-27
Sizing in Single Rank and Reforming Threes	2-28
Forming Two Ranks from Three	2-29
Reforming Three Ranks from Two	2-30
Forming Four or More Ranks	2-31/2-32
CHAPTER 3 – SQUAD DRILL ON THE MARCH WITHOUT ARMS	**3-1**
Fundamentals	3-1
Pace Length and Cadences	3-1
Words of Command	3-2
Marching and Halting in Quick Time	3-6
Marching and Halting in Double Time	3-9
Marching and Halting in Slow Time	3-10
Stepping out and Stepping Short	3-12
Mark Time, Forward and Halt in Slow Time	3-13
Mark Time, Forward and Halt in Quick Time	3-15
Wheels	3-17
Change Step on the March	3-19
Change Step when Marking Time	3-21
Form Hollow Square	3-22
Salute on the March without Arms	3-22
Paying Unit Compliments with a Squad on the March	3-26
Turns and Inclines on the March in Slow Time	3-27
Turns and Inclines on the March in Quick Time	3-29
About Turn on the March in Slow Time	3-32
About Turn on the March in Quick Time	3-33
Change to Quick Time from Slow Time	3-35

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	PAGE
Façon de resserrer les rangs vers la droite (gauche)	2-14
Façon de faire l'appel	2-15
Numérotage	2-16
Identification	2-16
Pas vers l'avant et pas vers l'arrière	2-17
Alignement d'une escouade	2-18
Façon d'ouvrir les rangs	2-21
Façon de fermer les rangs	2-21
Rassemblement d'une escouade	2-22
Façon de rompre les rangs	2-24
Façon de quitter les rangs	2-25
Façon de rejoindre les rangs	2-25
Alignement selon la taille sur trois rangs	2-26
Alignement selon la taille sur deux rangs et retour sur trois rangs	2-27
Alignement selon la taille sur un rang et retour sur trois rangs	2-28
Formation sur deux rangs depuis la formation sur trois rangs	2-29
Retour à trois rangs depuis la formation sur deux rangs	2-30
Formation sur quatre rangs ou plus	2-31/2-32
CHAPITRE 3 – EXERCICE D'ESCOUADE EN MARCHE SANS ARMES	**3-1**
Principes fondamentaux	3-1
Longueur des pas et cadences	3-1
Commandements	3-2
Marche et halte au pas cadencé	3-6
Marche et halte au pas de gymnastique	3-9
Marche et halte au pas ralenti	3-10
Pas allongé et pas raccourci	3-12
Façon de marquer le pas, d'avancer et de s'arrêter au pas ralenti	3-13
Façon de marquer le pas, d'avancer et de s'arrêter au pas cadencé	3-15
Conversion	3-17
Changement de pas en marchant	3-19
Changement de pas lorsqu'on marque le pas	3-21
Façon de former un « U »	3-22
Salut en marchant sans armes	3-22
Salut d'une escouade en marche	3-26
Façon de tourner et d'obliquer en marchant au pas ralenti	3-27
Façon de tourner et d'obliquer en marchant au pas cadencé	3-29
Demi-tour en marchant au pas ralenti	3-32
Demi-tour en marchant au pas cadencé	3-33
Façon de passer du pas ralenti au pas cadencé	3-35

TABLE OF CONTENTS (Cont)

PAGE

Change to Double Time from Quick Time 3-36
Change to Quick Time from Double Time 3-36
Change to Slow Time from Quick Time 3-36
Change Direction by Forming from the Halt 3-37
Change Direction by Forming on the March 3-39
Form Squad in Line from the Halt 3-40
Form Squad in Line on the March 3-41
Squad in Threes Forming Single File from the Halt 3-44
Squad in Threes Forming Single File on the March 3-44
Squad in Single File Reforming Threes from the Halt 3-45
Squad in Single File Reforming Threes on the March 3-45
Squad in Line Forming Single File from the Halt 3-45
Squad in Line Forming Single File on the March 3-46
Squad in Single File Reforming Line from the Halt 3-46
Squad in Single File Reforming Line on the March 3-46
Open Order on the March in Slow Time 3-47
Close Order on the March in Slow Time 3-48

CHAPTER 4 – C7 RIFLE DRILL 4-1-1

Section 1 – Basic Rifle Drill 4-1-1

Introduction 4-1-1
Attention 4-1-4
Stand at Ease from Attention 4-1-6
Stand Easy from Stand at Ease 4-1-7
Stand at Ease from Stand Easy 4-1-8
Attention from Stand at Ease 4-1-8
Short Trail Arms 4-1-8
Ground Arms 4-1-9
Take up Arms 4-1-10

TABLE DES MATIÈRES (suite)

PAGE

Façon de passer du pas cadencé au pas de gymnastique 3-36
Façon de passer du pas de gymnastique au pas cadencé 3-36
Façon de passer du pas cadencé au pas ralenti 3-36
Changement de direction par conversion à partir de la halte 3-37
Changement de direction par conversion en marchant 3-39
Formation de l'escouade en ligne à partir de la halte 3-40
Formation de l'escouade en ligne en marchant 3-41
Formation de la file indienne par l'escouade en colonne par trois, de la halte 3-44
Formation de la file indienne par l'escouade en colonne par trois, en marchant 3-44
Retour à la colonne par trois de l'escouade en file indienne, de la halte 3-45
Retour à la colonne par trois de l'escouade en file indienne, en marchant 3-45
Formation de la file indienne par l'escouade en ligne, de la halte 3-45
Formation de la file indienne par l'escouade en ligne, en marchant 3-46
Retour sur trois rangs de l'escouade en file indienne, de la halte 3-46
Retour sur trois rangs de l'escouade en file indienne, en marchant 3-46
Façon d'ouvrir les rangs en marchant au pas ralenti 3-47
Façon de fermer les rangs en marchant au pas ralenti 3-48

CHAPITRE 4 EXERCICE AVEC LE FUSIL C7 4-1-1

Section 1 – Exercice élémentaire avec le fusil 4-1-1

Introduction 4-1-1
Garde-à-vous 4-1-4
De la position du garde-à-vous à la position en place repos 4-1-6
De la position en place repos à la position repos 4-1-7
De la position repos à la position en place repos 4-1-8
De la position en place repos à la position du garde-à-vous 4-1-8
Arme à la hanche 4-1-8
Au sol armes 4-1-9
Ramassez armes 4-1-10

TABLE OF CONTENTS (Cont)

PAGE

Shoulder Arms from the Order 4-1-11
Order Arms from the Shoulder 4-1-12
Dressing a Squad 4-1-13
Ordering a Squad with Rifles on Parade 4-1-14
Present Arms from the Shoulder 4-1-15
Shoulder Arms from the Present 4-1-17
Fix Bayonets 4-1-18
Unfix Bayonets 4-1-20
Examine Arms from the Order 4-1-23
Ease Springs 4-1-24
Order Arms from the Examine 4-1-26
Shoulder Arms from the Examine 4-1-27
Salute at the Shoulder 4-1-28
Port Arms from the Order 4-1-28
Order Arms from the Port 4-1-29
Port Arms from the Shoulder 4-1-30
Shoulder Arms from the Port 4-1-32
Trail Arms from the Shoulder 4-1-33
Shoulder Arms from the Trail 4-1-35
Change Arms at the Trail 4-1-35
Change Arms at the Shoulder 4-1-37
Other Positions for Carrying the Rifle 4-1-39

Section 2 – Ceremonial Rifle Drill 4-2-1

Recover Arms from the Shoulder 4-2-1
Shoulder Arms from the Recover 4-2-1
Rest on your Arms Reversed from the Present 4-2-3
Present Arms from Rest on your Arms Reversed 4-2-4
Firing Cartridges from the Order 4-2-5
Firing Volleys – Military Funerals 4-2-8
Reverse Arms from the Shoulder 4-2-11

TABLE DES MATIÈRES (suite)

PAGE

De la position au pied armes à la position à l'épaule armes 4-1-11
De la position à l'épaule armes à la position au pied armes 4-1-12
Façon d'aligner une escouade 4-1-13
Façon de rassembler l'escouade au moment de l'exercice avec le fusil 4-1-14
De la position à l'épaule armes à la position présentez armes 4-1-15
De la position présentez armes à la position à l'épaule armes 4-1-17
Baïonnettes au canon 4-1-18
Baïonnettes au fourreau 4-1-20
De la position au pied armes à la position pour l'inspection portez armes 4-1-23
Relâchez la culasse 4-1-24
De la position pour l'inspection portez armes à la position au pied armes 4-1-26
De la position pour l'inspection portez armes à la position à l'épaule armes 4-1-27
Salut à la position à l'épaule armes 4-1-28
De la position au pied armes à la position au port armes 4-1-28
De la position au port armes à la position au pied armes 4-1-29
De la position à l'épaule armes à la position au port armes 4-1-30
De la position au port armes à la position à l'épaule armes 4-1-32
De la position à l'épaule armes à la position à la main armes 4-1-33
De la position à la main armes à la position à l'épaule armes 4-1-35
Façon de changer l'arme de côté à la position à la main armes 4-1-35
Façon de changer l'arme de côté à la position à l'épaule armes 4-1-37
Autres manières de porter le fusil 4-1-39

Section 2 – Exercice de cérémonie avec le fusil 4-2-1

De la position à l'épaule armes à la position replacez armes 4-2-1
De la position replacez armes à la position à l'épaule armes 4-2-1
De la position présentez armes à la position sur vos armes renversées reposez 4-2-3
De la position sur vos armes renversées reposez à la position présentez armes 4-2-4
Faire feu de la position au pied armes 4-2-5
Tir de salves aux funérailles militaires 4-2-8
De la position à l'épaule armes à la position renversez armes 4-2-11

TABLE OF CONTENTS (Cont)

PAGE

Shoulder Arms from the Reverse....4-2-12

Change Arms at the Reverse....4-2-13

CHAPTER 5 – C8 CARBINE DRILL....5-1-1

Section 1 – Basic Carbine Drill....5-1-1

Introduction....5-1-1
Shoulder Arms (Position of Attention)....5-1-1
Stand at Ease from Attention....5-1-1

Stand Easy from the Stand at Ease....5-1-4
Stand at Ease from the Stand Easy....5-1-4
Attention from Stand at Ease....5-1-4

Ground Arms from the Shoulder....5-1-5

Take Up Arms....5-1-6
Dressing a Squad....5-1-7
Ordering a Squad with Carbines On Parade....5-1-7
Fix Bayonets....5-1-7
Unfix Bayonets....5-1-9
Examine Arms from the Shoulder....5-1-11

Ease Springs....5-1-13
Shoulder Arms from the Examine....5-1-14

Shoulder Arms from the Port....5-1-15

Section 2 – Ceremonial Carbine Drill....5-2-1

Firing Cartridges from the Shoulder....5-2-1
Firing Volleys – Military Funerals....5-2-1
Reverse Arms from the Shoulder....5-2-1

Change Arms at the Reverse....5-2-2

CHAPTER 6 – SWORD, PACE STICK AND CANE DRILL....6-1-1

Section 1 – Sword Drill....6-1-1

General....6-1-1
Position of Attention....6-1-4

TABLE DES MATIÈRES (suite)

PAGE

De la position renversez armes à la position à l'épaule armes....4-2-12
Façon de changer l'arme de côté à la position renversez armes....4-2-13

CHAPITRE 5 – EXERCICE AVEC LA CARABINE C8....5-1-1

Section 1 – Exercice élémentaire avec la carabine....5-1-1

Introduction....5-1-1
À l'épaule armes (position du garde-à-vous)....5-1-1
De la position du garde-à-vous à la position en place repos....5-1-1
De la position en place repos à la position repos....5-1-4
De la position repos à la position en place repos....5-1-4
De la position en place repos à la position du garde-à-vous....5-1-4
De la position à l'épaule armes à la position au sol armes....5-1-5
Ramassez armes....5-1-6
Façon d'aligner une escouade....5-1-7
Façon de rassembler l'escouade au moment de l'exercice avec la carabine....5-1-7
Baïonnettes au canon....5-1-7
Baïonnettes au fourreau....5-1-9
De la position à l'épaule armes à la position pour l'inspection portez armes....5-1-11
Relâchez la culasse....5-1-13
De la position pour l'inspection portez armes à la position à l'épaule armes....5-1-14
De la position au port armes à la position à l'épaule armes....5-1-15

Section 2 – Exercice de cérémonie avec la carabine....5-2-1

Faire feu de la position à l'épaule armes....5-2-1
Tir de salves aux funérailles militaires....5-2-1
De la position à l'épaule armes à la position renversez armes....5-2-1
Façon de changer l'arme de côté à la position renversez armes....5-2-2

CHAPITRE 6 – EXERCICE AVEC LE SABRE, LE MESURE-PAS ET LA CANNE....6-1-1

Section 1 – Exercice avec le sabre....6-1-1

Généralités....6-1-1
Position du garde-à-vous....6-1-4

TABLE OF CONTENTS (Cont)

PAGE

The Carry 6-1-5
The Recover 6-1-6
Stand at Ease 6-1-6
Stand Easy 6-1-7
Attention from Stand at Ease 6-1-7

Draw Swords 6-1-8
Return Sword from the Carry 6-1-10

Marching with Sword in/out of Scabbard 6-1-13
Halt 6-1-14
Saluting at the Halt 6-1-14
Saluting on the March in Slow Time 6-1-17
Saluting on the March in Quick Time 6-1-18
Forming Wedding Arch 6-1-19

Forming Arch from the Carry 6-1-19

Carry from the Arch 6-1-19

Rest on your Arms Reversed from the Salute 6-1-20
Salute from Rest on your Arms Reversed 6-1-21
Funeral Processions 6-1-22
Position when Seated 6-1-24

Section 2 – Pace Stick and Cane Drill 6-2-1

The Pace Stick 6-2-1
The Cane 6-2-1
Drill on the March 6-2-1
Closed: Attention or Carry Position 6-2-2

Closed: Stand at Ease 6-2-3
Closed: Stand Easy 6-2-3
Closed: Attention at the Shoulder 6-2-4

Closed: Stand at Ease at the Shoulder 6-2-4

Closed: Stand Easy at the Shoulder 6-2-5

Closed: Trail from the Carry at the Halt 6-2-5
Closed: Trail from the Carry on the March 6-2-6
Closed: Carry from the Trail at the Halt 6-2-7
Closed: Carry from the Trail on the March 6-2-8
Closed: Halting 6-2-8

TABLE DES MATIÈRES (suite)

PAGE

Position sabre en main 6-1-5
Façon de replacer le sabre 6-1-6
Position en place repos 6-1-6
Position repos 6-1-7
De la position en place repos à la position du garde-à-vous 6-1-7
Façon de dégainer 6-1-8
Façon de rengainer le sabre de la position sabre en main 6-1-10
Marcher avec le sabre au fourreau/hors du fourreau 6-1-13
Halte 6-1-14
Salut à la halte 6-1-14
Salut en marchant au pas ralenti 6-1-17
Salut en marchant au pas cadencé 6-1-18
Façon de former la haie à l'occasion des mariages 6-1-19
Façon de former la haie de la position sabre en main 6-1-19
De la position de la haie à la position sabre en main 6-1-19
De la position du salut à la position sur vos armes renversées reposez 6-1-20
De la position sur vos armes renversées reposez à la position du salut 6-1-21
Cortèges funèbres 6-1-22
Position assise 6-1-24

Section 2 – Mouvements avec le mesure-pas et avec la canne 6-2-1

Le mesure-pas 6-2-1
La canne 6-2-1
Mouvements en marchant 6-2-1
Mesure-pas fermé – position du garde-à-vous ou au port 6-2-2
Mesure-pas fermé – position en place repos 6-2-3
Mesure-pas fermé – position repos 6-2-3
Mesure-pas fermé – position du garde-à-vous le mesure-pas à l'épaule 6-2-4
Mesure-pas fermé – position en place repos le mesure-pas à l'épaule 6-2-4
Mesure-pas fermé – position repos le mesure-pas à l'épaule 6-2-5
Mesure-pas fermé – de la position au port à la position à la halte 6-2-5
Mesure-pas fermé – de la position au port à la position à la main en marchant 6-2-6
Mesure-pas fermé – de la position à la main à la position au port à la halte 6-2-7
Mesure-pas fermé – de la position à la main à la position au port en marchant 6-2-8
Mesure-pas fermé – façon de s'arrêter 6-2-8

TABLE OF CONTENTS (Cont)

PAGE

Closed: Saluting 6-2-8
Open: Attention 6-2-9
Open: Stand at Ease 6-2-10
Open: Stand Easy 6-2-10
Open: Marching and Halting not Pacing 6-2-10
Open: Pacing 6-2-11
Open: Saluting 6-2-12

CHAPTER 7 – PLATOON, COMPANY AND BATTALION DRILL 7-1-1

Section 1 – Introduction 7-1-1

General 7-1-1
Platoon Drill 7-1-2
Company Drill 7-1-2
Battalion Drill 7-1-2
Formation Drill 7-1-2

Section 2 – Platoon Drill 7-2-1

Introduction 7-2-1
Platoon in Line 7-2-1
Platoon in Column of Threes 7-2-2
Platoon in Column of Route 7-2-2
Dressing a Platoon 7-2-2
Ordering a Platoon on Parade 7-2-5
Platoon in Line Advancing and Retiring 7-2-7
Platoon Moving to the Right or Left in Column of Threes 7-2-7
Platoon Moving to the Right or Left in Column of Route 7-2-7
Platoon Advancing and Retiring in Column of Threes 7-2-7
Platoon Advancing and Retiring in Column of Route 7-2-8
Platoon Moving to a Flank, Required to Turn About 7-2-9/7-2-10

Section 3 – Company Drill 7-3-1

Introduction 7-3-1
Company Formations 7-3-1
Telling off a Company 7-3-6
Dressing a Company in Line 7-3-7
Dressing a Company in Column and Close Column of Platoons 7-3-8
Forming up a Company 7-3-9
Company Commander's Inspection 7-3-17
Falling out the Officers 7-3-19

TABLE DES MATIÈRES (suite)

PAGE

Mesure-pas fermé – salut 6-2-8
Mesure-pas ouvert – position du garde-à-vous 6-2-9
Mesure-pas ouvert – position en place repos 6-2-10
Mesure-pas ouvert – position repos 6-2-10
Mesure-pas ouvert – façon de marcher et de s'arrêter sans mesurer le pas 6-2-10
Mesure-pas ouvert – façon de mesurer le pas 6-2-11
Mesure-pas ouvert – façon de saluer 6-2-12

CHAPITRE 7 – EXERCICE DE PELOTON, DE COMPAGNIE ET DE BATAILLON 7-1-1

Section 1 – Introduction 7-1-1

Généralités 7-1-1
Exercice de peloton 7-1-2
Exercice de compagnie 7-1-2
Exercice de bataillon 7-1-2
Exercice de formation 7-1-2

Section 2 – Exercice de peloton 7-2-1

Introduction 7-2-1
Peloton en ligne 7-2-1
Peloton en colonne par trois 7-2-2
Peloton en colonne de route 7-2-2
Alignement du peloton 7-2-2
Rassemblement du peloton 7-2-5
Peloton en ligne se déplaçant vers l'avant et vers l'arrière 7-2-7
Peloton se déplaçant vers la droite ou vers la gauche, en colonne par trois 7-2-7
Peloton se déplaçant vers la droite ou vers la gauche en colonne de route 7-2-7
Peloton se déplaçant vers l'avant et vers l'arrière en colonne par trois 7-2-7
Peloton se déplaçant vers l'avant et vers l'arrière en colonne de route 7-2-8
Peloton se déplaçant sur un flanc et devant faire demi-tour 7-2-9/7-2-10

Section 3 – Exercice de compagnie 7-3-1

Introduction 7-3-1
Formations de compagnie 7-3-1
Façon de numéroter une compagnie 7-3-6
Alignement d'une compagnie en ligne 7-3-7
Alignement d'une compagnie en colonne et en colonne serrée de pelotons 7-3-8
Rassemblement d'une compagnie 7-3-9
Revue du commandant de compagnie 7-3-17
Officiers quittant leur poste 7-3-19

TABLE OF CONTENTS (Cont)

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	PAGE
Company in (Close) Column of Platoons Forming Column of Threes (Column of Route)	7-3-20
Company in Column of Threes (Column of Route) Forming (Close) Column of Platoons at the Halt Facing a Flank	7-3-24
Company in Close Column of Platoons Forming Column of Platoons	7-3-27
Company in Column of Platoons Forming Close Column of Platoons	7-3-28
Company in (Close) Column of Platoons at the Halt Moving to a Flank in Threes	7-3-29
Company in Column of Platoons Forming Line Facing a Flank	7-3-29
Company in Line Forming Column of Platoons Facing a Flank	7-3-30
Company in Column of Threes on the March Forming Column of Platoons Facing a Flank	7-3-31
Company in Column of Platoons Forming Line Facing the Same Direction	7-3-33
Company in Line Forming (Close) Column of Platoons Facing the Same Direction	7-3-34
Company in Column of Platoons Moving to a Flank, Forming Column of Threes by Wheeling	7-3-34
Company in Column of Threes Forming Column of Platoons Moving to a Flank by Wheeling	7-3-34
Company in Column of Threes Forming Column of Platoons Facing the Same Direction	7-3-36
Company in Column of Platoons Changing Direction by Forming	7-3-37
Company in Close Column of Platoons on the March Forming Line Facing a Flank	7-3-37
Company in Close Column of Platoons Halted, Forming Line Facing the Same Direction	7-3-38
Section 4 – Battalion Drill	**7-4-1**
Introduction	7-4-1
Battalion Formations	7-4-1
Telling off a Battalion	7-4-9
Dressing a Battalion in Line	7-4-10
Dressing a Battalion in Column and Close Column of Companies	7-4-11
Dressing a Battalion in Mass	7-4-12
Forming up a Battalion	7-4-13

	PAGE
Compagnie en colonne (ou en colonne serrée) de pelotons formant colonne par trois (ou colonne de route)	7-3-20
Compagnie en colonne par trois (ou colonne de route) formant colonne (ou colonne serrée) de pelotons à la halte par un flanc	7-3-24
Compagnie en colonne serrée de pelotons formant colonne de pelotons	7-3-27
Compagnie en colonne de pelotons formant colonne serrée de pelotons	7-3-28
Compagnie en colonne (ou en colonne serrée) de pelotons à la halte se déplaçant vers un flanc sur trois rangs	7-3-29
Compagnie en colonne de pelotons formant ligne vers un flanc	7-3-29
Compagnie en ligne formant colonne de pelotons vers un flanc	7-3-30
Compagnie en colonne par trois en marche formant colonne de pelotons vers un flanc	7-3-31
Compagnie en colonne de pelotons formant ligne dans la même direction	7-3-33
Compagnie en ligne formant colonne (ou colonne serrée) de pelotons dans la même direction	7-3-34
Compagnie en colonne de pelotons se déplaçant vers un flanc formant colonne par trois par conversion	7-3-34
Compagnie en colonne par trois formant colonne de pelotons se déplaçant vers un flanc par conversion	7-3-34
Compagnie en colonne par trois formant colonne de pelotons dans la même direction	7-3-36
Compagnie en colonne de pelotons changeant de direction en formant les rangs	7-3-37
Compagnie en colonne serrée de pelotons formant ligne vers un flanc en marchant	7-3-37
Compagnie en colonne serrée de pelotons à la halte, formant ligne dans la même direction	7-3-38
Section 4 – Exercice de bataillon	**7-4-1**
Introduction	7-4-1
Formations de bataillon	7-4-1
Façon de numéroter un bataillon	7-4-9
Alignement du bataillon en ligne	7-4-10
Alignement du bataillon en colonne et en colonne serrée de compagnies	7-4-11
Alignement du bataillon en masse	7-4-12
Rassemblement du bataillon	7-4-13

TABLE OF CONTENTS (Cont)

PAGE

Falling out the Officers 7-4-22
Battalion in Mass Moving off in Column of Threes (Column of Route) 7-4-23
Battalion in Column of Threes or Column of Route Forming Mass 7-4-24
Battalion in (Close) Column of Companies Moving off in Column of Threes (Column of Route) 7-4-24
Battalion in Column of Threes or Column of Route Forming Close Column of Companies at the Halt Facing a Flank 7-4-25/7-4-26
Battalion in Column of Threes or Column of Route Forming Close Column of Companies at the Halt Facing the Same Direction 7-4-25/7-4-26

CHAPTER 8 – COLOURS AND FLAGS 8-1-1

Section 1 – General 8-1-1

Definitions 8-1-1
Parading Colours and Flags 8-1-2

Draping the Colours 8-1-2

Section 2 – The Colour Party 8-2-1

Composition of a Colour Party 8-2-1

Composition of a Flag Party 8-2-1
Duties 8-2-2
Arms and Equipment 8-2-4

Section 3 – Colour Drill 8-3-1

General 8-3-1
Position of the Order 8-3-1
Stand at Ease from the Order 8-3-2

Stand Easy from Stand at Ease 8-3-3

Order from Stand at Ease 8-3-3

Carry from the Order 8-3-3
Order from the Carry 8-3-5
Slope from the Carry 8-3-7
Slope from the Order (Cased Colour) 8-3-10

Order from the Slope (Cased Colour) 8-3-10

Changing the Colour at the Slope 8-3-12

TABLE DES MATIÈRES (suite)

PAGE

Officiers quittant leur poste 7-4-22
Bataillon en masse marchant en colonne par trois (ou en colonne de route) 7-4-23
Bataillon en colonne par trois ou en colonne de route formant masse 7-4-24
Bataillon en colonne (serrée) de compagnies marchant en colonne par trois (en colonne de route) 7-4-24
Bataillon en colonne par trois ou en colonne de route formant colonne serrée de compagnies à la halte, vers un flanc 7-4-25/7-4-26
Bataillon en colonne par trois ou en colonne de route formant colonne serrée de compagnies à la halte, dans la même direction 7-4-25/7-4-26

CHAPITRE 8 – LES DRAPEAUX CONSACRÉS ET LES DRAPEAUX 8-1-1

Section 1 – Généralités 8-1-1

Définitions 8-1-1
Utilisation des drapeaux et des drapeaux consacrés lors de rassemblements 8-1-2
Cravate de deuil 8-1-2

Section 2 – Garde de drapeau consacré 8-2-1

Composition de la garde de drapeau consacré 8-2-1
Composition de la garde pour un drapeau 8-2-1
Fonctions 8-2-2
Armes et équipement 8-2-4

Section 3 – Exercice avec le drapeau consacré 8-3-1

Généralités 8-3-1
Position au pied 8-3-1
De la position au pied à la position en place repos 8-3-2
De la position en place repos à la position repos 8-3-3
De la position en place repos à la position au pied 8-3-3
De la position au pied à la position au port 8-3-3
De la position au port à la position au pied 8-3-5
De la position au port à la position à l'épaule 8-3-7
De la position au pied à la position à l'épaule (drapeau consacré engainé) 8-3-10
De la position à l'épaule à la position au pied (drapeau consacré engainé) 8-3-10
Façon de changer le drapeau consacré d'épaule 8-3-12

TABLE OF CONTENTS (Cont)

PAGE

Carry from the Slope 8-3-14

Let Fly from the Carry 8-3-14

Catching the Colour from the Let Fly 8-3-17

Dip from the Carry at the Halt 8-3-19
Carry from the Dip at the Halt 8-3-21

Dip from the Carry on the March 8-3-22

Carry from the Dip on the March 8-3-24

Section 4 – Removing and Returning the Colours 8-4-1

General 8-4-1
Removing the Colours 8-4-1
Returning the Colours 8-4-2

Section 5 – Casing and Uncasing the Colours 8-5-1

Casing the Colours 8-5-1
Uncasing the Colour 8-5-3

Section 6 – Marching On and Off the Colour 8-6-1

Marching on the Colour 8-6-1
Marching off the Colour 8-6-2

Section 7 – Position of Colours on Parade 8-7-1

Battalion Parade 8-7-1
Guards of Honour 8-7-2

CHAPTER 9 – BATTALION CEREMONIAL 9-1-1

Section 1 – General 9-1-1

Introduction 9-1-1
Promenading 9-1-3
Inspections 9-1-3
Presentations and Addresses 9-1-5

Mounted Parades 9-1-6
Bands 9-1-6

Section 2 – The Battalion Review 9-2-1

Introduction 9-2-1

TABLE DES MATIÈRES (suite)

PAGE

De la position à l'épaule à la position au port 8-3-14
De la position au port à la position laissez flotter le drapeau consacré 8-3-14
De la position laissez flotter le drapeau consacré à la position saisissez le drapeau consacré 8-3-17
Salut depuis la position au port, à la halte 8-3-19
Position au port depuis le salut avec le drapeau consacré, à la halte 8-3-21
Salut avec le drapeau consacré en marchant depuis la position au port 8-3-22
Position au port depuis le salut avec le drapeau en marchant 8-3-24

Section 4 – Façon de procéder pour aller chercher les drapeaux consacrés et pour les remettre à leur place 8-4-1

Généralités 8-4-1
Aller chercher les drapeaux consacrés 8-4-1
Remettre les drapeaux consacrés à leur place 8-4-2

Section 5 – Façon d'engainer et de dégainer les drapeaux consacrés 8-5-1

Façon d'engainer les drapeaux consacrés 8-5-1
Façon de dégainer le drapeau consacré 8-5-3

Section 6 – Façon de faire avancer et de retirer le drapeau consacré 8-6-1

Façon de faire avancer le drapeau consacré 8-6-1
Façon de retirer le drapeau consacré 8-6-2

Section 7 – Position des drapeaux consacrés dans les rassemblements 8-7-1

Rassemblement de bataillon 8-7-1
Gardes d'honneur 8-7-2

CHAPITRE 9 – LE CÉRÉMONIAL AU SEIN DU BATAILLON 9-1-1

Section 1 – Généralités 9-1-1

Introduction 9-1-1
Promenade 9-1-3
Revue 9-1-3
Remise de récompenses ou de décorations et allocutions 9-1-5
Rassemblements montés 9-1-6
Musiques 9-1-6

Section 2 – La revue du bataillon 9-2-1

Introduction 9-2-1

TABLE OF CONTENTS (Cont)

PAGE

Sequence of a Battalion Review 9-2-1
Review Parade Ground 9-2-1
Compliments and Review Order 9-2-3
Reception of the Reviewing Officer 9-2-5
Inspection 9-2-6
March Past 9-2-7
Presentations and Addresses 9-2-30

Advance in Review Order 9-2-30
Departure of the Reviewing Officer 9-2-30
Change of Command Parades 9-2-31

Section 3 – Trooping the Colour 9-3-1

General 9-3-1
Parade Sequence 9-3-1
Positioning the Colour Party 9-3-3

Trooping the Colour 9-3-4

Section 4 – Consecration and Presentation of New Colours 9-4-1

General 9-4-1
Parade Sequence 9-4-1
Marching off the Old Colours 9-4-2
Formation 9-4-2
Piling Drums 9-4-6
Officers for the Colours 9-4-6
Colour Escort 9-4-7
Colour Orderlies 9-4-8
Uncasing the Colours 9-4-8
Placing the Colours on the Drums 9-4-8

Consecration 9-4-8
Presentation of Colours – Preparation 9-4-10

Presentation 9-4-10

Section 5 – Depositing or Laying up of Colours 9-5-1

General 9-5-1
Laying up 9-5-1

Section 6 – Feu de Joie 9-6-1

General 9-6-1
Feu de Joie 9-6-1

ANNEX A – MOUNTED PARADES 9A-1

Armoured Regiments – General 9A-1
Armoured Regiments – The Mounted Review 9A-2

TABLE DES MATIÈRES (suite)

PAGE

Déroulement de la revue du bataillon 9-2-1
Terrain de rassemblement 9-2-1
Saluts et ordre de revue 9-2-3
Accueil de l'officier de la revue 9-2-5
Revue 9-2-6
Défilé 9-2-7
Remise de récompenses ou de décorations et allocutions 9-2-30
Avance en ordre de revue 9-2-30
Départ de l'officier de la revue 9-2-30
Cérémonie de passation de commandement 9-2-31

Section 3 – Parade des drapeaux consacrés 9-3-1

Généralités 9-3-1
Déroulement de la parade 9-3-1
Mise en place de l'escorte du drapeau consacré 9-3-3
Parade du drapeau consacré 9-3-4

Section 4 – Consécration et présentation des nouveaux drapeaux consacrés 9-4-1

Généralités 9-4-1
Déroulement de la parade 9-4-1
Retrait des anciens drapeaux consacrés 9-4-2
Formation 9-4-2
Façon d'empiler les tambours 9-4-6
Officiers préposés aux drapeaux consacrés 9-4-6
Garde des drapeaux consacrés 9-4-7
Plantons 9-4-8
Façon de dégainer les drapeaux consacrés 9-4-8
Façon de déposer les drapeaux consacrés sur les tambours 9-4-8
Consécration 9-4-8
Présentation des drapeaux consacrés – Préparation 9-4-10
Présentation des drapeaux consacrés 9-4-10

Section 5 – Mise en dépôt des anciens drapeaux consacrés 9-5-1

Généralités 9-5-1
Mise en dépôt 9-5-1

Section 6 – Feu de joie 9-6-1

Généralités 9-6-1
Feu de joie 9-6-1

ANNEXE A – RASSEMBLEMENTS DE TROUPES MONTÉES 9A-1

Régiments blindés – Généralités 9A-1
Régiments blindés – La revue à bord des véhicules blindés de combat 9A-2

TABLE OF CONTENTS (Cont)

PAGE

Armoured Regiments – Trooping the Standard/Guidon 9A-6
Artillery – General 9A-7
Artillery – The Mounted Review with Self-propelled Guns 9A-9

ANNEX B – MODIFICATIONS TO PARADE PROCEDURES – EXAMPLE: TROOPING THE COLOUR 9B-1

Introduction 9B-1
Sequence 9B-2
Reorganization 9B-3
Forming-up on Parade 9B-4
Inspection, Trooping the Colour, March Past 9B-20
The Advance, Presentation and Address 9B-22
The March off 9B-22

CHAPTER 10 – GUARDS, SENTRIES AND ESCORTS 10-1-1

Section 1 – General 10-1-1

Introduction 10-1-1
Colours 10-1-2
Parade Format 10-1-2

Section 2 – Guards of Honour 10-2-1

General 10-2-1
Guard Formations 10-2-2
Falling in the Guard 10-2-2
Mounting the Guard of Honour 10-2-4
Inspection 10-2-4
Dismounting and Dismissal 10-2-5

Section 3 – Quarter Guards and Sentries 10-3-1

General 10-3-1
Definitions 10-3-1
Composition of Guards 10-3-1
Duties of the Guard 10-3-2
Compliments 10-3-3
Sentry Drills 10-3-4
Double Sentries 10-3-7
Forming up the Guard 10-3-8
Guard Mounting 10-3-9
Posting and Relieving Sentries 10-3-34
Turning out the Guard 10-3-35
Dismissing the Guard 10-3-36
Household Guards 10-3-37

TABLE DES MATIÈRES (suite)

PAGE

Régiments blindés – Parade de l'étendard ou du guidon 9A-6
Artillerie – Généralités 9A-7
Artillerie – Revue des troupes avec des canons automoteurs 9A-9

ANNEXE B – MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES DE RASSEMBLEMENT – PAR EXEMPLE : LA CÉRÉMONIE DE LA PARADE DU DRAPEAU CONSACRÉ 9B-1

Introduction 9B-1
Séquence 9B-2
Réorganisation 9B-3
Rassemblement 9B-4
Revue, parade du drapeau consacré et défilé 9B-20
L'avance en ordre de revue, la remise de récompenses et décorations et l'allocution 9B-22
Départ des troupes 9B-22

CHAPITRE 10 – GARDES, SENTINELLES ET ESCORTES 10-1-1

Section 1 – Généralités 10-1-1

Introduction 10-1-1
Drapeaux consacrés 10-1-2
Rassemblement des gardes 10-1-2

Section 2 – Gardes d'honneur 10-2-1

Généralités 10-2-1
Formations de gardes 10-2-2
Rassemblement de la garde 10-2-2
Façon de monter la garde d'honneur 10-2-4
Revue 10-2-4
Départ et dispersion de la garde 10-2-5

Section 3 – Gardes de caserne et sentinelles 10-3-1

Généralités 10-3-1
Définitions 10-3-1
Composition des gardes 10-3-1
Consignes de la garde 10-3-2
Saluts 10-3-3
Exercices des sentinelles 10-3-4
Sentinelles double 10-3-7
Rassemblement de la garde 10-3-8
Façon de monter la garde 10-3-9
Mise en faction et relève des sentinelles 10-3-34
Appel aux armes 10-3-35
Renvoi au corps de garde 10-3-36
Gardes privées 10-3-37

TABLE OF CONTENTS (Cont)

PAGE

Section 4 – Ceremonial Arrival and Departure Guards 10-4-1

General 10-4-1
Ceremonial Arrival Guard 10-4-1
Departure Guard 10-4-1
Positioning the Guard 10-4-2
Compliments 10-4-4
Dismissing the Guard 10-4-5/10-4-6

CHAPTER 11 – RELIGIOUS SERVICES AND FUNERALS 11-1-1

Section 1 – Religious Services 11-1-1

Remembrance Services 11-1-1
Church Parades in Churches 11-1-2
Church Parades Elsewhere 11-1-3

Section 2 – Funerals 11-2-1

Introduction 11-2-1
The Next of Kin's Wishes 11-2-2
The Funeral Procession 11-2-3
The Vigil 11-2-10
Procedure for the Departure of the Casket .. 11-2-14
The Church Service 11-2-17
Procession 11-2-19
The Move to the Graveside 11-2-22
Arrival at the Graveside 11-2-24
Graveside Service 11-2-26
Conclusion 11-2-27
Cremation 11-2-27

Section 3 – Instructions for the Bearer Party, Honorary Pallbearers and Insignia Bearers 11-3-1

The Bearer Party 11-3-1
Procedure to Move the Casket from the Church or Chapel to the Gravesite 11-3-1
Procedure for Honorary Pallbearers and Insignia Bearers 11-3-16

Section 4 – The Unloading of a Casket from an Overseas Aircraft 11-4-1

General 11-4-1
Composition of the Bearer Party 11-4-1
Position of the Bearer Party 11-4-1
Removal of the Casket 11-4-2

Section 5 – Burial or Scattering of Ashes at Sea 11-5-1

Bringing Remains on Board Ship 11-5-1

TABLE DES MATIÈRES (suite)

PAGE

Section 4 – Gardes d'arrivée et de départ 10-4-1

Généralités 10-4-1
Garde d'arrivée 10-4-1
Garde de départ 10-4-1
Mise en place de la garde 10-4-2
Saluts 10-4-4
Renvoi de la garde 10-4-5/10-4-6

CHAPITRE 11 – SERVICES RELIGIEUX ET FUNÉRAILLES 11-1-1

Section 1 – Services religieux 11-1-1

Cérémonies aux morts 11-1-1
Cérémonies religieuses dans une église 11-1-2
Cérémonies religieuses ailleurs que dans une église 11-1-3

Section 2 – Funérailles 11-2-1

Introduction 11-2-1
Désirs du plus proche parent 11-2-2
Cortège funèbre 11-2-3
La veille 11-2-10
Procédure pour le départ du cercueil 11-2-14
Service religieux 11-2-17
Cortège 11-2-19
Déplacement jusqu'au cimetière 11-2-22
Arrivée à la fosse 11-2-24
Cérémonie au lieu d'inhumation 11-2-26
Fin de la cérémonie 11-2-27
Incinération 11-2-27

Section 3 – Instructions à l'intention du détachement des porteurs, des porteurs honoraires et des porteurs d'insignes 11-3-1

Détachement des porteurs 11-3-1
Procédures pour transférer le cercueil de l'église ou de la chapelle au cimetière 11-3-1
Porteurs honoraires et porteurs d'insignes 11-3-16

Section 4 – La descente d'un cercueil à l'arrivée d'un avion provenant d'outre-mer 11-4-1

Généralités 11-4-1
Composition du détachement des porteurs ... 11-4-1
Disposition du détachement des porteurs 11-4-1
Descente du cercueil 11-4-2

Section 5 – Inhumation ou dispersion des cendres en mer 11-5-1

Transport de la dépouille à bord du navire 11-5-1

TABLE OF CONTENTS (Cont)

PAGE

Burial 11-5-1
Scattering of Ashes 11-5-3/11-5-4

CHAPTER 12 – MISCELLANEOUS CEREMONIAL 12-1-1

Section 1 – Street Lining 12-1-1

General 12-1-1
Definitions 12-1-1
Street Lining 12-1-1
Funerals 12-1-8
Dispersal 12-1-8

Section 2 – Freedom of the City 12-2-1

General 12-2-1
The Ceremony 12-2-1
Reporting 12-2-2
Exercising the Freedom 12-2-2

Section 3 – Retreat and Tattoo Ceremonies 12-3-1

General 12-3-1
Review of the Guard 12-3-2
Retreat (Sunset) 12-3-2
Tattoo 12-3-3
The Departure 12-3-3
Compliments 12-3-4
Tattoos Indoors and at Dusk 12-3-4

Section 4 – The Sunset Ceremony 12-4-1

Introduction 12-4-1
General 12-4-1
Sequence of Sunset Ceremony 12-4-3

Personnel 12-4-3
Phase 1: The March on 12-4-5
Phase 2: Beating Retreat and Tattoo 12-4-6
Phase 3: The March Past 12-4-9
Phase 4: Section Drill 12-4-10
Phase 5: Feu de Joie 12-4-13
Phase 6: The Evening Hymn 12-4-13
Phase 7: Sunset 12-4-14
Phase 8: The March off 12-4-14

Section 5 – The Ceremony of the Flags 12-5-1

Introduction 12-5-1
General 12-5-1
Personnel 12-5-3
Sequence of the Ceremony of the Flags 12-5-3
Phase 1: The March on 12-5-4
Phase 2: Section Drill 12-5-7

TABLE DES MATIÈRES (suite)

PAGE

Inhumation 11-5-1
Dispersion des cendres 11-5-3/11-5-4

CHAPITRE 12 – CÉRÉMONIES DIVERSES 12-1-1

Section 1 – Formation d'un cordon le long d'une rue 12-1-1

Généralités 12-1-1
Définitions 12-1-1
Mise en place du cordon 12-1-1
Funérailles 12-1-8
Dispersion 12-1-8

Section 2 – Droit de cité 12-2-1

Généralités 12-2-1
Cérémonie 12-2-1
Compte rendu 12-2-2
Exercice du droit de cité 12-2-2

Section 3 – Cérémonies de la retraite et du tattoo 12-3-1

Généralités 12-3-1
Revue de la garde 12-3-2
Retraite (coucher du soleil) 12-3-2
Tattoo 12-3-3
Dispersion 12-3-3
Saluts militaires 12-3-4
Tattoos à l'intérieur et au crépuscule 12-3-4

Section 4 – Cérémonie du coucher du soleil 12-4-1

Introduction 12-4-1
Généralités 12-4-1
Déroulement de la cérémonie du coucher du soleil 12-4-3
Personnel 12-4-3
Étape 1 : arrivée sur le terrain 12-4-5
Étape 2 : la retraite et le tattoo 12-4-6
Étape 3 : défilé 12-4-9
Étape 4 : les manœuvres de sections 12-4-10
Étape 5 : feu de joie 12-4-13
Étape 6 : l'hymne du soir 12-4-13
Étape 7 : le coucher du soleil 12-4-14
Étape 8 : le départ des troupes 12-4-14

Section 5 – Cérémonie des drapeaux 12-5-1

Introduction 12-5-1
Généralités 12-5-1
La composition du détachement 12-5-3
Déroulement de la cérémonie des drapeaux 12-5-3
Étape 1 : l'arrivée sur le terrain 12-5-4
Étape 2 : les manœuvres de sections 12-5-7

TABLE OF CONTENTS (Cont)

TABLE DES MATIÈRES (suite)

PAGE

Fixing Bayonets on the March 12-5-8

Phase 3: Feu de Joie 12-5-10
Phase 4: Salute to the Flags 12-5-10
Phase 5: The March Past 12-5-16
Sunset 12-5-17
Band Music 12-5-20

Section 6 – Special Occasions 12-6-1

General 12-6-1
Planning Sequence 12-6-2
Finances 12-6-2

ANNEX A – NAVAL CEREMONIAL SALUTING GUN DRILL 12A-1

General 12A-1
Take up Drag Ropes 12A-1
Ground Drag Ropes 12A-3
Quick March 12A-3
Wheeling 12A-3
Halt 12A-4
Open Order March 12A-4
Unlimber 12A-5
Load 12A-5
Limber up 12A-9
Quick March after Limber up 12A-10

Funeral Drill – General 12A-10
Funeral Drill – Positioning the Gun Carriage 12A-11
Funeral Drill – Receiving the Casket 12A-14
Funeral Drill – Removal of the Casket 12A-14

CHAPTER 13 – PROCEDURES FOR USE ON BOARD SHIP 13-1

General 13-1
Ceremonial Divisions 13-1
Daily Divisions 13-3
Evening Quarters 13-4
Procedure for Entering and Leaving Harbour 13-4
Manning and Cheering Ship 13-5
Guards 13-7
Colours 13-7
Guards of Honour 13-8
Saluting on Board 13-9
Piping the Side 13-10

PAGE

Façon de mettre la baïonnette au canon en marchant 12-5-8
Étape 3 : feu de joie 12-5-10
Étape 4 : le salut aux drapeaux 12-5-10
Étape 5 : le défilé 12-5-16
Coucher du soleil 12-5-17
Programme musical 12-5-20

Section 6 – Occasions spéciales 12-6-1

Généralités 12-6-1
Séquence de planification 12-6-2
Finances 12-6-2

ANNEXE A – MANŒUVRE DE CÉRÉMONIE DU CANON DE MARINE 12A-1

Généralités 12A-1
Prendre en main les cordes de manœuvre 12A-1
Poser les cordes de manœuvre au sol 12A-3
Marcher au pas cadencé 12A-3
Faire la conversion 12A-3
Halte 12A-4
Ouvrir les rangs 12A-4
Décrocher l'avant-train 12A-5
Charger la pièce 12A-5
Accrocher l'avant-train 12A-9
Marche au pas cadencé après l'accrochage de l'avant-train 12A-10
Funérailles – Généralités 12A-10
Funérailles – Mise en place de l'affût de canon 12A-11
Funérailles – Mise en place du cercueil 12A-14
Funérailles – Enlèvement du cercueil 12A-14

CHAPITRE 13 – CÉRÉMONIAL À BORD DES NAVIRES 13-1

Généralités 13-1
Divisions de cérémonie 13-1
Rassemblement quotidien 13-3
Branle-bas du soir 13-4
Entrée au port et sortie du port 13-4
Équipage à la bande pour le salut 13-5
Gardes 13-7
Cérémonie des couleurs 13-7
Garde d'honneur 13-8
Saluts à bord 13-9
Appel du bord 13-10

LIST OF FIGURES

FIGURE	TITLE	PAGE
1-1-1	Appointment Symbols	1-1-5
2-1	Squad Formations	2-2
2-2	Position of Attention	2-3
2-3	Position of Stand at Ease from Attention	2-4
2-4	Position of Stand Easy	2-5
2-5	Carrying of Articles	2-7
2-6	Remove Headdress	2-9
2-7	Stand Easy with Headdress Removed	2-9
2-8	Saluting, at the Halt, without Arms	2-11
2-9	Right Turn	2-13
2-10	About Turn	2-14
2-11	Dressing a Squad	2-19
2-12	Open Order – March (Three Ranks)	2-22
2-13	Open Order – March (Two Ranks)	2-23
2-14	Falling out of Individuals	2-24
2-15	Falling in of Individuals	2-25
2-16	Sizing in Three Ranks	2-27
2-17	Sizing in Single Rank	2-28
3-1	Advance/Retire and Directing Flanks	3-4
3-2	Marching in Quick Time	3-6
3-3	Halting in Quick Time	3-8
3-4	Marching in Double Time	3-9
3-5	Marching in Slow Time	3-11
3-6	Halting in Slow Time	3-12
3-7	Marking Time in Slow Time	3-15
3-8	Marking Time in Quick Time	3-16
3-9	Wheeling	3-18
3-10	Change Step on the March in Quick Time	3-20
3-11	Forming Hollow Square	3-23
3-12	Saluting on the March without Arms	3-24
3-13	Eyes Right on the March without Arms	3-25
3-14	Turns in Slow Time	3-28
3-15	Turns in Quick Time	3-30
3-16	About Turn in Slow Time	3-33
3-17	About Turn in Quick Time	3-35
3-18	Forming from the Halt	3-38
3-19	Forming Squad from the Halt	3-42
3-20	Squad in Threes Forming Single File	3-43

LISTE DES FIGURES

FIGURE	TITRE	PAGE
1-1-1	Symboles réservés aux fonctions	1-1-5
2-1	Formations d'escouades	2-2
2-2	Position du garde-à-vous	2-3
2-3	Façon de passer de la position du garde-à-vous à la position en place repos	2-4
2-4	Position repos	2-5
2-5	Façon de porter les objets	2-7
2-6	Façon de se découvrir	2-9
2-7	Position repos, la coiffure à la main	2-9
2-8	Salut à la halte sans armes	2-11
2-9	Façon de tourner à droite	2-13
2-10	Demi-tour	2-14
2-11	Alignement d'une escouade	2-19
2-12	Façon d'ouvrir les rangs (escouade sur trois rangs)	2-22
2-13	Façon d'ouvrir les rangs (escouade sur deux rangs)	2-23
2-14	Façon de quitter les rangs	2-24
2-15	Façon de rejoindre les rangs	2-25
2-16	Alignement selon la taille sur trois rangs	2-27
2-17	Alignement selon la taille sur un rang	2-28
3-1	Vers l'avant/vers l'arrière et flancs de direction	3-5
3-2	Marche au pas cadencé	3-6
3-3	Halte au pas cadencé	3-8
3-4	Marche au pas de gymnastique	3-9
3-5	Marche au pas ralenti	3-11
3-6	Halte au pas ralenti	3-12
3-7	Façon de marquer le pas au pas ralenti	3-15
3-8	Façon de marquer le pas au pas cadencé	3-16
3-9	Conversion	3-18
3-10	Changement de pas en marchant au pas cadencé	3-20
3-11	Façon de former un « U »	3-23
3-12	Salut en marchant sans armes	3-24
3-13	Tête à droite en marchant sans armes	3-25
3-14	Façon de tourner au pas ralenti	3-28
3-15	Façon de tourner au pas cadencé	3-30
3-16	Demi-tour en marchant au pas ralenti	3-33
3-17	Demi-tour en marchant au pas cadencé	3-35
3-18	Conversion à pivot fixe à partir de la halte	3-38
3-19	Formation de l'escouade à partir de la halte	3-42
3-20	Formation de la file indienne par l'escouade en colonne par trois	3-43

LIST OF FIGURES (Cont)

FIGURE	TITLE	PAGE
3-21	Squad in Line Forming Single File	3-44
3-22	Squad in Single File Reforming Line from the Halt	3-47
4-1-1	Rifle C7	4-1-2
4-1-2	Position of Attention	4-1-5
4-1-3	Position of Stand at Ease	4-1-6
4-1-4	Position of Stand Easy from Stand at Ease	4-1-7
4-1-5	Short Trail	4-1-9
4-1-6	Ground Arms	4-1-10
4-1-7	Shoulder Arms from the Order	4-1-12
4-1-8	Order Arms from the Shoulder	4-1-14
4-1-9	Present Arms from the Shoulder	4-1-16
4-1-10	Shoulder Arms from the Present	4-1-18
4-1-11	Fix Bayonets	4-1-20
4-1-12	Unfix Bayonets	4-1-22
4-1-13	Examine Arms from the Order	4-1-24
4-1-14	Ease Springs – Six	4-1-25
4-1-15	Order Arms from the Examine	4-1-27
4-1-16	Salute at the Shoulder	4-1-29
4-1-17	Port Arms from the Order	4-1-30
4-1-18	Order Arms from the Port	4-1-31
4-1-19	Port Arms from the Shoulder	4-1-32
4-1-20	Shoulder Arms from the Port	4-1-33
4-1-21	Trail Arms from the Shoulder	4-1-34
4-1-22	Shoulder Arms from the Trail	4-1-36
4-1-23	Change Arms at the Trail	4-1-37
4-1-24	Charge Arms at the Shoulder	4-1-38
4-1-25	Sling Arms	4-1-40
4-2-1	Recover Arms from the Shoulder	4-2-2
4-2-2	Rest on our Arms Reversed from the Present	4-2-3

LISTE DES FIGURES (suite)

FIGURE	TITRE	PAGE
3-21	Formation de la file indienne par l'escouade en ligne	3-44
3-22	Retour sur trois rangs de l'escouade en file indienne, à partir de la halte	3-47
4-1-1	Fusil C7	4-1-3
4-1-2	Position du garde-à-vous	4-1-5
4-1-3	Position en place repos	4-1-6
4-1-4	De la position en place repos à la position repos	4-1-7
4-1-5	Position arme à la hanche	4-1-9
4-1-6	Au sol armes	4-1-10
4-1-7	De la position au pied armes à la position à l'épaule armes	4-1-12
4-1-8	De la position à l'épaule armes à la position au pied armes	4-1-14
4-1-9	De la position à l'épaule armes à la position présentez armes	4-1-16
4-1-10	De la position présentez armes à la position à l'épaule armes	4-1-18
4-1-11	Baïonnettes au canon	4-1-20
4-1-12	Baïonnettes au fourreau	4-1-22
4-1-13	De la position au pied armes à la position pour l'inspection portez armes	4-1-24
4-1-14	Relâchez la culasse – six	4-1-25
4-1-15	De la position pour l'inspection portez armes à la position au pied armes	4-1-27
4-1-16	Salut à la position à l'épaule armes	4-1-29
4-1-17	De la position au pied armes à la position au port armes	4-1-30
4-1-18	De la position au port armes à la position au pied armes	4-1-31
4-1-19	De la position à l'épaule armes à la position au port armes	4-1-32
4-1-20	De la position au port armes à la position à l'épaule armes	4-1-33
4-1-21	De la position à l'épaule armes à la position à la main armes	4-1-34
4-1-22	De la position à la main armes à la position à l'épaule armes	4-1-36
4-1-23	Façon de changer l'arme de côté à la position à la main armes	4-1-37
4-1-24	Façon de changer l'arme de côté à la position à l'épaule armes	4-1-38
4-1-25	À la bretelle armes	4-1-40
4-2-1	De la position à l'épaule armes à la position replacez armes	4-2-2
4-2-2	De la position présentez armes à la position sur vos armes renversées reposez	4-2-3

LIST OF FIGURES (Cont)

FIGURE	TITLE	PAGE
4-2-3	Present Arms from the Rest on your Arms Reversed	4-2-5
4-2-4	Firing Cartridges from the Order	4-2-9
4-2-5	Reverse Arms from the Shoulder	4-2-10
5-1-1	C8 Carbine	5-1-2
5-1-2	Shoulder Arms (Position of Attention)	5-1-4
5-1-3	Position of Stand at Ease	5-1-5
5-1-4	Ground Arms from the Shoulder	5-1-6
5-1-5	Fix Bayonets	5-1-8
5-1-6	Unfix Bayonets	5-1-10
5-1-7	Examine Arms from the Shoulder	5-1-12
5-1-8	Shoulder Arms from the Examine	5-1-15
6-1-1	Sword and Accoutrements	6-1-2
6-1-2	Attention (slung), Carry, Recover	6-1-5
6-1-3	Stand at Ease	6-1-7
6-1-4	Draw Swords (scabbard hooked-up)	6-1-9
6-1-5	Return Swords from the Carry	6-1-12
6-1-6	Quick March (slung)	6-1-13
6-1-6A	Quick March (hooked up)	6-1-13
6-1-7	Saluting with the Sword	6-1-15
6-1-8	Saluting on the March in Slow Time	6-1-16
6-1-9	The Arch	6-1-20
6-1-10	Rest on your Arms Reversed from the Salute	6-1-22
6-1-11	Reverse Arms	6-1-25/6-1-26
6-1-12	Position when Seated	6-1-25/6-1-26
6-2-1	Pace Stick	6-2-2
6-2-2	Attention or Carry Position	6-2-3
6-2-3	Stand at Ease at the Carry	6-2-3
6-2-4	Stand at Ease at the Shoulder	6-2-5
6-2-5	Trail from the Carry Position	6-2-7
6-2-6	Salute at the Carry	6-2-9
6-2-7	Attention, Pace Stick Open	6-2-9
6-2-8	Stand at Ease	6-2-10
6-2-9	Marching and Halting, not Pacing	6-2-10

LISTE DES FIGURES (suite)

FIGURE	TITRE	PAGE
4-2-3	De la position sur vos armes renversées reposez à la position présentez armes	4-2-5
4-2-4	Tir de salves de la position au pied armes	4-2-9
4-2-5	De la position à l'épaule armes à la position renversez armes	4-2-10
5-1-1	Carabine C8	5-1-3
5-1-2	À l'épaule armes (position du garde-à-vous)	5-1-4
5-1-3	Position en place repos	5-1-5
5-1-4	De la position à l'épaule armes à la position au sol armes	5-1-6
5-1-5	Baïonnettes au canon	5-1-8
5-1-6	Baïonnettes au fourreau	5-1-10
5-1-7	De la position à l'épaule armes à la position pour l'inspection portez armes	5-1-12
5-1-8	De la position pour l'inspection portez armes à la position à l'épaule armes	5-1-15
6-1-1	Le sabre et ses attributs	6-1-2
6-1-2	Positions garde-à-vous (sabre suspendu), sabre en main et replacez le sabre	6-1-5
6-1-3	Position en place repos	6-1-7
6-1-4	Façon de dégainer (avec le fourreau à la ceinture)	6-1-9
6-1-5	Façon de rengainer le sabre de la position sabre en main	6-1-12
6-1-6	Pas cadencé (suspendu)	6-1-13
6-1-6A	Pas cadencé (à la ceinture)	6-1-13
6-1-7	Salut avec le sabre	6-1-15
6-1-8	Salut en marchant au pas ralenti	6-1-16
6-1-9	La haie	6-1-20
6-1-10	De la position du salut à la position sur vos armes renversées reposez	6-1-22
6-1-11	Position renversez armes	6-1-25/6-1-26
6-1-12	Position assise	6-1-25/6-1-26
6-2-1	Mesure-pas	6-2-2
6-2-2	Position du garde-à-vous ou au port	6-2-3
6-2-3	Position en place repos, le mesure-pas au port	6-2-3
6-2-4	Position en place repos le mesure-pas à l'épaule	6-2-5
6-2-5	Façon de passer de la position au port à la position à la main	6-2-7
6-2-6	Salut, mesure-pas au port	6-2-9
6-2-7	Position du garde-à-vous, mesure-pas ouvert	6-2-9
6-2-8	Position en place repos	6-2-10
6-2-9	Façon de marcher et de s'arrêter sans mesurer le pas	6-2-10

LIST OF FIGURES (Cont)

FIGURE	TITLE	PAGE
6-2-10	Pacing	6-2-12
6-2-11	Saluting, Pace Stick Open	6-2-13
7-2-1	Platoon in Line	7-2-2
7-2-2	Platoon in Column of Threes	7-2-3
7-2-3	Platoon in Column of Route	7-2-4
7-2-4	Platoon Drill	7-2-6
7-3-1	Company in Line	7-3-2
7-3-2	Company in Column of Threes	7-3-3
7-3-3	Company in Column of Route	7-3-4
7-3-4	Company in Column of Platoons	7-3-5
7-3-5	Officers Fall in	7-3-16
7-3-6	Company Commander's Inspection: Company in Line, Column or Close Column of Platoons	7-3-18
7-3-7	Company Drill	7-3-21(Blank/en blanc)7-3-22
7-3-8	Company Drill: Column of Platoons to Column of Threes and Vice Versa	7-3-25
7-3-9	Company in Line Forming Column of Platoons Facing a Flank	7-3-30
7-3-10	Company in Column of Threes Forming Column of Platoons Facing a Flank	7-3-32
7-3-11	Company in Column of Threes Forming Column of Platoons Facing the Same Direction	7-3-35
7-3-12	Company in Column of Platoons Changing Direction by Forming	7-3-38
7-4-1	Battalion in Line	7-4-3
7-4-2	Battalion in Column of Threes	7-4-4
7-4-3	Battalion in Column of Route	7-4-6
7-4-4	Battalion in Column (Close Column) of Companies	7-4-7
7-4-5	Battalion in Mass	7-4-8
8-1-1	Draping the Colour	8-1-2
8-2-1	Colour Party for One Colour	8-2-2
8-2-2	Colour Party for Two Colours	8-2-2
8-2-3	Details of the Colour Pike and Belt	8-2-3
8-3-1	Position of the Order (uncased and cased)	8-3-2
8-3-2	Stand at Ease	8-3-2
8-3-3	Carry from the Order	8-3-4
8-3-4	Order from the Carry	8-3-6
8-3-5	Slope from the Carry	8-3-8

LISTE DES FIGURES (suite)

FIGURE	TITRE	PAGE
6-2-10	Façon de mesurer le pas	6-2-12
6-2-11	Salut, mesure-pas ouvert	6-2-13
7-2-1	Peloton en ligne	7-2-2
7-2-2	Peloton en colonne par trois	7-2-3
7-2-3	Peloton en colonne de route	7-2-4
7-2-4	Exercice de peloton	7-2-6
7-3-1	Compagnie en ligne	7-3-2
7-3-2	Compagnie en colonne par trois	7-3-3
7-3-3	Compagnie en colonne de route	7-3-4
7-3-4	Compagnie en colonne de pelotons	7-3-5
7-3-5	Officiers rejoignant leur poste	7-3-16
7-3-6	Revue du commandant de compagnie – Compagnie en ligne, en colonne ou en colonne serrée de pelotons	7-3-18
7-3-7	Exercice de compagnie	7-3-23
7-3-8	Exercice de compagnie – Comment passer de la formation en colonne de pelotons à la formation en colonne par trois et vice versa	7-3-25
7-3-9	Compagnie en ligne formant colonne de pelotons, vers un flanc	7-3-30
7-3-10	Compagnie en colonne par trois formant colonne de pelotons vers un flanc	7-3-32
7-3-11	Compagnie en colonne par trois formant colonne de pelotons dans la même direction	7-3-35
7-3-12	Compagnie en colonne de pelotons changeant de direction en formant les rangs	7-3-38
7-4-1	Bataillon en ligne	7-4-3
7-4-2	Bataillon en colonne par trois	7-4-4
7-4-3	Bataillon en colonne de route	7-4-6
7-4-4	Bataillon en colonne (colonne serrée) de compagnies	7-4-7
7-4-5	Bataillon en masse	7-4-8
8-1-1	Cravate de deuil	8-1-2
8-2-1	Garde pour un seul drapeau consacré	8-2-2
8-2-2	Garde pour deux drapeaux consacrés	8-2-2
8-2-3	Hampe et brayer	8-2-3
8-3-1	Position au pied (drapeau consacré dégainé et drapeau consacré engainé)	8-3-2
8-3-2	Position en place repos	8-3-2
8-3-3	De la position au pied à la position au port	8-3-4
8-3-4	De la position au port à la position au pied	8-3-6
8-3-5	De la position au port à la position à l'épaule	8-3-8

LIST OF FIGURES (Cont)

FIGURE	TITLE	PAGE
8-3-6	Slope from the Order (Cased Colour)	8-3-11
8-3-7	Order from the Slope	8-3-12
8-3-8	Changing the Colour at the Slope	8-3-13
8-3-9	Carry from the Slope	8-3-15
8-3-10	Let Fly from the Carry	8-3-16
8-3-11	Catching the Colour from the Let Fly	8-3-18
8-3-12	Dip from the Carry at the Halt	8-3-20
8-3-13	Dip Position – Wet Ground	8-3-21
8-3-14	Dip from the Carry on the March	8-3-23
8-5-1	Casing and Uncasing the Colours	8-5-2
8-6-1	Marching on and off the Colour (Battalion in Line)	8-6-2
8-7-1	Colours on Parade (Battalion in Close Column)	8-7-3
8-7-2	Position Colours on Parade (Battalion in Mass)	8-7-4
9-1-1	Inspection of Battalion in Close Column and Column	9-1-2
9-1-2	Inspection of Battalion in Mass	9-1-4
9-1-3	Inspection of Battalion in Line	9-1-6
9-2-1	Review Parade Ground	9-2-3
9-2-2	March Past in (Close) Column of Companies in Quick Time	9-2-17
9-3-1	The Escort Receiving the Colour	9-3-2
9-4-1	Piling Drums	9-4-7
9-4-2	Consecration of Colours	9-4-9
9A-1	Artillery – Position of Vehicles	9A-10
9A-2	Artillery – Drive Past	9A-11/9A-12
9B-1	March on for Trooping the Colour	9B-6
9B-2	Officers and WOs Prior to Taking Post in Front of their Guards	9B-15

LISTE DES FIGURES (suite)

FIGURE	TITRE	PAGE
8-3-6	De la position au pied à la position à l'épaule (drapeau consacré engainé)	8-3-11
8-3-7	De la position à l'épaule à la position au pied (drapeau consacré engainé)	8-3-12
8-3-8	Façon de changer le drapeau consacré d'épaule	8-3-13
8-3-9	De la position à l'épaule à la position au port	8-3-15
8-3-10	De la position au port à la position laissez flotter le drapeau consacré	8-3-16
8-3-11	De la position laissez flotter le drapeau consacré à la position saisissez le drapeau consacré	8-3-18
8-3-12	Salut avec le drapeau consacré depuis la position au port, à la halte	8-3-20
8-3-13	Salut avec le drapeau consacré, sur terrain mouillé	8-3-21
8-3-14	Salut avec le drapeau consacré en marchant depuis la position au port	8-3-23
8-5-1	Façon d'engainer et de dégainer les drapeaux consacrés	8-5-2
8-6-1	Façon de faire avancer et de retirer le drapeau consacré (bataillon en ligne)	8-6-2
8-7-1	Position des drapeaux consacrés dans les rassemblements (bataillon en colonne serrée)	8-7-3
8-7-2	Position des drapeaux consacrés dans les rassemblements (bataillon en masse)	8-7-4
9-1-1	Revue du bataillon en colonne serrée et en colonne	9-1-2
9-1-2	Revue du bataillon en masse	9-1-4
9-1-3	Revue du bataillon en ligne	9-1-6
9-2-1	Terrain de rassemblement pour la prise d'armes	9-2-3
9-2-2	Défilé en colonne (serrée) de compagnies au pas cadencé	9-2-17
9-3-1	Remise du drapeau consacré à la garde du drapeau consacré	9-3-2
9-4-1	Façon d'empiler les tambours	9-4-7
9-4-2	Consécration des drapeaux	9-4-9
9A-1	Artillerie – Disposition des véhicules	9A-10
9A-2	Artillerie – Défilé motorisé	9A-11/9A-12
9B-1	Rassemblement en vue de la parade du drapeau consacré	9B-6
9B-2	Position des officiers et des adj avant d'aller prendre leur place devant leur garde	9B-15

LIST OF FIGURES (Cont)

FIGURE	TITLE	PAGE
9B-3	The Escort Receiving the Colour	9B-20
10-2-1	Guard of Honour Formations	10-2-3
10-3-1	Sentry Post with Double Sentries	10-3-5
10-3-2	Guard Formed up under the Corporal of the Guard	10-3-8
10-3-3	Guard Formed up Ready for Mounting	10-3-32
10-3-4	Guard Mounting (Item 6)	10-3-32
10-3-5	Guard Mounting (Item 29)	10-3-33
10-3-6	Guard Mounting (Item 47)	10-3-33
10-3-7	Quarter Guard after Being Turned out	10-3-37
10-4-1	Departure Guard	10-4-3
11-1-1	Drumhead Service	11-1-4
11-2-1	The Vigil	11-2-11
11-2-2	Posting the Vigil	11-2-15
11-2-3	Relieving the Vigil	11-2-16
11-2-4	The Church Seating Plan	11-2-18
11-2-5	Procession	11-2-20
11-2-6	Suggested Positions of Funeral Party at Gravesite	11-2-25
11-3-1	Prepare to Lift	11-3-5
11-3-2	Raise – Final Position	11-3-6
11-3-3	Outwards	11-3-7
11-3-4	Turn	11-3-8
11-3-5	Lowering the Casket	11-3-11
11-3-6	Lifting the Casket	11-3-13
11-3-7	Lowering the Casket	11-3-14
11-5-1	Arrival at Ship's Side	11-5-2
12-1-1	Street Lining	12-1-7
12-4-1	Sunset Ceremony – Phase 1: The March On	12-4-4
12-4-2	Sunset Ceremony – Phase 2: The Drums	12-4-7
12-4-3	Sunset Ceremony – Phase 2: The Buglers	12-4-8
12-4-4	Sunset Ceremony – Phase 3-1	12-4-9
12-4-5	Sunset Ceremony – Phase 3-2	12-4-11
12-5-1	Ceremony of the Flags – Phase 1	12-5-6
12-5-2	Ceremony of the Flags – Phase 2	12-5-9
12-5-3	Ceremony of the Flags – Phase 4	12-5-15

LISTE DES FIGURES (suite)

FIGURE	TITRE	PAGE
9B-3	Présentation du drapeau consacré à la garde du drapeau consacré	9B-20
10-2-1	Formations de gardes d'honneur	10-2-3
10-3-1	Poste de guet double	10-3-5
10-3-2	Formation de la garde sous les ordres du caporal de la garde	10-3-8
10-3-3	Formation adoptée au moment de monter la garde	10-3-32
10-3-4	Façon de monter la garde (article n° 6)	10-3-32
10-3-5	Façon de monter la garde (article n° 29)	10-3-33
10-3-6	Façon de monter la garde (article n° 47)	10-3-33
10-3-7	Garde de caserne après avoir reçu le commandement garde, aux armes	10-3-37
10-4-1	Garde de départ	10-4-3
11-1-1	Cérémonie religieuse en plein air	11-1-4
11-2-1	La veille	11-2-11
11-2-2	Mise en faction de la veille	11-2-15
11-2-3	Relève de la veille	11-2-16
11-2-4	Attribution des places à l'église	11-2-18
11-2-5	Cortège	11-2-20
11-2-6	Position proposée du cortège au lieu d'inhumation	11-2-25
11-3-1	Prêts à soulever	11-3-5
11-3-2	Levez – position finale	11-3-6
11-3-3	Vers l'extérieur	11-3-7
11-3-4	Tournez	11-3-8
11-3-5	Abaisser le cercueil	11-3-11
11-3-6	Soulever le cercueil	11-3-13
11-3-7	Abaisser le cercueil	11-3-14
11-5-1	Arrivée au navire	11-5-2
12-1-1	Formation d'un cordon le long d'une rue	12-1-7
12-4-1	Cérémonie du coucher du soleil – Étape 1 : l'arrivée sur le terrain	12-4-4
12-4-2	Cérémonie du coucher du soleil – Étape 2 : Les tambours	12-4-7
12-4-3	Cérémonie du coucher du soleil – Étape 2 : Les clairons	12-4-8
12-4-4	Cérémonie du coucher du soleil – Étape 3-1	12-4-9
12-4-5	Cérémonie du coucher du soleil – Étape 3-2	12-4-11
12-5-1	Cérémonies des drapeaux – Étape 1	12-5-6
12-5-2	Cérémonies des drapeaux – Étape 2	12-5-9
12-5-3	Cérémonie des drapeaux – Étape 4	12-5-15

LIST OF FIGURES (Cont)

FIGURE	TITLE	PAGE
12-5-4	Ceremony of the Flags – Phase 5	12-5-19
12A-1	Order of March, Gun Carriage Crew	12A-2
12A-2	Open Order March	12A-6
12A-3	The Load Position	12A-8
12A-4	Naval Gun Crew – State Funeral	12A-12
12A-5	Naval Gun Crew – Military Funeral	12A-13
13-1	Divisions	13-2
13-2	Hands to Station – Entering and Leaving Harbour	13-6

LISTE DES FIGURES (suite)

FIGURE	TITRE	PAGE
12-5-4	Cérémonie des drapeaux – Étape 5	12-5-19
12A-1	Ordre de marche des servants de pièce	12A-2
12A-2	Façon d'ouvrir les rangs	12A-6
12A-3	Position des servants au moment du chargement	12A-8
12A-4	Détachement du canon de marine – Funérailles d'État	12A-12
12A-5	Détachement du canon de marine – Funérailles militaires	12A-13
13-1	Divisions	13-2
13-2	Disposition de l'équipage à l'entrée et à la sortie du port	13-6

LIST OF TABLES

TABLE	TITLE	PAGE
7-3-1	Forming up a Company (3 Sheets)	7-3-10
7-4-1	Forming up a Battalion (4 Sheets)	7-4-14
9-2-1	March Past in Column of Route (4 Sheets)	9-2-9
9-2-2	March Past in Column (Close Column) of Companies in Quick Time (3 Sheets)	9-2-18
9-2-3	March Past in Column (Close Column) in Slow and Quick Time (3 Sheets)	9-2-24
9-3-1	Trooping the Colour (6 Sheets)	9-3-5
9-4-1	Marching off the Old Colours	9-4-3(Blank/en blanc)/9-4-4
9-6-1	Feu de Joie (3 Sheets)	9-6-2
9B-1	Forming under the Adjutant (4 Sheets)	9B-7
9B-2	Fall in the Officers (2 Sheets)	9B-16
9B-3	The March off (2 Sheets)	9B-23
10-3-1	Composition of Quarter Guards	10-3-2
10-3-2	Guard Mounting (11 Sheets)	10-3-10
11-2-1	The Funeral Procession in Order of March (2 Sheets)	11-2-4
11-2-2	Composition of Funeral Parties	11-2-8
12-1-1	Street Lining (2 Sheets)	12-1-3
12-4-1	Preparation for the Feu de Joie	12-4-13
12-5-1	The Feu de Joie	12-5-11(Blank/en blanc)/12-5-12
12-5-2	Ceremony of the Flags: Sunset	12-5-18

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU	TITRE	PAGE
7-3-1	Rassemblement d'une compagnie (3 feuilles)	7-3-13
7-4-1	Rassemblement du bataillon (4 feuilles)	7-4-18
9-2-1	Défilé en colonne de route (4 feuilles)	9-2-13
9-2-2	Défilé en colonne (serrée) de compagnies au pas cadencé (3 feuilles)	9-2-21
9-2-3	Défilé en colonne (colonne serrée) au pas ralenti et au pas cadencé (3 feuilles)	9-2-27
9-3-1	Parade du drapeau consacré (6 feuilles)	9-3-11
9-4-1	Retrait des anciens drapeaux consacrés	9-4-5
9-6-1	Feu de joie (3 feuilles)	9-6-5
9B-1	Rassemblement sous les ordres du capitaine-adjudant (4 feuilles)	9B-11
9B-2	Arrivée des officiers à leur poste (2 feuilles)	9B-18
9B-3	Départ des troupes (2 feuilles)	9B-25
10-3-1	Composition des gardes de caserne	10-3-2
10-3-2	Rassemblement de la garde (11 feuilles)	10-3-21
11-2-1	Le cortège funèbre en ordre de marche (2 feuilles)	11-2-6
11-2-2	Composition des cortèges funèbres	11-2-9
12-1-1	Formation d'un cordon le long d'une rue (2 feuilles)	12-1-5
12-4-1	Préparation du feu de joie	12-4-13
12-5-1	Le feu de joie	12-5-13
12-5-2	La cérémonie des drapeaux : Coucher du soleil	12-5-18

CHAPTER 1

INTRODUCTION

SECTION 1

GENERAL

PURPOSE

1. This publication provides guidance and establishes uniformity for drill and ceremonial throughout the Canadian Forces (CF).

AIM

2. The aim of drill and ceremonial is to contribute to the operational effectiveness of the CF by:

a. ensuring that the CF efficiently march and manoeuvre together as one in duty and routine; and

b. promoting discipline, alertness, precision, pride, steadiness and the cohesion necessary for success.

3. Drill is the basis of all teamwork.

ORIGINS

4. At one time, drill and tactics were the same, much of the former being movements needed on the battlefield. Battle drills have existed since ancient times. The Romans are reputed to have used cadence marching for tactical formations. Although infantry supremacy and precise drills were eclipsed after the fall of the Roman Empire, and during the feudal era mounted knights ruled combat, infantry drills were resurrected in the 14th Century and slowly developed and improved thereafter. Separate drill procedures for cavalry, artillery, infantry and others (except for equipment drill) were replaced by all arms drill early in the 20th Century as the changed conditions of war gradually divorced tactics from barrack routine.

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

SECTION 1

GÉNÉRALITÉS

OBJET

1. La présente publication régit l'exercice et le cérémonial au sein des Forces canadiennes (FC).

BUT

2. L'exercice et le cérémonial ont pour but de contribuer à l'efficacité opérationnelle des FC :

a. en s'assurant que les FC exécutent efficacement les manœuvres et les exercices militaires, dans le cadre du service courant; et

b. en mettant l'accent sur la discipline, la vivacité d'esprit, la précision, la fierté, la stabilité et la cohésion nécessaires à la réussite.

3. Tout travail d'équipe repose sur l'exercice.

HISTORIQUE

4. À une certaine époque, l'exercice et la tactique étaient une seule et même chose, l'exercice consistant à faire les mouvements nécessaires sur le champ de bataille. Les exercices de combat existent depuis les temps anciens. On sait que les Romains utilisaient le pas en cadence pour réaliser des formations tactiques. Bien que la domination de l'infanterie et les exercices précis disparurent après la chute de l'empire romain, et qu'à l'époque féodale les chevaliers allaient au combat à cheval, les exercices d'infanterie ont refait surface au 14e siècle et ont pris de plus en plus d'importance tout en s'améliorant sans cesse. Les exercices distincts de la cavalerie, de l'artillerie, de l'infanterie et des autres armes (sauf l'équipement) ont été remplacés par les exercices destinés à toutes les armes au début du 20e siècle, à cause des conditions changeantes de la guerre qui ont contribué graduellement à la séparation de la tactique des exercices de caserne.

5. The foot and arms drill of the Royal Canadian Navy, Canadian Army and Royal Canadian Air Force were generally similar, being derived from the same tactical practices. When the three services were unified in 1968, evolution continued by blending the drill detail back into one.

6. Drill is still used routinely to move troops in an orderly and efficient manner. It also forms the basis of the precise manoeuvres used in military displays and ceremonies.

TERMINOLOGY

7. In this manual, “shall”, “will”, “is” and “are” are to be construed as imperative, and “may” as permissive (see Annex A for definitions).

8. The term “officer” includes all personnel holding a commissioned rank. The term “non-commissioned member” denotes personnel from the rank of private up to and including chief warrant officer.

9. Throughout this manual, words importing masculine gender include the feminine one. Where appropriate, the female address “Ma’am”, “Ms” or “Miss” shall be used in place of the male address “Sir”.

10. For ease of reference, this manual standardizes organizational terminology to include “battalion”, “company”, “platoon” and “section”. Parade commanders shall actually use the correct term for the organization under their command; e.g., flight or troop in place of platoon.

GENERAL

11. The recruit and junior officer first observe unit organization and the chain of command on the parade square. Here, the officers, warrant officers and non-commissioned officers all have their own duties and functions to perform.

12. Officers cannot delegate their parade duties to non-commissioned officers. Officers should not be drilled by Warrant Officers or non-commissioned

5. Les exercices avec ou sans armes exécutés par la Marine royale du Canada, l’Armée canadienne et l’Aviation royale du Canada se ressemblaient beaucoup; ils étaient d’ailleurs basés sur les mêmes exercices tactiques. Au moment de la fusion des trois armes en 1968, les exercices de chacune ont été fondus en une seule et même série.

6. On se sert encore couramment des exercices pour assurer le déplacement ordonné et efficace des troupes. C’est à partir des exercices qu’on exécute les manœuvres précises dans le cadre d’événements et de cérémonies militaires.

TERMINOLOGIE

7. Dans le présent manuel, les verbes « devoir » et « être » s’entendent dans le sens impératif et « pouvoir » dans le sens facultatif (voir l’annexe A pour définitions).

8. Le terme « officier » désigne toute personne détenant un brevet d’officier. Le terme « militaire du rang » s’applique à toute personne depuis le grade de militaire jusqu’à celui d’adjudant-chef.

9. Lorsque l’expression utilisée dans le présent manuel est au genre masculin, la même expression s’applique au féminin. Lorsqu’il y a lieu, on substituera l’expression « Madame » ou « Mademoiselle » à l’expression « Monsieur ».

10. Dans un but de simplification, les termes qui renvoient aux organisations suivantes, « bataillon », « compagnie », « peloton » et « section » ont été normalisés dans le présent manuel. Les commandants de rassemblement devront en fait utiliser le terme désignant l’organisation relevant de leur commandement, par exemple : « escadrille » ou « troupe » au lieu de « peloton ».

GÉNÉRALITÉS

11. C’est sur le terrain de rassemblement que les recrues et les officiers subalternes ont l’occasion d’observer, pour la première fois, l’organisation d’une unité et les échelons du commandement. Qu’il s’agisse de l’officier, de l’adjudant ou du sous-officier, chacun est appelé à remplir des devoirs et des fonctions qui lui sont propres.

12. Les officiers ne peuvent pas déléguer leurs responsabilités à des sous-officiers au moment des rassemblements et les adjudants et militaires du rang

officers, except in the case of the initial training of junior officers and refresher instruction under the actual supervision of the commanding officer or adjutant. Officers, warrant officers and non-commissioned officers ensure the respect due them by their parade appointments by maintaining a command presence and individual drill standard of the highest order.

13. The parade ground provides an excellent opportunity for warrant officers and non-commissioned officers to display initiative and gain command experience, provided they are permitted freedom of action. Superiors who undermine a subordinate's authority fail in their own exercise of command.

DRILL AND PROCEDURE

14. **Drill.** Drill is composed of standard postures, movements and evolutions completed in response to particular words of command; e.g., "ATTEN – TION" and "PRESENT – ARMS". No deviations are allowed unless specifically mentioned in this manual to ensure that the CF marches and manoeuvres as one.

15. **Procedure.** Procedures are the combinations of drill movements carried out for the ceremony or duty involved. Commanders may adjust procedures to suit parade circumstances and location, so long as the essential ingredients and customary sequence of traditional parades are recognized. Guidelines are provided in subsequent chapters as required.

16. **Exhibitions and Displays.** Special drill sequences, using standard drill movements, may be performed during displays such as tattoos or military pageants, often to memorized routines and without the normal sequence of commands.

DRILL STANDARDS

17. The hallmarks of CF drill are efficiency, precision and dignity. These qualities are developed through self-discipline and practice. They lead to unit pride and cohesion.

ne devraient pas être appelés à diriger l'exercice des officiers, à moins qu'il ne s'agisse de l'instruction initiale d'officiers subalternes ou de cours de recyclage supervisés par le commandant ou le capitaine-adjudant. Pour mériter le respect auquel ils ont droit en vertu de la position qu'ils occupent au moment des rassemblements, les officiers, les adjudants et les sous-officiers doivent s'assurer que les commandements qu'ils donnent et la façon dont ils exécutent leurs mouvements sont au-dessus de tout reproche.

13. L'exercice sur le terrain de rassemblement offre une excellente occasion aux adjudants et aux sous-officiers de faire preuve d'initiative et d'acquérir l'expérience du commandement, à condition toutefois qu'ils jouissent d'une certaine liberté. Les surveillants supérieurs qui sapent l'autorité de leurs subordonnés manquent à leurs devoirs pour ce qui est de l'exercice du commandement.

EXERCICE ET PROCÉDURES

14. **Exercice.** L'exercice comprend des positions, des mouvements et des déplacements précis dictés par des commandements particuliers, comme par exemple « GARDE-À — VOUS » et « PRÉSENTEZ — ARMES ». À moins d'indication contraire dans le présent manuel, aucun écart n'est permis afin d'assurer l'uniformité des exercices et des manœuvres au sein des FC.

15. **Procédures.** Les procédures sont un ensemble de mouvements réglementaires exécutés dans le cadre de cérémonies ou de tâches particulières. Les commandants peuvent adapter les procédures en fonction des circonstances et des lieux, du moment qu'ils respectent la séquence habituelle et les éléments essentiels des rassemblements traditionnels. Les chapitres qui suivent renferment des lignes directrices à ce sujet.

16. **Expositions et présentations.** Il est possible, au cours de présentations militaires, tels le Tattoo et les défilés, d'exécuter une série de mouvements réglementaires particuliers combinés à des exercices mémorisés et réalisés sans les commandements habituels.

MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES

17. L'efficacité, la précision et la dignité sont des qualités qui distinguent les FC. Ces qualités, qui sont le fruit d'une grande discipline et de beaucoup de pratique, assurent la cohésion et la fierté de l'unité.

18. Exaggerated or modified drill movements and idiosyncracies demonstrate inefficient and undisciplined training, and a failure of the unit to focus on the purpose and use of drill in a modern armed force.

19. Military troops which display constant competence in drill are recognized universally as highly trained, well-disciplined and professional. Drill that is well taught and executed develops individual pride, mental alertness, precision and esprit-de-corps which will assist the individual service member to carry out orders instinctively at all times.

20. Good drill, well rehearsed, closely supervised and precise, is an exercise in obedience and alertness. It sets the standard for the execution of any duty, both for the individual and the unit, and builds a sense of confidence between commander and subordinate that is essential to high morale.

21. The personal qualities developed on the parade ground must be maintained in all aspects of military life. Commanders must insist on the same high standards both on and off parade to instill these qualities strongly enough to endure the strain of military duty in peace or war. The systematic correction of minor errors strengthens these characteristics and improves both individual and unit standards.

21A. Canadian Forces personnel, whether as individuals or formed contingents, are forbidden to use the drill movement of a foreign military or domestic organization. Only the CDS can personally, in writing, waive this direction. Requests for waivers must be staffed through the chain-of-command to DHH.

SYMBOLS

22. The appointment symbols used in this manual are illustrated in Figure 1-1-1.

INSTRUCTION TECHNIQUES

23. **General.** The instructor must continually work to improve the standard of instruction. The techniques in this article shall be adhered to, thus ensuring the success of the drill instruction.

18. Tout mouvement réglementaire modifié ou amplifié et toute particularité individuelle dénotent un manque de discipline et des lacunes sur le plan de l'instruction, et trahissent l'incapacité de l'unité à mettre l'accent sur le but et l'utilité des exercices au sein d'une force armée moderne.

19. Les troupes qui font preuve de compétence dans l'exécution des exercices sont universellement considérées comme des militaires professionnels bien entraînés et bien disciplinés. Les exercices bien enseignés et bien exécutés développent chez chacun une fierté personnelle, une vivacité d'esprit, une précision et un esprit de corps qui aideront les militaires à exécuter instinctivement les ordres reçus, en tout temps.

20. Un bon exercice, bien répété, surveillé attentivement et exigeant le plus haut degré de précision constitue un excellent exercice d'obéissance et de vivacité d'esprit. Un tel exercice définit une norme d'exécution, tant pour l'individu que pour l'unité, et contribue à créer entre le commandant et ses subordonnés la confiance mutuelle qui est une condition essentielle d'un bon moral.

21. Les qualités personnelles développées sur le terrain de rassemblement doivent se perpétuer à travers toutes les phases de la vie militaire. Les commandants doivent insister pour que l'on respecte des normes tout aussi élevées, que l'on soit ou non sur le terrain de rassemblement, car ces qualités doivent s'enraciner au point où le militaire puisse résister à toutes les difficultés aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre. La correction systématique d'erreurs mineures renforce ces caractéristiques et améliore tant le niveau individuel que le niveau de l'unité.

21A. Il est interdit au personnel des Forces canadiennes, individuellement ou en groupes, d'exécuter les mouvements d'exercice militaire d'une organisation militaire étrangère ou d'une organisation domestique. Seul le CED peut, personnellement et par écrit, accorder une dérogation à la présente directive. Les demandes de dérogation doivent être envoyées au DHP par la chaîne de commandement.

SYMBOLES

22. Les symboles réservés aux nominations utilisées dans le présent manuel sont illustrés à la figure 1-1-1.

TECHNIQUES D'INSTRUCTION

23. **Généralités.** L'instructeur doit constamment s'efforcer d'améliorer la qualité de l'instruction donnée. Le présent article contient les règles à suivre pour garantir le succès de l'instruction.

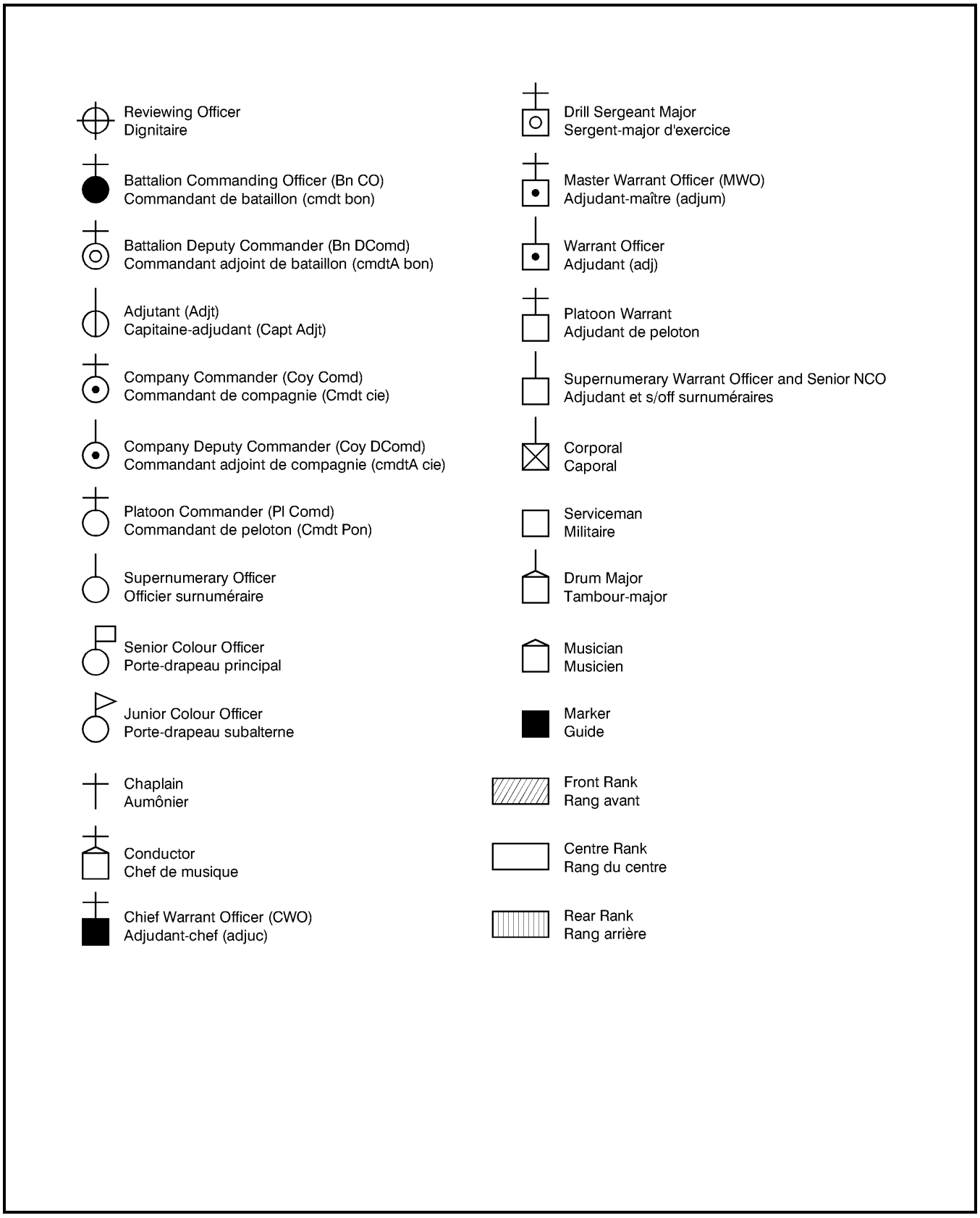

Figure 1-1-1 Appointment Symbols
Figure 1-1-1 Symboles réservés aux nominations

24. **Instructor's Appearance and Bearing.** Since example is imitated, the instructor's appearance and bearing must be of the highest standard. When conducting drill instruction, the instructor shall stand at attention unless it is necessary to demonstrate or to check an individual. The instructor shall execute all movements correctly and smartly.

24. **Apparence et tenue de l'instructeur.** L'instructeur doit apporter le plus grand soin à son apparence et à sa tenue, étant donné que les gens ont naturellement tendance à imiter l'exemple qui leur est donné. Lorsqu'il dirige un exercice, l'instructeur doit se tenir au garde-à-vous, à moins qu'il n'ait à faire la démonstration d'un mouvement ou à corriger une personne. L'instructeur doit exécuter tous les mouvements avec précision et de façon énergique.

25. **Demonstrations.** Demonstrations shall be planned so that the squad can see the position or movement. All demonstration shall be correct. Excessive demonstration is a common fault and shall be avoided. Arms drill shall be demonstrated using the appropriate weapon.

25. **Démonstrations.** Les démonstrations doivent être faites de façon à permettre aux membres de l'escouade de voir la position adoptée ou le mouvement exécuté. Toute démonstration doit être faite de façon impeccable. Les instructeurs ont tendance à abuser des démonstrations, ce qu'ils doivent éviter de faire. Il faut utiliser les armes appropriées pour enseigner les mouvements avec armes.

26. **Checking.** Constant checking and correcting of all faults is essential. Faults shall be corrected immediately after they occur.

26. **Vérification.** Il est essentiel de vérifier constamment les mouvements et de corriger les erreurs dès qu'elles se produisent.

27. **Vocabulary.** The instructor shall develop and use a vocabulary of short, concise words to impress on the squad that the movement must be performed smartly. For example, the words "crack", "drive", "seize" and "grasp" suggest the degree of smartness required. Profanity or personal sarcasm shall never be used.

27. **Vocabulaire.** L'instructeur doit acquérir et utiliser un vocabulaire de termes brefs et concis, afin de bien faire comprendre aux membres de l'escouade l'importance d'exécuter les mouvements de façon énergique. Par exemple, les mots « frapper », « forcer » et « saisir » donnent une idée du niveau de précision requis. Il ne doit en aucun cas proférer des jurons ou user de sarcasme à l'endroit d'une personne.

28. **Manhandling.** An instructor shall not strike or push members of the squad. This does not preclude the instructor, without being offensive, from assisting in the correction of a squad member's position.

28. **Rudesse.** Il est interdit à tout instructeur de frapper ou de rudoyer les membres d'une escouade. Cela n'empêche pas l'instructeur d'aider un membre de l'escouade à corriger sa position, sans toutefois l'accabler de propos offensants.

29. **Rest Periods.** In the early stages of recruit training, short rest periods shall be given during drill instruction by standing the squad easy. During these rest periods, the squad may be questioned on subjects previously taught. The squad shall not be kept in any one position long enough to produce strain and fatigue. Periods of drill at the halt shall be interspersed with movements on the march, with or without arms, at appropriate intervals to keep the squad alert, exercise the muscles, and, as a result, produce a high standard of drill.

29. **Périodes de repos.** Au début de l'instruction des recrues, on accordera de courtes périodes de repos aux troupes pendant les périodes d'exercice, en faisant adopter aux membres de l'escouade la position de repos. On peut profiter de ces moments d'arrêt pour poser aux membres de l'escouade des questions sur les sujets déjà abordés. On devra éviter de garder les membres de l'escouade dans la même position trop longtemps; on ne ferait alors que causer de la tension et de la fatigue inutiles. On alternera les périodes d'exercice à la halte avec des mouvements de marche, avec ou sans armes, à intervalles appropriés, afin que les membres de l'escouade demeurent alertes et qu'ils fassent travailler leurs muscles, ce qui permettra d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

30. **Formation for Instruction.** The instructor shall select the most effective squad formation for the lesson being taught. A squad may be in a single rank, hollow square or semi-circle for elementary drill instruction.

31. **Instructor Faults.** Faults made by an instructor and noted by a superior shall be corrected as soon as possible. The instructor shall not be corrected within earshot or sight of the squad.

CONDUCT OF A DRILL LESSON

32. **Preliminaries.** Before commencing the lesson, the instructor shall:

a. review any appropriate previous lesson;

b. order the squad into a suitable formation, e.g., hollow square;

c. state the movement to be taught and the reason for learning; and

d. state the requirement of the performance check or standard.

33. **Lesson.** The lesson shall be taught in the following stages:

a. Stage 1: Demonstration and Walk-Through.

(1) Demonstrate the complete movement, calling out the time.

(2) Demonstrate the first part of the movement.

(3) Explain how the first part of the movement is done.

(4) Give the squad the opportunity to ask questions.

(5) Practice the squad on the first movement (collectively, individually, collectively).

30. **Formation adoptée.** L'instructeur choisira la formation qui lui permet le mieux de donner l'instruction aux membres de l'escouade. Ceux-ci pourront se placer sur un seul rang, former un demi-cercle ou encore un « U » au cours de l'instruction élémentaire.

31. **Erreurs de l'instructeur.** Les erreurs commises par un instructeur et décelées par un supérieur doivent être corrigées dès que possible. Le supérieur ne devra toutefois pas reprendre l'instructeur en présence des membres de l'escouade ou si ces derniers sont à portée de voix.

ENSEIGNEMENT DES MOUVEMENTS

32. **Préliminaires.** Avant de commencer la leçon, l'instructeur devra :

a. récapituler les leçons précédentes appropriées;

b. faire adopter à son escouade une formation appropriée, par exemple, la formation en « U »;

c. indiquer le mouvement qui doit être enseigné et expliquer le but de l'enseignement; et

d. indiquer le niveau à atteindre au moment du contrôle de rendement.

33. **Leçon.** La leçon se donnera en deux étapes :

a. Première étape : démonstration et exécution.

(1) Faire une démonstration complète du mouvement, en comptant la mesure.

(2) Faire une démonstration de la première partie du mouvement.

(3) Expliquer la façon dont la première partie du mouvement doit être exécutée.

(4) Laisser les membres de l'escouade poser des questions.

(5) Faire répéter la première partie du mouvement (escouade au complet, exécution individuelle, escouade au complet).

(6) Teach the second and each subsequent movement following the sequence described above.

(7) Give two complete and final demonstrations.

b. Stage 2: Practice the Complete Movement.

(1) Practice the complete movement, with the instructor calling the time.

(2) Practice the complete movement, with the squad calling the time.

(3) Practice the complete movement, with the squad judging the time.

NOTE

On difficult movements or movements with several stages, a further demonstration may be given prior to practising the complete movement.

34. **Performance Check/Test.** Conduct the test.

35. **Conclusion.** The lesson shall be summarized as follows:

a. restate the movement taught and the reason for learning;

b. state the level of achievement; and

c. state the next lesson.

WORDS OF COMMAND

36. Good drill depends on properly delivered words of command. They are to be pronounced clearly and distinctly, with confidence and determination, since they convey an order which is to be promptly obeyed.

(6) Enseigner le deuxième mouvement et les mouvements subséquents en suivant l'ordre indiqué ci-dessus.

(7) Faire deux dernières démonstrations complètes du mouvement.

b. Deuxième étape : répétition complète du mouvement.

(1) Faire une répétition complète du mouvement, tandis que l'instructeur compte la mesure.

(2) Faire une répétition complète du mouvement, tandis que les membres de l'escouade comptent la mesure.

(3) Faire une répétition complète du mouvement, tandis que les membres de l'escouade comptent mentalement la mesure.

NOTA

Lorsqu'il s'agit de mouvements difficiles ou de mouvements comportant plusieurs temps, l'instructeur peut refaire une démonstration des mouvements avant de les faire répéter au complet.

34. **Essai et contrôle de rendement.** Faire l'essai.

35. **Conclusion.** Résumer la leçon comme suit :

a. indiquer le mouvement enseigné et expliquer le but de l'enseignement;

b. indiquer le niveau de rendement à atteindre; et

c. décrire la leçon suivante.

COMMANDEMENTS

36. La bonne exécution des mouvements dépend de la façon dont sont donnés les commandements. Le but des commandements étant de donner un ordre qui doit être exécuté sur-le-champ, il est essentiel qu'ils soient donnés de façon claire et distincte et sur un ton assuré et énergique.

37. Words of command are divided into:

a. cautionary commands; and

b. executive commands.

38. The cautionary command warns of the movement to be performed and shall be given first. The cautionary command may include additional instructions such as “ADVANCE”, “RETIRE”, etc. The executive command serves as the signal for the movement to be carried out. Throughout this manual, words of command are printed in capital letters. A dash separates the cautionary from the executive portion of the command, e.g., RIGHT IN – CLINE.

39. As a guide, the cautionary command should be drawn out over at least two paces of quick time and the interval between the cautionary and executive commands should be two paces. The pause will be as consistent as possible.

40. AS YOU WERE shall only be ordered when another word of command cannot be used to have a squad adopt a previous position or to cancel an incorrect order before it has been completed.

41. The following are examples of correct words of command:

a. SQUAD, MOVE TO THE RIGHT IN THREES, RIGHT – TURN, BY THE LEFT, QUICK – MARCH;

b. PLATOON, GENERAL SALUTE, PRESENT – ARMS;

c. NO. 1 PLATOON, AT THE HALT, ON THE LEFT, FORM PLA – TOON;

d. COMPANY, ON THE LEFT, INTO CLOSE COLUMN, FORM PLA – TOONS; and

e. BATTALION, MOVE TO THE RIGHT IN COLUMN OF ROUTE, RIGHT – TURN.

37. Les commandements se divisent en deux parties :

a. une première partie servant d’avertissement; et

b. une seconde partie, précédant l’exécution.

38. L’avertissement indique le mouvement qui doit être exécuté; il doit être donné d’abord. L’avertissement peut comprendre des directives supplémentaires, c’est-à-dire des termes comme « VERS L’AVANT », « VERS L’ARRIÈRE », etc. La partie exécution du commandement indique le moment où celui-ci doit être exécuté. Dans le présent manuel, les mots de commandement sont indiqués en lettres majuscules. Un tiret sépare la partie avertissement de la partie exécution d’un commandement, par exemple : « À DROITE OBLI — QUEZ ».

39. À titre d’indication, la première partie d’un commandement devrait s’étendre sur au moins deux pas cadencés et l’intervalle entre la première et la seconde partie du commandement devrait également être de deux pas. On doit s’efforcer de conserver une certaine uniformité dans la durée de la pause.

40. Le commandement « AU TEMPS » se donne seulement lorsqu’aucun autre commandement ne peut être utilisé pour ramener les membres d’une escouade à leur position antérieure ou pour annuler un commandement erroné avant qu’il n’ait été exécuté.

41. Exemples de commandements donnés correctement :

a. « ESCOUADE, VERS LA DROITE, EN TROIS, À DROITE TOUR — NEZ, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ — MARCHE »;

b. « PELOTON, SALUT GÉNÉRAL, PRÉSENTEZ — ARMES »;

c. « PELOTON N° 1, À LA HALTE, À GAUCHE, FORMEZ PELO — TON »;

d. « COMPAGNIE, À GAUCHE, EN COLONNE SERRÉE, FORMEZ PELO — TONS »; et

e. « BATAILLON, VERS LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE, À DROITE TOUR — NEZ ».

42. Troops fall in on parade in line, with their front rank remaining the same until dismissed. The cautionary commands ADVANCE and RETIRE indicate a turn or movement in the direction of the front or rear rank (see also Chapter 3, paragraphs 9 to 11 and Chapter 7, paragraph 1). Thus:

a. SQUAD RETIRE, RIGHT – TURN, for a squad halted or moving to the right in threes and required to turn to the right;

b. SQUAD ADVANCE, RIGHT – TURN, for a squad halted or moving to the left in threes and required to turn to the right;

c. SQUAD RETIRE, ABOUT – TURN, for a squad advancing and required to turn about; and

d. SQUAD, MOVE TO THE LEFT, RIGHT – TURN, for a squad retiring and required to turn to the left flank.

43. SQUAD ADVANCE (RETIRE) is used whenever turning into line. After every turn, the directing flank is given BY THE LEFT (RIGHT).

44. Light infantry (less Princess Patricia's Canadian Light Infantry, which drills as a line regiment) and rifle regiments, which maintain traditions of special agility and alertness on the battlefield, may use combined orders when addressing only their own troops or like units; e.g., SQUAD WILL TURN AND MOVE TO THE RIGHT IN THREES. AT THE SHOULDER, QUICK – MARCH. The squad will carry out each order in sequence.

STANDARD PAUSE

45. The standard pause between each drill movement is two beats of quick time.

42. Les troupes se mettent en ligne au moment du rassemblement et le rang avant reste le même jusqu'à ce qu'on indique de rompre les rangs. Les avertissements « VERS L'AVANT » et « VERS L'ARRIÈRE » indiquent que les troupes doivent tourner ou se diriger vers le rang avant ou vers le rang arrière (voir aussi les paragraphes 9 à 11 du chapitre 3 et le paragraphe 1 du chapitre 7). Ainsi :

a. « ESCOUADE, VERS L'ARRIÈRE, À DROITE TOUR — NEZ », dans le cas d'une escouade à la halte ou se déplaçant vers la droite en trois et devant tourner vers la droite;

b. « ESCOUADE, VERS L'AVANT, À DROITE TOUR — NEZ », dans le cas d'une escouade à la halte ou se déplaçant vers la gauche en trois et devant tourner vers la droite;

c. « ESCOUADE, VERS L'ARRIÈRE, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ », dans le cas d'une escouade se déplaçant vers l'avant et devant faire demi-tour; et

d. « ESCOUADE, VERS LA GAUCHE, À DROITE TOUR — NEZ », dans le cas d'une escouade se déplaçant vers l'arrière et devant tourner vers la gauche.

43. On utilise le commandement « ESCOUADE, VERS L'AVANT (VERS L'ARRIÈRE) » lorsque le changement de direction est fait en ligne. Après chaque changement de direction, le flanc de direction est indiqué par le commandement « PAR LA GAUCHE (DROITE) ».

44. Exception faite du Princess Patricia's Canadian Light Infantry qui exécute ses mouvements comme un régiment de ligne, l'infanterie légère et les régiments de carabiniers qui, selon la tradition, conservent une agilité et une vivacité particulières sur le champ de bataille, peuvent utiliser une combinaison des deux parties d'un commandement lorsqu'ils s'adressent à leurs propres troupes ou unités seulement; par exemple, « L'ESCOUADE TOURNERA VERS LA GAUCHE ET SE DÉPLACERA EN TROIS, À L'ÉPAULE, PAS CADENCÉ — MARCHE ». L'escouade doit exécuter dans l'ordre chacun des commandements reçus.

PAUSE RÉGLEMENTAIRE

45. La pause réglementaire entre chaque mouvement correspond à deux battements au pas cadencé.

46. In the early stages of training, the squad shall call out the time when executing drill movements.

47. To warn the squad that the time is to be called out, the instructor will precede the command for the movement with the cautionary command CALLING OUT THE TIME. For example, on the command CALLING OUT THE TIME, RIGHT – TURN, the squad:

a. executes the first movement of the turn on the executive order and simultaneously calls out “One”;

b. after completing the first movement, calls “Two”, “Three” while observing the standard pause; and

c. when executing the final movement, calls out “One”.

48. After completing a movement on the march, a recruit squad shall call the step for three paces; e.g., on quick march, “Left-Right-Left”.

MECHANICAL TRAINING AIDS

49. **Drums.** A drum may be used to sharpen the execution of foot drill and rifle exercises at the halt, to beat the time for troops who are learning to judge correct timings and to beat the cadence.

50. **Metronome.** A metronome is an instrument that emits an audible sound and can be adjusted to indicate the cadence for various movements. It may be used by the instructor to establish and maintain the correct cadence. It is especially useful when used in conjunction with the drum. The accuracy of the metronome should be checked frequently with a watch.

51. **Pace Sticks.** A pace stick is used by a drill instructor or monitor to measure distance, interval and length of pace on the march (see Chapter 6).

INSPECTION

52. Inspections shall be carried out at the open order.

46. Au début de l’instruction, tous les membres de l’escouade doivent compter à haute voix en exécutant les mouvements au cours de l’exercice.

47. Afin d’avertir les membres de l’escouade qu’ils doivent compter la mesure, l’instructeur fera précéder le commandement de chaque mouvement de l’avertissement « EN COMPTANT ». Ainsi, au commandement « EN COMPTANT, À DROITE TOUR — NEZ », les membres de l’escouade :

a. exécutent le premier mouvement et comptent ensemble « un »;

b. terminent le premier mouvement en comptant « deux », « trois », tout en observant la pause réglementaire; et

c. exécutent le dernier mouvement en comptant ensemble « un ».

48. Après avoir exécuté un mouvement en marchant, l’escouade formée de recrues comptera la mesure pendant trois pas; par exemple, au pas cadencé, l’escouade comptera « gauche-droite-gauche ».

MATÉRIEL D’INSTRUCTION

49. **Tambours.** On peut utiliser un tambour pour accentuer l’exécution des exercices avec et sans armes à la halte, pour battre la mesure lorsqu’on désire familiariser les troupes avec les diverses cadences et pour battre la mesure de la marche.

50. **Métronome.** Le métronome est un instrument qui émet un son et qui peut être réglé de façon à marquer la cadence des divers mouvements. L’instructeur peut s’en servir pour régler et maintenir la bonne cadence. Le métronome est surtout utile lorsqu’on s’en sert en même temps que le tambour. Il faut vérifier régulièrement la précision du métronome à l’aide d’une montre.

51. **Mesures-pas.** L’instructeur utilise un mesure-pas pour mesurer la distance, les intervalles et la longueur de pas en marchant (voir le chapitre 6).

INSPECTION

52. On doit ouvrir les rangs lors des inspections.

53. Ranks shall be dressed after completing the move to open order and before the inspection. They may also be dressed after moving to close order.

54. The inspecting officer or NCO will normally inspect the front and rear of each rank, commencing at the right flank of the front rank and proceeding in an anti-clockwise direction around each rank in turn. A supernumerary rank should normally not be inspected.

55. If a band is in attendance it may be inspected, though this is not usual unless it is an integral part of the unit on parade.

56. Ranks are inspected in the position of attention. Ranks not under inspection at the time may be ordered to stand at ease. Similarly, during the inspection of one unit or sub-unit, other units or sub-units not under inspection at the time may be ordered to stand at ease.

57. During an inspection, an individual ordered to adjust clothing or equipment shall do so immediately, maintaining position within the ranks. After the adjustment is finished, the position of attention will be resumed.

58. The inspection of an individual shall commence at the head and work down to the feet to ascertain that the service member:

a. is properly equipped for the parade, with clothing and equipment clean and in good repair;

b. is properly dressed, with all clothing, badges, ribbons, etc., worn correctly; and

c. has high standards of personal hygiene and grooming, e.g., hair at correct length, shaved and washed.

FUNDAMENTALS OF FOOT DRILL

59. The individual who consistently maintains perfect balance on the completion of movements demonstrates:

53. L'unité doit être alignée après avoir ouvert les rangs en vue de l'inspection; elle peut aussi s'aligner après avoir fermé les rangs.

54. L'officier ou le sous-officier qui fait l'inspection commencera normalement l'inspection par le flanc droit du rang avant et inspectera successivement le devant et l'arrière de chaque rang dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. Un rang surnuméraire ne devrait pas normalement être inspecté.

55. S'il y a une musique, celle-ci peut également être inspectée, quoique ce ne soit pas habituel à moins qu'elle ne fasse partie intégrante de l'unité en rassemblement.

56. Les militaires se tiennent au garde-à-vous au moment de l'inspection. Ceux des autres rangs ne faisant pas l'objet de l'inspection peuvent recevoir l'ordre de se tenir à la position en place repos pendant ce temps. De même, au cours de l'inspection d'une unité ou d'une sous-unité, les autres unités ou sous-unités qui ne font pas l'objet d'une inspection peuvent recevoir l'ordre de se tenir à la position en place repos.

57. Au cours d'une inspection, une personne qui reçoit l'ordre d'ajuster sa tenue ou son équipement doit le faire immédiatement tout en restant en place dans le rang. Elle doit ensuite reprendre la position du garde-à-vous.

58. L'inspection d'un militaire, qui devra se faire de la tête aux pieds et a pour but de s'assurer :

a. qu'il est prêt pour le rassemblement, que sa tenue et son équipement sont propres et en bon état;

b. qu'il est convenablement vêtu, que sa tenue, ses insignes, ses décorations, etc. sont portés correctement; et

c. qu'il prend grand soin de son hygiène personnelle et de son apparence, par exemple, ses cheveux sont de longueur réglementaire, il est bien rasé et propre.

EXERCICES SANS ARMES

59. La personne qui garde un équilibre parfait dans l'exécution de chaque mouvement démontre qu'elle a :

a. quick reflexes;

b. steadiness;

c. physical control of the body;

d. mental alertness; and

e. mastery of the basic skills.

60. Constant checking during all phases of training must be stressed to ensure the individual's attention to proper bearing.

BASIC SKILLS

61. The basic movements of foot drill are performed as follows:

a. **"Bend the __ knee."** One leg is kept braced with the foot firm and flat on the ground by applying pressure to the toe and the ball of the foot. The opposite knee is bent to the front of the body so that the toes hang directly below at a natural angle. The foot is raised 15 cm clear of the ground in quick time and during movements at the halt; the thigh is raised parallel to the ground for all movements executed in slow time (see also special procedures for foot drill on a floating vessel in Chapter 13).

b. **"Straighten the __ leg."** The leg is straightened to the ground by forcing the toe down so that the impact is taken on the ball of the foot.

c. **"Shoot the __ foot forward."** One leg is kept braced with the foot on the ground. The other foot is shot forward with the knee braced, ready to carry the weight of the body forward.

d. **"Shift the weight to the __."** Body weight is shifted by transferring the weight onto the ball of the foot being straightened to the ground and the balance is maintained by placing the foot flat and firm.

62. The phrase "Place the foot flat on the ground" means place the foot naturally on the ground without slapping or exaggeration.

a. d'excellents réflexes;

b. de la stabilité;

c. le contrôle de son corps;

d. l'esprit vif; et

e. la maîtrise des connaissances de base.

60. Il faut s'assurer qu'à chacune des étapes de l'instruction, les militaires adoptent le maintien approprié.

CONNAISSANCES DE BASE

61. Les exercices sans armes comprennent les mouvements élémentaires ci-après :

a. **« Fléchir le genou __. »** L'une des jambes reste raide, le pied est posé bien à plat sur le sol et la pression est appliquée sur les orteils et la demi-pointe du pied. Le genou de l'autre jambe est fléchi de manière à ce que les orteils soient directement sous le genou, formant un angle naturel. Au cours de mouvements exécutés à la halte ou au pas cadencé, on lève le pied à 15 cm au-dessus du sol; au pas ralenti, on lève la cuisse jusqu'à ce qu'elle soit parallèle au sol (les procédures spéciales pour faire les exercices sans armes à bord d'un navire à flot sont décrites au chapitre 13).

b. **« Redresser la jambe __. »** On redresse la jambe en abaissant le pied vers le sol, de façon à ce que ce soit la demi-pointe du pied qui prenne le choc.

c. **« Porter le pied __ vers l'avant. »** L'une des jambes reste raide, le pied toujours au sol. Sans que le genou ne soit fléchi, l'autre pied est porté vers l'avant, prêt à recevoir le poids du corps.

d. **« Transférer le poids du corps à __. »** On transfère tout le poids du corps sur la demi-pointe du pied de la jambe redressée et on conserve son équilibre en gardant le pied posé bien à plat sur le sol.

62. L'expression « poser le pied bien à plat sur le sol » signifie qu'il faut poser le pied naturellement, sans forcer ni exagérer le mouvement.

SECTION 2

COMPLIMENTS

GENERAL

1. Compliments are formal marks of respect and courtesy, i.e., salutes.

2. The military salute is a traditional demonstration of trust and respect. Although the method of saluting varies with circumstances, the paying of compliments is a fundamental requirement that is indispensable to service discipline.

3. In Canada, military compliments are only paid to the Sovereign; the Governor General; members of the Royal Family; recognized foreign royalty; foreign heads of state or government; the Prime Minister; the Minister and Associate Minister of National Defence; lieutenant-governors; and commissioned officers. Exceptions, such as compliments paid to deceased service members, are as detailed in paragraphs 20 to 23 and paragraphs 25, 26, 28, 29 et 41.

4. Service individuals receiving a compliment shall acknowledge it.

5. Detailed instructions on the techniques of paying individual compliments are found elsewhere in this publication as follows:

a. at the halt – Chapter 2;

b. on the march – Chapter 3;

c. when bearing arms:

(1) rifle – Chapter 4,

(2) carbine – Chapter 5, and

(3) sword – Chapter 6; and

d. when carrying pace stick or cane – Chapter 6.

FORMED MILITARY GROUPS

6. Compliments on behalf of a formed military group are normally given by the person in command of the group.

SECTION 2

SALUTS MILITAIRES

GÉNÉRALITÉS

1. Le salut militaire est une marque officielle de respect et de courtoisie.

2. Le salut militaire traduit la façon traditionnelle de manifester la confiance et le respect. Même si la façon de saluer varie selon les circonstances, le fait d'indiquer son respect en saluant constitue l'une des conditions essentielles de la discipline militaire.

3. Au Canada, les saluts militaires ne s'adressent qu'à la Reine, au Gouverneur général, aux membres de la famille royale, à la royauté étrangère reconnue, aux Chefs d'états et de gouvernements étrangers, au Premier ministre, au Ministre et Ministre adjoint de la Défense nationale, aux Lieutenants-gouverneurs et aux officiers commissionnés. Les exceptions, comme les saluts aux militaires décédés, sont décrites aux paragraphes 20 à 23 et aux paragraphes 25, 26, 28, 29 et 41.

4. Le militaire à qui on fait un salut doit retourner ce salut.

5. Les instructions détaillées sur les différentes façons de saluer sont décrites ailleurs dans la présente publication :

a. à la halte – chapitre 2;

b. en marchant – chapitre 3;

c. avec armes :

(1) fusil – chapitre 4,

(2) carabine – chapitre 5, et

(3) sabre – chapitre 6; et

d. avec le mesure-pas ou une canne – chapitre 6.

GROUPES DE MILITAIRES

6. Le responsable d'un groupe de militaires salue normalement au nom du groupe qu'il commande.

7. At the halt:

   a. The person in command will order the group to attention before saluting.

   b. When the group is armed, it shall be brought to attention and then may be brought to the shoulder arms position before the person in charge gives the appropriate salute.

8. On the march:

   a. The person in charge of a formed military unit shall personally salute when passing junior officers (Captains and Lieutenants) superior to himself in rank. When passing senior officers superior to himself in rank, the person in charge shall order EYES RIGHT/LEFT and salute with the hand while turning head and eyes in the required direction.

   b. When bearing arms at the trail, the person in command shall shoulder arms before proceeding as detailed in subparagraph a. above.

INDIVIDUAL

9. Officers shall salute all officers of higher rank and shall return all compliments paid them. Senior officers receiving compliments from marching troops on a ceremonial parade shall hold the salute as each individual component passes directly by in review.

10. Non-commissioned members shall salute all commissioned officers.

11. Officers and non-commissioned members not part of a formed military group shall pay individual compliments to an approaching higher ranking officer (see also paragraph 12). The senior officer receiving the salute shall return the compliment, while military persons accompanying that officer give an eyes right/left in the same manner as saluting without headdress (paragraph 15) during the exchange of compliments or greetings.

7. À la halte :

   a. Le responsable donnera au groupe qu'il commande l'ordre de se tenir au garde-à-vous avant de saluer.

   b. Lorsque le groupe est armé, il doit d'abord être amené au garde-à-vous; il peut ensuite recevoir l'ordre de porter l'arme à l'épaule avant que le responsable ne salue.

8. Sur la marche :

   a. Le responsable d'un groupe de militaires sur la marche devra lui-même saluer lorsqu'il croise un officier subalterne (capitaines et lieutenants) dont le grade est supérieur au sien. Lorsqu'il croise un officier supérieur dont le grade est supérieur au sien, il devra donner le commandement « TÊTE À DROITE (GAUCHE) » et saluer de la main en tournant la tête et les yeux dans la direction appropriée.

   b. Lorsque la personne qui commande le groupe a l'arme à la main, elle devra porter l'arme à l'épaule avant d'exécuter les mouvements prescrits au sous-paragraphe a. ci-dessus.

MILITAIRES SEULS

9. Les officiers devront saluer les officiers d'un grade supérieur au leur et répondre à tous les saluts qu'ils reçoivent. Les officiers supérieurs qui reçoivent les saluts de troupes en marche au cours d'une prise d'armes devront garder la position du salut jusqu'à ce que chacun des éléments constitutifs soit passé devant eux.

10. Les militaires du rang devront saluer tous les officiers commissionnés.

11. Les officiers et les militaires du rang qui ne font pas partie d'un groupe formé de militaires devront saluer individuellement tout officier de grade supérieur qu'ils croisent (voir également le paragraphe 12). L'officier supérieur à qui s'adresse un salut devra retourner le salut, tandis que les militaires qui l'accompagnent font une « tête à droite (gauche) » de la même façon que s'ils saluaient sans coiffure (paragraphe 15) lors du salut ou des salutations.

12. When an officer approaches a group of non-commissioned members, the senior of the group or the person who recognizes the officer first shall take command and call the group to attention: the senior or person in charge shall then alone salute. Junior members shall draw their senior's attention to approaching officers if the circumstances require and allow.

13. Individual compliments to a formed military group on the march and under the command of an officer shall be paid by halting, turning to face the group and saluting. The salute should be maintained until the entire group has passed.

14. While bearing arms, individuals shall pay compliments to officers by saluting at the shoulder arms position. Sentries shall pay compliments in accordance with Chapter 10, Section 4.

15. When in uniform and not wearing headdress, compliments shall be paid by standing at attention. If on the march, arms shall be swung and the head turned to the left or right as required.

16. D E L E T E D

CIVILIAN DRESS

17. Appropriate compliments shall be paid when recognizing an officer dressed in civilian clothing.

18. When dressed in civilian clothes, all members shall stand at attention and male members (less Sikhs) shall remove headdress, on any occasion when a salute would be correct in uniform and extreme winter weather conditions allow. On the march, the headdress is raised or removed, if applicable, and the head turned right or left. When headdress is not worn, it is correct to turn the head as required and offer a polite greeting.

SPECIAL CIRCUMSTANCES

19. **Buildings.** Salutes are not given indoors in either public or service buildings except on parades, ceremonial occasions, in areas so designated by commanders, or when entering or leaving the office of an officer who should be paid compliments by virtue of his rank or appointment. Further:

12. Lorsqu'un officier s'approche d'un groupe de militaires du rang, le plus haut en grade ou la personne qui, la première, reconnaît l'officier, devra assumer le commandement et donner l'ordre au groupe de se tenir au garde-à-vous; le plus haut en grade du groupe ou la personne qui commande celui-ci sera alors la seule à saluer. Les militaires subalternes devront, si l'occasion s'y prête, signaler à leur supérieur l'approche d'officiers.

13. Un militaire seul qui rencontre un groupe en marche commandé par un officier saluera en s'arrêtant, se tournant vers le groupe et saluant de la main. Le militaire devrait garder la position du salut jusqu'à ce que le groupe complet soit passé.

14. Lorsqu'ils sont seuls, les militaires armés salueront les officiers en adoptant la position « à l'épaule, armes ». Les sentinelles salueront de la façon décrite à la section 4 du chapitre 10.

15. Un militaire en uniforme qui ne porte pas de coiffure saluera en se tenant au garde-à-vous. S'il marche, il continuera de balancer les bras et tournera la tête à gauche et à droite, selon le cas.

16. S U P P R I M É

MILITAIRES EN CIVIL

17. Tout militaire qui rencontre un officier en civil qu'il reconnaît devra saluer de la façon normale.

18. Lorsqu'ils sont en civil, les militaires devront se tenir au garde-à-vous; les personnes de sexe masculin (sauf les Sikhs) devront se découvrir dans tous les cas où il y aurait lieu de saluer s'ils étaient en uniforme et lorsque la température le permet. En marche, les militaires soulèvent ou enlèvent au besoin leur coiffure et tournent la tête à droite ou à gauche. S'ils ne portent pas de coiffure, ils peuvent simplement tourner la tête dans la direction appropriée et faire des salutations.

CAS PARTICULIERS

19. **Édifices.** On ne salue pas à l'intérieur d'un édifice public ou militaire, sauf lors de rassemblements, de cérémonies, dans les secteurs désignés par les commandants ou lorsqu'on entre dans le bureau d'un officier qui, en vertu de son grade ou de son poste, a normalement droit à un salut, ou lorsqu'on quitte son bureau. En outre :

a. it is correct to turn the head and offer a polite greeting when meeting an officer in the common area of a public or service building; and

b. it is not customary for those other than Sikhs working in a building to wear headdress when visiting another office in the same building. In this circumstance, compliments are paid by briefly coming to attention at the office door.

20. **Cenotaphs.** Officers and men shall salute individually and formed military groups shall pay compliments when passing the National War Memorial and cenotaphs to military dead.

21. **Colours.** Individuals and formed military groups shall pay compliments to uncased Colours, except when the Colour is part of an escort to the deceased during a funeral (see subparagraph 23a.).

a. Halted armed groups shall present arms.

b. Military groups marching past uncased Colours shall give eyes right/left.

c. See also paragraph 30.

22. **Religious Services and Buildings.** Conventional marks of respect and courtesy shall be observed during religious services and in places of worship, depending on the customs of the religion involved and the faith of the member (see A-AD-265-000/AG-001, CF Dress Instructions, Chapter 2, Section 3 for further explanation).

23. **Funerals.** The following compliments shall be paid at state, military and civilian funerals:

a. The remains of the deceased take seniority and alone receive compliments during a funeral.

b. Members shall wear headdress and pay respects by saluting when passing the casket at a vigil.

a. il convient de tourner la tête et de faire des salutations polies lorsqu'on croise un officier dans une salle commune d'un édifice public ou militaire; et

b. les militaires qui travaillent dans un édifice, à l'exception des Sikhs, ne portent pas habituellement la coiffure lorsqu'ils doivent rendre visite à une autre personne dans le même édifice. Dans ce cas, le salut consiste à se tenir brièvement au garde-à-vous à l'entrée du bureau.

20. **Cénotaphes.** Les officiers et les militaires du rang devront saluer en se conformant aux modalités prescrites pour les militaires seuls ou en groupes, lorsqu'ils passent devant le Monument commémoratif de guerre du Canada ou un cénotaphe dressé à la mémoire de militaires.

21. **Les drapeaux consacrés.** Les militaires seuls ou faisant partie d'un groupe devront rendre les honneurs lorsque les drapeaux consacrés sont dégainés, sauf si le drapeau consacré fait partie d'une escorte funéraire (voir sous-paragraphe 23a.).

a. Les groupes de militaires armés à la halte doivent présenter les armes.

b. Les groupes de militaires qui passent devant des drapeaux consacrés dégainés devront tourner la tête à droite (gauche).

c. Voir aussi le paragraphe 30.

22. **Édifices et services religieux.** Il faut afficher les marques de respect et de courtoisie qui conviennent lors de services religieux et dans les établissements réservés au culte, selon les coutumes religieuses en cause et la religion du militaire (voir la section 3, chapitre 2 de l'A-AD-265-000/AG-001, Instructions sur la tenue des FC).

23. **Funérailles.** Les honneurs suivants doivent être rendus lorsqu'il s'agit de funérailles d'État, militaires ou civiles :

a. La dépouille du défunt a la préséance et l'exclusivité des saluts pendant des funérailles.

b. Les militaires doivent porter la coiffure et saluer lorsqu'ils passent devant le cercueil lors de la vigile d'un mort.

c. Formed military groups shall be halted and turned to face a passing funeral procession, and the officer or member in charge will salute the deceased while passing. Individual compliments shall be paid in a similar fashion.

d. Individuals and formed military groups bearing arms shall salute a passing funeral procession by presenting arms.

e. Salutes, as above, shall be accorded the casket during interments.

f. At the end of a Service funeral, the officiating chaplain will proceed to the foot of the grave to pay his respects. Service members should then proceed to the foot of the grave, in order of seniority, to pay individual respects by saluting. When numbers warrant, members may approach in small informal groups.

g. See also paragraph 26.

24. **Guards and Sentries.** Detailed instructions for paying compliments by guards and sentries are found in Chapter 10.

25. **Courtesy Salutes**

a. Foreign officers shall be saluted in the same manner as Canadian officers unless the circumstances clearly dictate otherwise.

b. Service members may express their respect for individual civilians by using a salute as a formal means of greeting or farewell.

26. **Memorial Services and Funerals.** Compliments to the dead shall be paid during the sounding of the calls “Last Post” and “Rouse” when they are used in memorial services and funerals. Compliments will commence on the first note and terminate on the last of each call when sounded. Compliments shall be paid as follows:

a. All ranks who are not part of a formed military group shall salute.

b. Formed military groups will be brought to attention and all officers shall salute. A Royal or General Salute will be ordered if appropriate. The funeral guard will present arms, the escort will remain at the order,

c. L’officier ou le responsable d’un groupe de militaires doit donner l’ordre à ses troupes de s’arrêter et de se tourner vers le cortège lorsque le cercueil croise les troupes et saluer lui-même le cercueil. Les militaires seuls salueront de la même façon.

d. Les militaires armés qui sont seuls ou qui font partie d’un groupe devront saluer tout cortège funèbre en présentant les armes.

e. Le salut se fait de la façon décrite ci-dessus au moment de la mise en terre du cercueil.

f. Lorsque les funérailles militaires sont terminées, l’aumônier se rend au pied de la tombe pour présenter ses respects. Les militaires se rendent ensuite au pied de la tombe, par ordre d’ancienneté, pour présenter individuellement leurs respects en saluant. S’ils sont nombreux, les militaires peuvent s’approcher librement en petits groupes.

g. Voir aussi le paragraphe 26.

24. **Gardes et sentinelles.** Le chapitre 10 renferme les instructions détaillées relatives au salut par les gardes et sentinelles.

25. **Saluts de courtoisie**

a. Il faut saluer les officiers étrangers de la même façon qu’on salue les officiers canadiens, à moins que les circonstances ne s’y prêtent pas.

b. Les militaires peuvent saluer certains civils qu’ils rencontrent (accueil ou adieu) en signe de respect.

26. **Funérailles et services commémoratifs.** Il faut saluer pendant le « dernier appel » et pendant le « Réveil » au cours des funérailles et des services commémoratifs. Le salut débute lorsqu’on joue la première note et se termine dès que la dernière note de chaque pièce est jouée. On rend les honneurs de la façon suivante :

a. Tous les militaires qui ne font pas partie d’un groupe de militaires saluent.

b. Les groupes de militaires reçoivent l’ordre de se tenir au garde-à-vous et tous les officiers saluent. Selon les circonstances, on donnera l’ordre pour un salut royal ou un salut général. La garde présentera les armes,

officers that form part of the escort will salute with the hand. In the latter case the salute shall be held for the silent interval between "Last Post" and "Rouse".

c. On defence establishments, all vehicles in the vicinity shall be stopped and the occupants shall dismount and pay compliments.

27. **Lecture Rooms**

a. When a visiting officer or dignitary senior to the instructor enters a lecture room, theatre, etc., the instructor or senior member present shall call the group to attention. All members of the class shall sit at attention, arms straight at the side, head and eyes to the front and heels together.

b. Where it may be impracticable or hazardous to call the group to attention, the order, STAND FAST, will be given. Members of the group shall suspend all possible action, without causing physical danger to themselves or others, or damage to equipment, until the order CARRY ON is given.

28. **Anthems and Salutes** (see also paragraph 30). When the Royal Anthem, Royal Salute, Vice-Regal Salute, National Anthem (see A-AD-200-000/AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the Canadian Forces) or the national anthem of a foreign country is played, all shall stand and:

a. all ranks who are not part of a formed military group shall salute. The salute shall commence with the playing of the first note of music and shall be cut away at the end of the last note;

b. formed military groups shall be called to attention and all officers or the person in charge shall salute; formed military groups bearing arms shall present arms;

c. on defence establishments, all vehicles within hearing distance shall be stopped and the occupants shall dismount and pay compliments; and

l'escorte gardera l'arme au pied et les officiers faisant partie de l'escorte salueront avec la main. Dans ce cas, on continuera le salut pendant la période de silence qui sépare le « dernier appel » du « Réveil ».

c. Dans les établissements de la défense, tous les véhicules devront s'arrêter et les personnes transportées devront descendre afin de rendre les honneurs.

27. **Salles de conférence**

a. Lorsqu'un officier ou un dignitaire supérieur en grade à l'instructeur entre dans une salle de conférence, salle de spectacles, etc., l'instructeur ou le plus haut en grade présent donne l'ordre de se tenir au garde-à-vous. Tous les membres de la classe devront adopter la position assise du garde-à-vous, les bras à leurs côtés, la tête et les yeux vers l'avant et les talons joints.

b. S'il est dangereux de donner au groupe l'ordre de se tenir au garde-à-vous, ou si les circonstances ne le permettent pas, il faut donner l'ordre « IMMOBILE ». Les membres du groupe devront alors cesser toute activité, sans toutefois créer de dangers physiques pour eux-mêmes ou quelqu'un d'autre ni causer de dommages au matériel, jusqu'à ce qu'ils reçoivent l'ordre « CONTINUEZ ».

28. **Hymnes et saluts** (voir aussi le paragraphe 30). Lorsqu'on joue l'hymne royal, le salut royal, le salut vice-royal, l'hymne national (voir l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des Forces canadiennes) ou l'hymne national d'un pays étranger, tous doivent se lever et :

a. tous les militaires qui ne font pas partie d'un groupe formé doivent saluer; le salut commence lorsqu'on joue la première note et cesse dès que la dernière note est jouée;

b. les groupes formés de militaires reçoivent l'ordre de se tenir au garde-à-vous et tous les officiers, ou la personne responsable du groupe, saluent; les groupes qui portent des armes doivent présenter les armes;

c. dans les établissements de la défense, tous les véhicules qui sont suffisamment près pour que les personnes transportées puissent entendre l'hymne doivent s'arrêter et ces derniers doivent descendre et rendre les honneurs; et

d. anthems are not sung when played as part of a salute, or on a parade other than a church parade (remembrance or commemorative service/ceremony). If ordered to sing on a drumhead or remembrance ceremony, the parade will be brought to attention and all will join in the singing of the National Anthem, officers do not salute.

29. **National Flag.** When the National Flag is hoisted or lowered at defence establishments, all ranks in or out of uniform within view shall face the flagpole or mast, stand at attention and pay compliments as follows:

a. All who are not part of a formed military group shall salute.

b. Unarmed military groups shall be halted facing the flagpole and the officer or non-commissioned member in charge of the group shall salute;

c. Armed parties shall present arms.

d. Motor vehicles in view shall be stopped and the occupants shall dismount and pay compliments.

30. **Parades.** CF members who are spectators at a parade shall:

a. stand at the arrival and departure of a reviewing officer or dignitary. When troops on parade are armed, the signal to stand at the arrival shall be the parade commander's order to SHOULDER – ARMS. At the departure, all ranks will remain standing after the last Royal/General Salute until the reviewing officer or dignitary leaves the parade area;

b. salute when uncased Colours pass directly in front of them. Guns are the Colours of formed artillery units and will be treated as such when they roll past in review on formal ceremonial parades;

c. salute during the playing of National Anthems and Royal Salutes; and

d. l'hymne n'est pas chanté quand il s'inscrit dans le cadre du salut ou d'un rassemblement, mais l'est au cours d'un rassemblement à l'église (messe/cérémonie du souvenir ou commémorative). Lors d'une cérémonie du souvenir ou d'une cérémonie en plein air, le rassemblement doit, si on lui ordonne de chanter, se mettre au garde-à-vous et chanter l'hymne national, mais les officiers ne saluent pas.

29. **Drapeau national.** Lorsqu'on hisse ou qu'on baisse le Drapeau national dans un établissement de la défense, tous les militaires qui sont en mesure de voir le drapeau doivent se tourner vers le mât, se tenir au garde-à-vous et saluer de la façon suivante :

a. Tous les militaires qui ne font pas partie d'un groupe formé doivent saluer.

b. Les groupes militaires non armés doivent recevoir l'ordre de s'arrêter face au mât et l'officier ou le responsable du groupe doit saluer.

c. Les groupes armés doivent présenter les armes.

d. Les véhicules qui sont en vue du mât doivent arrêter et les personnes transportées doivent descendre et rendre les honneurs.

30. **Rassemblements.** Les membres des FC qui assistent à un rassemblement doivent :

a. se lever à l'arrivée et au départ de l'officier de la revue ou du dignitaire. Lorsque les troupes sont armées, le signal convenu pour se lever à l'arrivée est le commandement « À L'ÉPAULE — ARMES », donné par le commandant du rassemblement. Au moment du départ, les militaires doivent demeurer au garde-à-vous après le dernier salut royal ou salut général, jusqu'à ce que l'officier de la revue ou le dignitaire quitte la zone de rassemblement;

b. saluer lorsque les drapeaux consacrés dégainés passent directement devant eux. Les canons constituent les drapeaux consacrés des unités d'artillerie et doivent être considérés comme tel lorsqu'ils défilent au cours des rassemblements et cérémonies officielles;

c. saluer lorsqu'on joue des hymnes nationaux et des saluts royaux; et

d. stand at attention during the playing of the General Salute.

31. **Personal Attendants.** Officers in personal attendance on a dignitary shall not salute during a Royal or General Salute to that dignitary or when a National Anthem is played as a salute for that dignitary. Those in personal attendance are defined as aides, equerries and the like closely accompanying a dignitary on a podium or parade, etc.

32. **Reporting**

a. When reporting to an officer or dignitary, the following procedure shall be observed:

(1) march forward, halt two paces in front of the officer or dignitary;

(2) salute, remain at attention, await acknowledgement;

(3) deliver the message, receive instructions, etc. (see subparagraph b. below);

(4) salute, await acknowledgement; and

(5) turn right and march off.

b. At an investiture or when receiving a decoration, take one pace forward to receive the award and one pace back following the presentation.

c. When a non-commissioned member reports to someone senior, other than an officer, the procedure outlined above shall be followed without the salute.

33. **Vehicles**

a. Compliments shall be paid to passengers in staff cars bearing distinguishing flags or general officer car plates.

b. When wearing headdress, the senior passenger in a staff car and the passenger in the front seat of other vehicles shall salute. When not wearing headdress they shall

d. se tenir au garde-à-vous lorsqu'on joue le salut général.

31. **Membres de la suite d'un dignitaire.** Les officiers qui font partie de la suite d'un dignitaire ne saluent pas lorsqu'on joue le salut royal ou le salut général à l'intention de ce dignitaire ou lorsque l'hymne national est joué à titre de salut à son intention. Les membres d'une suite comprennent les aides, les écuyers et autres personnes accompagnant un dignitaire sur un podium d'honneur ou lors d'un rassemblement, etc.

32. **Façon de se présenter à un supérieur**

a. Lorsqu'un militaire se présente à un officier ou à un dignitaire, il doit se conformer aux mesures suivantes :

(1) s'avancer, s'arrêter à deux pas devant l'officier ou le dignitaire;

(2) saluer, rester au garde-à-vous et attendre qu'on le salue de la façon appropriée;

(3) transmettre son message, recevoir ses instructions, etc. (voir le sous-paragraphe b. qui suit);

(4) saluer, attendre qu'on lui rende son salut; et

(5) tourner vers la droite et s'éloigner.

b. Au cours d'une investiture ou au moment de la réception d'une décoration, il faut faire un pas vers l'avant pour recevoir la décoration et un pas vers l'arrière lorsque celle-ci a été remise.

c. Lorsqu'un militaire du rang se présente à un supérieur autre qu'un officier, il doit suivre les mesures exposées ci-dessus, mais sans saluer.

33. **Véhicules**

a. Il faut rendre les honneurs aux passagers d'une voiture d'état-major qui arbore un fanion ou qui est munie de plaques réservées aux officiers généraux.

b. Dans une voiture d'état-major et lorsqu'il porte la coiffure, le passager dont le grade est le plus élevé rend le salut. Dans le cas des autres véhicules, le passager qui occupe

return compliments by sitting at attention (see also A-AD-265-000/AG-001, CF Dress Instructions, Chapter 2, Section 3, paragraph 12).

c. Service personnel driving a vehicle, motorcycle or bicycle shall not salute or return a salute.

d. Passengers riding in the rear of trucks shall pay compliments by sitting at attention.

34. **Other Occasions.** Compliments shall be paid on other occasions as notified from time to time in the appropriate regulations, orders and instructions.

MILITARY HONOURS AND GUN SALUTES

35. Further information on this subject is contained in A-AD-200-000/AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the CF.

36. Gun salutes are normally paid independent of other honours, and need not accompany or be accompanied by other honours.

37. Gun salutes shall normally commence at an appropriate time so as to terminate with the receiving dignitary's arrival in location.

38. If the location is one in which troops have been drawn up for review or a guard of honour has been mounted, the point of arrival is normally the podium.

39. When gun salutes and arms drill salutes are connected in the same ceremonial event, the event commander can coordinate the two, as well as the musical salute, for best effect. When circumstances prevent adequate warning of the dignitary's approach, it may be most effective to render the gun and arms drill salutes together. On these occasions, the gun salute shall normally commence on the final movement of the present arms, and the arms salute shall be concluded in the normal manner and the parade continued regardless of the fact that the gun salute may still be underway.

le siège avant (autre que le chauffeur) rend le salut. Lorsqu'ils ne portent pas la coiffure, les deux rendent le salut en adoptant la position assise du garde-à-vous (voir également l'A-AD-265-000/AG-001, Instructions sur la tenue des Forces canadiennes, chapitre 2, section 3, paragraphe 12).

c. Les militaires qui conduisent un véhicule ou une motocyclette ou qui roulent à bicyclette ne saluent pas.

d. Les passagers qui occupent la partie arrière d'un camion rendent les honneurs en adoptant la position assise du garde-à-vous.

34. **Autres circonstances.** Il faut rendre les honneurs dans les autres circonstances prévues par les règlements, les ordres et les instructions appropriés.

HONNEURS MILITAIRES ET SALVES DE CANON

35. L'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, contient des renseignements complémentaires sur le sujet.

36. Les salves de canon sont normalement distinctes des autres honneurs et n'ont pas à accompagner ou à être accompagnées d'autres honneurs.

37. Les salves de canon doivent normalement commencer à un moment approprié afin de se terminer lorsque le dignitaire arrive à l'endroit prévu.

38. Si on a préparé une garde d'honneur ou si des troupes ont été rassemblées à l'endroit prévu, le point d'arrivée doit en principe être le podium.

39. Lorsqu'on a prévu des salves de canon et des saluts avec armes, dans le cadre du même événement, le commandant responsable de l'événement peut coordonner les deux activités de même que le salut du corps de musique pour plus d'effet. Lorsque, en raison de circonstances, il est impossible de prévoir l'arrivée exacte du dignitaire, il peut convenir de tirer des salves de canon et de faire le salut avec armes en même temps. Dans ce cas, le salut au canon devra commencer dès qu'on a exécuté le dernier mouvement du présentez armes et le salut avec armes devra être effectué de la façon appropriée; il faut continuer le rassemblement même si le salut au canon n'est pas complètement terminé.

40. Gun salutes shall not be fired so as to cause aural discomfort to the receiving dignitary.

COMMISSIONED WARSHIPS AND BOATS

41. Service personnel shall salute when:

a. boarding or leaving a commissioned warship; and

b. mounting the quarter deck.

42. Compliments in boats shall be paid as follows:

a. The officer in charge of a boat or the coxswain shall salute. One member of the boat's crew shall be detailed to salute if the design of the boat places the officer or coxswain in an inconspicuous position.

b. In service whalers under oars, compliments are paid by giving the order OARS. One stroke after the order is given, the crew sit to attention with their oars horizontal and at right angles to the fore and aft line of the boat with blades feathered. In service boats under sail, the sheets are let fly. In service boats under power, engines are throttled down to idle and the propeller drive disengaged to take way off the boat.

c. When a boat is alongside a landing place or accommodation ladder or is made fast, the boatkeepers shall sit to attention and the senior occupant shall salute. All passengers and crew who are not engaged in keeping the boat alongside shall:

(1) in a decked-in power boat, stand at attention facing the officer or dignitary being saluted; and

(2) in an open boat, sit at attention.

40. Les salves de canon devraient être tirées de façon à ne pas incommoder le dignitaire.

EMBARCATIONS ET BÂTIMENTS DE GUERRE MIS EN SERVICE

41. Les militaires doivent saluer :

a. lorsqu'ils montent à bord d'un bâtiment de guerre mis en service ou qu'ils en descendent; et

b. lorsqu'ils montent sur la plage arrière.

42. À bord des embarcations, on rend les honneurs de la façon suivante :

a. Le commandant ou le patron d'une embarcation salue. Si en raison de la configuration de l'embarcation, l'officier ou le patron occupe une position qui ne permet pas de bien le voir, on devra désigner un des membres de l'équipage pour saluer.

b. Dans le cas des baleinières qui se déplacent à la rame, on salue en donnant le commandement « À VOS RAMES LE — VEZ ». Un coup après avoir reçu l'ordre, l'équipage adopte la position assise du garde-à-vous, les rames étant maintenues à l'horizontale et perpendiculaires à l'axe de l'embarcation et à plat. Dans le cas d'embarcations qui se déplacent à la voile, on laisse flotter les voiles et, dans le cas d'embarcations à moteur, on fait tourner le moteur au ralenti et on désengage l'hélice de façon à éliminer la force de propulsion.

c. Lorsqu'une embarcation est accostée le long d'un quai ou d'une échelle de coupée ou lorsqu'elle est amarrée, les hommes de garde doivent adopter la position assise du garde-à-vous et le plus haut en grade du groupe salue. Tous les passagers et les membres d'équipage qui ne sont pas occupés à garder l'embarcation accostée doivent :

(1) lorsqu'il s'agit d'une embarcation pontée à moteur, se tenir au garde-à-vous, face à l'officier ou au dignitaire à qui s'adresse le salut; et

(2) dans une embarcation ouverte, adopter la position assise du garde-à-vous.

d. Salutes shall not be exchanged when boats carrying officers of equal rank pass each other.

e. All compliments paid by or in boats shall be discretionary having due regard to safe seamanship practices.

43. The Side shall be piped when the following personnel board Her Majesty's Canadian ships between the hours of colours and sunset:

a. the Sovereign;

b. member of the Royal Family of equivalent rank of captain (N) or above when in naval uniform;

c. the Governor General of Canada and the Lieutenant-Governors of Provinces within their areas of responsibility;

d. Canadian and Commonwealth officers of the rank of commodore or Brigadier-General and above when in uniform;

e. all officers in uniform holding an appointment in command of a formation or group of ships, or an officer in command of a single ship;

f. members of a court martial attending or leaving the court;

g. the officer of the guard when flying his pennant;

h. all naval officers of other than Commonwealth nations in uniform at all hours; and

i. a body when being brought aboard or sent out of ship, at all times.

44. The Side is normally piped for an officer entitled to it even though accompanying an officer holding a senior rank or appointment who is not so entitled.

d. On ne salue pas lorsque deux embarcations transportant des officiers d'un même grade se croisent.

e. Tous les saluts échangés à bord des embarcations ou entre embarcations sont sujets au respect des règles de matelotage.

43. Il faut rendre les honneurs au sifflet de manœuvre lorsque les personnes ci-après montent à bord de navires canadiens de Sa Majesté entre l'envoi et la rentrée des couleurs :

a. la souveraine du Canada;

b. les membres de la famille royale détenant au moins le grade de capitaine (M) et portant l'uniforme de la marine;

c. le Gouverneur général du Canada et les lieutenants-gouverneurs des provinces, dans les limites de leurs responsabilités;

d. les officiers du Commonwealth et du Canada en uniforme, détenant au moins le grade de commodore ou de brigadier-général;

e. tous les officiers en uniforme qui commandent une formation ou un groupe de navires, ou un officier qui commande un seul navire;

f. les membres d'une cour martiale qui arrivent au tribunal ou qui en repartent;

g. l'officier commandant la garde lorsqu'il hisse son fanion;

h. tous les officiers de la marine en uniforme, relevant d'autres pays que ceux du Commonwealth, quelle que soit l'heure de la journée; et

i. une dépouille qu'on monte à bord du navire ou qu'on passe par-dessus bord, quelle que soit l'heure de la journée.

44. On rend habituellement les honneurs au sifflet de manœuvre à un officier qui y a droit même s'il accompagne un officier détenant un grade ou occupant un poste supérieur qui n'y a pas droit.

ANNEX A

DEFINITIONS

advance

A unit is advancing when it is moving in the direction the front rank would face in line. (avance)

alignment

A straight line on which a body of troops is formed or is to form. (alignement)

appointment

Positions of command within units and sub-units, e.g., company commander, division commander or platoon commander. (affectation)

battalion

A military formation consisting of two or more companies. (bataillon)

battery

An artillery formation approximately the size of a company. (batterie)

brigade/air group

A military formation consisting of two or more battalions/wings and supporting formations. (brigade/groupement aérien)

cadence

The number of beats to the minute. (cadence)

changing direction

To form a new front, i.e., to change the front of the unit, but not its formation, to face to the right or left. (changement de direction)

close order

The normal distance (one pace) between ranks in line. (rangs serrés)

ANNEXE A

DÉFINITIONS

action de couvrir

Action d'aligner une personne ou un groupe directement derrière une autre personne ou un autre groupe. (covering)

action de s'aligner

Action de s'aligner selon un tracé prescrit et de couvrir les rangs qui sont à l'avant. (dressing)

affectation

Poste de commandement au sein d'une unité ou d'une sous-unité, par exemple, commandant de compagnie, commandant de division, commandant de peloton. (appointment)

alignement

Ligne droite sur laquelle un groupe est formé ou doit se former. (alignment)

avance

Une unité avance lorsqu'elle se déplace dans la direction à laquelle le rang avant fait face si l'unité est formée en ligne. (advance)

bataillon

Formation militaire comprenant deux compagnies ou plus. (battalion)

batterie

Formation d'artillerie dont l'effectif est à peu près équivalent à celui d'une compagnie. (battery)

brigade/groupement aérien

Formation militaire regroupant au moins deux bataillons (ou escadres) ainsi que des éléments de soutien. (brigade/air group)

cadence

Nombre de pas à la minute. (cadence)

colours

- When used alone, or unless otherwise specified, Standards, Guidons, Queen's, and Command/College/Regimental Colours, and Air Squadron Standards. (les drapeaux consacrés)

- The English term "colours" is also used within Maritime Command to indicate the time (normally 0800 hours) when the National Flag and ships' ensigns are raised.

column

Sub-units one behind the other on parallel and successive alignments, at such a distance from one another that, when formed at an angle of 90 degrees to either flank, they will be brought into line with a seven-pace interval between platoons and a ten-pace interval between companies. (colonne)

column, close

A column with distance reduced to suit requirements, with a minimum distance of 12 paces between platoons and 15 paces between companies. (colonne serrée)

column of route

A unit turned to the right or left out of line, flank file leading, with officers and supernumeraries positioned to lead or follow the formation. (colonne de route)

column of threes

A unit in threes turned to the right or left out of line, flank file leading, but with officers and supernumeraries in their normal positions as in line. (colonne de trois)

company

A military formation consisting of two or more platoons. (compagnie)

covering

The act of aligning one person or group directly in rear of another. (action de couvrir)

changement de direction

Formation d'un nouveau front, par exemple en changeant, vers la droite ou la gauche, la direction à laquelle une unité fait face, mais non sa formation. (changing direction)

colonne

Sous-unités formées et alignées parallèlement les unes derrière les autres et à des intervalles tels que, lorsqu'elles se déplacent de 90 degrés vers un flanc ou l'autre, elles forment une ligne avec intervalles de sept pas entre les pelotons et de dix pas entre les compagnies. (column)

colonne de route

Unité formée en colonne, faisant face à un flanc, les officiers et les surnuméraires placés à l'avant ou à la suite de la formation. (column of route)

colonne de trois

Unité formée en colonne sur trois rangs, faisant face à un flanc et dont les officiers et les surnuméraires occupent les mêmes positions que lorsque l'unité est en ligne. (column of threes)

colonne serrée

Une unité formée en colonne avec intervalles réduits, pour satisfaire les besoins, ayant une distance minimale de 12 pas entre les pelotons et de 15 pas entre les compagnies. (column, close)

compagnie

Une formation militaire regroupant deux pelotons ou plus. (company)

conversion à pivot fixe

Mouvement exécuté pour changer de direction sans changer de formation. (form)

conversion à pivot mouvant

Mouvement exécuté par une formation faisant face à un flanc pour changer de direction sans changer de formation. (wheel)

depth

The extent of ground occupied by a body of service personnel form front to rear. (profondeur)

distance

The space between service personnel or bodies of service personnel from front to rear. (distance)

division

– Two or more brigades.

– A sub-unit of a ship's company.

– A sub-unit of a guard of honour or of another guard. (division)

dressing

The act of taking up correct alignment and covering. (action de s'aligner)

file, moving to a flank in

A unit in two ranks moving to a flank. (déplacement en file vers un flanc)

file, single

Service personnel, one behind the other on a frontage of one person. (file indienne)

file, blank

A blank file is the second single file from the left, when:

– in three ranks, this single file is without a centre and/or rear rank person; and

– in two ranks, this single file is without a rear rank person. (file creuse)

flank

Either side of a body of service personnel, as opposed to its front and rear. Designated as either the right or the left flank. (flanc)

flank, directing

The flank by which units march or dress. (flanc de direction)

déplacement en file vers un flanc

Action d'une unité se déplaçant vers un flanc sur deux rangs. (file, moving to a flank in)

déplacement vers l'arrière

Une unité se déplace vers l'arrière lorsqu'elle fait mouvement dans une direction opposée à celle auquel le rang avant ferait face. (retiring)

distance

Espace de l'avant à l'arrière entre des militaires ou des unités. (distance)

Division

– Deux brigades ou plus.

– Sous-unité de l'équipage d'un navire.

– Sous-unité d'une garde d'honneur ou d'une autre garde. (division)

drapeaux consacrés

– Lorsque le terme est employé seul, ou à moins d'indication contraire, il désigne les étendards, les guidons, le drapeau consacré de la Reine, le drapeau consacré du régiment, du commandement ou du Collège et les étendards des escadrons aériens. (colours)

– Au Commandement maritime, on se sert aussi du terme anglais « colours » pour désigner l'heure (normalement 8 h) à laquelle on envoie le Drapeau national et les pavillons des navires.

équipage

Officiers et membres d'équipage d'un navire. (ship's company)

escadre

Formation militaire dont l'effectif est à peu près équivalent à celui d'un bataillon. (wing)

escadrille

Formation militaire dont l'effectif est à peu près équivalent à celui d'un peloton. (flight)

flank, inner

The directing flank serving as a pivot when a body of service personnel changes direction. (flanc intérieur)

flank, outer

The flank opposite the directing flank. (flanc extérieur)

flight

A military formation approximately the size of a platoon. (escadrille)

form

The method of changing direction but not formation. (conversion à pivot fixe)

form squad

The method of changing formation but not direction. (former escouade)

front

The direction in which troops are facing or moving. (front)

frontage

The extent of ground covered laterally by a body of service personnel. As a general rule distances are 1.5 paces per file at the full arm dressing and 1 pace per file for all other intervals of dressing. (largeur du front)

guides, right or left

Individuals on the right and left of the front rank, whose specific duties are to maintain correct distances, intervals from other units when on the march and on whom the remainder of the members in their unit march, take up and maintain dressing. The guides are not to be covered off (see 'covering'). Guides may be used to indicate unit and sub-unit parade square positions for fall-in. (guides de droite ou de gauche)

incline

To face, and if on the march to move, in a direction of 45 degrees from the front to the indicated flank in a new direction. (obliquer)

escadron

Formation militaire dont l'effectif est à peu près équivalent à celui d'une compagnie. (squadron)

escouade

Petite formation militaire dont l'effectif est inférieur à celui d'un peloton et qu'on utilise durant l'enseignement de l'exercice. (squad)

file creuse

Nom donné à la deuxième file de gauche :

– lorsque, sur trois rangs, cette file ne comprend aucun membre du rang arrière et/ou central, ou seulement le membre du rang avant; et

– lorsque, sur deux rangs, cette file ne comprend que le membre du rang avant. (file, blank)

file indienne

Groupe de militaires disposés les uns derrière les autres sur une seule ligne. (file, single)

flanc

Côté droit ou gauche d'une formation, par opposition au front et à l'arrière. Désigné comme flanc droit ou flanc gauche. (flank)

flanc de direction

Flanc sur lequel se règle la marche ou l'alignement d'un groupe. (flank, directing)

flanc extérieur

Flanc opposé au flanc de direction. (flank, outer)

flanc intérieur

Flanc qui sert de pivot quand un groupe change de direction. (flank, inner)

former escouade

Mouvement exécuté pour changer de formation sans changer de direction. (form squad)

interval

The space between individuals or bodies of service personnel on the same alignment. (intervalle)

line

Bodies of service personnel formed up on the same alignment. (ligne)

marker

An individual placed to indicate the position which a body of service personnel will occupy when covering and falling in. (guide)

open order

A standard increased distance (two and one-half paces) between ranks in line. (rangs ouverts)

pace

The length of a standard stride measured from heel to heel. (pas)

platoon

A basic military formation of approximately 30 service personnel, normally formed in three ranks, having a right marker, a platoon commander and a platoon warrant officer. (peloton)

rank

A line of service personnel, side by side, on one alignment, separated by an interval. (rang)

rank, front

The rank which is leading when a unit is advancing. (rang avant)

rank, leading

The rank in front whether retiring or advancing. (rang de tête)

rank, rear

The rank which is in the rear when the unit is advancing. (rang arrière)

front

Direction à laquelle un groupe fait face ou dans laquelle il se déplace. (front)

guide

Un militaire qui occupe un endroit désigné dans le but d'indiquer l'endroit que doit occuper un groupe de militaires lorsqu'il se rassemble ou couvre d'autres troupes. (marker)

guides de droite ou de gauche

Militaires placés à la droite et à la gauche du rang avant et dont le rôle est de maintenir les distances ou intervalles prescrits entre les unités lorsqu'elles sont en marche et sur lesquelles les autres membres de la même unité se guident, s'alignent et conservent l'alignement. Les guides ne doivent pas être couverts (voir « action de couvrir »), mais ils peuvent servir à indiquer l'emplacement que les unités ou les sous-unités doivent occuper au moment du rassemblement. (guides, right or left)

intervalle

Espace entre les militaires ou les unités formés sur le même alignement. (interval)

largeur du front

Distance latéralement couverte par un groupe de militaires. En règle générale, les distances sont de 1.5 pas par file à l'alignement à pleine longueur des bras et de 1 pas pour tous les autres intervalles d'alignement. (frontage)

ligne

Groupes formés sur un même alignement. (line)

obliquer

Tourner ou, si l'unité est en marche, se déplacer vers le flanc indiqué à un angle de 45 degrés par rapport au front dans la nouvelle direction. (incline)

pas

Longueur d'un pas normal d'un talon à l'autre. (pace)

retiring

A unit is retiring when it is moving in the direction opposite to that which the front rank would face in line. (déplacement vers l'arrière)

ship's company

The officers and crew of a ship. (équipage)

standard pause

The pause between movements of drill. The standard pause for drill at the halt is based on two beats of quick time. The standard pause for drill on the march is the period of time required to take two paces. (pause réglementaire)

squad

A small military formation of less than platoon size which is adopted to teach drill movements. (escouade)

squadron

A military formation approximately the size of a company. (escadron)

sub-unit

One of the component bodies forming a unit; i.e., a platoon is a sub-unit of a company. (sous-unité)

supernumeraries

Officers who form in front of and warrant officers and senior non-commissioned officers who form in rear of their respective formations without filling a parade appointment. (surnuméraires)

troop

A military formation approximately the size of a platoon. (troupe)

wheel

A movement by which a body of service personnel facing a flank changes direction without changing formation. (conversion à pivot mouvant)

pause réglementaire

Pause faite entre les mouvements au cours de l'exercice. Dans le cas de l'exercice à la halte, la pause réglementaire est de deux battements de pas cadencé. Dans le cas de l'exercice en marche, la pause réglementaire correspond à la durée nécessaire pour faire deux pas. (standard pause)

peloton

Formation militaire de base, comprenant environ 30 hommes, un commandant de peloton, un adjudant de peloton et un guide de droite, et normalement formée sur trois rangs. (platoon)

profondeur

Espace occupé par une unité militaire depuis l'avant jusqu'à l'arrière. (depth)

rang

Ligne de militaires disposés côte à côte sur un alignement, à intervalles réglementaires. (rank)

rang arrière

Rang qui ferme la marche lorsque l'unité avance. (rank, rear)

rang avant

Rang qui ouvre la marche d'une unité qui avance. (rank, front)

rang de tête

Rang qui ouvre la marche lorsque l'unité se déplace vers l'arrière ou vers l'avant. (rank, leading)

rangs ouverts

Distance accrue entre les rangs (deux pas et demi) lorsque les militaires sont en ligne. (open order)

rangs serrés

Distance normale entre les rangs, qui est d'un pas lorsque les troupes sont en ligne. (close order)

wing

A military formation approximately the size of a battalion. (escadre)

sous-unité

Un des éléments d'une unité militaire; par exemple, le peloton est une sous-unité de la compagnie. (sub-unit)

surnuméraires

Officiers qui prennent place à l'avant et adjudants et sous-officiers supérieurs qui prennent place à l'arrière de leur formation lors des rassemblements et qui n'occupent pas un poste de commandement. (supernumeraries)

troupe

Formation militaire dont l'effectif est à peu près équivalent à celui d'un peloton. (troop)

CHAPTER 2

SQUAD DRILL AT THE HALT WITHOUT ARMS

FORMATION OF A SQUAD

1. As soon as practicable after arrival at the recruit training establishment, recruits shall be instructed on squad formations. These formations are essential to maintain control and ensure uniformity throughout recruit training.

2. On the command FORM UP IN SINGLE (TWO) (THREE) RANKS – MOVE, all persons so ordered will:

a. assume the position of attention;

b. observe the standard pause;

c. stepping off with the left foot, march forward towards the instructor; and

d. the first individual approaching the instructor will halt three paces directly in front, and the remainder will cover him and/or fall in on his left at arm's length intervals in accordance with Figure 2-1.

3. The instructor shall decide what formation to use. As a guide, a squad of:

a. five or fewer form a single rank;

b. six to nine form up in two ranks; and

c. ten or more form up in three ranks.

POSITION OF ATTENTION

4. The position of attention is one of readiness for a word of command. Alertness and exactness in this position is important, and therefore personnel should not be kept at attention longer than necessary.

5. The position of attention is the position adopted by all when addressing a superior.

CHAPITRE 2

EXERCICE D'ESCOUADE À LA HALTE SANS ARMES

FORMATION D'UNE ESCOUADE

1. Dès que possible après leur arrivée au centre d'instruction des recrues, les recrues doivent recevoir l'instruction sur les différentes formations d'escouade. Ces formations sont essentielles pour assurer le contrôle et l'uniformité durant toute la période d'instruction des recrues.

2. Au commandement « SUR UN (DEUX) (TROIS) RANG(S) — MARCHE », toutes les personnes qui reçoivent cet ordre doivent :

a. se mettre au garde-à-vous;

b. faire la pause réglementaire;

c. en partant du pied gauche, se diriger vers l'instructeur; et

d. La première personne qui arrive près de l'instructeur s'arrête à trois pas immédiatement en face de celui-ci; les autres se placent derrière elle ou s'alignent à sa gauche à une longueur de bras, comme l'illustre la figure 2-1.

3. L'instructeur devra choisir la formation à utiliser. À titre d'indication, une escouade de :

a. cinq personnes ou moins forme un seul rang;

b. six à neuf personnes forme deux rangs; et

c. dix personnes ou plus forme trois rangs.

POSITION DU GARDE-À-VOUS

4. La position du garde-à-vous est celle qu'adoptent les militaires en attendant de recevoir un commandement. Les militaires doivent être alertes et se tenir dans cette position avec précision; il ne faut donc jamais les laisser au garde-à-vous plus longtemps qu'il ne le faut.

5. Le garde-à-vous est la position qu'adoptent tous les militaires lorsqu'ils s'adressent à un supérieur.

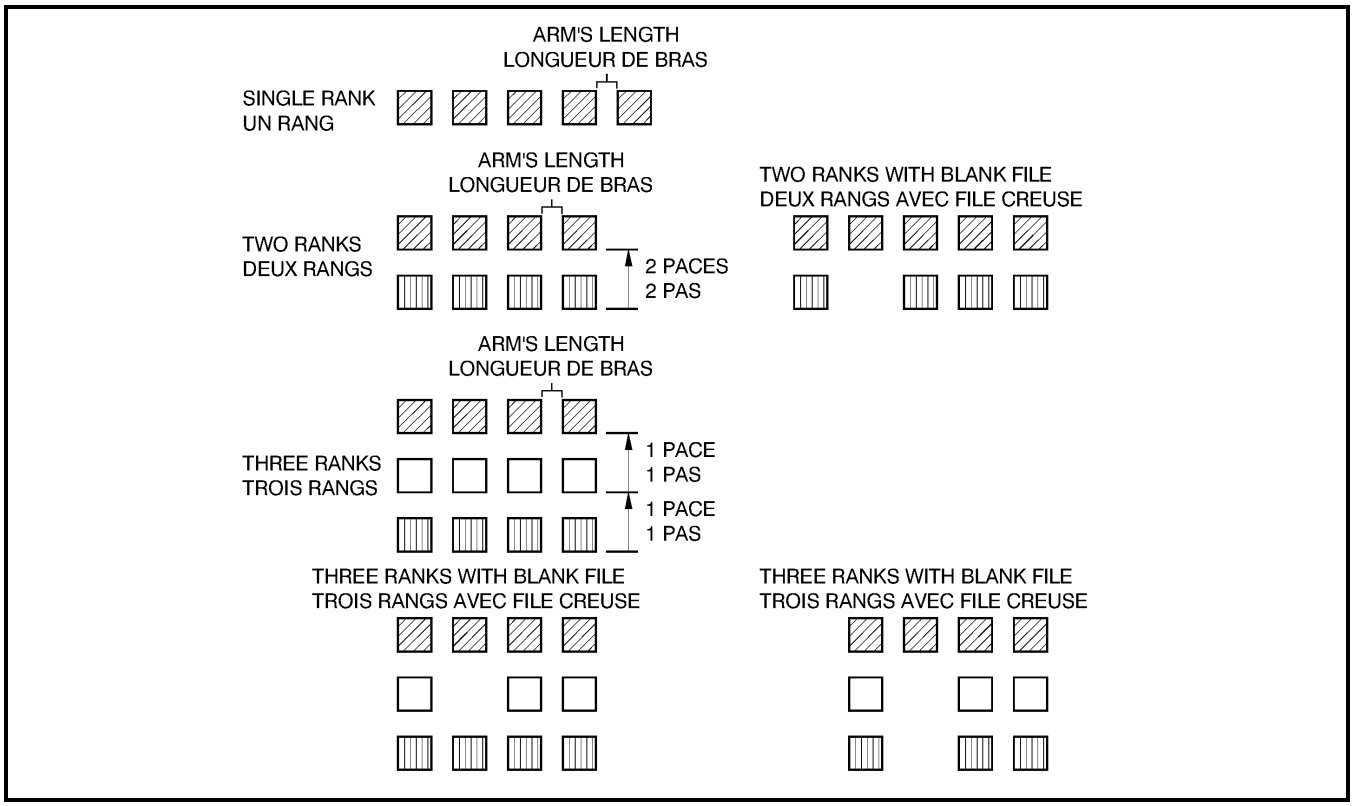

Figure 2-1 Squad Formations
Figure 2-1 Formations d'escouades

6. The position of attention is as follows (Figure 2-2):

a. heels together and in line;

b. feet turned out to form an angle of 30 degrees;

c. body balanced and weight distributed evenly on both feet;

d. shoulders level, square to the front;

e. arms hanging as straight as their natural bend will allow, with elbows and wrists touching the body;

f. wrists straight, the back of the hands outwards;

g. fingers aligned, touching the palm of the hand, thumbs placed on the side of the forefinger at the middle joint with the thumbs and back of the fingers touching the thighs lightly and the thumbs in line with the seam of the trousers; and

6. À la position du garde-à-vous (figure 2-2) :

a. les talons sont rapprochés et en ligne;

b. la pointe des pieds est tournée vers l'extérieur pour former un angle de 30 degrés;

c. le corps est bien équilibré et le poids est réparti également sur les deux pieds;

d. les épaules sont au niveau et perpendiculaires devant;

e. les bras tombent naturellement, les coudes et les poignets sont appuyés contre le corps;

f. les poignets sont droits, l'arrière de la main faisant face vers l'extérieur;

g. les doigts les uns à côté des autres sont refermés contre la paume de la main, les pouces sont collés sur l'index à la deuxième jointure, les pouces et l'arrière des doigts touchant légèrement la cuisse, et les pouces sont en ligne avec la couture du pantalon; et

h. head held erect, neck touching the back of the collar, eyes steady, looking their height and straight to the front.

h. la tête est droite, le cou appuyé sur l'arrière du col, les yeux sont immobiles et le regard est dirigé droit vers l'avant.

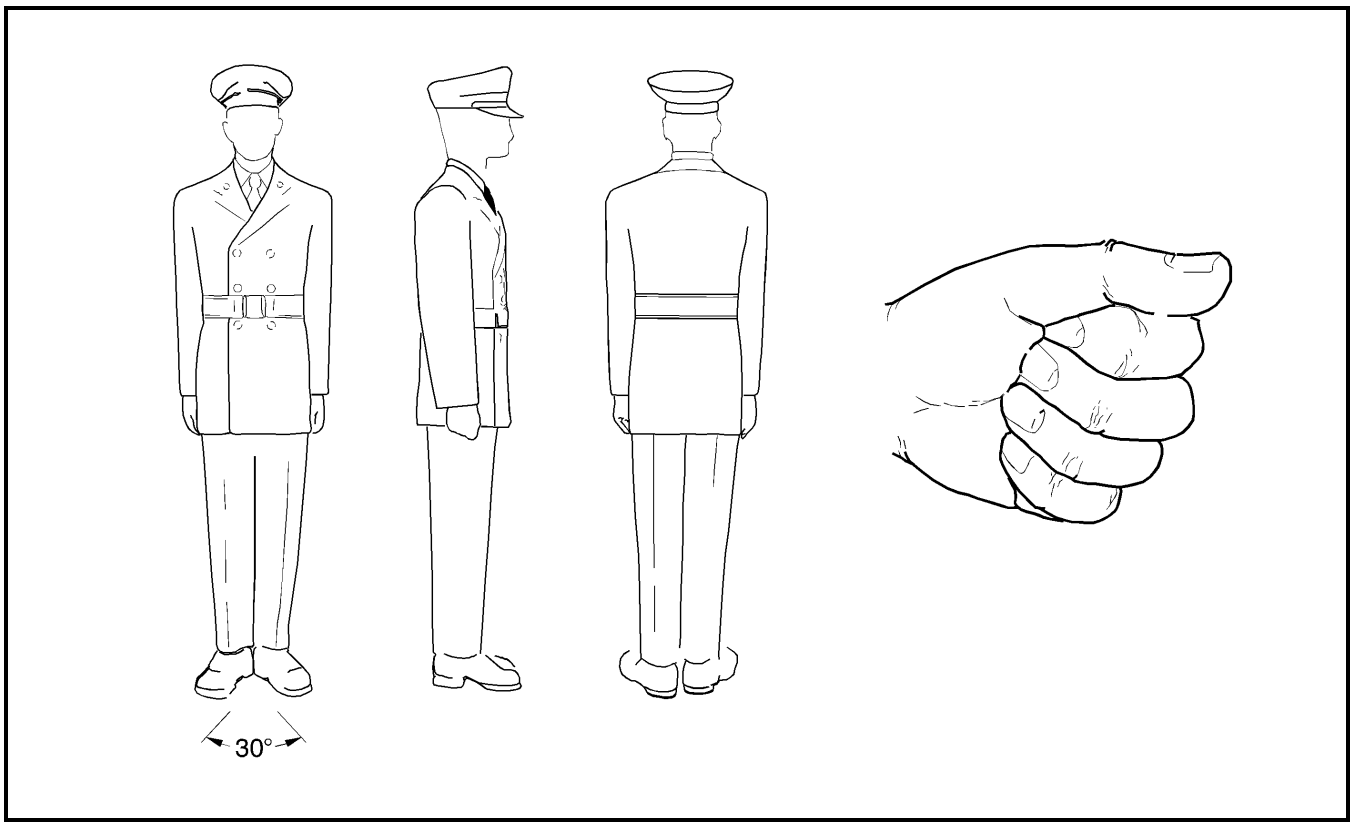

Figure 2-2 Position of Attention
Figure 2-2 Position du garde-à-vous

7. No part of the body should be strained.

7. Aucune partie du corps ne doit être tendue.

POSITION OF STAND AT EASE

8. The position of standing at ease is an intermediate position between attention and standing easy. It allows no relaxation but can be maintained without strain for a longer time than the position of attention.

POSITION EN PLACE REPOS

8. La position en place repos est une position intermédiaire entre le garde-à-vous et la position repos. Elle ne permet pas de détente, mais peut être maintenue sans effort plus longtemps que la position du garde-à-vous.

STAND AT EASE FROM ATTENTION

9. On the command STAND AT EASE BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members bend the left knee (Figure 2-3).

DU GARDE-À-VOUS À LA POSITION EN PLACE REPOS

9. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, EN PLACE REPOS, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade fléchissent le genou gauche (figure 2-3).

10. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. carry the left foot to the left, straightening it in double time, and place it smartly flat on the ground with the inside of the heels 25 cm apart;

10. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. écarter le pied gauche vers la gauche, redresser la jambe à une cadence accélérée et placer rapidement le pied à plat sur le sol, l'intérieur du talon gauche à 25 cm de celui du talon droit;

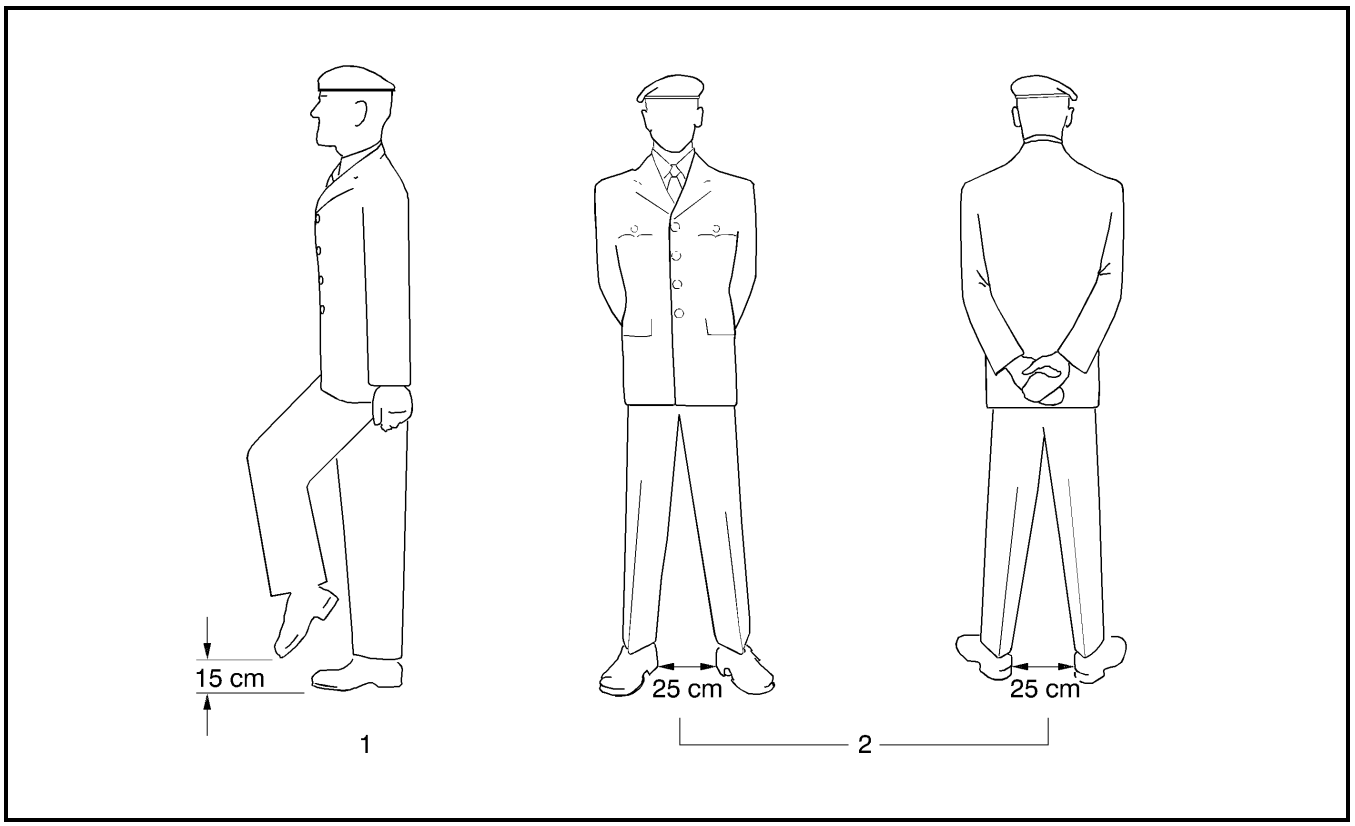

Figure 2-3 Position of Stand at Ease from Attention
Figure 2-3 Façon de passer de la position du garde-à-vous à la position en place repos

b. simultaneously, with a quick motion, bring the arms behind the back, stretched to their full extent, and place the back of the right hand in the palm of the left, with thumbs crossed right over left, the fingers together and extended; and

c. balance the body with the weight evenly distributed on both feet.

b. en même temps, placer rapidement les bras derrière le dos, en les tendant le plus loin possible, le dos de la main droite dans la paume de la main gauche, les pouces croisés, le droit par-dessus le gauche, et les doigts étendus vers le sol; et

c. répartir également le poids du corps sur les deux pieds.

11. On the command STAND AT – EASE, the two movements are combined.

11. Au commandement « EN PLACE RE — POS », les deux parties du mouvement sont combinées en une seule.

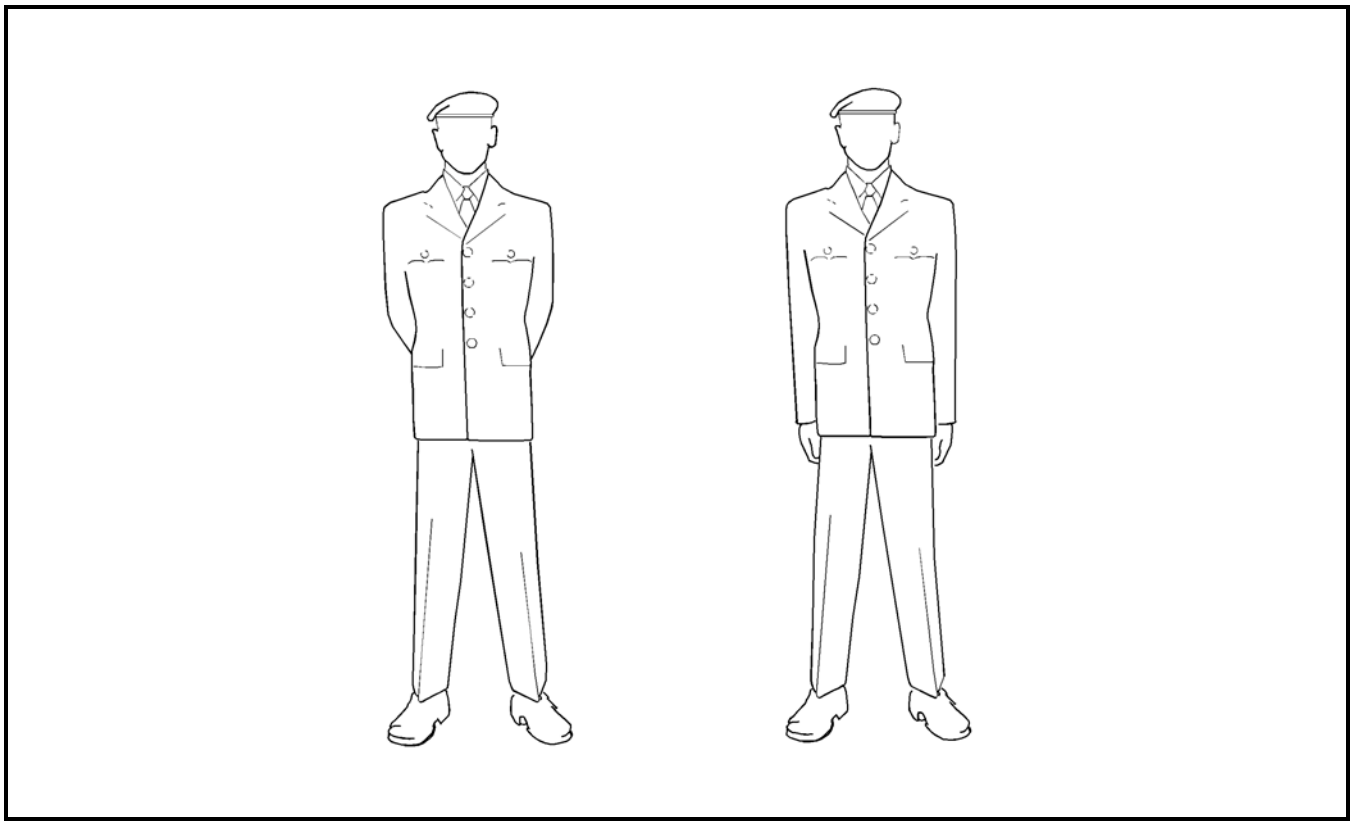

Figure 2-4 Position of Stand Easy
Figure 2-4 Position repos

STAND EASY

12. The position of stand easy is ordered when it is desirable to permit troops to relax. This command is only given when the squad is in the position of stand at ease.

13. On the command STAND – EASY, squad members shall (Figure 2-4):

a. close the hands and bring the arms to the position of attention;

b. observe a standard pause; and

c. relax.

14. When standing easy, squad members may, with permission, move all but their feet and adjust clothing and equipment, but they shall not smoke or talk.

REPOS

12. On met les militaires dans la position de repos pour leur permettre de se détendre. Ce commandement ne se donne que lorsque l'escouade est à la position en place repos.

13. Au commandement « RE — POS », les membres de l'escouade doivent (figure 2-4) :

a. fermer les mains et ramener les bras le long du corps, comme pour la position du garde-à-vous;

b. faire une pause réglementaire; et

c. se détendre.

14. À la position du repos, les membres de l'escouade peuvent, s'ils en ont la permission, ajuster leur tenue et leur équipement sans toutefois déplacer les pieds et ils ne doivent ni fumer, ni parler.

STAND AT EASE FROM STAND EASY

15. On the cautionary command SQUAD, squad members shall assume the position of stand at ease.

ATTENTION FROM STAND AT EASE

16. On the command ATTENTION BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall bend the left knee and shift their balance to the right foot.

17. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. straighten the left leg in double time, place the foot smartly on the ground, toe touching first, followed by the heel, and with heels aligned; and

b. simultaneously, with a quick motion, bring the arms and hands to the position of attention.

18. On the command ATTEN – TION, the two segments of the movements are combined as one.

CARRYING OF ARTICLES

19. If any one article is carried, such as a briefcase, umbrella or raincoat, it shall be carried in the left hand. If an article is carried when marching, the left arm is not swung.

20. Articles shall be carried in the manner illustrated in Figure 2-5.

21. In all positions at the halt, the free arm shall be maintained at the side as for the position of attention.

REMOVE HEADDRESS

22. The order to remove headdress is customarily given on such occasions as outdoor church parades, during the consecration of Colours and whenever it is desirable to honour a dignitary by giving three cheers.

DE LA POSITION REPOS À LA POSITION EN PLACE REPOS

15. Au commandement « ESCOUADE », les membres de l'escouade adoptent la position en place repos.

DE LA POSITION EN PLACE REPOS AU GARDE-À-VOUS

16. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, GARDE-À-VOUS, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent fléchir le genou gauche et ramener le poids de leur corps sur le pied droit.

17. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. étendre vivement la jambe gauche, placer le pied au sol de façon énergique, le bout du pied en premier, puis le talon, en gardant les talons en ligne; et

b. en même temps, d'un mouvement rapide, ramener les bras et les mains à la position du garde-à-vous.

18. Au commandement « GARDE-À — VOUS », les deux parties du mouvement sont combinées en une seule partie.

FAÇON DE PORTER LES OBJETS

19. Les objets, comme un porte-documents, un parapluie ou un imperméable, se portent de la main gauche. Il ne faut pas alors balancer le bras gauche en marchant.

20. Les objets doivent être portés de la façon indiquée à la figure 2-5.

21. Quelle que soit la position, à la halte, le bras libre doit être ramené le long du corps comme lorsque le militaire est à la position du garde-à-vous.

FAÇON DE SE DÉCOUVRIR

22. L'ordre de se découvrir est donné lorsque la coutume l'exige, comme pendant les services religieux à l'extérieur, au cours de la consécration des drapeaux et lorsqu'on désire honorer un dignitaire avec un salut de trois bans.

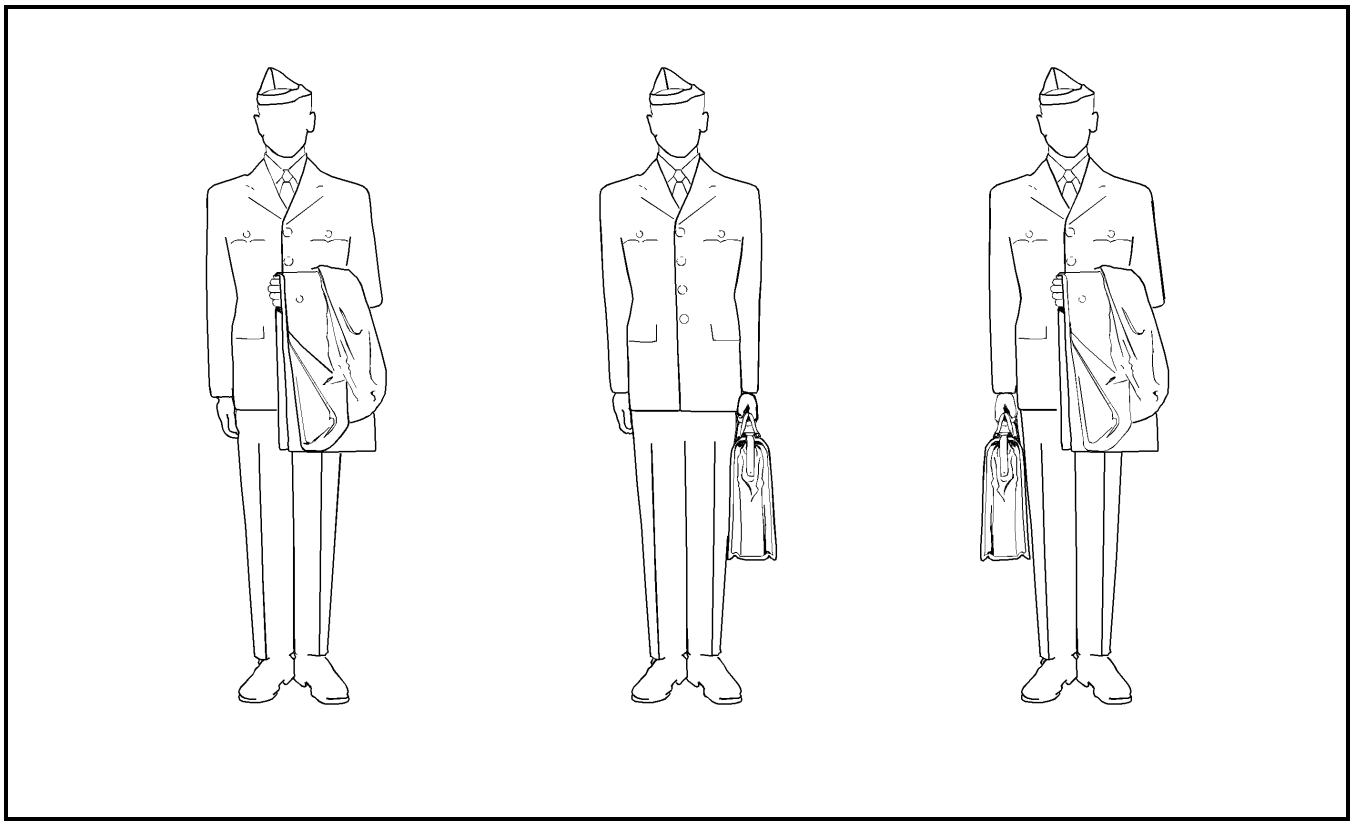

Figure 2-5 Carrying of Articles
Figure 2-5 Façon de porter les objets

23. When ordered, all ranks on parade shall remove their headdress with the exception of:

a. adherents of the Sikh religion; and

b. musicians when on parade with instruments.

24. On the command REMOVE HEADDRESS BY NUMBERS SQUAD – ONE, squad members shall bring the right hand to the front of the headdress by the shortest route and grasp it in the front between the thumb and fingers, with the fingers aligned and parallel to the shoulders as much as practicable (Figure 2-6).

25. On the command SQUAD – TWO, squad members shall maintain the bend in the right arm, cut the upper arm to the right side of the body and the forearm parallel to the ground, and bring the right hand to the centre of the body. Maintaining the grasp on the peak of the headdress, squad members shall hold the headdress above the hand and in the centre of the chest.

23. Lorsqu'ils en reçoivent l'ordre, tous les militaires en rassemblement doivent se découvrir, sauf :

a. les membres de la religion sikh; et

b. les musiciens qui prennent part à un rassemblement avec leurs instruments de musique.

24. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, DÉCOUVREZ-VOUS, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent amener la main droite devant la coiffure par le plus court chemin et saisir l'avant, entre le pouce et les doigts; ceux-ci doivent, dans la mesure du possible, être parallèles aux épaules (figure 2-6).

25. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent garder le bras droit plié, ramener le bras le long du corps en gardant l'avant-bras parallèle au sol et ramener la main droite au centre du corps. Tout en maintenant la prise sur le devant de la coiffure, les membres de l'escouade doivent tenir la coiffure au-dessous de la main et au centre du corps.

26. On the command REMOVE – HEADDRESS, the two movements are combined. The standard pause shall be observed between the movements.

27. When a unit is carrying arms, all action is carried out with the left hand when the command REMOVE – HEADDRESS is ordered.

28. Religious tenets, including those which are sexually based, shall be respected in a place of worship (see also A-AD-265-000/AG-001, CF Dress Instructions).

STAND AT EASE WITH HEADDRESS REMOVED

29. On the command STAND AT – EASE, squad members shall assume the position for standing at ease when carrying articles, except that the right arm and hand will maintain the headdress in the position as detailed in paragraph 24.

STAND EASY WITH HEADDRESS REMOVED

30. On the command STAND – EASY, squad members shall extend the right arm down the side with headdress held below the hand and, after a standard pause, relax (see Figure 2-7).

REPLACE HEADDRESS

31. On the command REPLACE HEADDRESS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall replace the headdress with the right hand. When wearing other than a service or wedge cap, two hands shall be used.

32. On the command SQUAD – TWO, resume the position of attention by cutting the right arm or arms to the side.

33. On the command REPLACE – HEADDRESS, the two movements are combined. The standard pause shall be observed between movements.

26. Au commandement « DÉCOUVREZ — VOUS », les deux mouvements sont combinés en un seul. Il faut observer la pause réglementaire entre les deux mouvements.

27. Lorsque les militaires d'une unité portent des armes, ils doivent exécuter tous les mouvements nécessaires de la main gauche lorsqu'ils reçoivent le commandement « DÉCOUVREZ — VOUS ».

28. Les principes religieux, dont ceux qui sont basés sur le sexe, doivent être respectés dans les lieux de culte (voir aussi l'A-AD-265-000/AG-001, Instructions sur la tenue des FC).

EN PLACE REPOS, LA COIFFURE À LA MAIN

29. Au commandement « EN PLACE RE — POS », les membres de l'escouade doivent adopter la position commandée lorsqu'ils transportent des articles, sauf que la main et le bras droits porteront le couvre-chef de la façon indiquée au paragraphe 24.

REPOS, LA COIFFURE À LA MAIN

30. Au commandement « RE — POS », les membres de l'escouade doivent amener le bras droit le long du corps, la coiffure tendue au bout de la main et en ligne avec celle-ci. Ils doivent se détendre, après avoir observé la pause réglementaire (voir figure 2-7).

FAÇON DE SE COUVRIR

31. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, COUVREZ-VOUS, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade devront se couvrir de la main droite. Lorsque les militaires portent une coiffure autre que la casquette réglementaire ou le calot, ils devront utiliser les deux mains pour se couvrir.

32. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade adoptent la position du garde-à-vous en ramenant le bras droit ou les bras le long du corps.

33. Au commandement « COUVREZ — VOUS », les deux mouvements sont combinés en un seul. Il faut observer la pause réglementaire entre les mouvements.

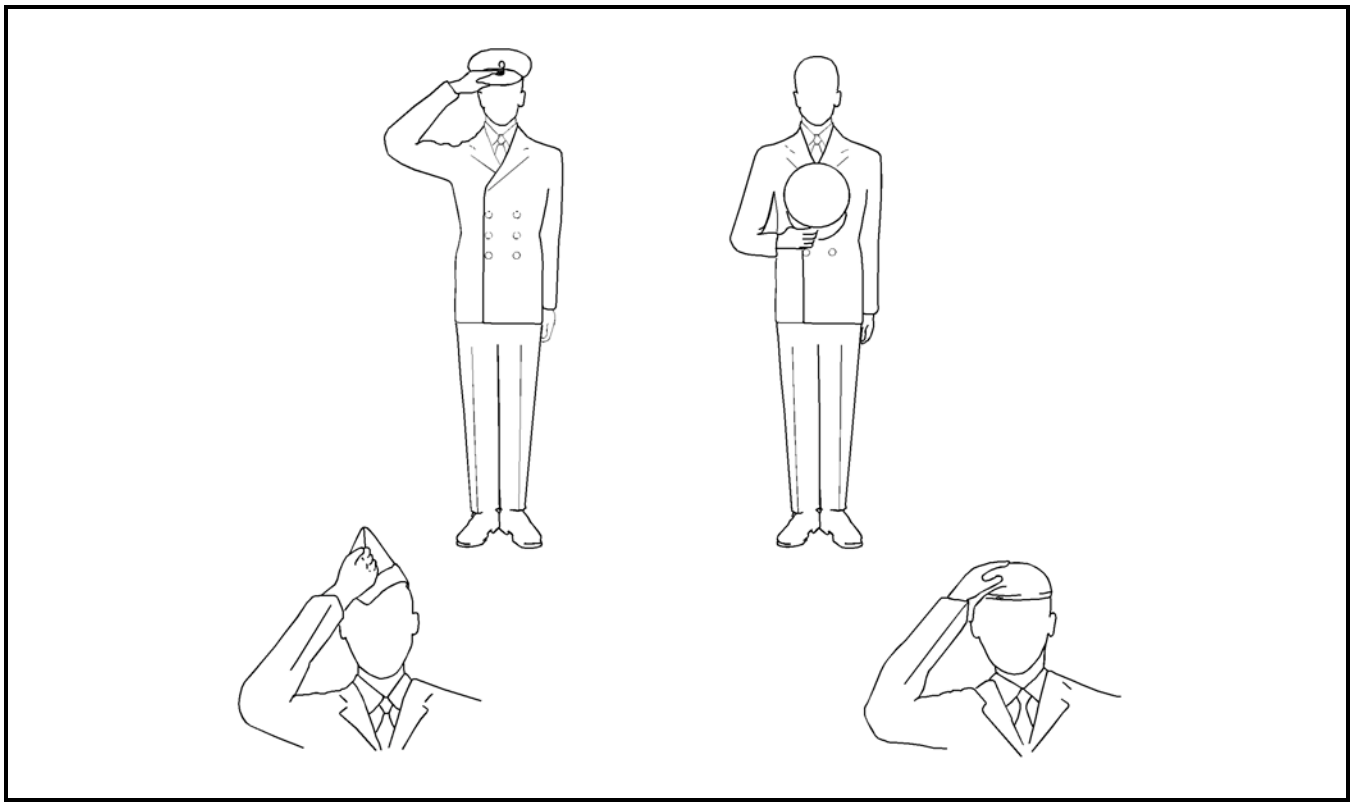

Figure 2-6 Remove Headdress
Figure 2-6 Façon de se découvrir

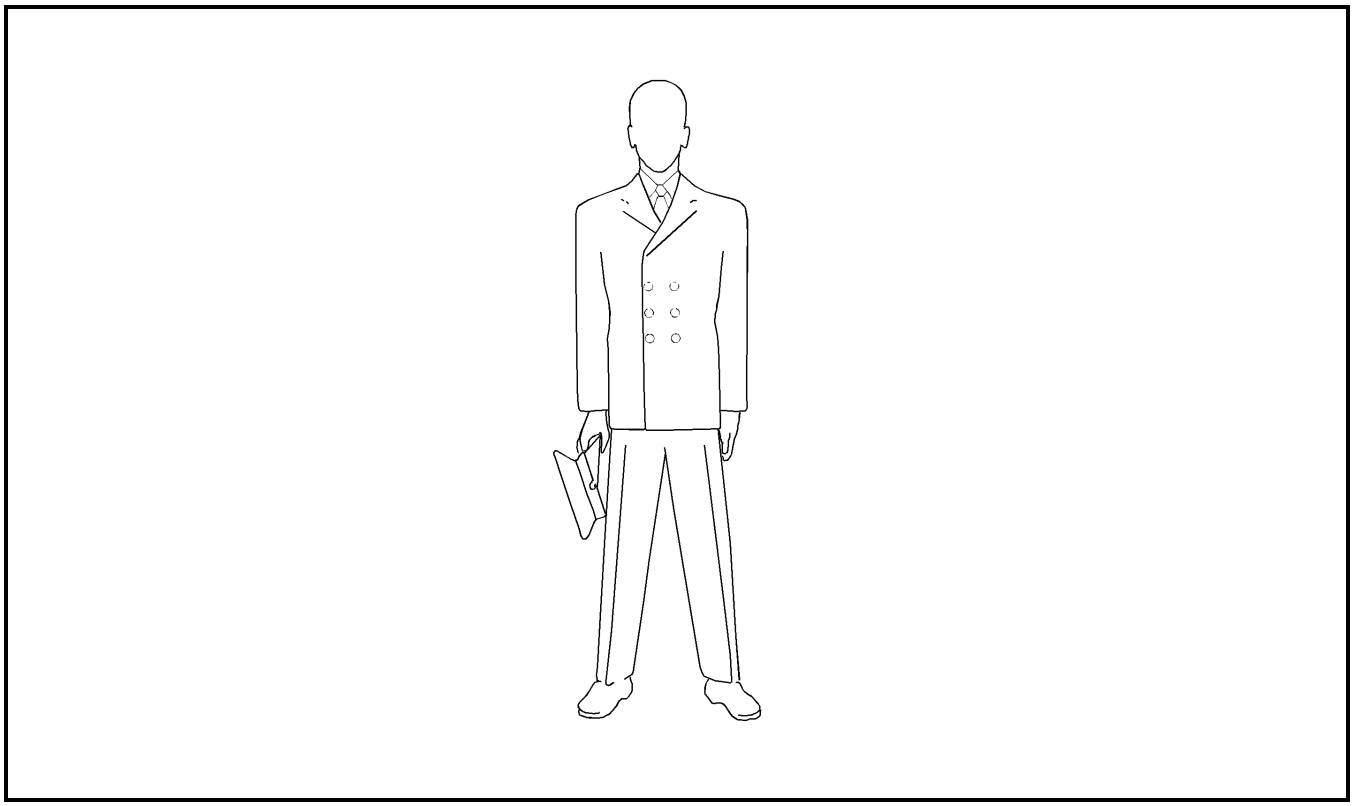

Figure 2-7 Stand Easy with Headdress Removed
Figure 2-7 Position repos, la coiffure à la main

34. Once the headdress has been adjusted, the arms are held by the side and the command ATTEN – TION, shall be given and actioned in three movements as for unfix bayonets (Chapter 4). If personnel carrying arms wearing headdress that requires the use of both hands to place it on the head, on the command REPLACE – HEADDRESS, the weapon shall first be placed between and gripped with the knees as for unfix bayonets (Chapter 4), thus freeing both hands, after a standard pause, to complete the activity.

35. Officers carrying swords shall be ordered to return swords prior to removing headdress and shall draw swords upon the executive command ATTEN – TION following the command REPLACE – HEADDRESS, observing a standard pause between movements.

SALUTING, AT THE HALT, WITHOUT ARMS

36. The salute is given with the right hand. When physical incapacity or carrying of articles makes a salute with the right hand impracticable, compliments will be paid by turning the head and eyes to the left or right or standing to attention, as appropriate (see also Chapter 1, Section 2).

37. On the command TO THE FRONT SALUTE BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. bend the right elbow and open the palm of the right hand as it passes the shoulder; and

b. force the right hand by its shortest route to the front of the headdress (Figure 2-8) so that:

(1) the palm of the hand is facing down,

(2) the thumb and fingers are fully extended and close together,

(3) the tip of the second finger is in line with the outside of the right eyebrow and touching the outside edge of the headdress or arm of glasses, if worn,

(4) the hand, wrist and forearm are in a straight line and at a 45 degree angle to the upper arm,

34. Lorsque les militaires en armes portent une coiffure qui exige qu'on se serve des deux mains pour se couvrir, ils doivent, au commandement « COUVREZ — VOUS », placer leur arme entre leurs genoux et l'y retenir, comme dans le cas des baïonnettes au fourreau (chapitre 4), ce qui libère les deux mains et permet, après la pause réglementaire, de poursuivre l'activité en cours. Une fois couverts correctement, les militaires placent leurs bras à leurs côtés, attendent de recevoir le commandement « GARDE-À — VOUS », puis exécutent les trois mouvements nécessaires comme dans le cas des baïonnettes au fourreau (chapitre 4).

35. Les officiers qui portent le sabre doivent recevoir l'ordre de rengainer le sabre avant de se découvrir et doivent dégainer au commandement « GARDE-À — VOUS », qui suit le commandement « COUVREZ — VOUS », et observer une pause réglementaire entre les mouvements.

SALUT À LA HALTE, SANS ARMES

36. Le salut se fait toujours de la main droite. Lorsqu'il est impossible de saluer de la main droite à cause d'une incapacité physique ou parce qu'on porte un objet, le salut se fait en tournant la tête et les yeux vers la droite ou la gauche ou en se tenant au garde-à-vous, selon le cas (voir aussi la section 2 du chapitre 1).

37. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SALUT VERS L'AVANT, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. fléchir le coude droit et ouvrir la paume de la main droite au moment où elle passe au niveau de l'épaule; et

b. amener la main droite par le plus court chemin jusqu'au devant de la coiffure (figure 2-8), de telle sorte que :

(1) la paume de la main est dirigée vers le sol,

(2) le pouce et les doigts sont bien étendus et joints,

(3) le bout de l'index est en ligne avec l'extérieur du sourcil droit et touche la bordure de la coiffure ou la branche des lunettes, le cas échéant,

(4) la main, le poignet et l'avant-bras forment une ligne droite, à un angle de 45 degrés par rapport au bras,

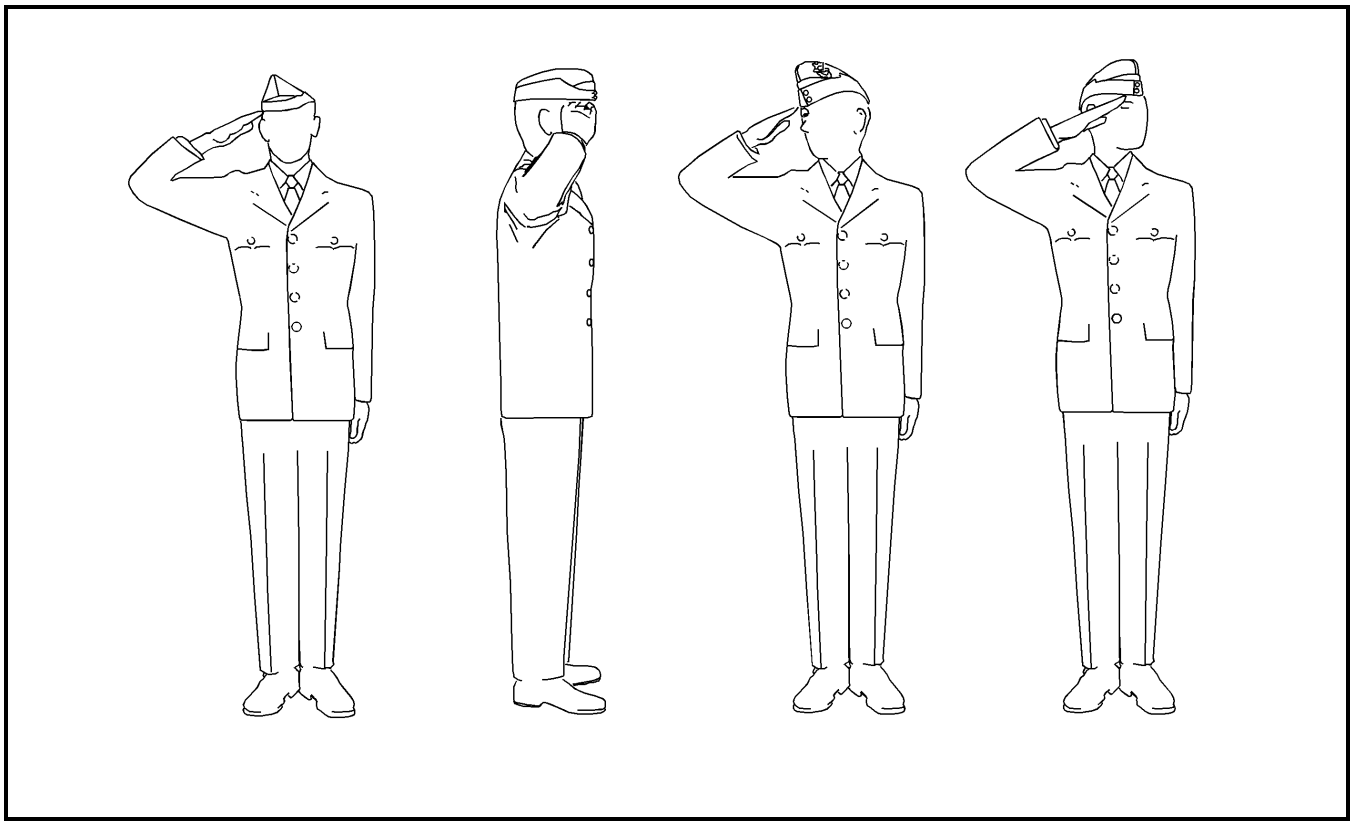

Figure 2-8 Saluting, at the Halt, without Arms
Figure 2-8 Salut à la halte sans armes

(5) the elbow is in line with the shoulders, and

(6) the upper arm is parallel to the ground.

38. On the command SQUAD – TWO, the hand is brought sharply to the position of attention by the shortest route, without slapping the thigh. The hand is closed after the forearm is lowered below shoulder level.

39. On the command TO THE FRONT – SALUTE, the two movements are combined. The standard pause shall be observed between movements.

40. On the command TO THE RIGHT (LEFT) SALUTE BY NUMBERS, SQUAD – ONE, saluting shall be executed as detailed in paragraph 37, except that:

a. the head and eyes shall be turned smartly to the right (left) as far as possible without straining;

(5) le coude est en ligne avec les épaules, et

(6) le bras est parallèle au sol.

38. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », la main est ramenée vivement à la position du garde-à-vous par le plus court chemin, sans frapper la cuisse. La main est refermée alors que l'avant-bras est abaissé au-dessous du niveau de l'épaule.

39. Au commandement « SALUT VERS L'AVANT, SALU — EZ », les deux parties du mouvement sont combinées. Il faut observer la pause réglementaire entre les mouvements.

40. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SALUT VERS LA DROITE (GAUCHE), ESCOUADE — UN », le salut se fait de la façon décrite au paragraphe 37, sauf que :

a. on tourne vivement la tête et les yeux vers la droite (gauche) autant que possible sans effort excessif;

b. when saluting to the left, the right hand, wrist and arm are brought further over to the left to the correct position in line with the outside edge of the right eyebrow; and

c. when saluting to the right, the arm is moved to the rear, with the tip of the second finger remaining in line with the outside edge of the right eyebrow.

41. On the command SQUAD – TWO, the hand is brought sharply to the position of attention, and simultaneously the head and eyes are turned smartly to the front.

42. On the command TO THE RIGHT (LEFT) – SALUTE, the two movements are combined. The standard pause shall be observed between movements.

43. When wearing headdress other than a cap with a peak, the second finger is 2 cm above and in line with the outer tip of the right eyebrow.

TURNING AND INCLINING AT THE HALT

44. Turns and inclines are made to change direction: right or left turns change direction by 90 degrees, about turns by 180 degrees, and right and left inclines by 45 degrees.

45. On the command RIGHT TURN BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall turn 90 degrees to the right by pivoting on the right heel and left toe and raising the left heel and right toe simultaneously. Both knees will be kept braced during the turn, arms at the sides and body erect. On the completion of the movement, the weight of the body is placed on the right foot and the left leg is braced with the heel off the ground as illustrated in Figure 2-9.

46. On the command SQUAD – TWO, squad members shall bend the left knee, straighten it in double time and smartly place the left foot beside the right to assume the position of attention.

b. lorsque le salut se fait vers la gauche, la main droite, le poignet et le bras sont amenés vers la gauche de façon à atteindre la bonne position en ligne avec l'extrémité du sourcil droit; et

c. lorsque le salut se fait vers la droite, le bras est ramené vers l'arrière. Le bout de l'index demeure en ligne avec l'extrémité du sourcil droit.

41. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », la main est ramenée vivement à la position du garde-à-vous et, au même moment, la tête est tournée vivement vers l'avant.

42. Au commandement « SALUT VERS LA DROITE (GAUCHE), SALU – EZ », les deux mouvements sont combinés. Il faut observer la pause réglementaire entre les mouvements.

43. Lorsque les militaires portent une coiffure autre qu'une casquette, l'index doit être placé à 2 cm au-dessus et en ligne avec l'extrémité du sourcil droit.

FAÇON DE TOURNER ET D'OBLIQUER À LA HALTE

44. On tourne ou on oblique pour changer de direction : le changement de direction vers la droite ou vers la gauche implique un mouvement de 90 degrés, le demi-tour, un mouvement de 180 degrés et le mouvement oblique vers la droite ou vers la gauche, un mouvement de 45 degrés.

45. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À DROITE TOURNEZ, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade tournent vers la droite à un angle de 90 degrés en pivotant sur le talon droit et la pointe du pied gauche, tout en soulevant le talon gauche et la pointe du pied droit. Il faut garder les genoux droits, les bras le long du corps et le corps droit. Une fois le mouvement terminé, le poids du corps repose sur le pied droit et la jambe gauche est tendue, le talon légèrement soulevé, comme l'illustre la figure 2-9.

46. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent fléchir le genou gauche, puis le redresser et placer le pied gauche à côté du pied droit en double temps de façon à revenir à la position du garde-à-vous.

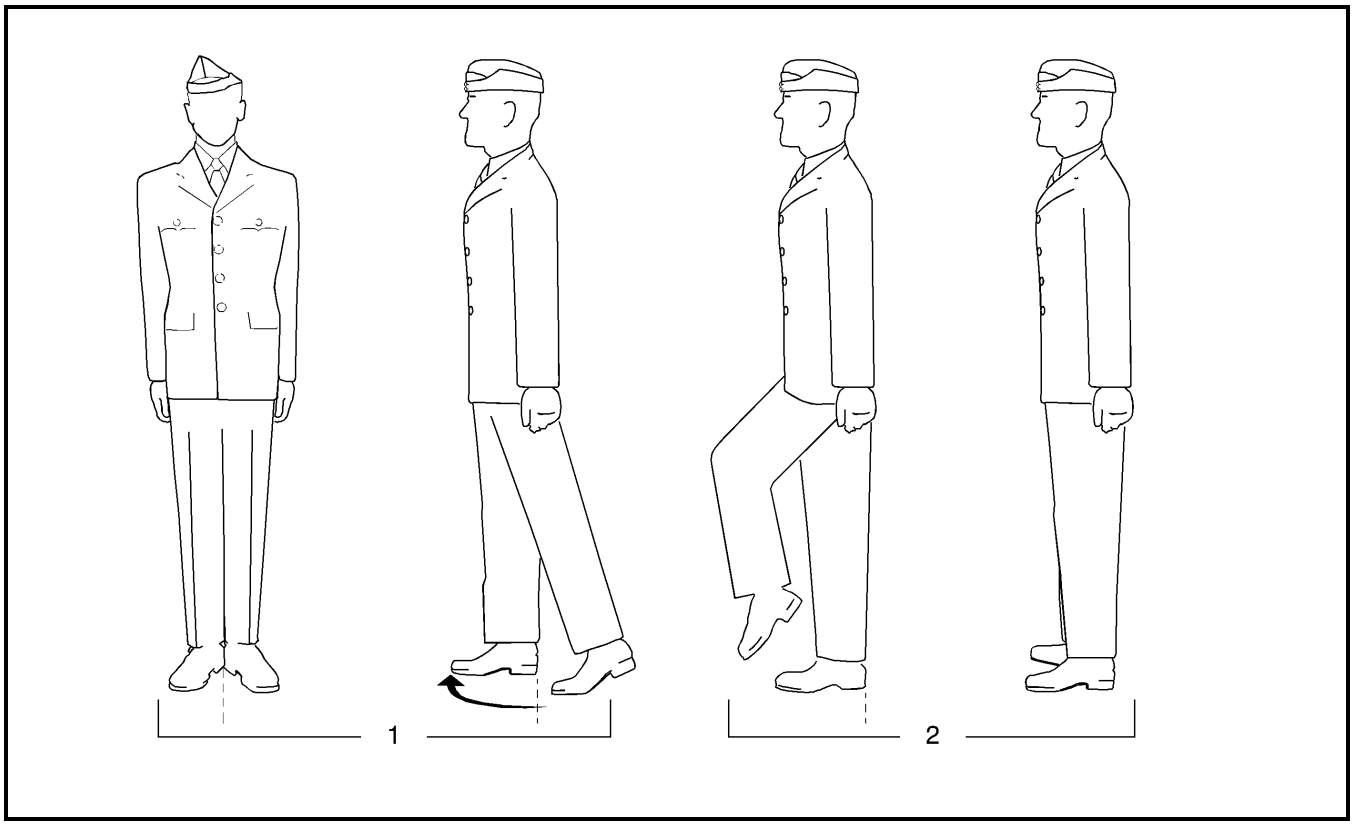

Figure 2-9 Right Turn
Figure 2-9 Façon de tourner à droite

47. On the command RIGHT – TURN, the two movements are combined. The standard pause shall be observed between the movements.

48. On the command RIGHT IN – CLINE, the drill as described for a right turn is followed, but the turn is only made through 45 degrees.

49. On the command LEFT – TURN, the drill as described for the right turn is followed, except that the details of moving the feet and direction are reversed.

50. On the command LEFT IN – CLINE, the drill as described for a left turn is followed, but the turn is only made through 45 degrees.

51. On the command ABOUT – TURN, the drill as described for the right turn is followed, except that the pivot to the right is made through 180 degrees. Balance is maintained by bracing the legs and locking the thighs (Figure 2-10).

47. Au commandement « À DROITE TOUR — NEZ », les deux mouvements sont combinés. Il faut observer la pause réglementaire entre les mouvements.

48. Au commandement « À DROITE, OBLI — QUEZ », il faut exécuter les mêmes mouvements que lorsqu'il s'agit de tourner à droite, sauf que la direction ne change que de 45 degrés.

49. Au commandement « À GAUCHE TOUR — NEZ », il faut exécuter les mêmes mouvements que lorsqu'il s'agit de tourner à droite, sauf que le mouvement des pieds et la direction sont inversés.

50. Au commandement « À GAUCHE OBLI — QUEZ », il faut exécuter les mêmes mouvements que lorsqu'il s'agit de tourner à gauche, sauf que la direction ne change que de 45 degrés.

51. Au commandement « DEMI-TOUR, TOUR — NEZ », il faut exécuter le même mouvement que lorsqu'il s'agit de tourner à droite, sauf que le mouvement de rotation vers la droite se continue jusqu'à 180 degrés. On maintient l'équilibre en raidissant les jambes et en serrant les cuisses (figure 2-10).

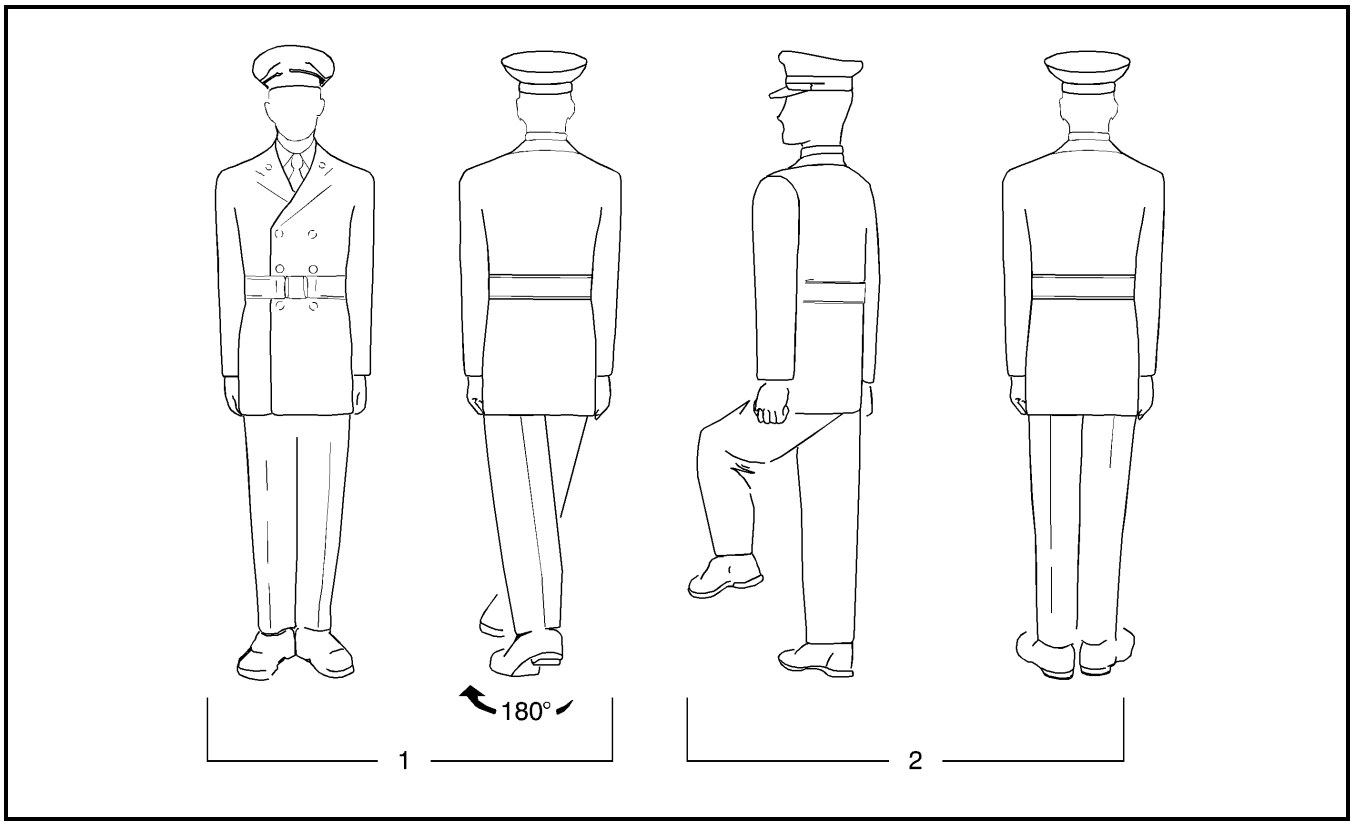

Figure 2-10 About Turn
Figure 2-10 Demi-tour

CLOSING TO THE RIGHT (LEFT)

52. Close march paces to the right (left) shall not be ordered when the distance required to move exceeds eight paces. When the distance is greater, the squad shall be turned and marched the required distance.

53. On the command ONE PACE RIGHT CLOSE MARCH BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. bend the right knee, carry the foot to the right and place it smartly on the ground with the inside of the heels one side pace 25 cm apart;

b. balance the weight of the body evenly on both feet; and

c. keep the arms still at the sides.

FAÇON DE RESSERRER LES RANGS VERS LA DROITE (GAUCHE)

52. L'ordre de resserrer les rangs vers la droite (ou la gauche) ne doit pas être donné lorsque la distance à couvrir est de plus de huit pas. Si la distance à couvrir est plus grande, il faut donner à l'escouade l'ordre de tourner vers le flanc approprié et d'effectuer le nombre de pas nécessaires.

53. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, UN PAS VERS LA DROITE, MARCHE, ESCOUADE — UN » les membres de l'escouade doivent :

a. fléchir le genou droit, déplacer le pied vers la droite et le poser vivement au sol, en laissant un pas de côté entre les talons (25 cm);

b. répartir le poids du corps également sur les deux pieds; et

c. garder les bras immobiles le long du corps.

54. On the command SQUAD – TWO, squad members shall shift the weight of the body to the right foot, bend the left knee and place the left foot smartly by the right to assume the position of attention.

55. On the command ONE PACE LEFT CLOSE MARCH BY NUMBERS, SQUAD – ONE, the drill as outlined above in paragraphs 53 and 54 is followed except that the details of moving the feet and the direction are reversed.

56. On the command ONE PACE RIGHT (LEFT) CLOSE – MARCH, the two movements are combined, observing the timing noted in paragraph 57.

57. The timings for the above movements are counted as follows:

a. for one pace, “one-one”;

b. for two paces, “one-one, pause, one-two”;

c. for three paces, “one-one, pause, one-two, pause, one-three”; and

d. etc.

CALLING THE ROLL

58. On the command ATTEN – TION, ANSWER TO YOUR NAME, STAND AT – EASE, each squad member shall come to attention as his name is called and answer in one of the following ways:

a. “Sir” or “Ma’am” if the person calling the roll is an officer or a chief warrant officer;

b. “Warrant” when the roll is called by a warrant officer;

c. “Sergeant”, “Master Corporal” or “Corporal” or equivalent when the roll is called by a member holding these ranks; or

d. “Present” if the person calling the roll is below the rank of Corporal.

54. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l’escouade doivent porter le poids du corps sur le pied droit, fléchir le genou gauche et ramener vivement le pied gauche pour revenir à la position du garde-à-vous.

55. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, UN PAS VERS LA GAUCHE, MARCHE, ESCOUADE — UN », il faut exécuter les mouvements décrits aux paragraphes 53 et 54 ci-dessus, sauf que les mouvements des pieds et la direction sont inversés.

56. Au commandement « UN PAS VERS LA DROITE (GAUCHE) — MARCHE », les deux mouvements sont combinés et on observe la cadence indiquée au paragraphe 57.

57. La cadence des mouvements indiqués ci-dessus est la suivante :

a. déplacement d’un pas, « un-un »;

b. déplacement de deux pas, « un-un, pause, un-deux »;

c. déplacement de trois pas, « un-un, pause, un-deux, pause, un-trois »; et

d. etc.

FAÇON DE FAIRE L’APPEL

58. Au commandement « GARDE-À-VOUS, RÉPONDEZ À L’APPEL, EN PLACE RE — POS », chacun des membres de l’escouade adopte la position du garde-à-vous à l’appel de son nom et répond :

a. « Monsieur » ou « Madame », si c’est un officier ou un adjudant-chef qui fait l’appel;

b. « Adjudant », si c’est un adjudant qui fait l’appel;

c. « Sergent », « Caporal-chef », « Caporal » ou l’équivalent, si c’est un militaire détenant ces grades qui fait l’appel; ou

d. « Présent », si la personne qui fait l’appel est d’un grade inférieur à celui de caporal.

59. When the roll-call is supervised by a person senior in rank to the person calling the roll, each squad member shall answer to his name with the correct response for the rank of the supervisor.

60. When a senior is in the ranks and the roll is called by a junior with no senior rank supervising the roll-call, both shall use the other's rank title in calling and answering the name.

61. Each squad member shall stand at ease after answering his name.

NUMBERING

62. Numbering is used to:

a. designate individuals in the squad; and

b. determine the number of persons on parade.

63. On the command SQUAD – NUMBER, the front rank only shall count off from right to left, the right-hand member calling out ONE and the next, TWO, and so on. The head and eyes remain still. There is no pause between numbers.

64. Each individual in the centre and rear rank takes the number of the front rank individual being covered.

65. When an error in numbering occurs, the command AS YOU WERE, may be ordered followed by the last correct number called out. The squad member so designated repeats his number and the numbering drill continues. If the command AS YOU WERE, SQUAD – NUMBER is ordered, the squad will renumber from the beginning.

PROVING

66. Proving is used to identify the flank man when the squad is being divided into several groups. It may also be used by members of the squad to identify themselves. It may be necessary to number the squad prior to proving.

59. Lorsque l'appel est fait sous la surveillance d'une personne dont le grade est supérieur à celui de la personne qui fait l'appel, chacun des membres de l'escouade doit répondre en utilisant le grade du surveillant.

60. Lorsqu'une personne dont le grade est supérieur à celui de la personne qui fait l'appel se trouve dans les rangs et qu'aucune personne d'un grade supérieur ne surveille l'appel, chacun des deux doit utiliser le grade de l'autre lorsqu'il fait l'appel ou y répond.

61. Chacun des membres de l'escouade revient à la position en place repos après avoir répondu à l'appel.

NUMÉROTAGE

62. Le numérotage permet :

a. de désigner un membre de l'escouade; et

b. de déterminer le nombre de personnes présentes au rassemblement.

63. Au commandement « ESCOUADE NUMÉRO — TEZ », seuls les militaires du rang avant se numérotent les uns après les autres à partir de la droite, le premier militaire de droite répondant « UN », le suivant « DEUX » et ainsi de suite. Il faut garder la tête et les yeux immobiles. Aucune pause n'est observée.

64. Les militaires occupant le rang du centre et le rang arrière prennent le numéro de la personne qui est devant eux.

65. Si une erreur se produit, l'instructeur peut donner le commandement « AU TEMPS » et rappeler le dernier bon numéro. Le membre de l'escouade ainsi interpellé répète son numéro et le numérotage continue. Si l'instructeur donne le commandement « AU TEMPS, ESCOUADE NUMÉRO — TEZ » le numérotage recommence depuis le début.

IDENTIFICATION

66. L'identification sert à désigner l'homme de flanc lorsque l'escouade est divisée en plusieurs groupes. Elle peut également permettre aux membres de l'escouade de s'identifier eux-mêmes. Il peut être nécessaire de procéder au numérotage de l'escouade avant de faire l'identification.

67. On the command NUMBERS __, __, __ – PROVE, the members designated raise their left forearm parallel to the ground, keeping their left elbow close to the body and the hand closed as for the position of attention.

68. On the command ATTEN – TION, the members who proved adopt the position of attention.

PACES FORWARD AND TO THE REAR

69. When taking paces forward and to the rear:

a. the cadence shall be in quick time;

b. the length of each step shall be one half pace (35 cm); and

c. the arms shall be kept still at the sides.

70. A group shall not be moved forward or back more than three paces by this method. When the distance is greater the squad will be marched the required distance.

71. On the command ONE PACE FORWARD MARCH BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. shoot the left foot forward one half pace, forcing the weight forward on the left foot, with the right heel raised; and

b. keep the arms still at the sides.

72. On the command SQUAD – TWO, squad members shall bend the right knee, straighten it in double time, place the right foot smartly on the ground beside the left and assume the position of attention.

73. On the command ONE PACE FORWARD – MARCH, the movements are combined, observing the timing noted in paragraph 77.

74. On the command ONE PACE STEP BACK MARCH BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

67. Au commandement « NUMÉROS __, __, __, VÉRIFICA — TION », les militaires désignés lèvent l'avant-bras gauche de façon à ce qu'il soit parallèle au sol, en gardant le coude gauche près du corps et la main fermée comme à la position du garde-à-vous.

68. Au commandement « GARDE-À — VOUS », les militaires qui se sont identifiés reprennent la position du garde-à-vous.

PAS VERS L'AVANT ET PAS VERS L'ARRIÈRE

69. Lorsque les militaires se déplacent de quelques pas vers l'avant ou vers l'arrière :

a. le mouvement se fait au pas cadencé;

b. chaque déplacement doit correspondre à la longueur d'un demi-pas (35 cm); et

c. les bras restent immobiles le long du corps.

70. Cette manœuvre ne doit pas être utilisée pour faire déplacer les troupes de plus de trois pas vers l'avant ou vers l'arrière. Lorsque la distance est de plus de trois pas, l'escouade doit se déplacer au pas de marche.

71. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, UN PAS VERS L'AVANT, MARCHE, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. avancer le pied gauche et faire un demi-pas en appuyant le poids du corps sur le pied gauche et en soulevant le talon droit; et

b. garder les bras immobiles le long du corps.

72. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade fléchissent le genou droit, puis le redressent vivement, ramenant le pied droit rapidement à côté du pied gauche, et reprennent la position du garde-à-vous.

73. Au commandement « UN PAS VERS L'AVANT — MARCHE », les deux mouvements sont combinés et la manœuvre est exécutée selon la cadence indiquée au paragraphe 77.

74. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, UN PAS VERS L'ARRIÈRE, MARCHE, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. shoot the left foot to the rear one half pace with the weight forward on the right foot and the left heel raised; and

b. keep the arms still at the sides.

75. On the command SQUAD – TWO, squad members shall bend the right knee, straighten it in double time, place the right foot smartly on the ground beside the left, and assume the position of attention.

76. On the command ONE PACE(S) STEP BACK – MARCH, the two movements are combined, observing the timing noted in paragraph 77.

77. The timings for the above movements are counted as follows:

a. for one pace, “one-two”;

b. for two paces, “one, one-two”; and

c. for three paces, “one, one, one-two”.

78. On the command TWO PACES FORWARD (STEP BACK) – MARCH, the movement shall be carried out as detailed above, except that the left foot shall be brought in to the right to assume the position of attention.

DRESSING A SQUAD

79. On the command RIGHT DRESS BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

a. the right-hand individual of the front rank stands fast; and

b. the remainder take a half pace forward by shooting the left foot forward, bending the right knee and adopting the position of attention.

80. On the command SQUAD – TWO:

a. the right file stands fast;

b. the remainder turns head and eyes to the right as far as possible without straining; and

a. déplacer vivement le pied gauche vers l’arrière et faire un demi-pas en appuyant le poids du corps sur le pied droit et en soulevant le talon gauche; et

b. garder les bras immobiles le long du corps.

75. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l’escouade fléchissent le genou droit, puis le redressent vivement, ramenant rapidement le pied droit à côté du pied gauche, et reprennent la position du garde-à-vous.

76. Au commandement « UN PAS VERS L’ARRIÈRE — MARCHE », les deux mouvements sont combinés et la manœuvre est exécutée selon la cadence indiquée au paragraphe 77.

77. La cadence des mouvements ci-dessus est la suivante :

a. déplacement d’un pas, « un-deux »;

b. déplacement de deux pas, « un, un-deux »; et

c. déplacement de trois pas, « un, un, un-deux ».

78. Au commandement « DEUX PAS VERS L’AVANT (L’ARRIÈRE) — MARCHE », le mouvement devra être exécuté de la façon indiquée ci-dessus, sauf que le pied gauche doit être rapproché du pied droit de façon à adopter de nouveau la position du garde-à-vous.

ALIGNEMENT D’UNE ESCOUADE

79. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, PAR LA DROITE, ALIGNEZ, ESCOUADE — UN » :

a. la personne à l’extrême droite du rang avant reste immobile; et

b. les autres font un demi-pas vers l’avant en avançant le pied gauche et en fléchissant le genou droit, et reviennent à la position du garde-à-vous.

80. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. la file de droite reste immobile;

b. les autres tournent la tête et les yeux vers la droite, autant que possible sans faire d’effort excessif; et

c. simultaneously, the front rank, except the right-hand individual, shoots the right arm its full extent behind the shoulder of the one on the right. The hand is closed as in the position of attention, back of the hand uppermost and arm parallel to the ground.

81. On the command SQUAD – THREE:

a. the right-hand individual of the front rank stands fast; and

b. the remainder takes up correct alignment, distance and covering by taking short, quick paces until they are in the correct position. Movement starts with the left foot (see Figure 2-11).

c. en même temps, les militaires occupant le rang avant, sauf la personne à l'extrême droite, étendent le bras droit à pleine extension à la hauteur de l'épaule, derrière le voisin de droite, la main fermée comme à la position du garde-à-vous, le dos de la main vers le haut et le bras parallèle au sol.

81. Au commandement « ESCOUADE — TROIS » :

a. la personne à l'extrême droite du rang avant reste immobile; et

b. les autres s'alignent sur la personne à l'extrême droite et sur celle du rang d'en avant et adoptent la bonne distance en faisant de petits pas rapides jusqu'à ce qu'ils soient dans la bonne position. Il faut commencer le mouvement du pied gauche (voir figure 2-11).

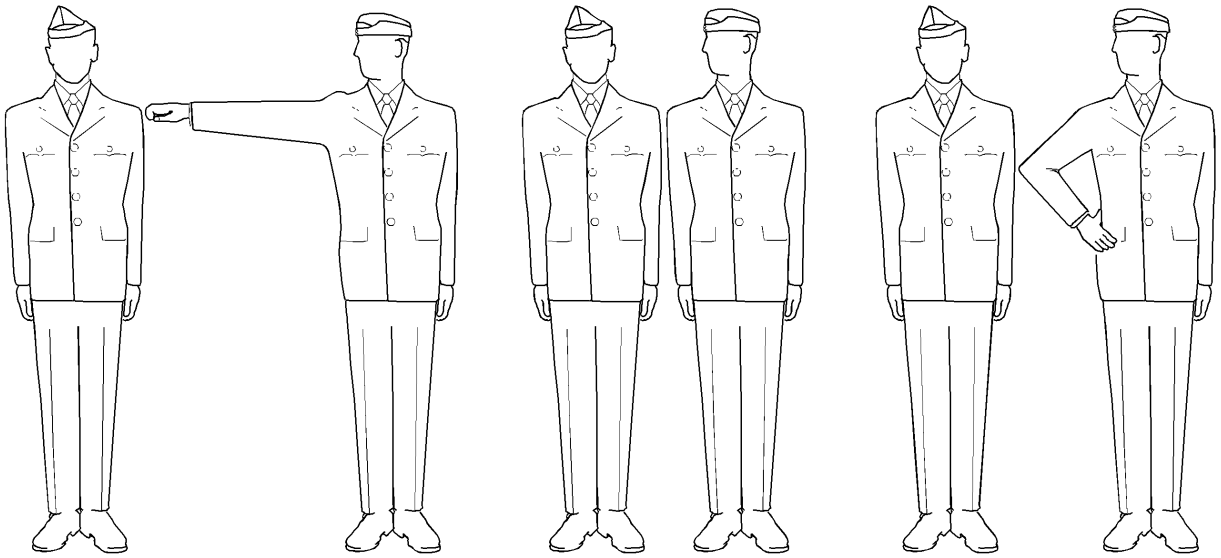

Figure 2-11 Dressing a Squad
Figure 2-11 Alignement d'une escouade

82. As a guide to taking up correct alignment, each member of the squad except those in the right file moves to a position from which the lower portion of the face of the second person to the right can just be seen. Correct covering is taken up by glancing to the front without moving the head. The interval is correct when the closed hand is touching the left shoulder of the person on the right.

83. On the command RIGHT – DRESS, the three movements are combined. The standard pause shall be observed between the movements.

84. On the command EYES – FRONT, squad members shall snap the head and eyes to the front and cut the right arm smartly to the rear of the individual on the right and to the position of attention without slapping the thigh.

85. On the command SHOULDER DRESSING, RIGHT – DRESS, dressing is carried out as for the right dress, except that the arms are not raised and dressing is taken up without arm's length interval. Enough lateral space is left between the shoulders of each person in the rank to manipulate weapons.

86. On the command ELBOW DRESSING, RIGHT – DRESS, dressing is carried out as for the right dress except:

a. the right hand is placed on the hip or belt as applicable;

b. fingers closed, pointed down and extended forward;

c. thumbs to the rear; and

d. the point of the elbow forced forward and touching the individual's arm on the right.

87. When dressing by the left, the same drill is followed except the head and eyes are turned left and the left arm is raised. The left-hand individual stands fast, looks to the front, and those in the file behind adopt the appropriate distance between ranks.

82. Pour bien s'aligner, chaque membre de l'escouade, sauf la personne à l'extrême droite, se place de telle sorte qu'il ne voie que la partie inférieure du visage de la deuxième personne à sa droite. Il faut couvrir la personne d'en avant en jetant un coup d'œil vers l'avant sans remuer la tête. La distance est correcte lorsque la main refermée touche l'épaule gauche de la personne à sa droite.

83. Au commandement « PAR LA DROITE, ALI — GNEZ », les trois mouvements sont combinés. Il faut observer la pause réglementaire entre les mouvements.

84. Au commandement « FIXE », les membres de l'escouade ramènent vivement la tête et les yeux vers l'avant et ramènent rapidement le bras droit à la position du garde-à-vous sans frapper la cuisse.

85. Au commandement « PAR LA DROITE, ÉPAULE À ÉPAULE, ALI — GNEZ », l'alignement se fait comme pour l'alignement par la droite, sauf que le bras n'est pas élevé et que l'alignement se fait sans laisser une grande distance. Il ne faut laisser entre les épaules de chaque personne que l'espace suffisant permettant le maniement des armes.

86. Au commandement « PAR LA DROITE, COUDE À COUDE, ALI — GNEZ », il faut procéder comme l'alignement par la droite, mais :

a. placer la main droite sur la hanche ou la ceinture;

b. garder les doigts fermés, pointés vers le sol et tendus;

c. placer le pouce en arrière; et

d. toucher avec la pointe du coude le bras de la personne placée à sa droite.

87. Lorsque l'alignement se fait par la gauche, la manœuvre est la même que pour l'alignement par la droite, sauf que la tête et les yeux sont tournés vers la gauche et que le bras gauche est élevé. La personne à l'extrême gauche reste immobile, les yeux fixés vers l'avant, et les personnes en file derrière laissent la distance appropriée entre les rangs.

88. Dressing may be ordered by the centre when required if more than one squad is on parade in line or mass. The command is INWARD – DRESS and flanking squads shall dress by their left or right as appropriate.

89. When a squad is formed with only one person in the blank file, that individual shall dress with the front rank when the squad is advancing and with the rear rank when the squad is retiring. When the squad is moving to a flank, the individual shall dress with the directing flank.

90. When bearing arms, dressing is completed by raising the left arm rather than the right arm.

OPEN ORDER MARCH

91. The open order is executed as follows:

a. the front rank shall move forward three half paces, the rear rank shall step back three half paces and the centre rank shall stand fast;

b. the cadence shall be in quick time; and

c. the arms shall be kept still at the sides.

92. On the command OPEN ORDER – MARCH, the movements will be executed as for three check paces forward and to the rear, the final movement being executed by bending the right knee, straightening it in double time and placing the right foot smartly on the ground by the left and assuming the position of attention.

93. The timing for the movements is counted as one, one, one-two.

94. When formed in two ranks, the front rank stands fast and the rear rank steps back three half paces (see figures 2-12 and 2-13).

CLOSE ORDER MARCH

95. On the command CLOSE ORDER – MARCH, the squad shall reverse the movements in paragraphs 91 to 94.

88. Il est possible d'aligner, au besoin, les militaires en partant du centre lorsque plusieurs escouades sont rassemblées en formation en ligne ou en masse. Le commandement donné alors est le suivant : « PAR LE CENTRE, ALI — GNEZ », et les escouades de flanc doivent s'aligner à partir de la gauche ou de la droite, selon le cas.

89. Quand une escouade est formée et que la file creuse ne comprend qu'une seule personne, celle-ci s'aligne sur le rang avant lorsque l'escouade se déplace vers l'avant et sur le rang arrière lorsque l'escouade se déplace vers l'arrière. Lorsque l'escouade se déplace sur un flanc, la personne doit s'aligner sur le flanc de direction.

90. Lorsque les militaires portent des armes, l'alignement se fait en élevant le bras gauche plutôt que le bras droit.

FAÇON D'OUVRIR LES RANGS

91. La façon d'ouvrir les rangs est la suivante :

a. le rang avant avance de trois demi-pas, tandis que le rang arrière recule de trois demi-pas et que le rang du centre reste immobile;

b. la cadence observée est celle du pas cadencé; et

c. les bras restent immobiles le long du corps.

92. Au commandement « OUVREZ LES RANGS — MARCHE », il faut exécuter la manœuvre comme pour le mouvement trois demi-pas vers l'avant ou vers l'arrière, le dernier mouvement consistant à fléchir le genou droit et à le redresser à la cadence du pas gymnastique, et le ramener vivement au sol, près du pied gauche pour revenir à la position du garde-à-vous.

93. La cadence appropriée s'obtient en comptant « un, un, un-deux ».

94. Lorsque l'escouade est sur deux rangs, le rang avant reste immobile et le rang arrière recule de trois demi-pas (voir les figures 2-12 et 2-13).

FAÇON DE FERMER LES RANGS

95. Au commandement « FERMEZ LES RANGS — MARCHE », l'escouade exécute la manœuvre décrite aux paragraphes 91 à 94, mais en inversant l'ordre.

ORDERING A SQUAD ON PARADE

96. Prior to being fallen in on parade, the squad shall form itself up in three ranks at the edge of the parade ground and stand at ease. When the squad is formed up, the instructor may detail one person to act as marker, the marker shall then take up the position of the right-hand person of the front rank and stand at ease. If the instructor does not detail a marker, the right-hand person shall assume this duty. The instructor shall then proceed onto the parade ground and halt three paces in front of where he wishes the marker to fall in.

97. On the command MARKER, the person detailed as marker shall:

a. come to attention and observe the standard pause;

b. march in quick time to a position three paces in front of, and facing the instructor and halt; and

c. remain at attention.

RASSEMBLEMENT D'UNE ESCOUADE

96. Les membres de l'escouade doivent se former sur trois rangs, à la position en place repos, en bordure du terrain d'exercice, avant le rassemblement. Lorsque l'escouade est formée, l'instructeur peut désigner une personne qui doit agir comme guide; celui-ci doit alors prendre position à l'extrême droite du rang avant et adopter la position en place repos. Si l'instructeur ne désigne pas de guide, la personne qui se trouve à l'extrême droite du rang avant doit remplir cette fonction. L'instructeur doit alors se diriger vers le terrain de rassemblement et s'arrêter à trois pas devant l'endroit où il désire que le guide prenne position.

97. Au commandement « GUIDE », la personne désignée comme guide doit :

a. adopter la position du garde-à-vous et observer la pause réglementaire;

b. s'avancer au pas cadencé vers l'instructeur et s'arrêter en face, à trois pas de lui; et

c. rester au garde-à-vous.

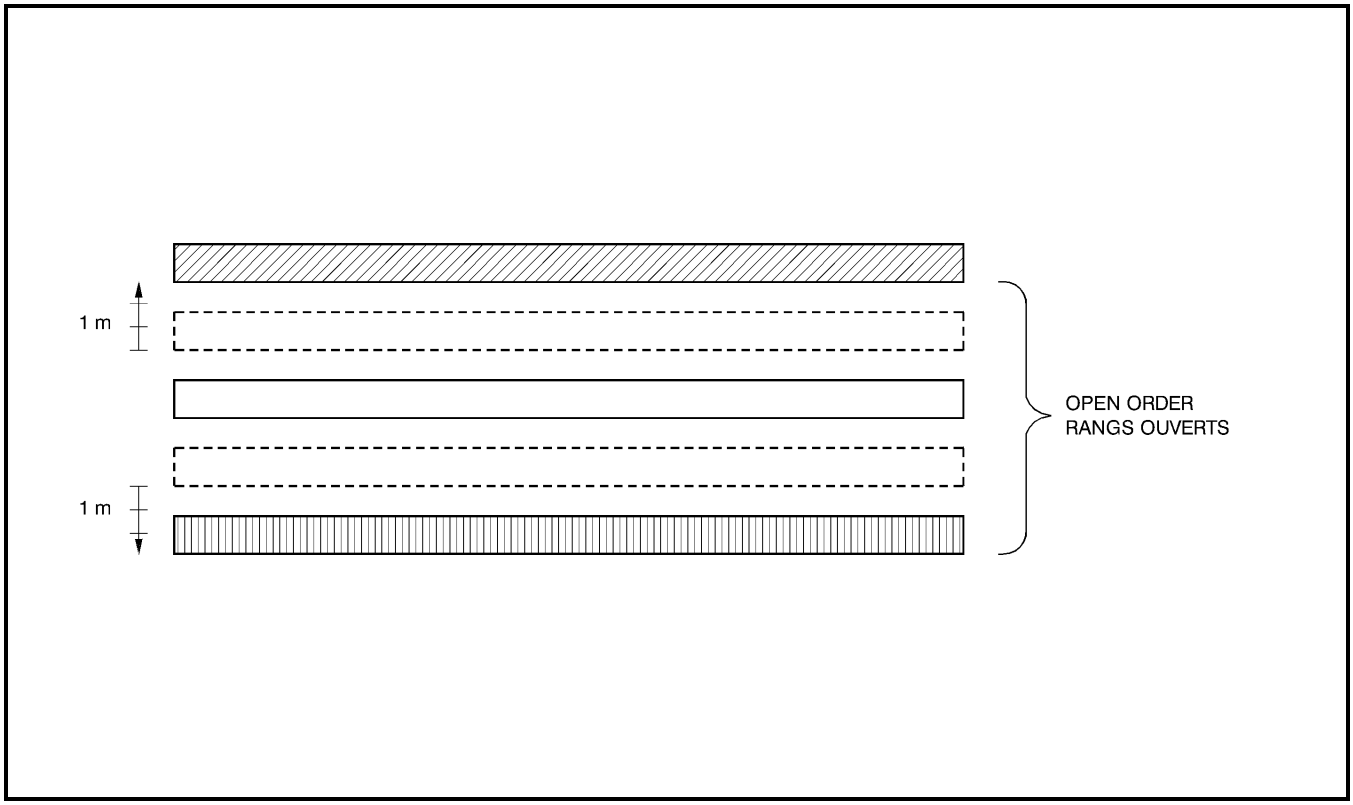

Figure 2-12 Open Order – March (Three Ranks)
Figure 2-12 Façon d'ouvrir les rangs (escouade sur trois rangs)

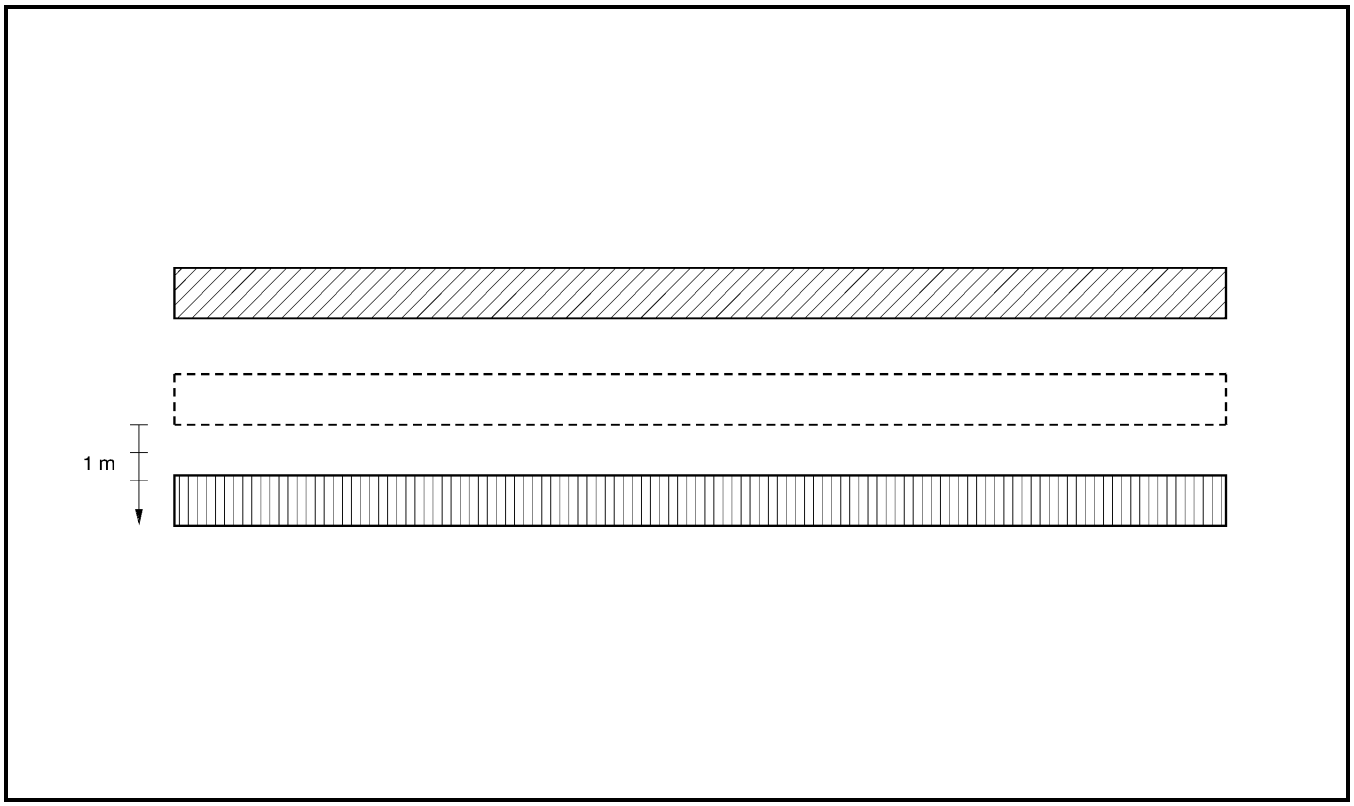

Figure 2-13 Open Order – March (Two Ranks)
Figure 2-13 Façon d'ouvrir les rangs (escouade sur deux rangs)

98. The instructor then turns right and marches to a position three paces in front and centre of where the squad will fall in.

99. On the command FALL – IN, squad members shall:

a. come to attention;

b. observe the standard pause;

c. march onto the parade ground, and halt on the left of and covering off the marker; and

d. remain at attention.

100. The instructor shall then proceed as required, e.g., OPEN ORDER – MARCH; RIGHT – DRESS; EYES – FRONT; and STAND AT – EASE.

98. L'instructeur se tourne alors vers la droite et se place à trois pas au centre de l'endroit devant lequel l'escouade doit se rassembler.

99. Au commandement « RASSEMBLEMENT — MARCHE », les membres de l'escouade doivent :

a. adopter la position du garde-à-vous;

b. observer la pause réglementaire;

c. s'avancer jusqu'au terrain de rassemblement et s'arrêter à la gauche du guide, en ligne avec celui-ci; et

d. rester au garde-à-vous.

100. L'instructeur devra alors donner les commandements appropriés, par exemple, « OUVREZ LES RANGS — MARCHE »; « PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »; « FIXE »; et « EN PLACE, RE — POS ».

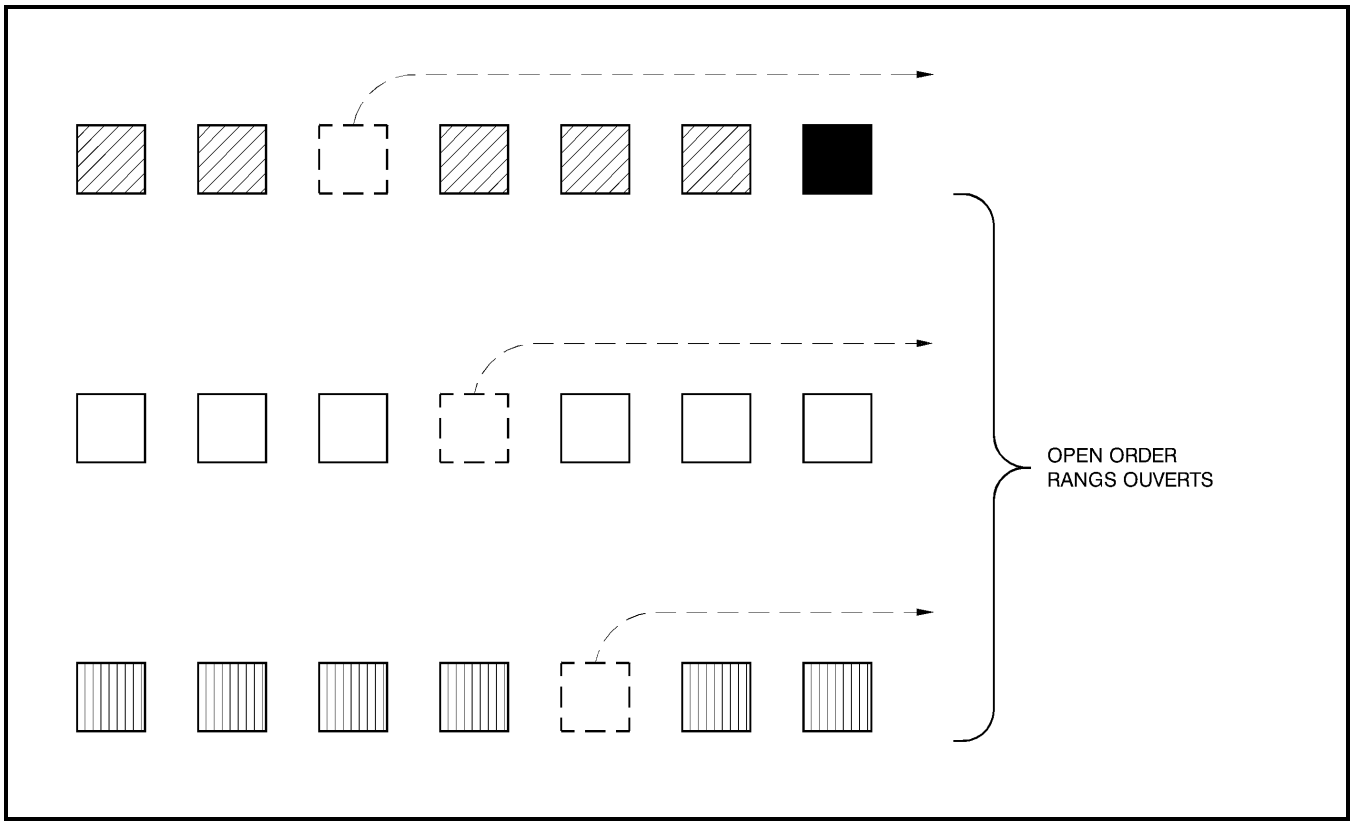

Figure 2-14 Falling out of Individuals
Figure 2-14 Façon de quitter les rangs

DISMISSING A SQUAD

101. The command DIS – MISS signifies the end of a parade, period of instruction, etc. The squad shall be in line and at attention when dismissed.

102. On the command DIS – MISS, squad members shall:

a. turn right;

b. observe the standard pause;

c. salute, if an officer is on parade;

d. observe the standard pause; and

e. march off independently, in quick time, from the place of parade.

FAÇON DE ROMPRE LES RANGS

101. Le commandement « ROM — PEZ » signifie la fin d'un rassemblement, d'une période d'instruction, etc. L'escouade doit être en ligne, à la position du garde-à-vous, lorsque l'ordre de rompre les rangs est donné.

102. Au commandement « ROM — PEZ », les membres de l'escouade doivent :

a. tourner vers la droite;

b. observer la pause réglementaire;

c. saluer si un officier prend part au rassemblement;

d. observer la pause réglementaire; et

e. quitter le terrain de rassemblement, indépendamment, au pas cadencé.

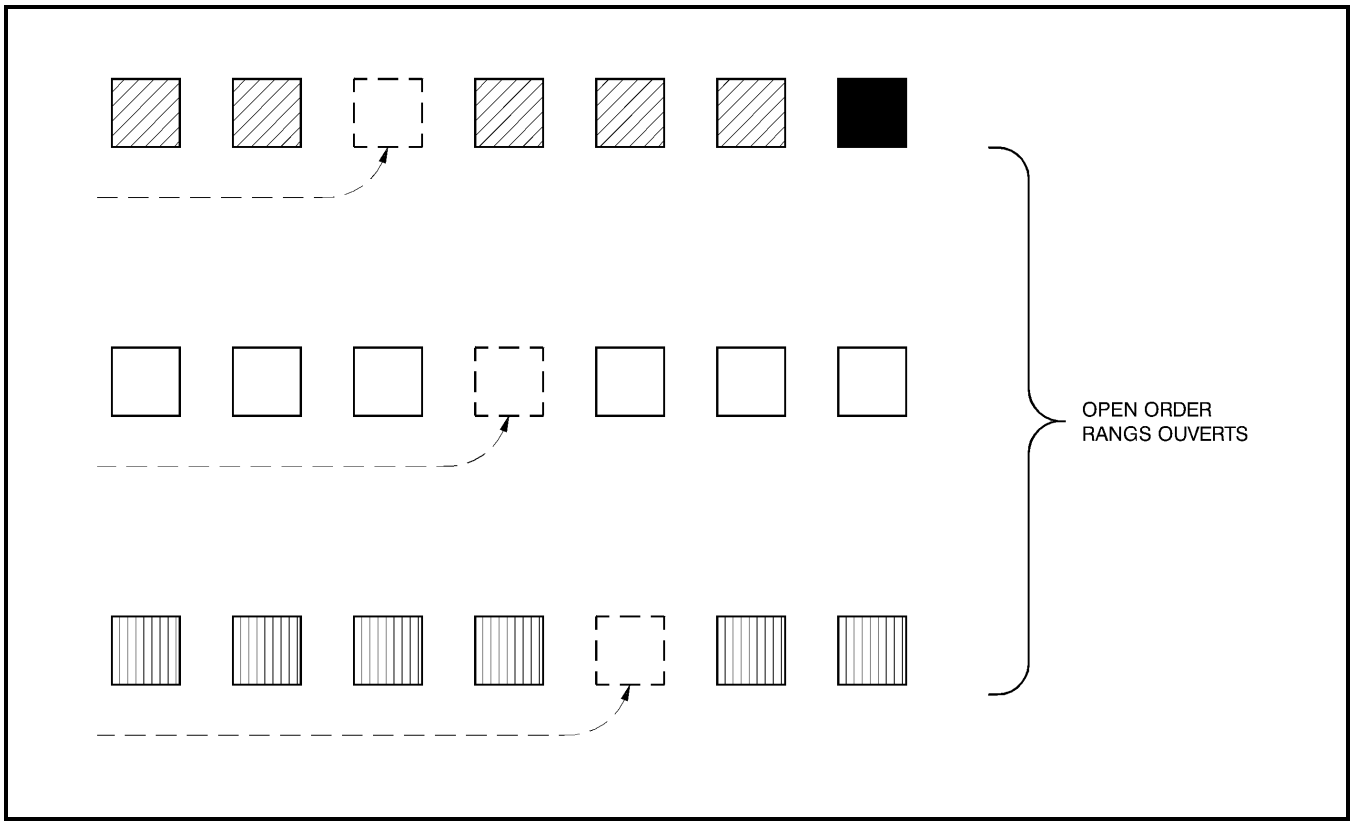

Figure 2-15 Falling in of Individuals
Figure 2-15 Façon de rejoindre les rangs

FALLING OUT OF RANKS

103. The squad shall be at the open order when it is required to fall individuals out.

104. The command FALL – OUT shall be used when an individual is called out of the squad.

105. On the command FALL – OUT, the person ordered shall come to attention, and, after a standard pause, march, wheeling immediately, to the right flank of his rank and then proceed in the required direction, ensuring that he does not proceed in front of or with the ranks of another sub-unit (see Figure 2-14).

FALLING INDIVIDUALS IN

106. On the command FALL – IN, the individual ordered marches to the left rank of the squad and returns to his position by marching in rear of his rank, wheeling into his original position and halting. The individual shall pick up his dressing and either remain at attention or stand at ease as required (see Figure 2-15).

FAÇON DE QUITTER LES RANGS

103. Les rangs de l'escouade doivent être ouverts lorsque ses membres doivent quitter les rangs.

104. Le commandement « ROMPEZ LES — RANGS » est donné lorsqu'une personne doit quitter l'escouade.

105. Au commandement « ROMPEZ LES — RANGS », la personne désignée doit adopter la position du garde-à-vous, observer la pause réglementaire, partir, pivotant immédiatement, et se rendre jusqu'au flanc droit de l'escouade en passant devant le rang qu'elle occupe et se diriger dans la direction voulue (voir figure 2-14).

FAÇON DE REJOINDRE LES RANGS

106. Au commandement « REJOIGNEZ LES — RANGS », la personne désignée se rend jusqu'au flanc gauche de l'escouade et reprend sa position en passant derrière le rang qu'elle occupait, converge vers sa position et s'arrête. Elle s'aligne et reste au garde-à-vous ou encore adopte la position en place repos, selon le cas (voir figure 2-15).

SIZING IN THREE RANKS

107. A squad is sized to align individual member's heights for aesthetic balance and give the best general impression to a spectator.

108. On the command TALLEST ON THE RIGHT, SHORTEST ON THE LEFT, IN THREE RANKS – SIZE, the squad shall turn right, observe the standard pause, then arrange themselves according to height, with tallest on the right and shortest on the left in three ranks, shoulder to shoulder dressing and covering off front to rear.

109. The instructor shall give the commands OPEN ORDER – MARCH; and SQUAD – NUMBER.

110. On the command EVEN NUMBERS ONE PACE STEP BACK – MARCH, the even numbers shall step back one half pace.

111. On the command NUMBER ONES STAND FAST; ODD NUMBERS RIGHT, EVEN NUMBERS LEFT – TURN, the squad shall act as ordered.

112. On the command REFORM THREES, QUICK – MARCH (Figure 2-16):

a. The right file shall stand fast.

b. The remainder of the odd numbers shall march forward and form up on the left of the number one of each rank.

c. The even numbers of each rank shall wheel around to the right and follow the odd numbers of their respective rank.

d. When each member arrives in his new position, he shall halt at arm's-length interval, observe the standard pause, turn left and remain at attention.

ALIGNEMENT EN ORDRE DE GRANDEUR SUR TROIS RANGS

107. Les membres de l'escouade sont alignés selon leur taille à des fins d'équilibre esthétique et pour donner au spectateur la meilleure impression possible.

108. Au commandement « LES PLUS GRANDS À DROITE, LES PLUS PETITS À GAUCHE, SUR TROIS RANGS, ALI — GNEZ », les membres de l'escouade doivent tourner vers la droite, observer la pause réglementaire, puis se placer par ordre de grandeur, les plus grands à droite et les plus petits à gauche, en trois rangs, s'aligner épaule à épaule et en ligne avec les rangs avant.

109. L'instructeur doit donner les commandements suivants : « OUVREZ LES RANGS — MARCHE »; et « ESCOUADE, NUMÉRO — TEZ ».

110. Au commandement « LES NUMÉROS PAIRS, UN PAS VERS L'ARRIÈRE — MARCHE », les membres de l'escouade dont le numéro est pair font un demi-pas vers l'arrière.

111. Au commandement « LES NUMÉROS UN, IMMOBILES, LES NUMÉROS IMPAIRS VERS LA DROITE, LES NUMÉROS PAIRS VERS LA GAUCHE TOUR — NEZ », les membres de l'escouade exécutent la manœuvre demandée.

112. Au commandement « REFORMEZ SUR TROIS RANGS, PAS CADENCÉ — MARCHE » (figure 2-16) :

a. La file de droite reste immobile.

b. Les autres membres de l'escouade dont les numéros sont impairs avancent et se forment à la gauche des numéros un de chaque rang.

c. Les autres personnes dont les numéros sont pairs doivent pivoter vers la droite et suivre les personnes de leur rang respectif dont les numéros sont impairs.

d. En arrivant à sa nouvelle position, chaque membre de l'escouade doit s'arrêter en laissant une longueur de bras entre lui-même et son voisin, observer la pause réglementaire, tourner à gauche et rester au garde-à-vous.

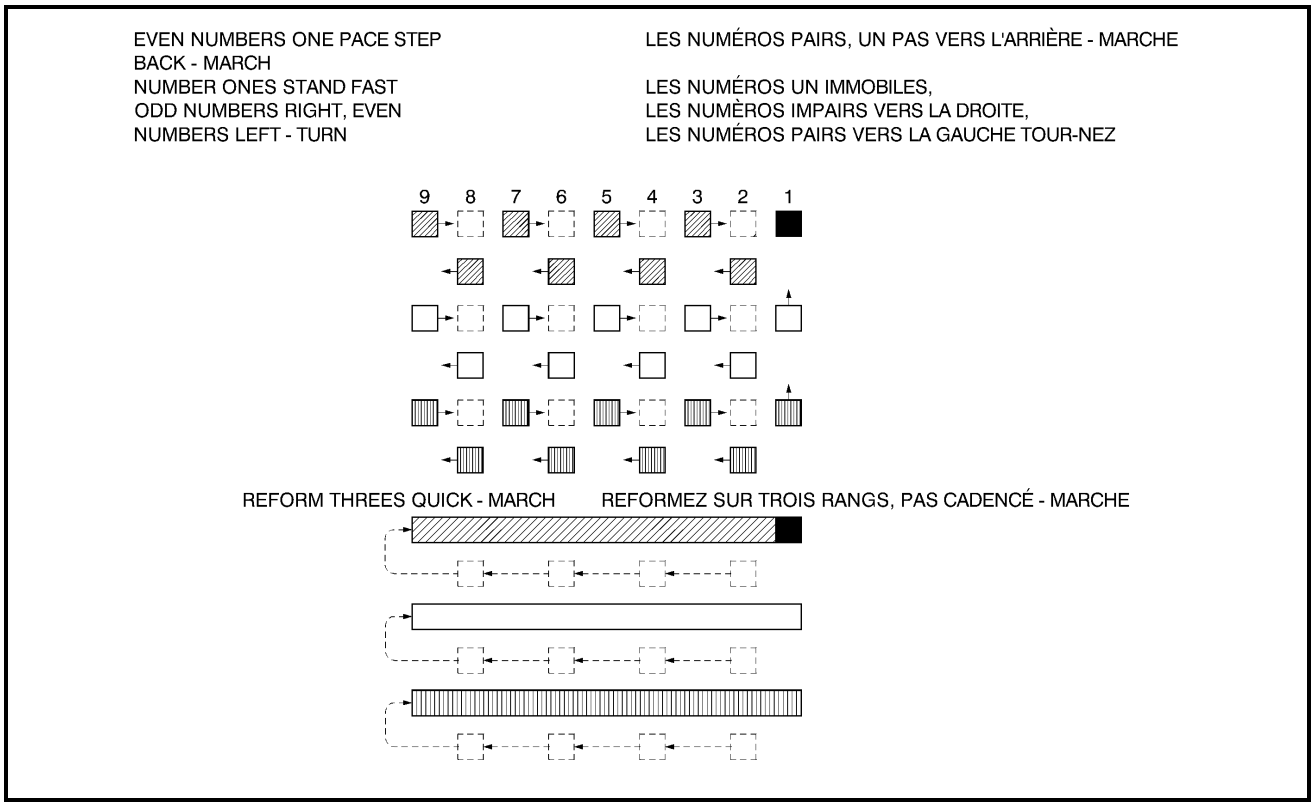

Figure 2-16 Sizing in Three Ranks
Figure 2-16 Alignement selon la taille sur trois rangs

SIZING IN TWO RANKS AND REFORMING THREES

113. On the command TALLEST ON THE RIGHT, SHORTEST ON THE LEFT, IN TWO RANKS – SIZE, the squad shall turn right, observe the standard pause, then arrange themselves according to height, with tallest on the right and shortest on the left in two ranks, shoulder to shoulder dressing and covering off front to rear.

114. On the command MARKER STAND FAST, FRONT RANK RIGHT, REAR RANK LEFT – TURN, the ranks shall act as ordered.

115. On the command REFORM THREES, QUICK – MARCH, the squad reforms three ranks as follows:

a. The marker remains the right-hand person of the front rank.

ALIGNEMENT EN ORDRE DE GRANDEUR SUR DEUX RANGS ET RETOUR SUR TROIS RANGS

113. Au commandement « LES PLUS GRANDS À DROITE, LES PLUS PETITS À GAUCHE, SUR DEUX RANGS, ALI — GNEZ », les membres de l'escouade doivent tourner vers la droite, observer la pause réglementaire, puis se placer par ordre de grandeur, les plus grands à droite et les plus petits à gauche, en deux rangs, s'aligner épaule à épaule et en ligne avec les rangs avant.

114. Au commandement « GUIDE, IMMOBILE, RANG AVANT VERS LA DROITE, RANG ARRIÈRE VERS LA GAUCHE TOUR — NEZ », les deux rangs exécutent la manœuvre demandée.

115. Au commandement « REFORMEZ TROIS RANGS, PAS CADENCÉ — MARCHE », l'escouade se reforme sur trois rangs comme suit :

a. Le guide demeure à l'extrême droite au rang avant.

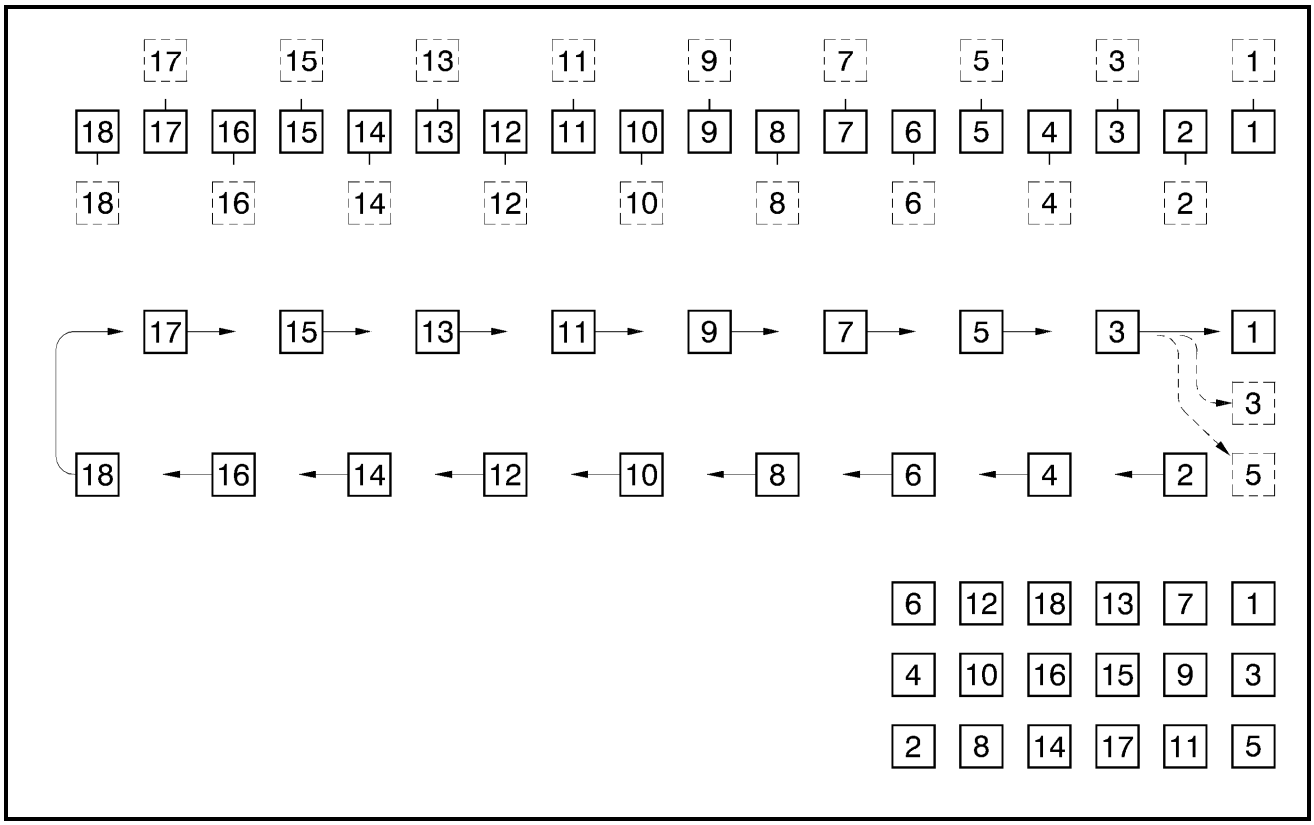

Figure 2-17 Sizing in Single Rank
Figure 2-17 Alignement selon la taille sur un rang

b. The second member of the front rank becomes the right-hand person of the centre rank.

c. The third member of the front rank becomes the right-hand person of the rear rank.

d. The rear rank wheels right following the front rank and as each member closes up towards his new position, he shall follow the procedure as detailed in subparagraphs a., b. and c.

e. When each member arrives in his new position, he shall halt at arm's-length interval, observe the standard pause, turn left and remain at attention.

b. La deuxième personne du rang avant devient la personne à l'extrême droite du rang du centre.

c. La troisième personne du rang avant devient la personne à l'extrême droite du rang arrière.

d. Le rang arrière pivote vers la droite, derrière le rang avant et, à mesure que chaque personne s'approche de sa nouvelle position, elle doit exécuter les manœuvres décrites aux sous-paragraphes a., b. et c.

e. En arrivant à sa nouvelle position, chaque membre de l'escouade doit s'arrêter en laissant une longueur de bras entre lui-même et son voisin, observer la pause réglementaire, tourner à gauche et rester au garde-à-vous.

SIZING IN SINGLE RANK AND REFORMING THREES

116. On the command TALLEST ON THE RIGHT, SHORTEST ON THE LEFT, IN A SINGLE RANK – SIZE, the squad shall turn right, observe

ALIGNEMENT EN ORDRE DE GRANDEUR SUR UN RANG ET RETOUR SUR TROIS RANGS

116. Au commandement « LES PLUS GRANDS À DROITE, LES PLUS PETITS À GAUCHE, SUR UN SEUL RANG, ALI — GNEZ », les membres de

the standard pause, then arrange themselves according to height, with tallest on the right and shortest on the left in one single rank, shoulder to shoulder dressing and covering off front to rear.

117. On the command SQUAD – NUMBER, the squad shall act as ordered.

118. On the command ODD NUMBERS ONE PACE FORWARD, EVEN NUMBERS ONE PACE STEP BACK – MARCH, the squad shall act as ordered.

119. On the command NUMBER ONE STAND FAST, ODD NUMBERS RIGHT, EVEN NUMBERS LEFT – TURN, the squad shall act as ordered.

120. On the command REFORM THREES, QUICK – MARCH, the squad reforms three ranks (Figure 2-17) as follows:

a. Number one remains the right-hand person of the front rank.

b. Number three becomes the right-hand person in the centre rank.

c. Number five becomes the right-hand person in the rear rank, and so on.

d. When each person arrives in his new position, he shall halt, at arm's-length interval, observe the standard pause, turn left and remain at attention.

FORMING TWO RANKS FROM THREE

121. Prior to forming two ranks from three ranks, the squad shall be in close order, dressed at arm's length interval and numbered.

122. On the command FORM TWO RANKS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, the centre rank takes one pace left.

l'escouade doivent tourner vers la droite, observer la pause réglementaire, puis se placer par ordre de grandeur, les plus grands à droite et les plus petits à gauche, sur un seul rang, s'aligner épaule à épaule et en ligne avec les rangs avant.

117. Au commandement « ESCOUADE, NUMÉRO — TEZ », les membres de l'escouade exécutent l'ordre reçu.

118. Au commandement « LES NUMÉROS IMPAIRS, UN PAS VERS L'AVANT, LES NUMÉROS PAIRS, UN PAS VERS L'ARRIÈRE — MARCHE », les membres de l'escouade exécutent l'ordre reçu.

119. Au commandement « NUMÉRO UN IMMOBILE, LES NUMÉROS IMPAIRS VERS LA DROITE, LES NUMÉROS PAIRS VERS LA GAUCHE TOUR — NEZ », les membres de l'escouade doivent exécuter la manœuvre demandée.

120. Au commandement « REFORMEZ SUR TROIS RANGS, PAS CADENCÉ — MARCHE », les membres de l'escouade doivent se reformer sur trois rangs (figure 2-17) comme suit :

a. Le numéro un est la personne à l'extrême droite du rang avant.

b. Le numéro trois devient la personne à l'extrême droite du rang du centre.

c. Le numéro cinq devient la personne à l'extrême droite du rang arrière, et ainsi de suite.

d. En arrivant à sa nouvelle position, chaque membre de l'escouade doit s'arrêter en laissant une longueur de bras entre lui-même et son voisin, observer la pause réglementaire tourner à gauche et rester au garde-à-vous.

FORMATION SUR DEUX RANGS DEPUIS LA FORMATION SUR TROIS RANGS

121. Avant d'adopter la formation sur deux rangs depuis la formation sur trois rangs, les rangs doivent être fermés et les membres de l'escouade, qui doivent se numéroter, doivent s'aligner en laissant la longueur d'un bras entre chacun.

122. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, FORMER DEUX RANGS, ESCOUADE — UN », le rang du centre fait un pas vers la gauche.

123. On the command SQUAD – TWO:

a. The odd numbers of the centre rank take two half paces forward toward the front rank and assume the position of attention.

b. The even numbers of the centre rank take two half paces to the rear into the rear rank and assume the position of attention.

124. On the command FORM TWO – RANKS, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

125. After forming two ranks, the squad shall be dressed.

126. When there is a blank file, the left-hand person of the centre rank moves in the opposite direction to that indicated. An exception occurs in the case of a one-person blank file and an even numbered frontage. In this case, the left-hand person of the centre rank acts according to the standard rule.

REFORMING THREE RANKS FROM TWO

127. Prior to reforming three ranks, the squad shall be in close order.

128. On the command REFORM THREE RANKS BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

a. The original odd numbers of the centre rank take two half paces to the rear.

b. The original even numbers of the centre rank take two half paces forward.

129. On the command SQUAD – TWO, the centre rank takes one half pace right close march.

130. On the command REFORM THREE – RANKS, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

123. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. Les numéros impairs du rang du centre font deux demi-pas vers l'avant et adoptent la position du garde-à-vous.

b. Les numéros pairs du rang du centre font deux demi-pas vers l'arrière et adoptent la position du garde-à-vous.

124. Au commandement « SUR DEUX RANGS, FOR — MEZ », les deux mouvements sont combinés. Il faut observer la pause réglementaire entre les deux mouvements.

125. Après avoir formé deux rangs, les membres de l'escouade doivent s'aligner.

126. Lorsqu'il y a une file creuse, la personne à l'extrême gauche du rang du centre tourne dans la direction opposée à celle qui est indiquée. Il y a exception toutefois dans le cas où il existe une file creuse d'une seule personne et où le nombre de personnes qui constituent le front de l'escouade est un nombre pair. Dans ce cas, la personne à l'extrême gauche du rang du centre observe la règle en vigueur.

RETOUR À TROIS RANGS DEPUIS LA FORMATION SUR DEUX RANGS

127. Avant de reformer trois rangs, les membres de l'escouade doivent fermer les rangs.

128. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, REFORMEZ SUR TROIS RANGS, ESCOUADE — UN » :

a. Les personnes du rang du centre désignées antérieurement par des nombres impairs font deux demi-pas vers l'arrière.

b. Les personnes du rang du centre désignées antérieurement par des nombres pairs font deux demi-pas vers l'avant.

129. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », le rang du centre fait un demi-pas vers la droite.

130. Au commandement « SUR TROIS RANGS, REFOR — MEZ », les deux mouvements sont combinés. Il faut observer la pause réglementaire entre les deux mouvements.

131. After reforming three ranks the squad shall be dressed.

FORMING FOUR OR MORE RANKS

132. If required, squads may be formed into more than three ranks. For a single squad, this is most simply done when originally assembled. For more than one squad, a single multiple-ranked formation can be assembled by ordering squads together.

133. Common multiple-ranked formations are those with six, nine and twelve ranks.

134. The number of ranks formed shall normally be greater than the number of files.

131. Après avoir reformé trois rangs, les membres de l'escouade doivent s'aligner.

FORMATION SUR QUATRE RANGS OU PLUS

132. L'escouade peut, au besoin, être formée sur plus de trois rangs. Dans le cas d'une escouade unique, on peut procéder à une formation sur plus de trois rangs au moment du rassemblement. Dans le cas où il s'agit de plusieurs escouades, il est possible de rassembler une formation sur plusieurs rangs en donnant le commandement pertinent aux membres des escouades rassemblées.

133. On appelle habituellement formations sur plusieurs rangs ou sur rangs multiples toute formation comptant six, neuf ou douze rangs.

134. Le nombre de rangs formés doit normalement dépasser le nombre de files.

CHAPTER 3

SQUAD DRILL ON THE MARCH WITHOUT ARMS

FUNDAMENTALS

1. The Canadian Forces (CF) march and manoeuvre on foot in quick, slow and double time at the cadences and pace lengths described in paragraphs 5 to 8.

2. The quick march can be maintained for long periods of time and is the standard for routine duty.

3. The slow march is derived from the normal cadence used by former soldiers, who had to manoeuvre over uneven battlefields, and from formal parade steps. The slow march is now used only on ceremonial occasions and its style has evolved slightly to emphasize dignity and stateliness.

4. Double time is used to move troops rapidly from one point to another.

PACE LENGTH AND CADENCES

5. The standard lengths of pace are:

   a. quick and slow time – 75 cm;

   b. stepping out in quick and slow time – 85 cm;

   c. stepping short in quick time and slow time – 55 cm;

   d. double time – 1 m;

   e. half pace in quick time (used for marching forward and back three paces or less, see Chapter 2, paragraphs 69 and 70) – 35 cm; and

   f. side pace – 25 cm.

6. When marching the cadence is:

   a. in quick time, 120 paces per minute;

CHAPITRE 3

EXERCICE D'ESCOUADE EN MARCHE SANS ARMES

PRINCIPES FONDAMENTAUX

1. Les membres des Forces canadiennes (FC) exécutent les mouvements et les exercices à pied au pas cadencé, au pas ralenti et au pas de gymnastique. La longueur des pas et la cadence sont décrites aux paragraphes 5 à 8.

2. Le pas cadencé peut être utilisé pendant de longues périodes; c'est celui qui convient à l'exercice des tâches courantes.

3. Le pas ralenti tire son origine de l'allure réservée aux défilés officiels et de la cadence normale qu'utilisaient autrefois les militaires qui devaient se déplacer sur des champs de bataille accidentés. Le pas ralenti ne sert maintenant que dans le cadre des cérémonies et il a évolué quelque peu pour bien marquer les aspects de dignité et de grandeur qu'il traduit.

4. On utilise le pas de gymnastique pour le déplacement rapide des troupes d'un endroit à un autre.

LONGUEUR DES PAS ET CADENCES

5. La longueur réglementaire des pas est la suivante :

   a. pas cadencé et pas ralenti – 75 cm;

   b. pas allongé au pas cadencé et au pas ralenti – 85 cm;

   c. pas raccourci au pas cadencé et au pas ralenti – 55 cm;

   d. pas de gymnastique – 1 m;

   e. demi-pas au pas cadencé (utilisé pour avancer et pour reculer de trois pas ou moins; voir les paragraphes 69 et 70 du chapitre 2) – 35 cm; et

   f. pas de côté – 25 cm.

6. En marche, la cadence est la suivante :

   a. au pas cadencé, 120 pas à la minute;

b. in slow time, 60 paces per minute; and

c. in double time, 180 paces per minute.

7. During recruit training, the cadence in quick time may be increased to 140 paces per minute to encourage agility and alertness.

8. All units shall practice and be prepared to march and manoeuvre with other elements of the CF at the standard cadences. However, two other traditional quick march cadences may be ordered by parade commanders of units parading alone or with others sharing these customs:

a. for Scottish and other units parading with a pipe band, 110 paces per minute; and

b. for light infantry (less Princess Patricia's Canadian Light Infantry, which drills as a line regiment) and rifle regiments, which have traditions of maintaining special agility and alertness on the battlefield, 140 paces per minute.

WORDS OF COMMAND

9. Except for certain commands used in sentry drill, all commands to commence marching are given when personnel are at the position of attention.

10. On the march, executive commands are given as the foot, specified in the following list, is forward and on the ground, unless otherwise directed:

Word of Command	**Foot**
HALT except when marching in slow) time, when the command will be given "on the right foot")	left
STEP OUT, or STEP SHORT	left
CHANGE TO QUICK (SLOW or DOUBLE) TIME	right

b. au pas ralenti, 60 pas à la minute; et

c. au pas de gymnastique, 180 pas à la minute.

7. Au cours de l'entraînement des recrues, il est possible d'augmenter le pas cadencé jusqu'à 140 pas à la minute, pour favoriser l'agilité et la vivacité.

8. Toutes les unités doivent s'exercer, être prêtes à exécuter les mouvements et à marcher aux cadences réglementaires avec d'autres unités des FC. Cependant, les commandants dirigeant le rassemblement d'unités défilant seules ou avec d'autres unités partageant leurs coutumes peuvent donner le commandement visant l'exécution de deux autres cadences traditionnelles de pas cadencé :

a. dans le cas des unités écossaises ou d'autres unités défilant avec des corps de cornemuseurs, 110 pas à la minute; et

b. dans le cas des unités d'infanterie légère (à l'exception de la Princess Patricia's Canadian Light Infantry, qui exécute les mouvements comme un régiment de ligne) et des régiments de voltigeurs qui, selon la tradition, doivent conserver une agilité et une vivacité particulières sur le champ de bataille, 140 pas à la minute.

COMMANDEMENTS

9. À part certains commandements utilisés dans le cadre de l'exercice des sentinelles, tous les commandements visant un déplacement sont donnés quand les troupes sont à la position du garde-à-vous.

10. À moins d'indication contraire, la partie exécution d'un commandement donné pendant que les troupes sont en marche doit être donnée pendant que le pied mentionné ci-après est en avant, sur le sol :

Commandement	**Pied**
HALTE (sauf au pas ralenti où le commandement sera donné « sur le pied droit »)	gauche
PAS ALLONGÉ, ou PAS RACCOURCI	gauche
CHANGEZ DE CADENCE, ou PAS CADENCÉ (RALENTI ou DE GYMNASTIQUE)	droit

Word of Command	Foot	Commandement	Pied
MARK TIME (when marching)	right	MARQUEZ LE PAS (en marchant)	droit
FORWARD	left	VERS L'AVANT	gauche
ABOUT TURN	right	DEMI-TOUR TOURNEZ	droit
RIGHT TURN, RIGHT INCLINE, RIGHT FORM, or ON THE RIGHT FORM SQUAD	left	À DROITE TOURNEZ, À DROITE OBLIQUEZ, À DROITE FORMEZ, ou VERS LA DROITE FORMEZ ESCOUADE	gauche
LEFT TURN, LEFT INCLINE, LEFT FORM, or ON THE LEFT FORM SQUAD	right	À GAUCHE TOURNEZ, À GAUCHE OBLIQUEZ, À GAUCHE FORMEZ, ou VERS LA GAUCHE FORMEZ ESCOUADE	droit
CHANGE STEP	right	CHANGEZ LE PAS	droit
SALUTE (on the march)	left	SALUEZ (en marchant)	gauche
EYES RIGHT, or EYES FRONT	left	TÊTE À DROITE, ou FIXE	gauche
FORM SINGLE FILE (on the march)	right	EN FILE INDIENNE (en marchant)	droit
REFORM RANKS FROM SINGLE FILE (on the march)	right	REFORMEZ LES RANGS (en marchant)	droit
Commands for arms movements on the march	left	Commandements s'appliquant aux mouvements avec armes (en marchant)	gauche

11. As illustrated in Figure 3-1, unless the directing flank is changed for a special movement, it is always:

a. when advancing in line, the right flank;

b. when retiring in line, the left flank; and

c. when in threes, the original front rank, i.e., when moving to the right flank, the dressing is by the left; when moving to the left flank, the dressing is by the right.

11. Comme l'illustre la figure 3-1, à moins que le flanc de direction ne soit changé dans le cadre d'un mouvement particulier, la direction des mouvements est toujours donnée par :

a. le flanc droit, lorsque les membres de l'escouade s'avancent en ligne;

b. le flanc gauche, lorsque les membres de l'escouade se déplacent vers l'arrière en ligne; et

c. le rang avant, lorsque les militaires sont en colonnes par trois, c'est-à-dire que lorsqu'ils se déplacent vers le flanc droit, l'alignement se fait par la gauche et lorsqu'ils se déplacent vers le flanc gauche, l'alignement se fait par la droite.

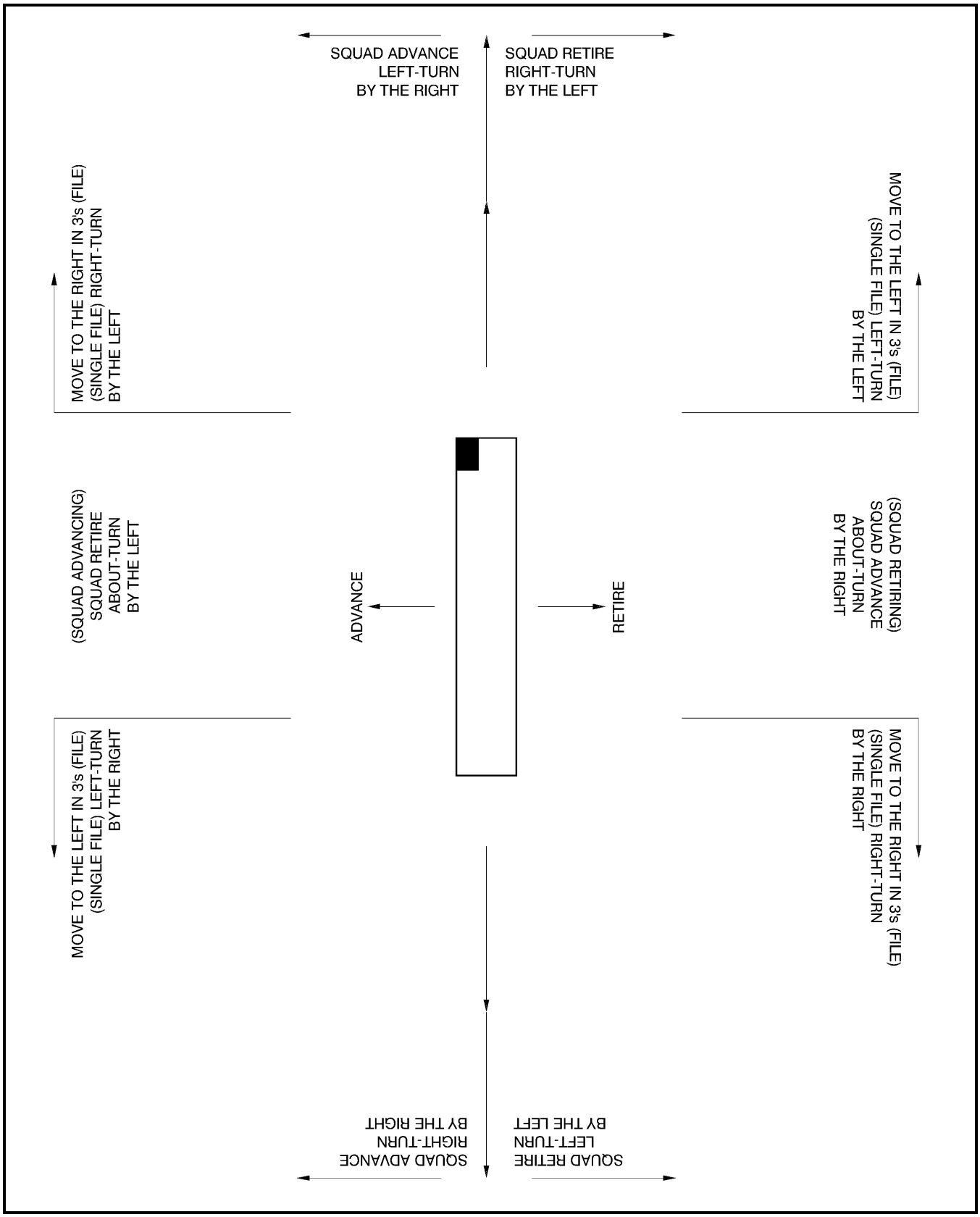

Figure 3-1 Advance/Retire and Directing Flanks

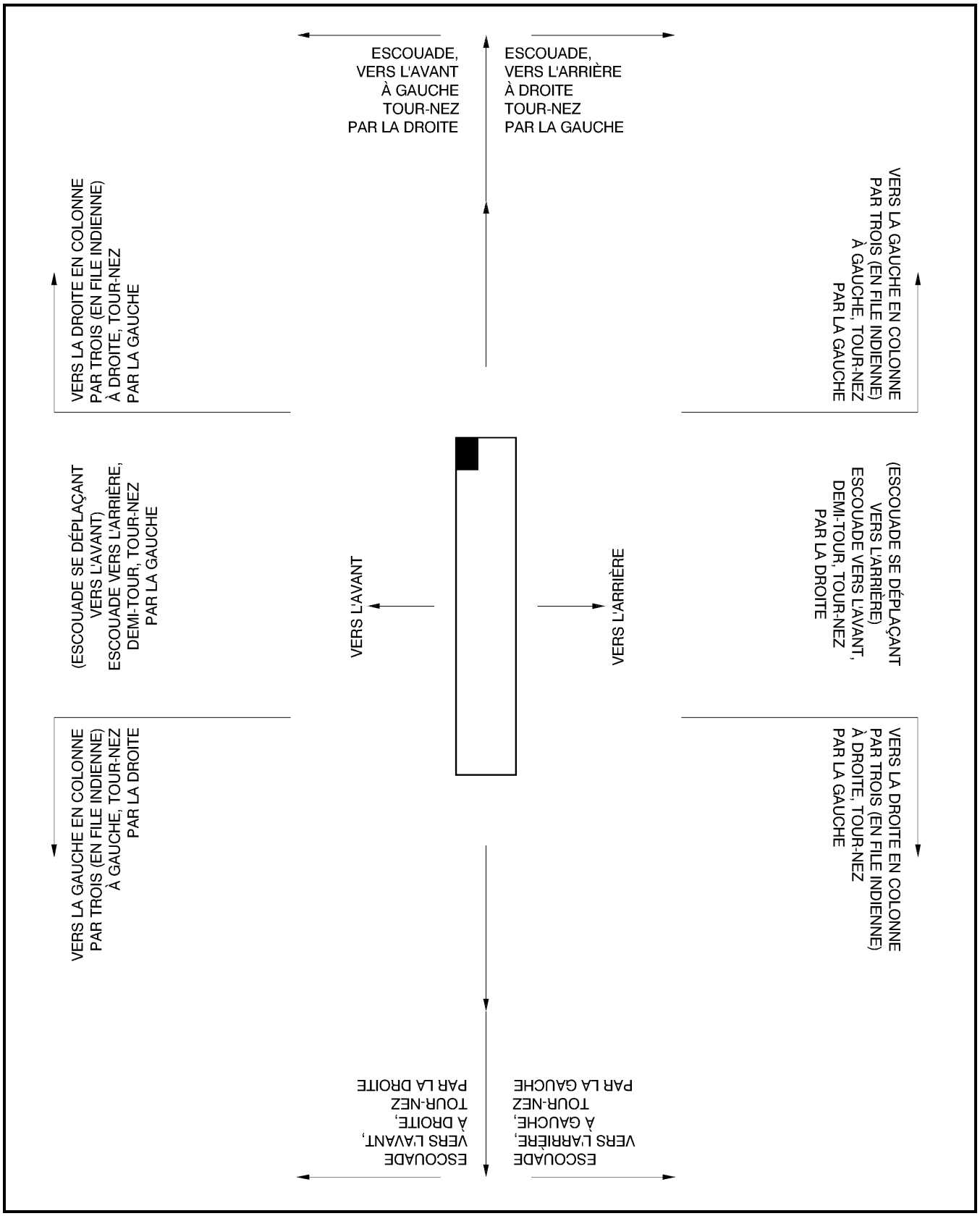

Figure 3-1 Vers l'avant/vers l'arrière et flancs de direction

MARCHING AND HALTING IN QUICK TIME

12. As illustrated in Figure 3-2, on the command QUICK MARCH BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. shoot the left foot forward one half pace, toe up;

b. strike the heel on the ground first and keep the toe pointed directly forward; and

c. simultaneously, swing the right arm straight forward and the left arm straight to the rear, waist high.

13. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. continue marching with subsequent paces of standard length;

MARCHE ET HALTE AU PAS CADENCÉ

12. Comme l'illustre la figure 3-2, au commandement « EN DÉCOMPOSANT, PAS CADENCÉ, MARCHE, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. avancer le pied gauche en faisant un demi-pas et en soulevant la pointe du pied;

b. poser d'abord le talon au sol, en gardant la pointe du pied directement vers l'avant; et

c. en même temps, balancer le bras droit directement vers l'avant et le bras gauche vers l'arrière, à la hauteur de la taille.

13. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. continuer à marcher en faisant des pas de longueur réglementaire;

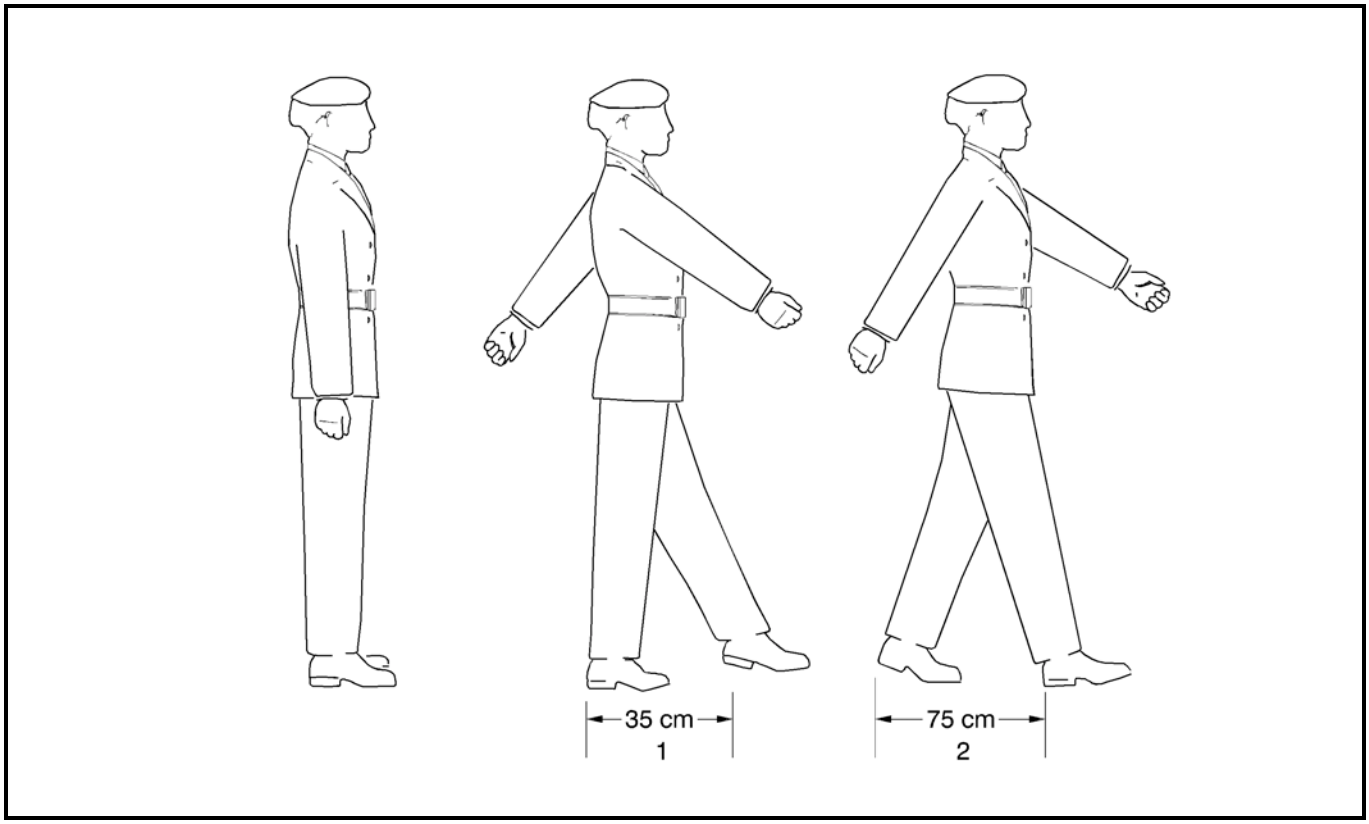

Figure 3-2 Marching in Quick Time
Figure 3-2 Marche au pas cadencé

b. bring the legs forward successively in a straight line;

c. swing the arms forward successively in a straight line from the shoulder, front to rear, with hands closed as in the position of attention; and

d. maintain dressing by the directing flank.

14. During basic training, recruits shall be directed to swing arms breast-pocket high in order to build agility. Commanding officers may continue this direction at their discretion.

15. On the command QUICK – MARCH, the two movements are combined.

16. As illustrated in Figure 3-3, on the command HALT BY NUMBERS, SQUAD – ONE given as the left foot is forward and on the ground, squad members shall:

a. check the forward movement by placing the right foot flat on the ground naturally, using the heel as a brake; and

b. swing the left arm forward and the right arm to the rear.

17. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. take a half pace with the left foot, placing it flat on the ground; and

b. swing the right arm forward and the left to the rear.

18. On the command SQUAD – THREE, squad members shall:

a. bend the right knee, straightening it in double time; and

b. simultaneously, cut the arms to the side as quickly as possible and assume the position of attention.

b. avancer les jambes alternativement en les déplaçant en ligne droite;

c. balancer les bras alternativement vers l'avant en ligne droite, à partir de l'épaule, de l'avant vers l'arrière, en gardant les mains fermées comme dans la position du garde-à-vous; et

d. garder l'alignement sur le flanc de direction.

14. Au cours de l'instruction élémentaire des recrues, les commandants doivent ordonner aux recrues de balancer les bras jusqu'à la hauteur de la poche de poitrine afin de leur permettre d'acquérir de l'agilité. Les commandants peuvent ordonner aux recrues de continuer, même après leur instruction, si bon leur semble.

15. Au commandement « PAS CADENCÉ — MARCHE », les deux mouvements sont combinés.

16. Comme l'illustre la figure 3-3, au commandement « EN DÉCOMPOSANT, HALTE, ESCOUADE — UN » donné lorsque le pied gauche est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent :

a. retenir le mouvement vers l'avant en plaçant le pied droit à plat au sol, de façon naturelle, en utilisant le talon pour s'arrêter; et

b. ramener le bras gauche vers l'avant et le bras droit vers l'arrière.

17. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. faire un demi-pas avec le pied gauche et le placer à plat au sol; et

b. ramener le bras droit vers l'avant et le bras gauche vers l'arrière.

18. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent :

a. fléchir le genou droit et le redresser à double temps; et

b. en même temps, ramener les bras le long du corps le plus rapidement possible et adopter la position du garde-à-vous.

19. On the command SQUAD – HALT, the three movements are combined in quick time. The timing is called as “one, one-two”.

19. Au commandement « ESCOUADE — HALTE », les trois mouvements sont combinés au pas cadencé. La cadence est marquée en comptant « un, un-deux ».

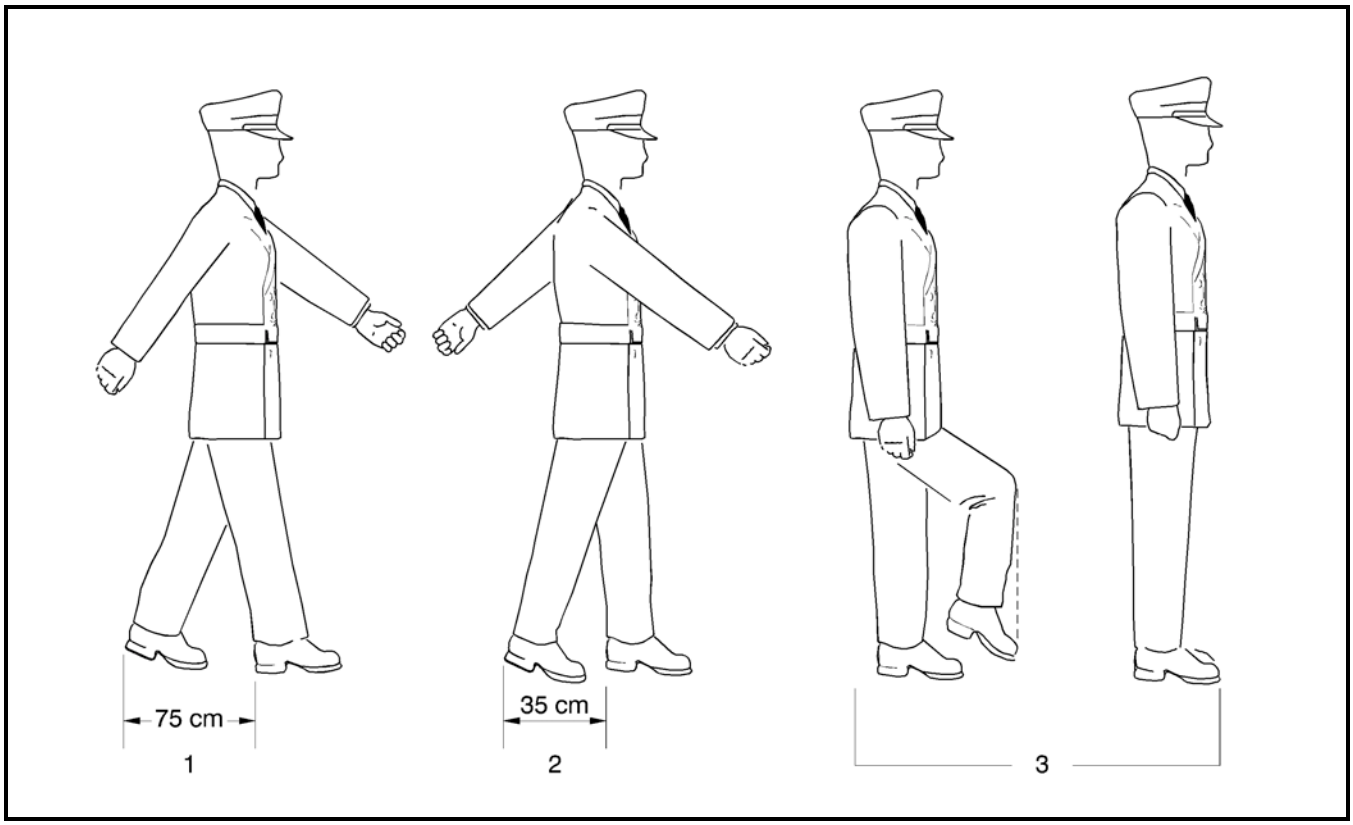

Figure 3-3 Halting in Quick Time
Figure 3-3 Halte au pas cadencé

20. The command QUICK – MARCH shall always be given to ensure that troops step off in time with a band or another body of troops which is already on the march. It is given on successive right feet of the group which is already moving, i.e., QUICK on the right foot of the marching troops and MARCH on the next right foot.

20. Le commandement « PAS CADENCÉ — MARCHE » doit toujours être donné pour s’assurer que les troupes se mettent en marche à la même cadence que la musique ou toutes autres troupes qui se déplacent en même temps qu’elles. Les deux temps du mouvement sont commandés sur le pied droit du groupe déjà en mouvement, c’est-à-dire « PAS CADENCÉ », sur le pied droit des troupes en marche et « MARCHE » lorsque le pied droit touche le sol la fois suivante.

21. The quick march is performed in a brisk and forceful manner. It may be desirable when marching long distances out of the general public eye to permit the troops to relax. If so, the commander may order MARCH AT – EASE. The cadence and pace length remain unchanged, but the troops may otherwise relax. The command to return to normal marching

21. Le pas cadencé doit être exécuté de façon alerte et énergique. Lorsque les troupes se déplacent sur de longues distances, sans la présence du public, il peut être permis aux troupes de se détendre. Dans ce cas, le commandant peut donner le commandement « MARCHER AU RE — POS ». La cadence et la longueur des pas demeurent

style is MARCH AT ATTEN – TION. Commanders shall not permit troops to march at ease in public parades, ceremonies or when entering or leaving barracks.

inchangées, mais les troupes peuvent tout de même exécuter les mouvements de façon décontractée. Pour que les troupes reprennent le style normal de leurs mouvements, il faut donner le commandement « MARCHER AU GARDE-À — VOUS ». Les commandants ne doivent pas permettre aux troupes d'adopter la marche au repos durant les rassemblements publics, les cérémonies ou lorsqu'elles entrent dans les casernes ou en sortent.

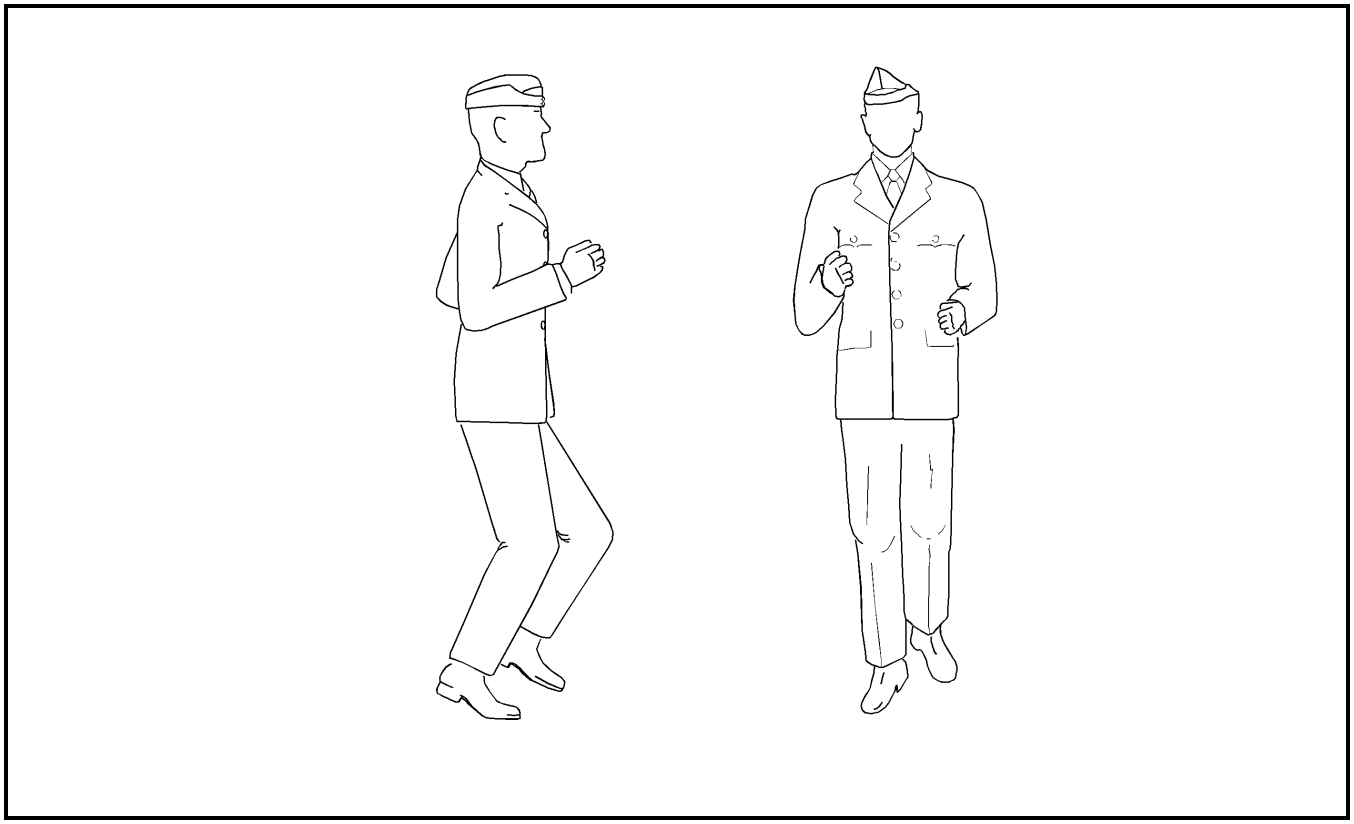

Figure 3-4 Marching in Double Time
Figure 3-4 Marche au pas de gymnastique

MARCHING AND HALTING IN DOUBLE TIME

22. As illustrated in Figure 3-4, on the command DOUBLE – MARCH, squad members shall:

a. step off with the left foot and double on the balls of the feet with easy swinging strides, inclining the body slightly forward;

b. raise the feet clear of the ground at each pace;

MARCHE ET HALTE AU PAS DE GYMNASTIQUE

22. Comme l'illustre la figure 3-4, au commandement « PAS DE GYMNASTIQUE — MARCHE », les membres de l'escouade doivent :

a. partir du pied gauche et marcher sur la demi-pointe des pieds, en effectuant de longues enjambées et en restant décontractés tout en inclinant légèrement le corps vers l'avant;

b. bien soulever le pied au-dessus du sol à chaque pas;

c. bend the arms at the elbow and, with the hands closed, swing the arms naturally from the shoulder; and

d. maintain dressing by the directing flank.

23. On the command SQUAD – HALT given as the left foot is forward and on the ground, squad members shall:

a. complete two forward paces; and

b. bring the right foot to the left after the second pace and simultaneously cut the arms to the sides and assume the position of attention.

24. It is normal to change into quick time before ordering HALT from double time.

MARCHING AND HALTING IN SLOW TIME

25. The slow march develops balance and good carriage and is traditionally part of CF ceremonial.

26. As illustrated in Figure 3-5, on the command SLOW – MARCH, squad members shall:

a. Maintain the head and body erect and square to the front, arms steady at the sides, the neck firmly in the back of the collar.

b. Shoot the left foot forward smoothly, with the toes just clear of the ground turned out slightly and pointing downwards. Then, without hesitation, complete a gliding half pace, with the ball of the left foot coming to the ground first. All subsequent paces are of standard length and accomplished in the same manner as above. There is no hesitation between the shooting and gliding motions.

c. The leg that is forward is straightened as much as possible.

27. Until balance and coordination are achieved, the slow march may be taught initially by having the squad stroll along at a rate of 60 paces to the minute, arms held behind the back and with the toe pointed

c. fléchir les bras aux coudes et, tout en gardant les mains fermées, balancer les bras d'un geste naturel à partir de l'épaule; et

d. garder l'alignement sur le flanc de direction.

23. Au commandement « ESCOUADE — HALTE », donné au moment où le pied gauche est en avant et posé sur le sol, les membres de l'escouade doivent :

a. faire deux autres pas vers l'avant; et

b. ramener le pied droit vers le pied gauche après le deuxième pas et, en même temps, ramener les bras sur les côtés et adopter la position du garde-à-vous.

24. Il est normal de revenir au pas cadencé avant de donner l'ordre d'arrêter lorsque les troupes se déplacent au pas de gymnastique.

MARCHE ET HALTE AU PAS RALENTI

25. La marche au pas ralenti développe l'équilibre et la bonne posture et fait partie traditionnellement du cérémonial des FC.

26. Comme l'illustre la figure 3-5, au commandement « PAS RALENTI — MARCHE », les membres de l'escouade doivent :

a. Garder la tête et le corps droits, face vers l'avant, les bras immobiles le long du corps et la tête bien droite appuyée contre le col.

b. Avancer rapidement le pied gauche, la pointe du pied légèrement au-dessus du sol et légèrement tournée vers l'extérieur et dirigée vers le sol. En rasant le sol, effectuer sans hésiter un demi-pas en posant la demi-pointe du pied gauche au sol la première. Tous les autres pas doivent être de longueur réglementaire et effectués de la façon décrite ci-dessus. Il ne doit y avoir aucune hésitation entre le moment où la personne avance le pied et rase le sol.

c. La jambe qui est en avant doit rester aussi droite que possible.

27. Jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'équilibre et la coordination voulus, les membres de l'escouade doivent apprendre comment marcher au pas ralenti en se déplaçant à une cadence de 60 pas à

down, making sure consecutive movements of the feet are smooth and without hesitation. After further practice, the arms shall be held at the sides until the slow march is perfected.

la minute, les bras derrière le dos et la pointe des pieds tendue vers le sol, en s'assurant que les mouvements successifs des pieds sont exécutés sans heurt et sans hésitation. Après un certain temps, les membres de l'escouade doivent garder les bras immobiles le long du corps jusqu'à ce qu'ils exécutent correctement le pas ralenti.

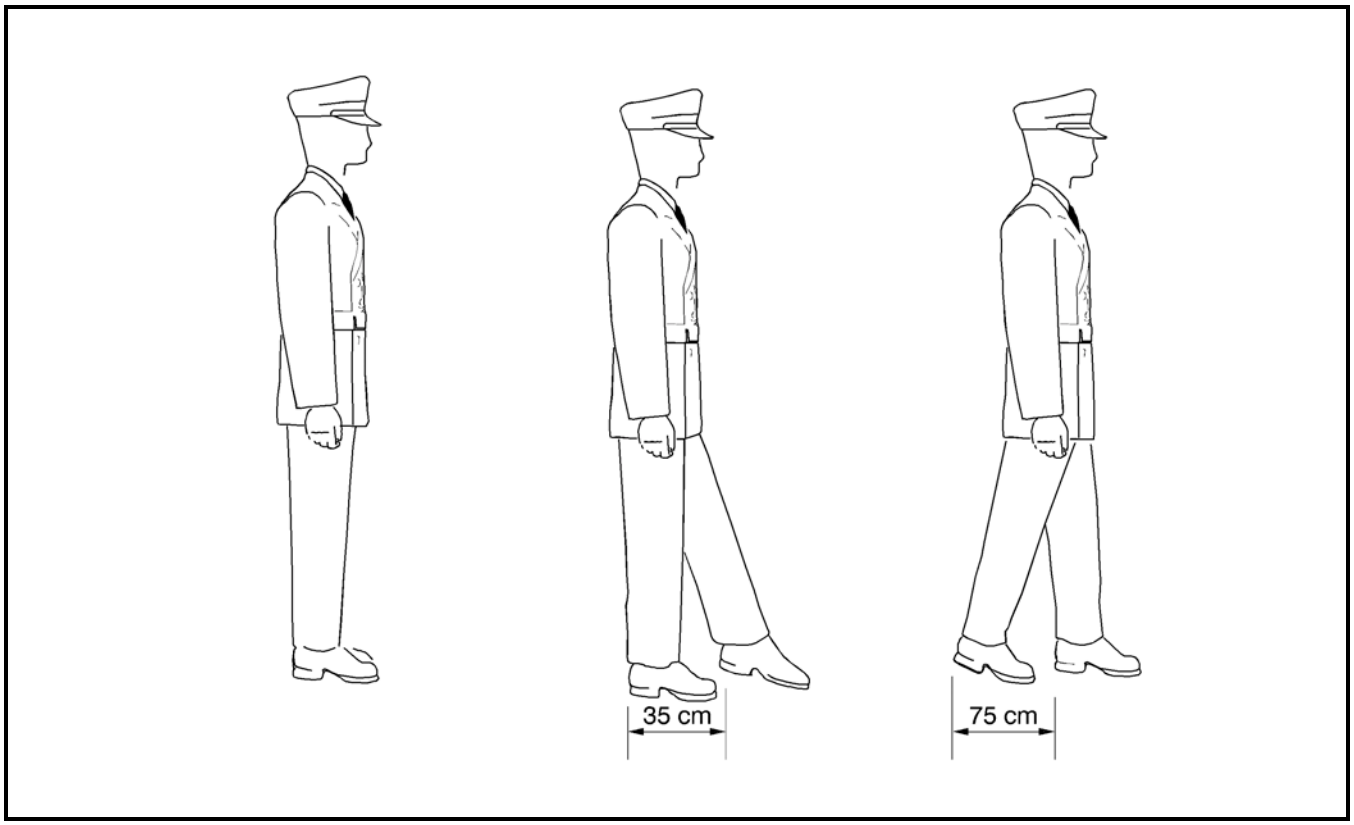

Figure 3-5 Marching in Slow Time
Figure 3-5 Marche au pas ralenti

28. As illustrated in Figure 3-6, on the command SQUAD HALT BY NUMBERS, SQUAD – ONE, given as the right foot is forward and on the ground, squad members shall take a further half pace with the left foot in slow time.

28. Comme l'illustre la figure 3-6, au commandement « EN DÉCOMPOSANT, ESCOUADE HALTE, ESCOUADE — UN » donné alors que le pied droit est devant et au sol, faire encore un demi-pas du pied gauche, au ralenti.

29. On the command SQUAD – TWO, squad members shall bend the right knee and bring the right foot forward in quick time and assume the position of attention.

29. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent fléchir le genou droit et porter le pied droit vers l'avant au pas cadencé, puis reprendre la position du garde-à-vous.

30. On the command SQUAD – HALT, the two movements are combined. The timing is counted as "one-two".

30. Au commandement « ESCOUADE — HALTE » les deux mouvements sont combinés. La mesure se compte « un-deux ».

31. The slow march is tiring over long distances and is therefore only used during the most important

31. La marche au pas ralenti est fatigante sur de longues distances; il faut donc la réserver aux

parts of ceremonies. During some funerals the circumstances may require marching in slow time for long distances without the normal change to quick time. The commander may then order FUNERAL – PACE. Cadence, pace and body posture remain unchanged, but the troops may change the formal gliding motion of the feet to a more relaxed walking motion. Care must be taken to keep ankles relaxed and avoid pointing toes up. Formal foot motion is resumed on the command ATTEN – TION.

parties les plus importantes des cérémonies. Au cours de certaines funérailles, les circonstances peuvent obliger les militaires à se déplacer au pas ralenti sur de longues distances sans revenir au pas cadencé normal. Le commandant peut alors donner l'ordre de marcher au « PAS FU — NÈBRE ». La cadence, la longueur des pas et la posture du corps restent inchangées, mais les troupes peuvent adopter un pas de marche assez décontracté plutôt que de continuellement glisser les pieds. Il faut que les chevilles soient décontractées et que les pieds soient pointés en direction du sol. Au commandement « GARDE-À — VOUS », les membres de l'escouade doivent reprendre le rythme de marche officiel.

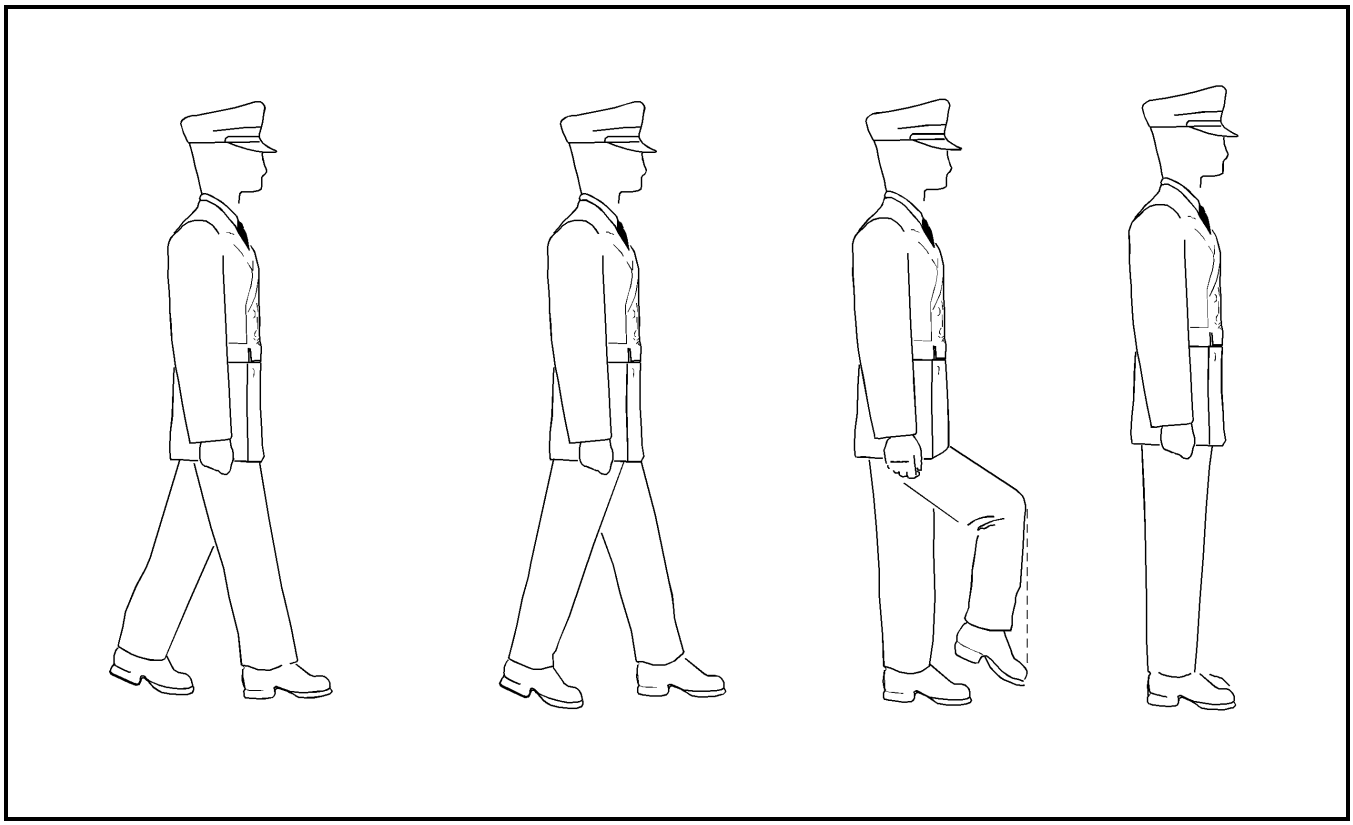

Figure 3-6 Halting in Slow Time
Figure 3-6 Halte au pas ralenti

STEPPING OUT AND STEPPING SHORT

32. Stepping out is used to increase the distance to be covered without altering the cadence, and stepping short to decrease the distance to be covered without altering the cadence.

PAS ALLONGÉ ET PAS RACCOURCI

32. On utilise le pas allongé lorsqu'on désire augmenter la distance à parcourir sans changer la cadence et on utilise le pas raccourci lorsqu'on veut diminuer la distance à parcourir sans changer la cadence.

33. On the command STEP – OUT given as the left foot is forward and on the ground:

a. the pace shall be lengthened by about 10 cm on the next left foot; and

b. the squad shall continue to step out until the command QUICK – MARCH is ordered.

34. On the command QUICK – MARCH given as the left foot is forward and on the ground, the pace will be shortened to the normal length on the next left foot.

35. On the command STEP – SHORT given as the left foot is forward and on the ground:

a. the pace shall be shortened by about 20 cm on the next left foot; and

b. the squad shall continue to step short until the command QUICK – MARCH is ordered.

36. On the command QUICK – MARCH given as the left foot is forward and on the ground, the pace will be lengthened to the normal length on the next left foot.

MARK TIME, FORWARD AND HALT IN SLOW TIME

37. As illustrated in Figure 3-7, marking time is carried out at the same cadence as for marching. Only the legs are moved and the upper portion of the body remains in the position of attention with arms at the side.

38. On the command MARK TIME BY NUMBERS, SQUAD – ONE given as the right foot is forward on the ground, squad members shall:

a. take a half pace with the left foot, placing the foot flat on the ground naturally; and

33. Au commandement « PAS ALLONGÉ — MARCHE », donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol :

a. on doit allonger le pas d'environ 10 cm lorsque le pied gauche est lancé en avant la fois suivante; et

b. les membres de l'escouade doivent continuer à se déplacer au pas allongé jusqu'à ce que le commandement « PAS CADENCÉ — MARCHE » soit donné.

34. Au commandement « PAS CADENCÉ — MARCHE », donné lorsque le pied gauche est en avant et au sol, on raccourcit le pas à la longueur normale lorsque le pied gauche est lancé en avant la fois suivante.

35. Au commandement « PAS RACCOURCI — MARCHE » donné lorsque le pied gauche est en avant et au sol :

a. il faut raccourcir le pas d'environ 20 cm lorsque le pied gauche est lancé en avant la fois suivante; et

b. les membres de l'escouade doivent continuer à se déplacer au pas raccourci jusqu'à ce que le commandement « PAS CADENCÉ — MARCHE » soit donné.

36. Au commandement « PAS CADENCÉ — MARCHE », donné lorsque le pied gauche est en avant et au sol, il faut allonger le pas jusqu'à la longueur normale lorsque le pied gauche est lancé en avant la fois suivante.

FAÇON DE MARQUER LE PAS, D'AVANCER ET DE S'ARRÊTER AU PAS RALENTI

37. Comme l'illustre la figure 3-7, la cadence est la même lorsqu'on marque le pas et lorsqu'on marche. Seules les jambes se déplacent, la partie supérieure du corps demeurant à la position du garde-à-vous, les bras étant immobiles le long du corps.

38. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, MARQUEZ LE PAS ESCOUADE — UN », donné lorsque le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent :

a. faire un demi-pas du pied gauche et poser le pied à plat sur le sol, de façon naturelle; et

b. maintaining the same cadence, bring the right foot into the left in a straight leg manner, not scraping the ground, and assume the position of attention.

39. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. bend the left knee so that the thigh is parallel to the ground and the foot at a natural angle;

b. place the toe on the ground before the heel as the leg is lowered; and

c. continue to mark time until the command FOR – WARD or HALT is given.

d. avoid stamping feet.

40. On the command MARK – TIME, the two movements are combined.

41. The timing is:

Count: LEFT – IN – LEFT – RIGHT – LEFT

Foot: LEFT – RIGHT – LEFT – RIGHT – LEFT

42. On the command FOR – WARD given as the left foot is on the ground, squad members shall:

a. maintaining the same cadence, straighten the right leg and assume the position of attention; and

b. shoot the left foot forward in a half pace, with the toe just clear of the ground, and continue marching in slow time.

43. On the command SQUAD – HALT given as the left foot is on the ground, squad members shall straighten the right leg in quick time and assume the position of attention.

44. The timing for the halt is counted as one in quick time.

b. en conservant la même cadence, ramener le pied droit vers le pied gauche sans fléchir la jambe et sans toucher le sol, et adopter la position du garde-à-vous.

39. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. fléchir le genou gauche de façon à ce que la cuisse soit parallèle au sol, le pied demeurant à un angle naturel;

b. poser la pointe du pied au sol avant le talon au moment où la jambe est abaissée; et

c. continuer à marquer le pas jusqu'à ce que le commandement « VERS L'A — VANT » ou « HALTE » soit donné.

d. évitez tout piétinement.

40. Au commandement « MARQUEZ LE — PAS », les deux mouvements sont combinés.

41. La cadence est la suivante :

Mesure : GAUCHE — RAMENÉ — GAUCHE — DROITE — GAUCHE

Pieds : GAUCHE — DROITE — GAUCHE — DROITE — GAUCHE

42. Au commandement « VERS L'A – VANT », donné lorsque le pied gauche est au sol, les membres de l'escouade doivent :

a. en conservant la même cadence, redresser la jambe droite et adopter la position du garde-à-vous; et

b. lancer le pied gauche vers l'avant en faisant un demi-pas, tout en rasant le sol de la pointe du pied, et continuer à marcher au pas ralenti.

43. Au commandement « ESCOUADE — HALTE », donné lorsque le pied gauche est au sol, les membres de l'escouade doivent redresser la jambe droite au rythme du pas cadencé et adopter la position du garde-à-vous.

44. La cadence pour s'arrêter est la même qu'au pas cadencé.

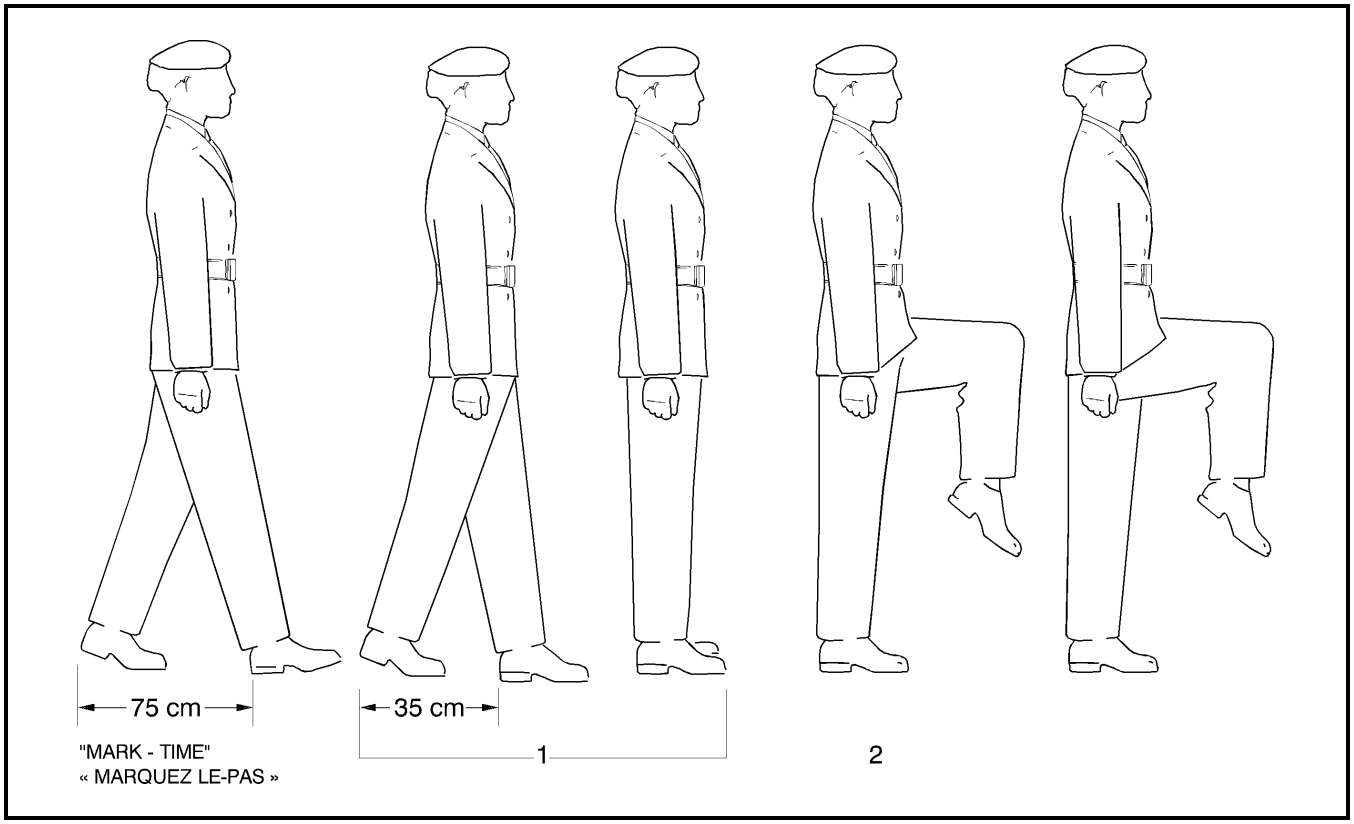

Figure 3-7 Marking Time in Slow Time
Figure 3-7 Façon de marquer le pas au pas ralenti

45. To mark time from the halt the command shall be, SLOW MARK – TIME.

MARK TIME, FORWARD AND HALT IN QUICK TIME

46. Marking time in quick time is carried out at the same cadence as for marching (Figure 3-8).

47. On the command MARK TIME BY NUMBERS, SQUAD – ONE given as the right foot is on the ground, squad members shall:

a. take a half pace with the left foot, placing the foot flat on the ground naturally;

b. bring the right foot into the left in a straight leg manner, not scraping the ground;

c. simultaneously, cut the arms to the sides and assume the position of attention; and

d. maintain the same cadence.

45. Pour marquer le pas à partir de la halte, il faut donner le commandement « PAS RALENTI, MARQUEZ LE — PAS ».

FAÇON DE MARQUER LE PAS, D'AVANCER ET DE S'ARRÊTER AU PAS CADENCÉ

46. La cadence est la même lorsqu'on marque le pas et lorsqu'on marche (figure 3-8).

47. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, MARQUEZ LE PAS, ESCOUADE — UN », donné lorsque le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent :

a. faire un demi-pas du pied gauche et poser le pied à plat sur le sol, de façon naturelle;

b. ramener le pied droit vers le pied gauche sans fléchir la jambe et sans toucher le sol, et adopter la position du garde-à-vous;

c. en même temps, abaisser les bras et les ramener le long du corps et adopter la position du garde-à-vous; et

d. conserver la même cadence.

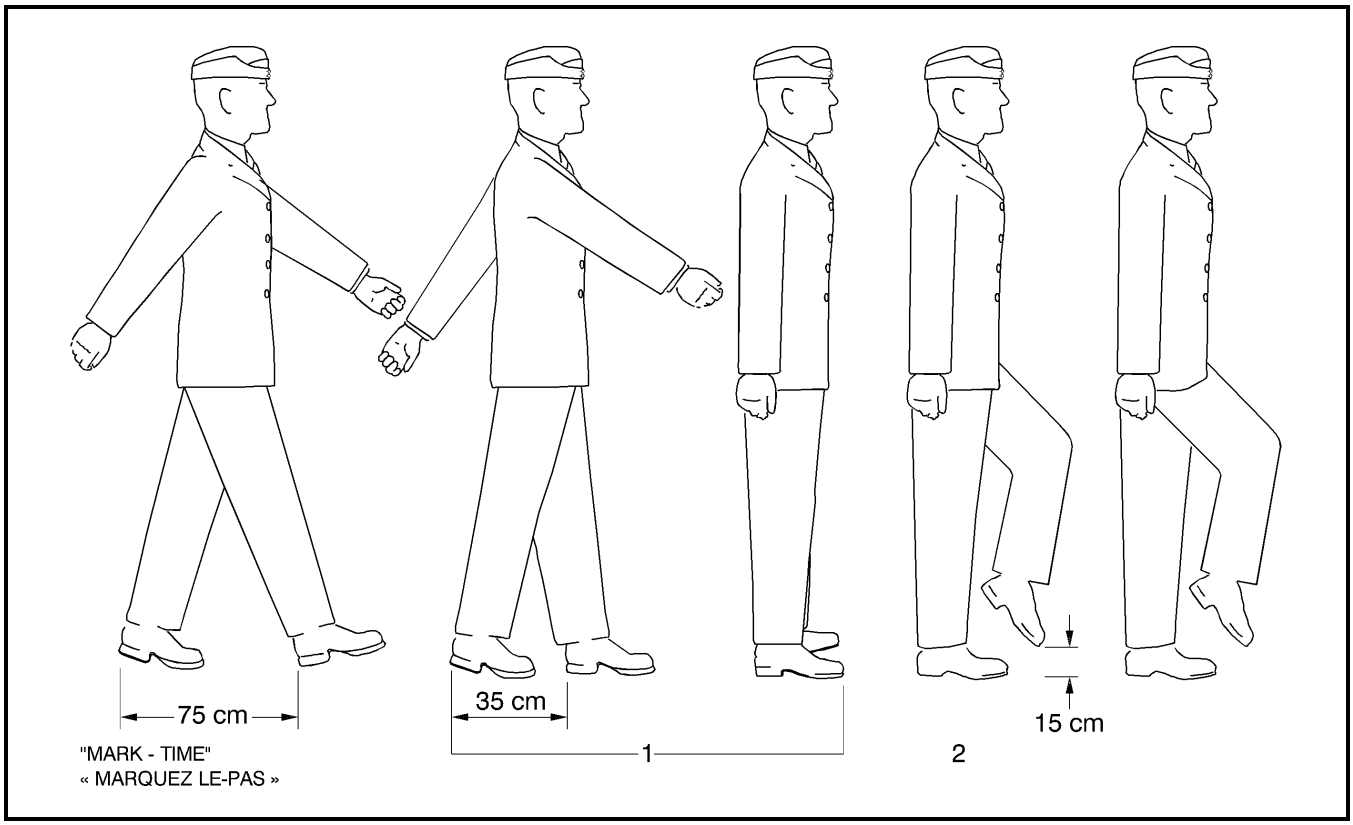

Figure 3-8 Marking Time in Quick Time
Figure 3-8 Façon de marquer le pas au pas cadencé

48. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. bend the left knee;

b. place the toe on the ground before the heel as the leg is lowered; and

c. continue to mark time until the command FOR – WARD or HALT is given.

48. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. fléchir le genou gauche;

b. poser la pointe du pied au sol avant le talon au moment où la jambe est abaissée; et

c. continuer à marquer le pas jusqu'à ce que le commandement « VERS L'A — VANT » ou « HALTE » soit donné.

49. On the command MARK – TIME, the two movements are combined.

49. Au commandement « MARQUEZ LE — PAS », les deux mouvements sont combinés.

50. The timing is:

Count: LEFT – IN – LEFT – RIGHT – LEFT

Foot: LEFT – RIGHT – LEFT – RIGHT – LEFT

50. La cadence est la suivante :

Mesure : GAUCHE — RAMENÉ — GAUCHE — DROITE — GAUCHE

Pieds : GAUCHE — DROITE — GAUCHE — DROITE — GAUCHE

51. On the command FOR – WARD given as the left foot is on the ground, squad members shall:

51. Au commandement « VERS L'A — VANT », donné lorsque le pied gauche est au sol, les membres de l'escouade doivent :

a. straighten the right leg and assume the position of attention;

b. shoot the left foot forward in a half pace; and

c. continue marching in quick time, swinging the right arm forward and the left to the rear.

52. On the command SQUAD – HALT given as the left foot is on the ground, squad members shall:

a. take a further mark time pace with the right foot;

b. take a further mark time pace with the left foot; and

c. straighten the right leg in double time and assume the position of attention.

53. The timing for the halt is counted “one, one-two”.

54. To mark time from the halt the command shall be, QUICK MARK – TIME.

WHEELS

55. As illustrated in Figure 3-9, on the command RIGHT (LEFT) – WHEEL, the leading file of threes wheels around one quarter of the circumference of a circle having a radius of 1.25 m, changing direction by 90 degrees.

56. The inner rank shall step short, the center rank shall maintain the length of pace and the outside rank shall step out, without altering the cadence, to enable the file to wheel in line.

57. Dressing is maintained by the inner flank while wheeling. The head will be kept to the front.

58. When the leading file has wheeled 90 degrees, it shall march in the new direction, resuming the normal pace. On completion of the

a. redresser la jambe droite et adopter la position du garde-à-vous;

b. lancer le pied gauche vers l’avant en faisant un demi-pas; et

c. continuer à marcher au pas cadencé en balançant le bras droit vers l’avant et le bras gauche vers l’arrière.

52. Au commandement « ESCOUADE — HALTE », donné lorsque le pied gauche est au sol, les membres de l’escouade doivent :

a. marquer le pas une fois de plus avec le pied droit;

b. marquer le pas une fois de plus avec le pied gauche; et

c. redresser la jambe droite au rythme du double temps et adopter la position du garde-à-vous.

53. La cadence pour s’arrêter se calcule comme suit : « un, un-deux ».

54. Pour marquer le pas à partir de la halte, on donne le commandement « PAS CADENCÉ, MARQUEZ LE — PAS ».

CONVERSION

55. Comme l’illustre la figure 3-9, au commandement « VERS LA DROITE (GAUCHE) — DROITE (GAUCHE) », les trois rangs de la file de tête effectuent un mouvement de rotation équivalent au quart de la circonférence d’un cercle de 1.25 m de rayon, réalisant ainsi un changement de direction de 90 degrés.

56. Les personnes du flanc intérieur raccourcissent le pas tandis que les personnes du flanc extérieur allongent le pas, sans changer la cadence, de façon à permettre à la file de changer de direction en ligne.

57. L’alignement est conservé par le flanc intérieur au moment de la conversion. La tête doit rester bien droite.

58. Après avoir effectué une conversion de 90 degrés, la file de tête avance dans la nouvelle direction et reprend une longueur de pas normale.

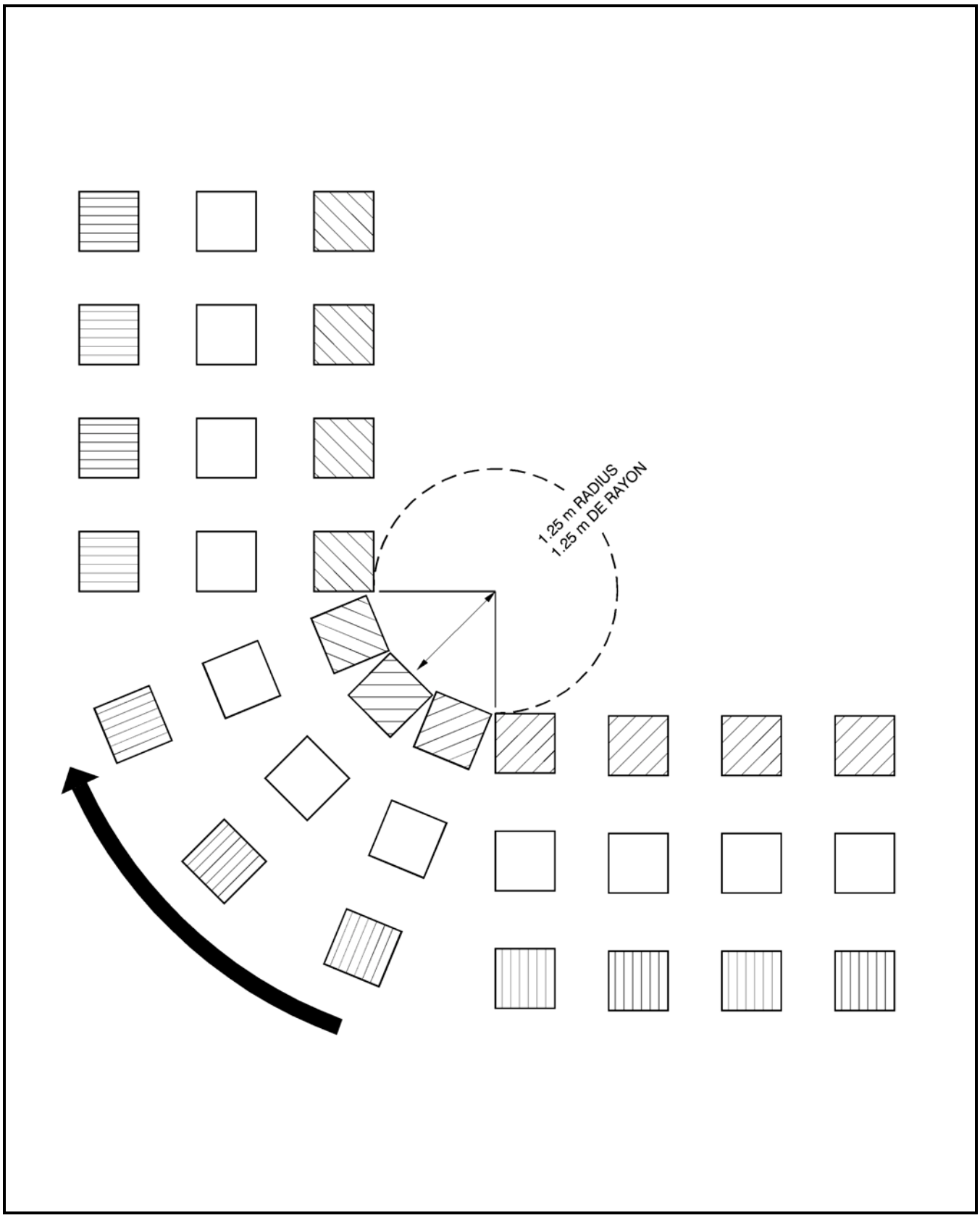

Figure 3-9 Wheeling
Figure 3-9 Conversion

wheel, the directing flank shall be confirmed or indicated by order, BY THE RIGHT (LEFT), normally maintaining the directing flank noted in paragraph 11.

Lorsque le mouvement de conversion est complété, le flanc de direction est confirmé ou indiqué lorsqu'est donné l'ordre « PAR LA DROITE (GAUCHE) ». On conserve habituellement le flanc de direction indiqué au paragraphe 11.

59. The remaining files shall follow the lead file, wheeling at exactly the same point.

59. Les autres files suivent la file de tête et exécutent le mouvement de conversion exactement au même endroit.

60. If the squad is ordered to halt or mark time, and only part of the squad has completed the wheel, the squad shall remain in this position unless the command REAR FILES – COVER is ordered. On the command REAR FILES – COVER, by taking short quick paces with the left foot first, the files at the rear cover off the files that are facing the new direction.

60. Si l'escouade reçoit l'ordre de s'arrêter ou de marquer le pas et lorsqu'une partie de celle-ci seulement a complété le mouvement de conversion, l'escouade demeure dans cette position à moins que le commandement « FILES ARRIÈRE, COUVREZ » ne soit donné. Au commandement « FILES ARRIÈRE, COUVREZ », les files arrière vont prendre position et s'alignent sur celles qui font face à la nouvelle direction en faisant de petits pas rapides, en partant du pied gauche.

61. When it is desired to wheel less than an angle of 90 degrees, the command FOR – WARD is ordered when the leading file is facing the required direction.

61. Si l'on désire que le mouvement de conversion soit de moins de 90 degrés, le commandement « VERS L'A — VANT » doit être donné au moment où la file de tête fait face à la direction voulue.

CHANGE STEP ON THE MARCH

CHANGEMENT DE PAS EN MARCHANT

62. In slow time, on the command CHANGE STEP BY NUMBERS, SQUAD – ONE given as the right foot is forward and on the ground, squad members shall:

62. Au pas ralenti, au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CHANGEZ LE PAS, ESCOUADE — UN », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent :

a. complete a half pace with the left foot;

b. force the weight forward on the left foot; and

c. raise the right heel off the ground.

a. faire un demi-pas du pied gauche;

b. porter le poids du corps vers l'avant sur le pied gauche; et

c. soulever le talon droit du sol.

63. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

63. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. bring the right foot forward in quick time by bending the right knee;

b. straighten the right leg in quick time and place the right foot smartly beside the left; and

c. as the right foot strikes the ground, shoot the left foot forward in a half pace just above the ground with the toe pointed down as in slow time.

a. ramener le pied droit vers l'avant à la cadence du pas cadencé en fléchissant le genou droit;

b. redresser la jambe droite à la cadence du pas cadencé et placer le pied droit vivement à côté du pied gauche; et

c. au moment où le pied droit touche le sol, lancer le pied gauche vers l'avant en faisant un demi-pas tout en rasant le sol de la pointe du pied comme pour le pas ralenti.

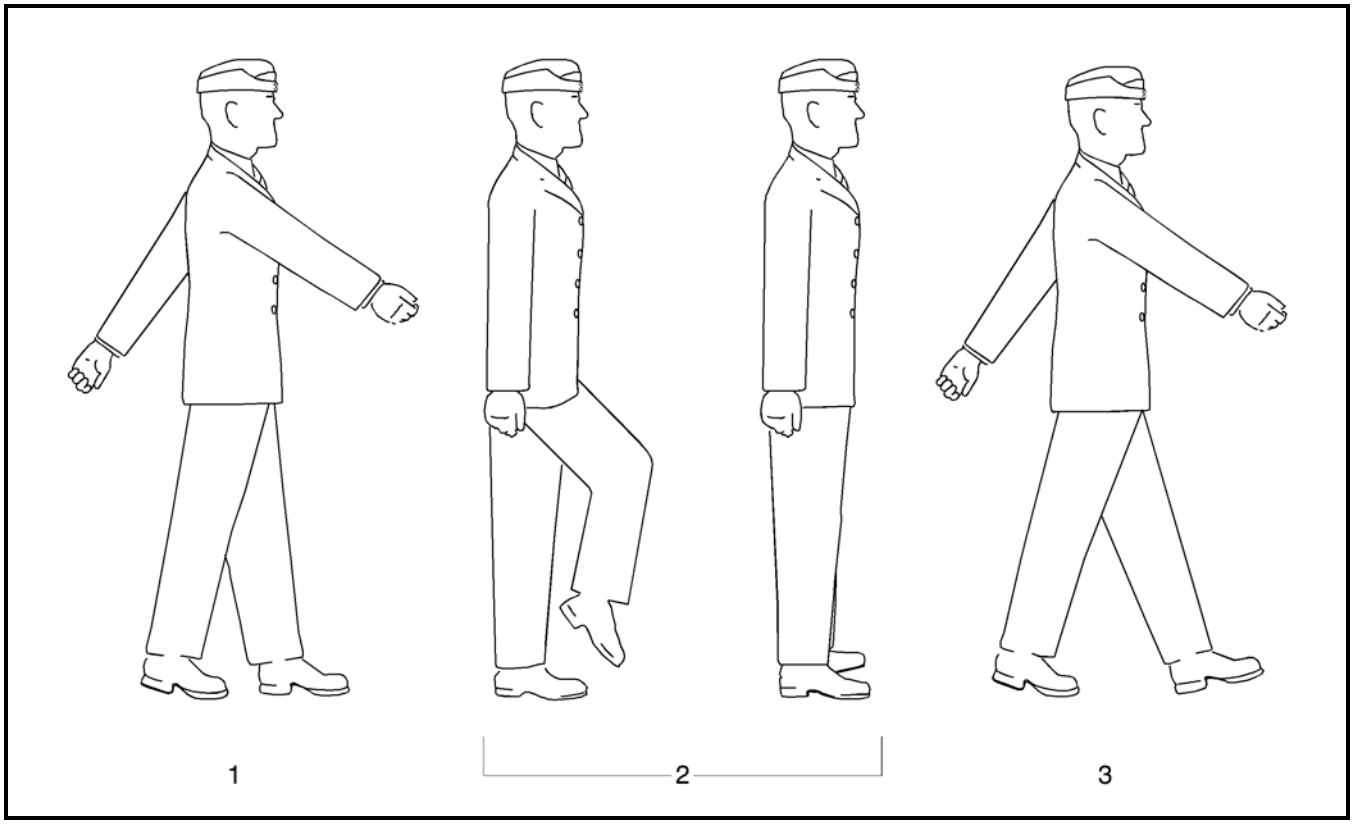

Figure 3-10 Change Step on the March in Quick Time
Figure 3-10 Changement de pas en marchant au pas cadencé

64. On the command SQUAD – THREE, squad members shall complete the glide pace with the left foot and carry on slow marching.

64. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent compléter le pas rasant avec le pied gauche et continuer à marcher au pas ralenti.

65. On the command CHANGE – STEP, the three movements are combined. The timing is counted as "left, right, left" in quick time, thus maintaining slow march cadence while changing the step.

65. Au commandement « CHANGEZ LE — PAS », les trois mouvements sont combinés. La cadence se calcule comme pour le pas cadencé « gauche, droite, gauche ». Les membres de l'escouade continuent au pas ralenti pendant qu'ils changent de pas.

66. In quick time (Figure 3-10), on the command CHANGE STEP BY NUMBERS SQUAD – ONE given as the right foot is forward and on the ground, squad members shall:

a. complete a half pace with the left foot;

b. swing the right arm forward;

c. swing the left arm to the rear;

d. force the weight forward on the left foot; and

e. raise the right heel off the ground.

66. Au pas cadencé (figure 3-10), au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CHANGEZ LE PAS, ESCOUADE — UN », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent :

a. faire un demi-pas du pied gauche;

b. balancer le bras droit vers l'avant;

c. balancer le bras gauche vers l'arrière;

d. porter le poids du corps vers l'avant sur le pied gauche; et

e. soulever le talon droit du sol.

67. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. cut the arms to the side as in the position of attention;

b. bring the right foot forward in double time by bending the right knee;

c. straighten the right leg in double time and place the right foot smartly beside the left; and

d. as the right foot strikes the ground, shoot the left foot forward in a half pace, landing on the heel with the toe up.

68. On the command SQUAD – THREE, squad members shall:

a. swing the right arm forward;

b. swing the left arm to the rear; and

c. continue marching in quick time.

69. On the command CHANGE – STEP, the three movements are combined. The timing is counted, as “left, right, left” in double time, thus maintaining quick mark cadence.

CHANGE STEP WHEN MARKING TIME

70. In slow time or quick time, on the command CHANGE – STEP given as the right foot is on the ground, squad members shall:

a. take two successive mark time paces with the left foot; and

b. continue marking time.

71. The timing is counted as “left, left-right” in the same cadence as marking time.

67. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l’escouade doivent :

a. ramener les bras le long du corps comme pour la position du garde-à-vous;

b. ramener le pied droit vers l’avant à la cadence du double temps en fléchissant le genou droit;

c. redresser la jambe droite à la cadence du pas de gymnastique et placer le pied droit vivement à côté du pied gauche; et

d. au moment où le pied droit touche le sol, lancer le pied gauche vers l’avant en faisant un demi-pas et en touchant le sol d’abord avec le talon, la pointe du pied soulevée.

68. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l’escouade doivent :

a. balancer le bras droit vers l’avant;

b. balancer le bras gauche vers l’arrière; et

c. continuer à marcher au pas cadencé.

69. Au commandement « CHANGEZ LE — PAS », les trois mouvements sont combinés. La cadence se calcule comme pour le pas de gymnastique « gauche, droite, gauche ». Les membres de l’escouade continuent de marcher au pas cadencé.

CHANGEMENT DE PAS LORSQU’ON MARQUE LE PAS

70. Au pas ralenti ou au pas cadencé, au commandement « CHANGEZ LE — PAS », donné au moment où le pied droit est au sol, les membres de l’escouade doivent :

a. faire deux pas successifs du pied gauche, en marquant le pas; et

b. continuer à marquer le pas.

71. La cadence se calcule comme pour le « gauche, gauche-droite » de la cadence à laquelle on marque le pas.

FORM HOLLOW SQUARE

72. The squad shall be in line in three ranks prior to forming hollow square (Figure 3-11).

73. On the command FORM HOLLOW SQUARE, CENTRE RANK RIGHT, REAR RANK LEFT – TURN, the squad acts as ordered.

74. On the command CENTRE RANK LEFT WHEEL, REAR RANK RIGHT WHEEL, QUICK – MARCH, the squad acts as ordered.

75. The command MARK – TIME shall be given when the rear individuals of the centre and rear ranks are one pace in front of the front rank.

76. On the command SQUAD – HALT, the squad acts as ordered.

77. On the command CENTRE RANK LEFT, REAR RANK RIGHT – TURN, the squad acts as ordered.

78. The reverse procedure is used to reform the squad into three ranks.

SALUTE ON THE MARCH WITHOUT ARMS

79. The movements of the salute to the front and to a flank shall be executed as described in Chapter 2, paragraphs 36 to 43.

80. When a service member salutes on the march, he shall commence the drill movement five paces before reaching an officer, look directly into the officer's eyes by turning his head in the required direction on the commencement of the salute, and complete the salute one pace beyond him. This permits the officer to return the salute before the member has passed (Figure 3-12).

FAÇON DE FORMER UN « U »

72. Avant d'adopter la formation en « U », l'escouade doit être formée en ligne sur trois rangs (figure 3-11).

73. Au commandement, « FORMEZ UN « U », RANG DU CENTRE VERS LA DROITE, RANG ARRIÈRE VERS LA GAUCHE, TOUR — NEZ », les membres de l'escouade exécutent la manœuvre demandée.

74. Au commandement « RANG DU CENTRE VERS LA GAUCHE-GAUCHE, RANG ARRIÈRE VERS LA DROITE-DROITE, PAS CADENCÉ — MARCHE », les membres de l'escouade exécutent la manœuvre demandée.

75. Le commandement « MARQUEZ LE — PAS » est donné lorsque la dernière personne du rang du centre et la dernière personne du rang arrière se trouvent à un pas du front du rang avant.

76. Au commandement « ESCOUADE — HALTE », les membres de l'escouade exécutent la manœuvre demandée.

77. Au commandement « RANG DU CENTRE VERS LA GAUCHE, RANG ARRIÈRE VERS LA DROITE, TOUR — NEZ », les membres de l'escouade exécutent le mouvement commandé.

78. Pour reformer l'escouade sur trois rangs, la procédure décrite ci-dessus est inversée.

SALUT EN MARCHANT SANS ARMES

79. Les mouvements du salut vers l'avant ou vers un flanc s'exécutent de la façon décrite aux paragraphes 36 à 43, chapitre 2.

80. Lorsqu'un militaire salue en marchant, il doit commencer à saluer cinq pas avant de croiser un officier, regarder celui-ci droit dans les yeux en tournant la tête dans la direction appropriée au moment de commencer à saluer et cesser de saluer après l'avoir dépassé d'un pas. Ceci permet à l'officier de rendre le salut avant que le militaire ne l'ait croisé (figure 3-12).

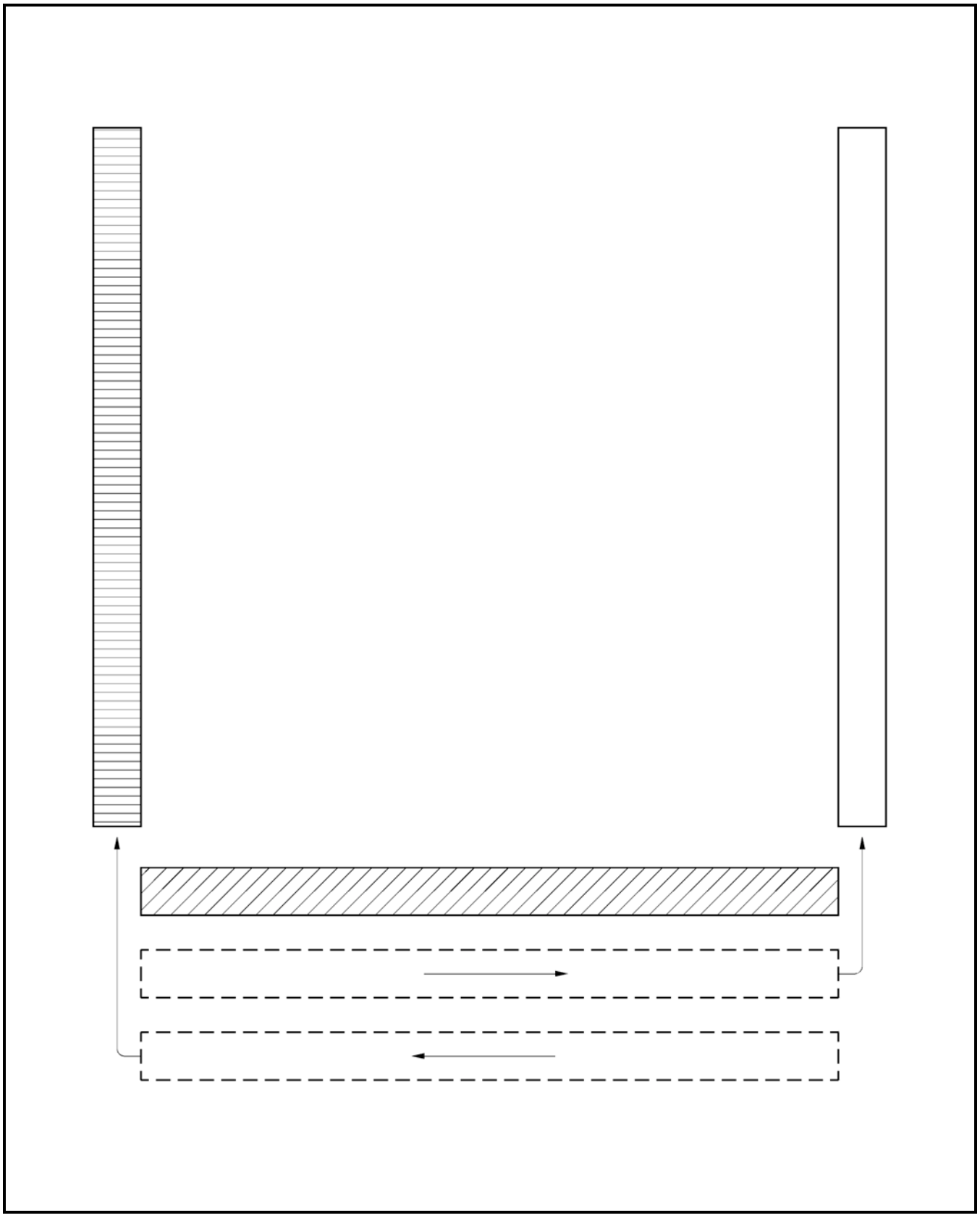

Figure 3-11 Forming Hollow Square
Figure 3-11 Façon de former un « U »

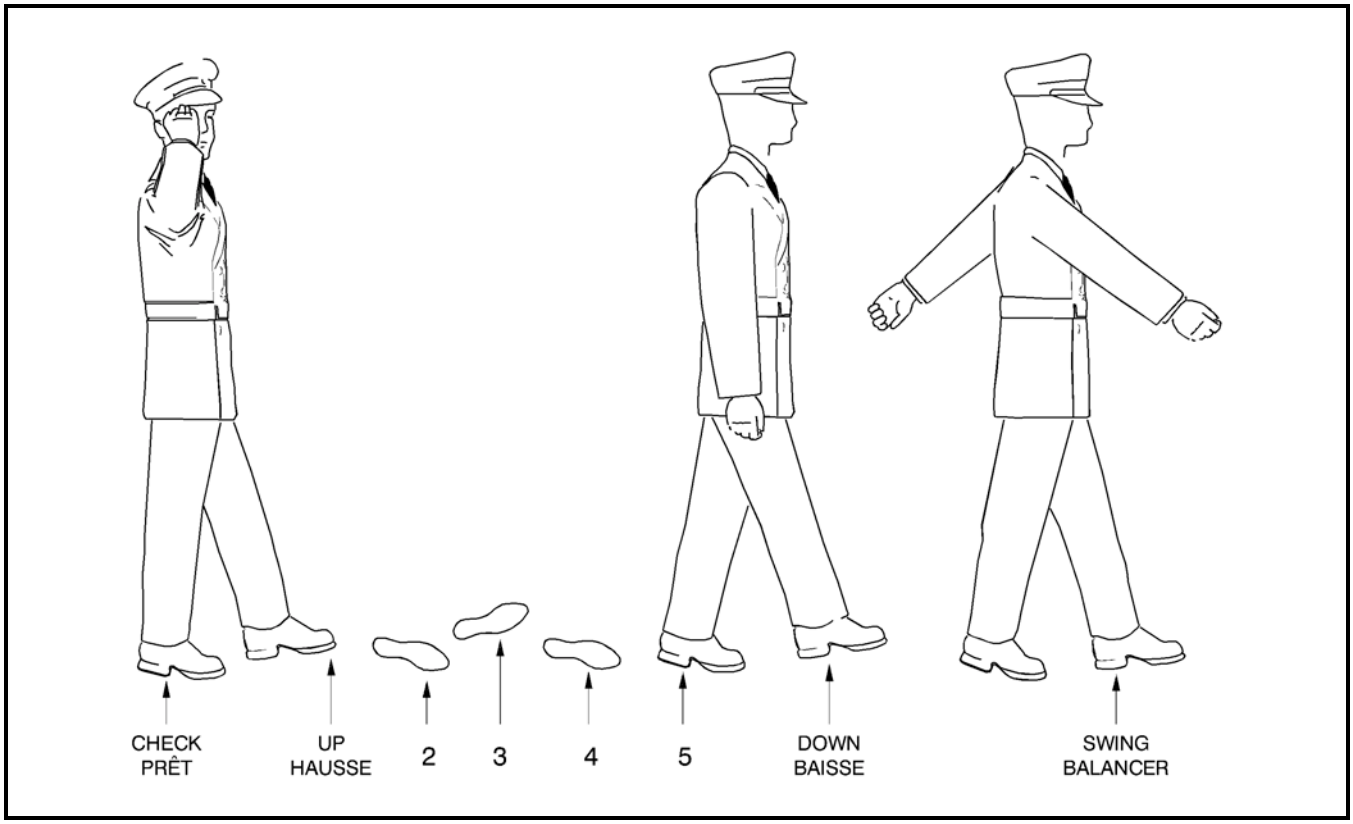

Figure 3-12 Saluting on the March without Arms
Figure 3-12 Salut en marchant sans armes

81. On the command TO THE RIGHT (LEFT) SALUTE BY NUMBERS, SQUAD – ONE given as the left foot is forward and on the ground, squad members shall:

a. complete the next pace with the right foot; and

b. swing the left arm forward and the right arm to the rear normally.

82. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. complete the next pace with the left foot;

b. cut the left arm to the side; and

c. cut the right arm forward to the side and then up into the salute in one continuous movement. While saluting, the head is turned right (left) as far as possible without straining as appropriate.

81. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SALUT VERS LA DROITE (GAUCHE), SALUEZ, ESCOUADE — UN », donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent :

a. faire le pas suivant du pied droit; et

b. balancer le bras gauche vers l'avant et le bras droit vers l'arrière de façon normale.

82. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. faire le pas suivant du pied gauche;

b. ramener le bras gauche le long du corps; et

c. ramener le bras droit le long du corps et vers l'avant, puis saluer d'un seul mouvement continu. Pendant le salut, la tête est tournée vers la droite (gauche) autant que possible, sans effort excessif.

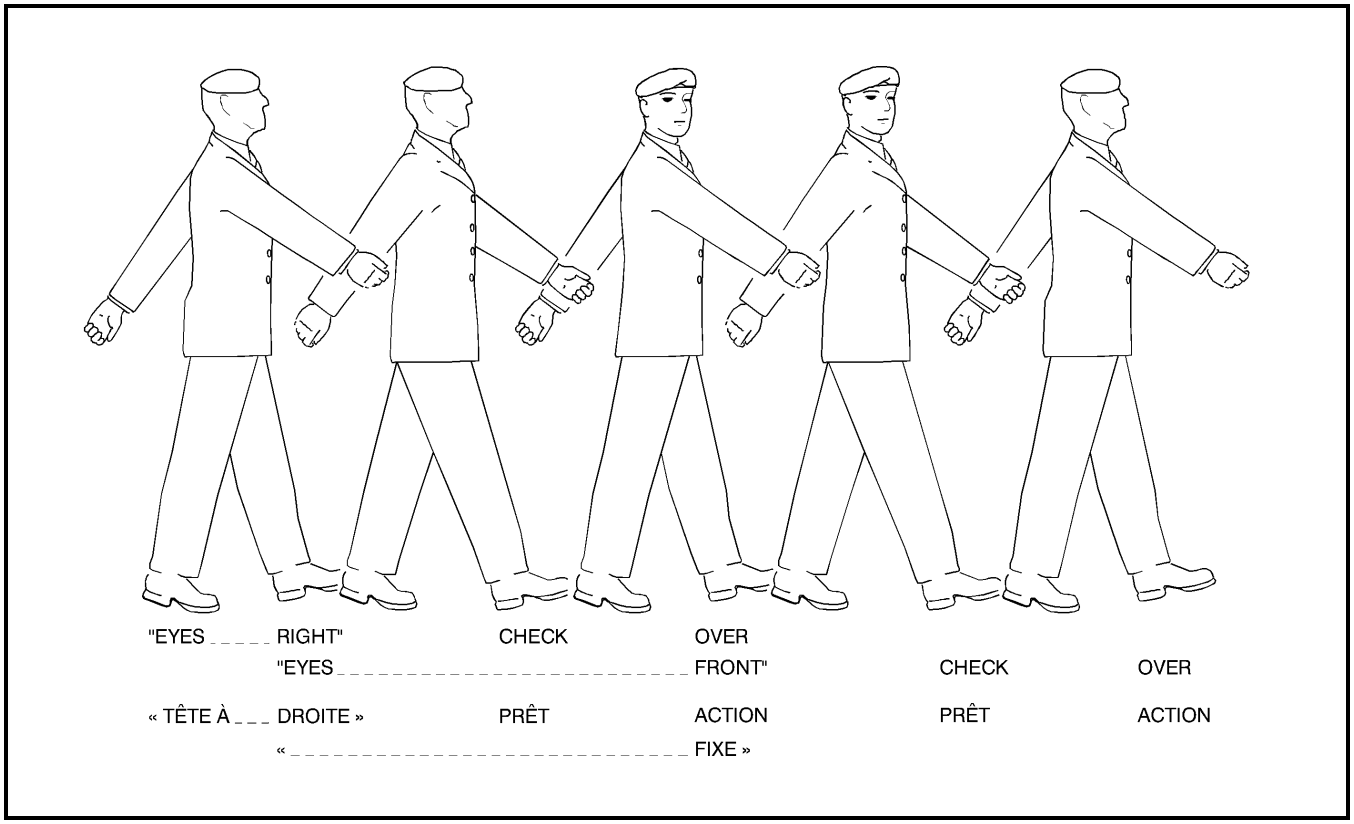

Figure 3-13 Eyes Right on the March without Arms
Figure 3-13 Tête à droite en marchant sans armes

83. On the command SQUAD – THREE, squad members shall complete four paces in quick time, ending with the left foot forward.

84. On the command SQUAD – FOUR, squad members shall:

a. complete a pace with the right foot; and

b. cut the right arm to the side.

85. On the command SQUAD – FIVE, squad members shall continue marching.

86. On the command TO THE RIGHT (LEFT) – SALUTE, the movements are combined.

87. The timing for the salute is counted as follows:

Count: CHECK – UP – TWO – THREE – FOUR – FIVE – DOWN – SWING

83. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent faire quatre pas au pas cadencé, en terminant le pied gauche en avant.

84. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les membres de l'escouade doivent :

a. faire un pas du pied droit; et

b. ramener le bras droit le long du corps.

85. Au commandement « ESCOUADE — CINQ », les membres de l'escouade doivent continuer à marcher.

86. Au commandement « SALUT VERS LA DROITE (GAUCHE), SALU — EZ », les mouvements sont combinés.

87. La cadence du salut est la suivante :

Mesure : PRÊT — HAUSSE — DEUX — TROIS — QUATRE — CINQ — BAISSE — BALANCE

Foot: RIGHT – LEFT – RIGHT – LEFT – RIGHT – LEFT – RIGHT – LEFT

88. When teaching by numbers, on all commands the weight of the body is on the forward foot with the rear heel off the ground; however on the command SQUAD – TWO, the weight is on the rear foot with the toe up. The squad shall call the time in accordance with paragraph 87.

PAYING UNIT COMPLIMENTS WITH A SQUAD ON THE MARCH

89. As illustrated in Figure 3-13, on the command EYES – RIGHT (LEFT), given as the left foot is forward and on the ground:

a. squad members shall complete the next pace forward with the right foot and, as the left foot comes forward again and strikes the ground, turn the head and eyes to the right (left) as far as possible without straining and look directly into the eyes of the personage being saluted;

b. squad members shall continue swinging arms;

c. the leading person on the directing flank shall maintain head and eyes to the front to keep direction; and

d. the person in command of the squad salutes.

90. On the command EYES – FRONT given as the left foot is forward and on the ground:

a. squad members shall complete the next pace forward with the right foot and, as the left foot comes forward again and strikes the ground, cut the head and eyes smartly to the front; and

b. the person in command of the squad completes the salute on the right foot by checking his arms to his sides and commences to swing his arms on the following pace with the left foot.

Pieds : DROITE — GAUCHE — DROITE — GAUCHE — DROITE — GAUCHE — DROITE — GAUCHE

88. Lorsqu'on enseigne un mouvement en le décomposant, le poids du corps repose sur le pied le plus avancé et le talon du pied arrière est soulevé du sol chaque fois qu'est donné un commandement; toutefois, au commandement « ESCOUADE — DEUX », le poids du corps repose sur le pied arrière alors que la pointe du pied est soulevée. Les membres de l'escouade doivent compter le temps de la façon indiquée au paragraphe 87.

SALUT D'UNE ESCOUADE EN MARCHE

89. Comme l'illustre la figure 3-13, au commandement « TÊTE À — DROITE (GAUCHE) », donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol :

a. les membres de l'escouade doivent faire le pas suivant du pied droit et, au moment où le pied gauche se pose à nouveau sur le sol, tourner la tête et les yeux vers la droite (gauche) autant que possible, sans faire d'effort excessif, et regarder la personne à qui s'adresse le salut droit dans les yeux;

b. les membres de l'escouade doivent continuer à balancer les bras;

c. le guide du flanc de direction ne bouge ni la tête, ni les yeux et continue à regarder droit devant lui afin de garder la bonne direction; et

d. le chef de l'escouade salue.

90. Au commandement « FIXE », donné lorsque le pied gauche est en avant et au sol :

a. les membres de l'escouade doivent faire le pas suivant du pied droit et, au moment où le pied gauche se pose à nouveau sur le sol, ramener la tête et les yeux d'un geste énergique vers l'avant; et

b. le chef de l'escouade termine son propre salut sur le pied droit en ramenant les bras sur les côtés et recommence à balancer les bras au moment où il exécute le pas suivant du pied gauche.

TURNS AND INCLINES ON THE MARCH IN SLOW TIME

91. Turns and inclines on the march are executed to change direction (see Figure 3-14).

92. On the command LEFT TURN BY NUMBERS, SQUAD – ONE given as the right foot is forward and on the ground, squad members shall complete a half pace with the left foot and freeze.

93. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. bend the right knee so the upper leg is parallel to the ground;

b. using the momentum of the knee, force the shoulders 90 degrees to the left to face the new direction, while simultaneously pivoting on the ball of the left foot 90 degrees to the left;

c. straighten the right leg as in the position of attention;

d. immediately shoot the left foot forward in a half pace with the toe just clear of the ground;

e. keep the body and head held up; and

f. keep the arms, body and head steady.

94. On the command SQUAD – THREE, squad members shall complete the half pace with the left foot and continue marching.

95. On the command LEFT – TURN, the three movements are combined into one continuous movement and the cadence is maintained.

96. The timing is:

Count: CHECK – PIVOT – LEFT – RIGHT – LEFT

Foot: LEFT – RIGHT – LEFT – RIGHT – LEFT

97. On the command LEFT IN – CLINE, the drill described for turning to the left is followed except that the turn is made through 45 degrees.

FAÇON DE TOURNER ET D'OBLIQUER EN MARCHANT AU PAS RALENTI

91. On tourne et on oblique en marchant pour changer de direction (voir figure 3-14).

92. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À GAUCHE TOURNEZ, ESCOUADE — UN », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent faire un demi-pas du pied gauche et s'immobiliser.

93. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. fléchir le genou droit de façon à ce que la cuisse soit parallèle au sol;

b. à l'aide du genou, exécuter un mouvement de 90 degrés vers la gauche avec les épaules de façon à faire face dans la nouvelle direction tout en pivotant de 90 degrés vers la gauche sur la demi-pointe du pied gauche;

c. redresser la jambe droite comme à la position du garde-à-vous;

d. effectuer aussitôt un demi-pas du pied gauche, en rasant le sol avec la pointe du pied;

e. garder le corps et la tête bien droits; et

f. garder les bras, le corps et la tête immobiles.

94. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent faire un demi-pas du pied gauche et continuer à marcher.

95. Au commandement « À GAUCHE, TOUR — NEZ », les trois mouvements sont combinés en un seul mouvement continu et la cadence demeure la même.

96. La cadence est la suivante :

Mesure : PRÊT — PIVOT — GAUCHE — DROITE — GAUCHE

Pieds : GAUCHE — DROITE — GAUCHE — DROITE — GAUCHE

97. Au commandement « À GAUCHE, OBLI — QUEZ », le mouvement exécuté est le même que lorsqu'il s'agit de tourner à gauche, sauf que le changement de direction est de 45 degrés.

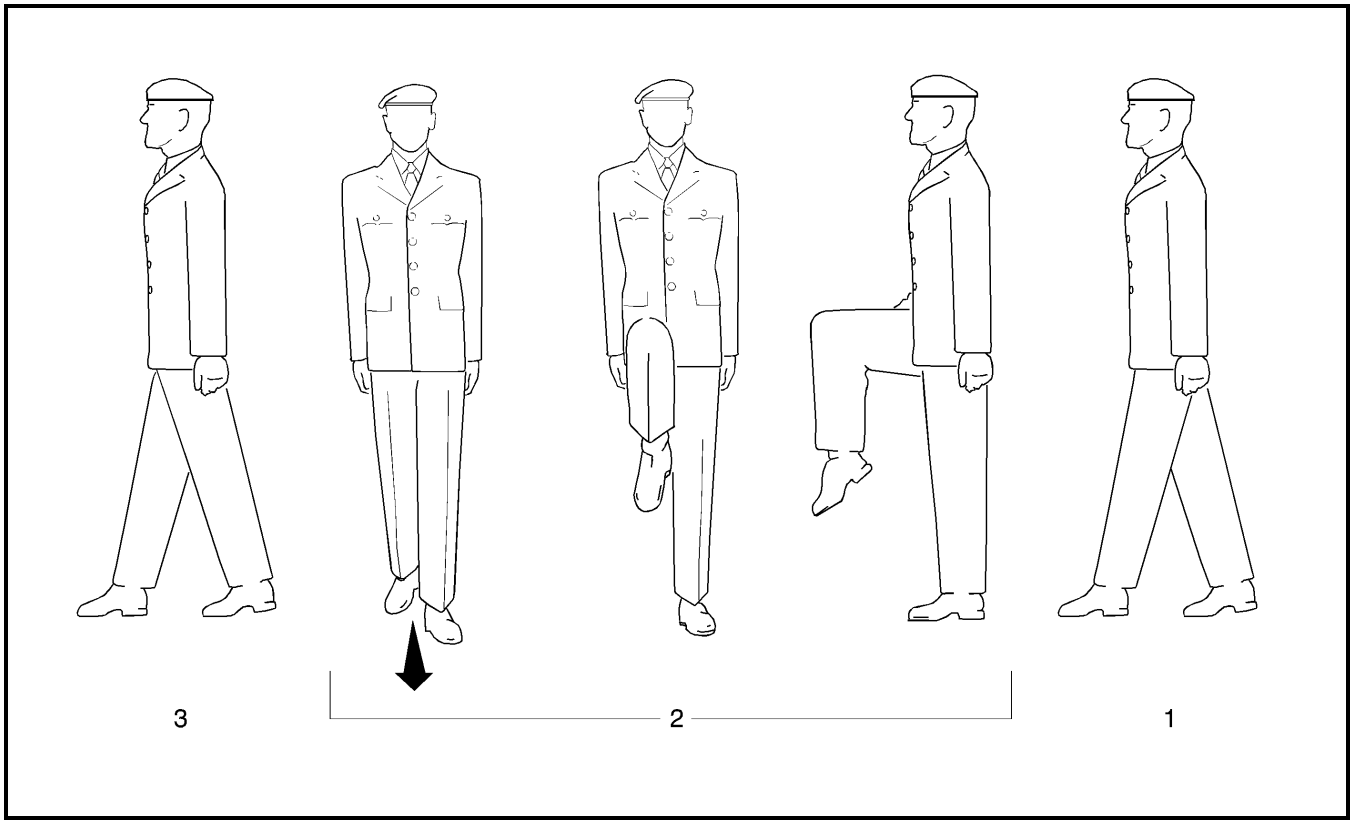

Figure 3-14 Turns in Slow Time
Figure 3-14 Façon de tourner au pas ralenti

98. On the command RIGHT TURN BY NUMBERS, SQUAD – ONE given as the left foot is forward and on the ground, squad members shall complete a half pace with the right foot.

99. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. bend the left knee so the upper leg is parallel to the ground;

b. using the momentum of the knee, force the shoulders 90 degrees to the right to face the new direction, while simultaneously pivoting on the ball of the right foot 90 degrees to the right;

c. straighten the left leg as in the position of attention;

d. immediately shoot the right foot forward in a half pace with the toe just clear of the ground;

98. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À DROITE TOURNEZ, ESCOUADE — UN », donné lorsque le pied gauche est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent faire un demi-pas du pied droit.

99. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. fléchir le genou gauche de sorte que la cuisse soit parallèle au sol;

b. à l'aide du genou, exécuter un mouvement de 90 degrés vers la droite avec les épaules de façon à faire face dans la nouvelle direction tout en pivotant de 90 degrés vers la droite sur la demi-pointe du pied droit;

c. redresser la jambe gauche comme à la position du garde-à-vous;

d. effectuer aussitôt un demi-pas du pied droit, en rasant le sol avec la pointe du pied;

e. keep the body and head held up; and

f. keep the arms, body, and head steady.

100. On the command SQUAD – THREE, squad members shall complete the half pace with the right foot and continue marching.

101. On the command RIGHT – TURN, the three movements are combined into one continuous movement and the cadence is maintained.

102. The timing is:

Count: CHECK – PIVOT – RIGHT – LEFT – RIGHT

Feet: RIGHT – LEFT – RIGHT – LEFT – RIGHT

103. On the command RIGHT IN – CLINE, the drill described for turning to the right is followed except that the turn is made through 45 degrees.

TURNS AND INCLINES ON THE MARCH IN QUICK TIME

104. Turns and inclines on the march are executed to change direction (see Figure 3-15).

105. On the command LEFT TURN BY NUMBERS, SQUAD – ONE, given as the right foot is forward and on the ground, squad members shall complete a half pace with the left foot with the right arm swung forward and the left to the rear.

106. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. cut the arms to the side as in the position of attention;

b. bend the right knee;

c. using the momentum of the knee, force the shoulders 90 degrees to the left to face the new direction, while simultaneously pivoting on the ball of the left foot 90 degrees to the left;

d. straighten the right leg as in the position of attention;

e. garder le corps et la tête bien droits; et

f. garder les bras, le corps et la tête immobiles.

100. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent faire un demi-pas du pied droit et continuer à marcher.

101. Au commandement « À DROITE, TOUR — NEZ », les trois mouvements sont combinés en un seul mouvement continu et la cadence demeure la même.

102. La cadence est la suivante :

Mesure : PRÊT — PIVOT — DROITE — GAUCHE — DROITE

Pieds : DROITE — GAUCHE — DROITE — GAUCHE — DROITE

103. Au commandement « À DROITE, OBLI — QUEZ », le mouvement exécuté est le même que lorsqu'il s'agit de tourner à droite, sauf que le changement de direction est de 45 degrés.

FAÇON DE TOURNER ET D'OBLIQUER EN MARCHANT AU PAS CADENCÉ

104. On tourne et on oblique en marchant pour changer de direction (voir figure 3-15).

105. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À GAUCHE TOURNEZ, ESCOUADE — UN », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent faire un demi-pas du pied gauche en balançant le bras droit vers l'avant et le bras gauche vers l'arrière.

106. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. ramener les bras le long du corps comme à la position du garde-à-vous;

b. fléchir le genou droit;

c. à l'aide du genou, exécuter un mouvement de 90 degrés vers la gauche avec les épaules de façon à faire face dans la nouvelle direction tout en pivotant de 90 degrés vers la gauche sur la demi-pointe du pied gauche;

d. redresser la jambe droite comme à la position du garde-à-vous;

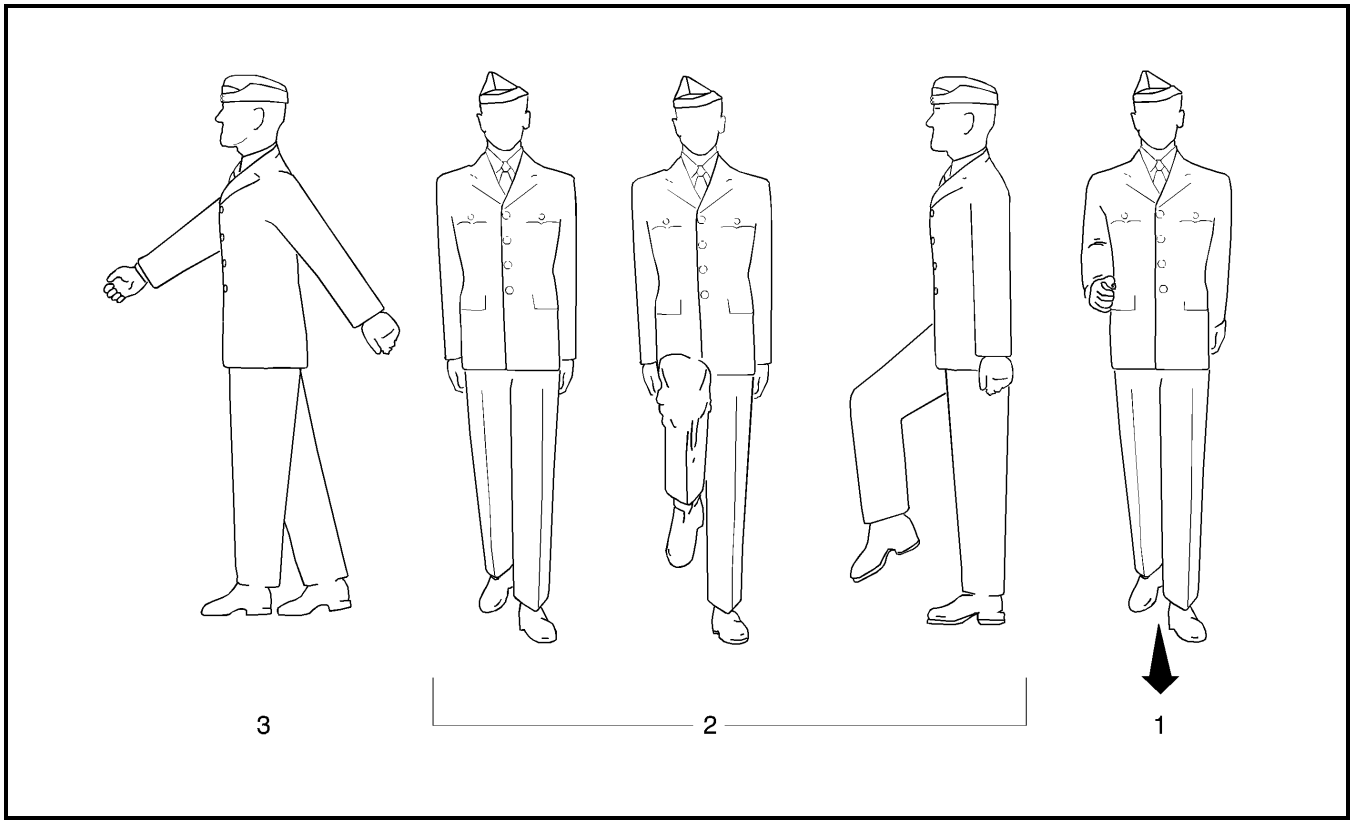

Figure 3-15 Turns in Quick Time
Figure 3-15 Façon de tourner au pas cadencé

e. immediately shoot the left foot forward in a half pace with the toe just clear of the ground;

f. keep the body and head held up; and

g. keep the arms, body and head steady.

107. On the command SQUAD – THREE, squad members shall complete the half pace with the left foot and continue marching (swinging the arms).

108. On the command LEFT – TURN, the three movements are combined into one continuous movement and the cadence is maintained.

109. The timing is:

Count: CHECK – PIVOT – LEFT – RIGHT – LEFT

Feet: LEFT – RIGHT – LEFT – RIGHT – LEFT

e. effectuer aussitôt un demi-pas du pied gauche, en rasant le sol avec la pointe du pied;

f. garder le corps et la tête bien droits; et

g. garder les bras, le corps et la tête immobiles.

107. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent faire un demi-pas du pied gauche et continuer à marcher (en balançant les bras).

108. Au commandement « À GAUCHE, TOUR — NEZ », les trois mouvements sont combinés en un seul mouvement continu et la cadence demeure la même.

109. La cadence est la suivante :

Mesure : PRÊT — PIVOT — GAUCHE — DROITE — GAUCHE

Pieds : GAUCHE — DROITE — GAUCHE — DROITE — GAUCHE

110. On the command LEFT IN – CLINE, the drill described for turning to the left is followed except that the turn is made to 45 degrees.

111. On the command RIGHT TURN BY NUMBERS, SQUAD – ONE given as the left foot is forward and on the ground, squad members shall complete a half pace with the right foot, swing the left arm forward and the right to the rear.

112. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. cut the arms to the side as in the position of attention;

b. bend the left knee;

c. using the momentum of the knee, force the shoulders 90 degrees to the right to face the new direction, while simultaneously pivoting on the ball of the right foot 90 degrees to the right;

d. straighten the left leg as in the position of attention;

e. immediately shoot the right foot forward in a half pace with the toe just clear of the ground;

f. keep the body and head held up; and

g. keep the arms, body and head steady.

113. On the command SQUAD – THREE, squad members shall complete the half pace with the right foot and continue marching.

114. On the command RIGHT – TURN, the three movements are combined into one continuous movement and the cadence is maintained.

115. The timing is counted as:

Count: CHECK – PIVOT – RIGHT – LEFT – RIGHT

Feet: RIGHT – LEFT – RIGHT – LEFT – RIGHT

110. Au commandement « À GAUCHE, OBLI — QUEZ », le mouvement exécuté est le même que lorsqu'il s'agit de tourner à gauche, sauf que le changement de direction est de 45 degrés.

111. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À DROITE TOURNEZ, ESCOUADE — UN », donné lorsque le pied gauche est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent faire un demi-pas du pied droit, balancer le bras gauche vers l'avant et le bras droit vers l'arrière.

112. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. ramener les bras le long du corps comme à la position du garde-à-vous;

b. fléchir le genou gauche;

c. à l'aide du genou, exécuter un mouvement de 90 degrés vers la droite avec les épaules de façon à faire face dans la nouvelle direction tout en pivotant de 90 degrés vers la droite sur la demi-pointe du pied droit;

d. redresser la jambe gauche comme à la position du garde-à-vous;

e. effectuer aussitôt un demi-pas du pied droit, en rasant le sol avec la pointe du pied;

f. garder le corps et la tête bien droits; et

g. garder les bras, le corps et la tête immobiles.

113. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent faire un demi-pas du pied droit et continuer à marcher.

114. Au commandement « À DROITE, TOUR — NEZ », les trois mouvements sont combinés en un seul mouvement continu et la cadence demeure la même.

115. La cadence est la suivante :

Mesure : PRÊT — PIVOT — DROITE — GAUCHE — DROITE

Pieds : DROITE — GAUCHE — DROITE — GAUCHE — DROITE

116. On the command RIGHT IN – CLINE, the drill described for turning to the right is followed, except that the turn is made to 45 degrees.

ABOUT TURN ON THE MARCH IN SLOW TIME

117. On the command ABOUT TURN BY NUMBERS, SQUAD – ONE given as the right foot is forward and on the ground (Figure 3-16), squad members shall:

a. take a half pace with the left foot placing the foot flat on the ground naturally;

b. bring the right foot in to the left, in a straight-leg manner without scraping the ground, to the position of attention;

c. maintain the same cadence; and

d. keep the arms to the side.

118. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. maintain the arms at the sides;

b. pivot on the ball of the right foot to force the body through a turn of 90 degrees to the right;

c. simultaneously, bend the left knee so that the thigh is parallel to the ground; and

d. lower the leg smartly to the ground to assume the position of attention.

119. On the command SQUAD – THREE, squad members shall:

a. maintain the arms at the sides;

b. pivot on the ball of the left foot to force the body through a turn of 90 degrees to the right;

c. simultaneously, bend the right knee so that the thigh is parallel to the ground; and

d. lower the leg smartly to the ground to assume the position of attention.

116. Au commandement « À DROITE, OBLI — QUEZ », le mouvement exécuté est le même que lorsqu'il s'agit de tourner à droite, sauf que le changement de direction est de 45 degrés.

DEMI-TOUR EN MARCHANT AU PAS RALENTI

117. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT DEMI-TOUR TOURNEZ, ESCOUADE — UN », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol (figure 3-16), les membres de l'escouade doivent :

a. faire un demi-pas du pied gauche et poser le pied à plat au sol, de façon naturelle;

b. ramener le pied droit vers le pied gauche sans fléchir la jambe et sans toucher le sol, jusqu'à la position du garde-à-vous;

c. conserver la même cadence; et

d. laisser les bras le long du corps.

118. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. laisser les bras le long du corps;

b. pivoter sur la demi-pointe du pied droit de façon à effectuer avec le corps une rotation de 90 degrés vers la droite;

c. en même temps, fléchir le genou gauche de façon à ce que la cuisse soit parallèle au sol; et

d. abaisser la jambe vers le sol d'un geste énergique pour revenir à la position du garde-à-vous.

119. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent :

a. laisser les bras le long du corps;

b. pivoter sur la demi-pointe du pied gauche de façon à effectuer avec le corps une rotation de 90 degrés vers la droite;

c. en même temps, fléchir le genou droit de façon à ce que la cuisse soit parallèle au sol; et

d. abaisser la jambe vers le sol d'un geste énergique pour revenir à la position du garde-à-vous.

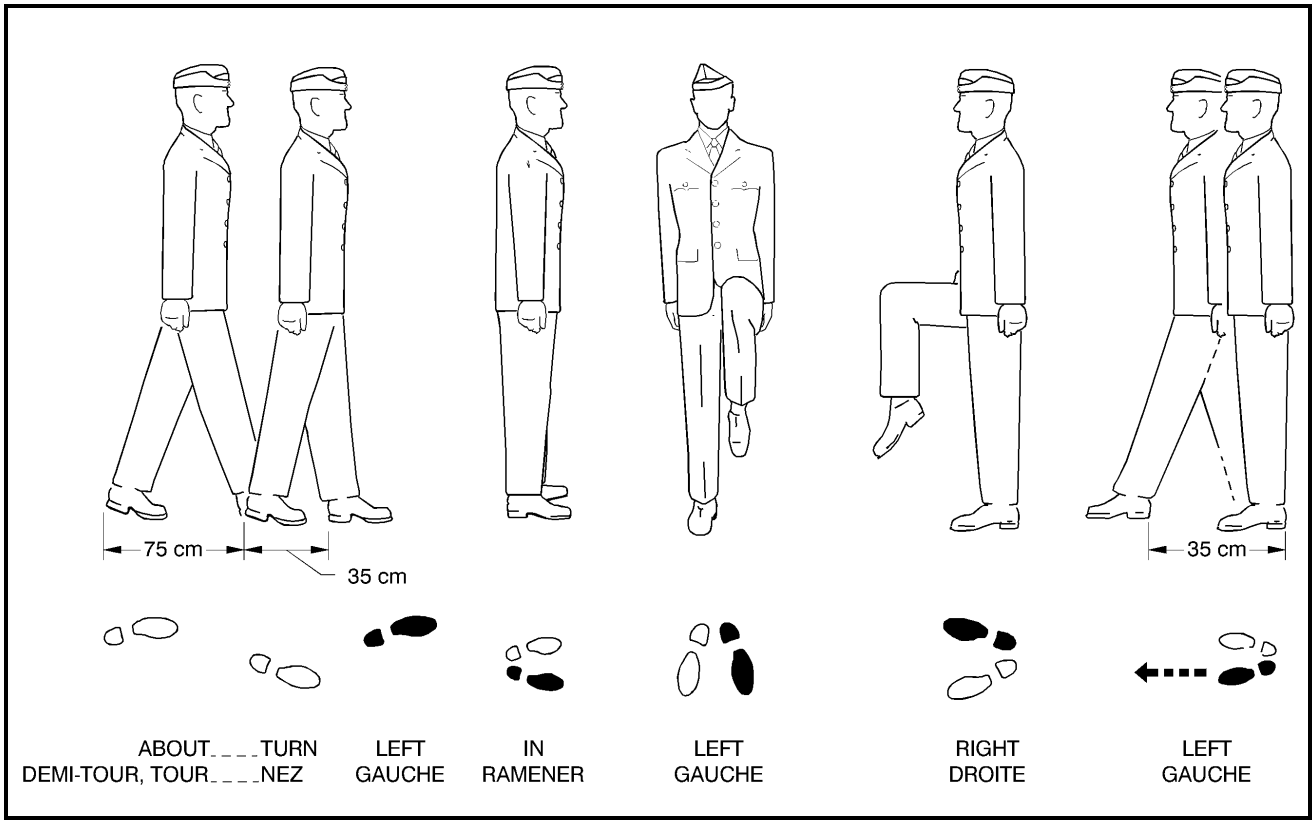

Figure 3-16 About Turn in Slow Time
Figure 3-16 Demi-tour en marchant au pas ralenti

120. On the command SQUAD – FOUR, squad members shall step off in slow time with a half pace with the left foot in the new direction.

120. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les membres de l'escouade doivent commencer à marcher au pas ralenti en exécutant un demi-pas du pied gauche dans la nouvelle direction.

121. On the command ABOUT – TURN, the four movements are combined and the cadence is maintained.

121. Au commandement « DEMI-TOUR, TOUR — NEZ », les quatre mouvements sont combinés en conservant la même cadence.

122. The timing is:

122. La cadence est la suivante :

Count: LEFT – IN – LEFT – RIGHT – LEFT

Mesure : GAUCHE — RAMENER — GAUCHE — DROITE — GAUCHE

Feet: LEFT – RIGHT – LEFT – RIGHT – LEFT

Pieds : GAUCHE — DROITE — GAUCHE — DROITE — GAUCHE

ABOUT TURN ON THE MARCH IN QUICK TIME

DEMI-TOUR EN MARCHANT AU PAS CADENCÉ

123. On the command ABOUT TURN BY NUMBERS, SQUAD – ONE given as the right foot is forward and on the ground (Figure 3-17), squad members shall:

123. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, DEMI-TOUR TOURNEZ, ESCOUADE — UN », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol (figure 3-17), les membres de l'escouade doivent :

a. take a half pace with the left foot, placing the foot flat on the ground naturally;

b. bring the right foot in to the left, in a straight-leg manner above the ground, to the position of attention;

c. simultaneously, cut the right arm down and the left in from the rear as the right foot comes in; and

d. maintain the cadence.

124. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. maintain the arms at the sides;

b. pivot on the ball of the right foot to force the body through a turn of 90 degrees to the right;

c. simultaneously, bend the left knee; and

d. lower the leg smartly to the ground to assume the position of attention.

125. On the command SQUAD – THREE, squad members shall:

a. maintain the arms at the sides;

b. pivot on the ball of the left foot to force the body through a turn of 90 degrees to the right;

c. simultaneously, bend the right knee; and

d. lower the leg smartly to the ground to assume the position of attention.

126. On the command SQUAD – FOUR, squad members shall step off in quick time with a half pace with the left foot in the new direction.

127. On the command ABOUT – TURN, the four movements are combined and the cadence is maintained.

a. faire un demi-pas du pied gauche et poser le pied à plat au sol, de façon naturelle;

b. ramener le pied droit vers le pied gauche sans fléchir la jambe et sans toucher le sol, jusqu'à la position du garde-à-vous;

c. en même temps, ramener le bras droit et le bras gauche près du corps au moment où le pied droit est rapproché; et

d. conserver la même cadence.

124. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. laisser les bras le long du corps;

b. pivoter sur la demi-pointe du pied droit de façon à effectuer avec le corps une rotation de 90 degrés vers la droite;

c. en même temps, fléchir le genou gauche; et

d. abaisser la jambe vers le sol d'un geste énergique pour revenir à la position du garde-à-vous.

125. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent :

a. laisser les bras le long du corps;

b. pivoter sur la demi-pointe du pied gauche de façon à effectuer avec le corps une rotation de 90 degrés vers la droite;

c. en même temps, fléchir le genou droit; et

d. abaisser la jambe vers le sol d'un geste énergique pour revenir à la position du garde-à-vous.

126. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les membres de l'escouade doivent commencer à marcher au pas cadencé en exécutant un demi-pas du pied gauche dans la nouvelle direction.

127. Au commandement « DEMI-TOUR, TOUR — NEZ », les quatre mouvements sont combinés en conservant la même cadence.

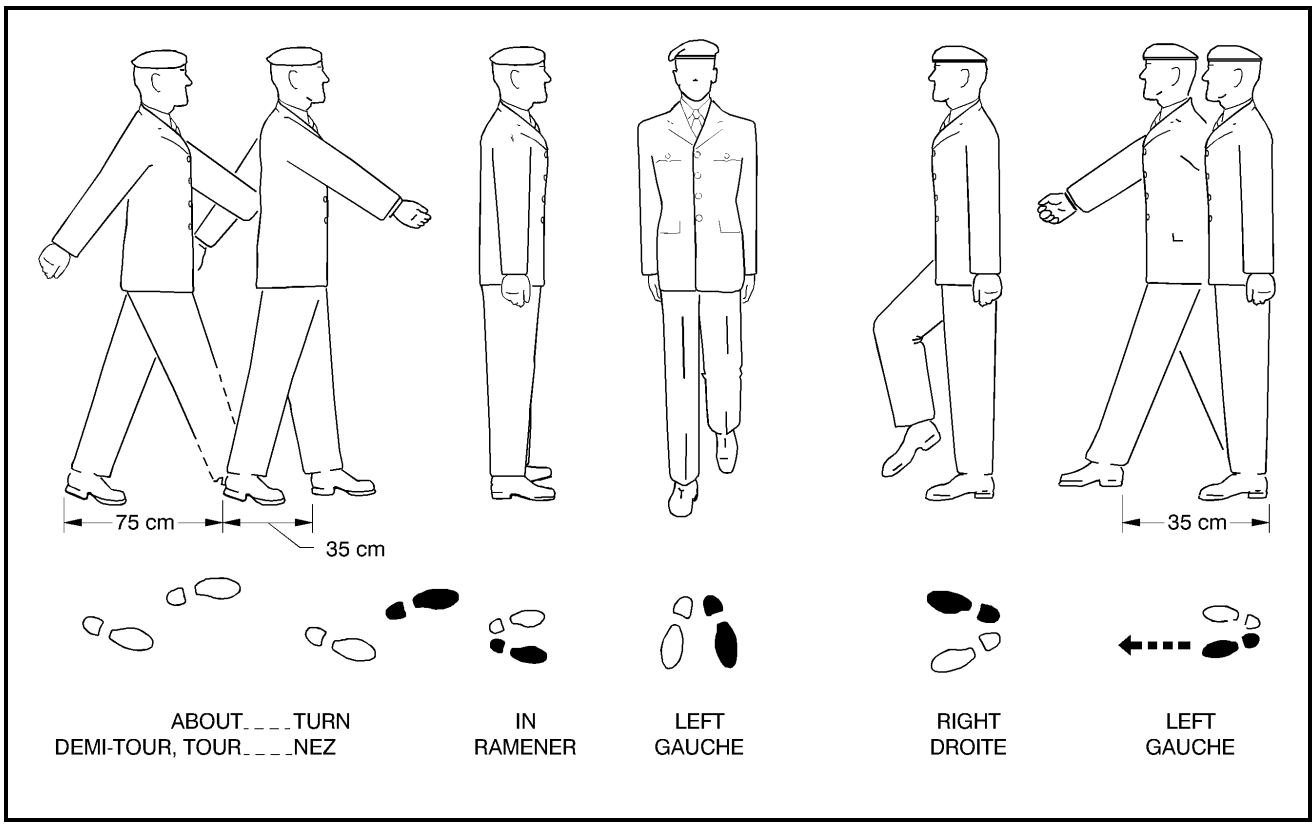

Figure 3-17 About Turn in Quick Time
Figure 3-17 Demi-tour en marchant au pas cadencé

128. The timing is:

Count: LEFT – IN – LEFT – RIGHT – LEFT

Feet: LEFT – RIGHT – LEFT – RIGHT – LEFT

129. When a blank file of one person exists in a squad which is in line, the person shall commence to step short on the cautionary word of command RETIRE (ADVANCE), and execute the about turn with the new leading rank on the executive word TURN.

CHANGE TO QUICK TIME FROM SLOW TIME

130. On the command CHANGE TO QUICK TIME, QUICK – MARCH given as the right foot is forward and on the ground, squad members shall step forward with the left foot in quick time, swinging the right arm forward and the left arm to the rear.

128. La cadence est la suivante :

Mesure : GAUCHE — RAMENER — GAUCHE — DROITE — GAUCHE

Pieds : GAUCHE — DROITE — GAUCHE — DROITE — GAUCHE

129. Lorsqu'une escouade en ligne comprend une file creuse d'une personne, cette personne doit commencer à marcher au pas raccourci lorsque le mot d'avertissement « VERS L'ARRIÈRE (VERS L'AVANT) » est donné et faire demi-tour en même temps que le nouveau rang avant lorsque le commandement d'exécution « TOUR – NEZ » est donné.

FAÇON DE PASSER DU PAS RALENTI AU PAS CADENCÉ

130. Au commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ — MARCHE », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent partir du pied gauche, au pas cadencé, en balançant le bras droit vers l'avant et le bras gauche vers l'arrière.

CHANGE TO DOUBLE TIME FROM QUICK TIME

131. On the command CHANGE TO DOUBLE TIME, DOUBLE – MARCH given as the right foot is forward and on the ground, squad members shall step forward with the left foot in double time and with the arms in the position for marching in double time.

CHANGE TO QUICK TIME FROM DOUBLE TIME

132. On the command CHANGE TO QUICK TIME, QUICK – MARCH given as the right foot is forward and on the ground, squad members shall shorten the pace to the standard quick march length while completing four more paces in double time and then break into quick time.

CHANGE TO SLOW TIME FROM QUICK TIME

133. On the command CHANGE TO SLOW TIME, SLOW MARCH BY NUMBERS, SQUAD – ONE given as the right foot is forward and on the ground, squad members shall complete a half pace with the left foot, with the right arm swung forward and the left arm to the rear.

134. On the command SQUAD – TWO, squad members shall cut the arms to the sides as in the position of attention. The right foot is brought forward in double time, the right knee is bent and the right foot placed smartly beside the left. As the right foot strikes the ground, the left foot is shot forward in a half pace just above the ground with the toe pointing down as in slow time.

135. On the command SQUAD – THREE, squad members shall complete the half pace with the left foot and carry on marching in slow time.

136. On the command CHANGE TO SLOW TIME, SLOW – MARCH, the three movements are combined. The timing is counted as “left, right, left” in double time.

FAÇON DE PASSER DU PAS CADENCÉ AU PAS DE GYMNASTIQUE

131. Au commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS DE GYMNASTIQUE — MARCHE », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l’escouade doivent partir du pied gauche, au pas de gymnastique, les bras dans la position prescrite pour le pas de gymnastique.

FAÇON DE PASSER DU PAS DE GYMNASTIQUE AU PAS CADENCÉ

132. Au commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ — MARCHE », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l’escouade doivent réduire le pas à la longueur réglementaire du pas cadencé tout en faisant quatre pas au pas de gymnastique, et passer ensuite au pas cadencé.

FAÇON DE PASSER DU PAS CADENCÉ AU PAS RALENTI

133. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CHANGEZ DE CADENCE, PAS RALENTI, MARCHE, ESCOUADE — UN », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l’escouade doivent faire un demi-pas du pied gauche, le bras droit dirigé vers l’avant et le bras gauche vers l’arrière.

134. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l’escouade doivent ramener les bras à la position du « garde-à-vous ». Le pied droit est ramené à la cadence du pas de gymnastique, le genou droit est fléchi et le pied droit est ramené d’un geste énergique à côté du pied gauche. Au moment où le pied droit touche le sol, on fait un demi-pas du pied gauche en rasant le sol, la pointe du pied dirigée vers le bas comme dans le cas du pas ralenti.

135. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l’escouade doivent faire un demi-pas avec le pied gauche et continuer à marcher au pas ralenti.

136. Au commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS RALENTI — MARCHE », les trois mouvements sont combinés. Le rythme de la cadence est le même que le « gauche, droite, gauche » du pas de gymnastique.

CHANGE DIRECTION BY FORMING FROM THE HALT

137. A form changes the direction faced by a squad in line, while maintaining its formation (see Figure 3-18).

138. To change direction by forming from the halt to the halt, on the command AT THE HALT, CHANGE DIRECTION RIGHT, RIGHT – FORM:

a. the leading person on the directing flank turns right;

b. the remainder of the front rank makes a right incline; and

c. the centre and rear rank stand fast.

139. On the command QUICK – MARCH:

a. the leading person of the directing flank marches forward five paces and halts; and

b. the remainder of the squad steps off, wheeling as necessary to regain their original position to the left of the directing flank, with each successive file halting in succession from right to left, facing the new direction.

140. To change direction by forming, from the halt to the mark time, on the command CHANGE – DIRECTION RIGHT, RIGHT – FORM:

a. the leading person of the directing flank turns right;

b. the remainder of the front rank makes a right incline; and

c. the centre and rear rank stand fast.

CHANGEMENT DE DIRECTION PAR CONVERSION À PARTIR DE LA HALTE

137. Une conversion à pivot fixe change la direction à laquelle fait face une escouade en ligne, sans pour autant en changer la formation (voir la figure 3-18).

138. Pour changer de direction par conversion, de la halte à la halte, au commandement « À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, À DROITE, FOR — MEZ » :

a. le guide du flanc de direction tourne à droite;

b. les autres personnes du rang avant obliquent vers la droite; et

c. Le rang du centre et le rang arrière restent immobiles.

139. Au commandement « PAS CADENCÉ — MARCHE » :

a. le guide du flanc de direction avance de cinq pas et s’arrête; et

b. les autres membres de l’escouade se déplacent, décrivant au besoin un mouvement de conversion, de façon à reprendre leur position initiale à la gauche du flanc de direction, chacune des files s’arrêtant successivement de droite à gauche, faisant face à la nouvelle direction.

140. Pour changer la direction par conversion en manœuvrant de la halte au « marquez le pas », au commandement « CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, À DROITE, FOR — MEZ » :

a. le guide du flanc de direction tourne à droite;

b. les autres personnes du rang avant obliquent vers la droite; et

c. le rang du centre et le rang arrière restent immobiles.

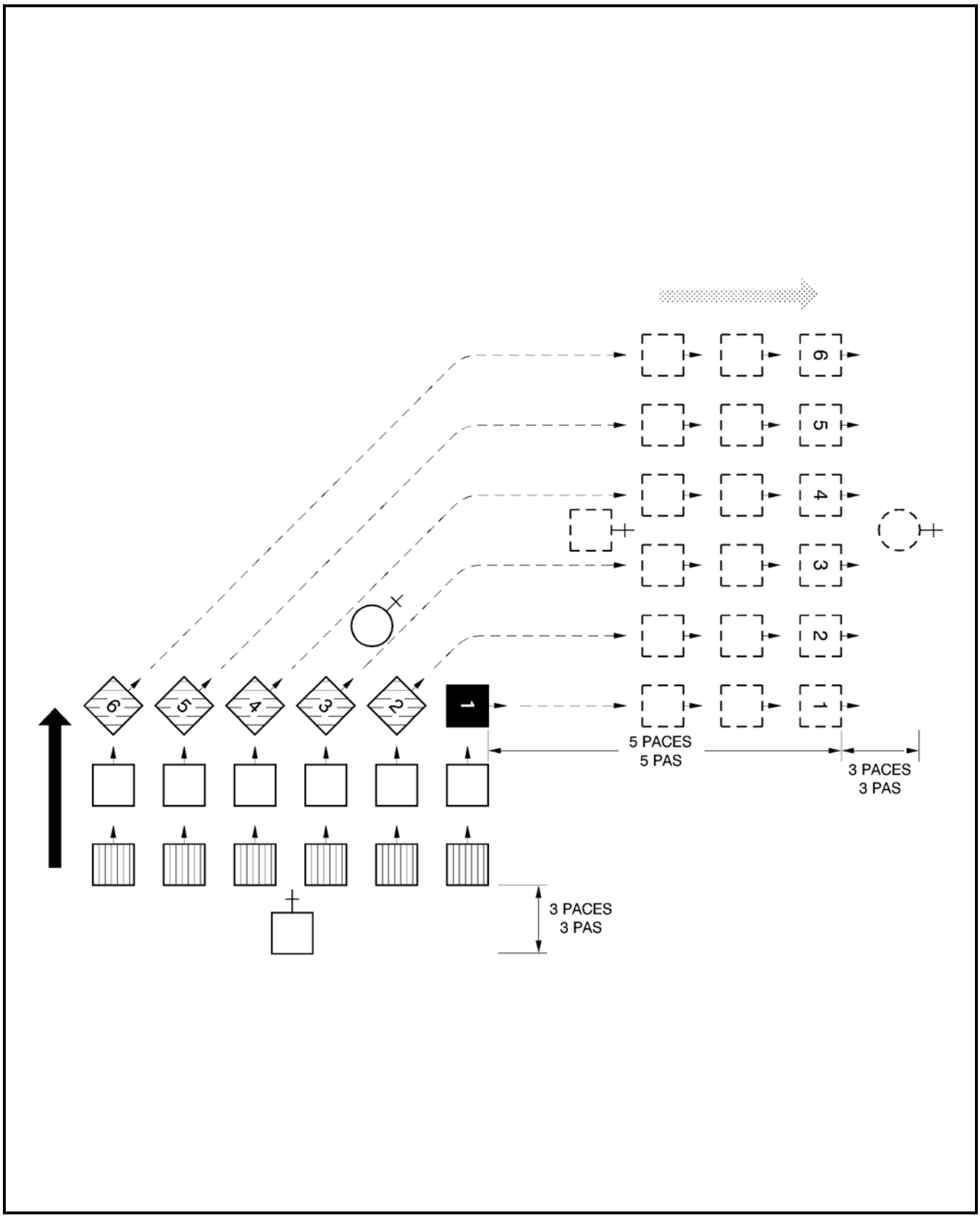

Figure 3-18 Forming from the Halt
Figure 3-18 Conversion à pivot fixe à partir de la halte

141. On the command QUICK – MARCH:

a. the leading person of the directing flank marches forward five paces and begins marking time on the fifth pace; and

b. the remainder of the squad steps off, wheeling as necessary to regain their original position to the left of the directing flank, with each successive file marking time, in succession from right to left, facing the new direction.

142. On the command FOR – WARD or SQUAD – HALT, the squad acts as ordered.

143. Changing direction by forming to the left is executed as outlined above, except for “right” read “left”.

CHANGE DIRECTION BY FORMING ON THE MARCH

144. On the command AT THE HALT, CHANGE DIRECTION RIGHT, RIGHT – FORM given as the left foot is forward and on the ground:

a. the leading person on the directing flank turns right, takes six paces forward and halts;

b. simultaneously, the remainder of the front rank makes a right incline and steps off toward the new position in line with the right marker; and

c. the centre and rear ranks wheel right to follow the leading individual in each file. Each file, as it reaches its position on the left of the directing flank facing the new direction, shall halt together in succession from the right.

145. On the command CHANGE DIRECTION RIGHT, RIGHT – FORM given as the left foot is forward and on the ground:

141. Au commandement « PAS CADENCÉ — MARCHE » :

a. le guide du flanc de direction avance de cinq pas et commence à marquer le pas; et

b. les autres membres de l’escouade se déplacent, décrivant au besoin un mouvement de conversion, de façon à reprendre leur position initiale à la gauche du flanc de direction, chacune des files marquant successivement le pas de droite à gauche, faisant face à la nouvelle direction.

142. Au commandement « VERS L’A — VANT » ou « ESCOUADE — HALTE », les membres de l’escouade exécutent la manœuvre demandée.

143. Pour changer de direction par une conversion vers la gauche, le mouvement s’exécute de la façon décrite ci-dessus, sauf que là où apparaît le mot « droite », on doit lire « gauche ».

CHANGEMENT DE DIRECTION PAR CONVERSION EN MARCHANT

144. Au commandement « À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, À DROITE FOR — MEZ », donné lorsque le pied gauche est en avant et au sol :

a. le guide du flanc de direction tourne à droite, avance de six pas et s’arrête;

b. en même temps, les autres membres du rang avant obliquent vers la droite et se dirigent vers leur nouvelle position en ligne avec le guide de droite; et

c. le rang du centre et le rang arrière exécutent une conversion vers la droite de façon à suivre le guide de chacune des files. À mesure qu’elles atteignent leur position à la gauche du flanc de direction, faisant face à la nouvelle direction, les files s’arrêtent successivement de la droite vers la gauche.

145. Au commandement « CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, À DROITE FOR — MEZ », donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol :

a. the leading person of the directing flank turns right, takes five paces forward and marks time:

b. simultaneously, the remainder of the front rank makes a right incline and marches toward its new position; and

c. the centre and rear ranks wheel right, following the leading individual in each file. Each file, as it reaches its position on the left of the directing flank facing the new direction, shall mark time together in succession from the right.

146. On the command FOR – WARD or SQUAD – HALT, the squad acts as ordered.

147. Changing direction by forming to the left is executed as outlined above, except that the initial command is given as the right foot is forward and on the ground, and the movement is executed to the left.

148. The number of paces moved forward in the new direction on a form is governed by the direction in which the form is to be made. Five paces shall be taken when the form is executed to the left and six paces when the form is made to the right on the march so that the last pace forward is taken with the left foot.

FORM SQUAD IN LINE FROM THE HALT

149. The drill for forming a squad changes the formation of a squad marching in column (etc.) to that of line, while maintaining the squad's direction (see Figure 3-19).

150. To form a squad on its left, from the halt to the halt, on the command AT THE HALT, ON THE LEFT, FORM – SQUAD:

a. the front left-hand person (the marker) stands fast; and

b. the remainder of the squad makes a left incline.

151. On the command QUICK – MARCH:

a. le guide du flanc de direction tourne à droite, fait cinq pas vers l'avant et marque le pas;

b. en même temps, les autres personnes du rang avant obliquent vers la droite et se dirigent vers leur nouvelle position; et

c. le rang du centre et le rang arrière exécutent une conversion vers la droite de façon à suivre le guide de chacune des files. À mesure qu'elles atteignent leur position à la gauche du flanc de direction, faisant face à la nouvelle direction, les files marquent le pas en succession de la droite vers la gauche.

146. Au commandement « VERS L'A — VANT » ou « ESCOUADE — HALTE », les membres de l'escouade exécutent la manœuvre demandée.

147. Le changement de direction par une conversion vers la gauche s'exécute de la façon décrite ci-dessus, sauf que le commandement initial est donné au moment où le pied droit est en avant et au sol et le mouvement s'exécute vers la gauche.

148. Le nombre de pas exécutés vers l'avant dans la nouvelle direction dépend de la direction de la conversion. On fera normalement cinq pas lorsque la conversion à pivot fixe se fait vers la gauche et six pas lorsque le changement se fait vers la droite, de façon à ce que le dernier pas vers l'avant soit fait du pied gauche.

FORMATION DE L'ESCOUADE EN LIGNE À PARTIR DE LA HALTE

149. Au moment de changer de formation, l'escouade qui se déplace en colonnes (etc.) passe à la formation en ligne, sans pour autant changer de direction (voir figure 3-19).

150. Pour former l'escouade sur la gauche, de la halte à la halte, au commandement « À LA HALTE, VERS LA GAUCHE, FORMEZ — ESCOUADE » :

a. la personne à l'extrême gauche du rang avant (le guide) reste immobile; et

b. les autres membres de l'escouade obliquent vers la gauche.

151. Au commandement « PAS CADENCÉ — MARCHE » :

a. the front left-hand person (the marker) marches forward five paces and halts; and

b. the remainder of the squad steps off, wheeling as necessary, each file taking up its new position to the left of the leading file, facing the same direction and halting together in succession from right to left.

152. To form a squad on its left from the halt to the mark time, on the command ON THE LEFT, FORM – SQUAD:

a. the front left-hand person (the marker) stands fast; and

b. the remainder of the squad makes a left incline.

153. On the command QUICK – MARCH:

a. the front left-hand person (the marker) marches forward five paces and commences marking time; and

b. the remainder of the squad steps off, wheeling as necessary, each file taking up its new position to the left the leading file, facing the same direction and marking time together in succession from right to left.

154. On the command FOR – WARD or SQUAD – HALT, the squad acts as ordered.

FORM SQUAD IN LINE ON THE MARCH

155. On the command AT THE HALT, ON THE LEFT, FORM – SQUAD given as the right foot is forward and on the ground:

a. the front left-hand person (the marker) continues to move forward five paces and halts; and

b. the remainder of the squad executes a left incline, wheels to its position to the left of the leading file, each file halting together in succession from right to left.

a. la personne à l'extrême gauche du rang avant (le guide) avance de cinq pas et s'arrête; et

b. les autres membres de l'escouade se déplacent d'un mouvement de conversion, au besoin chaque file allant occuper sa nouvelle position à la gauche de la file de direction, faisant face à la même direction, et les files s'arrêtent en succession de la droite vers la gauche.

152. Pour former l'escouade sur la gauche, de la halte au « marquez le pas », au commandement « VERS LA GAUCHE, FORMEZ — ESCOUADE » :

a. la personne à l'extrême gauche du rang avant (le guide) reste immobile; et

b. les autres membres de l'escouade obliquent vers la gauche.

153. Au commandement « PAS CADENCÉ — MARCHE » :

a. la personne à l'extrême gauche du rang avant (le guide) avance de cinq pas et commence à marquer le pas; et

b. les autres membres de l'escouade se déplacent d'un mouvement de conversion, au besoin chaque file allant occuper sa nouvelle position à la gauche de la file de direction, faisant face à la même direction, les files marquant le pas successivement de la droite vers la gauche.

154. Au commandement « VERS L'A — VANT » ou « ESCOUADE — HALTE », l'escouade exécute la manœuvre demandée.

FORMATION DE L'ESCOUADE EN LIGNE EN MARCHANT

155. Au commandement « À LA HALTE, VERS LA GAUCHE, FORMEZ — ESCOUADE », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol :

a. la personne à l'extrême gauche du rang avant (le guide) continue à avancer de cinq pas et s'arrête; et

b. les autres membres de l'escouade obliquent vers la gauche, décrivent un mouvement de conversion vers leur position à la gauche de la file de direction, chaque file s'arrêtant successivement de la droite vers la gauche.

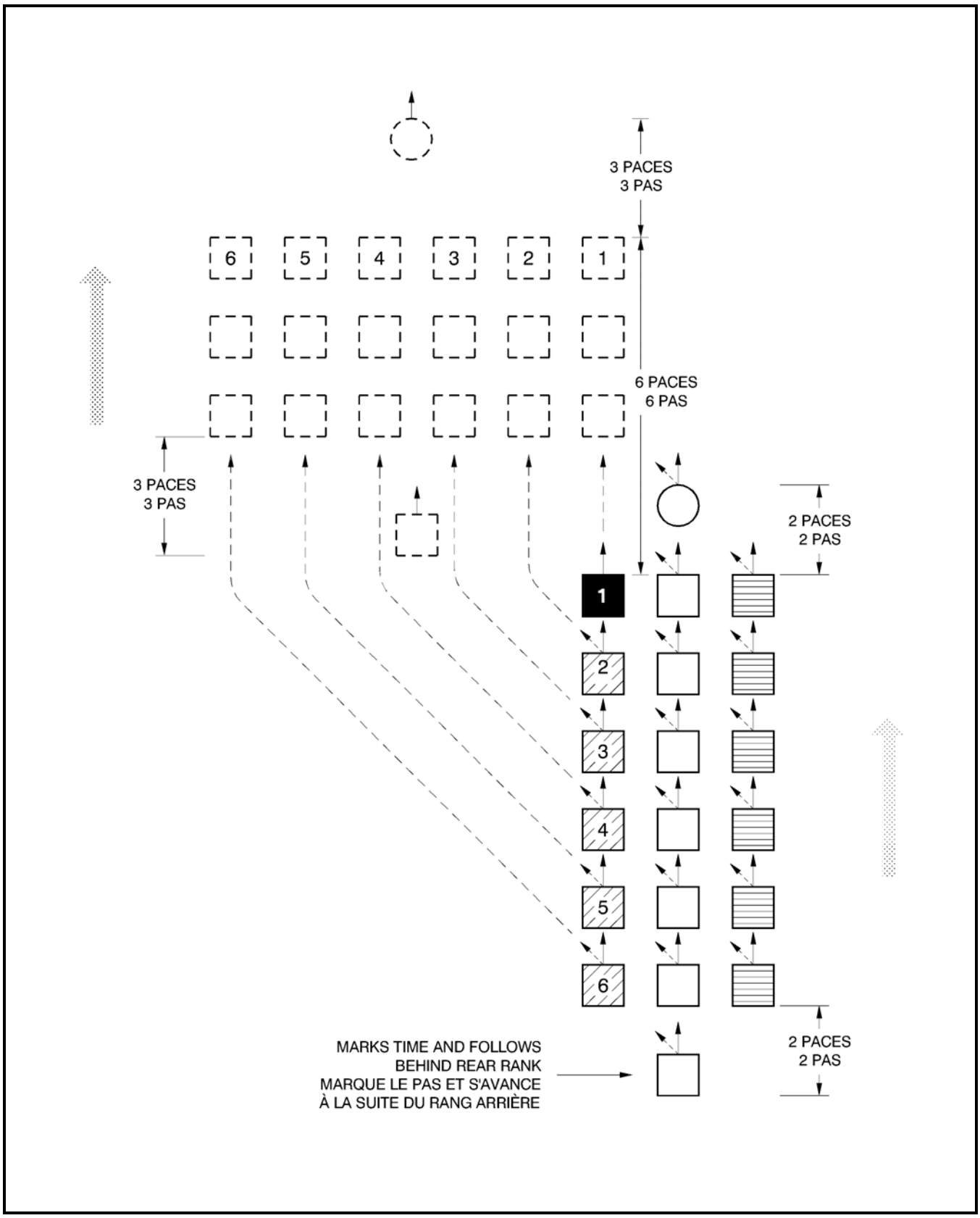

Figure 3-19 Forming Squad from the Halt
Figure 3-19 Formation de l'escouade à partir de la halte

156. On the command ON THE LEFT, FORM – SQUAD given as the right foot is forward and on the ground:

a. the front left-hand person (the marker) continues to move forward five paces and marks time; and

b. the remainder of the squad executes a left incline, wheels to its position to the left of the leading file, each file beginning to mark time together, in succession from right to left.

157. On the command FOR – WARD or SQUAD – HALT, the squad acts as ordered.

156. Au commandement « VERS LA GAUCHE, FORMEZ — ESCOUADE », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol :

a. la personne à l'extrême gauche du rang avant (le guide) continue à avancer de cinq pas et marque le pas; et

b. les autres membres de l'escouade obliquent vers la gauche, font un mouvement de conversion vers leur position sur la gauche de la file de direction, chaque file commençant à marquer le pas successivement de la droite vers la gauche.

157. Au commandement « VERS L'A — VANT » ou « ESCOUADE — HALTE », l'escouade exécute la manœuvre demandée.

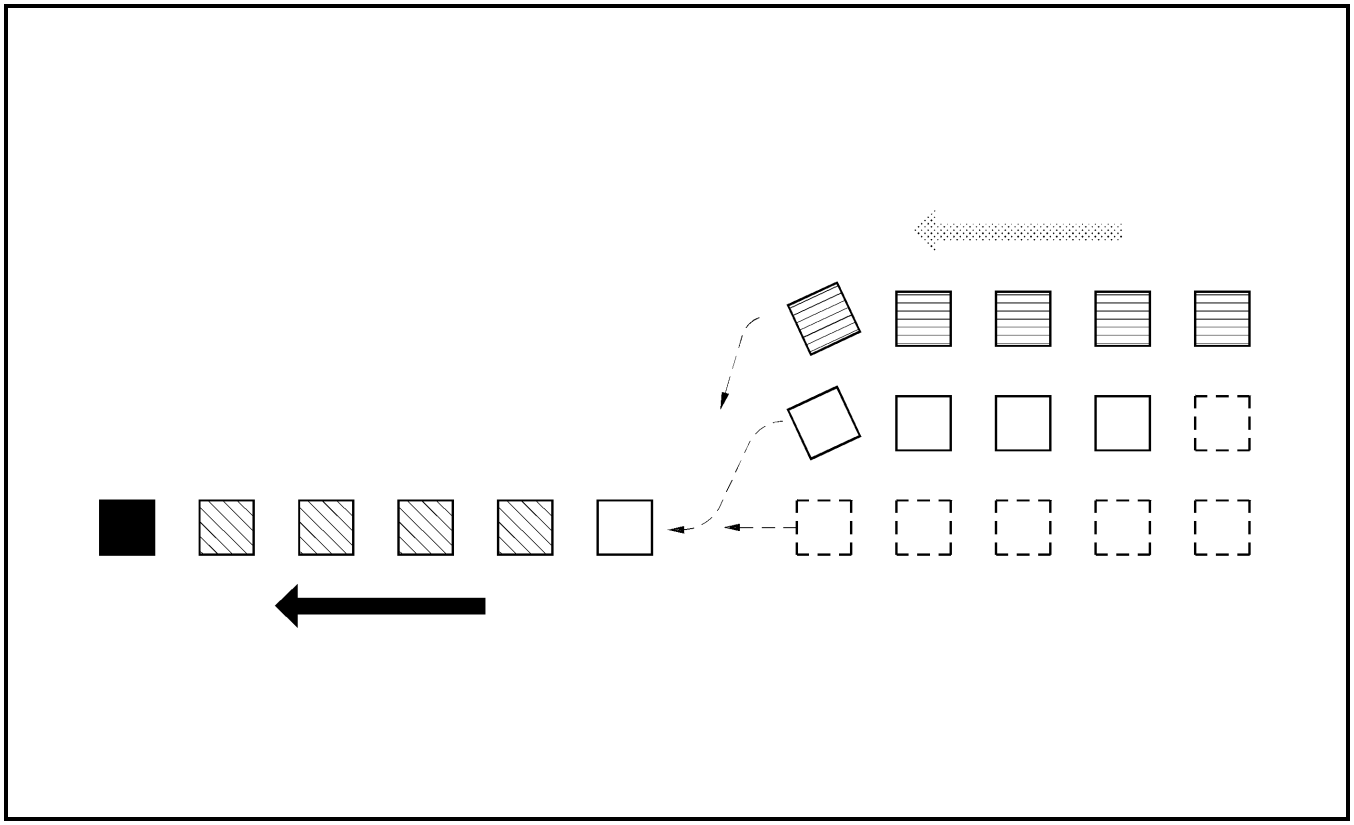

Figure 3-20 Squad in Threes Forming Single File
Figure 3-20 Formation de la file indienne par l'escouade en colonne par trois

SQUAD IN THREES FORMING SINGLE FILE FROM THE HALT

158. On the command SINGLE FILE FROM THE LEFT (RIGHT), QUICK – MARCH:

a. the directing flank marches off in single file in quick time (Figure 3-20); and

b. the remainder mark time. The leading person of the centre and non-directing flank execute a left (right) incline and lead off in single file when the file on their left (right) is clear.

FORMATION DE LA FILE INDIENNE PAR L'ESCOUADE EN COLONNE PAR TROIS, DE LA HALTE

158. Au commandement « DE LA GAUCHE (DROITE), EN FILE INDIENNE, PAS CADENCÉ — MARCHE » :

a. le flanc de direction commence à marcher en file indienne au pas cadencé (figure 3-20); et

b. les autres membres de l'escouade marquent le pas. Le guide du centre et celui du flanc qui ne contrôle pas la direction obliquent vers la gauche (droite) et avancent en file indienne lorsque la file qui est à leur gauche (droite) a terminé sa manœuvre.

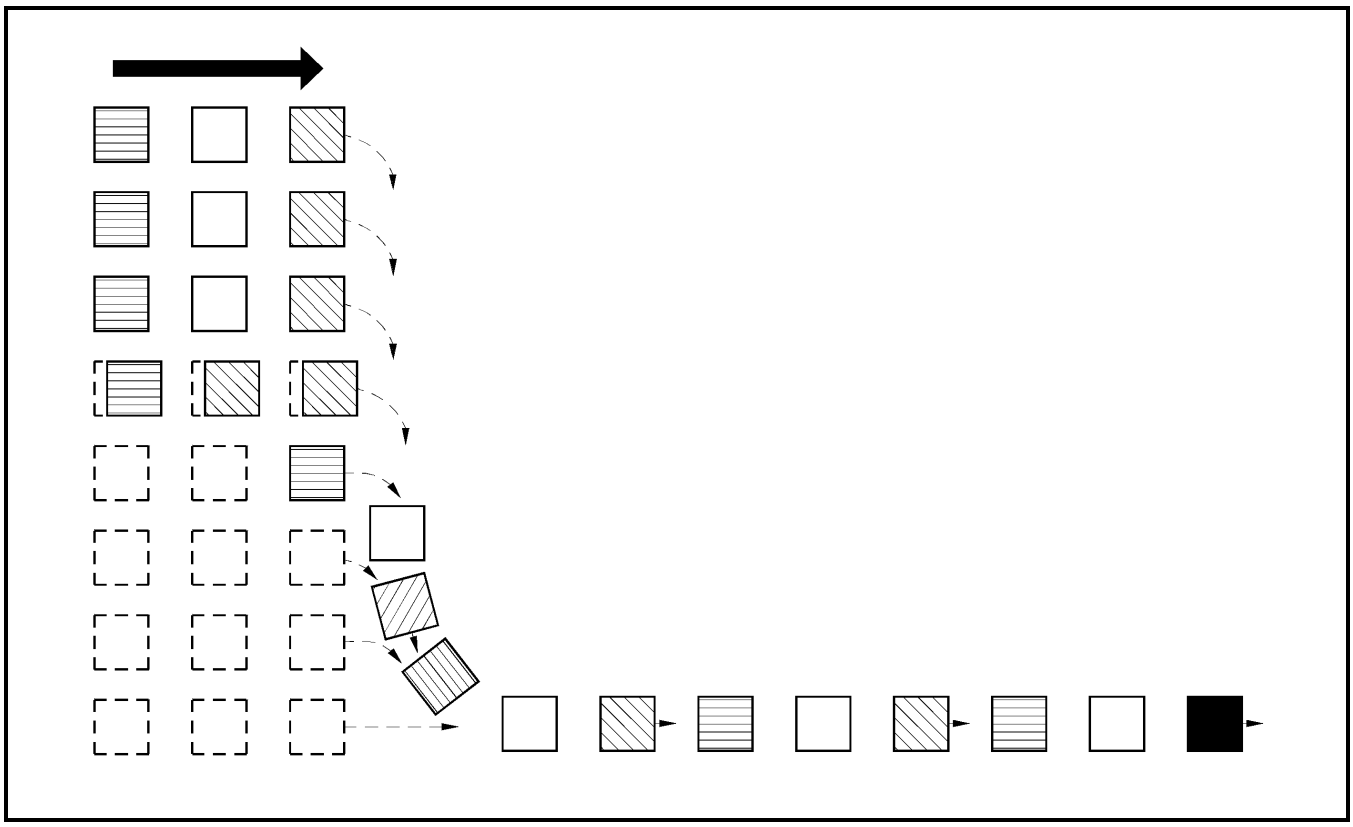

Figure 3-21 Squad in Line Forming Single File
Figure 3-21 Formation de la file indienne par l'escouade en ligne

SQUAD IN THREES FORMING SINGLE FILE ON THE MARCH

159. On the command SINGLE FILE FROM THE LEFT (RIGHT), REMAINDER MARK – TIME given as the right foot is forward and on the ground:

FORMATION DE LA FILE INDIENNE PAR L'ESCOUADE EN COLONNE PAR TROIS, EN MARCHANT

159. Au commandement « DE LA GAUCHE (DROITE), EN FILE INDIENNE, LES AUTRES, MARQUEZ LE — PAS », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol :

a. the directing flank continues marching forward;

b. the remainder mark time; and

c. the leading person of the centre and non-directing flank execute a left (right) incline and lead off in single file when the file on their left (right) is clear.

SQUAD IN SINGLE FILE REFORMING THREES FROM THE HALT

160. On the command ON THE RIGHT (LEFT) REFORM THREES, REMAINDER QUICK – MARCH:

a. the rank leading the single file stands fast; and

b. the remainder step off, reform three ranks and halt.

SQUAD IN SINGLE FILE REFORMING THREES ON THE MARCH

161. On the command ON THE RIGHT (LEFT), REFORM THREES, FRONT RANK MARK – TIME given as the right foot is forward and on the ground:

a. the leading rank marks time; and

b. the remainder reform threes and mark time.

162. On the command FOR – WARD or SQUAD – HALT, the squad acts as ordered.

SQUAD IN LINE FORMING SINGLE FILE FROM THE HALT

163. On the command SINGLE FILE FROM THE RIGHT (LEFT), QUICK – MARCH:

a. the file on the directing flank marches forward in single file in quick time (Figure 3-21); and

a. le flanc de direction continue à avancer;

b. les autres membres de l'escouade marquent le pas; et

c. le guide du centre et celui du flanc qui ne contrôle pas la direction obliquent vers la gauche (droite) et avancent en file indienne lorsque la file qui est à leur gauche (droite) a terminé sa manœuvre.

RETOUR À LA COLONNE PAR TROIS DE L'ESCOUADE EN FILE INDIENNE, DE LA HALTE

160. Au commandement « SUR LA DROITE (GAUCHE), REFORMEZ TROIS RANGS, LES AUTRES, PAS CADENCÉ — MARCHE » :

a. le rang qui dirige la file indienne reste immobile; et

b. les autres membres de l'escouade se mettent en marche, reforment trois rangs et s'arrêtent.

RETOUR À LA COLONNE PAR TROIS DE L'ESCOUADE EN FILE INDIENNE, EN MARCHANT

161. Au commandement « SUR LA DROITE (GAUCHE), REFORMEZ TROIS RANGS, RANG AVANT, MARQUEZ LE — PAS », donné lorsque le pied droit est en avant et au sol :

a. le rang qui dirige la file marque le pas; et

b. les autres membres de l'escouade se reforment sur trois rangs et marquent le pas.

162. Au commandement « VERS L'A — VANT » ou « ESCOUADE — HALTE », l'escouade exécute la manœuvre demandée.

FORMATION DE LA FILE INDIENNE PAR L'ESCOUADE EN LIGNE, DE LA HALTE

163. Au commandement « DE LA DROITE (GAUCHE), EN FILE INDIENNE, PAS CADENCÉ — MARCHE » :

a. la file du flanc de direction s'avance en file indienne au pas cadencé (figure 3-21); et

b. the remainder mark time, lead off and wheel in single file following the file on their right (left).

SQUAD IN LINE FORMING SINGLE FILE ON THE MARCH

164. On the command SINGLE FILE FROM THE RIGHT (LEFT), REMAINDER MARK – TIME given as the right foot is forward and on the ground:

a. the file on the directing flank continues marching forward; and

b. the remainder mark time and then lead off in single file, stepping off with the left foot, when the file on their right (left) is clear.

SQUAD IN SINGLE FILE REFORMING LINE FROM THE HALT

165. On the command ON THE LEFT (RIGHT), REFORM LINE, REMAINDER QUICK – MARCH:

a. the leading file stands fast (Figure 3-22); and

b. the remainder step off, reform line and halt.

SQUAD IN SINGLE FILE REFORMING LINE ON THE MARCH

166. On the command ON THE LEFT (RIGHT), REFORM LINE, REMAINDER MARK – TIME given as the right foot is forward and on the ground:

a. the leading file marks time; and

b. the remainder reform line and mark time.

167. On the command FOR – WARD or SQUAD – HALT, the squad acts as ordered.

b. les autres rangs marquent le pas, puis se mettent en marche en décrivant une conversion pour former la file indienne à la suite du rang qui est à leur droite (gauche).

FORMATION DE LA FILE INDIENNE PAR L'ESCOUADE EN LIGNE, EN MARCHANT

164. Au commandement « DE LA DROITE (GAUCHE), EN FILE INDIENNE, LES AUTRES, MARQUEZ LE — PAS », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol :

a. la file du flanc de direction continue à avancer; et

b. les autres membres de l'escouade marquent le pas puis avancent en file indienne, faisant le premier pas du pied gauche, lorsque la file qui est à leur droite (gauche) a terminé sa manœuvre.

RETOUR SUR TROIS RANGS DE L'ESCOUADE EN FILE INDIENNE, DE LA HALTE

165. Au commandement « SUR LA GAUCHE (DROITE), REFORMEZ LA LIGNE, LES AUTRES, PAS CADENCÉ — MARCHE » :

a. la file de tête reste immobile (figure 3-22); et

b. les autres membres de l'escouade se mettent en marche, reforment la ligne et s'arrêtent.

RETOUR SUR TROIS RANGS DE L'ESCOUADE EN FILE INDIENNE, EN MARCHANT

166. Au commandement « SUR LA GAUCHE (DROITE), REFORMEZ LA LIGNE, LES AUTRES, MARQUEZ LE — PAS », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol :

a. la file de tête marque le pas; et

b. les autres reforment la ligne et marquent le pas.

167. Au commandement « VERS L'A — VANT » ou « ESCOUADE — HALTE », l'escouade exécute la manœuvre demandée.

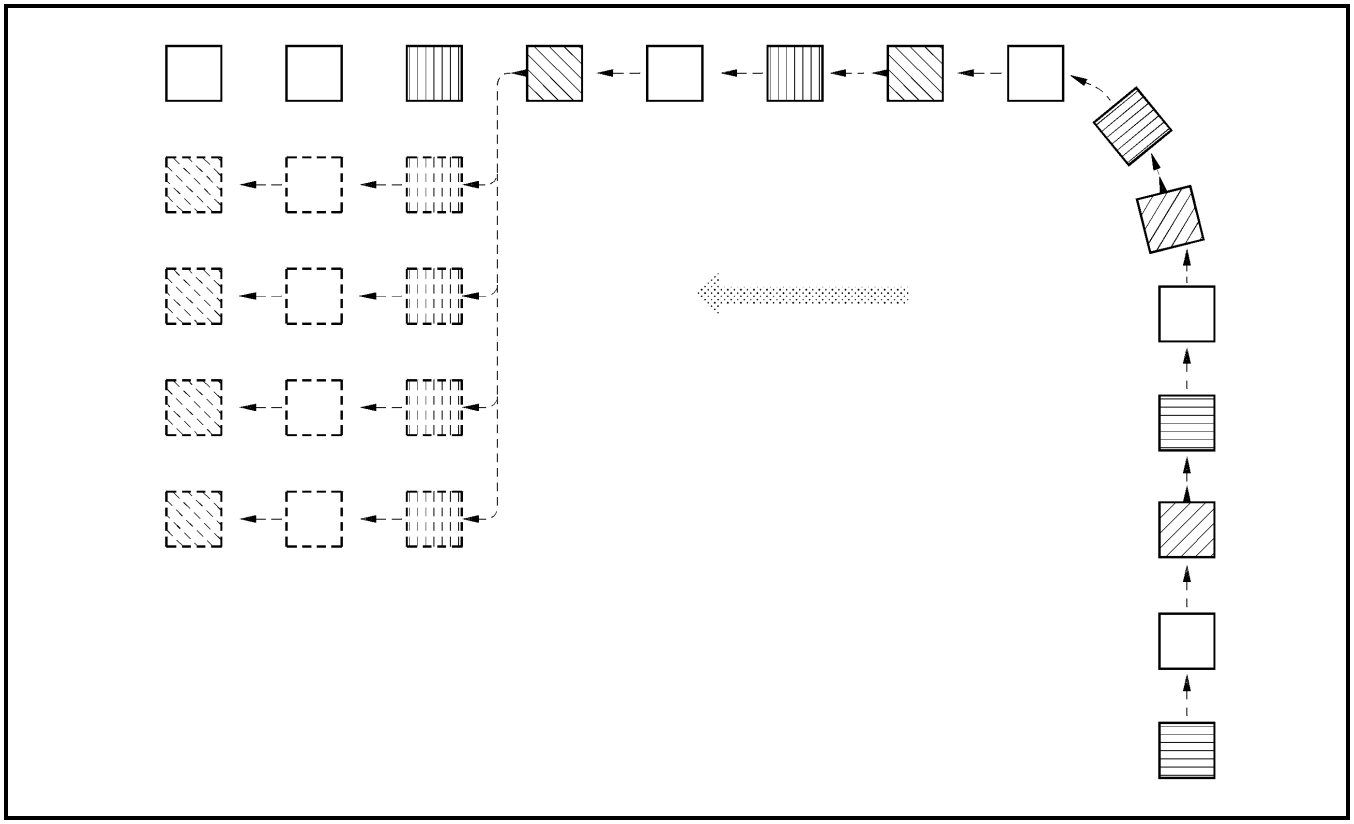

Figure 3-22 Squad in Single File Reforming Line from the Halt
Figure 3-22 Retour sur trois rangs de l'escouade en file indienne, à partir de la halte

OPEN ORDER ON THE MARCH IN SLOW TIME

168. On the command OPEN – ORDER given as the right foot is forward and on the ground, squad members shall act as follows:

a. when in two ranks:

(1) the front rank continues marching forward, and

(2) the rear rank marks time for two paces and then steps off with the left foot; and

b. when in three ranks:

(1) the front rank continues marching forward,

(2) the centre rank marks time for two paces, and

(3) the rear rank marks time for four paces.

FAÇON D'OUVRIR LES RANGS EN MARCHANT AU PAS RALENTI

168. Au commandement « ESCOUADE, OUVREZ LES — RANGS », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent agir comme suit :

a. s'ils sont sur deux rangs :

(1) le rang avant continue à avancer, et

(2) le rang arrière marque le pas pendant deux pas puis se met en marche en partant du pied gauche; et

b. s'ils sont sur trois rangs :

(1) le rang avant continue d'avancer,

(2) le rang du centre marque le pas pendant deux pas, et

(3) le rang arrière marque le pas pendant quatre pas.

CLOSE ORDER ON THE MARCH IN SLOW TIME

169. On the command CLOSE – ORDER given as the right foot is forward and on the ground, squad members shall act as follows:

a. when in two ranks:

(1) the front rank marks time for two paces and then steps off with the left foot, and

(2) the rear rank continues marching forward; and

b. when in three ranks:

(1) the front rank mark time for four paces,

(2) the centre rank mark time for two paces, and

(3) the rear rank continues marching forward.

FAÇON DE FERMER LES RANGS AU PAS RALENTI

169. Au commandement « ESCOUADE, FERMEZ LES — RANGS », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent agir comme suit :

a. s'ils sont sur deux rangs :

(1) le rang avant marque le pas pendant deux pas, puis se met en marche en partant du pied gauche, et

(2) le rang arrière continue d'avancer; et

b. s'ils sont sur trois rangs :

(1) le rang avant marque le pas pendant quatre pas,

(2) le rang du centre marque le pas pendant deux pas, et

(3) le rang arrière continue à avancer.

CHAPTER 4

C7 RIFLE DRILL

SECTION 1

BASIC RIFLE DRILL

INTRODUCTION

1. **Preliminary Instruction.** Before commencing instruction, it is important that members of the squad be issued a rifle with the correct butt size and receive instruction in the names of the parts of the rifle and its care and maintenance (Figure 4-1-1). Safety precautions should be carried out at the commencement of arms drill lessons. Weapons should be fitted with a magazine and sling and the bolt should be in the weapon. Optical sights will not be removed for drill purposes.

2. **Drill Instruction.** Initial instruction shall be by numbers following the method outlined in Chapter 1. The squad should be in hollow square or single rank.

3. **Words of Command.** All movements on the march are made on successive beats of the left foot. Words of command are given as the left foot is forward and on the ground. Movements start the next time the left foot comes to the ground.

4. **Rifle Movements.** Unless stated otherwise, during the execution of rifle movements:

a. the sling is kept taut on the left-hand side of the magazine with the lower keeper 10 cm from the rear sling swivel;

b. the rifle is moved as quickly as possible between positions and kept close to the body;

c. the head, body and legs are maintained in the position of attention;

d. the fingers are kept close together;

e. the elbows are kept close to the body;

CHAPITRE 4

EXERCICE AVEC LE FUSIL C7

SECTION 1

EXERCICE ÉLÉMENTAIRE AVEC LE FUSIL

INTRODUCTION

1. **Instruction préliminaire.** Avant d'apprendre aux membres de l'escouade à exécuter les exercices, il est important de distribuer à chacun d'eux un fusil dont la crosse est de la longueur appropriée, puis de décrire les différentes pièces du fusil et de leur en expliquer le mode d'entretien (figure 4-1-1). On doit exécuter les mesures de sécurité avant le commencement des leçons de maniement d'armes. Les armes doivent comporter un chargeur et une bretelle et être munies de leur verrou. Ne pas enlever la lunette de tir pour les exercices.

2. **Instruction d'exercice.** Au début, l'instructeur doit décomposer les mouvements de la façon indiquée au chapitre 1. Il est préférable que les membres de l'escouade soient rassemblés soit en forme de « U », soit sur un seul rang.

3. **Commandements.** Tous les mouvements en marche sont exécutés successivement sur le pied gauche. L'instructeur donne les commandements lorsque les membres de l'escouade ont le pied gauche vers l'avant et au sol. Les mouvements sont exécutés lorsque le pied gauche touche de nouveau le sol.

4. **Mouvements avec le fusil.** À moins d'indications contraires, les mouvements avec le fusil sont exécutés de la façon suivante :

a. la bretelle est tendue du côté gauche du chargeur, le passant inférieur de la bretelle est à 10 cm du battant arrière de la bretelle;

b. on déplace le fusil le plus rapidement possible d'une position à l'autre, en le gardant toujours près du corps;

c. la tête, le corps et les jambes demeurent à la position du garde-à-vous;

d. les doigts sont joints;

e. les coudes sont collés au corps;

RIFLE C7

RIGHT SIDE

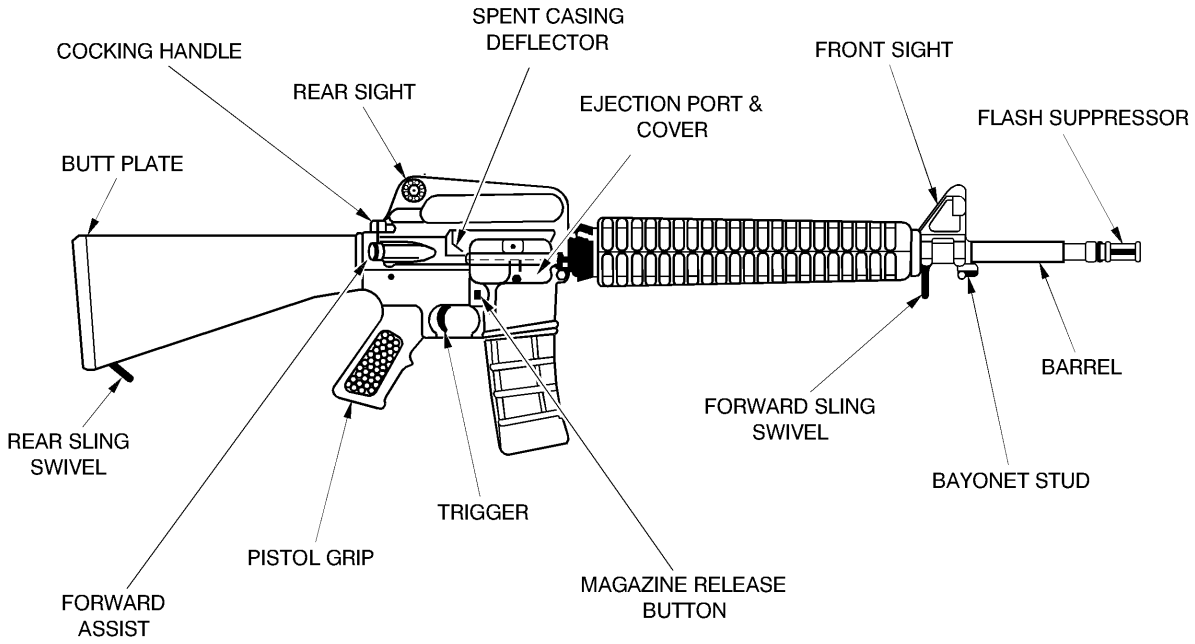

LEFT SIDE

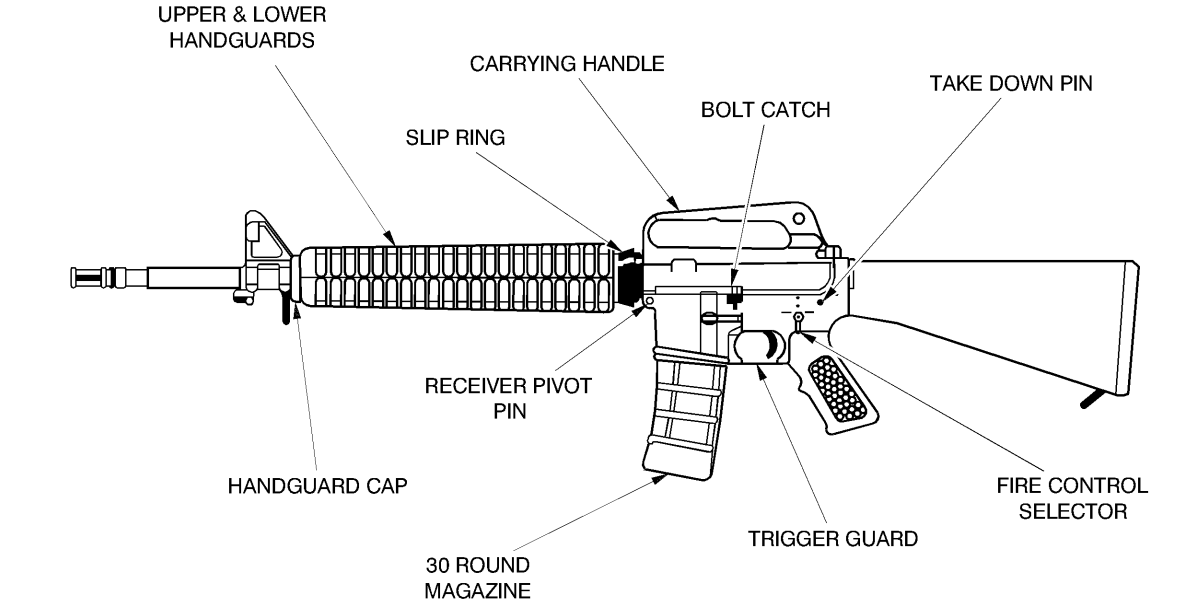

Figure 4-1-1 Rifle C7

FUSIL C7

CÔTÉ DROIT

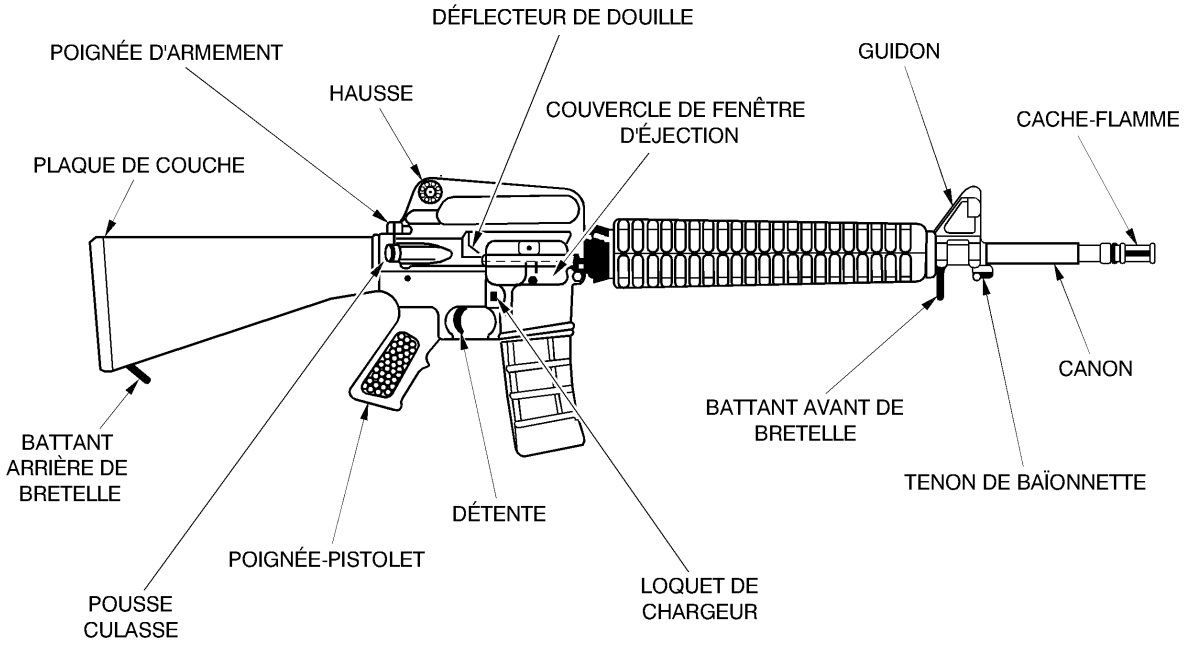

CÔTÉ GAUCHE

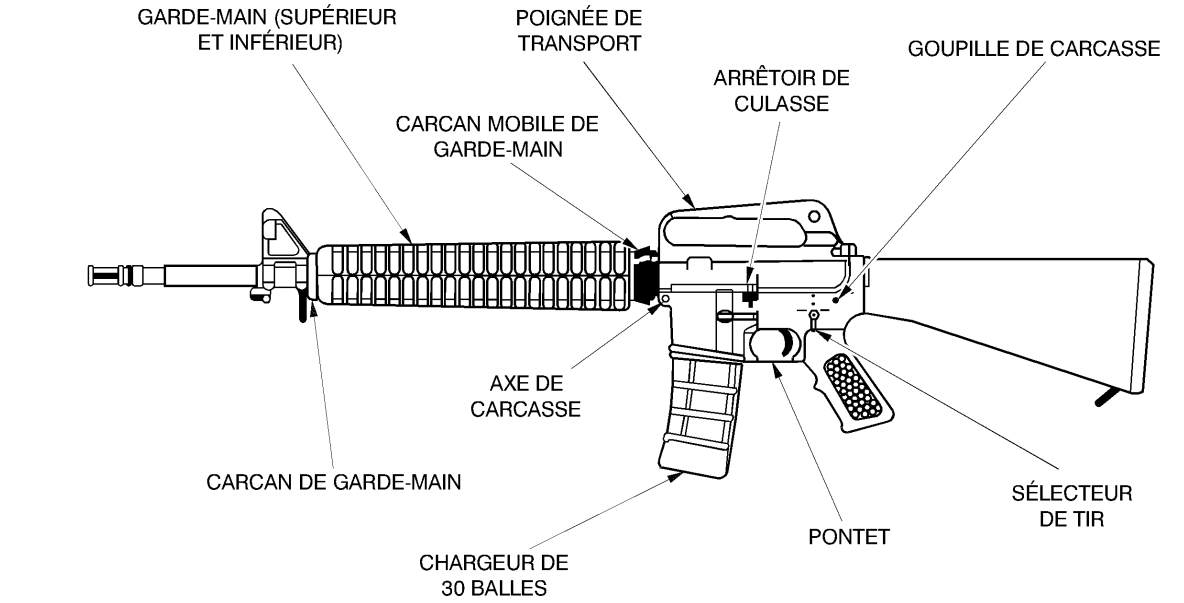

Figure 4-1-1 Fusil C7

f. the disengaged hand is brought to the rifle by the shortest route and as quickly as possible and the same principle applies when returning the disengaged hand to the position of attention; and

g. the standard pause between all rifle and foot drill movements is observed.

5. **Resting the Squad.** During initial rifle drill instruction, it is sometimes necessary to hold a rifle movement for a considerable period of time while details are being explained. This is tiring for the squad members and will result in sloppy drill. To allow rest while other members of the squad are being corrected, the commands FRONT RANK (SQUAD, etc.) – REST; and SQUAD POSI – TION may be used. To rest the squad, the following procedures are to be used:

a. on the command FRONT RANK (SQUAD, etc.) – REST, the rifle butt is brought to the ground but the feet are not moved; and

b. on the command SQUAD, POSI – TION, the squad resumes the position they were in when ordered squad rest.

6. **Faults.** Constant checking for and correcting of faults is essential. Errors will be corrected immediately when they occur.

7. **Rifle/Carbine Drill.** Movements for rifle and carbine drill have been coordinated to ensure units armed with both carry out actions together.

ATTENTION

8. The position of attention with the rifle is the same as detailed in Chapter 2, paragraph 3, except that the rifle is held with the right hand at the right side of the body (Figure 4-1-2).

f. on amène la main libre au fusil par le plus court chemin et le plus rapidement possible; le même principe s'applique en ramenant la main à la position du garde-à-vous; et

g. la pause réglementaire entre les mouvements de l'exercice avec le fusil doit être observée comme à l'exercice élémentaire.

5. **Périodes de repos.** Lorsque commence l'apprentissage des exercices avec le fusil, les militaires doivent parfois garder le fusil très longtemps dans une position donnée pendant que l'instructeur explique certains détails. Il en résulte une fatigue qui se répercute sur la qualité d'exécution des mouvements. Par conséquent, avant de corriger les erreurs, l'instructeur peut, par exemple, donner le commandement « RANG AVANT (ESCOUADE, etc.), RE — POS » pendant qu'il corrige les erreurs d'autres membres de l'escouade; et ordonner ensuite « ESCOUADE, POSI — TION » une fois toutes les erreurs corrigées. Les membres de l'escouade réagissent à ces commandements de la façon suivante :

a. au commandement « RANG AVANT (ESCOUADE, etc.), RE — POS », les membres de l'escouade posent la crosse du fusil au sol sans bouger les pieds; et

b. au commandement « ESCOUADE, POSI — TION », les membres de l'escouade reprennent la position initiale.

6. **Erreurs.** Il est essentiel de surveiller attentivement l'exécution des mouvements et de corriger les erreurs dès qu'elles se produisent.

7. **Exercice avec le fusil et la carabine.** Les mouvements effectués dans le cadre de l'exercice avec le fusil et la carabine ont été coordonnés de manière à s'assurer que les unités portant ces deux armes exécutent leurs mouvements en même temps.

GARDE-À-VOUS

8. La position du garde-à-vous avec le fusil est identique à celle qui est décrite au paragraphe 3 du chapitre 2, sauf qu'il faut tenir le fusil de la main droite, du côté droit du corps (figure 4-1-2).

9. To assume the position of attention, squad members shall:

a. grasp the rifle with the front sight in the palm of the right hand, fingers extended straight down the right side of the rifle with the thumb on the left side touching the seam of the trousers. The muzzle will be pulled back between the arm and the side of the body. The position of the right hand will not vary with the height of the individual, but the position of the right elbow will be either bent or straight. If the elbow is bent it will be held close to the body and to the rear;

b. place the butt on the ground with the rifle touching the boot, toe of the butt in line with the small toe of the right foot; and

c. keep the magazine square to the front.

9. Il faut exécuter le mouvement du garde-à-vous de la manière suivante :

a. saisir le fusil, le guidon dans la paume de la main droite, les doigts tendus, pointant vers le sol, sur le côté droit du fusil et le pouce du côté gauche, touchant la couture du pantalon. La bouche du canon doit être ramenée vers l'arrière, entre le bras et le côté du corps. La position de la main droite reste la même, quelle que soit la taille du militaire. Le coude est soit tendu ou fléchi. Dans ce dernier cas, fléchir le coude vers l'arrière et le garder près du corps;

b. placer la crosse du fusil sur le sol, de façon à ce que ce dernier touche la chaussure, le bec de crosse en ligne avec le petit orteil du pied droit; et

c. garder le chargeur pointé vers l'avant.

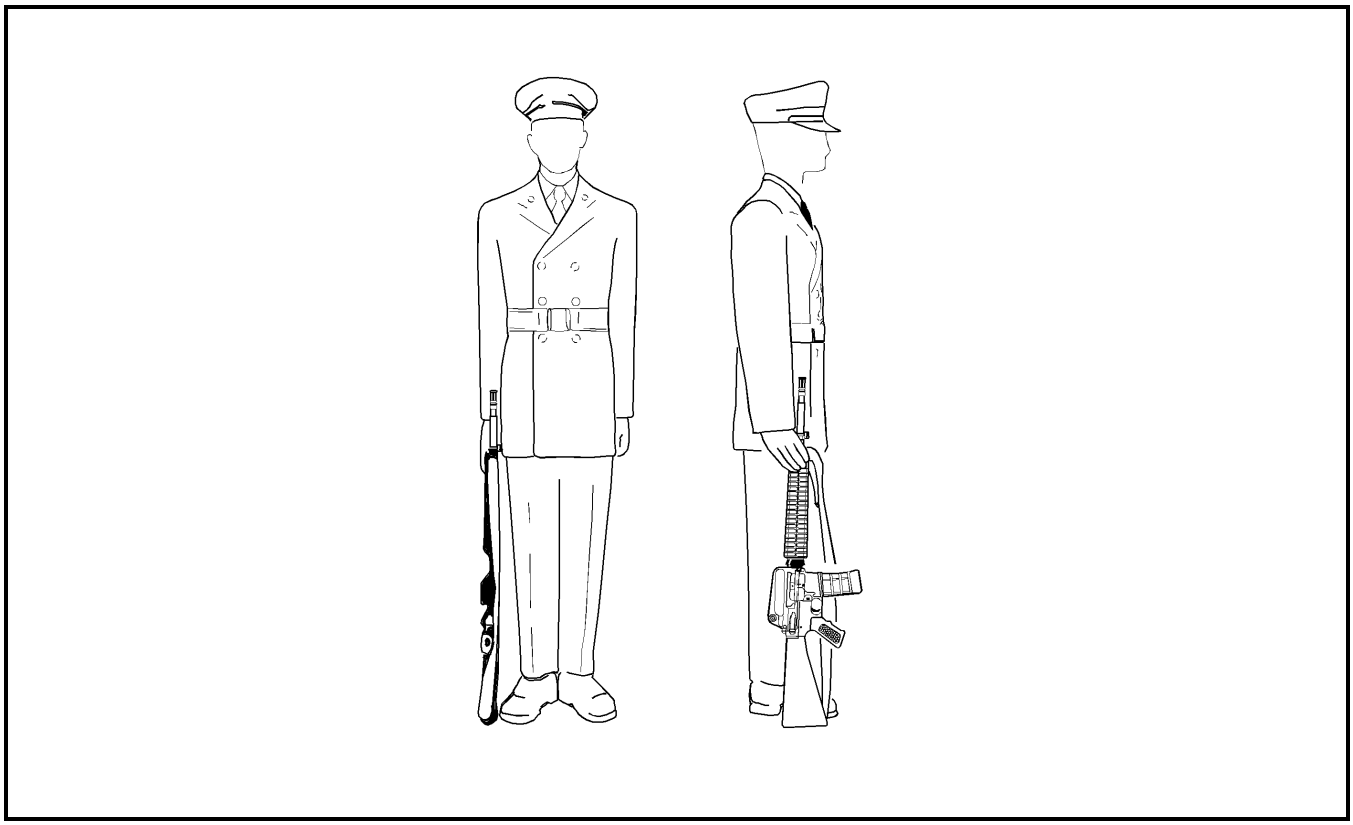

Figure 4-1-2 Position of Attention
Figure 4-1-2 Position du garde-à-vous

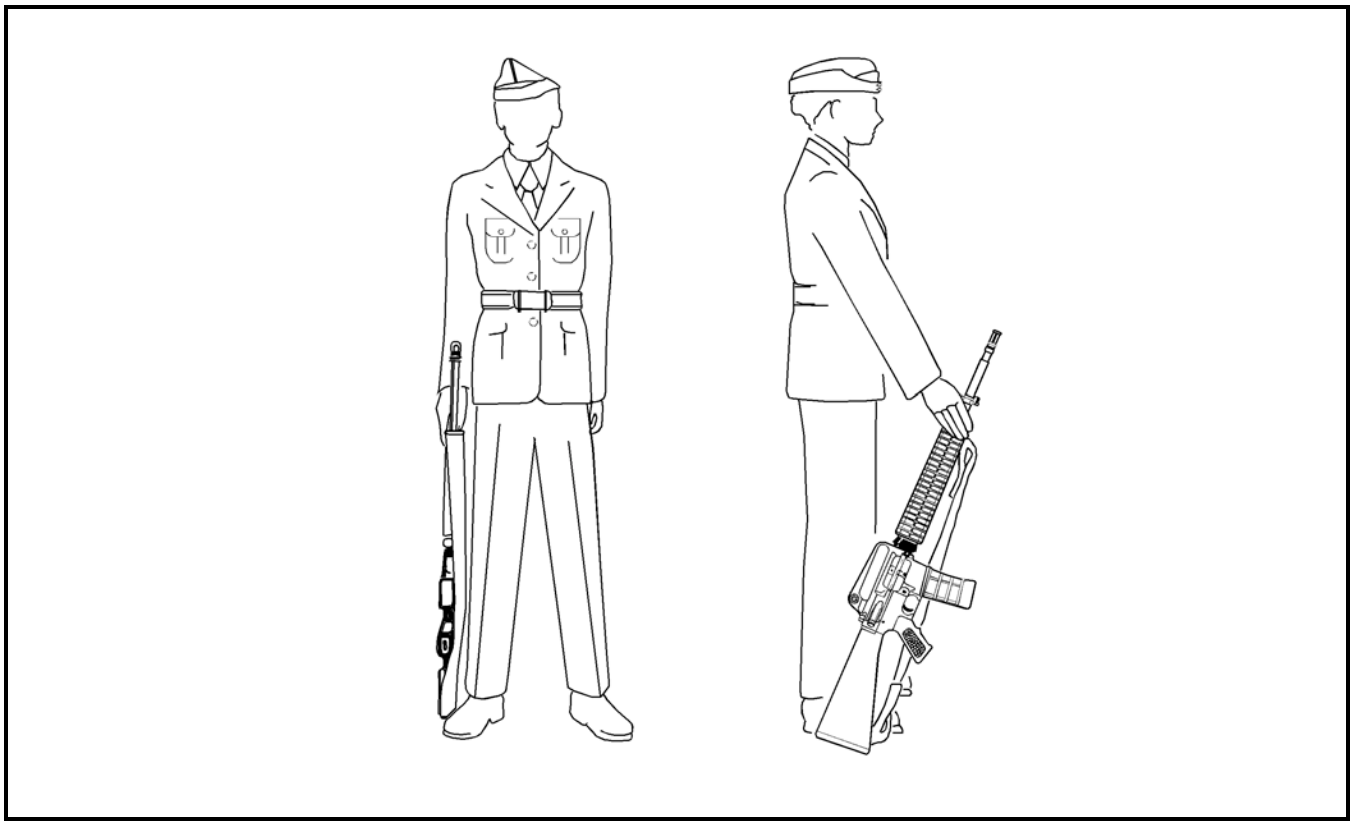

Figure 4-1-3 Position of Stand at Ease
Figure 4-1-3 Position en place repos

STAND AT EASE FROM ATTENTION

10. On the command STAND AT – EASE, squad members shall:

a. force the rifle directly to the front and to the full extent of the right arm, keeping the toe of the butt in contact with the ground and in line with the small toe of the right foot (Figure 4-1-3);

b. simultaneously, bend the left knee and place the left foot smartly on the ground 25 cm to the left; and

c. keep the left arm straight at the side.

DE LA POSITION DU GARDE-À-VOUS À LA POSITION EN PLACE REPOS

10. Au commandement « EN PLACE RE — POS », les membres de l'escouade doivent :

a. tendre le bras droit devant eux en poussant le fusil sans le soulever et sans déplacer le bec de crosse, qui doit rester en contact avec le sol et en ligne avec le petit orteil droit (figure 4-1-3);

b. simultanément, fléchir le genou gauche et placer énergiquement le pied à 25 cm du pied droit; et

c. garder le bras gauche tendu le long du corps.

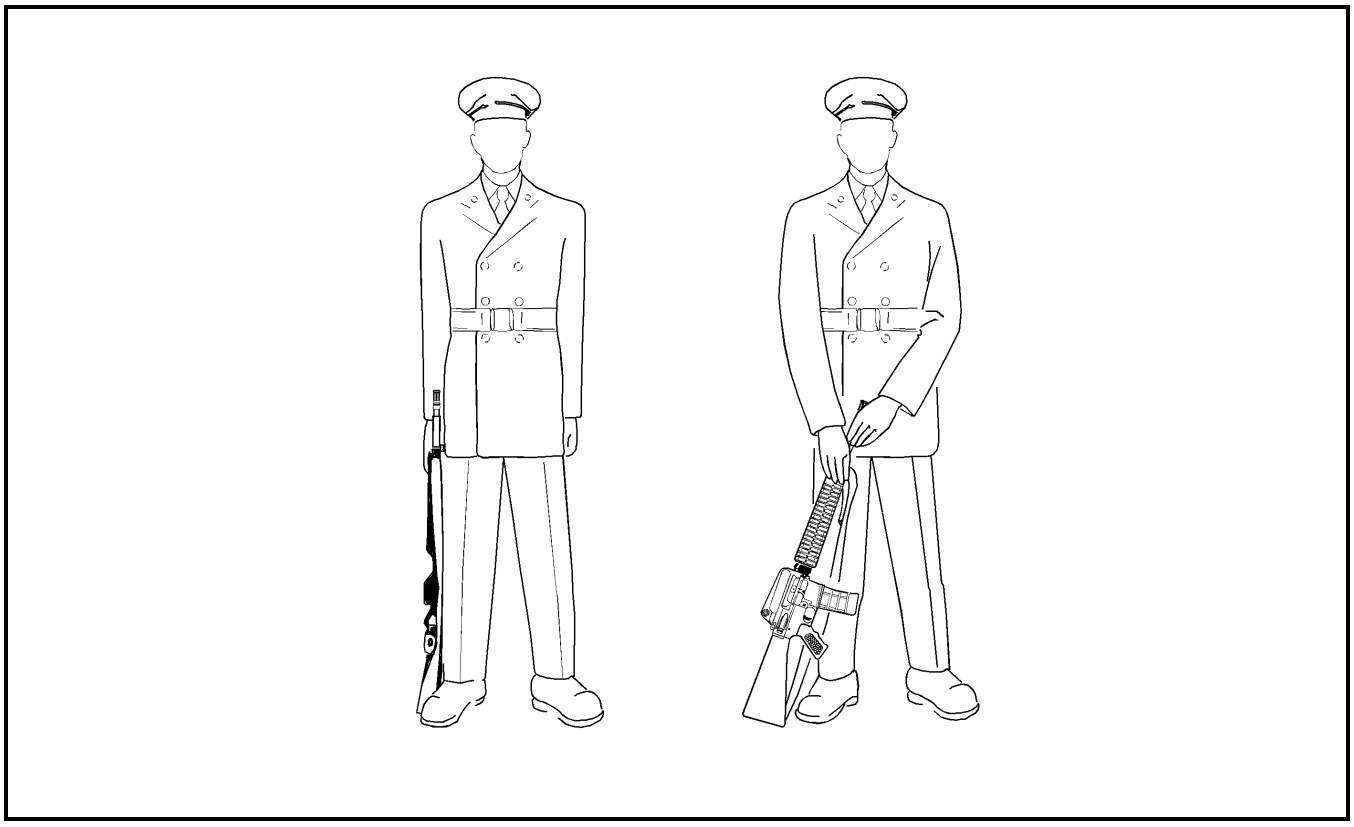

Figure 4-1-4 Position of Stand Easy from Stand at Ease
Figure 4-1-4 De la position en place repos à la position repos

STAND EASY FROM STAND AT EASE

11. On the command STAND – EASY, squad members shall:

a. with a quick movement of the right arm, bring the muzzle of the rifle to the centre of the body by pivoting the rifle on the toe of the butt so the base of the magazine is pointing to the left (Figure 4-1-4);

b. simultaneously, strike and grasp the flash suppressor (when bayonets are fixed, the handle of the bayonet) with the palm of the left hand, thumb in rear and fingers in front of the flash suppressor, fingers together pointing down and to the right in a straight line from the elbow; and

c. after observing a standard pause, relax the body.

DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION REPOS

11. Au commandement « RE — POS », les membres de l'escouade doivent :

a. d'un mouvement vif du bras droit, amener la bouche du fusil vers l'avant et au centre du corps, en faisant pivoter le fusil sur le bec de la crosse de façon à ce que la base du chargeur pointe vers la gauche (figure 4-1-4);

b. simultanément, frapper et saisir le cache-flamme (lorsque la baïonnette est au canon, saisir la poignée de la baïonnette) avec la paume de la main gauche, le pouce vers l'arrière et les autres doigts joints devant le cache-flamme et pointés vers le sol, dans l'alignement du coude; et

c. observer la pause réglementaire et se détendre.

STAND AT EASE FROM STAND EASY

12. On the command SQUAD, the squad shall assume the position of stand at ease.

ATTENTION FROM STAND AT EASE

13. On the command ATTEN – TION, squad members shall:

a. bend the left knee and bring the left foot to the position of attention, keeping the left arm at the side; and

b. with a swift motion, simultaneously force the rifle to the right side, keeping the butt in contact with the ground and the foot, and assume the position of attention.

SHORT TRAIL ARMS

14. The short trail is used when marching the squad short distances or during dressing when squad members are required to move.

15. On the command SHORT TRAIL – ARMS given only when the squad is in the position of attention, squad members shall (Figure 4-1-5):

a. bend the right arm and raise the butt of the rifle 2 cm from the ground; and

b. keep the rifle vertical and close to the body.

16. . On the command AT THE SHORT TRAIL, QUICK – MARCH, simultaneously with the detail in paragraph 15 above, step off with the left foot.

17. On the command SQUAD – HALT, the squad shall halt as ordered and, as the right knee is straightened, lower the rifle to the attention position.

18. When a squad is at the order arms position and the command QUICK – MARCH is given, the squad shall automatically adopt the short trail position as they step off with the left foot.

DE LA POSITION REPOS À LA POSITION EN PLACE REPOS

12. Au commandement « ESCOUADE », les membres de l'escouade doivent adopter la position en place repos.

DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION DU GARDE-À-VOUS

13. Au commandement « GARDE-À — VOUS », les membres de l'escouade doivent :

a. fléchir le genou gauche et ramener le pied gauche à la position du garde-à-vous, le bras gauche tendu le long du corps; et

b. d'un mouvement vif, ramener le fusil le long du corps du côté droit, la crosse en contact avec le sol et appuyée contre la chaussure, et adopter la position du garde-à-vous.

ARME À LA HANCHE

14. On utilise ce mouvement lorsque les membres de l'escouade se déplacent sur une courte distance ou lorsqu'ils s'alignent.

15. Au commandement « ARME À LA — HANCHE » donné seulement lorsque l'escouade est au garde-à-vous, les membres de l'escouade doivent (figure 4-1-5) :

a. fléchir le bras droit et soulever la crosse du fusil à 2 cm du sol; et

b. laisser le fusil à la position verticale et près du corps.

16. Au commandement « ARME À LA HANCHE, PAS CADENCÉ — MARCHE », les membres de l'escouade doivent exécuter les mouvements décrits au paragraphe 15 ci-dessus et, en même temps, commencer à marcher en partant du pied gauche.

17. Au commandement « ESCOUADE — HALTE », les membres de l'escouade exécutent le mouvement demandé et, lorsqu'ils tendent la jambe droite, abaissent le fusil à la position du garde-à-vous.

18. Lorsque l'escouade est à la position « au pied, armes » et que le commandement « PAS CADENCÉ — MARCHE » est donné, les membres de l'escouade adoptent la position arme à la hanche dès qu'ils avancent le pied gauche.

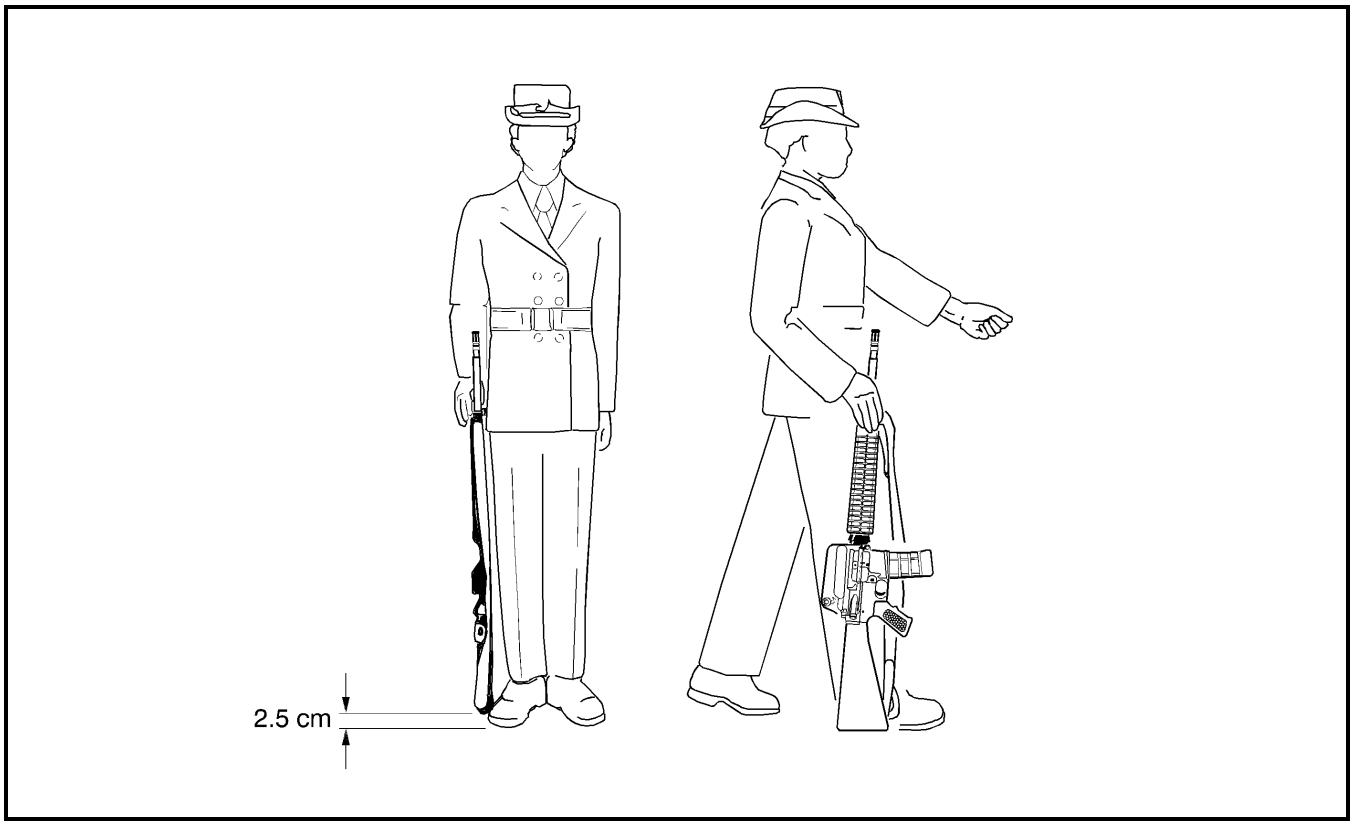

Figure 4-1-5 Short Trail
Figure 4-1-5 Position arme à la hanche

GROUND ARMS

19. When a squad is formed in ranks, the ground arms command is used when it is necessary to move the squad without arms. Ground arms may be ordered only when a squad is at the open order. Care must be taken not to kick or step on arms when they are grounded.

20. On the command GROUND ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. take a half pace forward with the left foot and, by bending the knees, adopt a squatting position while simultaneously lifting the rifle and forcing the butt to the rear so that the weapon is parallel to the ground (Figure 4-1-6);

b. keeping the right arm straight, lay the rifle on the ground with the magazine to the right and the muzzle pointing straight to the front, with the front sight in line with the toe of the left foot;

AU SOL ARMES

19. Le commandement « AU SOL — ARMES » est donné lorsque l'escouade doit se déplacer sans armes. Ce commandement est donné uniquement lorsque les rangs sont ouverts. Les membres de l'escouade doivent veiller à ne pas marcher sur les armes ni à les heurter du pied.

20. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU SOL, ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. faire un demi-pas vers l'avant du pied gauche et s'accroupir en fléchissant les genoux; soulever simultanément le fusil et pousser la crosse vers l'arrière pour que l'arme soit parallèle au sol (figure 4-1-6);

b. le bras droit tendu, poser le fusil à terre, le chargeur vers la droite et le canon pointé vers l'avant, avec le guidon aligné sur l'orteil du pied gauche;

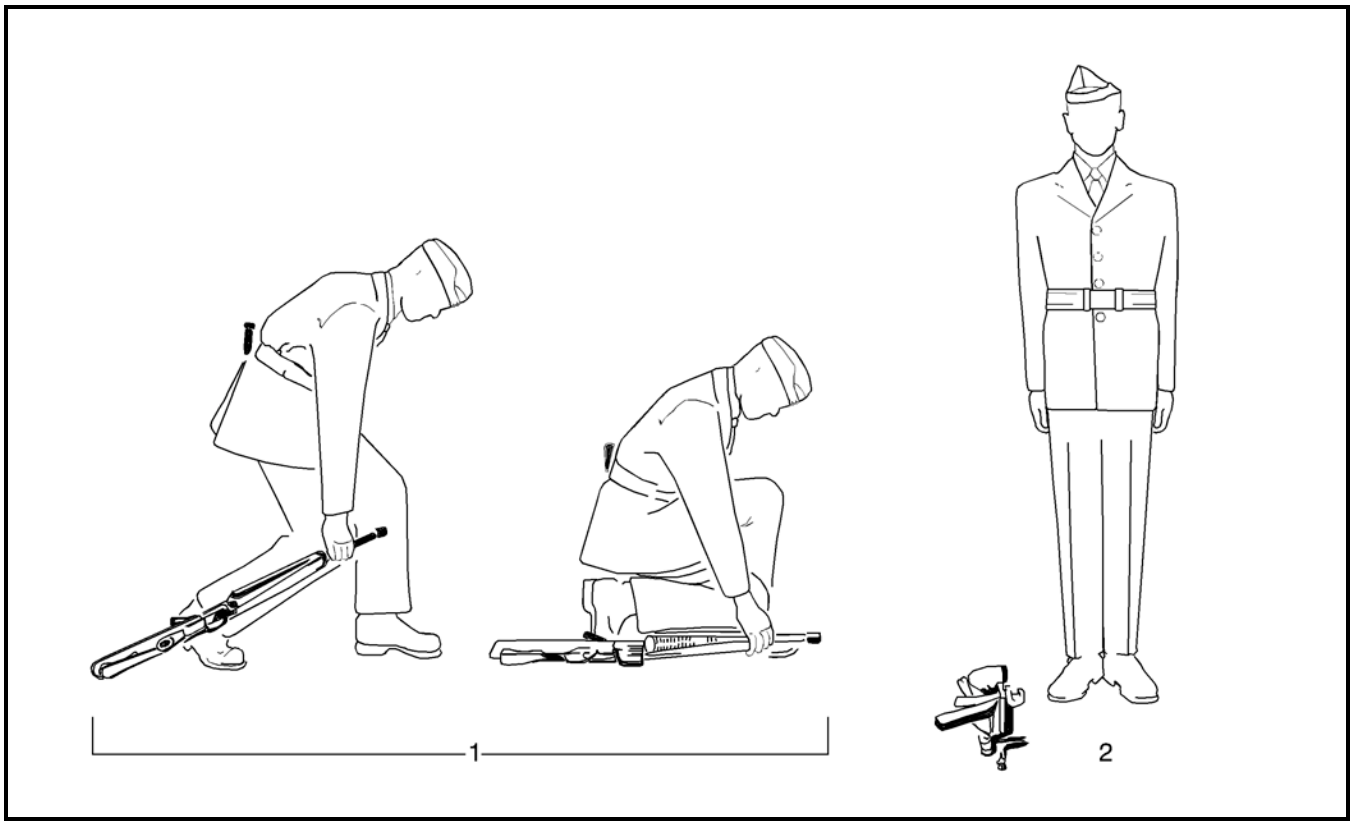

Figure 4-1-6 Ground Arms
Figure 4-1-6 Au sol armes

c. keep the shoulders square to the front and look down at the rifle; and

d. keep the left arm straight against the body and hip.

21. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. release the rifle; and

b. assume the position of attention by standing erect, bending the left knee and bringing the left foot smartly back to the right foot.

22. On the command GROUND – ARMS, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

TAKE UP ARMS

23. On the command TAKE UP ARMS BY NUMBERS, SQUAD-ONE, squad members shall:

c. sans bouger les épaules, incliner la tête légèrement pour regarder le fusil; et

d. garder le bras gauche tendu, collé à la hanche.

21. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. relâcher le fusil; et

b. adopter la position du garde-à-vous en se relevant bien droits, en fléchissant le genou gauche et en ramenant le pied gauche contre le pied droit d'un mouvement énergique.

22. Au commandement « AU SOL — ARMES », les deux mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

RAMASSEZ ARMES

23. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, RAMASSEZ ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. take a half pace forward with the left foot and squat with the weight of the body on the right foot;

b. look down and grasp the rifle at the front sight with the right hand; and

c. keep the left arm straight against the body and hip.

24. On the command SQUAD – TWO, squad members shall assume the position of attention by:

a. standing erect, bending the left knee and bringing the left foot smartly back to the right; and

b. simultaneously, rotating the rifle to the left, bringing the magazine to the front and placing the butt of the rifle flat on the ground.

25. On the command TAKE UP – ARMS, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

SHOULDER ARMS FROM THE ORDER

26. The position of shoulder arms is the main position for carrying the rifle on the march (Figure 4-1-7).

27. On the command SHOULDER ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. throw the rifle vertically up the right side with a flick of the right wrist, keeping the elbow as still as possible, release the rifle before the right hand reaches the waist, straighten the right arm, and strike and grasp the pistol grip with the right hand with the knuckles to the right, thumb around the pistol grip;

b. simultaneously, bring the left forearm horizontally across the body to strike and grasp the handguard with an all-round grip of the left hand and force the rifle into the right shoulder; and

c. keep the rifle vertical to the ground.

a. faire un demi-pas vers l'avant du pied gauche et s'accroupir en portant le poids du corps sur le pied droit;

b. regarder le fusil et, de la main droite, saisir le fusil au guidon; et

c. garder le bras gauche tendu, collé à la hanche.

24. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent adopter la position du garde-à-vous en procédant de la manière suivante :

a. se relever droits, fléchir le genou gauche et ramener le pied gauche contre le pied droit d'un mouvement énergique; et

b. en même temps, faire pivoter le fusil vers la gauche de façon à ramener le chargeur vers l'avant et appuyer la crosse du fusil sur le sol.

25. Au commandement « RAMASSEZ — ARMES », les deux mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

DE LA POSITION AU PIED ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

26. La position à l'épaule armes est celle qui est normalement employée pour marcher en portant le fusil (figure 4-1-7).

27. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À L'ÉPAULE, ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. lancer le fusil à la verticale le long du corps, d'un mouvement brusque du poignet droit, en gardant le coude aussi immobile que possible. Relâcher le fusil avant que la main droite n'arrive à la hauteur de la taille. Tendre à nouveau le bras droit et saisir la poignée-pistolet de la main droite, les jointures vers la droite et le pouce entourant la poignée-pistolet;

b. en même temps, amener l'avant-bras gauche devant le corps, à l'horizontale, frapper et saisir le garde-main du fusil de la main gauche puis loger l'arme au creux de l'épaule droite; et

c. tenir le fusil à la verticale.

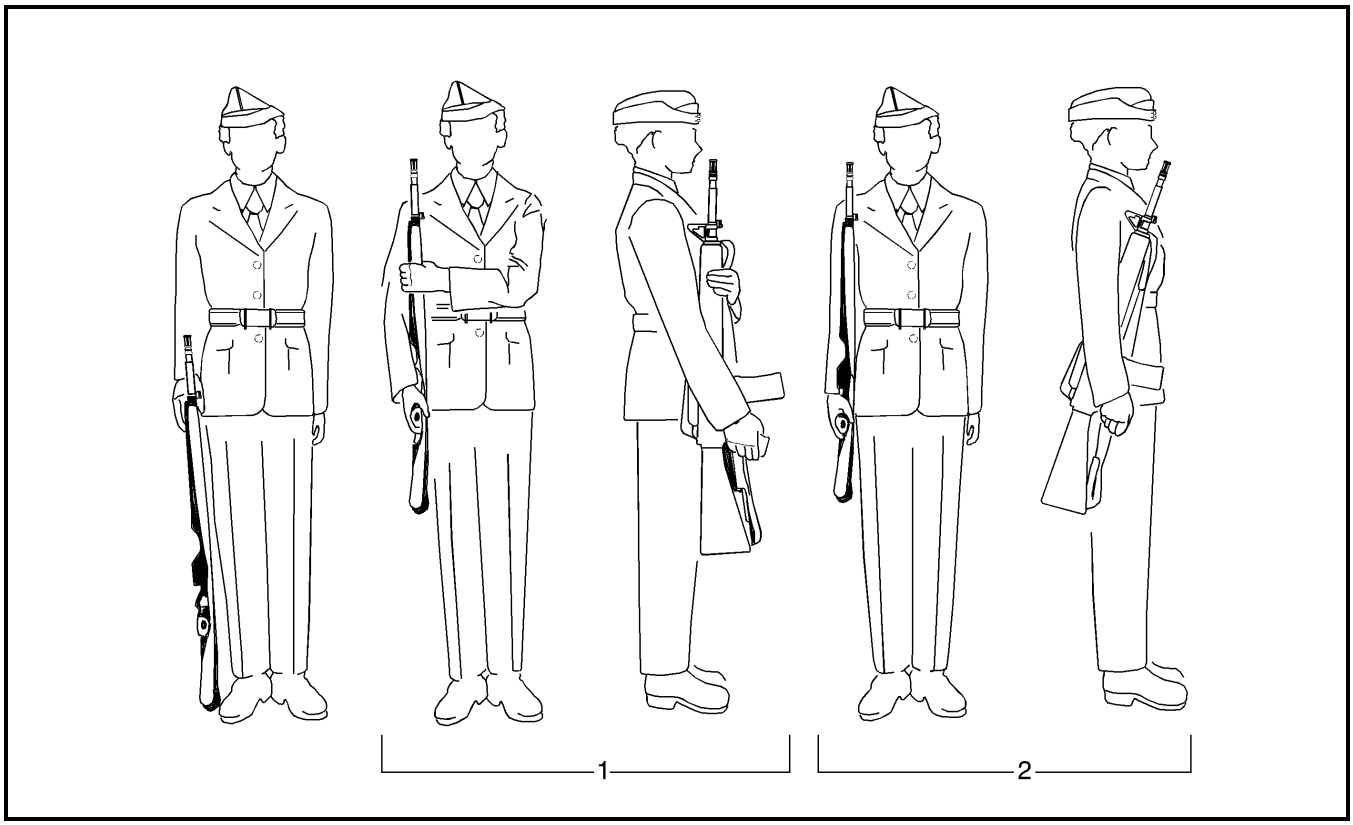

Figure 4-1-7 Shoulder Arms from the Order
Figure 4-1-7 De la position au pied armes à la position à l'épaule armes

28. On the command SQUAD – TWO, squad members shall assume the position of attention by:

a. cutting the left hand to the side by the shortest route; and

b. forcing the rifle back until the thumb of the right hand is in line with the trouser seam.

29. On the command SHOULDER – ARMS, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between movements.

ORDER ARMS FROM THE SHOULDER

30. On the command ORDER ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

28. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent adopter la position du garde-à-vous en procédant de la manière suivante :

a. ramener le bras gauche le long du corps par le plus court chemin; et

b. pousser le fusil vers l'arrière jusqu'à ce que le pouce de la main droite se trouve en ligne avec la couture du pantalon.

29. Au commandement « À L'ÉPAULE — ARMES », les deux mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION AU PIED ARMES

30. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PIED, ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. retain the grip with the right hand, force the left hand across the body to strike and grasp the barrel immediately below the flash suppressor with an all-round grip, and keep the left elbow close to the body (Figure 4-1-8);

b. simultaneously, force the butt forward so the rifle is held vertically to the ground; and

c. when the bayonet is on the rifle, the left hand will grasp the bayonet handle with an all-round grip.

31. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. release the pistol grip and force the rifle down the right side with the left hand until the butt is 2 cm from the ground; and

b. simultaneously, seize the rifle with the front sight in the palm of the right hand, with the fingers extended straight down the right side of the rifle and the thumb on the left.

32. On the command SQUAD – THREE, squad members shall cut the left hand to the side, lower the rifle to the ground and assume the position of attention.

33. On the command ORDER – ARMS, the three movements are combined. A standard pause shall be observed between movements.

DRESSING A SQUAD

34. When dressing a squad on parade with rifles, the squad may be at the order or shoulder arms position.

35. On the command RIGHT (LEFT) – DRESS, the movement is executed normally except that the left arm is raised as the head is turned in the required direction.

36. On the command SHOULDER (ELBOW) DRESSING, RIGHT (LEFT) – DRESS, the movement is executed normally.

a. tenir l'arme fermement de la main droite, amener énergiquement la main gauche devant eux, puis frapper et saisir le canon juste au-dessous du cache-flamme, en gardant le coude gauche collé au corps (figure 4-1-8);

b. en même temps, ramener la crosse vers l'avant pour que le fusil se trouve à la verticale; et

c. lorsque la baïonnette est au canon, saisir la poignée de la baïonnette fermement de la main gauche.

31. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. relâcher la poignée-pistolet et, de la main gauche, abaisser le fusil le long du corps, du côté droit, de façon à ce que la crosse se trouve à 2 cm du sol; et

b. en même temps, saisir le fusil de la main droite, de façon à ce que la paume touche le guidon, les quatre doigts joints et pointés vers le bas sur le côté droit du fusil et le pouce rabattu du côté gauche.

32. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent ramener énergiquement le bras gauche le long du corps, abaisser le fusil pour qu'il touche le sol et adopter la position du garde-à-vous.

33. Au commandement « AU PIED — ARMES », les trois mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

FAÇON D'ALIGNER UNE ESCOUADE

34. Lorsqu'on aligne une escouade armée, les militaires peuvent être à la position au pied armes ou à l'épaule armes.

35. Au commandement « PAR LA DROITE (GAUCHE), ALI — GNEZ », il faut exécuter le mouvement de façon normale, sauf qu'il faut lever le bras gauche au moment de tourner la tête dans la direction indiquée.

36. Au commandement « PAR LA DROITE (GAUCHE), ÉPAULE À ÉPAULE (COUDE À COUDE), ALI — GNEZ », il faut exécuter le mouvement de façon normale.

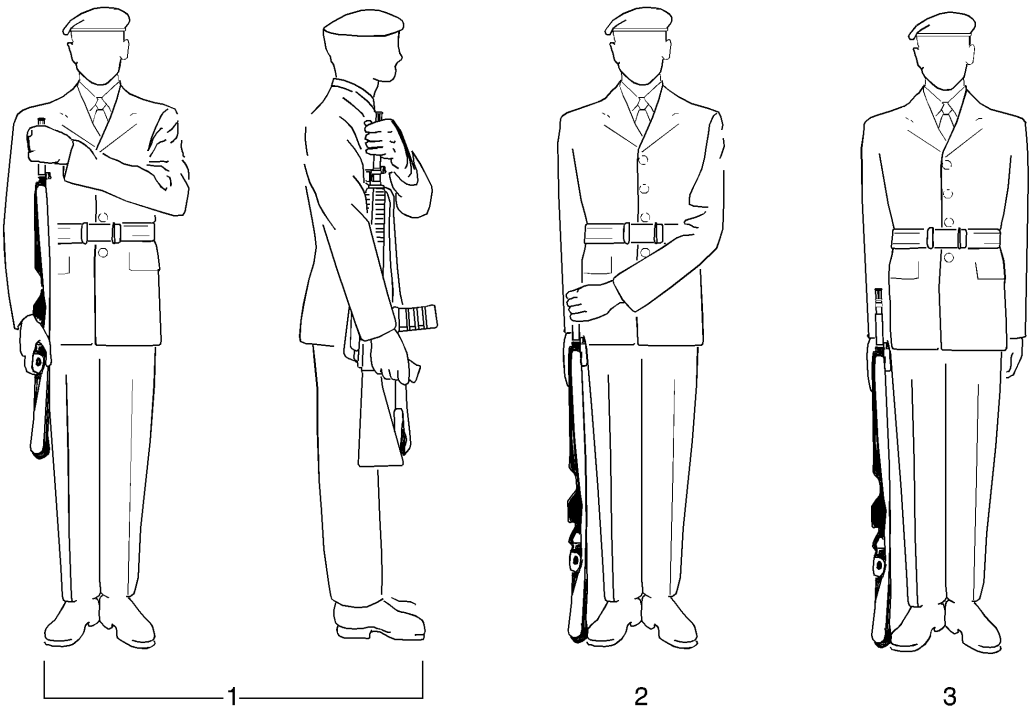

Figure 4-1-8 Order Arms from the Shoulder
Figure 4-1-8 De la position à l'épaule armes à la position au pied armes

ORDERING A SQUAD WITH RIFLES ON PARADE

37. The squad shall assemble in three ranks at the edge of the parade ground and stand at ease. The marker detailed by the instructor shall take up position as the right-hand person of the front rank and stand at ease.

38. On the command MARKER, the marker shall:

a. come to attention and observe the standard pause;

b. shoulder arms and observe the standard pause;

c. march to a position three paces in front of and facing the instructor and halt; and

d. remain at the shoulder.

39. After the marker has halted, the instructor shall turn right and move to a position three paces front and centre of where the squad will be fallen in.

FAÇON DE RASSEMBLER L'ESCOUADE AU MOMENT DE L'EXERCICE AVEC LE FUSIL

37. Les membres de l'escouade se rassemblent sur trois rangs en bordure du terrain de rassemblement et adoptent la position en place repos. Le guide désigné par l'instructeur prend position à l'extrémité droite du premier rang et adopte la position en place repos.

38. Au commandement « GUIDE », celui-ci doit :

a. adopter la position du garde-à-vous et marquer une pause réglementaire;

b. porter l'arme à l'épaule et marquer une pause réglementaire;

c. s'avancer de façon à se trouver à trois pas de l'instructeur, face à lui, et s'arrêter; et

d. garder l'arme à l'épaule.

39. Lorsque le guide s'est arrêté, l'instructeur doit tourner vers la droite et s'avancer jusqu'à ce qu'il se trouve à trois pas et au centre de l'endroit où l'escouade doit prendre position.

40. On the command FALL – IN, the squad shall:

a. come to attention and observe the standard pause;

b. shoulder arms and observe the standard pause;

c. march onto the parade ground and halt on the left of and covering off the marker; and

d. remain at the shoulder.

41. The instructor shall then proceed as required, i.e., right dress, eyes front, order arms, stand at ease.

42. This movement may be executed with the rifles held at the short trail position if the instructor so orders.

PRESENT ARMS FROM THE SHOULDER

43. The present arms is a ceremonial salute (Figure 4-1-9). On the command PRESENT ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. with the right hand, flick the rifle up vertically 10 cm and then strike and grasp the small of the butt with the thumb on the left and the fingers together on the right;

b. simultaneously, with the left hand, strike and grasp the rifle at the handguard, the fingers curled around the handguard, and the left forearm close to the body and parallel to the ground; and

c. keep the right shoulder from moving backwards and move both hands simultaneously.

44. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. close the fingers and thumb of the right hand around the small of the butt and force the rifle up to a vertical position in the centre of the body with the magazine facing the front. The top of the magazine is level with the throat and the rear sight is 10 cm from the body;

40. Au commandement « RASSEMBLEMENT — MARCHE », les membres de l'escouade doivent :

a. adopter la position du garde-à-vous et marquer la pause réglementaire;

b. porter l'arme à l'épaule et marquer la pause réglementaire;

c. s'avancer sur le terrain de rassemblement et s'arrêter à la gauche du guide, dans le même alignement; et

d. garder l'arme à l'épaule.

41. L'instructeur doit alors donner les commandements appropriés, c'est-à-dire par la droite alignez, fixe, au pied armes et en place repos.

42. Cette manœuvre peut également être exécutée l'arme à la hanche, selon l'ordre reçu de l'instructeur.

DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION PRÉSENTEZ ARMES

43. La position présentez armes est un salut de cérémonie (figure 4-1-9). Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, PRÉSENTEZ ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. de la main droite, lancer le fusil à la verticale pour qu'il s'élève de 10 cm et le rattraper en frappant et en saisissant la poignée de la crosse, le pouce du côté gauche et les doigts joints, du côté droit;

b. en même temps, frapper et saisir le fusil de la main gauche, par le garde-main, les doigts fermés sur le garde-main et l'avant-bras gauche contre la poitrine et parallèle au sol; et

c. prendre soin de bien déplacer les deux mains en même temps et éviter de rejeter l'épaule droite vers l'arrière.

44. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. fermer le pouce et les autres doigts de la main droite sur la poignée de la crosse et soulever le fusil à la verticale, au centre du corps, le chargeur tourné vers l'avant, son extrémité supérieure vis-à-vis la gorge et la hausse à 10 cm du corps;

b. simultaneously, as the rifle reaches the central position, remove the left hand from the handguard, straighten the fingers and thumb and strike the forearm, wrist, palm and fingers against the rifle so that the slip ring rests in the palm, the elbow is forced into the side of the butt and the tip of the thumb is in line with the mouth; and

c. keep the rifle vertical on its way up, the left forearm into the rifle and the right elbow against the waist.

b. simultanément, lorsque le fusil atteint la position centrée par rapport au corps, relâcher le garde-main, ouvrir les doigts et frapper le fusil avec l'avant-bras, le poignet, la paume et les doigts de la main gauche, de façon à que la paume de la main touche le carcan mobile du garde-main, tandis que le coude est appuyé contre le côté de la crosse et que l'extrémité du pouce est alignée sur la bouche; et

c. prendre soin de bien maintenir le fusil à la verticale lorsqu'on le soulève, de coller l'avant-bras gauche contre le fusil et de ne pas écarter le coude droit du corps.

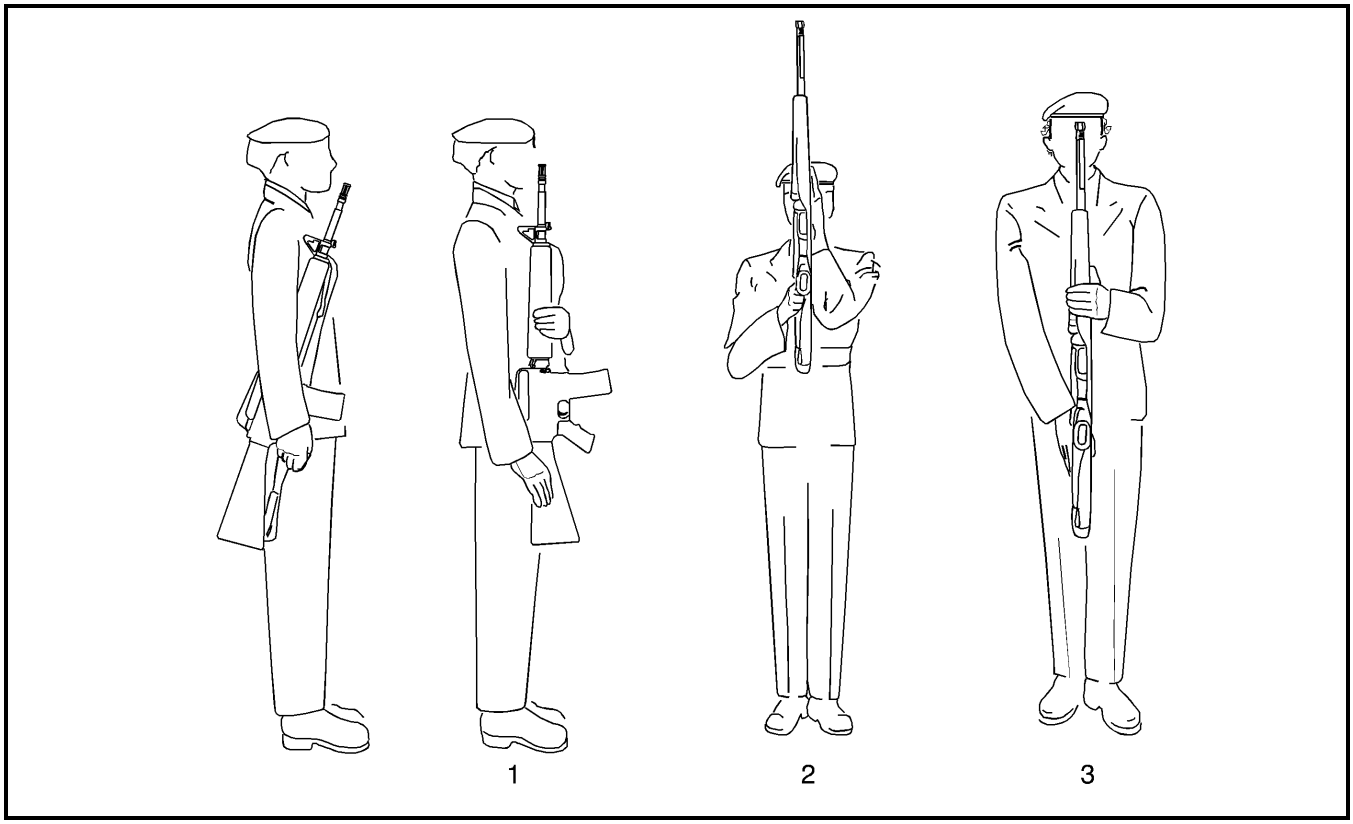

Figure 4-1-9 Present Arms from the Shoulder
Figure 4-1-9 De la position à l'épaule armes à la position présentez armes

45. On the command SQUAD – THREE, squad members shall:

a. straighten the right arm down the centre of the body thus lowering the rifle to a vertical position 10 cm from the body. The right forearm rests in the groin, the fingers of the right hand straightened down the right side of the butt and the thumb down the left;

45. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent :

a. tendre le bras droit à la hauteur de l'aine, de façon à ce que le fusil s'abaisse à la verticale, à 10 cm du corps, les quatre doigts de la main droite pointés vers le bas, du côté droit de la crosse, et le pouce du côté gauche;

b. simultaneously, remove the left forearm from the rifle and with the left elbow into the side, strike and grasp the handguard, with the forearm horizontal, fingers closed around the front of the rifle, thumb vertical up the left side, wrist straight and little finger touching the magazine housing; and

c. at the same time, bend the right knee and place the right foot smartly on the ground with the instep against the heel of the left foot; feet at an angle of 30 degrees.

46. Common faults to watch for are:

a. Pushing the rifle upward before starting downwards.

b. Left hand too high on the handguard.

c. Weight of the body going back on the right foot.

d. Increasing the angle between the feet, thereby dragging the shoulder backwards.

e. Rifle too close to the body.

47. On the command PRESENT – ARMS, the three movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

SHOULDER ARMS FROM THE PRESENT

48. On the command SHOULDER ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. force the rifle to the right side of the body as for the first position of the shoulder arms movement (Figure 4-1-10); and

b. simultaneously, strike and grasp the pistol grip with the right hand.

49. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. bend the right knee and bring the right foot to the position of attention;

b. simultaneously, cut the left hand to the side; and

b. en même temps, décoller l'avant-bras gauche du fusil, ramener le coude contre le corps, frapper et saisir le garde-main, l'avant-bras se trouvant à l'horizontale, les quatre doigts de la main refermés sur l'avant du fusil et le pouce à la verticale, du côté gauche, le poignet restant droit et l'auriculaire contre le logement du chargeur; et

c. toujours en même temps, fléchir le genou droit et poser le pied droit au sol, d'un geste énergique, de façon à ce que le coup-de-pied touche le talon du pied gauche en formant un angle de 30 degrés.

46. Les erreurs courantes consistent à :

a. Soulever le fusil avant de l'abaisser.

b. Placer la main gauche trop haut sur le garde-main.

c. S'appuyer de tout son poids sur le pied droit.

d. Trop ouvrir l'angle entre les pieds, rejetant ainsi l'épaule vers l'arrière.

e. Tenir le fusil trop près du corps.

47. Au commandement « PRÉSENTEZ — ARMES », les trois mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

DE LA POSITION PRÉSENTEZ ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

48. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À L'ÉPAULE, ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. ramener énergiquement le fusil à la première position du commandement « À L'ÉPAULE — ARMES » (figure 4-1-10); et

b. en même temps, frapper et saisir la poignée-pistolet de la main droite.

49. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. fléchir le genou droit et ramener le pied droit à la position du garde-à-vous;

b. en même temps, ramener le bras gauche le long du corps; et

c. move the rifle back until the thumb of the right hand is in line with the trouser seam.

50. On the command SHOULDER – ARMS, the two movements are combined. The standard pause shall be observed between the movements.

c. ramener le fusil le long du corps, de façon à ce que le pouce de la main droite soit en ligne avec la couture du pantalon.

50. Au commandement « À L'ÉPAULE — ARMES », les deux mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

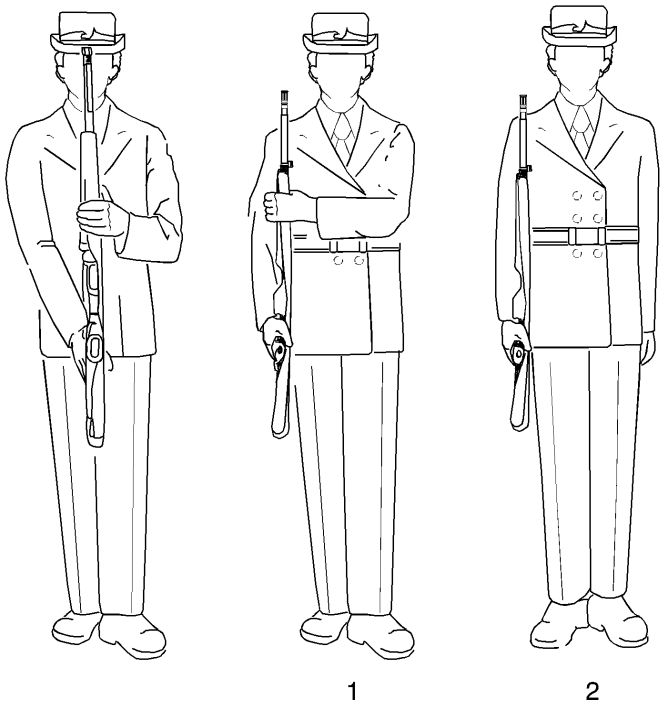

Figure 4-1-10 Shoulder Arms from the Present
Figure 4-1-10 De la position présentez armes à la position à l'épaule armes

FIX BAYONETS

51. The squad shall be at the open order when fixing and unfixing bayonets.

52. On the command SQUAD WILL FIX BAYONETS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. force the rifle out to the full extent of the right arm as for the position of stand at ease (Figure 4-1-11); and

b. simultaneously, grasp the bayonet handle with the thumb around the ring and the fingers extended on the handle.

BAÏONNETTES AU CANON

51. Les mouvements baïonnettes au canon et baïonnettes au fourreau doivent être exécutés les rangs ouvert.

52. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, BAÏONNETTES AU CANON FIXEZ, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. tendre le bras droit de façon à incliner le canon du fusil vers l'avant, comme à la position en place repos (figure 4-1-11); et

b. en même temps, saisir la poignée de la baïonnette, le pouce sur l'anneau et les autres doigts à pleine extension sur la poignée.

53. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. rotate the bayonet anti-clockwise; and

b. withdraw the bayonet by straightening the left arm, the bayonet being held along the left buttock, not visible from the front, and the fingers extended down the side of the bayonet handle with the thumb around the ring of the bayonet.

54. On the command SQUAD WILL FIX BAYONETS – FIX, the two movements are combined.

55. On the command BAYONETS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. lower the head to look directly at the muzzle of the rifle; and

b. simultaneously, bring the bayonet between the body and the arm and fix the bayonet on the rifle by first fitting the bayonet ring over the muzzle and then fitting the groove in the bayonet handle over the bayonet stud on the rifle.

56. On the command SQUAD – TWO, squad members shall push the bayonet down until the catch engages.

57. On the command SQUAD, BAYONETS, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

58. On the command SQUAD, squad members shall open the palm of the left hand and strike the handle of the bayonet, fingers and thumb together and extended in continuation of the line of the arm, thumb below the cross piece (guard) of the bayonet.

59. On the command SQUAD, ATTEN – TION, squad members shall:

a. pull the rifle to the right side; and

b. cut the left arm to the left side and raise the head to assume the position of attention.

53. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. faire pivoter la baïonnette dans le sens contraire des aiguilles d'une montre; et

b. dégainer la baïonnette en tendant le bras gauche, de façon à ce que la lame soit appuyée à la verticale contre la fesse gauche et invisible de l'avant, le pouce sur l'anneau de la baïonnette et les doigts tendus vers le bas sur la poignée.

54. Au commandement « ESCOUADE, BAÏONNETTES AU CANON, FI — XEZ », les deux mouvements sont combinés.

55. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, BAÏONNETTES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. incliner la tête de façon à regarder la bouche du fusil; et

b. en même temps, ramener la baïonnette entre le corps et le bras et la fixer au fusil en glissant d'abord l'anneau de la baïonnette sur la bouche du fusil et en engageant le tenon de la baïonnette dans l'encoche de la poignée de la baïonnette.

56. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent pousser la baïonnette vers le bas pour l'enfoncer jusqu'à ce que l'arrêtoir s'enclenche.

57. Au commandement « ESCOUADE, BAÏONNETTES », les deux mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

58. Au commandement « ESCOUADE », les membres de l'escouade doivent ouvrir la paume de la main gauche et frapper la poignée de la baïonnette, les cinq doigts de la main joints et tendus dans l'alignement du bras, le pouce sous la garde de la baïonnette.

59. Au commandement « ESCOUADE, GARDE-À — VOUS », les membres de l'escouade doivent :

a. ramener le fusil du côté droit, près du corps; et

b. ramener le bras gauche le long du corps, relever la tête et adopter la position du garde-à-vous.

NOTE

Units of The Royal Regiment of Canadian Artillery do not fix bayonets when on guard or other routine parades. On such occasions bayonets will be carried, but will not be fixed. In the case of special ceremonial parades, i.e., Guards of Honour for Royal personages, separate instructions will be issued by the chain of command.

NOTA

Les membres des unités du Régiment royal de l'Artillerie canadienne ne fixent pas la baïonnette au canon lorsqu'ils sont de garde ou pendant les inspections courantes. Les baïonnettes sont alors portées mais pas fixées. Dans le cas de prises d'armes spéciales, comme des gardes d'honneur pour un membre de la famille royale, des instructions spéciales seront émises par la chaîne de commandement.

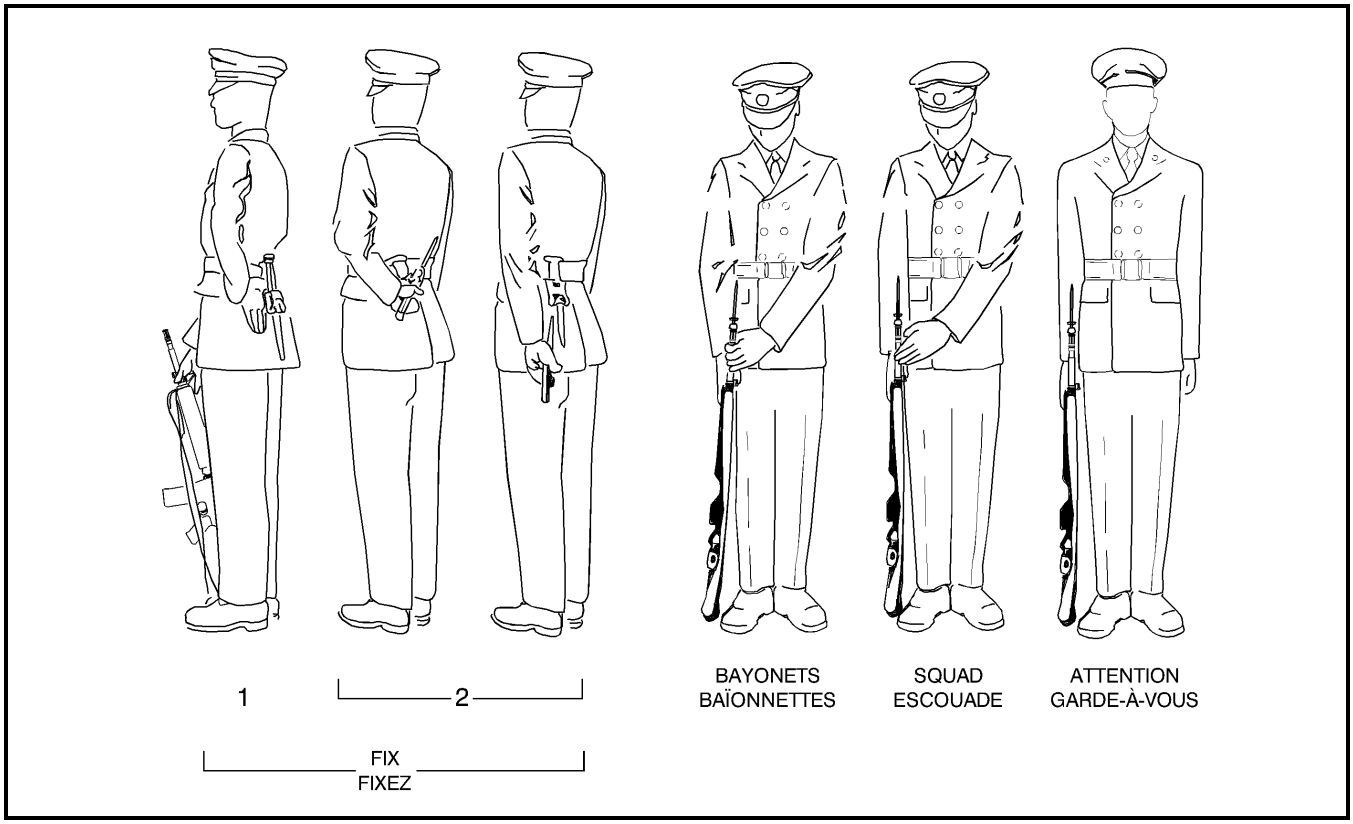

Figure 4-1-11 Fix Bayonets
Figure 4-1-11 Baïonnettes au canon

UNFIX BAYONETS

60. On the command SQUAD WILL UNFIX BAYONETS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. lift the rifle over the right instep with the right hand and place the butt flat on the ground between the feet so the heel of the butt is forced into the angle formed by the feet (Figure 4-1-12);

BAÏONNETTES AU FOURREAU

60. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, ESCOUADE, BAÏONNETTES AU FOURREAU, REMETTEZ, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. de la main droite, soulever le fusil et le placer entre les pieds, la crosse touchant le sol, de façon à ce que le talon de la crosse se loge dans l'angle formé par les pieds (figure 4-1-12);

b. grasp the rifle between the knees, which shall be slightly bent; and

c. strike and grasp the rifle with the left hand immediately below the bayonet handle with the thumb and the forefinger pressing in on the bayonet catch.

61. On the command SQUAD – TWO, release the rifle with the right hand and grasp the bayonet handle with an upward movement, forcing the bayonet ring just clear of the rifle barrel. Keep the blade edge to the front and ensure that the angle of the bayonet does not change.

62. On the command SQUAD WILL UNFIX BAYONETS – UNFIX, the movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

63. On the command BAYONETS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. with a flick of the right wrist, turn the bayonet over to the left so that the flat of the blade strikes the belt;

b. grasp the scabbard with the left hand, tilting the scabbard and inserting the point of the bayonet into the mouth of the scabbard; and

c. simultaneously, bend the head downward and to the left to look at the scabbard.

64. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. force the bayonet fully home in the scabbard;

b. keep the left elbow straight to the rear;

c. keep the right elbow close to the body; and

d. keep the fingers of the right hand closed and extended downward over the bayonet handle.

65. On the command SQUAD, BAYONETS, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

b. coincer le fusil entre les genoux légèrement fléchis; et

c. frapper et saisir le fusil de la main gauche, juste au-dessous de la poignée de la baïonnette, en appuyant sur l'arrêtoir de la baïonnette avec le pouce et l'index.

61. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », relâcher le fusil et, de la main droite, saisir la poignée de la baïonnette et tirer vers le haut de façon à ce que l'anneau de la baïonnette se dégage du canon du fusil. Le tranchant de la lame doit rester vers l'avant et la baïonnette, à la verticale.

62. Au commandement « ESCOUADE, BAÏONNETTES AU FOURREAU, REMET — TEZ », les mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

63. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, BAÏONNETTES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. d'un tour du poignet droit, faire pivoter la baïonnette vers la gauche de façon à ce que le plat de la lame frappe le ceinturon;

b. saisir le fourreau de la main gauche, l'incliner et y introduire la pointe de la baïonnette; et

c. en même temps, incliner la tête vers la gauche de façon à regarder le fourreau.

64. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. enfoncer la baïonnette dans le fourreau;

b. pousser le coude gauche vers l'arrière;

c. garder le coude droit près du corps; et

d. garder les doigts de la main droite joints et les tendre vers le bas, le long de la poignée de la baïonnette.

65. Au commandement « ESCOUADE, BAÏONNETTES », les deux mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

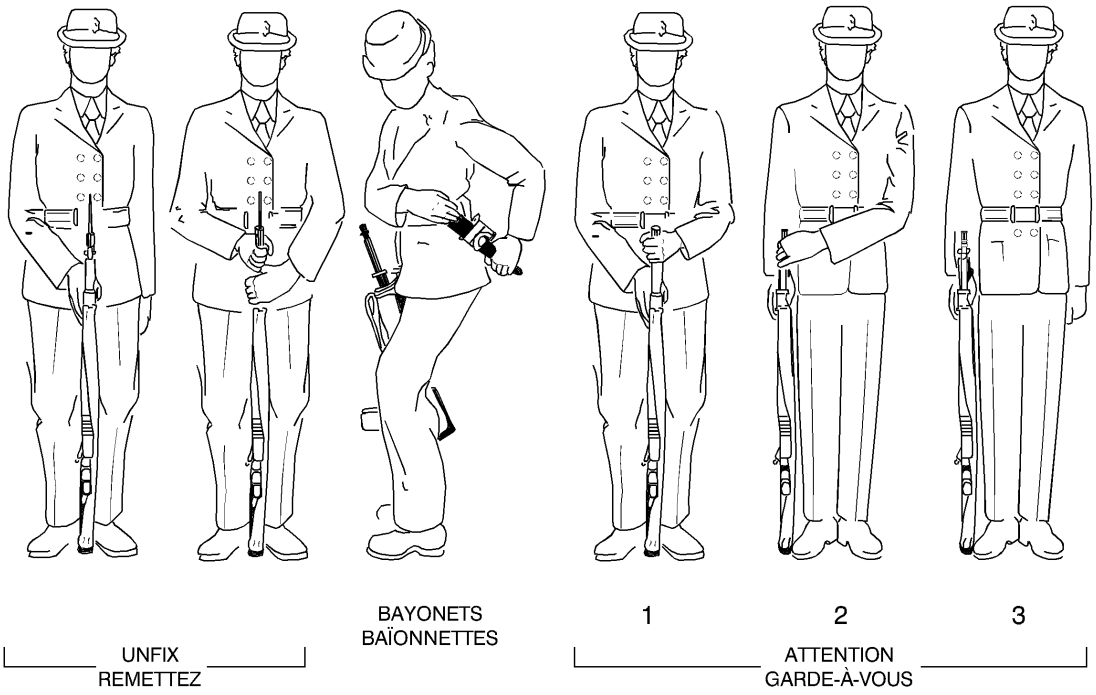

Figure 4-1-12 Unfix Bayonets
Figure 4-1-12 Baïonnettes au fourreau

66. On the command ATTENTION BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. grasp the rifle with the right hand as for the position of attention;

b. simultaneously, release the scabbard with the left hand and strike and grasp the rifle barrel below the flash suppressor; and

c. turn the head and eyes to the front.

67. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. lift the rifle over the right instep;

b. stand up; and

c. simultaneously, with the left hand, guide the rifle to the position of attention, steadying the rifle in the vertical position, fingers extended and thumb behind the muzzle.

66. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, GARDE-À-VOUS, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. saisir le fusil de la main droite comme à la position du garde-à-vous;

b. en même temps, relâcher le fourreau de la main gauche, frapper et saisir le canon du fusil sous le cache-flamme; et

c. redresser la tête et regarder droit devant eux.

67. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. soulever le fusil au-dessus du pied droit;

b. se redresser; et

c. en même temps, de la main gauche, placer le fusil à la position du garde-à-vous en le tenant à la verticale, le pouce derrière la bouche du cache-flamme et les autres doigts tendus.

68. On the command SQUAD – THREE, squad members shall cut the left hand and arm to the side assuming the position of attention.

69. On the command SQUAD, ATTEN – TION, the three movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

EXAMINE ARMS FROM THE ORDER

70. The squad shall be in the open order when examining arms.

71. On the command FOR INSPECTION EXAMINE ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. take a half pace directly forward with the left foot (Figure 4-1-13), keeping the head, shoulder and body square to the front;

b. throw the rifle up and forward with the right hand to an angle of 45 degrees, grasp the handguard immediately in front of the magazine with the left hand, the sling in the palm of the left hand; and

c. with the right hand, grasp the pistol grip, the right forefinger outside the trigger guard and the butt forced into the side between the right forearm and the body.

72. On the command SQUAD – TWO, squad members shall remove the right hand from the pistol grip and grasp the cocking handle with the index and middle fingers.

73. On the command SQUAD – THREE, squad members shall, with the right hand:

a. pull the working parts to the rear; and

b. return the cocking handle to its normal position.

74. On the command SQUAD – FOUR, squad members shall return the right hand to the pistol grip, right forefinger along the trigger guard.

68. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent ramener le bras gauche le long du corps pour adopter la position du garde-à-vous.

69. Au commandement « ESCOUADE, GARDE-À — VOUS », les trois mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

DE LA POSITION AU PIED ARMES À LA POSITION POUR L'INSPECTION PORTEZ ARMES

70. L'inspection des armes doit être exécutée les rangs ouverts.

71. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, POUR L'INSPECTION, PORTEZ ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. faire un demi-pas vers l'avant du pied gauche (figure 4-1-13) en gardant la tête, les épaules et le corps bien droits;

b. de la main droite, projeter le fusil vers l'avant en l'inclinant vers le haut, à 45 degrés. De la main gauche, saisir aussitôt le garde-main juste devant le chargeur en tenant la bretelle dans la paume de la main gauche; et

c. de la main droite, saisir la poignée-pistolet, l'index contre le pontet, à l'extérieur, et coincer la crosse sous l'avant-bras droit.

72. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent relâcher la poignée-pistolet pour saisir la poignée d'armement entre l'index et le majeur.

73. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent, de la main droite :

a. tirer les pièces mobiles vers l'arrière; et

b. remettre la poignée d'armement à sa position normale.

74. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les membres de l'escouade doivent saisir à nouveau la poignée-pistolet de la main droite, l'index contre le pontet.

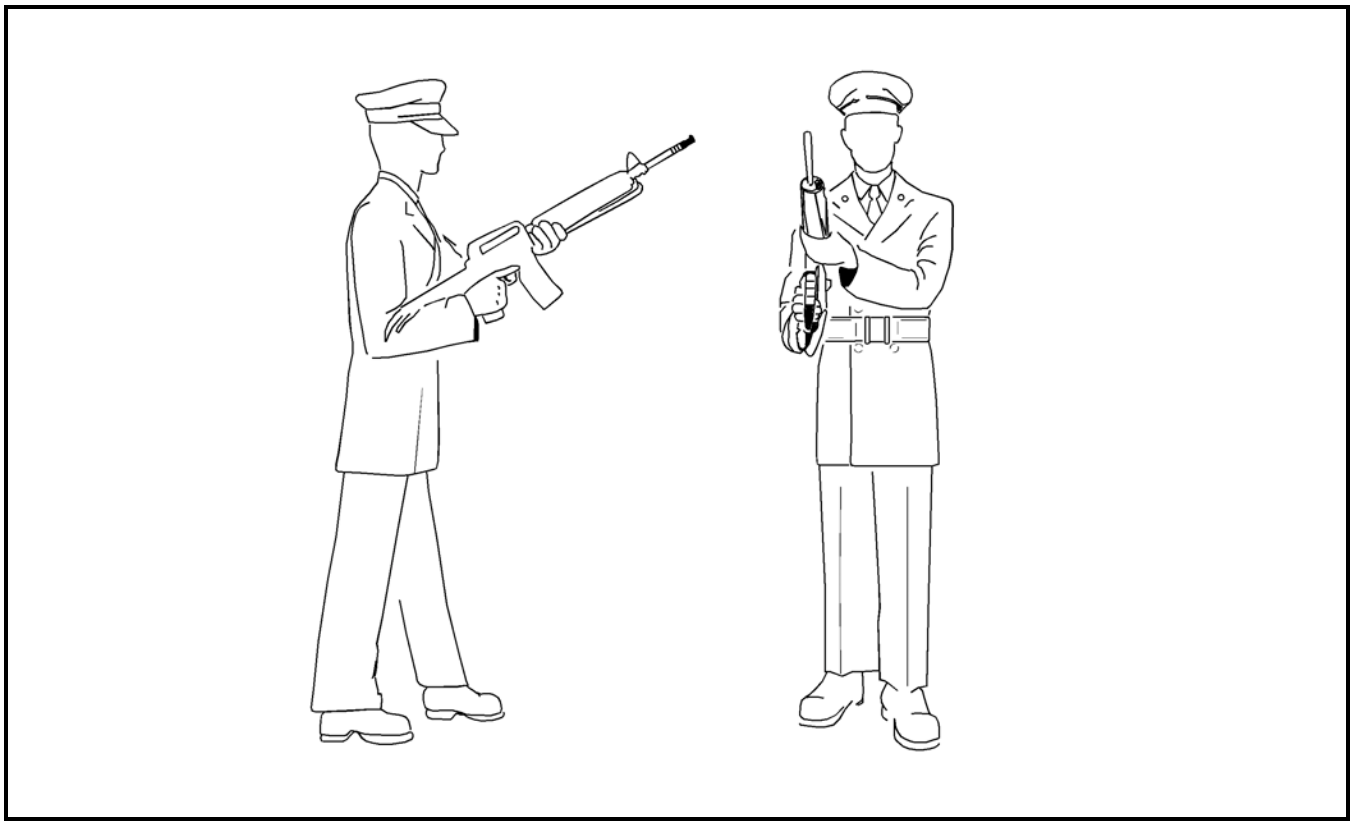

Figure 4-1-13 Examine Arms from the Order
Figure 4-1-13 De la position au pied armes à la position pour l'inspection portez armes

75. On the command SQUAD – FIVE, squad members shall remove the left hand from the handguard and ensure the fire control selector is on "S".

76. On the command SQUAD – SIX, the left hand is returned to the handguard.

77. On the command FOR INSPECTION, EXAMINE – ARMS, the five movements are combined. The standard pause shall be observed between the movements. This command may be ordered individually, by ranks or collectively at the discretion of the inspecting officer.

EASE SPRINGS

78. On the command EASE SPRINGS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. remove the left hand from the handguard; and

75. Au commandement « ESCOUADE — CINQ », les membres de l'escouade doivent relâcher le garde-main et s'assurer que le sélecteur de tir est à la position « S ».

76. Au commandement « ESCOUADE — SIX », retourner la main gauche sur le garde-main.

77. Au commandement « POUR L'INSPECTION, PORTEZ — ARMES », les cinq mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires. Ce mouvement peut être exécuté soit individuellement, soit un rang après l'autre, ou encore par l'ensemble de l'escouade, au gré de l'officier qui fait l'inspection.

RELÂCHEZ LA CULASSE

78. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, RELÂCHEZ LA CULASSE, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. retirer la main gauche du garde-main; et

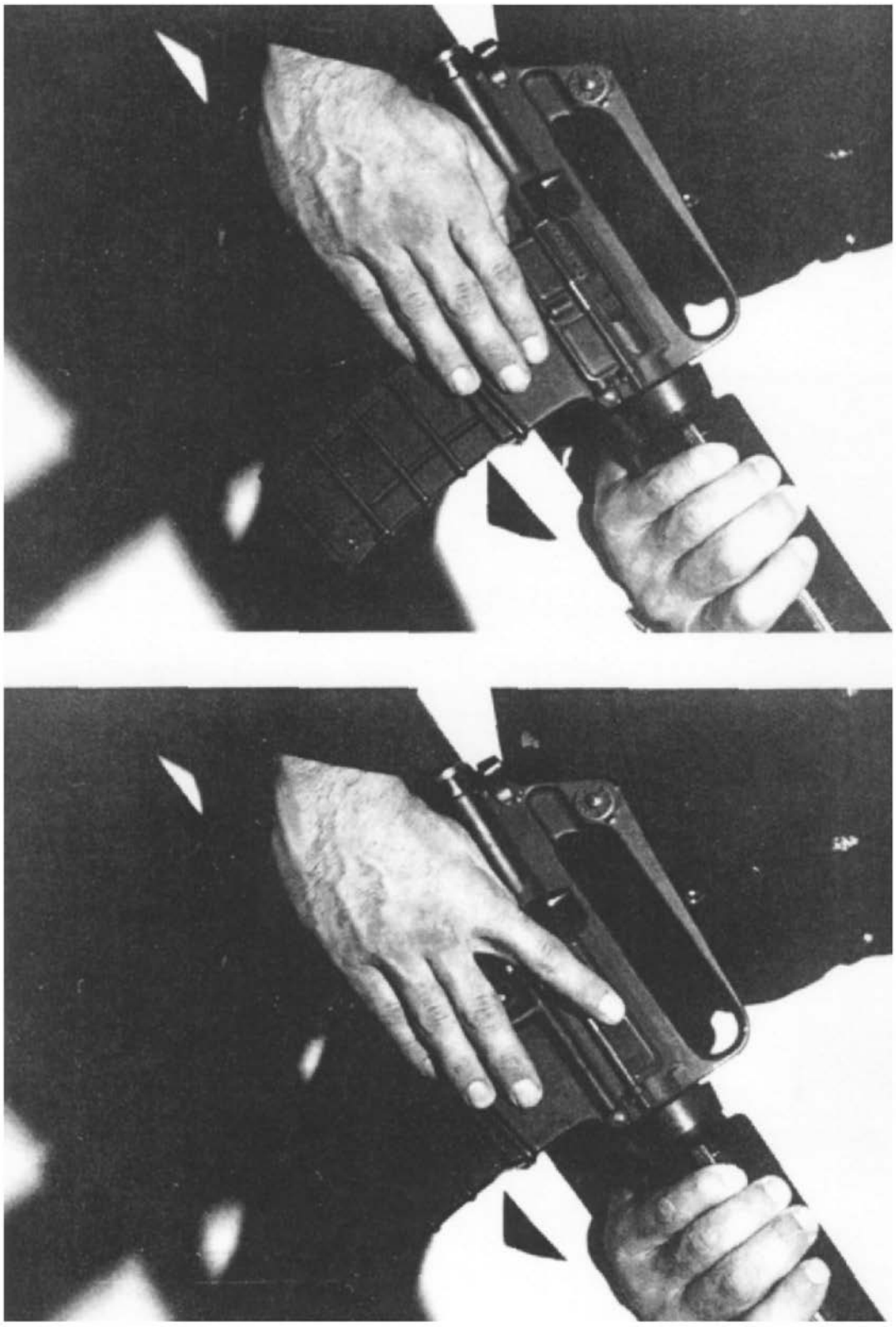

Figure 4-1-14 Ease Springs – Six
Figure 4-1-14 Relâchez la culasse – six

b. strike the side of the magazine with the fingers around the forward edge of the magazine and the left thumb over the bolt catch.

79. On the command SQUAD – TWO, squad members shall push the bolt in the bolt catch with the thumb of the left hand.

80. On the command SQUAD – THREE, squad members shall move the fire control selector to “R” with the thumb and forefinger of the left hand.

81. On the command SQUAD – FOUR, squad members shall return the left hand to the handguard.

82. On the command SQUAD – FIVE, squad members shall press the trigger and release it.

83. On the command SQUAD – SIX, squad members shall, with the right hand, strike the right side of the magazine housing with fingers together and extended and immediately, with the index finger, close the ejection port cover (Figure 4-1-14).

84. On the command SQUAD – SEVEN, squad members shall return the right hand to the pistol grip, the right index finger along the trigger guard.

85. On the command EASE – SPRINGS, the seven movements are combined. The standard pause shall be observed between the movements.

ORDER ARMS FROM THE EXAMINE

86. On the command ORDER ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall remove the right hand from pistol grip to strike and grasp the rifle at the front sight, ensuring that the angle of the rifle does not change (Figure 4-1-15).

87. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. bend the left knee and assume the position of attention with the feet;

b. with the right hand, force the rifle to the right side and assume the position of the short trail; and

b. frapper le côté du chargeur et placer le pouce gauche sur l’arrêtoir de culasse et les autres doigts autour du chargeur.

79. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l’escouade doivent enfoncer la culasse dans l’arrêtoir de la culasse à l’aide du pouce gauche.

80. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l’escouade doivent placer le sélecteur de tir à la position « R » avec le pouce et l’index de la main gauche.

81. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les membres de l’escouade doivent saisir à nouveau le garde-main de la main gauche.

82. Au commandement « ESCOUADE — CINQ », les membres de l’escouade doivent appuyer sur la détente et la relâcher.

83. Au commandement « ESCOUADE — SIX », les membres de l’escouade doivent, de la main droite, frapper légèrement le côté droit du logement du chargeur en gardant les doigts joints et étendus et, à l’aide de l’index, refermer le couvercle de la fenêtre d’éjection (figure 4-1-14).

84. Au commandement « ESCOUADE — SEPT », les membres de l’escouade doivent saisir à nouveau la poignée-pistolet de la main droite, l’index le long du pontet.

85. Au commandement « RELÂCHEZ LA CU — LASSE », les sept mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

DE LA POSITION POUR L’INSPECTION PORTEZ ARMES À LA POSITION AU PIED ARMES

86. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PIED, ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l’escouade doivent relâcher la poignée-pistolet, frapper et saisir le guidon en veillant à ne pas modifier l’inclinaison du fusil (figure 4-1-15).

87. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l’escouade doivent :

a. fléchir le genou gauche et placer les pieds à la position du garde-à-vous;

b. de la main droite, faire glisser le fusil le long du corps et adopter la position armes à la hanche; et

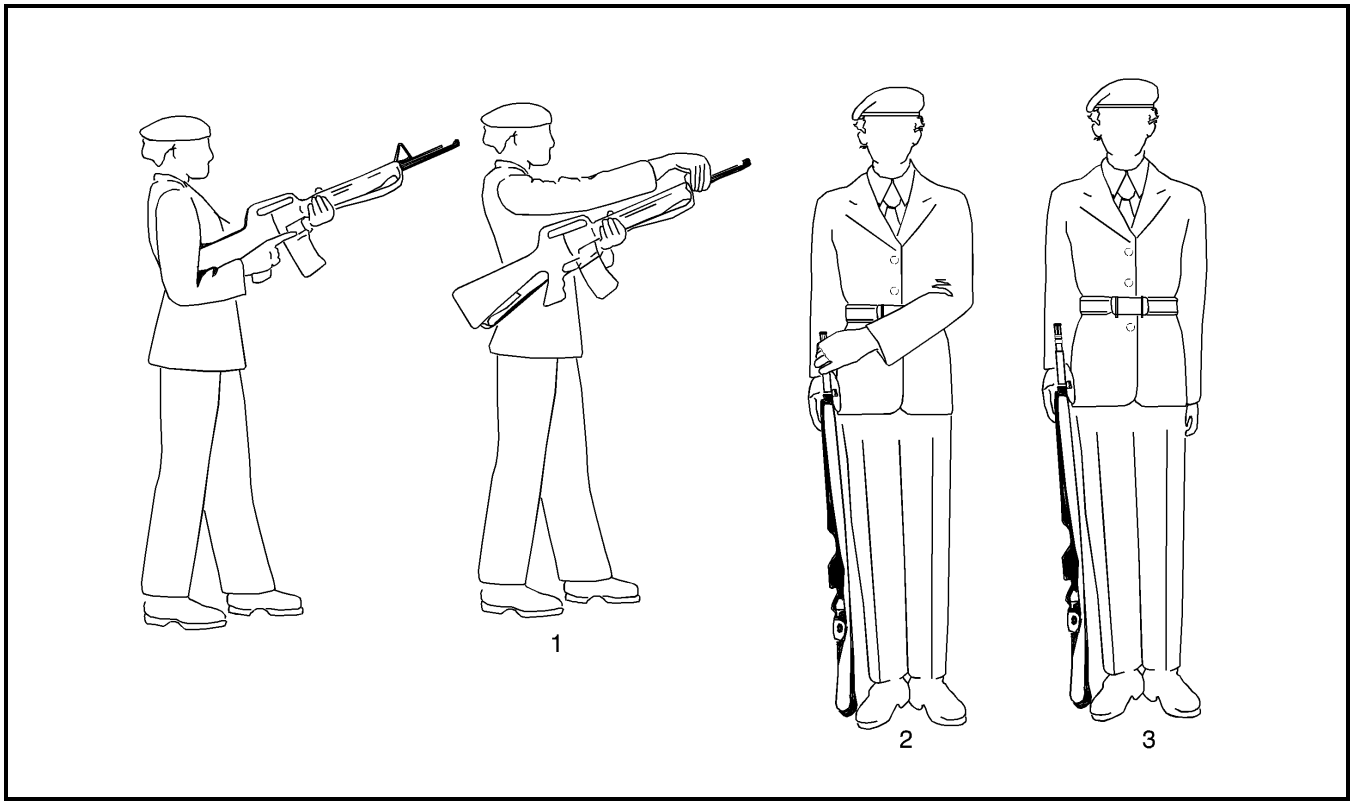

Figure 4-1-15 Order Arms from the Examine
Figure 4-1-15 De la position pour l'inspection portez armes à la position au pied armes

c. grasp the flash suppressor with an all-round grip of the left hand.

88. On the command SQUAD – THREE, squad members shall:

a. cut the left hand to the side; and

b. lower the butt to the ground and assume the position of attention.

89. On the command ORDER – ARMS, the three movements are combined. The standard pause shall be observed between the movements.

90. On other than a ceremonial parade, it is normal for each individual to ease springs, order arms and stand at ease when the inspecting officer has reached the second file to the left. The last two members of the rank act together.

SHOULDER ARMS FROM THE EXAMINE

91. This movement is executed with the carbine, but may also be used with the rifle. Similar to Chapter 5, Section 1.

c. de la main gauche, saisir le cache-flamme en le serrant fermement.

88. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent :

a. ramener le bras gauche le long du corps; et

b. abaisser le fusil de façon à ce que la crosse touche le sol et adopter la position du garde-à-vous.

89. Au commandement « AU PIED — ARMES », les trois mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

90. En général, lorsqu'il ne s'agit pas d'une prise d'armes, on donne les commandements relâchez la culasse, au pied armes et en place repos dès que l'officier qui inspecte les troupes a terminé l'inspection de la deuxième file du côté gauche. Les deux derniers militaires du rang exécutent le mouvement ensemble.

DE LA POSITION POUR L'INSPECTION PORTEZ ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

91. Habituellement, les troupes exécutent ce mouvement avec la carabine, mais il est possible de l'exécuter avec le fusil. Voir la section 1 du chapitre 5.

SALUTE AT THE SHOULDER

92. The salute with the rifle is executed at the shoulder. The movement of the hand is the same whether saluting to the front or to a flank. The head and eyes are turned in the required direction when the salute is to a flank.

93. On the command TO THE FRONT (LEFT) (RIGHT) SALUTE BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. with the right hand, force the rifle forward to a vertical position and simultaneously move the left hand across the body with the forearm parallel to the ground (Figure 4-1-16); and

b. strike the handguard with the fingers and thumb together and extended, with the back of the hand to the front and the elbow close to the body.

94. On the command SQUAD – TWO, squad members shall cut the left hand to the side and force the rifle back and assume the position of shoulder arms.

95. On the command TO THE FRONT, (LEFT) (RIGHT) – SALUTE, the two movements are combined. The standard pause is observed between the movements.

96. When an armed individual is saluting on the march, the head and eyes are turned in the required direction, and the salute shall commence and terminate as detailed in Chapter 3, paragraph 79.

PORT ARMS FROM THE ORDER

97. On the command PORT – ARMS, squad members shall throw the weapon across the body with the muzzle leading, the magazine to the front and the barrel crossing opposite the point of the left shoulder (Figure 4-1-17). The weapon shall be caught at the handguard with the left hand, thumb and fingers around the handguard and the hand at the point of the left shoulder. As the left hand catches the weapon, the pistol grip is gripped with the right hand in an overhand grasp. Elbows shall be held close to the body and the weapon shall be held 10 cm from the body.

SALUT À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

92. Le salut avec le fusil se fait l'arme à l'épaule. Le mouvement est le même, que le salut se fasse vers l'avant ou vers le flanc. Dans ce dernier cas, on tourne et on regarde dans la direction voulue.

93. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SALUT VERS L'AVANT (LA GAUCHE) (LA DROITE), ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. de la main droite, avancer le fusil à la verticale et, en même temps, rabattre l'avant-bras gauche contre le corps tout en laissant l'avant-bras parallèle au sol (figure 4-1-16);

b. frapper le garde-main, les doigts joints et tendus, le dos de la main vers l'extérieur et le coude collé au corps.

94. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent ramener la main gauche le long du corps, y appuyer le fusil et adopter la position à l'épaule armes.

95. Au commandement « SALUT VERS L'AVANT (LA GAUCHE) (LA DROITE), SALU — EZ », les deux mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

96. Lorsqu'un militaire armé salue en marchant, il doit tourner la tête et regarder dans la direction appropriée et saluer de la façon décrite au paragraphe 79 du chapitre 3.

DE LA POSITION AU PIED ARMES À LA POSITION AU PORT ARMES

97. Au commandement « AU PORT — ARMES », les membres de l'escouade doivent projeter le fusil à la diagonale devant le corps, la bouche du canon vers le haut, le chargeur vers l'avant et le canon à la hauteur de l'extrémité de l'épaule gauche (figure 4-1-17). De la main gauche, saisir le garde-main en fermant les doigts, la main à la hauteur de l'extrémité de l'épaule gauche. En même temps, saisir la poignée-pistolet de la main droite. Il faut garder les coudes près du corps et tenir le fusil à 10 cm du corps.

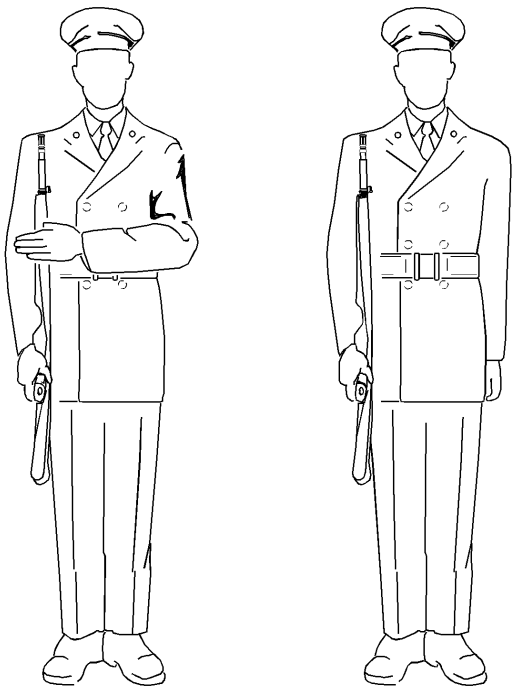

Figure 4-1-16 Salute at the Shoulder
Figure 4-1-16 Salut à la position à l'épaule armes

98. The port arms is used when doubling with the rifle.

ORDER ARMS FROM THE PORT

99. On the command ORDER ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. remove the right hand from the pistol grip; and

b. strike the rifle at the front sight, keeping the right forearm and elbow resting on the upper portion of the handguards (Figure 4-1-18).

100. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. with the right hand, force the rifle to the right side and assume the position of the second movement of the order arms; and

b. simultaneously strike and grasp the flash suppressor with an all-round grip of the left hand.

98. On utilise la position au port armes lorsqu'on se déplace au pas gymnastique.

DE LA POSITION AU PORT ARMES À LA POSITION AU PIED ARMES

99. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PIED, ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. enlever la main droite de la poignée-pistolet; et

b. de la main droite, frapper le fusil au guidon en appuyant l'avant-bras et le coude contre le garde-main supérieur (figure 4-1-18).

100. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. de la main droite, ramener le fusil du côté droit et adopter la position du deuxième mouvement de la position au pied armes; et

b. en même temps, frapper et saisir le cache-flamme de la main gauche, en refermant les doigts.

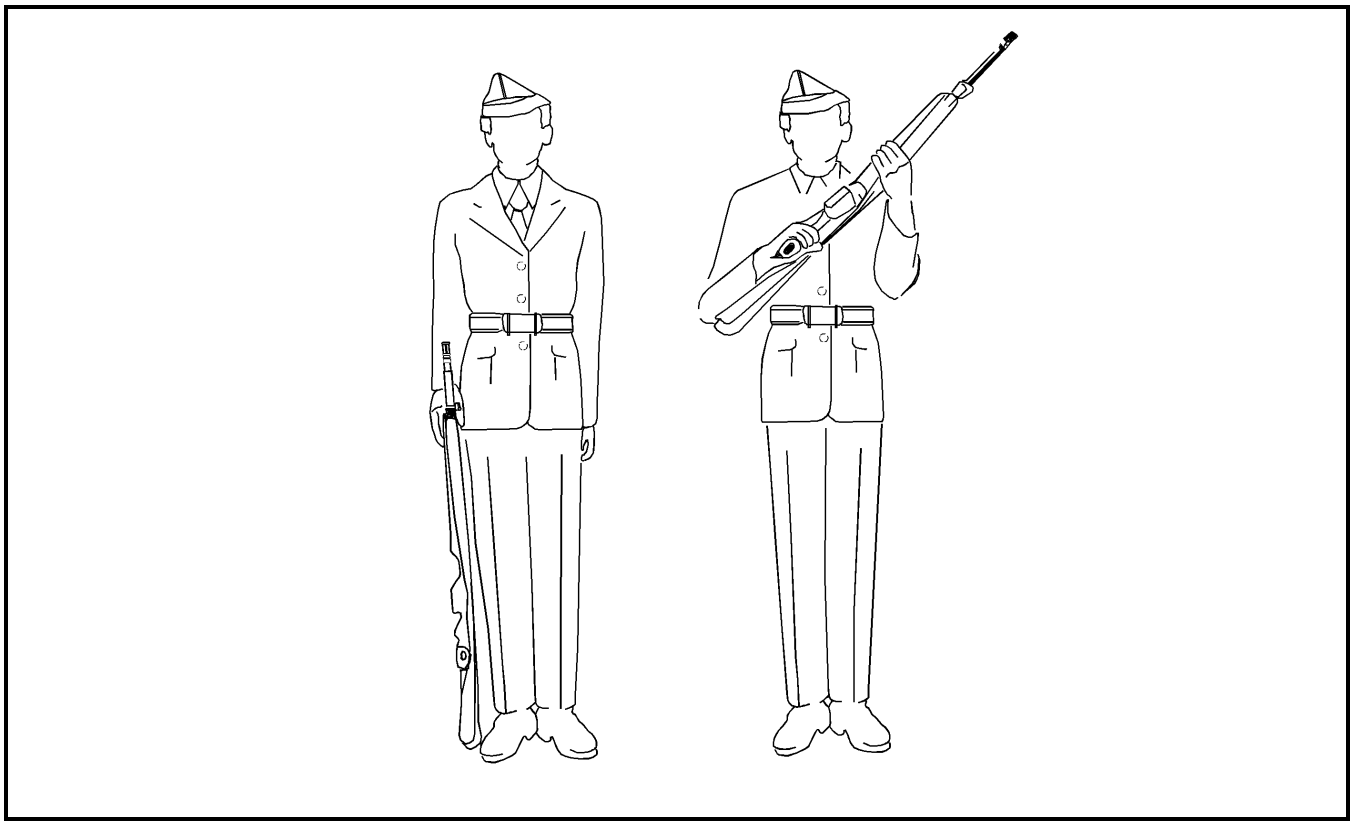

Figure 4-1-17 Port Arms from the Order
Figure 4-1-17 De la position au pied armes à la position au port armes

101. On the command SQUAD – THREE, squad members shall:

a. cut the left hand to the side; and

b. lower the butt to the ground and assume the position of attention.

102. On the command ORDER – ARMS, the three movements are combined. The standard pause is observed between the movements.

PORT ARMS FROM THE SHOULDER

103. On the command PORT ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. with the right hand, force the rifle diagonally across the body with the muzzle upwards, the magazine to the front and the barrel crossing opposite the point of the left shoulder (Figure 4-1-19): and

101. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent :

a. ramener le bras gauche le long du corps; et

b. abaisser la crosse contre le sol et adopter la position du garde-à-vous.

102. Au commandement « AU PIED — ARMES », les trois mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION AU PORT ARMES

103. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PORT, ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. de la main droite, projeter le fusil à la diagonale devant le corps, la bouche du canon vers le haut, le chargeur vers l'avant et le canon à la hauteur de l'extrémité de l'épaule gauche (figure 4-1-19); et

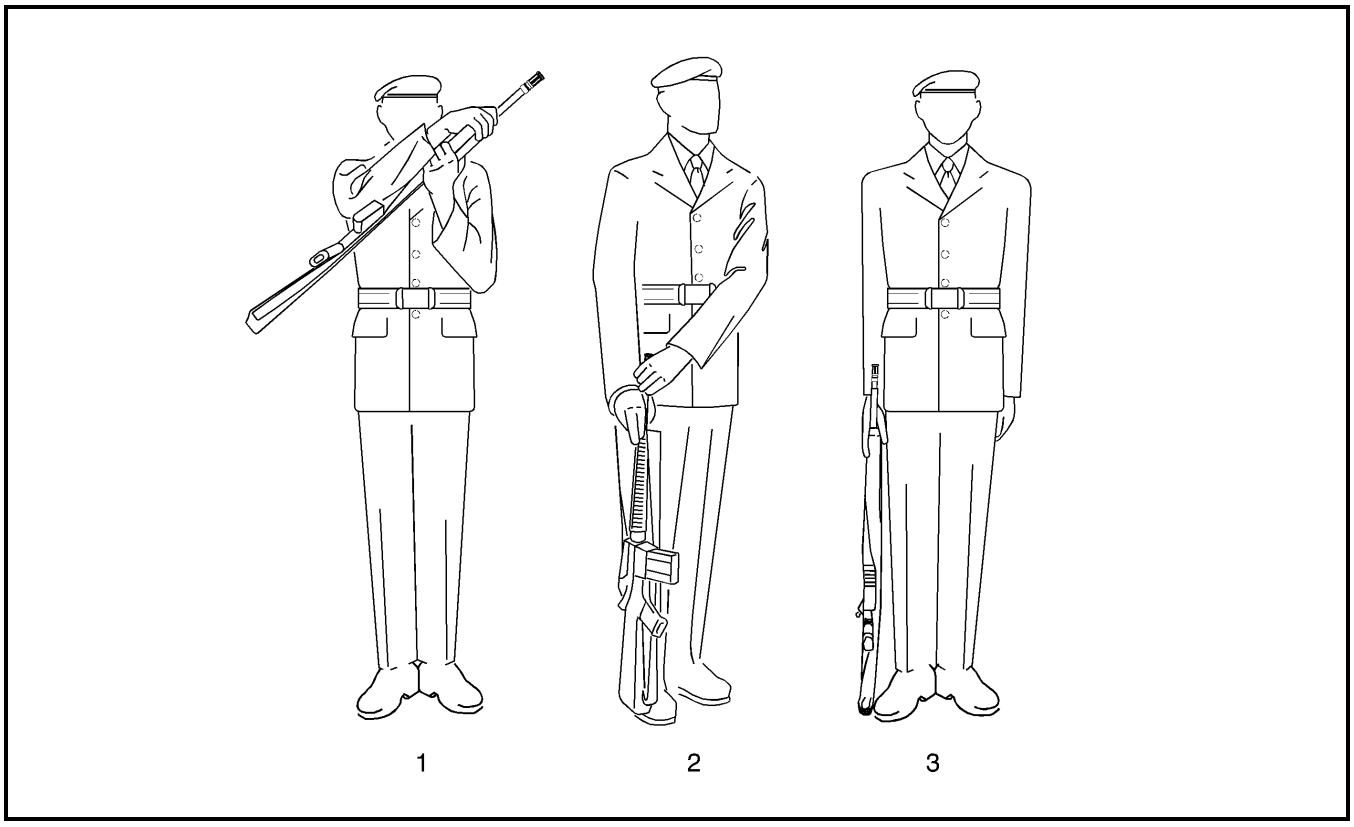

Figure 4-1-18 Order Arms from the Port
Figure 4-1-18 De la position au port armes à la position au pied armes

b. simultaneously, strike and grasp the handguard with the left hand, with the thumb around the rifle and the hand at the point of the left shoulder.

104. On the command SQUAD – TWO, squad members shall remove the right hand from the pistol grip and strike and grip the pistol grip using an overhand grasp. The rifle shall be held 10 cm from the body.

105. On the command PORT – ARMS, the two movements are combined. The standard pause is observed between the movements.

106. This position is automatically assumed when changing from quick to double time.

b. en même temps, frapper et saisir le garde-main de la main gauche, le pouce vers l'intérieur et la main à l'extrémité de l'épaule gauche.

104. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent, de la main droite, relâcher la poignée-pistolet, la frapper et la saisir par le dessus. Il faut tenir le fusil à 10 cm du corps.

105. Au commandement « AU PORT — ARMES », les deux mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

106. Il faut adopter cette position chaque fois qu'on passe du pas cadencé au pas de gymnastique.

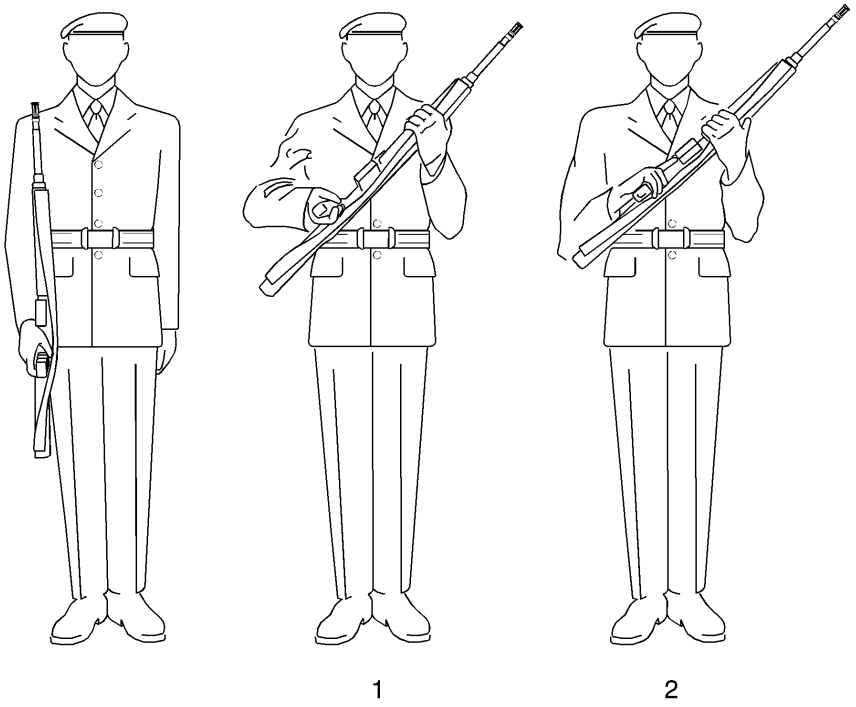

Figure 4-1-19 Port Arms from the Shoulder
Figure 4-1-19 De la position à l'épaule armes à la position au port armes

SHOULDER ARMS FROM THE PORT

107. On the command SHOULDER ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. force the rifle to the shoulder arms position with the left hand (Figure 4-1-20); and

b. simultaneously, change the position of the right hand from the pistol grip to strike and grasp the pistol grip.

108. On the command SQUAD – TWO, squad members shall cut the left hand to the side and assume the position of attention.

109. On the command SHOULDER – ARMS, the two movements are combined. The standard pause is observed between the movements.

DE LA POSITION AU PORT ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

107. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À L'ÉPAULE, ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. de la main gauche, amener le fusil à la position à l'épaule armes (figure 4-1-20); et

b. en même temps, changer la position de la main droite sur la poignée-pistolet pour la frapper et la saisir.

108. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent ramener le bras gauche le long du corps et adopter la position du garde-à-vous.

109. Au commandement « À L'ÉPAULE — ARMES », les deux mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

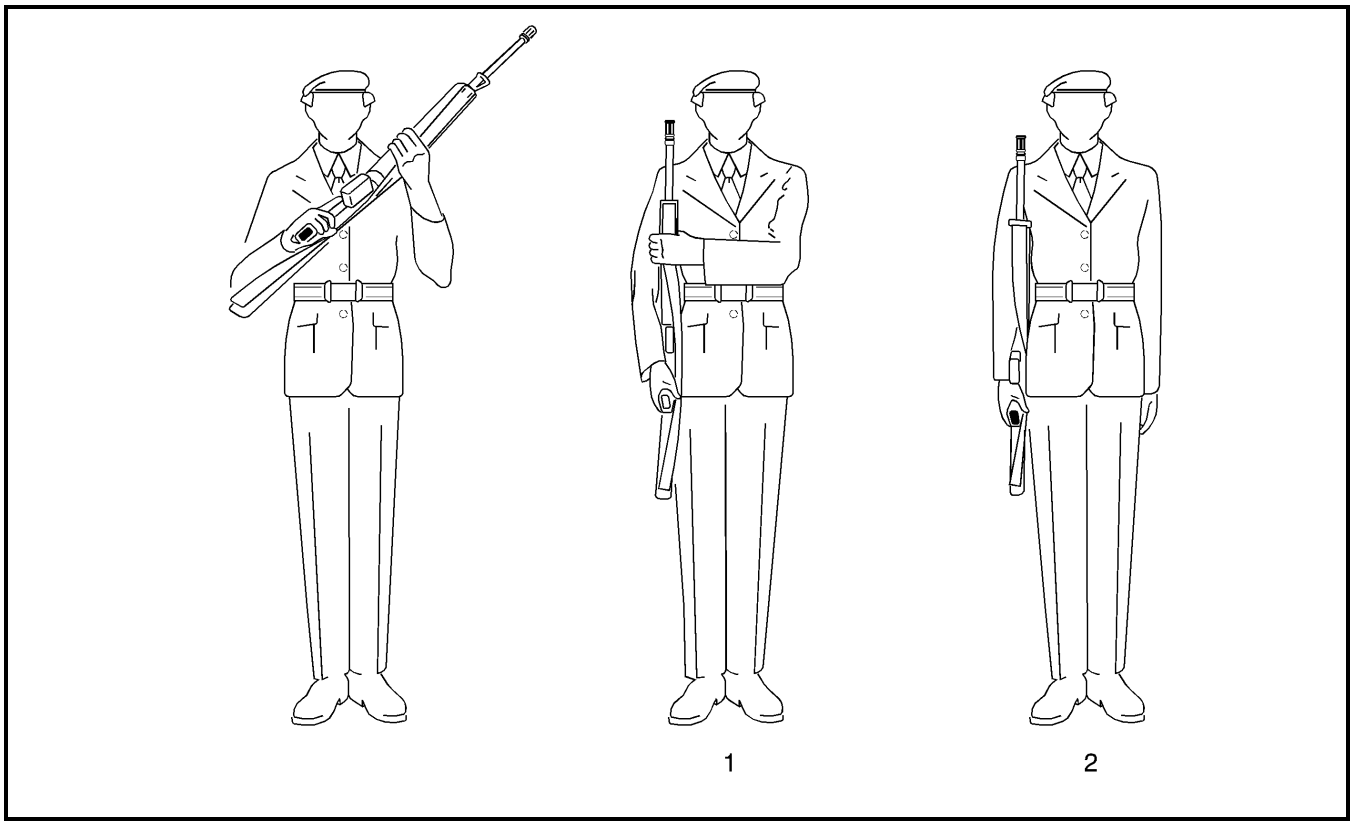

Figure 4-1-20 Shoulder Arms from the Port
Figure 4-1-20 De la position au port armes à la position à l'épaule armes

TRAIL ARMS FROM THE SHOULDER

110. This movement can only be used when troops are equipped with the C7 rifle fitted with the carrying handle. The optical sight will not be used as a carrying handle. On the command TRAIL ARMS BY NUMBERS SQUAD – ONE, squad members shall:

a. with the left forearm parallel to the ground, strike and grasp the handguard with an all-round grip of the left hand (Figure 4-1-21); and

b. force the rifle forward to a vertical position with the right hand.

111. On the command SQUAD – TWO, squad members shall move the right hand and by the shortest route grasp the carrying handle at the upper forward portion of the handle with the thumb in front of the handle (the balance point).

DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION À LA MAIN ARMES

110. Utiliser ce mouvement uniquement lorsque les troupes sont pourvues de fusils C7 avec poignée de transport. Ne pas utiliser la lunette de tir comme poignée. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À LA MAIN, ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. frapper et saisir le garde-main de la main gauche, les doigts refermés, l'avant-bras gauche parallèle au sol (figure 4-1-21); et

b. de la main droite, pousser le fusil vers l'avant, à la verticale.

111. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent saisir la partie supérieure avant de la poignée de transport de la main droite par le plus court chemin, s'assurant que le pouce soit devant la poignée, au point d'équilibre.

112. On the command SQUAD – THREE, squad members shall:

a. lower the rifle to a horizontal position at the full extent of the right arm with the muzzle pointing forward (the muzzle will point at a 30 degree angle inwards); and

b. cut the left hand to the side.

113. On the command TRAIL – ARMS, the three movements are combined. The standard pause is observed between the movements.

114. The weapon is angled 30 degrees inward on the final movement to avoid barrel-butt collision with the weapon of the person in front when marching.

112. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent :

a. abaisser le fusil à l'horizontale en le tenant à bout de bras, la bouche du canon pointée vers l'avant et légèrement vers l'intérieur, à un angle de 30 degrés; et

b. ramener le bras gauche le long du corps.

113. Au commandement « À LA MAIN — ARMES », les trois mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

114. Il faut ramener les fusils vers l'intérieur à un angle de 30 degrés au dernier mouvement afin d'éviter qu'ils ne s'entrechoquent lorsque les membres de l'escouade marchent.

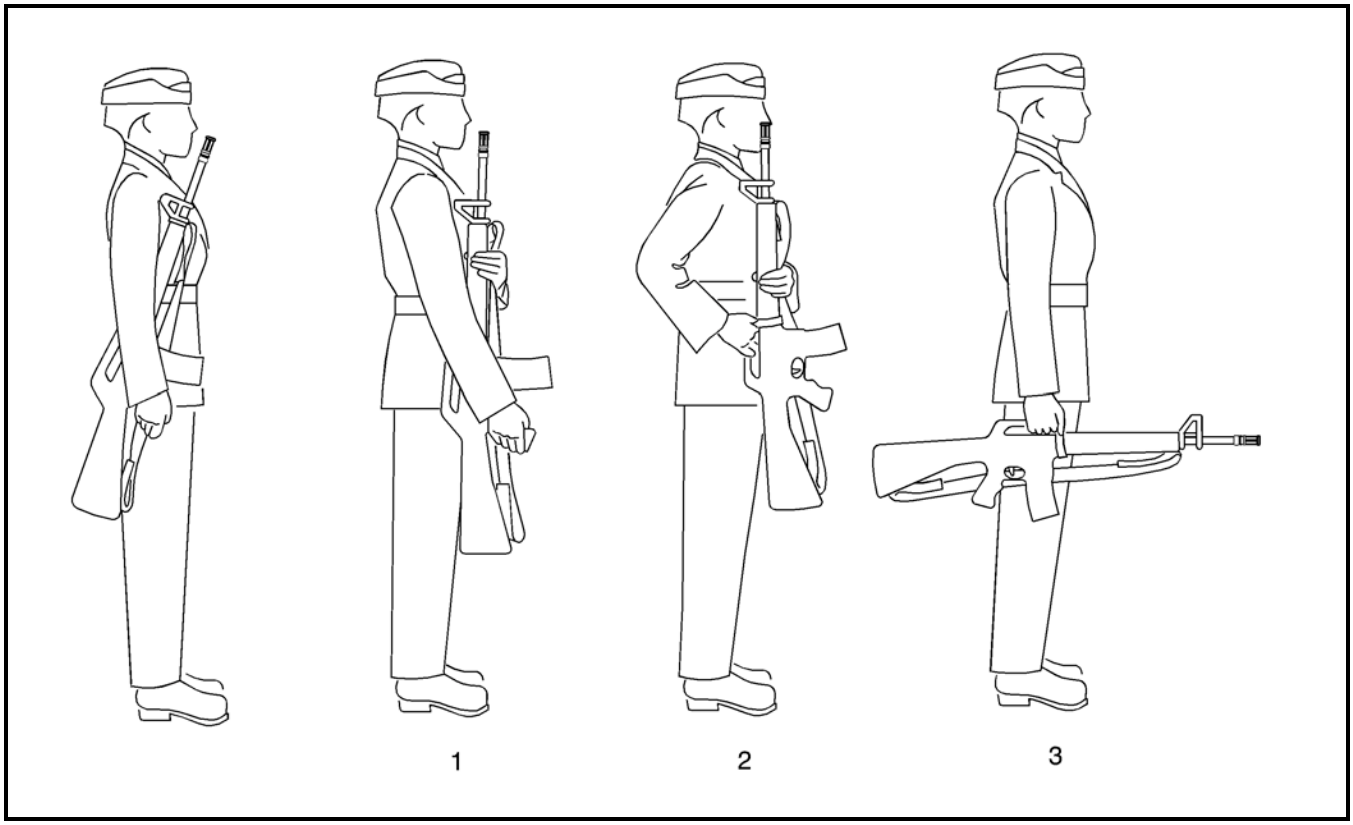

Figure 4-1-21 Trail Arms from the Shoulder
Figure 4-1-21 De la position à l'épaule armes à la position à la main armes

SHOULDER ARMS FROM THE TRAIL

115. This movement can only be used when troops are equipped with the C7 rifle fitted with the carrying handle. The optical sight will not be used as a carrying handle. On the command SHOULDER ARMS BY NUMBERS SQUAD – ONE, squad members shall:

a. with the right wrist and forearm force the rifle to a vertical position with the right hand at the waist and close to the body (Figure 4-1-22); and

b. simultaneously strike and grasp the handguard with the left hand with the left forearm parallel to the ground.

116. On the command SQUAD – TWO, squad members shall strike and grasp the pistol grip with the right hand.

117. On the command SQUAD – THREE, squad members shall cut the left arm to the side and assume the position of the shoulder arms.

118. On the command SHOULDER – ARMS, the three movements are combined. The standard pause is observed between the movements.

119. When turning about with the rifle at the trail, the position as detailed in paragraph 116 is adopted to prevent clashing of the rifles.

CHANGE ARMS AT THE TRAIL

120. This movement can only be used when troops are equipped with the C7 rifle fitted with the carrying handle. The optical sight will not be used as a carrying handle. On the command CHANGE ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. bend the right arm and raise the rifle to the vertical in front of the centre of the body holding the right forearm parallel to the ground and the magazine to the front (Figure 4-1-23); and

b. simultaneously, strike and grasp the lower end of the handguard with the left hand.

DE LA POSITION À LA MAIN ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

115. Utiliser ce mouvement uniquement lorsque les troupes sont pourvues de fusils C7 avec poignée de transport. Ne pas utiliser la lunette de tir comme poignée. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À L'ÉPAULE, ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. d'un mouvement du poignet et de l'avant-bras droits, ramener le fusil à la verticale, la main droite vis-à-vis la taille, près du corps (figure 4-1-22); et

b. en même temps, frapper et saisir le garde-main de la main gauche, en prenant soin de laisser l'avant-bras parallèle au sol.

116. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent frapper et saisir la poignée-pistolet de la main droite.

117. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent ramener le bras gauche le long du corps et adopter la position à l'épaule armes.

118. Au commandement « À L'ÉPAULE — ARMES », les trois mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

119. Pour faire demi-tour avec l'arme à la position à la main armes, il faut adopter la position décrite au paragraphe 116 afin d'éviter que les fusils ne s'entrechoquent.

FAÇON DE CHANGER L'ARME DE CÔTÉ À LA POSITION À LA MAIN ARMES

120. Utiliser ce mouvement uniquement lorsque les troupes sont pourvues de fusils C7 avec poignée de transport. Ne pas utiliser la lunette de tir comme poignée. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CHANGER ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. fléchir le bras droit et soulever le fusil à la verticale de façon à le ramener devant eux, puis le centrer par rapport au corps, en gardant l'avant-bras droit parallèle au sol et le chargeur vers l'avant (figure 4-1-23); et

b. en même temps, frapper et saisir le garde-main inférieur de la main gauche.

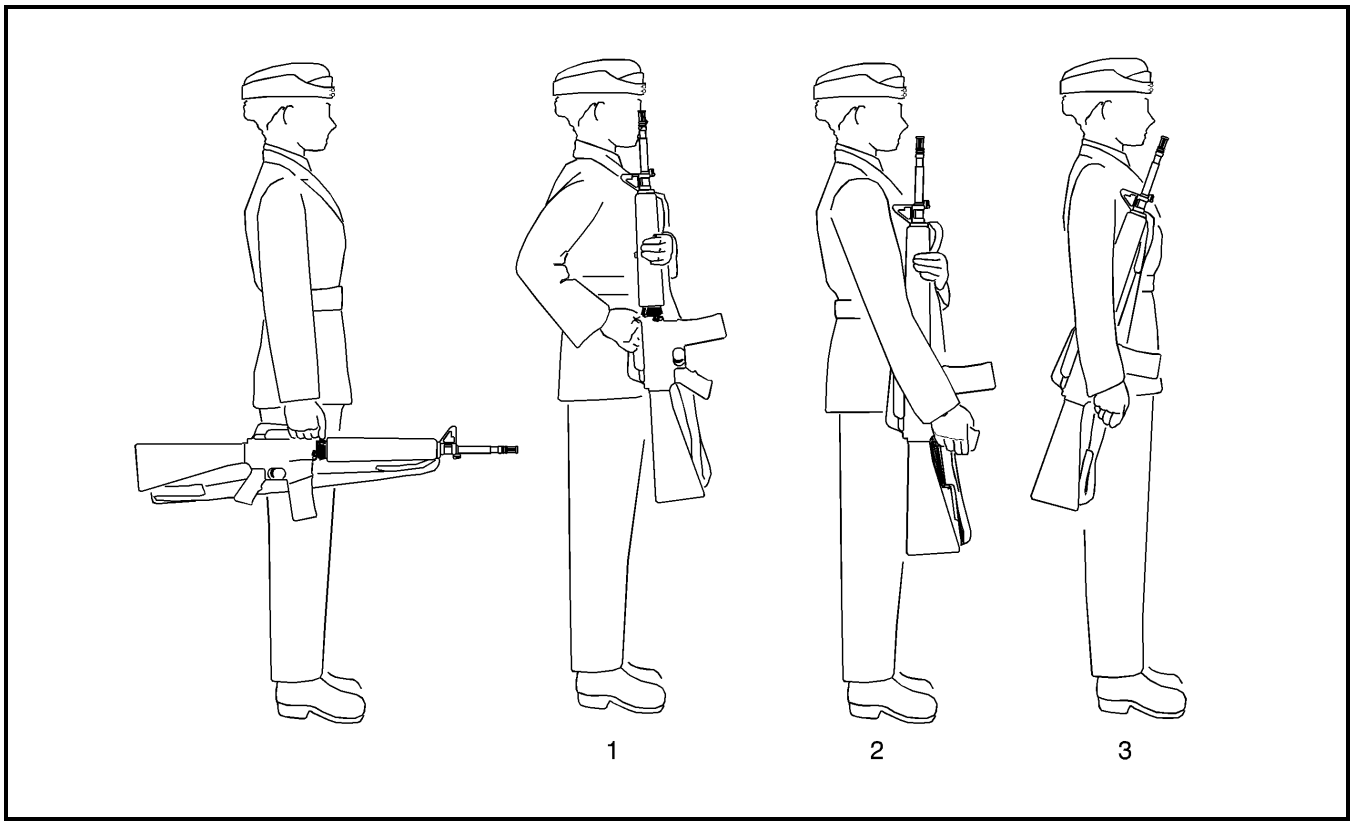

Figure 4-1-22 Shoulder Arms from the Trail
Figure 4-1-22 De la position à la main armes à la position à l'épaule armes

121. On the command SQUAD – TWO, squad members shall strike and grasp the handguard with the right hand immediately above the left.

121. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent frapper et saisir le garde-main de la main droite juste au-dessus de la main gauche.

122. On the command SQUAD – THREE, squad members shall grasp the carrying handle with the left hand.

122. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent saisir la poignée de transport de la main gauche.

123. On the command SQUAD – FOUR, squad members shall:

a. lower the weapon to a horizontal position at the full extent of the left arm with the muzzle pointing forward (the muzzle shall point inwards at a 30 degree angle); and

b. simultaneously, cut the right hand to the side.

123. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les membres de l'escouade doivent :

a. abaisser le fusil à l'horizontale en le tenant à bout de bras, du côté gauche, la bouche du canon pointée vers l'avant et légèrement vers l'intérieur, à un angle de 30 degrés; et

b. en même temps, ramener le bras droit le long du corps.

124. On the command CHANGE – ARMS, the four movements are combined. The standard pause is observed between the movements.

124. Au commandement « CHANGEZ — ARMES », les quatre mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

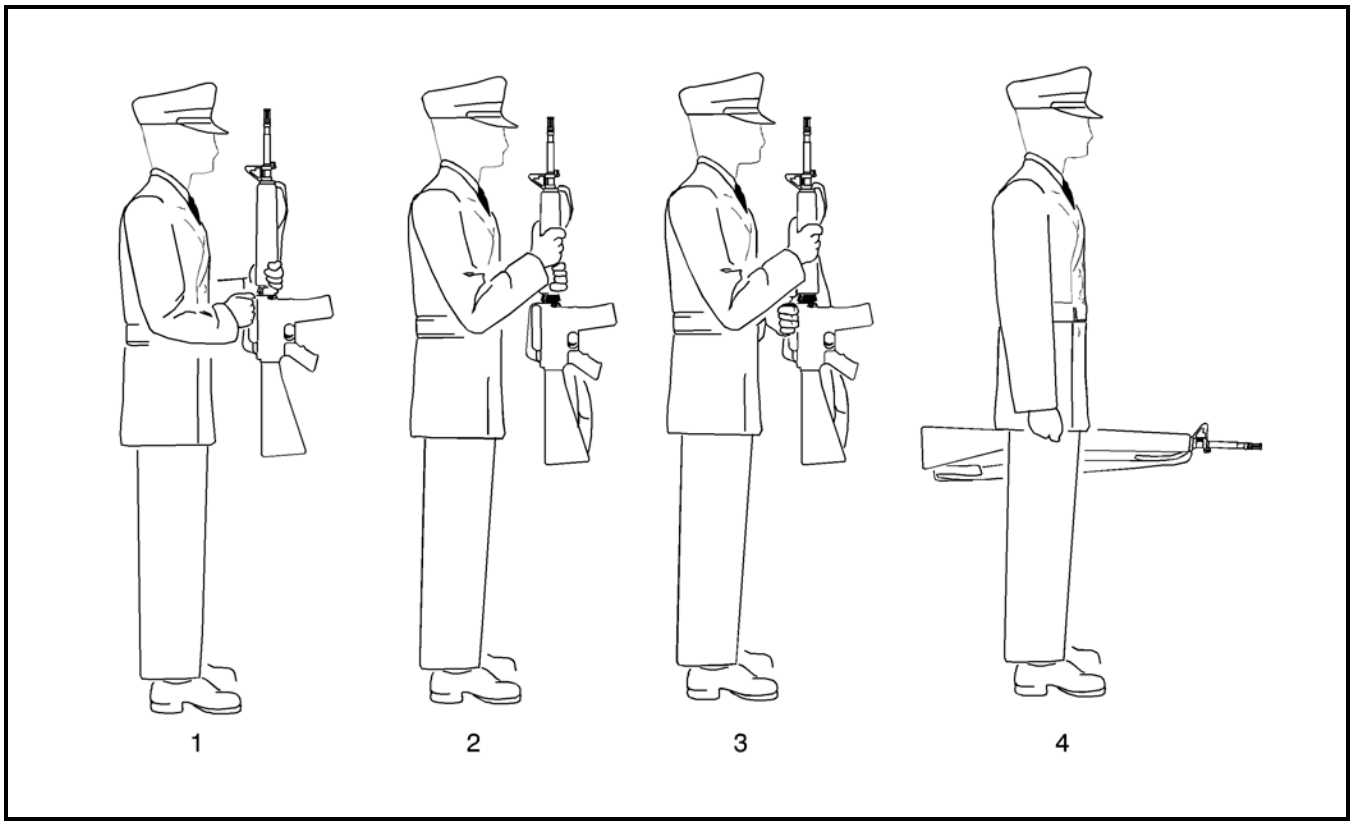

Figure 4-1-23 Change Arms at the Trail
Figure 4-1-23 Façon de changer l'arme de côté à la position à la main armes

125. To change arms from the left to the right, the movement is executed as detailed above, substituting "left" for "right" and vice versa.

CHANGE ARMS AT THE SHOULDER

126. On the command CHANGE ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. with the right hand, force the rifle to a vertical position 10 cm front and centre of the body with the magazine to the front (Figure 4-1-24); and

b. strike and grasp the rifle at the handguard immediately above the magazine with an all-round grip of the left hand and the left forearm parallel to the ground.

127. On the command SQUAD – TWO, squad members shall release the pistol grip with the right hand and strike and grasp the handguard immediately above the left hand.

125. Pour passer l'arme du côté gauche au côté droit, on exécute les mouvements indiqués ci-dessus, sauf que là où apparaît le mot « gauche », on doit lire « droite » et inversement.

FAÇON DE CHANGER L'ARME DE CÔTÉ À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

126. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CHANGEZ ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. de la main droite, ramener le fusil à la verticale, le centrer par rapport au corps et le placer à 10 cm du corps, le chargeur vers l'avant (figure 4-1-24); et

b. de la main gauche, frapper et saisir le garde-main, juste au-dessus du chargeur, en refermant les doigts et en gardant l'avant-bras gauche parallèle au sol.

127. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », relâcher la poignée-pistolet et frapper et saisir le garde-main de la main droite juste au-dessus de la main gauche.

128. On the command SQUAD – THREE, squad members shall strike and grasp the pistol grip with the left hand.

129. On the command SQUAD – FOUR, squad members shall:

a. force the rifle to the left side to the shoulder arms position; and

b. cut the right hand to the side.

130. On the command CHANGE – ARMS, the four movements are combined. The standard pause is observed between the movements.

128. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », frapper et saisir la poignée-pistolet de la main gauche.

129. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les membres de l'escouade doivent :

a. ramener le fusil du côté gauche, le long du corps, à la position à l'épaule armes; et

b. ramener le bras droit le long du corps.

130. Au commandement « CHANGEZ — ARMES », les quatre mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

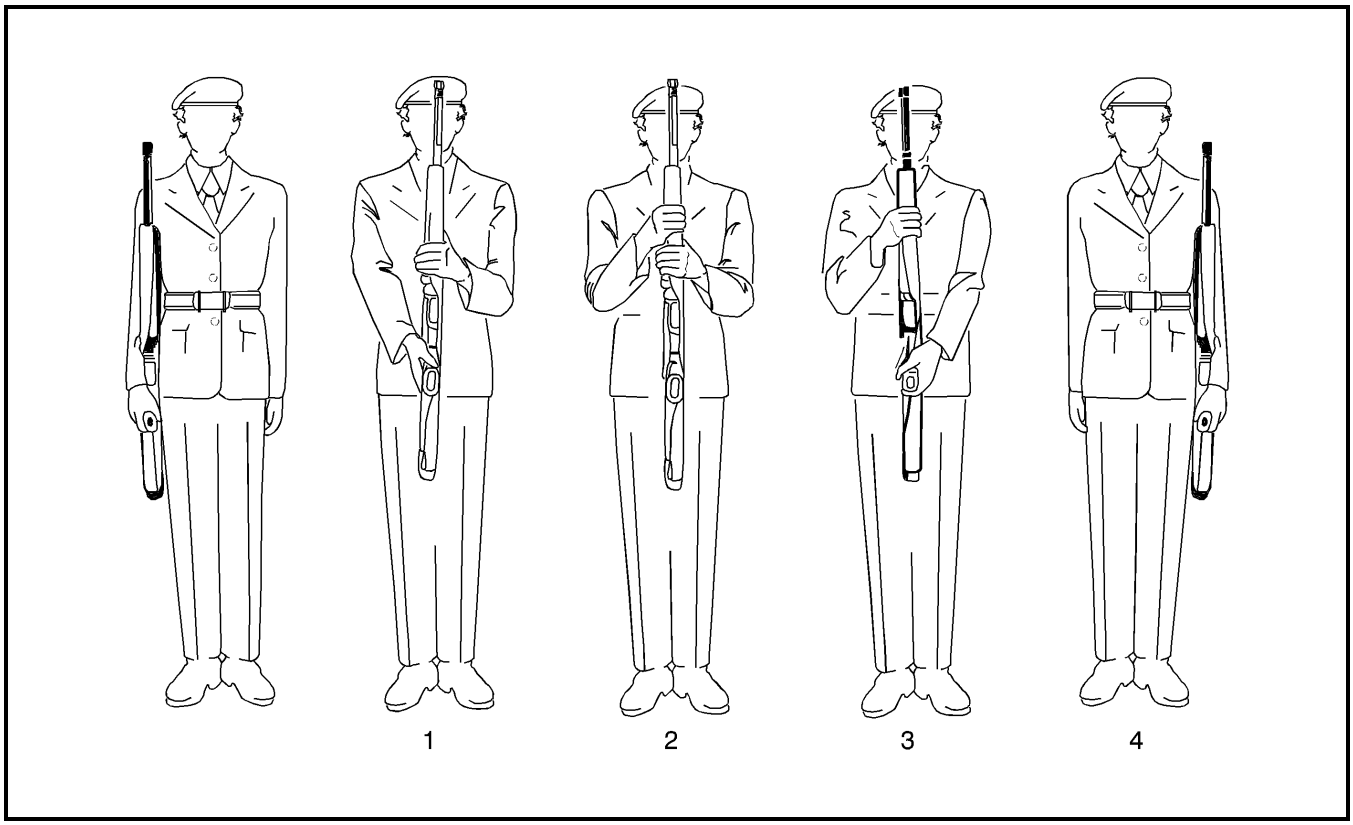

Figure 4-1-24 Charge Arms at the Shoulder
Figure 4-1-24 Façon de changer l'arme de côté à la position à l'épaule armes

131. To change arms from the left to the right, the movement is executed as detailed above, substituting "left" for "right" and vice versa.

132. The elbows are kept in contact with the body during all these movements.

131. Pour passer l'arme du côté gauche au côté droit, on exécute les mouvements indiqués ci-dessus, sauf que là où apparaît le mot « gauche », on doit lire « droite » et inversement.

132. Lorsqu'on exécute les quatre mouvements décrits ci-dessus, il faut garder les coudes près du corps.

OTHER POSITIONS FOR CARRYING THE RIFLE

133. **Sling Arms**

a. On the command SLING – ARMS, squad members shall loosen the sling and sling the rifle on the right shoulder with the sling in front and rifle in the rear with the muzzle pointing up (Figure 4-1-25). The right hand grasps the sling with the thumb underneath and level with the top of the breast pocket.

b. When the rifle is slung, only the head and eyes shall be turned when saluting on the march. At the halt the position of attention is maintained. No hand salute is given.

c. Prior to adopting other positions, the sling shall be tightened.

134. **Carrying the Rifle When Moving in Double Time.** On the command DOUBLE – MARCH, squad members shall throw the rifle to the port arms position on the first pace in double time. On the command QUICK – MARCH, the rifle is returned to the shoulder arms position commencing with the first pace in quick time. When doubling and the command HALT is ordered, the rifle is returned to the original position after a standard pause when the halt has been completed.

AUTRES MANIÈRES DE PORTER LE FUSIL

133. **Armes à la bretelle**

a. Au commandement « À LA BRETELLE — ARMES », les membres de l'escouade doivent détendre la bretelle et porter l'arme en bandoulière à l'épaule droite, la bretelle vers l'avant et le fusil dans le dos, la bouche du canon vers le haut (figure 4-1-25). De la main droite, ils doivent tenir la bretelle en plaçant le pouce en dessous, vis-à-vis du bord supérieur de la poche de poitrine.

b. Lorsqu'ils portent le fusil en bandoulière, les membres de l'escouade doivent tourner uniquement la tête pour saluer en marchant. À la halte, ils doivent garder la position du garde-à-vous et ne pas saluer de la main.

c. Avant d'adopter une nouvelle position, les membres de l'escouade doivent tendre la bretelle du fusil.

134. **Façon de porter le fusil au pas de gymnastique.** Au commandement « PAS DE GYMNASTIQUE — MARCHE », les membres de l'escouade doivent projeter le fusil à la position au port armes au moment de faire le premier pas du pas de gymnastique. Au commandement « PAS CADENCÉ – MARCHE », ils doivent ramener le fusil à la position à l'épaule armes au moment de faire le premier pas du pas cadencé. Quand le commandement « HALTE » est donné tandis qu'ils se déplacent au pas de gymnastique, les membres de l'escouade doivent ramener le fusil à la position à l'épaule armes après avoir fait une pause réglementaire à la halte.

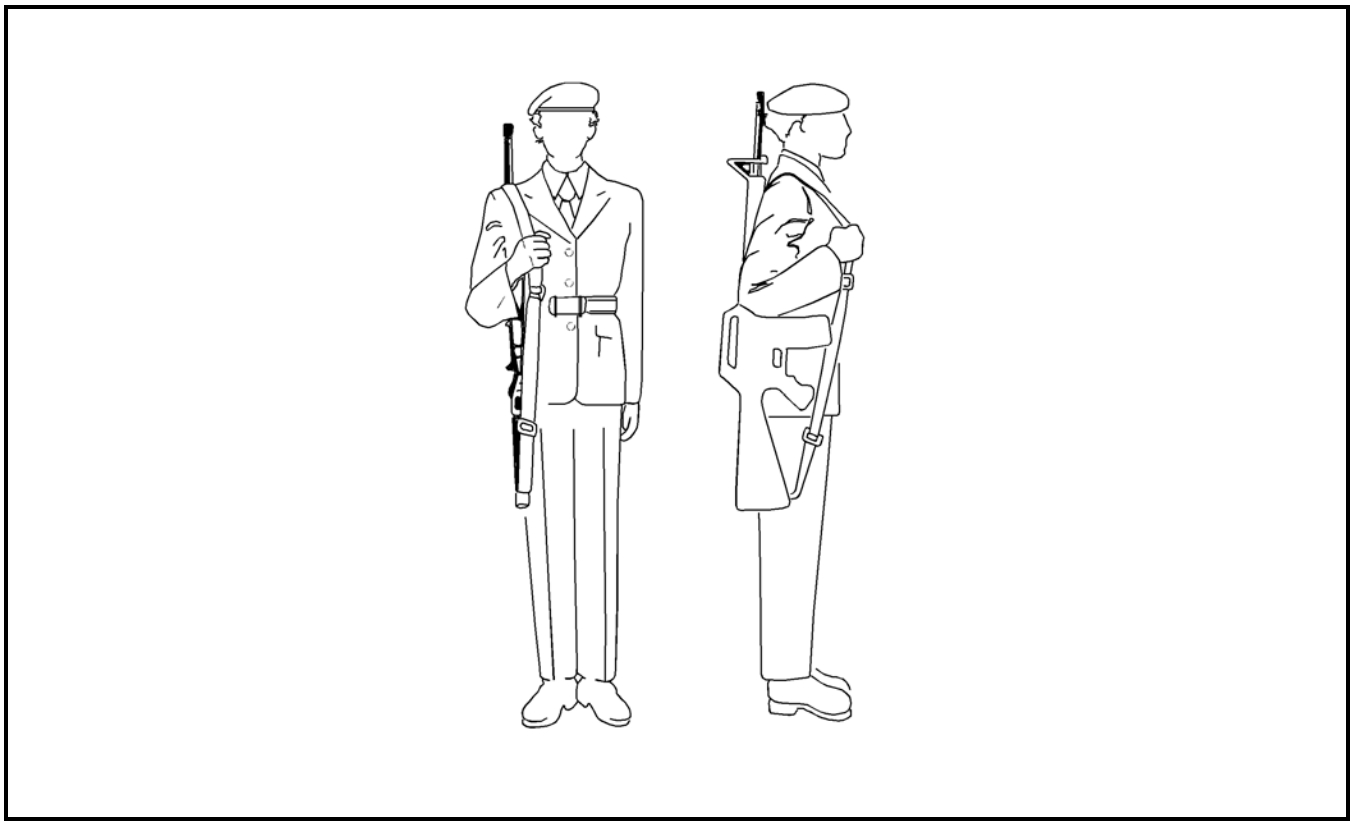

Figure 4-1-25 Sling Arms
Figure 4-1-25 À la bretelle armes

SECTION 2

CEREMONIAL RIFLE DRILL

RECOVER ARMS FROM THE SHOULDER

1. On the command RECOVER ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

   a. with the right hand, flick the rifle up vertically 10 cm and strike and grasp the small of the butt with the thumb on the left and the fingers together on the right (Figure 4-2-1); and

   b. simultaneously, with the left hand, strike and grasp the rifle at the handguard with the fingers curled around the handguard and the left forearm close to the body and parallel to the ground.

2. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

   a. with the right hand, force the rifle to a vertical position in the centre of the body, the magazine to the front, the rear sight in line with and 10 cm from the mouth, the right hand assuming an all-round grasp and the back of the hand to the right; and

   b. simultaneously, strike and grasp the butt plate with the left hand so that it is resting in the palm of the hand, thumb to the front and around the toe of the butt and fingers together and up the right side of the butt.

3. On the command RECOVER – ARMS, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

SHOULDER ARMS FROM THE RECOVER

4. On the command SHOULDER ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

   a. force the rifle down the right side of the body, without changing the grip of the right hand on the rifle; and

SECTION 2

EXERCICE DE CÉRÉMONIE AVEC LE FUSIL

DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION REPLACEZ ARMES

1. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, REPLACEZ ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

   a. de la main droite, projeter le fusil à la verticale, de façon qu'il s'élève de 10 cm, frapper et saisir la poignée de la crosse, le pouce placé du côté gauche et les autres doigts joints du côté droit (figure 4-2-1); et

   b. en même temps, de la main gauche, frapper et saisir le garde-main, les doigts refermés sur le garde-main, l'avant-bras gauche près du corps et parallèle au sol.

2. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

   a. de la main droite, ramener le fusil à la verticale devant eux et le centrer par rapport au corps, le chargeur vers l'avant, la hausse vis-à-vis de la bouche, à 10 cm de celle-ci, la main droite refermée sur le fusil et le dos de la main vers la droite; et

   b. en même temps, frapper et saisir la plaque de couche de la main gauche en la tenant dans la paume, le pouce vers l'extérieur et replié contre le bec de crosse, les autres doigts joints et repliés contre le côté droit de la crosse.

3. Au commandement « REPLACEZ — ARMES », les deux mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

DE LA POSITION REPLACEZ ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

4. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À L'ÉPAULE, ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

   a. ramener le fusil contre l'épaule droite sans modifier la position de la main droite; et

b. simultaneously, release the left hand from the butt plate, strike and grasp the handguard with the left hand with fingers curled around the handguard, left forearm parallel to the ground, and maintain the rifle in a vertical position.

b. en même temps, relâcher la plaque de couche, frapper et saisir le garde-main avec la main gauche en refermant la main et prendre soin de laisser l'avant-bras gauche parallèle au sol et le fusil à la verticale.

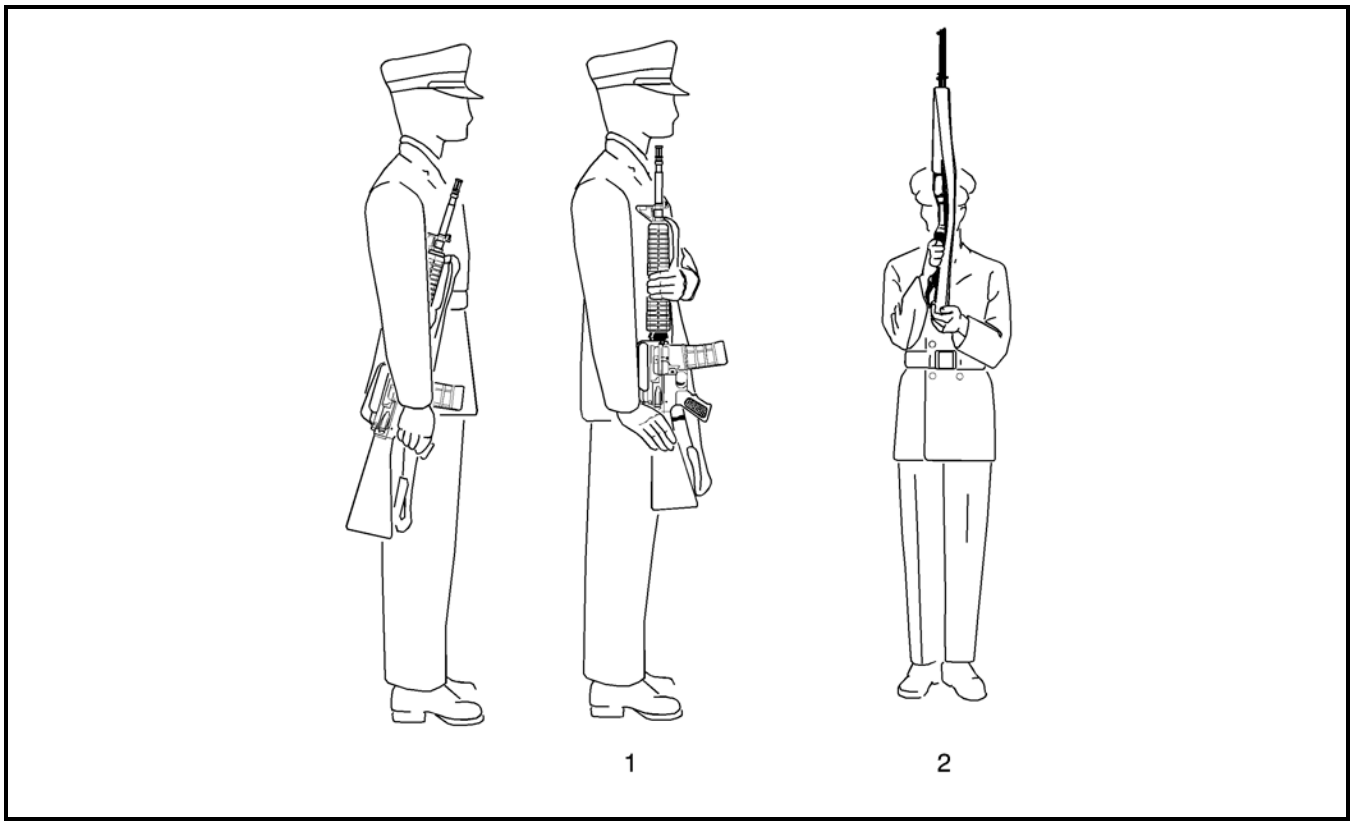

Figure 4-2-1 Recover Arms from the Shoulder
Figure 4-2-1 De la position à l'épaule armes à la position replacez armes

5. On the command SQUAD – TWO, squad members shall lower the rifle slightly to its normal height at the shoulder arms position and strike and grasp the pistol grip with the right hand.

5. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent abaisser légèrement le fusil jusqu'à la hauteur normale de la position à l'épaule, armes, puis frapper et saisir la poignée-pistolet de la main droite.

6. On the command SQUAD – THREE, squad members shall cut the left hand to the side.

6. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent ramener le bras gauche le long du corps.

7. On the command SHOULDER – ARMS, the three movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

7. Au commandement « À L'ÉPAULE — ARMES », les trois mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

REST ON YOUR ARMS REVERSED FROM THE PRESENT

8. On the command REST ON YOUR ARMS REVERSED BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall force the weapon forward to the full extent of the arms and simultaneously rotate the butt under the right arm pit, lower the barrel forward and downward onto the left boot, grasping the butt below the heel with the left hand. The muzzle shall be placed on the toe crease of the left boot with the rifle vertical and the magazine resting against the inner portion of the left leg (Figure 4-2-2). The entire movement is executed to a count of ten seconds.

9. On the command SQUAD – TWO, squad members shall place the right hand on the butt plate with the thumb around the toe of the band and the fingers together.

DE LA POSITION PRÉSENTEZ ARMES À LA POSITION SUR VOS ARMES RENVERSÉES REPOSEZ

8. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SUR VOS ARMES RENVERSÉES, REPOSEZ, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent pousser le fusil vers l'avant en tendant les bras et, en même temps, faire basculer la crosse sous l'aisselle droite et pointer le canon vers la chaussure gauche en tenant le fusil de la main gauche, juste au-dessous du talon de crosse. Placer ensuite la bouche du canon sur le bout de la chaussure gauche et s'assurer que le fusil est à la verticale et que le chargeur est appuyé contre l'intérieur de la jambe gauche (figure 4-2-2). Le mouvement complet est exécuté en dix secondes.

9. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent saisir la plaque de couche de la main droite, le pouce contre le bec de crosse et les autres doigts joints.

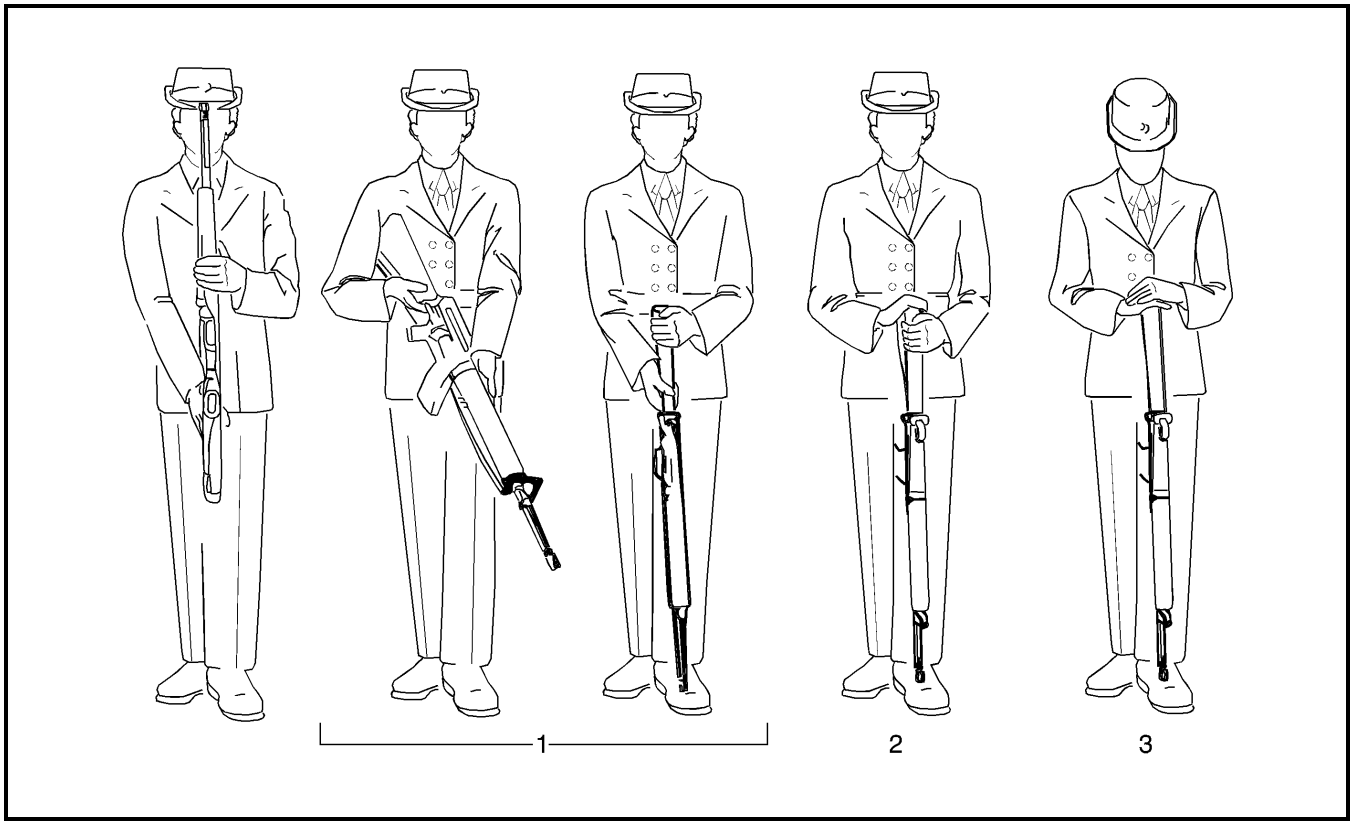

Figure 4-2-2 Rest on our Arms Reversed from the Present
Figure 4-2-2 De la position présentez armes à la position sur vos armes renversées reposez

10. On the command SQUAD – THREE, squad members shall place the left hand over the right, drop the elbows to the sides and lower the head until the chin touches the chest.

11. On the command REST ON YOUR ARMS – REVERSED, the three movements are combined. All movements shall be executed without pause and with smooth and solemn dignity. A count of 10 seconds shall be used to complete the entire sequence as follows:

a. 8 seconds, SQUAD-ONE completed,

b. 9 seconds, SQUAD-TWO completed, and

c. 10 seconds, SQUAD-THREE completed.

PRESENT ARMS FROM REST ON YOUR ARMS REVERSED

12. On the command PRESENT ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall raise the head and eyes and look to the front.

13. On the command SQUAD – TWO, squad members shall lift the weapon 10 cm outwards from the body with the right hand until the left hand grasps the handguard, the back of the left hand to the rear with the thumb pointing down the handguard and the left arm kept straight (Figure 4-2-3).

14. On the command SQUAD – THREE, squad members shall place the right hand between the weapon and sling with the palm up and the first knuckle of the index finger at the small of the butt.

15. On the command SQUAD – FOUR, squad members shall move the butt between the body and the right arm and rotate the weapon to the present arms position.

16. On the command PRESENT – ARMS, the four movements are combined. A standard pause shall be observed between each movement.

10. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent poser la main gauche sur la droite, ramener les coudes près du corps et abaisser la tête pour que le menton touche la poitrine.

11. Au commandement « SUR VOS ARMES RENVERSÉES, REPO — SEZ », les trois mouvements sont combinés (sans pause) avec souplesse et d'une manière solennelle. Compter 10 secondes pour exécuter le mouvement au complet, décomposé de la façon suivante :

a. à 8 secondes, exécution du commandement « ESCOUADE — UN »,

b. à 9 secondes, exécution du commandement « ESCOUADE — DEUX », et

c. à 10 secondes, exécution du commandement « ESCOUADE —TROIS ».

DE LA POSITION SUR VOS ARMES RENVERSÉES REPOSEZ À LA POSITION PRÉSENTEZ ARMES

12. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, PRÉSENTEZ ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent redresser la tête et regarder droit devant eux.

13. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent soulever le fusil de la main droite en l'écartant du corps de 10 cm pour pouvoir saisir le garde-main de la main gauche, le dos de la main vers l'arrière, le pouce pointé vers le bas et le bras gauche tendu (figure 4-2-3).

14. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent placer la main droite entre l'arme et la bretelle, la paume de la main vers le haut et la première jointure de l'index contre la poignée de la crosse.

15. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les membres de l'escouade doivent amener la crosse du fusil dans le creux de l'épaule droite et faire pivoter l'arme pour la placer à la position présentez armes.

16. Au commandement « PRÉSENTEZ — ARMES », les quatre mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

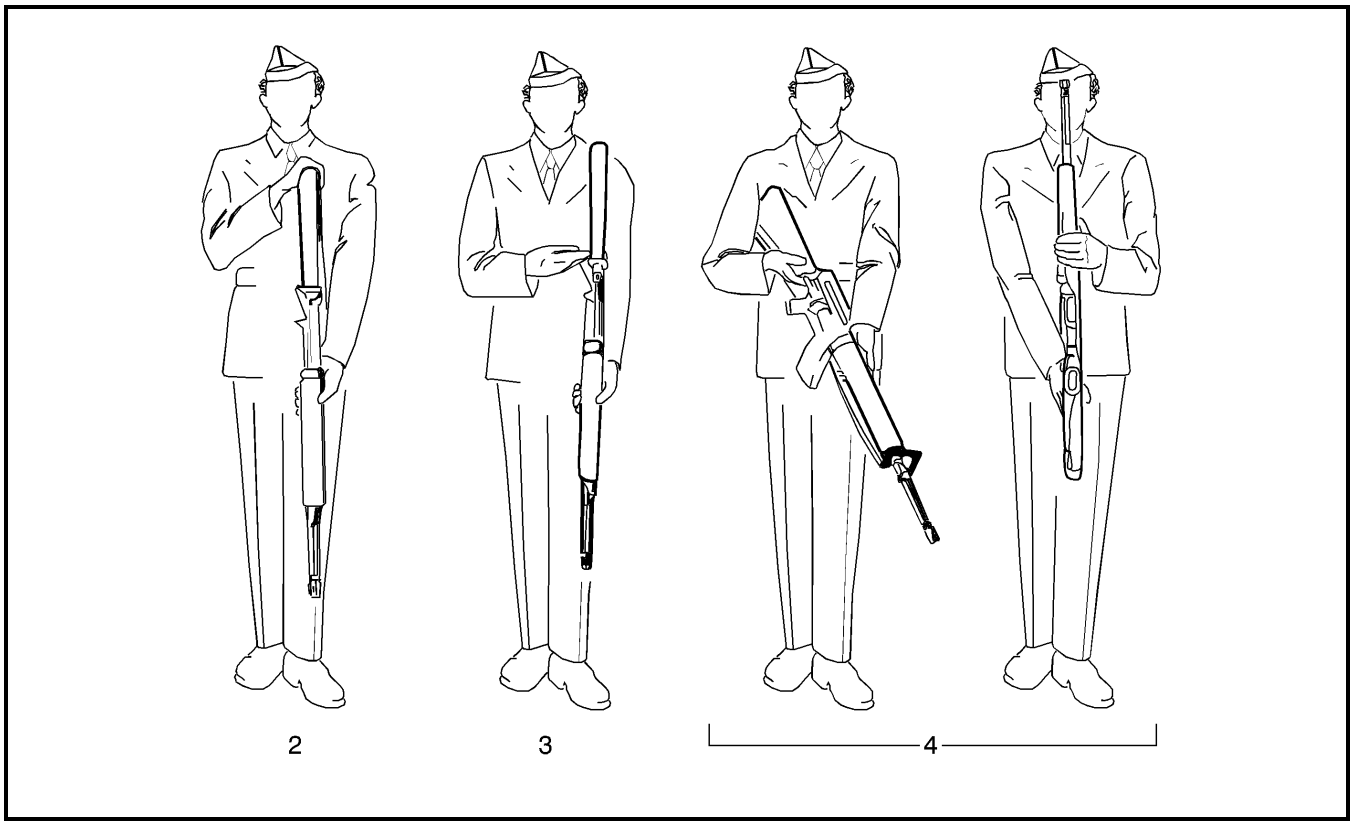

Figure 4-2-3 Present Arms from the Rest on your Arms Reversed
Figure 4-2-3 De la position sur vos armes renversées reposez à la position présentez armes

FIRING CARTRIDGES FROM THE ORDER

17. In the falling-in area, the necessary number of blank rounds are loaded in the magazine and, with the working parts forward and the fire control selector at “S”, the magazine is placed on the rifle.

18. With the rifle held in the order position, on the command WITH BLANK CARTRIDGES, STANDING LOAD BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. take a half pace forward with the left foot (Figure 4-2-4);

b. simultaneously, with the right hand, throw the rifle up and forward to an angle of 45 degrees, grasp the handguard with the left hand immediately in front of the magazine, and hold the sling in the palm of the left hand; and

FAIRE FEU DE LA POSITION AU PIED ARMES

17. Au lieu de rassemblement, on insère le nombre de cartouches à blanc nécessaires dans le chargeur qu’on remet ensuite sur le fusil une fois les pièces mobiles poussées vers l’avant et le sélecteur de tir à la position « S ».

18. Le fusil à la position au pied armes, au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SALVES À BLANC, CHARGEZ, ESCOUADE — UN », les membres de l’escouade doivent :

a. faire un demi-pas vers l’avant du pied gauche (figure 4-2-4);

b. en même temps, de la main droite, projeter le fusil vers l’avant, à un angle de 45 degrés. De la main gauche, saisir aussitôt le garde-main juste devant le chargeur en tenant la bretelle dans la paume de la main; et

c. with the right hand, grasp the pistol grip, the right forefinger outside the trigger guard, and the butt forced into the side between the right forearm and the body.

19. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. remove the hand from the pistol grip; and

b. grasp the cocking handle with the index and middle finger.

20. On the command SQUAD – THREE, with the right hand, pull the cocking handle to the rear and release it.

21. On the command SQUAD – FOUR, return the right hand to the pistol grip.

22. On the command SQUAD – FIVE, squad members shall move the fire control selector to “R” with the thumb and forefinger of the left hand (see paragraph 40).

23. On the command SQUAD – SIX, squad members shall return the left hand to the handguard.

24. On the command WITH BLANK CARTRIDGES, STANDING – LOAD, the six movements are combined. A standard pause is observed between the movements.

25. On the command PRESENT, squad members shall bring the rifle to the right shoulder at an angle of 45 degrees and place the right forefinger inside the trigger guard.

26. On the command FIRE, squad members shall press the trigger and release it.

27. On the command RELOAD BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall return the rifle to the position of squad one, with blank cartridges, standing – load.

28. On the command SQUAD – TWO, squad members shall grasp the cocking handle with the index and middle fingers of the right hand.

c. de la main droite, saisir la poignée-pistolet, l’index contre le pontet, à l’extérieur, tandis que la crosse est coincée sous l’avant-bras droit.

19. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l’escouade doivent :

a. relâcher la poignée-pistolet; et

b. saisir la poignée d’armement entre l’index et le majeur.

20. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », de la main droite, tirer la poignée d’armement, puis la relâcher.

21. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », saisir à nouveau la poignée-pistolet de la main droite.

22. Au commandement « ESCOUADE — CINQ », à l’aide du pouce et de l’index de la main droite, placer le sélecteur de tir à la position « R » (voir paragraphe 40).

23. Au commandement « ESCOUADE — SIX », saisir à nouveau le garde-main de la main gauche.

24. Au commandement « SALVES À BLANC, CHAR — GEZ », les six mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

25. Au commandement « PRÉSEN — TEZ », les membres de l’escouade doivent ramener le fusil contre l’épaule droite en l’inclinant vers le haut à un angle de 45 degrés et placer l’index de la main droite à l’intérieur du pontet.

26. Au commandement « FEU », les membres de l’escouade doivent appuyer sur la détente et la relâcher.

27. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, RECHARGEZ, ESCOUADE — UN », les membres de l’escouade doivent ramener le fusil à la première position du mouvement salves à blanc, chargez.

28. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l’escouade doivent saisir la poignée d’armement entre l’index et le majeur de la main droite.

29. On the command SQUAD – THREE, squad members shall pull the cocking handle to the rear and release it.

30. On the command SQUAD – FOUR, squad members shall return the right hand to the pistol grip.

31. On the command RELOAD, the four movements are combined. A standard pause is observed between the movements.

32. On the command MAKE SAFE BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall return the rifle to the position of squad one, with blank cartridges, standing-load.

33. On the command SQUAD – TWO, squad members shall move the fire control selector to “S” with the thumb and forefinger of the left hand.

34. On the command SQUAD – THREE, squad members shall return the left hand to the handguard.

35. On the command SQUAD – FOUR, squad members shall, with the right hand, strike the right side of the magazine housing with fingers together and extended and immediately, with the index finger, close the ejection port cover.

36. On the command SQUAD – FIVE, squad members shall return the right hand to the pistol grip, the right forefinger outside the trigger guard.

37. On the command MAKE – SAFE, the five movements are combined. A standard pause is observed between the movements.

38. On the command ORDER – ARMS, the squad shall act as for ordering arms from the examine arms position.

39. When making safe, it is essential to move the fire control selector to “S” in case not all of the rounds have been fired.

40. The squad, on completion of the firing party drill, will be marched to a safe area where the unload drill will be ordered.

29. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l’escouade doivent tirer la poignée d’armement et le relâcher.

30. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les membres de l’escouade doivent saisir à nouveau la poignée-pistolet de la main droite.

31. Au commandement « RECHAR — GEZ », les quatre mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

32. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SÛRETÉ, ESCOUADE — UN », les membres de l’escouade doivent ramener le fusil à la première position du mouvement salves à blanc, chargez.

33. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », à l’aide du pouce et du majeur gauches, placer le sélecteur de tir à la position « S » .

34. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l’escouade doivent saisir à nouveau le garde-main de la main gauche.

35. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les membres de l’escouade doivent, avec la main droite, frapper légèrement le côté droit du logement du chargeur en gardant les doigts joints et étendus et, avec l’index, refermer rapidement le couvercle de la fenêtre d’éjection.

36. Au commandement « ESCOUADE — CINQ », les membres de l’escouade doivent saisir à nouveau la poignée-pistolet de la main droite, l’index contre le pontet, à l’extérieur.

37. Au commandement « SÛRE — TÉ », les cinq mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

38. Au commandement « AU PIED — ARMES », les membres de l’escouade doivent exécuter les mêmes mouvements que lorsqu’ils passent de la position pour l’inspection portez armes à la position au pied armes.

39. Lorsqu’on met l’arme à la position de sûreté, il importe de placer le sélecteur de tir à la position « S » au cas où il resterait des cartouches dans le chargeur.

40. Lorsque le tir des salves est terminé, l’escouade se déplacera vers un endroit sécuritaire où la procédure de déchargement sera exécutée.

FIRING VOLLEYS – MILITARY FUNERALS

41. A firing party is authorized to fire volleys at a military funeral if specifically requested by the next-of-kin. The firing party shall be formed from the funeral guard commanded by the funeral guard commander and will comprise:

a. for a colonel and below, the funeral guard as detailed in A-AD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF, Chapter 13; and

b. for a brigadier-general and above, the funeral guard commander and the first 12 corporals/privates of the front rank of the funeral guard.

42. If a brigadier-general or above is to be accorded military honours by gun salute as detailed in A-AD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF, Chapter 13, volleys shall not be fired in addition to the salute of guns.

43. For rifle volleys, three blank rounds shall be fired.

44. On the completion of the service and after the parade commander has ordered PARADE REPLACE – HEADDRESS, the funeral guard/firing party commander shall give the following commands:

a. GUARD/FIRING PARTY PRESENT – ARMS;

b. FIRING PARTY :

(1) SHOULDER – ARMS,

(2) ORDER – ARMS,

(3) WITH BLANK CARTRIDGES STAN-DING – LOAD,

(4) PRESENT,

(5) FIRE,

TIR DE SALVES AUX FUNÉRAILLES MILITAIRES

41. C'est uniquement lorsqu'un proche parent du défunt en fait la demande qu'on tire des salves à l'occasion de funérailles militaires. Dans ce cas, le peloton de tir se compose de membres de la garde dirigés par le commandant de la garde. Selon le cas, le peloton comprend :

a. pour les funérailles d'un colonel ou d'un officier de grade inférieur, la garde d'honneur assignée selon les dispositions du chapitre 13 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC; et

b. pour les funérailles d'un brigadier-général ou d'un officier de grade supérieur, le commandant de la garde et les 12 premiers caporaux ou militaires formant le premier rang de la garde.

42. Lorsque les saluts au canon sont tirés pour rendre les honneurs militaires à l'occasion des funérailles d'un brigadier-général ou d'un officier de grade supérieur selon les dispositions du chapitre 13 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, on ne doit pas tirer de salves.

43. Dans le cas des salves, il faut tirer trois coups à blanc.

44. À la fin du service funèbre et après que le commandant du cortège a donné le commandement « DÉFILÉ, COUVREZ — VOUS », le commandant de la garde ou du peloton de tir donne les commandements suivants :

a. « GARDE/PELOTON DE TIR, PRÉSEN-TEZ — ARMES »;

b. « PELOTON DE TIR » :

(1) « À L'ÉPAULE — ARMES »,

(2) « AU PIED — ARMES »,

(3) « SALVES À BLANC, CHAR — GEZ »,

(4) « PRÉSEN — TEZ »,

(5) « FEU »,

(6) RELOAD,

NOTE

A five seconds pause shall be observed between volleys, otherwise orders at sub-subparagraphs (4), (5) and (6) are repeated until three blank rounds have been fired.

(7) MAKE – SAFE, and

(8) ORDER – ARMS;

c. FIRING PARTY SHOULDER – ARMS, PRESENT – ARMS; and

d. GUARD SHOULDER – ARMS, ORDER – ARMS.

(6) « RECHAR — GEZ »,

NOTA

Il faut observer une pause de cinq secondes entre chaque salve, autrement répéter les commandements des sous-paragraphes (4), (5) et (6) jusqu'à ce qu'on ait tiré trois coups à blanc.

(7) « SÛRE — TÉ », et

(8) « AU PIED — ARMES »;

c. « PELOTON DE TIR, À L'ÉPAULE — ARMES, PRÉSENTEZ — ARMES »; et

d. « GARDE, À L'ÉPAULE — ARMES, AU PIED — ARMES ».

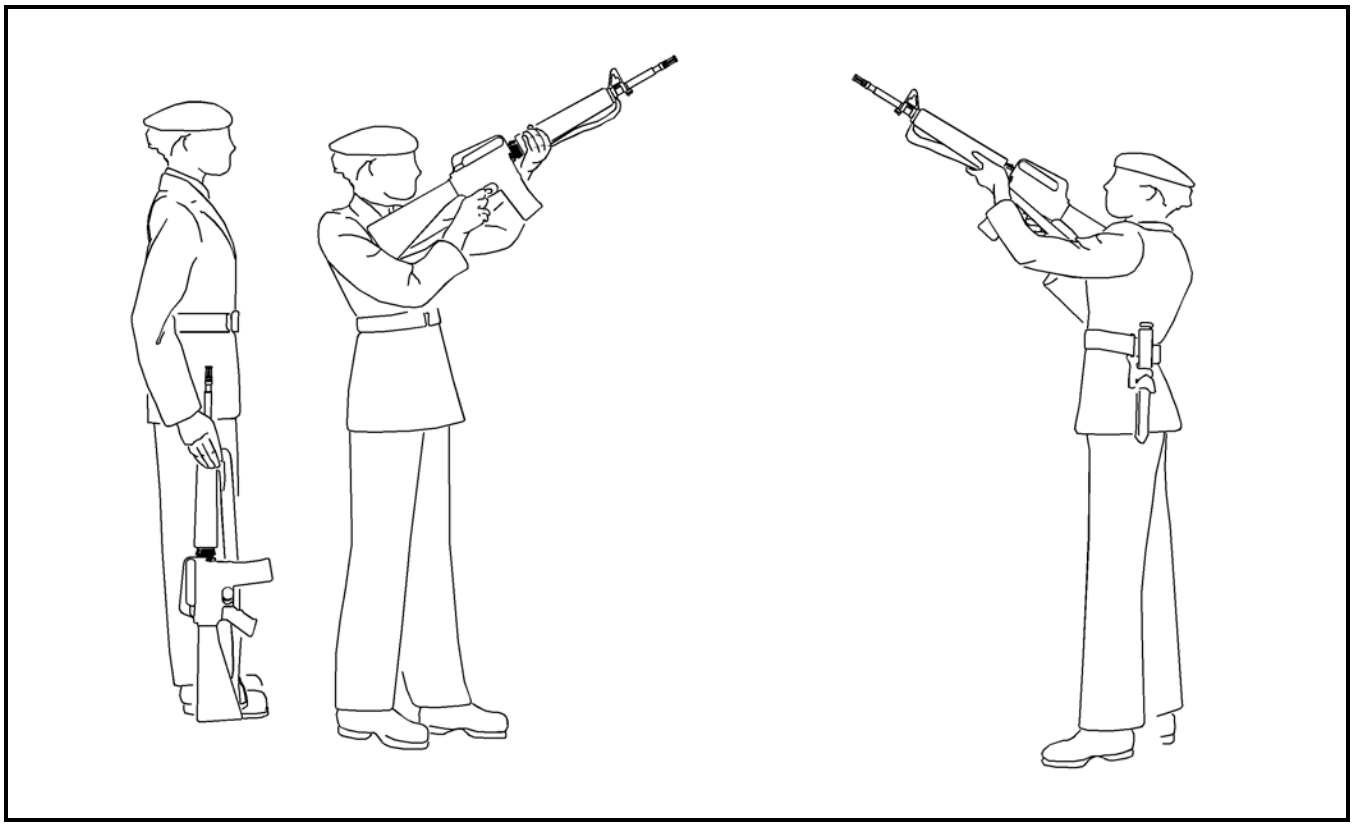

Figure 4-2-4 Firing Cartridges from the Order
Figure 4-2-4 Tir de salves de la position au pied armes

45. If the guard is for a colonel or below; the orders at subparagraphs c. and d. are omitted since the guard and firing party are the same and the latter has no larger group to rejoin.

46. After the volleys have been fired, the funeral service will continue as noted in Chapter 11.

45. S'il s'agit des funérailles d'un colonel ou d'un officier de grade inférieur, les commandements indiqués aux sous-paragraphes c. et d. sont inutiles puisque la garde et le peloton de tir sont les mêmes et que le peloton n'a pas à rejoindre une formation plus grande.

46. Une fois les salves d'honneurs tirées, le service funèbre se poursuit selon les dispositions du chapitre 11.

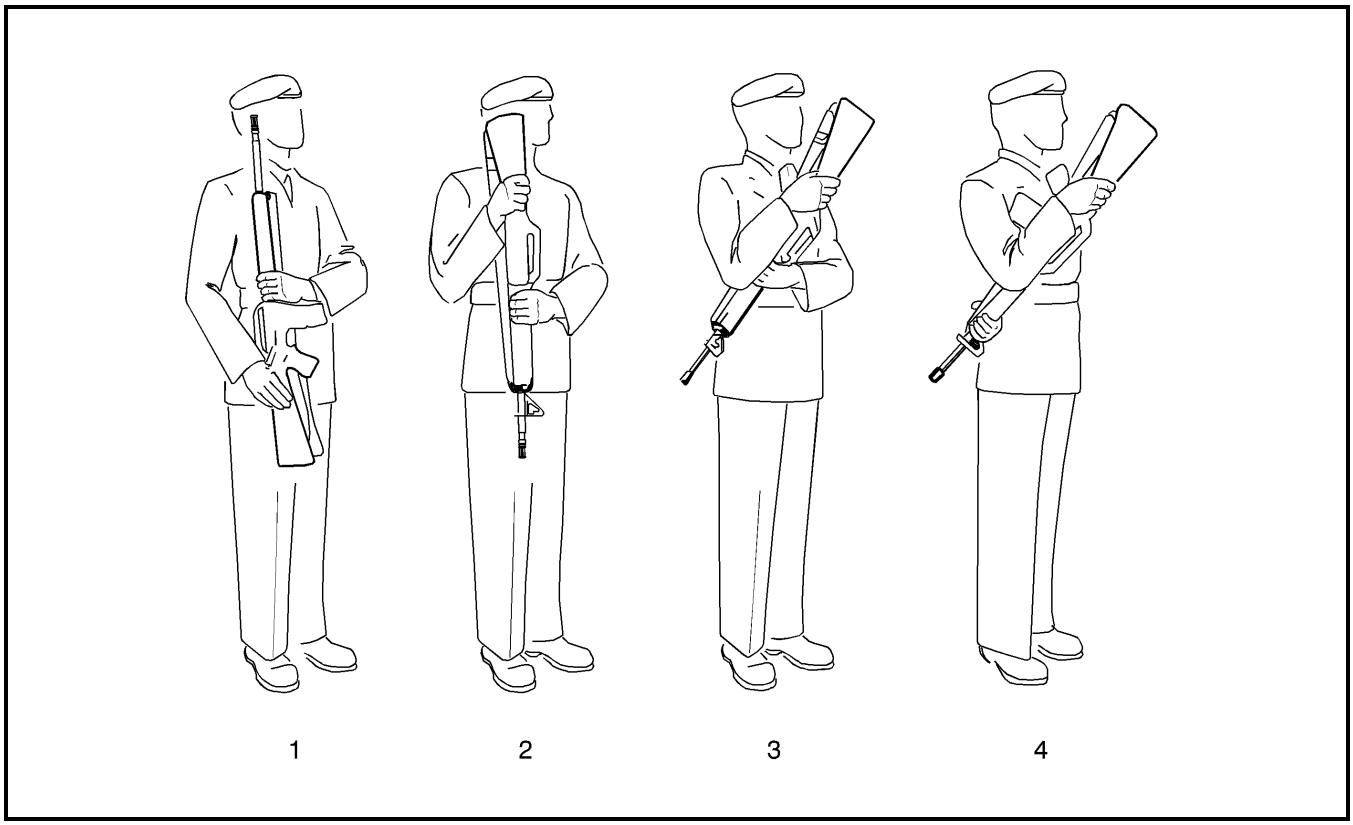

Figure 4-2-5 Reverse Arms from the Shoulder
Figure 4-2-5 De la position à l'épaule armes à la position renversez armes

NOTE

In accordance with B-GL-304-003/TS-0A1, Ranges and Training Safety, Chapter 4, Section 2, paragraph 403: Safety distance for firing blank cartridges for ceremonial reasons is twenty (20) meters.

NOTA

Conformément à la B-GL-304-003/TS-0A1, Sécurité sur les champs de tir et à l'entraînement, chapitre 4, section 2, paragraphe 403, la distance sécuritaire pour les salves à blanc tirées lors d'une cérémonie est de vingt (20) mètres.

REVERSE ARMS FROM THE SHOULDER

47. Reversed arms may be used as a sign of mourning in a funeral procession by marching troops who are armed with swords/rifles/carbines.

48. Weapons should be reversed before stepping off.

49. When changing to quick time on the processional route, the rear hand shall be removed from the weapon and the arm swung. The sword hilt or rifle/carbine butt shall be dropped to bring the weapon to a horizontal position under the armpit. In the final movement, the rifle/carbine shall be pushed up from the rear by the disengaged arm which is then cut and swung.

50. When for any reason the procession is halted unexpectedly, weapons shall be carried in the reverse arms position, except that if a long delay is anticipated, weapons shall be ordered to the shoulder arms (carry position for swords) position. Weapons should again be reversed before stepping off.

51. Pistols shall remain in holsters.

52. On the command REVERSE ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. with the right hand, flick the weapon up vertically 10 cm and then strike and grasp the small of the butt with the thumb on the left and the fingers together on the right; and

b. simultaneously, with the left hand, strike and grasp the weapon at the handguard with the fingers curled around the handguard, and the left forearm close to the body and parallel to the ground.

NOTE

This movement is the same as the first movement for the recover arms and the present arms (Figure 4-2-5).

DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION RENVERSEZ ARMES

47. Les troupes qui escortent un cortège funèbre en marchant et qui portent une épée, un fusil ou une carabine peuvent adopter la position renversez armes en signe de deuil.

48. Il faut renverser les armes avant de faire le premier pas.

49. Lorsqu'on passe au pas cadencé sur la route du cortège, il faut libérer la main qui tient le fusil par derrière et balancer le bras. Relâcher la garde de l'épée ou la crosse du fusil ou de la carabine pour placer l'arme à l'horizontale, sous l'aisselle. Dans le dernier mouvement, de la main libre, pousser l'arme vers le haut, par derrière, et ramener le bras le long du corps et le balancer.

50. Lorsque le cortège s'arrête de façon imprévue, on donne le commandement renversez armes, et si l'on s'attend à un arrêt prolongé, on donne le commandement à l'épaule armes (la position sabre en main). Les armes devront retourner à la position renversez armes avant de continuer à marcher.

51. On doit laisser les pistolets dans leurs étuis.

52. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, RENVERSEZ ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. de la main droite, projeter le fusil à la verticale pour qu'il s'élève de 10 cm, frapper et saisir la poignée de la crosse, le pouce du côté gauche et les doigts joints du côté droit; et

b. en même temps, de la main gauche, frapper et saisir le garde-main, les doigts refermés, en prenant soin de laisser l'avant-bras gauche près du corps et parallèle au sol.

NOTA

Le premier mouvement de la position renversez armes est identique au premier mouvement des positions replacez armes et présentez armes (figure 4-2-5).

53. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. force the barrel forward and downwards, with the left hand changing the grip of the left hand on the handguard so that the back of the hand is to the front and the thumb is curled round the back (the left arm will be held in close to the body); and

b. simultaneously, bring the butt up between the elbow and the body, changing the grip of the right hand on the small of the butt, fingers and thumb curled around the small of the butt, fingers around the front and thumb to the side so that the right hand is in line with the right shoulder, back of the hand to the right, the weapon now being in a vertical position, barrel down.

54. On the command SQUAD – THREE, squad members shall force the rifle under the right armpit with the left hand, magazine just in front of the right shoulder, toe of the butt in line with the right eye. The weapon will be at an angle of 45 degrees.

55. On the command SQUAD – FOUR, squad members shall quit the handguard with the left hand and transfer the left hand behind the back, grasping the handguard behind the front sight, the back of the hand towards the ground.

56. On the command REVERSE – ARMS, the four movements are combined. The standard pause shall be observed between the movements.

SHOULDER ARMS FROM THE REVERSE

57. On the command SHOULDER ARMS – ONE, squad members shall:

a. allow the barrel to swing forward until the weapon is vertical; and

b. simultaneously, change the position of the left hand so as to grasp the handguard, back of the hand to the rear, thumb to the left and fingers to the right.

53. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. de la main gauche, incliner le canon en avant vers le sol et modifier la position de la main sur le garde-main, pour que le dos de la main se trouve vers l'avant et le pouce plié vers l'arrière (le bras gauche doit rester près du corps); et

b. en même temps, modifier la position de la main droite de façon à amener la crosse du fusil le long du corps, sous le coude, en saisissant le fusil par la poignée de la crosse, le pouce sur le côté et les autres doigts refermés à l'avant; la main droite doit être vis-à-vis de l'épaule droite, le dos de la main vers la droite et le fusil à la verticale, le canon vers le bas.

54. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent, de la main gauche, pousser le fusil sous l'aisselle droite, en plaçant le chargeur vis-à-vis de l'épaule droite, le bec de crosse vis-à-vis de l'œil droit et en inclinant le fusil à un angle de 45 degrés.

55. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les membres de l'escouade doivent relâcher le garde-main et mettre la main gauche dans le dos, de façon à saisir le garde-main juste derrière le guidon, le dos de la main face au sol.

56. Au commandement « RENVERSEZ — ARMES », les autres mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

DE LA POSITION RENVERSEZ ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

57. Au commandement « À L'ÉPAULE, ARMES — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. relâcher le canon pour qu'il se place à la verticale; et

b. en même temps, modifier la position de la main gauche pour saisir le garde-main, en s'assurant que le dos de la main est vers l'arrière, le pouce à gauche et les doigts à droite.

58. On the command SQUAD – TWO, squad members shall return the weapon to the shoulder arms position by forcing the butt down between the elbow and the body and rotating the weapon between the fingers until the barrel is pointing upwards.

59. On the command SQUAD – THREE, strike and grasp the pistol grip with the right hand.

60. On the command SQUAD – FOUR, squad members shall cut the left hand to the side and simultaneously force the rifle back until the thumb of the right hand is in line with the trouser seam.

61. On the command SHOULDER – ARMS, the four movements are combined. The standard pause shall be observed between the movements.

CHANGE ARMS AT THE REVERSE

62. On the command CHANGE ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. release the weapon with the left hand and return the left arm to the side; and

b. simultaneously, holding the weapon at the small of the butt with the right hand, allow the barrel to swing forward so that the weapon is vertical. Keep the right hand level with the top of the breast pocket.

63. On the command SQUAD – TWO, squad members shall transfer the weapon across the body and grasp it at the small of the butt with the left hand level with the top of the breast pocket.

64. On the command SQUAD – THREE, squad members shall cut the right hand to the side.

65. On the command SQUAD – FOUR, squad members shall:

a. force the weapon under the left armpit with the left hand; and

58. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent remettre le fusil à la position à l'épaule armes en abaissant la crosse du fusil entre le coude et le côté du corps et en faisant pivoter l'arme entre les doigts jusqu'à ce que le canon soit dirigé vers le haut.

59. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », frapper et saisir la poignée-pistolet de la main droite.

60. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les membres de l'escouade doivent ramener la main gauche le long du corps et, en même temps, repousser le fusil vers l'arrière jusqu'à ce que le pouce de la main droite soit en ligne avec la couture du pantalon.

61. Au commandement « À L'ÉPAULE — ARMES », les quatre mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

FAÇON DE CHANGER L'ARME DE CÔTÉ À LA POSITION RENVERSEZ ARMES

62. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CHANGEZ ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. libérer la main gauche et ramener le bras gauche le long du corps; et

b. en même temps, en tenant le fusil de la main droite par la poignée de la crosse, laisser le canon retomber à la verticale et garder la main droite vis-à-vis du bord supérieur de la poche de poitrine.

63. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent faire passer l'arme de l'autre côté du corps et, de la main gauche, saisir le fusil par la poignée de la crosse, la main gauche vis-à-vis du bord supérieur de la poche de poitrine.

64. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent ramener le bras droit le long du corps.

65. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les membres de l'escouade doivent :

a. de la main gauche, pousser le fusil sous l'aisselle gauche; et

b. simultaneously, shoot the right hand across the body, forcing the handguard under the armpit.

66. On the command SQUAD – FIVE, squad members shall force the right arm around and behind the body, the right hand grasping the handguard behind the front sight, the back of the hand toward the ground.

67. On the command CHANGE – ARMS, the five movements are combined. The standard pause shall be observed between the movements.

68. To change back to the right side, the process is reversed.

b. en même temps, ramener énergiquement la main droite du côté gauche du corps pour pousser le garde-main du fusil sous l'aisselle gauche.

66. Au commandement « ESCOUADE — CINQ », les membres de l'escouade doivent mettre le bras droit dans leur dos, de façon à saisir le garde-main juste derrière le guidon, le dos de la main face au sol.

67. Au commandement « CHANGEZ — ARMES », les cinq mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

68. Pour faire passer l'arme du côté droit, inverser la manœuvre.

CHAPTER 5

C8 CARBINE DRILL

SECTION 1

BASIC CARBINE DRILL

INTRODUCTION

1. Carbine drill is a variation of rifle drill. The only differences are described in this chapter. If no detail is given, the drill is the same as for rifles; see Chapter 4.

2. Where “small of the butt” is mentioned in Chapter 4, substitute “small of the sliding buttstock” in this chapter (Figure 5-1-1).

3. When the carbine is used on drill and ceremonial parades, the sling shall be kept taut on the lefthand side of the magazine. The sliding buttstock shall be extended.

4. On parades where carbines and rifles are carried, personnel carrying carbines shall remain at the shoulder arms position whenever the command order arms is given.

SHOULDER ARMS (POSITION OF ATTENTION)

5. The position of shoulder arms is the position of attention when carrying the carbine (Figure 5-1-2).

STAND AT EASE FROM ATTENTION

6. On the command STAND AT – EASE, squad members shall:

a. with the right hand, bring the carbine to a diagonal position in front of the body with the butt toward the left knee, the muzzle towards the right shoulder and the magazine to the left (Figure 5-1-3);

b. place the left hand over the right so the back of the right hand is in the palm of the left; and

c. simultaneously, bend the left knee and place the left foot on the ground 25 cm to the left.

CHAPITRE 5

EXERCICE AVEC LA CARABINE C8

SECTION 1

EXERCICE ÉLÉMENTAIRE AVEC LA CARABINE

INTRODUCTION

1. L’exercice avec la carabine est une variante de l’exercice avec le fusil. Ce chapitre ne traite que des mouvements qui diffèrent par rapport à ceux du chapitre 4 qui précède.

2. Lorsque le terme « poignée de la crosse » est employé dans le chapitre 4, il faut le remplacer par le terme « poignée de la crosse télescopique » (figure 5-1-1).

3. Lorsqu’il s’agit d’un exercice ou d’une prise d’armes avec la carabine, il faut garder la bretelle de l’arme bien tendue du côté gauche du chargeur. La crosse télescopique doit pour sa part être complètement déployée.

4. Dans les prises d’armes mixtes (fusils et carabines), les militaires portant la carabine doivent garder l’arme à l’épaule toutes les fois qu’on donne le commandement au pied armes.

À L’ÉPAULE ARMES (POSITION DU GARDE-À-VOUS)

5. Au garde-à-vous, l’arme se porte à l’épaule lorsque les militaires sont armés de la carabine (figure 5-1-2).

DE LA POSITION DU GARDE-À-VOUS À LA POSITION EN PLACE REPOS

6. Au commandement « EN PLACE, RE — POS », les membres de l’escouade doivent :

a. de la main droite, ramener la carabine devant le corps, en diagonale, la crosse pointée vers le genou gauche, le canon vers l’épaule droite et le chargeur vers la gauche (figure 5-1-3);

b. recouvrir la main droite de la main gauche pour que le dos de la main droite soit dans la paume de la main gauche; et

c. en même temps, fléchir le genou gauche et poser le pied gauche à 25 cm du pied droit.

CARBINE C8

RIGHT SIDE

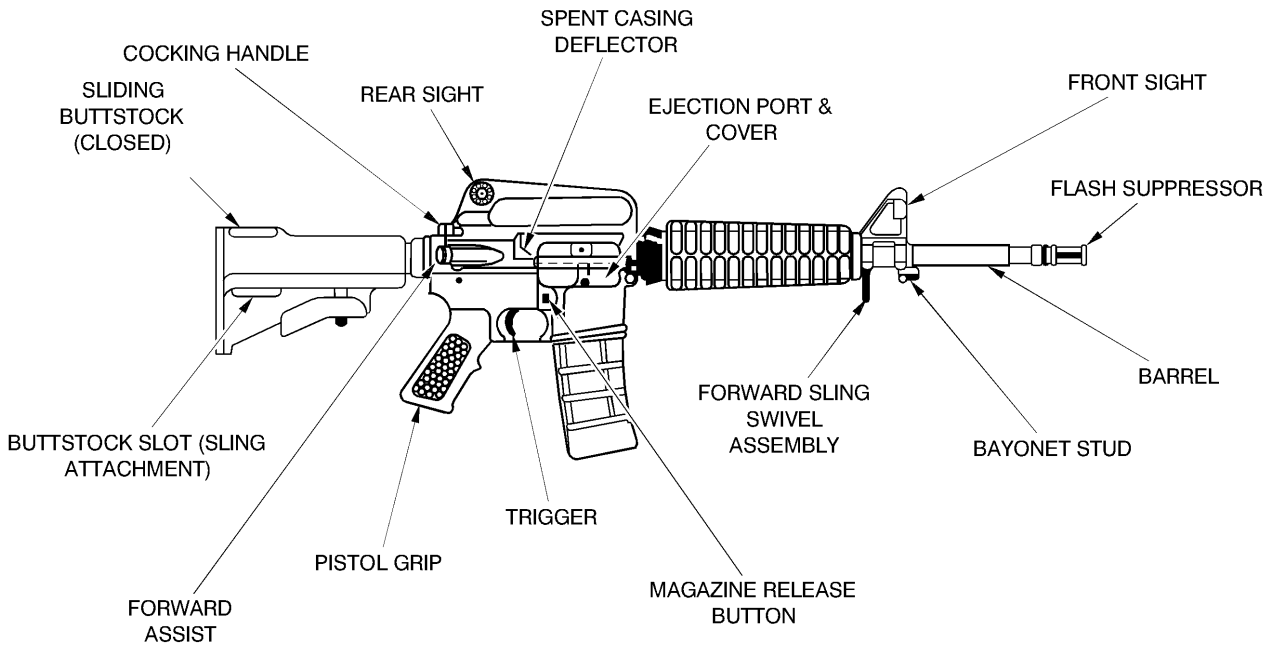

LEFT SIDE

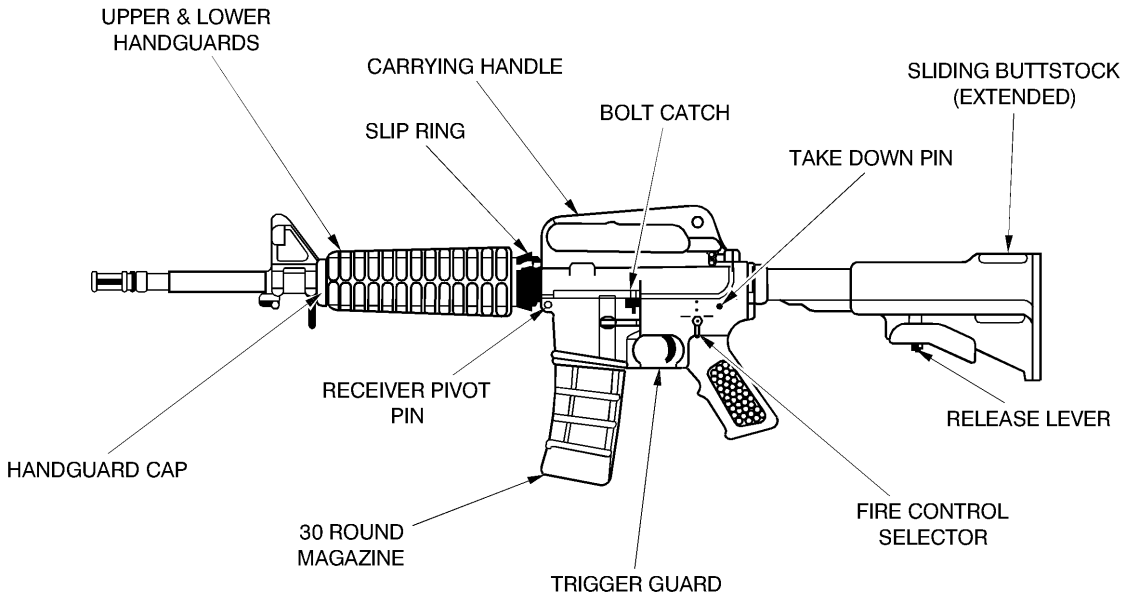

Figure 5-1-1 C8 Carbine

CARABINE C8

CÔTÉ DROIT

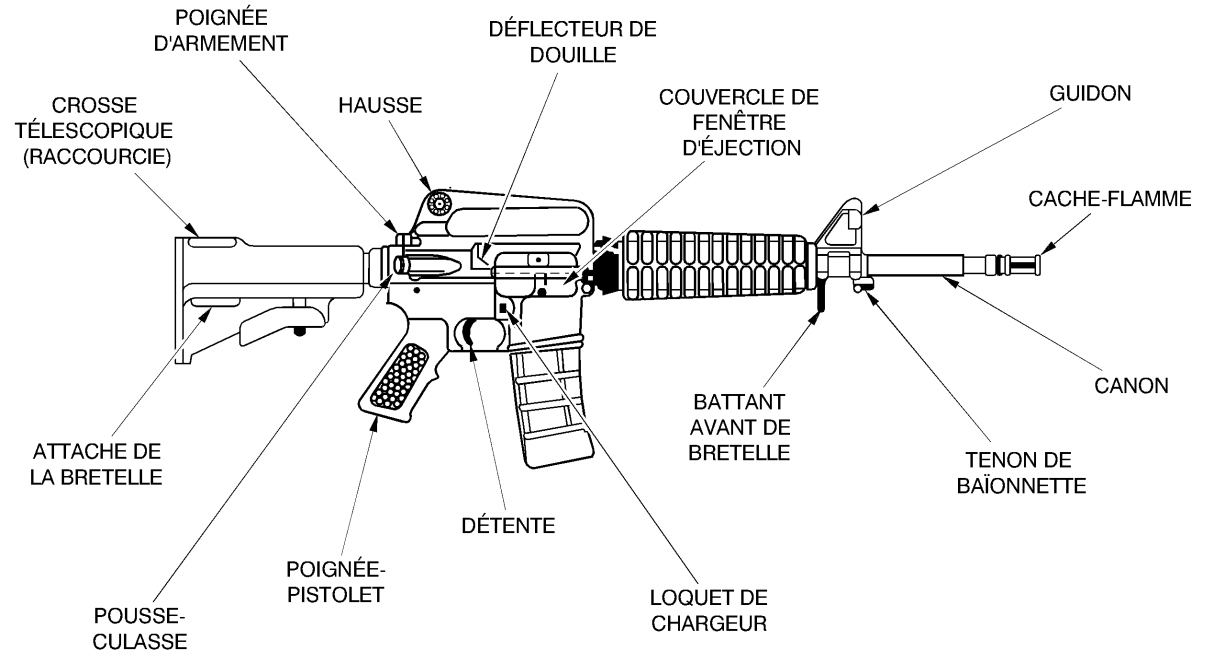

CÔTÉ GAUCHE

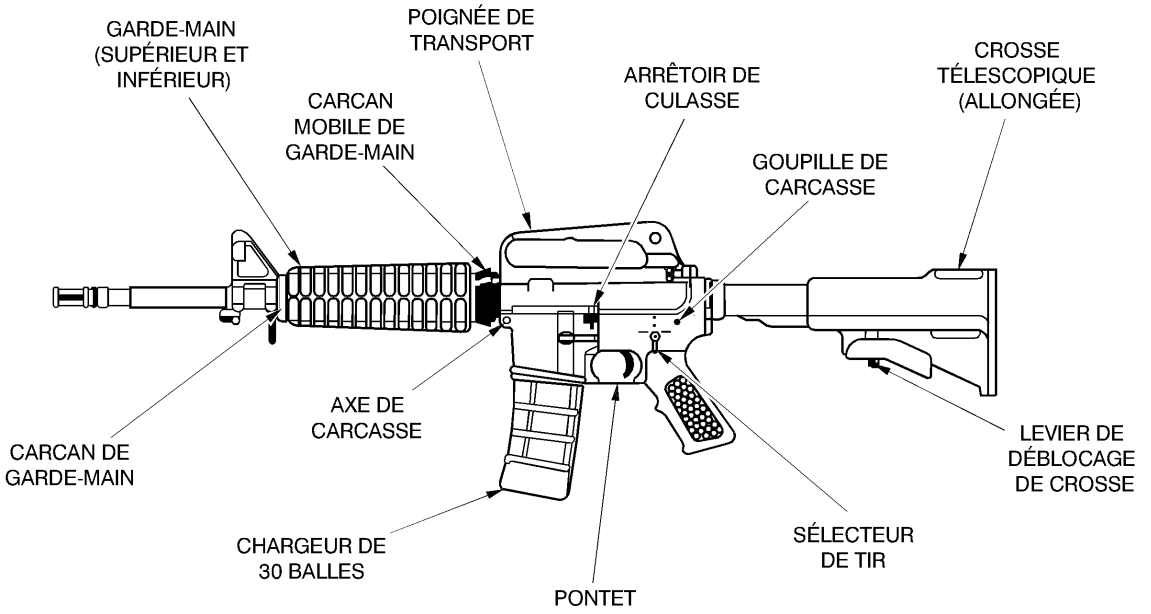

Figure 5-1-1 Carabine C8

STAND EASY FROM THE STAND AT EASE

7. On the command STAND – EASY, the body is relaxed in the stand at ease position and no other movement takes place.

DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION REPOS

7. Au commandement « RE — POS », il faut détendre le corps en conservant la position en place repos et ne faire aucun mouvement.

STAND AT EASE FROM THE STAND EASY

8. On the command SQUAD, the position of stand at ease is assumed.

DE LA POSITION REPOS À LA POSITION EN PLACE REPOS

8. Au commandement « ESCOUADE », il faut adopter la position en place repos.

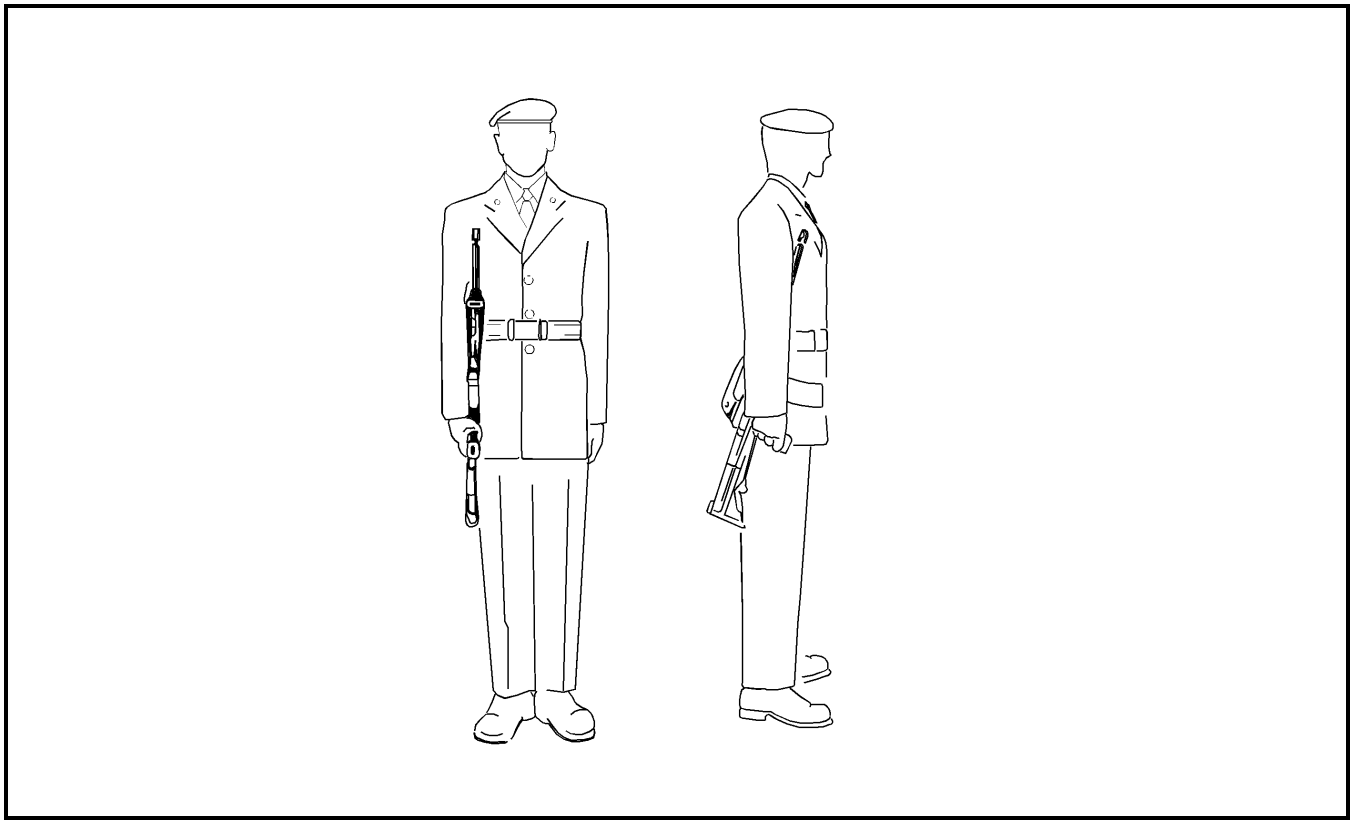

Figure 5-1-2 Shoulder Arms (Position of Attention)
Figure 5-1-2 À l'épaule armes (position du garde-à-vous)

ATTENTION FROM STAND AT EASE

9. On the command ATTEN – TION, squad members shall:

a. bend the left knee and bring the left foot at the position of attention; and

b. simultaneously, force the carbine to the right side and cut the left hand to the side and assume the position of attention.

DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION DU GARDE-À-VOUS

9. Au commandement « GARDE-À — VOUS », les membres de l'escouade doivent :

a. fléchir le genou gauche et amener le pied gauche à la position du garde-à-vous; et

b. en même temps, pousser la carabine du côté droit, placer le bras gauche le long du corps et adopter la position du garde-à-vous.

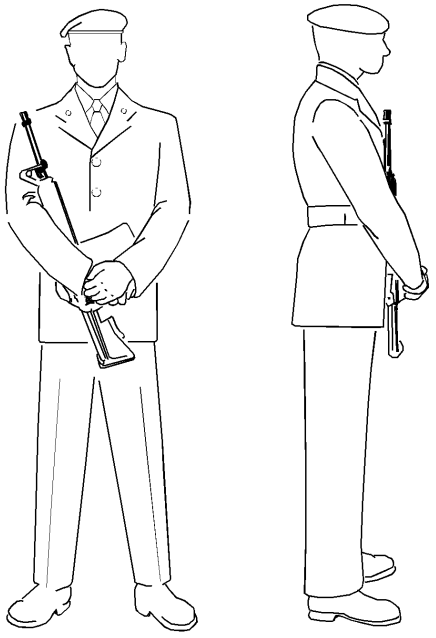

Figure 5-1-3 Position of Stand at Ease
Figure 5-1-3 Position en place repos

GROUND ARMS FROM THE SHOULDER

10. On the command GROUND ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. take a half pace forward with the left foot and, by bending the knees, adopt a squatting position (Figure 5-1-4);

b. simultaneously, lay the carbine on the ground at the right side with the magazine to the right and the muzzle pointing straight to the front, keeping the right arm vertical and the right hand in line with the right knee;

c. keep the shoulders square to the front and look down at the carbine; and

d. keep the left arm straight against the body and hip.

DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION AU SOL ARMES

10. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU SOL, ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. faire un demi-pas vers l'avant du pied gauche et s'accroupir en fléchissant les genoux (figure 5-1-4);

b. en même temps, poser la carabine au sol du côté droit, le chargeur à droite, le canon pointé vers l'avant, et garder le bras droit à la verticale, la main droite vis-à-vis du genou droit;

c. garder les épaules bien droites, vers l'avant, et incliner la tête en direction de la carabine; et

d. garder le bras gauche le long du corps, près de la hanche.

11. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. release the carbine; and

b. assume the position of attention by standing erect, bending the left knee and bringing the left foot back to the right foot.

12. On the command GROUND – ARMS, the two movements are combined. A standard pause is observed between the movements.

11. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. relâcher la carabine; et

b. se relever, fléchir le genou gauche et poser le pied gauche à côté du pied droit afin d'adopter la position du garde-à-vous.

12. Au commandement, « AU SOL — ARMES », les deux mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

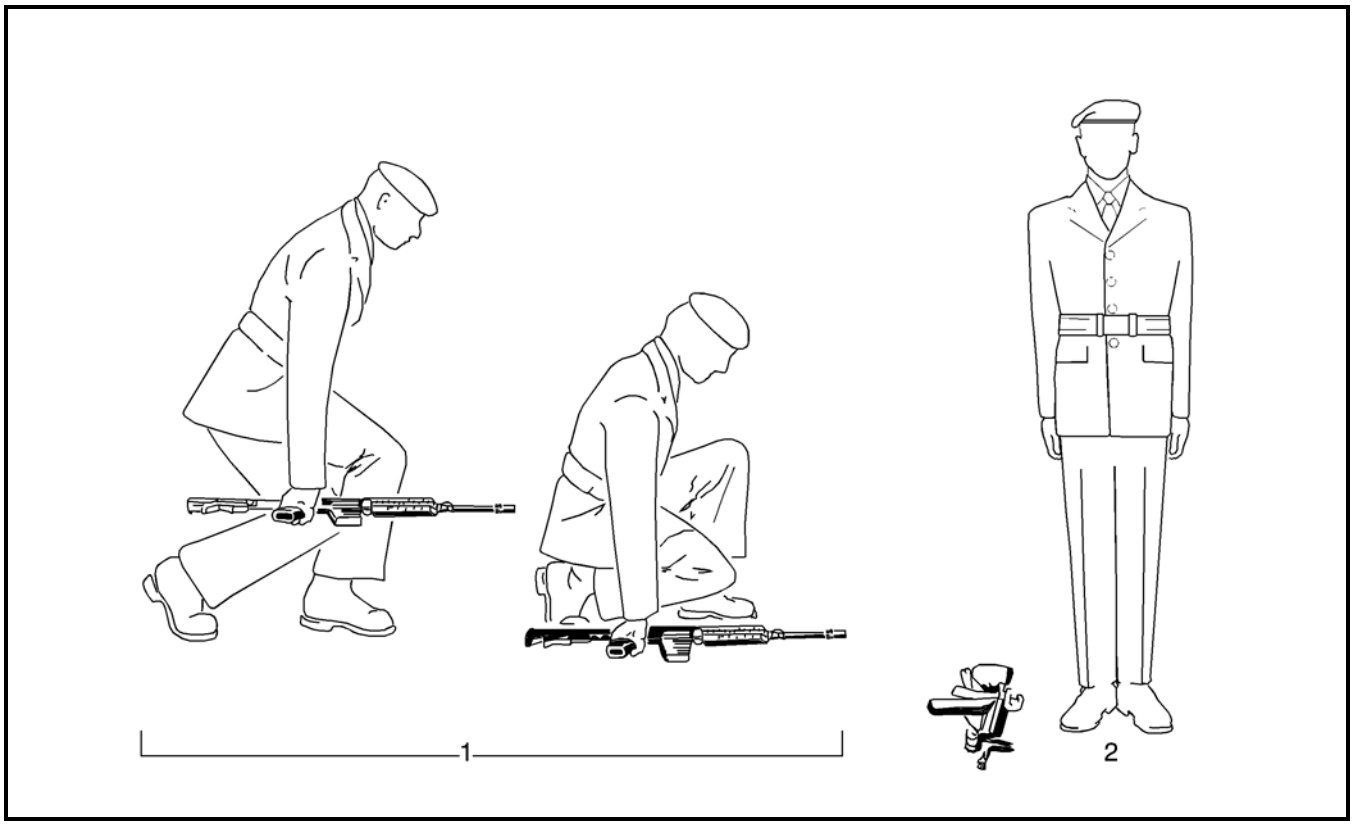

Figure 5-1-4 Ground Arms from the Shoulder
Figure 5-1-4 De la position à l'épaule armes à la position au sol armes

TAKE UP ARMS

13. On the command TAKE UP ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. take a half pace forward with the left foot and, by bending the knees, adopt a squatting position;

b. looking down, grasp the carbine at the pistol grip with the right hand; and

RAMASSEZ ARMES

13. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, RAMASSEZ ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. faire un demi-pas vers l'avant du pied gauche et s'accroupir en fléchissant les genoux;

b. regarder la carabine et la saisir de la main droite, par la poignée-pistolet; et

c. keep the left arm straight against the body and hip.

14. On the command SQUAD – TWO, squad members shall assume the position of attention by:

a. standing erect, bending the left knee and bringing the left foot smartly back to the right; and

b. simultaneously, bringing the carbine to the right side, adopting the proper position of attention.

15. On the command TAKE UP – ARMS, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

DRESSING A SQUAD

16. When dressing a squad on parade with carbines, the squad shall be at the shoulder arms (attention) position and the movements shall be executed in similar manner to those for rifle drill.

ORDERING A SQUAD WITH CARBINES ON PARADE

17. The detail shall be similar to that for rifle drill except that carbines are not brought to the order arms position.

FIX BAYONETS

18. The squad shall be in the open order when fixing bayonets.

19. On the command SQUAD WILL FIX BAYONETS, BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. tilt the carbine forward with the right hand to an angle of 45 degrees (Figure 5-1-5); and

b. simultaneously, grasp the bayonet handle with the thumb around the ring and fingers around the handle.

20. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. rotate the bayonet anti-clockwise; and

c. garder le bras gauche le long du corps, près de la hanche.

14. Au commandement, « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent adopter la position du garde-à-vous. Pour ce faire :

a. se redresser, fléchir le genou gauche et, d'un mouvement énergique, poser le pied gauche à côté du pied droit; et

b. en même temps, ramener la carabine du côté droit et se placer au garde-à-vous.

15. Au commandement « RAMASSEZ — ARMES », les deux mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

FAÇON D'ALIGNER UNE ESCOUADE

16. Lorsqu'on aligne une escouade armée de la carabine, les membres de l'escouade doivent être au garde-à-vous, c'est-à-dire dans la position à l'épaule armes, et exécuter les mêmes mouvements qu'avec le fusil.

FAÇON DE RASSEMBLER L'ESCOUADE POUR L'EXERCICE AVEC LA CARABINE

17. Les mouvements sont les mêmes qu'avec le fusil, sauf que les membres de l'escouade n'adoptent pas la position au pied armes avec la carabine.

BAÏONNETTES AU CANON

18. Ce mouvement doit être exécuté lorsqu'on a ouvert les rangs.

19. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, BAÏONNETTES AU CANON, FIXEZ, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. de la main droite, incliner la carabine vers l'avant à un angle de 45 degrés (figure 5-1-5); et

b. en même temps, saisir la poignée de la baïonnette de la main gauche, le pouce sur l'anneau et les autres doigts sur la poignée.

20. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. faire pivoter la baïonnette dans le sens contraire des aiguilles d'une montre; et

b. withdraw the bayonet by straightening the left arm with the bayonet being held along the left buttock, not visible from the front and with the fingers extended down the side of the bayonet handle.

b. dégainer la baïonnette en tendant le bras gauche, de façon à ce que la lame soit appuyée contre la fesse gauche et invisible de l'avant, les doigts tendus vers le bas sur la poignée.

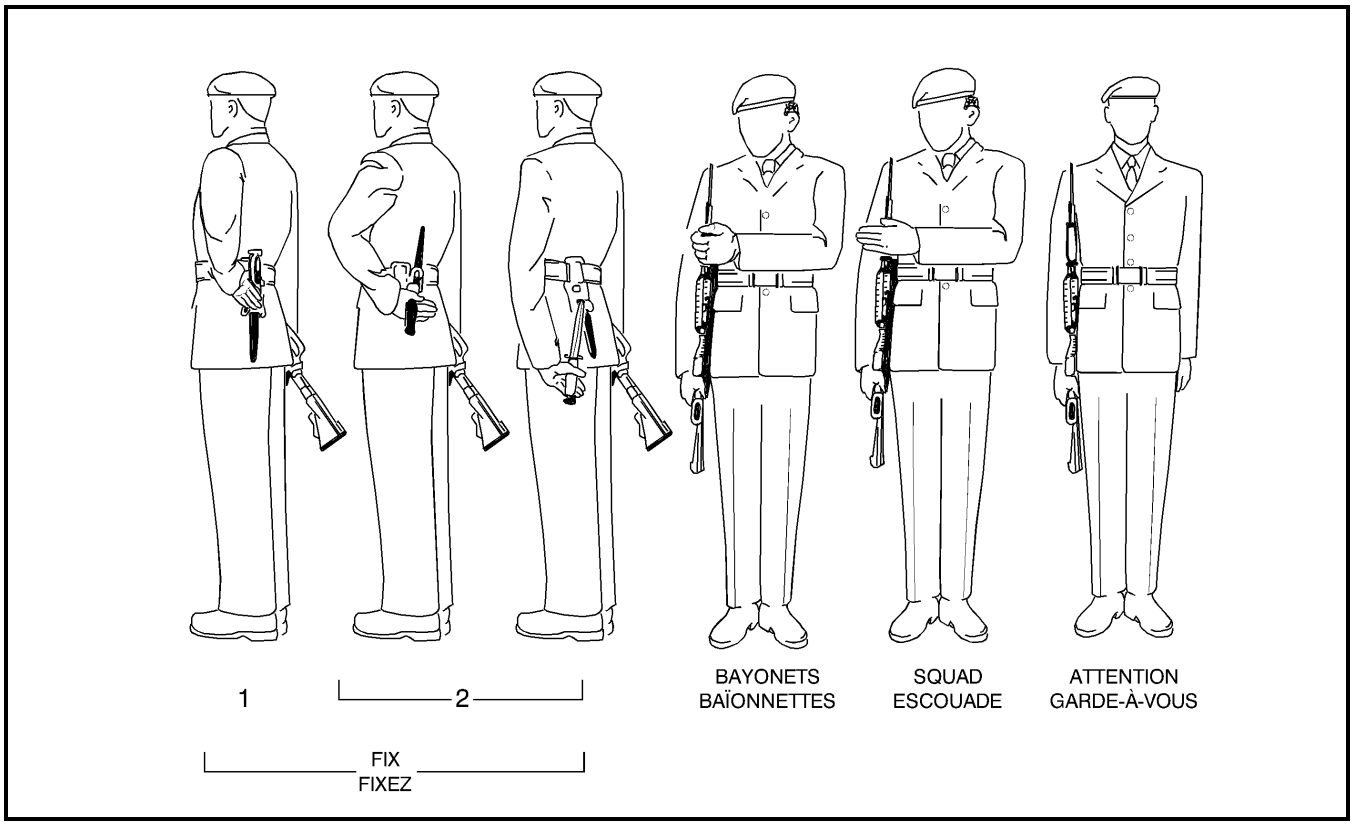

Figure 5-1-5 Fix Bayonets
Figure 5-1-5 Baïonnettes au canon

21. On the command SQUAD WILL FIX BAYONETS – FIX, the two movements are combined.

21. Au commandement « ESCOUADE, BAÏONNETTES AU CANON, FI — XEZ », les deux mouvements sont combinés.

22. On the command BAYONETS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

22. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, BAÏONNETTES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. lower the head to look directly at the muzzle of the carbine; and

a. incliner la tête de façon à regarder la bouche de la carabine; et

b. simultaneously, bring the bayonet between the body and the arm and fix the bayonet on the carbine by first fitting the bayonet ring over the muzzle and then fitting the groove in the bayonet handle over the bayonet stud on the carbine.

b. en même temps, ramener la baïonnette entre le corps et le bras et la fixer à la carabine en glissant d'abord l'anneau de la baïonnette sur la bouche de la carabine et en engageant le tenon de la baïonnette dans l'encoche de la poignée de la baïonnette.

23. On the command SQUAD – TWO, squad members shall push the bayonet down until the catch engages.

24. On the command SQUAD, BAYONETS, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between movements.

25. On the command SQUAD, squad members shall open the palm of the left hand and strike the handle of the bayonet with the fingers and thumb together and extended in continuation of the line of the arm and the thumb below the cross piece (guard) of the bayonet.

26. On the command SQUAD, ATTEN – TION, squad members shall:

a. pull the carbine to the right side and assume the shoulder arms position; and

b. cut the left arm to the left side and raise the head to assume the position of attention.

UNFIX BAYONETS

27. On the command SQUAD WILL UNFIX BAYONETS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. with the right hand, carry the carbine to the front centre of the body (Figure 5-1-6);

b. bending the knees slightly, grip the carbine between the knees; knees gripping the carbine at a point between the pistol grip and the magazine; and

c. strike and grasp the carbine with the left hand immediately below the bayonet handle with the thumb and forefinger pressing in on the bayonet catch.

28. On the command SQUAD – TWO, release the carbine with the right hand and grasp the bayonet handle with an upward movement, forcing the bayonet ring just clear of the carbine barrel with the blade edge to the front, the bayonet in line with the weapon barrel.

23. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent pousser la baïonnette vers le bas pour l'enfoncer jusqu'à ce que l'arrêtoir s'enclenche.

24. Au commandement « ESCOUADE, BAÏONNETTES », les deux mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

25. Au commandement « ESCOUADE », les membres de l'escouade doivent ouvrir la paume de la main gauche et frapper la poignée de la baïonnette, les cinq doigts de la main joints et tendus dans l'alignement du bras, le pouce sous le garde de la baïonnette.

26. Au commandement « ESCOUADE, GARDE-À — VOUS », les membres de l'escouade doivent :

a. ramener la carabine du côté droit, près du corps, et adopter la position à l'épaule armes; et

b. ramener le bras gauche le long du corps, relever la tête et adopter la position du garde-à-vous.

BAÏONNETTES AU FOURREAU

27. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, ESCOUADE, BAÏONNETTES AU FOURREAU, REMETTEZ, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. de la main droite, amener la carabine en face d'eux et la centrer par rapport au corps (figure 5-1-6);

b. coincer la carabine entre les genoux légèrement fléchis; retenir la carabine entre le poignée-pistolet et le chargeur; et

c. frapper et saisir la carabine de la main gauche, juste au-dessous de la poignée de la baïonnette, en appuyant sur l'arrêtoir de la baïonnette avec le pouce et l'index.

28. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », relâcher la carabine et, de la main droite, saisir la poignée de la baïonnette et tirer vers le haut, de façon à ce que l'anneau de la baïonnette se dégage du canon de la carabine. Le tranchant de la lame doit rester vers l'avant, dans l'alignement du canon de l'arme.

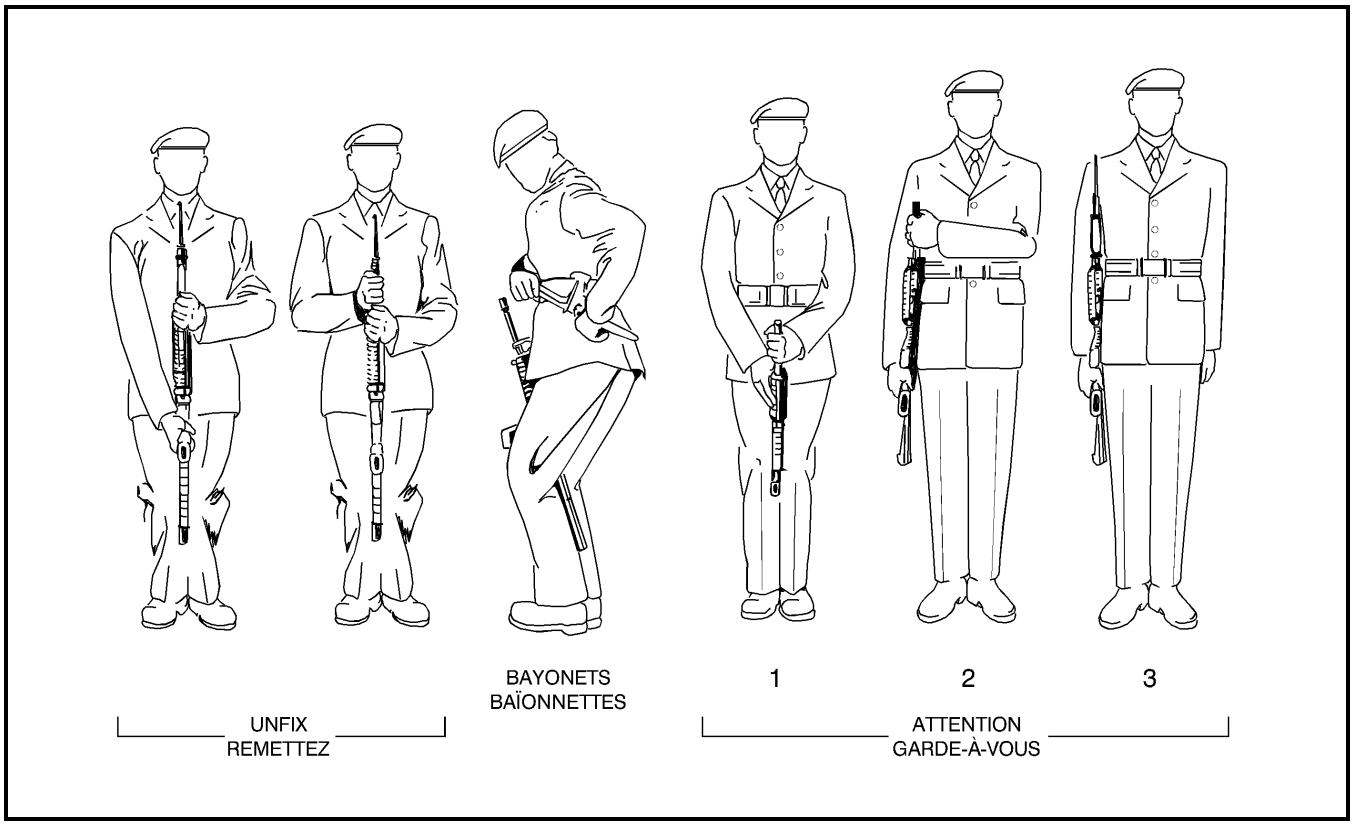

Figure 5-1-6 Unfix Bayonets
Figure 5-1-6 Baïonnettes au fourreau

29. On the command SQUAD WILL UNFIX BAYONETS – UNFIX, the movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

30. On the command BAYONETS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. with a flick of the right wrist, turn the bayonet over to the left so that the flat of the blade strikes the belt;

b. grasp the scabbard with the left hand, tilting the scabbard and inserting the point of the bayonet into the mouth of the scabbard; and

c. simultaneously, bend the head downward and to the left to look at the scabbard.

31. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. force the bayonet fully home in the scabbard;

29. Au commandement « ESCOUADE, BAÏONNETTES AU FOURREAU, REMET — TEZ », les mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

30. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, BAÏONNETTES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. d'un tour du poignet droit, faire pivoter la baïonnette vers la gauche de façon à ce que le plat de la lame frappe le ceinturon;

b. saisir le fourreau de la main gauche, l'incliner et y introduire la pointe de la baïonnette; et

c. en même temps, incliner la tête vers la gauche de façon à regarder le fourreau.

31. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. enfoncer la baïonnette dans le fourreau;

b. keep the left elbow straight to the rear;

c. keep the right elbow close to the body; and

d. keep the fingers of the right hand closed and extended downward over the bayonet handle.

32. On the command SQUAD, BAYONETS, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

33. On the command ATTENTION BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. strike and grasp the carbine at the pistol grip with the right hand;

b. simultaneously, release the scabbard with left hand, strike and grasp the carbine at the barrel below the flash suppressor; and

c. turn the head and eyes to the front.

34. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. force the weapon to the shoulder arms position with both hands, guiding the weapon into the shoulder with the left hand; and

b. simultaneously, straighten the knees to the position of attention.

35. On the command SQUAD – THREE, squad members shall cut the left hand and arm to the side assuming the position of attention.

36. On the command SQUAD, ATTEN – TION, the three movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

EXAMINE ARMS FROM THE SHOULDER

37. On the command FOR INSPECTION, EXAMINE ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. keeping the head and body square to the front, take a half pace forward with the left foot (Figure 5-1-7); and

b. garder le coude gauche vers l'arrière;

c. garder le coude droit près du corps; et

d. garder les doigts de la main droite joints et les tendre vers le bas, le long de la poignée de la baïonnette.

32. Au commandement « ESCOUADE, BAÏONNETTES », les deux mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

33. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, GARDE-À-VOUS, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. de la main droite, frapper et saisir la carabine par la poignée-pistolet;

b. en même temps, relâcher le fourreau de la main gauche, frapper et saisir le canon de la carabine dessous le cache-flamme; et

c. redresser la tête et regarder droit devant eux.

34. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

a. pousser la carabine dans la position à l'épaule armes avec les deux mains en guidant l'arme au creux de l'épaule avec la main gauche; et

b. en même temps, redresser les genoux dans la position du garde-à-vous.

35. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent ramener le bras gauche le long du corps et adopter la position du garde-à-vous.

36. Au commandement « ESCOUADE, GARDE-À — VOUS », les trois mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION POUR L'INSPECTION PORTEZ ARMES

37. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, POUR L'INSPECTION, PORTEZ ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

a. faire un demi-pas vers l'avant du pied gauche en gardant la tête et le corps bien droits (figure 5-1-7); et

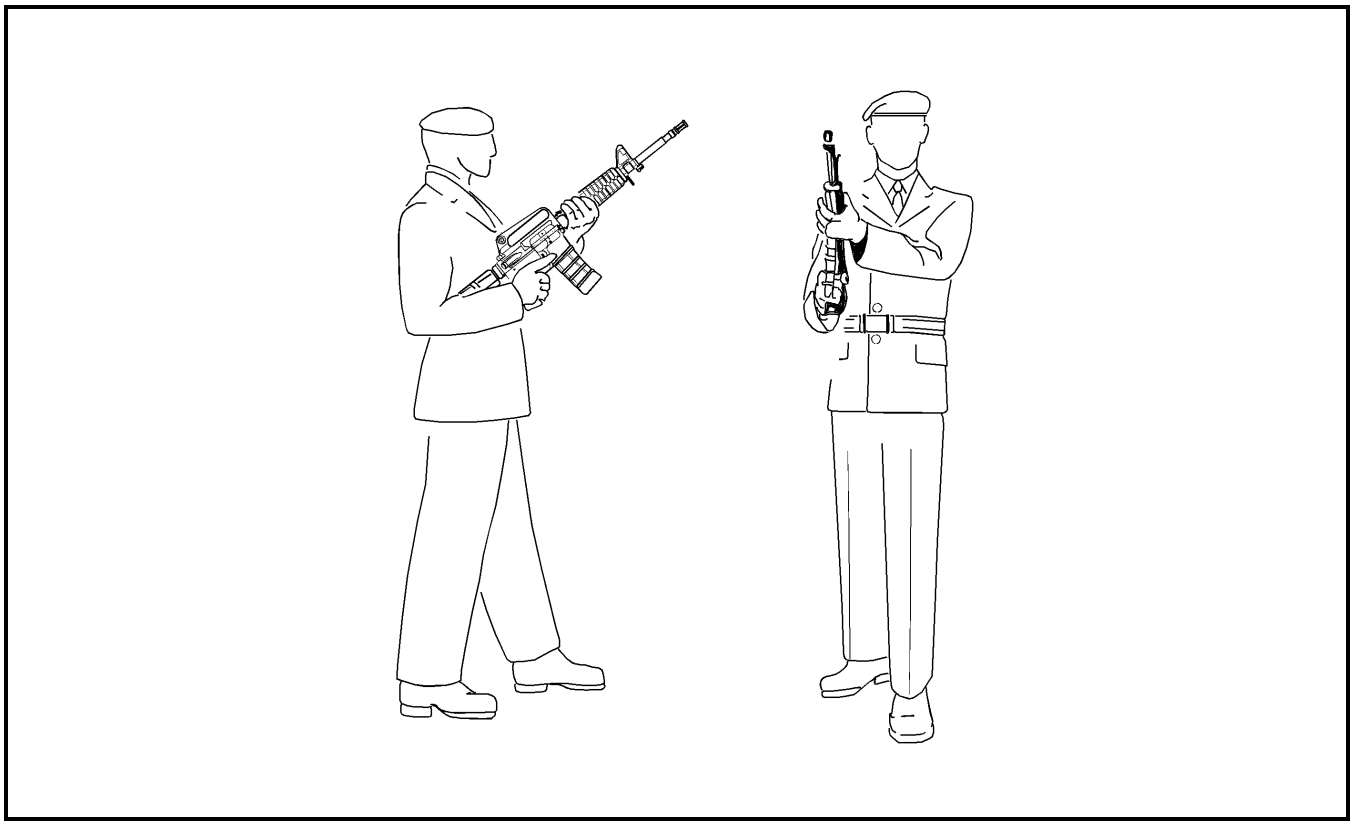

Figure 5-1-7 Examine Arms from the Shoulder
Figure 5-1-7 De la position à l'épaule armes à la position pour l'inspection portez armes

b. thrust the carbine forward with the right hand to an angle of 45 degrees and strike and grasp the handguard immediately in front of the magazine with the left hand, the sling in the palm of the left hand.

38. On the command SQUAD – TWO, squad members shall remove the right hand from the pistol grip and grasp the cocking handle with the index and middle fingers.

39. On the command SQUAD – THREE, squad members shall, with the right hand:

a. pull the working parts to the rear; and

b. return the cocking handle to its normal position.

40. On the command SQUAD – FOUR, squad members shall return the right hand to the pistol grip, right forefinger along the trigger guard.

b. de la main droite, pousser la carabine vers l'avant en l'inclinant à 45 degrés. De la main gauche, frapper et saisir le garde-main juste devant le chargeur en tenant la bretelle dans la paume de la main gauche.

38. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent, avec la main droite, relâcher la poignée-pistolet pour saisir la poignée d'armement entre l'index et le majeur.

39. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent, de la main droite :

a. tirer les pièces mobiles vers l'arrière; et

b. remettre la poignée d'armement à sa position normale.

40. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les membres de l'escouade doivent saisir à nouveau la poignée-pistolet de la main droite, l'index contre le pontet.

41. On the command SQUAD – FIVE, squad members shall remove the left hand from the handguard, ensure the fire control selector is on “S” and return the left hand to the handguard.

42. On the command FOR INSPECTION, EXAMINE – ARMS, the five movements are combined. The standard pause shall be observed between the movements.

EASE SPRINGS

43. On the command EASE SPRINGS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. remove the left hand from the handguard; and

b. strike the side of the magazine with the fingers around the forward edge of the magazine and the left thumb over the bolt catch.

44. On the command SQUAD – TWO, squad members shall push the bolt in the bolt catch with the thumb of the left hand.

45. On the command SQUAD – THREE, squad members shall move the fire control selector to “R” with the thumb and forefinger of the left hand.

46. On the command SQUAD – FOUR, squad members shall return the left hand to the handguard.

47. On the command SQUAD – FIVE, squad members shall press the trigger and release it.

48. On the command SQUAD – SIX, squad members shall, with the right hand, strike the right side of the magazine housing with fingers together and extended and immediately, with the index finger, close the ejection port cover (Figure 4-1-14).

49. On the command SQUAD – SEVEN, squad members shall return the right hand to the pistol grip, the right index finger along the trigger guard.

41. Au commandement « ESCOUADE — CINQ », les membres de l’escouade doivent relâcher le garde-main avec la main gauche, s’assurer que le sélecteur de tir est à la position « S » et remettre la main gauche sur le garde-main.

42. Au commandement « POUR L’INSPECTION, PORTEZ — ARMES », les cinq mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

RELÂCHEZ LA CULASSE

43. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, RELÂCHEZ LA CULASSE, ESCOUADE — UN », les membres de l’escouade doivent :

a. retirer la main gauche du garde-main; et

b. frapper le côté du chargeur et placer le pouce sur l’arrêtoir de culasse et les autres doigts autour du chargeur.

44. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l’escouade doivent enfoncer la culasse dans l’arrêtoir de la culasse à l’aide du pouce gauche.

45. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l’escouade doivent placer le sélecteur de tir à la position « R » avec le pouce et l’index de la main gauche.

46. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les membres de l’escouade doivent saisir à nouveau le garde-main de la main gauche.

47. Au commandement « ESCOUADE — CINQ », les membres de l’escouade doivent appuyer sur la détente et la relâcher.

48. Au commandement « ESCOUADE — SIX », les membres de l’escouade doivent, de la main droite, frapper légèrement le côté droit du logement du chargeur en gardant les doigts joints et étendus et, à l’aide de l’index, refermer le couvercle de la fenêtre d’éjection (figure 4-1-14).

49. Au commandement, « ESCOUADE — SEPT », les membres de l’escouade doivent saisir à nouveau la poignée-pistolet de la main droite, l’index le long du pontet.

50. On the command EASE – SPRINGS, the seven movements are combined. The standard pause shall be observed between the movements.

51. This drill sequence, closely related to field firing requirements, supersedes the trial abbreviated sequence shown in audiovisual productions 03235 “Arms Drill” and 03236 “Exercices avec les armes”.

SHOULDER ARMS FROM THE EXAMINE

52. On the command SHOULDER ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

a. bend the left knee and assume the position of attention with the feet (Figure 5-1-8);

b. with the right hand, pull the weapon to the shoulder arms position;

c. simultaneously, with the left hand force the weapon into the right shoulder, maintaining an all-round grasp of the handguard with the left hand; and

d. keep the weapon vertical to the ground.

53. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

a. cut the left hand to the side by the shortest route; and

b. force the weapon back until the thumb of the right hand is in line with the trouser seam.

54. On the command SHOULDER – ARMS, the two movements are combined. The standard pause shall be observed between the movements.

55. When rifles and carbines are mixed on parade and the command to order arms from the examine is given, personnel carrying carbines shall remain still for the standard pause whilst personnel armed with rifles execute the first movement of the order arms, (Chapter 4, paragraph 87). Thereafter, those armed with carbines shall shoulder arms.

50. Au commandement « RELÂCHEZ LA CULASSE », les sept mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

51. Cette séquence d’exercice, ressemblant sensiblement aux exigences de tir de campagne, remplace la séquence abrégée d’essai montrée dans les documents audiovisuels 03235 « Arms Drill » et 03236 « Exercices avec les armes ».

DE LA POSITION POUR L’INSPECTION PORTEZ ARMES À LA POSITION À L’ÉPAULE ARMES

52. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À L’ÉPAULE, ARMES, ESCOUADE — UN », les membres de l’escouade doivent :

a. fléchir le genou gauche et placer les pieds dans la position du garde-à-vous (figure 5-1-8);

b. de la main droite, amener la carabine à la position à l’épaule, armes;

c. en même temps, de la main gauche, pousser l’arme au creux de l’épaule droite en gardant la main gauche fermée sur le garde-main; et

d. tenir l’arme à la verticale par rapport au sol.

53. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l’escouade doivent :

a. ramener le bras gauche le long du corps par le plus court chemin; et

b. pousser l’arme vers l’arrière de manière à ce que le pouce de la main droite se trouve en ligne avec la couture du pantalon.

54. Au commandement « À L’ÉPAULE — ARMES », les deux mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

55. Lorsque, dans les prises d’armes mixtes (fusils et carabines), le commandement aux pieds armes de la position pour l’inspection portez armes est donné, les militaires portant la carabine doivent demeurer immobiles pendant l’exécution du premier mouvement du aux pieds armes par les militaires qui portent le fusil (voir le paragraphe 87 du chapitre 4). Ensuite, ceux qui portent la carabine adoptent la position à l’épaule armes.

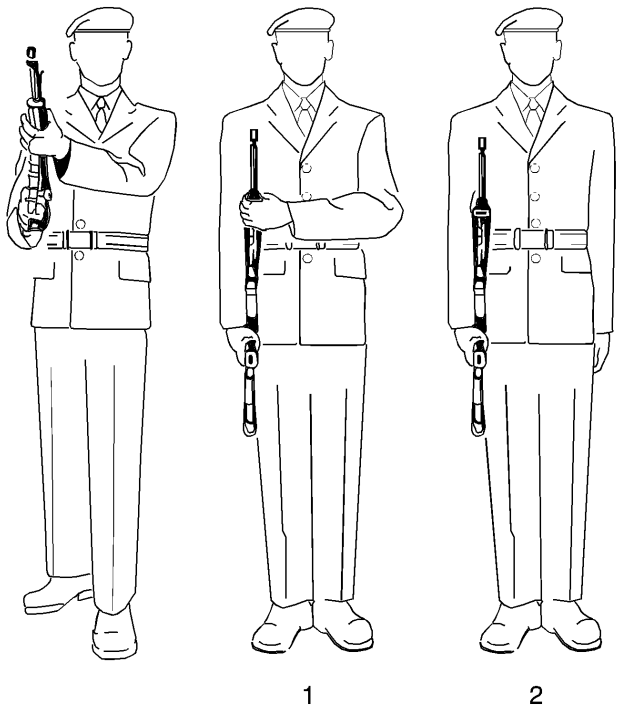

Figure 5-1-8 Shoulder Arms from the Examine
Figure 5-1-8 De la position pour l'inspection portez armes à la position à l'épaule armes

56. On other than a ceremonial parade, it is normal for each individual to ease springs, shoulder arms and stand at ease after the inspecting officer has reached the second file to the left. The last two members of the rank act together. If order arms is ordered for rifles on parade, personnel with carbines shall shoulder arms.

56. En général, lorsqu'il ne s'agit pas d'une prise d'armes, il est normal que chaque individu exécute indépendamment les relâchez la culasse, à l'épaule armes et en place repos dès que l'officier qui inspecte les troupes arrive à la deuxième file du côté gauche. Les deux derniers militaires du rang exécutent le mouvement ensemble. Si l'on donne le commandement au pied armes aux militaires qui portent le fusil, ceux qui portent la carabine doivent adopter la position à l'épaule armes.

SHOULDER ARMS FROM THE PORT

57. Similar to rifle drill.

58. When carbines and rifles are carried at the port arms on the same parade and the command order arms is given, the following movements shall be executed by personnel carrying carbines.

DE LA POSITION AU PORT ARMES À LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

57. Les mouvements sont à peu près les mêmes qu'avec le fusil.

58. Dans une prise d'armes mixtes (fusils et carabines), lorsque les militaires sont dans la position au port armes et qu'on donne le commandement au pied armes, les militaires qui sont munis de la carabine doivent exécuter les mouvements décrits ci-dessous.

59. On the command ORDER ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, personnel carrying carbines shall force the carbine to the right shoulder with the left hand.

60. On the command SQUAD – TWO, personnel shall change the position of the right hand from the sliding buttstock, to strike and grasp the pistol grip.

61. On the command SQUAD – THREE, personnel shall cut the left hand to the side and assume the position of attention.

62. On the command ORDER – ARMS, the three movements are combined. The standard pause is observed between the movements.

59. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PIED, ARMES, ESCOUADE — UN », ceux qui portent une carabine doivent, de la main gauche, pousser la carabine contre l'épaule droite.

60. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », ils doivent relâcher la crosse télescopique de la main droite, frapper et saisir la poignée-pistolet.

61. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », il faut ramener le bras gauche le long du corps et adopter la position du garde-à-vous.

62. Au commandement « AU PIED — ARMES », les trois mouvements sont combinés et séparés par des pauses réglementaires.

SECTION 2

CEREMONIAL CARBINE DRILL

FIRING CARTRIDGES FROM THE SHOULDER

1. Firing cartridges from the shoulder is executed in the same manner as for rifle drill, except that in the last movement carbines shall be returned to the shoulder in the same manner as for the shoulder arms from the examine.

FIRING VOLLEYS – MILITARY FUNERALS

2. The procedure for firing volleys at a military funeral shall be the same as for rifle drill, except as noted below.

3. On the completion of the service and after the parade commander has ordered parade replace headdress, the guard/firing party commander shall give the same sequence of commands as detailed for rifle drill except that the command order arms shall not be given when only carbines are carried.

NOTE

A five seconds pause shall be observed between volleys, otherwise orders at sub-subparagraphs (4), (5) and (6) are repeated until three blank rounds have been fired.

REVERSE ARMS FROM THE SHOULDER

4. The reverse arms shall be executed in the same manner as that for rifle drill, except for the fourth movement, which shall be as follows. On the command SQUAD – FOUR, squad members shall release the handguard with the left hand and transfer the left hand behind the back grasping the barrel just in front of the front sight, the back of the hand towards the ground.

SECTION 2

EXERCICE DE CÉRÉMONIE AVEC LA CARABINE

FAIRE FEU DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES

1. Les mouvements sont les mêmes qu'avec le fusil, sauf qu'au dernier mouvement, il faut ramener la carabine à l'épaule en procédant de la même manière que pour passer de la position pour l'inspection portez armes à la position à l'épaule armes.

TIR DE SALVES AUX FUNÉRAILLES MILITAIRES

2. Il faut procéder de la même manière qu'avec le fusil pour ce qui est du tir de salves aux funérailles militaires, en apportant les modifications ci-après.

3. À la fin du service funèbre et après que le commandant du cortège a donné le commandement défilé, couvrez-vous, le commandant de la garde ou du peloton de tir donne les mêmes commandements que ceux qui s'appliquent à l'exercice avec le fusil, à l'exception du commandement au pied armes qui doit être supprimé lorsque tous les militaires portent la carabine.

NOTA

Il faut observer une pause de cinq secondes entre chaque salve, autrement répéter les commandements des sous-paragraphes (4), (5) et (6) jusqu'à ce qu'on ait tiré trois coups à blanc.

DE LA POSITION À L'ÉPAULE ARMES À LA POSITION RENVERSEZ ARMES

4. Il faut exécuter ce mouvement de la même manière qu'on le fait avec le fusil, sauf dans le cas du quatrième mouvement qui doit être modifié de la façon suivante. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les membres de l'escouade doivent relâcher le garde-main et mettre la main gauche dans le dos, de façon à saisir le canon de l'arme par derrière, juste devant le guidon, le dos de la main face au sol.

CHANGE ARMS AT THE REVERSE

5. The change arms from the reverse shall be executed in the same manner as that for rifle drill, except for the fourth movement, which shall be as follows. On the command SQUAD – FOUR, squad members shall force the right arm around and behind the body, the right hand grasping the barrel in front of the front sight, the back of the hand towards the ground.

FAÇON DE CHANGER L'ARME DE CÔTÉ À LA POSITION RENVERSEZ ARMES

5. Il faut exécuter ce mouvement de la même manière qu'on le fait avec le fusil, sauf dans le cas du quatrième mouvement qui doit être modifié de la façon suivante. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les membres de l'escouade doivent forcer le bras droit dans le dos, de façon à saisir le canon de l'arme avec la main droite, devant le guidon, le dos de la main face au sol.

CHAPTER 6

SWORD, PACE STICK AND CANE DRILL

SECTION 1

SWORD DRILL

GENERAL

1. The sword (Figure 6-1-1) is one of the traditional badges of rank for those who hold Her Majesty's commission or warrant. It is worn as a ceremonial weapon by officers and chief warrant officers. It may also be worn by non-commissioned members of units which by custom have armed personnel with swords, such as horse-mounted cavalry and horse artillery.

2. The sword is worn for the following occasions:

a. on formal ceremonies or parades;

b. at state ceremonies;

c. in attendance on or as escorts to Royal or Vice-Regal personages;

d. for ceremonial guards, including guards of honour;

e. for church services or parades;

f. for military or state funerals;

g. at formal inspections by flag and general officers who are reviewing officers, or their aides de camp;

h. as a representative of the Canadian Forces at formal civilian functions;

i. at investitures in accordance with the investing dignitary's customs and wishes; and

j. for social occasions, less dinners and dances, for which No. 1, 1B or 1C order of dress is appropriate.

CHAPITRE 6

EXERCICE AVEC LE SABRE, LE MESURE-PAS ET LA CANNE

SECTION 1

EXERCICE AVEC LE SABRE

GÉNÉRALITÉS

1. Le sabre (figure 6-1-1) est l'un des signes distinctifs traditionnels de grade, des personnes qui détiennent une commission ou un brevet de Sa Majesté. C'est une arme de cérémonie portée par les officiers et les adjudants-chefs. Dans certaines unités aux coutumes particulières, comme la cavalerie et l'artillerie à cheval, il peut également être porté par des militaires du rang.

2. Les militaires autorisés portent le sabre dans les occasions suivantes :

a. dans les cérémonies ou rassemblements officiels;

b. dans les cérémonies d'État;

c. lorsqu'ils sont de service auprès de personnages royaux ou vice-royaux ou qu'ils font partie de leur escorte;

d. lorsqu'ils font partie de cérémonie, y compris les gardes d'honneur;

e. lors des services religieux ou de rassemblements à l'église;

f. lorsqu'ils prennent part à des funérailles d'État ou à des funérailles militaires;

g. aux inspections officielles, par des généraux qui agissent à titre d'officier de revue ou par leurs aides de camp;

h. lorsqu'ils participent à des cérémonies civiles à titre de représentants des Forces canadiennes;

i. lors d'investitures, conformément aux vœux du dignitaire concerné et aux coutumes qu'il entend observer; et

j. dans les réunions sociales, à l'exception des dîners et des soirées dansantes, où sont de mise les tenues n° 1, 1B ou 1C.

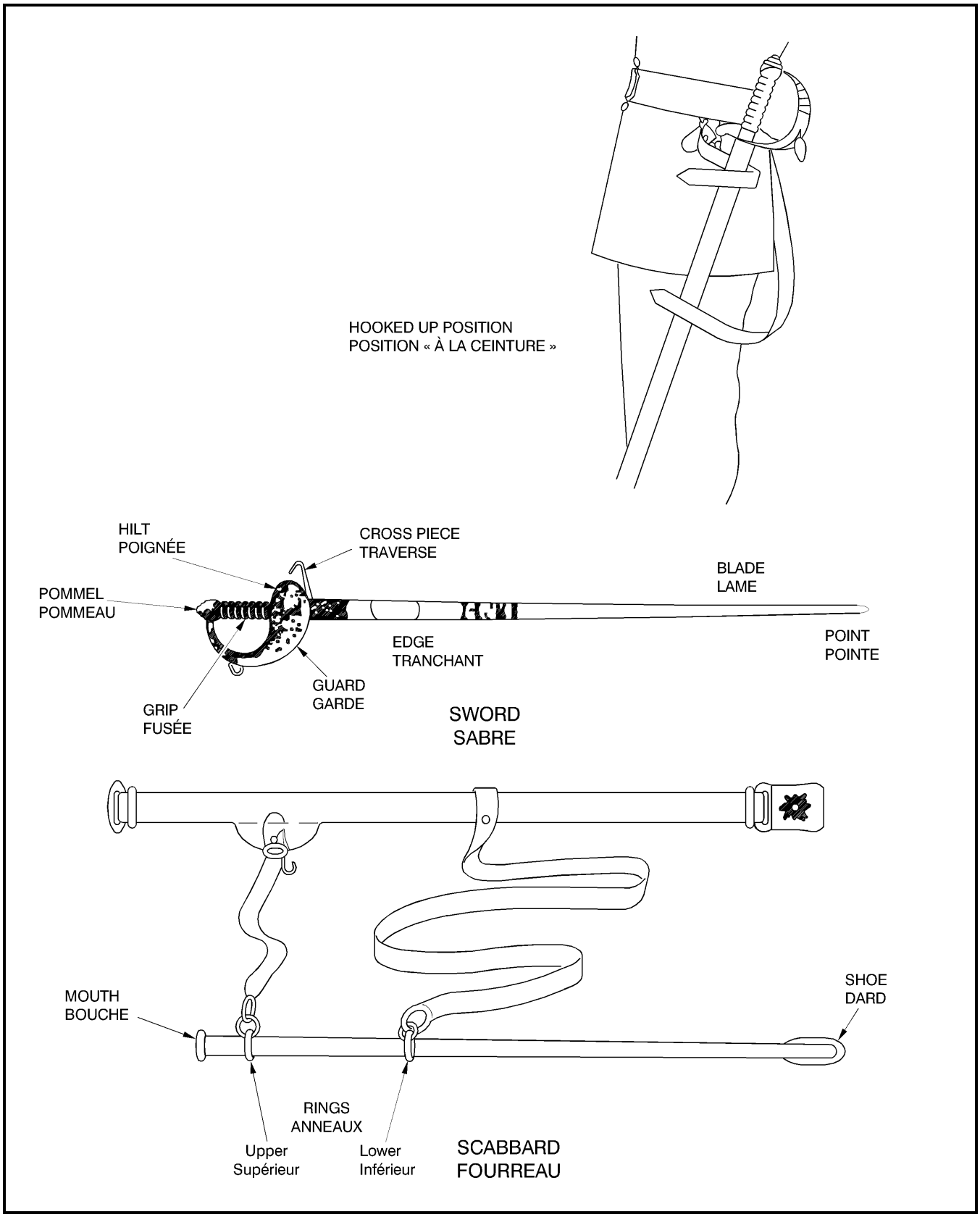

Figure 6-1-1 Sword and Accoutrements
Figure 6-1-1 Le sabre et ses attributs

3. Accuracy and swift but graceful movements are the hallmarks of good sword handling.

4. There are two methods of wearing the sword:

a. hooked-up, which may be used by anyone and is always used by personnel who must keep the left hand free for use, e.g., Colour bearers, band conductors and drum-majors; and

b. slung.

5. The sword may be drawn and returned when either in the hooked-up or slung position. Once the sword is drawn the actual sword movements are the same for all.

6. In the interest of uniformity, parade commanders may issue instructions for scabbards to be either hooked-up or slung.

7. When parading under their own arrangements, commanding officers may order slung scabbards to be hooked-up under jackets once swords are drawn. If so, the parade must pause while personnel are given a few moments to hook-up or unhook scabbards.

8. Colour bearers will wear the sword hooked-up. If the sword belt is worn under the tunic, jacket or overcoat, this is achieved by having a slit made in the coat and lining at the pocket opening so that the drawn sword blade can pass down through the garment slit and into the mouth of the scabbard which is hooked-up underneath.

9. When on the march, the sword is always held at the carry position with three exceptions:

a. when troops are ordered to sling weapons, swords will be returned to their scabbard;

b. when Colours are sloped or when troops are marching at ease, swords will be sloped; and

3. Un bon maniement du sabre se caractérise par des mouvements à la fois vifs, précis et gracieux.

4. Le sabre se porte de deux façons :

a. à la ceinture, cette façon pouvant être adoptée par n'importe qui et étant obligatoire pour ceux qui doivent garder la main gauche libre, par exemple les porte-drapeaux consacrés, les chefs de musique et les tambours-majors; et

b. suspendu.

5. Le dégainement et la remise en place du sabre peuvent se faire dans les deux positions, soit porté à la ceinture ou suspendu. Une fois le sabre dégainé, les mouvements sont les mêmes pour tous.

6. Par souci d'uniformité, les commandants de défilés ou de rassemblements peuvent émettre des directives précisant la façon de porter le fourreau.

7. Lorsque les commandants d'unité organisent eux-mêmes un rassemblement, ils peuvent ordonner à leur personnel de ramener le fourreau de la position suspendue à la position à la ceinture sous la veste, une fois le sabre dégainé. Dans ce cas, il faut prévoir un arrêt de quelques instants pour permettre aux participants d'agrafer ou de dégrafer le fourreau.

8. Chez les porte-drapeaux consacrés, le sabre se porte à la ceinture. Si le ceinturon est porté sous la tunique, sous la veste ou sous le paletot, le vêtement en question et sa doublure sont percés d'une fente à l'ouverture de la poche pour qu'on puisse y diriger la lame du sabre dans la bouche du fourreau.

9. En marche, les militaires tiennent toujours le sabre dans la position sabre en main, sauf dans les trois circonstances suivantes :

a. quand ils reçoivent l'ordre de mettre leur arme à la bretelle, ils doivent rengainer leur sabre;

b. quand le drapeau consacré est porté à l'épaule ou quand les militaires marchent au repos, le sabre se porte à l'épaule; et

c. when arms are reversed during funeral processions, swords will be reversed.

10. At the halt, the sword is normally at the carry when personnel are at attention or at the shoulder arms position.

11. When officers are ordered to fall in, they will come to attention and draw their swords before stepping off. When ordered to fall out, they will salute the senior officer, return their swords and fall out behind that officer.

12. Except where otherwise noted, non-commissioned members do not draw their swords on parade unless they are members of horse-mounted cavalry or artillery.

POSITION OF ATTENTION

13. **Sword Hooked-up.** When the sword is worn in the hooked-up position, i.e., hung on the belt hook (Figure 6-1-2), it is allowed to hang at its natural angle, hilt to the rear behind the left elbow, guard to the rear, shoe and rings of the scabbard forward; the left hand to the side in the normal position of attention. The belt hook should be positioned just to the rear of the point of the left hip so that the sword will sit naturally, without colliding with the left arm. Practice will reveal the best spot on the hip.

14. **Sword Slung.** The scabbard is held in the left hand with the left arm straight, hand gripping the scabbard at the upper ring index finger pointed down, fingers and thumb curled around the back, and the thumb in line with the seam of the trousers (Figure 6-1-2). The scabbard shall be held vertical, rings to the rear (thus, if the sword is in the scabbard, the guard is forward).

c. dans les cortèges funèbres, lorsque les armes sont renversées.

10. À la halte, les militaires tiennent généralement le sabre dans la position sabre en main lorsqu'ils sont dans la position du garde-à-vous ou dans la position à l'épaule armes.

11. Lorsque les officiers reçoivent l'ordre de former les rangs, ils prennent la position du garde-à-vous et dégainent leur sabre avant de se mettre en marche. Lorsqu'ils reçoivent l'ordre de rompre les rangs, ils saluent l'officier supérieur, rengainent leur sabre et rompent les rangs derrière cet officier.

12. Sauf indication contraire, les militaires du rang ne dégainent pas à l'occasion des rassemblements, à moins de faire partie de la cavalerie ou de l'artillerie à cheval.

POSITION DU GARDE-À-VOUS

13. **Le sabre à la ceinture.** Lorsqu'il est porté à la ceinture, c'est-à-dire retenu par l'agrafe du ceinturon (figure 6-1-2), le sabre peut être accroché de façon à pendre normalement, la poignée derrière le coude gauche du porteur, la garde vers l'arrière, le dard et les anneaux du fourreau vers l'avant. La main gauche est posée sur le côté, dans la position normale du garde-à-vous. L'agrafe doit être placée juste à l'arrière de la pointe de la hanche gauche, de façon à ce que le sabre tombe bien sans heurter le bras gauche. C'est à l'usage que chacun découvre le point de fixation approprié pour l'agrafe.

14. **Le sabre suspendu.** Le militaire, gardant le bras gauche tendu, tient le fourreau de la main gauche à la hauteur de l'anneau supérieur, l'index pointé vers le sol, les doigts et le pouce repliés vers l'arrière et le pouce en ligne avec la couture du pantalon (figure 6-1-2). Le fourreau est tenu à la verticale, les anneaux vers l'arrière (si le sabre est dans le fourreau, la garde se trouve vers l'avant).

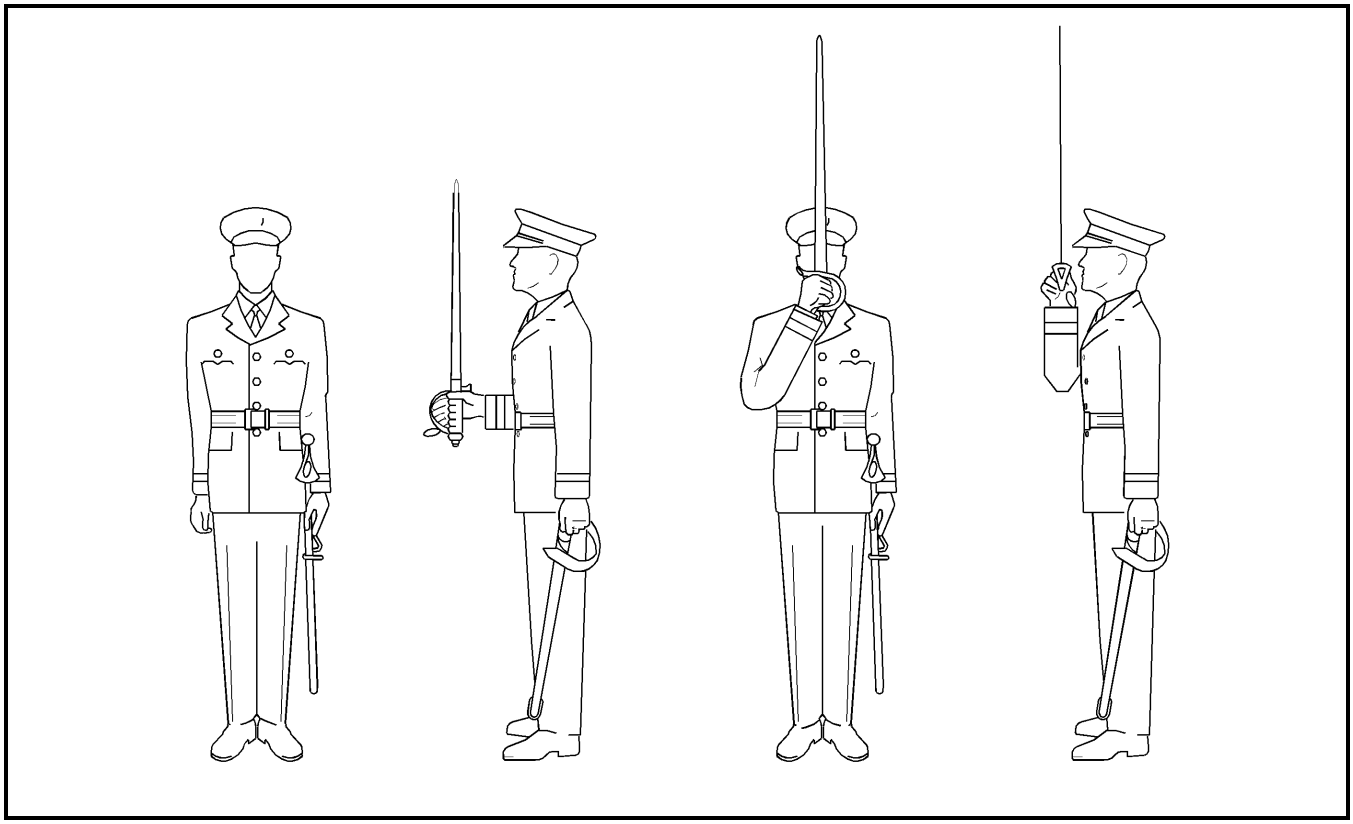

Figure 6-1-2 Attention (slung), Carry, Recover
Figure 6-1-2 Positions garde-à-vous (sabre suspendu), sabre en main et replacez le sabre

THE CARRY

15. In the carry position (Figure 6-1-2), the sword is held in the right hand with the:

a. point up;

b. blade perpendicular, edge to the front:

c. grip held lightly between the forefinger and thumb, fingers together, extended to give balance and slightly cupped, hilt resting, balanced, on top of the hand;

d. forearm horizontal to the ground and to the front;

e. right elbow close to the body; and

f. scabbard in the position of attention, as for hooked-up or slung position.

POSITION SABRE EN MAIN

15. À la position sabre en main (figure 6-1-2), le sabre est tenu avec la main droite et :

a. la pointe du sabre est dirigée vers le haut;

b. la lame est perpendiculaire au sol, le tranchant vers l'avant;

c. le pouce et l'index serrent légèrement la fusée, les autres doigts sont réunis et tendus pour garder l'équilibre et ils sont quelque peu recourbés et la poignée repose en équilibre sur le dessus de la main;

d. l'avant-bras est parallèle au sol et dirigé vers l'avant;

e. le coude droit est serré contre le corps; et

f. le fourreau est porté à la ceinture ou suspendu, comme à la position du garde-à-vous.

THE RECOVER

16. In the recover position (Figure 6-1-2), the sword is gripped in the right hand with the:

a. point up;

b. blade perpendicular, edge to the left;

c. cross-piece in line with and 2 cm opposite the mouth;

d. right elbow close to the body and the forearm perpendicular;

e. thumb towards the mouth on the side of the grip; and

f. left hand and scabbard in the position of attention.

NOTE

The majority of drill movements with the sword are based on the recover and carry positions. To effectively master these movements/positions, instructors should consider having trainees adopt and practice the movement between these two positions in a repetitive manner.

STAND AT EASE

17. On the command STAND AT – EASE:

a. bend the left knee and carry the left foot normally to the left; and

b. if the sword is in the scabbard, keep the right hand at the side of the body; or

c. if the sword is drawn, simultaneously keep the right forearm horizontal and allow the blade to rest on the right shoulder so that the back of the blade rests midway between the neck and the point of the shoulder. Keep the forearm and hand still, but release the

FAÇON DE REPLACER LE SABRE

16. À la position replacez le sabre (figure 6-1-2), le sabre est empoigné de la main droite. Cette position peut se décrire comme suit :

a. la pointe du sabre est dirigée vers le haut;

b. la lame est perpendiculaire au sol, le tranchant vers la gauche;

c. la traverse est alignée sur la bouche, à 2 cm de celle-ci;

d. le coude droit est serré contre le corps et l'avant-bras est perpendiculaire;

e. le pouce se trouve sur le côté de la fusée et pointe vers la bouche; et

f. la main gauche et le fourreau sont placés comme à la position du garde-à-vous.

NOTA

La majorité des mouvements exécutés avec le sabre dérivent des positions sabre en main et replacez le sabre. Pour perfectionner ces mouvements et positions, les instructeurs peuvent faire adopter ces positions et pratiquer les mouvements transitoires entre les deux de façon répétitive.

POSITION EN PLACE REPOS

17. Au commandement « EN PLACE, RE — POS » :

a. fléchir le genou gauche et déplacer le pied gauche à une distance normale vers la gauche; et

b. si le sabre est dans son fourreau, garder le bras droit près du corps; ou

c. si le sabre est au clair, garder l'avant-bras droit horizontal et, en même temps, appuyer la lame sur l'épaule droite de manière à ce que le dos de la lame se trouve à mi-chemin entre la base du cou et la pointe de l'épaule. Garder l'avant-bras et la main immobiles,

grip with the last three fingers and put the little finger behind the handle. (This is called the slope position; see Figure 6-1-3. The slope is adopted only from the carry.)

STAND EASY

18. The body is relaxed. If the sword is drawn, its point may be lowered to the ground between the toes after a standard pause in order to rest the arm. The sword is returned to the slope position on the command SQUAD.

mais relâcher la prise des trois derniers doigts et placer le petit doigt derrière la poignée du sabre. C'est ce qu'on appelle la position à l'épaule. Cette position, illustrée à la figure 6-1-3, ne peut être adoptée qu'à partir de la position sabre en main.

POSITION REPOS

18. Détendre le corps. Si le sabre est au clair, on peut en ramener la pointe au sol, entre les pieds, après une pause réglementaire afin de reposer le bras. Reprendre la position à l'épaule au commandement « ESCOUADE ».

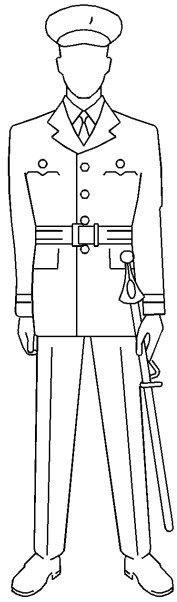

SWORD IN SCABBARD
SABRE AU FOURREAU

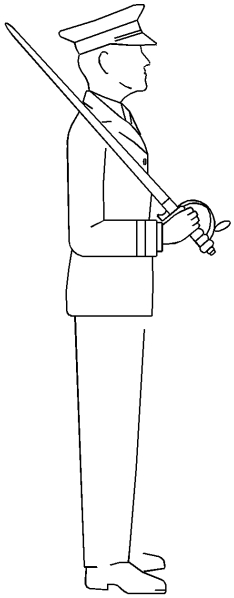

SWORD DRAWN (SLOPE POSITION)
SABRE AU CLAIR (À L'ÉPAULE)

Figure 6-1-3 Stand at Ease
Figure 6-1-3 Position en place repos

ATTENTION FROM STAND AT EASE

19. On the command ATTEN – TION, bend the left knee and move the left foot sharply to the position of attention while, if the sword is drawn, simultaneously returning the sword to the carry position.

DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION DU GARDE-À-VOUS

19. Au commandement « GARDE-À — VOUS », fléchir le genou gauche et ramener vivement le pied gauche à la position du garde-à-vous. Si le sabre est au clair, reprendre en même temps la position sabre en main.

DRAW SWORDS

20. **Sword Hooked-up.** On the command DRAW SWORDS BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

a. with the left hand, grasp the top of the scabbard with an all-round grip above the upper ring, rotating the scabbard vertically to bring the guard forward, the left elbow to the rear (Figure 6-1-4); and

b. simultaneously, reach across the body with the right hand and grasp the grip, with the back of the hand to the rear (with naval swords, release the catch with the right thumb).

21. On the command SQUAD – TWO, partially draw the blade vertically from the scabbard until the right forearm is parallel to the ground at shoulder level.

22. On the command SQUAD – THREE, draw the sword fully from the scabbard and come to the recover position. At the same time flick the scabbard to its natural position (rings to the front) and adopt the position of attention with the left hand.

23. On the command SQUAD – FOUR, bring the sword to the carry.

24. On the command DRAW – SWORDS, the four movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

25. **Sword Slung.** On the command DRAW SWORDS BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

a. with the left hand, rotate the scabbard to bring the mouth forward, maintaining the grip with the left hand; and

b. simultaneously, reach across the body with the right hand, forearm horizontal, and grasp the grip, with the back of the hand to the rear (with naval swords release the catch with the right thumb).

FAÇON DE DÉGAINER

20. **Si le sabre est à la ceinture.** Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, DÉGAINEZ, ESCOUADE — UN » :

a. entourer de la main gauche la partie supérieure du fourreau, au-dessus de l'anneau supérieur, et tourner le fourreau verticalement de façon à ramener la garde vers l'avant, en gardant le coude gauche vers l'arrière (figure 6-1-4); et

b. en même temps, saisir la fusée avec la main droite en gardant le dos de la main vers l'arrière (s'il s'agit d'un sabre de la marine, dégager le cran d'arrêt avec le pouce droit).

21. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », sortir partiellement la lame du fourreau à la verticale jusqu'à ce que l'avant-bras droit se trouve à la hauteur des épaules, parallèle au sol.

22. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », dégainer le sabre complètement et adopter la position replacez le sabre. Repousser en même temps le fourreau à sa position naturelle (les anneaux vers l'avant) et placer la main gauche comme à la position du garde-à-vous.

23. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », prendre la position sabre en main.

24. Au commandement « DÉGAI — NEZ », les quatre mouvements sont combinés. On doit observer des pauses réglementaires entre les mouvements.

25. **Si le sabre est suspendu.** Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, DÉGAINEZ, ESCOUADE — UN » :

a. avec la main gauche, tourner et tenir le fourreau de façon à ramener la bouche vers l'avant; et

b. en même temps, saisir la fusée avec la main droite, en gardant l'avant-bras parallèle au sol et le dos de la main vers l'arrière (s'il s'agit d'un sabre de la marine, dégager le cran d'arrêt avec le pouce droit).

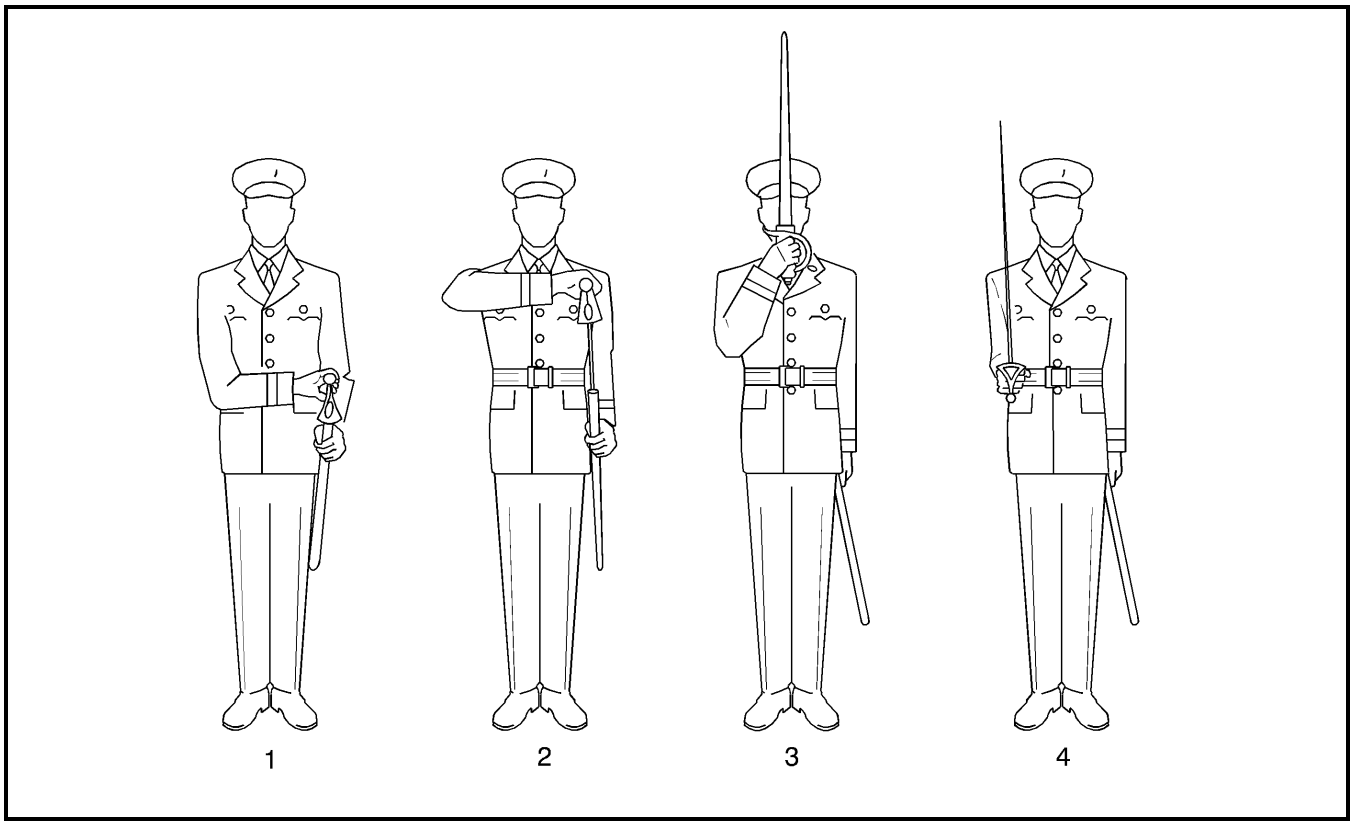

Figure 6-1-4 Draw Swords (scabbard hooked-up)
Figure 6-1-4 Façon de dégainer (avec le fourreau à la ceinture)

26. On the command SQUAD – TWO, partially draw the blade vertically from the scabbard, until the right arm is parallel to the ground at shoulder level.

27. On the command SQUAD – THREE, draw the sword fully from the scabbard and come to the recover position. Simultaneously, rotate the scabbard to the vertical position of attention.

28. On the command SQUAD – FOUR, bring the sword to the carry position.

29. On the command DRAW – SWORDS, the four movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

NOTE

When swords are drawn in connection with other personnel fixing bayonets, movements shall be coordinated, with one movement completed on each executive word of command.

26. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », sortir partiellement la lame du fourreau à la verticale en élevant le bras droit jusqu'à la hauteur des épaules, parallèle au sol.

27. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », dégainer le sabre complètement et adopter la position replacez le sabre. Pivoter en même temps le fourreau vers l'arrière, à la verticale, comme dans la position du garde-à-vous.

28. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », prendre la position sabre en main.

29. Au commandement « DÉGAI — NEZ », les quatre mouvements sont combinés. Il faut observer des pauses réglementaires entre les mouvements.

NOTA

Lorsque le dégainement des sabres se fait en même temps que la fixation des baïonnettes par d'autres militaires, les mouvements doivent être coordonnés et chaque mouvement doit suivre le commandement d'exécution approprié.

RETURN SWORD FROM THE CARRY

30. **Scabbard Hooked-up.** On the command RETURN SWORD BY NUMBER, SQUAD – ONE:

a. with the right hand carry the hilt smartly to the hollow of the left shoulder, with the guard to the left and in line with the left shoulder, the blade perpendicular, right forearm horizontal and back of the hand and elbow to the front (Figure 6-1-5); and

b. simultaneously, grasp the scabbard with the left hand, in an all-round grip above the upper ring, rotating the scabbard clockwise so that the rings are to the rear.

31. On the command SQUAD – TWO:

a. lower the head to glance at the scabbard; and

b. rotate the point of the sword to the rear outside the left shoulder until the blade is parallel to the left side of the body, turning the fingers so that the guard is facing the front. Then, raise the sword and insert the point into the mouth of the scabbard and force the blade down to assume the relative position of the second movement of draw swords. Keep the shoulders square to the front.

32. On the command SQUAD – THREE, force the sword fully home into the scabbard to assume the relative position of the first movement of draw swords.

33. On the command SQUAD – FOUR, assume the position of attention. As the left hand returns to the side give the scabbard a flick to ensure that the sword twists back to the correct position.

34. On the command RETURN – SWORDS, the four movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

FAÇON DE RENGAINER LE SABRE DE LA POSITION SABRE EN MAIN

30. **Le fourreau à la ceinture.** Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SABRE AU FOURREAU, REMETTEZ, ESCOUADE — UN » :

a. avec la main droite, amener vivement la poignée au creux de l'épaule gauche, en tenant la garde vers la gauche et en ligne avec l'épaule gauche, la lame perpendiculaire au sol, l'avant-bras droit à l'horizontale et le dos de la main ainsi que le coude vers l'avant (figure 6-1-5); et

b. en même temps, saisir le fourreau de la main gauche refermée au-dessus de l'anneau supérieur et tourner le fourreau dans le sens des aiguilles d'une montre de telle sorte que les anneaux soient dirigés vers l'arrière.

31. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. abaisser la tête de façon à voir le fourreau; et

b. tourner la pointe du sabre vers l'arrière, vers l'extérieur de l'épaule gauche, pour que la lame se trouve parallèle au côté gauche du corps, et tourner les doigts de manière à diriger la garde vers l'avant; relever ensuite le sabre, en insérer la pointe dans la bouche du fourreau et enfoncer la lame vers le bas pour arriver à peu près à la position correspondant au deuxième mouvement du dégainement. Garder les épaules bien droites sans tourner le corps.

32. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », enfoncer complètement le sabre dans le fourreau de façon à retrouver la position correspondant au premier mouvement du dégainement.

33. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », adopter la position du garde-à-vous. En retournant le bras gauche sur le côté, repousser légèrement le fourreau avec la main pour s'assurer qu'il est revenu à la position voulue.

34. Au commandement « SABRE AU FOURREAU, REMET — TEZ », les quatre mouvements sont combinés. On doit observer des pauses réglementaires entre les mouvements.

35. **Scabbard Slung.** On the command RETURN SWORD BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

a. with the right hand, carry the hilt smartly to the hollow of the left shoulder, with the guard to the left and in line with the left shoulder, the blade perpendicular right forearm horizontal, and back of the hand and elbow to the front; and

b. simultaneously, with the left hand, pivot the mouth of the scabbard forward.

36. On the command SQUAD – TWO:

a. lower the head to glance at the scabbard; and

b. rotate the point of the sword to the rear outside the left shoulder until the blade is parallel to the left side of the body, turning the fingers so that the guard is facing the front. Then, raise the sword and insert the point into the mouth of the scabbard and force the blade down to assume the relative position of the second movement of draw swords. Keep the shoulders square to the front.

37. On the command SQUAD – THREE, force the sword fully home into the scabbard to assume the relative position of the first movement of draw swords.

38. On the command SQUAD – FOUR, assume the position of attention.

39. On the command RETURN – SWORDS, the four movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

35. **Le sabre suspendu.** Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SABRE AU FOURREAU, REMETTEZ, ESCOUADE — UN » :

a. avec la main droite, amener vivement la poignée au creux de l'épaule gauche, en tenant la garde vers la gauche et en ligne avec l'épaule gauche, la lame perpendiculaire au sol, l'avant-bras droit à l'horizontale et le dos de la main ainsi que le coude vers l'avant; et

b. en même temps, faire pivoter de la main gauche la bouche du fourreau vers l'avant.

36. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. abaisser la tête de façon à voir le fourreau; et

b. tourner la pointe du sabre vers l'arrière, vers l'extérieur de l'épaule gauche, pour que la lame se trouve parallèle au côté gauche du corps, et tourner les doigts de manière à diriger la garde vers l'avant; relever ensuite le sabre, en insérer la pointe dans la bouche du fourreau et enfoncer la lame vers le bas pour arriver à peu près à la position correspondant au deuxième mouvement du dégainement. Garder les épaules bien droites sans tourner le corps.

37. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », enfoncer complètement le sabre dans le fourreau de façon à retrouver la position correspondant au premier mouvement du dégainement.

38. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », adopter la position du garde-à-vous.

39. Au commandement « SABRE AU FOURREAU, REMET — TEZ », les quatre mouvements sont combinés. On doit observer des pauses réglementaires entre les mouvements.

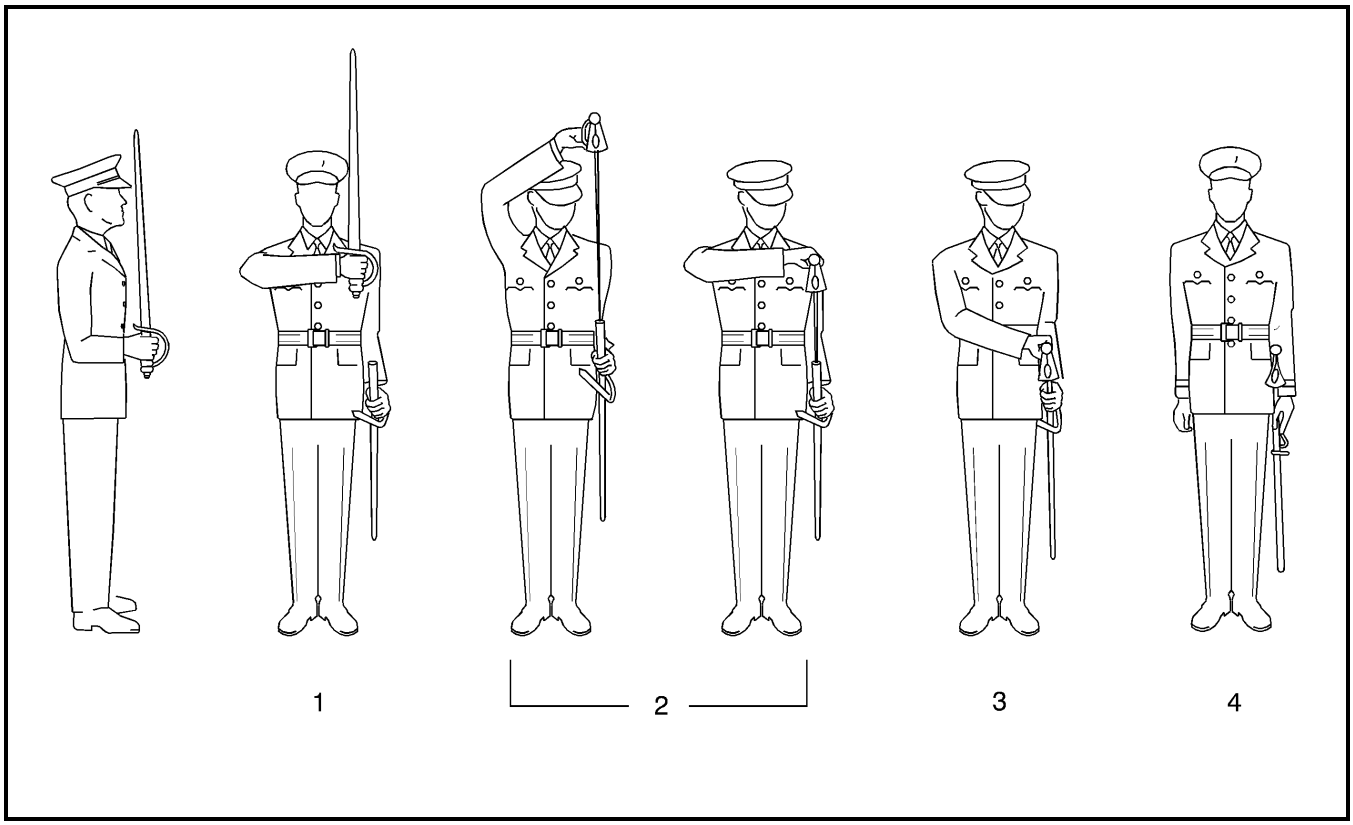

Figure 6-1-5 Return Swords from the Carry
Figure 6-1-5 Façon de rengainer le sabre de la position sabre en main

NOTES

1. When swords are returned in connection with other personnel unfixing bayonets, movements shall be coordinated, with the first two movements of returning swords completed on the commands UNFIX and BAYONETS, and the last two movements with the two movements of ATTEN – TION.

2. If scabbards have been hooked-up beneath jackets, the scabbard must be unhooked quickly prior to commencing the first movement of the return swords.

NOTA

1. Lorsque des militaires rengainent leurs sabres en même temps que d'autres remettent leurs baïonnettes au fourreau, il doit y avoir coordination des mouvements. Les deux premiers mouvements du sabre au fourreau remettez sont complétés aux commandements « REMET — TEZ » et « BAÏONNETTES », tandis que les deux derniers mouvements correspondent aux deux mouvements nécessaires pour adopter la position du garde-à-vous.

2. Si des militaires ont leur fourreau agrafé à la ceinture, sous la veste, ils doivent le dégrafer rapidement avant d'exécuter le premier mouvement de la remise en place du sabre.

MARCHING WITH SWORD IN/OUT OF SCABBARD

40. **Quick March.** On the command QUICK – MARCH, step off normally and:

a. **Scabbard Hooked-up.** Swing both arms if sword is sheathed (Figure 6-1-6A).

b. **Scabbard Slung.** Rotate the shoe of the scabbard forward, with the guard up when the sword is sheathed, until the scabbard is held at an angle of 45 degrees, and change the left hand to an all-round grip at the upper ring. Swing the right arm when sword is sheathed (Figure 6-1-6). The left arm shall be kept still at the side.

MARCHER AVEC LE SABRE AU FOURREAU/HORS DU FOURREAU

40. **Marche au pas cadencé.** Au commandement « PAS CADENCÉ — MARCHE », se mettre en marche normalement :

a. **Fourreau à la ceinture.** Si le sabre est rengainé, balancer les deux bras (figure 6-1-6A).

b. **Fourreau suspendu.** Pousser le fourreau de façon à ramener le dard vers l'avant. Si le sabre est engainé, la garde est dirigée vers le haut. Une fois le fourreau incliné à 45 degrés, modifier la position de la main gauche de façon à la refermer complètement sur le fourreau à la hauteur de l'anneau supérieur. Balancer le bras droit si le sabre est au fourreau (figure 6-1-6). Garder le bras gauche immobile le long du corps.

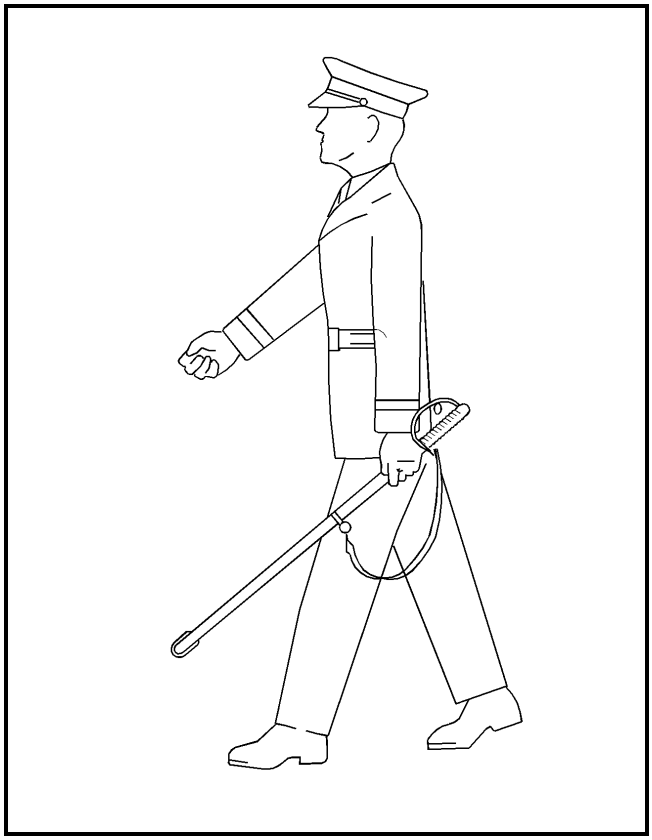

Figure 6-1-6 Quick March (slung)
Figure 6-1-6 Pas cadencé (suspendu)

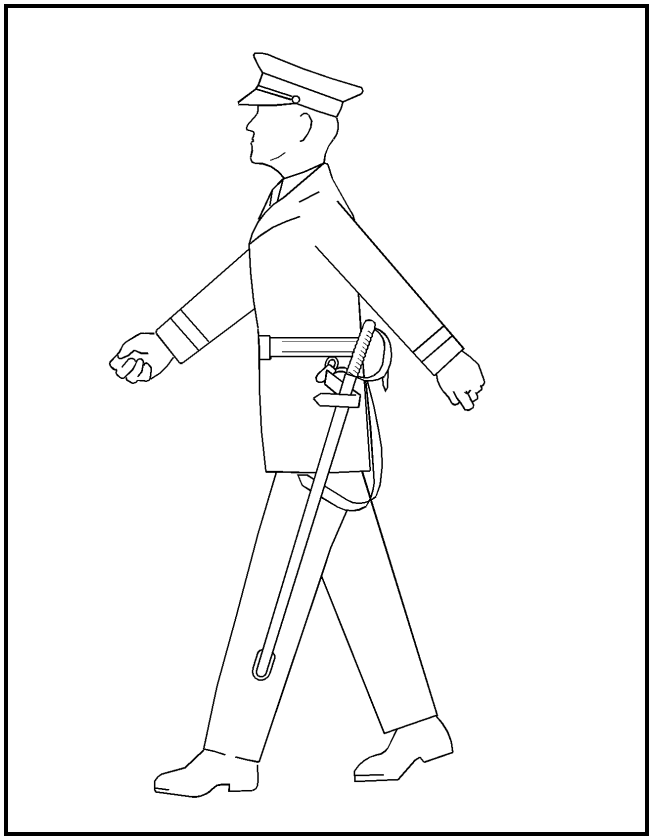

Figure 6-1-6A Quick March (hooked up)
Figure 6-1-6A Pas cadencé (à la ceinture)

c. **March at Ease.** When the sword is drawn, change the position of the sword from the carry to the slope position, or return the sword if rifles are ordered slung. On the command MARCH AT ATTEN – TION, return to the carry.

d. **Colours Sloped.** When Colours are ordered to the slope, drawn swords shall also be ordered to the slope.

41. **Slow March.** On the command SLOW – MARCH, step off normally. If the scabbard is slung, rotate the shoe of the scabbard forward and hold the scabbard with the left hand as in subparagraph 40.b. above. Swords are never sloped during the slow march.

HALT

42. On the command SQUAD – HALT:

a. halt normally; and

b. if the scabbard is slung, as the right knee is straightened into attention, bring the scabbard to the vertical position and assume the position of attention.

SALUTING AT THE HALT

43. On the command TO THE FRONT SALUTE BY NUMBERS, SQUAD – ONE, bring the sword to the recover (Figure 6-1-7).

44. On the command SQUAD – TWO:

a. lower the sword sharply to the right side to the full extent of the right arm, sword angled downward straight to the front, thumb flat along the handle fingers gripping it, so the point is 15 cm above the ground;

b. the edge of the blade is to the left and in line with the outside of the right foot; and

c. **Marche au repos.** Si le sabre est au clair, passer de la position sabre en main à la position à l'épaule ou rengainer le sabre si l'ordre est donné de porter le fusil à la bretelle. Au commandement « MARCHER AU GARDE-À — VOUS », reprendre la position sabre en main.

d. **Drapeau consacré à l'épaule.** Quand il est ordonné de porter le drapeau consacré à l'épaule, le sabre au clair se porte aussi de la même façon.

41. **Marche au pas ralenti.** Au commandement « PAS RALENTI — MARCHE », se mettre en marche normalement. Si le fourreau est suspendu, le pivoter de façon à ramener le dard vers l'avant et tenir le fourreau de la main gauche de la façon indiquée au sous-paragraphe 40.b. ci-dessus. On ne porte jamais le sabre à l'épaule en marchant au pas ralenti.

HALTE

42. Au commandement « ESCOUADE — HALTE » :

a. s'arrêter de la façon normale; et

b. si le fourreau est suspendu, le ramener à la verticale tout en redressant le genou droit et adopter la position du garde-à-vous.

SALUT À LA HALTE

43. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SALUT VERS L'AVANT, ESCOUADE — UN », amener le sabre à la position replacez le sabre (figure 6-1-7).

44. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. abaisser vivement le sabre du côté droit en allongeant complètement le bras droit, de telle sorte que le sabre soit dirigé vers le bas et droit vers l'avant; tenir le pouce à plat sur la poignée et garder la pointe du sabre à 15 cm du sol;

b. tenir le tranchant de la lame vers la gauche, dans le prolongement de l'extérieur du pied droit; et

c. the right arm is straight, with the right hand just behind the thigh.

45. On the command SQUAD – THREE, return the sword to the recover.

46. On the command SQUAD – FOUR, return the sword to the carry.

c. garder le bras droit à sa pleine extension, la main droite à l'arrière de la cuisse.

45. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », ramener le sabre à la position replacez le sabre.

46. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », ramener le sabre à la position sabre en main.

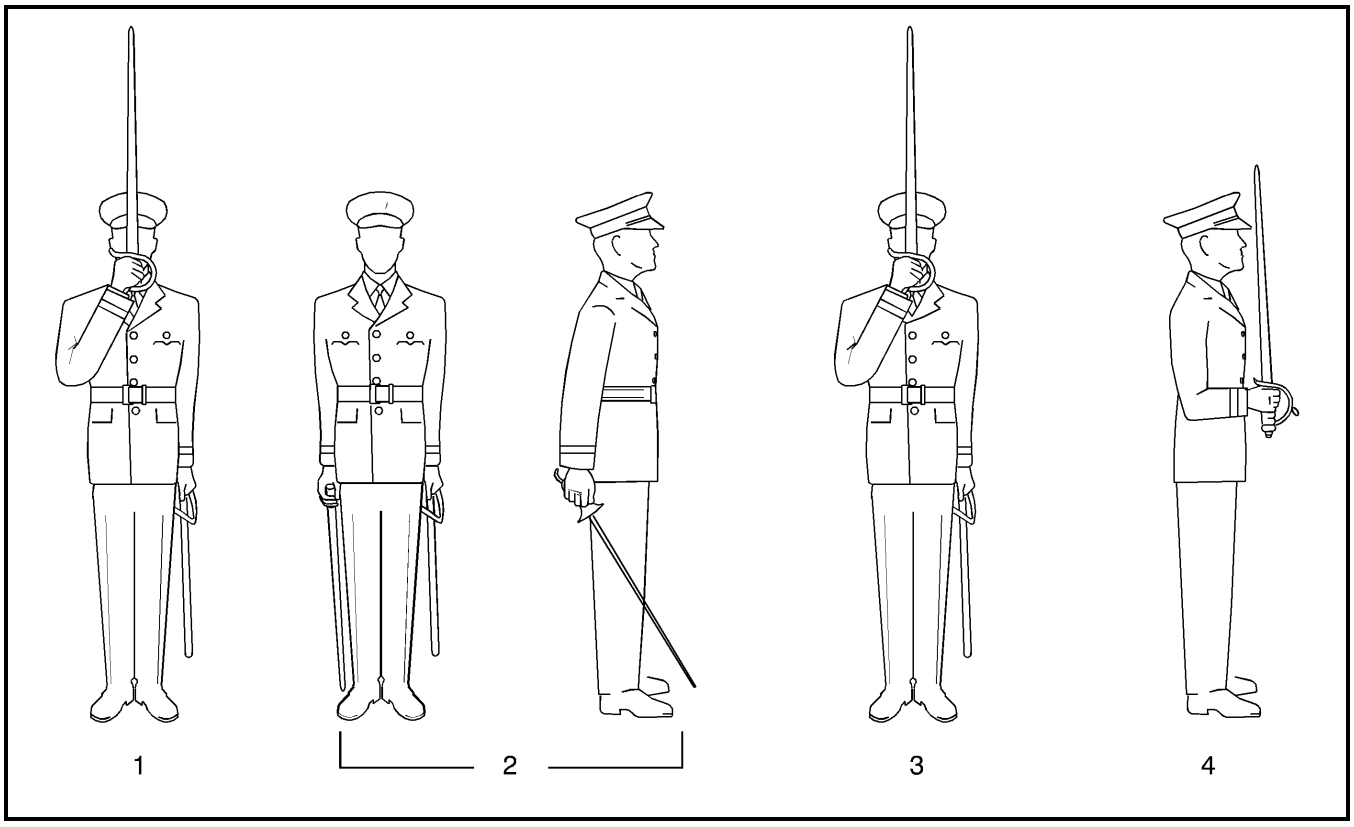

Figure 6-1-7 Saluting with the Sword
Figure 6-1-7 Salut avec le sabre

47. On the command TO THE FRONT, SA – LUTE, the four movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

48. **Salute Coordination with Other Armed Personnel.** When the salute is executed in conjunction with personnel armed with rifles or carbines, the timing is as follows:

a. on the first movement of the present arms from the shoulder arms, bring the sword to the recover; and

47. Au commandement « SALUT VERS L'AVANT, SALUEZ », les quatre mouvements sont combinés. On doit observer des pauses réglementaires entre les mouvements.

48. **Coordination du salut avec d'autres militaires en armes.** Le salut avec le sabre, coordonné avec d'autres militaires armés d'un fusil ou d'une carabine, se fait comme suit :

a. au premier mouvement exécuté pour passer de la position à l'épaule armes à la position présentez armes, adopter la position replacez le sabre; et

b. on the third movement of the present arms, lower the sword to the salute.

49. **Returning the Salute of a Junior**

a. When an officer at the halt with sword drawn receives a salute, the salute is acknowledged by bringing the sword to the recover and then returning it to the carry. A standard pause shall be observed between the movements. The movement is coordinated with the last two movements of the subordinate's salute. When the sword is sheathed, salutes shall be given and returned with the hand as in drill without arms.

b. The recover is used as an acknowledgement only when returning the salute of a junior. It is never used as a replacement for the full salute at other times (see also paragraph 58).

b. au troisième mouvement, abaisser le sabre pour faire le salut.

49. **Façon de rendre le salut à un subalterne**

a. Pour rendre un salut, l'officier à la halte portant le sabre au clair adopte successivement la position replacez le sabre puis la position sabre en main tout en observant la pause réglementaire entre les mouvements. Ce mouvement est coordonné avec les deux derniers mouvements du salut du subalterne. L'officier qui porte le sabre au fourreau salue avec la main de la même façon qu'à l'exercice sans armes.

b. La position replacez le sabre sans autre mouvement n'est admise que pour rendre un salut à un subalterne. Elle ne peut tenir lieu de salut complet en aucune autre circonstance (voir aussi le paragraphe 58).

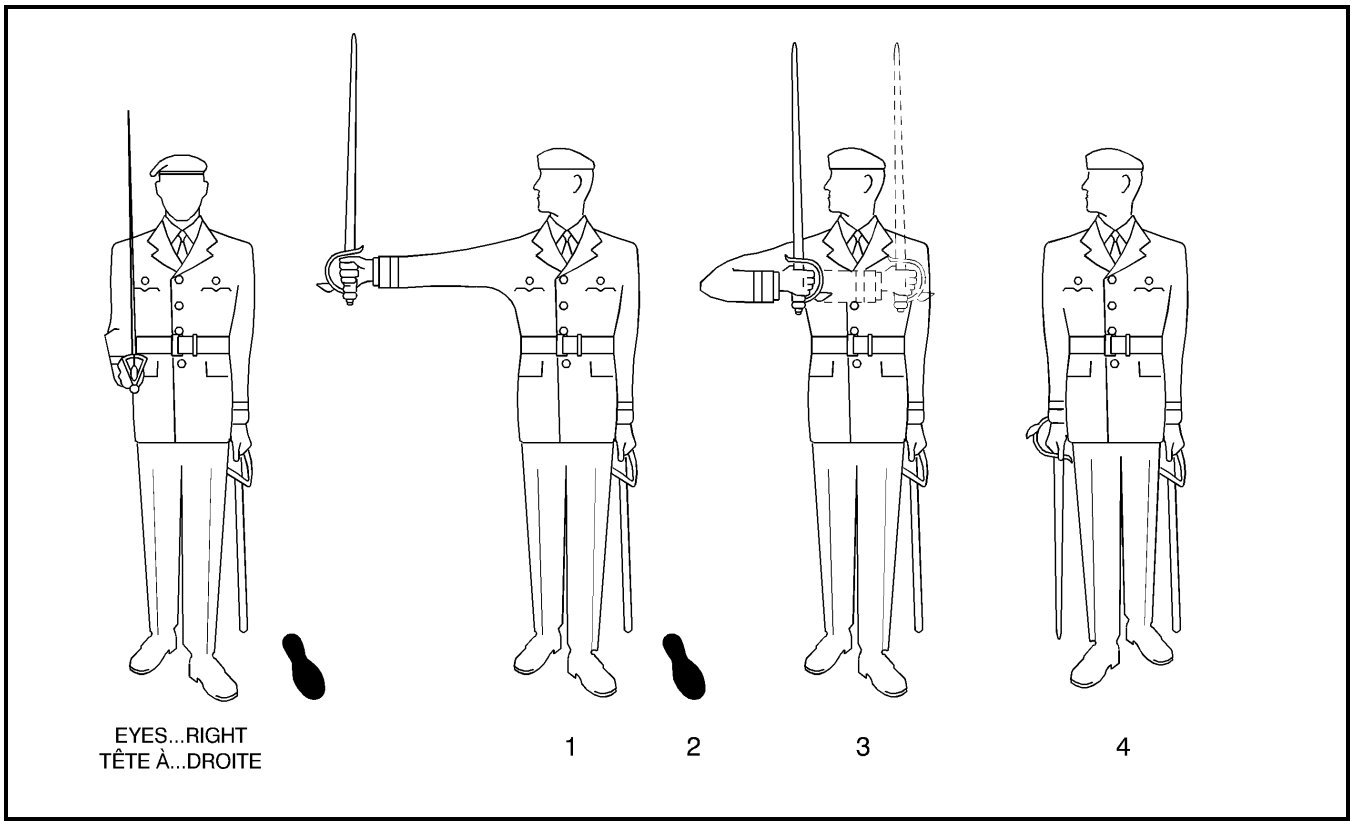

Figure 6-1-8 Saluting on the March in Slow Time
Figure 6-1-8 Salut en marchant au pas ralenti

SALUTING ON THE MARCH IN SLOW TIME

50. On the command EYES RIGHT (LEFT) BY NUMBERS, SQUAD – ONE given as the left foot is forward and on the ground (Figure 6-1-8):

a. take a check pace with the right foot and, when the left foot next touches the ground, shoot the right arm out to the right with the arm horizontal, at shoulder height and square off to the right, blade of the sword perpendicular with the edge to the right; and

b. simultaneously, turn the head and eyes to the right.

51. On the command SQUAD – TWO:

a. take a further pace with the right foot;

b. keeping the blade perpendicular and the hand and elbow on the same plane as the shoulder, bring the sword around in a circular sweep across the body so that the crosspiece comes to the hollow of the left shoulder; and

c. keep the elbow level with the shoulder, the thumb remaining around the grip.

52. On the command SQUAD – THREE:

a. take a further pace with the left foot;

b. continue the sweep back across the body until the crosspiece is in front of the right shoulder;

c. keep the elbow at shoulder height with the upper arm in line with the shoulders; and

d. keep the forearm horizontal.

53. On the command SQUAD – FOUR:

a. take a further pace with the right foot;

SALUT EN MARCHANT AU PAS RALENTI

50. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, TÊTE À DROITE (GAUCHE), ESCOUADE — UN », donné lorsque le pied gauche est en avant et au sol (figure 6-1-8) :

a. faire un pas de transition du pied droit et, au moment où le pied gauche touche le sol de nouveau, tendre le bras droit vers la droite, à l'horizontale, à la hauteur de l'épaule et à angle droit avec le corps, en tenant la lame du sabre perpendiculaire au sol, le tranchant vers la droite; et

b. en même temps, tourner la tête et les yeux vers la droite.

51. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. faire un autre pas du pied droit;

b. tout en gardant la lame perpendiculaire au sol et la main ainsi que le coude à la hauteur de l'épaule, amener le sabre par un mouvement circulaire vers la gauche du corps, jusqu'à ce que la traverse atteigne le creux de l'épaule gauche; et

c. garder le coude à la hauteur de l'épaule et le pouce serré contre la poignée.

52. Au commandement « ESCOUADE — TROIS » :

a. faire un autre pas du pied gauche;

b. poursuivre le mouvement circulaire devant le corps en ramenant la traverse vis-à-vis de l'épaule droite;

c. garder le coude à la hauteur des épaules avec la partie supérieure du bras en ligne avec les épaules; et

d. garder l'avant-bras à l'horizontale.

53. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE » :

a. faire un autre pas du pied droit;

b. lower the elbow to the side, changing the grip so that the thumb points up the side of the hilt; and

c. lower the sword to the position of the salute.

54. On the command EYES – RIGHT, the four movements are carried out as one continuous graceful gesture over four paces, finishing on the right foot.

55. On the command EYES FRONT BY NUMBERS, SQUAD – ONE, which is given as the left foot is forward and on the ground:

a. take a check pace with the right foot and, when the left foot next touches the ground, turn the head and eyes to the front; and

b. simultaneously, bring the sword to the recover position.

56. On the command SQUAD – TWO:

a. take two further paces; and

b. when the left foot next is forward and on the ground, bring the sword down to the position of the carry.

57. On the command EYES – FRONT, the movements are done on successive left feet.

SALUTING ON THE MARCH IN QUICK TIME

58. On the command EYES – RIGHT (LEFT) given as the left foot is forward and on the ground:

a. the sword is kept at the carry; and

b. head and eyes are turned to the right (left).

59. On the command EYES – FRONT given as the left foot is forward and on the ground, head and eyes are turned to the front.

b. abaisser le coude sur le côté et changer la façon de tenir le sabre en plaçant le pouce sur le côté de la poignée; et

c. abaisser le sabre jusqu'à la position du salut.

54. Au commandement « TÊTE À — DROITE », les quatre mouvements sont combinés en un seul mouvement continu et gracieux qui s'effectue sur quatre pas et qui se termine avec un pas du pied droit.

55. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, FIXE, ESCOUADE — UN », donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol :

a. faire un pas de transition du pied droit et, au moment où le pied gauche touche le sol de nouveau, tourner la tête et les yeux vers l'avant; et

b. en même temps, ramener le sabre à la position replacez le sabre.

56. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. faire deux autres pas; et

b. au moment où le pied gauche est en avant et au sol, abaisser le sabre à la position sabre en main.

57. Au commandement « FIXE », exécuter les différents mouvements successivement chaque fois que le pied gauche touche le sol.

SALUT EN MARCHANT AU PAS CADENCÉ

58. Au commandement « TÊTE À — DROITE (GAUCHE) », donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol :

a. garder le sabre à la position sabre en main; et

b. tourner la tête et les yeux vers la droite (gauche).

59. Au commandement « FIXE », donné lorsque le pied gauche est en avant et au sol, ramener la tête et les yeux vers l'avant.

FORMING WEDDING ARCH

60. Forming arch with the sword is a position adopted by an even-numbered group of individuals authorized to wear a sword (see paragraph 1) when forming an honorary departure guard at a wedding (non-commissioned members which by custom are not entitled to be armed with a sword shall not be used to form a wedding arch). Those designated to form the arch shall position themselves in two equal ranks, one on either side of the walk, immediately outside the church or chapel door. The ranks will be eight feet apart and facing each other. The interval is dependent on the number of persons used in relation to the desired length of the arch or the space available.

61. When in position, the senior present shall order DRAW – SWORDS and, as the bride and groom appear in the doorway, shall order FORM – ARCH (see paragraph 65).

62. When the arch is formed, the swords opposite will touch three inches from the sword points (Figure 6-1-9).

63. When the bridal party has passed through the arch, the swords shall be returned to the carry.

FORMING ARCH FROM THE CARRY

64. On the command FORM ARCH BY NUMBERS, SQUAD – ONE, bring the sword to the recover position.

65. On the command SQUAD – TWO, extend the right arm to its full extent, carrying the sword forward and upward to an angle of 45 degrees with the blade flat, edge to the right. The arm and shoulder form a straight line from the shoulder to the sword point.

66. On the command FORM – ARCH, the two movements are combined. A standard pause is observed between movements.

CARRY FROM THE ARCH

67. On the command CARRY SWORDS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, return to the recover position.

FAÇON DE FORMER LA HAIE À L'OCCASION DES MARIAGES

60. La position dite de la haie est une position qu'adoptent des individus autorisés à porter un sabre (voir le paragraphe 1), en nombre pair, pour former une garde d'honneur à la sortie des nouveaux mariés. On ne doit pas former la haie avec des militaires du rang qui, par tradition, ne sont pas autorisés à porter le sabre. Les officiers désignés pour former la haie se placent d'eux-mêmes en deux rangs égaux de chaque côté de l'entrée de l'église ou de la chapelle. Les rangs sont à huit pieds l'un de l'autre et se font face, l'intervalle entre les officiers étant fonction du nombre d'officiers présents ainsi que de l'espace disponible.

61. Dès que les officiers sont en position, le plus haut gradé donne le commandement « DÉGAI — NEZ » et, lorsque les nouveaux mariés franchissent le portail de l'église, il donne le commandement « FORMEZ — HAIE » (voir paragraphe 65).

62. Lorsque la haie est formée, les sabres se croisent à trois pouces de la pointe (figure 6-1-9).

63. Lorsque le cortège a franchi la haie, les officiers reprennent la position sabre en main.

FAÇON DE FORMER LA HAIE DE LA POSITION SABRE EN MAIN

64. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, FORMEZ HAIE, ESCOUADE — UN », amener le sabre à la position replacez le sabre.

65. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », allonger le bras droit au maximum et pointer le sabre vers le haut à un angle de 45 degrés, la lame à plat et le tranchant vers la droite. Le bras et le sabre doivent former une ligne droite depuis l'épaule jusqu'à la pointe du sabre.

66. Au commandement « FORMEZ — HAIE », les deux mouvements sont combinés. Une pause réglementaire doit être observée entre les mouvements.

DE LA POSITION DE LA HAIE À LA POSITION SABRE EN MAIN

67. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SABRE EN MAIN, ESCOUADE — UN », ramener le sabre à la position replacez le sabre.

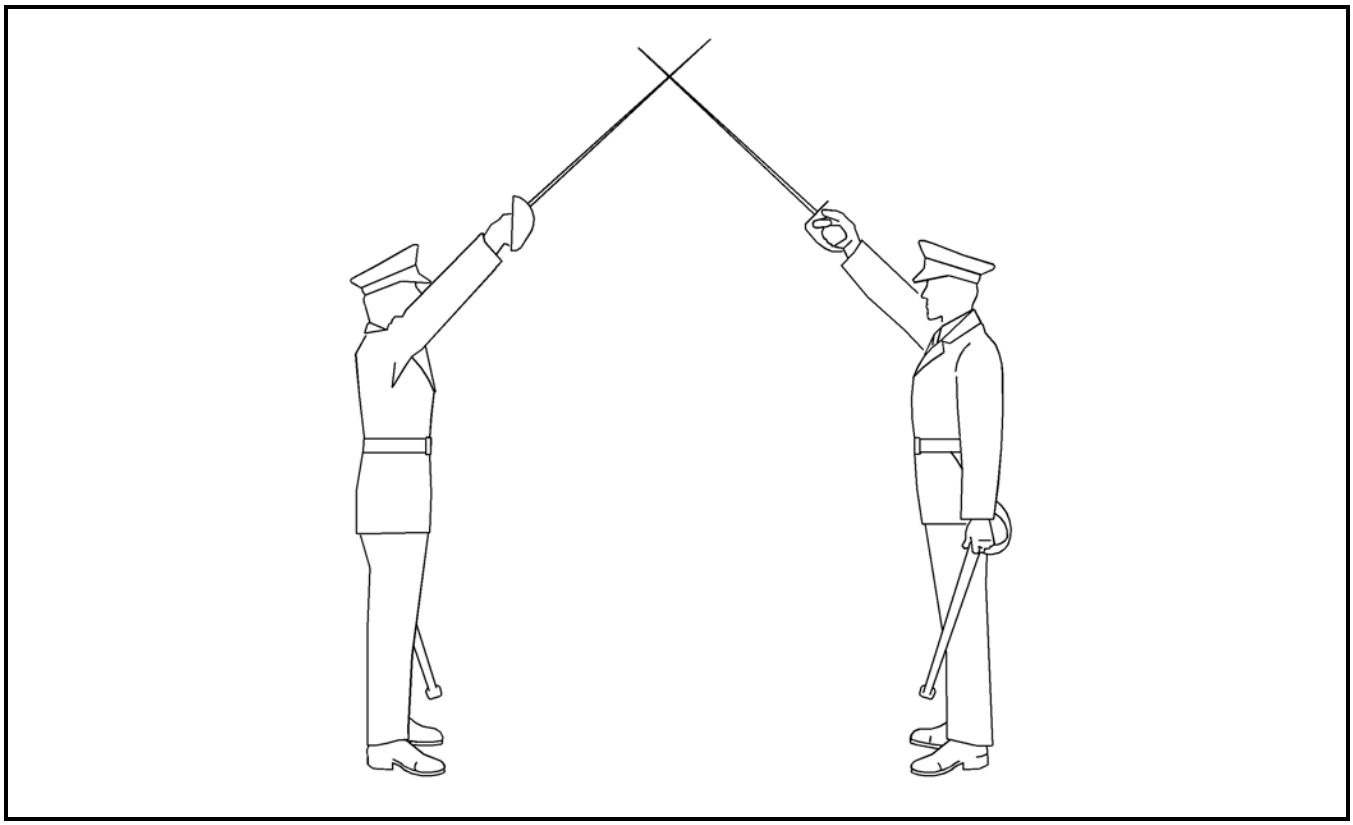

Figure 6-1-9 The Arch
Figure 6-1-9 La haie

68. On the command SQUAD – TWO, return the sword to the carry position.

69. On the command CARRY – SWORDS, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

REST ON YOUR ARMS REVERSED FROM THE SALUTE

70. This movement is commenced from the position of the salute, most often in conjunction with troops who have first been ordered to present arms.

71. On the command REST ON YOUR ARMS REVERSED BY NUMBERS, SQUAD – ONE, bring the sword to the recover (Figure 6-1-10).

72. On the command SQUAD – TWO:

a. allow the point to fall forward and down, allowing the hand to rotate inward, to turn the guard to the right;

68. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », ramener le sabre à la position sabre en main.

69. Au commandement « SABRE EN — MAIN », les deux mouvements sont combinés. Observer une pause réglementaire entre les mouvements.

DE LA POSITION DU SALUT À LA POSITION SUR VOS ARMES RENVERSÉES REPOSEZ

70. Les officiers exécutent ce mouvement la plupart du temps conjointement avec des troupes, à la suite du commandement « PRÉSENTEZ — ARMES ».

71. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SUR VOS ARMES RENVERSÉES, REPOSEZ, ESCOUADE — UN », amener le sabre à la position replacez le sabre (figure 6-1-10).

72. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. abaisser la pointe vers l'avant en tournant la main vers l'intérieur de telle sorte que la garde soit dirigée vers la droite;

b. place the point on the ground in line with and midway between the toes of the shoes, the guard to the right; and

c. move the right hand so that it is resting on the pommel, elbow close to the body.

73. On the command SQUAD – THREE, place the left hand over the right, elbow close to the body, lower the head until the chin touches the chest.

74. On the command REST ON YOUR ARMS, REVERSED, the three movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements. If the movements are performed in conjunction with those of others armed with rifles/ carbines, the sword movements shall be smooth, solemn and coordinated to the standard 10-second count (Chapter 4, Section 2, paragraph 8) as follows:

a. 1 second, SQUAD ONE completed;

b. 9 seconds, SQUAD TWO completed; and

c. 10 seconds, SQUAD THREE completed.

SALUTE FROM REST ON YOUR ARMS REVERSED

75. On the command TO THE FRONT SALUTE BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall raise the head and eyes and look to the front.

76. On the command SQUAD – TWO, squad member shall:

a. grasp the grip with the right hand, thumb pointing down on the inside; and

b. bring the left hand to the side as for the position of attention.

77. On the command SQUAD – THREE, bring the sword to the recover, sweeping the point to the front, rotating the hand, elbow into the side.

b. placer la pointe du sabre au sol, à égale distance des deux pieds et en ligne avec le bout des pieds, en tenant la garde vers la droite; et

c. placer la main droite sur le pommeau en gardant le coude près du corps.

73. Au commandement « ESCOUADE — TROIS » placer la main gauche par-dessus la main droite, le coude près du corps, en penchant la tête jusqu'à ce que le menton touche la poitrine.

74. Au commandement « SUR VOS ARMES RENVERSÉES, REPOSEZ », les trois mouvements sont combinés. Observer une pause réglementaire entre les mouvements. Si ces mouvements sont coordonnés avec ceux d'autres militaires armés d'un fusil ou d'une carabine, ils doivent être exécutés avec élégance et solennité, suivant le compte réglementaire de dix secondes (paragraphe 8, section 2, chapitre 4) appliqué comme suit :

a. à 1 seconde, fin du ESCOUADE UN;

b. à 9 secondes, fin du ESCOUADE DEUX; et

c. à 10 secondes, fin du ESCOUADE TROIS.

DE LA POSITION SUR VOS ARMES RENVERSÉES REPOSEZ À LA POSITION DU SALUT

75. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SALUT VERS L'AVANT, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade relèvent la tête et les yeux et regardent droit devant eux.

76. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. saisir la poignée du sabre avec la main droite en tenant le pouce vers le bas et vers l'intérieur de la poignée; et

b. placer la main gauche sur le côté comme pour la position du garde-à-vous.

77. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », prendre la position replacez le sabre en relevant le sabre vers l'avant par un mouvement circulaire de la main et en gardant le coude près du corps.

78. On the command SQUAD – FOUR, bring the sword to the salute.

79. On the command TO THE FRONT, SA – LUTE, the four movements are combined. A standard pause, shall be observed between the movements.

78. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », amener le sabre à la position du salut.

79. Au commandement « VERS L'AVANT, SALU — EZ », les quatre mouvements sont combinés. Observer une pause réglementaire entre les mouvements.

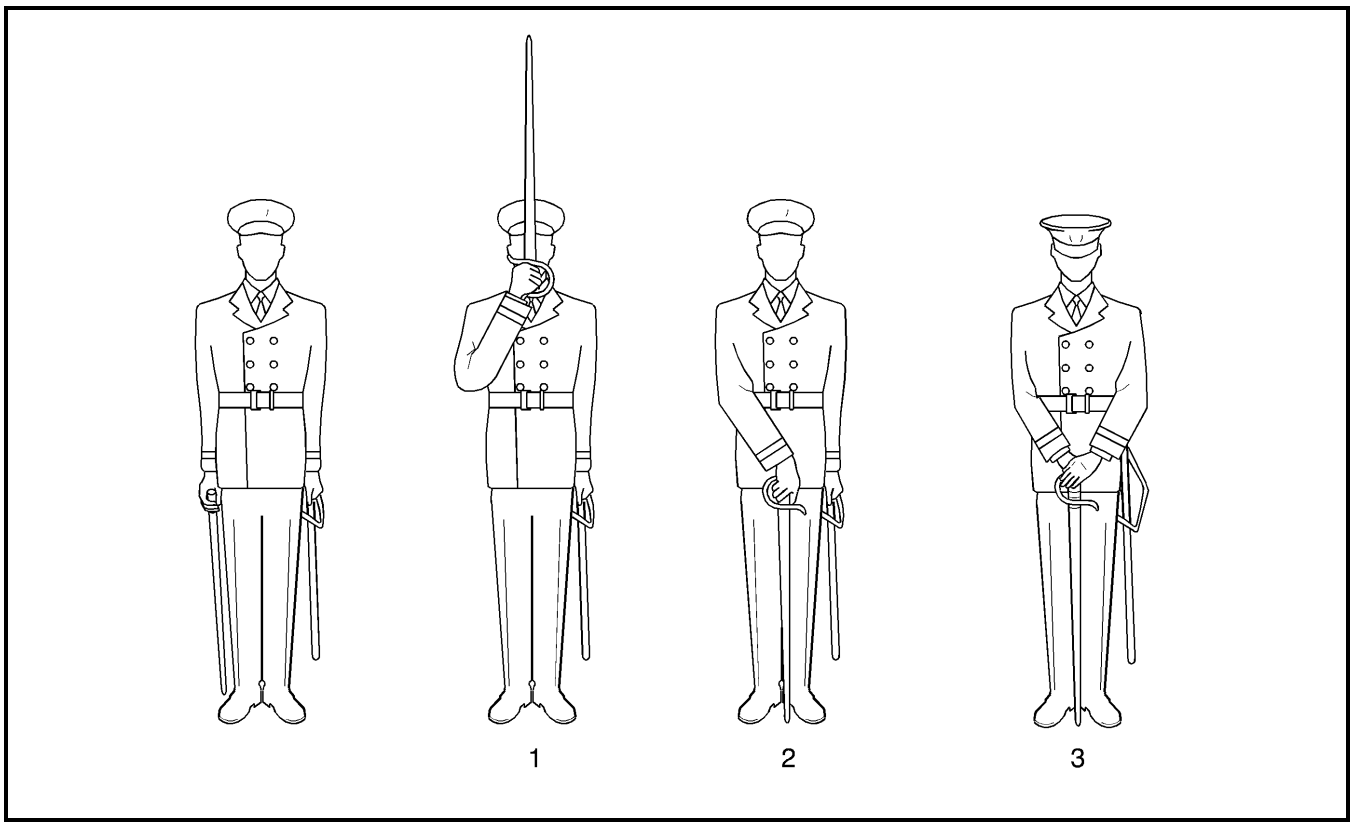

Figure 6-1-10 Rest on your Arms Reversed from the Salute
Figure 6-1-10 De la position du salut à la position sur vos armes renversées reposez

80. The movements will be performed in conjunction with movements of others armed with rifles on the command PRESENT – ARMS.

80. Si ces mouvements sont coordonnés avec ceux d'autres militaires armés d'un fusil, ils sont exécutés au commandement « PRÉSENTEZ — ARMES ».

FUNERAL PROCESSIONS

81. **General.** Scabbards will be hooked up when marching in a funeral procession when arms are to be reversed.

a. Processional troops should reverse swords/ rifles/carbines before stepping off.

CORTÈGES FUNÈBRES

81. **Généralités.** Dans les cortèges funèbres où les participants doivent renverser leur arme, les fourreaux sont portés à la ceinture.

a. Les militaires qui font partie d'un cortège funèbre devraient renverser leur sabre, leur fusil ou leur carabine avant de se mettre en marche.

b. When marching in quick time, the left hand will be removed from the sword/rifle/carbine and the arm swung (see also Chapter 4, Section 2, paragraph 48). The sword hilt (rifle/carbine butt) will be allowed to drop, bringing the weapon to a horizontal position below the right armpit.

c. Sword and hand movements are executed simply and by the shortest route.

82. **The Reverse from the Carry.** These movements are done when personnel armed with rifles/carbines reverse arms from the shoulder.

83. On the command REVERSE ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, force the sword under the right armpit, edge uppermost, by twisting the wrist and dropping the point of the sword to the left front, the hilt uppermost and coming to rest in front of the right shoulder, fingers of the right hand are together and straight and to the right of the hilt, thumb to the left, back of the hand to the right, right elbow against the side and the sword at an angle of 45 degrees (Figure 6-1-11).

84. On the command SQUAD – TWO, seize the blade with the left hand behind the back, in line with the waist belt, back of the hand underneath.

85. The Reverse from the carry (and vice versa) will be done working on the first and fourth movement of the rifles.

86. **The Carry from the Reverse.** On the command SHOULDER ARMS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, return the left hand to the side.

87. On the command SQUAD – TWO, allow the sword to swing forward and, with a circular movement to the left, keeping the sword close to the body, adopt the position of the carry.

b. Au pas cadencé, retirer la main gauche du sabre (ou du fusil ou de la carabine) et balancer le bras (voir aussi le paragraphe 48, de la section 2 du chapitre 4). Laisser tomber la poignée du sabre (ou encore la crosse du fusil ou de la carabine) de telle sorte que l'arme se trouve en position horizontale, sous l'aisselle droite.

c. Exécuter tous les mouvements de la façon la plus simple et la plus directe possible.

82. **De la position sabre en main à la position renversez armes.** Les militaires qui portent le sabre exécutent ces mouvements en même temps que les militaires armés d'un fusil ou d'une carabine, lorsqu'ils passent de la position à l'épaule à la position renversez armes.

83. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, RENVERSEZ ARMES, ESCOUADE — UN », pousser le sabre sous l'aisselle droite, le tranchant vers le haut, en tournant le poignet et en laissant tomber la pointe du sabre vers l'avant, du coté gauche; la poignée du sabre est vers le haut, devant l'épaule droite, les doigts de la main droite sont redressés et réunis à la droite de la poignée, le pouce à gauche, le dos de la main à droite; le coude droit reste près du corps et le sabre forme un angle de 45 degrés (figure 6-1-11).

84. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », saisir la lame de la main gauche derrière le dos, à la hauteur du ceinturon, le dos de la main dessous.

85. Pour passer de la position sabre en main à la position renversez armes (et vice versa), on coordonne les mouvements avec le premier et le quatrième mouvements des militaires portant le fusil.

86. **De la position renversez armes à la position sabre en main.** Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À L'ÉPAULE, ARMES, ESCOUADE — UN », ramener la main gauche sur le côté.

87. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », laisser le sabre pivoter vers l'avant et, d'un mouvement circulaire vers la gauche, tout en gardant le sabre près du corps, prendre la position sabre en main.

88. **The Reverse when Ordered to March in Quick (Slow) Time.** On the command CHANGE INTO QUICK TIME, QUICK – MARCH, from slow time, return the left hand to the side on the first pace of quick time with the left foot, and, at the same time, allow the hilt to drop so that the sword is horizontal.

89. On the command CHANGE INTO SLOW TIME, SLOW – MARCH, resume the position of reverse arms as the left foot comes to the ground for the first pace in slow time.

90. **Change Swords at the Reverse.** (Movements are coordinated with rifle/carbine movements.) On the command CHANGE ARMS, SQUAD – ONE, return the left hand to the side and at the same time change the grip of the right hand by placing it underneath the sword grip, thumb on the right.

91. On the command SQUAD – TWO, swing the point down until the sword is vertical and pass the sword across the body into the left hand.

92. On the command SQUAD – THREE, cut the right hand to the side.

93. On the command SQUAD – FOUR, force the sword under the left armpit.

94. On the command SQUAD – FIVE, seize the blade with the right hand behind the back, back of the hand underneath, sword at an angle of 45 degrees. Simultaneously, change the position of the left hand on the handle, so that the fingers are together and straight on the left and the thumb is on the right, with the back of the hand to the left.

95. To change arms again, reverse the procedure.

POSITION WHEN SEATED

96. When seated (Figure 6-1-12), the sword shall be:

a. in the slung position;

b. held in an all-round grip in the left hand at the upper ring;

88. **La façon de prendre la position renversez armes en passant du pas ralenti au pas cadencé.** Au commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ — MARCHE », ramener la main gauche sur le côté au premier pas cadencé du pied gauche et, en même temps, laisser tomber la poignée de telle sorte que le sabre se trouve en position horizontale.

89. Au commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS RALENTI — MARCHE », reprendre la position renversez armes au moment où le pied gauche touche le sol pour le premier pas ralenti.

90. **Façon de changer le sabre de côté en position renversez armes.** (Les mouvements sont coordonnés avec ceux des militaires portant le fusil ou la carabine.) Au commandement « CHANGEZ ARMES — UN », ramener la main gauche sur le côté et, en même temps, modifier la prise de la main droite en plaçant la main sous la fusée, le pouce vers la droite.

91. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », rabaisser la pointe de manière à ce que le sabre se trouve à la verticale et passer le sabre de la main droite à la main gauche.

92. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », ramener la main droite sur le côté.

93. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », pousser le sabre sous l'aisselle gauche.

94. Au commandement « ESCOUADE — CINQ », saisir la lame de la main droite derrière le dos, le dos de la main vers le bas. Le sabre forme alors un angle de 45 degrés. Modifier, en même temps, la position de la main gauche sur la poignée : tenir les doigts ensemble à gauche, le pouce à droite et le dos de la main dirigé vers la gauche.

95. Pour changer à nouveau le sabre de côté, procéder à l'inverse.

POSITION ASSISE

96. La position assise (figure 6-1-12) avec le sabre se décrit comme suit :

a. le sabre est suspendu;

b. l'officier tient le sabre en l'entourant complètement de la main gauche à la hauteur de l'anneau supérieur;

c. held vertically with the shoe of the scabbard on the ground; and

d. the guard to the front.

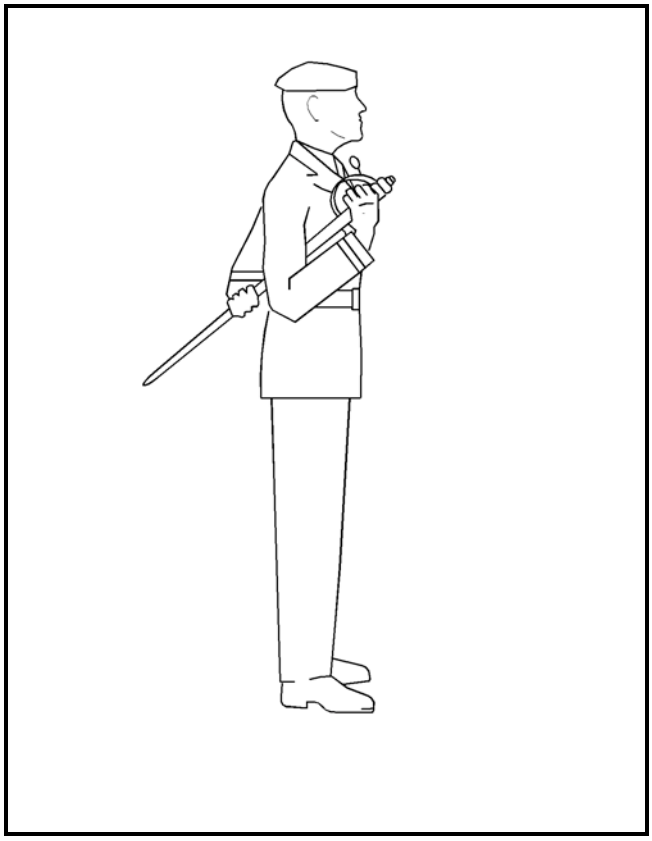

Figure 6-1-11 Reverse Arms
Figure 6-1-11 Position renversez armes

c. l'officier tient le fourreau à la verticale, le dard au sol; et

d. la garde est dirigée vers l'avant.

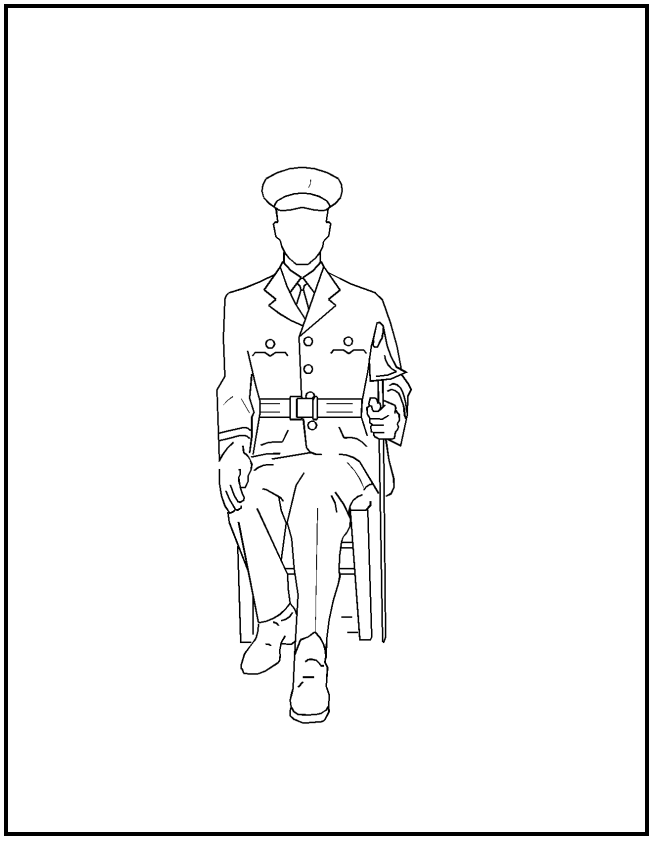

Figure 6-1-12 Position when Seated
Figure 6-1-12 Position assise

SECTION 2

PACE STICK AND CANE DRILL

THE PACE STICK

1. The pace stick (Figure 6-2-1) is a training instrument used to gauge the length of pace and measure distance and interval. It may be used by warrant officers and non-commissioned officers which are proficient at drill. This section is included as a guide to assist instructors in the use of the pace stick.

2. The pace stick may be carried closed or open. The open position is the operating position.

3. The pace stick is a demanding instrument and requires constant practice. The instructor should march beside the leading squad member with the stick open and turning to control pace length over a sufficient distance to instill a feel for the correct pace in the personnel under training. When the squad has learned to march correctly, the instructor should periodically check pace length by marching behind the squad with the stick open and turning.

THE CANE

4. The cane is an optional accoutrement derived from riding crops, fashionable canes, etc., and still customarily used by some units (see A-AD-265-000/AG-001, CF Dress Instructions, Chapter 3). Cane drill is identical to drill with the closed pace stick.

DRILL ON THE MARCH

5. The executive order for stick drill on the march shall be given as the left foot is forward and on the ground, and movements are executed in a normal manner on subsequent paces by the left foot.

SECTION 2

MOUVEMENTS AVEC LE MESURE-PAS ET AVEC LA CANNE

LE MESURE-PAS

1. Le mesure-pas (figure 6-2-1) est un instrument de formation qui sert à mesurer la longueur des pas, les distances et les intervalles. Il peut être utilisé par les adjudants et les sous-officiers compétents en matière d'exercice. Cette section servira de guide pour aider les instructeurs à utiliser le mesure-pas.

2. Le mesure-pas se porte ouvert ou fermé. Lorsqu'on doit s'en servir, il se porte ouvert.

3. L'utilisation du mesure-pas est une fonction exigeante à laquelle il faut constamment s'exercer. À l'entraînement de l'escouade, l'instructeur marche à côté du militaire qui ouvre la marche en faisant pivoter son mesure-pas ouvert pour vérifier la longueur des pas. Il mesure ainsi les pas sur une distance suffisante pour habituer le groupe à la longueur de pas appropriée. Une fois que l'escouade a appris à marcher correctement, l'instructeur vérifie périodiquement la longueur des pas en suivant le groupe avec son mesure-pas ouvert et en le tournant.

LA CANNE

4. La canne est un accessoire facultatif qui a pour origine, entre autres, la cravache et la canne élégante et que certaines unités ont encore coutume d'utiliser (voir l'A-AD-265-000/AG-001, Instructions sur la tenue des FC, chapitre 3). Les mouvements avec la canne sont les mêmes que les mouvements exécutés avec le mesure-pas fermé.

MOUVEMENTS EN MARCHANT

5. Pour les mouvements à exécuter en marchant avec le mesure-pas, le commandement d'exécution est donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol. Les différents mouvements sont exécutés successivement à chaque pas du pied gauche.

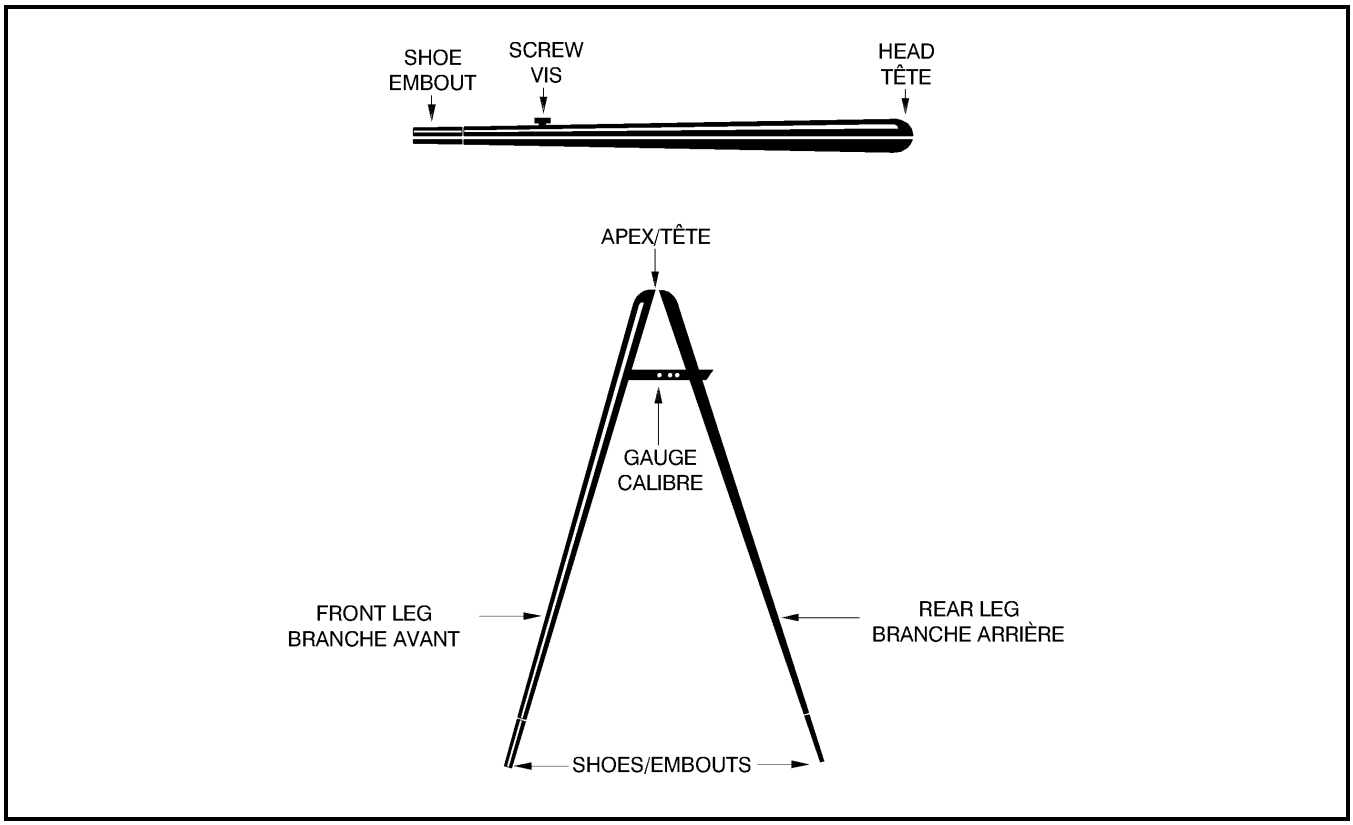

Figure 6-2-1 Pace Stick
Figure 6-2-1 Mesure-pas

CLOSED: ATTENTION OR CARRY POSITION

6. To assume the position of attention (Figure 6-2-2):

a. the pace stick is held under the left armpit by pressure of the upper arm and rib cage, at the point of balance, parallel to the ground;

b. the shoes to the rear;

c. the retaining screw uppermost;

d. the head of the stick between the thumb and forefinger of the left hand, the fingers extended with the index finger running parallel with the stick and tip of the middle finger in line with the head end of the stick; and

e. the right arm is kept straight at the side.

MESURE-PAS FERMÉ – POSITION DU GARDE-À-VOUS OU AU PORT

6. Pour adopter la position du garde-à-vous (figure 6-2-2) :

a. tenir le mesure-pas sous l'aisselle gauche, au point d'équilibre, serré entre la cage thoracique et le haut du bras et parallèle au sol;

b. diriger les embouts vers l'arrière;

c. placer la vis de retenue vers le haut;

d. tenir la tête du mesure-pas entre le pouce et l'index de la main gauche, en gardant les doigts étendus et en ligne avec la main, l'index parallèle au mesure-pas et l'extrémité du majeur aligné sur la tête du mesure-pas; et

e. garder le bras droit bien droit sur le côté.

7. The stick may be held in the carry position on the march; the right arm shall be swung.

8. When speaking to an officer, the stick is held in this position to permit saluting.

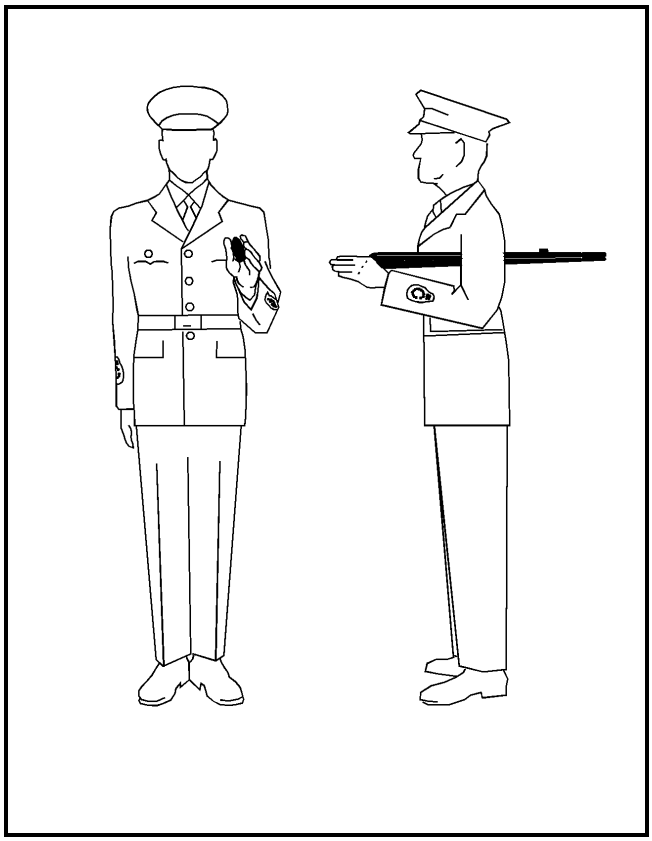

Figure 6-2-2 Attention or Carry Position
Figure 6-2-2 Position du garde-à-vous ou au port

CLOSED: STAND AT EASE

9. On the command STAND AT – EASE:

a. carry the left foot normally to the left (Figure 6-2-3); and

b. keep the right arm straight at the side.

CLOSED: STAND EASY

10. On the command STAND – EASY, relax the body.

7. En marchant, on peut tenir le mesure-pas en position au port. On balance alors le bras droit de la façon normale.

8. La position au port est la position à adopter lorsqu'on s'adresse à un officier parce qu'elle permet de saluer.

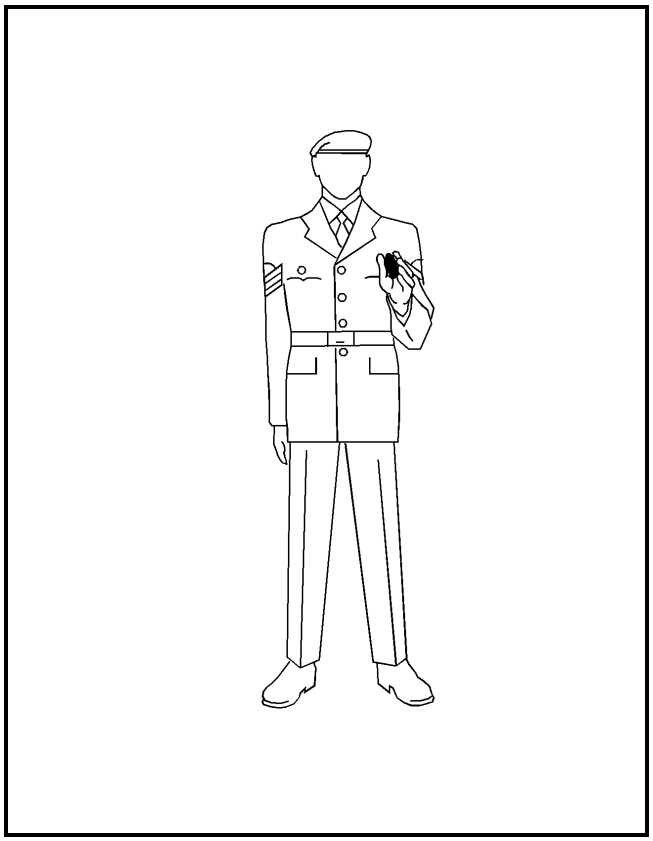

Figure 6-2-3 Stand at Ease at the Carry
Figure 6-2-3 Position en place repos, le mesure-pas au port

MESURE-PAS FERMÉ – POSITION EN PLACE REPOS

9. Au commandement « EN PLACE, RE — POS » :

a. déplacer le pied gauche à la distance normale vers la gauche (figure 6-2-3); et

b. garder le bras droit bien droit sur le côté.

MESURE-PAS FERMÉ – POSITION REPOS

10. Au commandement « RE — POS », détendre le corps.

CLOSED: ATTENTION AT THE SHOULDER

11. When space is restricted, such as in a hallway, the closed pace stick may be held at the shoulder rather than under the arm.

12. The pace stick is held in the right hand in a near-vertical position with the brass shoes uppermost and the retaining screw to the front (Figure 6-2-4). The stick is placed on the second joint of the forefinger, with the remaining fingers gripping the side of the stick and the thumb along the stick's front. The thumb is in line with the trouser seam.

13. The stick is moved from the carry position to the shoulder in two movements by grasping the head with the right hand while simultaneously cutting the left arm to the side, and then whipping the right hand to the shoulder position. The drill is reversed to move from the shoulder to the carry.

14. The stick is carried while marching in this position in restricted spaces and both arms are swung.

15. If the stick is to be held at the trail when stepping off from this position, the movements are as for the trail arms from the shoulder with a rifle (Chapter 4). If the stick is to be placed into this position after halting at the trail, it is moved to the shoulder in two movements as follows:

a. flick it up vertically, rotating the stick so that the retaining screw is forward, catching it simultaneously with the left hand, forearm parallel, and the right hand, at the head of the stick, the latter held tight into the shoulder; and

b. after a standard pause, cut the left hand to the side.

CLOSED: STAND AT EASE AT THE SHOULDER

16. On the command STAND AT – EASE:

a. carry the left foot normally to the left (Figure 6-2-4); and

MESURE-PAS FERMÉ – POSITION DU GARDE-À-VOUS LE MESURE-PAS À L'ÉPAULE

11. Dans un espace restreint, comme un vestibule par exemple, on peut tenir le mesure-pas fermé à l'épaule plutôt que sous le bras.

12. Tenir le mesure-pas de la main droite, presque à la verticale, les embouts vers le haut et la vis de retenue vers l'avant (figure 6-2-4). Poser le mesure-pas contre la deuxième jointure de l'index, en gardant les autres doigts sur le côté et le pouce sur le devant, dans la ligne de la couture du pantalon.

13. Passer de la position au port à la position à l'épaule en deux mouvements : empoigner la tête du mesure-pas de la main droite tout en ramenant le bras gauche sur le côté, puis porter le mesure-pas à l'épaule, d'un geste vif de la main droite. Pour passer de la position à l'épaule à la position au port, procéder à l'inverse.

14. Cette position est adoptée pour la marche avec le mesure-pas dans des espaces restreints. Il y a alors balancement des deux bras.

15. Pour passer de la position à l'épaule à la position à la main au moment de se mettre à marcher, on exécute les mêmes mouvements que pour passer de la position à l'épaule armes à la position à la main armes avec le fusil (chapitre 4). Pour passer de la position à la main à cette position, à la halte, on exécute les deux mouvements suivants :

a. donner un petit coup au mesure-pas vers le haut en le faisant pivoter pour que la vis fasse face à l'avant et le saisir en même temps à la verticale, de la main gauche, l'avant-bras parallèle au sol; saisir la tête du mesure-pas avec la main droite et tenir le mesure-pas serré contre l'épaule; et

b. après la pause réglementaire, ramener la main gauche sur le côté.

MESURE-PAS FERMÉ – POSITION EN PLACE REPOS LE MESURE-PAS À L'ÉPAULE

16. Au commandement « EN PLACE, RE — POS » :

a. déplacer le pied gauche à la distance normale vers la gauche (figure 6-2-4); et

b. retaining the stick in the right hand, move the right hand behind the back into the palm of the left hand.

b. tout en gardant le mesure-pas dans la main droite, passer la main droite derrière le dos et la placer contre la paume de la main gauche.

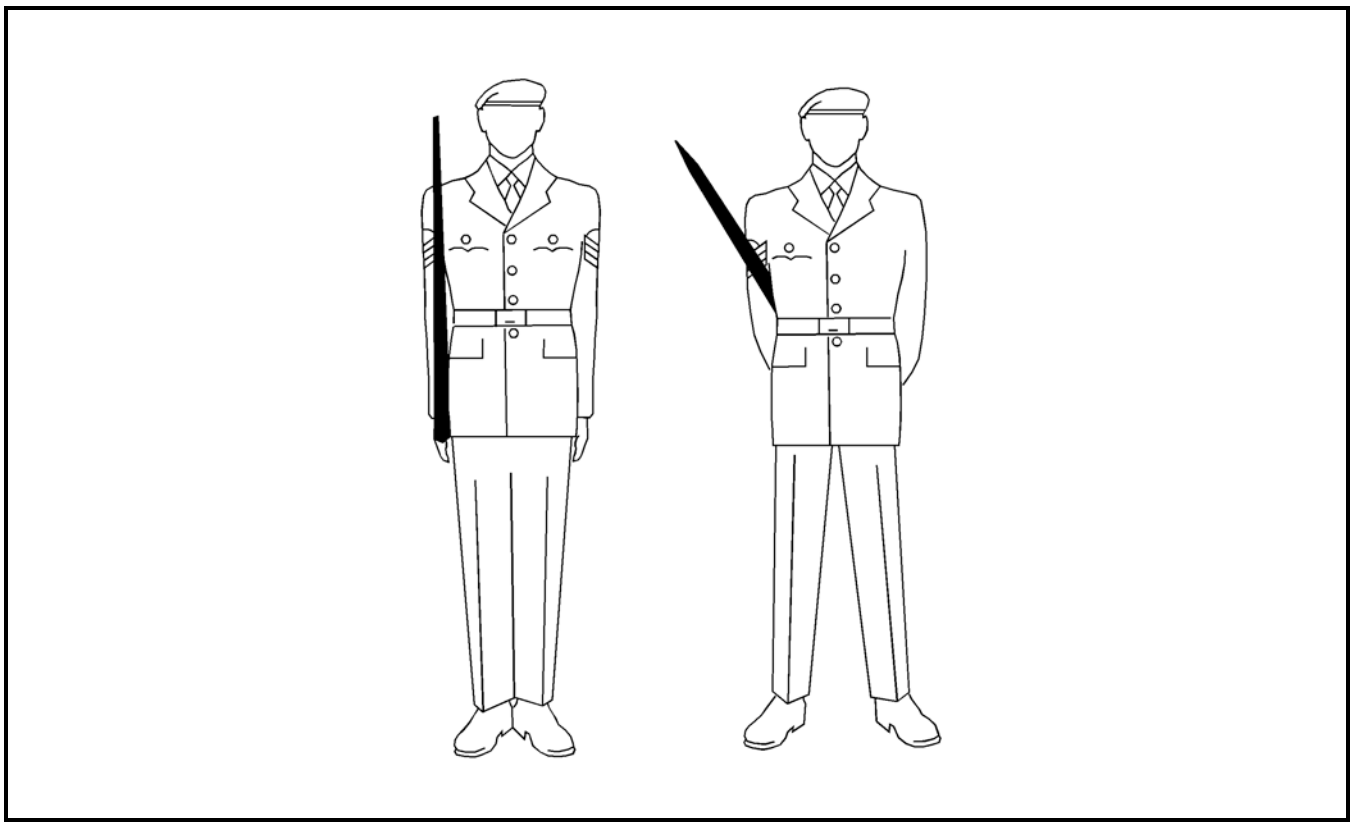

Figure 6-2-4 Stand at Ease at the Shoulder
Figure 6-2-4 Position en place repos le mesure-pas à l'épaule

CLOSED: STAND EASY AT THE SHOULDER

17. On the command STAND – EASY, relax the body.

CLOSED: TRAIL FROM THE CARRY AT THE HALT

18. On the command TRAIL STICKS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, move the stick forward slightly with the left hand, and simultaneously grasp the stick with the right hand in an all-round grip at the point of balance, the back of the hand uppermost.

MESURE-PAS FERMÉ – POSITION REPOS LE MESURE-PAS À L'ÉPAULE

17. Au commandement « RE — POS », détendre le corps.

MESURE-PAS FERMÉ – DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION À LA HALTE

18. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, MESURE-PAS À LA MAIN, ESCOUADE — UN », déplacer légèrement le mesure-pas vers l'avant avec la main gauche et, en même temps, empoigner le mesure-pas de la main droite, à son centre de gravité, en gardant le dos de la main vers le haut.

19. On the command SQUAD – TWO, lower the pace stick to a horizontal position with shoes forward at the full extent of the right arm, while simultaneously cutting the left arm to the side.

20. On the command TRAIL – STICKS, the movements are combined.

CLOSED: TRAIL FROM THE CARRY ON THE MARCH

21. On the command TRAIL STICKS BY NUMBERS, SQUAD – ONE given as the left foot is forward and on the ground:

a. complete a check pace with the right foot; and

b. as the left foot next comes forward and strikes the ground (Figure 6-2-5), move the pace stick forward slightly with the left hand, and simultaneously grasp the stick with the right hand in an all-round grip at the point of balance, the back of the hand uppermost.

22. On the command SQUAD – TWO:

a. complete a check pace with the right foot; and

b. as the left foot next comes forward and strikes the ground, lower the pace stick to a horizontal position with shoes forward at the full extent of the right arm, while simultaneously cutting the left arm to the side.

23. On the command SQUAD – THREE, complete a check pace with the right foot and, as the left foot next comes forward and strikes the ground, commence swinging both arms.

24. On the command TRAIL – STICKS, the movements are combined.

25. When marching with the stick at the trail, the stick is carried at the point of balance, shoes to the front, retaining screw up, and is kept horizontal as the right arm is swung.

19. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », abaisser le mesure-pas à la position horizontale en le tenant à pleine extension du bras droit, les embouts vers l'avant et, en même temps, ramener le bras gauche le long du corps.

20. Au commandement « MESURE-PAS À LA — MAIN », les mouvements sont combinés.

MESURE-PAS FERMÉ – DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION À LA MAIN EN MARCHANT

21. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, MESURE-PAS À LA MAIN, ESCOUADE — UN », donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol :

a. faire un pas de transition du pied droit; et

b. au moment où le pied gauche revient vers l'avant et touche le sol (figure 6-2-5), déplacer légèrement le mesure-pas vers l'avant avec la main gauche et, en même temps, empoigner le mesure-pas de la main droite, à son centre de gravité, en gardant le dos de la main vers le haut.

22. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. faire un pas de transition du pied droit; et

b. au moment où le pied gauche revient vers l'avant et touche le sol, abaisser le mesure-pas à la position horizontale en le tenant à pleine extension du bras droit, les embouts vers l'avant et, en même temps, ramener le bras gauche le long du corps.

23. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », faire un pas de transition du pied droit et, au moment où le pied gauche revient vers l'avant et touche le sol, commencer à balancer les deux bras.

24. Au commandement « MESURE-PAS À LA — MAIN », les mouvements sont combinés.

25. En marche, lorsque le mesure-pas est tenu à la main, on le tient à son point d'équilibre, les embouts dirigés vers l'avant, la vis de retenue vers le haut, et on le maintient à l'horizontale en balançant le bras droit.

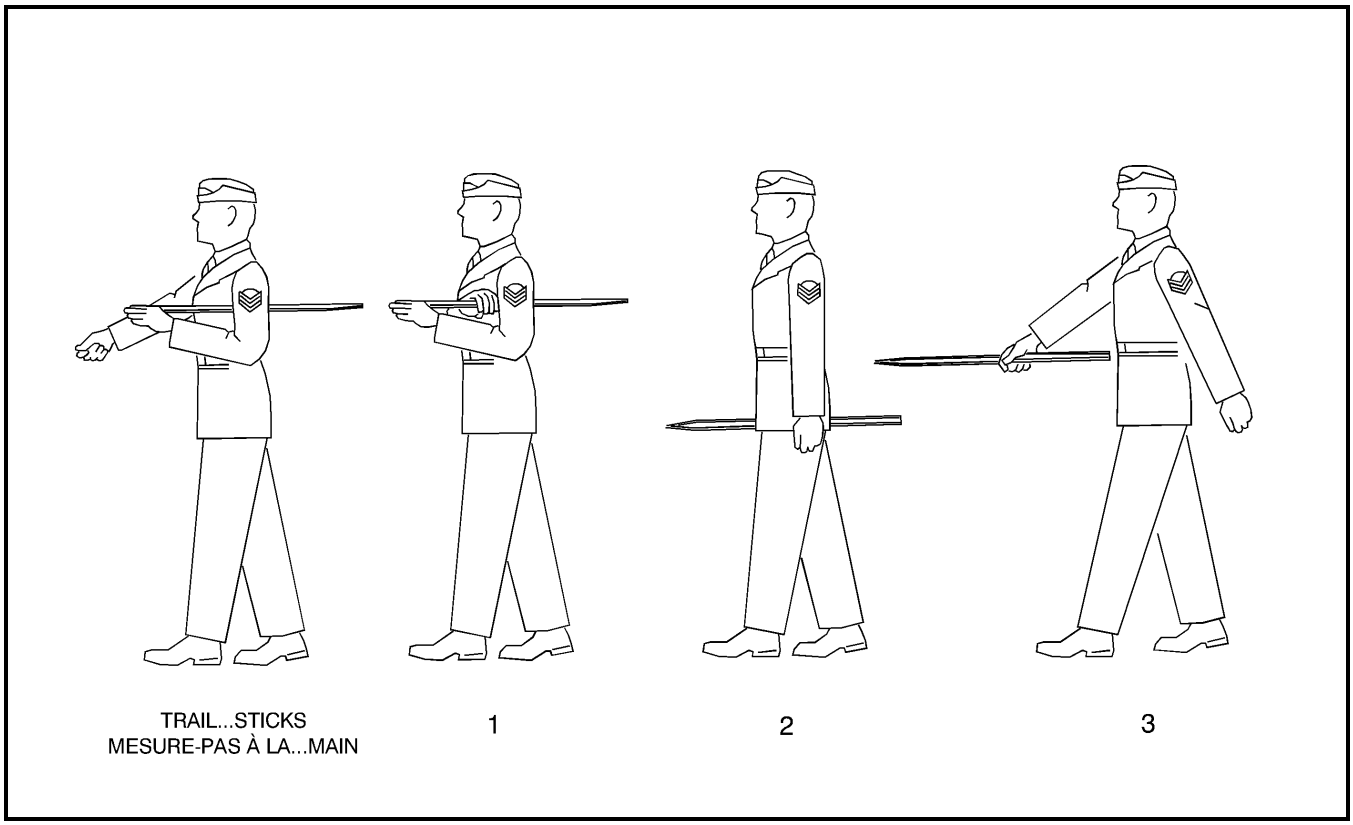

Figure 6-2-5 Trail from the Carry Position
Figure 6-2-5 Façon de passer de la position au port à la position à la main

CLOSED: CARRY FROM THE TRAIL AT THE HALT

26. On the command CARRY STICKS BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

a. with the right hand force the pace stick under the left arm; and

b. simultaneously, grasp the head with the left hand in the carry position.

27. On the command SQUAD – TWO, cut the right hand to the side and move the pace stick back 5 cm.

28. On the command CARRY – STICKS, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

MESURE-PAS FERMÉ – DE LA POSITION À LA MAIN À LA POSITION AU PORT À LA HALTE

26. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, MESURE-PAS AU PORT, ESCOUADE — UN » :

a. pousser le mesure-pas sous le bras gauche avec la main droite; et

b. en même temps, saisir la tête du mesure-pas avec la main gauche, dans la position au port.

27. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », ramener la main droite sur le côté et déplacer le mesure-pas de 5 cm vers l'arrière.

28. Au commandement « MESURE-PAS AU — PORT », les deux mouvements sont combinés et on observe la pause réglementaire entre les mouvements.

CLOSED: CARRY FROM THE TRAIL ON THE MARCH

29. On the command CARRY STICKS BY NUMBERS, SQUAD – ONE given as the left foot is forward and on the ground:

a. complete a check pace with the right foot,

b. as the left foot next comes forward and strikes the ground, with the right hand force the pace stick under the left arm; and

c. simultaneously, grasp the head with the left hand in the carry position.

30. On the command SQUAD – TWO:

a. complete a check pace with the right foot; and

b. cut the right hand to the side and move the pace stick back 5 cm.

31. On the command SQUAD – THREE:

a. complete a check pace with the right foot; and

b. swing the right arm.

32. On the command CARRY – STICKS, the three movements are combined.

CLOSED: HALTING

33. When halting, the pace stick is moved from the trail to the carry on completion of the halt and after the observance of a standard pause.

34. The stick is returned to the carry prior to saluting and may be returned to the carry anytime at the discretion of the instructor.

CLOSED: SALUTING

35. When saluting with the pace stick in the carry position, the right hand comes up to the salute normally. The left hand retains its grip on the head of the stick throughout (Figure 6-2-6).

MESURE-PAS FERMÉ – DE LA POSITION À LA MAIN À LA POSITION AU PORT EN MARCHANT

29. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, MESURE-PAS AU PORT, ESCOUADE — UN », donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol :

a. faire un pas de transition du pied droit;

b. au moment où le pied gauche revient vers l'avant et touche le sol, pousser le mesure-pas sous le bras gauche avec la main droite; et

c. en même temps, saisir la tête du mesure-pas avec la main gauche, dans la position au port.

30. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. faire un pas de transition du pied droit; et

b. ramener la main droite sur le côté et déplacer le mesure-pas de 5 cm vers l'arrière.

31. Au commandement « ESCOUADE — TROIS » :

a. faire un pas de transition du pied droit; et

b. balancer le bras droit.

32. Au commandement « MESURE-PAS AU — PORT », les trois mouvements sont combinés.

MESURE-PAS FERMÉ – FAÇON DE S'ARRÊTER

33. En faisant halte, passer de la position à la main à la position au port une fois arrêté et après observation de la pause réglementaire.

34. Avant de saluer, il faut reprendre la position au port. On peut aussi reprendre cette position en tout temps, selon les indications de l'instructeur.

MESURE-PAS FERMÉ – SALUT

35. À la position au port, on salue de la main droite de la façon normale. Pendant ce temps, on tient la tête du mesure-pas de la main gauche (figure 6-2-6).

OPEN: ATTENTION

36. To assume the position of attention:

a. with the right hand, grasp the rear leg of the pace stick 2 cm below the apex, with the forefinger hooked around the front leg (Figure 6-2-7);

b. hold the front leg vertical and rest it on the ground in line with and 2 cm to the right of the toe of the boot;

c. keep the rear leg off the ground and pointed directly to the rear; and

d. keep the elbows close to the side.

MESURE-PAS OUVERT – POSITION DU GARDE-À-VOUS

36. Pour adopter la position du garde-à-vous :

a. saisir la branche arrière du mesure-pas de la main droite, 2 cm au-dessous de la tête, la branche avant étant retenue par l'index (figure 6-2-7);

b. tenir la branche avant à la verticale et la poser sur le sol, alignée sur le bout de la chaussure et à 2 cm à sa droite;

c. garder la branche arrière à distance du sol et la pointer directement vers l'arrière; et

d. garder les coudes serrés contre le corps.

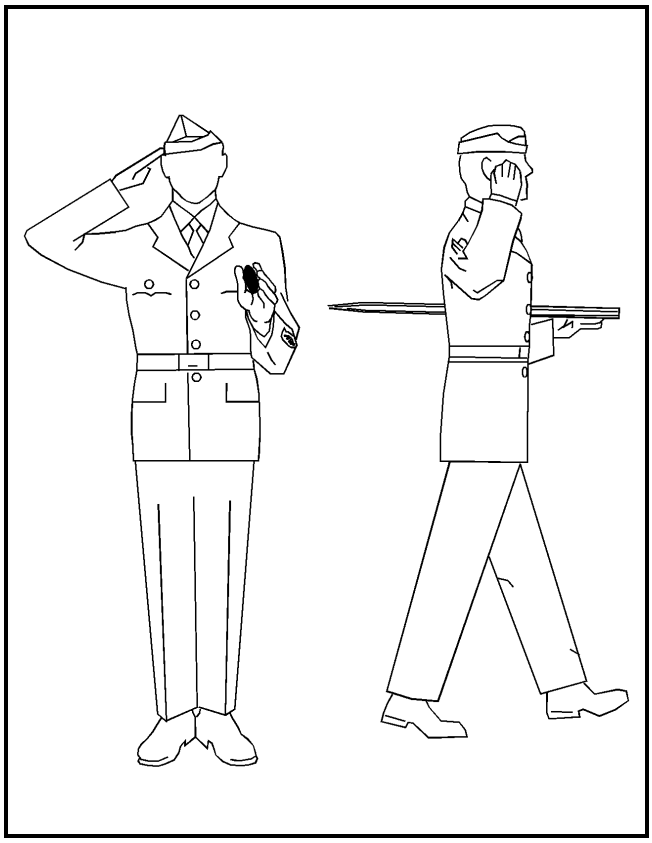

Figure 6-2-6 Salute at the Carry
Figure 6-2-6 Salut, mesure-pas au port

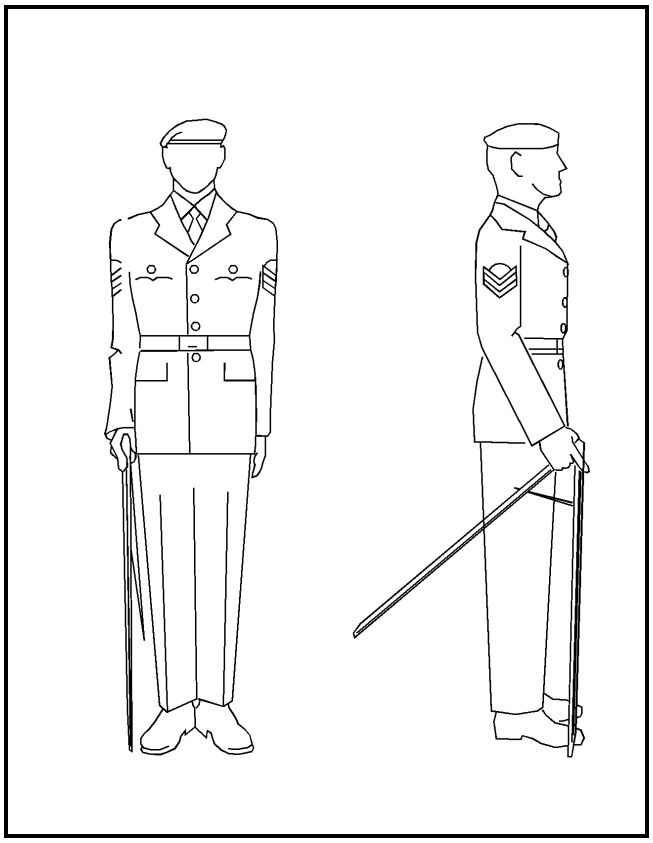

Figure 6-2-7 Attention, Pace Stick Open
Figure 6-2-7 Position du garde-à-vous, mesure-pas ouvert

OPEN: STAND AT EASE

37. On the command STAND AT – EASE:

a. carry the left foot normally to the left (Figure 6-2-8); and

b. keep the arms at the side.

OPEN: STAND EASY

38. On the command STAND – EASY, relax the body.

OPEN: MARCHING AND HALTING NOT PACING

39. On the command QUICK (SLOW) – MARCH, step off with the left foot and bring the right forearm parallel to the ground, the index finger in front of the front leg and the remaining fingers curled around the rear leg, and the front leg of the stick kept vertical. The right elbow is held into the side (Figure 6-2-9).

MESURE-PAS OUVERT – POSITION EN PLACE REPOS

37. Au commandement « EN PLACE, RE — POS » :

a. déplacer le pied gauche à la distance normale vers la gauche (figure 6-2-8); et

b. garder les bras immobiles le long du corps.

MESURE-PAS OUVERT – POSITION REPOS

38. Au commandement « RE — POS », détendre le corps.

MESURE-PAS OUVERT – FAÇON DE MARCHER ET DE S'ARRÊTER SANS MESURER LE PAS

39. Au commandement « PAS CADENCÉ (RALENTI) — MARCHE », partir du pied gauche, l'avant-bras droit parallèle au sol, l'index devant la branche avant et les autres doigts entourant la branche arrière. Maintenir la branche avant du mesure-pas à la verticale et tenir le coude droit près du corps (figure 6-2-9).

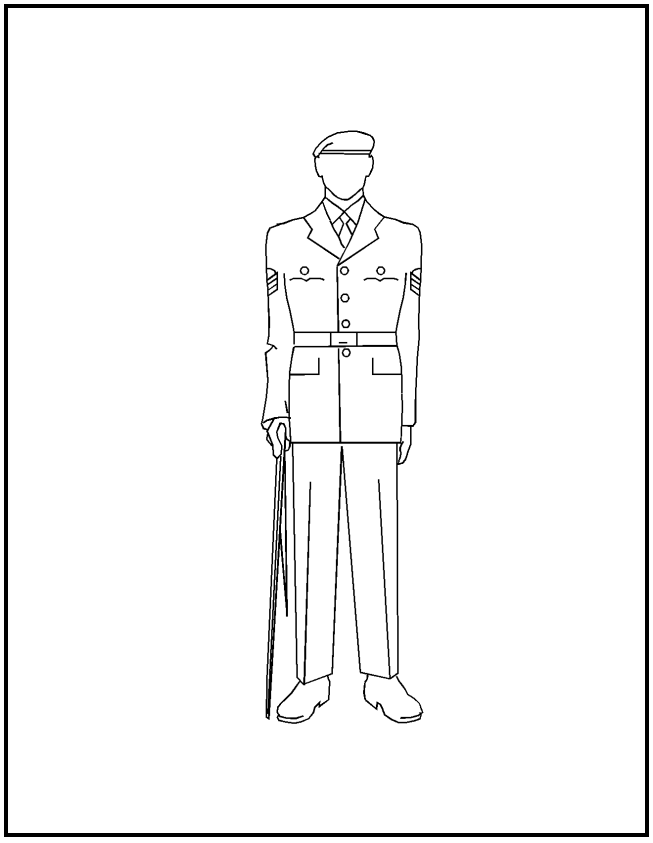

Figure 6-2-8 Stand at Ease
Figure 6-2-8 Position en place repos

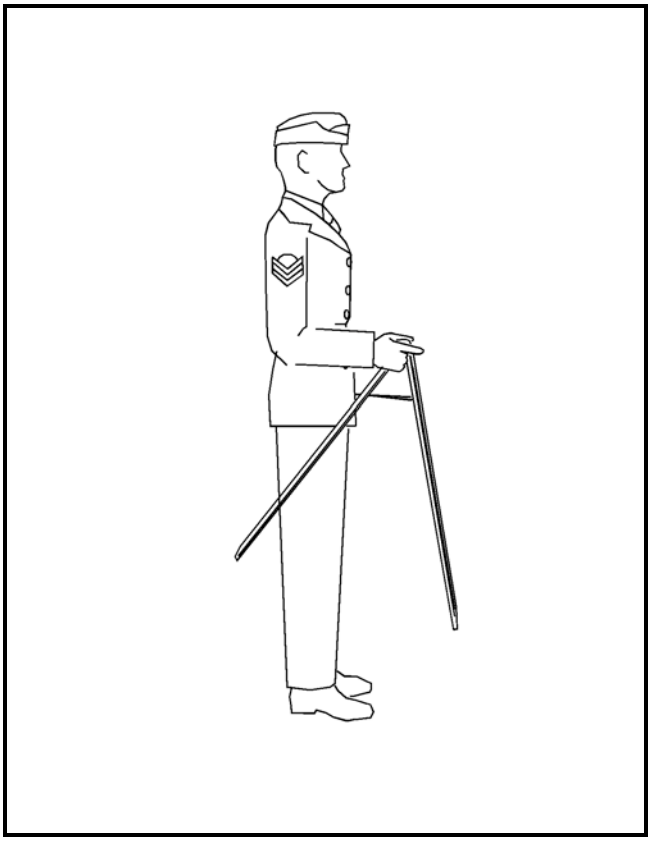

Figure 6-2-9 Marching and Halting, not Pacing
Figure 6-2-9 Façon de marcher et de s'arrêter sans mesurer le pas

40. This position is also called the carry when the pace stick is open.

41. On the command SQUAD – HALT, the halt is executed normally. After a standard pause, the stick is lowered to the position of attention.

OPEN: PACING

42. On the command QUICK (SLOW) – MARCH, step off with the left foot, and simultaneously swing the rear leg of the stick forward by twisting with the fingers and thumb and rotating the free leg of the stick outwards and forward (Figure 6-2-10). Place the swinging shoe on the ground straight in front of the point already on the ground in time with the pace.

43. Continue turning the stick until the correct pace is well established, until halted, or until ordered back to the carry position for open pace stick.

44. The stick is controlled by the fingers, good wrist movement, the thumb and pressure on the leading leg. It is essential to keep the leading leg perpendicular as the stick swings through 180 degrees with ease.

45. New instructors should practice first in slow time. It is easier to master the technique by practising on grass first, then move to the parade ground.

40. On appelle également cette position la position au port avec le mesure-pas ouvert.

41. Au commandement « ESCOUADE — HALTE », faire halte de la façon normale. Après la pause réglementaire, abaisser le mesure-pas pour prendre la position du garde-à-vous.

MESURE-PAS OUVERT – FAÇON DE MESURER LE PAS

42. Au commandement « PAS CADENCÉ (RALENTI) — MARCHE », partir du pied gauche et, avec le pouce et les doigts, faire pivoter vers l'avant et par l'extérieur la branche arrière du mesure-pas (figure 6-2-10). L'embout de la branche qui pivote doit être ramené droit devant l'autre au rythme de la démarche.

43. Continuer à faire pivoter le mesure-pas jusqu'à ce que l'escouade ait bien réglé la longueur de ses pas ou qu'elle s'arrête ou jusqu'à ce que soit donné l'ordre de reprendre la position au port avec le mesure-pas ouvert.

44. Pour bien manipuler le mesure-pas, il faut avoir acquis l'habileté nécessaire des doigts, du pouce et du poignet et savoir exercer la pression voulue sur la branche avant. Il est important de maintenir la branche au sol à la verticale pendant que le mesure-pas pivote sur 180 degrés.

45. Les nouveaux instructeurs devraient commencer par s'exercer au pas ralenti. Il est plus facile de s'entraîner d'abord sur du gazon avant d'utiliser le mesure-pas sur le terrain d'exercice.

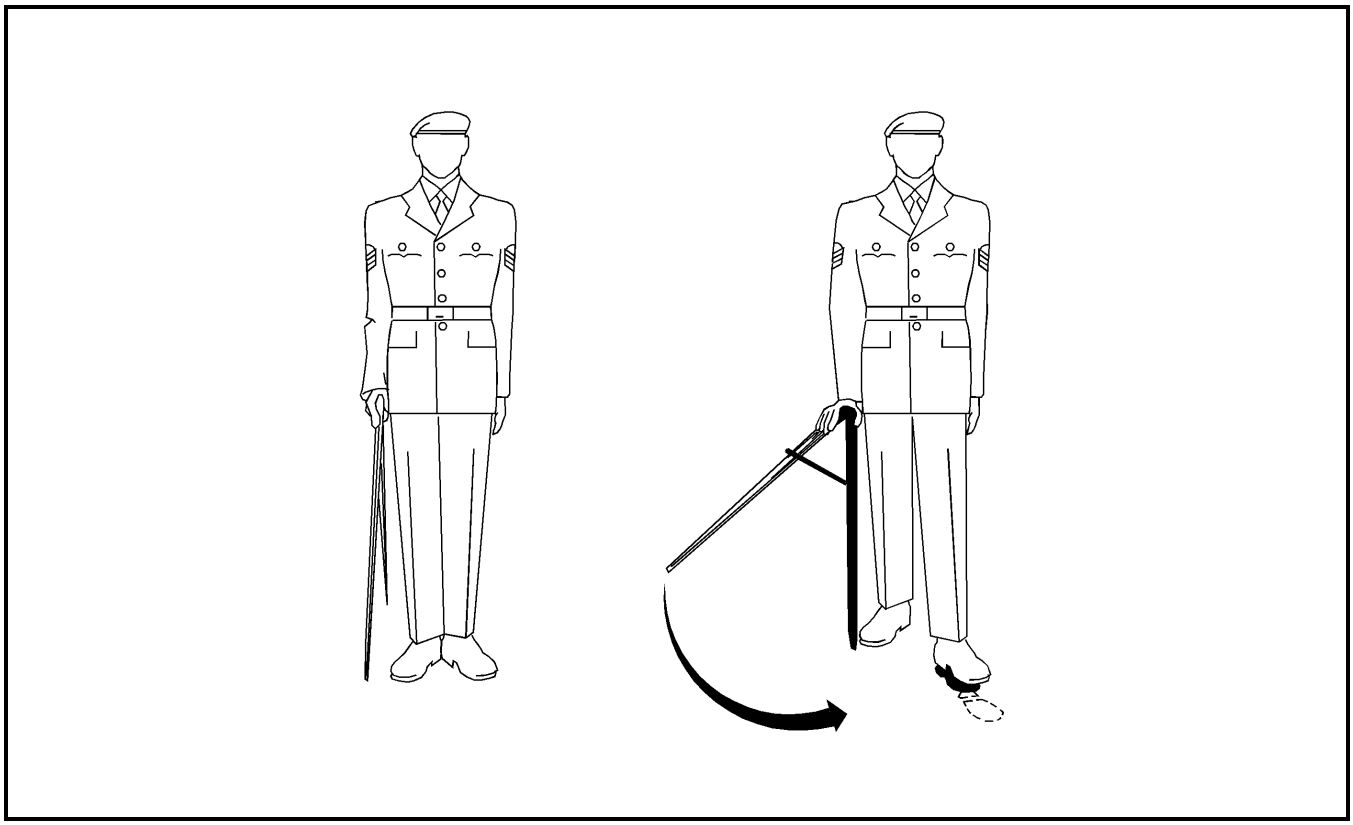

Figure 6-2-10 Pacing
Figure 6-2-10 Façon de mesurer le pas

OPEN: SALUTING

46. On the command SALUTING TO THE FRONT BY NUMBERS, SQUAD – ONE, adopt the carry position as for pace stick open (Figure 6-2-11).

47. On command SQUAD – TWO:

a. with the right hand, move the pace stick to a position 10 cm in front of the centre of the body, keeping the forearm parallel to the ground; and

b. simultaneously, grasp the front leg of the stick 2 cm below the apex with the left hand, the forefinger over the knuckles of the right hand.

48. On the command SQUAD – THREE:

a. release the right hand and bring the right arm to the side; and

MESURE-PAS OUVERT – FAÇON DE SALUER

46. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SALUT VERS L'AVANT, ESCOUADE — UN », adopter la position au port, le mesure-pas ouvert (figure 6-2-11).

47. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. amener le mesure-pas avec la main droite à 10 cm en avant et au centre du corps, tout en gardant l'avant-bras parallèle au sol; et

b. en même temps, saisir la branche avant avec la main gauche, 2 cm au-dessous de la tête du mesure-pas, l'index couvrant les jointures de la main droite.

48. Au commandement « ESCOUADE — TROIS » :

a. desserrer la main droite et ramener le bras droit le long du corps; et

b. simultaneously, move the left arm so the forearm is parallel to the ground, the rear leg of the pace stick vertical and the front leg pointing to the rear.

49. On the command SQUAD – FOUR, salute with the right hand.

50. On the command SQUAD – FIVE, cut the right arm to the side.

b. en même temps, déplacer le bras gauche en maintenant l'avant-bras parallèle au sol, la branche arrière du mesure-pas à la verticale et la branche avant pointant vers l'arrière.

49. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », saluer de la main droite.

50. Au commandement « ESCOUADE — CINQ » ramener le bras droit le long du corps.

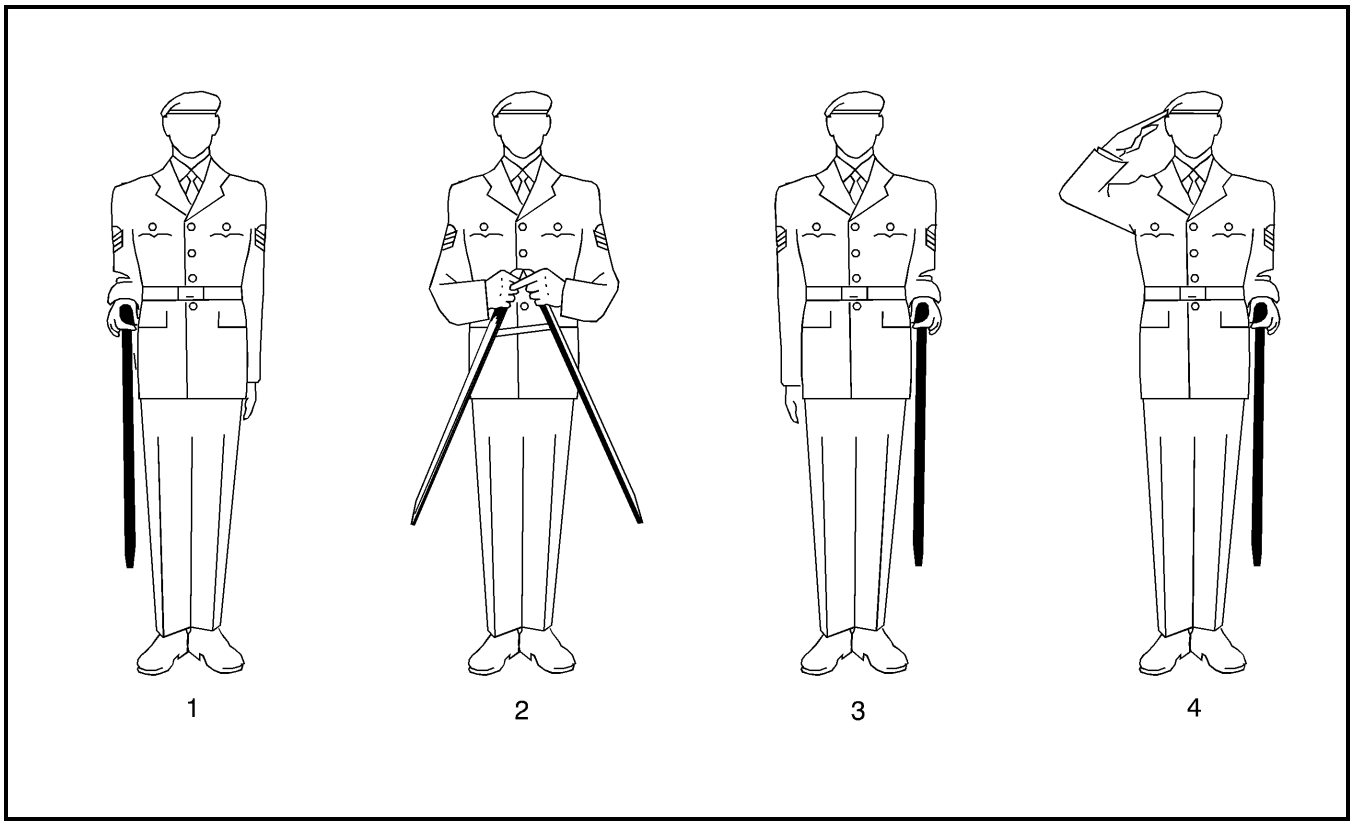

Figure 6-2-11 Saluting, Pace Stick Open
Figure 6-2-11 Salut, mesure-pas ouvert

51. On the command SQUAD – SIX:

a. with the left hand, move the stick back to a position 10 cm in front and centre of the body keeping the forearms parallel to the ground; and

b. simultaneously, with the right hand, grasp the rear leg of the stick 2 cm below the apex with the right hand, the forefinger over the knuckles of the left hand.

51. Au commandement « ESCOUADE — SIX » :

a. ramener le mesure-pas avec la main gauche à 10 cm en avant et au centre du corps en gardant les avant-bras parallèles au sol; et

b. en même temps, saisir la branche arrière de la main droite, à 2 cm au dessous de la tête du mesure-pas, en plaçant l'index sur les jointures de la main gauche.

52. On the command SQUAD – SEVEN:

a. release the left hand and bring the left arm to the side; and

b. simultaneously, move the right arm so the forearm is parallel to the ground, with the front leg of the pace stick vertical and the rear leg pointing to the rear.

53. On the command SQUAD – EIGHT, assume the position of attention.

54. On the command TO THE FRONT, SA – LUTE, the eight movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

55. While marching in slow or quick time, all movements are executed on successive left feet.

52. Au commandement « ESCOUADE — SEPT » :

a. desserrer la main gauche et ramener le bras gauche le long du corps; et

b. en même temps, déplacer le bras droit en gardant l'avant-bras parallèle au sol, la branche avant du mesure-pas à la verticale et la branche arrière pointant vers l'arrière.

53. Au commandement « ESCOUADE — HUIT », adopter la position du garde-à-vous.

54. Au commandement « SALUT VERS L'AVANT, SALU — EZ », combiner les huit mouvements et observer une pause réglementaire entre les mouvements.

55. Pour la marche au pas ralenti ou cadencé, exécuter tous les mouvements successivement chaque fois que le pied gauche touche le sol.

CHAPTER 7

PLATOON, COMPANY AND BATTALION DRILL

SECTION 1

INTRODUCTION

GENERAL

1. Once service personnel have learned individual and squad drill as described in previous chapters, they can function effectively as part of a formed unit on parade.

2. The drill detailed in this chapter allows units to manoeuvre as one in order to carry out any routine or ceremonial task. It is derived from the marching and battle drills formerly used in combat. Thus:

a. Units in line once presented their maximum frontage and brought all weapons to bear. Now they use line to show themselves to best advantage to reviewing officers and spectators. It is the most difficult formation to control on the march and units still demonstrate their high standards of drill and training by manoeuvring and marching past with sub-units in line.

b. Troops in column reduced their frontage for ease of control or to pass through defiles and along roads.

c. Manoeuvres such as changing direction by form and forming platoons (companies) allowed units and sub-units to change their formation in order to present their maximum frontage toward the designated directions.

CHAPITRE 7

EXERCICE DE PELOTON, DE COMPAGNIE ET DE BATAILLON

SECTION 1

INTRODUCTION

GÉNÉRALITÉS

1. Après avoir appris à exécuter les mouvements d'exercice individuels et d'escouade dont il est question dans les chapitres précédents, les militaires sont en mesure de participer à des rassemblements au sein d'une unité formée.

2. L'exercice décrit dans ce chapitre permet aux unités de manœuvrer avec l'ensemble requis, à l'occasion des rassemblements réguliers ou des prises d'armes. Cet exercice dérive des exercices de combat et de marche autrefois pratiqués au combat. Ainsi :

a. Autrefois, les unités en ligne présentaient une largeur de front maximale et pointaient toutes leurs armes sur l'objectif. Aujourd'hui, les unités se forment en ligne pour se présenter le plus avantageusement possible aux dignitaires et aux spectateurs. En marche, la formation en ligne est la plus difficile à contrôler et les unités qui manœuvrent et défilent par sous-unités en ligne font preuve d'une grande maîtrise des mouvements.

b. La formation en colonne permettait jadis aux unités de réduire leur largeur de front pour que les mouvements soient plus faciles à contrôler ou encore pour que les troupes puissent traverser des défilés ou emprunter certaines routes.

c. Des manœuvres comme le changement de front et la formation de pelotons (ou de compagnies) permettaient aux unités et aux sous-unités de modifier leur formation pour présenter la largeur de front maximale dans une direction déterminée.

d. The use of advance and retire in line and the positions maintained by officers and non-commissioned officers relative to the ranks ensured that all were aware of the important direction being faced by the sub-unit concerned.

3. As in the past, commanders order the movements their unit is to perform, and non-commissioned officers assist in control. Thus the former take post before their troops, and the latter on the flanks and in the rear. During dressing, non-commissioned officers control the exactness of the drill.

PLATOON DRILL

4. The aim of platoon drill is to enable the platoon, when it takes its place in the company, to carry out any sequence of drill movements which the company commander orders.

COMPANY DRILL

5. The aim of company drill is to manoeuvre the company together as one.

BATTALION DRILL

6. The aim of battalion drill is to manoeuvre the battalion together as one unit.

FORMATION DRILL

7. Larger formations, such as brigades, can manoeuvre together by applying the principles of battalion drill. Thus a brigade can parade with its component units in line, in column (or close column) of battalions, etc. Because of space limitations, formations most commonly parade in mass, that is with its component battalions in line, each battalion being in close column of companies.

8. Control is difficult in large formations. Words of command are most often executed in succession by battalions or on an executive command sounded by trumpet or bugle.

9. Since parade commanders order formation manoeuvres and ceremonial based on an extension of the principles discussed in this chapter, formation drill is not otherwise described in this manual.

d. Grâce aux déplacements en ligne vers l'avant et vers l'arrière et d'après les positions prises par les officiers et les sous-officiers par rapport aux rangs, tous savaient dans quelle direction s'orientaient les sous-unités.

3. Aujourd'hui, tout comme autrefois, les commandants indiquent à leur unité les mouvements à exécuter et les sous-officiers l'aident en contrôlant l'exécution des ordres donnés. Le commandant prend ainsi place devant ses troupes et les sous-officiers, sur les flancs ou à l'arrière. Au moment de l'alignement, les sous-officiers vérifient si tous les membres de l'unité sont placés correctement.

EXERCICE DE PELOTON

4. L'exercice de peloton vise à préparer le peloton à évoluer au sein de la compagnie en exécutant correctement tous les mouvements prescrits par le commandant de compagnie.

EXERCICE DE COMPAGNIE

5. L'exercice de compagnie vise à préparer la compagnie à manœuvrer avec ensemble.

EXERCICE DE BATAILLON

6. L'exercice de bataillon vise à préparer le bataillon à manœuvrer avec ensemble.

EXERCICE DE FORMATION

7. Une grande formation, comme une brigade, peut exécuter des manœuvres en suivant essentiellement les règles prescrites pour l'exercice de bataillon. La brigade peut donc défiler de différentes façons, avec ses unités en ligne, en colonne (ou en colonne serrée) de bataillons, etc. À cause du manque d'espace, les formations défilent le plus souvent en masse, c'est-à-dire les bataillons en ligne, chaque bataillon étant disposé en colonne serrée de compagnie.

8. Il est difficile de contrôler les mouvements d'une grande formation. La plupart du temps, l'exécution des commandements par les bataillons se fait de façon successive ou bien les commandements d'exécution sont transmis par trompette ou par clairon.

9. Les règles relatives aux manœuvres et au cérémonial des formations étant essentiellement les mêmes que les règles applicables aux unités plus petites, l'exercice de formation ne fait pas l'objet d'une section spéciale.

SECTION 2

PLATOON DRILL

INTRODUCTION

1. Although the words of commands and detail in this section specifically refer to movements executed in quick time, platoon drill may also be executed in slow and double time.

2. Movements will be executed using either flank as the directing flank except during a wheel when dressing is taken from the inner flank.

3. Details for exercising a squad with and without arms contained in previous chapters are applicable to platoon drill.

4. When changing positions during platoon drill at the halt or on the march in slow time, persons in appointed positions and supernumerary ranks will move in quick time. While marching in quick time, changes will be made in double time.

5. When on parade with arms, the platoon warrant officer may hand the platoon over to the platoon commander with the platoon at the shoulder arms or order arms positions. However, he shall adopt the shoulder arms positions himself. Similarly, whenever the platoon warrant officer is giving orders to the platoon and he is carrying arms, he shall adopt the shoulder arms position.

6. When on parade with arms, it is normal to shoulder arms before moving off.

PLATOON IN LINE

7. Regardless of its frontage, when a platoon is formed up in line, the platoon commander shall position himself three paces in front and centre of the platoon and the platoon warrant officer three paces in rear and centre of the platoon (Figure 7-2-1).

SECTION 2

EXERCICE DE PELOTON

INTRODUCTION

1. Bien que les commandements et mouvements mentionnés dans cette section se rapportent à des manœuvres exécutées au pas cadencé, l'exercice de peloton peut également se faire au pas ralenti ou au pas de gymnastique.

2. On peut prendre comme flanc de direction n'importe lequel des deux flancs, sauf pour exécuter une conversion, où l'alignement se fait par le flanc intérieur.

3. Les prescriptions concernant l'exercice d'escouade avec et sans armes, qui figurent dans les chapitres précédents, s'appliquent également à l'exercice de peloton.

4. Dans le cours d'un exercice de peloton, quand les membres du peloton sont à la halte ou qu'ils marchent au pas ralenti, les militaires surnuméraires ou occupant des postes de commandement qui doivent changer de position doivent marcher au pas cadencé; si le peloton est au pas cadencé, ces militaires doivent se déplacer au pas de gymnastique.

5. Lorsque les membres du peloton sont armés, l'adjudant du peloton peut mettre le peloton à la position à l'épaule armes ou à la position au pied armes pour remettre le commandement au commandant de peloton. Lui-même doit cependant adopter la position à l'épaule armes. C'est aussi la position qu'il doit adopter chaque fois qu'il donne des ordres au peloton et qu'il est armé.

6. Quand les membres du peloton font partie d'un rassemblement et qu'ils ont leur arme, il est normal qu'ils adoptent la position à l'épaule armes avant de se mettre à marcher.

PELOTON EN LIGNE

7. Lorsque le peloton est formé en ligne, quelle que soit sa largeur de front, le commandant de peloton doit se placer trois pas en avant du peloton, au centre, et l'adjudant de peloton, trois pas en arrière, au centre (figure 7-2-1).

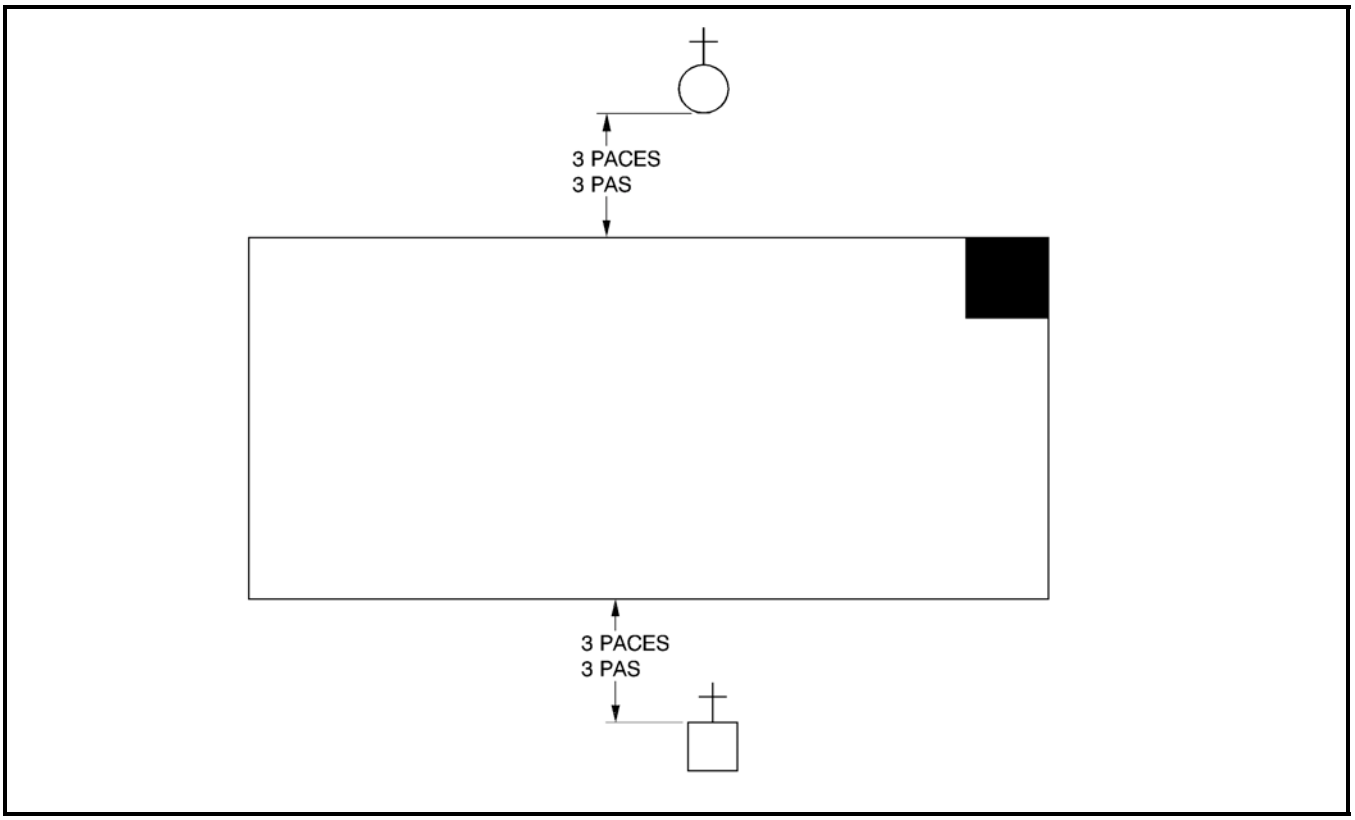

Figure 7-2-1 Platoon in Line
Figure 7-2-1 Peloton en ligne

PLATOON IN COLUMN OF THREES

8. A platoon in column of threes is in the same formation as when in line, but facing a flank (Figure 7-2-2). Column of threes is the formation used by a platoon second in command to move platoons on the march.

PELOTON EN COLONNE PAR TROIS

8. Le peloton en colonne par trois est disposé de la même façon que le peloton en ligne sauf qu'il avance dans la direction d'un flanc (figure 7-2-2). La colonne par trois est la formation la plus souvent utilisée pour faire déplacer des pelotons en marchant.

PLATOON IN COLUMN OF ROUTE

9. Column of route is similar to column of threes, except that the platoon commander is two paces in front of the centre single file of the platoon and the platoon warrant officer is two paces in near of the centre single file of the platoon (Figure 7-2-3). Column of route is the formation most commonly used by platoon commanders to move platoons on the march.

PELOTON EN COLONNE DE ROUTE

9. La formation en colonne de route est semblable à la formation en colonne par trois, sauf que le commandant de peloton prend position deux pas en avant et l'adjudant de peloton, deux pas en arrière de la file du centre (figure 7-2-3). La colonne de route est la formation la plus souvent utilisée pour faire déplacer les pelotons en marchant.

DRESSING A PLATOON

10. When the platoon commander wishes to dress the platoon at the halt, he shall face the platoon and order SHOULDER (ELBOW) DRESSING, RIGHT (LEFT) – DRESS:

ALIGNEMENT DU PELOTON

10. Pour commander à ses troupes de s'aligner, à la halte, le commandant de peloton se place devant elles et donne le commandement suivant : « ÉPAULE À ÉPAULE (COUDE À COUDE), PAR LA DROITE (GAUCHE), ALI — GNEZ » :

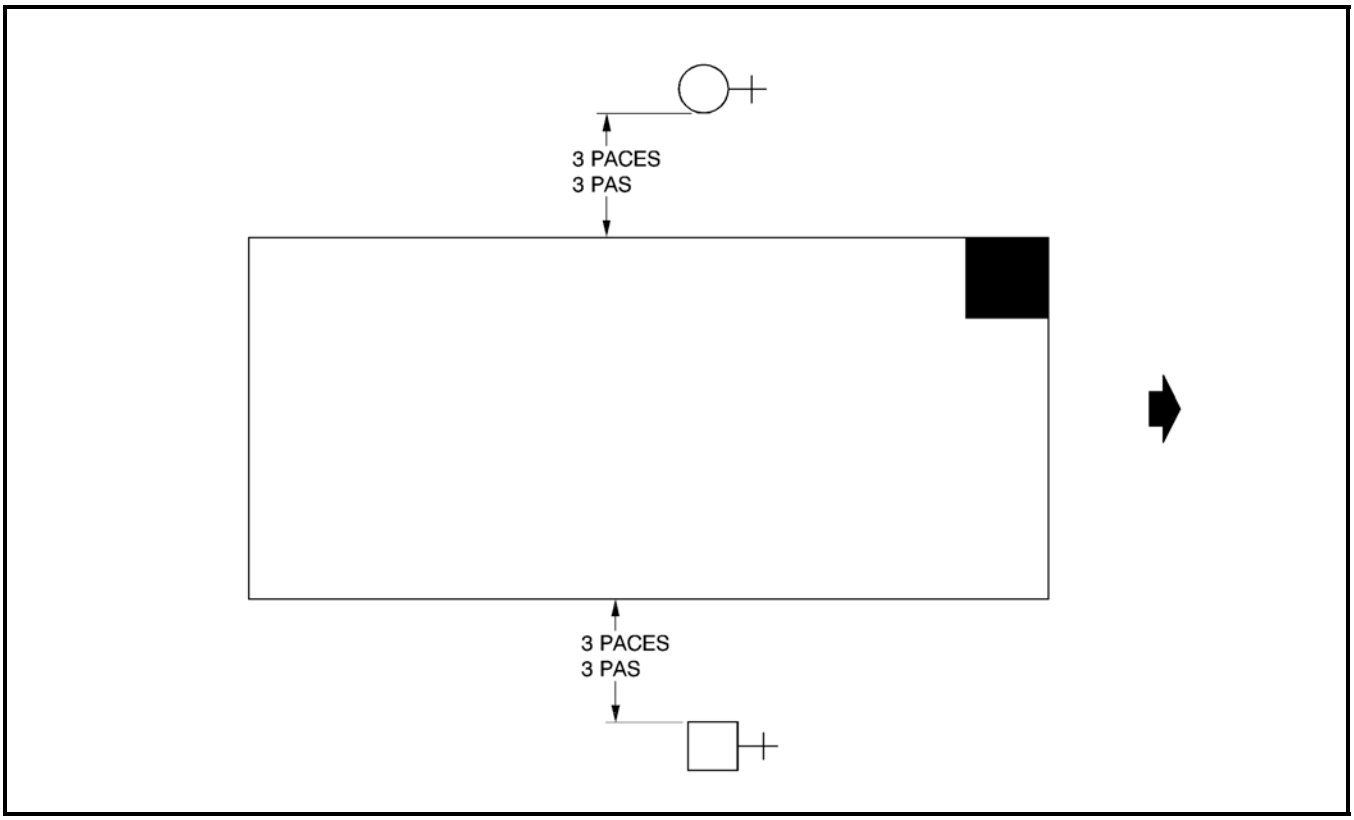

Figure 7-2-2 Platoon in Column of Threes
Figure 7-2-2 Peloton en colonne par trois

a. The platoon then acts as ordered.

b. The platoon warrant officer:

(1) steps off, wheels to the right and marches six paces to the right of the right flank, wheels to the left and halts, facing and in line with the front rank;

(2) turns left and dresses the front rank. When the front rank is dressed, he orders FRONT RANK – STEADY;

(3) turns left, and, keeping his arms at the side, paces off the interval, halts, turns right, and dresses the centre rank. He then orders CENTRE RANK – STEADY; and

a. Le peloton exécute la manœuvre demandée :

b. L'adjudant de peloton, quant à lui :

(1) fait un pas en avant, effectue une conversion à droite, se déplace de six pas sur la droite du flanc droit, effectue une conversion à gauche puis s'arrête, faisant face au front, dans la ligne du rang avant;

(2) se tourne vers la gauche et aligne le rang avant, puis donne le commandement « RANG AVANT — IMMOBILE »;

(3) se tourne ensuite vers la gauche et, les bras immobiles le long du corps, mesure l'intervalle, s'arrête, tourne à droite et aligne le rang du centre, après quoi il donne le commandement « RANG DU CENTRE — IMMOBILE »; et

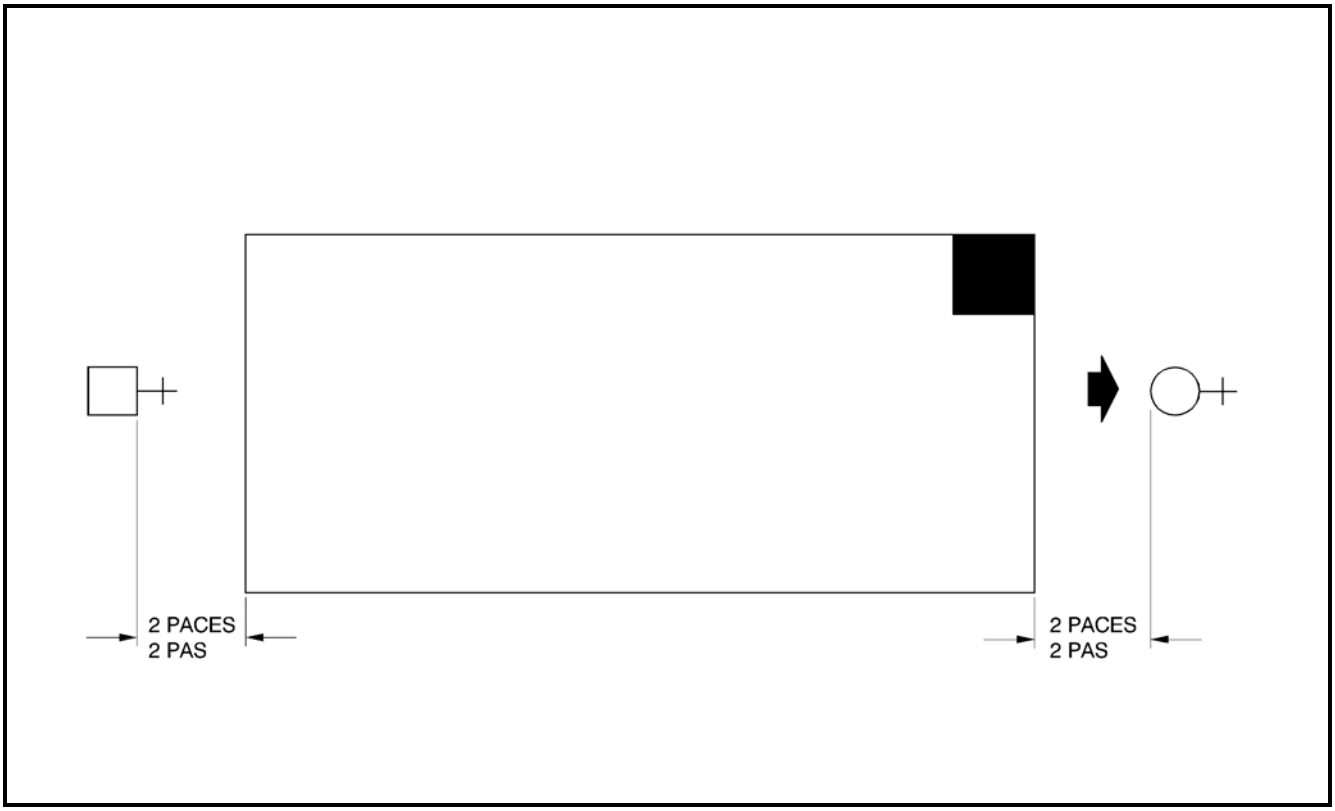

Figure 7-2-3 Platoon in Column of Route
Figure 7-2-3 Peloton en colonne de route

(4) turns left, keeping his arms at the side, again paces off the interval, halts, turns right, and dresses the rear rank. He then orders REAR RANK – STEADY.

c. The platoon commander then orders EYES – FRONT. The platoon will act as ordered and the platoon warrant officer will step off and, by a series of wheels, returns to his original position in the rear of the platoon.

11. When the platoon warrant officer is in command of the platoon and orders the right dress, the procedure above is followed. The command EYES – FRONT is ordered by the platoon warrant officer after he returns to his position in front of the platoon.

(4) se tourne ensuite vers la gauche et, les bras immobiles le long du corps, mesure l'intervalle, s'arrête, tourne à droite, aligne le rang arrière et donne l'ordre « RANG ARRIÈRE — IMMOBILE ».

c. Le commandant de peloton donne ensuite le commandement « FIXE ». Le peloton exécute le commandement, puis l'adjudant de peloton commence à marcher et effectue une série de conversions pour retourner prendre sa position initiale en arrière du peloton.

11. Lorsque l'alignement par la droite se fait sous les ordres de l'adjudant de peloton, la manœuvre est la même, sauf que le commandement « FIXE » est donné par l'adjudant de peloton, une fois que celui-ci a repris sa place à l'avant du peloton.

ORDERING A PLATOON ON PARADE

12. A platoon is ordered on parade in a similar manner to falling in a squad (see Chapter 2).

13. The platoon warrant officer may then call the roll, size the platoon, etc.

14. Supernumerary officers, warrant officers and senior non-commissioned officers act as follows:

a. The warrant officers and senior non-commissioned officers will form up in a supernumerary rank, three paces behind the rear rank, evenly spaced across the platoon frontage. They will act on the orders of the platoon warrant officer.

b. Supernumerary officers will be ordered to fall in by the platoon commander after he has taken over command as in company drill, Section 3, paragraph 24.

15. The platoon shall be handed over to the platoon commander in the following manner:

a. The platoon warrant officer calls the platoon to attention as the platoon commander approaches.

b. The platoon commander halts two paces in front of the platoon warrant officer, who salutes and, when his salute has been acknowledged, reports the strength, condition, etc., of the platoon.

c. Upon being ordered to fall in, the platoon warrant officer salutes and, after the salute has been acknowledged, turns right and proceeds by a series of wheels around the right flank to take up his position in rear of the platoon.

d. The platoon commander marches forward two paces to take up his position.

RASSEMBLEMENT DU PELOTON

12. Le rassemblement du peloton se fait de la même façon que celui de l'escouade (voir chapitre 2).

13. Dès que le peloton est rassemblé, l'adjudant peut faire l'appel, aligner les troupes selon la taille, etc.

14. Si le peloton comprend des adjudants et des sous-officiers supérieurs surnuméraires, les règles suivantes s'appliquent :

a. Les adjudants et les sous-officiers supérieurs en question forment un rang trois pas derrière le rang arrière, espacés régulièrement sur toute la largeur du front du peloton. Ils exécutent les commandements donnés par l'adjudant de peloton.

b. C'est le commandant de peloton qui, après avoir pris le commandement, donne aux officiers surnuméraires l'ordre de rejoindre les rangs, comme dans le cas de l'exercice de compagnie (voir le paragraphe 24, section 3).

15. Le commandement du peloton est remis au commandant de peloton de la façon suivante :

a. À l'arrivée du commandant de peloton, l'adjudant commande la position du garde-à-vous.

b. Le commandant de peloton s'arrête devant l'adjudant, à deux pas de lui. L'adjudant salue et le commandant de peloton lui rend son salut. Puis l'adjudant rend compte des effectifs du peloton, de sa situation, etc.

c. Après avoir reçu l'ordre de joindre les rangs, l'adjudant de peloton salue et, une fois son salut rendu, tourne à droite puis effectue une série de conversions par le flanc droit et prend position à l'arrière du peloton.

d. Le commandant de peloton avance de deux pas et prend sa position.

13 PLATOON DRILL CONTINUES.
L'EXERCICE DE PELOTON SE POURSUIT.

12 PLATOON WILL ADVANCE IN COLUMN OF THREES FROM THE LEFT, LEFT-TURN, RIGHT WHEEL, BY THE RIGHT, QUICK-MARCH.
PELOTON, VERS L'AVANT, EN COLONNE PAR TROIS, DE LA GAUCHE, À GAUCHE, TOURNEZ. VERS LA DROITE-DROITE, PAR LA DROITE, PAS CADENCÉ-MARCHE.

11 PLATOON, HALT, ADVANCE, ABOUT-TURN
PELOTON, HALTE, VERS L'AVANT, DEMI-TOUR TOURNEZ.

10 PLATOON WILL RETIRE, ABOUT TURN.
BY THE LEFT, QUICK-MARCH.
PELOTON, VERS L'ARRIÈRE, DEMI-TOUR TOURNEZ.
PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ-MARCHE.

9 PLATOON, AT THE HALT, CHANGE DIRECTION RIGHT, RIGHT-FORM.
PELOTON, À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, À DROITE, FORMEZ.

8 PLATOON, CHANGE DIRECTION LEFT, LEFT-FORM. FORWARD, BY THE RIGHT.
PELOTON, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, À GAUCHE, FORMEZ. VERS L'AVANT, PAR LA DROITE.

7 PLATOON, ON THE LEFT, FORM-PLATOON. FORWARD.
PELOTON, VERS LA GAUCHE, FORMEZ-PELOTON. VERS L'AVANT.

6 LEFT WHEEL. BY THE LEFT.
VERS LA GAUCHE-GAUCHE, PAR LA GAUCHE.

5 PLATOON WILL MOVE TO THE RIGHT IN COLUMN OF THREES, RIGHT-TURN.
PELOTON, VERS LA DROITE, EN COLONNE PAR TROIS, À DROITE, TOURNEZ.

4 PLATOON WILL ADVANCE BY THE RIGHT, QUICK-MARCH.
PELOTON, VERS L'AVANT, PAR LA DROITE, PAS CADENCÉ-MARCHE.

3 PLATOON, HALT. PLATOON WILL ADVANCE LEFT-TURN.
PELOTON, HALTE, PELOTON, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOURNEZ.

2 PLATOON IN COLUMN OF ROUTE, MARCHES TO THE TRAINING GROUND.
LE PELOTON SE DIRIGE VERS LE TERRAIN D'EXERCICE EN COLONNE DE ROUTE.

1 PLATOON AT BARRACKS ON PARADE IN LINE. COMMAND: MOVE TO THE RIGHT IN COLUMN OF ROUTE, RIGHT - TURN BY THE LEFT, QUICK - MARCH.
PELOTON À LA CASERNE: RASSEMBLEMENT EN LIGNE. COMMANDEMENT: VERS LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE, À DROITE, TOURNEZ, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ-MARCHE.

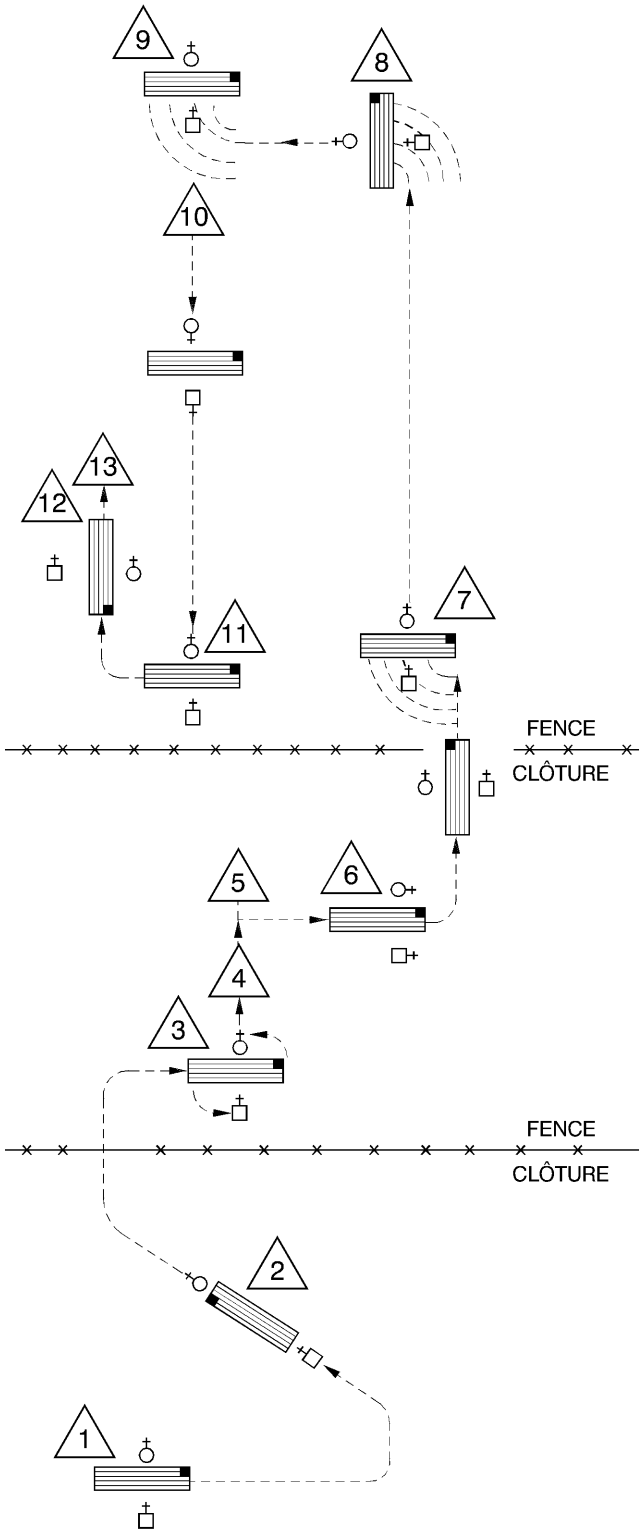

Figure 7-2-4 Platoon Drill
Figure 7-2-4 Exercice de peloton

PLATOON IN LINE ADVANCING AND RETIRING

16. In line, the platoon is advancing when the original front rank is leading, and retiring when the original rear rank is leading (Figure 7-2-1).

17. To advance, the command shall be PLATOON WILL ADVANCE BY THE RIGHT, QUICK – MARCH. The platoon commander and platoon warrant officer maintain their relative positions.

18. On the command PLATOON WILL RETIRE, ABOUT – TURN, the platoon turns about. The platoon commander and platoon warrant officer maintain their position.

PLATOON MOVING TO THE RIGHT OR LEFT IN COLUMN OF THREES

19. On the command PLATOON WILL MOVE TO THE RIGHT (LEFT) IN COLUMN OF THREES, RIGHT (LEFT) – TURN, the platoon acts as ordered. The platoon commander and platoon warrant officer turn in the appropriate direction and maintain their positions.

PLATOON MOVING TO THE RIGHT OR LEFT IN COLUMN OF ROUTE

20. On the command PLATOON WILL MOVE TO THE RIGHT (LEFT) IN COLUMN OF ROUTE, RIGHT (LEFT) – TURN:

a. the platoon will act as ordered; and

b. the platoon commander and platoon warrant officer will turn in the appropriate direction, observe the standard pause and move to their positions in front and rear of the platoon.

PLATOON ADVANCING AND RETIRING IN COLUMN OF THREES

21. The cautionary command ADVANCE (RETIRE) IN COLUMN OF THREES, warn the platoon of a turn, followed immediately by a wheel in the indicated direction.

PELOTON EN LIGNE SE DÉPLAÇANT VERS L'AVANT ET VERS L'ARRIÈRE

16. On dit du peloton en ligne qu'il se déplace vers l'avant lorsque le rang avant original règle la manœuvre et qu'il se déplace vers l'arrière lorsque le rang arrière original règle la manœuvre (figure 7-2-1).

17. Pour ordonner un déplacement vers l'avant, le commandant de peloton commande « PELOTON, VERS L'AVANT, PAR LA DROITE, PAS CADENCÉ — MARCHE ». Le commandant de peloton et l'adjudant de peloton restent à leur position.

18. Au commandement « PELOTON, VERS L'ARRIÈRE, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ », le peloton fait demi-tour. Le commandant de peloton et l'adjudant de peloton restent à leur position.

PELOTON SE DÉPLAÇANT VERS LA DROITE OU VERS LA GAUCHE, EN COLONNE PAR TROIS

19. Au commandement « PELOTON, VERS LA DROITE (GAUCHE), EN COLONNE PAR TROIS, À DROITE (GAUCHE), TOUR — NEZ », le peloton exécute la manœuvre demandée. Le commandant de peloton et l'adjudant de peloton tournent dans la direction appropriée tout en gardant leur position.

PELOTON SE DÉPLAÇANT VERS LA DROITE OU VERS LA GAUCHE EN COLONNE DE ROUTE

20. Au commandement « PELOTON, VERS LA DROITE (GAUCHE), EN COLONNE DE ROUTE, À DROITE (GAUCHE), TOUR — NEZ » :

a. le peloton exécute la manœuvre demandée; et

b. le commandant de peloton et l'adjudant de peloton tournent dans la direction appropriée, observent la pause réglementaire et prennent position respectivement en avant et en arrière du peloton.

PELOTON SE DÉPLAÇANT VERS L'AVANT ET VERS L'ARRIÈRE EN COLONNE PAR TROIS

21. La manœuvre est précédée du commandement d'avertissement « VERS L'AVANT (L'ARRIÈRE), EN COLONNE PAR TROIS », annonçant au peloton qu'il devra tourner puis faire immédiatement une conversion dans la direction indiquée.

22. The command shall be PLATOON WILL ADVANCE IN COLUMN OF THREES FROM THE RIGHT (LEFT), RIGHT (LEFT) – TURN.

23. This command shall be followed by, LEFT (RIGHT) WHEEL BY THE LEFT (RIGHT), QUICK – MARCH. The platoon wheels as it steps off.

24. To retire, the commands are:

a. PLATOON WILL RETIRE IN COLUMN OF THREES FROM THE RIGHT (LEFT), RIGHT (LEFT) – TURN;

b. RIGHT (LEFT) WHEEL, BY THE RIGHT (LEFT), QUICK – MARCH; and

c. on completion of the wheel, the platoon commander normally orders, BY THE LEFT (RIGHT) to ensure dressing by the original front rank.

PLATOON ADVANCING AND RETIRING IN COLUMN OF ROUTE

25. The cautionary command ADVANCE (RETIRE) IN COLUMN OF ROUTE warns the platoon of a turn, followed immediately by a wheel in the indicated direction.

26. The command shall be PLATOON WILL ADVANCE IN COLUMN OF ROUTE FROM THE RIGHT (LEFT), RIGHT (LEFT) – TURN.

27. After the platoon commander and platoon warrant officer take up their new positions, this command shall be followed by LEFT (RIGHT) WHEEL, BY THE LEFT (RIGHT), QUICK – MARCH. The platoon wheels as it steps off.

22. Le commandement est le suivant: « PELOTON, VERS L'AVANT, EN COLONNE PAR TROIS, DE LA DROITE (GAUCHE), À DROITE (GAUCHE), TOUR — NEZ ».

23. Ce commandement est suivi du commandement « VERS LA GAUCHE (DROITE)-GAUCHE (DROITE), PAR LA GAUCHE (DROITE), PAS CADENCÉ — MARCHE ». Le peloton se met alors en marche en faisant la conversion indiquée.

24. Pour le déplacement vers l'arrière, les commandements sont les suivants :

a. « PELOTON, VERS L'ARRIÈRE, EN COLONNE PAR TROIS, DE LA DROITE (GAUCHE), À DROITE (GAUCHE), TOUR — NEZ »;

b. « VERS LA DROITE (GAUCHE)-DROITE (GAUCHE), PAR LA DROITE (GAUCHE), PAS CADENCÉ — MARCHE »; et

c. une fois la conversion effectuée, le commandant de peloton donne ordinairement le commandement « PAR LA GAUCHE (DROITE) » pour que l'alignement se fasse par le flanc original.

PELOTON SE DÉPLAÇANT VERS L'AVANT ET VERS L'ARRIÈRE EN COLONNE DE ROUTE

25. La manœuvre est précédée du commandement d'avertissement « VERS L'AVANT (L'ARRIÈRE), EN COLONNE DE ROUTE » annonçant au peloton qu'il devra tourner puis faire immédiatement une conversion dans la direction indiquée.

26. Le commandement est le suivant : « PELOTON, VERS L'AVANT, EN COLONNE DE ROUTE, DE LA DROITE (GAUCHE), À DROITE (GAUCHE), TOUR — NEZ ».

27. Le commandant de peloton et l'adjudant de peloton prennent leur nouvelle position, puis le commandant de peloton donne le commandement « VERS LA GAUCHE (DROITE)-GAUCHE (DROITE), PAR LA GAUCHE (DROITE), PAS CADENCÉ — MARCHE ». Le peloton commence alors à marcher en faisant une conversion dans la direction indiquée.

28. To retire, the commands are:

a. PLATOON WILL RETIRE IN COLUMN OF ROUTE FROM THE RIGHT (LEFT), RIGHT (LEFT) – TURN;

b. RIGHT (LEFT) WHEEL, BY THE RIGHT (LEFT), QUICK – MARCH; and

c. on completion of the wheel, the platoon commander normally orders BY THE LEFT (RIGHT) to ensure dressing by the original from rank.

PLATOON MOVING TO A FLANK, REQUIRED TO TURN ABOUT

29. On the command PLATOON MOVE TO THE RIGHT (LEFT) IN THREES (COLUMN OF ROUTE), ABOUT – TURN:

a. The platoon will act as ordered.

b. If in column of threes and remaining in column of threes, the platoon commander and platoon warrant officer shall turn about and maintain their relative positions.

c. If column of route is ordered, the platoon commander and platoon warrant officer shall turn about, change into double time, and double to their new positions two paces in front and rear of the centre file (the platoon commander doubling past the front rank and the platoon warrant officer past the rear rank), where they will change back into quick time.

28. Pour le déplacement vers l'arrière, les commandements sont les suivants :

a. « PELOTON, VERS L'ARRIÈRE, EN COLONNE DE ROUTE, DE LA DROITE (GAUCHE), À DROITE (GAUCHE), TOUR — NEZ »;

b. « VERS LA DROITE (GAUCHE)-DROITE (GAUCHE), PAR LA DROITE (GAUCHE), PAS CADENCÉ — MARCHE »; et

c. une fois la conversion effectuée, le commandant de peloton donne ordinairement le commandement « PAR LA GAUCHE (DROITE) » pour que l'alignement se fasse par le flanc original.

PELOTON SE DÉPLAÇANT SUR UN FLANC ET DEVANT FAIRE DEMI-TOUR

29. Au commandement « PELOTON, VERS LA DROITE (GAUCHE), EN COLONNE PAR TROIS (COLONNE DE ROUTE), DEMI-TOUR, TOUR — NEZ » :

a. Le peloton exécute la manœuvre demandée.

b. Si le peloton se déplace en colonne par trois et conserve la même formation, le commandant de peloton et l'adjudant de peloton font demi-tour en gardant leur position relative.

c. Si le peloton doit adopter la formation en colonne de route, le commandant de peloton et l'adjudant de peloton font demi-tour puis prennent position au pas de gymnastique, respectivement deux pas en avant et deux pas en arrière de la file du centre (le commandant de peloton va se placer devant le rang avant et l'adjudant, derrière le rang arrière), puis ils reviennent au pas cadencé.

SECTION 3

COMPANY DRILL

INTRODUCTION

1. A company consists of two or more platoons. It is commanded by a company commander, assisted by a deputy company commander and a master warrant officer. Other officers, warrant officers and senior non-commissioned officers not directly involved with the platoons shall be supernumeraries and form supernumerary ranks as directed by the company commander.

2. Whenever space is limited, intervals and distances between units or sub-units may be decreased.

3. When a company is formed on parade and arms are carried, the platoons and company themselves may be handed over to their respective commanders at either the shoulder or order arms position, except that the master warrant officer and the platoon warrant officer shall adopt the shoulder arms position upon the approach of their respective officers.

4. For simplicity and as an example, this section uses “A” Company, consisting of Nos. 1, 2 and 3 Platoons.

COMPANY FORMATIONS

5. **General.** Company formations are:

a. line;

b. column of threes;

c. column of route;

d. column of platoons (only used as part of battalion drill but must be practised at company level); and

e. close column of platoons (only used as part of battalion drill but must be practised at company level).

6. **Company in Line.** When a company is formed in line (Figure 7-3-1):

SECTION 3

EXERCICE DE COMPAGNIE

INTRODUCTION

1. Une compagnie comprend deux pelotons ou plus. Elle est commandée par un commandant de compagnie, aidé d’un commandant adjoint et d’un adjudant-maître. Les autres officiers, adjudants ou sous-officiers supérieurs qui n’ont pas de fonction précise au sein des pelotons sont surnuméraires et forment des rangs surnuméraires, conformément aux instructions du commandant de compagnie.

2. Lorsque l’espace disponible est restreint, on peut réduire les intervalles qui séparent les unités ou les sous-unités.

3. Pour la remise du commandement de la compagnie et des pelotons lorsque les troupes rassemblées portent les armes, les positions à l’épaule armes et au pied armes sont admises. L’adjudant-maître et l’adjudant de peloton doivent toutefois porter l’arme à l’épaule à l’arrivée de leurs officiers respectifs.

4. Pour faciliter la description des mouvements, on utilise, dans cette section, les désignations suivantes : compagnie A, comprenant les pelotons n° 1, n° 2 et n° 3.

FORMATIONS DE COMPAGNIE

5. **Généralités.** Les formations de compagnie sont les suivantes :

a. la ligne;

b. la colonne par trois;

c. la colonne de route;

d. la colonne de pelotons (utilisée uniquement dans le cadre de l’exercice de bataillon mais pratiquée au niveau de la compagnie); et

e. la colonne serrée de pelotons (utilisée uniquement dans le cadre de l’exercice de bataillon mais pratiquée au niveau de la compagnie).

6. **Compagnie en ligne.** Lorsque la compagnie est formée en ligne (figure 7-3-1) :

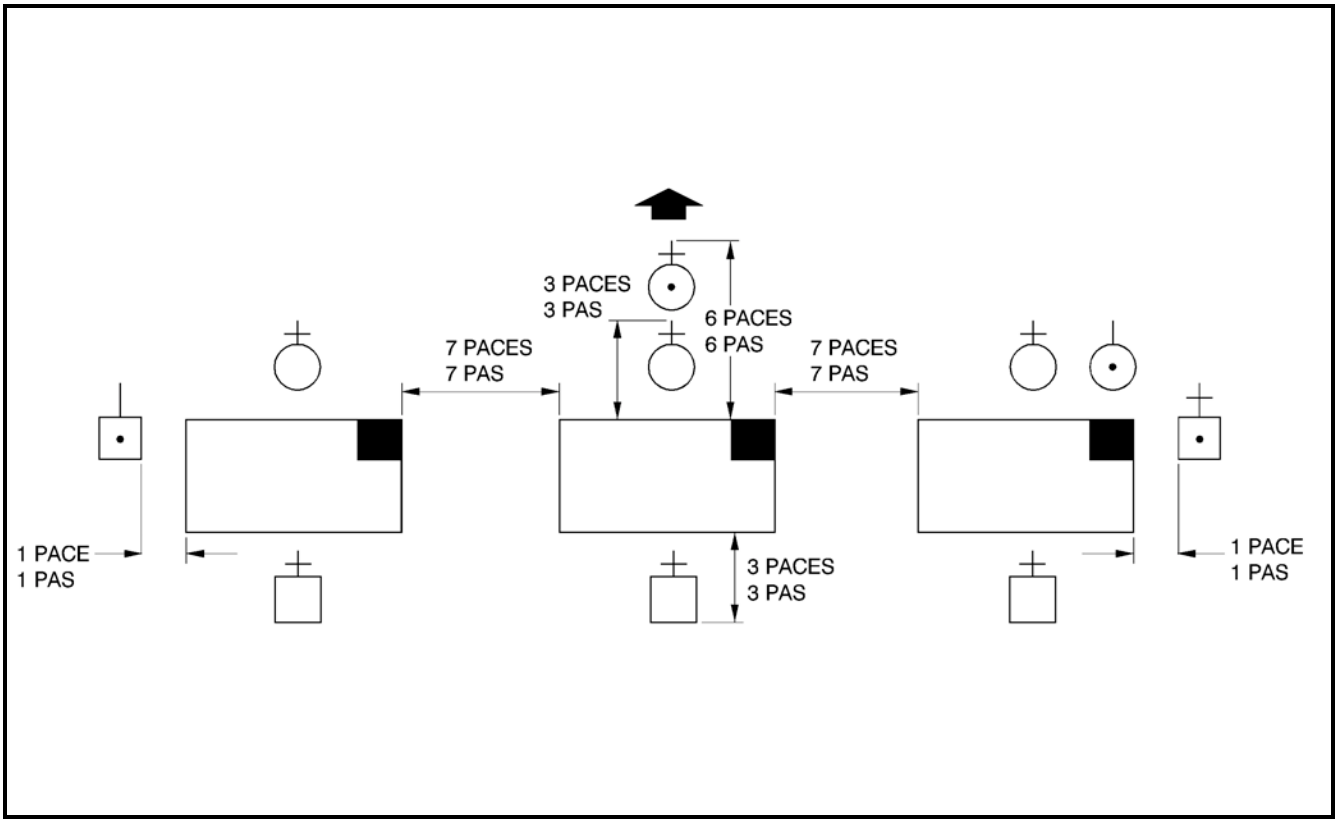

Figure 7-3-1 Company in Line
Figure 7-3-1 Compagnie en ligne

a. the platoons are side-by-side on the same alignment, with a seven pace interval between platoons;

b. each platoon is formed as in platoon drill;

c. the company commander is centred three paces in front of the line of platoon commanders;

d. the deputy commander is in line with the platoon commanders and three paces in front of the second single file from the right flank of the company;

e. the master warrant officer (right guide) is one pace to the right of the No. 1 Platoon marker, in line with the front rank;

f. the warrant officer (left guide) is one pace to the left of the left flank of the company, in line with the front rank;

a. les pelotons sont placés côte à côte dans la même ligne et séparés par des intervalles de sept pas;

b. chaque peloton est aligné comme à l'exercice de peloton;

c. le commandant de compagnie se place au centre de la compagnie, trois pas en avant de la ligne des commandants de peloton;

d. le commandant adjoint est sur la même ligne que les commandants de peloton, trois pas en avant de la deuxième file sur le flanc droit de la compagnie;

e. l'adjudant-maître (guide de droite) est à un pas à droite du guide du peloton n° 1, dans la ligne du rang avant;

f. l'adjudant (guide de gauche) est à un pas à gauche du flanc gauche de la compagnie, dans la ligne du rang avant;

g. any supernumerary officers are evenly distributed across the frontage of the platoons, in line with the platoon commanders; and

h. any supernumerary warrant officers and senior non-commissioned officers are evenly distributed across the rear of the platoons, in line with the platoon warrant officers.

7. **Company in Column of Threes.** A company formed in column of threes is in the same formation as when in line, but facing a flank (Figure 7-3-2).

g. les officiers surnuméraires sont répartis également sur toute la largeur de front des pelotons, dans la ligne des commandants de peloton; et

h. les adjudants et sous-officiers supérieurs surnuméraires sont répartis également à l'arrière des pelotons, dans la ligne des adjudants de peloton.

7. **Compagnie en colonne par trois.** La compagnie en colonne par trois est disposée de la même façon que la compagnie en ligne, sauf qu'elle est orientée vers un flanc (figure 7-3-2).

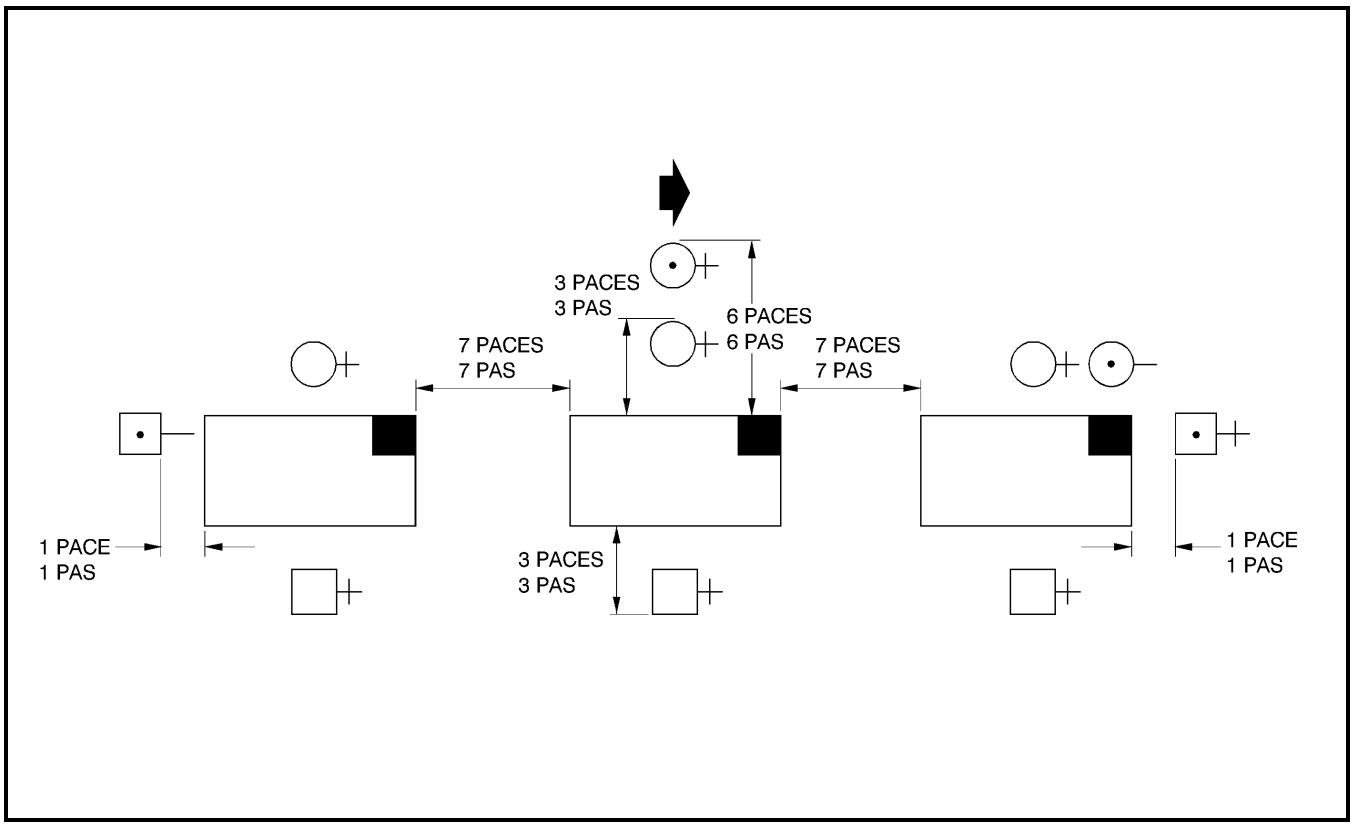

Figure 7-3-2 Company in Column of Threes
Figure 7-3-2 Compagnie en colonne par trois

8. **Company in Column of Route.** A company in column of route (Figure 7-3-3) is similar to one in threes, except that:

a. the company commander is centred two paces in front of the leading platoon commander;

8. **Compagnie en colonne de route.** La compagnie en colonne de route (figure 7-3-3) est disposée de la même façon que la compagnie en colonne par trois sauf que :

a. le commandant de compagnie prend place deux pas en avant du commandant du peloton de tête;

b. the deputy commander is centred two paces behind the rear platoon warrant officer;

b. le commandant adjoint prend place deux pas derrière l'adjudant du peloton de queue;

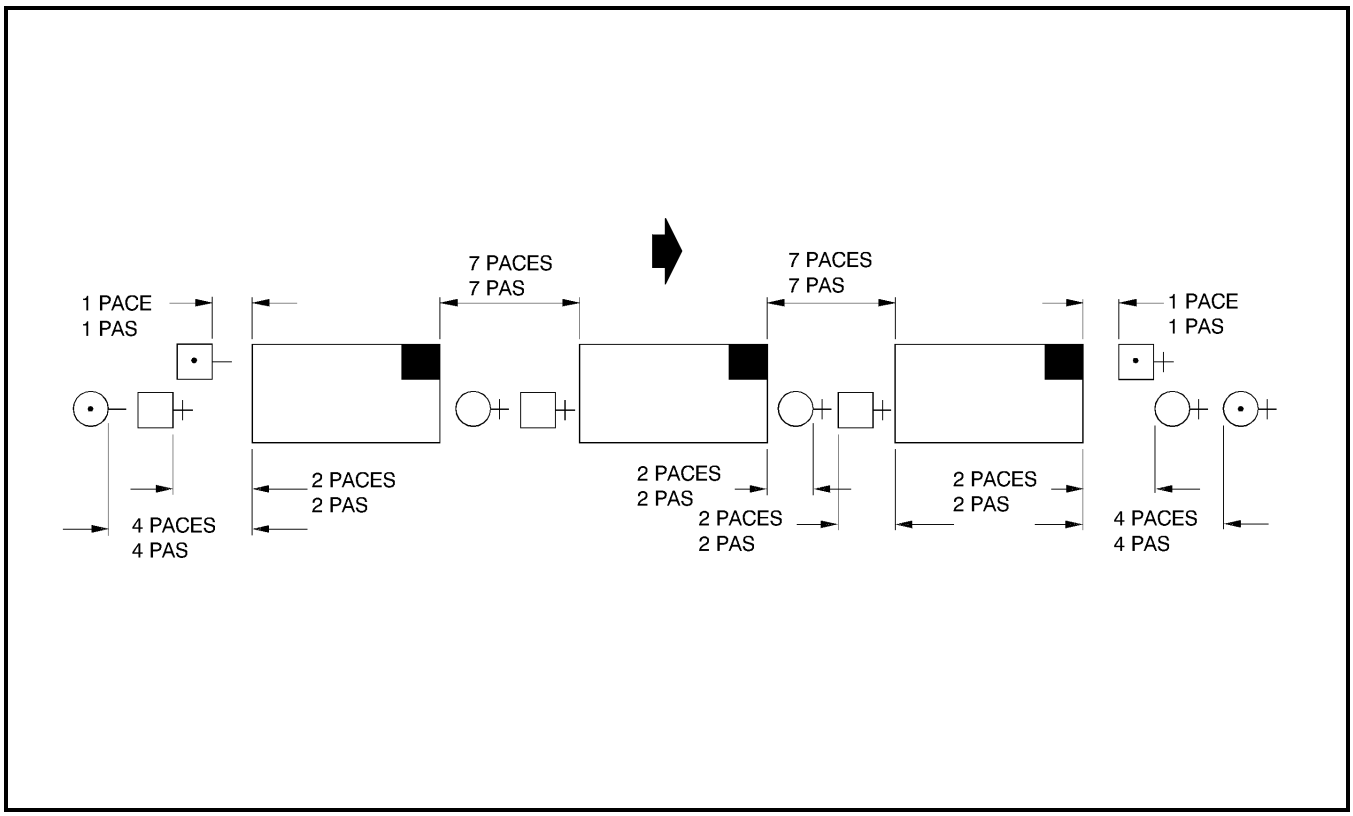

Figure 7-3-3 Company in Column of Route
Figure 7-3-3 Compagnie en colonne de route

c. the master warrant officer (right guide) is one pace in front of the directing flank of the leading platoon;

c. l'adjudant-maître (guide de droite) prend place un pas en avant du flanc de direction du peloton de tête;

d. the warrant officer (left guide) is one pace in rear of the directing flank of the last platoon;

d. l'adjudant (guide de gauche) prend place un pas en arrière du flanc de direction du peloton de queue;

e. if supernumerary officers are present, they are two paces in front of their respective platoons and the company commander and platoon commanders concerned are one pace further forward than normal to provide room; and

e. s'il y a des officiers surnuméraires, ceux-ci prennent place deux pas en avant de leur peloton respectif, le commandant de compagnie et les commandants de peloton concernés se plaçant un pas plus loin que la normale, vers l'avant, pour laisser plus d'espace; et

f. if supernumerary warrant officers and senior non-commissioned officers are present, they are one pace in rear of their respective platoons, while the warrant officer left guide and the platoon warrant officer concerned are one pace in rear of their normal positions to provide room.

f. s'il y a des adjudants et des sous-officiers supérieurs surnuméraires, ceux-ci prennent place un pas en arrière de leur peloton respectif, alors que l'adjudant agissant comme guide de gauche et les adjudants de peloton concernés prennent place un pas en arrière de leur position normale, pour laisser plus d'espace.

9. **Company in Column of Platoons.** A company in column of platoons is formed with each platoon in line, one behind the other (Figure 7-3-4). If the platoons are of unequal strength, the leading platoon will be the strongest. The distance between platoons is the frontage of the leading platoon, plus seven paces, the minimum distance is 12 paces (i.e., the distance for close column, see paragraph 10):

9. **Compagnie en colonne de pelotons.** On dit qu'une compagnie est formée en colonne de pelotons lorsque ses pelotons sont placés en ligne les uns derrière les autres (figure 7-3-4). Si les pelotons n'ont pas tous les mêmes effectifs, le peloton le plus important agit comme peloton de tête. La distance entre les pelotons doit correspondre à la largeur de front du peloton de tête, plus sept pas. Elle ne doit pas être inférieure à 12 pas (c'est-à-dire à la distance prévue pour la formation en colonne serrée, dont il est question au paragraphe 10) :

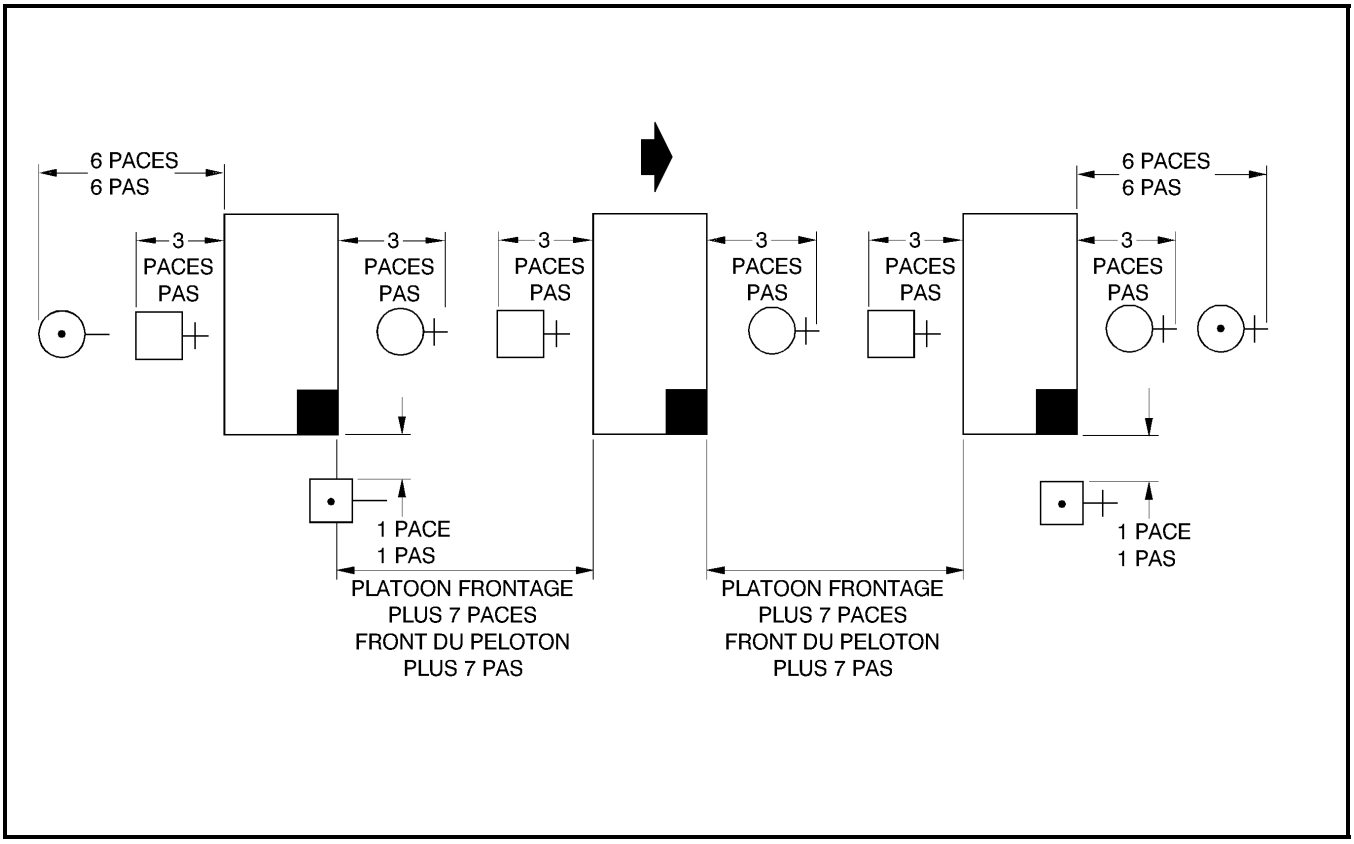

Figure 7-3-4 Company in Column of Platoons
Figure 7-3-4 Compagnie en colonne de pelotons

a. The company commander is centred three paces in front of the leading platoon commander.

b. The deputy commander is centred three paces in rear of the rear platoon warrant officer.

c. The master warrant officer is one pace to the right and in line with the front rank of the leading platoon.

a. Le commandant de compagnie est devant le commandant du peloton de tête, à trois pas de lui.

b. Le commandant adjoint se place derrière l'adjudant du peloton de queue, à trois pas de lui.

c. L'adjudant-maître se place un pas à droite et en ligne avec le rang avant du peloton de tête.

d. The warrant officer is one pace to the right and in line with the front rank of the rear platoon.

e. Supernumerary officers are evenly spaced three paces in front of the platoon, in line with the platoon commanders.

f. Any supernumerary warrant officers and non-commissioned officers are three paces in rear of the platoon with which they are parading, in line with the platoon warrant officers.

10. **Company in Close Column of Platoons.** A company formed in close column of platoons maintains the same formation in all detail as for column of platoons except that the minimum distance between platoons is 12 paces, however, the distance between platoons may be reduced to suit the circumstances, but remains the same between each platoon.

TELLING OFF A COMPANY

11. If troops are not part of a formally established unit and do not parade together regularly, it may be necessary to organize and identify individual platoons. For newly assembled troops, they will normally first be divided into equal groups, often after being sized.

12. The master warrant officer shall assemble the platoons in a convenient order. On the master warrant officer's command TELL OFF BY PLATOONS, the platoon warrant officers call out in succession:

a. No. 1 PLATOON;

b. No. 2; and

c. No. 3 PLATOON.

13. The master warrant officer then orders, 1, 2 and 3 PLATOONS SHALL FORM "A" COMPANY.

14. Only the first and last sub-units use the word "platoon". Thus this word indicates the start of the telling off and that all have replied.

d. L'adjudant se place un pas à droite et en ligne avec le rang avant du peloton de queue.

e. Les officiers surnuméraires se placent en avant du peloton qu'ils accompagnent, à trois pas du peloton, en ligne avec les commandants de peloton.

f. Les adjudants et les sous-officiers surnuméraires se placent en arrière du peloton qu'ils accompagnent, en ligne avec les adjudants de peloton.

10. **Compagnie en colonne serrée de pelotons.** La formation en colonne serrée de pelotons est essentiellement la même que la formation en colonne de pelotons, sauf que la distance minimale entre les pelotons est de 12 pas mais peut être réduite, au besoin. Cette distance doit toutefois être la même entre chacun des pelotons.

FAÇON DE NUMÉROTER UNE COMPAGNIE

11. Lorsque la compagnie n'est pas une unité officielle et que les troupes n'ont pas l'habitude d'évoluer ensemble, il peut être nécessaire de constituer et d'identifier les pelotons. Si les troupes en présence sont rassemblées pour la première fois, on commence par les diviser en groupes égaux, souvent après les avoir alignées par rang de taille.

12. L'adjudant-maître rassemble les pelotons dans l'ordre approprié. Au commandement de l'adjudant-maître « IDENTIFIEZ-VOUS PAR PELOTON », les adjudants de peloton répondent à tour de rôle :

a. PELOTON N° 1;

b. N° 2; et

c. PELOTON N° 3.

13. L'adjudant-maître donne ensuite l'ordre suivant : « LES PELOTONS N° 1, 2 ET 3 FORMERONT LA COMPAGNIE A ».

14. Seules la première sous-unité et la dernière sous-unité utilisent le mot « peloton », indiquant le début et la fin de la numérotation.

DRESSING A COMPANY IN LINE

15. At the completion of all company drill movements, when a company is halted in line, the company shall be dressed.

16. On the command RIGHT – DRESS, by the company commander:

a. The officers about turn, turn their head and eyes to the left and dress on the second in command, then turn their head and eyes back to supervise the dressing of those under their command.

b. The platoon warrant officer and supernumerary warrant officers and non-commissioned officers turn their head and eyes to the right and dress on the non-commissioned officer on the right flank, who looks straight to the front.

c. The members in the ranks dress by the right; the right hand single file of the company look straight to their front.

d. The platoon warrant officers of No. 2 and 3 Platoons shall pace off the proper interval between the platoon on their right and their own platoon and position their markers accordingly. Upon completion, they shall return to their normal positions in line and dress by their right.

e. The master warrant officer turns right and marches five paces to the right of the company, about turns and dresses each rank in succession in a similar manner to dressing a platoon as detailed in Section 2, paragraph 11.

f. When the master warrant officer orders REAR RANK – STEADY, the company commander shall give the command EYES – FRONT.

17. On the command EYES – FRONT:

a. officers about turn;

b. the master warrant officer returns to his original position; and

c. the remainder of the company act as ordered.

ALIGNEMENT D'UNE COMPAGNIE EN LIGNE

15. Lorsque toutes les manœuvres sont terminées et que les troupes s'arrêtent en ligne, on procède à l'alignement de la compagnie.

16. Au commandement « PAR LA DROITE, ALI — GNEZ », donné par le commandant de compagnie :

a. Les officiers font demi-tour, tournent la tête et les yeux vers la gauche, s'alignent sur le commandant adjoint puis ramènent la tête et les yeux vers l'avant pour surveiller l'alignement de leurs troupes.

b. L'adjudant de peloton ainsi que les adjudants et les sous-officiers surnuméraires tournent la tête et les yeux vers la droite et s'alignent sur le sous-officier du flanc droit, qui regarde droit devant lui.

c. Les militaires des rangs s'alignent par la droite, les hommes de la file de droite de la compagnie regardant droit devant eux.

d. Les adjudants de peloton des pelotons n° 2 et 3 mesurent au pas l'intervalle séparant leur peloton du peloton qui est à leur droite, puis ils règlent la position de leur guide en conséquence. Cette manœuvre terminée, ils se replacent en ligne et s'alignent par la droite.

e. L'adjudant-maître tourne à droite, s'éloigne de cinq pas vers la droite de la compagnie fait demi-tour et aligne chaque rang à tour de rôle, de la même façon que pour l'alignement du peloton décrit au paragraphe 11 de la section 2.

f. Lorsque l'adjudant-maître donne le commandement « RANG ARRIÈRE — IMMOBILE », le commandant de compagnie donne le commandement « FIXE ».

17. Au commandement « FIXE » :

a. les officiers font demi-tour;

b. l'adjudant-maître retourne à sa position initiale; et

c. les autres membres de la compagnie exécutent la manœuvre demandée.

18. When the master warrant officer is in charge of the company and orders right dress, the platoon warrant officer of the right hand platoon will act as detailed in Section 2, paragraph 11 and dress the company.

DRESSING A COMPANY IN COLUMN AND CLOSE COLUMN OF PLATOONS

19. At the completion of all company drill movements, when a company has been halted in column or close column of platoons, the company shall be dressed.

20. On the command RIGHT – DRESS by the company commander:

a. All officers about turn and supervise the dressing, at the same time taking up their proper distance and dressing.

b. The platoons act as ordered.

c. The platoon warrant officers take up their positions six paces to the right of their front ranks as detailed in Section 2, paragraph 11.

d. The master warrant officer marches forward to a position six paces in front of the right marker of the leading platoon, halts, turns about and ensures that the right hand file of each platoon is covered correctly and then orders RIGHT FLANK – STEADY.

21. On the command RIGHT FLANK – STEADY, the platoon warrant officers dress their platoons normally. When the dressing has been completed, the platoon WOs shall, in succession, order NO. 1 PLATOON – STEADY; NO. 2 – STEADY; NO. 3 PLATOON – STEADY.

22. On the command NO. 3 PLATOON – STEADY, the company commander orders “A” COMPANY, EYES – FRONT.

23. On the command “A” COMPANY, EYES – FRONT:

a. officers about turn;

b. the master warrant officer returns to his original position;

18. Lorsque l’adjudant-maître commande la compagnie et ordonne l’alignement par la droite, l’adjudant de peloton du peloton de droite procède à l’alignement de la compagnie de la façon indiquée au paragraphe 11 de la section 2.

ALIGNEMENT D’UNE COMPAGNIE EN COLONNE ET EN COLONNE SERRÉE DE PELOTONS

19. Lorsque toutes les manœuvres sont terminées et que les troupes font halte en colonne ou en colonne serrée de pelotons, on procède à l’alignement de la compagnie.

20. Au commandement « PAR LA DROITE, ALI — GNEZ », donné par le commandant de compagnie :

a. Tous les officiers font demi-tour et surveillent l’alignement tout en prenant eux-mêmes la position appropriée.

b. Les pelotons exécutent la manœuvre demandée.

c. Les adjudants de peloton prennent position six pas à droite du rang avant de leur unité, tel qu’indiqué au paragraphe 11 de la section 2.

d. L’adjudant-maître va se placer six pas en avant du guide de droite du peloton de tête, s’arrête, fait demi-tour, s’assure que la file de droite de chaque peloton est bien couverte et donne l’ordre « FLANC DROIT — IMMOBILE ».

21. Au commandement « FLANC DROIT — IMMOBILE », les adjudants de peloton alignent leur peloton de la façon normale. Une fois l’alignement terminé, les adjudants de peloton donnent successivement les commandements « PELOTON N° 1 — IMMOBILE », « N° 2 — IMMOBILE » et « PELOTON N° 3 — IMMOBILE ».

22. Dès que le commandement « PELOTON N° 3 — IMMOBILE » a été donné, le commandant de compagnie donne le commandement « COMPAGNIE A — FIXE ».

23. Au commandement « COMPAGNIE A — FIXE » :

a. les officiers font demi-tour;

b. l’adjudant-maître retourne à sa position initiale;

c. the platoon warrant officers return to their normal positions; and

d. the remainder of the company acts as ordered.

FORMING UP A COMPANY

24. Prior to forming the company, the platoon warrant officers call the roll and inspect their platoons. They then position their platoons (sized, if so ordered) as directed by the master warrant officer, normally at the edge of the parade ground. They shall report their platoon strengths to the master warrant officer prior to the markers being called.

25. A company may be formed up in one of the following formations:

a. line;

b. column of platoon; and

c. close column of platoons.

26. The company is normally formed up in the centre of the allotted parade ground. Knowing the company's strength and frontage, the master warrant officer selects the position to fall in the markers, by:

a. dividing the frontage of the company's leading (and largest) platoon by two and marching off an equal number of paces to the right flank from where the company will be centred, for column or close column of platoons, and

b. dividing the company's frontage, including intervals, in two and marching the appropriate number of paces to the right flank, for line.

27. The words of command and the action taken to form up a company are detailed in Table 7-3-1.

c. les adjudants de peloton retournent à leur position normale; et

d. les autres membres de la compagnie exécutent la manœuvre demandée.

RASSEMBLEMENT D'UNE COMPAGNIE

24. Avant le rassemblement de la compagnie, les adjudants de peloton font l'appel et passent leur peloton en revue. Ils alignent ensuite leur peloton (par rang de taille, s'il y a lieu) selon les instructions de l'adjudant-maître, généralement en bordure du terrain de rassemblement. Enfin, ils rendent compte de leurs effectifs à l'adjudant-maître avant que les guides ne soient appelés.

25. La compagnie peut se rassembler de différentes façons, soit :

a. en ligne;

b. en colonne de pelotons; et

c. en colonne serrée de pelotons.

26. La compagnie se rassemble ordinairement au centre du terrain qui lui est assigné. D'après les effectifs de la compagnie et sa largeur de front, l'adjudant-maître détermine l'endroit où doivent se placer les guides :

a. si la compagnie est rassemblée en colonne de pelotons ou en colonne serrée de pelotons, il divise par deux la largeur de front du peloton de tête (qui est en même temps le peloton le plus important), puis il fait un nombre égal de pas vers le flanc droit, depuis le centre de la compagnie; et

b. si la compagnie est rassemblée en ligne, il divise par deux la largeur de front de la compagnie, en comprenant les intervalles, puis il marche vers le flanc droit en faisant le nombre de pas approprié.

27. Le tableau 7-3-1 contient la liste des commandements et des mouvements propres au rassemblement de la compagnie.

No.	Command	By	Action	Remarks
1			The MWO marches to and halts in a position three paces to the left of and facing the position to be occupied by the marker of No. 1 Platoon.	The platoons are normally positioned at the edge of the parade ground, standing easy. The MWO shall face the future position of the front rank if the company is to form up in line, and the right flank if the company is to form up in (close) column of platoons.
2	MARKERS	MWO	The platoon markers come to attention, shoulder arms, and march onto the parade ground. The marker of No. 1 Platoon halts three paces in front of and facing the MWO. The remainder halt on the left of the No. 1 Platoon marker and dress to the right at shoulder dressing. Upon completion of dressing they look to the front in succession from the right. The markers remain at the shoulder arms.	Platoons formed on the edge of the parade ground adopt the stand at ease position. Standard pauses are observed between drill movements.
3	MARKERS – NUMBER	MWO	Markers number in succession from the right, e.g. “one”, “two”, etc.	
4	NO. 1 PLATOON, RIGHT, REMAINDER LEFT – TURN	MWO	No. 1 Platoon marker turns right, the remainder turn left.	The MWO specifies the number of paces to be taken by Nos. 2 and 3 Platoon markers after completion of the left turn.
5	NO. 1 PLATOON, STAND FAST, REMAINDER, QUICK – MARCH	MWO	No. 1 Platoon marker stands fast, the remainder quick march the required distance and halt.	
6	NO. 1 PLATOON, STAND FAST, REMAINDER ABOUT – TURN	MWO	No. 1 Platoon marker stands fast, the remainder about turn and cover off the No. 1 Platoon marker.	The MWO by wheeling, marches out six paces in front of No. 1 Platoon marker and ensures the markers are covered off.
7	MARKERS – STEADY	MWO	The markers stand fast.	If the company is being formed up in line, the MWO shall proceed as detailed in No. 7a. If in column or close column, the MWO turns right, marches to and halts in a position six paces in front and centre of where the front platoon will be and turns left, facing the future company position. The MWO then proceeds as detailed in No 8.
7a	MARKERS, LEFT – TURN	MWO	The markers turn left.	This order places the markers in line. The MWO then, by wheeling, positions himself six paces in front of and facing the future centre of the company.
8	__ COMPANY, FALL – IN	MWO	The platoon WOs come to attention, about turn, facing their respective platoons together.	

Table 7-3-1 (Sheet 1 of 3) Forming Up a Company

No.	Command	By	Action	Remarks
9	NO. 1 PLATOON, ATTEN – TION	No. 1 Pl WO	The platoon acts as ordered.	Nos. 2 and 3 Platoon WOs order their platoons to attention in succession, following No. 1 Platoon.
10	NO. 1 PLATOON, SHOULDER – ARMS	No. 1 Pl WO	The platoon acts as ordered.	Nos. 2 and 3 Platoon WOs similarly order their platoons in succession following No. 1 Platoon.
11	NO. 1 PLATOON, (RIGHT – TURN;) QUICK – MARCH	No. 1 Pl WO	The platoon acts as ordered and marches.	As above.
12	NO. 1 PLATOON – HALT	No. 1 Pl WO	The platoon halts on its marker.	As above. As the platoons fall in, the officers move to the parade ground and begin the promenade, normally on the flank.
13	NO. 1 PLATOON, ADVANCE, LEFT – TURN	No. 1 Pl WO	The platoon acts as ordered.	As above. As the No. 3 Platoon WO gives the command LEFT – TURN, all three WOs will turn about and face the front together.
14	__ COMPANY, ORDER – ARMS	MWO	The company acts as ordered.	
15	__ COMPANY, OPEN ORDER – MARCH	MWO	The company acts as ordered.	
16	__ COMPANY, RIGHT – DRESS	MWO	The company acts as ordered.	The MWO and platoon WOs dress the company.
17	__ COMPANY, EYES – FRONT	MWO	The company acts as ordered.	
18	REPORT YOUR – PLATOONS	MWO	Platoons WOs report their platoons.	Platoons WOs, when indicating their platoons, shall use the procedure for telling off platoons. Meanwhile, the officers position themselves ready to fall in. The deputy company commander (DComd) shall position himself two paces behind the MWO.
19			The MWO turns about, salutes and reports the company to the DComd. The DComd orders the MWO to fall in. The MWO salutes, turns right and marches to his position on parade. The DComd takes two paces forward to assume MWO's former position.	All salutes are acknowledged. The DComd shall wait until the MWO has adopted his new position before giving any further commands.

Table 7-3-1 (Sheet 2 of 3) Forming Up a Company

No.	Command	By	Action	Remarks
20	OFFICERS, FALL – IN	DComd	The officers acts as ordered.	Platoon WOs report their platoons and, after being ordered to fall in, turn right and march to their new positions. The company is now ready, at the appointed time, to receive its company commander (Coy Comd). The latter marches onto the parade ground and positions himself two paces from the DComd. The DComd turns about and calls the company to attention as the Coy Comd approaches.
21	— COMPANY, ATTEN – TION	DComd	The DComd salutes and reports the company to its commander. The Coy Comd orders the DComd to fall in. The DComd salutes, turns right and by a succession of wheels marches to his position on parade. The Coy Comd steps forward two paces adopting the position formerly occupied by the DComd.	All salutes are acknowledged. The Coy Comd waits until the DComd has adopted his new position before issuing any further orders.
22	— COMPANY, STAND AT – EASE	Coy Comd	The company acts as ordered.	The Coy Comd carries on by inspecting the platoons, having the platoon commanders inspect their own platoons, or proceeding with training or ceremonial.

Table 7-3-1 (Sheet 3 of 3) Forming Up a Company

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1			L'adjum prend position face à la position que doit occuper le guide du peloton n° 1, trois pas vers la gauche de celle-ci.	Les pelotons se placent généralement en bordure du terrain de rassemblement, leurs membres adoptant la position repos. L'adjum fait face à la future position du rang avant si la compagnie adopte la formation en ligne, et il fait face au futur flanc droit si la compagnie se rassemble en colonne de pelotons ou en colonne serrée de pelotons.
2	« GUIDES »	Adjum	Les guides de peloton adoptent la position du garde-à-vous, portent l'arme à l'épaule et s'avancent sur le terrain de rassemblement. Le guide du peloton n° 1 s'arrête à trois pas de l'adjum, face à celui-ci. Les autres guides s'arrêtent à la gauche du guide du peloton n° 1 et s'alignent par la droite épaule à épaule. Après s'être alignés, ils tournent successivement la tête vers l'avant en commençant par la droite. Les guides gardent l'arme à l'épaule.	Les membres des pelotons alignés en bordure du terrain de rassemblement adoptent la position en place repos. Ils observent toujours la pause réglementaire entre leurs mouvements.
3	« GUIDES, NUMÉRO — TEZ »	Adjum	Les guides se numérotent successivement, en commençant par la droite : « un », « deux », etc.	
4	« PELOTON N° 1, À DROITE, LES AUTRES À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Adjum	Le guide du peloton n° 1 tourne à droite, les autres tournent à gauche.	L'adjum indique le nombre de pas que doivent faire les guides des pelotons n° 2 et n° 3 après avoir tourné à gauche.
5	« PELOTON N° 1, IMMOBILE, LES AUTRES, PAS CADENCÉ — MARCHE »	Adjum	Le guide du peloton n° 1 reste immobile, les autres parcourent la distance nécessaire au pas cadencé et s'arrêtent.	
6	« PELOTON N° 1, IMMOBILE, LES AUTRES, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ »	Adjum	Le guide du peloton n° 1 reste immobile, les autres font demi-tour et s'alignent sur le guide du peloton n° 1.	L'adjum effectue une conversion, va se placer six pas en avant du guide du peloton n° 1 et vérifie que les guides sont couverts.
7	« GUIDES — IMMOBILE »	Adjum	Les guides restent immobiles.	Si la compagnie se rassemble en ligne, l'adjum procède de la façon indiquée au n° 7a. Si la compagnie se rassemble en colonne ou en colonne serrée, l'adjum tourne à droite, va se placer à la halte devant l'endroit où le peloton doit se rassembler, au centre et à une distance de six pas. L'adjum donne ensuite le commandement indiqué au n° 8.

Tableau 7-3-1 (feuille 1 de 3) Rassemblement d'une compagnie

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
7a	« GUIDES, À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Adjum	Les guides tournent à gauche.	Les guides se trouvent placés en ligne. L'adjum effectue alors une conversion et va se placer face au futur centre de la compagnie, à six pas de celui-ci.
8	« COMPAGNIE __, RASSEMBLE-MENT — MARCHE »	Adjum	Les adjudants de peloton se mettent au garde-à-vous et font demi-tour de façon à faire face à leur peloton.	
9	« PELOTON N° 1, GARDE-À — VOUS »	Adj du peloton n° 1	Le peloton exécute l'ordre donné.	Les adjudants des pelotons nos 2 et 3 ordonnent successivement à leur peloton de se mettre au garde-à-vous, à la suite du peloton n° 1.
10	« PELOTON N° 1, À L'ÉPAULE — ARMES »	Adj du peloton n° 1	Le peloton exécute l'ordre donné.	Les adjudants des pelotons nos 2 et 3 donnent successivement le même ordre à leur peloton, à la suite de l'adj du peloton n°1.
11	« PELOTON N° 1, (À DROITE, TOUR — NEZ;) PAS CADENCÉ — MARCHE »	Adj du peloton n° 1	Le peloton exécute l'ordre donné.	Comme ci-dessus.
12	« PELOTON N° 1 — HALTE »	Adj du peloton n° 1	Le peloton s'arrête dans la ligne de son guide.	Comme ci-dessous. Pendant que les pelotons s'alignent, les officiers se dirigent vers le terrain de rassemblement et commencent à marcher de long en large, normalement sur le flanc.
13	« PELOTON N° 1, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Adj du peloton n° 1	Le peloton exécute l'ordre donné.	Comme ci-dessus. Dès que l'adjudant du peloton n° 3 donne le commandement « À GAUCHE TOUR — NEZ », les trois adjudants font demi-tour et se tournent ensemble vers l'avant.
14	« COMPAGNIE __, AU PIED — ARMES »	Adjum	La compagnie exécute l'ordre donné.	
15	« COMPAGNIE __, OUVREZ LES RANGS — MARCHE »	Adjum	La compagnie exécute l'ordre donné.	
16	« COMPAGNIE __, PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »	Adjum	La compagnie exécute l'ordre donné.	L'adjum et les adjudants de peloton procèdent à l'alignement de la compagnie.
17	« COMPAGNIE __, FIXE »	Adjum	La compagnie exécute l'ordre donné.	

Tableau 7-3-1 (feuille 2 de 3) Rassemblement d'une compagnie

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
18	« PELOTONS, FAITES RAP — PORT »	Adjum	Les adjudants de peloton rendent compte de l'effectif de leur peloton.	Les adjudants de peloton désignent leur peloton conformément à la procédure de numérotage établie. Pendant ce temps, les officiers se mettent en position de joindre les rangs. Le commandant adjoint (cmdtA) de la compagnie se place deux pas derrière l'adjum.
19			L'adjum fait demi-tour, salue et remet le commandement de la compagnie au cmdtA. Le cmdtA donne l'ordre à l'adjum de rejoindre les rangs. L'adjum salue, tourne à droite et va prendre position. Le cmdtA fait deux pas en avant et prend place à l'endroit occupé antérieurement par l'adjum.	Tous les saluts doivent être rendus. Le cmdtA doit attendre que l'adjum soit rendu à sa nouvelle position avant de donner d'autres commandements.
20	« MESSIEURS LES OFFICIERS, À VOS — POSTES »	CmdtA	Les officiers exécutent l'ordre donné.	Les adjudants de peloton rendent compte de l'effectif de leur peloton et, après avoir reçu l'ordre de se rendre à leur poste, ils tournent à droite et exécutent l'ordre. La compagnie est maintenant prête, au moment convenu, à recevoir son commandant (Cmdt cie). Ce dernier s'avance sur le terrain de rassemblement et va se placer à deux pas du cmdtA. Le cmdtA fait demi-tour et met la compagnie au garde-à-vous à l'arrivée du Cmdt cie.
21	« COMPAGNIE __, GARDE-À — VOUS »	CmdtA	Le cmdtA salue et rend compte de la situation de la compagnie à son commandant. Le Cmdt cie donne l'ordre au cmdtA de se rendre à son poste. Le cmdtA salue, tourne à droite et prend position en effectuant une série de conversions. Le Cmdt cie avance de deux pas et prend place à l'endroit occupé antérieure-ment par le cmdtA.	Tous les saluts doivent être rendus. Le Cmdt cie attend que le cmdtA soit rendu à sa nouvelle position avant de donner d'autres commandements.
22	« COMPAGNIE __, EN PLACE RE — POS »	Cmdt cie	La compagnie exécute l'ordre donné.	Le Cmdt cie peut alors passer les pelotons en revue, ordonner aux commandants de pelotons de passer leur peloton en revue ou encore diriger l'entraînement ou la prise d'armes de la compagnie.

Tableau 7-3-1 (feuille 3 de 3) Rassemblement d'une compagnie

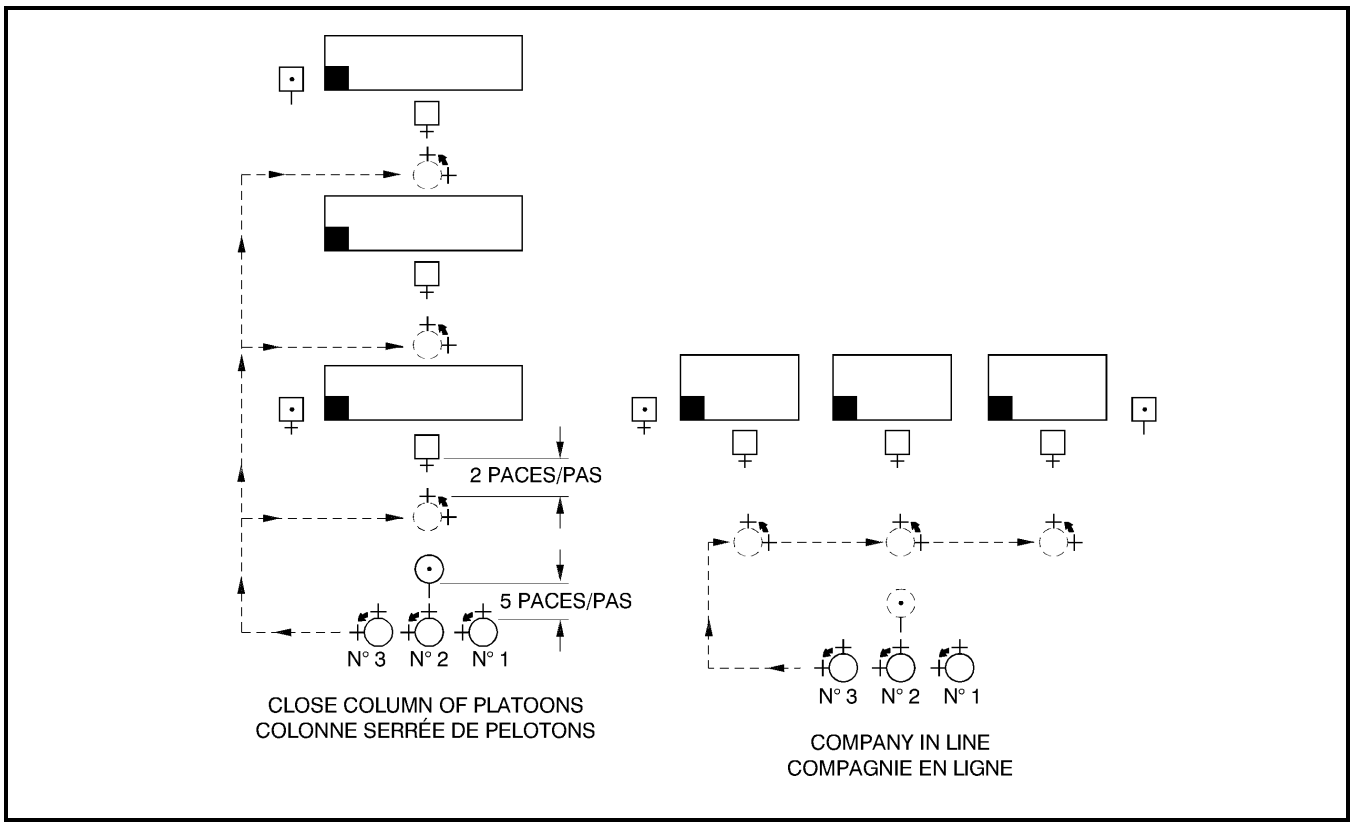

Figure 7-3-5 Officers Fall in
Figure 7-3-5 Officiers rejoignant leur poste

28. The officers may commence promenading after the platoons have fallen in (Table 7-3-1, Item 12; see also Chapter 9, Section 1, paragraph 7). They continue until the deputy commander is ready to assume command of the company from the master warrant officer.

28. Les officiers peuvent commencer à marcher de long en large une fois que les pelotons se sont alignés (tableau 7-3-1, n° 12; voir aussi le paragraphe 7 de la section 1 du chapitre 9). Ils continuent à marcher ainsi jusqu'à ce que le commandant adjoint soit prêt à recevoir le commandement de la compagnie de l'adjudant-maître.

29. The platoon commanders and supernumerary officers position themselves five paces in rear of and centred on the deputy commander. Dressing is automatic and officers stand at ease in succession from the right.

29. Les commandants de peloton et les officiers surnuméraires se placent derrière le commandant adjoint, à cinq pas de lui. L'officier du centre se place vis-à-vis du commandant adjoint. L'alignement se fait automatiquement et les officiers adoptent successivement la position en place repos en commençant par la droite.

30. After the deputy commander has ordered the master warrant officer to fall in and has moved to the master warrant officer's former position, he will turn about and order the officers to fall in.

30. Une fois que le commandant adjoint a donné l'ordre à l'adjudant-maître de rejoindre son poste et qu'il a pris lui-même la place occupée précédemment par l'adjudant-maître, il fait demi-tour et ordonne aux officiers de prendre leurs postes.

31. On the command OFFICERS FALL – IN by the deputy commander, the officers come to attention, salute, turn left and march to their respective platoons, approaching their platoon warrant officers from the right flank front (Figure 7-3-5).

32. Each platoon is handed over to its commander following the same procedure as for a platoon parading independently. Once the platoon warrant officers are in their new positions, the platoons are stood at ease by their commanders in succession from the front (right). On the executive word of command of the last platoon commander ordering his platoon to stand at ease, platoon commanders turn about and stand at ease together.

COMPANY COMMANDER'S INSPECTION

33. Inspections are carried out at the open order.

34. When company commanders wish to inspect their companies, they do so one platoon at a time, normally accompanied by the appropriate platoon commanders and the deputy company commanders and master warrant officers. The company commander orders NO. 1 PLATOON, STAND FAST, REMAINDER STAND AT – EASE and then inspects the company, commencing with the platoon ordered to stand fast.

35. As the company commander approaches the platoon that has been ordered to stand fast, the platoon commander turns right and moves to a position three paces in front of his platoon marker, where he shall salute the company commander and report his platoon (Figure 7-3-6). The remaining platoon commanders will observe the company commander, and as he commences inspecting the rear rank of the preceding platoon, they shall turn about to face their platoon, order their platoon to attention, turn left, and move to a position three paces in front of their respective markers, where they shall salute the company commander on his arrival and report their platoons.

36. When the company commander does not wish to inspect the company personally, he may order the platoon commanders to carry on with the inspection. Platoon commanders then inspect their platoons, accompanied by the platoon warrant officers.

31. Au commandement « MESSIEURS LES OFFICIERS À VOS — POSTES », donné par le commandant adjoint, les officiers se placent au garde-à-vous, saluent, tournent à gauche et se dirigent vers leur peloton respectif en s'approchant de leur adjudant de peloton par le flanc droit (figure 7-3-5).

32. La remise de commandement aux commandants de peloton se fait de la même façon que pour les pelotons manœuvrant séparément. Une fois les adjudants de peloton rendus à leur nouvelle position, les pelotons se mettent successivement en position en place repos à partir de l'avant (à droite), sur l'ordre de leur commandant. Lorsque le dernier commandant de peloton a donné l'ordre à son peloton de se mettre en place repos, les commandants de peloton font demi-tour et adoptent ensemble la position en place repos.

REVUE DU COMMANDANT DE COMPAGNIE

33. Pour la revue du commandant, la compagnie ouvre les rangs.

34. Lorsque le commandant de compagnie désire passer sa compagnie en revue, il prend chaque peloton séparément, accompagné, en général, du commandant de peloton concerné, du commandant adjoint et de l'adjudant-maître. Il donne le commandement « PELOTON N° 1, IMMOBILE, LES AUTRES, EN PLACE RE — POS » puis entreprend sa revue en commençant par le peloton n° 1.

35. Au moment où le commandant de compagnie s'approche du peloton qui est au garde-à-vous, le commandant de peloton tourne à droite, prend position trois pas en avant du guide de peloton, salue le commandant de compagnie et rend compte de l'état des effectifs de son peloton (figure 7-3-6). Les autres commandants de peloton observent le commandant de compagnie et, dès que celui-ci arrive au rang arrière du peloton précédent, font demi-tour de façon à faire face à leur peloton, donnent l'ordre à leur peloton d'adopter la position du garde-à-vous, tournent à gauche et vont se placer trois pas en avant de leur guide, où ils saluent le commandant de compagnie à son arrivée et font rapport de l'état de l'effectif de leur peloton.

36. Si le commandant de compagnie ne désire pas passer lui-même la compagnie en revue, il peut donner l'ordre aux commandants de peloton de le faire. Les commandants de peloton passent alors leur peloton en revue, accompagnés des adjudants de peloton.

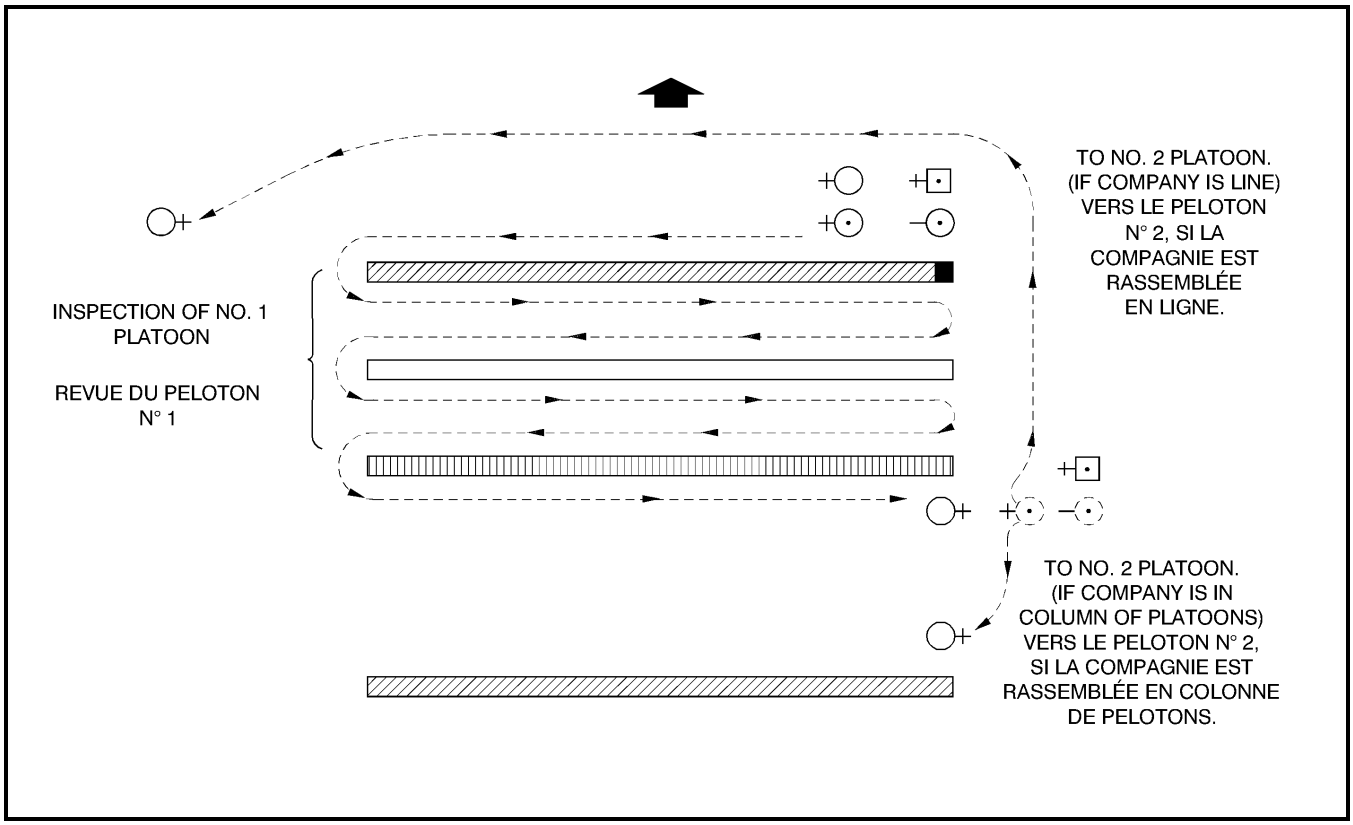

Figure 7-3-6 Company Commander's Inspection: Company in Line, Column or Close Column of Platoons
Figure 7-3-6 Revue du commandant de compagnie – Compagnie en ligne, en colonne ou en colonne serrée de pelotons

37. When the inspection of a platoon is completed, the platoon commander shall return to the platoon's centre front, order close order march and stand at ease, following which the platoon commander will turn about to face the front, stand at ease, and await further orders from the company commander.

38. When the inspection of the company is completed the company commander orders "A" COMPANY, ATTEN – TION, and then:

a. exercises the company in drill or otherwise carries on with the purpose of the parade (Figure 7-3-7 and subsequent articles);

b. turns the company over to the deputy commander;

c. falls out the officers and turns the company over to the master warrant officer; or

37. Chacun des commandants de peloton, une fois la revue terminée, retourne se placer au centre et en face de son peloton, donne l'ordre de fermer les rangs et d'adopter la position en place repos. Il fait alors demi-tour pour se retrouver face vers l'avant, adopte la position en place repos et attend les ordres du commandant de compagnie.

38. Après la revue de la compagnie, le commandant de compagnie donne le commandement « COMPAGNIE A, GARDE-À — VOUS », puis :

a. soit qu'il procède à l'exercice de compagnie ou qu'il poursuive les manœuvres prévues pour le rassemblement en cours (figure 7-3-7 et articles subséquents);

b. soit qu'il remette le commandement de la compagnie au commandant adjoint;

c. soit qu'il ordonne aux officiers de quitter leur poste et qu'il remette le commandement de la compagnie à l'adjudant-maître; ou

d. falls out the deputy commander, the master warrant officer and the warrant officer (left guide) and orders platoon commanders to carry on with platoon duties.

FALLING OUT THE OFFICERS

39. Prior to giving the order for officers to fall out, the company commander positions himself so that officers may halt at the required distance in front of him, with sufficient space left for the platoon warrant to occupy the position vacated by the platoon commander of the first platoon when in column, or the centre platoon when in line.

40. The command OFFICERS, FALL – OUT is given by the company commander when the company is at attention.

41. The officers march by the most direct route and form up in a line, five paces in front of, centred on and facing, the company commander, at arm's length interval (without raising the arm), the deputy commander on the right. When all are present and in line, the deputy commander shall take a half pace forward. As his right foot completes the movement, all officers will observe a standard pause and salute. When ordered by the company commander to DIS – MISS, the deputy commander will step back one half pace. All officers will observe the standard pause, salute and march straight forward off the parade ground.

42. On the command OFFICERS, FALL – OUT, the platoon warrant officers march around the left flank of their platoons and occupy the positions vacated by the platoon commanders. If arms are being carried, the platoon warrant officers shall shoulder arms prior to moving around the left flank and, upon arriving at their new position, they shall order arms.

43. When the platoon warrant officers are in position and the officers have been dismissed, the company commander orders "A" COMPANY, STAND AT – EASE.

d. soit qu'il ordonne au commandant adjoint, à l'adjudant-maître et à l'adjudant (guide de gauche) de quitter les rangs et qu'il ordonne aux commandants de peloton de prendre charge de leur peloton.

OFFICIERS QUITTANT LEUR POSTE

39. Avant de donner l'ordre aux officiers de quitter leur poste, le commandant de compagnie se place de façon à ce que les officiers puissent faire halte devant lui à la distance requise, tout en laissant assez d'espace pour que l'adj de peloton puisse prendre la place laissée libre par le commandant du peloton de tête, s'il s'agit d'une formation en colonne, ou par le commandant du peloton du centre, s'il s'agit d'une formation en ligne.

40. Le commandant de compagnie donne le commandement « OFFICIERS, ROMPEZ LES — RANGS » pendant que la compagnie se tient au garde-à-vous.

41. Les officiers se placent en ligne en prenant le chemin le plus court. Ils se placent face au commandant, à cinq pas de lui. Les officiers des deux extrémités doivent être à égale distance du commandant et le commandant adjoint se place à droite. L'intervalle entre les officiers doit correspondre à la longueur d'un bras. Quand tous les officiers sont en place, le commandant adjoint s'avance d'un demi-pas. Dès que celui-ci a exécuté son mouvement du pied droit, tous les officiers observent la pause réglementaire puis font le salut. Lorsque le commandant de compagnie donne le commandement « ROM — PEZ », le commandant adjoint recule d'un demi-pas. Tous les officiers observent alors la pause réglementaire, saluent et quittent le terrain de rassemblement.

42. Au commandement « OFFICIERS, ROMPEZ LES — RANGS », les adjudants de peloton contournent le flanc gauche de leur peloton et prennent place aux endroits précédemment occupés par les commandants de peloton. Si les troupes sont en armes, les adjudants de peloton mettent l'arme à l'épaule avant de contourner le flanc gauche, puis la mettent au pied en arrivant à leur nouvelle position.

43. Une fois que les adjudants de peloton sont en place et que les officiers ont rompu les rangs, le commandant de compagnie donne le commandement « COMPAGNIE A, EN PLACE RE — POS ».

44. After the company has been stood at ease, the company commander will call the master warrant officer forward. On arrival, the master warrant officer shall salute, receive instructions and salute again. The company commander then turns and marches off the parade ground. The master warrant officer shall call the company to attention as the company commander departs. The master warrant officer then carries on as instructed.

COMPANY IN (CLOSE) COLUMN OF PLATOONS FORMING COLUMN OF THREES (COLUMN OF ROUTE)

45. On the command “A” COMPANY, MOVE TO THE RIGHT IN COLUMN OF THREES, RIGHT – TURN:

a. the company turns right; and

b. the deputy commander moves to the position for column of threes.

46. After the deputy commander takes up the new position, the leading platoon commander orders NO. 1 PLATOON, BY THE LEFT, QUICK – MARCH (Figure 7-3-7).

47. The platoon commanders of the second and third platoons, in succession, order NO. 2 (3) PLATOON, LEFT WHEEL, BY THE LEFT, QUICK – MARCH. This command is given in time to obtain the correct distance in column of threes. When reaching a position in line with the leading platoon they order NO. 2 (3) PLATOON, RIGHT – WHEEL, and upon the platoon completing the wheel, order BY THE LEFT.

44. Lorsque les membres de la compagnie sont en position en place repos, le commandant de compagnie ordonne à l’adjudant-maître de s’avancer. L’adjudant-maître se présente, salue, reçoit ses instructions et salue de nouveau. Le commandant de compagnie se retourne ensuite et quitte le terrain de rassemblement. L’adjudant-maître ordonne à la compagnie de se mettre au garde-à-vous au départ du commandant. L’adjum exerce ensuite le commandement en suivant les instructions reçues.

COMPAGNIE EN COLONNE (OU EN COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS FORMANT COLONNE PAR TROIS (OU COLONNE DE ROUTE)

45. Au commandement « COMPAGNIE A, VERS LA DROITE, EN COLONNE PAR TROIS, À DROITE, TOUR — NEZ » :

a. la compagnie tourne à droite; et

b. le commandant adjoint se rend à l’endroit qu’il doit occuper pour cette formation.

46. Dès que le commandant adjoint arrive à la nouvelle position, le commandant du peloton de tête commande « PELOTON N° 1, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ — MARCHE » (figure 7-3-7).

47. Les commandants des deuxième et troisième pelotons donnent successivement le commandement « PELOTON N° 2 (3), VERS LA GAUCHE-GAUCHE, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ — MARCHE ». Ces commandements sont échelonnés de façon à créer les intervalles appropriés entre les pelotons. Dès que leur unité se trouve dans la ligne du peloton de tête, les commandants de peloton donnent le commandement « PELOTON N° 2 (3), VERS LA DROITE — DROITE ». Une fois que leur peloton a exécuté la conversion, ils commandent « PAR LA GAUCHE ».

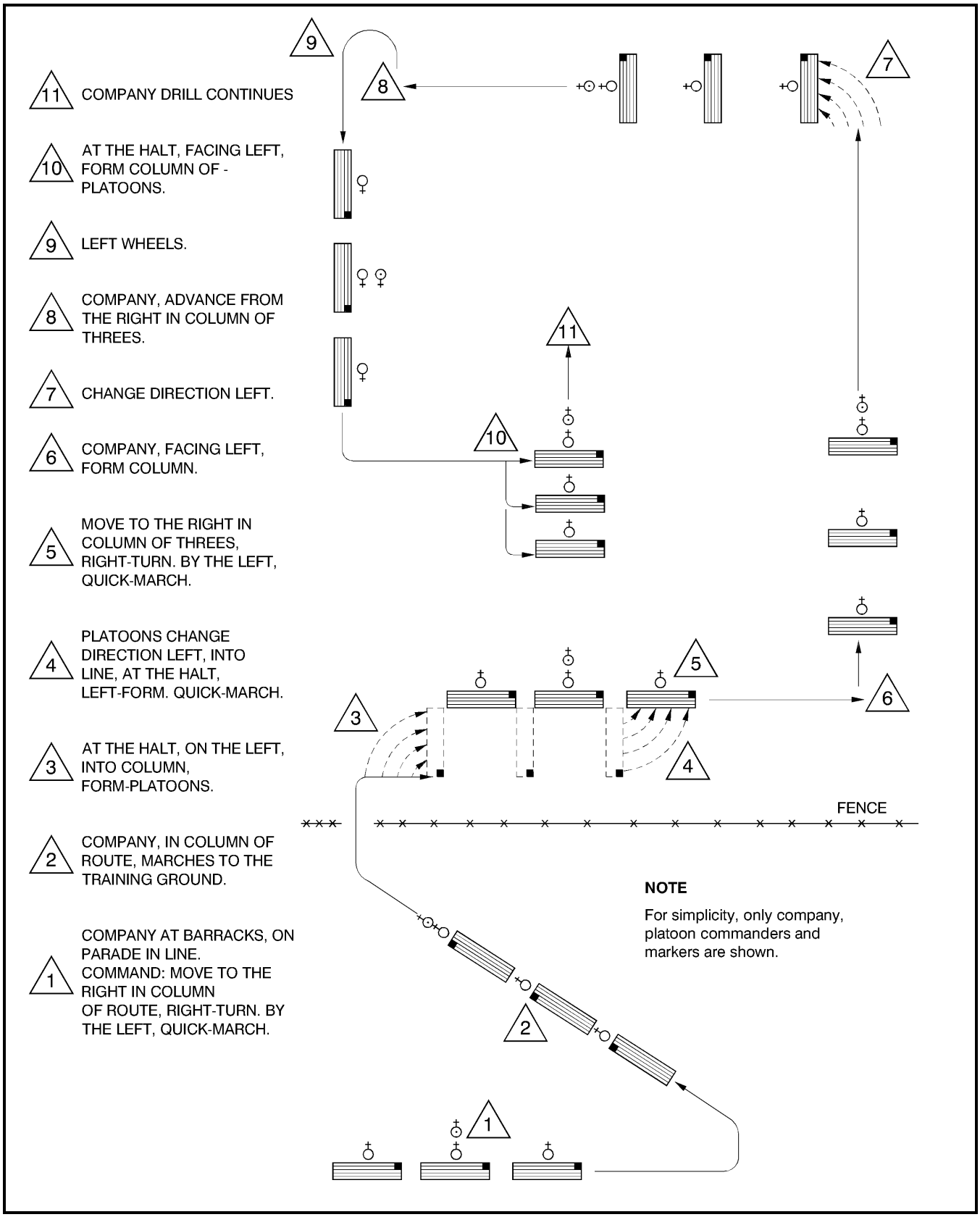

Figure 7-3-7 Company Drill

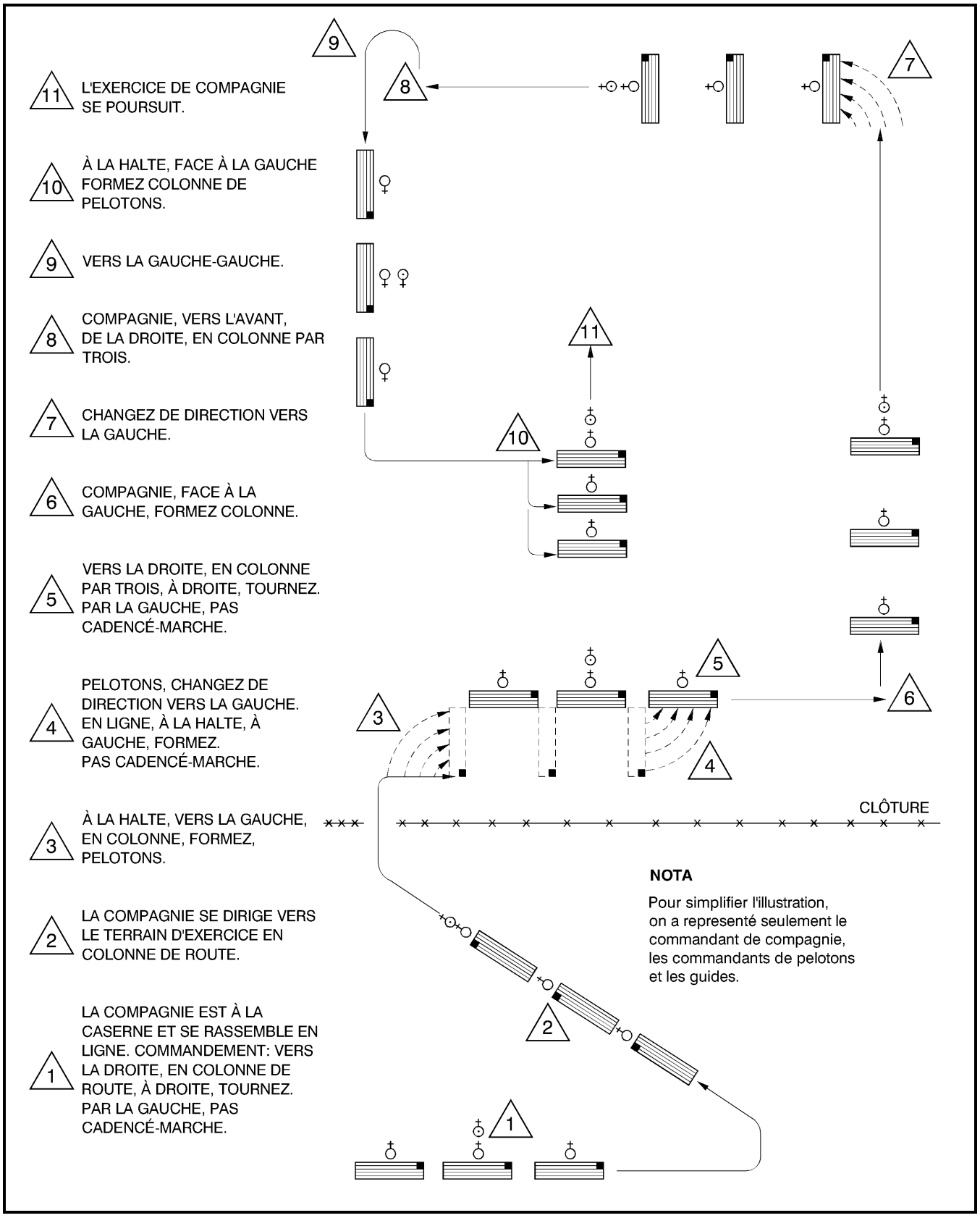

Figure 7-3-7 Exercice de compagnie

48. For a company on the march in column of platoons, the command shall be IN SUCCESSION BY PLATOONS, MOVE TO THE RIGHT IN COLUMN OF THREES, after which:

a. the leading platoon commander orders NO. 1 PLATOON, RIGHT – TURN;

b. the commanders of the second and third platoons order their platoons to turn right when their platoons arrive at the position formerly occupied by the leading platoon when turning; and

c. the company deputy commander moves directly to intercept the leading platoon and move to his new position.

49. A company may move to the left in column of threes in a similar manner by exchanging the right and left directions noted above. A company may also be ordered to advance or retire in column of threes from the right or left, platoons wheeling as directed after turning.

50. Similarly, a company may be ordered to move to the right or left IN COLUMN OF ROUTE. When at the halt, the leading platoon commander waits for all officers and warrant officers to take up their new positions before ordering NO. 1 (2) PLATOON, BY THE LEFT (RIGHT), QUICK – MARCH. It is unusual to order a company on the march in column of platoons to move to column of route; if the order is given, officers and warrant officers will double to their new positions.

COMPANY IN COLUMN OF THREES (COLUMN OF ROUTE) FORMING (CLOSE) COLUMN OF PLATOONS AT THE HALT FACING A FLANK

51. On the command “A” COMPANY AT THE HALT, FACING LEFT, FORM (CLOSE) COLUMN OF PLATOONS:

48. Si la compagnie est en marche en colonne de pelotons, le commandement donné est : « EN SUCCESSION DE PELOTONS, VERS LA DROITE EN COLONNE PAR TROIS », après quoi :

a. le commandant du peloton de tête donne le commandement « PELOTON N° 1, À DROITE, TOUR — NEZ »;

b. à mesure que les deuxième et troisième pelotons atteignent l’endroit occupé précédemment par le peloton de tête, les commandants de peloton leur donnent l’ordre de tourner à droite; et

c. le commandant adjoint de la compagnie se rend directement à sa nouvelle position en interceptant le peloton de tête.

49. Une compagnie peut former une colonne par trois de la même manière, en tournant vers la gauche : il suffit d’inverser gauche et droite dans les paragraphes ci-dessus. La compagnie peut aussi recevoir l’ordre de se déplacer vers l’avant ou vers l’arrière en colonne par trois depuis la droite ou la gauche : les pelotons font alors une conversion dans la direction indiquée après avoir effectué leur virage.

50. De même, une compagnie peut se déplacer vers la droite ou vers la gauche pour adopter la formation en colonne de route. La compagnie étant à la halte, le commandant du peloton de tête attend que tous les officiers et adjudants se soient rendus à leur nouveau poste, puis il donne le commandement « PELOTON N° 1 (2), PAR LA GAUCHE (DROITE), PAS CADENCÉ — MARCHE ». Ce n’est que dans des circonstances exceptionnelles qu’une compagnie en marche en colonne de peloton forme une colonne de route; si cet ordre est donné, les officiers et les adjudants se rendent à leur nouveau poste au pas gymnastique.

COMPAGNIE EN COLONNE PAR TROIS (OU COLONNE DE ROUTE) FORMANT COLONNE (OU COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS À LA HALTE PAR UN FLANC

51. Au commandement « COMPAGNIE A, À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE (SERRÉE) DE PELOTONS » :

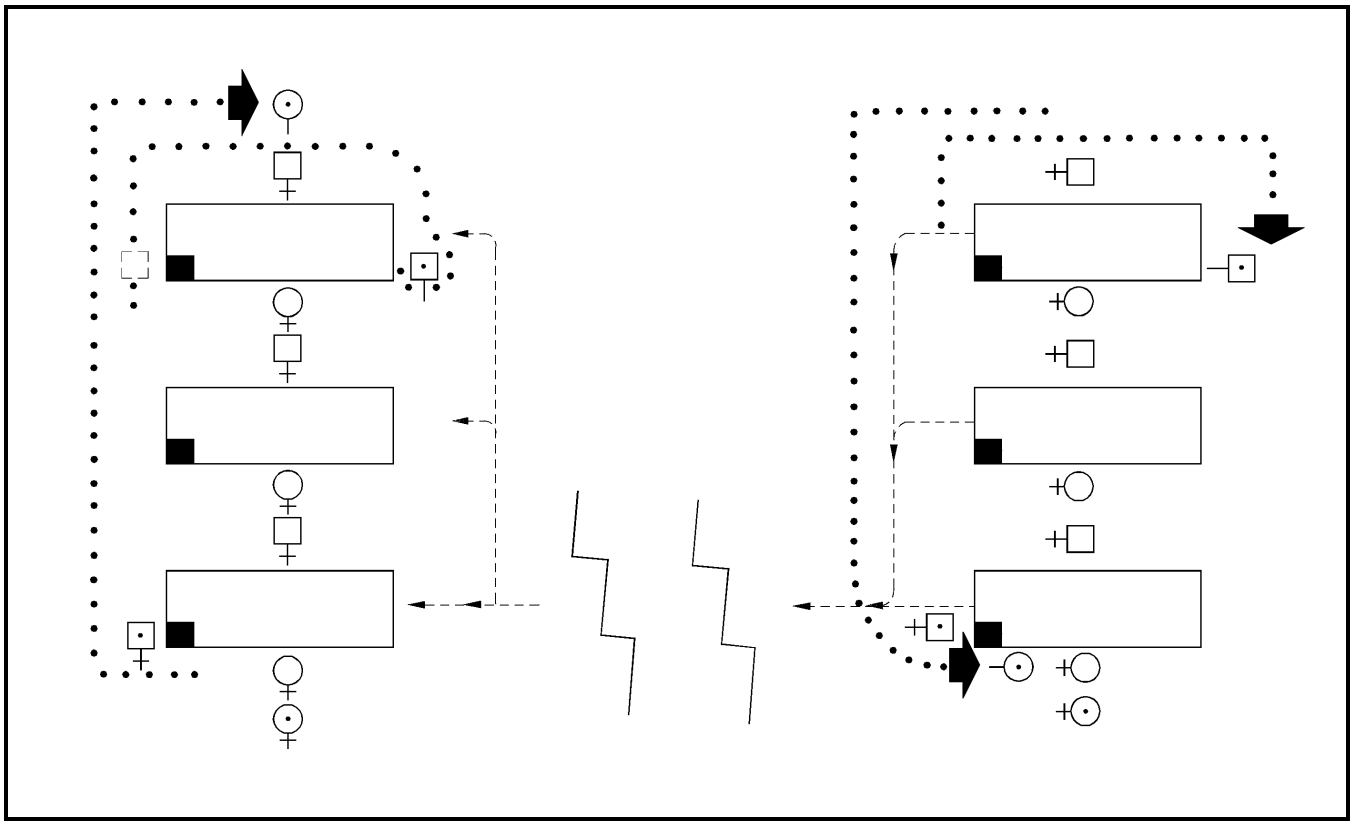

Figure 7-3-8 Company Drill: Column of Platoons to Column of Threes and Vice Versa
Figure 7-3-8 Exercice de compagnie – Comment passer de la formation en colonne de pelotons à la formation en colonne par trois et vice versa

a. The leading platoon commander orders NO. 1 PLATOON – HALT. Upon completion of the halt, the platoon commander will, if necessary, march to his position in line, and face the platoon.

b. The master warrant officer, after halting on the command of the platoon commander, turns right and paces the distance required between No. 1 and No. 2 Platoon and halts.

52. The second platoon commander orders NO. 2 PLATOON, RIGHT – WHEEL, ensuring there is sufficient clearance from the left flank of No. 1 Platoon. The third platoon commander wheels his platoon right on the same ground on which the second platoon wheeled (Figure 7-3-8).

53. When the marker of the second platoon is opposite the master warrant officer, the platoon commander orders NO. 2 PLATOON, LEFT – WHEEL. The platoon is halted one pace short of where the master warrant officer is standing and the platoon commander moves to his position in line if necessary and faces the platoon.

a. Le commandant du peloton de tête donne le commandement « PELOTON N° 1 — HALTE ». Une fois le peloton arrêté, le commandant de peloton rejoint sa position en ligne, face au peloton, au besoin.

b. L'adjudant-maître, après s'être arrêté au commandement du commandant de peloton, tourne à droite, mesure au pas la distance nécessaire entre les pelotons n° 1 et n° 2, puis s'arrête.

52. Le commandant du deuxième peloton commande « PELOTON N° 2, VERS LA DROITE — DROITE », en s'assurant qu'il y a suffisamment d'espace entre son peloton et le flanc gauche du peloton n° 1. Le commandant du troisième peloton fait faire à son peloton une conversion vers la droite, au même endroit que le deuxième peloton (figure 7-3-8).

53. Lorsque le guide du deuxième peloton se trouve vis-à-vis de l'adjudant-maître, le commandant de peloton donne le commandement « PELOTON N° 2, VERS LA GAUCHE — GAUCHE ». Le peloton s'arrête à un pas de l'adjudant-maître et le commandant de peloton se rend à sa position en ligne, au besoin, face au peloton.

54. After the second platoon halts, the master warrant officer paces to distance required between No. 2 and 3 Platoons and halts. When the marker of No. 3 Platoon is opposite the master warrant officer, the platoon commander orders a LEFT – WHEEL and halts the platoon one pace short of where the master warrant officer is standing. The platoon commander moves to his position in line if necessary and faces the platoon, while the master warrant officer moves to his position for close column of platoons.

55. Once the master warrant officer halts in his position for close column of platoons, the platoon commanders in succession from the front shall order NO. 1 (2) (3) PLATOON ADVANCE, LEFT – TURN. Upon the rear platoon commander's executive word of command, the three platoon commanders will turn about together.

56. The following personnel will move to their appropriate new locations:

a. The company commander, upon giving his order to form column of platoons will continue to march forward, halt in time with the leading platoon commander and then move to his new position in the front and centre of the leading platoon, facing the company.

b. The deputy commander will halt in conjunction with the leading (in column of threes) or rear (column of route) platoon, march to his right to his new position in column of platoons.

c. The warrant officer, after halting and turning left with the rear platoon, will march and, by a series of wheels, proceed around the rear of No. 3 Platoon to his new position in column of platoons.

d. The platoon warrant officers will turn left upon their respective platoon commander's command NO. __ PLATOON ADVANCE, LEFT – TURN.

54. Une fois que le deuxième peloton s'est arrêté, l'adjudant-maître calcule le nombre de pas nécessaires entre les pelotons n° 2 et n° 3, puis s'arrête. Lorsque le guide du peloton n° 3 se trouve vis-à-vis de l'adjudant-maître, le commandant de peloton donne le commandement « VERS LA GAUCHE — GAUCHE » puis fait arrêter son peloton à un pas de l'adjudant-maître. Le commandant de peloton se rend à sa position en ligne, au besoin, et fait face au peloton, tandis que l'adjudant-maître va occuper la position prévue pour lui dans la formation en colonne serrée de pelotons.

55. Une fois l'adjudant-maître arrivé à sa position en colonne serrée de pelotons, les commandants de pelotons en commençant par l'avant, donnent successivement le commandement « PELOTON N° 1 (2), (3), VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ ». Dès que le commandant du peloton arrière a donné son commandement, les trois commandants de peloton font demi-tour ensemble.

56. Le personnel suivant change de position comme suit :

a. Le commandant de compagnie, après avoir donné l'ordre de se former en colonne de pelotons, continue d'avancer, puis s'arrête en même temps que le commandant du peloton de tête et se rend à sa nouvelle position devant le peloton de tête et au centre de celui-ci en faisant face à la compagnie.

b. Le commandant adjoint s'arrête en même temps que le peloton de tête (dans la formation en colonne par trois) ou de queue (dans la formation en colonne de route) puis, en se dirigeant vers sa droite, il se rend à sa nouvelle position au sein de la formation en colonne de pelotons.

c. Après avoir fait halte et tourné à gauche avec le peloton de queue, l'adjudant effectue une série de conversions derrière le peloton n° 3 pour aller rejoindre son nouveau poste dans la colonne de pelotons.

d. Les adjudants de peloton tournent à gauche lorsque leur commandant de peloton donne l'ordre « PELOTON N^{o} __, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ ».

57. The left and right directions noted above are exchanged if the company is ordered to halt and form column of platoons facing the right.

COMPANY IN CLOSE COLUMN OF PLATOONS FORMING COLUMN OF PLATOONS

58. **At The Halt.** On the command AT THE HALT, ON NO. __ PLATOON, FORM COLUMN:

a. **To Form Column on the Rear Platoon.** The rear platoon stands fast. The platoons in front are marched by the platoon commanders and halted at the column distance, the master warrant officer having paced the required distance.

b. **To Form Column on the Leading Platoon.** The leading platoon stands fast. The remainder about turn, march the column distance, halt, and about turn, the master warrant officer having paced the required distance.

c. **To Form Column on the Centre Platoon.** The leading platoon is marched by the platoon commander and halted at column distance. The centre platoon stands fast and the rear platoon about turns, marches to column distance, halts, and about turns, the master warrant officer having paced the required distance.

59. **Upon Stepping Off.** On the command "A" COMPANY ADVANCE IN COLUMN:

a. the leading platoon commander orders NO. 1 PLATOON ADVANCE, BY THE RIGHT, QUICK – MARCH; and

b. the platoon commanders in the rear step off their platoons in succession at column distance, in step with the leading platoon.

60. **On the March.** The company can move from close column to column of platoons based on either the rear or leading platoon:

57. Si la compagnie doit former une colonne de pelotons à la halte, par la droite, on doit lire les paragraphes ci-dessus en inversant la gauche et la droite.

COMPAGNIE EN COLONNE SERRÉE DE PELOTONS FORMANT COLONNE DE PELOTONS

58. **À la halte.** Au commandement « À LA HALTE, SUR LE PELOTON N^{o} __, FORMEZ — COLONNE » :

a. **Sur le peloton de queue.** Le peloton de queue reste immobile. Les autres pelotons se déplacent sur l'ordre de leur commandant et s'arrêtent à la distance appropriée pour former la colonne, cette distance ayant été mesurée par l'adjudant-maître.

b. **Sur le peloton de tête.** Le peloton de tête reste immobile. Les autres pelotons font demi-tour, parcourent la distance voulue, s'arrêtent et font demi-tour, l'adjudant-maître ayant, au préalable, mesuré la distance à parcourir.

c. **Sur le peloton du centre.** Le peloton de tête se met en marche au commandement de son commandant et s'arrête à la distance appropriée. Le peloton du centre reste immobile et le peloton arrière fait demi-tour, parcourt la distance requise, s'arrête et fait demi-tour, l'adjudant-maître ayant, au préalable, mesuré la distance à parcourir.

59. **Au départ.** Au commandement « COMPAGNIE A, AVANCEZ EN — COLONNE » :

a. le commandant du peloton de tête donne le commandement « PELOTON N° 1, AVANCEZ PAR LA DROITE, PAS CADENCÉ — MARCHE »; et

b. les autres commandants de peloton font avancer leur peloton en succession, à la distance appropriée, au même pas que le peloton de tête.

60. **En marchant.** La compagnie peut passer de la formation en colonne serrée à la formation en colonne de pelotons, soit sur le peloton de queue, soit sur le peloton de tête :

a. **On the Rear Platoon.** On the command "A" COMPANY, ON NO. 3 PLATOON, FORM COLUMN, REMAINDER, DOUBLE – MARCH, the company will form column on the rear platoon. The platoon commanders of the centre and leading platoon will order CHANGE TO QUICK TIME, QUICK – MARCH, when their platoons are at column distance.

b. **On the Leading Platoon.** On the command "A" COMPANY, ON NO. 1 PLATOON, FORM COLUMN, REMAINDER, MARK – TIME, the company will form column on the leading platoon. The platoon commanders of the centre and rear platoons will order FOR – WARD, when their platoons are at column distance.

COMPANY IN COLUMN OF PLATOONS FORMING CLOSE COLUMN OF PLATOONS

61. **At the Halt.** On the command ON NO. __ PLATOON, FORM CLOSE COLUMN, REMAINDER, QUICK – MARCH, the platoons required to close on the directing platoon are halted by their platoon commanders, when at close column distance. The master warrant officer paces the required distance.

62. **On the March**

a. On the command ON NO. __ PLATOON FORM CLOSE COLUMN, REMAINDER DOUBLE – MARCH, the platoons required to close on the designated platoon are given the order, CHANGE TO QUICK TIME, QUICK – MARCH, by their respective platoon commanders, when at close column distance.

b. On the command AT THE HALT, FORM CLOSE – COLUMN, the leading platoon commander halts his platoon and the remaining platoon commanders halt their platoons when at close column distance.

a. **Sur le peloton de queue.** Au commandement « COMPAGNIE A, FORMEZ COLONNE SUR LE PELOTON N° 3, LES AUTRES, AU PAS DE GYMNASTIQUE — MARCHE », la compagnie forme colonne sur le peloton de queue. Lorsque le peloton du centre et celui de tête ont parcouru la distance appropriée, leurs commandants donnent le commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ — MARCHE ».

b. **Sur le peloton de tête.** Au commandement « COMPAGNIE A, FORMEZ COLONNE SUR LE PELOTON N° 1, LES AUTRES, MARQUEZ LE — PAS », la compagnie forme colonne sur le peloton de tête. Lorsque le peloton du centre et celui de queue ont parcouru la distance appropriée, leurs commandants donnent le commandement « VERS L'A — VANT ».

COMPAGNIE EN COLONNE DE PELOTONS FORMANT COLONNE SERRÉE DE PELOTONS

61. **À la halte.** Au commandement « SUR LE PELOTON N^{o} __ FORMEZ COLONNE SERRÉE, LES AUTRES, PAS CADENCÉ — MARCHE », les pelotons se rapprochent du peloton de direction et s'arrêtent sur l'ordre de leur commandant, une fois à la distance voulue. L'adjudant-maître mesure cette distance au pas.

62. **En marchant**

a. Au commandement « SUR LE PELOTON N^{o} __, FORMEZ COLONNE SERRÉE, LES AUTRES, PAS DE GYMNASTIQUE — MARCHE », les pelotons se rapprochent du peloton désigné et, une fois arrivés à la distance voulue, reçoivent de leur commandant le commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ — MARCHE ».

b. Au commandement « À LA HALTE, FORMEZ COLONNE SER — RÉE », le commandant du peloton de tête fait arrêter son peloton, puis les autres commandants de peloton font de même dès que leur peloton s'est suffisamment déplacé.

COMPANY IN (CLOSE) COLUMN OF PLATOONS AT THE HALT MOVING TO A FLANK IN THREES

63. On the commands "A" COMPANY WILL MOVE TO THE RIGHT IN (CLOSE) COLUMN OF PLATOONS IN THREES, RIGHT – TURN; and "A" COMPANY, QUICK – MARCH, the company turns right and steps off in quick time. The company commander then designates the direction flank.

COMPAGNIE EN COLONNE (OU EN COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS À LA HALTE SE DÉPLAÇANT VERS UN FLANC SUR TROIS RANGS

63. Aux commandements « COMPAGNIE A, VERS LA DROITE, EN COLONNE (SERRÉE) DE PELOTONS, SUR TROIS RANGS, À DROITE, TOUR — NEZ »; et « COMPAGNIE A, PAS CADENCÉ — MARCHE », la compagnie tourne à droite et se met en marche au pas cadencé. Le commandant de compagnie désigne alors le flanc de direction.

COMPANY IN COLUMN OF PLATOONS FORMING LINE FACING A FLANK

64. **At the Halt**

a. On the command PLATOONS CHANGE DIRECTION LEFT, INTO LINE, LEFT – FORM; and QUICK – MARCH, the platoons act as in squad drill. The company marks time until the command FOR – WARD or HALT is given.

b. On the command PLATOONS, AT THE HALT, CHANGE DIRECTION LEFT, INTO LINE, LEFT – FORM; and QUICK – MARCH, the platoons act as in squad drill, halting when the movement has been completed.

COMPAGNIE EN COLONNE DE PELOTONS FORMANT LIGNE VERS UN FLANC

64. **À la halte**

a. Au commandement « PELOTONS, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, EN LIGNE, À GAUCHE, FOR — MEZ »; et « PAS CADENCÉ — MARCHE », les pelotons manœuvrent de la façon prescrite pour l'exercice d'escouade. La compagnie marque le pas jusqu'à ce que soit donné le commandement « VERS L'A — VANT » ou « HALTE ».

b. Au commandement « PELOTONS, À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, EN LIGNE, À GAUCHE, FOR — MEZ »; et « PAS CADENCÉ — MARCHE », les pelotons manœuvrent de la façon prescrite pour l'exercice d'escouade et s'arrêtent une fois la manœuvre exécutée.

65. **On the March**

a. On the command PLATOONS, AT THE HALT, CHANGE DIRECTION LEFT, INTO LINE, LEFT – FORM, the platoons act as in squad drill, halting when the movement has been completed.

b. On the command PLATOONS CHANGE DIRECTION LEFT, INTO LINE, LEFT – FORM, the platoons act as in squad drill. The company marks time until the command FOR – WARD or HALT is given.

65. **En marchant**

a. Au commandement « PELOTONS, À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, EN LIGNE, À GAUCHE, FOR — MEZ », les pelotons manœuvrent de la façon prescrite pour l'exercice d'escouade et s'arrêtent une fois la manœuvre exécutée.

b. Au commandement « PELOTONS, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, EN LIGNE, À GAUCHE, FOR — MEZ », les pelotons manœuvrent de la façon prescrite pour l'exercice d'escouade. La compagnie marque le pas jusqu'à ce que soit donné le commandement « VERS L'A — VANT » ou « HALTE ».

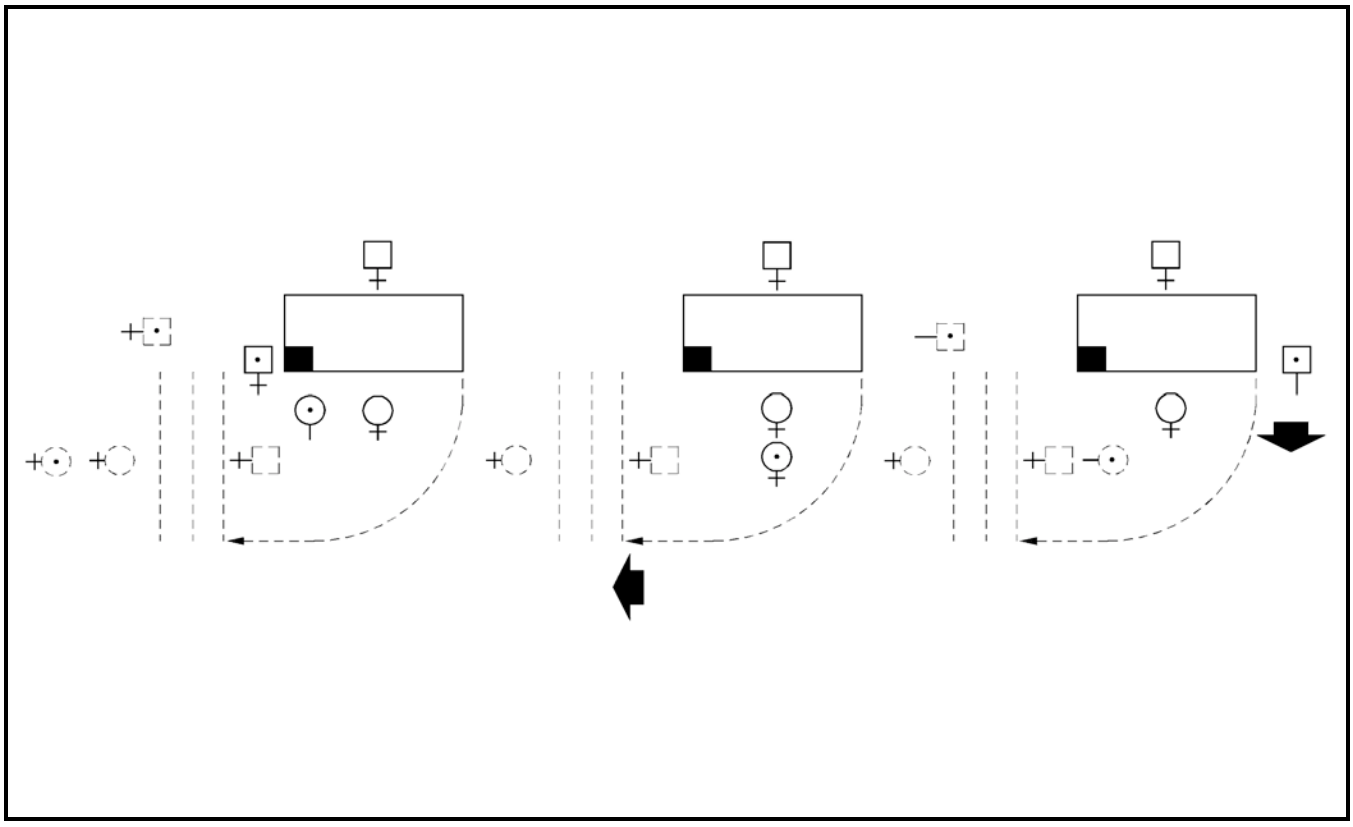

Figure 7-3-9 Company in Line Forming Column of Platoons Facing a Flank
Figure 7-3-9 Compagnie en ligne formant colonne de pelotons, vers un flanc

COMPANY IN LINE FORMING COLUMN OF PLATOONS FACING A FLANK

66. **At the Halt**

a. On the command PLATOONS, AT THE HALT, CHANGE DIRECTION RIGHT, INTO COLUMN, RIGHT FORM; QUICK – MARCH, the platoons act as in squad drill, halting when the movement has been completed (Figure 7-3-9).

b. On the command PLATOONS, CHANGE DIRECTION RIGHT, INTO COLUMN, RIGHT FORM; QUICK – MARCH, the platoons act as in squad drill. The company marks time until the command FOR – WARD or HALT is given.

COMPAGNIE EN LIGNE FORMANT COLONNE DE PELOTONS VERS UN FLANC

66. **À la halte**

a. Au commandement « PELOTONS, À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, EN COLONNE, À DROITE, FORMEZ; PAS CADENCÉ — MARCHE », les pelotons manœuvrent de la façon prescrite pour l'exercice d'escouade et ils font halte une fois les mouvements exécutés (figure 7-3-9).

b. Au commandement « PELOTONS, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, EN COLONNE, À DROITE, FORMEZ; PAS CADENCÉ — MARCHE », les pelotons manœuvrent de la façon prescrite pour l'exercice d'escouade. La compagnie marque le pas jusqu'à ce que soit donné le commandement « VERS L'A — VANT » ou « HALTE ».

67. **On the March**

a. On the command PLATOONS, AT THE HALT, CHANGE DIRECTION RIGHT, INTO COLUMN, RIGHT – FORM, the platoons act as in squad drill, halting when the movement has been completed.

b. On the command PLATOONS, CHANGE DIRECTION RIGHT, INTO COLUMN, RIGHT – FORM, the platoons act as in squad drill. The company marks time until the command FOR – WARD or HALT is given.

COMPANY IN COLUMN OF THREES ON THE MARCH FORMING COLUMN OF PLATOONS FACING A FLANK

68. On the command "A" COMPANY, FACING LEFT, ADVANCE IN COLUMN:

a. the leading platoon commander orders NO. 1 PLATOON, LEFT – TURN; and

b. the commanders of the second and third platoons order their platoons to turn left when their platoons arrive at the position formerly occupied by the leading platoon (Figure 7-3-10).

69. After each platoon turns, the platoon commander designates the directing flank.

70. In conjunction with No. 1 and No. 3 Platoon Commander's orders, the deputy commander and warrant officer move to their respective positions in column.

67. **En marchant**

a. Au commandement « PELOTONS, À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, EN COLONNE, À DROITE, FOR — MEZ », les pelotons manœuvrent de la façon prescrite pour l'exercice d'escouade et s'arrêtent une fois le mouvement exécuté.

b. Au commandement « PELOTONS, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, EN COLONNE, À DROITE, FOR — MEZ », les pelotons manœuvrent de la façon prescrite pour l'exercice d'escouade. La compagnie marque le pas jusqu'à ce que soit donné le commandement « VERS L'A — VANT » ou « HALTE ».

COMPAGNIE EN COLONNE PAR TROIS EN MARCHE FORMANT COLONNE DE PELOTONS VERS UN FLANC

68. Au commandement « COMPAGNIE A, FACE À GAUCHE, AVANCEZ EN COLONNE » :

a. le commandant du peloton de tête donne le commandement « PELOTON N° 1, À GAUCHE, TOUR — NEZ »; et

b. lorsque les pelotons n° 2 et n° 3 atteignent la position occupée précédemment par le peloton de tête, leurs commandants leur commandent de tourner à gauche (figure 7-3-10).

69. Dès que chaque peloton a tourné, son commandant désigne son flanc de direction.

70. Le commandant adjoint et l'adjudant prennent leur position dans la formation de colonne en coordonnant leurs mouvements avec les commandements des commandants des pelotons n° 1 et n° 3.

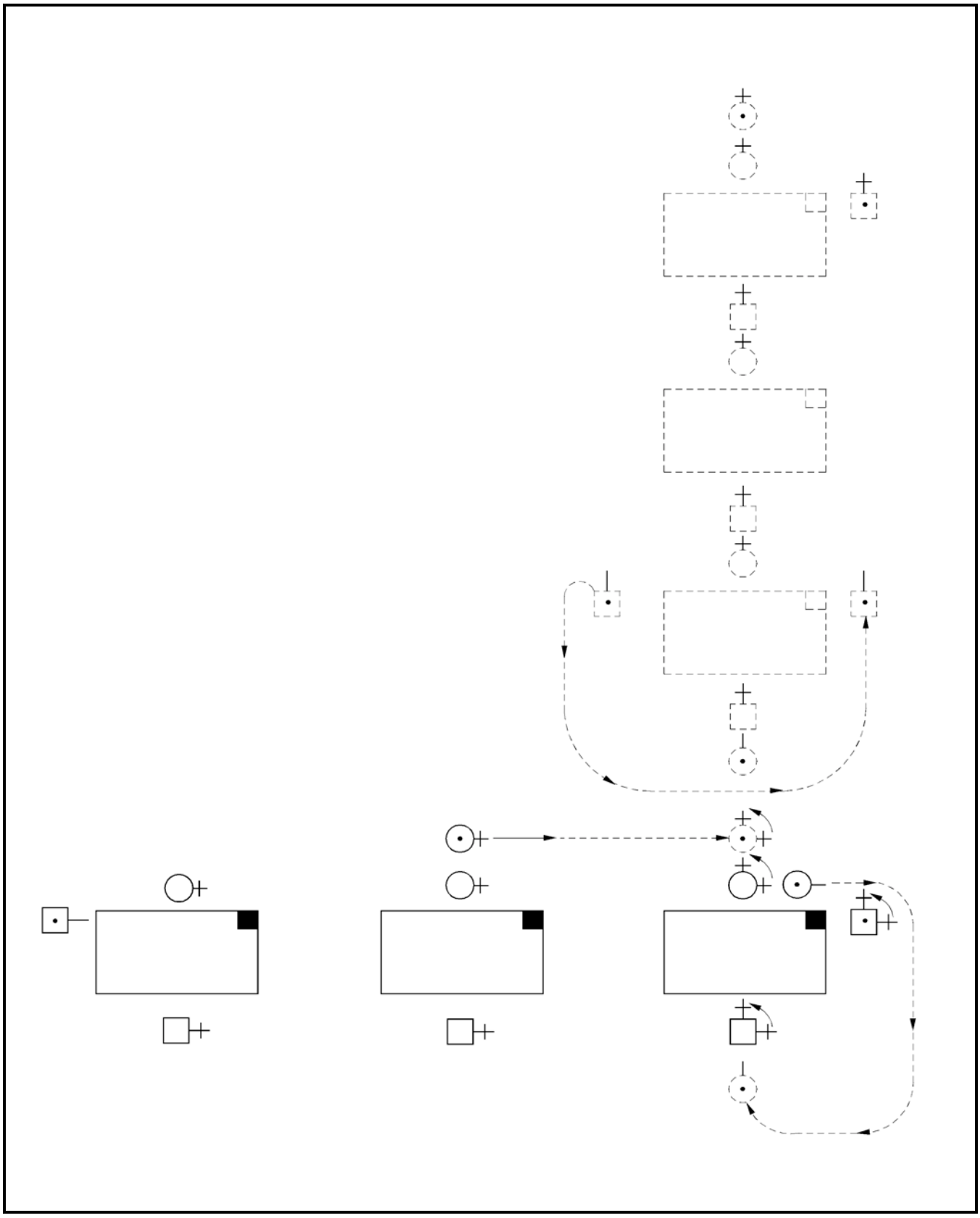

Figure 7-3-10 Company in Column of Threes Forming Column of Platoons Facing a Flank
Figure 7-3-10 Compagnie en colonne par trois formant colonne de pelotons vers un flanc

COMPANY IN COLUMN OF PLATOONS FORMING LINE FACING THE SAME DIRECTION

71. **At the Halt**

a. On the command AT THE HALT, ON THE LEFT, FORM LINE, REMAINDER LEFT IN – CLINE; QUICK – MARCH:

(1) the leading platoon stands fast; and

(2) the remainder left incline and then, on the second command, commence marching.

b. Platoon commanders order RIGHT IN – CLINE as their platoons reach a position opposite their place in line and halt their platoons when they come into position in line.

72. **On the March**

a. On the command AT THE HALT, ON THE LEFT, FORM LINE; REMAINDER LEFT IN – CLINE:

(1) the leading platoon commander orders HALT; and

(2) the remaining platoon commanders order RIGHT IN – CLINE as their platoons reach a position opposite their place in line and halt their platoons when they come into position in line.

b. If the command AT THE HALT is not given, the leading platoon continues marching in quick time and remainder advance at the double. In this case the order after LEFT IN – CLINE would be RIGHT INCLINE, CHANGE TO DOUBLE TIME, DOUBLE – MARCH. When the second and third platoons reach their positions, the platoon commanders order CHANGE TO QUICK TIME, QUICK – MARCH.

COMPAGNIE EN COLONNE DE PELOTONS FORMANT LIGNE DANS LA MÊME DIRECTION

71. **À la halte**

a. Au commandement « À LA HALTE, SUR LA GAUCHE, FORMEZ LIGNE, LES AUTRES, À GAUCHE, OBLI — QUEZ; PAS CADENCÉ — MARCHE » :

(1) le peloton de tête reste immobile; et

(2) les autres obliquent à gauche et, au second commandement, commencent à marcher.

b. Les commandants de peloton donnent le commandement « À DROITE, OBLI — QUEZ » lorsque leur peloton arrive vis-à-vis de l'endroit où il doit se placer en ligne. Une fois leur peloton en place, ils lui donnent l'ordre de faire halte.

72. **En marchant**

a. Au commandement « À LA HALTE, SUR LA GAUCHE, FORMEZ LIGNE; LES AUTRES, VERS LA GAUCHE, OBLI — QUEZ » :

(1) le commandant du peloton de tête donne le commandement « HALTE »; et

(2) les autres commandants de peloton donnent le commandement « À DROITE, OBLI — QUEZ » lorsque leur peloton arrive à l'endroit où il doit se placer en ligne. Une fois leur peloton en place, ils lui donnent l'ordre de faire halte.

b. Si le commandement « À LA HALTE » n'est pas donné, le peloton de tête continue à avancer au pas cadencé tandis que les autres avancent au pas de gymnastique. Dans ce cas, le commandement « VERS LA GAUCHE, OBLI — QUEZ » est suivi du commandement « VERS LA DROITE, OBLIQUEZ, CHANGEZ DE CADENCE, PAS DE GYMNASTIQUE — MARCHE ». Lorsque les deuxième et troisième pelotons atteignent leur position, les commandants donnent le commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ — MARCHE ».

COMPANY IN LINE FORMING (CLOSE) COLUMN OF PLATOONS FACING THE SAME DIRECTION

73. **At the Halt.** On the command AT THE HALT, ON NO. 1 PLATOON, FORM (CLOSE) COLUMN, REMAINDER, RIGHT TURN; QUICK – MARCH:

a. the designated platoon stands fast: and

b. the remainder of the company turns right, steps off in quick time and forms (close) column of platoons to the rear of the designated platoon in the same manner as forming column of platoons from column of threes (see paragraphs 51 to 57).

74. **On the March.** On the command ADVANCE IN COLUMN, REMAINDER RIGHT – TURN, the right platoon continues to march to its front, the remainder of the company turns right (the company commander moving directly to his new position) and the commanders of the other platoons order LEFT – TURN as their platoons reach their positions in column.

COMPANY IN COLUMN OF PLATOONS MOVING TO A FLANK, FORMING COLUMN OF THREES BY WHEELING

75. On the command ADVANCE IN COLUMN OF THREES, PLATOONS, LEFT – WHEEL, each platoon wheels to the left immediately.

COMPANY IN COLUMN OF THREES FORMING COLUMN OF PLATOONS MOVING TO A FLANK BY WHEELING

76. On the command MOVE TO THE RIGHT IN COLUMN OF PLATOONS, IN THREES, PLATOONS, RIGHT – WHEEL, the platoons wheel immediately.

COMPAGNIE EN LIGNE FORMANT COLONNE (OU COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS DANS LA MÊME DIRECTION

73. **À la halte.** Au commandement « À LA HALTE, SUR LE PELOTON N° 1, FORMEZ COLONNE (SERRÉE), LES AUTRES À DROITE, TOURNEZ; PAS CADENCÉ — MARCHE » :

a. le peloton désigné reste immobile; et

b. les autres pelotons tournent à droite, se mettent en marche au pas cadencé et forment colonne (ou colonne serrée) de pelotons à l'arrière du peloton désigné, comme lorsqu'il s'agit de passer de la formation en colonne par trois à la formation en colonne de pelotons (voir paragraphes 51 à 57).

74. **En marchant.** Au commandement « AVANCEZ EN COLONNE, LES AUTRES, À DROITE, TOUR — NEZ », le peloton de droite continue à marcher vers l'avant, les autres pelotons tournent à droite (pendant que le commandant de compagnie se rend directement à sa nouvelle position) et les commandants des autres pelotons donnent le commandement « À GAUCHE, TOUR — NEZ » dès que leur peloton atteint sa position dans la colonne.

COMPAGNIE EN COLONNE DE PELOTONS SE DÉPLAÇANT VERS UN FLANC FORMANT COLONNE PAR TROIS PAR CONVERSION

75. Au commandement « AVANCEZ EN COLONNE PAR TROIS, PELOTONS, VERS LA GAUCHE — GAUCHE », les pelotons font immédiatement une conversion vers la gauche.

COMPAGNIE EN COLONNE PAR TROIS FORMANT COLONNE DE PELOTONS SE DÉPLAÇANT VERS UN FLANC PAR CONVERSION

76. Au commandement « VERS LA DROITE, EN COLONNE DE PELOTONS, SUR TROIS RANGS, PELOTONS, VERS LA DROITE — DROITE », les pelotons font immédiatement une conversion.

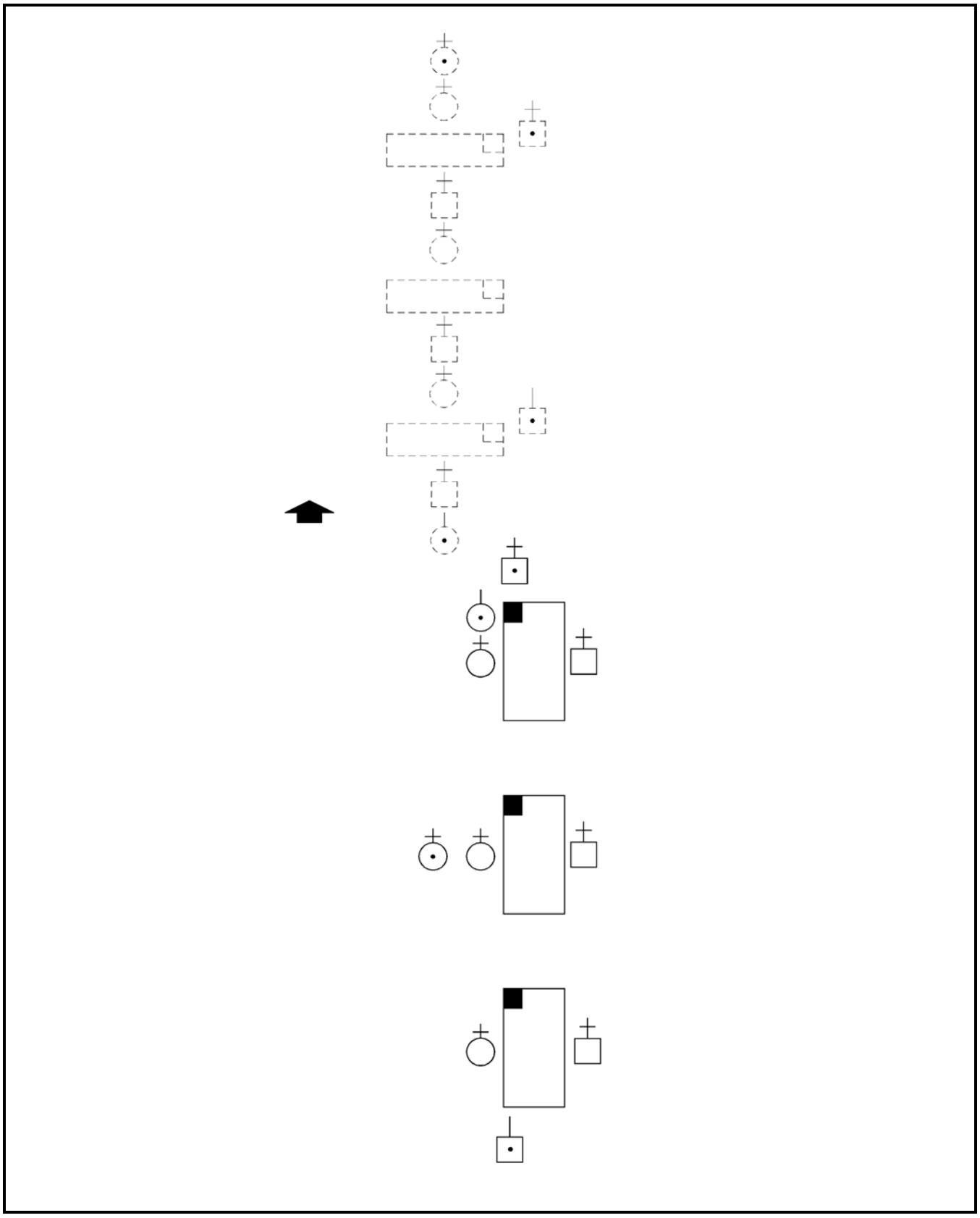

Figure 7-3-11 Company in Column of Threes Forming Column of Platoons Facing the Same Direction
Figure 7-3-11 Compagnie en colonne par trois formant colonne de pelotons dans la même direction

COMPANY IN COLUMN OF THREES FORMING COLUMN OF PLATOONS FACING THE SAME DIRECTION

77. **At the Halt**

a. On the command AT THE HALT, ON THE LEFT, INTO COLUMN, FORM PLATOONS; QUICK – MARCH, the platoons act as ordered.

b. The same procedure is used to form close column of platoons with the following exceptions:

(1) the company commander shall order ON THE LEFT, INTO CLOSE COLUMN, FORM PLATOONS; QUICK – MARCH;

(2) the leading platoon shall act to form platoon normally;

(3) as the centre and rear platoons complete the form, the platoon commanders shall order, NO. __ PLATOON, FOR – WARD, and as each platoon arrives at close column distance they shall order, NO. __ PLATOON, MARK – TIME; and

(4) the company commander then shall order “A” COMPANY, FOR – WARD or HALT.

78. **On the March**

a. On the command ON THE LEFT, INTO COLUMN, FORM – PLATOONS, the platoons act as ordered (Figure 7-3-11).

b. The same procedure is used to form close column of platoons with the following exceptions:

(1) the company commander shall order ON THE LEFT, INTO CLOSE COLUMN, FORM – PLATOONS;

COMPAGNIE EN COLONNE PAR TROIS FORMANT COLONNE DE PELOTONS DANS LA MÊME DIRECTION

77. **À la halte**

a. Au commandement « À LA HALTE, SUR LA GAUCHE, EN COLONNE, FORMEZ PELOTONS; PAS CADENCÉ — MARCHE », les pelotons exécutent les manœuvres demandées.

b. Pour former une colonne serrée de pelotons, la manœuvre est la même, avec les différences suivantes :

(1) le commandant de compagnie donne le commandement « SUR LA GAUCHE, EN COLONNE SERRÉE, FORMEZ PELOTONS; PAS CADENCÉ — MARCHE »;

(2) le peloton de tête forme peloton de la façon normale;

(3) dès que le peloton du centre et le peloton de queue sont formés, les commandants de pelotons donnent le commandement « PELOTON N^{o} __, VERS L’A — VANT », et lorsque ces pelotons se trouvent à la distance requise pour la formation en colonne serrée, les commandants donnent le commandement « PELOTON N^{o} __, MARQUEZ LE — PAS »; et

(4) le commandant de compagnie donne alors le commandement « COMPAGNIE A, VERS L’A — VANT » ou « HALTE ».

78. **En marchant**

a. Au commandement « SUR LA GAUCHE, EN COLONNE, FORMEZ — PELOTONS », les pelotons exécutent la manœuvre demandée (figure 7-3-11).

b. Pour former une colonne serrée de pelotons, la manœuvre est la même, avec les différences suivantes :

(1) le commandant de compagnie donne le commandement « SUR LA GAUCHE, EN COLONNE SERRÉE, FORMEZ — PELOTONS »;

(2) the leading platoon shall act to form platoon normally;

(3) as the centre and rear platoons complete the form, the platoon commanders shall order, NO. __ PLATOON, FOR – WARD, and as each platoon arrives at close column distance they shall order NO. __ PLATOON, MARK – TIME; and

(4) the company commander shall then order "A" COMPANY, FOR – WARD or HALT.

COMPANY IN COLUMN OF PLATOONS CHANGING DIRECTION BY FORMING

79. On the command BY THE RIGHT, CHANGE DIRECTION RIGHT, the leading platoon commander orders NO. 1 PLATOON RIGHT – FORM and then FOR – WARD. The remaining platoons conform on reaching the same ground (Figure 7-3-12).

COMPANY IN CLOSE COLUMN OF PLATOONS ON THE MARCH FORMING LINE FACING A FLANK

80. On the command AT THE HALT, FACING LEFT, FORM – LINE, the rear platoon commander orders NO. 3 PLATOON, LEFT – FORM. The remaining platoon commanders give the same order so as to reach their positions in line.

81. If the cautionary command AT THE HALT is not given, the company marks time until the order FOR – WARD or HALT is given.

(2) le peloton de tête forme peloton de la façon normale;

(3) dès que le peloton du centre et le peloton de queue sont formés, les commandants de peloton donnent le commandement « PELOTON N^{o} __ VERS L'A — VANT », et lorsque ces pelotons se trouvent à la distance requise pour la formation en colonne serrée, les commandants donnent le commandement « PELOTON N^{o} __, MARQUEZ LE — PAS »; et

(4) le commandant de compagnie donne alors le commandement « COMPAGNIE A, VERS L'A — VANT » ou « HALTE ».

COMPAGNIE EN COLONNE DE PELOTONS CHANGEANT DE DIRECTION EN FORMANT LES RANGS

79. Au commandement « PAR LA DROITE, CHANGEZ DE DIRECTION, VERS LA DROITE », le commandant du peloton de tête donne le commandement « PELOTON N° 1, VERS LA DROITE, FOR — MEZ » et ensuite « VERS L'A — VANT ». Les autres pelotons font de même en arrivant au même endroit (figure 7-3-12).

COMPAGNIE EN COLONNE SERRÉE DE PELOTONS FORMANT LIGNE VERS UN FLANC EN MARCHANT

80. Au commandement « À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ — LIGNE », le commandant du peloton de queue donne le commandement « PELOTON N° 3, VERS LA GAUCHE, FOR — MEZ ». Les commandants des autres pelotons donnent le même commandement de façon à ce que leurs pelotons arrivent à leurs positions en ligne.

81. Si le commandement d'avertissement « À LA HALTE » n'est pas donné, la compagnie marque le pas jusqu'à ce que soit donné le commandement « VERS L'A — VANT » ou « HALTE ».

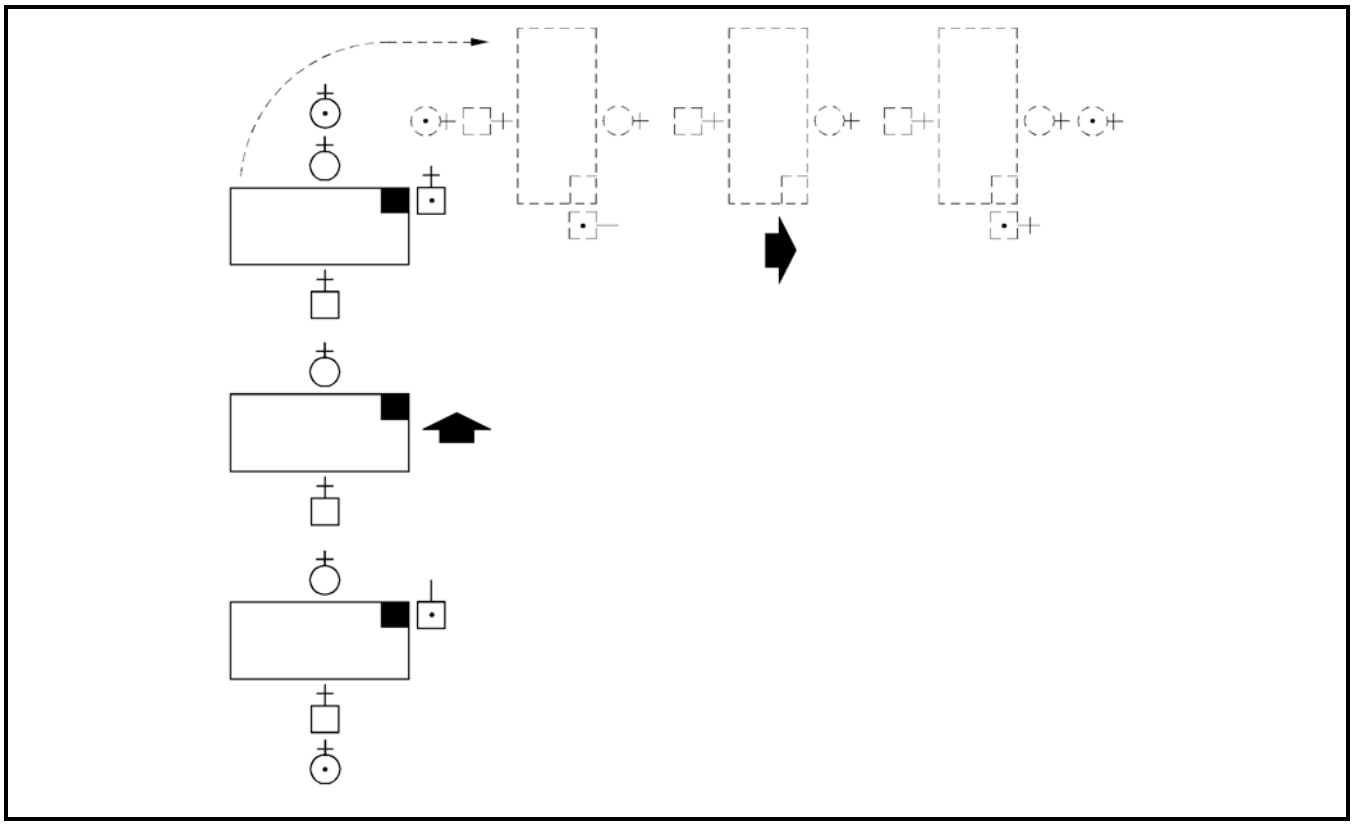

Figure 7-3-12 Company in Column of Platoons Changing Direction by Forming
Figure 7-3-12 Compagnie en colonne de pelotons changeant de direction en formant les rangs

COMPANY IN CLOSE COLUMN OF PLATOONS HALTED, FORMING LINE FACING THE SAME DIRECTION

82. On the command ON THE LEFT FORM LINE, REMAINDER LEFT TURN; QUICK – MARCH, the rear platoons wheel right and then left to arrive at their positions in line. Keeping the correct order of platoons, the platoon commanders halt and advance their platoons.

COMPAGNIE EN COLONNE SERRÉE DE PELOTONS À LA HALTE, FORMANT LIGNE DANS LA MÊME DIRECTION

82. Au commandement « SUR LA GAUCHE, FORMEZ LIGNE, LES AUTRES, À GAUCHE, TOURNEZ; PAS CADENCÉ — MARCHE », les pelotons de queue font une conversion à droite, puis à gauche, pour aller prendre position en ligne. Les commandants de peloton donnent à leur peloton l'ordre de faire halte et de s'avancer.

SECTION 4

BATTALION DRILL

INTRODUCTION

1. Detail for exercising a squad, platoon and company with and without arms is applicable to battalion drill.

2. A battalion consists of two or more companies. It is commanded by a commanding officer, assisted by a deputy commander, an adjutant and a chief warrant officer. Their positions on parade are summarized in Figure 7-4-5. Other officers, warrant officers and senior non-commissioned officers not directly involved with the companies shall be supernumeraries and form supernumerary ranks as directed by the commanding officer.

3. The intervals and distances between units and sub-units, may be altered to suit available parade ground space.

4. For simplicity, the battalion described in this section consists of “A”, “B” and “C” companies, and its headquarters personnel occupy parade positions or are distributed among the companies on parade. If an actual unit’s headquarters is large enough to parade as a separate company, and it is to be maintained as such, it will take post on the right of the line.

BATTALION FORMATIONS

5. **General.** Battalion formations are:

a. line;

b. column of threes;

c. column of route;

d. column of companies;

e. close column of companies; and

SECTION 4

EXERCICE DE BATAILLON

INTRODUCTION

1. Les instructions relatives à l’exercice d’escouade, à l’exercice de peloton et à l’exercice de compagnie, avec ou sans armes, s’appliquent également à l’exercice de bataillon.

2. Un bataillon est constitué de deux compagnies ou plus. Il est placé sous les ordres d’un commandant, lequel est assisté d’un commandant adjoint, d’un capitaine-adjudant et d’un adjudant-chef. On peut voir, à la figure 7-4-5, les positions respectives de ces officiers dans les rassemblements. Les autres officiers, les adjudants et les sous-officiers supérieurs qui n’ont pas de fonctions précises au sein des compagnies constituent des surnuméraires et, à ce titre, ils forment des rangs à part, selon les instructions du commandant.

3. On peut modifier les intervalles et les distances entre unités et sous-unités en fonction des dimensions du terrain de rassemblement.

4. Pour faciliter la description des mouvements, on prend ici comme exemple un bataillon composé des compagnies « A », « B » et « C ». Les membres de l’état-major occupent les postes qui leur sont réservés au rassemblement ou bien sont répartis entre les diverses compagnies. Lorsque l’état-major d’une unité est suffisamment important pour constituer une compagnie distincte, au rassemblement, et qu’il n’y a pas lieu d’y apporter des modifications, ce groupe prend place à droite de la ligne.

FORMATIONS DE BATAILLON

5. **Généralités.** Les formations de bataillon sont les suivantes :

a. le bataillon en ligne;

b. le bataillon en colonne par trois;

c. le bataillon en colonne de route;

d. le bataillon en colonne de compagnies;

e. le bataillon en colonne serrée de compagnies; et

f. mass.

6. **Battalion in Line.** When a battalion is formed in line (see Figure 7-4-1):

a. the companies are in line, side-by-side on the same alignment, with a 10 pace interval between companies;

b. each company is formed in line as in company drill;

c. the commanding officer is in the centre of the battalion 15 paces in front of the front rank;

d. the deputy commander is in line with the company commanders and six paces in front of the second single file from the left of the left flank platoon of the battalion;

e. the adjutant is in line with the company commanders and six paces in front of the second single file from the right of the right flank platoon of the battalion; and

f. the chief warrant officer is one pace to the right of the leading company master warrant officer, in line with the front rank.

7. **Battalion in Column of Threes.** A battalion formed in column of threes is in the same formation as when in line, but facing a flank (see Figure 7-4-2).

8. **Battalion in Column of Route.** A battalion in column of route (see Figure 7-4-3) is similar to one in column of threes, except that:

a. the commanding officer is in the front of the battalion, eight paces in front of the centre single file;

b. the deputy commander is six paces in rear of the centre single file;

c. the adjutant is six paces in front of the right single file; and

d. the chief warrant officer is six paces in front of the left single file.

f. le bataillon en masse.

6. **Bataillon en ligne.** Lorsque le bataillon est en ligne (voir la figure 7-4-1) :

a. les compagnies sont placées en ligne, alignées côte à côte et séparées par des intervalles de 10 pas;

b. chaque compagnie se met en ligne comme à l'exercice de compagnie;

c. le commandant prend place au centre du bataillon, 15 pas en avant du rang avant;

d. le commandant adjoint se place dans la ligne des commandants de compagnie, six pas en avant de la deuxième file de gauche du peloton qui se trouve sur le flanc gauche du bataillon;

e. le capitaine-adjudant se place dans la ligne des commandants de compagnie, six pas en avant de la deuxième file de droite du peloton qui se trouve sur le flanc droit du bataillon; et

f. l'adjudant-chef se place un pas à droite de l'adjudant-maître de la compagnie de tête, dans la ligne du rang avant.

7. **Bataillon en colonne par trois.** La formation en colonne par trois est semblable à la formation en ligne, sauf que le bataillon est orienté vers un flanc (voir la figure 7-4-2).

8. **Le bataillon en colonne de route.** La formation en colonne de route (voir la figure 7-4-3) est semblable à la formation en colonne par trois, avec les différences suivantes :

a. le commandant se place à l'avant du bataillon, huit pas en avant de la file du centre;

b. le commandant adjoint se place derrière la file du centre, à une distance de six pas;

c. le capitaine-adjudant se place à l'avant de la file de droite, à une distance de six pas; et

d. l'adjudant-chef se place à l'avant de la file de gauche, à une distance de six pas.

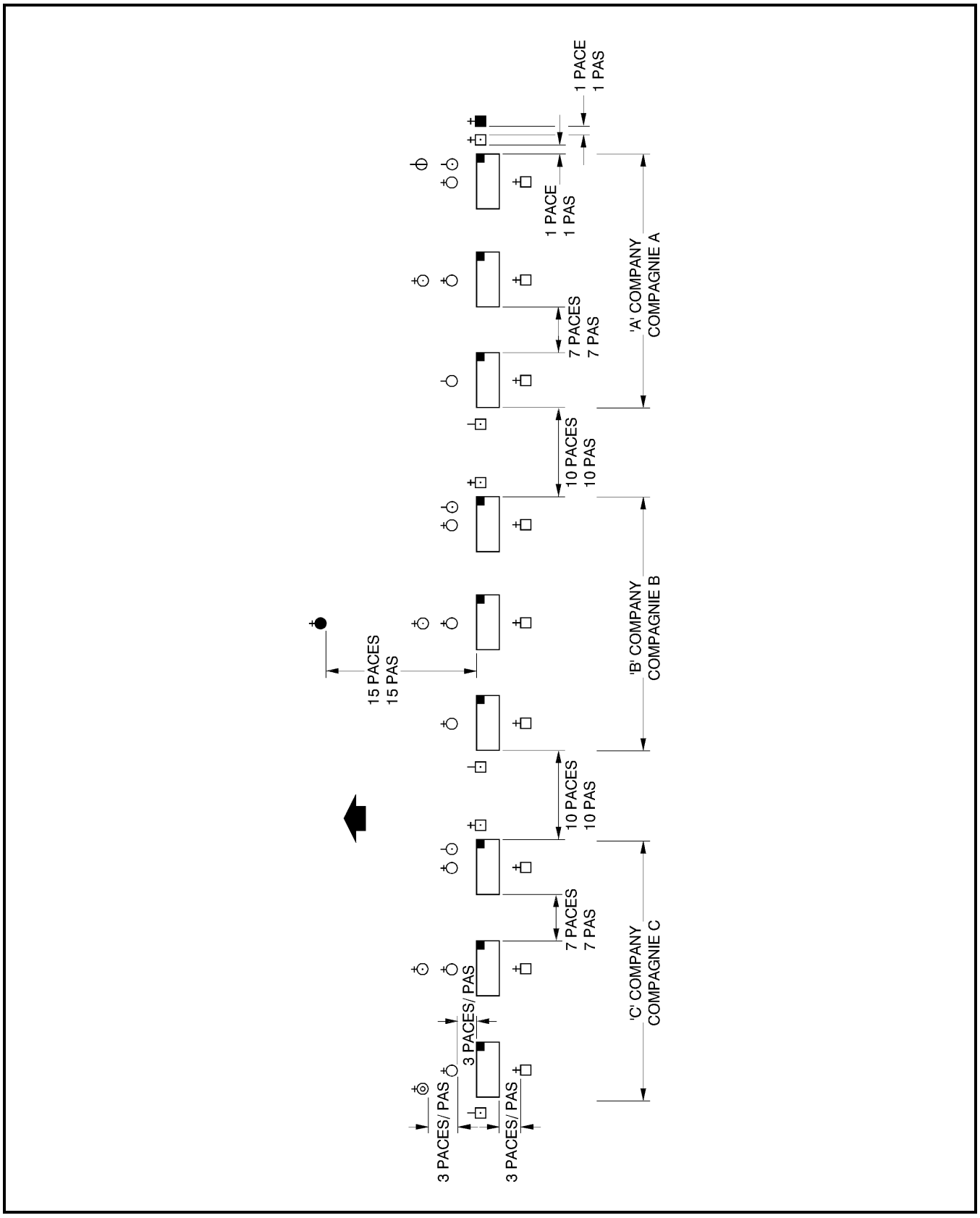

Figure 7-4-1 Battalion in Line
Figure 7-4-1 Bataillon en ligne

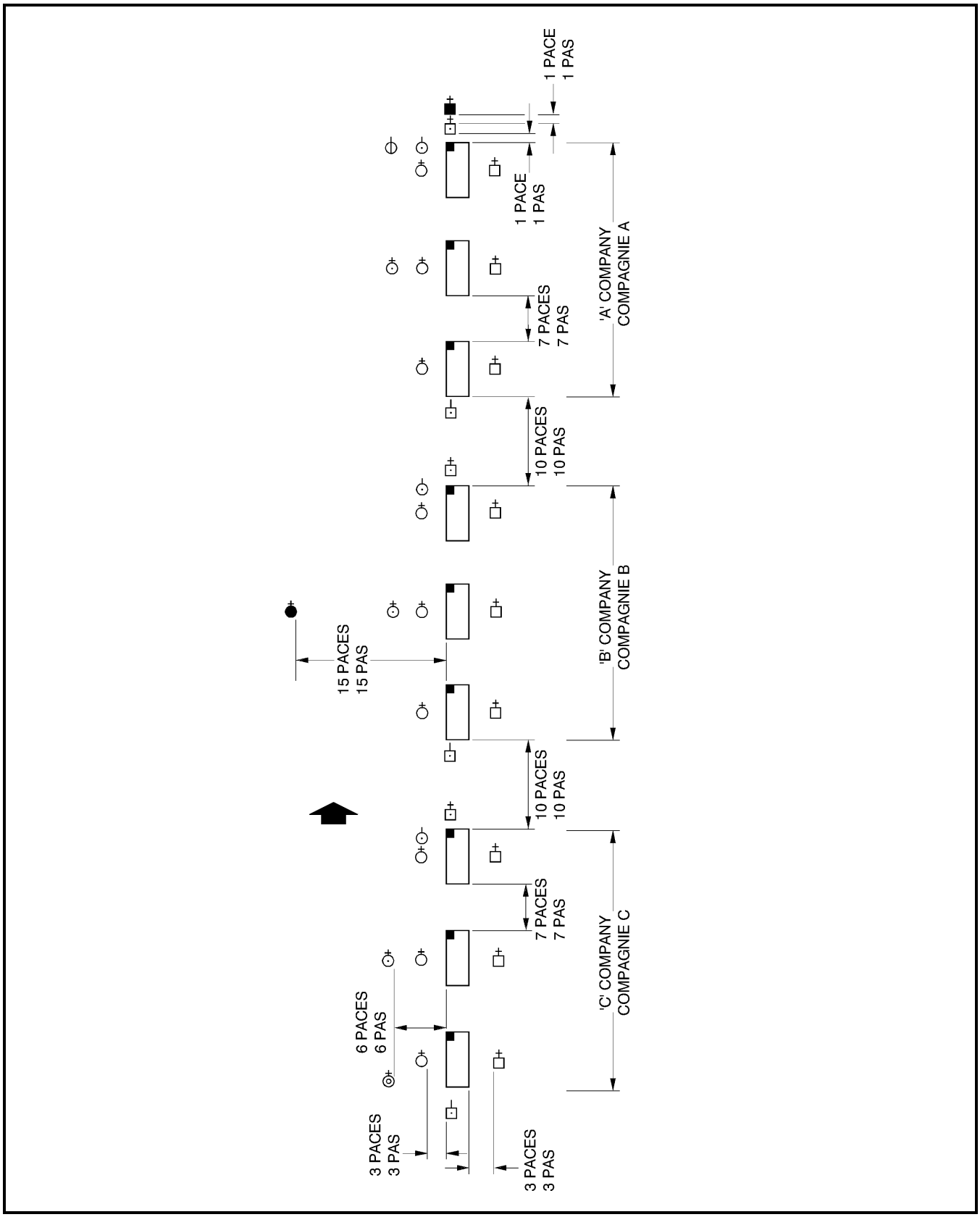

Figure 7-4-2 Battalion in Column of Threes
Figure 7-4-2 Bataillon en colonne par trois

9. **Battalion in Column of Companies.** A Battalion in column of companies is formed with each company in line, one behind the other (see Figure 7-4-4). If the companies are of unequal strength, the front company shall be the strongest. The distance between companies is the frontage of the strongest company plus 10 paces. In column of companies:

a. the commanding officer is 15 paces in front of the front rank and at the centre of the leading company;

b. the deputy commander is six paces in front of the second single file from the left of the left flank platoon of the front company of the battalion:

c. the adjutant is six paces in front of the second single file from the right, of the right flank platoon of the front company of the battalion; and

d. the chief warrant officer is one pace to the right of the leading company master warrant officer, in line with the front rank.

10. **Battalion in Close Column of Companies.** A battalion formed in close column of companies maintains the same formation in all detail as for column of companies (see Figure 7-4-4) except that:

a. the distance between companies may be reduced to suit the circumstances, but remains the same between each company; and

b. the minimum distance between companies is 15 paces.

11. **Battalion in Mass.** When a battalion is in mass (Figure 7-4-5):

a. the companies are formed in close column of platoons on the same alignment;

b. there is a 10-pace interval between companies;

c. the commanding officer is in the centre of the battalion, 15 paces in front of the front rank of the battalion;

9. **Bataillon en colonne de compagnies.** Lorsque le bataillon est en colonne de compagnies, les compagnies sont en ligne l'une derrière l'autre (voir la figure 7-4-4). Si les compagnies sont d'inégale importance, celle dont l'effectif est le plus élevé se place en avant. La distance entre les compagnies doit correspondre à la largeur de front de la compagnie la plus importante, plus dix pas. Dans cette formation :

a. le commandant se place à l'avant et au centre de la compagnie de tête, à une distance de 15 pas;

b. le commandant adjoint se place devant la deuxième file de gauche du peloton de gauche de la compagnie de tête du bataillon, à une distance de six pas;

c. le capitaine-adjudant se place devant la deuxième file de droite du peloton de droite de la compagnie de tête du bataillon, à une distance de six pas; et

d. l'adjudant-chef se place à droite de l'adjudant-maître de la compagnie de tête, à un pas de celui-ci et dans la ligne du rang avant.

10. **Bataillon en colonne serrée de compagnies.** La formation en colonne serrée de compagnies est semblable en tous points à la formation en colonne de compagnies (voir la figure 7-4-4), sauf que :

a. la distance entre les compagnies peut être réduite, au besoin, mais cette distance doit toujours être la même entre chacune des compagnies; et

b. la distance minimale entre les compagnies est de 15 pas.

11. **Bataillon en masse.** Dans cette formation (figure 7-4-5) :

a. les compagnies sont formées en colonne serrée de pelotons et elles sont toutes alignées;

b. l'intervalle entre les compagnies est de 10 pas;

c. le commandant est au centre du bataillon, à 15 pas du rang avant;

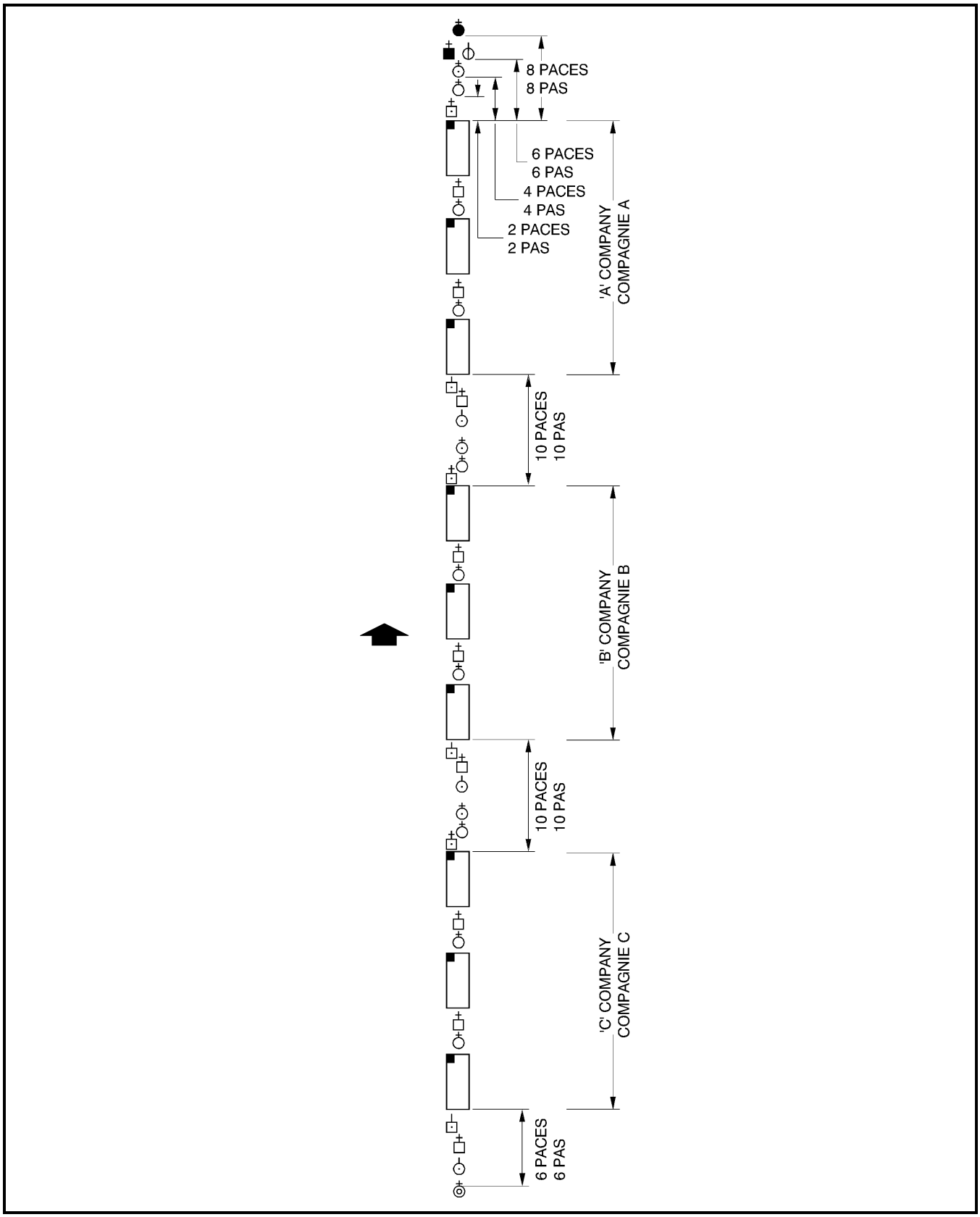

Figure 7-4-3 Battalion in Column of Route
Figure 7-4-3 Bataillon en colonne de route

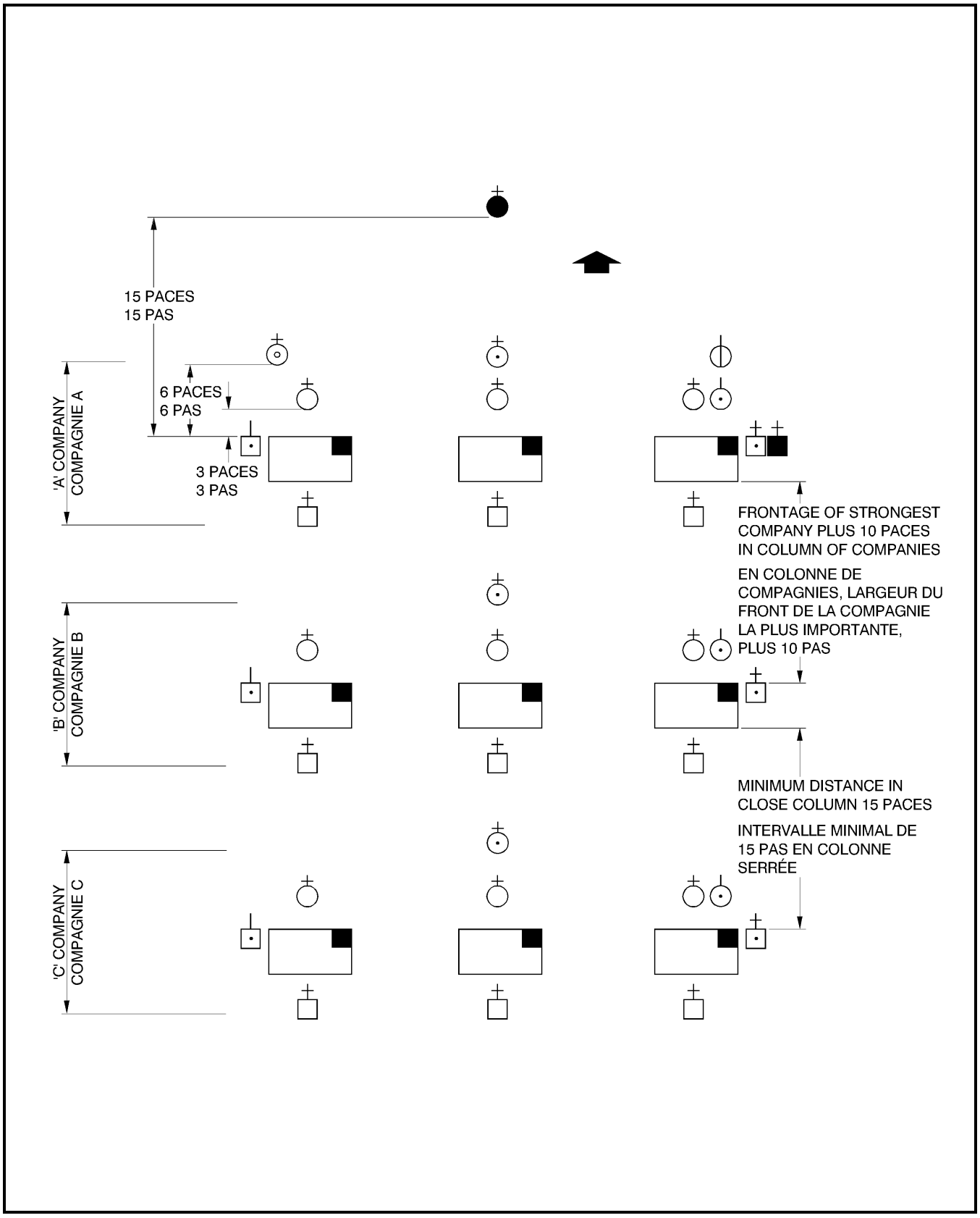

Figure 7-4-4 Battalion in Column (Close Column) of Companies
Figure 7-4-4 Bataillon en colonne (colonne serrée) de compagnies

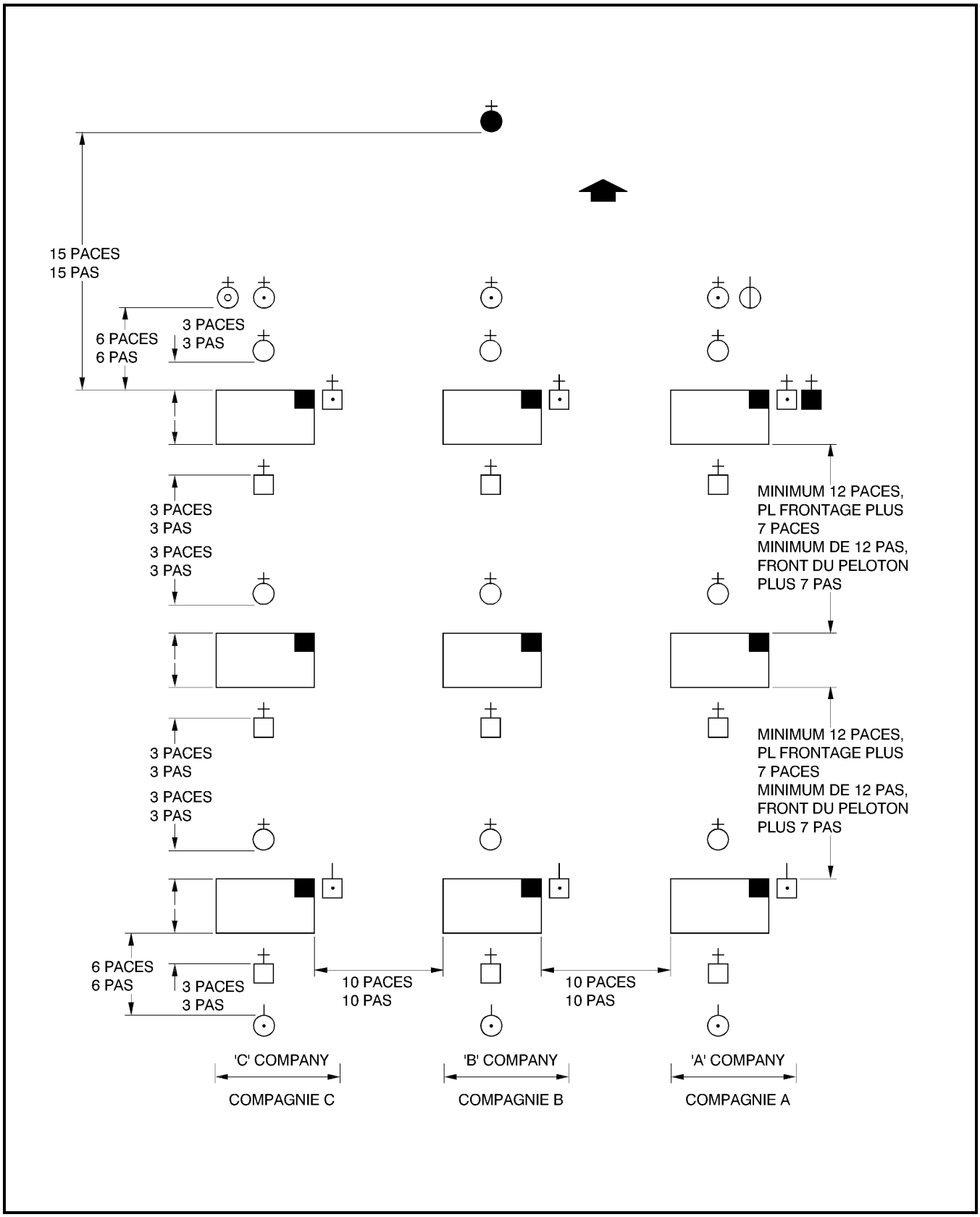

Figure 7-4-5 Battalion in Mass
Figure 7-4-5 Bataillon en masse

d. the deputy commander is six paces in front of the second single file from the left of the front platoon of the left flank company;

e. the adjutant is six paces in front of the second single file from the right of the front platoon of the right flank company; and

f. the chief warrant officer is one pace to the right of the leading company master warrant officer, in line with the front rank.

TELLING OFF A BATTALION

12. When troops do not parade together regularly, it may be necessary to organize and identify companies and platoons. The troops will be assembled in groups, often after being sized.

13. If the groups are platoons or platoon-sized units, the chief warrant officer shall assemble them in a convenient order and command TELL OFF BY PLATOONS. The platoon warrant officers shall call out their number in succession as noted in Section 3, paragraph 11. The chief warrant officer then orders:

a. 1, 2 AND 3 PLATOONS SHALL FORM "A" COMPANY; and

b. 4, 5 AND 6 PLATOONS SHALL FORM "B" COMPANY, etc.

14. If the groups are companies or company-sized units, the chief warrant officer will command TELL OFF BY COMPANIES and the master warrant officer's shall reply in succession:

a. "A" COMPANY;

b. "B"; and

c. "C" COMPANY.

15. Only the first and last companies shall be identified by use of the word "company", thus indicating that all companies have answered the order.

d. le commandant adjoint est en avant de la deuxième file de gauche du peloton de tête de la compagnie se trouvant sur le flanc gauche, à une distance de six pas;

e. le capitaine-adjudant est en avant de la deuxième file de droite du peloton de tête de la compagnie se trouvant sur le flanc droit, à une distance de six pas; et

f. l'adjudant-chef est à droite de l'adjudant-maître de la compagnie de tête, à un pas de celui-ci et dans la ligne du rang avant.

FAÇON DE NUMÉROTER UN BATAILLON

12. Lorsque les troupes n'ont pas l'habitude d'évoluer ensemble, il est parfois nécessaire de constituer et d'identifier les compagnies et les pelotons. On divise alors les troupes en groupes, souvent après avoir procédé à un alignement par rang de taille.

13. Si les groupes sont des pelotons ou des unités de la taille d'un peloton, l'adjudant-chef les rassemble dans l'ordre approprié et il donne le commandement « IDENTIFIEZ-VOUS PAR PELOTON ». Les adjudants de peloton répondent alors à tour de rôle en mentionnant leur numéro de peloton, tel qu'indiqué au paragraphe 11 de la section 3. L'adjudant-chef donne ensuite les commandements suivants :

a. « LES PELOTONS N° 1, 2 ET 3 FORMERONT LA COMPAGNIE A »; et

b. « LES PELOTONS N° 4, 5 ET 6 FORMERONT LA COMPAGNIE B », etc.

14. Si les groupes sont des compagnies ou des unités de la taille d'une compagnie, l'adjudant-chef donne le commandement « IDENTIFIEZ-VOUS PAR COMPAGNIE », à quoi les adjudants-maîtres répondent successivement :

a. « COMPAGNIE A »;

b. « B »; et

c. « COMPAGNIE C ».

15. Seules la première compagnie et la dernière compagnie emploient le mot « compagnie » pour s'identifier. La dernière indique ainsi que toutes ont répondu.

16. The chief warrant officer then confirms these designations by ordering “A”, “B” and “C” COMPANIES WILL FORM THE BATTALION.

DRESSING A BATTALION IN LINE

17. At the completion of all battalion drill movements, when a battalion is halted in line, the battalion shall be dressed.

18. On the command RIGHT – DRESS by the commanding officer:

a. all officers turn about;

b. the battalion deputy commander and the company commanders dress on the adjutant;

c. the platoon commanders, company deputy commanders and supernumerary officers dress on the company deputy commander of “A” Company;

d. the platoon warrant officers, supernumerary warrant officers and non-commissioned officers dress on the warrant officer or non-commissioned officers on the right flank, who looks to the front;

e. the members in the ranks dress by the right, while the file on the right flank looks to the front;

f. the chief warrant officer turns right and marches five paces to the right of the battalion, about turns and dresses each rank in succession in a similar manner to dressing a platoon as detailed in Section 2, paragraph 11; and

g. when the chief warrant officer orders REAR RANK – STEADY, the commanding officer orders BATTALION, EYES – FRONT.

19. On the command BATTALION, EYES – FRONT:

a. officers about turn;

b. the chief warrant officer returns to his original position; and

16. L’adjudant-chef confirme ensuite ces désignations en donnant le commandement « LES COMPAGNIES A, B et C FORMERONT LE BATAILLON ».

ALIGNEMENT DU BATAILLON EN LIGNE

17. Une fois que le bataillon a exécuté tous ses mouvements et qu’il s’arrête en ligne, on procède à son alignement.

18. Au commandement « PAR LA DROITE, ALI — GNEZ » donné par le commandant :

a. tous les officiers font demi-tour;

b. le commandant adjoint du bataillon et les commandants de compagnie s’alignent sur le capitaine-adjudant;

c. les commandants de peloton, les commandants-adjoints de compagnie et les officiers surnuméraires s’alignent sur le commandant adjoint de la compagnie A;

d. les adjudants de peloton ainsi que les adjudants et les sous-officiers surnuméraires s’alignent sur l’adjudant ou sur le sous-officier occupant le flanc droit, lequel regarde droit vers l’avant;

e. les militaires dans les rangs s’alignent par la droite tandis que la file du flanc droit est orientée vers l’avant;

f. l’adjudant-chef tourne à droite, fait cinq pas à droite du bataillon, fait demi-tour et aligne chaque rang successivement de la même façon que pour l’alignement du peloton (paragraphe 11 de la section 2); et

g. lorsque l’adjudant-chef donne le commandement « RANG ARRIÈRE — IMMOBILE », le commandant du bataillon donne le commandement « BATAILLON — FIXE ».

19. Au commandement « BATAILLON — FIXE » :

a. les officiers font demi-tour;

b. l’adjudant-chef revient à sa position initiale; et

c. the remainder of the battalion act as ordered.

20. If it is necessary to have the interval between platoons and companies paced off, it shall be done by the master warrant officers of “B” and “C” companies.

21. When the chief warrant officer is in charge of the battalion and orders RIGHT – DRESS, the master warrant officer of the right flank company will carry out the instructions detailed for the chief warrant officer above.

DRESSING A BATTALION IN COLUMN AND CLOSE COLUMN OF COMPANIES

22. At the completion of all battalion drill movements, when a battalion is halted in column and close column of companies, the battalion shall be dressed.

23. On the command RIGHT – DRESS, by the commanding officer:

a. all officers about turn, and the battalion deputy commander and the “A” company commander dress on the adjutant;

b. the remainder act as for company drill; and

c. the chief warrant officer marches forward to a position six paces in front of the right hand marker of the leading company, halts, about turns, and ensures that the right hand file of each company is covered correctly and then orders RIGHT FLANK – STEADY.

24. On the command RIGHT FLANK – STEADY, the master warrant officers dress their companies normally. When the dressing has been completed the master warrant officers shall, in succession, order __ COMPANY, REAR RANK – STEADY.

25. After the master warrant officer of the rear company orders REAR RANK – STEADY, the commanding officer orders BATTALION, EYES FRONT.

26. On the command BATTALION, EYES – FRONT:

a. all officers about turn;

c. les autres membres du bataillon exécutent l’ordre donné.

20. S’il est nécessaire de mesurer au pas l’intervalle entre les pelotons et les compagnies, cette tâche incombe aux adjudant-maîtres des compagnies B et C.

21. Lorsque l’adjudant-chef commande le bataillon et qu’il donne le commandement « PAR LA DROITE, ALI — GNEZ », l’adjudant-maître de la compagnie occupant le flanc droit remplit les fonctions prévues ci-dessus pour l’adjudant-chef.

ALIGNEMENT DU BATAILLON EN COLONNE ET EN COLONNE SERRÉE DE COMPAGNIES

22. Une fois que le bataillon a exécuté tous ses mouvements et qu’il s’arrête en colonne ou en colonne serrée de compagnies, on procède à son alignement.

23. Au commandant « PAR LA DROITE, ALI — GNEZ » donné par le commandant :

a. tous les officiers font demi-tour et le commandant adjoint du bataillon ainsi que le commandant de la compagnie A s’alignent sur le capitaine-adjudant;

b. le reste du bataillon agit de la façon prescrite pour l’exercice de compagnie; et

c. l’adjudant-chef s’avance et prend position six pas en avant du guide de droite de la compagnie de tête; il s’arrête, fait demi-tour, s’assure que la file de droite de chaque compagnie est bien couverte puis il donne le commandement « FLANC DROIT — IMMOBILE ».

24. Au commandement « FLANC DROIT — IMMOBILE », les adjudant-maîtres alignent leur compagnie de la façon normale. Une fois l’alignement terminé, les adjudants-maîtres donnent à tour de rôle le commandement « COMPAGNIE __, RANG ARRIÈRE — IMMOBILE ».

25. Une fois que l’adjudant-maître de la compagnie de queue a donné le commandement « RANG ARRIÈRE — IMMOBILE », le commandant donne le commandement « BATAILLON — FIXE ».

26. Au commandement « BATAILLON — FIXE » :

a. tous les officiers font demi-tour;

b. the chief warrant officer returns to his original position;

c. the master warrant officers return to their original positions; and

d. the remainder of the battalion acts as ordered.

27. If it is necessary to have the interval between platoons paced off, it shall be done by the platoon warrant officers of the second and third platoon of each company.

28. When the chief warrant officer is in charge of the battalion and orders RIGHT – DRESS, the master warrant officer of the front company will carry out the duties of the chief warrant officer and the No. 1 Platoon warrant officer will carry out the duties of the front company master warrant officer.

DRESSING A BATTALION IN MASS

29. At the completion of all battalion drill movements, when a battalion is halted in mass, the battalion shall be dressed.

30. On the command RIGHT – DRESS by the commanding officer:

a. all officers about turn, dressing on the officers on the right flank;

b. the platoon warrant officer and supernumerary warrant officers and non-commissioned officers dress on the non-commissioned officers on the right flank, who look straight to the front;

c. the members in the ranks dress by the right, with the file on the right flank looking straight to the front;

d. the chief warrant officer marches to a position six paces in front of and facing the right front marker and dresses the right flank of the battalion;

e. the platoon warrant officers of the right hand company take up normal positions six paces to the right of their front ranks as for platoon drill and dress the battalion after the chief warrant officer has given the command RIGHT FLANK – STEADY;

b. l'adjudant-chef retourne à sa position initiale;

c. les adjudants-maîtres retournent à leur position initiale; et

d. le reste du bataillon exécute l'ordre donné.

27. S'il est nécessaire de mesurer au pas l'intervalle entre les pelotons, cette tâche incombe aux adjudants des deuxième et troisième pelotons de chaque compagnie.

28. Lorsque l'adjudant-chef commande le bataillon et qu'il donne le commandement « PAR LA DROITE, ALI — GNEZ », l'adjudant-maître de la compagnie de tête remplit les fonctions de l'adjudant-chef et l'adjudant du peloton n° 1 remplit les fonctions de l'adjudant-maître de la compagnie de tête.

ALIGNEMENT DU BATAILLON EN MASSE

29. Lorsque le bataillon a exécuté tous ses mouvements et qu'il s'arrête en masse, on procède à son alignement.

30. Au commandement « PAR LA DROITE, ALI — GNEZ » donné par le commandant :

a. tous les officiers font demi-tour et s'alignent sur les officiers qui se trouvent sur le flanc droit;

b. l'adjudant de peloton de même que les adjudants et les sous-officiers surnuméraires s'alignent sur les sous-officiers du flanc droit, lesquels regardent droit devant eux;

c. les militaires dans les rangs s'alignent par la droite et les hommes qui composent la file du flanc droit regardent droit devant eux;

d. l'adjudant-chef s'avance devant le guide avant, lui fait face à une distance de six pas et aligne le flanc droit du bataillon;

e. les adjudants de peloton de la compagnie de droite se placent à droite du rang avant de leur peloton, à une distance de six pas, comme pour l'exercice de peloton, puis ils alignent le bataillon à la suite du commandement « FLANC DROIT — IMMOBILE » donné par l'adjudant-chef;

f. the platoon warrant officers order each rank STEADY in succession from the front before moving as a group, acting on the rear platoon warrant officer's order of STEADY, to the next rank; and

g. after the rear platoon warrant officer orders REAR RANK – STEADY, the commanding officer orders BATTALION, EYES – FRONT.

31. On the command BATTALION, EYES – FRONT:

a. all officers about turn;

b. the chief warrant officer and the platoon warrant officers return to their original positions; and

c. the remainder of the battalion acts as ordered.

32. If it is necessary to have the interval between companies paced off, it shall be done by the master warrant officers of "B" and "C" Companies.

33. When the chief warrant officer is in charge of the battalion and orders RIGHT – DRESS, the master warrant officer of the right flank company will carry out the duties of the chief warrant officer.

FORMING UP A BATTALION

34. Prior to a battalion parade, the companies are formed in their company area by their master warrant officer. The master warrant officers ensure that the platoon warrant officers call the roll, size and inspect their respective platoons. The strength of the platoons is reported to the master warrant officers.

35. Company markers will report to the chief warrant officer at the edge of the parade grounds, opposite the position they will occupy when fallen in. Markers shall know the frontage of their leading (largest) platoon.

36. The battalion may be formed up in mass, line or (close) column of companies.

37. The words of command and the action taken to form a battalion in mass are detailed in Table 7-4-1.

f. les adjudants de peloton donnent le commandement « IMMOBILE » à chaque rang successivement, en commençant par le rang avant, puis ils se déplacent tous ensembles au rang suivant sur l'ordre « IMMOBILE » donné par l'adjudant du peloton de queue; et

g. une fois que l'adjudant du peloton de queue a donné le commandement « RANG ARRIÈRE — IMMOBILE » le commandant du bataillon commande « BATAILLON — FIXE ».

31. Au commandement « BATAILLON — FIXE » :

a. tous les officiers font demi-tour;

b. l'adjudant-chef et les adjudants de peloton retournent à leur position initiale; et

c. les autres membres du bataillon exécutent l'ordre donné.

32. S'il est nécessaire de mesurer l'intervalle entre les compagnies, cette tâche incombe aux adjudant-maîtres des compagnies B et C.

33. Lorsque l'adjudant-chef commande le bataillon et donne l'ordre « PAR LA DROITE ALI — GNEZ », l'adjudant-maître de la compagnie de droite remplit les fonctions prévues pour l'adjudant-chef.

RASSEMBLEMENT DU BATAILLON

34. Avant le rassemblement du bataillon, chacune des compagnies se regroupe dans sa zone sous le commandement de son adjudant-maître. Les adjudant-maîtres s'assurent que les adjudants de peloton font l'appel, alignent les militaires par rang de taille et passent leur peloton en revue. Les adjudants doivent rendre compte de leur effectif à l'adjudant-maître.

35. Les guides de compagnie rejoignent l'adjudant-chef en bordure du terrain de rassemblement, face à l'endroit qu'ils doivent occuper au moment du rassemblement. Les guides doivent être au courant de la largeur de front du peloton de tête (le plus important de la compagnie).

36. Le bataillon peut se rassembler en masse, en ligne ou en colonne (serrée) de compagnies.

37. Le tableau 7-4-1 contient la liste des commandements à donner pour la formation du bataillon en masse, avec la description des manœuvres à exécuter.

No.	Command	By	Action	Remarks
1			CWO marches to and halts three paces in front of the position to be occupied by the “A” Coy marker.	Companies are formed in a designated area, standing easy. The CWO shall face the future position of the front rank if the battalion is to form up in line or mass, and the right flank if the battalion is to form up in (close) column of companies.
2	MARKERS	CWO	The company markers come to attention, shoulder arms, and march onto the parade ground. The leading company marker halts three paces in front of and facing the CWO. The remainder halt and dress on the left of that marker at shoulder dressing. Upon completion of dressing, they look to the front in succession from the right. The markers remain at the shoulder arms.	Companies adopt the stand at ease position. Standard pauses are observed between drill movements. **Note:** On ceremonial occasions, the CWO may order or signal a bugler to sound MARKERS. The company markers act on the last note, or on an executive “G” note, depending on unit custom.
3	MARKERS – NUMBER	CWO	The markers number consecutively from right to left.	
4	NO. 1 RIGHT, REMAINDER LEFT – TURN	CWO	“A” Company marker turns right, the remainder turn left.	The CWO specifies the number of paces to be taken by each marker.
5	NO. 1 STAND FAST, REMAINDER QUICK – MARCH	CWO	“A” Company marker stands fast, the remainder march the required distance and halt.	
6	NO. 1 STAND FAST, REMAINDER ABOUT – TURN	CWO	“A” Company marker stands fast, the remainder about turn and cover off the “A” Company marker.	The CWO marches out six paces in front of “A” Company marker, halts, turns about and ensure the markers are covered off.
7	MARKERS – STEADY	CWO	The markers stand fast.	If the battalion is being formed in line or mass, the CWO shall proceed as detailed in No. 7a. If in (close) column, the CWO turns right and marches to a position 15 paces in front and centre of where the battalion will be formed. The CWO then proceeds as detailed in No. 8.

Table 7-4-1 (Sheet 1 of 4) Forming Up a Battalion

No.	Command	By	Action	Remarks
7a	MARKERS, LEFT – TURN	CWO	The markers turn left.	This order places the markers in line. The CWO marches to a position 15 paces in front and centre of where the battalion will be formed.
8	BATTALION, FALL – IN	CWO	Each company MWO comes to attention and turns about to face his company.	**Note:** On ceremonial occasions, the CWO may order a bugler to sound ADVANCE. Company MWOs act on the last note, or on an executive "G" note, depending on unit custom.
9	__ COMPANY, ATTEN – TION	MWO	The company acts as ordered.	The company commands are given by each MWO consecutively.
10	__ COMPANY, SHOULDER – ARMS	MWO	The company acts as ordered.	
11	__ COMPANY, MOVE TO THE RIGHT IN COLUMN OF THREES, RIGHT – TURN	MWO	The company acts as ordered.	
12	__ COMPANY, QUICK – MARCH	MWO	The company acts as ordered.	Where required, commands for wheeling will be given to bring the company to its marker. If the battalion is being formed in line or column of companies, each company will be halted on its marker, and the MWOs will act as detailed in No. 13. If the battalion is being formed in mass, each company will be manoeuvred to bring its lead platoon in line with its marker from the left, and the MWOs will act as detailed in No. 14.
13	__ COMPANY, HALT	MWO	The company acts as ordered.	Officers may begin promenading.
13a	__ COMPANY, ADVANCE, LEFT (RIGHT) – TURN	MWO	The company acts as ordered.	Companies are advanced consecutively from the right (front). On the last company MWO's word of command, MWOs turn about simultaneously to face the front. The CWO then proceeds as detailed in No. 15.

Table 7-4-1 (Sheet 2 of 4) Forming Up a Battalion

No.	Command	By	Action	Remarks
14	__ COMPANY, AT THE HALT, FACING LEFT, FORM COLUMN (CLOSE COLUMN) OF PLATOONS	MWO	The company acts as ordered, the platoon WO halting their platoons in column of platoons. The MWO marches off the required distance between each platoon as for dressing the company.	Officers may begin promenading.
14a	NO. 1 PLATOON, ADVANCE, LEFT – TURN	No. 1 PL WO	No. 1 Platoon acts as ordered, the platoon WO remains facing his platoon.	Each platoon in the company acts in sequence. The MWO and the platoon WOs, acting on the executive command TURN by the rear platoon WO, turn about together to face the front. The sequence is repeated by successive companies. After the last company's non-commissioned officers are facing the front, the CWO proceeds as detailed in No. 15.
15	BATTALION, ORDER – ARMS	CWO	The battalion acts as ordered.	
16	BATTALION, OPEN ORDER – MARCH	CWO	The battalion acts as ordered.	
17	BATTALION, RIGHT – DRESS	CWO	The battalion acts as ordered.	The MWOs of "B" and "C" Companies pace off the interval between companies once the front rank of the platoon to their right stands firm, and then return to their original positions.
18	BATTALION, EYES – FRONT	CWO	The battalion acts as ordered.	
19	REPORT YOUR COMPANIES	CWO	The MWOs report the strength of their companies consecutively from the right.	The MWO will state "__ Company, __ all ranks on parade, Sir" when reporting or according to unit custom. The battalion deputy commander (DComd) moves to a position two paces in rear of the CWO at the end of this segment, while the other officers position themselves in line five paces in rear of the DComd, facing their respective companies, ready to fall in.

Table 7-4-1 (Sheet 3 of 4) Forming Up a Battalion

No.	Command	By	Action	Remarks
20			The CWO turns about, salutes, and reports the battalion to the DComd. The DComd orders the CWO to fall in. The CWO salutes, turns right, and marches to his position on parade. The DComd takes two paces forward to assume the CWO's former position.	The DComd shall wait until the CWO has adopted his new position before giving any further commands. It is common for the DComd to exercise the battalion by ordering it to stand at ease and then back to attention before proceeding to No. 21.
21	OFFICERS, FALL – IN	DComd	Officers will act as ordered, as for company drill.	MWOs and platoon WOs will report their sub-units to their officers and, after being ordered to fall in, march to their new positions. Once the platoon WO has adopted his new position, the platoon commander will turn about facing the front.
22	COMPANY, STAND AT EASE	Coy Comd	The company acts as ordered.	Given consecutively from the right front by each company commander (Coy Comd). Upon the last Coy Comd giving the command, all Coy Comds turn about and stand at ease together. The battalion is now ready, at the appointed time, to receive its commander. The CO marches on the parade ground and adopts a position two paces in rear of the DComd. The DComd turns about and calls the battalion to attention as the CO approaches.
23	BATTALION, ATTEN – TION	DComd	The DComd salutes and reports the battalion to its CO; the CO orders the DComd to fall in. The DComd salutes, turns left, and marches to his position on parade. The CO steps forward to assume the DComd's former position.	The CO shall wait until the DComd is in position before giving further orders.
24	BATTALION, STAND AT EASE	CO	The battalion acts as ordered.	The CO then carries on by inspecting the battalion, having subordinate commanders inspect their own sub-units, or proceeding with training or ceremonial.

Table 7-4-1 (Sheet 4 of 4) Forming Up a Battalion

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1			L'adjuc se rend devant la position que doit occuper le guide de la compagnie A, à trois pas de cette position.	Les compagnies se regroupent dans le secteur qui leur est attribué et les militaires adoptent la position repos. Si le bataillon se rassemble en ligne ou en masse, l'adjuc se tient face au futur emplacement du rang avant, et si le bataillon doit se rassembler en colonne (serrée) de compagnies, l'adjuc se place au flanc droit.
2	« GUIDES »	Adjuc	Les guides de compagnies se mettent au garde-à-vous, adoptent la position à l'épaule armes et se rendent sur le terrain de rassemblement. Le guide de la compagnie de tête s'arrête devant l'adjuc, face à lui et à une distance de trois pas. Les autres s'arrêtent à la gauche du premier guide et s'alignent sur lui épaule à épaule. Une fois alignés, ils se tournent successivement vers l'avant, en commençant par la droite, et gardent l'arme à l'épaule.	Les compagnies adoptent la position en place repos. Elles doivent observer les pauses réglementaires entre les mouvements. **Nota :** Lors de cérémonies, l'adjuc peut ordonner ou signaler à un clairon de sonner les GUIDES. Les guides de la compagnie agissent sur la dernière note ou sur un « sol » d'exécution, selon les coutumes de l'unité.
3	« GUIDES, NUMÉRO — TEZ »	Adjuc	Les guides se numérotent successivement de droite à gauche.	
4	« N° 1, VERS LA DROITE, LES AUTRES, À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Adjuc	Le guide de la compagnie A tourne à droite, les autres tournent à gauche.	L'adjuc indique le nombre de pas que chaque guide doit faire.
5	« N° 1, IMMOBILE, LES AUTRES, PAS CADENCÉ — MARCHE »	Adjuc	Le guide de la compagnie A reste immobile tandis que les autres s'avancent à la distance voulue puis s'arrêtent.	
6	« N° 1, IMMOBILE, LES AUTRES, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ »	Adjuc	Le guide de la compagnie A reste immobile tandis que les autres font demi-tour et couvrent le guide de la compagnie A.	L'adjuc prend place six pas en avant du guide de la compagnie A, s'arrête, fait demi-tour et s'assure que les guides sont bien couverts.
7	« GUIDES — IMMOBILE »	Adjuc	Les guides restent immobiles.	Si le bataillon se rassemble en ligne ou en masse, l'adjuc procède de la façon indiquée au n° 7a. Si le bataillon se rassemble en colonne (serrée), l'adjuc tourne à droite et va se placer devant l'endroit où le bataillon doit se rassembler, au centre et à une distance de 15 pas. L'adjuc donne ensuite le commandement indiqué au n° 8.

Tableau 7-4-1 (feuille 1 de 4) Rassemblement du bataillon

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
7a	« GUIDES, À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Adjuc	Les guides tournent à gauche.	Les guides se trouvent maintenant en ligne. L'adjuc se place en avant et au centre du lieu de rassemblement du bataillon, à une distance de 15 pas.
8	« BATAILLON, RASSEMBLEMENT — MARCHE »	Adjuc	Les adjum de compagnie se mettent au garde-à-vous et font demi-tour de façon à faire face à leur compagnie.	**Nota** : Lors de cérémonies, l'adjuc peut ordonner ou signaler à un clairon de sonner VERS L'AVANT. Les adjum de la compagnie agissent sur la dernière note ou sur un « sol » d'exécution, selon les coutumes de l'unité.
9	« COMPAGNIE __, GARDE-À — VOUS »	Adjum	La compagnie exécute le commandement.	Les adjum donnent ce commandement l'un après l'autre à leur compagnie.
10	« COMPAGNIE __, À L'ÉPAULE — ARMES »	Adjum	La compagnie exécute le commandement.	
11	« COMPAGNIE __, VERS LA DROITE, EN COLONNE PAR TROIS, À DROITE, TOUR — NEZ »	Adjum	La compagnie exécute le commandement.	
12	« COMPAGNIE __, PAS CADENCÉ — MARCHE »	Adjum	La compagnie exécute le commandement.	L'adjum commande, au besoin, une conversion pour amener la compagnie jusqu'à son guide. Si le bataillon se rassemble en ligne ou en colonne de compagnies, chacune des compagnies s'arrête à la position de son guide et les adjum donnent le commandement indiqué au n° 13. Si le bataillon se rassemble en masse, chacune des compagnies manœuvre de façon à amener son peloton de tête à s'aligner sur son guide de gauche. Les adjum agissent comme indiqué au n° 14.
13	« COMPAGNIE __, HALTE »	Adjum	La compagnie exécute le commandement.	Les officiers peuvent commencer la promenade.
13a	« COMPAGNIE __, VERS L'AVANT, À GAUCHE (DROITE), TOUR — NEZ »	Adjum	La compagnie exécute le commandement.	Les compagnies s'avancent l'une après l'autre, en commençant par la droite (et l'avant). Lorsque l'adjum de la dernière compagnie donne son commandement, tous les adjum font demi-tour en même temps de façon à s'orienter vers l'avant. L'adjuc donne alors le commandement indiqué au n° 15.

Tableau 7-4-1 (feuille 2 de 4) Rassemblement du bataillon

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
14	« COMPAGNIE __, À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE (COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS »	Adjum	La compagnie exécute le commandement et les adj de peloton font arrêter leur peloton de façon à former une colonne. L'adjum mesure la distance à laisser entre chaque peloton, comme pour l'alignement de la compagnie.	Les officiers peuvent commencer la promenade.
14a	« PELOTON N° 1, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Adj du peloton n° 1	Le peloton n° 1 exécute le commandement. L'adj de peloton continue à faire face à son peloton.	Tous les pelotons de la compagnie exécutent successivement la manœuvre. Au commandement « TOUR — NEZ » donné par l'adj du peloton de queue, l'adjum et les adj de peloton font demi-tour ensemble de façon à s'orienter vers l'avant. Chacune des compagnies répète la manœuvre à tour de rôle. Une fois que les sous-officiers de la dernière compagnie sont tournés vers l'avant, l'adjuc donne le commandement indiqué au n° 15.
15	« BATAILLON, AU PIED — ARMES »	Adjuc	Le bataillon exécute le commandement.	
16	« BATAILLON, OUVREZ LES RANGS — MARCHE »	Adjuc	Le bataillon exécute le commandement.	
17	« BATAILLON, PAR LA DROITE ALI — GNEZ »	Adjuc	Le bataillon exécute le commandement.	Les adjum des compagnies B et C mesurent l'intervalle entre les compagnies, une fois immobilisé le rang avant du peloton qui se trouve à leur droite, puis ils retournent à leur position initiale.
18	« BATAILLON — FIXE »	Adjuc	Le bataillon exécute le commandement.	
19	« FAITES RAP — PORT »	Adjuc	Les adjum rendent compte de l'effectif de leur compagnie, l'un après l'autre, en commençant par la droite.	À moins que l'unité ait d'autres coutumes, l'adjum utilise les termes suivants : « Compagnie —, — officiers et militaires du rang présents, monsieur ». Une fois ces comptes rendus terminés, le commandant adjoint du bataillon se place deux pas derrière l'adjuc, tandis que les autres officiers prennent position en ligne, cinq pas derrière le cmdtA, face à leur compagnie respective, prêts à rejoindre les rangs.

Tableau 7-4-1 (feuille 3 de 4) Rassemblement du bataillon

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
20			L'adjuc fait demi-tour, salue et rend compte de l'effectif du bataillon au cmdtA. Le cmdtA lui donne l'ordre de joindre les rangs. L'adjuc salue, tourne à droite et se rend à sa place. Le cmdtA s'avance de deux pas et prend place à l'endroit occupé antérieurement par l'adjuc.	Le cmdtA attend que l'adjuc ait regagné son poste avant de donner d'autres commandements. Il arrive souvent que le cmdtA donne l'ordre au bataillon de se mettre en place repos, puis au garde-à-vous, après quoi il passe à la manœuvre indiquée au n° 21.
21	« MESSIEURS LES OFFICIERS, À VOS POSTES »	CmdtA	Les officiers exécutent le commandement, comme dans le cas de l'exercice de compagnie.	Les adjum et les adj de peloton rendent compte de l'effectif de leur sous-unité à leur officier, puis au commandement à vos postes, se rendent à leur nouveau poste. Une fois que l'adj de peloton a rejoint son nouveau poste, le commandant de peloton fait demi-tour pour faire face à l'avant.
22	« COMPAGNIE, EN PLACE RE — POS »	Cmdt cie	La compagnie exécute le commandement.	Ce commandement est donné par chacun des commandants de compagnie (cmdt cie), successivement, en commençant par la droite. Dès que le commandant de la dernière compagnie a donné son commandement, tous les cmdt cie font demi-tour et adoptent simultanément la position en place repos. Le bataillon est maintenant prêt à accueillir son commandant à l'heure prévue. Le Cmdt s'avance sur le terrain de rassemblement et va se placer deux pas derrière le cmdtA. Le cmdtA fait demi-tour et ordonne au bataillon de se mettre au garde-à-vous à l'approche du Cmdt.
23	« BATAILLON, GARDE-À — VOUS »	CmdtA	Le cmdtA salue et rend compte de l'effectif du bataillon à son Cmdt. Le Cmdt ordonne au cmdtA de rejoindre les rangs. Le cmdtA salue, tourne à gauche et se rend à son poste. Le cmdt s'avance pour prendre la place occupée précédemment par le cmdtA.	Le Cmdt doit attendre que le cmdtA prenne place avant de donner le commandement suivant.
24	« BATAILLON, EN PLACE RE — POS »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement.	Le Cmdt peut choisir de passer le bataillon en revue, d'ordonner aux commandants subalternes de passer leur sous-unité en revue ou encore de procéder à l'instruction ou à la prise d'armes, selon les cas.

Tableau 7-4-1 (feuille 4 de 4) Rassemblement du bataillon

FALLING OUT THE OFFICERS

38. Prior to giving the order to officers to fall out, the commanding officer positions himself so that the officers may halt at the required distance in front of him, with sufficient space left for the master warrant officers to occupy the positions vacated by the company commanders.

39. The command OFFICERS FALL – OUT is given by the commanding officer when the battalion is at attention.

40. The officers march by the most direct route and form up in a line, five paces in front of, centred on and facing the commanding officer, at arm's length interval (without raising the arm), the deputy commander on the right.

41. When all officers are present, the deputy commander shall take a half pace forward. As his right foot completed the movement, all officers will observe a standard pause and salute. When ordered by the commanding officer to DIS – MISS, the deputy commander shall step back one half pace. All officers will observe the standard pause, salute and march straight forward off the parade ground.

42. On the command OFFICERS FALL – OUT, the master warrant officer and the platoon warrant officers, if armed, shall shoulder arms and then march to the positions vacated by the company and platoon commanders, the platoon warrant officers moving around the left flank of their respective platoons. Upon arrival in the new position, all order arms.

43. After dismissing the officers, the commanding officer orders the battalion to STAND AT – EASE.

44. After standing the battalion at ease, the commanding officer calls the chief warrant officer forward. On arrival, the chief warrant officer shall salute, receive instructions and salute again. The commanding officer then turns and marches off the parade ground. The chief warrant officer shall call the battalion to attention as the commanding officer departs. The chief warrant officer then carries on as instructed.

OFFICIERS QUITTANT LEUR POSTE

38. Avant de commander aux officiers de quitter leur poste, le commandant se place de façon à ce que les officiers puissent faire halte devant lui à la distance requise, tout en laissant assez d'espace pour que les adjudants-maîtres puissent prendre la place laissée libre par les commandants de compagnie.

39. Le commandant donne le commandement « OFFICIERS, ROM — PEZ » pendant que le bataillon se tient au garde-à-vous.

40. Les officiers se placent en ligne en prenant le chemin le plus court. Ils s'installent face au commandant, à cinq pas de lui. Les officiers des deux extrémités se placent à égale distance du commandant, et le commandant adjoint se place à droite. L'intervalle entre les officiers doit correspondre à la longueur d'un bras.

41. Quand tous les officiers sont en place, le commandant adjoint s'avance d'un demi-pas. Dès que celui-ci a exécuté son mouvement du pied droit, tous les officiers observent la pause réglementaire puis font le salut. Lorsque le commandant donne le commandement « ROM — PEZ », le commandant adjoint recule d'un demi pas. Tous les officiers observent alors la pause réglementaire, saluent et quittent le terrain de rassemblement.

42. Au commandement « OFFICIERS, ROM — PEZ », l'adjudant-maître et les adjudants de peloton, s'ils sont en armes, mettent l'arme à l'épaule et vont prendre place aux endroits précédemment occupés par les commandants de compagnie et les commandants de peloton. Les adjudants de peloton contournent le flanc gauche de leur peloton respectif. Tous mettent l'arme au pied en arrivant à leur nouvelle position.

43. Une fois que les officiers ont rompu les rangs, le commandant donne le commandement « EN PLACE RE — POS ».

44. Lorsque les membres du bataillon sont en position en place repos, le commandant ordonne à l'adjudant-chef de s'avancer. L'adjudant-chef se présente, salue, reçoit ses instructions et salue de nouveau. Le commandant se retourne ensuite et quitte le terrain de rassemblement. L'adjudant-chef ordonne au bataillon de se mettre au garde-à-vous au départ du commandant. L'adjudant-chef exerce ensuite le commandement en suivant les instructions reçues.

BATTALION IN MASS MOVING OFF IN COLUMN OF THREES (COLUMN OF ROUTE)

45. The battalion may be ordered to advance, retire or move to a flank in column of threes or column of route.

46. To advance (retire) in column of threes:

a. The commanding officer orders ADVANCE (RETIRE) FROM THE RIGHT (LEFT), IN COLUMN OF THREES, __ COMPANY LEADING, RIGHT (LEFT) – TURN. The battalion acts as ordered.

b. The leading platoon commander of the leading company orders NO. __ PLATOON, LEFT (RIGHT) WHEEL BY THE LEFT (RIGHT), QUICK – MARCH. The remaining platoon commanders give appropriate orders to enable their platoons to follow the route taken by the first platoon of the leading company.

47. To move to a flank in column of threes:

a. The commanding officer shall order MOVE TO THE RIGHT (LEFT) IN COLUMN OF THREES, __ COMPANY LEADING, RIGHT (LEFT) – TURN.

b. The battalion acts are ordered. Upon executing the right (left) turn, the leading platoon commander shall order, NO. __ PLATOON BY THE RIGHT (LEFT), QUICK – MARCH. The remaining platoon commanders give appropriate orders to enable their platoons to follow the route taken by the first platoon.

48. Similar commands are given to advance, retire or move to a flank in column of route. The leading platoon commander shall wait for all appointments to assume their positions in column of route before giving orders. The remaining platoon commanders give appropriate orders to enable their platoons to follow the route taken by the first platoon.

BATAILLON EN MASSE MARCHANT EN COLONNE PAR TROIS (OU EN COLONNE DE ROUTE)

45. Le bataillon peut recevoir l'ordre de se déplacer vers l'avant, de se déplacer vers l'arrière ou de faire mouvement vers un flanc, en colonne par trois ou en colonne de route.

46. Pour un déplacement vers l'avant (ou vers l'arrière) en colonne par trois :

a. Le commandant donne le commandement « VERS L'AVANT (L'ARRIÈRE), DE LA DROITE (GAUCHE) EN COLONNE PAR TROIS, COMPAGNIE __ EN TÊTE, VERS LA DROITE (GAUCHE), TOUR — NEZ ». Le bataillon exécute la manœuvre.

b. Le commandant du peloton de tête de la compagnie de tête donne le commandement « PELOTON N^{o} __, VERS LA GAUCHE (DROITE)-GAUCHE (DROITE), PAR LA GAUCHE (DROITE), PAS CADENCÉ — MARCHE ». Les autres commandants de peloton donnent les commandements appropriés pour que leur peloton se conforme à la manœuvre du premier.

47. Pour le déplacement vers un flanc en colonne par trois :

a. Le commandant donne le commandement « VERS LA DROITE (GAUCHE), EN COLONNE PAR TROIS, COMPAGNIE __ EN TÊTE, À DROITE (GAUCHE), TOUR — NEZ ».

b. Le bataillon exécute la manœuvre demandée. Dès que le peloton de tête a tourné à droite (gauche), son commandant donne le commandement « PELOTON N^{o} __, PAR LA DROITE (GAUCHE), PAS CADENCÉ — MARCHE ». Les autres commandants de peloton donnent les commandements appropriés pour que leur peloton se conforme à la manœuvre du premier.

48. Pour les déplacements en colonne de route, que ce soit vers l'avant, vers l'arrière ou vers un flanc, les commandements sont similaires. Le commandant du peloton de tête doit attendre que tous les officiers et sous-officiers aient pris leur place avant de donner ses commandements. Les autres commandants de peloton donnent les commandements appropriés pour que leur peloton se conforme à la manœuvre du premier.

BATTALION IN COLUMN OF THREES OR COLUMN OF ROUTE FORMING MASS

49. The commanding officer orders ON __ COMPANY, FORM – MASS. The company designated shall be the leading company.

50. The company commander of the leading company orders AT THE HALT, FACING LEFT, FORM CLOSE COLUMN OF PLATOONS. The company acts as ordered.

51. The remaining company commanders give the same order in time to enable their companies to form close column of platoons at an interval of 10 paces to the left of the leading company.

BATTALION IN (CLOSE) COLUMN OF COMPANIES MOVING OFF IN COLUMN OF THREES (COLUMN OF ROUTE)

52. The battalion may be ordered to advance, retire or move to a flank in column of threes or column of route.

53. To advance (retire) in column of threes:

a. The commanding officer orders ADVANCE (RETIRE), FROM THE RIGHT (LEFT), IN COLUMN OF THREES, __ COMPANY LEADING, RIGHT (LEFT) – TURN. The battalion acts as ordered.

b. The company commander of the leading company orders __ COMPANY, LEFT (RIGHT) WHEEL, BY THE LEFT (RIGHT), QUICK MARCH. The remaining company commanders shall give appropriate orders to gain their correct positions in column of threes.

54. To move to a flank in column of threes:

a. The commanding officer shall order MOVE TO THE RIGHT (LEFT) IN COLUMN OF THREES, __ COMPANY LEADING, RIGHT (LEFT) – TURN. The battalion acts as ordered.

BATAILLON EN COLONNE PAR TROIS OU EN COLONNE DE ROUTE FORMANT MASSE

49. Le commandant donne le commandement « SUR LA COMPAGNIE __, FORMEZ — MASSE ». La compagnie ainsi désignée devient compagnie de tête.

50. Le commandant de la compagnie de tête donne le commandement « À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE SERRÉE DE PELOTONS ». La compagnie exécute l'ordre donné.

51. Les autres commandants de compagnie donnent ensuite le même commandement et les compagnies se placent en colonne serrée de pelotons, à gauche de la compagnie de tête, séparées l'une de l'autre par un intervalle de 10 pas.

BATAILLON EN COLONNE (SERRÉE) DE COMPAGNIES MARCHANT EN COLONNE PAR TROIS (EN COLONNE DE ROUTE)

52. Le bataillon peut se déplacer vers l'avant, vers l'arrière ou vers un flanc, en colonne par trois ou en colonne de route.

53. Pour les déplacements vers l'avant (vers l'arrière) en colonne par trois :

a. Le commandant donne le commandement « VERS L'AVANT (L'ARRIÈRE) DE LA DROITE (GAUCHE), EN COLONNE PAR TROIS, COMPAGNIE __ EN TÊTE, VERS LA DROITE (GAUCHE), TOUR — NEZ ». Le bataillon exécute la manœuvre demandée.

b. Le commandant de la compagnie de tête donne le commandement « COMPAGNIE __, VERS LA GAUCHE (DROITE)-GAUCHE (DROITE), PAR LA GAUCHE (DROITE), PAS CADENCÉ — MARCHE ». Les autres commandants de compagnie donnent ensuite les commandements appropriés pour que leur compagnie se rassemble correctement en colonne par trois.

54. Pour les déplacements vers un flanc en colonne par trois :

a. Le commandant donne le commandement « VERS LA DROITE (GAUCHE) EN COLONNE PAR TROIS, COMPAGNIE __ EN TÊTE, À DROITE (GAUCHE), TOUR — NEZ ». Le bataillon exécute la manœuvre demandée.

b. Upon executing the right (left) turn, the company commander of the leading company shall order __ COMPANY, BY THE RIGHT (LEFT), QUICK – MARCH. The remaining company commanders shall give the appropriate order to follow the route taken by the leading company.

55. Similar commands are given to advance, retire or move to a flank in column of route. The leading company commander shall wait for all appointments to assume their positions in column of route before giving his orders. The remaining company commanders give appropriate orders to gain their correct positions in column of route.

BATTALION IN COLUMN OF THREES OR COLUMN OF ROUTE FORMING CLOSE COLUMN OF COMPANIES AT THE HALT FACING A FLANK

56. The commanding officer orders AT THE HALT, FACING LEFT (RIGHT), FORM CLOSE COLUMN OF COMPANIES.

57. The company commanders give orders as for platoon orders (Section 3, paragraphs 51 to 56).

BATTALION IN COLUMN OF THREES OR COLUMN OF ROUTE FORMING CLOSE COLUMN OF COMPANIES AT THE HALT FACING THE SAME DIRECTION

58. The commanding officer orders AT THE HALT, FACING LEFT, FORM CLOSE COLUMN OF COMPANIES.

59. The companies act as do platoons in company drill (Section 3, paragraph 78).

b. Dès que la compagnie de tête a tourné à droite (gauche), son commandant donne le commandement « COMPAGNIE __, PAR LA DROITE (GAUCHE), PAS CADENCÉ — MARCHE ». Les autres commandants de compagnie donnent ensuite les commandements appropriés pour que leur compagnie se conforme à la manœuvre de la compagnie de tête.

55. Les commandements sont similaires lorsqu'il s'agit de faire déplacer le bataillon en colonne de route, que ce soit vers l'avant, vers l'arrière ou vers un flanc. Le commandant de la compagnie de tête attend que tous les officiers et sous-officiers aient pris leur place avant de donner ses commandements. Les autres commandants de compagnie donnent ensuite les commandements appropriés pour que leur compagnie se rassemble correctement en colonne de route.

BATAILLON EN COLONNE PAR TROIS OU EN COLONNE DE ROUTE FORMANT COLONNE SERRÉE DE COMPAGNIES À LA HALTE, VERS UN FLANC

56. Le commandant donne le commandement « À LA HALTE, FACE À GAUCHE (DROITE), FORMEZ COLONNE SERRÉE DE COMPAGNIES ».

57. Les commandants de compagnies donnent les mêmes commandements applicables aux pelotons (voir les paragraphes 51 à 56 de la section 3).

BATAILLON EN COLONNE PAR TROIS OU EN COLONNE DE ROUTE FORMANT COLONNE SERRÉE DE COMPAGNIES À LA HALTE, DANS LA MÊME DIRECTION

58. Le commandant donne le commandement « À LA HALTE, FACE À LA GAUCHE, FORMEZ COLONNE SERRÉE DE COMPAGNIES ».

59. Les compagnies manœuvrent de la même façon que les pelotons dans le cas de l'exercice de compagnie (voir le paragraphe 78 de la section 3).

CHAPTER 8

COLOURS AND FLAGS

SECTION 1

GENERAL

DEFINITIONS

1. **Cased Colours.** Colours enclosed in a fabric case.

2. **Colours.** Consecrated ceremonial flags which are carried by, and mark the identity of, Canadian Forces (CF) formations and units, and include: Queen's Colours; Standards; Guidons; and Command, College and Regimental Colours.

3. **Dipping the Colours.** Rendering a salute by lowering the Colours to the entitled dignitaries detailed in A-AD-200-000/AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the CF.

4. **Flags.** Pieces of bunting or other material, attachable to a staff or halyard, and used as a means of identification or for signalling. As a generic term, it includes Colours. In this chapter it specifically means only those non-consecrated flags which may be carried on parade, i.e., Commemorative (Royal) banners, the National Flag, the CF Ensign and Command Flags.

5. **Let Fly the Colours.** Releasing the Colours to fly free, either as a salute to dignitaries not entitled to the Royal Salute as detailed in A-AD-200-000/ AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the CF, or to allow free identification of the flag.

6. **Uncased Colours.** Colours removed from the fabric case.

CHAPITRE 8

LES DRAPEAUX CONSACRÉS ET LES DRAPEAUX

SECTION 1

GÉNÉRALITÉS

DÉFINITIONS

1. **Drapeaux consacrés engainés.** Drapeaux consacrés recouverts d'un étui en tissu.

2. **Les drapeaux consacrés.** Drapeaux consacrés utilisés comme symbole par les formations et unités des Forces canadiennes (FC) et englobant les drapeaux consacrés de la Reine, les étendards, les guidons, les drapeaux consacrés régimentaires ainsi que les drapeaux consacrés des collèges et des commandements.

3. **Salut avec les drapeaux consacrés.** Descente des drapeaux consacrés effectuée pour saluer les personnes qui y ont droit conformément à l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC.

4. **Drapeaux.** Pièces d'étamine ou d'une étoffe quelconque attachée à une hampe ou à une drisse et servant de symbole ou de signal. En règle générale, le terme « drapeau » inclus les drapeaux consacrés mais dans ce chapitre, il s'applique seulement aux drapeaux non consacrés utilisés dans les défilés, c'est-à-dire aux bannières commémoratives (royales), au Drapeau national, à l'enseigne des FC et aux fanions de commandement.

5. **Laisser flotter les drapeaux consacrés.** Relâcher les drapeaux consacrés pour qu'ils flottent soit pour saluer un dignitaire qui n'a pas droit au salut royal, conformément à l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, soit pour permettre l'identification du drapeau.

6. **Drapeaux consacrés dégainés.** Les drapeaux consacrés qu'on a retirés de leur étui en tissu.

PARADING COLOURS AND FLAGS

7. Guidelines for when Colours and flags may be carried on parade are given in A-AD-200-000/AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the CF.

8. The Colour drill in this chapter applies equally to flags when carried on parade, unless specifically noted.

DRAPING THE COLOURS

9. Colours only shall be draped for funerals (see Chapter 11). The Colour is draped with a piece of black crepe 2.5 m long and 33 cm wide, tied in a bow at the base of the pikehead so that the span of the bow is 30 cm. The ends, cut on the bias, should hang half-way down the sleeve of the Colour (Figure 8-1-1).

UTILISATION DES DRAPEAUX ET DES DRAPEAUX CONSACRÉS LORS DE RASSEMBLEMENTS

7. Les directives concernant l'utilisation des drapeaux et des drapeaux consacrés lors de rassemblements sont contenues dans la publication A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC.

8. À moins d'indication contraire, la section de ce chapitre concernant l'exercice avec le drapeau consacré s'applique aussi bien aux drapeaux non consacrés qu'aux autres genres de drapeaux.

CRAVATE DE DEUIL

9. Seuls les drapeaux consacrés doivent être munis d'une cravate de deuil pour des funérailles (voir le chapitre 11). La cravate de deuil est faite d'un morceau de crêpe noire de 2.5 m de longueur sur 33 cm de largeur dont on fait une boucle que l'on fixe à la base de la pointe de la hampe. La boucle doit avoir une largeur de 30 cm. Les extrémités, coupées en biais, doivent pendre à mi-hauteur du manchon du drapeau consacré (figure 8-1-1).

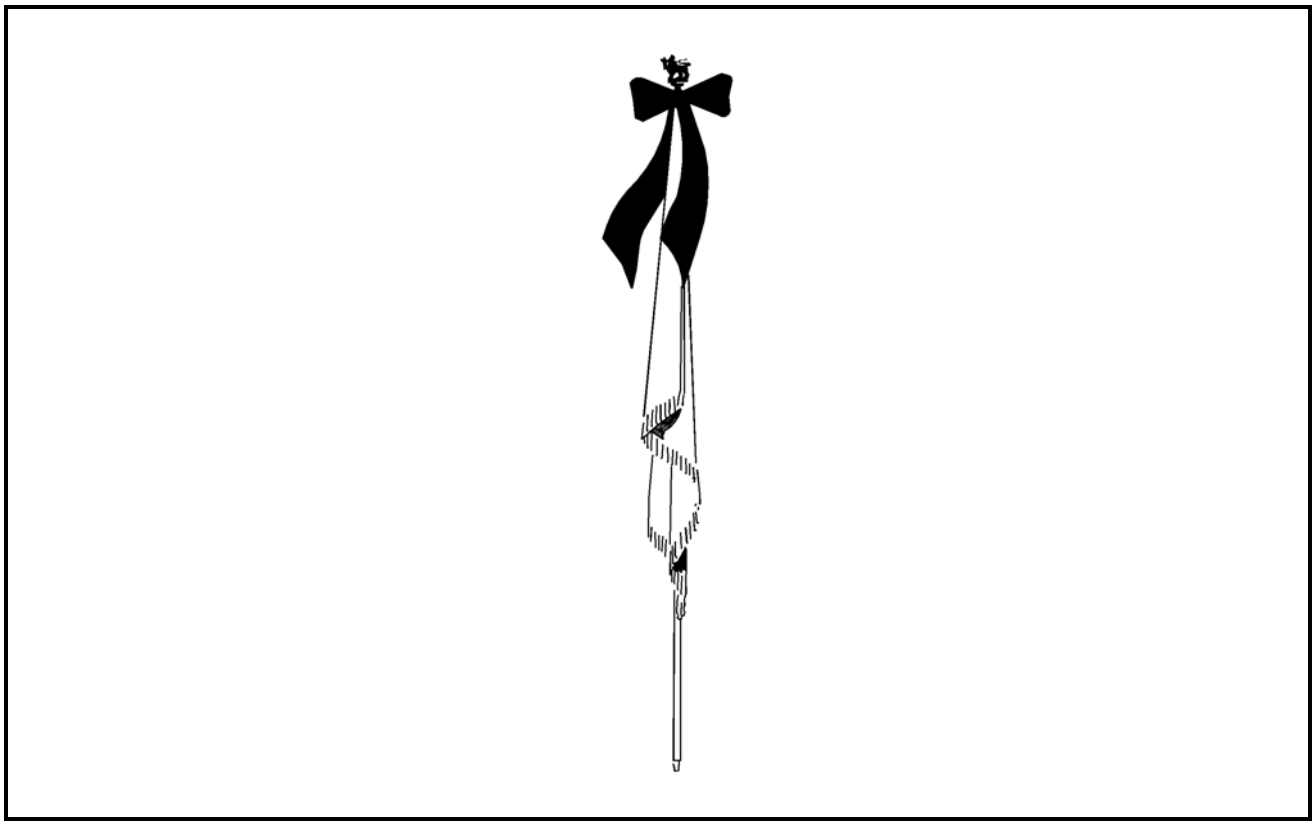

Figure 8-1-1 Draping the Colour
Figure 8-1-1 Cravate de deuil

SECTION 2

THE COLOUR PARTY

COMPOSITION OF A COLOUR PARTY

1. The composition of a colour party carrying one colour (Figure 8-2-1) shall be:

   a. Colour Officer – one junior officer (a Guidon is carried by a master warrant officer); and

   b. Colour Escorts – two sergeants (or below, if necessary);

   c. Colour orderly (corporal, drummer or private). The colour orderly usually marches in supernumerary ranks of formations near the guard until needed to attend the Colour, or wait off parade as required.

2. The composition of a Colour party carrying two Colours (Figure 8-2-2) shall be:

   a. Colour officers – two junior officers; and

   b. Colour Escorts – one master warrant officer or warrant officer, and two sergeants (or below, if necessary);

   c. Two orderlies (corporals, drummers or privates). The colour orderlies usually march in supernumerary ranks of formations near the guard until needed to attend the Colours, or wait off parade as required.

3. D E L E T E D

4. When a stand of Colours is carried, the Queen's Colour occupies the position of honour, i.e., on the right of the Colour party (on the left from the spectators point of view).

COMPOSITION OF A FLAG PARTY

5. When the National Flag, Canadian Forces (CF) Ensign or command flags are carried on parade, they shall normally be carried by senior non-commissioned officers.

6. Normally, the National Flag has no escort. It may be given an armed escort if the troops on parade are armed.

SECTION 2

GARDE DE DRAPEAU CONSACRÉ

COMPOSITION DE LA GARDE DE DRAPEAU CONSACRÉ

1. La garde de drapeau consacré pour un seul drapeau consacré (figure 8-2-1) comprend :

   a. le porte-drapeau consacré – un officier subalterne (le guidon est porté par un adjudant-maître); et

   b. l'escorte du drapeau consacré – deux sergents (ou deux militaires d'un grade inférieur);

   c. un planton (caporal, tambour ou soldat). Le planton prend généralement place dans les rangs surnuméraires des formations qui se trouvent à proximité de la garde en attendant que son service soit requis, ou bien il attend à l'écart du rassemblement.

2. La garde de drapeau consacré pour deux drapeaux consacrés (figure 8-2-2) comprend :

   a. les porte-drapeaux consacrés – deux officiers subalternes; et

   b. l'escorte des drapeaux consacrés – un adjudant-maître ou un adjudant, avec deux sergents (ou deux militaires d'un grade inférieur);

   c. deux plantons (caporaux, tambours ou soldats). Les plantons prennent généralement place dans les rangs surnuméraires des formations qui se trouvent à proximité de la garde en attendant que son service soit requis, ou bien ils attendent à l'écart du rassemblement.

3. S U P P R I M É

4. Lorsque la garde porte un ensemble de drapeaux consacrés, le drapeau consacré de la Reine occupe la place d'honneur, c'est-à-dire la droite (la gauche, vu par les spectateurs).

COMPOSITION DE LA GARDE POUR UN DRAPEAU

5. Le Drapeau national, l'enseigne des Forces canadiennes (FC) et les fanions de commandement sont ordinairement portés par des sous-officiers supérieurs.

6. En règle générale, le Drapeau national n'est pas accompagné d'une escorte. Il peut, toutefois, être accompagné d'une escorte armée si les troupes défilent en armes.

7. The CF Ensign and command flags by themselves are not entitled to, and shall not be attended by, an armed escort. They may have such an escort when paraded in company with the National Flag if it has an armed escort.

8. When a flag party carries the National Flag and either the CF Ensign or a command flag, the National Flag occupies the position of honour on the right (on the left from the spectators point of view).

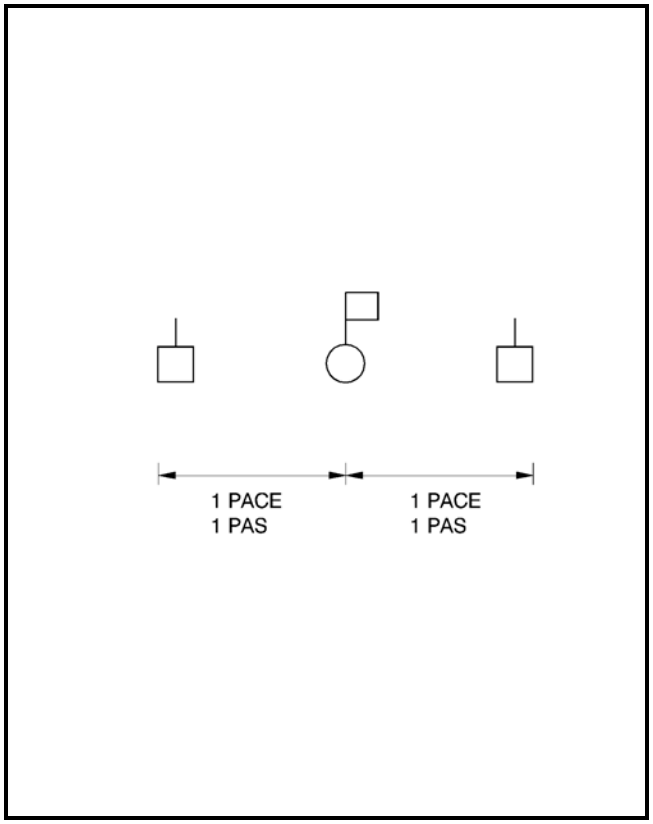

Figure 8-2-1 Colour Party for One Colour
Figure 8-2-1 Garde pour un seul drapeau consacré

DUTIES

9. **Colour Officers (master warrant officer for Guidons).** Colour officers are appointed to carry, handle and protect the Colours.

10. **Colour Escort.** The mission of Colour escorts is to safeguard the Colours. Once they have taken up their duty, they remain with the Colour, or with any armed “escort to the Colour”, until it is safely lodged again. With an “escort to the Colour”, they

7. L’enseigne des FC et les fanions de commandement ne sont jamais accompagnés d’une escorte armée, à moins d’être arborés avec le Drapeau national et que celui-ci soit accompagné d’une escorte armée.

8. Lorsque le Drapeau national est utilisé en même temps que l’enseigne des FC ou qu’un fanion de commandement, il doit occuper la place d’honneur, c’est-à-dire la droite (la gauche, vu par les spectateurs).

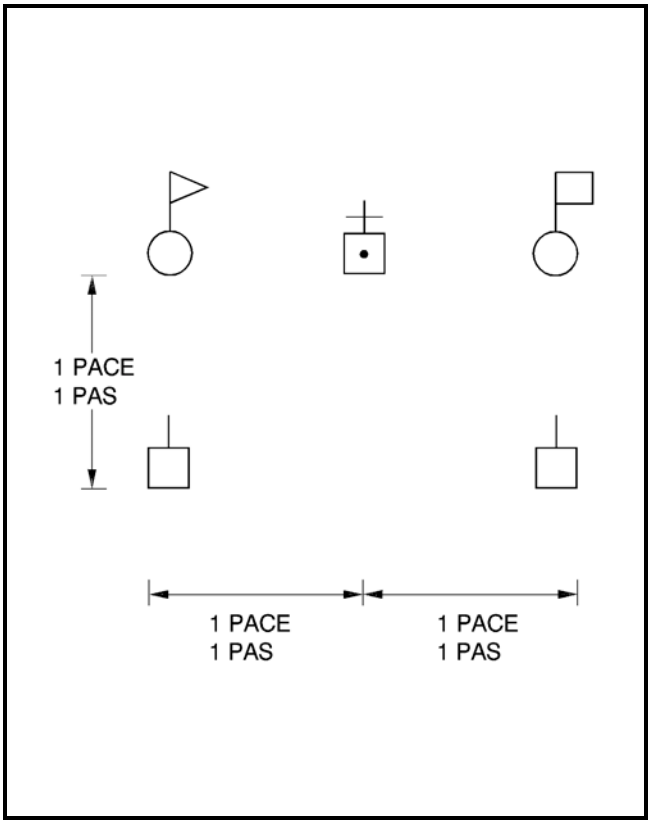

Figure 8-2-2 Colour Party for Two Colours
Figure 8-2-2 Garde pour deux drapeaux consacrés

FONCTIONS

9. **Porte-drapeaux consacrés (adjudants-maîtres dans le cas des guidons).** Les portes-drapeaux consacrés ont comme tâche de porter, de manipuler et de protéger les drapeaux consacrés.

10. **Escorte des drapeau consacrés.** Les escortes ont comme mission de garder les drapeaux consacrés en sécurité. À partir du moment où les membres d’une escorte entrent en fonction, ils se tiennent constamment près du drapeau consacré

occupy supernumerary positions until called upon to resume their close escort duties. When Colours are ordered to take post in review order, the escorts shall stand fast.

ou près de l'escorte armée, s'il y a lieu, tant que le drapeau consacré n'est pas replacé en sécurité. Avec une escorte armée, ils occupent des positions surnuméraires jusqu'au moment où ils doivent reprendre leurs fonctions d'escorte rapprochée. Lorsque les membres de la garde du drapeau consacré reçoivent l'ordre de prendre place en ordre de revue, les membres de l'escorte doivent se tenir immobiles.

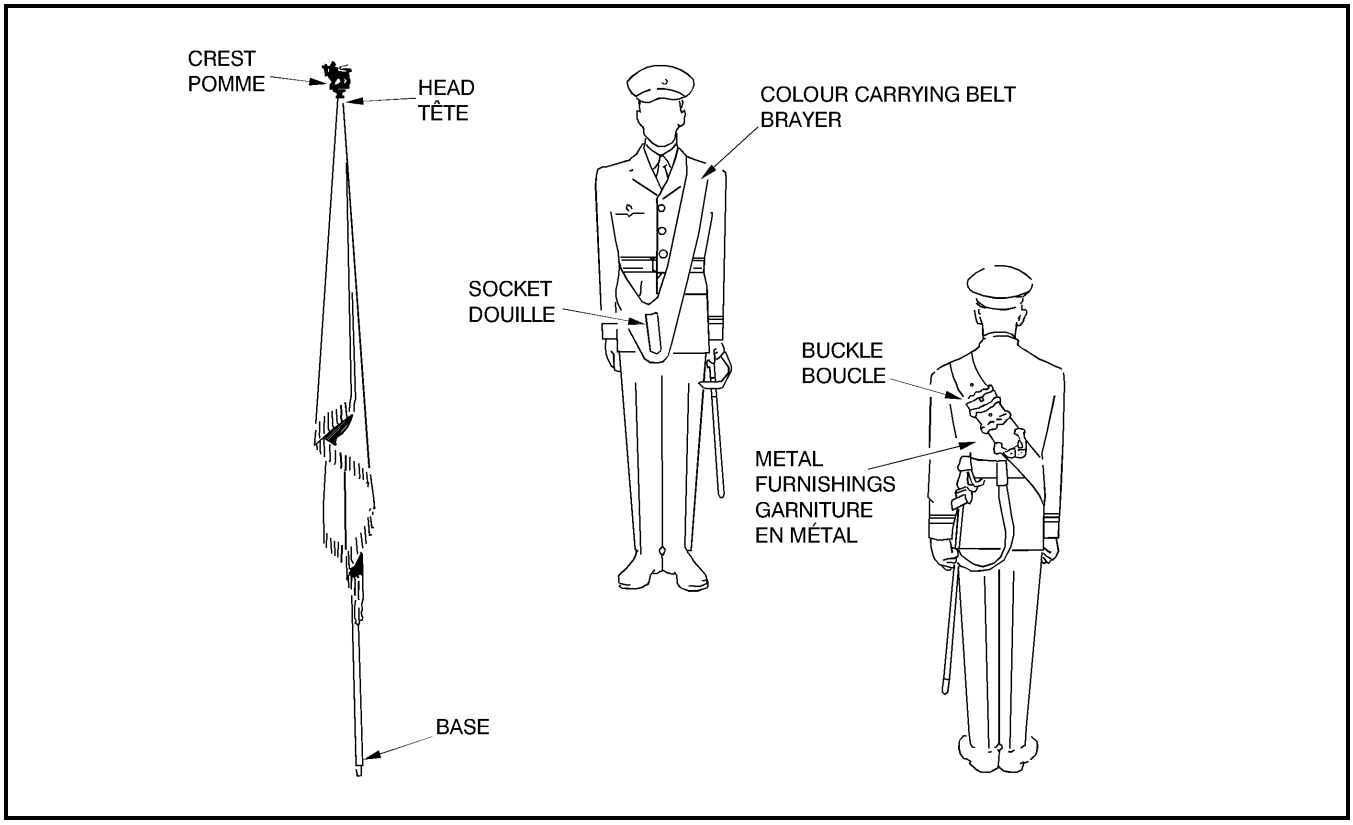

Figure 8-2-3 Details of the Colour Pike and Belt
Figure 8-2-3 Hampe et brayer

11. **Colour Orderlies.** When Colours are to be moved cased to a ceremonial parade, a Colour orderly shall be designated for each to assist the Colour officer and take charge of the cases during the parade. In units with a corps of drums, a drummer or bugler is traditionally given this responsibility, with the drum major assisting the adjutant with ensuring that Colours and Colour belts are ready for parades. Since a drummer or bugler with Colour orderly duties is precluded from playing an instrument, any other service member may be selected in lieu.

11. **Plantons des drapeaux consacrés.** Lorsqu'il faut transporter des drapeaux consacrés engainés jusqu'au lieu d'une prise d'armes, on désigne un planton pour chacun des drapeaux consacrés et ces plantons ont comme tâche d'aider les porte-drapeaux consacrés et de s'occuper des étuis pendant le rassemblement. Chez les unités qui sont pourvues d'un corps de tambours, ces tâches sont traditionnellement confiées à un tambour ou à un clairon, tandis que le tambour-major agit comme assistant du capitaine-adjudant et s'assure que les drapeaux consacrés et les brayers sont prêts pour la cérémonie. Comme le tambour ou le clairon ainsi affecté à une tâche de planton se trouve empêché de jouer de son instrument, on peut désigner, à la place, une autre personne.

ARMS AND EQUIPMENT

12. The details of the Colour pike and belt are shown in Figure 8-2-3.

13. The Colour bearer wears the Colour belt over the left shoulder.

14. The Colour officer (or master warrant officer in the case of armoured regiments) shall be armed with a sword or a pistol.

15. The Colour escort shall be armed with bayonets fixed, the points of which may be covered with short sheathes, in order to avoid tearing the Colours.

ARMES ET ÉQUIPEMENT

12. La figure 8-2-3 illustre les différentes parties de la hampe et du brayer.

13. Le porte-drapeau consacré porte le brayer sur l'épaule gauche.

14. Le porte-drapeau consacré (ou l'adjudant-maître dans le cas des régiments blindés) est armé d'un sabre ou d'un pistolet.

15. Les membres de l'escorte du drapeau consacré portent le fusil avec la baïonnette au canon. Afin d'éviter d'endommager les drapeaux consacrés, on recouvre la pointe de la baïonnette d'un étui protecteur.

SECTION 3

COLOUR DRILL

GENERAL

1. Colour drill shall be executed with a standard pause between movements in a similar manner to rifle drill.

2. A cased Colour shall be held in the order position at the halt and carried in the slope position on the march. A cased Colour is never held at the carry.

3. An uncased Colour is never sloped at the halt; it shall be at the carry or the order, according to whether arms are at the shoulder or the order.

4. On the march, an uncased Colour always shall be carried at the slope, except when on the review parade ground or when paying compliments. Then, it shall be at the carry.

5. During an inspection of personnel on parade the uncased Colour shall be at the carry.

POSITION OF THE ORDER

6. At the order (Figure 8-3-1):

   a. The Colour bearer is at attention.

   b. The pike is held vertical with the right hand, at the right side. The base of the pike is on the ground at the right side of the right foot, in line with the toe of the shoe.

   c. The pike and Colour are held with an all-round grasp of the right hand, back of the hand outwards, at the point of the pike where the lowest corner of the Colour reaches.

   d. The Colour shall hang naturally down the pike and shall not be stretched taut.

   e. The right elbow is at the side.

   f. The right wrist is directly in rear of the pike.

SECTION 3

EXERCICE AVEC LE DRAPEAU CONSACRÉ

GÉNÉRALITÉS

1. Quand on procède à l'exercice avec le drapeau consacré, on doit observer la pause réglementaire entre les mouvements, de la même façon que pour l'exercice avec le fusil.

2. Un drapeau consacré engainé peut se tenir de deux façons : à la halte, à la position au pied et, en marche, à la position à l'épaule. On ne tient jamais un drapeau consacré engainé dans la position au port.

3. Quant au drapeau consacré dégainé, à la halte, on ne le porte jamais à l'épaule; on le porte soit à la position au port, soit à la position au pied, selon que les troupes ont l'arme à l'épaule ou au pied.

4. En marchant, le drapeau consacré dégainé est toujours porté à l'épaule, sauf pour rendre les honneurs ou pour défiler sur le terrain de rassemblement. Dans ces deux circonstances, on adopte la position au port.

5. Au cours d'une revue du personnel, on tient le drapeau consacré dégainé à la position au port.

POSITION AU PIED

6. Quand le porte-drapeau consacré adopte la position au pied (figure 8-3-1) :

   a. Il se tient au garde-à-vous.

   b. Il tient la hampe à sa droite, avec la main droite et en position verticale. Il place la base de la hampe au sol, à droite de son pied droit et dans la ligne du bout de ses pieds.

   c. Il tient la hampe avec la main droite refermée, à l'endroit sur la hampe où le coin inférieur du drapeau consacré se trouve, le dos de la main vers l'extérieur.

   d. Le drapeau consacré doit pendre naturellement le long de la hampe sans être tendu.

   e. Le porte-drapeau consacré garde le coude droit sur le côté.

   f. Le poignet droit se trouve directement à l'arrière de la hampe.

7. A cased Colour is held similarly except that the case is grasped in the right hand.

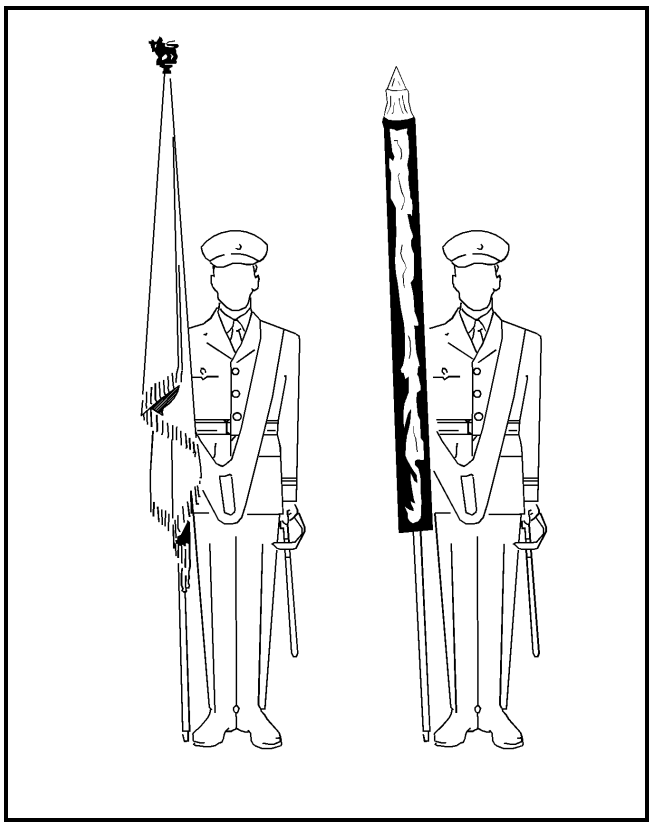

Figure 8-3-1 Position of the Order (uncased and cased)

STAND AT EASE FROM THE ORDER

8. On the command STAND AT – EASE:

a. move the left foot in the normal manner (Figure 8-3-2); and

b. keep the Colour and pike unmoved in the same position as described for the order.

7. Le drapeau consacré engainé se tient de la même façon, sauf que le porte-drapeau consacré empoigne l'étui dans sa main droite.

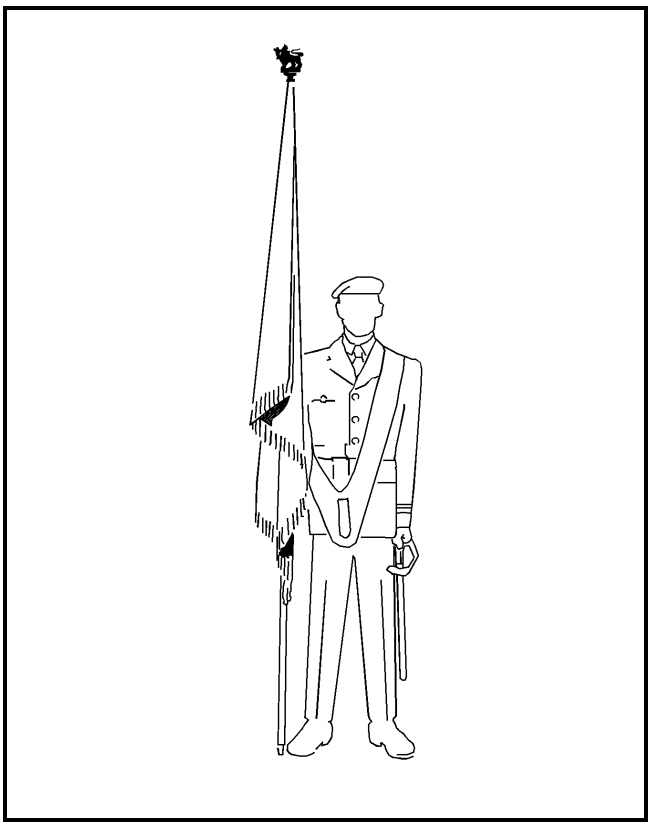

Figure 8-3-2 Stand at Ease

Figure 8-3-1 Position au pied (drapeau consacré dégainé et drapeau consacré engainé)

Figure 8-3-2 Position en place repos

DE LA POSITION AU PIED À LA POSITION EN PLACE REPOS

8. Au commandement « EN PLACE, RE — POS » :

a. déplacer le pied gauche de la façon normale (figure 8-3-2); et

b. tenir la hampe et le drapeau consacré de la même façon que pour la position au pied.

STAND EASY FROM STAND AT EASE

9. On the command STAND – EASY:

a. the Colour and pike remain in the same position;

b. the left arm is kept to the side; and

c. the body is relaxed, but the feet and Colour are not moved.

10. The stand at ease position shall be resumed on the cautionary command SQUAD (GUARD) (etc.).

ORDER FROM STAND AT EASE

11. On the command ATTEN – TION, move the left foot in the normal manner.

CARRY FROM THE ORDER

12. On the command CARRY COLOUR(S) BY NUMBERS, SQUAD – ONE;

a. with the right hand, raise the Colour to a vertical position in front of the centre of the body, keeping the base of the pike just clear of the socket, and the right forearm alongside the pike (Figure 8-3-3); and

b. simultaneously, bring the left hand to the socket and guide the pike into the socket.

13. On the command SQUAD – TWO:

a. bring the left hand to the position of the order;

b. simultaneously raise the right forearm parallel to the ground; thus

DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION REPOS

9. Au commandement « RE — POS » :

a. garder le drapeau consacré et la hampe à la même position;

b. garder le bras gauche le long du corps; et

c. détendre le corps sans déplacer ni les pieds ni le drapeau consacré.

10. Le porte-drapeau consacré reprend la position en place repos au commandement d'avertissement commençant par le mot « ESCOUADE (GARDE) (etc.) ».

DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION AU PIED

11. Au commandement « GARDE-À — VOUS », déplacer le pied gauche de la façon normale.

DE LA POSITION AU PIED À LA POSITION AU PORT

12. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PORT LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE — UN » :

a. soulever le drapeau consacré de la main droite, en le tenant à la verticale, et l'amener devant soi au centre du corps, en gardant la base de la hampe juste au-dessus de la douille et l'avant-bras le long de la hampe (figure 8-3-3); et

b. en même temps, utiliser la main gauche pour diriger la base de la hampe dans la douille.

13. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. placer la main gauche comme dans la position au pied;

b. en même temps, lever l'avant-bras droit pour qu'il soit parallèle au sol; et

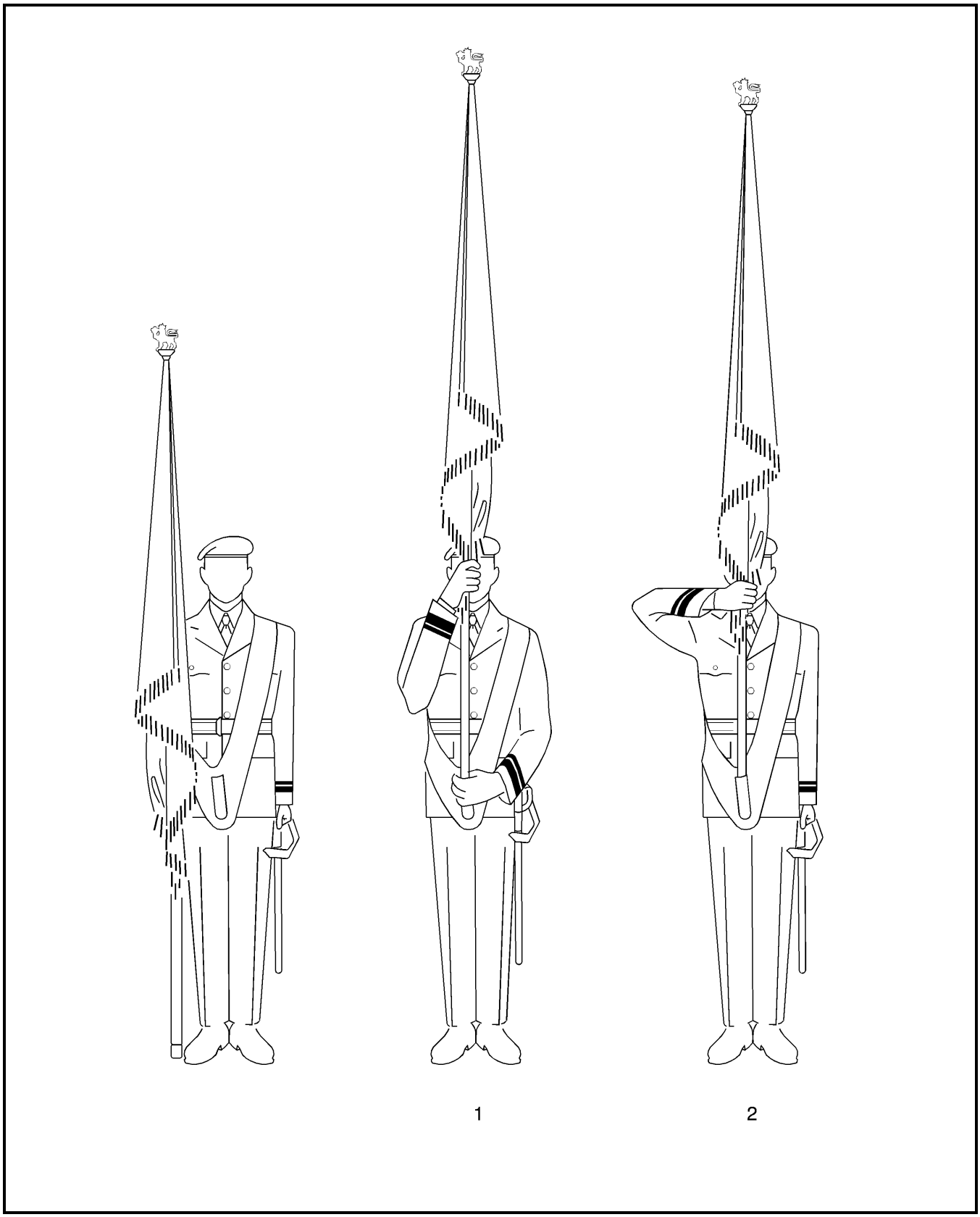

Figure 8-3-3 Carry from the Order
Figure 8-3-3 De la position au pied à la position au port

c. on completion of the movement:

(1) the right hand is opposite the mouth,

(2) the right forearm is parallel to the ground at right angles to the pike,

(3) the wrist of the right arm is straight,

(4) the back of the hand is outwards, and

(5) the head and eyes are facing the front.

14. On the command CARRY – COLOUR, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

15. When arms are carried on a parade and the parade is given the command SHOULDER – ARMS, the Colour officer shall carry the Colour in time with the rifle movements.

ORDER FROM THE CARRY

16. On the command ORDER COLOUR(S) BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

a. with the right hand raise the pike clear of the socket, bringing the right forearm from the horizontal position to a vertical position alongside the pike (Figure 8-3-4); and

b. simultaneously, bring the left hand to the socket to steady the pike and belt.

17. On the command SQUAD – TWO:

a. carry the Colour with the right hand to the position of the order;

b. move the left hand across the body to steady the pike; thus

c. après exécution du mouvement :

(1) la main droite se trouve vis-à-vis de la bouche,

(2) l'avant-bras droit est parallèle au sol et perpendiculaire à la hampe,

(3) le poignet du bras droit est redressé,

(4) le dos de la main se trouve dirigé vers l'extérieur, et

(5) la tête et les yeux sont dirigés vers l'avant.

14. Au commandement « AU PORT LE DRAPEAU — CONSACRÉ », les deux mouvements sont combinés. Le porte-drapeau consacré doit observer la pause réglementaire entre les mouvements.

15. Lorsque les troupes sont en armes et qu'elles reçoivent l'ordre « À L'ÉPAULE — ARMES », le porte-drapeau consacré change de position en suivant la cadence des mouvements d'armes.

DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION AU PIED

16. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PIED LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE — UN » :

a. soulever la hampe hors de la douille, avec la main droite, en amenant l'avant-bras droit de la position horizontale à la position verticale, le long de la hampe (figure 8-3-4); et

b. en même temps, approcher la main gauche de la douille afin de tenir en place la hampe et le brayer.

17. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. amener le drapeau consacré, avec la main droite, dans la position au pied;

b. retenir la hampe avec la main gauche; et

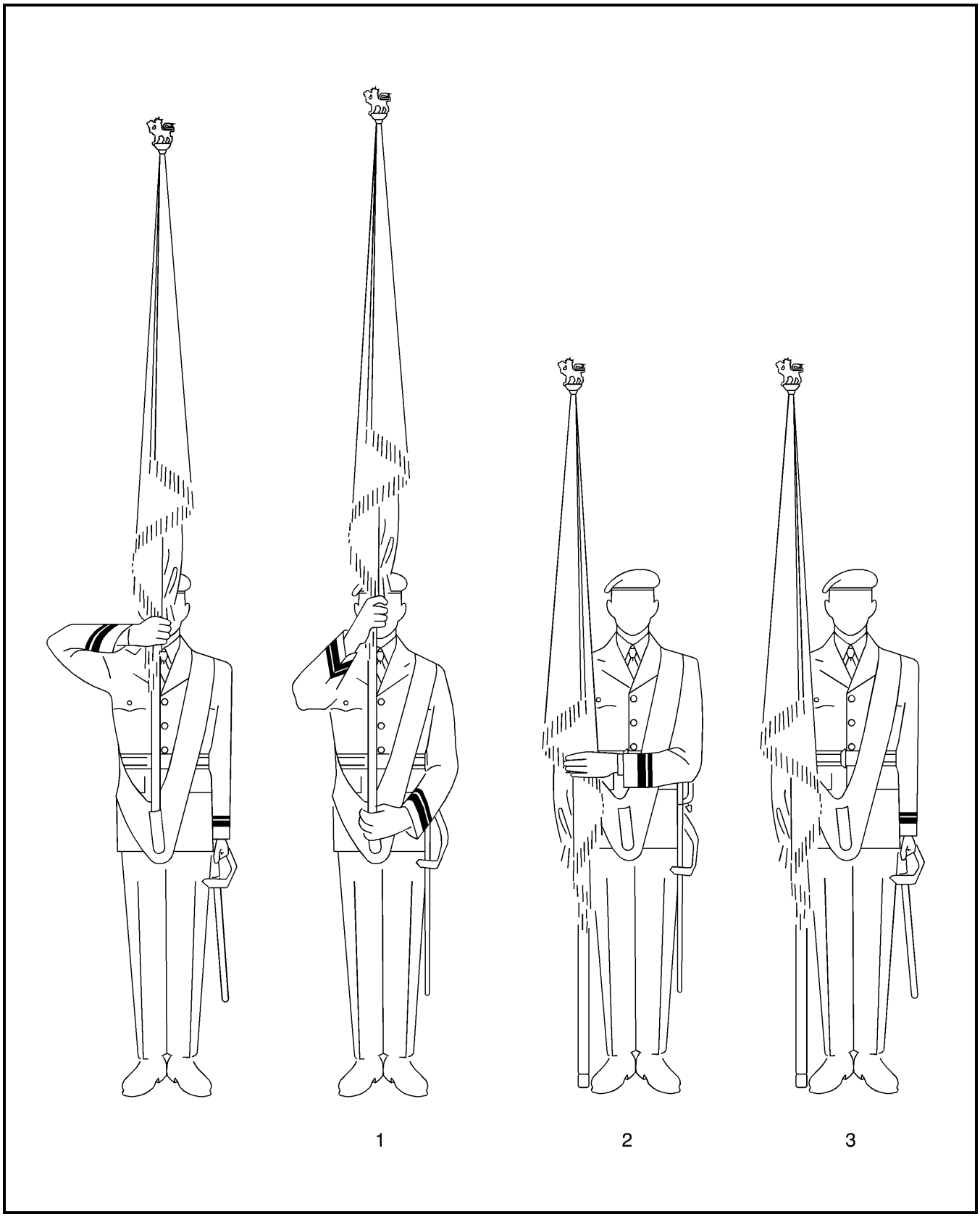

Figure 8-3-4 Order from the Carry
Figure 8-3-4 De la position au port à la position au pied

c. on completion of the movement:

(1) the back of the left hand shall be outwards,

(2) the fingers of the left hand are extended and pointing to the right, and

(3) the left forearm is parallel to the ground.

18. On the command SQUAD – THREE, cut the left hand to the side in the position of attention.

19. On the command ORDER – COLOUR, the three movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

20. When arms are carried on a parade and the parade is given the command ORDER – ARMS, the Colour officer shall order the Colour in time with the rifle movements, unless the command is given just prior to an inspection, when the Colour officer shall remain at the carry.

SLOPE FROM THE CARRY

21. On the command SLOPE COLOUR(S) BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

a. with the right hand raise the pike clear of the socket, bringing the right forearm from the horizontal position to a vertical position alongside the pike (Figure 8-3-5); and

b. simultaneously, bring the left hand to the socket to steady the pike and the belt.

22. On the command SQUAD – TWO:

a. lower the Colour with the right hand to the right shoulder;

b. simultaneously, with the left hand grasp the pike above the right hand with an all-round grip, to steady the pike; thus

c. après exécution du mouvement :

(1) le dos de la main gauche se trouve vers l'extérieur,

(2) les doigts de la main gauche sont étendus et pointent vers la droite, et

(3) l'avant-bras gauche se trouve parallèle au sol.

18. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », ramener la main gauche le long du corps, à la position du garde-à-vous.

19. Au commandement « AU PIED LE DRAPEAU — CONSACRÉ », les trois mouvements sont combinés. Le porte-drapeau consacré doit observer une pause réglementaire entre les mouvements.

20. Lorsque les troupes sont en armes et qu'elles reçoivent l'ordre « AU PIED — ARMES », le porte-drapeau consacré passe à la position au pied, en suivant la cadence des mouvements d'armes. On ne fait exception à cette règle que si le commandement est donné immédiatement avant une revue. Dans ce cas, le porte-drapeau consacré conserve la position au port.

DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION À L'ÉPAULE

21. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À L'ÉPAULE LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE — UN » :

a. dégager la hampe de la douille avec la main droite, en amenant l'avant-bras droit de la position horizontale à la position verticale, le long de la hampe (figure 8-3-5); et

b. en même temps, utiliser la main gauche pour tenir la hampe en place.

22. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. abaisser le drapeau consacré sur l'épaule droite, avec la main droite;

b. en même temps, de la main gauche, saisir la hampe à pleine main, au-dessus de la main droite, de façon à l'immobiliser; et

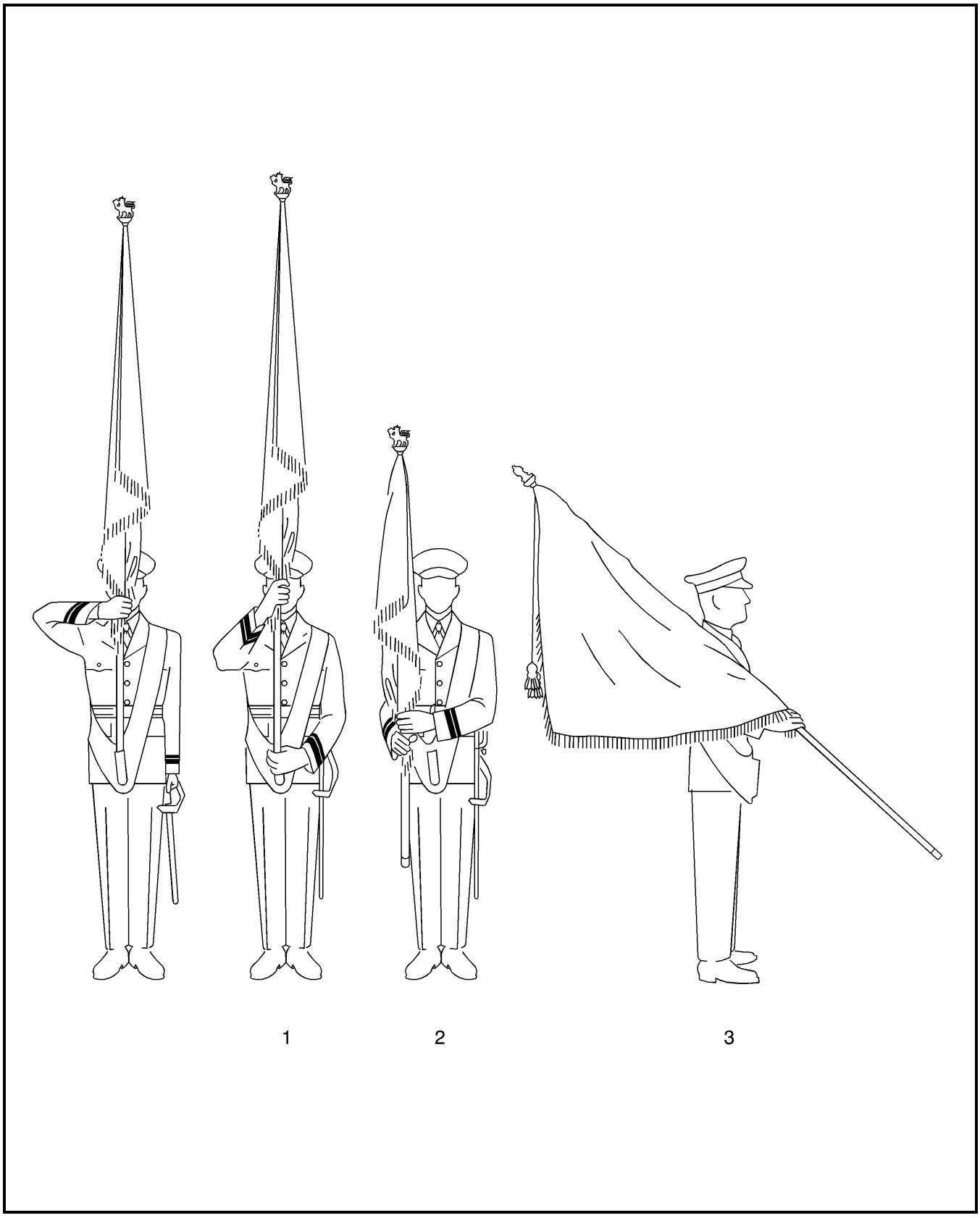

Figure 8-3-5 Slope from the Carry
Figure 8-3-5 De la position au port à la position à l'épaule

c. on completion of the movement:

(1) the Colour shall be at a 45 degree angle on the right shoulder,

(2) the elbow shall be close to the body,

(3) the right forearm should be in a comfortable position parallel to the ground,

(4) the Colour shall hang over and cover the right shoulder and arm, and

(5) the pike shall not show between the hand and the shoulder and shall be covered by the Colour.

23. On the command SQUAD – THREE, cut the left hand to the side assuming the position of the order.

24. On the command SLOPE – COLOUR, the three movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

25. Upon departing the review parade ground or after paying compliments elsewhere, an uncased Colour normally should be returned to the slope in the following manner:

a. On the command QUICK – MARCH, the Colour officer shall slope the Colour from the carry, executing the first movement on the first pace with the left foot and the remaining movements on successive paces with the left foot.

b. When the senior Colour officer gives the command SLOPE – COLOUR, after paying compliments on other than a review parade ground, the command is given on the left foot and the movements executed as above. When only one Colour is carried, the Colour officer shall carry out the movements without word of command.

c. après exécution du mouvement :

(1) le drapeau consacré doit reposer sur l'épaule droite à un angle de 45 degrés,

(2) le coude doit être maintenu près du corps,

(3) l'avant-bras droit doit être parallèle au sol,

(4) le drapeau consacré recouvre l'épaule et le bras droits, et

(5) la hampe est recouverte par le drapeau consacré depuis la main jusqu'à l'épaule.

23. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », amener la main gauche près du corps et adopter la position au pied.

24. Au commandement « À L'ÉPAULE LE DRAPEAU — CONSACRÉ », les trois mouvements sont combinés. Le porte-drapeau consacré doit observer une pause réglementaire entre les mouvements.

25. Après un salut ou au moment de quitter le terrain de rassemblement, le porte-drapeau consacré reprend habituellement la position à l'épaule de la façon suivante :

a. Au commandement « PAS CADENCÉ — MARCHE », le porte-drapeau consacré passe de la position au port à la position à l'épaule en exécutant le premier mouvement au premier pas du pied gauche et en exécutant les mouvements suivants à chaque pas du pied gauche.

b. Dans un défilé ailleurs que sur un terrain de rassemblement, une fois les honneurs rendus, le porte-drapeau principal donne le commandement « À L'ÉPAULE LE DRAPEAU — CONSACRÉ » en mettant le pied gauche au sol. Le mouvement s'exécute ensuite de la façon décrite ci-dessus. S'il y a un seul drapeau consacré, le porte-drapeau consacré exécute le mouvement sans qu'aucun commandement ne soit donné.

SLOPE FROM THE ORDER (CASED COLOUR)

26. On the command SLOPE COLOUR(S) BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

a. with the right hand raise the pike clear of the ground and place it on the right shoulder (Figure 8-3-6); and

b. simultaneously, with the left hand grasp the pike above the right hand with an all-round grip, to steady the pike.

27. On the command SQUAD – TWO, cut the left hand smartly to the side, assuming the position of attention.

28. On the command SLOPE – COLOUR, both movements are combined, with a standard pause between movements. On the completion of the drill the Colour shall be at a 45 degree angle on the right shoulder, the right elbow close to the body and the right forearm in a comfortable position parallel to the ground.

ORDER FROM THE SLOPE (CASED COLOUR)

29. On the command ORDER COLOUR(S) BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

a. with the right hand lower the pike to the ground by straightening the right arm down the right side (Figure 8-3-7); and

b. simultaneously, bring the left arm smartly across the body, keeping the forearm parallel to the ground and steady the Colour by cupping the left hand around the case.

30. On the command SQUAD – TWO, cut the left arm smartly to the side, assuming the position of attention.

31. On the command ORDER – COLOUR, both movements are combined, with a standard pause between movements.

DE LA POSITION AU PIED À LA POSITION À L'ÉPAULE (DRAPEAU CONSACRÉ ENGAINÉ)

26. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À L'ÉPAULE LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE — UN » :

a. dégager la hampe de la douille avec la main droite et placer le drapeau consacré sur l'épaule droite (figure 8-3-6); et

b. en même temps, saisir la hampe à pleine main de la main gauche, au-dessus de la main droite, de façon à l'immobiliser.

27. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », ramener vivement la main gauche près du corps et adopter la position du garde-à-vous.

28. Au commandement « À L'ÉPAULE LE DRAPEAU — CONSACRÉ », le porte-drapeau consacré combine les deux mouvements en observant la pause réglementaire entre les mouvements. Après exécution des mouvements, le drapeau consacré doit reposer sur l'épaule droite à un angle de 45 degrés, et le porte-drapeau consacré doit avoir le coude droit près du corps et l'avant bras droit parallèle au sol.

DE LA POSITION À L'ÉPAULE À LA POSITION AU PIED (DRAPEAU CONSACRÉ ENGAINÉ)

29. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PIED LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE — UN » :

a. abaisser la hampe jusqu'au sol avec la main droite, en étendant le bras droit le long du corps (figure 8-3-7); et

b. en même temps, amener vivement le bras gauche devant le corps, en gardant l'avant-bras parallèle au sol, et immobiliser le drapeau consacré en entourant la gaine de la main gauche.

30. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », ramener vivement le bras gauche près du corps et prendre la position du garde-à-vous.

31. Au commandement « AU PIED LE DRAPEAU — CONSACRÉ », combiner les deux mouvements en observant la pause réglementaire entre les mouvements.

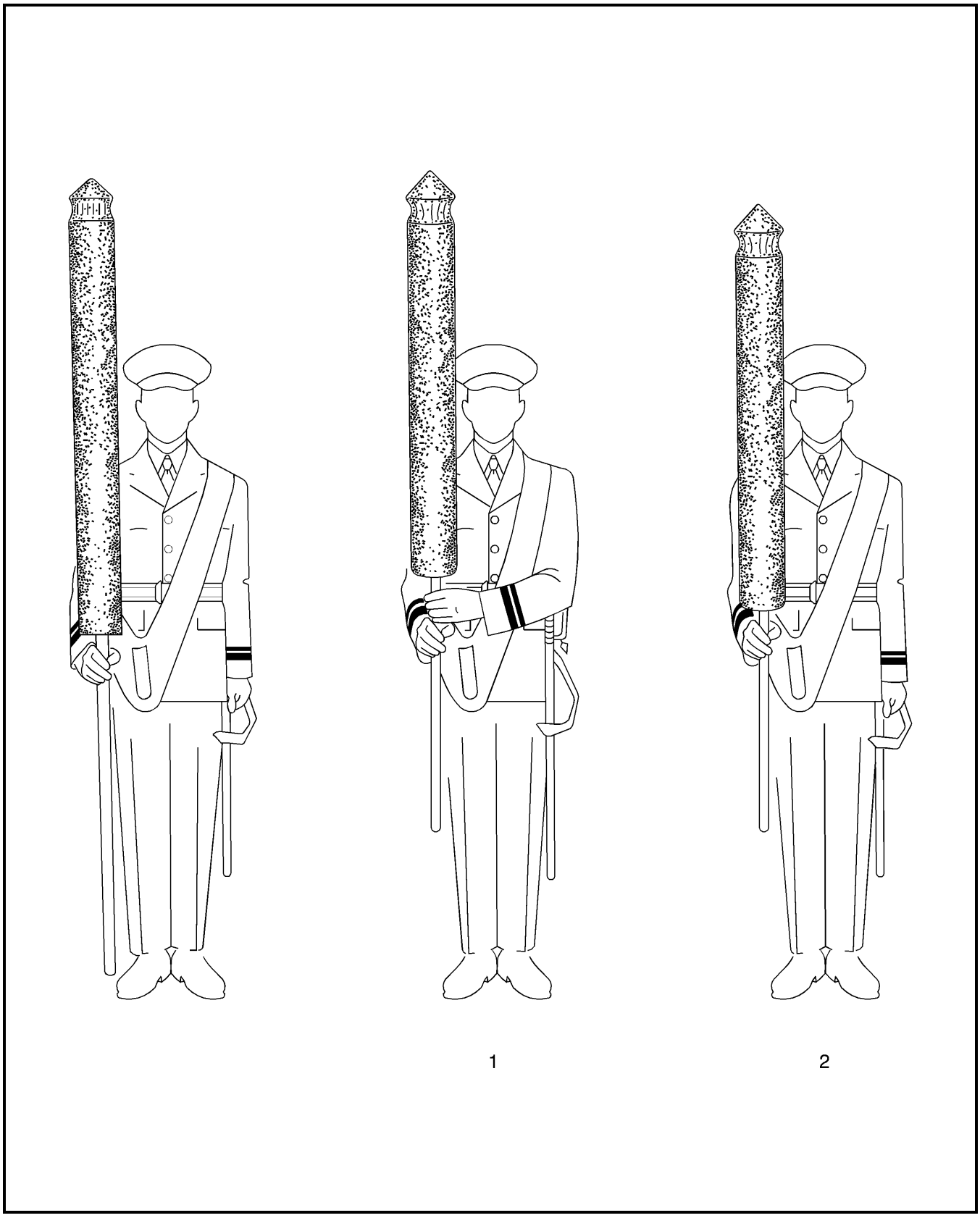

Figure 8-3-6 Slope from the Order (Cased Colour)
Figure 8-3-6 De la position au pied à la position à l'épaule (drapeau consacré engainé)

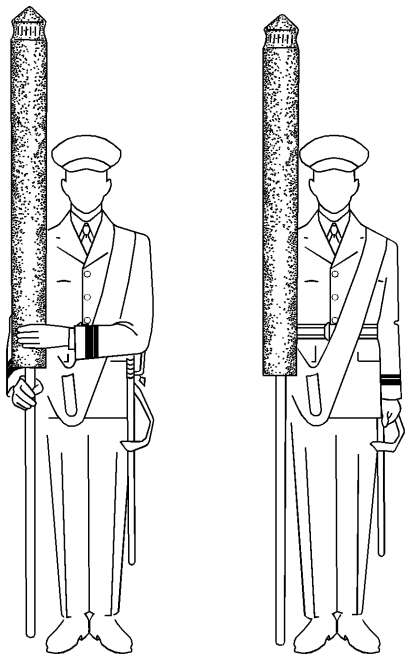

1 2

Figure 8-3-7 Order from the Slope
Figure 8-3-7 De la position à l'épaule à la position au pied (drapeau consacré engainé)

CHANGING THE COLOUR AT THE SLOPE

32. On the command CHANGE COLOUR(S) BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

a. grasp the pike with the left hand above the right, in an all-around grip, back of the hand to the front, and thumb to the rear (Figure 8-3-8); and

b. keep the elbows close to the body.

33. On the command SQUAD – TWO:

a. carry the Colour, with the pike perpendicular, to a position 10 cm in front of the centre of the body; and

b. keep the elbows close to the body and both forearms parallel to the ground.

FAÇON DE CHANGER LE DRAPEAU CONSACRÉ D'ÉPAULE

32. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CHANGEZ LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE — UN » :

a. saisir la hampe à pleine main en plaçant la main gauche au-dessus de la main droite, le dos de la main vers l'avant, le pouce vers l'arrière (figure 8-3-8); et

b. garder les coudes près du corps.

33. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. tout en tenant le drapeau consacré à la verticale, l'amener vers l'avant, au centre, à 10 cm du corps; et

b. garder les coudes près du corps et les deux avant-bras parallèles au sol.

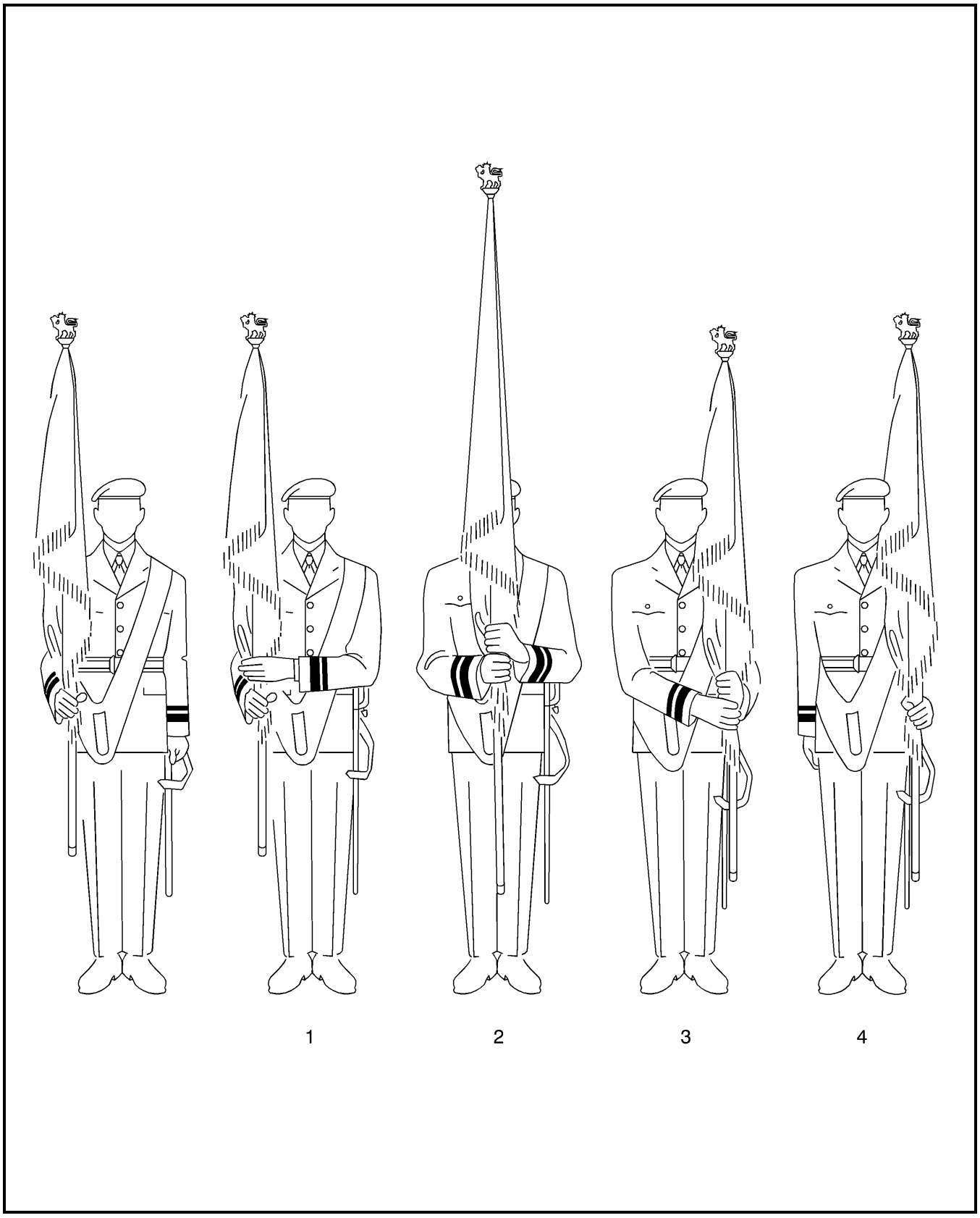

Figure 8-3-8 Changing the Colour at the Slope
Figure 8-3-8 Façon de changer le drapeau consacré d'épaule

34. On the command SQUAD – THREE, place the Colour on the left shoulder, retaining the grip of both hands on the pike in a similar position to that described for the first movement above, except that the back of the right hand is now to the front.

35. On the command SQUAD – FOUR, cut the right hand to the side.

36. On the command CHANGE – COLOUR, combine the four movements, observing a standard pause between the movements.

37. To change Colour from the left to the right, the drill above is reversed.

CARRY FROM THE SLOPE

38. On the command CARRY COLOUR(S) BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

a. raise the Colour off the right shoulder with the right hand to the perpendicular position of the carry from the order (Figure 8-3-9); and

b. simultaneously, bring the left hand to the socket to guide the base of the pike into the socket.

39. On the command SQUAD – TWO, cut the left hand to the side and assume the carry position.

40. On the command CARRY – COLOUR, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

LET FLY FROM THE CARRY

41. On the command LET FLY THE – COLOUR(S), maintaining the grip on the pike, release the Colour with a downward movement of the right hand (Figure 8-3-10).

34. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », placer le drapeau consacré sur l'épaule gauche en gardant les deux mains sur la hampe comme pour le premier mouvement ci-dessus mais, cette fois-ci, en tenant le dos de la main droite vers l'avant.

35. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », ramener la main droite près du corps.

36. Au commandement « CHANGEZ LE DRAPEAU — CONSACRÉ », combiner les quatre mouvements en observant une pause réglementaire entre les divers mouvements.

37. Pour ramener le drapeau consacré de l'épaule gauche à l'épaule droite, on procède de la même façon mais à l'inverse.

DE LA POSITION À L'ÉPAULE À LA POSITION AU PORT

38. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PORT LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE — UN » :

a. soulever le drapeau consacré de l'épaule droite avec la main droite pour l'amener à la verticale comme lorsqu'il s'agit de passer de la position au pied à la position au port (figure 8-3-9); et

b. en même temps, utiliser la main gauche pour diriger la base de la hampe dans la douille.

39. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », ramener la main gauche près du corps et prendre la position au port.

40. Au commandement « AU PORT LE DRAPEAU — CONSACRÉ », combiner les deux mouvements en observant la pause réglementaire entre les mouvements.

DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION LAISSEZ FLOTTER LE DRAPEAU CONSACRÉ

41. Au commandement « LAISSEZ FLOTTER LE(S) DRAPEAU(X) — CONSACRÉ(S) », laisser flotter le drapeau consacré en faisant un mouvement vers le bas, avec la main droite, sans relâcher la hampe (figure 8-3-10).

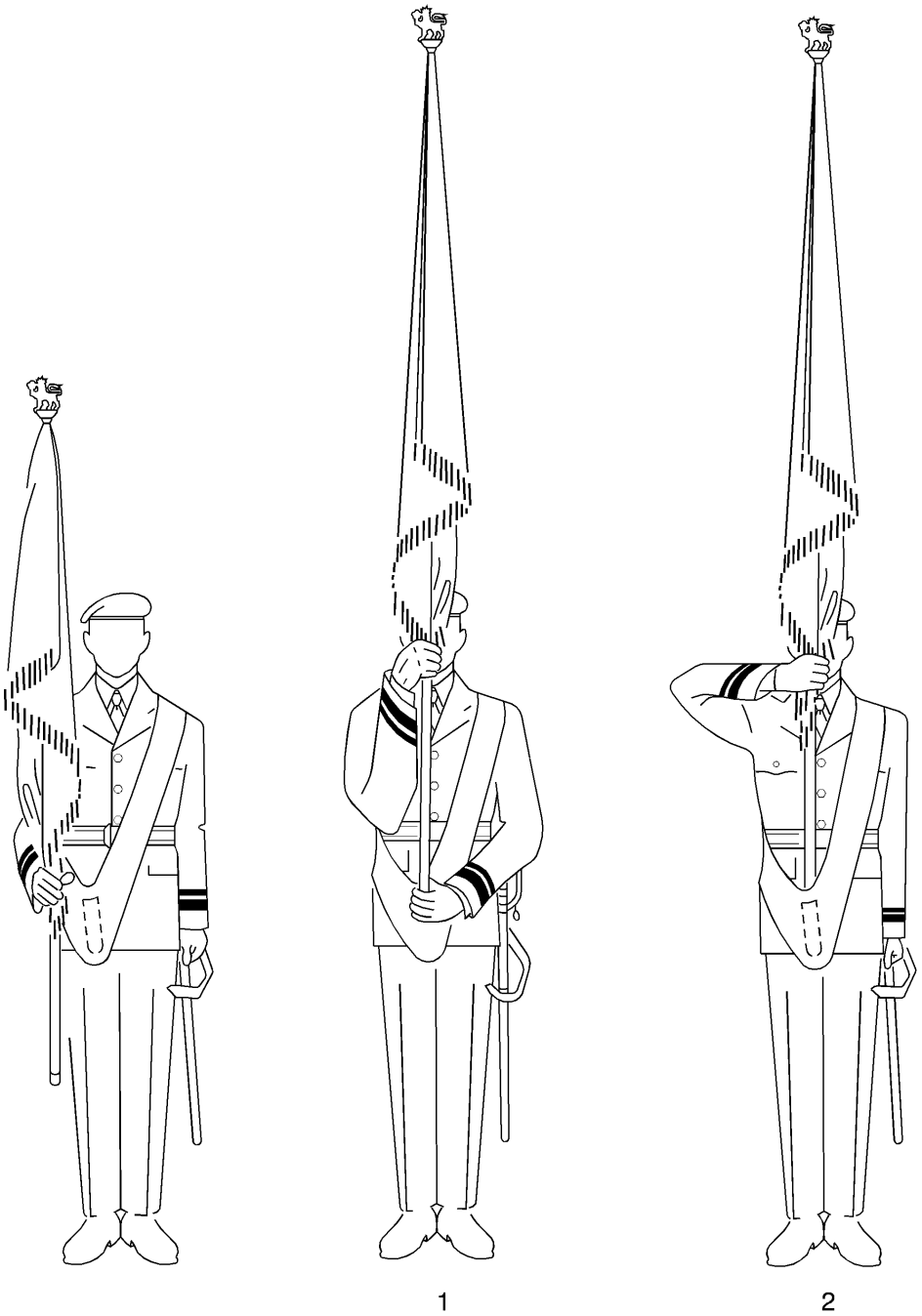

Figure 8-3-9 Carry from the Slope
Figure 8-3-9 De la position à l'épaule à la position au port

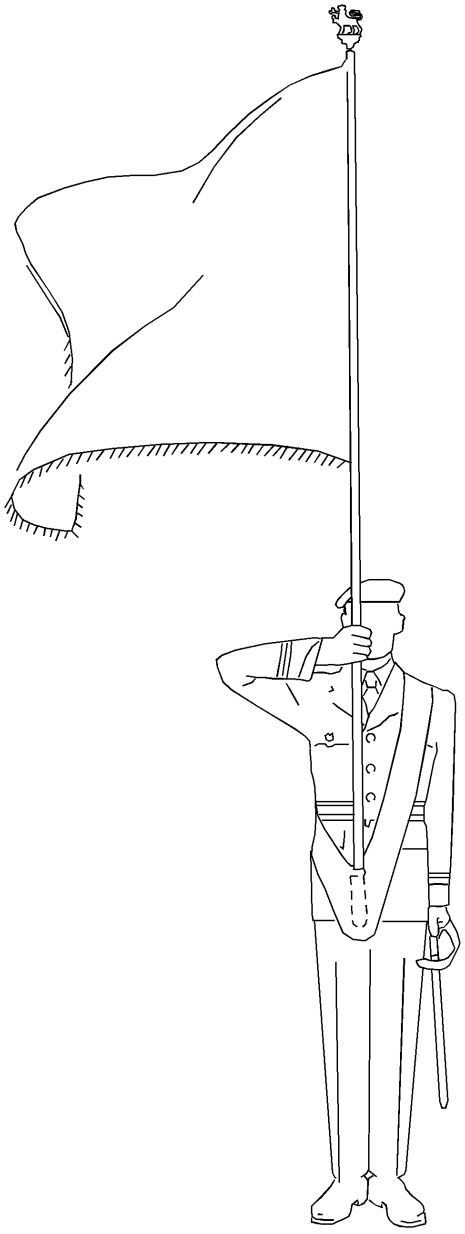

Figure 8-3-10 Let Fly from the Carry
Figure 8-3-10 De la position au port à la position laissez flotter le drapeau consacré

42. When arms are carried on parade and the order GENERAL SALUTE, PRESENT – ARMS is given, the Colour shall be let fly on the first movement of the present arms.

43. During the march past in quick time, on the command EYES – RIGHT, the Colour is let fly on the next left foot.

44. On the command EYES – FRONT, the Colour is caught as detailed in paragraph 45.

CATCHING THE COLOUR FROM THE LET FLY

45. On the command CATCH THE COLOUR(S) BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

a. grasp the Colour with the left hand and bring it in to the pike (Figure 8-3-11); and

b. simultaneously, grasp the corner of the Colour with the right hand, back of the hand outwards, at the point of the pike where the lowest corner of the Colour reached.

46. On the command SQUAD – TWO, cut the left hand to the side to the position of attention and raise the right forearm to the horizontal position.

47. On the command CATCH THE – COLOUR, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

48. Depending on the wind direction, the Colour may be grasped with the right hand after securing the pike in the left hand. If, because of wind strength, the Colour cannot be caught, the Colour shall be brought to the position of the order, the Colour secured and returned to the carry. The same drill is executed while marching.

49. When arms are carried on parade and the parade is ordered to shoulder arms from the present, the Colour officer shall carry out the movements in time with the rifle movements.

42. Lorsque les troupes sont en armes et qu'elles reçoivent l'ordre « SALUT GÉNÉRAL, PRÉSENTEZ — ARMES », on déploie le drapeau consacré au premier mouvement de la présentation des armes.

43. Lorsque les troupes défilent au pas cadencé, on déploie le drapeau consacré en mettant le pied gauche au sol immédiatement après le commandement « TÊTE À — DROITE ».

44. Au commandement « FIXE », le drapeau consacré est repris en main de la façon décrite au paragraphe 45.

DE LA POSITION LAISSEZ FLOTTER LE DRAPEAU CONSACRÉ À LA POSITION SAISISSEZ LE DRAPEAU CONSACRÉ

45. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SAISISSEZ LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE — UN » :

a. saisir le drapeau consacré de la main gauche et le ramener vers la hampe (figure 8-3-11); et

b. en même temps, saisir le coin du drapeau consacré de la main droite, avec le dos de la main vers l'extérieur, au point le plus bas du drapeau consacré.

46. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », ramener la main gauche près du corps à la position du garde-à-vous et lever l'avant-bras droit à l'horizontale.

47. Au commandement « SAISISSEZ LE DRAPEAU — CONSACRÉ », combinez les deux mouvements en observant la pause réglementaire entre les mouvements.

48. Selon la direction du vent, on peut saisir le drapeau consacré avec la main droite après avoir empoigné la hampe de la main gauche. Si la force du vent est telle qu'on ne peut saisir le drapeau consacré, on amène alors le drapeau consacré au pied, on le saisit puis on reprend la position au port. La même manœuvre peut être exécutée en marchant.

49. Lorsque les troupes sont en armes et qu'elles reçoivent l'ordre de passer de la position présentez armes à la position à l'épaule armes, le porte-drapeau consacré exécute ses mouvements en suivant la cadence des mouvements d'armes.

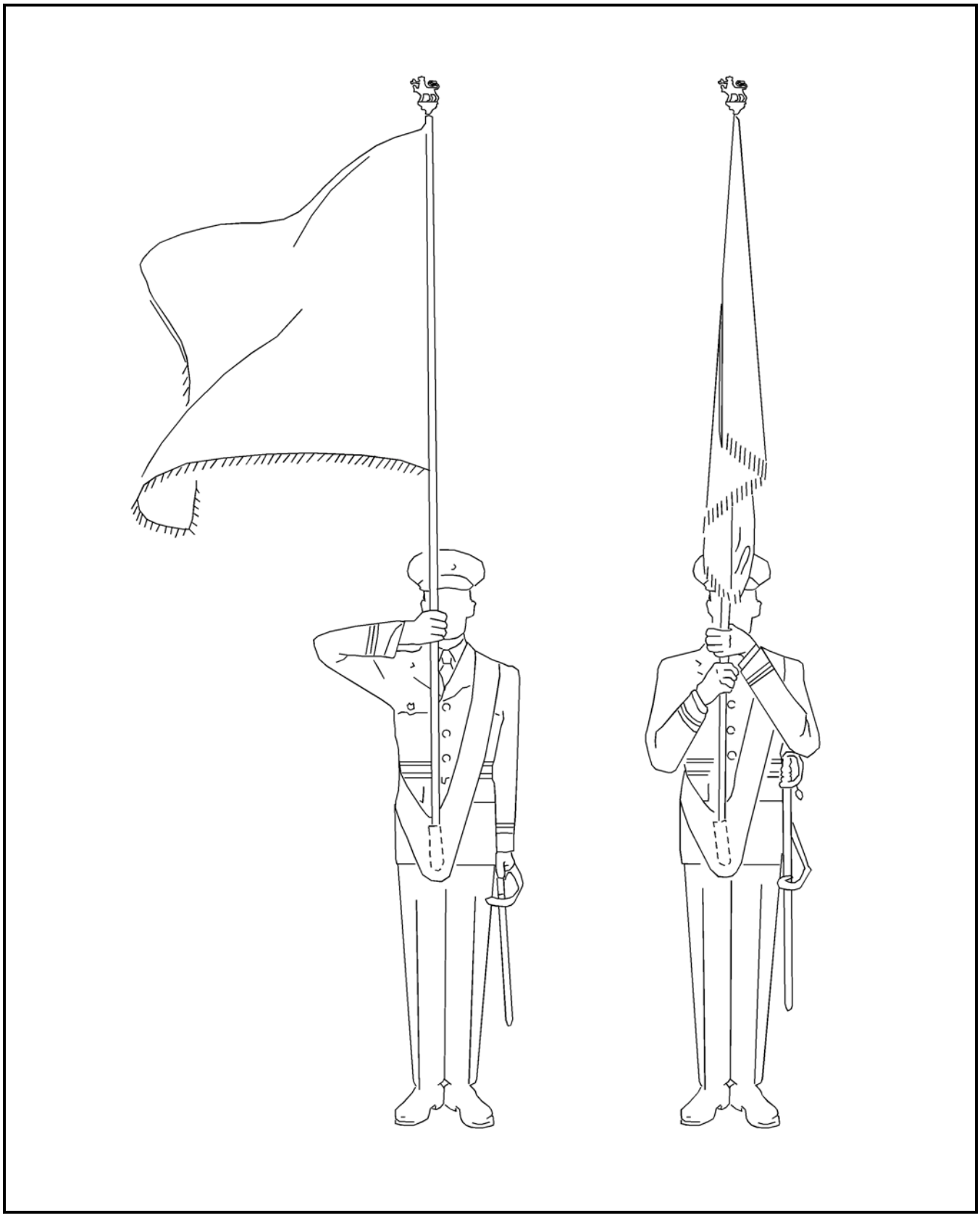

Figure 8-3-11 Catching the Colour from the Let Fly
Figure 8-3-11 De la position laissez flotter le drapeau consacré à la position saisissez le drapeau consacré

DIP FROM THE CARRY AT THE HALT

50. On the command DIP THE COLOUR(S) BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

a. releasing the Colour from the pike, raise the pike to the full extent of the right arm (Figure 8-3-12); and

b. simultaneously, bring the left hand across the body and grasp the socket to steady the Colour belt.

51. On the command SQUAD – TWO:

a. maintaining control of the base of the pike with the right armpit, carry the pike well out to the right with the right hand and lower it with a sweeping motion to a position in front of the right foot;

b. simultaneously, cut the left hand to the side to the position of attention; thus

c. on completion of the movement:

(1) the pikehead shall be just clear of the ground,

(2) the Colour shall be spread on the ground to the right of the pike (see paragraph 54), and

(3) the pike shall be held under the right armpit, the back of the right hand towards the ground.

52. On the command DIP – COLOUR, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

53. If the ground is wet or muddy, the pikehead shall be 5 cm above the ground. The Colour shall be held in the left hand to prevent it from being soiled (Figure 8-3-13).

SALUT DEPUIS LA POSITION AU PORT, À LA HALTE

50. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SALUEZ AVEC LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE — UN » :

a. étendre le bras droit à pleine extension tout en laissant flotter le drapeau consacré (figure 8-3-12); et

b. en même temps, saisir la douille du brayer de la main gauche afin de l'immobiliser.

51. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. tout en appuyant la base de la hampe sous l'aisselle droite, imprimer à la hampe un large mouvement circulaire vers la droite, avec la main droite, en l'abaissant graduellement jusque devant le pied droit;

b. en même temps, ramener la main gauche près du corps à la position du garde-à-vous; et

c. après l'exécution du mouvement :

(1) la pointe de la hampe doit se trouver juste au-dessus du sol,

(2) le drapeau consacré doit être étendu sur le sol à la droite de la hampe (voir le paragraphe 54), et

(3) la hampe doit être tenue sous l'aisselle droite et le dos de la main doit être tourné vers le sol.

52. Au commandement « SALUEZ AVEC LE DRAPEAU — CONSACRÉ », combiner les deux mouvements en faisant la pause réglementaire entre les mouvements.

53. Si le sol est mouillé ou boueux, le porte-drapeau consacré tient la pointe de la hampe à 5 cm du sol. Il tient également le drapeau consacré avec la main gauche pour éviter qu'il se salisse (figure 8-3-13).

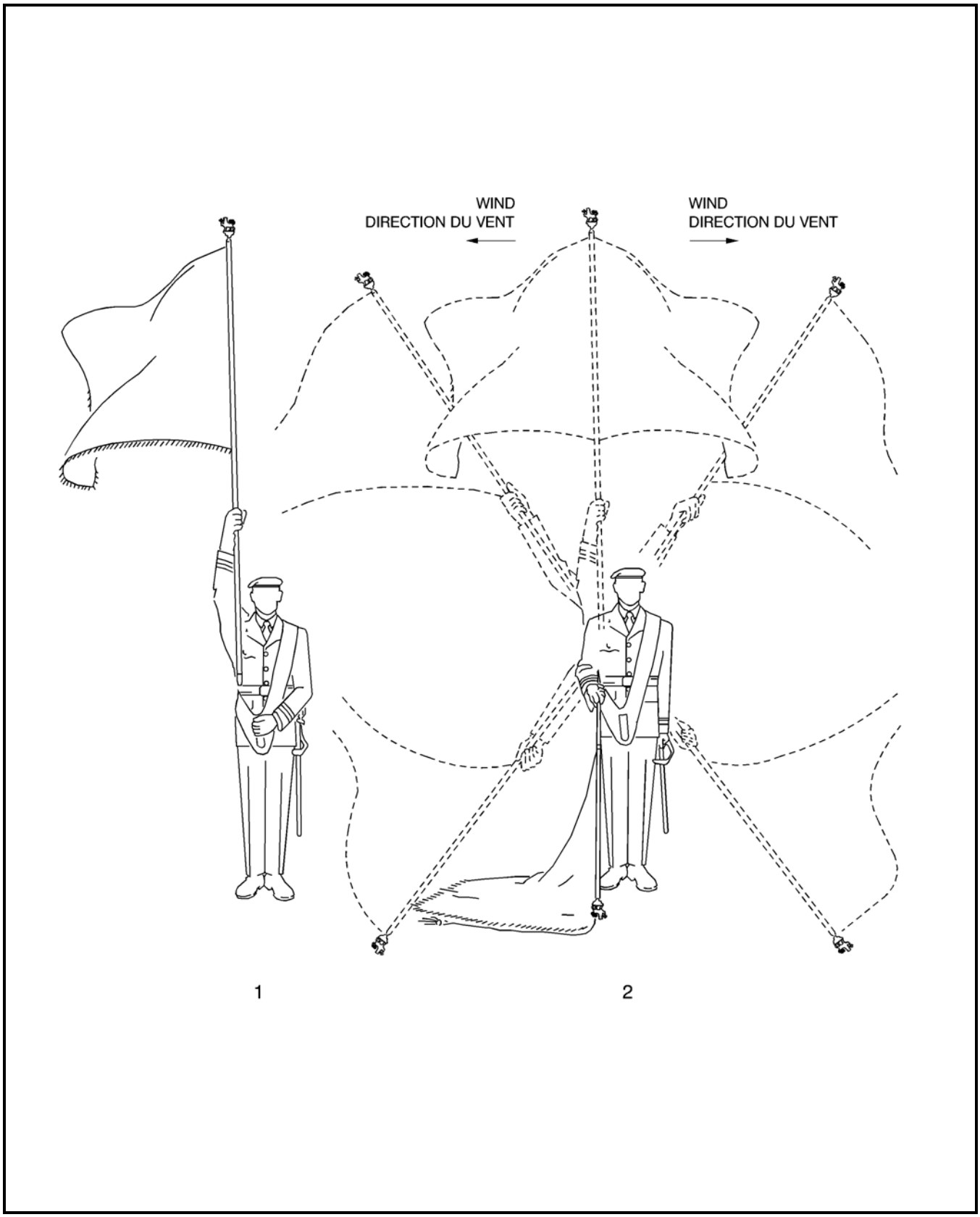

Figure 8-3-12 Dip from the Carry at the Halt
Figure 8-3-12 Salut avec le drapeau consacré depuis la position au port, à la halte

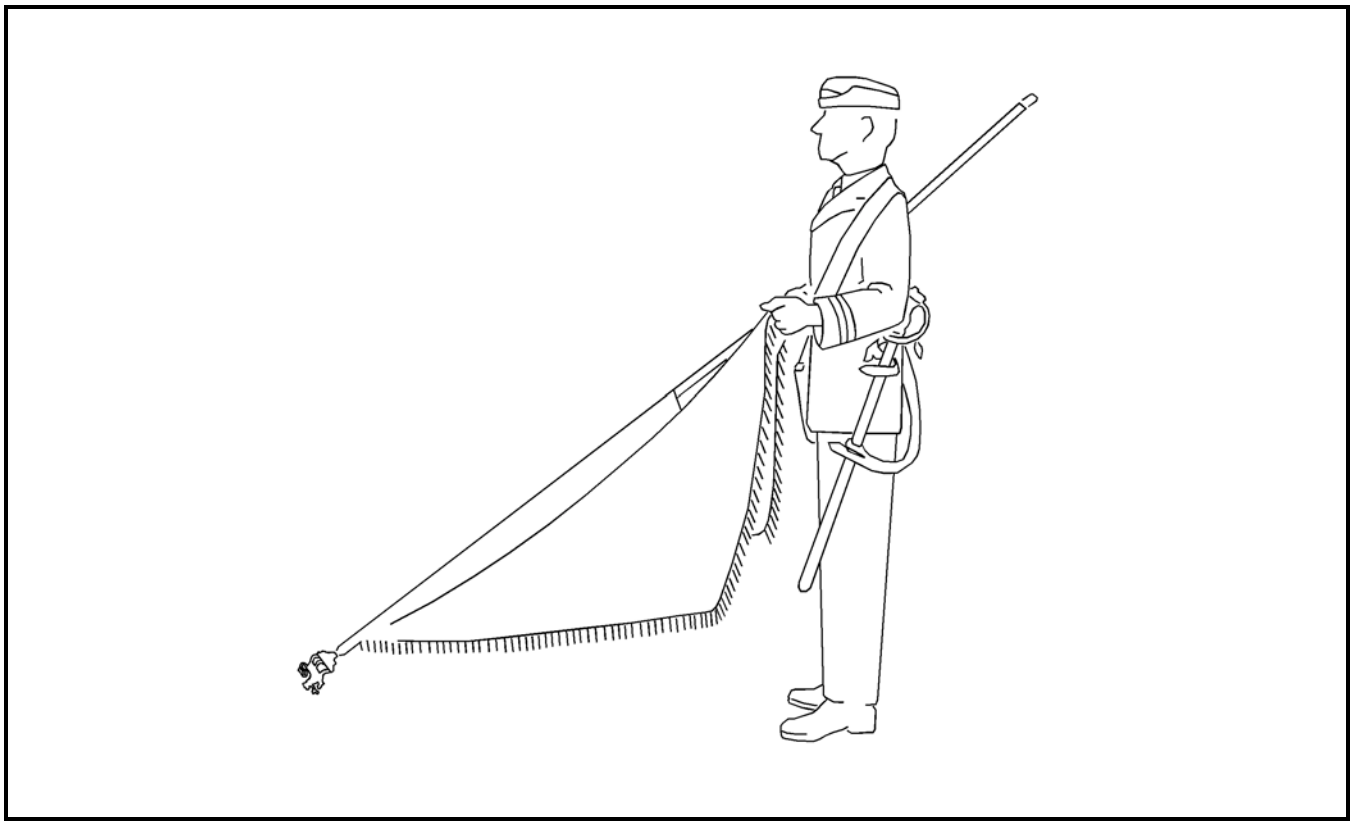

Figure 8-3-13 Dip Position – Wet Ground
Figure 8-3-13 Salut avec le drapeau consacré, sur terrain mouillé

54. If a strong wind is blowing from the right, the pike shall be carried with the right hand well to the left, and then lowered with a sweeping motion to the position of the dip. The Colour shall be spread to the left of the pike.

55. When arms are carried on parade and the order ROYAL SALUTE, PRESENT – ARMS is given, the Colour officer shall commence both movements of the dip in time with the rifle movements.

CARRY FROM THE DIP AT THE HALT

56. On the command CARRY COLOUR(S) BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

a. raise the Colour with the right hand, to the perpendicular position of the carry; and

b. simultaneously, bring the left hand to the socket to guide the base of the pike into the socket.

54. Si un fort vent souffle de la droite, le mouvement circulaire imprimé à la hampe avec la main droite se fait vers la gauche, le drapeau consacré se trouvant étendu au sol à gauche de la hampe en fin de mouvement.

55. Lorsque les troupes sont en armes, au commandement « SALUT ROYAL, PRÉSENTEZ — ARMES » le porte-drapeau consacré coordonne les deux mouvements du salut avec les mouvements d'armes.

POSITION AU PORT DEPUIS LE SALUT AVEC LE DRAPEAU CONSACRÉ, À LA HALTE

56. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PORT LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE — UN » :

a. relever le drapeau consacré de la main droite pour le ramener à la position au port; et

b. en même temps, utiliser la main gauche pour diriger la base de la hampe dans la douille.

57. On the command SQUAD – TWO:

a. grasp the Colour with the left hand and bring it in to the pike; and

b. simultaneously, grasp the corner of the Colour with the right hand as for the carry.

58. On the command SQUAD – THREE, cut the left hand to the side and assume the position of the carry.

59. On the command CARRY – COLOUR, the three movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

60. When arms are carried on parade and the parade is ordered, SHOULDER – ARMS, following the command ROYAL SALUTE, PRESENT – ARMS, the Colour officer shall execute the first two movements of the carry from the dip, at the halt, in time with the two movements of the shoulder arms.

DIP FROM THE CARRY ON THE MARCH

61. The dip is only executed on the march in slow time.

62. On the command EYES – RIGHT given as the left foot is forward and on the ground, the Colour shall be let fly on the next pace with the left foot (Figure 8-3-14).

63. On the following pace with the left foot:

a. grasp the socket with the left hand; and

b. raise the pike clear of the socket with the right hand.

64. On the next pace with the left foot:

a. maintaining control of the base of the pike under the right armpit, move the Colour in a sweeping motion to the right and lower the pike to a horizontal position directly in front; and

b. simultaneously, cut the left hand to the side.

57. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. serrer le drapeau consacré contre la hampe avec la main gauche; et

b. en même temps, saisir le coin du drapeau consacré avec la main droite de la façon décrite pour la position au port.

58. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », ramener la main gauche près du corps et prendre la position au port.

59. Au commandement « AU PORT LE DRAPEAU — CONSACRÉ », combiner les trois mouvements en observant une pause réglementaire entre les mouvements.

60. Si les troupes sont en armes, au commandement « À L'ÉPAULE — ARMES » donné après le commandement « SALUT ROYAL, PRÉSENTEZ — ARMES », le porte-drapeau consacré coordonne les deux premiers mouvements ci-dessus avec les deux mouvements nécessaires pour porter l'arme à l'épaule.

SALUT AVEC LE DRAPEAU CONSACRÉ EN MARCHANT DE LA POSITION AU PORT

61. Le salut avec le drapeau consacré en marchant ne se fait qu'au pas ralenti.

62. Le commandement « TÊTE À — DROITE » est donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol. Au pas suivant du pied gauche, le porte-drapeau consacré déploie le drapeau consacré (figure 8-3-14).

63. Au pas suivant du pied gauche :

a. saisir la douille de la main gauche; et

b. retirer la hampe de la douille avec la main droite.

64. Au pas suivant du pied gauche :

a. appuyer la base de la hampe sous l'aisselle droite et imprimer au drapeau consacré un mouvement circulaire vers la droite pour le ramener ensuite vers l'avant en position horizontale; et

b. en même temps, ramener la main gauche près du corps.

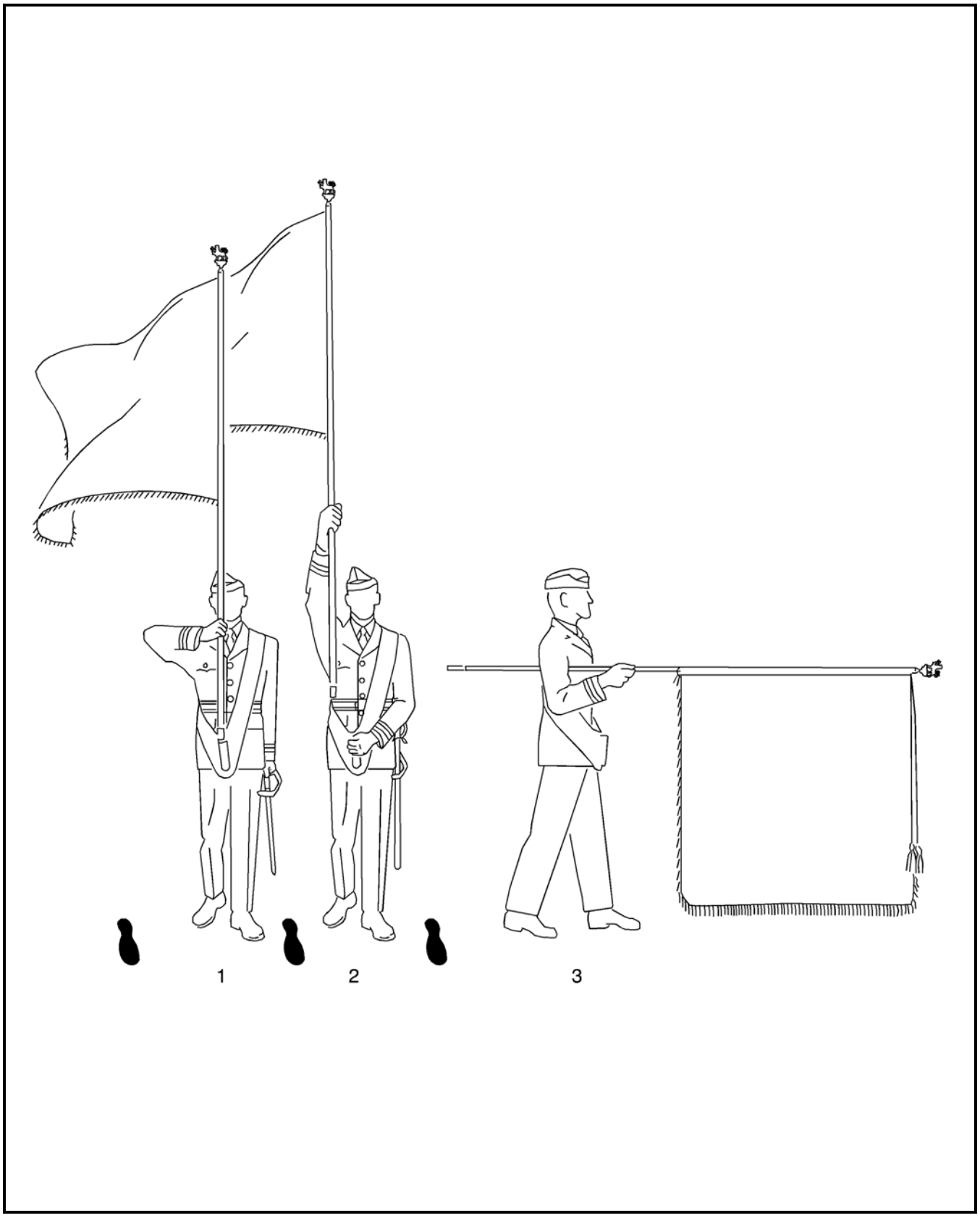

Figure 8-3-14 Dip from the Carry on the March
Figure 8-3-14 Salut avec le drapeau consacré en marchant de la position au port

65. On completion of the movement:

a. the back of the right hand shall be towards the ground;

b. the right elbow shall be close to the side;

c. the Colour shall hang straight down;

d. the left arm shall be straight at the side; and

e. the head and eyes shall be straight to the front.

CARRY FROM THE DIP ON THE MARCH

66. On the command EYES – FRONT, on the next pace with the left foot:

a. raise the Colour with the right hand, to the perpendicular position of the carry; and

b. simultaneously, bring the left hand to the socket to guide the base of the pike into the socket.

67. On the following pace with the left foot, the Colour shall be caught with the left hand, and the corner of the Colour shall be grasped with the right hand.

68. On the next pace with the left foot, cut the left hand to the side.

69. If the wind is strong, the Colour may be secured as noted in paragraph 45.

65. Après l'exécution du mouvement :

a. le dos de la main droite est tourné vers le sol;

b. le coude droit est près du corps;

c. le drapeau consacré pend au-dessus du sol;

d. le bras gauche est immobile près du corps; et

e. la tête et les yeux sont dirigés droit vers l'avant.

POSITION AU PORT DEPUIS LE SALUT EN MARCHANT

66. Au commandement « FIXE », faire un autre pas puis, dès que le pied gauche touche le sol :

a. relever le drapeau consacré de la main droite pour le ramener à la position au port; et

b. en même temps, utiliser la main gauche pour diriger la base de la hampe dans la douille.

67. Au pas suivant du pied gauche, ramener le drapeau consacré contre la hampe avec la main gauche et en saisir, en même temps, le coin inférieur avec la main droite.

68. Au pas suivant du pied gauche, ramener la main gauche près du corps.

69. En cas de vent fort, empoigner le drapeau consacré de la façon indiquée au paragraphe 45.

SECTION 4

REMOVING AND RETURNING THE COLOURS

GENERAL

1. When the Colours are removed and returned to the place where they are lodged, they shall be escorted by a Colour party.

REMOVING THE COLOURS

2. The procedure for removing Colours from the mess or other lodging shall be:

a. the Colour bearers shall collect the Colours from their place of safekeeping, case them as necessary (see paragraph 3) within the lodging's shelter and wait for the arrival of the escort;

b. the escort for the Colour shall be marched to the lodging, halted facing the place and bayonets shall be fixed;

c. the Colour bearers shall leave the lodging and fall in, the Queen's Colour on the right; and

d. under command of the senior Colour officer, the Colour party shall march to the parade ground, Colours cased at the slope.

3. If the lodging is next to or close by the parade ground, the Colours may be fallen in uncased. In this event:

a. the senior member of the escort shall order PRESENT – ARMS as the Colours exit the lodging; and

b. the senior Colour officer shall order SHOULDER – ARMS after the Colours have been fallen in.

SECTION 4

FAÇON DE PROCÉDER POUR ALLER CHERCHER LES DRAPEAUX CONSACRÉS ET POUR LES REMETTRE À LEUR PLACE

GÉNÉRALITÉS

1. Lorsqu'on va chercher ou qu'on replace les drapeaux consacrés à l'endroit où ils sont laissés en garde, il faut qu'ils soient escortés par une garde.

ALLER CHERCHER LES DRAPEAUX CONSACRÉS

2. La marche à suivre pour aller chercher les drapeaux consacrés au mess ou à tout autre endroit où ils sont laissés en garde est la suivante :

a. les porte-drapeaux consacrés retirent les drapeaux consacrés de l'endroit où ils sont laissés en garde, l'engainent au besoin (voir paragraphe 3) sur place et attendent l'arrivée de l'escorte;

b. l'escorte se rend à l'endroit où les drapeaux consacrés sont laissés en garde, s'arrête face au dépôt et met la baïonnette au canon;

c. les porte-drapeaux consacrés quittent l'endroit en question et vont rejoindre les rangs, le drapeau consacré de la Reine à droite; et

d. la garde des drapeaux consacrés, commandée par le porte-drapeau principal, se rend au terrain de rassemblement, les drapeaux consacrés dans leurs étuis et portés à l'épaule.

3. Si l'endroit où ils sont laissés en garde se trouve à proximité du terrain de rassemblement, il n'est pas nécessaire de placer les drapeaux consacrés dans leurs étuis. Dans ce cas :

a. l'officier le plus haut gradé de l'escorte donne le commandement « PRÉSENTEZ — ARMES » au moment où l'on sort les drapeaux consacrés du lieu où ils sont laissés en garde; et

b. le porte-drapeau principal donne le commandement « À L'ÉPAULE — ARMES » une fois que la garde des drapeaux consacrés a rejoint les rangs.

RETURNING THE COLOURS

4. After the completion of the parade, when the Colours have been marched off and cased, the senior Colour officer shall march the Colour party to the place where they are to be lodged, with the Colours at the slope. The Colour officers shall enter and return the Colours for safe-keeping.

5. If the lodging is next to or close by the parade ground, they may be returned uncased. In this event:

a. the senior Colour officer shall order the escort to PRESENT – ARMS; and

b. the Colour officers shall carry the Colours into the lodging and, after they are in the place, the senior member of the escort shall order SHOULDER – ARMS.

6. Under the command of the senior member of the Colour escort, the escort shall then unfix bayonets and march off to the dismissal area.

REMETTRE LES DRAPEAUX CONSACRÉS À LEUR PLACE

4. Après la cérémonie, une fois que les drapeaux consacrés ne sont plus sur le terrain et qu'ils ont été replacés dans leurs étuis, le porte-drapeau principal, accompagné de la garde, ramène les drapeaux consacrés à l'endroit où ils sont laissés en garde, à la position à l'épaule. Les porte-drapeaux consacrés entrent et remettent les drapeaux consacrés en sûreté.

5. Si l'endroit où ils sont laissés en garde se trouve à proximité du terrain de rassemblement, il n'est pas nécessaire de remettre les drapeaux consacrés dans leurs étuis. Dans ce cas :

a. le porte-drapeau principal donne à l'escorte le commandement « PRÉSENTEZ — ARMES »; et

b. les porte-drapeaux consacrés remettent les drapeaux consacrés à leur place, puis l'officier le plus haut gradé de l'escorte donne le commandement « À L'ÉPAULE — ARMES ».

6. Au commandement donné par l'officier le plus haut gradé de l'escorte, les membres de l'escorte remettent leur baïonnette au fourreau et se rendent au lieu où ils doivent rompre les rangs.

SECTION 5

CASING AND UNCASING THE COLOURS

CASING THE COLOURS

1. After being marched off parade, unless the place for lodging is close-by, the Colour party moves to the side of the parade ground and takes up a position facing the flank of the unit. The Colour orderlies fall in side by side, three paces to the left of the Colour party.

2. The Colour officers come to the order and the senior orders CASE THE – COLOUR(S).

3. On this command, the Colour orderlies move to a position four paces in front of and facing their respective Colour, halt, salute, take one pace forward and raise their left forearm parallel to the ground, cupping the left hand.

4. The Colour officers lower the pikes, directly forward, to a horizontal position, as for the last movement of the dip on the march, bringing the crests to rest in the orderlies, cupped left hands (Figure 8-5-1).

5. The Colour officers, with the left hand, and the orderlies, with the right hand, grasp the bottom corner of the Colour nearest to them and together fold the bottom edge of the Colour over the pike, ensuring that the fringe also hangs over the pike. The above procedure is executed three times, ensuring that there are no creases and that the Colours are neatly rolled along the top of the pike. As the Colour is folded, successive folds are held in place by the right thumb of the Colour officer and the left thumb of the orderly. The orderlies then wrap the tasselled cords around the Colours three times along their width. The Colour officers grasp the ends of the cords and the Colour in their left hand.

SECTION 5

FAÇON D'ENGAINER ET DE DÉGAINER LES DRAPEAUX CONSACRÉS

FAÇON D'ENGAINER LES DRAPEAUX CONSACRÉS

1. Si le lieu où sont laissés en garde les drapeaux consacrés n'est pas à proximité du terrain de rassemblement, la garde de drapeaux consacrés, après avoir quitté les rangs, se rend en bordure du terrain et se place face au flanc de l'unité. Les plantons rejoignent la garde et se rassemblent côte à côte à gauche de celle-ci, en laissant un intervalle de trois pas.

2. Les porte-drapeaux consacrés mettent les drapeaux consacrés au pied et le porte-drapeau principal donne le commandement « ENGAINEZ LE(S) DRAPEAU(X) — CONSACRÉ(S) ».

3. Dès que ce commandement est donné, les plantons vont se poster face à leur drapeau consacré respectif, à une distance de quatre pas, puis ils saluent, font un pas vers l'avant et relèvent l'avant-bras gauche de façon à ce qu'il soit parallèle au sol, la main ouverte.

4. Les porte-drapeaux consacrés abaissent la hampe de leur drapeau consacré droit devant eux, en position horizontale, comme pour le dernier mouvement du salut avec le drapeau en marchant, de façon à placer l'emblème héraldique dans la main gauche des plantons (figure 8-5-1).

5. Le porte-drapeau consacré, avec la main gauche, et le planton, avec la main droite, empoignent le drapeau consacré au coin inférieur le plus rapproché d'eux. Ils plient ensemble le drapeau consacré en ramenant la bordure inférieure par-dessus la hampe et en s'assurant que la frange pend aussi par-dessus la hampe. Ils répètent le même geste trois fois en veillant à éviter les faux plis et en s'assurant que le drapeau consacré est bien enroulé au sommet de la hampe. À mesure que les plis sont faits, le porte-drapeau consacré et le planton les maintiennent en place, le premier avec le pouce de la main droite et le deuxième avec le pouce de la main gauche. Le planton enroule ensuite le cordon à gland trois fois autour du drapeau consacré, de haut en bas, après quoi le porte-drapeau consacré prend l'extrémité du cordon ainsi que le drapeau consacré dans sa main gauche.

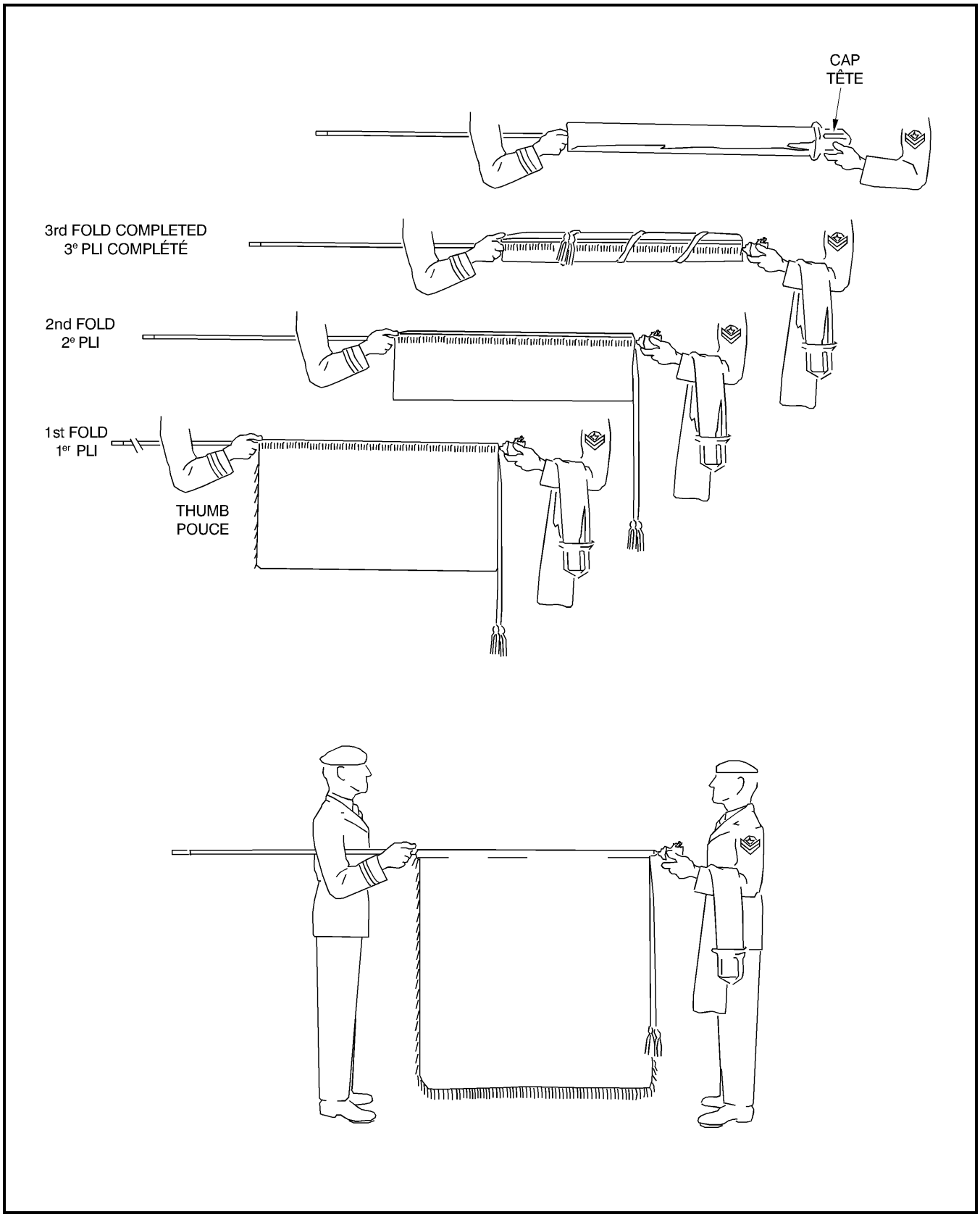

Figure 8-5-1 Casing and Uncasing the Colours
Figure 8-5-1 Façon d'engainer et de dégainer les drapeaux consacrés

6. The orderlies remove the cases from their left forearms and carefully slide them over the Colours. As the cases are slid to the bottom of the Colours, the Colour officers, with their left hand, assist in pulling the cases fully over the Colours. The officers then tie the laces while the orderlies steady the horizontal pikes. When finished, Colour officers then cut their left arms sharply to the side.

7. When the cases are in place, the orderlies resume their original position, cupping the caps in their left hand, and, upon a signal from the Colour officers, give the pikes an upward thrust with the left hand, assisting the officers to return the Colours to the order position. The orderlies cut their left arms smartly to the side.

8. The orderlies step back to their original position, salute, turn right and march off the parade ground.

9. The Colour party, under command of the senior Colour officer, returns the Colours to their lodging.

UNCASING THE COLOUR

10. On arrival at the parade ground, the Colour party positions itself on the nearest flank of the parade, the orderlies falling in three paces to the left of the Colour party.

11. The senior Colour officer, at the order position, commands UNCASE THE – COLOUR(S).

12. On this command, the Colour orderlies move to a position four paces in front of, and facing, their respective Colour. They halt, salute, take one pace forward and raise their left forearm parallel to the ground, cupping the left hand.

13. The Colour officers lower the pikes directly forward to a horizontal position, as for the last movement of the dip on the march. The caps are brought to rest in the cupped left hands of the orderlies.

6. Le planton prend alors l'étui qu'il tient sur son avant-bras gauche et il engaine soigneusement le drapeau consacré. Lorsque l'étui est glissé sur la partie inférieure du drapeau consacré, le porte-drapeau consacré aide le planton à le placer en le tirant bien à fond avec sa main gauche. Le porte-drapeau consacré attache ensuite les lacets pendant que le planton tient la hampe à l'horizontale. Cette opération terminée, le porte-drapeau consacré ramène vivement le bras gauche près du corps.

7. Une fois l'étui en place, le planton retourne à sa position initiale en tenant le bout de la hampe dans sa main gauche. Au signal donné par le porte-drapeau consacré, le planton relève la hampe de la main gauche pour faciliter le retour à la position au pied, après quoi il ramène vivement le bras gauche près du corps.

8. Le planton revient à sa position initiale, salue, tourne à droite et quitte le terrain de rassemblement.

9. La garde de drapeau consacré, commandée par le plus haut gradé du porte-drapeau principal, range ensuite les drapeaux consacrés au lieu où ils sont laissés en garde.

FAÇON DE DÉGAINER LE DRAPEAU CONSACRÉ

10. À son arrivée sur le terrain de rassemblement, la garde du drapeau consacré rejoint les rangs en prenant place sur le flanc le plus rapproché. Les plantons se tiennent à gauche de la garde, à une distance de trois pas.

11. Le porte-drapeau principal, à la position au pied, donne le commandement « DÉGAINEZ LE(S) DRAPEAU(X) — CONSACRÉ(S) ».

12. Les plantons se placent alors devant leur drapeau consacré respectif, face au drapeau consacré et à quatre pas de celui-ci. Ils saluent, font un pas vers l'avant et relèvent l'avant-bras gauche de façon à ce qu'il soit parallèle au sol, la main ouverte.

13. Les porte-drapeaux consacrés abaissent les hampes des drapeaux consacrés droit devant eux, en position horizontale, comme pour le dernier mouvement du salut avec le drapeau en marchant, de façon à placer la coiffe de l'étui dans la main gauche des plantons.

14. The Colour officers untie the tapes of the case and grasp the Colours with their left hand inside the case. The orderlies carefully remove the cases and place them over their left forearm, the caps to the left.

15. The senior Colour officer shall then order COLOUR PARTY, TO THE COLOUR, PRESENT – ARMS.

16. The orderlies then unroll the cords, the Colour officers release the Colour and cut the left arms smartly to the side. The Colour orderlies then ensure that the Colours and cords hang correctly.

17. On a signal from the Colour officers, the orderlies give the pikes an upward thrust, assisting the officers to return the Colours to the order position. The orderlies then cut their arms smartly to the side.

18. The Colour officers dress the Colours to ensure that they are evenly distributed on both sides of the pike. The orderlies assist if required.

19. The orderlies step back to their original position, salute, turn right and march off the parade ground to a pre-designated location.

20. The senior Colour officer then shall order COLOUR PARTY, SHOULDER – ARMS.

14. Les porte-drapeaux consacrés dénouent les rubans de l'étui et saisissent le drapeau consacré avec la main gauche à l'intérieur de l'étui. Les plantons retirent l'étui avec soin et le posent sur leur avant-bras gauche, la coiffe vers la gauche.

15. Le porte-drapeau principal donne le commandement « GARDE, AU DRAPEAU CONSACRÉ PRÉSENTEZ — ARMES ».

16. Les plantons déroulent les cordons. Les porte-drapeaux consacrés lâchent les drapeaux consacrés et ramènent vivement le bras gauche près du corps. Les plantons s'assurent alors que les drapeaux consacrés et les cordons pendent correctement.

17. Au signal des porte-drapeaux consacrés, les plantons donnent une légère poussée sur les hampes pour aider les porte-drapeaux consacrés à reprendre la position au pied. Les plantons ramènent ensuite vivement les bras près du corps.

18. Les porte-drapeaux consacrés placent leur drapeau consacré en s'assurant qu'il se répartit également des deux côtés de la hampe. Les plantons aident les porte-drapeaux consacrés au besoin.

19. Les plantons reculent jusqu'à leur position initiale puis ils saluent, tournent à droite et quittent le terrain de rassemblement.

20. Le porte-drapeau principal donne ensuite le commandement « GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, À L'ÉPAULE — ARMES ».

SECTION 6

MARCHING ON AND OFF THE COLOUR

MARCHING ON THE COLOUR

1. Colours shall be held at the carry while being marched on and off parade.

2. On the command MARCH ON THE COLOUR(S), given by the parade commander, the following shall take place:

   a. the senior Colour officer shall order the cautionary COLOUR PARTY;

   b. the parade commander shall order TO THE COLOUR(S), PRESENT – ARMS; and

   c. the senior Colour officer shall order BY THE RIGHT (CENTRE), QUICK – MARCH. If a band is on parade, it shall play appropriate music.

3. The Colour party shall march to its position by a series of forms (Figure 8-6-1). Upon halting in its parade position, the senior Colour officer orders COLOUR PARTY, TO THE COLOUR(S), PRESENT – ARMS.

4. Once the Colour escort is at the present, the parade commander orders SHOULDER – ARMS, and the parade, now including the Colour party, shoulders arms.

5. Until it is ordered off at the conclusion of the parade, the Colour party shall act normally on the parade commander's command, except in the following circumstances:

   a. During an inspection, the Colour shall be held in the carry position.

SECTION 6

FAÇON DE FAIRE AVANCER ET DE RETIRER LE DRAPEAU CONSACRÉ

FAÇON DE FAIRE AVANCER LE DRAPEAU CONSACRÉ

1. Pour faire avancer ou retirer le drapeau consacré lors des rassemblements, le porte-drapeau consacré adopte la position au port.

2. Le commandant du rassemblement donne le commandement « FAITES AVANCER LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S) », après quoi :

   a. le porte-drapeau principal donne le commandement d'avertissement « GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ »;

   b. le commandant du rassemblement donne le commandement « AU(X) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), PRÉSENTEZ — ARMES »; et

   c. le porte-drapeau principal donne le commandement « PAR LA DROITE (LE CENTRE), PAS CADENCÉ — MARCHE ». S'il y a une musique, celle-ci joue des pièces de circonstance.

3. La garde du drapeau consacré prend position en effectuant une série de conversions (figure 8-6-1). Une fois qu'elle a pris place dans les rangs, le porte-drapeau principal donne le commandement « GARDE, AU(X) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), PRÉSENTEZ — ARMES ».

4. Une fois que l'escorte du drapeau consacré a adopté la position présentez armes, le commandant du rassemblement donne le commandement « À L'ÉPAULE — ARMES » et toutes les troupes, y compris la garde, se mettent en position à l'épaule armes.

5. Tant qu'elle n'a pas reçu l'ordre de quitter les rangs, à la fin du rassemblement, la garde du drapeau consacré agit normalement sous le commandement du commandant du rassemblement, sauf dans les circonstances suivantes :

   a. Durant une revue, le porte-drapeau consacré garde la position au port.

b. When required to move to a flank independently, the Colour party shall do so under command of its senior Colour officer by executing forms at the halt or on the march.

b. Lorsque la garde doit se déplacer seule vers un flanc, elle le fait sous les ordres du porte-drapeau principal, en effectuant une série de conversions, soit à la halte, soit en marchant.

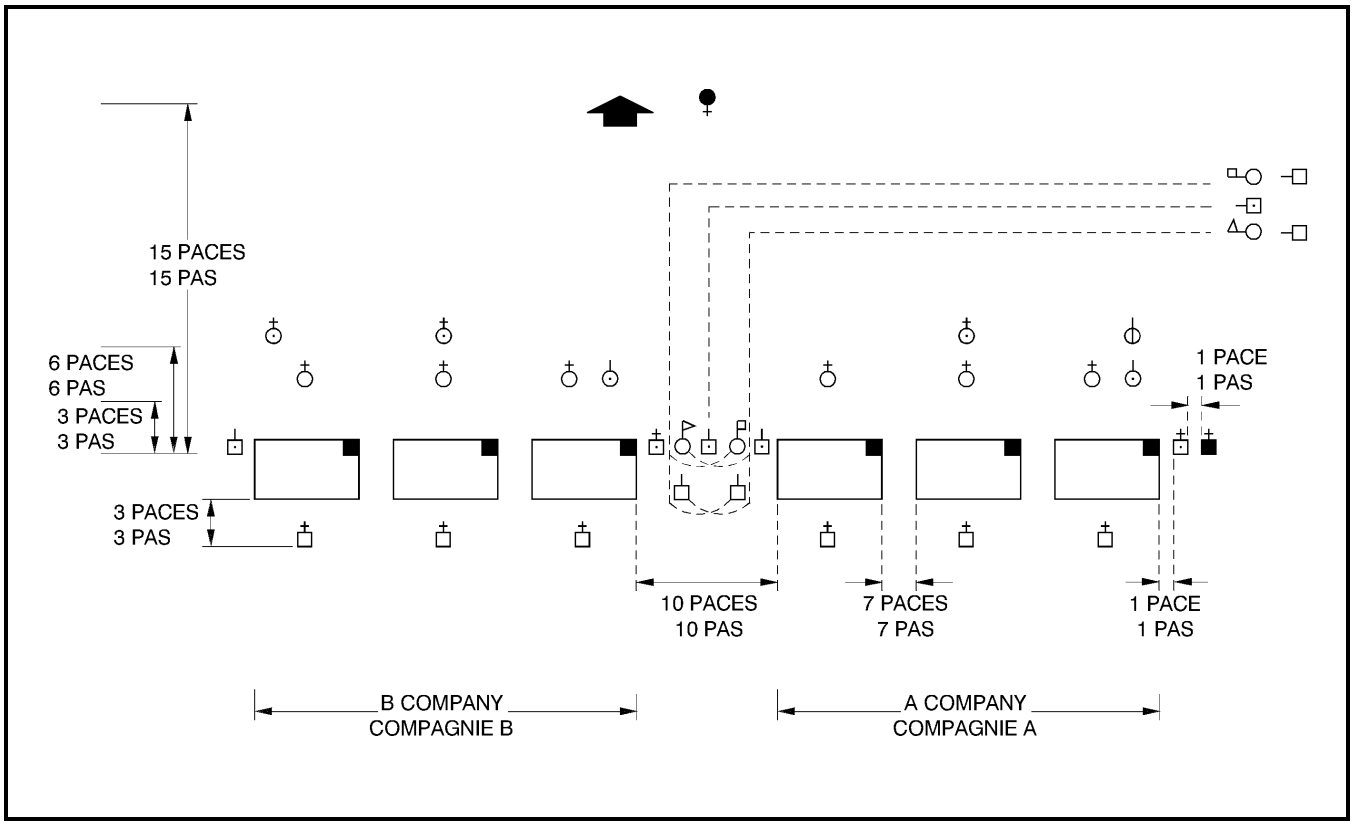

Figure 8-6-1 Marching on and off the Colour (Battalion in Line)
Figure 8-6-1 Façon de faire avancer et de retirer le drapeau consacré (bataillon en ligne)

MARCHING OFF THE COLOUR

6. On the conclusion of the parade, the parade commander shall order MARCH OFF THE – COLOUR(S).

7. The senior Colour officer shall order the cautionary COLOUR PARTY.

8. The parade commander shall order TO THE COLOUR(S), PRESENT – ARMS.

9. The senior Colour officer shall order BY THE RIGHT (CENTRE), QUICK – MARCH. If a band is present, it shall play appropriate music.

FAÇON DE RETIRER LE DRAPEAU CONSACRÉ

6. Une fois la cérémonie terminée, le commandant du rassemblement donne le commandement « RETIREZ LE(S) DRAPEAU(X) — CONSACRÉ(S) ».

7. Le porte-drapeau principal donne le commandement d'avertissement « GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ ».

8. Le commandant du rassemblement donne le commandement « AU(X) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), PRÉSENTEZ — ARMES ».

9. Le porte-drapeau principal donne le commandement « PAR LA DROITE (LE CENTRE), PAS CADENCÉ — MARCHE ». S'il y a une musique, celle-ci joue des pièces de circonstance.

10. The Colour party, by forming, shall march off the parade ground to the left or right flank (Figure 8-6-1).

10. La garde du drapeau consacré quitte le terrain de rassemblement par le flanc gauche ou le flanc droit en effectuant une série de conversions (figure 8-6-1).

SECTION 7

POSITION OF COLOURS ON PARADE

BATTALION PARADE

1. The Colours shall be positioned in the centre of the battalion as described below. If the battalion has an odd number of companies on parade, the Colours shall be positioned in the first interval between companies toward the honour side of the battalion's centre, i.e., to the right in line and mass, and to the front in column of companies.

2. **Battalion in Line.** The Colours shall be positioned between the two centre companies as follows:

   a. **One Colour.** The Colour officer is positioned in line with the front rank and the escort in line with the rear rank.

   b. **Two Colours.** The Colour officers and Colour warrant officer are positioned in line with the front rank and the sergeants in line with the rear rank (Figure 8-6-1).

3. **Battalion Retired.** If the battalion is ordered to retire, the Colour party will turn about, but will remain steady in its original alignment.

4. **Battalion in Column of Route/Column of Threes.** The Colours shall be positioned between the two centre companies as follows:

   a. **One Colour.** The Colour officer covers off the centre file of the battalion and the Colour escorts cover off the flank files.

   b. **Two Colours.** The Colour officers and the Colour escorts cover off the flank files of the battalion and the warrant officer covers off the centre file.

SECTION 7

POSITION DES DRAPEAUX CONSACRÉS DANS LES RASSEMBLEMENTS

RASSEMBLEMENT DE BATAILLON

1. Les drapeaux consacrés prennent place au centre du bataillon de la façon décrite ci-après. Si les compagnies du bataillon sont en nombre impair, les drapeaux consacrés prennent place entre deux compagnies, le plus près possible du centre du bataillon, du côté de la place d'honneur, c'est-à-dire vers la droite si le bataillon est formé en ligne ou en masse et vers l'avant si le bataillon est rassemblé en colonne de compagnies.

2. **Bataillon en ligne.** Les drapeaux consacrés prennent place entre les deux compagnies du centre comme suit :

   a. **Un seul drapeau consacré.** Le porte-drapeau consacré se place dans la ligne du rang avant et l'escorte, dans la ligne du rang arrière.

   b. **Deux drapeaux consacrés.** Les porte-drapeaux consacrés et l'adjudant de la garde se placent dans la ligne du rang avant tandis que les sergents se placent dans la ligne du rang arrière (figure 8-6-1).

3. **Bataillon faisant mouvement vers l'arrière.** Si le bataillon reçoit l'ordre de faire mouvement vers l'arrière, la garde fait demi-tour mais ses membres demeurent à leur position respective.

4. **Bataillon en colonne de route ou en colonne par trois.** Les drapeaux consacrés prennent place entre les deux compagnies du centre, comme suit :

   a. **Un seul drapeau consacré.** Le porte-drapeau consacré couvre la file du centre du bataillon tandis que le membres de l'escorte couvrent les files situées sur les flancs.

   b. **Deux drapeaux consacrés.** Les porte-drapeaux consacrés et les membres de l'escorte couvrent les files des flancs du bataillon tandis que l'adjudant couvre la file du centre.

5. **Battalion in (Close) Column of Companies.** The Colour party shall be positioned between the centre companies, in rear of the company to its front, and when marching past, the following positioning will be observed:

a. **One Colour.** Alignment shall be with the supernumerary rank of the company in front.

b. **Two Colours.** The two sergeants shall take post by moving up on the right and left of the Colours respectively, the whole party being aligned with the supernumerary rank of the company in front (Figure 8-7-1).

6. **Battalion in Mass.** The Colour party shall be positioned between the two centre companies as follows:

a. **One Colour.** The Colour officer is positioned in line with the front rank of the leading platoons and the escorts in line with the rear rank of these same platoons.

b. **Two Colours.** The Colour officers and the Colour warrant officer are positioned in line with the front rank of the leading platoons and the sergeants in line with the rear rank of these same platoons (Figure 8-7-2).

7. **Review Order.** The Colour bearers shall advance as noted in Chapter 9, Section 2, paragraph 13 when ordered to take post in review order.

GUARDS OF HONOUR

8. When paraded with a guard of honour, Colours shall be positioned in review order prior to the arrival of the dignitary for whom the guard is being mounted.

9. When flags are paraded with a guard of honour, they maintain position and are not advanced in review order (see also Chapter 9, Section 2, paragraph 13).

5. **Bataillon en colonne (serrée) de compagnies.** La garde prend place entre les compagnies du centre, derrière la compagnie qui se trouve au premier rang et, au moment du défilé, ses membres se placent comme suit :

a. **Un seul drapeau consacré.** La garde s'aligne sur le rang surnuméraire de la compagnie qui la précède.

b. **Deux drapeaux consacrés.** Les deux sergents prennent place respectivement à la droite et à la gauche des drapeaux consacrés, l'ensemble de la garde s'alignant sur le rang surnuméraire de la compagnie qui la précède (figure 8-7-1).

6. **Bataillon en masse.** La garde prend place entre les deux compagnies du centre, comme suit :

a. **Un seul drapeau consacré.** Le porte-drapeau consacré se place dans la ligne du rang avant des pelotons de tête et les escortes, dans la ligne du rang arrière de ces mêmes pelotons.

b. **Deux drapeaux consacrés.** Les porte-drapeaux consacrés et l'adjudant de la garde se placent dans la ligne du rang avant des pelotons de tête et les sergents, dans la ligne du rang arrière de ces mêmes pelotons (figure 8-7-2).

7. **Ordre de revue.** Lorsque les porte-drapeaux consacrés reçoivent l'ordre de se placer en ordre de revue, ils avancent de la façon indiquée au paragraphe 13 de la section 2 du chapitre 9.

GARDES D'HONNEUR

8. Lorsque les drapeaux consacrés font partie d'une garde d'honneur, ils prennent place en ordre de revue avant l'arrivée du dignitaire à qui est destinée la garde d'honneur.

9. Lorsque des drapeaux font partie d'une garde d'honneur, ils conservent les positions indiquées, sans avancer en ordre de revue (voir aussi le paragraphe 13 de la section 2 du chapitre 9).

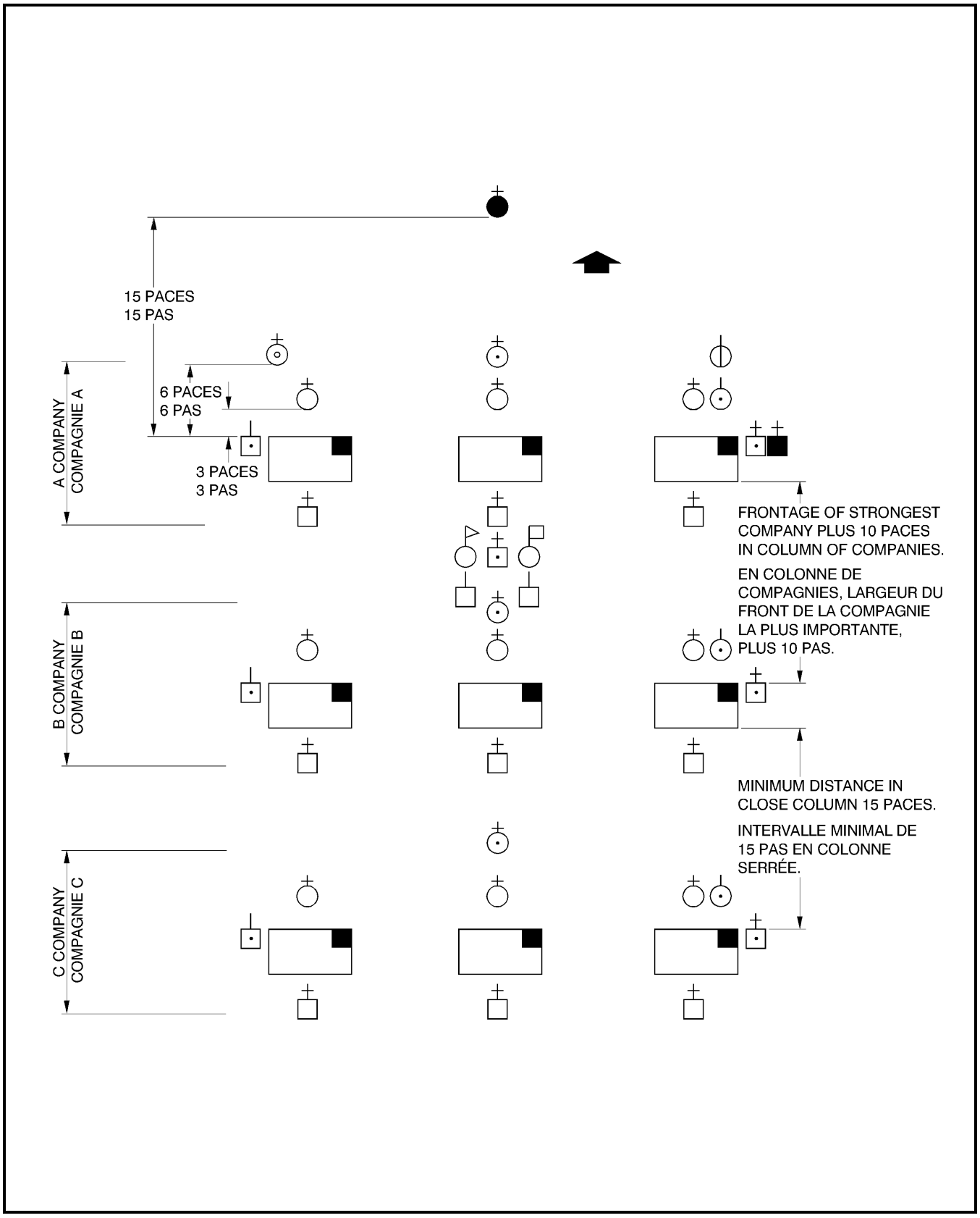

Figure 8-7-1 Colours on Parade (Battalion in Close Column)
Figure 8-7-1 Position des drapeaux consacrés dans les rassemblements (bataillon en colonne serrée)

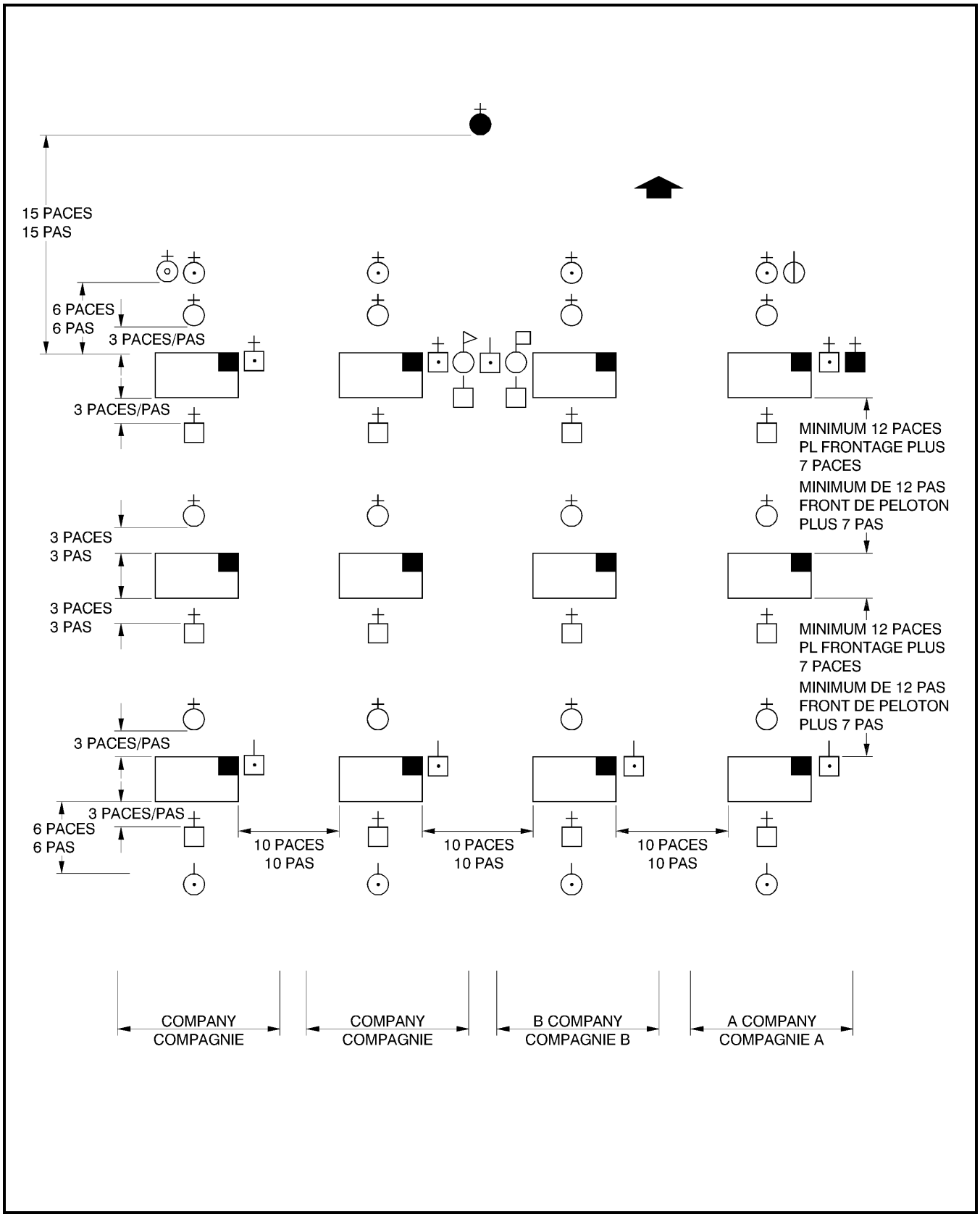

Figure 8-7-2 Position Colours on Parade (Battalion in Mass)
Figure 8-7-2 Position des drapeaux consacrés dans les rassemblements (bataillon en masse)

CHAPTER 9

BATTALION CEREMONIAL

SECTION 1

GENERAL

INTRODUCTION

1. While drill movements shall be performed the same by all so that the Canadian Forces can march and manoeuvre as one to common words of command, commanders may adjust parade procedures according to circumstances and unit customs. For example:

   a. the battalion may form up in line, column or close column of companies, or mass depending on the size and shape of the parade ground;

   b. the companies may manoeuvre around the ground by forms, turns or wheels; and

   c. the march past may be in column of companies or column of route.

2. Protocol will be observed when planning a parade. In particular:

   a. senior individuals join a parade last and leave first, accompanied, in the case of reviewing dignitaries, by their retinue (the reviewing officer is to arrive last); and

   b. units will be formed up in order of precedence.

3. Protocol may be varied if justified by unique circumstances. For example, although normal precedence within a sized battalion is alphabetical by companies, on special occasions commanding officers may parade prize-winning companies on the right of the line, the position of honour.

CHAPITRE 9

LE CÉRÉMONIAL AU SEIN DU BATAILLON

SECTION 1

GÉNÉRALITÉS

INTRODUCTION

1. Tous les militaires doivent effectuer les mouvements réglementaires de la même façon pour que les Forces canadiennes puissent évoluer et exécuter les commandements ensemble comme une seule unité. Toutefois, le commandant peut adapter les modalités de rassemblement en fonction des circonstances et des traditions de son unité. Par exemple :

   a. le bataillon peut adopter une formation en ligne, en colonne ou en colonne serrée de compagnies ou une formation en masse selon les dimensions et la forme du terrain de rassemblement;

   b. les compagnies peuvent évoluer sur le terrain en effectuant des conversions à pivot fixe, en tournant ou en effectuant des conversions à pivot mouvant; et

   c. le défilé peut s'effectuer en colonne de compagnies ou en colonne de route.

2. Il faut respecter le protocole lorsque l'on prévoit effectuer un rassemblement. En particulier :

   a. les personnes les plus importantes arrivent les dernières et partent les premières et, dans le cas de dignitaires, sont accompagnées de leur suite (l'officier de la revue doit arriver le dernier); et

   b. les unités doivent être placées selon l'ordre de préséance.

3. On peut déroger au protocole dans des circonstances exceptionnelles. Par exemple, bien que l'ordre de préséance normal au sein d'un bataillon aligné par rang de taille corresponde à l'ordre alphabétique des compagnies, le commandant peut, dans des circonstances spéciales, placer les compagnies qui doivent recevoir une récompense à la droite de la ligne, c'est-à-dire à la place d'honneur.

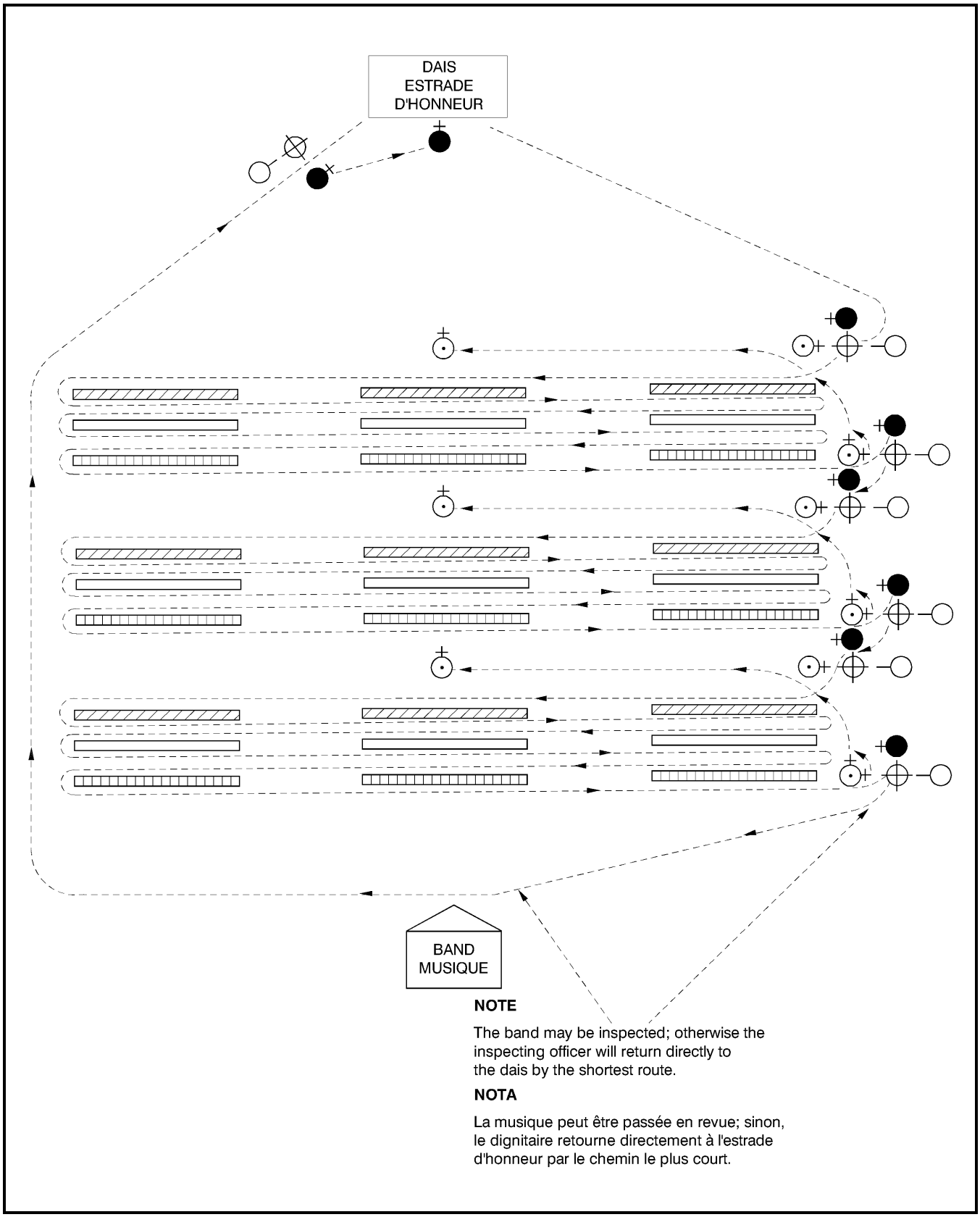

Figure 9-1-1 Inspection of Battalion in Close Column and Column
Figure 9-1-1 Revue du bataillon en colonne serrée et en colonne

4. Parades follow a common sequence as follows:

a. The battalion is formed on parade, the officers fall in and the Colours are marched on. The battalion is now ready to carry out the tasks for which it has paraded.

b. The tasks are completed.

c. The Colours are marched off, the officers fall out and the troops are dismissed.

5. When a ceremonial parade involves specific procedures, such as those for trooping a Colour, they are detailed elsewhere in this manual.

PROMENADING

6. A promenade is a slow, formal walk. Its origins lie in 18th Century European social customs for walking in public. It is carried out by officers waiting on duty, but off parade, prior to being fallen in. It is a procedure, not a drill movement, and officers promenading appear relaxed but attentive.

7. Officers will promenade at the edge of the parade ground near their troops singly or in groups of two or three and at a natural walking cadence, about 100 paces per minute. They shall informally watch parade activity, each group turning about together, in the direction of the troops, at the approximate boundaries of their troops' position on parade.

8. When parade activity has reached the point where the officers will soon be required, they shall take up positions on the edge of the parade ground, at ease, and await the order to fall in.

INSPECTIONS

9. Personnel are inspected at the position of attention.

4. Les rassemblements se déroulent habituellement comme suit :

a. Le bataillon se rassemble sur le terrain, les officiers se rendent à leur poste et les drapeaux consacrés sont avancés. Le bataillon est alors prêt à accomplir les fonctions pour lesquelles il est rassemblé.

b. Le bataillon accomplit ses fonctions.

c. Les drapeaux consacrés sont retirés, les officiers quittent leur poste et les troupes rompent les rangs.

5. Les instructions détaillées concernant les prises d'armes qui comportent une manifestation spéciale, comme la parade d'un drapeau consacré, sont données dans d'autres parties du présent manuel.

PROMENADE

6. La promenade est une marche lente, empreinte d'un caractère solennel. Il s'agit de la façon de déambuler en public qu'avait adoptée la société européenne au XVIIIe siècle. La promenade est réservée aux officiers qui attendent, à l'écart, de prendre leur poste sur le terrain de rassemblement. Il s'agit d'une procédure et non d'un mouvement réglementaire; lorsqu'ils se promènent, les officiers affichent un air détendu, mais demeurent attentifs.

7. Les officiers se promènent au bord du terrain de rassemblement à proximité de leurs troupes, seuls ou en groupes de deux ou trois; ils adoptent un rythme de marche naturel, d'environ 100 pas à la minute. Ils surveillent le déroulement du rassemblement de façon non officielle, chaque groupe faisant demi-tour ensemble, dans la direction des troupes, à peu près à la limite de la position qu'occupent leurs troupes sur le terrain de rassemblement.

8. Un peu avant qu'ils ne soient appelés pour prendre leur poste sur le terrain, les officiers doivent se placer sur le bord du terrain de rassemblement, en place repos, et attendre l'ordre de joindre les rangs.

REVUE

9. Pendant la revue, le personnel doit être au garde-à-vous.

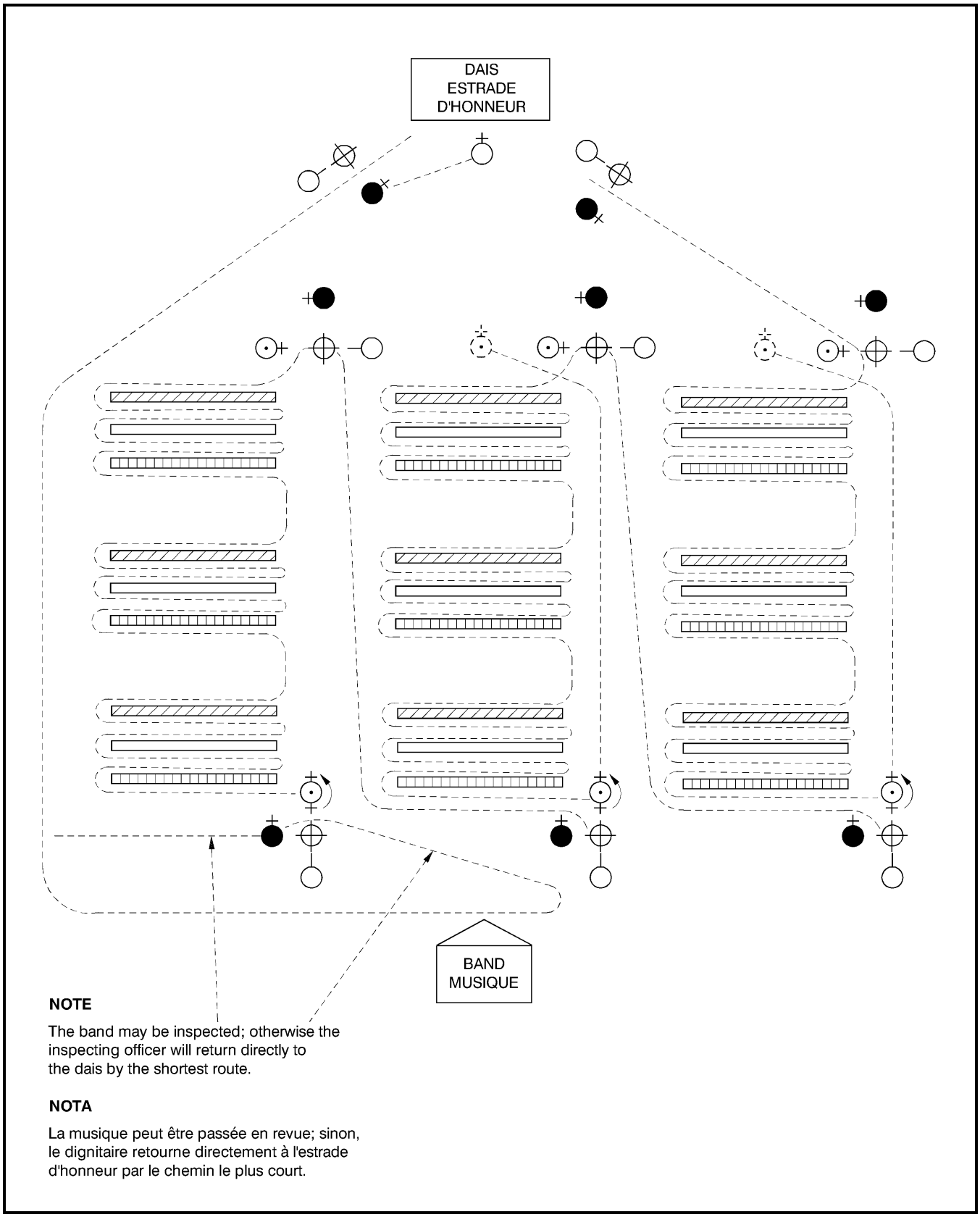

Figure 9-1-2 Inspection of Battalion in Mass
Figure 9-1-2 Revue du bataillon en masse

10. Battalion inspections are normally carried out by companies. The battalion commander will order all but the company being inspected to stand at ease as follows: “A” COMPANY STAND FAST, REMAINDER STAND AT – EASE. Company commanders shall thereafter call their companies to attention as the inspecting officer approaches. Each company commander shall stand his company at ease on completion of the inspection (see also Section 2 for an inspection by a dignitary during a review).

10. Les revues de bataillon s’effectuent normalement compagnie par compagnie. Le commandant du bataillon ordonne aux compagnies de se mettre en place repos, sauf à celle qui fait l’objet de la revue, en donnant l’ordre suivant : « COMPAGNIE A IMMOBILE, LES AUTRES, EN PLACE RE — POS ». Les commandants de compagnie doivent ensuite ordonner à leur compagnie de se mettre au garde-à-vous lorsque le dignitaire s’approche pour faire la revue. Chaque commandant de compagnie doit ordonner à sa compagnie de se mettre en place repos à la fin de la revue (voir également la section 2, qui porte sur une inspection effectuée par un dignitaire au cours d’une revue).

11. The routes taken by an inspecting party are outlined in figures 9-1-1 to 9-1-3.

11. Les figures 9-1-1 à 9-1-3 indiquent le parcours suivi par le groupe qui procède à la revue.

12. As the inspecting officer approaches the company from the right flank, the company commander shall march to a position six paces in front of the company’s right marker, salute the inspecting officer as the latter approaches and accompany the inspecting party during the inspection of the company. On completion of the inspection, the company commander shall salute the inspecting officer and return to his position on parade.

12. Au moment où le dignitaire s’approche du flanc droit de la compagnie, le commandant prend position six pas en avant du guide de droite de sa compagnie, salue le dignitaire à son arrivée et l’accompagne pendant la revue de sa compagnie. À la fin de la revue, le commandant de la compagnie salue le dignitaire et reprend sa position.

PRESENTATIONS AND ADDRESSES

REMISE DE RÉCOMPENSES OU DE DÉCORATIONS ET ALLOCUTIONS

13. If presentations are to take place during a ceremonial parade, the recipients will be ordered to fall out.

13. Si la prise d’armes comporte la remise de récompenses ou de décorations, l’ordre est donné aux récipiendaires de rompre les rangs.

14. If a recipient is armed with a sword, the sword shall be returned to its scabbard before the recipient falls out. If the recipient is armed with a rifle or carbine, the weapon shall be grounded before the recipient falls out. Pistols shall remain holstered.

14. Si le récipiendaire porte le sabre, il doit le rengainer avant de quitter les rangs. S’il porte un fusil ou une carabine, il doit le poser au sol avant de rompre les rangs. Les pistolets doivent être gardés dans leur étui.

15. The adjutant may be ordered to fall out to assist with the presentations.

15. Le capitaine-adjudant peut recevoir l’ordre de rompre les rangs pour aider à la remise de récompenses ou de décorations.

16. On completion of the presentations, the recipients shall fall in.

16. Lorsqu’ils ont reçu leurs récompenses ou décorations, les récipiendaires doivent rejoindre les rangs.

17. Addresses on parade follow any presentations.

17. Les allocutions se font après la remise de toute récompense ou décoration.

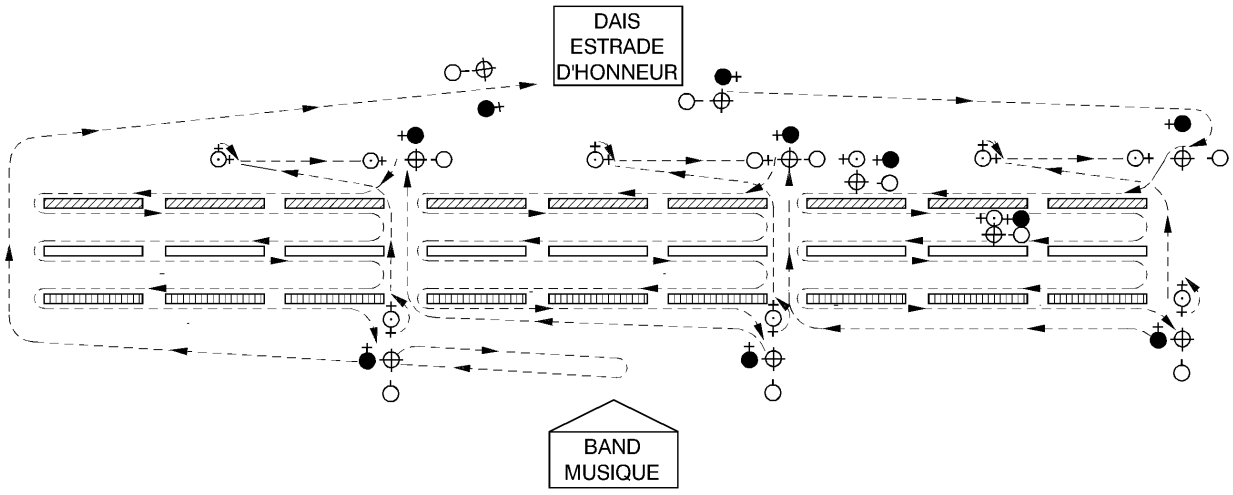

NOTE

The band may be inspected; otherwise the inspecting officer will return directly to the dais by the shortest route.

NOTA

La musique peut être passée en revue; sinon le dignitaire retourne directement à l'estrade d'honneur par le chemin le plus court.

Figure 9-1-3 Inspection of Battalion in Line
Figure 9-1-3 Revue du bataillon en ligne

18. When a large unit is paraded in line, the commanding officer may order flank sub-units to incline inwards or the whole unit to form a hollow square, in order to improve visibility or hearing for members on the flanks during the presentation or address.

MOUNTED PARADES

19. Mounted parades are conducted in the same general manner as dismounted parades, with adjustments made to account for the presence of horses or vehicles and their size, turning radius, etc. (see Annex A).

BANDS

20. Some of the ceremonies in this publication include specific instructions for the employment of bands. Band drills and internal procedures are described in A-PD-202-001/FP-000, CF Band Instructions, Volume 1.

18. Lorsqu'une unité importante est rassemblée en ligne, le commandant peut ordonner aux sous-unités de flanc d'obliquer vers l'intérieur ou de se placer de façon à former un « U », afin que les militaires sur les flancs voient et entendent mieux pendant la remise ou l'allocution.

RASSEMBLEMENTS MONTÉS

19. Les rassemblements montés s'effectuent dans les grandes lignes de la même façon que les rassemblements ordinaires, les différences étant dictées par la présence de chevaux ou de véhicules, de leur taille et rayon de virage, etc. (voir l'annexe A).

MUSIQUES

20. Certaines des cérémonies décrites dans la présente publication comportent des instructions particulières concernant l'utilisation des musiques militaires. L'exercice des musiques et leurs procédures internes sont décrites dans la publication A-PD-202-001/FP-000, Instructions sur les musiques militaires des FC, volume 1.

21. Bands provide the musical accompaniment and regular marching cadence essential to the most successful parades and ceremonial occasions. Band manoeuvre should complement the actions of other units on parade.

22. Bands are either an integral part of the unit or formation on parade or under the operational command of the parade commander. While bands respond to the verbal commands of the parade commander, they also act on the visual signals of their conductor or drum major, thus reducing the need for separate commands to the band.

23. The battalion commander should ensure that the band is instructed on the parade format in advance. The instructions should include requirements for special salutes or traditional unit music in sufficient time for the band to acquire and rehearse the music and drills.

24. When more than one band is present, the parade commander should consider massing/ combining the bands for best musical and visual effect or dispersing them along the column of troops. The parade commander is advised in the technical aspects of these matters by the senior director of music or bandmaster.

NOTE

When two bands are together on parade they are 'combined', when three or more bands are on parade together they are 'massed'.

25. Whenever possible, battalion reviews shall be attended by a band. Unless the form of the ceremony dictates otherwise, the band will lead the battalion on and off parade, be positioned in the centre rear or on a flank of the battalion on parade, and play:

a. the battalion onto and off of the parade ground;

b. the correct musical salutes when compliments are paid to dignitaries;

c. appropriate music for the inspection;

21. Les musiques assurent l'accompagnement musical et marquent la cadence de marche, ces éléments étant essentiels à la réussite des rassemblements et des cérémonies officielles. Les manœuvres des musiques complètent celles des autres unités rassemblées.

22. Les musiques peuvent faire partie intégrante de l'unité ou de la formation rassemblée ou être placées sous le commandement opérationnel du commandant du rassemblement. Elles obéissent aux commandements verbaux du commandant du rassemblement, mais également aux signaux visuels de leur chef de musique ou de leur tambour-major, ce qui limite les commandements distincts à leur donner.

23. Le commandant du bataillon doit informer la musique à l'avance de la façon dont va se dérouler le rassemblement. Il doit préciser les saluts spéciaux ou la musique traditionnelle de l'unité qu'il désire obtenir suffisamment à l'avance pour que la musique puisse s'exercer et répéter les pièces et les manœuvres.

24. Lorsqu'il y a plus d'une musique, le commandant du rassemblement doit déterminer s'il y a lieu de les réunir pour obtenir un meilleur effet musical et visuel ou de les disperser le long de la colonne de troupes. Le commandant du rassemblement doit être conseillé en ce qui concerne les aspects techniques de ces questions par le directeur principal ou le chef de musique.

NOTA

Lorsque deux musiques sont rassemblées, elles sont 'combinées'. S'il y a trois musiques ou plus, elles sont en 'masse'.

25. Chaque fois que cela est possible, une musique doit être présente au cours des revues du bataillon. À moins d'indication contraire, la musique doit arriver et partir avec le bataillon; elle doit être placée au centre du bataillon derrière celui-ci ou sur un de ses flancs et jouer :

a. lorsque le bataillon arrive sur le terrain de rassemblement et lorsqu'il en repart;

b. les saluts musicaux appropriés lorsque les troupes saluent les dignitaires;

c. la musique appropriée au moment de la revue;

d. appropriate music for the march(s) past;

e. the music for the advance in review order; and

f. other music commensurate with the ceremony.

26. The conductor and drum major shall salute when marching past a dignitary, although not while simply parading in front, e.g., when performing the band “troop” during a trooping of the Colours.

d. la musique appropriée pendant le(s) défilé(s);

e. la musique appropriée pendant l’avance en ordre de revue; et

f. d’autres pièces appropriées à la cérémonie.

26. Le chef de musique et le tambour-major doivent saluer lorsqu’ils passent devant un dignitaire, mais non lorsqu’ils ne font que défiler devant, par exemple lorsqu’ils participent à la parade des drapeaux consacrés.

SECTION 2

THE BATTALION REVIEW

INTRODUCTION

1. A battalion review is a military ceremony held on such occasions as:

   a. in honour of royal personages, senior officials and higher military commanders;

   b. in conjunction with the consecration, presentation, trooping and laying up of Colours;

   c. awards and presentations; and

   d. changes of command.

2. The procedures outlined in this section for a battalion may be performed by a military unit or formation of any size.

SEQUENCE OF A BATTALION REVIEW

3. The sequence of a battalion review is:

   a. the reception of the reviewing officer;

   b. the inspection by the reviewing officer;

   c. the march past;

   d. presentations, if any;

   e. the address by the reviewing officer;

   f. the advance in review order; and

   g. the departure of the reviewing officer.

REVIEW PARADE GROUND

4. The review parade ground shall be marked by flags or markers as illustrated in Figure 9-2-1 and A-AD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF.

SECTION 2

LA REVUE DU BATAILLON

INTRODUCTION

1. La revue du bataillon est une cérémonie militaire qui a lieu dans les circonstances suivantes :

   a. en l'honneur de personnages royaux, de visiteurs de marque ou de commandants militaires supérieurs;

   b. à l'occasion de la consécration, de la présentation, de la parade et de la mise en dépôt de drapeaux consacrés;

   c. à l'occasion de la remise de récompenses ou de décorations; et

   d. à l'occasion d'une passation de commandement.

2. Les procédures pour un bataillon décrites dans la présente section peuvent être effectuées par n'importe quelle unité ou formation militaire.

DÉROULEMENT DE LA REVUE DU BATAILLON

3. La revue du bataillon se déroule dans l'ordre suivant :

   a. l'accueil de l'officier de la revue;

   b. la revue par l'officier de la revue;

   c. le défilé du bataillon;

   d. la remise des récompenses ou des décorations s'il y a lieu;

   e. l'allocution de l'officier de la revue;

   f. l'avance du bataillon en ordre de revue; et

   g. le départ de l'officier de la revue.

TERRAIN DE RASSEMBLEMENT

4. Le terrain de rassemblement doit être jalonné de drapeaux ou de repères de la façon indiquée à la figure 9-2-1 et à l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC.

5. The inspection line is the line on which the front rank of the battalion is formed for inspection. The march past line is the line along which the right flank of the battalion marches during the march past. The advance line is the line at which the front rank of the battalion halts on completion of the advance in review order.

6. The length of the inspection line (G-H) depends on the frontage of the troops being inspected. Its distance from the march past line will include the greatest frontage occupied by any sub-unit when marching past, plus the depth occupied by the band or massed bands while playing the units past. Except in unusual circumstances (see paragraph 37), minimum distance from the march past line shall be 30 paces.

7. The length of the saluting base (B-E) will not be less than 120 paces nor greater than 260 paces, the distance being dependent on local conditions. The march past begins at Point B and ends at Point E. The reviewing officer will be located at the centre of the saluting base. Ten paces on each side of him, along the saluting base, are Points C and D, at which the salute will begin and finish respectively. If a march past is to take place without opening and closing order, i.e., in quick time only, Points B and E need not be marked (see paragraph 10), but Points A and F should still be located normally.

8. As a general rule, the march past line (A-F) will be the same length as the inspection line and be situated no less than five paces in front of the dais.

9. The advance line shall be the same length as the inspection line and normally be situated 15 paces forward of the inspection line (see paragraph 37).

10. All points shall be marked by flags, pennants or marker personnel. Flags may also be set up to mark the spot on which the troops are to form (Points 1 and 2) and the Inspection Line (Points G and H), or these locations may be marked by other means, e.g., chalk, whitewash, etc.

5. La ligne où prend place le rang avant du bataillon au moment de la revue constitue la ligne de revue. La ligne que suit le flanc droit du bataillon au moment du défilé constitue la ligne de défilé. La ligne où s'arrête le rang avant du bataillon après l'avance en ordre de revue constitue la ligne d'avance.

6. La longueur de la ligne de revue (G-H) dépend de la largeur du front des troupes passées en revue. La distance entre cette ligne et la ligne de défilé doit correspondre à la largeur du front occupé par l'unité la plus nombreuse qui est appelée à défiler, à laquelle il faut ajouter la profondeur du terrain occupé par la musique ou le groupe des musiques appelé à jouer pendant le défilé des troupes. Sauf dans des circonstances exceptionnelles (voir paragraphe 37), il doit y avoir une distance d'au moins 30 pas entre la ligne de revue et la ligne de défilé.

7. La longueur de la ligne de salut (B-E) doit être d'au moins 120 pas et ne doit pas excéder 260 pas, la distance étant déterminée selon les conditions locales. Le défilé commence au point B et se termine au point E. L'officier de la revue qui passe les troupes en revue prend position au centre de la ligne de salut; à dix pas à sa gauche et à sa droite, le long de la ligne de salut, se trouvent les points C et D où les troupes commencent et terminent leur salut. Si le défilé s'effectue sans ouvrir et refermer les rangs, c'est-à-dire au pas cadencé seulement, il n'est pas nécessaire d'identifier les points B et E (voir paragraphe 10), mais l'emplacement des points A et F demeure inchangé.

8. En règle générale, la ligne de défilé (A-F) est de la même longueur que la ligne de revue et doit se trouver au moins cinq pas en avant de l'estrade d'honneur.

9. La ligne d'avance doit être de la même longueur que la ligne de revue et en être séparée de 15 pas (voir paragraphe 37).

10. Tous les points doivent être indiqués par des drapeaux, des fanions ou des hommes de base. On peut utiliser des drapeaux pour indiquer l'endroit où les troupes doivent former les rangs (points 1 et 2) et la ligne de revue (points G et H); on peut également utiliser d'autres moyens, par exemple, de la craie, de la chaux, etc.

11. When large bodies of troops are to march past, it will usually be desirable to place small flags along the march past line to guide units in moving off and maintaining correct distances through to Point F.

11. Lorsqu'un nombre important de troupes doit défiler, il est habituellement souhaitable de placer des petits drapeaux le long de la ligne de défilé pour guider les unités à partir du point de départ et les aider à conserver les intervalles appropriés jusqu'au point F.

12. Flags, appropriate to the occasion, may be flown in the vicinity of the dais (see A-AD-200-000/AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the CF).

12. On peut déployer les drapeaux appropriés à l'occasion à l'arrière de l'estrade d'honneur (voir l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC).

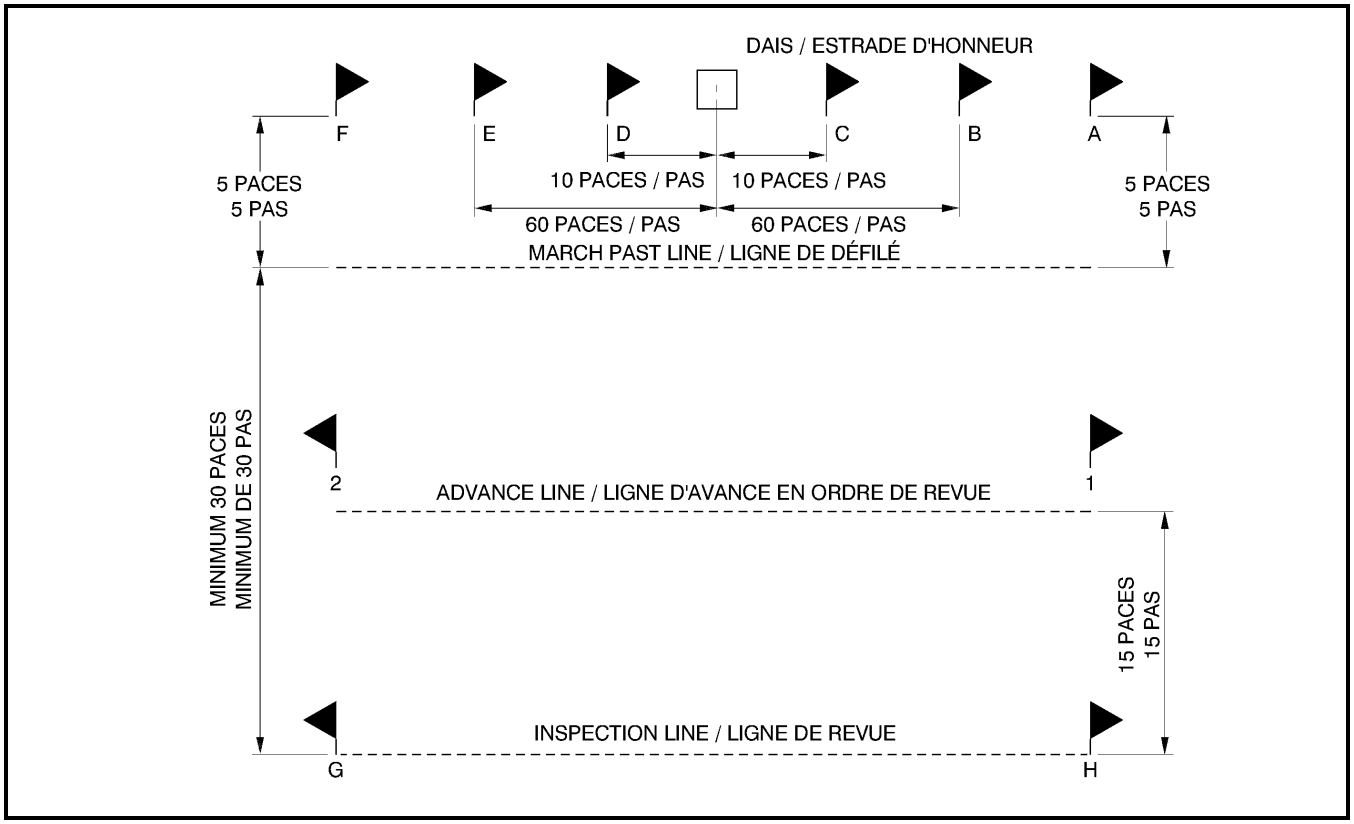

Figure 9-2-1 Review Parade Ground
Figure 9-2-1 Terrain de rassemblement pour la prise d'armes

COMPLIMENTS AND REVIEW ORDER

13. All compliments to royal personages, senior officials and higher military commanders shall be paid in review order. In review order, the ranks are in open order and officers and Colours are forward in front of the body of troops. (Non-consecrated flags remain in place in the ranks.) See A-AD-200-000/AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the CF, Chapter 13.

SALUTS ET ORDRE DE REVUE

13. Tous les saluts adressés aux personnages royaux, aux visiteurs de marque et aux commandants militaires supérieurs doivent être exécutés en ordre de revue. Lorsque les troupes sont en ordre de revue, les rangs sont ouverts et les officiers et les drapeaux consacrés sont devant le corps de troupes. (Les drapeaux non consacrés demeurent en place dans les rangs.) Voir le chapitre 13 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC.

14. For a battalion in line, review and normal order are the same, except that for review order the Colours are advanced in line with the platoon commanders (including the Guidons of armour regiments, which have the special privilege of being carried by warrant officers). If the circumstances permit, the Colours may be marched on parade directly into review order.

15. For a battalion in column, close column or mass, officers and Colours are ordered forward as follows: OFFICERS AND COLOURS WILL TAKE POST IN REVIEW ORDER, TAKE POST, QUICK – MARCH.

a. On the word ORDER, Colours shall be brought to the carry.

b. On the command MARCH, officers shall step off, wheeling immediately to their right, and move by the right flank of their companies to the front of the body of troops; officers already in front of the body of troops shall stand fast.

c. On arrival, officers shall spread themselves evenly across the front of the leading company if in column, or leading platoon if in mass; Colours in the centre.

16. Officers and Colours are returned to their normal positions from review order by the command OFFICERS AND COLOURS WILL TAKE POST IN CLOSE COLUMN (etc.), TAKE POST, QUICK – MARCH. On the command MARCH, officers shall step off, wheeling immediately to their right, and return to their ordered positions. On arrival, Colours shall be brought to the order unless an inspection is to follow immediately.

17. Non-commissioned officers, including Colour escorts, stand fast and do not change their positions when the battalion adopts review order.

14. Dans le cas d'un bataillon en ligne, il n'y a pas de différence entre l'ordre de revue et l'ordre normal, sauf que dans le premier cas les drapeaux consacrés avancent en ligne, alignés sur les commandants de peloton (y compris les guidons des régiments blindés, qui ont le privilège spécial d'être portés par des adjudants). Lorsque les circonstances le permettent, les drapeaux consacrés peuvent être amenés directement en ordre de revue.

15. Dans le cas d'un bataillon en colonne, en colonne serrée ou en masse, les officiers et les drapeaux consacrés reçoivent l'ordre d'avancer comme suit : « OFFICIERS ET DRAPEAUX CONSACRÉS, EN ORDRE DE REVUE, À VOS POSTES, PAS CADENCÉ — MARCHE ».

a. Au commandement « EN ORDRE », les drapeaux consacrés doivent être amenés à la position au port.

b. Au commandement « MARCHE », les officiers doivent s'avancer, effectuer immédiatement une conversion vers la droite et longer le flanc droit de leur compagnie jusqu'à l'avant du corps de troupes; les officiers déjà en place à l'avant du corps de troupes doivent demeurer immobiles.

c. À leur arrivée, les officiers doivent s'aligner à des intervalles réguliers devant la compagnie de tête s'il s'agit d'une formation en colonne ou devant le peloton de tête s'il s'agit d'une formation de masse; les drapeaux consacrés doivent être au centre.

16. Les officiers et les drapeaux consacrés doivent reprendre leurs positions normales au commandement suivant : « OFFICIERS ET DRAPEAUX CONSACRÉS, PRENEZ PLACE EN COLONNE SERRÉE (etc.), À VOS POSTES, PAS CADENCÉ — MARCHE ». Au commandement « MARCHE », les officiers doivent s'avancer, effectuer immédiatement une conversion vers la droite et retourner à leur position. À leur arrivée, les drapeaux consacrés doivent être ramenés au pied à moins qu'il n'y ait une revue immédiatement après.

17. Les sous-officiers, y compris les escortes des drapeaux consacrés, demeurent immobiles et ne changent pas de place lorsque le bataillon se met en ordre de revue.

RECEPTION OF THE REVIEWING OFFICER

18. At the time ordered for the review, the battalion shall be formed at the open order, in review order, in mass, line, column or close column on the inspection line.

19. Guests should be seated before the battalion marches onto the parade ground or, for very senior dignitaries, accompany the reviewing officer. Under rare circumstances, a battalion might receive two parties of dignitaries, paying appropriate compliments to the senior member of each. For example, a battalion might first receive its Colonel of the Regiment so that he might be at the dais to greet the reviewing officer.

20. When the reviewing officer has taken his position on the dais, the commanding officer shall order the appropriate salute in accordance with Chapter 13 to A-AD-200-000/AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the CF. If the reviewing officer is a distinguished civilian not listed in the table, the word of command will be (unit title) GENERAL SALUTE, PRESENT – ARMS. An appropriate eight bars of music may be played at the discretion of the commanding officer, chosen in the order of priority which follows:

a. the General Salute;

b. an appropriate excerpt from the official march of the formation/unit being inspected; or

c. an appropriate excerpt from the official march of the formation/unit of the reviewing officer.

21. If rifles and carbines are not carried on parade, the word of command is ROYAL (GENERAL) SALUTE – SALUTE. The band plays the appropriate music and all officers on parade salute, cutting their arms to the side after a standard pause after the last note of music. If a band is not available, the salute is completed with a standard pause between movements or upon the order ATTEN – TION.

ACCUEIL DE L'OFFICIER DE LA REVUE

18. À l'heure prévue pour la revue, le bataillon doit normalement être formé les rangs ouverts, en ordre de revue, en masse, en ligne, en colonne ou en colonne serrée à la ligne de revue.

19. Les invités doivent s'asseoir avant que le bataillon ne s'ébranle sur le terrain de rassemblement ou, dans le cas de visiteurs très importants, accompagner l'officier de la revue. Dans de rares circonstances, un bataillon peut recevoir deux groupes de dignitaires et adresser les saluts appropriés au personnage principal de chaque groupe. Par exemple, un bataillon pourrait d'abord recevoir le colonel du régiment, de façon à ce que celui-ci se trouve à l'estrade d'honneur pour accueillir l'officier de la revue.

20. Quand l'officier de la revue a pris sa position sur l'estrade d'honneur, le commandant ordonne le salut approprié conformément au chapitre 13 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC. Si l'officier de la revue est un dignitaire civil qui n'apparaît pas au tableau, le commandement devient « (le nom de l'unité) SALUT GÉNÉRAL, PRÉSENTEZ – ARMES ». Environ huit mesures de musique appropriée peuvent être jouées; le choix est laissé à la discrétion du commandant, mais doit respecter l'ordre de priorité suivant :

a. le salut général;

b. un extrait approprié de la marche officielle de la formation ou de l'unité qui fait l'objet de la revue; ou

c. un extrait approprié de la marche officielle de la formation ou de l'unité de l'officier de la revue.

21. Si les troupes ne portent pas les armes, le commandement donné est « SALUT ROYAL (GÉNÉRAL) – SALUEZ ». La musique joue alors la pièce appropriée et tous les officiers qui prennent part au rassemblement saluent, ramenant le bras le long du corps après une pause réglementaire après la dernière note de musique. S'il n'y a pas de musique, on termine le salut en faisant une pause réglementaire entre les mouvements ou en commandant « GARDE-À – VOUS ».

22. Upon termination of the salute and after the battalion has ordered arms, the commanding officer shall report to the reviewing officer that the battalion is ready for inspection. The commanding officer may request that the remainder of the parade be stood at ease while the reviewing officer inspects the first company. If permission is given, the commanding officer will turn about and give the appropriate order. If the battalion has received the reviewing officer in column or mass, officers and Colours shall be ordered to take post in that formation before inspection begins. The battalion commander will then turn and accompany the reviewing officer on the inspection.

INSPECTION

23. When the reviewing officer inspects the battalion, the positions of the inspecting party are the:

a. reviewing officer, nearest the rank being inspected;

b. company commander, on the right of the reviewing officer;

c. commanding officer, in rear of the reviewing officer; and

d. aide-de-camp, in rear of the company commander.

24. Unless specifically requested, the reviewing officer shall not be preceded by anyone.

25. The reviewing officer normally will inspect the battalion by companies, accompanied by each company commander (see Section 1, paragraph 10). On a large parade, the reviewing officer may be accompanied by the commanding officer only, with the commanding officer on the reviewing officer's right. In this event, the whole battalion will remain at attention and inspections will be by rank across the complete frontage of the battalion. If the formation to be reviewed is extremely large or the reviewing officer has difficulty walking the distance, the inspection may be by open vehicle driven in front of the unit or units on parade.

26. The reviewing officer does not normally visit or inspect the band unless it is an integral part of the unit being reviewed.

22. Après le salut et dès que les troupes ont mis l'arme au pied, le commandant informe l'officier de la revue que le bataillon est prêt pour la revue. Le commandant peut demander que le reste des troupes soit mis en place repos pendant que le dignitaire passe en revue la première compagnie. S'il en a l'autorisation, le commandant fait demi-tour et donne l'ordre approprié. Si le bataillon est formé en colonne ou en masse, le commandant doit ordonner aux officiers et à la garde des drapeaux consacrés de prendre place dans la formation avant le début de la revue. Le commandant du bataillon se retourne alors et accompagne le dignitaire pendant la revue.

REVUE

23. Pendant la revue du bataillon, les membres du groupe qui procèdent à la revue sont placés de la façon suivante :

a. l'officier de la revue est le plus près du rang passé en revue;

b. le commandant de compagnie est à la droite de l'officier de la revue;

c. le commandant du bataillon est derrière l'officier de la revue; et

d. l'aide de camp est derrière le commandant de compagnie.

24. À moins que l'officier de la revue n'en fasse la demande expresse, personne ne doit le précéder.

25. Normalement, l'officier de la revue passe en revue chacune des compagnies séparément, avec le commandant de chacune (voir le paragraphe 10 de la section 1). Si les troupes sont nombreuses, le dignitaire peut être accompagné du commandant du bataillon seulement, celui-ci se trouvant à sa droite. Dans ce cas, le bataillon entier doit rester au garde-à-vous pendant que le dignitaire et le commandant passent dans les rangs sur toute la largeur du bataillon. S'il s'agit d'une formation extrêmement nombreuse ou si le dignitaire est incapable de faire tout le parcours à pied, il peut procéder à la revue à bord d'un véhicule découvert circulant devant l'unité ou les unités présentes.

26. L'officier de la revue ne procède habituellement pas à la revue de la musique à moins que celle-ci ne fasse partie intégrante de l'unité qui fait l'objet de la revue.

27. On completion of the inspection and after the commanding officer has accompanied the reviewing officer to the dais, the commanding officer shall order the battalion to attention and request permission to march past in review.

MARCH PAST

28. The battalion may march past in column of route or in column or close column of companies, depending on the time and space available, the degree of training of the troops, and the formality of the occasion.

29. The simplest march past is in column of route in quick time.

30. In column or close column of companies, the march past may be in slow or quick time.

31. On the most formal of occasions, the battalion may march past twice, once in slow time in column or close column and once in quick time in column, close column or column of route.

32. Because of their traditions of agility and speed on the battlefield, rifle regiments, parading by themselves, march past in quick and double time at the trail arms.

33. Units will be in the formation ordered for the march past as they pass Point A in Figure 9-2-1; i.e., in column of companies, column of route, etc. The A-B portion of the march past line should be of sufficient length to enable units to obtain their dressing before reaching the saluting base. Units will move up to Point B in close order; at that point, if in slow time and so ordered, they will open order prior to marching past. Companies shall salute as they reach Point C and shall cease their salute as they clear Point D. Upon reaching Point E, units will close order, if required, and upon reaching Point F, may change their formation, if so ordered.

27. Lorsque la revue du bataillon est terminée et que le commandant a reconduit l'officier de la revue à l'estrade d'honneur, le commandant ordonne à son bataillon de se mettre au garde-à-vous et demande la permission de défiler en ordre de revue.

DÉFILÉ

28. Le bataillon peut défiler en colonne de route, en colonne ou en colonne serrée de compagnies, selon le temps et l'espace dont il dispose, le degré d'entraînement des troupes et l'importance de la cérémonie.

29. Le défilé le plus simple s'effectue en colonne de route, au pas cadencé.

30. Lorsque les troupes sont en colonne ou en colonne serrée de compagnies, le défilé peut s'effectuer au pas ralenti ou au pas cadencé.

31. Au cours des cérémonies les plus importantes, le bataillon peut défiler deux fois, une fois au pas ralenti en colonne ou en colonne serrée et une fois au pas cadencé en colonne, en colonne serrée ou en colonne de route.

32. En raison de leur agilité et de leur rapidité traditionnelles sur le champ de bataille, les régiments de voltigeurs qui défilent seuls le font au pas cadencé et au pas de gymnastique, armes à la main.

33. Les unités se trouveront dans la formation qu'elles devaient adopter pour le défilé au moment de leur passage au point A indiqué à la figure 9-2-1, c'est-à-dire qu'elles seront en colonne de compagnies, en colonne de route, etc. Le segment A-B de la ligne de défilé doit être assez long pour permettre aux unités de s'aligner avant d'arriver à la ligne de salut. Les unités doivent se rendre au point B en rangs serrés; de là, si elles marchent au pas ralenti et si elles en reçoivent l'ordre, elles doivent ouvrir les rangs avant de défiler. Les compagnies doivent commencer à saluer au point C et terminer au moment où elles quittent le point D. Arrivées au point E, les unités doivent fermer les rangs, s'il y a lieu; elles peuvent changer de formation, si elles en reçoivent l'ordre, lorsqu'elles sont rendues au point F.

34. The procedures, commands and actions required to march past are those of standard platoon, company and battalion drill. They are outlined in:

a. Table 9-2-1, for a march past in column of route; and

b. Figure 9-2-2 and tables 9-2-2 and 9-2-3 for a march past in column or close column of companies.

34. Les procédures, les commandements et les mouvements du défilé du bataillon sont les mêmes que ceux de l'exercice réglementaire d'un peloton, d'une compagnie et d'un bataillon. Ils sont présentés dans les tableaux suivants :

a. le tableau 9-2-1, qui porte sur un défilé en colonne de route; et

b. la figure 9-2-2 et les tableaux 9-2-2 et 9-2-3, qui portent sur un défilé en colonne ou en colonne serrée de compagnies.

No.	Command	By	Action	Remarks
			Upon receiving permission to proceed, the commanding officer (CO) shall salute, turn about and return to his command position. The CO shall then order CLOSE ORDER – MARCH and, if applicable, SHOULDER – ARMS. Thereafter, the CO will order BATTALION WILL MARCH PAST IN (SLOW AND) QUICK TIME.	
If Parade Formed in Mass, in Column or Close Column of Companies				
1	ADVANCE FROM THE RIGHT IN COLUMN OF ROUTE, "A" COMPANY LEADING, RIGHT – TURN	CO	Battalion turns right.	Officers, the chief warrant officer (CWO) and warrant officers take up position in column of route.
If Parade Formed in Mass				
1a	No. 1 PLATOON, BY THE LEFT, QUICK – MARCH	No. 1 Pl Comd	No. 1 Platoon acts as ordered. Battalion and company officers formed up in advance of the platoon step off simultaneously and in time with the platoon.	Succeeding platoon commanders give the same command as for battalion drill.
If Parade Formed in Column or Close Column of Companies				
1b	"A" COMPANY, BY THE LEFT, QUICK – MARCH	"A" Coy Comd	"A" Company acts as ordered. Battalion officers formed up in advance of the company step off simultaneously and in time with the company.	Succeeding company commanders give the same command as for battalion drill.
If Parade Formed in Line				
2	MOVE TO THE RIGHT IN COLUMN OF ROUTE, RIGHT – TURN	CO	Battalion acts as ordered.	In accordance with Item 1.
2a	BATTALION, BY THE LEFT, QUICK – MARCH	CO	The battalion acts as ordered.	

Table 9-2-1 (Sheet 1 of 4) March Past in Column of Route

No.	Command	By	Action	Remarks
3			At the first suitable point past point H, the CO wheels left and the battalion follows. Upon reaching the march past line, the CO wheels left and leads the battalion along the line.	
4	BY THE RIGHT	CO	The master warrant officers (MWO) (Right Markers) shall move to the right flank and lead the rear ranks of their companies along the march past line.	Given after the CO has completed the wheel.
5	IN SUCCESSION OF COMPANIES, EYES – RIGHT	CO		Given at Point B
6	IN SUCCESSION OF PLATOONS, EYES – RIGHT	“A” Coy Comd	CO and Adjutant (Adjt) salute, CWO turns head and eyes to the right.	“A” Company Commander (Coy Comd) ensures command given as CO reaches Point C.
7	NO. 1 PLATOON, EYES – RIGHT	No. 1 Pl Comd	Coy Comd and platoon commander (Pl Comd) salute, platoon turns heads and eyes to the right.	MWO maintains head and eyes to the front guiding No. 1 Platoon on march past line. Pl Comd ensures command given as “A” Coy Comd reaches Point C. Each succeeding Coy and Pl Comd repeats these commands. Platoons act as ordered.
8	IN SUCCESSION OF COMPANIES, EYES – FRONT	CO		Given after passing dais.
9	IN SUCCESSION OF PLATOONS, EYES – FRONT	“A” Coy Comd	CO and Adjt cease salute, CWO turns head and eyes to the front.	Given as CO, Adjt, and CWO have reached Point D.

Table 9-2-1 (Sheet 2 of 4) March Past in Column of Route

No.	Command	By	Action	Remarks
10	NO. 1 PLATOON, EYES – FRONT	No. 1 Pl Comd	"A" Coy Comd and Pl Comd cease salute, platoon turns heads and eyes to the front.	Given as the whole of platoon has passed Point D. Pl Comds will know their platoon frontage and the number of paces required.
11	BY THE LEFT	CO	CO wheels left at Point F, battalion follows.	Given just as wheel started by CO. Upon reaching Point G. CO wheels left leading battalion onto the inspection line.
If Parade is to be reformed in Mass				
12	ON "A" COMPANY, FORM – MASS	CO		Given as CO approaches centre of inspection line. CO wheels left and proceeds to his command position. Battalion continues along inspection line.
12a	"A" COMPANY, AT THE HALT, FACING LEFT, FORM COLUMN (CLOSE COLUMN) OF – PLATOONS	"A" Coy Comd		Given as "A" Company approaches original position.
12b	NO. 1 PLATOON – HALT	No. 1 Pl Comd	No. 1 Platoon halts.	The remainder of the company proceed to form column or close column as for company drill. Remaining companies and platoons follow the same procedure at their original positions.
If Parade is to be Reformed in Column (Close Column) of Companies				
13	AT THE HALT, FACING LEFT, FORM COLUMN (CLOSE COLUMN) OF COMPANIES	CO		As for No. 12.

Table 9-2-1 (Sheet 3 of 4) March Past in Column of Route

No.	Command	By	Action	Remarks
13a	"A" COMPANY – HALT	"A" Coy Comd	"A" Coy halts.	CWO paces off column (close column) distance. "B" and "C" companies wheel and form column of companies as for battalion drill.
After Halting in Mass or Column (Close Column) of Companies				
14	"A" COMPANY ADVANCE, LEFT – TURN	"A" Coy Comd	"A" Coy turns left.	"B" and "C" Coy Comds advance their company's in succession. On "C" Coy Comd's executive word of command, the three Coy Comds turn about together.
If Parade is to Reform in Line				
15	"A" COMPANY, MARK – TIME, BATTALION – COVER	CO	"A" Company marks time, remainder continue forward until arrival at original position and then mark time.	If battalion is experienced at maintaining proper distance, only the command HALT need be given as the battalion arrives at its original position.
15a	BATTALION – HALT	CO	Battalion halts.	
15b	BATTALION ADVANCE, LEFT – TURN	CO	Battalion turns left.	

Table 9-2-1 (Sheet 4 of 4) March Past in Column of Route

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
			Après avoir reçu la permission de défiler, le commandant (Cmdt) salue, fait demi-tour et retourne à sa position. Le Cmdt devra alors donner l'ordre suivant : « FERMEZ LES RANGS – MARCHE » et s'il y a lieu « À L'ÉPAULE — ARMES ». À ce moment-là, le Cmdt ordonnera « BATAILLON, DÉFILEZ AU PAS (RALENTI ET) CADENCÉ ».	
Bataillon formé en masse, en colonne ou en colonne serrée de compagnies				
1	« AVANCEZ DE LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE, COMPAGNIE A EN TÊTE, À DROITE, TOUR — NEZ »	Cmdt	Le bataillon tourne à droite.	Les officiers, l'adjudant-chef et les adjudants vont prendre leur position en colonne de route.
Bataillon formé en masse				
1a	« PELOTON N° 1, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ — MARCHE »	Cmdt du Pon n° 1	Le peloton n° 1 exécute le commandement reçu. Les officiers du bataillon et des compagnies en place devant le peloton se mettent à marcher en même temps et au même pas que le peloton.	Les commandants des autres pelotons donnent le même commandement que pour l'exercice du bataillon.
Bataillon formé en colonne ou colonne serrée de compagnies				
1b	« COMPAGNIE A, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ — MARCHE »	Cmdt de la cie A	La compagnie (cie) A exécute le commandement reçu. Les officiers du bataillon en place devant la compagnie se mettent à marcher en même temps et au même pas que la compagnie.	Les commandants des autres compagnies donnent le même commandement que pour l'exercice du bataillon.
Bataillon formé en ligne				
2	« VERS LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE, À DROITE, TOUR — NEZ »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	Voir le n° 1.
2a	« BATAILLON, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ — MARCHE »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	

Tableau 9-2-1 (feuille 1 de 4) Défilé en colonne de route

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
3			Au premier endroit approprié passé le point H, le Cmdt effectue une conversion vers la gauche et le bataillon suit. Arrivé à la ligne de défilé, il fait une conversion vers la gauche et dirige le bataillon le long de la ligne.	
4	« PAR LA DROITE »	Cmdt	Les adjudants-maîtres (guides de droite) prennent position sur le flanc droit de façon à amener le rang arrière de leur compagnie sur la ligne de défilé.	Commandement donné lorsque le Cmdt a terminé sa conversion.
5	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, TÊTE À — DROITE »	Cmdt		Commandement donné au point B.
6	« EN SUCCESSION, PAR PELOTON, TÊTE À — DROITE »	Cmdt de la cie A	Le Cmdt et le capitaine-adjudant saluent, l'adjuc tourne la tête vers la droite.	Le commandant de la compagnie A prend soin de donner son commandement lors que le Cmdt atteint le point C.
7	« PELOTON N° 1, TÊTE À — DROITE »	Cmdt du Pon n° 1	Le cmdt de cie et le commandant du peloton n° 1 (cmdt Pon) saluent, les membres du peloton tournent la tête vers la droite.	L'adjum garde la tête vers l'avant pour guider le peloton n° 1 sur la ligne de défilé. Le cmdt Pon prend soin de donner son commandement lorsque le cmdt de la cie A atteint le point C. Les cmdt de cie et Pon suivants donnent le même commandement. Les pelotons exécutent le commandement.
8	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, FIXE »	Cmdt		Commandement donné après avoir dépassé l'estrade d'honneur.
9	« EN SUCCESSION, PAR PELOTON — FIXE »	Cmdt de la cie A	Le Cmdt et le capt adjt cessent de saluer, l'adjuc ramène la tête vers l'avant.	Commandement donné lorsque le Cmdt, le capt adjt et l'adjuc atteignent le point D.

Tableau 9-2-1 (feuille 2 de 4) Défilé en colonne de route

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
10	« PELOTON N° 1 — FIXE »	Cmdt du Pon n° 1	Le cmdt de la cie A et le cmdt Pon cessent de saluer, les membres du peloton ramènent la tête vers l'avant.	Commandement donné lorsque le peloton en entier a dépassé le point D. Les cmdt Pon connaissent la largeur du front de leur peloton et le nombre de pas nécessaires.
11	« PAR LA GAUCHE »	Cmdt	Le Cmdt fait une conversion à gauche au point F et le bataillon suit.	Commandement donné lorsque le Cmdt amorce sa conversion. Lorsqu'il atteint le point G, le Cmdt fait une conversion à gauche, dirigeant son bataillon sur la ligne de revue.
Bataillon devant se reformer en masse				
12	« SUR LA COMPAGNIE A, FORMEZ — MASSE »	Cmdt		Commandement donné lorsque le Cmdt est sur le point d'arriver au centre de la ligne de revue. Le Cmdt fait une conversion à gauche et retourne à sa position. Le bataillon continue d'avancer le long de la ligne de revue.
12a	« COMPAGNIE A, À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE (COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS »	Cmdt de la cie A		Commandement donné lorsque la compagnie A arrive à sa position initiale.
12b	« PELOTON N° 1 — HALTE »	Cmdt du Pon n° 1	Le peloton n° 1 s'arrête.	Le reste de la compagnie se forme en colonne ou en colonne serrée comme dans l'exercice d'une compagnie. Les autres pelotons et compagnies effectuent la même manœuvre lorsqu'ils atteignent leur position initiale.
Bataillon devant se reformer en colonne (colonne serrée) de compagnies				
13	« À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE (COLONNE SERRÉE) DE COMPAGNIES »	Cmdt		Voir le n° 12.

Tableau 9-2-1 (feuille 3 de 4) Défilé en colonne de route

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
13a	« COMPAGNIE A, — HALTE »	Cmdt de la cie A	La compagnie A s'arrête.	L'adjuc mesure la distance de colonne (colonne serrée). Les compagnies B et C font une conversion et se forment en colonne de compagnies comme dans l'exercice du bataillon.
Après une halte en formation en masse ou en colonne (colonne serrée) de compagnies				
14	« COMPAGNIE A, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Cmdt de la cie A	La compagnie A tourne à gauche.	Les cmdt des cie B et C font successivement avancer leur compagnie. Dès que le cmdt de la cie C a donné son commandement, les trois cmdt de cie font demi-tour ensemble.
Bataillon devant se reformer en ligne				
15	« COMPAGNIE A, MARQUEZ LE PAS, BATAILLON, COU — VREZ »	Cmdt	La compagnie A marque le pas, les autres troupes continuent d'avancer jusqu'à leur position initiale, puis marquent le pas.	Si le bataillon est bien entraîné à conserver les intervalles appropriés, on peut donner le commandement « HALTE » seulement lorsque celui-ci arrive à sa position initiale.
15a	« BATAILLON — HALTE »	Cmdt	Le bataillon s'arrête.	
15b	« BATAILLON, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Cmdt	Le bataillon tourne à gauche.	

Tableau 9-2-1 (feuille 4 de 4) Défilé en colonne de route

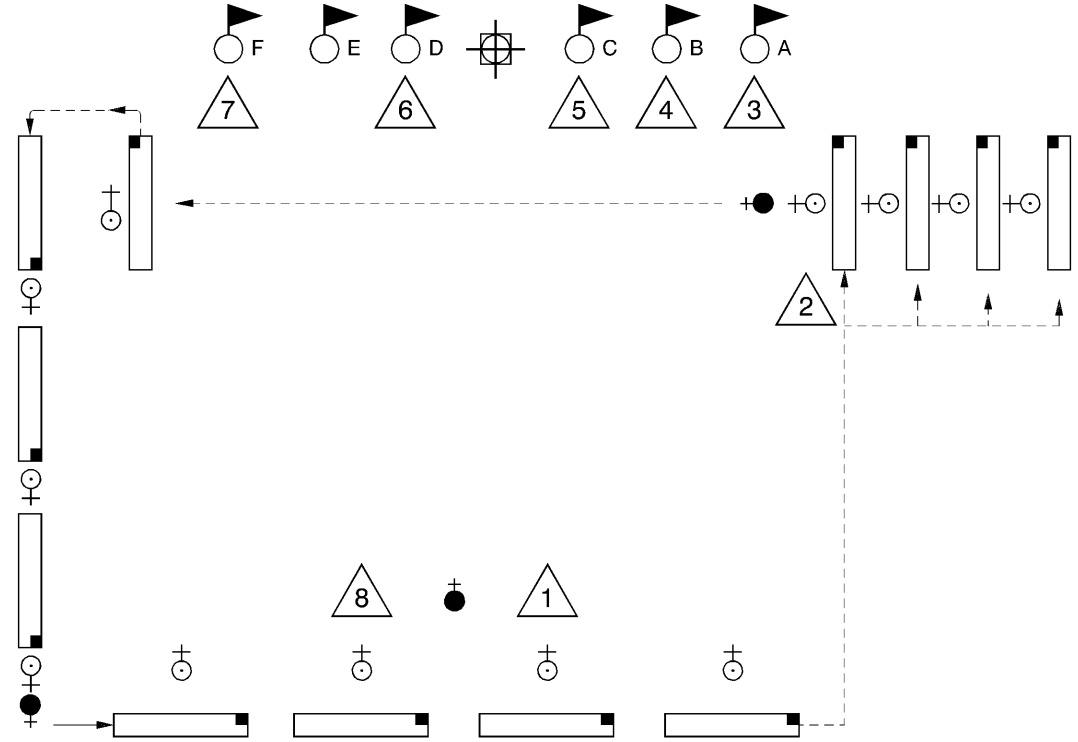

1 BATTALION, ADVANCE FROM THE RIGHT IN COLUMN OF THREES, RIGHT-TURN; BY THE LEFT, QUICK-MARCH.
BATAILLON, VERS L'AVANT, DE LA DROITE EN COLONNE DE TROIS, À DROITE, TOURNEZ; PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ-MARCHE.

2 BATTALION, AT THE HALT, FACING LEFT, FORM (CLOSE) COLUMN OF COMPANIES. BATTALION, RIGHT-DRESS. BATTALION, EYES-FRONT.
BATAILLON, À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE (COLONNE SERRÉE) DE COMPAGNIES. BATAILLON, PAR LA DROITE, ALIGNEZ. BATAILLON-FIXE.

3 BATTALION WILL MARCH PAST IN (CLOSE) COLUMN OF COMPANIES.
LE BATAILLON DÉFILERA EN COLONNE (COLONNE SERRÉE) DE COMPAGNIES.

4 IN SUCCESSION OF COMPANIES, EYES-RIGHT. EN SUCCESSION PAR COMPAGNIE, TÊTE À DROITE.

5 'A' COMPANY, EYES-RIGHT.
COMPAGNIE A, TÊTE À DROITE.

6 'A' COMPANY, EYES - FRONT.
COMPAGNIE A - FIXE.

7 BATTALION, ADVANCE FROM THE RIGHT IN COLUMN OF ROUTE, 'A' COMPANY, ADVANCE FROM THE RIGHT IN COLUMN OF ROUTE, RIGHT-TURN.
BATAILLON, DE LA DROITE, AVANCEZ EN COLONNE DE ROUTE, COMPAGNIE A DE LA DROITE, AVANCEZ EN COLONNE DE ROUTE, À DROITE, TOURNEZ.

8 'A' COMPANY MARK-TIME; BATTALION-COVER. BATTALION ADVANCE, LEFT-TURN.
COMPAGNIE A MARQUEZ LE PAS, BATAILLON, COUVREZ.
BATAILLON, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOURNEZ.

Figure 9-2-2 March Past in (Close) Column of Companies in Quick Time
Figure 9-2-2 Défilé en colonne (serrée) de compagnies au pas cadencé

No.	Command	By	Action	Remarks
If the battalion intends to march past in column (close column) of companies, it will be formed up for review in either line, column or close column, and not in mass, with each company formed and sized as a single formation (as for one large platoon). See Figure 9-2-2 for an illustration of this procedure. The march past will commence as in Table 9-2-1, but in column of threes, until completion of Item 2. Thereafter:				
3				On stepping off or at the first suitable point past Point H, CO orders a left wheel.
4	BATTALION, AT THE HALT, FACING LEFT, FORM COLUMN (CLOSE COLUMN) OF COMPANIES	CO		Given as CO approaches Point A.
5	“A” COMPANY – HALT	“A” Coy Comd	“A” Company halts at Point A, on the march past line.	CWO paces off (close) column distance. “B” and “C” Companies wheel and form column of companies as for battalion drill.
6	“A” COMPANY ADVANCE, LEFT – TURN	“A” Coy Comd	“A” Company turns left.	“B” and “C” Coy Comds advance their companies in succession. On “C” Coy Comd’s executive word of command, the Coy Comds turn about together.
7	BATTALION, RIGHT – DRESS	CO	Battalion acts as ordered.	
8	RIGHT FLANK – STEADY	CWO	As per battalion drill.	MWOs dress front, centre, and rear ranks as per battalion drill.
9	BATTALION, EYES – FRONT	CO	Battalion acts as ordered.	CO turns about, facing the front.

Table 9-2-2 (Sheet 1 of 3) March Past in Column (Close Column) of Companies in Quick Time

No.	Command	By	Action	Remarks
10	BATTALION WILL MARCH PAST IN (CLOSE) COLUMN OF COMPANIES	CO		If the battalion is in the formation ordered, the CO will order QUICK – MARCH. If, because of space limitations, the battalion is in close column and the march past is to be in column, Coy Comds will order QUICK – MARCH as per No. 11.
11	"A" COMPANY BY THE RIGHT, QUICK – MARCH	"A" Coy Comd	"A" Company steps off in quick time.	As "A" Coy reaches column distance, "B" Coy Comd gives same command, followed by "C" Coy when "B" Coy has reached column distance.
12	IN SUCCESSION OF COMPANIES, EYES – RIGHT	CO		Given at Point B.
13	"A" COMPANY, EYES – RIGHT	"A" Coy Comd	CO, Adjt, and company officers salute; CWO looks to the front; MWO and remainder turn head and eyes to the right.	Given as CO reaches Point C. "B" and "C" Coy Comds give same orders to the right at Point C. MWO's of "B" and "C" Coy look to the front.
14	IN SUCCESSION OF COMPANIES, EYES – FRONT	CO		Given at Point D.

Table 9-2-2 (Sheet 2 of 3) March Past in Column (Close Column) of Companies in Quick Time

No.	Command	By	Action	Remarks
15	“A” COMPANY, EYES – FRONT	“A” Coy Comd	CO, Adjt, and company officers cease salute; MWO and remainder look to the front.	Given as company clear of Point D. “B” and “C” Coy Comds give same command, once clear of Point D.
16	BATTALION, ADVANCE FROM THE RIGHT IN COLUMN OF ROUTE	CO		Given prior to reaching Point F. (If in close column, companies must half or open to column distance on the march after Point E prior to turning right.)
17	“A” COMPANY, ADVANCE FROM THE RIGHT IN COLUMN OF ROUTE, RIGHT – TURN	“A” Coy Comd	“A” Company executes a right turn, followed by two successive left wheels to follow the CO, who wheels toward the inspection line.	Executed at Point F. Officers and platoon warrant officers take up position as for column of route. “B” and “C” Coy Comds give same command at Point F, and follow route of “A” Coy.
18				Upon reaching Point G, CO wheel left, and the battalion follows. The battalion will be reformed on the inspection line in the same manner as detailed in Table 9-2-1.

Table 9-2-2 (Sheet 3 of 3) March Past in Column (Close Column) of Companies in Quick Time

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
Si le bataillon doit défiler en colonne (colonne serrée) de compagnies, il doit se former pour la revue soit en ligne, en colonne ou en colonne serrée et non en masse, chaque compagnie étant regroupée et alignée par rang de taille comme une seule formation (comme s'il s'agissait d'un gros peloton). Voir aussi la figure 9-2-2. Le défilé débute de la façon décrite au tableau 9-2-1, mais en colonne de trois jusqu'à la fin du n° 2. Ensuite, le défilé continue comme suit :				
3				Lorsque le bataillon se met en marche ou au moment le plus approprié passé le point H, le Cmdt ordonne une conversion à gauche.
4	« BATAILLON, À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE (COLONNE SERRÉE) DE COMPAGNIES »	Cmdt		Donné au moment où le Cmdt atteint le point A.
5	« COMPAGNIE A — HALTE »	Cmdt de la cie A	La compagnie A s'arrête au point A sur la ligne de défilé.	L'adjuc mesure l'intervalle de colonne (colonne serrée). Les compagnies B et C font une conversion et se forment en colonne de compagnies comme dans l'exercice du bataillon.
6	« COMPAGNIE A, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Cmdt de la cie A	La compagnie A tourne à gauche.	Les cmdt des cie B et C font avancer successivement leur compagnie. Dès que le cmdt de la cie C a donné son commandement, les cmdt cie font demi-tour ensemble.
7	« BATAILLON, PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
8	« FLANC DROIT, IMMOBILE »	Adjuc	Comme dans l'exercice du bataillon.	Les adjum alignent les rangs avant, du centre et arrière comme dans l'exercice du bataillon.
9	« BATAILLON — FIXE »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	Le Cmdt fait demi-tour et fait face à l'avant.

Tableau 9-2-2 (feuille 1 de 3) Défilé en colonne (serrée) de compagnies au pas cadencé

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
10	« LE BATAILLON DÉFILERA EN COLONNE (COLONNE SERRÉE) DE COMPAGNIES »	Cmdt		Si le bataillon se trouve dans la formation qu'il a l'ordre d'adopter, le Cmdt va donner le commandement « PAS CADENCÉ — MARCHE ». Si pour des raisons de manque d'espace, le bataillon est en colonne serrée et qu'il doit défiler en colonne, les cmdt cie vont donner le commandement « PAS CADENCÉ — MARCHE » comme au n° 11.
11	« COMPAGNIE A, PAR LA DROITE, PAS CADENCÉ — MARCHE »	Cmdt de la cie A	La compagnie A se met en marche au pas cadencé.	Dès que la cie A a parcouru l'intervalle de colonne, le cmdt de la cie B donne le même commandement; le cmdt de la cie C fait de même lorsque la compagnie B a parcouru l'intervalle de colonne.
12	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, TÊTE À — DROITE »	Cmdt		Commandement donné au point B.
13	« COMPAGNIE A, TÊTE À — DROITE »	Cmdt de la cie A	Le Cmdt, le capt adjt et les officiers de compagnie saluent; l'adjuc regarde vers l'avant, l'adjum et les autres troupes tournent la tête à droite.	Commandement donné lorsque le Cmdt a atteint le point C. Les cmdt des cie B et C donnent le même commandement de façon à ce que les compagnies tournent la tête vers la droite lorsqu'elles atteignent le point C. Les adjum des compagnies B et C regardent vers l'avant.
14	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, FIXE »	Cmdt		Commandement donné au point D.

Tableau 9-2-2 (feuille 2 de 3) Défilé en colonne (serrée) de compagnies au pas cadencé

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
15	« COMPAGNIE A — FIXE »	Cmdt de la cie A	Le Cmdt, le capt adjt et les officiers de compagnie cessent de saluer; l'adjum et les autres troupes regardent vers l'avant.	Commandement donné lorsque la compagnie dépasse le point D. Les cmdt des cie B et C donnent le même commandement dès que leur compagnie a dépassé le point D.
16	« BATAILLON, VERS L'AVANT, DE LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE »	Cmdt		Commandement donné avant d'atteindre le point F. Si les compagnies sont en colonne serrée, elles doivent s'arrêter ou reprendre l'intervalle de colonne sans s'arrêter après avoir dépassé le point E, avant de tourner à droite.
17	« COMPAGNIE A, VERS L'AVANT, DE LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE, À DROITE, TOUR — NEZ »	Cmdt de la cie A	La compagnie A tourne à droite et exécute deux conversions successives vers la gauche afin de suivre le Cmdt, qui fait une conversion en direction de la ligne de revue.	Manœuvre exécutée au point F. Les officiers et les adjudants de peloton reprennent la position prescrite pour la colonne de route. Les cmdt des cie B et C donnent le même commandement au point F et suivent le même parcours que la compagnie A.
18				Au point G, le Cmdt fait une conversion à gauche, suivi par le bataillon. Le bataillon se reforme sur la ligne de revue de la façon décrite au tableau 9-2-1.

Tableau 9-2-2 (feuille 3 de 3) Défilé en colonne (serrée) de compagnies au pas cadencé

No.	Command	By	Action	Remarks
If the battalion intends to march past in (close) column of companies in both show and quick time, it will be formed up for review in either line, column or close column, and not in mass, with each company formed and sized as a single formation (as for one large platoon). The march past will commence as in Table 9-2-2 until completion of Item 9. Thereafter the CO will order the sequence in his cautionary command.				
10	BATTALION WILL MARCH PAST IN COLUMN OF COMPANIES, IN SLOW AND QUICK TIME, “A” COMPANY LEADING	CO		
11	“A” COMPANY, BY THE RIGHT, SLOW – MARCH	“A” Coy Comd	“A” Company acts as ordered.	As “A” Company reaches column distance, “B” Coy Comd gives same command, followed by “C” Company, when “B” Company has reached column distance.
12	“A” COMPANY, OPEN – ORDER	“A” Coy Comd	Coy acts as ordered.	Given at Point B. Remaining companies also open order at Point B.
13	IN SUCCESSION OF COMPANIES, EYES – RIGHT	CO		Given immediately after “A” Company completes the open order.
14	“A” COMPANY, EYES – RIGHT	“A” Coy Comd	CO, Adjt, and company officers salute; CWO looks to the front; MWO and remainder turn head and	Given as CO reaches Point C. “B” and “C” Coy Comds give same commands so companies are looking to the right at Point C. MWO’s of “B” and “C” Company look to the front.
15	IN SUCCESSION OF COMPANIES, EYES – FRONT	CO		Given at Point D.

Table 9-2-3 (Sheet 1 of 3) March Past in Column (Close Column) in Slow and Quick Time

No.	Command	By	Action	Remarks
16	"A" COMPANY, EYES – FRONT	"A" Coy Comd	CO, Adjt and company officers cease salute, MWO and remainder look to the front.	Given as company clear of Point D. "B" and "C" Coy Comds give same command, once clear of Point D.
17	"A" COMPANY, CLOSE – ORDER	"A" Coy Comd	"A" Company acts as ordered.	Given at Point E, "B" and "C". Coy Comds give same command at Point E.
18	"A" COMPANY, – CHANGE DIRECTION LEFT, LEFT – FORM	"A" Coy Comd	"A" Company acts as ordered.	Given at Point 2. "B" and "C" Coy Comds give same command on arriving at Point 2.
19	"A" COMPANY FOR – WARD	"A" Coy Comd	"A" Company acts as ordered.	"B" and "C" Coy Comds give same command after their companies have completed the left form.
20		Coy Comds		Nos. 18 and 19 are repeated at Point G. When "C" Company has stepped off, CO orders:
21	BATTALION, CHANGE TO QUICK TIME, QUICK – MARCH	CO	Battalion acts as ordered.	CO moved to original position following Item 20, so as to be able to observe "C" Company's movements. Following Item 21, CO takes shortest route to command position in front of "A" Company.

Table 9-2-3 (Sheet 2 of 3) March Past in Column (Close Column) in Slow and Quick Time

No.	Command	By	Action	Remarks
22		Coy Comds		Nos. 18 and 19 are repeated at Points H and I in quick time.
23	IN SUCCESSION OF COMPANIES, EYES – FRONT	CO		Given at Point B. The parade then continues as per Table 9-2-2.

NOTES

If the battalion is very highly trained and practised in ceremonial, it may carry out the entire march past in column. In this event, the companies must be sized by attachments and detachments before forming up so that each has the same frontage. After the inspection, the battalion:

a. if in column, moves to the right in threes, advances in column after passing Point G, forms at Point 1, and continues to march past without a halt as in this table; and

b. if in line, either:

(1) proceeds as in sub-paragraph a. above, or

(2) forms column at the halt facing the original right flank (the CO orders: CLOSE ORDER – MARCH; RETIRE, ABOUT – TURN; AT THE HALT, RIGHT – FORM; QUICK – MARCH; and ADVANCE, ABOUT – TURN [LEFT – DRESS; EYES – FRONT]), advances in slow time; left forms at Point H; and then proceeds as in sub-paragraph a. above.

Table 9-2-3 (Sheet 3 of 3) March Past in Column (Close Column) in Slow and Quick Time

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
Si le bataillon doit défiler en colonne (colonne serrée) de compagnies au pas ralenti et au pas cadencé, il doit se former pour la revue soit en ligne, en colonne ou en colonne serrée et non en masse, chaque compagnie étant regroupée et alignée par rang de taille comme une seule formation (comme s'il s'agissait d'un gros peloton). Le défilé débute de la façon décrite au tableau 9-2-2 jusqu'à la fin au n° 9. Ensuite, le Cmdt donne les commandements suivants :				
10	« LE BATAILLON DÉFILERA EN COLONNE DE COMPAGNIES AU PAS RALENTI ET AU PAS CADENCÉ, COMPAGNIE A, EN TÊTE »	Cmdt		
11	« COMPAGNIE A, PAR LA DROITE, PAS RALENTI — MARCHE »	Cmdt de la cie A	La compagnie A exécute le commandement reçu.	Dès que la compagnie A a parcouru l'intervalle de colonne, le cmdt de la cie B donne le même commande-ment; le cmdt de la cie C fait de même lorsque la compagnie B a parcouru l'intervalle de colonne.
12	« COMPAGNIE A, OUVREZ LES — RANGS »	Cmdt de la cie A	La compagnie exécute le commandement reçu.	Commandement donné au point B. Les autres compagnies ouvrent également les rangs au point B.
13	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, TÊTE À — DROITE »	Cmdt		Commandement donné immédiatement après que la compagnie A a ouvert les rangs.
14	« COMPAGNIE A, TÊTE À — DROITE »	Cmdt de la cie A	Le Cmdt, le capt adjt et les officiers de compagnie saluent; l'adjuc regarde vers l'avant; l'adjum et le reste des troupes tournent la tête vers la droite.	Commandement donné lorsque le Cmdt atteint le point C. Les cmdt des cie B et C donnent le même commandement de façon à ce que leur compagnie tourne la tête à droite au point C. Les adjum des compagnies B et C continuent de regarder vers l'avant.
15	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, FIXE »	Cmdt		Commandement donné au point D.

Tableau 9-2-3 (feuille 1 de 3) Défilé en colonne (colonne serrée) au pas ralenti et au pas cadencé

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
16	« COMPAGNIE A — FIXE »	Cmdt de la cie A	Le Cmdt, le capt adjt et les officiers de compagnie cessent de saluer; l'adjum et le reste des troupes ramènent la tête vers l'avant.	Commandement donné dès que la compagnie a dépassé le point D. Les cmdt des cie B et C donnent le même commandement dès que leur compagnie a dépassé le point D.
17	« COMPAGNIE A, FERMEZ LES — RANGS »	Cmdt de la cie A	La compagnie A exécute le commandement reçu.	Commandement donné au point E. Les cmdt des cie B et C donnent le même commandement au point E.
18	« COMPAGNIE A, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, À GAUCHE, FOR — MEZ »	Cmdt de la cie A	La compagnie A exécute le commandement reçu.	Commandement donné au point 2. Les cmdt des cie B et C donnent le même commandement dès qu'ils atteignent le point 2.
19	« COMPAGNIE A, VERS L'A — VANT »	Cmdt de la cie A	La compagnie A exécute le commandement reçu.	Les cmdt cie B et C donnent le même commandement dès que leur compagnie a terminé le mouvement de « FOR — MEZ » vers la gauche.
20		Cmdt des cie		Les manœuvres prescrites aux n° 18 et 19 sont répétées au point G. Dès que la compagnie C se met à marcher, le Cmdt donne le commandement suivant :
21	« BATAILLON, CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ — MARCHE »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	Le Cmdt reprend sa position initiale après la manœuvre prescrite au n° 20, de façon à pouvoir observer les manœuvres de la compagnie C. Au n° 21, le Cmdt se rend par le plus court chemin à son poste de commandement en face de la compagnie A.

Tableau 9-2-3 (feuille 2 de 3) Défilé en colonne (colonne serrée) au pas ralenti et au pas cadencé

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
22		Cmdt des cie		Les manœuvres prescrites aux n° 18 et 19 sont répétées aux points H et I au pas cadencé.
23	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, FIXE »	Cmdt		Commandement donné au point B. Le défilé se poursuit ensuite selon le tableau 9-2-2.

NOTA

Si le bataillon est bien entraîné et rompu aux défilés, il peut exécuter tout le défilé en colonne. Dans ce cas, il faut égaliser l'effectif des compagnies par des emprunts entre elles de façon à ce que chacune ait la même largeur de front. Après la revue, le bataillon :

a. s'il est formé en colonne, avance vers la droite sur trois rangs, avance en colonne après avoir dépassé le point G, se rassemble au point 1 et continue de défiler sans halte de la façon indiquée dans le tableau; et

b. s'il se trouve en ligne, il peut soit :

(1) procéder de la façon indiquée en a. ci-dessus, ou

(2) former une colonne à la halte face au flanc droit de départ (le Cmdt ordonne : « FERMEZ LES RANGS – MARCHE »; « VERS L'ARRIÈRE, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ »; « À LA HALTE, À DROITE, FOR — MEZ »; « PAS CADENCÉ — MARCHE »; et « VERS L'AVANT, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ »; « PAR LA GAUCHE ALI — GNEZ; FIXE », avancer au pas ralenti; se rassembler à gauche au point H; et continuer comme au sous-paragraphe a. ci-dessus.

Tableau 9-2-3 (feuille 3 de 3) Défilé en colonne (colonne serrée) au pas ralenti et au pas cadencé

PRESENTATIONS AND ADDRESSES

35. If presentations are to be made, they shall follow the march past.

36. Following any presentations, the reviewing officer may address the battalion. If the circumstances warrant, the commanding officer may make a short reply.

ADVANCE IN REVIEW ORDER

37. If the battalion was reformed in column (close column) of companies or in mass after the march past, officers and Colours will be ordered to take post in review order prior to advancing and paying final compliments to the reviewing officer (see paragraph 13).

38. On the command ADVANCE IN REVIEW ORDER, BY THE CENTRE, QUICK – MARCH by the commanding officer, the battalion advances 15 paces and halts automatically, completing all forward movement on the last pace, and then bending the right knee and assuming the position of attention.

39. In exceptional circumstances, where space does not permit the minimum 30 paces between the march past and inspection lines, a lesser advance may be specifically ordered, e.g., ADVANCE IN REVIEW ORDER SEVEN PACES, BY THE CENTRE, QUICK – MARCH. The front rank will always halt no closer than 15 paces from the march past line. If less than seven paces can be taken, there shall be no advance.

40. The commanding officer then orders the appropriate compliments.

DEPARTURE OF THE REVIEWING OFFICER

41. On completion of the salute the reviewing officer shall depart.

42. If the commanding officer wishes to depart with the reviewing officer, he shall do so only after calling forward the deputy commander and formally turning over command of the battalion.

REMISE DE RÉCOMPENSES OU DE DÉCORATIONS ET ALLOCUTIONS

35. Les remises de récompenses ou de décorations doivent avoir lieu après le défilé.

36. Après la remise de toute récompense ou décoration, l'officier de la revue peut prononcer une allocution devant le bataillon. S'il y a lieu, le commandant peut y répondre brièvement.

AVANCE EN ORDRE DE REVUE

37. Si le bataillon a repris une formation en colonne (colonne serrée) de compagnies ou une formation en masse après le défilé, les officiers et la garde des drapeaux consacrés doivent prendre position en ordre de revue avant d'avancer et de faire le salut final à l'officier de la revue (voir paragraphe 13).

38. Au commandement « AVANCEZ EN ORDRE DE REVUE, PAR LE CENTRE, PAS CADENCÉ — MARCHE » donné par le commandant, les troupes avancent de 15 pas et s'arrêtent automatiquement, complètent leur mouvement vers l'avant au dernier pas, fléchissent le genou droit et se mettent au garde-à-vous.

39. Dans des circonstances exceptionnelles, lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'espace pour respecter la distance minimale de 30 pas entre la ligne de défilé et la ligne de revue, le commandant peut donner à ses troupes un commandement particulier pour les faire avancer moins loin, par exemple : « AVANCEZ DE SEPT PAS EN ORDRE DE REVUE, PAR LE CENTRE, PAS CADENCÉ — MARCHE ». Le rang avant doit toujours arrêter au moins 15 pas avant la ligne de défilé. S'il est impossible d'avancer d'au moins sept pas, il faut laisser tomber l'avance.

40. Le commandant ordonne alors aux troupes d'exécuter le salut approprié.

DÉPART DE L'OFFICIER DE LA REVUE

41. Après le salut, l'officier de la revue quitte le lieu du rassemblement.

42. Si le commandant désire accompagner l'officier de la revue, il doit d'abord faire avancer le commandant adjoint et lui remettre officiellement le commandement du bataillon.

CHANGE OF COMMAND PARADES

43. Although a change of command can be a simple office signing ceremony, a battalion review may be held to mark the occasion.

44. The presiding officer, normally the senior formation commander, is the reviewing officer.

45. It has become customary to vary the normal review procedures as follows if a change of command is to take place on parade:

a. the incoming commanding officer arrives with the reviewing officer and accompanies him as part of the inspection party;

b. the battalion marches past once and reforms on the inspection line;

c. presentations, certificate signing and addresses take place:

(1) first, any presentations to other than the outgoing commanding officer,

(2) second, the outgoing commanding officer addresses his unit for the final time,

(3) third, the change of command certificates are signed (see paragraph 46), followed by any presentation, such as a battalion camp flag or pennant, etc., to the outgoing commanding officer, and

(4) last, an address is made by the reviewing officer, with the incoming commanding officer making a short reply to both addresses if circumstances warrant;

d. the battalion, under the incoming commanding officer, marches past the outgoing commanding officer;

CÉRÉMONIE DE PASSATION DE COMMANDEMENT

43. Bien que la passation de commandement puisse se limiter à une simple formalité administrative, on peut organiser une revue du bataillon à cette occasion.

44. L'officier qui préside la cérémonie, habituellement le commandant supérieur de la formation, passe les troupes en revue.

45. Habituellement, la revue des troupes à l'occasion d'une passation de commandement diffère de la revue normale et se déroule comme suit :

a. le nouveau commandant arrive avec l'officier de la revue et l'accompagne pendant la revue;

b. le bataillon défile une fois et reprend sa formation sur la ligne de revue;

c. on procède à la remise de récompenses ou de décorations, à la signature du certificat et aux allocutions :

(1) on procède d'abord à la remise de récompenses ou de décorations à des récipiendaires autres que le commandant sortant,

(2) ensuite le commandant sortant adresse la parole à son unité pour la dernière fois,

(3) suivent la signature des certificats de passation de commandement (voir paragraphe 46) et la remise au commandant sortant de récompenses ou de décorations, comme un drapeau ou un fanion de camp, etc., et

(4) enfin, une allocution est prononcée par l'officier de la revue accompagnée d'une brève réponse par le nouveau commandant si les circonstances le permettent;

d. le bataillon, sous la direction du nouveau commandant, défile devant le commandant sortant;

e. the battalion advances in review order and pays departing compliments to the reviewing officer; and

f. the reviewing officer departs, accompanied by the outgoing commanding officer.

46. For the signing ceremony, the presiding officer, accompanied by the incoming commander, takes up a position in front of the dais. The outgoing commanding officer proceeds forward and halts in front of the presiding officer, and the outgoing commanding officer salutes. If the unit Colours are on parade, and if unit custom so dictates, the outgoing commanding officer may order the Colour bearers to advance with him. If so, following the salute, the bearers hand the Colours to the outgoing commanding officer (Queen's Colour first) who, in turn, hands them to the incoming commanding officer, signifying the transfer of command. The incoming commanding officer, in turn, hands the Colours back to the bearers. The bearers face the inspection line and, on the incoming commanding officer's orders, take posts back in the battalion. The incoming and outgoing commanding officers next proceed to a table placed at one side of the dais and sign the change of command certificates, under the supervision of the presiding officer.

e. le bataillon avance en ordre de revue et fait un dernier salut à l'officier de la revue; et

f. l'officier de la revue quitte le terrain de rassemblement, accompagné du commandant sortant.

46. Pour la cérémonie de la signature, l'officier qui préside la cérémonie ainsi que le nouveau commandant se placent devant l'estrade d'honneur. Le commandant sortant avance et s'arrête devant l'officier qui préside la cérémonie et le salue. Si les drapeaux consacrés de l'unité accompagnent les troupes et si cela est conforme aux coutumes de cette dernière, le commandant sortant peut ordonner aux porte-drapeaux consacrés d'avancer avec lui. Dans ce cas, après le salut, les porte-drapeaux remettent les drapeaux consacrés au commandant sortant (le drapeau consacré de la Reine en premier) qui les remet à son tour au nouveau commandant, marquant ainsi la remise de son commandement. Le nouveau commandant remet ensuite les drapeaux consacrés aux porte-drapeaux consacrés. Ceux-ci se retournent face à la ligne de revue et, sur les ordres du nouveau commandant, reprennent leur place au sein du bataillon. Puis, le nouveau commandant et le commandant sortant se rendent à une table placée à côté de l'estrade d'honneur, où ils signent les certificats de passation de commandement en présence de l'officier qui préside la cérémonie.

SECTION 3

TROOPING THE COLOUR

GENERAL

1. The ceremony of trooping the Colour is a very formal parade, normally held at least once each year to permit all members of a unit to view their Colours, which symbolize pride, honour and devotion to Sovereign and country.

2. During the trooping ceremony, the right flank company is traditionally referred to as the “Escort for the Colour” until the Colour is received, following which it is referred to as the “Escort to the Colour” (see also Section 1, paragraph 3).

3. Where only one Colour is mentioned in this section, it may be interpreted to mean two, for units with a stand of Colours (see also paragraph 15 and Annex B).

4. When the band is mentioned in this section, it is understood to include a corps of drums or a massed band and drums, if available.

PARADE SEQUENCE

5. A trooping follows the same general sequence as a battalion review (see Section 2), with the following variations from normal procedure.

6. The companies shall be sized by attachments and detachments so that each has the same frontage, and paraded as single sub-units (as if each was one large platoon with right and left markers).

7. The battalion shall form up in two ranks and in line on the inspection line. There shall be no interval between companies.

8. The band shall be positioned on the right front of the parade ground, facing inwards toward the left flank. If a corps of drums (bugles, piper and drums) is also present, it shall march on massed with

SECTION 3

PARADE DES DRAPEAUX CONSACRÉS

GÉNÉRALITÉS

1. La parade des drapeaux consacrés est une cérémonie particulièrement solennelle, qui a normalement lieu une fois par année afin de permettre aux membres de l’unité de reconnaître leurs drapeaux consacrés qui sont un symbole de fierté, d’honneur et de dévouement envers la souveraine et le pays.

2. Pendant la cérémonie, la compagnie qui occupe le flanc droit est désignée sous le nom de « garde du drapeau consacré » jusqu’à l’arrivée du drapeau consacré; après quoi, on la désigne sous le nom de « garde du drapeau consacré » (voir aussi le paragraphe 3, section 1).

3. Lorsqu’on ne mentionne qu’un seul drapeau consacré dans la présente section, il peut en fait y en avoir deux, pour les unités avec un ensemble de drapeaux consacrés (voir aussi le paragraphe 15 et l’annexe B).

4. Lorsque l’on parle de la musique dans cette section, celle-ci comprend un corps de tambours ou une musique et des tambours en masse, s’il y a lieu.

DÉROULEMENT DE LA PARADE

5. La cérémonie de la parade des drapeaux consacrés se déroule généralement de la même façon qu’une prise d’armes au sein du bataillon (voir la section 2), sauf en ce qui concerne les points précisés dans les paragraphes qui suivent.

6. Il faut égaliser l’effectif des compagnies en faisant des emprunts entre elles de façon à ce que chacune ait la même largeur de front, et celles-ci doivent défiler comme des sous-unités seules (comme si chacune était un gros peloton avec des guides de droite et de gauche).

7. Le bataillon doit se former en ligne sur deux rangs sur la ligne de revue. Il ne doit pas y avoir d’intervalle entre les compagnies.

8. La musique doit être placée à l’avant du côté droit du terrain de rassemblement, et faire face au flanc gauche. Si un corps de tambours (clairons, cornemuseur et tambours) est également présente,

and leading any brass-reed band, wheeling separately to cross the parade square from the band's position, counter-marching in front of the Colour, and halting, facing inwards, when its rear rank is ten paces in front of the Colour.

elle doit marcher en avant, en masse avec toute harmonie tout en faisant une conversion séparément à partir de la position de la musique afin de traverser le terrain de parade. Le corps de tambours doit effectuer une contremarche devant le drapeau consacré et s'arrêter en faisant face vers l'intérieur lorsque son rang arrière est à dix pas devant le drapeau consacré.

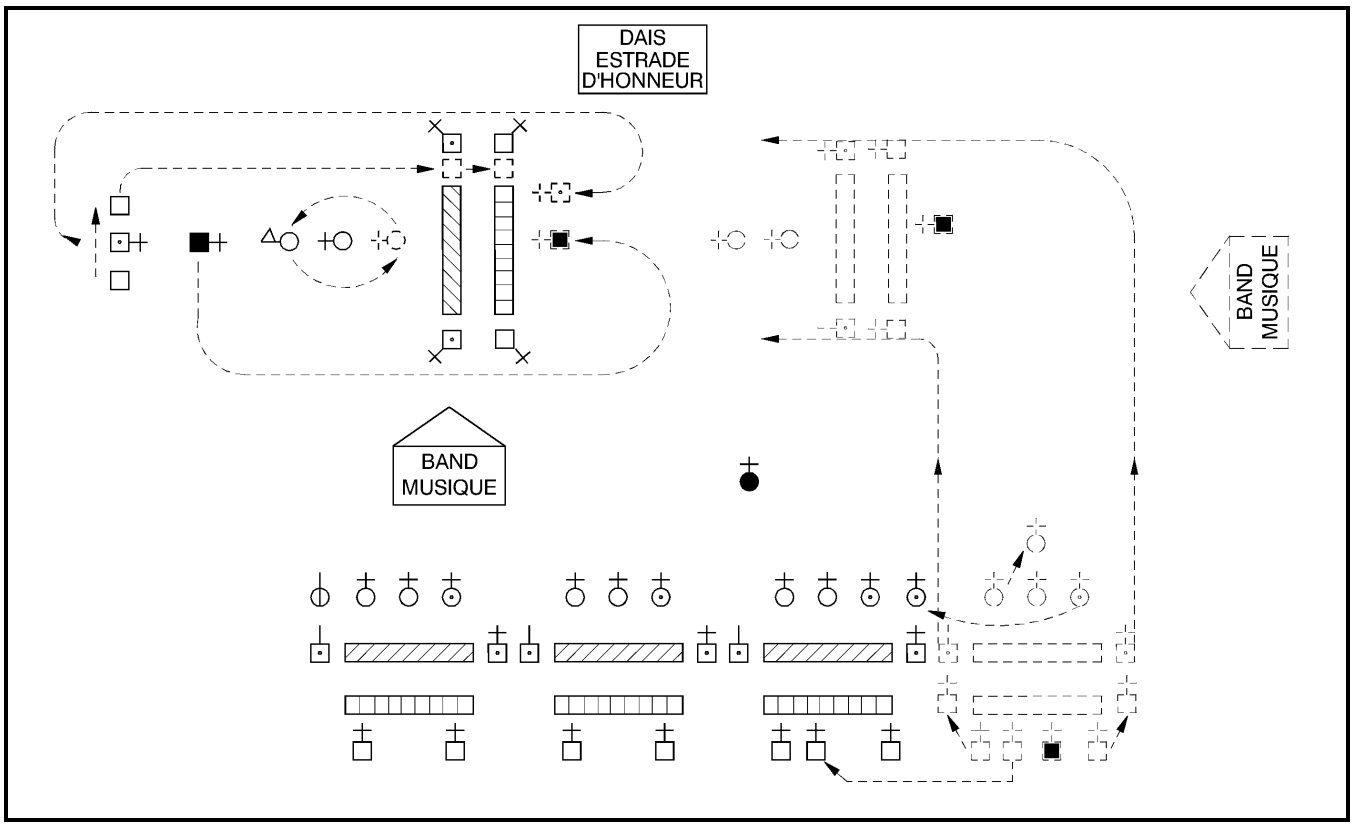

Figure 9-3-1 The Escort Receiving the Colour
Figure 9-3-1 Remise du drapeau consacré à la garde du drapeau consacré

9. The Colour, guarded by sentries (see paragraph 14), shall be positioned on the left front of the parade ground, near Point F, a distance of one half of the Escort for the Colour's frontage from the march past line (Figure 9-3-1).

9. Le drapeau consacré, sous la garde de sentinelles (voir le paragraphe 14), doit être placé à gauche du terrain de rassemblement, près du point F, à une distance de la ligne de défilé correspondant à la moitié de la largeur qu'occupe la garde du drapeau consacré (figure 9-3-1).

10. The inspection shall be of the battalion as a whole, rather than by companies.

10. La revue doit être effectuée d'une façon globale pour tout le bataillon et non pas séparément par compagnie.

11. After the inspection, the Colour shall be trooped as detailed in paragraph 19. The Colour party shall then remain with the Escort to the Colour until after the march past.

11. Après la revue, on procède à la parade du drapeau consacré conformément à la description donnée au paragraphe 19. L'escorte du drapeau consacré doit demeurer avec la garde du drapeau consacré jusqu'après le défilé.

12. The march past shall be in slow and quick time in column of companies, the Colour party taking post in rear of the Escort to the Colour. Because of the formality of the occasion, if space allows the battalion should form column of companies on the inspection line and complete the march past smoothly with no halts (see Table 9-2-3, Note b.(2)).

13. When the battalion is dressed after the completion of the march past, the Colour party shall move to its normal position on parade in review order.

14. Thereafter, the normal review procedure will be followed.

15. As noted in Section 1, if the circumstances dictate, the parade commander may vary or elaborate these procedures. An example of such a variation is detailed in Annex B.

POSITIONING THE COLOUR PARTY

16. Prior to the trooping, the Colour officers shall parade with the Escort for the Colour and be replaced by non-commissioned officers from the same escort.

17. The Colour party shall march onto the parade ground, with bayonets fixed and the Colours cased at the slope. The Colour orderlies shall be unarmed and will cover off the Colour party from the rear. On halting in the position selected, the Colours shall be uncased as noted in Chapter 8.

18. After the Colours have been uncased, the Colour escorts, acting as sentries, shall commence patrolling a beat of ten paces (see Chapter 10) until the arrival of the reviewing officer. They shall then cease patrolling at their stations and present arms with the battalion on the command ROYAL (GENERAL) SALUTE, PRESENT – ARMS. From this point, unless specific exception is made, the sentries shall carry out all movements given at the halt, in time with the battalion.

12. Le défilé doit s'effectuer au pas ralenti et au pas cadencé en colonne de compagnies, l'escorte du drapeau consacré prenant place derrière la garde du drapeau consacré. S'il y a suffisamment d'espace, comme il s'agit d'une cérémonie très solennelle, le bataillon doit se former en colonne de compagnies sur la ligne de revue et terminer le défilé sans faire de halte (voir le tableau 9-2-3, nota b.(2)).

13. Lorsque le bataillon s'est aligné à la fin du défilé, l'escorte du drapeau consacré doit reprendre sa position normale sur le terrain de rassemblement en ordre de revue.

14. Par la suite, on procède de la façon habituelle.

15. Comme cela est indiqué à la section 1, si les circonstances le justifient, le commandant du rassemblement peut apporter des modifications ou donner plus d'ampleur à ces procédures. À titre d'exemple, l'annexe B présente une variation possible.

MISE EN PLACE DE L'ESCORTE DU DRAPEAU CONSACRÉ

16. Avant la parade, les porte-drapeaux consacrés doivent défiler avec la garde du drapeau consacré et être remplacés par des sous-officiers de cette même garde.

17. L'escorte du drapeau consacré doit se rendre sur le terrain de rassemblement, baïonnettes au canon, le drapeau consacré engainé, à l'épaule. Les plantons du drapeau consacré doivent être sans armes et suivre derrière. Une fois à l'endroit où le drapeau consacré doit être placé, celui-ci doit être dégainé de la façon décrite au chapitre 8.

18. Dès que le drapeau consacré est dégainé, les membres de la garde, qui font fonction de sentinelles, doivent commencer à faire une ronde de dix pas (voir le chapitre 10) jusqu'à l'arrivée de l'officier de la revue. Elles terminent alors leur ronde, retournent à leur position et présentent les armes en même temps que le bataillon au commandement « SALUT ROYAL (GÉNÉRAL), PRÉSENTEZ — ARMES ». À partir de ce moment, à moins qu'on ne déroge à la pratique normale, les sentinelles doivent exécuter tous les mouvements à la halte, à la cadence du bataillon.

TROOPING THE COLOUR

19. Upon completion of the inspection of the line, the commanding officer will escort the reviewing dignitary back to the dais. Once the reviewing dignitary is in position on the dais, the commanding officer shall salute and request permission to carry on with the ceremony. When permission is granted, the commanding officer shall salute, turn about and resume his command position 15 paces in front and centre of the line, face the dais and give the orders in Table 9-3-1.

20. Two elements of the trooping shall always occur, no matter what the circumstances:

a. the dispatch of the Escort for the Colour to receive the Colour, symbolizing the removal of the Colour from its lodging and its escort to the battalion; and

b. the troop through the ranks in slow time to show the Colour to all members of the battalion. This is the purpose and focal point of the ceremony.

PARADE DU DRAPEAU CONSACRÉ

19. Une fois la revue terminée, le commandant raccompagne le dignitaire à l'estrade d'honneur. Lorsque celui-ci a pris place sur l'estrade d'honneur, le commandant le salue et lui demande la permission de poursuivre la cérémonie. Lorsqu'il a reçu la permission, le commandant salue, fait demi-tour et reprend sa position à 15 pas de la ligne, au centre, en face de l'estrade d'honneur et donne les commandements indiqués au tableau 9-3-1.

20. Voici deux éléments de la parade des drapeaux consacrés qui doivent toujours faire partie de la cérémonie, peu importe les circonstances :

a. l'envoi de la garde du drapeau consacré en vue de recevoir le drapeau consacré, qui symbolise l'enlèvement du drapeau consacré de l'endroit où il est laissé en garde et son escorte jusqu'au bataillon; et

b. le défilé du drapeau consacré dans les rangs au pas ralenti pour le montrer à tous les membres du bataillon, qui est le but et le point culminant de la cérémonie.

No.	Command	By	Action	Remarks
1	TROOP	CO	The band shall play three drum beats and the initial chord of the selected “troop” march, and then march from the right to the left of the line, playing the slow march. On arriving 10 paces from the Colour, the band will counter march, halt, and cease playing. The band (and drums if present) shall then march from the left to the right of the line playing a quick march. On reaching their position in front of the right of the line, they shall counter march, halt and cease playing once again.	Although “Les Huguenots” and “The Colours” are the most common slow troop marches selected, unit commanders may select any suitable slow and quick march. As the drums approach the right of the line, before counter marching a selected drummer will fall out and march to a position two paces to the right of the front rank of the escort. On the band ceasing to play, this drummer shall beat the “Drummer’s Call”
2	The “Drummer’s Call” is sounded	Drummer	On the first tap of the call, the escort commander and officers of the escort, less the officer for the Colour, shall turn left, recover swords, and step off in quick time. Passing in rear of the officer for the Colour and any other officers as necessary, all escort officers except the senior lieutenant shall march to spread themselves evenly three paces in front of the second company, with the escort commander in front of the right file of that company. The lieutenant shall move to three paces in front of the officer of the Colour, who is situated in the centre of the escort. Simultaneously, the commanders of other companies shall turn right, recover swords, and, by a series of wheels, position themselves in the line of their company officers, three paces in front of their front ranks.	The drummer, on completion of the call, shall rejoin the band moving in quick time. If space and time permit, the drum major may wheel the band to the left in quick time and position it, by counter marching, in front of the escort. The CWO shall turn right and march to a position three paces in rear of the centre file of the escort and draw his sword. The flanking non-commissioned officers in the supernumerary rank in rear of the escort move up to the rear rank to cover the left and right markers and act as right and left rear markers. Any additional non-commissioned officers in the supernumerary rank turn left and step off in time with their officers to spread themselves evenly across the supernumerary non-commissioned officer rank of the second company.

Table 9-3-1 (Sheet 1 of 6) Trooping the Colour

No.	Command	By	Action	Remarks
3	ESCORT FOR THE COLOUR, SHOULDER – ARMS	CO	The escorts act as ordered.	
4	REMAINDER, STAND AT – EASE	CO	The remainder of the battalion acts as ordered.	The Colour party shall remain at attention, at the order.
5	ESCORT FOR THE COLOUR, CLOSE ORDER – MARCH	Lt of the Escort	The escort acts as ordered.	
6	ESCORT FOR THE COLOUR, BY THE LEFT, QUICK – MARCH	Lt of the Escort	The escort acts as ordered, preceded by the band playing a quick march.	See Figure 9-3-1. As the band arrives opposite the Colour party it will wheel, centred on the Colour, and advance toward the left flank.
7	ESCORT FOR THE COLOUR, CHANGE DIRECTION LEFT, LEFT – FORM	Lt of the Escort	The escort acts as ordered.	Command given when escort is opposite the Colour, to bring the escort into line, facing left, centred on the Colour.
8	FOR – WARD	Lt of the Escort	The escort acts as ordered.	
9	BY THE CENTRE	Lt of the Escort	The escort taking dressing as ordered.	Given immediately after the command No. 8. The band, when near the Colour, shall wheel left, clear space for the escort, cease playing, halt, and turn about. On the escort reaching a position 20 paces from the Colour, the Lt shall order:

Table 9-3-1 (Sheet 2 of 6) Trooping the Colour

No.	Command	By	Action	Remarks
10	ESCORT FOR THE COLOUR – HALT	Lt of the Escort	The escort halts.	
11	ESCORT FOR THE COLOUR, OPEN ORDER – MARCH	Lt of the Escort	The escort acts as ordered.	
12	ESCORT FOR THE COLOUR, RIGHT – DRESS	Lt of the Escort	The escort shall dress by either full-arm or shoulder-to-shoulder dressing according to the dressing prescribed for the companies in the line.	The right marker shall remain in his position and, after a sufficient pause to allow the escort to complete its dressing, he shall order:
13	ESCORT FOR THE COLOUR, EYES – FRONT	Escort's Right Marker	The escort turn their heads and eyes to the front.	
14	BATTALION, ATTEN – TION	CO	The remainder of the battalion acts as ordered.	
15	BATTALION, SHOULDER ARMS	CO	The remainder of the battalion acts as ordered.	The sentries attending the Colour shoulder arms.
16	As shown in Figure 9-3-1 the CWO shall march in quick time to the front, passing the escort on its left, and halt two arms length distance from and facing the Colour. The CWO shall then salute the Colour and, upon completion of the salute, will take a half pace forward and receive the Colour into his left hand from the Colour MWO who, with a crisp motion of the right arm, hands the Colour to the CWO. With a similar motion of the left arm, the CWO shall receive the Colour and lower it to the carry position as for sword drill. The CWO shall turn about.			
17	The officer for the Colour marches forward in time with the CWO to a position four paces in front of the lt of the escort, passing by the latter's right. After turning about, the CWO marches forward and halts two arm lengths from the officer for the Colour. The officer for the Colour shall salute the Colour and return his sword to its scabbard. The CWO takes half pace forward and simultaneously, with a sharp crisp movement of the left arm, thrust the Colour up and into the hands of the officer for the Colour. The officer of the Colour, with a similar motion of both arms, takes control of the Colour and adopts the carry position in accordance with Colour drill. The officer, now the Colour officer, will ensure that the Colour is properly dressed, and then shall turn about, the CWO stepping back half a pace.			

Table 9-3-1 (Sheet 3 of 6) Trooping the Colour

No.	Command	By	Action	Remarks
18	ESCORT TO THE COLOUR, PRESENT – ARMS	Lt of the Escort	Escort, including the Colour MWO officer and Colour escorts, shall present arms and the Lt of the escort and the CWO shall salute with their swords.	The right and left markers shall make an incline outwards, porting arms on the first movement of the present. The rear rank markers, (left and right) shall make three-quarters of an about turn outwards porting arms and turning on the first movement of the present. The band shall play the appropriate salute.
19	ESCORT TO THE COLOUR, SHOULDER – ARMS	Lt of the Escort	The escort, including the Colour MWO and Colour escorts shall shoulder arms. The Lt of the escort and the CWO carry swords.	The right and left markers shall make an incline to the front, shouldering arms, and turning on the first movement of the shoulder. The rear rank markers, (right and left) shall make three-quarters of an about turn back to their front, shouldering arms, and turning in time with the markers.
20	When the shoulder arms has been completed, the Colour officer shall resume his post in the rear of the lt of the escort, passing right shoulder to right shoulder. The CWO shall take post in rear, passing by the left flank of the escort. The master warrant officer, who previously had held the Colour, turns left, with the sentries, and passes by the right flank and positions himself three paces in the rear of the third file from the right. As the sentries turn left, the right marker and the covering non-commissioned officer simultaneously take two side paces to the right, in order to provide space for the sentries and the band turns about. The sentries will march directly to the right file opening, halt, and turn about together. Once all are in place:			
21	ESCORT TO THE COLOUR, CHANGE DIRECTION LEFT, LEFT – FORM	Lt of the Escort	The escort acts as ordered.	

Table 9-3-1 (Sheet 4 of 6) Trooping the Colour

No.	Command	By	Action	Remarks
22	ESCORT TO THE COLOUR, SLOW – MARCH	Lt of the Escort	The escort acts as ordered.	The band, preceding the escort, shall play a slow march.
23	ESCORT TO THE COLOUR, FOR – WARD, BY THE CENTRE	Lt of the Escort	The escort steps off in slow time.	When the band reaches the left of the line, it shall wheel left, move in front of the line of officers, and, when clear of the escort's left flank, halt. The CO will move forward to make room for the band.
24	ESCORT TO THE COLOUR, MOVE TO THE RIGHT IN FILE, RIGHT – TURN	Lt of the Escort	The escort acts as ordered.	Given as the lt of the escort reaches a point just in front of the line of officers.
25	LEFT – WHEEL	Lt of the Escort	The escort wheels left.	Given immediately after the right turn.
26	LEFT – WHEEL	Lt of the Escort	The escort wheels left.	Given as the leading file of the escort arrives opposite the front rank of the line. The band will cease playing as command is given.
27	BATTALION, PRESENT – ARMS	CO	The remainder of the battalion acts as ordered. The Colour officer shall let the Colours fly on the final movement of the present.	Given immediately after the second left wheel (No. 26).
28	BAND (AND DRUMS) SLOW – MARCH	Drum Major	The band steps off in slow time.	Command is normally given by mace signal.
29	The Lt of the escort shall move three paces in front of the line of officers, abreast of the second file from the right of the escort. The Colour officer will follow him abreast of the centre of the escort. The front rank of the escort will file between the front and rear ranks of the battalion, the rear rank of the escort passing between the rear and supernumerary ranks.			

Table 9-3-1 (Sheet 5 of 6) Trooping the Colour

No.	Command	By	Action	Remarks
30	When the escort reaches the right of the line, the right marker shall lead the front rank of the escort into line with the front rank of the battalion, and the leading non-commissioned officer of the escort's rear rank shall lead that rank into line with the rear rank of the battalion. As the head of the escort passes, the escort Commander, other escort officers and any supernumerary non-commissioned officers will carry (shoulder) their weapons turn right and rejoin the escort in their original positions; the Lt of the escort will mark time as necessary at his original position, with other officers passing the left of the Lt of the escort. When the escorts has just cleared the line of companies, the Lt shall order:			
31	ESCORT TO THE COLOUR – HALT	Lt of the Escort	The escort shall halt.	The band shall cease playing approximately six paces prior to the escort being halted and continue on in slow time to their original position by wheeling.
32	ESCORT TO THE COLOUR, ADVANCE, LEFT – TURN	Lt of the Escort	The escort acts as ordered.	
33	ESCORT TO THE COLOUR – LEFT – DRESS	Lt of the Escort	The escort should dress on the second company.	The left marker stands fast. The escort's dressing will not be adjusted by the MWO. Officers will turn their heads left and dress on the officers of the second company.
34	ESCORT TO THE COLOUR, EYES – FRONT	Lt of the Escort	The escort acts as ordered.	
35	ESCORT TO THE COLOUR, PRESENT – ARMS	Escort Comd	The escorts acts as ordered.	
36	BATTALION, SHOULDER – ARMS	CO	The complete battalion acts as ordered.	

Table 9-3-1 (Sheet 6 of 6) Trooping the Colour

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« FAITES DÉFILER LE DRAPEAU CONSACRÉ »	Cmdt	La musique doit jouer trois mesures de tambour et l'accord initial de la marche de défilé choisie, puis défiler de droite à gauche le long de la ligne en jouant la marche lente. Arrivée à dix pas du drapeau consacré, la musique exécute une contremarche, s'arrête et cesse de jouer. La musique (et les tambours s'ils sont présents) doivent alors défiler de gauche à droite le long de la ligne en jouant une marche rapide. Arrivés à leur position, à la droite de la ligne, ils exécutent une contremarche, s'arrêtent et cessent de jouer.	Les marches intitulées « Les Huguenots » et « The Colours » sont les marches lentes les plus courantes; toutefois, les commandants d'unité peuvent choisir n'importe quelles marches lente et rapide. Au moment où les tambours arrivent à la droite de la ligne et avant qu'ils n'exécutent leur contremarche, un tambour désigné quitte les rangs et va prendre place à deux pas à la droite du rang avant de la garde du drapeau consacré. Dès que la musique cesse de jouer, ce tambour bat l'appel des tambours.
2	L'appel des tambours	Le tambour	Au premier battement de l'appel, le commandant de la garde du drapeau consacré et les officiers de la garde, sauf l'officier préposé au drapeau consacré, tournent à gauche, replacent leur arme, et se mettent en marche au pas cadencé. Passant derrière l'officier préposé au drapeau consacré et d'autres officiers au besoin, tous les officiers de la garde du drapeau consacré à l'exception du lieutenant (lt) supérieur prennent place et s'alignent à trois pas devant la deuxième compagnie, tandis que le commandant de la garde du drapeau consacré se place devant la file de droite de cette compagnie. Le lt doit se placer à trois pas devant l'officier préposé au drapeau consacré, lequel se trouve au centre de la garde du drapeau consacré. En même temps, les commandants des autres compagnies tournent à droite, replacent leur sabre et, en effectuant une série de conversions, vont prendre place dans la ligne de leurs officiers de compagnie, à trois pas du rang avant de leur compagnie.	Après avoir battu l'appel, le tambour rejoint la musique au pas cadencé. Si l'on dispose d'assez d'espace et de temps, le tambour-major peut faire exécuter une conversion vers la gauche à la musique au pas cadencé et lui faire prendre position en avant de la garde du drapeau consacré en lui faisant exécuter une contremarche. L'adjuc tourne à droite et va prendre place à trois pas derrière la file du centre de la garde du drapeau consacré et dégaine son sabre. Les sous-officiers surnuméraires qui suivent la garde du drapeau consacré de chaque côté de celle-ci vont se mettre dans le rang arrière pour suivre les guides de droite et de gauche et agir à titre de guides arrières droit et gauche. Les autres sous-officiers surnuméraires tournent à gauche et vont, à la même cadence que leur officier, prendre position le long du rang de sous-officiers surnuméraires de la deuxième compagnie.

Tableau 9-3-1 (feuille 1 de 6) Parade du drapeau consacré

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
3	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, À L'ÉPAULE — ARMES »	Cmdt	La garde exécute le commandement reçu.	
4	« LES AUTRES, EN PLACE, RE — POS »	Cmdt	Les autres membres du bataillon exécutent le commandement reçu.	L'escorte du drapeau consacré doit demeurer au garde-à-vous, l'arme au pied.
5	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, FERMEZ LES RANGS — MARCHE »	Lt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	
6	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ — MARCHE »	Lt de la garde	La garde exécute le commandement reçu, précédée par la musique qui joue une marche rapide.	Voir la figure 9-3-1. Lorsque la musique arrive en face de l'escorte du drapeau consacré, elle doit effectuer une conversion, centrée sur le drapeau consacré et avancer vers le flanc gauche.
7	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, À GAUCHE, FOR — MEZ »	Lt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	Commandement donné lorsque la garde se trouve devant le drapeau consacré, afin que celle-ci se mette en ligne, tourne vers la gauche et se centre par rapport au drapeau consacré.
8	« VERS L'A — VANT »	Lt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	
9	« PAR LE CENTRE »	Lt de la garde	La garde s'aligne.	Commandement donné immédiatement après le n° 8. Au moment où la musique arrive près du drapeau consacré, elle doit effectuer une conversion à gauche, céder la place à la garde, cesser de jouer, faire une halte et faire demi-tour. Lorsque la garde arrive à vingt pas du drapeau consacré, le lt donne le commandement :

Tableau 9-3-1 (feuille 2 de 6) Parade du drapeau consacré

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
10	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ — HALTE »	Lt de la garde	La garde s'arrête.	
11	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, OUVREZ LES RANGS — MARCHE »	Lt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	
12	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »	Lt de la garde	La garde s'aligne soit à pleine extension du bras, soit épaule à épaule, conformément à la méthode prescrite pour les compagnies de la ligne.	Le guide de droite demeure à sa position et après avoir fait une pause suffisante pour permettre à la garde de s'aligner, il donne le commandement suivant :
13	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ — FIXE »	Guide de droite de la garde	Les membres de la garde tournent la tête vers l'avant.	
14	« BATAILLON, GARDE-À — VOUS »	Cmdt	Les autres membres du bataillon exécutent le commandement reçu.	
15	« BATAILLON, À L'ÉPAULE — ARMES »	Cmdt	Les autres membres du bataillon exécutent le commandement reçu.	Les sentinelles préposées au drapeau consacré mettent l'arme à l'épaule.
16	Comme l'indique la figure 9-3-1, l'adjuc se dirige vers l'avant au pas cadencé, contournant la garde du drapeau consacré par la gauche et s'arrête à une distance de deux pas du drapeau consacré face à celui-ci. Il salue alors le drapeau consacré et, après le salut, avance d'un demi-pas pour recevoir de la main gauche le drapeau consacré que lui remet l'adjum préposé au drapeau consacré d'un mouvement énergique du bras droit. D'un mouvement semblable de la main gauche, l'adjuc saisit le drapeau consacré et l'abaisse à la position au port de la même façon que s'il s'agissait de la position sabre en main. L'adjuc fait alors demi-tour.			
17	L'officier préposé au drapeau consacré avance au même pas que l'adjuc pour prendre place à quatre pas en avant du lt de la garde, contournant celui-ci par la droite. Après avoir fait demi-tour, l'adjuc s'avance et s'arrête à une distance de deux pas de l'officier préposé au drapeau consacré. Ce dernier salue le drapeau consacré et rengaine son sabre. L'adjuc avance d'un demi-pas et simultanément, d'un geste énergique du bras gauche, élève le drapeau consacré et le remet à l'officier préposé au drapeau consacré. Celui-ci, d'un geste semblable des deux mains, saisit le drapeau et adopte la position au port conformément à l'exercice avec le drapeau consacré. L'officier, maintenant le porte-drapeau consacré, s'assure que le drapeau consacré est bien en place et fait demi-tour tandis que l'adjuc fait un demi-pas vers l'arrière.			

Tableau 9-3-1 (feuille 3 de 6) Parade du drapeau consacré

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
18	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, PRÉSENTEZ — ARMES »	Lt de la garde	La garde, y compris l'adjum préposé au drapeau consacré et les membres de la garde du drapeau consacré, présentent les armes et le lt de la garde et l'adjuc saluent avec le sabre.	Les guides de droite et de gauche obliquent vers l'extérieur, adoptant la position au port armes en même temps qu'est exécuté le premier temps du présentez armes. Les guides du rang arrière (gauche et droite) font les trois quarts d'un demi-tour vers l'extérieur, adoptant la position au port armes et tournant en même temps qu'est exécuté le premier mouvement du présentez armes. La musique joue le salut de rigueur.
19	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, À L'ÉPAULE — ARMES »	Lt de la garde	La garde, y compris l'adjum préposé au drapeau consacré et les membres de la garde du drapeau consacré, doivent mettre l'arme à l'épaule. Le lt de la garde et l'adjuc retournent à la position sabre en main.	Les guides de droite et de gauche obliquent vers l'avant et mettent l'arme à l'épaule, tournant en même temps qu'est exécuté le premier temps du mouvement d'arme à l'épaule. Les guides du rang arrière (gauche et droite) font les trois quarts d'un demi-tour vers l'intérieur jusqu'à l'avant, mettant l'arme à l'épaule et tournant en même temps que les guides.
20	Après que la garde ait mis l'arme à l'épaule, le porte-drapeau consacré retourne à son poste derrière le lieutenant de la garde, en passant épaule droite à épaule droite. L'adjuc prend place à l'arrière, contournant la garde par le flanc gauche. L'adjudant-maître, chargé précédemment de porter le drapeau consacré, tourne vers la gauche, avec les sentinelles, et contourne le flanc droit pour aller prendre position trois pas derrière la troisième file de droite. Au moment où les sentinelles tournent à gauche, le guide de droite et le sous-officier qui suit derrière font deux pas ensemble vers la droite afin de permettre aux sentinelles de prendre position et la musique fait demi-tour. Les sentinelles se rendent directement occuper l'espace laissé libre dans la file de droite, s'arrêtent et font demi-tour ensemble. Une fois que tous sont en place :			
21	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, À GAUCHE, FOR — MEZ »	Lt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	

Tableau 9-3-1 (feuille 4 de 6) Parade du drapeau consacré

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
22	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, PAS RALENTI — MARCHE »	Lt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	La musique précède la garde du drapeau consacré en jouant une marche lente.
23	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, VERS L'AVANT, PAR LE CENTRE »	Lt de la garde	La garde se met en marche au pas ralenti.	Lorsque la musique arrive à la gauche de la ligne, elle fait une conversion à gauche, avance devant la ligne d'officiers et, une fois dépassée le flanc gauche de la garde, s'arrête. Le Cmdt se déplace vers l'avant pour laisser la place à la musique.
24	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, VERS LA DROITE EN FILE, À DROITE TOUR — NEZ »	Lt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	Commandement donné au moment où le lt de la garde arrive directement en face de la ligne des officiers.
25	« VERS LA GAUCHE — GAUCHE »	Lt de la garde	La garde fait une conversion à gauche.	Commandement donné immédiatement après que la garde a tourné à droite.
26	« VERS LA GAUCHE — GAUCHE »	Lt de la garde	La garde fait une conversion à gauche.	Commandement donné lorsque la première file de la garde se trouve en face du rang avant de la ligne. À ce commandement, la musique cesse de jouer.
27	« BATAILLON, PRÉSENTEZ — ARMES »	Cmdt	Le reste du bataillon exécute le commandement reçu. L'officier du drapeau consacré laisse flotter ce dernier au dernier mouvement du présentez armes.	Commandement donné immédiatement après la deuxième conversion à gauche (voir le n° 26).
28	« MUSIQUE (ET TAMBOURS), PAS RALENTI — MARCHE »	Tambour-major	La musique se met en marche au pas ralenti.	Commandement normalement donné avec la masse.
29	Le Lt de la garde prend place à trois pas en avant de la ligne des officiers, en ligne avec la deuxième file de la garde. Le porte-drapeau consacré le suit en ligne avec le centre de la garde. Le rang avant de la garde du drapeau consacré défile entre le rang avant et le rang arrière du bataillon, le rang arrière de la garde du drapeau consacré défilant entre le rang arrière et le rang surnuméraire.			

Tableau 9-3-1 (feuille 5 de 6) Parade du drapeau consacré

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
30	Lorsque la garde du drapeau consacré arrive à la droite de la ligne, le guide de droite dirige le rang avant de la garde du drapeau consacré et l'amène en ligne avec le rang avant du bataillon. Le sous-officier placé devant le rang arrière de la garde du drapeau consacré dirige celle-ci en ligne avec le rang arrière du bataillon. Au moment où le commandant de la garde du drapeau consacré le dépasse, le commandant de la garde, les autres officiers de la garde et les sous-officiers surnuméraires mettent l'arme à l'épaule, tournent à droite et reprennent leur place initiale au sein de la garde; le lt de la garde du drapeau consacré marque le pas au besoin à sa position initiale pendant que d'autres officiers défilent à sa gauche. Lorsque la garde du drapeau consacré a dépassé la ligne de compagnies, le lt de la garde donne les commandements suivants :			
31	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ — HALTE »	Lt de la garde	La garde s'arrête.	La musique cesse de jouer environ six pas avant que la garde ne s'arrête et revient au pas ralenti à sa position initiale en effectuant une conversion.
32	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Lt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	
33	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, PAR LA GAUCHE, ALI — GNEZ »	Lt de la garde	La garde s'aligne sur la deuxième compagnie.	Le guide de gauche demeure immobile. Les membres de la garde s'alignent sans que l'adjum ne fasse un alignement. Les officiers tournent la tête à gauche et s'alignent sur les officiers de la deuxième compagnie.
34	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ — FIXE »	Lt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	
35	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, PRÉSENTEZ — ARMES »	Cmdt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	
36	« BATAILLON, À L'ÉPAULE — ARMES »	Cmdt	Le bataillon au complet exécute le commandement reçu.	

Tableau 9-3-1 (feuille 6 de 6) Parade du drapeau consacré

SECTION 4

CONSECRATION AND PRESENTATION OF NEW COLOURS

GENERAL

1. The battalion shall be formed in two ranks, in line at the open order, as for trooping the Colour (see Section 3). If the battalion has old Colours, they shall be positioned to the left front ready for trooping.

2. The non-commissioned officers of the Colour party for the new Colours shall be positioned 15 paces in the rear and centre of the battalion with the new colours cased at the slope. The officer(s) for the new Colours shall be positioned three paces in the centre front of the battalion.

3. The chaplains taking part in the ceremony will position themselves behind the dais, three paces to the right of the staff attending the personage presenting the new Colours. The senior chaplain shall be in line with the staff, the other chaplains behind him in line, in order of seniority from left to right.

NOTE

Colours are consecrated once. Commanders shall not re-consecrate their Colours. If the occasion warrants a ceremony then trooping the Colour should be considered.

PARADE SEQUENCE

4. The parade sequence is a variation of the trooping the Colour ceremony and is based, like that ceremony, on the review.

5. In summary, the differences commence after the inspection and are as follows:

a. If old Colours are on parade:

SECTION 4

CONSÉCRATION ET PRÉSENTATION DES NOUVEAUX DRAPEAUX CONSACRÉS

GÉNÉRALITÉS

1. Le bataillon se forme en ligne sur deux rangs, les rangs ouverts, comme pour la parade du drapeau consacré (voir la section 3). Si le bataillon a d'anciens drapeaux consacrés, ceux-ci doivent être placés à l'avant du côté gauche, prêts pour le défilé.

2. Les sous-officiers de l'escorte pour les nouveaux drapeaux consacrés prennent place à 15 pas derrière le bataillon, au centre de celui-ci, avec les nouveaux drapeaux consacrés engainés et à l'épaule. Les officiers préposés aux nouveaux drapeaux consacrés prennent place à trois pas en avant du bataillon, au centre de celui-ci.

3. Les aumôniers qui participent à la cérémonie se placent derrière l'estrade d'honneur, à trois pas à la droite des officiers qui sont de service auprès du dignitaire qui procède à la présentation des nouveaux drapeaux consacrés. L'aumônier principal prend place en ligne avec les officiers au service du dignitaire, les autres se plaçant derrière lui en ligne, par ordre de grade, de la gauche vers la droite.

NOTA

Les drapeaux consacrés ne le sont qu'une seule fois. Les commandants ne doivent pas consacrer de nouveau leur drapeau. Si l'occasion justifie la tenue d'une cérémonie, opter pour une parade des drapeaux.

DÉROULEMENT DE LA PARADE

4. La parade est une variante de la parade des drapeaux consacrés et est fondée, comme celle-ci, sur la revue des troupes.

5. En résumé, le déroulement de la parade commence à changer après la revue et se poursuit comme suit :

a. Si les anciens drapeaux consacrés font partie de la parade :

(1) the old Colours are trooped as described in Section 3, and

(2) the old Colours are marched off (paragraph 6).

b. The battalion forms hollow square and the new Colours are consecrated and presented as detailed below.

c. Thereafter, the standard review format is followed, beginning with the march past. There are no further presentations, and the address by the reviewing dignitary is part of the ceremony of presenting the new Colours (see paragraph 31).

MARCHING OFF THE OLD COLOURS

6. After the old Colours have been trooped, and the escort has returned to its position in line, the commanding officer shall proceed as follows (Table 9-4-1):

FORMATION

7. The commanding officer shall order the parade to form hollow square.

8. On the commands FORM HOLLOW – SQUARE; __ AND __ COMPANIES, AT THE HALT, CHANGE DIRECTION LEFT AND RIGHT – FORM; and QUICK – MARCH, the flank companies shall form the hollow square.

9. The commanding officer then orders ORDER – ARMS; and STAND AT – EASE.

10. While the battalion is forming hollow square, the drums are piled under the command of the drum major.

(1) on fait défiler les anciens drapeaux consacrés de la façon décrite à la section 3, et

(2) on retire les anciens drapeaux consacrés (paragraphe 6).

b. Le bataillon se forme en « U » et on procède à la consécration et à la présentation des nouveaux drapeaux consacrés (voir ci-dessous).

c. Par la suite, on procède à la revue de la façon normale, en commençant par le défilé. Il n'y a pas d'autres remise de récompenses ou de décorations et le dignitaire fait son allocution au moment de la présentation des nouveaux drapeaux consacrés (voir paragraphe 31).

RETRAIT DES ANCIENS DRAPEAUX CONSACRÉS

6. Après le défilé des anciens drapeaux consacrés et le retour de la garde du drapeau consacré à sa position en ligne, le commandant donne les commandements suivants (tableau 9-4-1) :

FORMATION

7. Le commandant donne l'ordre d'adopter la formation en « U ».

8. Aux commandements « FORMEZ UN « U » »; « COMPAGNIES __ ET __ À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE ET VERS LA DROITE, FOR — MEZ »; et « PAS CADENCÉ — MARCHE », les compagnies qui sont sur le flanc forment le « U ».

9. Le commandant donne alors les commandements « AU PIED — ARMES »; et « EN PLACE, RE — POS ».

10. Pendant que le bataillon adopte la formation en « U », on empile les tambours sous la direction du tambour-major.

No.	Command	By	Action	Remarks
1	MARCH OFF THE OLD COLOURS	CO	The Colour non-commissioned officers for the old Colours move into position from the supernumerary rank of the escort.	
2	COLOUR PARTY, BY THE LEFT, SLOW – MARCH	Sr Colour Officer	The Colour party steps off straight forward to a point 20 paces in front of the battalion.	The band shall play “Auld Lang Syne” until the Colours have left the parade ground.
3	COLOUR PARTY, CHANGE DIRECTION LEFT, LEFT – FORM	Sr Colour Officer	The Colour party acts as ordered.	
4	COLOUR PARTY, FOR – WARD	Sr Colour Officer	The Colour party shall step off and march from right to left across the front of the battalion.	As soon as the command FOR – WARD, has been given, the CO shall order:
5	BATTALION, TO YOUR COLOURS, PRESENT – ARMS	CO	If a royal or vice-regal personage is on parade, the Colours shall be dipped for 20 paces on passing the dais, then returned to the carry.	When the Colour party is opposite the left flank of the battalion, the Sr Colour Officer shall order:
6	COLOUR PARTY, CHANGE DIRECTION RIGHT, RIGHT – FORM; and FOR – WARD	Sr Colour Officer	The Colours shall be marched off the parade ground to a convenient place where they shall be cased.	As soon as the Colours have disappeared from sight, the band shall cease playing and the CO shall order:
7	BATTALION, SHOULDER – ARMS	CO	The battalion acts as ordered.	The CO then carries on with the procedures for the consecration of the new Colours.

Table 9-4-1 Marching off the Old Colours

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« RETIREZ LES ANCIENS DRAPEAUX CONSACRÉS »	Cmdt	Les sous-officiers préposés aux anciens drapeaux consacrés quittent le rang surnuméraire de la garde et prennent position.	
2	« ESCORTE DES DRAPEAUX CONSACRÉS, PAR LA GAUCHE, PAS RALENTI — MARCHE »	Le porte-drapeau consacré le plus haut gradé	L'escorte des drapeaux consacrés s'avance tout droit jusqu'à une distance de 20 pas en avant du bataillon.	La musique joue la pièce intitulée « Auld Lang Syne » jusqu'à ce que les drapeaux consacrés aient quitté le terrain de rassemblement.
3	« ESCORTE DES DRAPEAUX CONSACRÉS, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, À GAUCHE, FOR — MEZ »	Le porte-drapeau consacré le plus haut gradé	L'escorte des drapeaux consacrés exécute l'ordre reçu.	
4	« ESCORTE DES DRAPEAUX CONSACRÉS, VERS L'A — VANT »	Le porte-drapeau consacré le plus haut gradé	L'escorte des drapeaux consacrés se met à marcher et défile de droite à gauche devant le front du bataillon.	Dès que le commandement « VERS L'A — VANT » est donné, le Cmdt donne le commandement suivant :
5	« BATAILLON, À VOS DRAPEAUX CONSACRÉS, PRÉSENTEZ — ARMES »	Cmdt	Si un membre de la famille royale ou un représentant de la Reine est présent, on salue avec les drapeaux consacrés sur une distance de 20 pas devant l'estrade d'honneur, puis on remet les drapeaux consacrés à la position au port.	Lorsque l'escorte des drapeaux consacrés se trouve en face du flanc gauche du bataillon, le porte-drapeau consacré le plus haut gradé donne le commandement :
6	« ESCORTE DES DRAPEAUX CONSACRÉS, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, À DROITE, FOR — MEZ »; et « VERS L'A — VANT »	Le porte-drapeau consacré le plus haut gradé	Les drapeaux consacrés quittent le terrain de rassemblement et se rendent à un endroit approprié où ils sont engainés.	Dès que les drapeaux consacrés ont quitté le terrain, la musique cesse de jouer et le Cmdt donne le commandement suivant :
7	« BATAILLON, À L'ÉPAULE — ARMES »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	Ensuite, le Cmdt commence la cérémonie de la consécration des nouveaux drapeaux consacrés.

Tableau 9-4-1 Retrait des anciens drapeaux consacrés

PILING DRUMS

11. Prior to the drummers marching to pile drums, the drums shall be in the carry position.

12. On the command DRUMMERS, QUICK – MARCH by the drum major, the drum major, six side drummers, one bass drummer and one tenor drummer, march in single file and form a circle around the area where the drums are to be piled. The drum major then orders MARK – TIME; HALT; and INWARDS – TURN.

13. On the command PILE — DRUMS by the drum major, drums are unhooked and piled with the emblazonment the right way up, facing outwards. The emblazonment on the bass and tenor drums should face the person presenting the Colours. The first side drummer places his drum flat on the ground at the designated spot and steps back. Then, the other five side drummers step forward, place their drums flat on the ground around the first side drum and step back. The base drummer places his drum flat on the centre of the side drums, and finally the tenor drum is placed flat on the base drum head (see Figure 9-4-1). Two pegs may be put on either side of the tenor drum's rim to steady the Colour pikes.

14. The drum major then orders RIGHT – TURN; and QUICK – MARCH. The drummers shall return in single file to the band.

OFFICERS FOR THE COLOURS

15. The junior officers who are to receive the new Colours (positioned in the centre of the line of officers) march forward on the command of the senior, who is on the right, and halt three paces in rear of and five paces from the right and left of the piled drums, facing the dais (see Figure 9-4-2).

FAÇON D'EMPILER LES TAMBOURS

11. Avant de se rendre à l'endroit où doivent être empilés les tambours, les joueurs de tambour adoptent la position au port.

12. Au commandement « TAMBOURS, PAS CADENCÉ — MARCHE » donné par le tambour-major, le tambour-major, six joueurs de caisse claire, un joueur de grosse caisse et un joueur de caisse roulante s'avancent en file indienne et forment un cercle autour de l'endroit où l'on doit empiler les tambours. Le tambour-major donne alors les commandements « MARQUEZ LE PAS »; « HALTE »; et « VERS L'INTÉRIEUR, TOUR — NEZ ».

13. Au commandement « EMPILEZ LES TAMBOURS » donné par le tambour-major, les joueurs de tambour décrochent leur tambour et les empilent de façon à ce que le blasonnement soit à l'endroit, vers l'extérieur. Le blasonnement de la grosse caisse et celui de la caisse roulante doivent faire face à la personne qui remet les drapeaux consacrés. Le premier joueur de caisse claire dépose son tambour à plat au sol à l'endroit désigné, puis fait un pas en arrière. Ensuite, les cinq autres joueurs de caisse claire s'avancent, déposent leur tambour à plat au sol autour de celui qui est déjà en place, puis font un pas en arrière. Le joueur de grosse caisse place son tambour à plat au centre des petites caisses puis, en dernier lieu, le joueur de caisse roulante dépose son tambour à plat sur la grosse caisse (voir figure 9-4-1). On peut mettre deux piquets de chaque côté du bord de la caisse roulante pour immobiliser la hampe des drapeaux consacrés.

14. Aux commandements « À DROITE, TOUR — NEZ »; et « PAS CADENCÉ — MARCHE », donnés par le tambour-major, les joueurs de tambour retournent, en file indienne, prendre leur place dans les rangs de la musique.

OFFICIERS PRÉPOSÉS AUX DRAPEAUX CONSACRÉS

15. Les officiers subalternes désignés pour recevoir les nouveaux drapeaux consacrés (qui se trouvent au centre de la file des officiers) s'avancent au commandement donné par le porte-drapeau principal, qui est sur la droite, et s'arrêtent à trois pas en arrière des tambours empilés, de part et d'autre de ceux-ci, c'est-à-dire à cinq pas à droite et à cinq pas à gauche, en face de l'estrade d'honneur (voir figure 9-4-2).

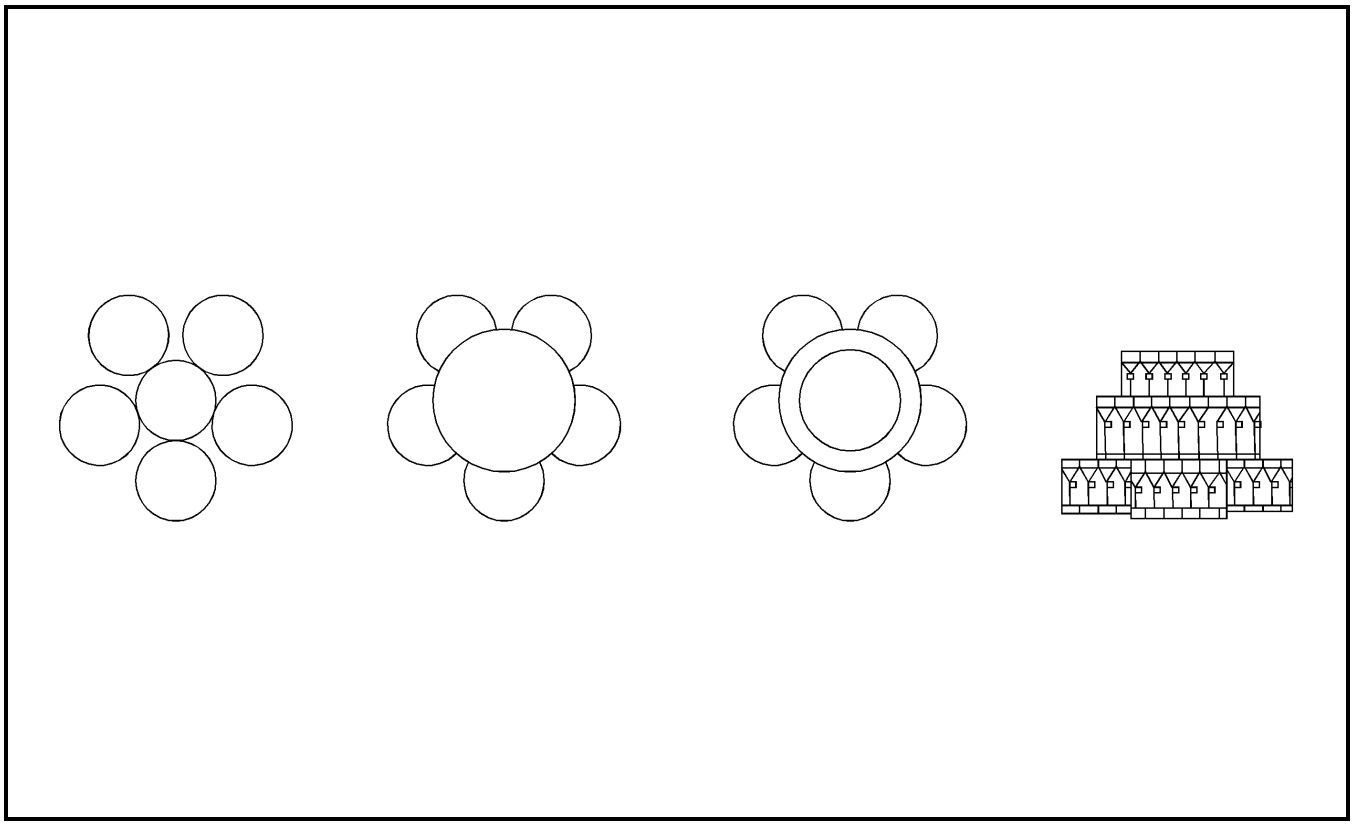

Figure 9-4-1 Piling Drums
Figure 9-4-1 Façon d'empiler les tambours

16. Simultaneously, the two flank-company majors march from in front of their companies to positions five paces to the right and left of and facing the piled drums.

17. On the command RETURN – SWORDS by the senior of the majors, the two majors and the officers for the Colours return swords. If the swords are slung, they are then hooked up.

COLOUR ESCORT

18. The remainder of the Colour party, consisting of the Colour escort, march forward from the rear of the parade ground, mark time and halt on the command of the Colour warrant officer. The escorts halt four paces in rear of and covering the junior officers. The Colour warrant officer halts three paces in rear of and between the escorts.

16. En même temps, les deux majors des compagnies de flanc quittent leur place en avant de leur compagnie pour prendre place cinq pas respectivement à la droite et à la gauche des tambours empilés, face à ceux-ci.

17. Au commandement « SABRE AU FOURREAU, REMET — TEZ », donné par le plus haut gradé des majors, les deux majors et les officiers préposés aux drapeaux consacrés remettent le sabre au fourreau. Si les sabres sont suspendus, ils sont alors remis à la ceinture.

GARDE DES DRAPEAUX CONSACRÉS

18. Le reste de la garde des drapeaux consacrés, composée de l'escorte, s'avance depuis l'arrière du terrain de rassemblement, marque le pas et s'arrête au commandement de l'adjudant du drapeau consacré. Les escortes s'arrêtent à quatre pas en arrière des officiers subalternes et en ligne avec eux. L'adjudant des drapeaux consacrés s'arrête à trois pas en arrière des escortes, au centre de celles-ci.

19. The escort carries the Colours cased at the slope. They also carry rifles, at the shoulder, on the left side.

COLOUR ORDERLIES

20. At the same time, the two Colour orderlies, who were positioned on either side of the dais, march forward together, carrying the kneeling cushions, and place them in front of the two junior officers. They, or other personnel, may also position any microphones. They then march to a position three paces in front of and one pace to the right and left of the Colour escorts in readiness to receive the Colour cases from the majors.

UNCASING THE COLOURS

21. The majors march to a position in front of the Colour escort and uncase the Colours, as detailed in Chapter 8, handing the cases to the Colour orderlies.

22. The Colour orderlies place the cases over their left forearms and return to their positions on either side of the dais.

PLACING THE COLOURS ON THE DRUMS

23. The majors take the Colours from the escort and place them on the drums, the Regimental Colour first and the Queen's Colour on top. The Colours are allowed to drape over the drums, facing the parade.

24. The escorts who brought the Colours on parade shall change arms, about turn, and, under command of the Colour warrant officer, march to their normal positions in the battalion's line, mark time, halt and order arms.

CONSECRATION

25. The commanding officer then addresses the Chaplain General and asks: "Reverend Sir, on behalf of (name of unit) we ask you to bid God's blessing on these Colours."

19. Les membres de l'escorte portent les drapeaux consacrés engainés à l'épaule. Ils portent également le fusil à l'épaule, du côté gauche.

PLANTONS

20. En même temps, les deux plantons en place de chaque côté de l'estrade d'honneur s'avancent ensemble et placent devant les deux officiers subalternes les coussins sur lesquels ceux-ci doivent s'agenouiller. Ils peuvent également mettre en place des microphones à moins que cette tâche ne soit confiée à d'autres. Puis, ils s'avancent et s'arrêtent à trois pas en avant des escortes, l'un à un pas à gauche et l'autre à un pas à droite et attendent que les deux majors leur remettent les étuis des drapeaux consacrés.

FAÇON DE DÉGAINER LES DRAPEAUX CONSACRÉS

21. Les majors s'avancent, s'arrêtent devant la garde des drapeaux consacrés, dégainent les drapeaux consacrés de la façon décrite au chapitre 8, puis remettent les étuis aux plantons.

22. Les plantons placent les étuis sur leur avant-bras gauche et retournent à leur position de chaque côté de l'estrade d'honneur.

FAÇON DE DÉPOSER LES DRAPEAUX CONSACRÉS SUR LES TAMBOURS

23. Les escortes remettent les drapeaux consacrés aux majors, qui les déposent sur les tambours. Le drapeau consacré régimentaire est déposé le premier, suivi du drapeau consacré de la Reine. Les drapeaux consacrés sont placés de façon à former un drapé du côté du terrain de rassemblement.

24. Les escortes qui ont apporté les drapeaux consacrés sur le terrain de rassemblement changent leur arme d'épaule, font demi-tour et, sous les ordres de l'adjudant du drapeau consacré, retournent à leur position normale dans la ligne du bataillon, marquent le pas, s'arrêtent et mettent l'arme au pied.

CONSÉCRATION

25. Le commandant s'adresse alors à l'aumônier général en ces termes : « Monsieur l'aumônier général, au nom de (nom de l'unité), nous vous demandons de consacrer ces drapeaux ».

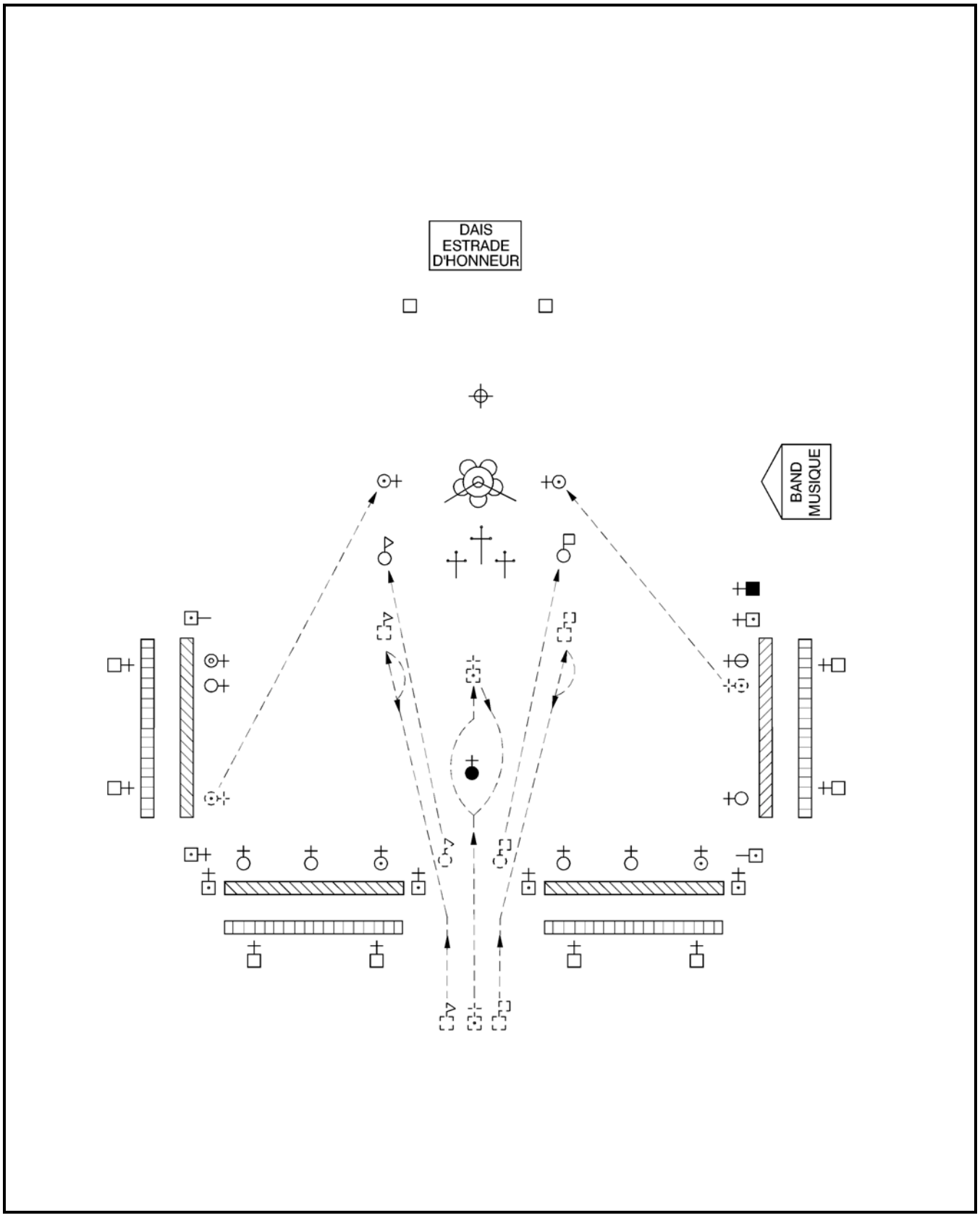

Figure 9-4-2 Consecration of Colours
Figure 9-4-2 Consécration des drapeaux

26. The Chaplain General replies: “We are ready to do so”.

27. The CO then orders BATTALION REMOVE – HEADDRESS; STAND AT – EASE; and STAND – EASY.

28. The presenting dignitary moves to a position in front of the drums, facing the parade. Simultaneously, the Chaplain General moves to a position in rear of the drums, facing the reviewing dignitary, and the other chaplains take up their positions behind the Chaplain General (see Figure 9-4-2). The chaplains then proceed with the consecration in accordance with an authorized “Form of Prayer”, copies of which may be obtained from formation, base or unit chaplains.

PRESENTATION OF COLOURS – PREPARATION

29. After the chaplains have completed the consecration service, the commanding officer shall order the battalion to replace headdress and call it to attention. The chaplains move to their left and take post on the left of, and in line with the junior major, facing the drums, where they remain during the presentation.

PRESENTATION OF COLOURS

30. The junior officers kneel with their right knee on the cushions. The senior major hands the Queen’s Colour to the presenting dignitary, who presents the Colour to the junior officer on the right. The junior major then hands the Regimental Colour to the presenting dignitary who presents the Colour to the junior officer on the left. The Colour officers shall then rise together and the majors shall return to their positions by the drums, unhook their swords if necessary to conform with the remainder of the battalion, draw swords, salute and remain at the carry.

31. The commanding officer then orders BATTALION, STAND AT – EASE. The presenting dignitary then addresses the parade. The CO will normally make a short reply. Following the CO’s reply, the dignitary and the chaplains return to the dais.

26. L’aumônier général répond : « Nous nous rendons à votre désir ».

27. Le Cmdt donne alors au bataillon les commandements suivants : « DÉCOUVREZ — VOUS »; « EN PLACE, RE — POS »; et « RE — POS ».

28. Le dignitaire prend place en avant des tambours, face au rassemblement. En même temps, l’aumônier général prend place à l’arrière des tambours, face au dignitaire, et les autres aumôniers prennent place derrière l’aumônier général (voir figure 9-4-2). Les aumôniers procèdent à la consécration conformément à la « prière prescrite », dont on peut obtenir copie auprès des aumôniers de formation, de base ou d’unité.

PRÉSENTATION DES DRAPEAUX CONSACRÉS – PRÉPARATION

29. Lorsque les aumôniers ont terminé la consécration, le commandant ordonne au bataillon de se recouvrir et de se mettre au garde-à-vous. Les aumôniers se dirigent vers la gauche, prennent place à la gauche du major subalterne, en ligne avec celui-ci, en face des tambours, et demeurent à cette position pendant la présentation des drapeaux consacrés

PRÉSENTATION DES DRAPEAUX CONSACRÉS

30. Les officiers subalternes placent le genou droit sur le coussin. Le major le plus haut gradé remet le drapeau consacré de la Reine au dignitaire, qui le remet à l’officier subalterne qui est placé à droite. Le major subalterne remet le drapeau consacré régimentaire au dignitaire, qui le remet à l’officier subalterne qui est placé à gauche. Les porte-drapeaux consacrés se relèvent en même temps et les majors reprennent leur place près des tambours, suspendent leur sabre au besoin pour adopter la même position que le reste des troupes, dégainent leur sabre, saluent et demeurent à la position sabre en main.

31. Le commandant donne alors le commandement « BATAILLON, EN PLACE RE — POS », et le dignitaire prononce une allocution. Le Cmdt donne habituellement une brève réponse. Après la réponse du Cmdt, le dignitaire et les aumôniers retournent à l’estrade d’honneur.

32. The commanding officer then orders BATTALION, ATTEN – TION; __ AND __ COMPANIES, ABOUT – TURN; AT THE HALT, CHANGE DIRECTION RIGHT AND LEFT – FORM; and QUICK – MARCH. During this movement the two orderlies march forward, recover the kneeling cushions and microphones, about turn, and return to their positions. Simultaneously, the two majors rejoin their companies and the drums are recovered under the command of the drum major by reversing the method used for piling them. Once the flanking companies are back in line, the commanding officer then orders __ AND __ COMPANIES, ABOUT – TURN.

32. Le commandant donne alors les commandements « BATAILLON, GARDE-À — VOUS »; « COMPAGNIES __ ET __, DEMI — TOUR, TOUR — NEZ »; « À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE ET VERS LA GAUCHE, À DROITE ET À GAUCHE, FOR — MEZ »; et « PAS CADENCÉ — MARCHE ». Pendant l'exécution de ce mouvement, les deux plantons s'avancent, enlèvent les coussins et les microphones, font demi-tour, puis regagnent leur position. Pendant ce temps, les deux majors rejoignent leur compagnie et le tambour-major fait enlever les tambours du terrain de rassemblement en procédant de la même façon que pour les empiler, mais dans l'ordre inverse. Lorsque les compagnies situées sur les flancs sont retourné se mettre en ligne, le commandant donne le commandement : « COMPAGNIES __ ET __, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ ».

33. The commanding officer shall order BATTALION, SHOULDER – ARMS. On this command, the Colour officers shall reverse positions by spiral countermarching, halt facing the battalion and let fly the Colours.

33. Au commandement « BATAILLON, À L'ÉPAULE — ARMES », donné par le commandant, les porte-drapeaux consacrés changent de place en exécutant une contremarche en spirale, s'arrêtent face au bataillon et laissent flotter les drapeaux consacrés.

34. The commanding officer then orders BATTALION, TO YOUR COLOURS, PRESENT – ARMS. On the last movement of the present, the Colour officers step off in slow time and, on reaching their positions on parade, they shall spiral countermarch and mark time. The band shall play the National Anthem in its entirety as the slow march; the Colour officers marking time until the music ceases. This movement places the Queen's Colour in its proper position on the right. The Colours are then caught and retained in the carry position.

34. Le commandant donne alors le commandement « BATAILLON, À VOS DRAPEAUX CONSACRÉS, PRÉSENTEZ — ARMES ». Au dernier mouvement du présentez armes, les porte-drapeaux consacrés s'avancent au pas ralenti et, une fois arrivés à leur place dans le rang, exécutent une contremarche en spirale et marquent le pas. La musique doit jouer l'hymne national au complet et l'exécuter à la manière d'une marche lente; les porte-drapeaux consacrés marquent le pas jusqu'à la fin de la pièce. À la fin de ce mouvement, le drapeau consacré de la Reine se trouve à l'endroit approprié, à droite. Les porte-drapeaux consacrés saisissent alors le coin de leur drapeau consacré et adoptent la position au port.

35. As soon as the Colour officers have halted, the commanding officer orders SHOULDER – ARMS, and the battalion is ready to march past.

35. Aussitôt que les porte-drapeaux consacrés se sont arrêtés, le commandant donne le commandement « BATAILLON, À L'ÉPAULE — ARMES ». Le bataillon est alors prêt à défiler.

SECTION 5

DEPOSITING OR LAYING UP OF COLOURS

GENERAL

1. Prior to the depositing or laying up of Colours, they shall be paraded or trooped and marched off the parade.

2. Colours may be layed up in either a sacred or public building as noted in A-PD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF. The detail below applies to a lay-up in a church, since that is the most common choice; it may be modified as necessary for other circumstances. In any case, a chaplain shall be present to dedicate the Colours as memorials to the unit they represent.

LAYING UP

3. On arrival at the church it is customary for the commanding officer or, acting on that officer's behalf, the adjutant to knock on the church's door and ask the chaplain for permission to enter the church with an armed party.

4. During the service in the church preceding the laying up ceremony, the Colour party shall remain at the back of the church.

5. The commanding officer or the senior unit officer present shall be seated on the inside of the right hand pew.

6. At the beginning of the last verse of the hymn preceding the ceremony, the Colour party, at the shoulder arms and wearing headdress, shall form up with the old Colours at the back of the church.

7. At the conclusion of the hymn, the regimental or other traditional slow march shall be played, and the Colour party, with the Colours at the carry, shall move forward in slow time, halting two paces from the chancel steps.

SECTION 5

MISE EN DÉPÔT DES ANCIENS DRAPEAUX CONSACRÉS

GÉNÉRALITÉS

1. Avant de procéder à la mise en dépôt des anciens drapeaux consacrés, on les fait défiler, puis on les escorte du terrain de rassemblement jusqu'au lieu de la mise en dépôt.

2. Les drapeaux consacrés peuvent être déposés soit dans un lieu sacré, soit dans un immeuble public comme on l'indique dans l'A-PD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC. Les paragraphes qui suivent décrivent la cérémonie qui se déroule à l'église, étant donné que c'est le choix le plus répandu; la cérémonie peut être modifiée au besoin dans d'autres circonstances. Dans un cas comme dans l'autre, il doit y avoir un aumônier pour dédier les drapeaux consacrés à la mémoire de l'unité qu'ils représentent.

MISE EN DÉPÔT

3. À l'arrivée à l'église, il est coutumier que le commandant ou le capitaine-adjudant au nom du commandant frappe à la porte pour demander à l'aumônier la permission d'entrer avec des troupes en armes.

4. Pendant le service religieux qui précède la mise en dépôt des anciens drapeaux consacrés, la garde des drapeaux consacrés reste à l'arrière de la chapelle.

5. Le commandant ou l'officier le plus haut gradé prend place dans le premier banc de droite, vers l'intérieur.

6. Au début du dernier verset du cantique qui précède la cérémonie, la garde des drapeaux consacrés, l'arme à l'épaule et la tête couverte, se rassemble à l'arrière de la chapelle avec les anciens drapeaux consacrés.

7. Lorsque le cantique est terminé, on joue la marche lente régimentaire ou une autre marche lente traditionnelle et la garde des drapeaux consacrés s'avance au pas ralenti, les drapeaux consacrés au port, et s'arrête à deux pas des marches du chœur.

8. On the conclusion of the slow march, the chaplain, at the chancel steps says: “We are gathered together in this church to lay up these Colours of (name of unit). No more fitting place could be found wherein to deposit these emblems of duty and service than the House of God where praise and prayer are wont to be made”.

8. À la fin de la marche lente, l’aumônier, qui a pris place à l’entrée du chœur, prend la parole : « Dans la foi de Jésus-Christ, nous acceptons ces drapeaux consacrés au nom de (nom de l’unité) et pour la gloire de Dieu et en mémoire de ceux qui se sont dévoués, plusieurs jusqu’à la mort, pour la cause sacrée de la Patrie. Nous avons confiance que ces drapeaux consacrés sauront inspirer de nobles sentiments. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen ».

9. The commanding officer then takes the Colours, one in each hand, moves to the top of the steps and halts.

9. Le commandant prend alors un drapeau consacré dans chaque main, gravit les marches du chœur et s’arrête.

10. The Colour party presents arms, officers salute with hands.

10. Les membres de la garde des drapeaux consacrés présentent les armes et les officiers saluent.

11. The commanding officer, preceded by the chaplain, advances in slow time to the altar rail and halts.

11. Le commandant, précédé de l’aumônier, s’avance au pas ralenti jusqu’au pied de l’autel et s’arrête.

12. After the senior officer has handed over the Colours to the chaplain and the chaplain has received them on the altar, the senior officer turns about and resumes his seat. The Colour party shoulders arms and remains at the shoulder during the prayers and the benediction.

12. Après avoir remis les drapeaux consacrés à l’aumônier qui les dépose sur l’autel, le porte-drapeau principal fait demi-tour et regagne son siège. La garde des drapeaux consacrés met l’arme à l’épaule et demeure dans cette position pendant la récitation des prières et la bénédiction.

13. After the benediction, the National Anthem is played and the Colour party shall present and shoulder arms on the first and last notes of the Anthem.

13. Après la bénédiction, on joue l’hymne national et les membres de la garde présentent les armes à la première note et remettent l’arme à l’épaule à la dernière.

14. The Colour party then moves to a side aisle before the choir and clergy leave the chancel.

14. La garde des drapeaux consacrés prend place dans une des allées latérales en attendant que la chorale et les membres du clergé quittent le chœur.

SECTION 6

FEU DE JOIE

GENERAL

1. A Feu de Joie is a salute fired on occasions of rejoicing.

2. It is normally conducted as part of a battalion review, with the Feu de Joie being fired after any address and before the advance in review order.

3. On general celebration occasions, it may be fired as the sole purpose of the parade, in which case there is no need for an inspection, march past or advance in review order, and the commanding officer may choose to omit any or all of these.

4. If artillery is present, a gun salute may be fired in conjunction with the Feu de Joie.

a. The number of artillery rounds fired shall correspond to the rank, status or position of the person being saluted (see Chapter 13 to A-PD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF), or the occasion being celebrated. The total number of rounds is divided into three sets, with a set fired before each series of the Feu de Joie. Odd numbers of rounds are fired in the last set or sets. If the Feu de Joie is fired in general celebration — rather than as a salute to an entitled individual or on an occasion, such as Canada Day, when a 21-gun salute is appropriate — the number of artillery rounds fired shall be nine.

b. The CO shall order LOAD, immediately the artillery commence firing, followed by PRESENT, when the last gun of the set has fired.

FEU DE JOIE

5. During the formation of the parade, the battalion shall be positioned in two ranks on the inspection line, at the open order, with bayonets fixed. Each member in the ranks shall have a rifle loaded with a magazine of three blank rounds.

6. Following the march past (and any address), the commanding officer shall take up his command position 15 paces in the front and centre of the battalion and proceed as noted in Table 9-6-1.

SECTION 6

FEU DE JOIE

GÉNÉRALITÉS

1. Le feu de joie est un tir d'armes exécuté en signe de réjouissance.

2. Cette cérémonie s'intègre normalement à une revue du bataillon, le tir d'armes étant exécuté après l'allocution, mais avant l'avance en ordre de revue.

3. Lors d'une célébration générale, le feu de joie peut être le seul but du rassemblement, auquel cas il n'est pas nécessaire de procéder à la revue, au défilé ou à l'avance en ordre de revue; le commandant peut donc décider de laisser tomber la totalité ou une partie de ces manœuvres.

4. Si l'artillerie est présente, un salut au canon peut être exécuté en même temps que le feu de joie.

a. Le nombre de coups tirés dépend du grade, de la situation ou du poste de la personnalité que l'on salue (voir l'A-PD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, chapitre 13) ou de l'événement que l'on célèbre. Le nombre total de coups est réparti en trois salves, chaque salve précédant les salves du feu de joie. On tire un nombre de coups impair au cours de la dernière ou des dernières salves. Si le feu de joie est exécuté à l'occasion d'une célébration générale – plutôt que pour saluer une personnalité ou célébrer un événement particulier comme le jour de la fête du Canada, où l'on tire une salve de 21 coups – on doit tirer neuf coups de canon.

b. Le Cmdt donne le commandement « CHAR — GEZ » et immédiatement l'artillerie commence à tirer; puis, il donne le commandement « PRÉSEN — TEZ » après le dernier tir de la salve.

FEU DE JOIE

5. Au cours du rassemblement, le bataillon se forme sur deux rangs à la ligne de revue; les rangs sont ouverts et les troupes portent la baïonnette au canon. Chaque militaire doit avoir trois cartouches à blanc dans le chargeur de son arme.

6. Après le défilé (et l'allocution s'il y a lieu), le commandant retourne à son poste, à 15 pas devant le bataillon, au centre de celui-ci, et procède de la façon indiquée au tableau 9-6-1.

No.	Command	By	Action	Remarks
1	BATTALION WILL UNFIX BAYONETS – UNFIX	CO	As ordered.	
2	BAYO – NETS	CO	As ordered.	
3	BATTALION, ATTEN – TION	CO	As ordered.	
4	BATTALION WILL FIRE A FEU DE JOIE; BATTALION, TAKE – POST	CO	Officers shall step forward three paces. The rear rank and the supernumerary rank shall step back three paces. The Colours shall be brought to the carry position, and the Colour officers shall advance the extra paces required to bring them into line with the other officers, if not already in review order.	The Colours shall not be lowered to the attention position during the firing of a Feu de Joie.
5	BATTALION, WITH BLANK CARTRIDGES, STANDING – LOAD	CO	The markers and all non-commissioned members in the two ranks shall ready their weapons.	The muzzles of the rifles will be inclined upwards, so as to clear the heads of the members in the front rank. The supernumerary rank shall remain at the order. **NOTE** Colour escorts do not load blank cartridges when Colours are on parade.
6	BATTALION – PRESENT	CO	Officers should salute.	

Table 9-6-1 (Sheet 1 of 3) Feu de Joie

No.	Command	By	Action	Remarks
7	COMMENCE	CO	The right-hand individual of the front rank shall commence the firing, which shall run down the front rank and up the rear rank as quickly as possible. When the right-hand member of the rear rank has fired, the band shall play the first half of "O Canada".	The command COMMENCE shall be used in lieu of FIRE. When the reviewing dignitary is a member of the Royal Family or a vice-regal appointment, the first six bars of "God Save the Queen" shall be played following the first volley.
8	BATTALION, RELOAD	CO	The ranks act as ordered. The officers return to attention or the carry.	
9	BATTALION – PRESENT	CO	See No. 6.	
10	COMMENCE	CO	See No. 7. The band shall play the second half of "O Canada"	When a member of the Royal Family is reviewing the parade, the second half of "God Save the Queen" shall be played. When the reviewing dignitary holds a vice-regal appointment, the first and last four bars of "O Canada" shall be played.
11	BATTALION RELOAD	CO	See No. 8.	
12	BATTALION – PRESENT	CO	See No. 6.	
13	COMMENCE	CO	See No. 7. The band shall play the whole of "O Canada".	The whole of "O Canada" shall also be played when a member of the Royal Family or a vice regal appointment is reviewing the parade.
14	BATTALION, MAKE – SAFE	CO	The ranks act as ordered.	Given when band has ceased to play.

Table 9-6-1 (Sheet 2 of 3) Feu de Joie

No.	Command	By	Action	Remarks
15	BATTALION, ORDER – ARMS	CO	As ordered.	
16	BATTALION, TAKE – POST	CO	The officers shall move to their original positions in line, the rear and supernumerary ranks stepping forward three paces. The Colour party shall resume its original position under the commands of the senior Colour officer.	
17	BATTALION WILL FIX BAYONETS – FIX	CO	As ordered.	
18	BAYO – NETS	CO	As ordered.	
19	BATTALION, ATTEN – TION	CO	As ordered.	
If the Feu de Joie has been fired as a salute to a personage who is present, the CO shall then order:				
20	BATTALION, REMOVE – HEADDRESS	CO	The headdress shall be removed and retained in the left hand.	
21	THREE CHEERS FOR __ HIP, HIP	CO	The battalion replies “hurrah” and all members raise their left arms to its full extent over their head.	The cheer is repeated three times.
22	BATTALION, REPLACE – HEADDRESS	CO	As ordered.	
23	BATTALION, SHOULDER – ARMS	CO	As ordered.	The parade shall then continue normally.

Table 9-6-1 (Sheet 3 of 3) Feu de Joie

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« BATAILLON, BAÏONNETTES AU FOURREAU, REMET — TEZ »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
2	« BAÏON — NETTES »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
3	« BATAILLON, GARDE-À — VOUS »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
4	« LE BATAILLON EXÉCUTERA UN FEU DE JOIE; MEMBRES DU BATAILLON, À VOS — POSTES »	Cmdt	Les officiers font trois pas vers l'avant. Le rang arrière et le rang surnuméraire font trois pas vers l'arrière. Les drapeaux consacrés doivent être amenés au port puis les porte-drapeaux consacrés avancent jusqu'à ce qu'ils soient en ligne avec les autres officiers, s'ils ne sont pas déjà en ordre de revue.	On n'abaisse jamais les drapeaux consacrés à la position du garde-à-vous pendant l'exécution d'un feu de joie.
5	« BATAILLON, SALVES À BLANC, CHAR — GEZ »	Cmdt	Les guides et tous les militaires du rang dans les deux rangs chargent leur arme.	La bouche des canons de fusil doit être inclinée vers le haut suffisamment pour qu'elle pointe au-dessus de la tête des militaires du rang qui occupent le rang avant. Le rang surnuméraire demeure l'arme au pied. **NOTA** Les escortes des drapeaux consacrés ne chargent pas de cartouches à blanc lorsque les drapeaux consacrés font partie du rassemblement.
6	« BATAILLON, PRÉSEN — TEZ »	Cmdt	Les officiers saluent.	

Tableau 9-6-1 (feuille 1 de 3) Feu de joie

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
7	« COMMEN — CEZ »	Cmdt	Le militaire placé à droite dans le rang avant exécute le premier tir, les autres tirant successivement aussi rapidement que possible de la droite vers la gauche du rang avant, puis de la gauche vers la droite du rang arrière. Lorsque le membre placé à droite dans le rang arrière a tiré, la musique joue la première moitié du « Ô Canada ».	On utilise le commandement « COMMEN — CEZ » plutôt que le commandement « FEU ». Lorsque le dignitaire est un membre ou un représentant de la famille royale, on joue les six premières mesures du « God Save the Queen » après la première salve.
8	« BATAILLON, RECHAR — GEZ »	Cmdt	Les troupes exécutent le commandement reçu. Les officiers reprennent la position garde-à-vous ou au port.	
9	« BATAILLON, PRÉSEN — TEZ »	Cmdt	Voir le n° 6.	
10	« COMMEN — CEZ »	Cmdt	Voir le n° 7. La musique joue la deuxième moitié du « Ô Canada ».	Lorsque le dignitaire qui passe les troupes en revue est un membre de la famille royale, la deuxième moitié du « God Save the Queen » doit être jouée. Lorsqu'il s'agit d'un représentant de la famille royale, on joue les quatre premières et les quatre dernières mesures du « Ô Canada ».
11	« BATAILLON, RECHAR — GEZ »	Cmdt	Voir le n° 8.	
12	« BATAILLON, PRÉSEN — TEZ »	Cmdt	Voir le n° 6.	
13	« COMMEN — CEZ »	Cmdt	Voir le n° 7. La musique doit jouer le « Ô Canada » en entier.	La musique doit aussi jouer le « Ô Canada » en entier lorsque le dignitaire qui passe les troupes en revue est un membre de la famille royale ou un représentant de cette dernière.
14	« BATAILLON, SÛRE — TÉ »	Cmdt	Les troupes exécutent le commandement reçu.	Commandement donné lorsque la musique a fini de jouer.

Tableau 9-6-1 (feuille 2 de 3) Feu de joie

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
15	« BATAILLON, AU PIED — ARMES »	Cmdt	Le bataillon exécute l'ordre reçu.	
16	« MEMBRES DU BATAILLON, À VOS — POSTES »	Cmdt	Les officiers retournent à leur position initiale en ligne; le rang arrière et le rang surnuméraire font trois pas en avant. La garde des drapeaux consacrés reprend sa position en ligne sous les ordres du porte-drapeau principal.	
17	« BATAILLON, BAÏONNETTES AU CANON, FI — XEZ »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
18	« BAÏON — NETTES »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
19	« BATAILLON, GARDE-À — VOUS »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
Si le feu de joie est exécuté en guise de salut à une personnalité présente, le commandant donne les commandements suivants :				
20	« BATAILLON, DÉCOUVREZ — VOUS »	Cmdt	Les troupes se découvrent et tiennent leur coiffure de la main gauche.	
21	« TROIS BANS POUR __ HIP, HIP »	Cmdt	Les membres du bataillon répondent « hourra » en tendant en même temps le bras gauche au-dessus de la tête.	Le ban est répété à trois reprises.
22	« BATAILLON, COUVREZ — VOUS »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
23	« BATAILLON, À L'ÉPAULE — ARMES »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	Le défilé continue alors de la façon habituelle.

Tableau 9-6-1 (feuille 3 de 3) Feu de joie

ANNEX A

MOUNTED PARADES

ARMOURED REGIMENTS – GENERAL

1. Armoured regiments may carry out ceremonial parades either mounted or dismounted.

2. The form of a mounted parade is dependent on the amount of space, surface conditions, etc., of the selected parade ground. Therefore, this annex is intended only as a guide.

3. The dais should be at least as high as the turret of the armoured fighting vehicle (AFV).

4. The commanding officer will detail in advance how the parade is to be controlled, whether by word of command, trumpet calls, visual signals, radio or a combination of these.

5. Personal weapons normally will not be carried on ceremonial parades where personnel are required to mount and dismount from the AFVs during the parade. However, they shall be carried by Standard/Guidon escorts when these are dismounted.

6. Depending on the surface and location of the parade ground, AFVs may be either pre-positioned on the parade prior to dismounted crews marching onto the parade ground or, if the surface conditions preclude this, the regiment may march on and form up on the inspection line with crews mounted throughout.

7. B Echelon vehicles may be present on a regimental parade, but normally are not present when trooping Colours.

8. The band should be in a stationary position behind or beside the dais throughout a mounted parade, since it is unlikely that dismounted movements will be possible after rehearsals with AFVs, unless the parade takes place on concrete hard standing. The music may be projected through a sound system.

ANNEXE A

RASSEMBLEMENTS DE TROUPES MONTÉES

RÉGIMENTS BLINDÉS – GÉNÉRALITÉS

1. À l'occasion des rassemblements des unités blindées, les troupes peuvent être soit à pied, soit montées.

2. La façon dont s'effectue un rassemblement lorsque les troupes sont montées dépend de l'espace disponible, de la condition du terrain, etc., à l'endroit choisi pour le rassemblement. C'est pourquoi cette annexe est écrite seulement pour servir de guide.

3. L'estrade d'honneur doit être au moins aussi haute que la tourelle du véhicule blindé de combat (VBC).

4. Le commandant doit déterminer à l'avance le moyen qu'il utilisera pour contrôler les mouvements que doit exécuter son unité; il peut opter pour les commandements, les appels au clairon, les signaux visuels, la radio ou encore une combinaison de ces différents moyens.

5. Lorsqu'elles sont appelées à monter dans les VBC et à en descendre au cours du rassemblement, les troupes ne portent normalement pas les armes personnelles. Toutefois, les gardes préposés aux étendards ou aux guidons doivent les porter lorsqu'ils descendent de leur VBC.

6. Lorsque l'état et l'emplacement du terrain de rassemblement le permettent, les VBC peuvent être mis en place avant le rassemblement, les équipages se rendant à pied sur le terrain de rassemblement. Dans le cas contraire, le régiment peut s'avancer jusqu'à la ligne de revue et s'y former, les équipages demeurant à bord des véhicules tout au long de la cérémonie.

7. Les véhicules de l'échelon B peuvent participer au rassemblement régimentaire; en revanche, ils ne participent habituellement pas à la cérémonie de la parade des drapeaux consacrés.

8. La musique doit prendre place à l'arrière ou à côté de l'estrade d'honneur et y demeurer pendant toute la durée de la cérémonie, étant donné qu'il est peu probable que les troupes puissent évoluer à pied après les répétitions à bord des VBC, à moins que le rassemblement se déroule sur un terrain revêtu de ciment. Dans ce cas, la musique peut être diffusée au moyen d'un système de sonorisation.

9. Should the reviewing dignitary wish to address the regiment, troops shall dismount and form a hollow square in front of the AFVs.

10. The advance, if included in the parade, normally will take place prior to the drive past, in order to avoid more damage than necessary to the ground selected for the parade. This shall be carried out with the minimum interval between AFVs and at a slow speed. The advance should not be more than 30 to 50 m.

11. All AFV commanders shall salute in the normal manner. The AFV gun shall be traversed 45 degrees and dipped. The Standard/Guidon AFV shall not traverse nor dip its gun except to those entitled to a Royal Salute. The Standard/Guidon will be dipped when appropriate.

12. If the regiment has aircraft, they should be positioned, if possible, in the rear of the parade for the inspection and should fly past at the end of the parade.

ARMOURED REGIMENTS – THE MOUNTED REVIEW

13. **Preliminaries.** The regiment's AFV's should be pre-positioned on the parade ground as follows:

a. The intervals should be:

(1) one AFV width between AFVs,

(2) no interval between troops, and

(3) three AFV widths between squadrons.

b. The commanding officer's AFV should be 15 m in front of the regiment.

c. Depending on the size of the parade ground, the commanding officer shall decide in what multiples abreast the AFVs will drive past.

9. Si le dignitaire désire adresser la parole aux membres du régiment, ceux-ci doivent descendre de leur véhicule et adopter la formation en « U » devant les VBC.

10. En règle générale, si la cérémonie doit comprendre une avance en ordre de revue, celle-ci doit avoir lieu avant le défilé motorisé afin d'endommager le moins possible le terrain de rassemblement. À cette fin, on réduit au minimum les intervalles entre les VBC et on les fait avancer à une vitesse réduite. L'avance doit se faire sur une distance d'au plus 30 à 50 m.

11. Tous les commandants des VBC saluent de la façon normale. Le salut au canon s'effectue en faisant pivoter la tourelle de 45 degrés et en abaissant le canon. Le VBC qui porte l'étendard ou le guidon ne salue de cette façon que dans le cas où les dignitaires auraient droit au salut royal. L'étendard ou le guidon est abaissé lorsque cela est approprié.

12. Si le régiment possède des aéronefs, ceux-ci doivent prendre place à l'arrière des troupes au moment de la revue et le défilé aérien doit avoir lieu à la fin de la cérémonie.

RÉGIMENTS BLINDÉS – LA REVUE À BORD DES VÉHICULES BLINDÉS DE COMBAT

13. **Préliminaires.** Les VBC du régiment doivent être mis en place sur le terrain de rassemblement comme suit :

a. Voici les intervalles qu'il faut prévoir :

(1) la largeur d'un VBC entre les VBC,

(2) aucun intervalle entre les troupes, et

(3) la largeur de trois VBC entre les escadrons.

b. Le VBC du commandant doit prendre place à 15 m à l'avant du régiment.

c. Le commandant doit déterminer combien de VBC doivent défiler de front en fonction de l'espace disponible sur le terrain de rassemblement.

14. **Forming up on Parade.** The regiment shall form up on parade as follows:

a. The band shall take up its designated position.

b. The officers and crews shall form up on each flank of the parade ground facing inwards.

c. The commanding officer's trumpeter shall sound the "Advance". On this call being sounded, the band shall play a double march and the crews shall double on parade and double mark time in front of their AFVs. When all crews are in position, the band shall cease playing. The bass drummer shall sound a drum beat at which time the crews shall halt, turn to the front and stand at ease.

15. **Marching on the Standard/Guidon.** The Standard/Guidon may be received by the regiment, either mounted or dismounted. The former is preferable since the crews will not normally be carrying personal weapons.

a. **Mounted**

(1) The commanding officer's trumpeter shall sound "Mount".

(2) Crews shall mount and remain at attention.

(3) The trumpeter sounds "G" as an order to the Standard/Guidon AFV to drive on the parade ground.

(4) As the Standard/Guidon AFV comes onto the parade ground, the trumpeter shall sound the call "Carry Swords" as the order to salute, and the band shall play the appropriate salute.

(5) The Standard/Guidon AFV shall drive onto the parade ground at an appropriate speed and take up its position centrally behind the commanding officer's AFV. The crew shall not dismount on parade.

14. **Rassemblement sur le terrain.** Le régiment doit se rassembler comme suit :

a. La musique prend place à l'endroit prévu.

b. Les officiers et les équipages se forment sur les deux flancs du terrain de rassemblement, et font face vers l'intérieur.

c. Le trompette du commandant sonne « l'avance ». Lorsque l'avance est sonnée, la musique joue une marche rapide et les équipages s'avancent sur le terrain de rassemblement au pas de gymnastique et marquent le pas à la même cadence lorsqu'ils ont pris place devant leur VBC. Lorsque tous les équipages sont en place, la musique cesse de jouer. Au signal du joueur de grosse caisse, les équipages s'arrêtent, tournent vers l'avant et adoptent la position en place repos.

15. **Façon de faire avancer l'étendard ou le guidon.** Les troupes peuvent être montées ou à pied au moment où l'on fait avancer l'étendard ou le guidon. Il est préférable qu'elles soient montées puisque les équipages ne portent habituellement pas d'arme personnelle.

a. **Façon de procéder lorsque les troupes sont montées**

(1) Le trompette du commandant joue la sonnerie signifiant « montez ».

(2) Les équipages montent à bord de leur véhicule et demeurent au garde-à-vous.

(3) Le trompette joue le sol pour signifier au VBC qui porte l'étendard ou le guidon de s'avancer sur le terrain de rassemblement.

(4) Au moment où le VBC qui porte l'étendard ou le guidon s'avance sur le terrain de rassemblement, le trompette joue la sonnerie signifiant « sabre en main », qui constitue l'ordre de saluer, et la musique joue le salut approprié.

(5) Le VBC qui porte l'étendard ou le guidon s'avance sur le terrain de rassemblement à la vitesse appropriée et prend place derrière le blindé du commandant, centré sur ce dernier. L'équipage ne descend pas de son VBC.

(6) The trumpeter shall then sound the call “Slope Swords” as the order to return to attention.

b. **Dismounted.** The procedures are the same, but without the “Mount”. If crews are carrying personal weapons, they shall present arms on the call “CARRY SWORDS’’ and shoulder arms on the call “Slope Swords”; otherwise only officers salute.

NOTE

Normal verbal commands may be used if a trumpeter is not available.

16. **Reception of the Reviewing Officer.** If the reviewing officer is received mounted, the procedure shall be the same as for receiving the Standard/Guidon, except that the crews are already mounted. On completion of the appropriate salute, the “Dismount” shall be ordered or sounded and the crews shall fall in at the front of their AFV. If the reviewing officer is received dismounted, there will be no change in the procedure.

17. **Inspection**

a. The inspection shall take place either mounted in a military pattern vehicle or AFV, or dismounted, depending on how far the inspection line is set back from the saluting base and the condition of the ground.

b. Following the inspection, the commanding officer shall accompany the reviewing officer back to the dais and then will resume his position in his AFV. If a vehicle is used to convey the reviewing officer, it shall then drive off the parade ground.

18. **Advance.** The normal procedure for the advance is as follows:

a. The order shall be given or sounded to mount. Crews, having mounted, shall carry out preliminary starting drills and, when ready, AFV commanders shall raise their right arms. When all are ready, the order

(6) Le trompette joue alors la sonnerie signifiant « sabre à l’épaule », pour signifier aux équipages de se remettre au garde-à-vous.

b. **Façon de procéder lorsque les troupes sont à pied.** On procède de la même façon mais sans donner le commandement « montez ». Si les équipages portent des armes personnelles, ils doivent présenter les armes à la sonnerie « sabre en main » et remettre les armes à l’épaule à la sonnerie « sabre à l’épaule »; autrement, seuls les officiers saluent.

NOTA

Les commandements verbaux ordinaires peuvent être utilisés s’il n’y a pas de trompette.

16. **Accueil de l’officier de la revue.** Si les troupes sont montées à l’arrivée du dignitaire, on procède de la même façon que lorsque le régiment reçoit l’étendard ou le guidon, sauf que les équipages sont déjà à bord des véhicules. Après le salut approprié, on donne le commandement ou on joue la sonnerie « pied à terre », et les équipages prennent place devant leur véhicule. Si les troupes ne sont pas montées au moment de l’arrivée du dignitaire, on procède de la même façon.

17. **Revue**

a. L’officier de la revue passe les troupes en revue à bord d’un véhicule militaire réglementaire, à bord d’un VBC ou à pied, selon l’état du terrain et la distance entre la ligne de revue et la ligne de salut.

b. Après la revue, le commandant raccompagne l’officier de la revue jusqu’à l’estrade d’honneur, puis il retourne prendre place dans son VBC. Si on a utilisé un véhicule pour faire la revue des troupes, celui-ci doit alors quitter le terrain de rassemblement.

18. **Avance en ordre de revue.** L’avance s’effectue normalement de la façon suivante :

a. On donne le commandement ou on joue la sonnerie « montez ». Après être monté dans leur VBC, les équipages se préparent à démarrer et, lorsqu’ils sont prêts, les commandants de VBC lèvent le bras droit.

shall be given to “Start Up”. AFV commanders shall drop their arm when their AFVs have started. When all are started the CO shall order the advance.

Lorsque tous les équipages sont prêts, on donne l’ordre de « lancer les moteurs ». Les commandants de VBC abaissent le bras dès que le moteur de leur VBC est en marche. Dès que tous les moteurs sont en marche, le Cmdt donne l’ordre d’avancer.

b. Alternatively, on the command to start up, the driver only shall mount; the remainder shall about turn. When the engine of an AFV is started, the crew shall about turn to face the front. The commanding officer shall give the signal to mount when all have started and order the advance.

b. On peut également procéder comme suit : lorsqu’on a donné l’ordre de lancer les moteurs, seul le conducteur monte à bord et les autres font demi-tour. Une fois le moteur en marche, les membres de l’équipage font demi-tour et font face vers l’avant. Le commandant donne l’ordre de monter à bord des VBC lorsque tous les moteurs sont en marche, puis donne l’ordre d’avancer.

c. The regiment then shall advance 30 to 50 m and the band shall play. On halting, the commanding officer shall order the appropriate Salute.

c. Le régiment avance en ordre de revue sur une distance de 30 à 50 m au son de la musique. Dès que les troupes sont arrêtées, le commandant ordonne d’exécuter le salut approprié.

d. The advance shall only be carried out if circumstances permit.

d. On n’effectue l’avance en ordre de revue que lorsque les circonstances le permettent.

e. The regiment then shall drive off to take up its position for the drive past.

e. Le régiment se met alors en marche et va prendre position pour le défilé motorisé.

19. **Drive Past**

19. **Défilé motorisé**

a. The drive past shall be by squadrons in column of troops in the following order:

a. Le régiment défile par escadron en colonne de troupes dans l’ordre suivant :

(1) regimental headquarters,

(1) le poste de commandement régimentaire,

(2) the Standard/Guidon party,

(2) la garde de l’étendard ou du guidon,

(3) squadrons in alphabetical order,

(3) les escadrons par ordre alphabétique,

(4) A1 Echelon, and

(4) l’échelon A1, et

(5) A2 Echelon.

(5) l’échelon A2.

b. The speed of the drive past will depend on the surface, dust conditions, etc. The ideal speed is 15 to 20 km/h.

b. La vitesse à laquelle les véhicules défilent dépend de la surface du terrain de rassemblement, de la poussière qui recouvre le sol, etc. La vitesse idéale est de 15 à 20 km/h.

c. Crew commanders shall give the order for their gunners to traverse right and dip to maximum depression since the gunners will

c. Le canonnier n’étant pas en mesure de voir les fanions indicateurs, lorsque vient le moment de saluer, le commandant du VBC

be unable to see the marker flags. On reaching Point D (Figure 9-2-1), the guns shall commence elevating to 10 degree elevation and traverse front.

d. After driving past, the regiment shall drive off the parade ground, followed by the band.

ARMOURED REGIMENTS – TROOPING THE STANDARD/GUIDON

20. **General.** The procedure shall be the same as for a mounted review. The Standard/Guidon shall be trooped after the inspection and before any advance and the drive past.

21. **Trooping**

a. The trumpeter shall sound the Regimental Call and the band shall play a fanfare.

b. The Standard/Guidon party shall drive off to the left of the regiment at 10 km/h.

c. The trumpeter shall sound the call “Carry Swords” as an order to salute or present arms when the Standard/Guidon party reaches the left flank.

d. The Standard/Guidon party shall pass in front of the regimental line with its escort AFVs following and with the Standard/Guidon let fly. The band shall play.

e. When the Standard/Guidon party reaches the right flank:

(1) the trumpeter shall sound the call “Slope Swords” as order to shoulder arms or return to attention; and

(2) the Standard/Guidon party shall wheel back into its position on parade.

doit lui donner l’ordre de faire pivoter la tourelle du char vers la droite et d’abaisser le canon au maximum. Au point D (figure 9-2-1), le canonnier commence à relever le canon à un angle de 10 degrés en ramenant la tourelle vers l’avant.

d. Après le défilé, le régiment quitte le terrain de rassemblement, suivi de la musique.

RÉGIMENTS BLINDÉS – PARADE DE L’ÉTENDARD OU DU GUIDON

20. **Généralités.** On procède de la même façon que pour la revue lorsque les troupes sont montées. On fait défiler l’étendard ou le guidon après la revue des troupes et avant l’avance en ordre de revue et le défilé motorisé.

21. **Parade de l’étendard ou du guidon**

a. Le trompette sonne l’appel régimentaire et la musique exécute une fanfare.

b. La garde de l’étendard ou du guidon va prendre place à la gauche du régiment en roulant à une vitesse de 10 km/h.

c. Le trompette joue la sonnerie « sabre en main » pour donner l’ordre de saluer ou de présenter les armes lorsque la garde de l’étendard ou du guidon atteint le flanc gauche de l’unité.

d. La garde de l’étendard ou du guidon défile devant le régiment, suivie des VBC qui l’escortent, en laissant flotter l’étendard ou le guidon, au son de la musique.

e. Lorsque la garde de l’étendard ou du guidon atteint le flanc droit :

(1) le trompette joue la sonnerie « sabre à l’épaule » qui signifie de mettre l’arme à l’épaule ou de se remettre au garde-à-vous; et

(2) la garde de l’étendard ou du guidon retourne prendre sa position sur le terrain de rassemblement en exécutant une conversion.

ARTILLERY – GENERAL

22. Artillery units may parade either mounted or dismounted, however the normal procedure is to carry out an ordinary dismounted parade followed by a mounted drive past.

23. Mounted drive pasts are generally performed when a regiment or battery wishes to parade its Colours, the guns, on special occasions. Because the Colours are the focus of the drive past, only F Echelon AFVs need take part.

24. Guns shall not be decorated, used as mere decoration or placed unprotected around the edge of a parade square. If artillery guns are positioned on the parade ground during parades, other than as AFVs or towed equipment for mounted drive pasts, they shall only be used in lieu of flags to mark Flag Points C and D (Figure 9-2-1), with a detachment sentry at each gun. Immediately after the march or drive past, these guns should be removed from the parade ground.

25. Depending on the size, surface conditions, etc., of the parade ground, AFVs and guns may be either pre-positioned on the parade ground in rear of the dismounted parade (Figure 9A-1) or in some other location adjacent to the parade ground prior to the unit falling in for the dismounted parade.

26. The dismounted parade is conducted as a normal review (except that artillery units do not fix bayonets when parading by themselves) up to the end of the Royal (General) Salute following the advance in review order. In addition:

a. the Standard of The Royal Regiment of Canadian Artillery shall be flown from the main flagpole situated in rear of the dais;

b. regimental pennants shall be flown from antennas on the commanding officer's, the deputy commanding officer's and battery commanders' AFVs; and

c. the reviewing dignitary and spectators must be made aware that a mounted drive past will take place.

ARTILLERIE – GÉNÉRALITÉS

22. Les troupes peuvent être montées ou à pied au cours des défilés de l'artillerie. Cependant, il est d'usage d'effectuer un défilé à pied suivi d'un défilé motorisé.

23. En règle générale, on effectue un défilé motorisé lorsqu'un régiment ou une batterie désire faire défiler ses drapeaux consacrés, c'est-à-dire ses canons, pour marquer un événement particulier. Comme le but principal de la cérémonie est de faire défiler les canons, seuls les VBC de l'échelon F ont besoin d'y participer.

24. On ne doit pas décorer les canons, les utiliser comme de simples décorations ou les laisser sans protection en bordure d'un terrain de rassemblement. Si des pièces d'artillerie sont en place sur le terrain de rassemblement au cours d'un défilé autre qu'un défilé de VBC ou de matériel tracté dans le cas d'un défilé motorisé, on doit les utiliser uniquement à la place des fanions indicateurs aux points C et D (figure 9-2-1) et poster une sentinelle à chaque emplacement de pièce. Dès que le défilé à pied ou le défilé motorisé est terminé, on doit retirer ces pièces du terrain de rassemblement.

25. Selon les dimensions, le genre de revêtement et l'état du terrain de rassemblement, les VBC et les canons peuvent être mis en place sur le terrain de rassemblement, à l'arrière des troupes à pied (figure 9A-1), avant le début de la cérémonie ou dans un autre endroit approprié voisin du terrain de rassemblement jusqu'à ce que l'unité vienne prendre position en vue du défilé à pied.

26. Le défilé à pied se déroule comme dans le cas d'une revue habituelle (sauf que les unités d'artillerie ne mettent pas les baïonnettes au canon lorsqu'elles défilent seules) jusqu'à la fin du salut royal (général) effectué après l'avance en ordre de revue. En outre :

a. l'étendard du Royal Regiment of Canadian Artillery doit flotter au mât principal situé à l'arrière de l'estrade d'honneur;

b. les fanions régimentaires doivent être fixés aux antennes des véhicules du commandant, du commandant adjoint et des commandants des batteries; et

c. le dignitaire et les spectateurs doivent être informés à l'avance qu'un défilé motorisé aura lieu.

27. On completion of the Royal (General) Salute at the end of the dismounted portion of the parade, the commanding officer's trumpeter shall sound "Mount" (a "G" may also be sounded after the call to provide an executive command). All ranks shall observe a standard pause, turn right, observe a standard pause, port arms, observe another standard pause and, under control of their sub-unit commanders, double to their guns and AFVs, mounting on arrival.

28. Once mounted, AFV commanders shall stand at attention, grasping the top of the windshield with their left hand, or be seated as applicable. All personnel seated in the rear of AFVs shall sit at attention, grasping their personal weapons between their knees.

29. Once the regiment has cleared the inspection line, the band shall position itself on that line facing the dais. The band shall play appropriate music while the regiment is mounting and starting its AFVs. The band conductor will remain alert for the commencement of the drive past.

30. When all personnel are mounted, the commanding officer shall order "Start Up" by raising his right arm vertically above his shoulder and moving the arm in a circular motion or by having his trumpeter sound the order. When all their AFVs are running, battery commanders will notify the commanding officer by raising their right arm vertically above the shoulder as for gun drill. The commanding officer will acknowledge this signal in the same manner.

31. On the command or trumpet call, DRIVE PAST BY BATTERIES IN COLUMN, RIGHT WHEEL, FOR – WARD, each battery shall wheel to the right and drive off, maintaining the interval depicted in Figure 9A-2. The column shall not exceed a speed of 8 to10 km/h.

32. During the drive past, the band shall play the regimental trot past, "Keel Row", for all artillery units except those of the Royal Canadian Horse Artillery, and the regimental gallop past, "Bonnie Dundee", for Royal Canadian Horse Artillery units.

27. Après le salut royal (général) effectué à la fin de la partie de la cérémonie qui se déroule à pied, le trompette du commandant doit jouer la sonnerie signifiant « montez » (il peut également jouer un sol pour donner un commandement d'exécution). Les troupes font alors une pause réglementaire, tournent à droite, font une deuxième pause, adoptent la position « au port, armes », font une autre pause et, sous les ordres de leur commandant de sous-unité, se dirigent vers leur canon et leur VBC au pas de gymnastique et montent immédiatement à bord.

28. Une fois à bord de leur véhicule, les commandants de VBC prennent place au garde-à-vous, saisissant la partie supérieure du pare-brise de la main gauche ou s'asseoir, selon les ordres reçus. Les militaires qui prennent place à l'arrière des véhicules s'assoient au garde-à-vous, tenant leurs armes immobiles entre leurs genoux.

29. Dès que le régiment a quitté la ligne de revue, la musique y prend place elle-même, face à l'estrade d'honneur. La musique joue une pièce appropriée pendant que les troupes montent à bord de leur VBC et mettent le moteur en marche. Le chef de musique surveille la mise en branle du défilé motorisé.

30. Lorsque toutes les troupes sont montées à bord des VBC, le commandant donne le commandement « lancer les moteurs » en élevant le bras droit au-dessus de l'épaule et en exécutant un mouvement de rotation au-dessus de sa tête. Il peut également demander au trompette de jouer le commandement. Lorsque tous leurs véhicules sont en marche, les commandants de batterie indiquent au commandant qu'ils sont prêts en élevant le bras droit verticalement au-dessus de l'épaule comme ils le font au cours de l'exercice des canons. Le commandant indique qu'il a compris le signal en répétant le même geste.

31. Au commandement ou à la sonnerie du trompette « DÉFILEZ EN COLONNE PAR BATTERIE, À DROITE-DROITE; VERS L'A — VANT », les batteries s'ébranlent en faisant une conversion vers la droite, et se mettent en route en conservant les intervalles indiqués à la figure 9A-2. La colonne doit se déplacer à une vitesse ne dépassant pas 8 à 10 km/h.

32. Pendant le défilé, la musique doit jouer la marche régimentaire au trot « Keel Row » pour toutes les unités d'artillerie à l'exception de la Royal Canadian Horse Artillery, et la marche régimentaire au galop « Bonnie Dundee » pour les unités de la Royal Canadian Horse Artillery.

33. On the command EYES – RIGHT, all AFV commanders shall salute, commencing at Point C (Figure 9-2-1) and ending at Point D. All other personnel shall look directly to their front.

34. On the completion of the eyes front at Flag D, the commanding officer shall fall out of the column and join the reviewing officer at the dais. The deputy commanding officer shall lead the regiment from the parade square to the dispersal area, all personnel remaining mounted.

ARTILLERY – THE MOUNTED REVIEW WITH SELF-PROPELLED GUNS

35. Mounted parades with self-propelled guns are conducted in a similar manner to those for an armoured regiment (see above). However, the guns shall not be traversed or dipped while driving past, and a trooping ceremony is not carried out.

33. Au commandement « TÊTE À – DROITE », tous les commandants de VBC saluent à partir du point C (figure 9-2-1), jusqu'au point D. Les autres membres du personnel continuent à regarder droit devant eux.

34. Dès que le dernier commandant de VBC a fini de saluer au fanion D, le commandant quitte la colonne et va rejoindre le dignitaire sur l'estrade d'honneur. Le commandant adjoint dirige le régiment vers le lieu de dispersion et les troupes demeurent à bord des VBC.

ARTILLERIE – REVUE DES TROUPES AVEC DES CANONS AUTOMOTEURS

35. La revue des troupes avec des canons automoteurs s'effectue de la même façon que la revue d'un régiment blindé (voir ci-dessus). Cependant, on ne fait pas pivoter les canons et on ne les abaisse pas pendant le défilé, et il n'y a pas de défilé des drapeaux.

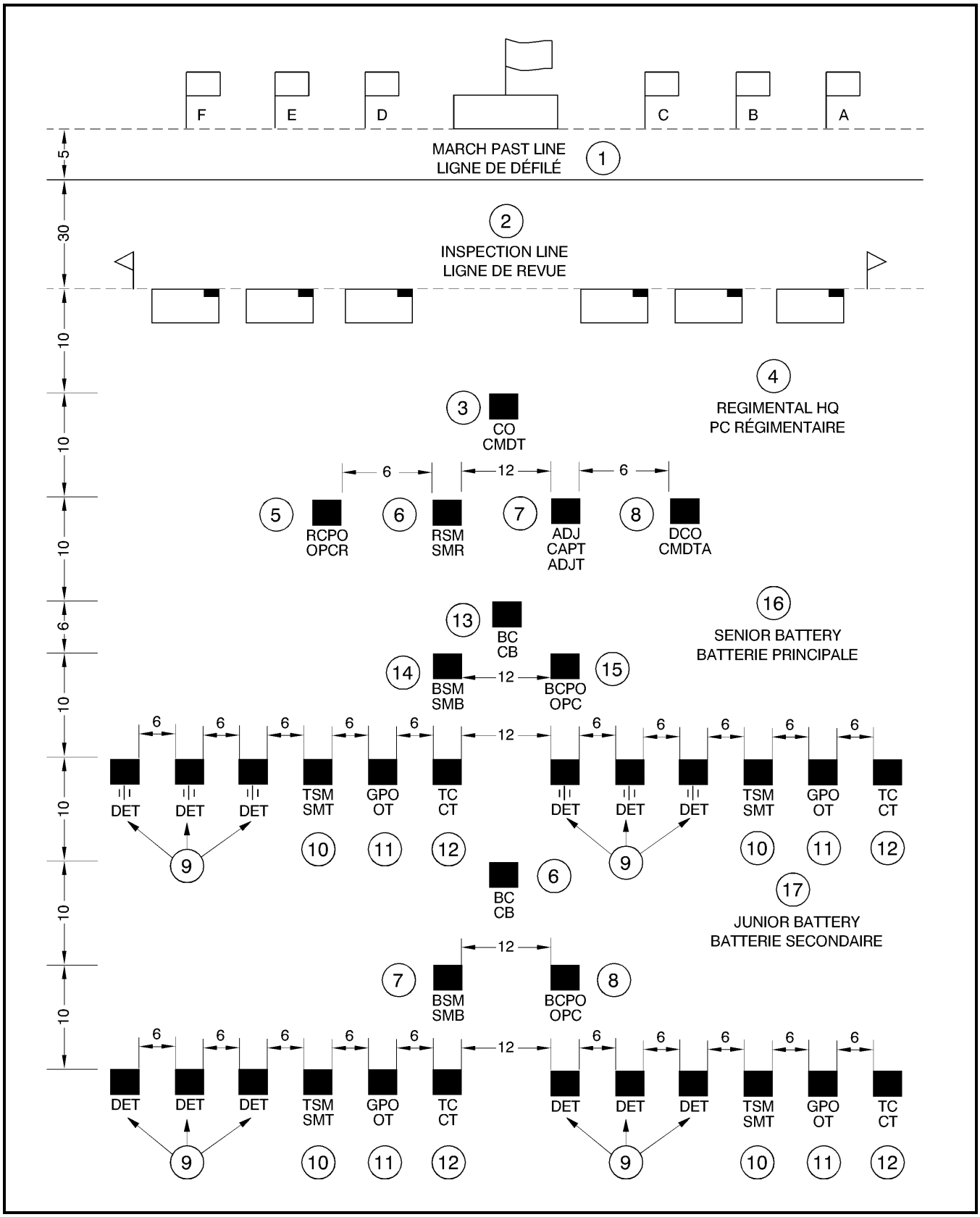

Figure 9A-1 Artillery – Position of Vehicles
Figure 9A-1 Artillerie – Disposition des véhicules

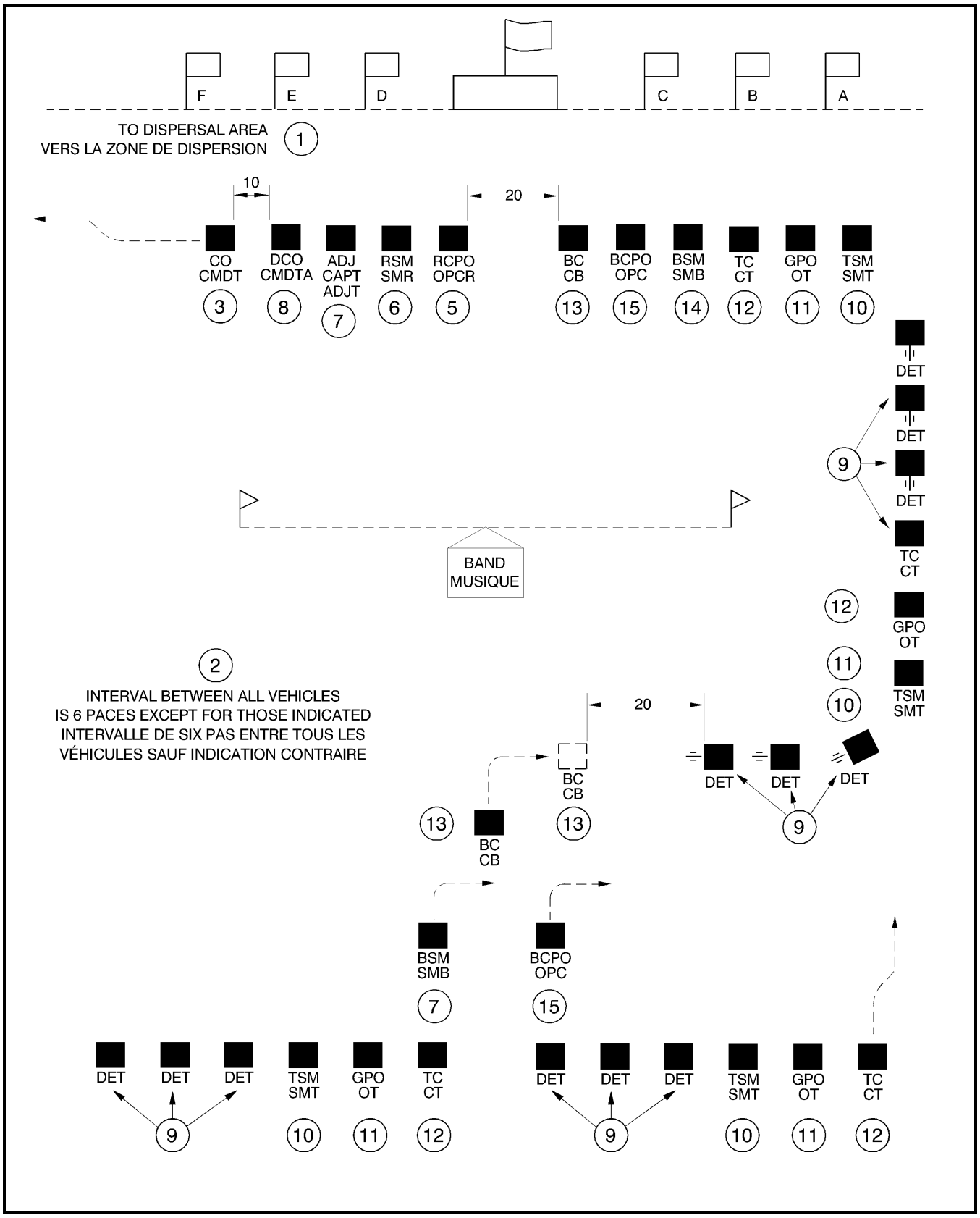

Figure 9A-2 Artillery – Drive Past
Figure 9A-2 Artillerie – Défilé motorisé

ANNEX B

MODIFICATIONS TO PARADE PROCEDURES – EXAMPLE: TROOPING THE COLOUR

INTRODUCTION

1. Parade commanders can modify procedures to meet particular circumstances. An example is the ceremony known as “Trooping the Colour and Guard Mounting from Horse Guards Parade” conducted annually by British foot guards in London, England. The parade is composed of four “guards” found from foot guard battalions in London District. Some of the guards continue after the parade to mount guard at the Royal palaces. Because of these unique circumstances, among other differences:

a. the parade is not composed of a single organized battalion, but rather a group of guards;

b. the size of each guard is determined by the space on Horse Guards Parade (a specific public parade ground in London) and the duties to be performed by The Queen’s Guard;

c. the rank, number and positions on parade of officers with each guard are tailored to the duty to be performed and are based on 19th Century company organizations, as are the rank, number and positions on parade of supervisory warrant officers and senior non commissioned officers with each guard;

d. only one Colour (that which is to accompany The Queen’s Guard to its duties) is ever carried; and

e. left guides (vice right markers) are marched (not called) forward onto the parade ground, the parade marches on as a battalion (vice companies), left (vice right) dresses, etc., to fit the peculiarities of that specific location and occasion.

ANNEXE B

MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES DE RASSEMBLEMENT – PAR EXEMPLE : LA CÉRÉMONIE DE LA PARADE DU DRAPEAU CONSACRÉ

INTRODUCTION

1. Les commandants peuvent modifier les procédures en fonction de circonstances particulières. Un exemple est la cérémonie de la parade du drapeau consacré et de la relève de la garde des Horse Guards à laquelle participent chaque année les gardes à pied britanniques à Londres, en Angleterre. Participent à cette cérémonie quatre « gardes » prélevées au sein des bataillons des gardes à pied du district de Londres. Après la cérémonie, une partie des gardes continue de monter la garde devant les palais royaux. Comme il s’agit d’une cérémonie unique en son genre, celle-ci comporte, entre autres, les différences suivantes :

a. on fait défiler un groupe de gardes et non un simple bataillon;

b. la taille de chaque garde est déterminée en fonction de l’espace disponible au terrain de rassemblement Horse Guards Parade (un terrain de rassemblement public précis à Londres) et des tâches que la garde de la Reine doit exécuter;

c. le grade, le nombre et la position sur le terrain de rassemblement des officiers au sein de chaque garde dépendent du service de garde à exécuter et découlent de l’organisation des compagnies au XIXe siècle, tout comme le grade, le nombre et la position sur le terrain de rassemblement des adjudants et des sous-officiers supérieurs au sein de chaque garde;

d. on ne fait défiler qu’un drapeau consacré (celui qui accompagne la garde de la Reine pendant son service de garde); et

e. les guides de gauche se dirigent vers le terrain de rassemblement sans être appelés, le défilé se fait en bataillon (plutôt qu’en compagnies), les alignements se font par la gauche (plutôt que par la droite), etc., pour s’adapter aux particularités de cet emplacement et des circonstances.

2. This is not the only trooping ceremony carried out by British foot guards prior to mounting guard in London or on other occasions elsewhere, but it was used almost verbatim in army ceremonial publications as an example of trooping the Colour, and copied unchanged into Canadian manuals until 1976. It is retained as an example of how parade commanders can modify procedures to fit specific circumstances. Commanders may continue to follow this unique procedure at their discretion. They should be aware that additional training will be required because the non-standard positions on parade and parade routines involved.

3. Care must be taken not to slavishly follow the detail in this annex to the point of either:

a. needlessly removing officers and non-commissioned members from a parade which troops their Colour, on the grounds that the detail for this specific version of the ceremony does not provide them with a position on parade; or

b. failing to carry out a trooping ceremony, on the grounds that the unit's establishment is too small to meet the guard numbers laid down in this particular example.

SEQUENCE

4. The sequence of events in trooping the Colour is as follows:

a. the battalion is reorganized into four "guards" and parade appointments modified as noted below;

b. the guards are formed up on the parade ground using a special display routine;

c. the Colour is trooped, and the guards are then marched past in slow and quick time; and

d. the parade's conclusion is changed if the reviewing officer remains until the troops march off to other duties.

2. Il ne s'agit pas de la seule parade du drapeau consacré effectuée par les gardes à pied britanniques avant de monter la garde à Londres ou, en d'autres circonstances, ailleurs, mais c'est celle qui a été décrite quasi intégralement dans les publications de l'armée relatives au cérémonial à titre d'exemple de parade du drapeau consacré. Elle a été reprise sans modification dans les manuels au Canada jusqu'en 1976. On s'en sert pour démontrer comment les commandants de rassemblements peuvent adapter les procédures à des circonstances particulières. Les commandants peuvent continuer d'appliquer cette procédure particulière, à leur discrétion. De l'entraînement supplémentaire sera nécessaire à cause des postes particuliers à adopter sur le terrain de rassemblement et de l'évolution inhabituelle de la parade.

3. Il faut toutefois faire preuve de jugement afin d'éviter de commettre les erreurs suivantes :

a. empêcher des officiers et des militaires du rang de participer à la parade du drapeau consacré de leur unité, sous prétexte que cette version particulière de la cérémonie ne prévoit pas une place pour eux sur le terrain de rassemblement; ou

b. ne pas faire une parade du drapeau consacré sous prétexte que l'effectif de l'unité n'est pas assez important et qu'il est impossible d'obtenir l'effectif décrit dans l'exemple.

SÉQUENCE

4. La parade du drapeau consacré se déroule comme suit :

a. le bataillon est séparé en quatre gardes et les fonctions de commandement du rassemblement sont modifiées de la façon indiquée ci-dessous;

b. les gardes se forment sur le terrain de rassemblement en faisant des évolutions spéciales;

c. la parade du drapeau consacré a lieu, puis les gardes défilent au pas ralenti et au pas cadencé; et

d. la fin de la parade est modifiée si l'officier de la revue reste sur place jusqu'à ce que les troupes s'en aillent exécuter d'autres tâches.

REORGANIZATION

5. The battalion is organized into four sub-units. Other than the Escort for/to the Colour, the companies are referred to as Nos. 2, 3 and 4 Guards (reflecting the convention for numbering sub-units in foot guard battalions, and the subsequent duties of the guard on the right of the line). Whenever possible, the strength of the escort and each guard shall be:

a. One major or captain (three paces in front of the second file from the right).

b. One captain or lieutenant (three paces in front of the second file from the left).

c. One lieutenant or second-lieutenant (three paces in front of the centre of the guard).

d. One master warrant officer (Right Marker, on the right of the front rank).

e. One warrant officer (Left Marker, on the left of the front rank).

f. One sergeant (Right Marker, three paces in rear of the second file from the right except where otherwise stated).

g. One sergeant (Left Marker, three paces in rear of the second file from the left except where otherwise stated).

h. One additional sergeant (Supernumerary, three paces in rear of the third file from the left of the Escort for the Colour).

i. Seventy-two rank and file, or a number not less than 48, that is divisible by both three and four (to form two or three ranks).

6. If the deputy commanding officer joins the parade, his position will be on the right (vice left) of the line of officers, the adjutant in a similar position, but on the left (vice right) of the line. During the march past the deputy commanding officer will march behind the commanding officer, but lead when the commanding officer moves to the right of the dais. The adjutant's position will be in rear of the rear guard during the march past.

RÉORGANISATION

5. Le bataillon est séparé en quatre sous-unités. Outre la garde du drapeau consacré et pour celui-ci, on appelle les compagnies gardes n° 2, 3 et 4 (pour rappeler la convention de numérotation des sous-unités des bataillons de gardes à pied et les fonctions subséquentes des gardes à la droite de la ligne). Dans la mesure du possible, l'effectif de l'escorte et de chaque garde comprend :

a. Un major ou capitaine (trois pas en avant de la deuxième file de droite).

b. Un capitaine ou lieutenant (trois pas en avant de la deuxième file de gauche.

c. Un lieutenant ou sous-lieutenant (trois pas en avant de la garde, au centre de celle-ci).

d. Un adjudant-maître (guide de droite, à la droite du rang avant).

e. Un adjudant (guide de gauche, à la gauche du rang avant).

f. Un sergent (guide de droite, trois pas en arrière de la deuxième file de droite, sauf indication contraire).

g. Un sergent (guide de gauche, trois pas en arrière de la deuxième file de gauche, à moins d'indication contraire).

h. Un sergent supplémentaire (surnuméraire, trois pas derrière la troisième file de gauche de la garde du drapeau consacré).

i. Soixante-douze sous-officiers et militaires du rang, ou un détachement d'au moins 48 sous-officiers et militaires du rang (pour former deux ou trois rangs).

6. Si le commandant adjoint participe au rassemblement, il doit se placer à la droite de la ligne des officiers, le capitaine-adjudant occupant la même place, mais à la gauche (plutôt qu'à la droite) de la ligne. Pendant le défilé, le commandant adjoint marche derrière le commandant, mais se place en tête lorsque le commandant se rend occuper sa place à la droite de l'estrade d'honneur. Pendant le défilé, le capitaine-adjudant se place en arrière de la garde arrière.

7. The Colour Officer shall be the junior lieutenant of the Escort for the Colour. The initial Colour party, positioned in front of the left flank of the battalion, shall consist of:

a. Colour Warrant Officer – one master warrant officer or warrant officer.

b. Colour Sergeant – one sergeant.

c. Colour Sentries – two corporals or privates (later to form the right single file of the Escort to the Colour).

FORMING-UP ON PARADE

8. The normal forming-up sequence in Table 7-4-1 is adjusted as follows:

9. **Falling in as a Unit.** Prior to advancing onto the parade ground, the guard master warrant officers shall fall in the escort and guards at the assembly area detailed in the Parade Order, call the roll, size and inspect their guards. The escort and guards shall be formed in line under the command of the master warrant officer of the Escort for the Colour, while the master warrant officer and sentries attending the Colour and the orderly uncasing the Colour shall position themselves to the left of No. 4 Guard, the left markers will form in line to the right front of the Escort for the Colour and the band and drums shall form on the right flank of the Escort for the Colour.

10. **Markers.** On the bugle call “Markers”, the chief warrant officer marches the left markers onto the parade square, halting when the marker for the escort reaches the proper position (left marker rather than right marker positions being determined in advance). The chief warrant officer then positions the markers following the normal procedure for markers in Table 7-4-1.

11. **The Advance.** When the “Advance” is sounded to order the assembled unit onto the parade ground, the escort and guards, under the command of the master warrant officer of the escort, and led by the band, is marched in column of threes onto the parade ground, approaching from the left, and at the frontage of each guard behind the posted line of guards on the inspection line (see Figure 9B-1). A sentry or mark on the right of the parade ground is normally used to align the marching troops.

7. Le porte-drapeau consacré est le lieutenant subalterne de la garde. L’escorte du drapeau consacré initiale, postée en avant du flanc gauche du bataillon, comprend :

a. l’adjudant du drapeau consacré – un adjudant-maître ou un adjudant.

b. le sergent du drapeau consacré – un sergent.

c. les sentinelles du drapeau consacré – deux caporaux ou soldats (qui formeront plus tard la file de droite de l’escorte pour le drapeau consacré).

RASSEMBLEMENT

8. La séquence de rassemblement du tableau 7-4-1 est modifiée comme suit :

9. **Rassemblement d’unité.** Avant de se diriger vers le terrain de rassemblement, l’adjudant-maître de chacune des gardes forme sa garde à l’endroit prévu dans les ordres, fait l’appel, aligne sa garde par rang de taille et l’inspecte. La garde du drapeau consacré et les autres gardes se forment en ligne sous les ordres de l’adjudant-maître de la garde du drapeau consacré tandis que l’adjudant-maître et les sentinelles qui escortent le drapeau consacré et le planton chargé de dégainer le drapeau consacré prennent place à la gauche de la garde n° 4, les guides de gauche se forment en ligne à la droite du front de la garde du drapeau consacré et la musique et les tambours prennent place sur le flanc droit de la garde du drapeau consacré.

10. **Guides.** Lorsque le clairon sonne « guides », l’adjudant-chef dirige les guides de gauche vers le terrain de rassemblement, s’arrête lorsque le guide de la garde atteint sa position (on détermine à l’avance la position du guide de gauche plutôt que de droite). L’adjudant-chef place ensuite les guides selon la procédure habituelle décrite au tableau 7-4-1.

11. **L’avance.** Lorsqu’on sonne « vers l’avant » pour ordonner à l’unité rassemblée de se rendre sur le terrain de rassemblement, les gardes, sous le commandement de l’adjudant-maître de la garde et en suivant la musique, marchent en colonne par trois sur le terrain, à partir de la gauche et à la largeur de front de chaque garde, derrière la ligne des gardes, sur la ligne d’inspection (voir figure 9B-1). Une sentinelle ou un garde est généralement placé à la droite du terrain de rassemblement afin d’aligner les troupes qui marchent.

a. The initial Colour party (the Colour officer being with the others), with cased Colours, shall follow No. 4 Guard, wheeling independently to position itself on the left flank of the parade ground. The master warrant officer shall carry the cased Colour at the slope, and his or her rifle at the shoulder on the left side. On arriving into position, the Colour is uncased, and the Colour escorts, acting as sentries, commence patrolling a beat of ten paces (see Section 3, paragraphs 16 to 18).

b. The band ceases playing as the last guard approaches its position in line, and the chief warrant officer orders AT THE HALT, FACING LEFT, FORM COLUMN OF GUARDS. Each master warrant officer then orders AT THE HALT, ON THE LEFT, FORM – GUARD. This will bring the marching troops into line, facing the right side of the parade ground, with their left files wheeling to meet the posted left markers.

c. As the guards halt in place, the officers commence promenading on the parade ground's right flank, forward of the inspection line.

d. The band wheels to position itself for the trooping as noted in Section 3, paragraph 8.

e. The chief warrant officer then orders the guards to form two ranks and dress by the left. The master warrant officers shall take up positions, as the left markers turn left, by marching off five paces, halting, turning about and dressing their escort or guard, ordering ranks STEADY in succession (i.e., ESCORT, TWO, THREE, NO. FOUR GUARD, FRONT RANK – STEADY, etc.). Their movements are completed together.

f. The chief warrant officer orders TELL OFF BY GUARDS (the answers, in sequence, are ESCORT FOR THE COLOUR, TWO GUARD, THREE GUARD, NO. FOUR

a. L'escorte initiale du drapeau consacré (le porte-drapeau consacré étant avec les autres) suit la garde n° 4 et effectue une conversion individuelle pour se placer sur le flanc gauche du terrain de rassemblement. L'adjudant-maître porte le drapeau consacré engainé à la position au port et son fusil à l'épaule gauche. Une fois à sa position, on dégaine le drapeau consacré et les membres de la garde du drapeau consacré, qui font fonction de sentinelles, doivent commencer à faire une ronde de dix pas (voir la section 3, paragraphes 16 à 18).

b. La musique cesse de jouer lorsque la dernière garde approche de sa position dans la ligne et l'adjudant-chef donne le commandement « À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE DE — GARDES ». Chaque adjudant-maître donne le commandement « À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ — GARDE ». Les troupes se placent alors en ligne, face au côté droit du terrain de rassemblement, et les files de gauche effectuent une conversion pour rejoindre les guides de gauche à leur poste.

c. Lorsque les gardes font halte, les officiers commencent la promenade sur le flanc de droite du terrain de rassemblement, en avant de la ligne d'inspection.

d. La musique effectue une conversion pour se placer en vue de la parade, comme décrit au paragraphe 8 de la section 3.

e. L'adjudant-chef commande alors aux gardes de former deux rangs et de s'aligner sur la gauche. Les adjudants-maîtres prennent leur position pendant que les guides de gauche tournent à gauche, font cinq pas en avant, s'arrêtent, font demi-tour et alignent leur escorte ou leur garde et commandent successivement aux rangs de demeurer immobiles (c.-à-d. « GARDE, DEUX, TROIS, GARDE N° 4, RANG AVANT, IMMO — BILE », etc.). Leurs mouvements se terminent en même temps.

f. L'adjudant-chef donne le commandement « IDENTIFIEZ-VOUS PAR GARDE » (la séquence de réponses est « GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, GARDE DEUX,

GUARD – no confirmation is given by the chief warrant officer since the parade's composition was pre-determined), and then ORDER – ARMS, and STAND AT – EASE.

12. **Forming Under the Adjutant.** Following the parade being stood at ease by the chief warrant officer, the adjutant shall march from his position behind the dais onto the parade ground, and advance towards the chief warrant officer. The following commands (Table 9B-1) are then given:

GARDE TROIS, GARDE N° 4 »; aucune confirmation n'est donnée par l'adjudant-chef puisque la composition de la parade était prédéterminée), puis « AU PIED — ARMES » et « EN PLACE RE — POS ».

12. **Rassemblement sous les ordres du captaine-adjudant.** Après que l'adjudant-chef a donné l'ordre aux troupes de se mettre en place repos, le capitaine-adjudant quitte son poste derrière l'estrade d'honneur et se dirige vers l'adjudant-chef sur le terrain de rassemblement. L'adjudant-chef donne alors les commandements suivants (tableau 9B-1) :

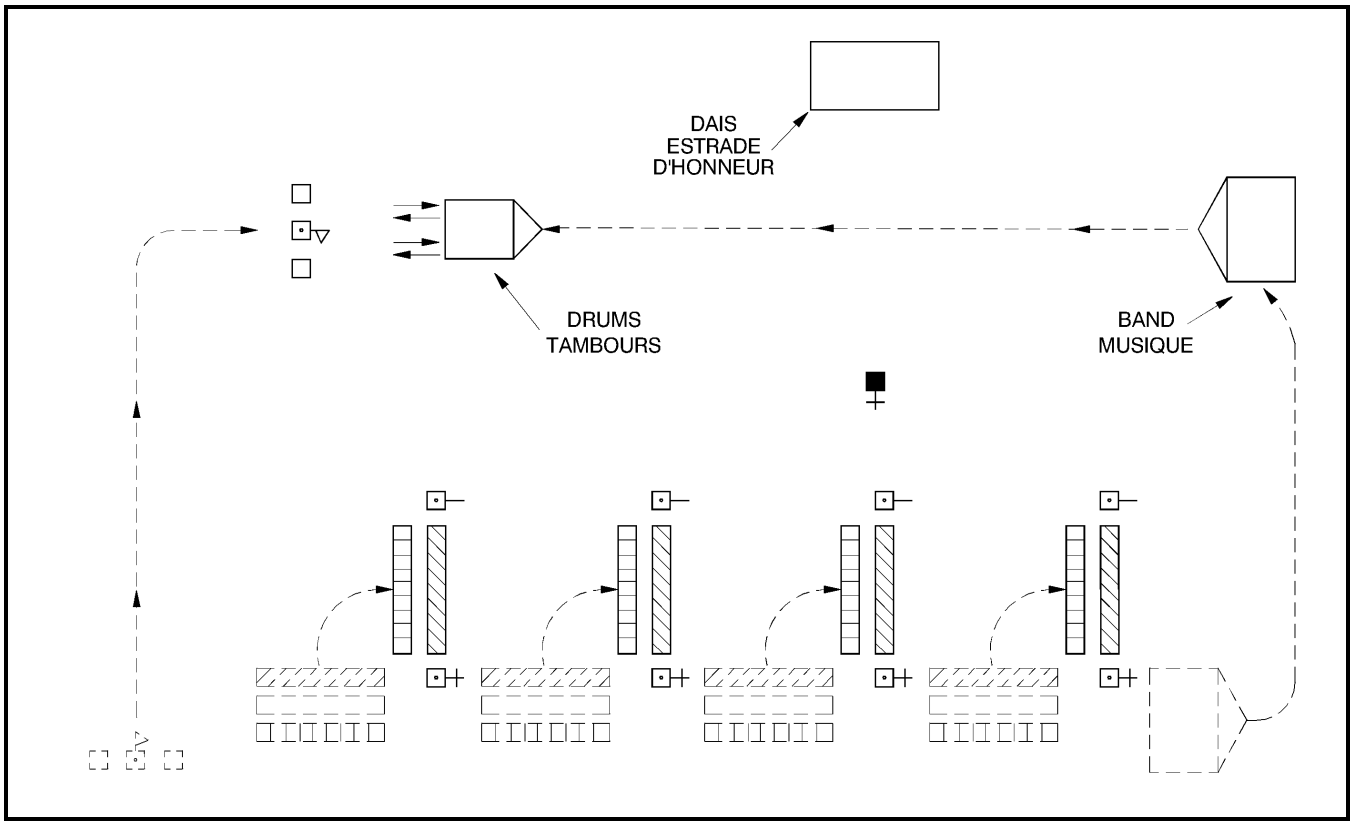

Figure 9B-1 March on for Trooping the Colour
Figure 9B-1 Rassemblement en vue de la parade du drapeau consacré

No.	Command	By	Action	Remarks
1	GUARDS, ATTEN – TION	CWO	Escort and guards come to attention.	
2	GUARDS, SHOULDER – ARMS	CWO	Escort and guards shoulder arms.	As the adjt halts two paces in front of the CWO, the CWO shall salute, the adjt will return the salute and the CWO reports, “Guards formed as ordered, __ officers and __ NCMs on parade, Sir”. The adjt shall order the CWO to fall in and, after they exchange salutes, the CWO shall turn to his left and march to a position one arm’s length in front of the inspection line and in line with the rear rank of No. 4 Guard.
When the adjt has taken over the parade, the officers shall cease to promenade and form a line along the right flank, ahead of the band. The officers of No. 4 Guard will be on the right flank of their line, with the remainder in sequence so that the officers of the escort are on the left flank.				
3	GUARDS, AT THE HALT, ON MARKERS, LEFT – FORM	Adjt	The front of the escort and each guard shall execute a left incline and the left markers turn left.	On the command “FORM”, the left marker of the escort and each guard shall turn left, double out around the flank of their respective sub-unit to a point at arm’s length in front of where the second file from the right flank of their sub-unit shall stand when the line is formed, halt and taking the time from the marker of the escort, turn about and recover arms. The CWO shall cover the markers.

Table 9B-1 (Sheet 1 of 4) Forming under the Adjutant

No.	Command	By	Action	Remarks
4	MARKERS – STEADY	CWO	The markers shall shoulder arms from the recover.	
5	GUARDS, QUICK – MARCH	Adjt	The escort and each guard completes the movement, forming in line on the inspection line.	The CWO moves to a position one pace to the left of the line and aligned with the front rank.
6	GUARDS, OPEN ORDER – MARCH	Adjt	The rear rank of each guard and the escort take three half paces back.	
7	GUARDS, LEFT – DRESS	Adjt	Each guard and the escort shall dress. The dressing maybe done either by full arm, or shoulder dressing. On the command DRESS, the left markers at arm's length in front of the alignment shall turn their heads to the left and at the same time extend their left arms sharply toward the line, parallel to the ground, fists clenched, on which the line will dress.	The CWO shall turn left, march out four paces, turn about and proceed to dress the front and rear ranks, ordering each rank STEADY once it is dressed. Upon completing the dressing of the rear rank, the CWO shall turn left, return to a position six paces to the left of the front rank, halt and turn right.
8	GUARDS, EYES – FRONT	CWO	The escort and guards shall act as ordered. On the command FRONT, the left markers shall turn their heads to the front, at the same time cutting their left arm to the side, turn left and double through the ranks to their places in line and halt. The necessary files in the escort and each guard will "make way" by taking one pace to the rear and one pace to the side, to allow the markers to double through. The CWO shall take up his position in the supernumerary rank in rear of the right marker of No. 2 Guard.	

Table 9B-1 (Sheet 2 of 4) Forming Under the Adjutant

No.	Command	By	Action	Remarks
9	WARRANT AND NON-COMMISSIONED OFFICERS COMMANDING GUARDS, TO THE – FRONT	Adjt	On the command FRONT, the WOs commanding guards shall step forward two half paces and recover arms.	The right hand person of the rank shall move forward and fill the interval left vacant by his commander.
10	QUICK – MARCH	Adjt	The WOs shall step off in quick time at the recover, the drums beating a quick march. On the WOs reaching the march past line, No. 3 Guard WO shall halt and the remainder shall turn inwards and close on the centre WO and halt as shown in Figure 9B-2.	The drums will continue to beat until the last WO has halted. Taking their time from the No. 3 Guard WO, all the WOs will turn and face the line, the No. 3 Guard WO turning about, the remainder turning left and right and all shall shoulder arms from the recover.
11	GUARDS, ORDER – ARMS	Adjt	The escort and guards order arms.	The WOs act with the line and order arms.
12	GUARDS, STAND AT – EASE	Adjt	The escort and guards stand at ease.	The WOs act with the line and stand at ease. On the command EASE, the officers shall come to attention and draw swords.
13	OFFICERS, RIGHT – TURN	OC the Escort	The officers right turn.	
14	DRUMS, QUICK – MARCH	Drum Major of Drums	The drums shall beat the assembly, marching across the front of the line. They shall march through the intervals of the band, counter march, and halt in rear of it.	Moving on the Drum Major's command, the officers shall step off, swords at the carry. The leading officer shall wheel to the left, three paces short of the march past line, the reminder following. They shall pass inside the drums and three paces in front of the WOs.

Table 9B-1 (Sheet 3 of 4) Forming Under the Adjutant

No.	Command	By	Action	Remarks
15	OFFICERS – HALT	OC the Escort	The officers shall halt three paces in front of the WOs and three paces from each other as shown at Figure 9B-2.	
16	OFFICERS, INWARDS – TURN	OC the Escort	The officers shall turn to face the line.	The officers shall stand at ease, in succession by guard from right.
17	GUARDS ATTEN – TION	Adjt	The escort and guards shall come to attention.	The officers and WOs shall act with the line.
18	GUARDS WILL FIX BAYONETS – FIX	Adjt	The escorts and guards act as ordered.	The WOs will act with the line.
19	BAYO – NETS	Adjt	The escort and guards act as ordered.	The WOs will act with the line.
20	GUARDS, ATTEN – TION	Adjt	The escort and guards act as ordered.	The WOs will act with the line.
21	GUARDS, SHOULDER – ARMS	Adjt	The escort and guards shall shoulder arms.	The WOs will act with the line.

Table 9B-1 (Sheet 4 of 4) Forming Under the Adjutant

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« GARDES, GARDE-À — VOUS »	Adjuc	La garde du drapeau consacré et les autres gardes se mettent au garde-à-vous.	
2	« GARDES, À L'ÉPAULE — ARMES »	Adjuc	La garde du drapeau consacré et les autres gardes mettent l'arme à l'épaule.	Lorsque le capt adjt s'arrête à deux pas en avant de l'adjuc, celui-ci le salue, le capt adjt lui rend son salut et l'adjuc lui indique son effectif : « Les gardes sont formées selon les ordres; __ officiers et __ militaires du rang présents, Monsieur ». Le capt adjt donne à l'adjuc l'ordre d'aller prendre position et, après un échange de saluts, l'adjuc tourne à gauche et va prendre position à une longueur de bras en avant de la ligne de revue et en ligne avec le rang arrière de la garde n° 4.
Dès que le capt adjt a pris le commandement, les officiers cessent la promenade en bordure du terrain de rassemblement et se forment en ligne sur le flanc droit, devant la musique. Les officiers de la garde n° 4 prennent place à la droite de la ligne, les autres prenant place selon l'ordre numérique décroissant de façon à ce que les officiers de la garde du drapeau consacré soient sur le flanc gauche.				
3	« GARDES, À LA HALTE, SUR VOS GUIDES, À GAUCHE, FOR — MEZ »	Capt Adjt	Le rang avant de la garde du drapeau consacré et de chacune des gardes oblique vers la gauche et les guides de gauche tournent à gauche.	Au commandement « FOR — MEZ », le guide de gauche de chacune des gardes tournent à gauche, contournent le flanc de leur sous-unité respective au pas de gymnastique et vont prendre position à une longueur de bras en avant de l'endroit où la deuxième file du flanc droit de leur sous-unité doit se trouver au moment où la ligne est formée, s'arrêtent, et, réglant leurs mouvements sur ceux du guide de la garde des drapeaux consacrés, font demi-tour et adoptent la position replacez armes. L'adjuc couvre les guides.

Tableau 9B-1 (feuille 1 de 4) Rassemblement sous les ordres du capitaine-adjudant

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
4	« GUIDES, IMMOBILE »	Adjuc	Les guides mettent l'arme à l'épaule depuis la position replacez armes.	
5	« GARDES, PAS CADENCÉ — MARCHE »	Capt Adjt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes complètent la manœuvre de formation en se formant en ligne sur la ligne de revue.	L'adjuc va prendre position à un pas à la gauche de la ligne, en ligne avec le rang avant.
6	« GARDES, OUVREZ LES RANGS — MARCHE »	Capt Adjt	Le rang arrière de chaque garde et de l'escorte recule de trois demi-pas.	
7	« GARDES, PAR LA GAUCHE, ALI — GNEZ »	Capt Adjt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes s'alignent. L'alignement peut se faire soit à pleine extension du bras, soit épaule à épaule. Au commandement « ALI — GNEZ », les guides de gauche, qui sont à une longueur de bras en avant de la ligne, tournent la tête à gauche et, en même temps, étendent le bras gauche d'un mouvement vif en direction de la ligne, en fermant le poing et en gardant le bras parallèle au sol.	L'adjuc tourne à gauche, s'éloigne de quatre pas, fait demi-tour et aligne le rang avant ainsi que le rang arrière, donnant à chacun le commandement « IMMOBILE » dès l'alignement terminé. Lorsque le rang arrière est aligné, l'adjuc tourne à gauche, retourne prendre position à six pas à la gauche du rang avant, s'arrête et tourne à droite.
8	« GARDES — FIXE »	Adjuc	La garde du drapeau consacré et les autres gardes exécutent le commandement reçu. Au commandement « FIXE », les guides de gauche tournent la tête vers l'avant ramenant en même temps le bras gauche sur le côté et, passant à travers les rangs, retournent au pas de gymnastique occuper leur position en ligne et s'arrêtent. Pour leur permettre de passer à travers les rangs, les membres des files qu'ils doivent traverser leur ouvrent le passage en faisant un pas vers l'arrière et vers le côté. L'adjuc va prendre place dans le rang surnuméraire en arrière du guide de droite de la garde n° 2.	

Tableau 9B-1 (feuille 2 de 4) Rassemblement sous les ordres du capitaine-adjudant

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
9	« ADJUDANTS ET SOUS-OFFICIERS COMMANDANT LES GARDES, VERS L'A — VANT »	Capt Adjt	Au commandement « VERS L'A — VANT », les adj qui commandent les gardes font deux demi-pas vers l'avant et adoptent la position replacez armes.	La personne de droite du rang s'avance et occupe la place laissée libre par son commandant.
10	« PAS CADENCÉ — MARCHE »	Capt Adjt	Les adj se mettent à marcher au pas cadencé en gardant leur arme à la position replacez armes, tandis que les tambours battent la marche au pas cadencé. Lorsque les adj atteignent la ligne de défilé, l'adj de la garde n° 3 s'arrête et les autres tournent vers l'intérieur, ferment les rangs sur l'adj du centre et s'arrêtent de la façon qui est indiquée à la figure 9B-2.	Les tambours continuent à battre la marche jusqu'à ce que le dernier adj soit arrêté. Réglant leurs mouvements sur ceux de l'adj de la garde n° 3, tous les adj tournent et font face à la ligne, l'adj de la garde n° 3 faisant demi-tour et les autres tournant à gauche et à droite, puis tous mettent l'arme à l'épaule depuis la position replacez armes.
11	« GARDES, AU PIED — ARMES »	Capt Adjt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes mettent l'arme au pied.	Les adj mettent l'arme au pied en suivant la cadence des gardes.
12	« GARDES, EN PLACE RE — POS »	Capt Adjt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes se mettent en place repos.	Les adj adoptent la position en place repos en suivant la cadence des gardes. Au commandement « RE — POS », les officiers se mettent au garde-à-vous et dégainent leur sabre.
13	« OFFICIERS À DROITE, TOUR — NEZ »	Cmdt de la garde du drapeau consacré	Les officiers tournent à droite.	
14	« TAMBOURS, PAS CADENCÉ — MARCHE »	Tambour-major	Les tambours battent le rappel en défilant en face de la ligne des gardes. Ils passent entre les rangs de la musique, font une contremarche et s'arrêtent derrière la musique.	Au commandement donné par le tambour-major, les officiers se mettent en marche, sabre en main. L'officier qui est en tête fait une conversion vers la gauche, à trois pas en deçà de la ligne de défilé, les autres officiers le suivant. Ils passent en deçà des tambours, à trois pas en avant des adj.

Tableau 9B-1 (feuille 3 de 4) Rassemblement sous les ordres du capitaine-adjudant

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
15	« MESSIEURS LES OFFICIERS — HALTE »	Cmdt de la garde du drapeau consacré	Les officiers s'arrêtent à trois pas en avant des adj et à trois pas les uns des autres, comme l'indique la figure 9B-2.	
16	« MESSIEURS LES OFFICIERS, VERS L'INTÉRIEUR, TOUR — NEZ »	Cmdt de la garde du drapeau consacré	Les officiers tournent de façon à faire face à la ligne des gardes.	Les officiers se mettent en place repos, exécutant le mouvement successivement à partir de la droite.
17	« GARDES, GARDE-À — VOUS »	Capt Adjt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes se mettent au garde-à-vous.	Les officiers et les adj exécutent les mouvements en même temps que les gardes.
18	« GARDES, BAÏONNETTES AU CANON, FI — XEZ »	Capt Adjt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes exécutent le commandement reçu.	Les adj exécutent le mouvement en même temps que les gardes.
19	« BAÏON — NETTES »	Capt Adjt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes exécutent le commandement reçu.	Les adj exécutent le mouvement en même temps que les gardes.
20	« GARDES, GARDE-À — VOUS »	Capt Adjt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes exécutent le commandement reçu.	Les adj exécutent le mouvement en même temps que les gardes.
21	« GARDES, À L'ÉPAULE — ARMES »	Capt Adjt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes mettent l'arme à l'épaule.	Les adj exécutent le mouvement en même temps que les gardes.

Tableau 9B-1 (feuille 4 de 4) Rassemblement sous les ordres du capitaine-adjudant

13. **Fall in of the Officers.** Upon the parade completing, the commanding officer shall march from his position in the rear of the dais onto the parade ground, advance towards the adjutant and halt two paces in front of him. The adjutant shall salute and, after the commanding officer has returned the salute, he shall report “Guards formed as ordered, __officers and __ non-commissioned members on parade, Sir”. Upon being ordered to fall in, the adjutant shall draw his sword, salute, and upon the salute being returned, he shall turn left and march off to a position, three paces in front of the last single file on the left flank. Having taken over the parade, the commanding officer shall draw his sword and proceed as follows (Table 9B-2):

13. **Arrivée des officiers à leur poste.** Une fois le rassemblement terminé, le commandant de l’unité quitte sa position derrière l’estrade d’honneur, se dirige vers le terrain de rassemblement, s’approche du capitaine-adjudant et s’arrête à deux pas de celui-ci. Le capitaine-adjudant le salue et, après que le commandant lui a rendu son salut, il lui rend compte de son effectif : « Les gardes sont formées selon les ordres; __ officiers et __ militaires du rang présents, Monsieur ». Après avoir reçu l’ordre de joindre les rangs, le capitaine-adjudant dégaine son sabre, salue et après que le commandant lui a rendu son salut, il tourne à gauche et prend place à trois pas en avant de la dernière file du flanc gauche. Après avoir pris le commandement des troupes, le commandant de l’unité dégaine son sabre et donne les commandements suivants (tableau 9B-2) :

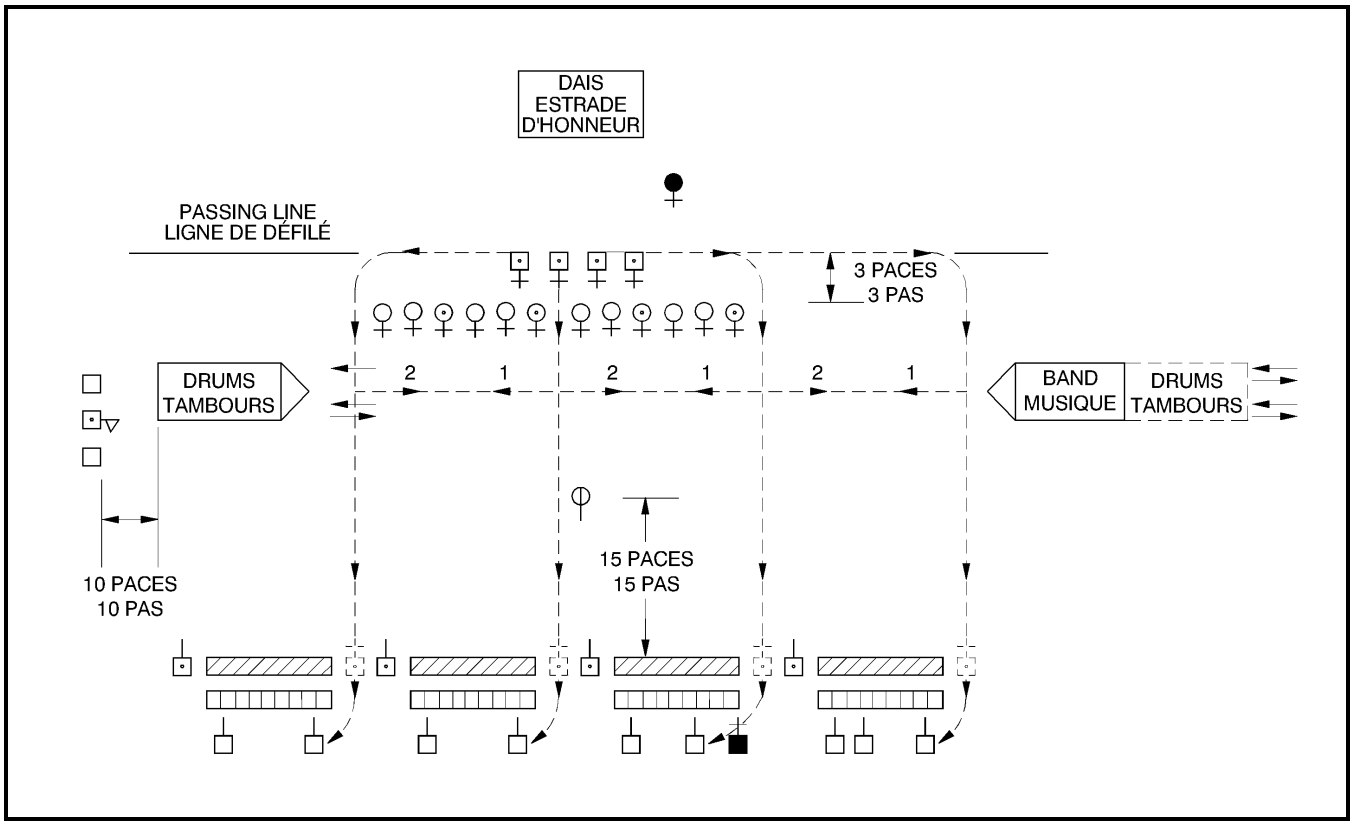

Figure 9B-2 Officers and WOs Prior to Taking Post in Front of their Guards
Figure 9B-2 Position des officiers et des adj avant d’aller prendre leur place devant leur garde

No.	Command	By	Action	Remarks
1	OFFICERS, WARRANT AND NON-COMMISSIONED OFFICERS, OUTWARDS – TURN	CO	The officers, WOs and NCOs of the escort and No. 2 Guard turn left, the remainder turn right.	After completing the turn, those falling in recover swords or arms.
2	TAKE POST IN FRONT OF YOUR GUARDS, QUICK – MARCH	CO	The WO of No. 3 Guard shall stand fast, whilst the remaining officers, WOs and NCOs shall step off. The drums shall beat the step until all have halted opposite their positions in line.	When the drums cease playing, they shall beat a tap and two five-strokes followed by a flam, all will turn facing the line, officers returning swords to the carry, the WOs and NCOs returning rifles to the shoulder arms positions.
3	TO YOUR GUARDS, SLOW – MARCH	CO	The officers, WOs and NCOs shall step off in slow time, the officers recover swords on the first pace, the WOs and NCOs recover arms on the first and third paces. Dressing by the centre. The CO steps off with sword at the carry and halts 15 paces from centre of the line of guards.	The band will play a slow march, ceasing to play as the WOs and NCOs arrive at their places in line. When the officers arrive at three paces from line, they shall mark time. The WOs and NCOs shall mark time when on the right of their guards, the right hand rear-rank persons having turned about, marched in slow time and returned to their position six paces from the line.
4	OFFICERS, WARRANT AND NON-COMMISSIONED OFFICERS – HALT	CO	The officers, WOs and NCOs and rear rank personnel halt.	The command is given immediately after all have taken up marking time.
5	OFFICERS, WARRANT AND NON-COMMISSIONED OFFICERS, ABOUT – TURN	CO	The officers, WOs, NCOs and rear rank personnel shall turn about. The WOs and NCOs will shoulder arms after turning.	The officers remaining at the recover, shall pick up their dressing by the right.

Table 9B-2 (Sheet 1 of 2) Fall in the Officers

No.	Command	By	Action	Remarks
6	OFFICERS – STEADY	Adjt	Officers shall turn head and eyes to the front and return swords to the carry position.	
7	GUARDS, ORDER – ARMS	CO	The escort and guards order arms.	
8	GUARDS, STAND AT – EASE	CO	The escort and guards stand at ease.	The CO turns to face the saluting base. The guards await the arrival of the reviewing dignitary.

Table 9B-2 (Sheet 2 of 2) Fall in the Officers

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« MESSIEURS LES OFFICIERS, ADJUDANTS ET SOUS-OFFICIERS, VERS L'EXTÉRIEUR, TOUR — NEZ »	Cmdt	Les officiers, les adj et les s/off de la garde du drapeau consacré et de la garde n° 2 tournent à gauche, les autres tournent à droite.	Après avoir tourné, les officiers replacent leur sabre et les adj et s/off font de même avec leur fusil.
2	« À VOS POSTES, EN AVANT DE VOS GARDES, PAS CADENCÉ — MARCHE »	Cmdt	L'adj de la garde n° 3 demeure immobile, tandis que les autres officiers, adj et s/off se mettent à marcher. Les tambours battent la mesure jusqu'à ce que tous aient pris place en ligne sur leur garde.	Les tambours cessent leurs battements par un coup simple suivi d'un ra de cinq et d'un fla. Aux battements du fla, tous tournent vers la ligne de garde, les officiers ramènent le sabre à la position en main les adj et les s/off remettant l'arme à l'épaule.
3	« VERS VOS GARDES, PAS RALENTI — MARCHE »	Cmdt	Les officiers, les adj et les s/off se mettent à marcher au pas ralenti, les officiers replaçant le sabre premier pas, les adj et les s/off remettant l'arme à l'épaule au premier et au troisième pas. Ils s'alignent par le centre. Le Cmdt se met en marche, le sabre à la position au port, et s'arrête à 15 pas du centre de la ligne des gardes.	La musique joue une marche lente, s'arrêtant au moment où les adj et les sous-officiers prennent place en ligne. Lorsqu'ils arrivent à trois pas de la ligne, les officiers marquent le pas. Les adj et les s/off marquent le pas lorsqu'ils arrivent à la droite de leur garde, les guides de droite du rang arrière de leur garde ayant fait demi-tour et étant retournés à leur position en ligne au moment où les adj et les sous-officiers se trouvaient à six pas de la ligne.
4	« MESSIEURS LES OFFICIERS, ADJUDANTS ET SOUS-OFFICIERS — HALTE »	Cmdt	Les officiers, les adj, les s/off et les militaires du rang arrière arrêtent.	Commandement donné immédiatement après que tous ont commencé à marquer le pas.
5	« MESSIEURS LES OFFICIERS, ADJUDANTS ET SOUS-OFFICIERS, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ »	Cmdt	Les officiers, les adj, les s/off et les militaires du rang arrière font demi-tour. Les adj et les s/off mettent l'arme à l'épaule après avoir fait demi-tour.	Tout en demeurant à la position replacez le sabre, les officiers s'alignent par la droite.

Tableau 9B-2 (feuille 1 de 2) Arrivée des officiers à leur poste

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
6	« MESSIEURS LES OFFICIERS, IMMO — BILES »	Capt adjt	Les officiers tournent la tête et les yeux vers l'avant et adoptent la position sabre en main.	
7	« GARDES, AU PIED — ARMES »	Cmdt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes mettent l'arme au pied.	
8	« GARDES, EN PLACE, RE — POS »	Cmdt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes adoptent la position en place repos.	Le Cmdt se tourne face à la ligne de salut. Les gardes attendent l'arrivée du dignitaire.

Tableau 9B-2 (feuille 2 de 2) Arrivée des officiers à leur poste

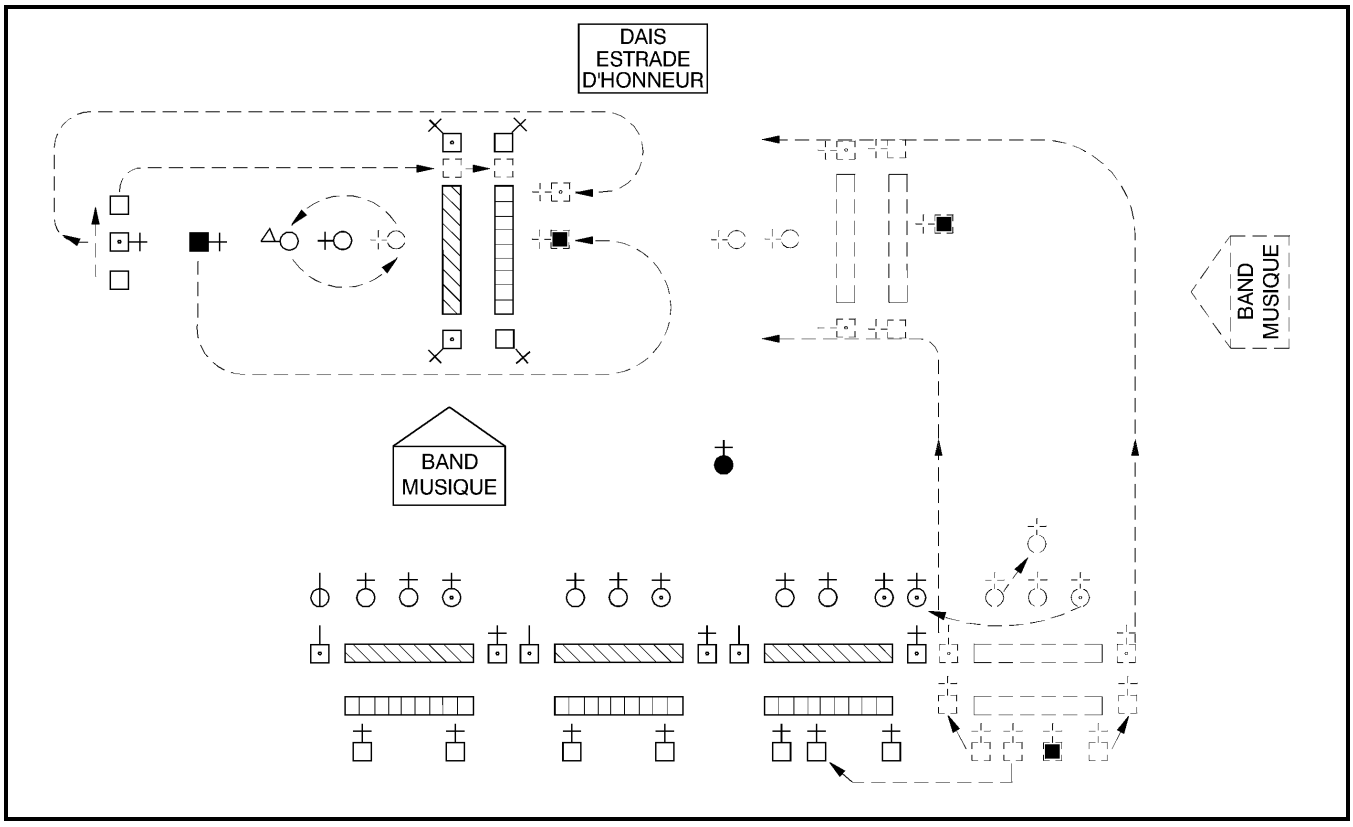

Figure 9B-3 The Escort Receiving the Colour
Figure 9B-3 Présentation du drapeau consacré à la garde du drapeau consacré

INSPECTION, TROOPING THE COLOUR, MARCH PAST

14. The unit will then receive the reviewing officer, be inspected, troop the Colour, and march past as normal (see sections 2 and 3).

15. When the commanding officer orders GUARDS, CLOSE ORDER – MARCH, in preparation for the march past, the command CLOSE is given as an execution word of command. The officers shall turn left on hearing it, and step off on MARCH, as the rear ranks move forward, to their positions for the close order.

a. The guard commanders shall move to positions six paces front and centre of their guards.

b. The lieutenants move around the left flank of their guards (the left markers shall make way by taking a pace to the rear and a pace to their right), to position themselves as follows: the lieutenants three paces rear and centre of the right half of their guard; and the second lieutenants three paces rear and centre of the left half of the guard.

REVUE, PARADE DU DRAPEAU CONSACRÉ ET DÉFILÉ

14. L'officier de la revue arrive et passe l'unité en revue. L'unité exécute ensuite la parade du drapeau consacré et défile de la manière habituelle (voir les sections 2 et 3).

15. Lorsque le commandant ordonne « GARDES, FERMEZ LES RANGS — MARCHE », en préparation pour le défilé, les officiers tournent à gauche au commandement « FERMEZ », puis avancent à la partie exécution du commandement, « MARCHE », pendant que les rangs arrières avancent vers leurs positions en rangs fermés.

a. Le commandant de chaque garde prend place six pas en avant de sa garde, centré sur celle-ci.

b. Les lieutenants contournent le flanc gauche de leurs gardes (les guides de gauche doivent libérer l'espace en faisant un pas vers l'arrière et un pas vers la droite) pour se placer comme suit : les lieutenants trois pas en arrière de leur garde, au centre de la moitié de droite de celle-ci, et les sous-lieutenants trois pas en arrière de leur garde, au centre de la moitié de gauche de celle-ci.

c. The rear rank markers of the escort move back to their position in the supernumerary rank.

d. The Colour officer shall take post three paces in rear of the fourth file from the left of the escort, the centre files of the escort making way to allow him to pass through by taking a pace to the rear and to the side.

e. The chief warrant officer shall take position three paces in rear of the Colour officer.

f. The sergeant who formerly held the Colour, shall take position to the right of the Colour, and the supernumerary sergeant shall return from No. 2 Guard to the escort and take position to the left of the Colour.

16. During the left form at Point 1 (see Figure 9-2-1), the officers of the escort and each guard shall re-position themselves in front of their escort and guard as detailed in paragraph 5, by moving around the left flanks of their respective guards. The Colour party shall move across the rear of the escort so that the Colour officer is positioned three paces in rear of the fourth file from the right of the escort.

17. The Colour party shall change flanks during the second and third left forms at points 1 and 2 (see Figure 9-2-1) in both slow and quick time.

18. As the last guard passes the saluting base, the band and drums shall step off in quick time, wheel left in front of the dais with the Drum Major saluting, and follow the rear guard. The band and drums shall proceed around the right flank of the guards and halt in rear and centre of the line. As soon as No. 4 Guard has completed the last left form at Point G (see Figure 9-2-1), the band and drums shall cease playing.

c. Les guides arrière de la garde du drapeau consacré retournent à leur position dans le rang surnuméraire.

d. Le porte-drapeau consacré se place trois pas derrière la quatrième file à partir de la gauche de la garde du drapeau consacré et les files centrales de la garde du drapeau consacré font un pas vers l'arrière et un vers le côté pour le laisser passer.

e. L'adjudant-chef se place trois pas derrière le porte-drapeau consacré.

f. Le sergent qui tenait le drapeau consacré doit se placer à la droite de celui-ci et le sergent surnuméraire doit retourner de la garde n° 2 à la garde du drapeau consacré et se placer à la gauche du drapeau consacré.

16. Pendant la formation à gauche au point 1 (voir la figure 9-2-1), les officiers de la garde du drapeau consacré et chaque garde doivent se replacer devant leur garde de drapeau consacré et de leur garde, comme décrit au paragraphe 5, en contournant le flanc gauche de leurs gardes respectives. L'escorte du drapeau consacré se déplace derrière la garde du drapeau consacré de sorte que le porte-drapeau consacré se trouve trois pas derrière la quatrième file à partir de la droite de la garde du drapeau consacré.

17. L'escorte du drapeau consacré change de flanc pendant les deuxième et troisième formations à gauche aux points 1 et 2 (voir la figure 9-2-1) aux pas ralenti et cadencé.

18. Au moment où la dernière garde dépasse la ligne de salut, la musique et les tambours se mettent à marcher au pas cadencé, effectuent une conversion vers la gauche devant l'estrade d'honneur pendant que le tambour-major salue et suivent la garde arrière. La musique et les tambours contournent le flanc droit des gardes et s'arrêtent derrière la ligne, au centre de celle-ci. Dès que la garde n° 4 a terminé le dernier mouvement de formation vers la gauche au point G (voir la figure 9-2-1), la musique et les tambours cessent de jouer.

THE ADVANCE, PRESENTATION AND ADDRESS

19. After the escort and guards have been halted, the commanding officer may proceed with procedures similar to those for a battalion review.

20. If the parade is to end normally, the sequence shall be presentations (if any), the address by the reviewing officer, advance in review order, and the departure of the reviewing officer (see Section 2).

21. If the reviewing officer is to stay to watch the troops march off to their other duties, the sequence shall be: advance in review order and salute, presentations (if any), the address, a retire to the inspection line (on the commands GUARDS WILL RETIRE, ABOUT – TURN; BY THE CENTRE QUICK – MARCH; GUARDS – HALT; and GUARDS, ADVANCE, ABOUT – TURN). The unit will then march off as noted below.

THE MARCH OFF

22. As soon as the about turn has been completed, if the dignitary is remaining to observe the march off, the commanding officer shall proceed as follows (Table 9B-3):

L'AVANCE EN ORDRE DE REVUE, LA REMISE DE RÉCOMPENSES ET DÉCORATIONS ET L'ALLOCUTION

19. Lorsque la garde du drapeau consacré et les autres gardes sont en place, le commandant peut continuer comme il le ferait pour la revue du bataillon.

20. Si le rassemblement se termine de la façon habituelle, la séquence est la suivante : remise de récompenses et décorations (le cas échéant), allocution de l'officier de la revue, avance en ordre de revue et départ de l'officier de la revue (voir la section 2).

21. Si l'officier de la revue reste pour regarder les troupes retourner à leurs fonctions, la séquence est la suivante : avance en ordre de revue et salut, remise de récompenses et décorations (le cas échéant), allocution et un demi-tour vers la ligne de revue (aux commandements « GARDES VERS L'ARRIÈRE DEMI-TOUR, TOUR — NEZ »; « PAR LE CENTRE, PAS CADENCÉ — MARCHE »; « GARDES — HALTE »; et « GARDES, VERS L'AVANT, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ »). L'unité partira comme décrit ci-dessous.

DÉPART DES TROUPES

22. Dès que les gardes ont fait demi-tour et si le dignitaire reste pour regarder le départ des troupes, le commandant procède comme suit (tableau 9B-3) :

No.	Command	By	Action	Remarks
1	GUARDS WILL REFORM THREE RANKS, REFORM, THREE – RANKS	CO	The escort and guard shall act as ordered.	
2	GUARDS, RIGHT – DRESS	CO	The escort and guards shall act as ordered.	The right marker of the escort shall dress the rank. On his command REAR RANK – STEADY, the CO shall order:
3	GUARDS, EYES – FRONT	CO	The escort and guards shall act as ordered.	
4	GUARDS, MOVE TO THE RIGHT IN COLUMN OF ROUTE, RIGHT – TURN	CO	The escort and guards shall act as ordered. The officers and supernumeraries, after turning right, shall step off and take up their positions as for in column of route.	The Colour party, between Nos. 2 and 3 Guards, shall form to the right. The CWO shall position himself three paces in rear of the Colour officer. The band and drums shall move to the head of the column. **NOTE** The guards may also be marched off in column of guards.
5	GUARDS, BY THE LEFT, QUICK – MARCH	CO	The escort and guards shall step off (the band leading and playing quick marches) and wheel left at Point H and again on reaching the march past line. The CO shall order, “BY THE RIGHT”, after the second wheel to the left.	When arriving at a point between Points B and C, the CO shall order:
6	IN SUCCESSION BY GUARDS, EYES – RIGHT	CO		

Table 9B-3 (Sheet 1 of 2) The March off

No.	Command	By	Action	Remarks
7	ESCORT TO THE COLOUR (No. __ GUARD) EYES – RIGHT	Guard Comds	The escort and guards in succession, turn their head and eyes to the right, the right markers only looking to the front.	The Escort Comd gives this command as the CO reaches Point C, others as their guard reaches Point C.
8	IN SUCCESSION OF GUARDS, EYES – FRONT	CO	Given at Point D.	
9	ESCORT TO THE COLOUR (No. __ GUARD), EYES – FRONT	Guard Comds	Given at Point D.	CO ceases salute on Escort Comd's order. Escort Comd (or D Comd) may take over command, the CO joining the reviewing dignitary.
10			The escort and guards are marched off the parade ground to the dismissal area, halted, and turned into line. The Colour shall then be marched off, the officers fallen out by the DComd or Escort Comd, and the CWO shall take over control and have the Guard MWOs (right markers) dismiss their guards.	See also paragraphs 23 to 26.

Table 9B-3 (Sheet 2 of 2) The March Off

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« GARDES, SUR TROIS RANGS, REFOR — MEZ »	Cmdt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes exécutent le commandement reçu.	
2	« GARDES, PAR LE CENTRE, ALI — GNEZ »	Cmdt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes exécutent le commandement reçu.	Le guide de droite de la garde du drapeau consacré vérifie l'alignement. À son commandement, « RANG ARRIÈRE — IMMOBILE », le Cmdt donne les ordres suivants :
3	« GARDES — FIXE »	Cmdt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes exécutent le commandement reçu.	
4	« GARDES, VERS LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE, À DROITE, TOUR — NEZ »	Cmdt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes exécutent le commandement reçu. Les officiers et les sous-officiers surnuméraires, après avoir tourné à droite, se dirigent vers la position qu'ils doivent occuper en colonne de route.	L'escorte du drapeau consacré, qui se trouve entre les gardes n° 2 et n° 3, se forme sur la droite. L'adjuc prend place à trois pas en arrière du porte-drapeau consacré. La musique et les tambours prennent place à la tête de la colonne. **NOTA** Les gardes peuvent également quitter le terrain en colonne de gardes.
5	« GARDES, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ — MARCHE »	Cmdt	La garde du drapeau consacré et les gardes s'ébranlent (la musique est à la tête du défilé et joue des marches au pas cadencé) et font une conversion à gauche au point H et une autre lorsqu'elles atteignent la ligne de défilé. Le Cmdt donne le commandement « PAR LA DROITE » après la deuxième conversion vers la gauche.	Lorsqu'il se trouve entre les points B et C, le Cmdt donne le commandement suivant :
6	« EN SUCCESSION, PAR GARDE, TÊTE À — DROITE »	Cmdt		

Tableau 9B-3 (feuille 1 de 2) Départ des troupes

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
7	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ (GARDE N° __) TÊTE À __ DROITE »	Cmdt des gardes	La garde du drapeau consacré et les autres gardes tournent successivement la tête vers la droite, les guides de droite continuant de regarder vers l'avant.	Le Cmdt de la garde du drapeau consacré donne ce commandement lorsque le Cmdt arrive au point C et les autres quand sa garde arrive au point C.
8	« EN SUCCESSION, PAR GARDE — FIXE »	Cmdt	Commandement donné au point D.	
9	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ (GARDE N° __) — FIXE »	Cmdt des gardes	Commandement donné au point D.	Le Cmdt cesse de saluer au commandement donné par le Cmdt de la garde du drapeau consacré. Le Cmdt de la garde du drapeau consacré (ou le cmdtA) peut prendre le commandement et le Cmdt peut aller rejoindre le dignitaire.
10			La garde du drapeau consacré et les autres gardes quittent le terrain de rassemblement pour se diriger dans le secteur de dispersion, s'arrêtent et tournent pour se placer en ligne. On fait ensuite sortir le drapeau consacré et le cmdtA ou le Cmdt de la garde du drapeau consacré donne l'ordre aux officiers de quitter les rangs. L'adjuc prend alors le commandement et les adjum des gardes (guides de droite) font rompre les rangs à leur garde.	Voir aussi les paragraphes 23 à 26.

Tableau 9B-3 (feuille 2 de 2) Départ des troupes

CHAPTER 10

GUARDS, SENTRIES AND ESCORTS

SECTION 1

GENERAL

INTRODUCTION

1. A guard is a body of troops concerned with the physical security of property or the security and honour of a dignitary. The strength of a guard is dependent on its task. For ceremonial purposes, it may be either:

   a. a guard of honour, which is mounted for a dignitary (Section 2);

   b. an entrance or departure guard, which may be mounted in lieu of a guard of honour for an arriving or departing dignitary (Section 3); or

   c. a quarter guard (originally a quarters, barrack or camp guard, including a household guard for dignitaries such as the Governor General as head of state), which is mounted for a barrack, camp or building, but may also be used to pay compliments to a visiting dignitary (Section 4).

2. As a guide, a guard of honour is mounted:

   a. on state occasions;

   b. to formally receive a Commonwealth or foreign general officer when making an official visit to Canada; and

   c. when it is desirable to provide a ceremonial welcome to Canadian dignitaries on very formal occasions, but a unit review is not appropriate or possible.

3. On other occasions, including family visits by Colonels-in-Chief, it is more normal to mount and call out a quarter guard if a ceremonial reception is desired.

CHAPITRE 10

GARDES, SENTINELLES ET ESCORTES

SECTION 1

GÉNÉRALITÉS

INTRODUCTION

1. Une garde est un détachement de troupes affecté à la protection physique de la propriété ou à la sécurité d'un dignitaire ou encore chargé de rendre les honneurs à un dignitaire. L'effectif d'une garde dépend de sa tâche. Aux fins du cérémonial, il peut s'agir soit :

   a. d'une garde d'honneur, qui est établie pour un dignitaire (section 2);

   b. d'une garde d'arrivée ou de départ, qui peut être établie en guise de garde d'honneur pour marquer l'arrivée ou le départ d'un dignitaire (section 3); ou

   c. d'une garde de caserne (initialement une garde de caserne, de baraquement ou de campement, y compris une garde privée pour les dignitaires comme le Gouverneur général ou un chef d'État), qui est établie pour un baraquement, un campement ou un immeuble mais qui peut également être chargée de rendre les honneurs à un dignitaire de passage (section 4).

2. En règle générale, une garde d'honneur est établie :

   a. à l'occasion de cérémonies officielles;

   b. pour recevoir de façon officielle un officier général d'un pays du Commonwealth ou d'un pays étranger en visite officielle au Canada; et

   c. lorsqu'il est souhaitable d'accueillir officiellement des dignitaires canadiens lors de cérémonies officielles mais qu'il n'est pas approprié ou pas possible de passer l'unité en revue.

3. En d'autres circonstances, y compris les visites des colonels en chef à leurs unités, il est plus normal d'établir et d'appeler une garde de caserne si l'on désire une cérémonie.

4. An escort, other than an escort for or to a Colour (see chapters 8 and 9), is a body of mounted or dismounted troops concerned with the security and honour of a dignitary on the move. The strength of an escort is dependent on its task. Escorts are manpower-intensive and are now rarely used except for funerals (see Chapter 11) and, except in that context, are not discussed further in this manual.

4. Une escorte, autre qu'une escorte du drapeau consacré (voir les chapitres 8 et 9), est un corps de troupes à pied ou montées chargées d'assurer la sécurité d'un dignitaire qui prend part à un défilé ou de lui rendre les honneurs. L'effectif d'une escorte dépend de sa tâche. Les escortes exigent beaucoup de personnel et ne sont plus utilisées qu'en de rares occasions, à l'exception des funérailles (voir le chapitre 11), et ne sont pas décrites plus en détail dans le présent manuel sauf dans ce contexte particulier.

COLOURS

5. Colours may be carried by an escort, guard of honour or household guard.

DRAPEAUX CONSACRÉS

5. Les drapeaux consacrés peuvent être portés par une escorte, une garde d'honneur ou une garde privée.

PARADE FORMAT

6. Guards will normally parade in two ranks, in line, with shoulder to shoulder dressing. However, the guard commander may vary this formation if necessary to fit the circumstances. For example, if the dimensions of the parade ground or space so dictate, a guard of honour may form up in column of divisions or sections. Since the strength of a guard is related to its task, the numbers on parade are more important than the formation adopted.

RASSEMBLEMENT DES GARDES

6. Les gardes se rassemblent normalement sur deux rangs, en ligne, épaule à épaule. Toutefois, le commandant de la garde peut varier cette formation si cela est nécessaire pour s'adapter aux circonstances. Par exemple, la garde d'honneur peut se former en colonne par division ou par section si les dimensions du terrain de rassemblement ou l'espace disponible l'exigent. Comme l'effectif d'une garde dépend de la tâche qu'elle doit accomplir, le nombre de militaires qui participent au rassemblement est plus important que la formation adoptée.

7. Guards shall pay compliments in review order (see Chapter 9, Section 2, paragraphs 13 to 17). Colours may be marched on parade directly into position in review order for guards of honour and household guards formed up in line, or for those in column of divisions when the officers are already in review order.

7. Les gardes rendent les honneurs en ordre de revue (voir les paragraphes 13 à 17 de la section 2 du chapitre 9). On peut amener les drapeaux consacrés sur le terrain de rassemblement directement à leur position, en ordre de revue dans le cas de la garde d'honneur et de la garde privée formée en ligne, ou dans le cas d'une garde formée en colonne de divisions, lorsque les officiers sont déjà en ordre de revue.

SECTION 2

GUARDS OF HONOUR

GENERAL

1. Guards of honour are mounted for distinguished personages and general officers in accordance with instructions issued in A-AD-200-000/AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the CF, Chapter 13, Annex A.

2. A 100-person royal or state guard of honour is composed of:

a. one major;

b. two captains or lieutenants;

c. one master warrant officer;

d. one warrant officer;

e. two sergeants; and

f. 96 corporals/privates.

3. A 50-person or general guard of honour is composed of:

a. one captain;

b. two captains or lieutenants;

c. one master warrant officer;

d. one warrant officer;

e. two sergeants; and

f. 48 corporals/privates.

4. If it is not practicable to provide a guard of honour of the strength as indicated above, the numbers may be reduced, provided that the reduction will not affect the honours to which the visiting personage is entitled. If numbers must be reduced by more than one-quarter, the commander should consider mounting a quarter guard in lieu.

SECTION 2

GARDES D'HONNEUR

GÉNÉRALITÉS

1. On forme des gardes d'honneur pour rendre les honneurs aux personnages de marque et aux officiers généraux conformément aux indications de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, annexe A, chapitre 13.

2. Une garde d'honneur royale ou d'État de 100 personnes comprend les éléments suivants :

a. un major;

b. deux capitaines ou lieutenants;

c. un adjudant-maître;

d. un adjudant;

e. deux sergents; et

f. quatre-vingt-seize caporaux/soldats.

3. Une garde d'honneur générale de 50 personnes comprend les éléments suivants :

a. un capitaine;

b. deux capitaines ou lieutenants;

c. un adjudant-maître;

d. un adjudant;

e. deux sergents; et

f. quarante-huit caporaux et soldats.

4. S'il est impossible de réunir les effectifs indiqués ci-dessus, on peut réduire le nombre de la garde à condition toutefois que cela ne touche pas les honneurs auxquels a droit le personnage de marque. S'il faut réduire l'effectif de plus d'un quart, le commandant doit envisager la possibilité d'établir une garde de caserne à la place.

5. On some occasions when a guard of honour would be appropriate but the unit's actual strength is too small to mount one, and the commander does not wish to mount a quarter guard in lieu, consideration should be given to parading the entire unit for review. Depending on the circumstances, the review ceremony could be abbreviated.

GUARD FORMATIONS

6. The guard shall form up in two divisions, as per company drill (Figure 10-2-1). The warrant and senior non-commissioned officers shall take posts in order of seniority as the:

a. right marker;

b. left marker;

c. right marker of the left division; and

d. left marker of the right division.

7. Divisions of the larger guard may each be subdivided into two sections for ease of manoeuvre.

8. If a band is in attendance, it should be positioned in the centre rear of the guard of honour, but, if space does not permit this, the band may be positioned on a flank.

9. The band may be a military band, corps of drums (bugles), or pipes and drums. If both a military and other band are available, they may be combined, but only the military band will play for salutes.

10. When individual movements are required of each division, words of command will be given by the division commanders in the same manner as for company drill.

FALLING IN THE GUARD

11. The master warrant officer shall fall in the guard as for company drill, with division left markers acting as platoon warrant officer/non-commissioned officers. The master warrant officer shall turn the guard over to the guard commander, who shall fall in the officers. The Colour or flags shall then be marched on, with compliments, as appropriate.

5. Dans certaines circonstances, lorsqu'il serait approprié de former une garde d'honneur mais que l'effectif réel de l'unité n'est pas assez nombreux à cette fin et que le commandant ne désire pas former une garde de caserne à la place, on peut envisager la possibilité de faire défiler toute l'unité en vue de la revue. Selon les circonstances, la revue peut être abrégée.

FORMATIONS DE GARDES

6. La garde doit se former en deux divisions, comme dans le cas de l'exercice de compagnie (figure 10-2-1). L'adjudant et les sous-officiers supérieurs doivent être placés par ordre de grade comme suit :

a. guide de droite;

b. guide de gauche;

c. guide de droite de la division de gauche; et

d. guide de gauche de la division de droite.

7. Les divisions de la grande garde peuvent être subdivisées à leur tour en deux sections pour faciliter la manœuvre.

8. Si une musique participe à la cérémonie, elle doit être placée à l'arrière de la garde d'honneur, centrée sur celle-ci, mais si cela est impossible faute d'espace, la musique peut être placée sur un flanc.

9. La musique peut être une musique militaire, un corps de tambours (clairons) ou un corps de cornemuses et de tambours. S'il y a à la fois une musique militaire et une autre musique, elles peuvent être combinées, mais seule la musique militaire doit jouer les saluts.

10. Si les divisions doivent manœuvrer indépendamment, les commandements leur sont donnés par leur commandant respectif comme dans le cas de l'exercice au sein d'une compagnie.

RASSEMBLEMENT DE LA GARDE

11. L'adjudant-maître procède au rassemblement de la garde de la même façon que pour l'exercice au sein d'une compagnie, les guides de gauche de la division agissant comme adjudant ou sous-officier de peloton. L'adjudant-maître doit remettre le commandement au commandant de la garde, qui doit ordonner aux officiers de prendre position. Il doit faire avancer les drapeaux consacrés ou les drapeaux et rendre les honneurs appropriés.

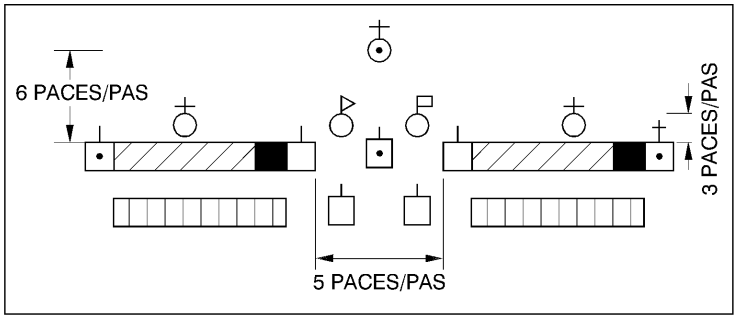

GUARD OF HONOUR WITH STAND OF COLOURS IN LINE IN REVIEW ORDER
GARDE D'HONNEUR EN LIGNE AVEC UN ENSEMBLE DE DRAPEAUX CONSACRÉS, EN ORDRE DE REVUE

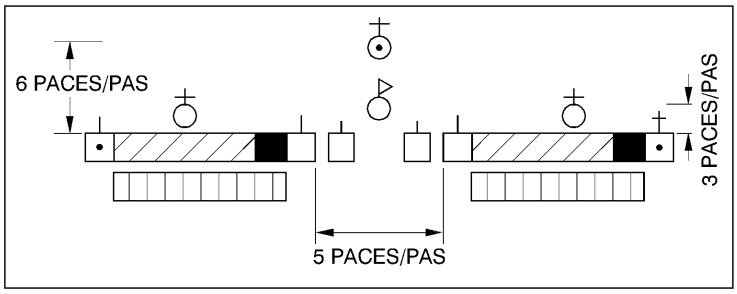

GUARD OF HONOUR WITH SINGLE COLOUR IN LINE IN REVIEW ORDER
GARDE D'HONNEUR EN LIGNE AVEC UN SEUL DRAPEAU CONSACRÉ, EN ORDRE DE REVUE

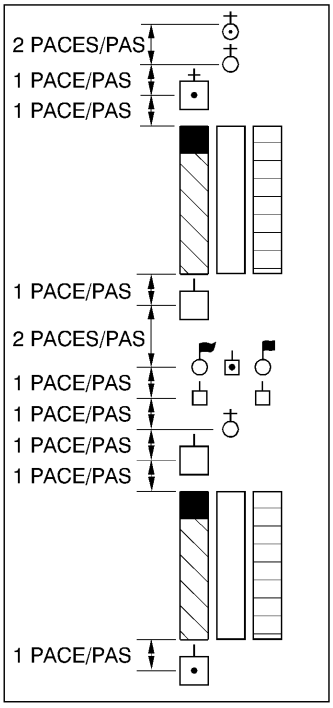

GUARD OF HONOUR WITH TWO COLOURS/FLAGS
IN COLUMN OF ROUTE
GARDE D'HONNEUR EN COLONNE DE ROUTE
AVEC DEUX DRAPEAUX CONSACRÉS

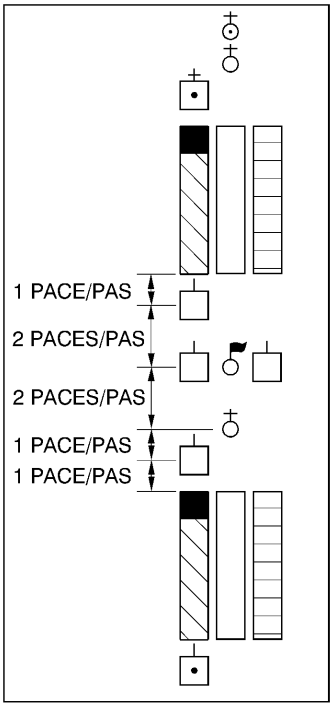

GUARD OF HONOUR WITH SINGLE COLOUR IN
COLUMN OF ROUTE
GARDE D'HONNEUR EN COLONNE DE ROUTE
AVEC UN SEUL DRAPEAU CONSACRÉ

Figure 10-2-1 Guard of Honour Formations
Figure 10-2-1 Formations de gardes d'honneur

12. When the guard arrives opposite the centre of the dais, it shall be halted, turned to the front and formed into two ranks from three. The guard then shall open order and right (inwards) dress. Dressing shall be shoulder to shoulder, with no spaces left between divisions or sections, or between divisions and any Colour or flag party. Officers and Colours shall take post in review order. The guard shall then be stood at ease while awaiting the arrival of the personage for whom it has been mounted.

12. Lorsque la garde arrive en face du centre de l'estrade d'honneur, le commandant lui donne l'ordre de s'arrêter, de tourner vers l'avant et de se reformer sur deux rangs. Puis, il fait ouvrir les rangs et procède à l'alignement par la droite. L'alignement doit se faire épaule à épaule, sans espace entre les divisons ou les sections, ni entre les divisions et la garde des drapeaux consacrés ou des drapeaux. Les officiers et les porte-drapeaux consacrés doivent se placer en ordre de revue. La garde doit alors être mise à la position en place repos en attendant l'arrivée du dignitaire à qui elle doit rendre les honneurs.

13. If the fall-in takes place in front of the dais and no march on is required, the guard may fall in, in two ranks, in review order.

13. Si le rassemblement se fait en face de l'estrade d'honneur sans que les troupes aient à se déplacer pour s'y rendre, la garde peut être formée sur deux rangs, en ordre de revue.

MOUNTING THE GUARD OF HONOUR

FAÇON DE MONTER LA GARDE D'HONNEUR

14. When the personage for whom the guard of honour is mounted arrives, the guard commander shall order GUARD OF HONOUR, ATTEN – TION; and SHOULDER – ARMS.

14. À l'arrivée du dignitaire, le commandant de la garde donne les commandements « GARDE D'HONNEUR, GARDE-À — VOUS »; et « À L'ÉPAULE — ARMES ».

15. When the personage has taken position on the dais, the guard commander shall give the command GUARD OF HONOUR, ROYAL (STATE) (GENERAL) SALUTE, PRESENT – ARMS. The band shall commence playing on the last movement of the present arms.

15. Lorsque le dignitaire a pris place sur l'estrade d'honneur, le commandant de la garde donne le commandement « GARDE D'HONNEUR, SALUT ROYAL (D'ÉTAT) (GÉNÉRAL), PRÉSENTEZ — ARMES ». La musique commence à jouer au dernier mouvement du présentez armes.

16. The guard commander next orders SHOULDER – ARMS; and ORDER – ARMS, and then marches to the personage, salutes, states his rank and name, and the name of the unit/base/station providing the guard of honour, and inquires if the personage wishes to inspect the Guard.

16. Le commandant de la garde donne ensuite les commandements « À L'ÉPAULE — ARMES »; et « AU PIED — ARMES », puis s'approche du dignitaire, salue, décline son grade et son nom ainsi que le nom de l'unité, de la base ou de la station d'appartenance de la garde et demande au dignitaire s'il désire passer la garde en revue.

17. The Colours remain at the carry whenever the guard of honour orders arms.

17. Les drapeaux consacrés demeurent à la position au port chaque fois que la garde d'honneur met les armes au pied.

INSPECTION

REVUE

18. If the personage wishes to inspect the guard of honour, the inspection will be carried out as if the guard is a single unit rather than by divisions. Unless the personage expresses a personal wish to do otherwise, only the front of each rank is inspected, the personage proceeding right to left along the front rank and left to right along the rear rank. The inspecting party shall be as follows:

18. Si le dignitaire désire passer la garde d'honneur en revue, il doit procéder comme si la garde était une seule unité plutôt que plusieurs sections. À moins que le dignitaire n'exprime le désir de procéder autrement, il ne passe en revue que le front de chaque rang, se déplaçant de la droite vers la gauche le long du rang avant et de la gauche vers la droite le long du rang arrière. Le dignitaire et sa suite doivent prendre place dans l'ordre suivant :

a. the honoured personage, shall be nearest the guard and the rank being inspected, otherwise the personage shall be on the guard commander's right;

b. the guard commander, beside the personage; and

c. in certain instances, the personage may have already been met and greeted officially by another dignitary, such as a Canadian Cabinet Minister for visiting foreign ministers. In such a case, the host dignitary might accompany the personage, walking immediately behind, with any fourth member of the entourage behind the guard commander. If the personage is Her Majesty The Queen, she has expressed her pleasure that only the guard commander will accompany her on an inspection.

19. When the personage arrives at the right flank to begin the inspection, the band shall commence playing appropriate music.

20. The Colour or National Flag is saluted on the march normally during the inspection of the front rank, i.e., the guard commander, with sword at the carry, turns head and eyes towards the Colour or National Flag.

21. Bands providing accompanying music for the ceremony are not usually inspected, nor conductors introduced, unless the visiting personage specifically requests.

22. On completion of the inspection of the guard of honour, the band shall cease to play and the guard commander shall accompany the visiting personage directly back to the dais, salute and return to his original position.

DISMOUNTING AND DISMISSAL

23. The guard may remain mounted if the personage carries out the scheduled activity at that location. For example, a guard of honour mounted for the Governor General at Parliament for the Speech from the Throne may remain mounted while the Governor General enters Parliament and delivers the speech; if the wait is lengthy, the troops may be stood at ease or even temporarily moved off the inspection location.

a. le dignitaire se place le plus près de la garde et du rang qu'il doit passer en revue ou à la droite du commandant de la garde;

b. le commandant de la garde se place à côté du dignitaire; et

c. dans certains cas, le dignitaire peut déjà avoir été accueilli officiellement par un autre dignitaire, comme un ministre du cabinet du Gouvernement du Canada qui rencontre les ministres étrangers de passage. Dans ce cas, le dignitaire du pays hôte peut accompagner le dignitaire étranger, en marchant immédiatement derrière lui, le quatrième membre de la suite se plaçant derrière le commandant de la garde. Si le dignitaire est Sa Majesté la Reine, celle-ci exprime le désir que seul le commandant de la garde l'accompagne au cours de la revue.

19. Lorsque le dignitaire arrive au flanc droit pour commencer la revue, la musique doit commencer à jouer une pièce appropriée.

20. Au cours de la revue du rang avant, le commandant de la garde doit saluer le drapeau consacré ou le Drapeau national, sabre en main, en tournant la tête vers le drapeau consacré ou les drapeaux.

21. Les musiques qui participent à la cérémonie ne sont habituellement pas passées en revue et les chefs de musique ne sont pas présentés, à moins que le dignitaire n'en fasse expressément la demande.

22. À la fin de la revue de la garde d'honneur, la musique cesse de jouer, le commandant de la garde raccompagne le dignitaire directement à l'estrade d'honneur, le salue et retourne à sa place initiale.

DÉPART ET DISPERSION DE LA GARDE

23. La garde peut demeurer en place si le dignitaire participe à une activité prévue à cet endroit. Par exemple, une garde d'honneur formée pour le Gouverneur général au parlement à l'occasion du discours du trône peut demeurer en place pendant que le Gouverneur général entre au parlement et prononce le discours; si l'attente est longue, on peut ordonner aux troupes d'adopter la position en place repos ou on peut même leur faire quitter temporairement le lieu de la revue.

24. When its duty as a guard of honour is completed, either after the scheduled activity or immediately after the inspection, the guard shall pay departing compliments to the honoured personage. The guard commander shall order SHOULDER – ARMS; and GUARD OF HONOUR, ROYAL (STATE) (GENERAL) SALUTE, PRESENT – ARMS. The band will commence playing on the final drill movement. Upon completion of the salute, the guard commander shall order SHOULDER – ARMS.

25. The guard shall normally wait for the personage to depart before being marched off and dismissed. If the personage will be remaining in location and circumstances warrant, the guard may be marched past the visiting personage in either column of divisions (sections) or column of route as it leaves its place of duty.

24. Lorsque sa tâche en tant que garde d'honneur est terminée, soit après une activité prévue ou immédiatement après la revue, la garde peut rendre les honneurs au dignitaire au moment de son départ. Le commandant de la garde donne les commandements « À L'ÉPAULE — ARMES »; et « GARDE D'HONNEUR, SALUT ROYAL (D'ÉTAT) (GÉNÉRAL), PRÉSENTEZ — ARMES ». La musique commence à jouer au dernier mouvement du présentez armes. À la fin du salut, le commandant de la garde donne l'ordre « À L'ÉPAULE — ARMES ».

25. La garde attend normalement que le dignitaire quitte les lieux avant de quitter le terrain de rassemblement et de se disperser. Si le dignitaire doit demeurer sur place et si les circonstances l'exigent, la garde peut défiler devant le dignitaire soit en colonne de divisions (sections) ou en colonne de route au moment de quitter les lieux.

SECTION 3

QUARTER GUARDS AND SENTRIES

GENERAL

1. In peacetime, quarter guards are usually mounted for ceremonial rather than functional purposes. The quarter guard may also be used to pay compliments to visiting dignitaries when insufficient personnel prevent the mounting of a guard of honour.

DEFINITIONS

2. **Sentry Post.** The location at which a single or double sentry is posted.

3. **Sentry Station.** The position where the sentry stands in front of his sentry box when not patrolling his beat.

4. **Grand Rounds.** The visits to a guard made by the Senior Duty Officer during his tour of duty. The guard is turned out and inspected by him.

5. **Visiting Rounds.** The visits to a guard made by the Duty Officer during his tour of duty. The guard is turned out and inspected by him.

COMPOSITION OF GUARDS

6. The strength of a quarter guard shall be dependent upon the number of single or double posts to be manned during a normal 24-hour period of duty. Each sentry remains on post for a period of two hours at four-hour intervals, and one or two spare members are provided (see Table 10-3-1).

7. Guards mounted for the purely ceremonial purpose of paying compliments to visiting dignitaries — that is, “ceremonial quarter guards” — shall be formed with the strength to man two posts with double sentries, that is, a total of 17 personnel.

8. In order to transmit the audible signals detailed in paragraphs 30 to 32, ceremonial sentries shall be armed with the C7 rifle only.

SECTION 3

GARDES DE CASERNE ET SENTINELLES

GÉNÉRALITÉS

1. En temps de paix, on forme une garde de caserne aux fins du cérémonial plutôt qu’à des fins pratiques. La garde de caserne peut également servir à rendre les honneurs à des dignitaires de passage lorsqu’il est impossible de former une garde d’honneur, faute de personnel.

DÉFINITIONS

2. **Poste de guet.** Endroit patrouillé par une ou deux sentinelles.

3. **Poste de sentinelle.** L’emplacement où se tient une sentinelle devant sa guérite lorsqu’elle ne patrouille pas son secteur.

4. **Grandes rondes.** Les visites que fait l’officier supérieur de service à une garde pendant son tour de service. L’officier appelle la garde aux armes pour l’inspecter.

5. **Rondes d’inspection.** Les visites que fait l’officier de service à une garde pendant son tour de service. L’officier appelle la garde aux armes pour l’inspecter.

COMPOSITION DES GARDES

6. L’effectif d’une garde de caserne dépend du nombre de postes simples et de postes doubles à doter pendant un tour de service normal de 24 heures. Chaque sentinelle demeure en poste pendant une période de deux heures, toutes les quatre heures, et une ou deux sentinelles sont gardées en réserve (voir tableau 10-3-1).

7. Une garde formée essentiellement pour rendre les honneurs à des dignitaires de passage au cours d’une cérémonie, c’est-à-dire une garde de caserne de cérémonie, doit se composer du nombre de militaires nécessaires pour doter deux postes de guet doubles, c’est-à-dire d’un total de 17 personnes.

8. Afin de transmettre les signaux sonores énoncés aux paragraphes 30 à 32, les sentinelles de cérémonie doivent être armées du fusil C7 seulement.

Serial Numéro	Number of Posts Nombre de postes	Double Sentries Postes doubles	Single Sentries Postes simples	Spares Suppléants	Trumpeter/ Bugler Trompette ou clairon	Guard commander Commandant de la garde	Guard Second in Command Commandant adjoint de la garde	Total Strength Effectif total
1	3	18		2	1	1	1	23
2	2	12		2	1	1	1	17
3	1	6		1	1	1	1	10
4	3		9	1	1	1	1	13
5	2		6	1	1	1	1	10
6	1		3	1	1	1	1	7

Table 10-3-1 Composition of Quarter Guards
Tableau 10-3-1 Composition des gardes de caserne

9. The ceremonial quarter guard commander, a sergeant, is assisted by a second in command, usually the corporal of the guard, who is responsible for posting the sentries. The members of the guard are corporals and privates. In accordance with CF custom, a trumpeter/bugler shall be included to sound official calls.

NOTE

In situations where the unit mounting the guard is organized and uniformed as a Scottish or Irish unit, and is authorized as pipe band, a piper may be ordered to augment the quarter guard to provide musical support other than official calls.

9. Le commandant de la garde de caserne de cérémonie, qui est habituellement un sergent, est assisté par un adjoint, habituellement le caporal de la garde, qui est chargé de poster les sentinelles. Les membres de la garde sont des caporaux et des soldats. Conformément aux coutumes des FC, une trompette ou un clairon devrait participer aux appels officiels.

NOTA

Si l'unité qui monte la garde est une unité écossaise ou irlandaise, qu'elle porte l'uniforme correspondant et qu'elle a droit à un corps de cornemuses et de tambours, on peut ordonner à un cornemuseur de se joindre à la garde de caserne pour toute musique autre que les appels officiels.

DUTIES OF THE GUARD

10. Duties of the guard shall be published in unit standing orders. Orders are to be read out loud to each sentry when being posted. These orders shall include:

a. the reasons for which he is posted;

b. the extent of his beat;

c. the position of neighbouring posts; and

CONSIGNES DE LA GARDE

10. Les consignes de la garde sont publiées dans les ordres permanents de l'unité. On doit lire les consignes à haute voix à chaque sentinelle au moment de la poster. Les consignes doivent comprendre :

a. les raisons pour lesquelles la sentinelle occupe le poste;

b. l'étendue de son secteur de surveillance;

c. l'emplacement des postes voisins; et

d. any special orders not contained in unit standing orders.

11. A sentry with protective as well as ceremonial duties shall challenge suspicious persons or those approaching without clear authority to pass. The sentry shall port arms and carry out the normal tactical sequence of HALT; ADVANCE ONE AND BE RECOGNIZED; and password if needed. If permission to pass is granted, the sentry shall pay any appropriate compliments.

COMPLIMENTS

12. The guard shall be turned out (paragraphs 48 to 59):

a. for armed parties, including armoured fighting vehicles;

b. to pay compliments between reveille and retreat to general officers;

c. to pay compliments once a day between reveille and retreat to the commanding officer;

d. for grand rounds and visiting rounds;

e. at reveille and retreat for inspection by the guard commander; and

f. as directed by unit standing orders.

13. The guard shall not be turned out for unarmed parties.

14. Compliments shall be made as follows:

a. **General Officers.** The guard shall be turned out and present arms. Sentries shall present arms.

b. **Senior Officers (Colonels, Lieutenant-Colonels and Majors).** The guard shall present arms. Sentries shall present arms.

c. **Junior Officers (Captains and Lieutenants).** The guard shall shoulder arms and the guard commander shall salute at the shoulder. Sentries shall be at the shoulder.

d. tout ordre particulier non indiqué dans les ordres permanents de l'unité.

11. Une sentinelle qui, en plus des tâches relatives au cérémonial, a des tâches de protection, doit sommer les intrus ou les personnes qui s'approchent sans y être clairement autorisées. La sentinelle doit tenir l'arme au port et exécuter la sommation habituelle comme ceci : « HALTE; AVANCEZ UN PAR UN ET IDENTIFIEZ-VOUS »; elle doit également demander un mot de passe s'il y a lieu. Si la personne est autorisée à entrer, la sentinelle doit lui rendre les honneurs appropriés.

SALUTS

12. La garde doit être appelée aux armes (paragraphes 48 à 59) dans les cas suivants :

a. pour saluer les détachements armés, y compris les véhicules blindés de combat;

b. pour rendre les honneurs aux officiers généraux entre le réveil et la retraite;

c. pour rendre les honneurs au commandant une fois par jour entre le réveil et la retraite;

d. à l'occasion des grandes rondes et des rondes d'inspection;

e. au réveil et à la retraite pour l'inspection effectuée par le commandant de la garde; et

f. dans les cas indiqués dans les ordres permanents de l'unité.

13. La garde n'est pas appelée aux armes pour les détachements qui ne sont pas armés.

14. La garde rend les honneurs de la façon suivante :

a. **Officiers généraux.** La garde est appelée aux armes et présente les armes. Les sentinelles présentent les armes.

b. **Officiers supérieurs (colonels, lieutenants-colonels et majors).** La garde présente les armes. Les sentinelles présentent les armes.

c. **Officiers subalternes (capitaines et lieutenants).** Les membres de la garde mettent l'arme à l'épaule et le commandant de la garde salue avec l'arme à l'épaule. Les sentinelles doivent avoir l'arme à l'épaule.

d. **Armed Parties**

(1) To a battalion or equivalent, or a battery of artillery with its guns, the guard shall present arms.

(2) To less than the above, the guard shall shoulder arms and the guard commander shall salute if applicable.

15. Sentries in sentry boxes shall pay compliments simply by coming to attention.

16. Sentries shall shoulder arms on hearing a national anthem. If in the vicinity of a guard which is presenting arms, they shall present arms in time with the guard.

17. A sentry patrolling his beat shall attempt to complete his patrol and halt at his station before paying compliments.

18. When a sentry is visited by a duty officer, the sentry shall salute and state his post number, i.e., “Post No. 1, Sir”.

19. When both the old and new guard are on parade together, and it is necessary to pay compliments, words of command will be given to both by the senior rank on parade or in the case of both guards being commanded by persons of equal rank, by the commander of the old guard until the relief of sentries is complete, then by the new guard commander.

SENTRY DRILLS

20. When teaching sentry drills, verbal commands shall be prefixed with “AS A SENTRY”. This indicates that several drill movements are being combined. The commands shown in this article are used for training sentries. The signals used as commands by double sentries are detailed in paragraphs 30 to 32.

d. **Détachements armés**

(1) La garde présente les armes à un bataillon ou à une formation équivalente ou à une batterie d’artillerie avec ses canons.

(2) Dans le cas d’une formation moins importante, les membres de la garde mettent l’arme à l’épaule et le commandant de la garde salue s’il y a lieu.

15. Les sentinelles qui se trouvent dans leur guérite rendent les honneurs simplement en se mettant au garde-à-vous.

16. Les sentinelles doivent mettre l’arme à l’épaule au son d’un hymne national. S’il y a une garde à proximité qui présente les armes, elles doivent le faire également au même moment que la garde.

17. Lorsqu’une sentinelle fait sa ronde, elle doit s’efforcer de la terminer et s’arrêter à son poste avant de saluer.

18. Lorsqu’un officier de service visite une sentinelle, celle-ci doit saluer et indiquer le numéro de son poste comme suit : « Poste n° 1, Monsieur ».

19. Lorsque la garde descendante et la garde montante défilent ensemble et qu’elles doivent rendre les honneurs, les commandements sont donnés aux deux gardes par le militaire le plus haut gradé sur le terrain de rassemblement ou, si les deux gardes sont commandées par des militaires qui ont le même grade, par le commandant de la garde descendante jusqu’à ce que la relève des sentinelles soit terminée et par le commandant de la garde montante par la suite.

EXERCICES DES SENTINELLES

20. Au cours des exercices des sentinelles, on doit faire précéder les commandements de l’avertissement « EN FACTION », indiquant ainsi l’exécution d’une combinaison de plusieurs mouvements. Les commandements indiqués dans le présent article sont utilisés pour l’instruction des sentinelles. Les signaux décrits aux paragraphes 30 à 32 sont utilisés à titre de commandements par les sentinelles doubles.

21. A sentry normally takes station one full pace directly in front of his sentry box. He may take up a position inside the sentry box in inclement weather, both sentries on a double post working together.

22. When at his station and in his sentry box, a sentry stands at ease.

23. When on his beat, a sentry:

a. marches with normal cadence in quick time at the shoulder arms;

b. turns outwards when turning at the end of his beat; and

c. stops marching only at his station.

21. Une sentinelle se poste normalement à un pas de sa guérite, directement devant celle-ci. Elle peut se tenir à l'intérieur de sa guérite par mauvais temps, les deux sentinelles d'un poste double travaillant ensemble.

22. Lorsqu'elle est à son poste et dans sa guérite, la sentinelle adopte la position en place repos.

23. Lorsqu'elle fait sa ronde, la sentinelle :

a. se déplace normalement au pas cadencé l'arme à l'épaule;

b. tourne vers l'extérieur lorsqu'elle fait demi-tour à la fin de sa ronde; et

c. ne s'arrête qu'une fois rendue à son poste.

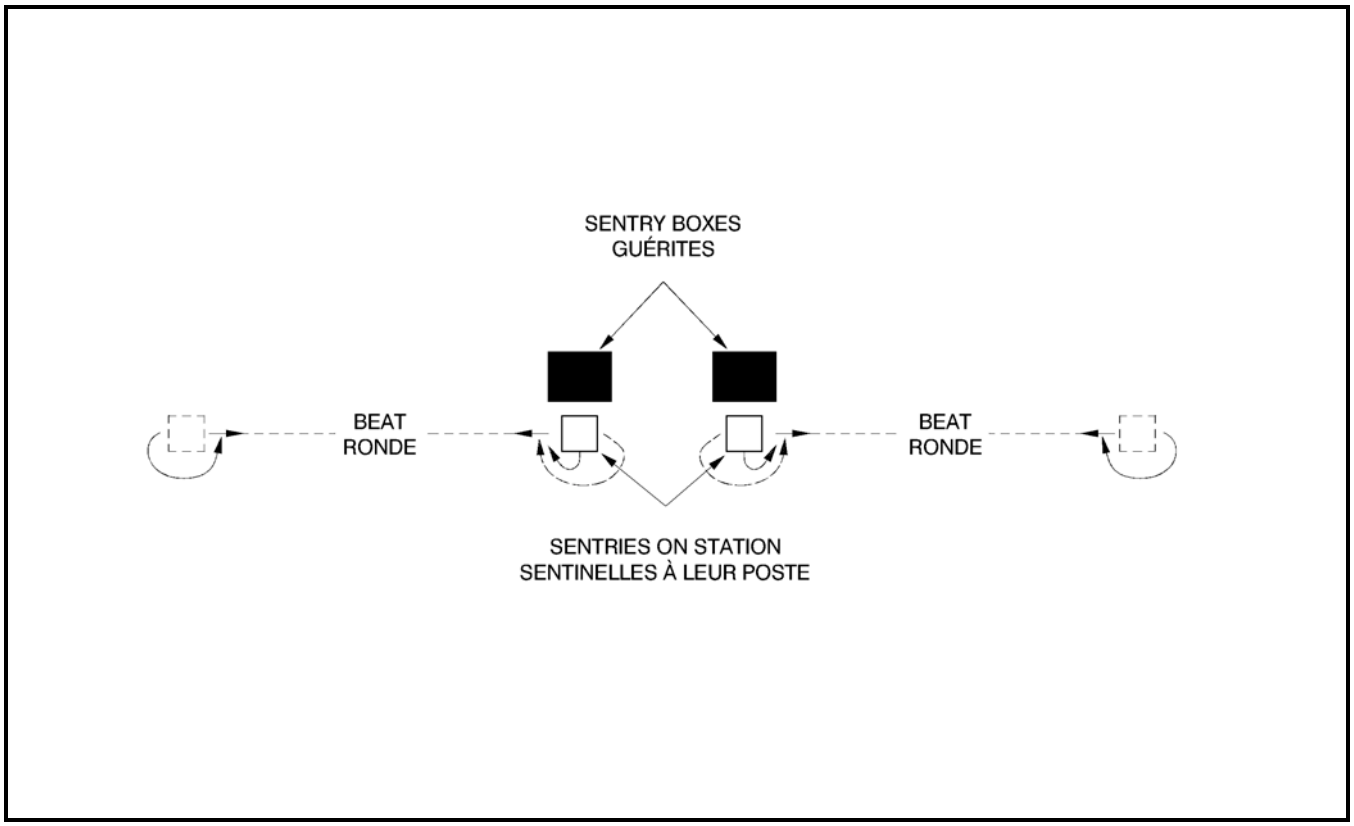

Figure 10-3-1 Sentry Post with Double Sentries
Figure 10-3-1 Poste de guet double

24. On the command AS A SENTRY, TO THE FRONT – SALUTE, a sentry:

a. standing at ease at his station comes to attention, shoulders arms, salutes, orders arms and stands at ease, observing a standard pause between each movement; and

b. patrolling his beat returns to his station, halts, turns to the front, salutes, orders arms, and stands at ease, observing a standard pause between each movement.

25. On the command AS A SENTRY, PRESENT – ARMS, the action detailed in paragraph 24 is carried out, except that the sentry presents arms instead of saluting at the shoulder.

26. On the command AS A SENTRY, TO THE RIGHT (LEFT), QUICK – MARCH, a sentry at his station comes to attention, shoulders arms, turns to the right (left), and steps off in quick time. A standard pause is observed between each movement. If in the sentry box, after coming to attention the sentry shall take one full pace forward out of the box and continue as detailed above.

27. On the command AS A SENTRY, ABOUT – TURN, given as the left foot is forward and on the ground, a sentry shall halt, turn outwards to the right (left), turn to the right (left) again to face the direction from which he came and step off in quick time in the new direction. A standard pause shall be maintained between all movements. Trained service personnel may turn about on the march; practice is necessary since all turns are outwards and thus some are left-about.

28. On the command AS A SENTRY, STAND AT – EASE, a patrolling sentry halts at his station, turns to face the front, orders arms and stands at ease. A standard pause is observed between each movement. If returning to position within the sentry box, after ordering arms the sentry shall take one full pace backwards and stand at ease.

24. Au commandement « EN FACTION, VERS L'AVANT, SALU — EZ » :

a. la sentinelle qui est en place repos à son poste se met au garde-à-vous, met l'arme à l'épaule, salue, remet l'arme au pied et adopte la position en place repos, en faisant une pause réglementaire entre chacun des mouvements; et

b. une sentinelle qui est en train de faire sa ronde regagne son poste, s'arrête, se tourne vers l'avant, salue, met l'arme au pied et adopte la position en place repos, en faisant une pause réglementaire entre chaque mouvement.

25. Au commandement « EN FACTION, PRÉSENTEZ — ARMES », la sentinelle exécute les mouvements décrits au paragraphe 24, sauf qu'elle présente les armes au lieu de saluer avec l'arme à l'épaule.

26. Au commandement « EN FACTION, VERS LA DROITE (GAUCHE), PAS CADENCÉ — MARCHE », la sentinelle qui est à son poste se met au garde-à-vous, met l'arme à l'épaule, tourne à droite (gauche) et se met en marche au pas cadencé. Elle doit faire une pause réglementaire entre chaque mouvement. La sentinelle qui est dans sa guérite, après s'être mise au garde-à-vous, fait un pas en avant pour sortir de la guérite et continue de la façon décrite ci-dessus.

27. Au commandement, « EN FACTION, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ », donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol, la sentinelle doit s'arrêter, tourner du côté extérieur vers la droite (gauche), tourner encore vers la droite (gauche) pour se trouver face à la direction d'où elle vient et se mettre en marche au pas cadencé dans la nouvelle direction. Elle doit observer une pause réglementaire entre chaque mouvement. Le personnel militaire entraîné peut faire demi-tour en marche; cette façon de procéder s'acquiert avec la pratique étant donné que les sentinelles doivent toujours tourner vers l'extérieur et qu'elles doivent donc parfois faire demi-tour à gauche.

28. Au commandement « EN FACTION, EN PLACE, RE — POS », la sentinelle qui est en marche s'arrête à son poste, tourne vers l'avant, met l'arme au pied et adopte la position en place repos, en faisant une pause réglementaire entre chacun des mouvements. Si elle retourne à son poste dans la guérite, après avoir mis l'arme au pied, elle doit reculer d'un pas et se mettre en place repos.

DOUBLE SENTRIES

29. A double sentry consists of two sentries patrolling the same post (Figure 10-3-1). All their movements shall be executed together, taking the time from the senior (right hand) sentry. The senior is in command of the Post.

30. The senior sentry gives hand or audible signals to ensure coordinated drill movements by both sentries. The junior sentry shall give the signals only when an officer approaches the post from the left.

31. Hand signals are used by patrolling sentries. The signal is given when the sentries are facing each other, as the right foot is forward and on the ground, is repeated as the right foot comes to the ground again and the halt is executed on the next left foot. The hand signals, given with the left hand, are:

a. one finger extended — stand at ease;

b. two fingers extended — salute; and

c. whole open hand extended — present arms.

32. Audible signals are used by sentries when stationary. The signals are given by tapping the rifle butt on the ground. The following signals are used, when the sentry is standing at ease:

a. at his station:

(1) one tap — to the right (left) quick march,

(2) two taps — salute,

(3) three taps — presents arms, and

(4) four taps — one pace step back march;

b. in his sentry box:

(1) two taps — attention or stand at ease, and

(2) four taps — one pace forward march; and

SENTINELLES DOUBLE

29. Un poste double est un poste patrouillé simultanément par deux sentinelles (figure 10-3-1). Les deux sentinelles doivent exécuter leurs mouvements en même temps, la cadence étant dictée par la sentinelle-chef (celle de droite). La sentinelle-chef agit comme chef de poste.

30. Le chef de poste donne des signaux de la main ou des signaux sonores afin d'assurer la coordination des mouvements. L'autre sentinelle ne donne les signaux que lorsqu'un officier s'approche par la gauche.

31. Les sentinelles utilisent les signaux de la main lorsqu'elles patrouillent. Le signal se donne lorsque les sentinelles se font face, au moment où le pied droit est en avant et au sol; il est répété au moment où le pied droit touche le sol de nouveau et l'arrêt se fait lorsque le pied gauche touche le sol de nouveau. Les signaux de la main, qui se donnent de la main gauche, sont les suivants :

a. un doigt étendu — en place repos;

b. deux doigts étendus — saluez; et

c. toute la main étendue — présentez armes.

32. Les signaux sonores sont utilisés lorsque les sentinelles sont à l'arrêt. Ils se donnent en frappant légèrement la crosse du fusil au sol. Les signaux suivants sont utilisés lorsque la sentinelle est en place repos :

a. à son poste de sentinelle :

(1) un coup de crosse — vers la droite (gauche), pas cadencé, marche,

(2) deux coups de crosse — saluez,

(3) trois coups de crosse — présentez armes, et

(4) quatre coups de crosse — un pas vers l'arrière — marche;

b. dans sa guérite :

(1) deux coups de crosse — garde-à-vous ou en place de repos, et

(2) quatre coups de crosse — un pas vers l'avant, marche; et

c. about to be relieved: one tap — shoulder arms.

FORMING UP THE GUARD

33. The guard shall fall in under command of the corporal of the guard, in a convenient area (Figure 10-3-2).

34. After the guard has been inspected by the corporal of the guard, it is then marched to the parade ground, the corporal marching in the rear. The sergeant shall proceed independently to the parade ground while the guard is being inspected.

35. On arrival at the parade ground, the guard is halted at a pre-arranged position and remains at the shoulder arms.

c. au moment de la relève : un coup de crosse — à l'épaule armes.

RASSEMBLEMENT DE LA GARDE

33. La garde se rassemble sous les ordres du caporal de la garde, dans un endroit approprié, (figure 10-3-2).

34. Après avoir été passée en revue par le caporal, la garde se rend sur le terrain de rassemblement, le caporal prenant place derrière elle. Le sergent se rend seul au terrain de rassemblement pendant la revue de la garde.

35. À son arrivée sur le terrain de rassemblement, la garde s'arrête à un endroit déterminé à l'avance et reste à la position arme à l'épaule.

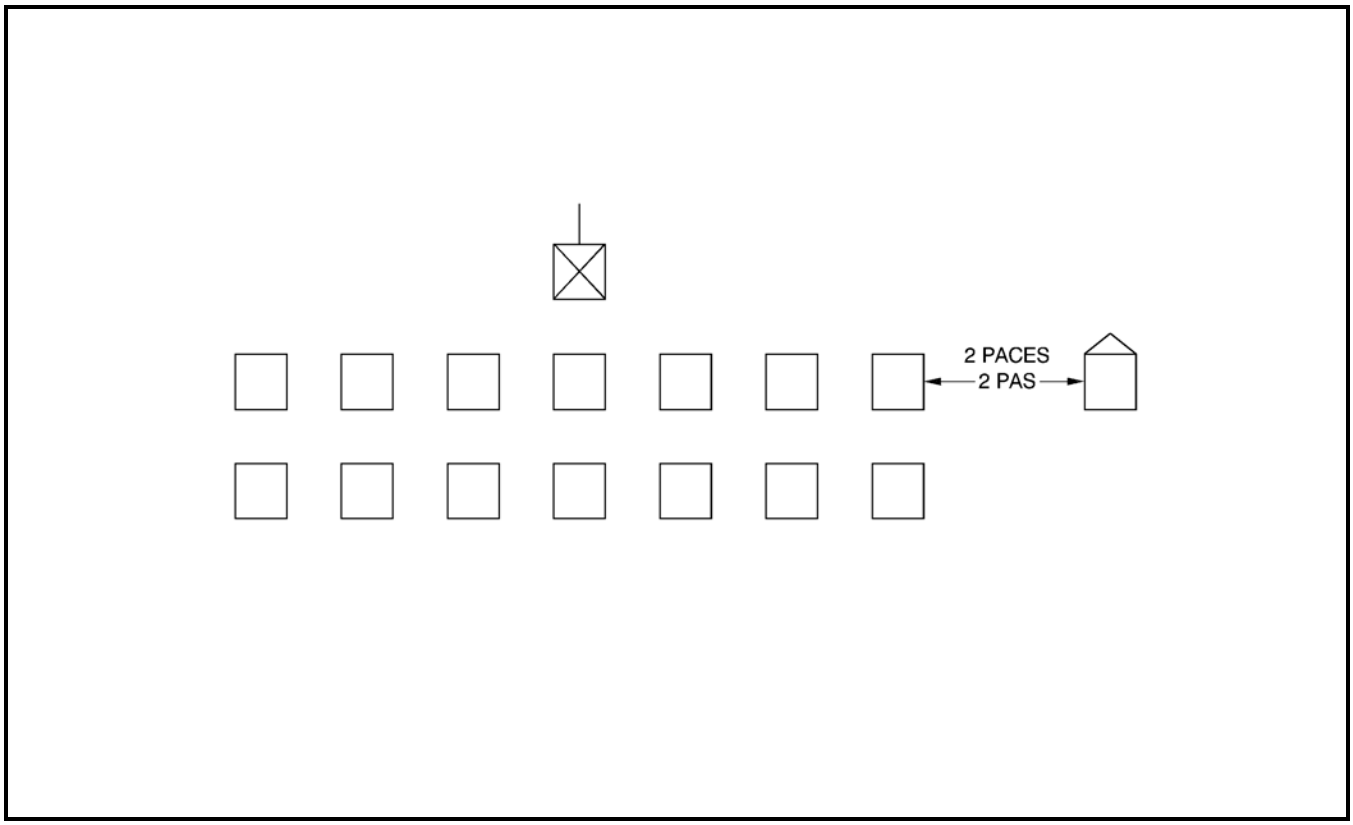

Figure 10-3-2 Guard Formed up under the Corporal of the Guard
Figure 10-3-2 Formation de la garde sous les ordres du caporal de la garde

36. The corporal reports to his sergeant and then falls in on the left of the front rank. The sergeant, in turn, reports to the duty sergeant and then falls in on the right flank of the guard (Figure 10-3-3).

36. Le caporal se présente au sergent, puis va prendre position à la gauche du rang avant. Le sergent se présente à son tour au sergent de service et va prendre position sur le flanc droit de la garde (figure 10-3-3).

37. The duty sergeant reports to the chief warrant officer (CWO) and then marches to a position six paces to the right of the guard sergeant, orders the guard to order arms and stand at ease. He turns to the front and stands at ease. The CWO then moves to a position 24 paces in front of the guard sergeant and turns, facing him.

38. Under some circumstances, there may be more than one guard; for example, a battalion's duties for the next 24-hour period might include a household guard, a quarter guard for the barracks and a picquet (such as a fire picquet). In that case, they shall parade in that order of precedence, normally in column, and the duty sergeant shall wait until all are present before reporting to the CWO. Company drill shall be used where applicable. The guards, when ordered to their duties shall take independent routes after they march past the adjutant as noted in Table 10-3-2, items 30 to 33.

GUARD MOUNTING

39. The procedure for guard mounting is detailed in Table 10-3-2:

37. Le sergent de service se présente à l'adjudant-chef (adjuc), puis va prendre position à six pas à la droite du sergent de la garde et donne l'ordre à la garde de mettre l'arme au pied et d'adopter la position en place repos. Il tourne vers l'avant et adopte la position en place repos. L'adjuc va alors prendre position 24 pas en avant du sergent de la garde et tourne de façon à lui faire face.

38. Dans certaines circonstances, il peut y avoir plus d'une garde; par exemple, les tâches du bataillon au cours de la période de 24 heures qui suit peuvent comprendre une garde privée, une garde de caserne pour les baraquements et un piquet (par exemple, un piquet d'incendie). Dans ce cas, les gardes doivent défiler selon cet ordre de préséance, normalement en colonne, et le sergent de service doit attendre que toutes les gardes soient présentes avant de se présenter à l'adjuc. On doit exécuter les mouvements réglementaires de la compagnie lorsqu'il y a lieu. Lorsqu'elles reçoivent l'ordre d'accomplir leurs tâches, les gardes doivent suivre un parcours différent, une fois qu'elles ont dépassé le capitaine-adjudant, comme l'illustre le tableau 10-3-2, articles n° 30 à 33.

FAÇON DE MONTER LA GARDE

39. Le tableau 10-3-2 indique la marche à suivre pour monter la garde :

No.	Command	By	Action	Remark
1	GUARD COMMANDER(S) (or Sergeant(s), non-commissioned officer(s) for Guard if household guards are to be subsequently commanded by officers; see No. 29)	CWO	The Guard Commander (Gd Comd) and the Duty Sergeant (Sgt) come to attention. The Gd Comd shoulders arms and, with the Duty Sgt, marches forward 15 paces and halts. The Gd Comd orders arms. Both remain at attention.	The CWO moves forward and inspects the Gd Comd and returns to his position, nine paces in front of and facing the Gd Comd. Only household guards (see paragraphs 63 to 69) are commanded by officers.
2	GUARD COMMANDER, FOR INSPECTION, EXAMINE – ARMS	CWO	The Gd Comd acts as ordered.	The CWO inspects the Gd Comd's rifle and returns to his position, as in Item 1.
3	GUARD COMMANDER, EASE – SPRINGS	CWO	The Gd Comd eases springs.	
4	GUARD COMMANDER, ORDER – ARMS	CWO	The Gd Comd orders arms.	If more than one guard or detachment is paraded for inspection, commanders will be ordered to adopt duties distance.
5	GUARD COMMANDER, STAND AT – EASE	CWO	The Gd Comd and Duty Sgt stand at ease.	The CWO turns to his right and marches to a position nine paces in front and centre of where the guard will fall in, halts and turns left.
6	GUARD, FALL – IN	CWO	The Gd Comd, Duty Sgt, bugler and guard come to attention. The Gd Comd and guard shoulder arms. The guard and bugler march forward 15 paces and halt with the bugler one pace to the right of the Gd Comd (see Figure 10-3-4).	The band, when present for ceremonial guards, takes up a position 24 paces to the right and in line with the guard.
7	GUARD, ORDER – ARMS	CWO	The guard orders arms.	
8	GUARD, OPEN ORDER – MARCH	CWO	The guard acts as ordered.	

Table 10-3-2 (Sheet 1 of 11) Guard Mounting

No.	Command	By	Action	Remark
9	GUARD, RIGHT – DRESS	CWO	The Gd Comd stands steady. The guard dresses to the right. The bugler dresses on the Gd Comd.	The Duty Sgt turns left and dresses each rank of the guard normally.
10	GUARD, EYES – FRONT	CWO	All act as ordered.	The Duty Sgt returns to his original position.
11	GUARD WILL FIX BAYONETS – FIX	CWO	Guard fixes bayonets.	The Gd Comd and the Duty Sgt stand fast.
12	GUARD BAYO – NETS	CWO	As ordered.	
13	GUARD, ATTEN – TION	CWO	As ordered.	The Adjutant (Adjt) positions himself two paces in rear of the CWO. The CWO turns about, salutes and reports the guard present and ready for inspection to the Adjt. Upon being ordered to fall in the CWO salutes, and marches to the rear of the Adjt, passing on his right. The Adjt takes two paces forward and the CWO, by a series of wheels, position himself three paces in rear of the Adjt. Upon the CWO's halting, after a standard pause, the Adjt and CWO step off together, inspect the guard and return to their original position. During inspection the band, if present, will play appropriate music.
14	GUARD WILL UNFIX BAYONETS – UNFIX	Adjt	Guard unfixed bayonets.	The Duty Sgt and Gd Comd stand fast.
15	BAYO – NETS	Adjt	As ordered.	
16	GUARD, ATTEN – TION	Adjt	As ordered.	

Table 10-3-2 (Sheet 2 of 11) Guard Mounting

No.	Command	By	Action	Remark
17	GUARD, FOR INSPECTION, EXAMINE – ARMS	Adjt	The guard acts as ordered.	The Gd Comd shoulders arms, his rifle having been previously inspected. The Adjt and CWO step off together, inspect the guard's rifles and return to their original position.
18	GUARD, EASE – SPRINGS	Adjt	Guard eases springs.	
19	GUARD, ORDER – ARMS	Adjt	Guard orders arms. The Gd Comd orders arms from the shoulder arm position.	Having been found ready for duty, the guard will be addressed as the "new guard" from this point in the ceremony.
20	NEW GUARD WILL FIX BAYONETS – FIX	Adjt	Guard fixes bayonets.	Gd Comd and Duty Sgt stand fast.
21	BAYO – NETS	Adjt	As ordered.	
22	NEW GUARD, ATTEN – TION	Adjt	As ordered.	
23	NEW GUARD, SHOULDER – ARMS	Adjt	As ordered.	
24	NEW GUARD, CLOSE ORDER – MARCH	Adjt	As ordered.	
25	NEW GUARD, RIGHT – DRESS	Adjt	As ordered.	As in Item 9.
26	NEW GUARD, EYES – FRONT	Adjt	As ordered.	As in Item 10.
27	CHIEF WARRANT OFFICER, DISMISS THE DUTY SERGEANT	Adjt	The CWO acknowledges this order by saluting, the Adjt returning the salute.	The CWO may be addressed by rank, name or appointment.

Table 10-3-2 (Sheet 3 of 11) Guard Mounting

No.	Command	By	Action	Remark
28	DUTY SERGEANT, DIS – MISS	CWO	The Duty Sgt turns to his right, salutes, steps off, wheels to his right and marches of the parade ground.	The Adjt acknowledges the salute.
29	GUARD COMMANDER, TAKE – POST or GUARD COMMANDER(S) FALL – IN (if officers are to command guards)	Adjt	1. The Gd Comd and the Corporal (Cpl) of the guard step off together, in quick time, wheel outwards, the Gd Comd moving to a position three paces in centre rear of the guard. The Cpl of the guard, marching in rear of the Gd Comd, moves into the Gd Comd's former position as right guide of the guard. 2. If guards are commanded by officers, their place will be three paces in front of the centre of their guards, and the non-commissioned officers will not change posts. Officers draw swords on the Adjt's command "FALL – IN".	As the Gd Comd and the Cpl of the guard move into new positions, the Adjt and CWO turn left and march to a point nine paces clear of the right flank of the guard and turn about (see Figure 10-3-5). At the same time, the band, if present, moves to a position 20 paces in front of the guard.
30	NEW GUARD, TO YOUR DUTIES, BY THE RIGHT, QUICK – MARCH	Adjt	The guard and band step off together, the band playing.	
31	NEW GUARD, EYES – RIGHT	Guard Comd	The bugler and the right hand non-commissioned officer of the guard look to their front, the remainder look to the right, Gd Comd saluting as with a rifle. (If an officer commands the guard, the sword will be held at the carry and the head and eyes turned to the right; non-commissioned officers will not salute with rifles.)	The Adjt salutes until the guard has cleared his front.

Table 10-3-2 (Sheet 4 of 11) Guard Mounting

No.	Command	By	Action	Remark
32	NEW GUARD, EYES – FRONT	Guard Comd	All act as ordered.	The Adjt moves off the parade ground, accompanied by the CWO, to await the subsequent arrival of the old guard (see paragraph 40).
33	The new guard marches to the guard room to relieve the old guard. The guard shall march in line, forming to change direction if possible; if not, in file.			
34	STAND BY THE – GUARD	Sentry of the Old Guard		See paragraphs 48 to 59. The guard may fall in according to routine timings.
35	GUARD, TURN – OUT	Sentry of the Old Guard	As ordered.	The guard turns out on the double at the port, bayonets fixed, and falls in at the open order, shouldering arms and dressing automatically. The bugler falls in one pace to the right of the Old Guard Comd.
36	NEW GUARD – HALT	New Guard Comd	New guard halts.	When the ground permits, the new guard is halted 15 paces opposite the old guard facing it. When this is not possible, the new guard is positioned six paces on the left and in line with the old guard, facing the same direction. Sentries within hearing of the Old Guard Comd, conform to the actions of their guard during the relief. The band takes up its position clear of the ground to be occupied by the guards during the relief and plays appropriate music.
37	NEW GUARD, OPEN ORDER – MARCH	New Guard Comd	As ordered.	

Table 10-3-2 (Sheet 5 of 11) Guard Mounting

No.	Command	By	Action	Remark
38	NEW GUARD, RIGHT – DRESS	New Guard Comd	Guard dresses to the right, the right flank personnel maintaining their head and eyes to the front.	The Guard Comd or the Guard Warrant Officer/Sgt if the guard is commanded by an officer, steps off and positions himself six paces to the right of the front rank, halts and turns left. The Cpl of the guard, unless already on the left flank, steps off and, by a series of wheels, proceeds around the rear of the guard, passing on the right of the Guard Comd to his original position one pace to the left of the front rank. The guard is dressed.
39	NEW GUARD, EYES – FRONT	New Guard Comd	The guard act as ordered.	The Guard Comd or Warrant Officer/Sgt moves to his position one pace to the right of the front rank of the guard.
40	OLD GUARD, TO THE NEW GUARD, PRESENT – ARMS	Old Guard Comd	Old guard presents arms.	
41	NEW GUARD, TO THE OLD GUARD, PRESENT – ARMS	New Guard Comd	New guard present arms.	The bugler of the new guard sounds the “General Salute”.
42	OLD GUARD SHOULDER – ARMS	Old Guard Comd	Old guard shoulders arms.	
43	NEW GUARD SHOULDER – ARMS	New Guard Comd	New guard shoulder arms.	
44	OLD GUARD, ORDER – ARMS	Old Guard Comd	Old guard including comd, orders arms.	

Table 10-3-2 (Sheet 6 of 11) Guard Mounting

No.	Command	By	Action	Remark
45	NEW GUARD, ORDER – ARMS	New Guard Comd	New guard, including Comd, orders arms.	The Old Guard Comd then states the number of sentries posted, e.g. two by day, four by night. The New Guard Comd repeats the number of sentries posted. Household Guard comds may exchange keys.
46	OLD GUARD, STAND AT – EASE	Old Guard Comd	Old guard stands at ease.	The Old and New Guard Comds then shoulder arms, step off and position themselves three paces in front and centre of their guards, the Old Guard Comd facing the front, the New Guard Comd facing his guard.
47	NEW GUARD, AS A GUARD – NUMBER	New Guard Comd	The new guard numbers off from front to rear, starting at the right flank, as shown in Figure 10-3-6.	The New Guard Comd then tells off his guard by reliefs, e.g. Nos. 1 to 4 first relief, etc.
48	MARCH OFF FIRST RELIEF, REMAINDER STAND AT – EASE	New Guard Comd	Nos. 1 to 4 (or as detailed for First Relief) remain at attention; the remainder stand at ease.	Following this command, the Old and New Guard Comds turns towards and move off to handover the guard room. The Cpl of the new guard shoulders arms and places himself three paces in front and centre of the new guard and remains at the shoulder.
49	FIRST RELIEF, SHOULDER – ARMS	New Guard Cpl	First Relief shoulder arms.	The Cpl of the Old Guard who will guide the relief to its posts, steps off and positions himself one pace to the right flank of the first relief. The Cpl of the New Guard steps off and positions himself three paces in front and centre of the first relief.

Table 10-3-2 (Sheet 7 of 11) Guard Mounting

No.	Command	By	Action	Remark
50	FIRST RELIEF, MOVE TO THE RIGHT IN FILE, RIGHT – TURN	New Guard Cpl	First Relief turns right.	
51	FIRST RELIEF, QUICK – MARCH	New Guard Cpl	The Relief steps off and the new guard Cpl moves one pace to the left of the last number.	The old guard Cpl leads the first relief to No. 1 post by the most direct route.
52	RELIEF – HALT	New Guard Cpl	The relief halts.	The old guard sentry shall come to attention and shoulder arms as the relief approaches.
53	NO. 1 SENTRY, TAKE – POST	New Guard Cpl	The new sentry then steps off and position himself one pace on the left of the old sentry and turns about.	Both Cpls move to a position in front of the sentries. The old guard cpl reads the sentry's orders and ensures they are understood.
54	SENTRIES – PASS	New Guard Cpl	The old sentry steps off directly ahead and, by a series of wheels, positions himself in rear of the relief.	As the old sentry steps off, the new sentry takes post by taking two paces right close. The Cpls return to their former positions and carry on as detailed in Nos. 51 to 54 inclusive, until all posts are relieved.
55	When all sentries are posted, the guard Cpls change positions; the old guard Cpl assuming command.			
56	OLD SENTRIES, QUICK – MARCH	Old Guard Cpl	As ordered.	The old sentries return to the guard room location. The new guard Cpl, acting on his commands, will lead the old sentries back by the most direct route.
57	OLD SENTRIES – HALT	Old Guard Cpl	The old sentries are halted between the two guards.	The old sentries are then turned to face the same direction as the old guard.

Table 10-3-2 (Sheet 8 of 11) Guard Mounting

No.	Command	By	Action	Remark
58	OLD SENTRIES, FALL – IN	Old Guard Cpl	The old sentries and the two Cpls turn right and, after a standard pause, move to their positions with their respective guards, order arms and stand at ease.	The old sentries fall in on the left of the old guard and the two Cpls on the left of their respective guards.
59	When the handover between the Guard Comds and the posting of the first relief are completed, the Guard Comds fall in on the right of their respective guards. The band, if in attendance, will move to a position so that it can precede the old guard when it marches off.			
60	OLD GUARD, ATTEN – TION	Old Guard Comd	The old guard comes to attention.	
61	NEW GUARD, ATTEN – TION	New Guard Comd	The new guard comes to attention.	
62	OLD GUARD, SHOULDER – ARMS	Old Guard Comd	The old guard shoulders arms.	
63	NEW GUARD, SHOULDER – ARMS	New Guard Comd	The new guard shoulders arms.	If officers are not in command of the guards, following the completion of the shoulder, the Old Guard Comd and Cpl step off and position themselves as detailed in No. 29.
64	OLD GUARD, CLOSE ORDER – MARCH	Old Guard Comd	The old guard moves to close order.	

Table 10-3-2 (Sheet 9 of 11) Guard Mounting

No.	Command	By	Action	Remark
65	OLD GUARD, CHANGE DIRECTION RIGHT (LEFT), RIGHT (LEFT) – FORM; QUICK – MARCH; FOR – WARD	Old Guard Comd	The old guard acts as ordered.	This procedure will be used when guards are opposite each other.
65a	Other circumstances			If the old guard is in line it may be marched off directly to the front or in other circumstances, it may be turned to the right and, after stepping off, execute two left wheels and marched across the frontage of the new guard. In all cases, the band, if present, commences to play on the command “MARCH”. If local custom dictates, the old guard may depart in slow time, changing into quick time when clear of the guardroom or gate.
66	NEW GUARD TO THE OLD GUARD, PRESENT – ARMS	New Guard Comd	The new guard, including the Guard Commander, present arms.	
67	OLD GUARD, EYES – RIGHT (LEFT)	Old Guard Comd	The Old Guard Comd salutes, the remainder turn their head and eyes to the right (left).	
68	OLD GUARD, EYES – FRONT	Old Guard Comd	As ordered.	See paragraph 40.

Table 10-3-2 (Sheet 10 of 11) Guard Mounting

No.	Command	By	Action	Remark
69	NEW GUARD, SHOULDER – ARMS	New Guard Comd	The new guard shoulders arms.	
70	NEW GUARD, CLOSE ORDER – MARCH	New Guard Comd	The new guard moves to close order.	If the guard is commanded by an non-commissioned officer, the Guard Comd and Cpl take post. The Guard Comd moves the guard to the position vacated by the Old Guard and explains the procedure for turning out. This and other orders are reviewed. The same information will be explained to the First Relief when they come off sentry duty.
71	GUARD, TO THE GUARD ROOM, DIS – MISS	Guard Comd	The guard acts as ordered. If an officer is present, guard members will all salute at the shoulder.	The old guard having departed, the new guard is simply referred to as the “guard”.

Table 10-3-2 (Sheet 11 of 11) Guard Mounting

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« COMMANDANT(S) DE LA GARDE » (ou sergent(s), sous-officier(s) de la garde si des gardes privées doivent être commandées par la suite par des officiers; voir n° 29).	Adjuc	Le cmdt de la garde et le sergent (sgt) de service se mettent au garde-à-vous. Le cmdt de la garde met l'arme à l'épaule et, accompagné du sgt de service, avance de 15 pas et s'arrête. Le cmdt de la garde met l'arme au pied. Tous deux demeurent au garde-à-vous.	L'adjuc s'avance, passe le cmdt de la garde en revue et retourne à son poste, neuf pas en avant du cmdt de la garde, face à lui. Seules les gardes privées (voir paragraphes 63 à 69) sont commandées par des officiers.
2	« COMMANDANT DE LA GARDE, POUR L'INSPECTION, PORTEZ — ARMES »	Adjuc	Le cmdt de la garde exécute le commandement reçu.	L'adjuc inspecte le fusil du cmdt de la garde et retourne à son poste, de la façon décrite au n° 1.
3	« COMMANDANT DE LA GARDE, RELÂCHEZ LA — CULASSE »	Adjuc	Le cmdt de la garde relâche la culasse.	
4	« COMMANDANT DE LA GARDE, AU PIED — ARMES »	Adjuc	Le cmdt de la garde met l'arme au pied.	S'il y a plus d'une garde ou d'un détachement rassemblé en vue de la revue, les cmdt donnent l'ordre d'adopter la distance appropriée.
5	« COMMANDANT DE LA GARDE, EN PLACE RE — POS »	Adjuc	Le cmdt de la garde et le sgt de service adoptent la position en place repos.	L'adjuc tourne à droite et va prendre position à neuf pas devant la position de la garde, centrée sur celle-ci, s'arrête et tourne à gauche.
6	« GARDE, RASSEMBLEMENT — MARCHE »	Adjuc	Le cmdt de la garde, le sgt de service, le clairon et les membres de la garde se mettent au garde-à-vous. Le cmdt de la garde et la garde mettent l'arme à l'épaule. La garde et le clairon avancent de 15 pas et s'arrêtent, le clairon prenant place à un pas à la droite du cmdt de la garde (voir figure 10-3-4).	Lorsqu'il s'agit d'une garde de cérémonie, la musique prend place à 24 pas à la droite, en ligne avec la garde.
7	« GARDE, AU PIED — ARMES »	Adjuc	Les membres de la garde mettent l'arme au pied.	
8	« GARDE, OUVREZ LES RANGS — MARCHE »	Adjuc	La garde exécute le commandement reçu.	

Tableau 10-3-2 (feuille 1 de 11) Rassemblement de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
9	« GARDE, PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »	Adjuc	Le cmdt de la garde reste immobile. La garde s'aligne par la droite. Le clairon s'aligne sur le commandant de la garde.	Le sgt de service tourne à gauche et aligne normalement chaque rang de la garde.
10	« GARDE — FIXE »	Adjuc	Tous exécutent le commandement reçu.	Le sgt de service reprend sa position initiale.
11	« GARDE, BAÏONNETTES AU CANON, FI — XEZ »	Adjuc	Les membres de la garde fixent la baïonnette au canon.	Le cmdt de la garde et le sgt de service demeurent immobiles.
12	« GARDE, BAÏON — NETTES »	Adjuc	La garde exécute le commandement reçu.	
13	« GARDE, GARDE-À — VOUS »	Adjuc	La garde exécute le commandement reçu.	Le capitaine-adjudant (capt adjt) vient prendre place à deux pas derrière l'adjuc. Ce dernier fait demi-tour, salue et indique au capt adjt que la garde est présente et prête pour l'inspection. Après avoir reçu l'ordre de prendre position, l'adjuc salue, se rend derrière le capt adjt, en passant à la droite de celui-ci. Le capt adjt avance de deux pas et l'adjuc va prendre position trois pas derrière celui-ci en effectuant une série de conversions. Dès que l'adjuc est en place, après une pause réglementaire, le capt adjt et l'adjuc se met à marcher ensemble, passent la garde en revue et reprennent leur place initiale. Pendant la revue, la musique, si elle est présente, joue des pièces appropriées.
14	« GARDE, BAÏONNETTES AU FOURREAU, REMET — TEZ »	Capt adjt	Les membres de la garde remettent la baïonnette au fourreau.	Le sgt de service et le cmdt de la garde demeurent immobiles.
15	« BAÏON — NETTES »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	
16	« GARDE, GARDE-À — VOUS »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	

Tableau 10-3-2 (feuille 2 de 11) Rassemblement de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
17	« GARDE, POUR L'INSPECTION, PORTEZ — ARMES »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	Le cmdt de la garde met l'arme à l'épaule, l'inspection de son fusil ayant été faite. Le capt adjt et l'adjuc se mettent en marche ensemble, inspectent les fusils de la garde et reprennent leur place initiale.
18	« GARDE, RELÂCHEZ LA — CULASSE »	Capt adjt	Les membres de la garde relâchent la culasse.	
19	« GARDE, AU PIED — ARMES »	Capt adjt	Les membres de la garde mettent l'arme au pied. Le cmdt de la garde passe de la position armes à l'épaule à la position armes au pied.	Ayant été jugée prête à accomplir sa tâche, à partir de ce moment de la cérémonie, la garde prend le nom de garde montante.
20	« GARDE MONTANTE BAÏONNETTES AU CANON, FI — XEZ »	Capt adjt	Les membres de la garde fixent la baïonnette au canon.	Le cmdt de la garde et le sgt de service demeurent immobiles.
21	« BAÏON — NETTES »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	
22	« GARDE MONTANTE, GARDE-À — VOUS »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	
23	« GARDE MONTANTE, À L'ÉPAULE — ARMES »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	
24	« GARDE MONTANTE, FERMEZ LES RANGS — MARCHE »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	
25	« GARDE MONTANTE, PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	Voir n° 9.
26	« GARDE MONTANTE — FIXE »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	Voir n° 10.
27	« ADJUDANT-CHEF, FAITES ROMPRE LES RANGS AU SERGENT DE SERVICE »	Capt adjt	L'adjuc indique qu'il a reçu l'ordre en saluant et le capt adjt lui rend le salut.	L'adjuc peut être appelé par son grade, par son nom ou par sa fonction.

Tableau 10-3-2 (feuille 3 de 11) Rassemblement de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
28	« SERGENT DE SERVICE, ROM — PEZ »	Adjuc	Le sgt de service tourne à droite, salue, se met à marcher et, faisant une conversion à droite, quitte le terrain de rassemblement.	Le capt adjt rend le salut.
29	« COMMANDANT(S) DE LA GARDE, À VOTRE POSTE »	Capt adjt	1. Le cmdt et le caporal (cpl) de la garde se mettent à marcher ensemble, au pas cadencé, effectuent une conversion vers l'extérieur, le cmdt de la garde prenant place trois pas derrière la garde, centrée sur celle-ci. Le cpl de la garde, suivant le cmdt de la garde, prend la place qu'occupait auparavant le cmdt de la garde et devient le guide de droite de la garde. 2. Si des gardes sont commandées par des officiers, ceux-ci doivent prendre place trois pas devant leur garde, centrés sur celle-ci, et les sous-officiers restent à leur poste. Les officiers dégainent leur sabre au commandement « À VOTRE POSTE » donné par le capt adjt.	Pendant que le cmdt et le cpl de la garde se rendent à leur nouveau poste, le capt adjt et l'adjuc tournent vers la gauche et vont prendre place à neuf pas à la droite du flanc droit de la garde et font demi-tour (voir la figure 10-3-5). Pendant ce temps, la musique prend position à 20 pas devant la garde.
30	« GARDE MONTANTE, À VOS POSTES, PAR LA DROITE, PAS CADENCÉ — MARCHE »	Capt adjt	La garde et la musique se mettent à marcher ensemble et la musique joue.	
31	« GARDE MONTANTE, TÊTE À — DROITE »	Cmdt de la garde	Le clairon et le sous-officier de droite de la garde regardent devant eux, les autres membres de la garde tournent la tête à droite et le cmdt de la garde salue comme s'il avait un fusil. (Si c'est un officier qui commande la garde, il doit avoir le sabre en main et la tête tournée vers la droite; les sous-officiers ne saluent pas avec leur fusil.)	Le capt adjt salue jusqu'après le passage de la garde.

Tableau 10-3-2 (feuille 4 de 11) Rassemblement de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
32	« GARDE MONTANTE — FIXE »	Cmdt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	Le capt adjt quitte le terrain de rassemblement accompagné de l'adjuc et attend l'arrivée de la garde descendante (voir paragraphe 40).
33	La garde montante se rend au corps de garde pour y relever la garde descendante. La garde marche en ligne, se rassemblant en vue de changer de direction si possible; sinon, elle marche en file.			
34	« GARDE, AU — POSTE »	Sentinelle de la garde descendante		Voir les paragraphes 48 à 59. La garde peut prendre sa place selon les procédures habituelles.
35	« GARDE, AUX — ARMES »	Sentinelle de la garde descendante	La garde exécute le commandement reçu.	La garde sort au pas gymnastique, à la position au port, baïonnettes au canon, se forme les rangs ouverts, met l'arme à l'épaule et s'aligne automatiquement. Le clairon prend place à un pas à la droite du cmdt de la garde descendante.
36	« GARDE MONTANTE — HALTE »	Cmdt de la garde montante	La garde montante s'arrête.	Si l'espace le permet, la garde montante s'arrête face à la garde descendante à 15 pas de celle-ci. Si cela est impossible, la garde montante prend place à six pas de la garde descendante, en ligne avec celle-ci et à sa gauche, faisant face dans la même direction. Les sentinelles qui sont à portée de voix du cmdt de la garde descendante exécutent les mêmes mouvements que les autres membres de leur garde au cours de la relève. La musique prend place à l'écart de la position que va occuper la garde pendant la relève et joue une pièce de circonstance.
37	« GARDE MONTANTE, OUVREZ LES RANGS — MARCHE »	Cmdt de la garde montante	La garde exécute le commandement reçu.	

Tableau 10-3-2 (feuille 5 de 11) Rassemblement de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
38	« GARDE MONTANTE, PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »	Cmdt de la garde mon-tante	La garde s'aligne par la droite, les hommes du flanc droit gardant la tête vers l'avant.	Le cmdt de la garde ou l'adjudant ou le sgt de la garde, si la garde est commandée par un officier, va prendre position à six pas à la droite du rang avant, s'arrête et tourne à gauche. Le cpl de la garde, à moins qu'il ne soit déjà en place sur le flanc gauche, se met à marcher et, par une série de conversions, contourne l'arrière de la garde, passant à la droite du cmdt de la garde pour reprendre sa position initiale un pas à gauche du rang avant. Il aligne la garde.
39	« GARDE MONTANTE — FIXE »	Cmdt de la garde mon-tante	La garde exécute le commandement reçu.	Le cmdt de la garde, l'adjudant ou le sgt prend position un pas à la droite du rang avant de la garde.
40	« GARDE DESCENDANTE, À LA GARDE MONTANTE, PRÉSENTEZ — ARMES »	Cmdt de la garde descen-dante	Les membres de la garde descendante présentent les armes.	
41	« GARDE MONTANTE, À LA GARDE DESCENDANTE, PRÉSENTEZ — ARMES »	Cmdt de la garde mon-tante	Les membres de la garde montante présentent les armes.	Le clairon de la garde montante sonne le « salut général ».
42	« GARDE DESCENDANTE, À L'ÉPAULE — ARMES »	Cmdt de la garde descen-dante	Les membres de la garde descendante mettent l'arme à l'épaule.	
43	« GARDE MONTANTE, À L'ÉPAULE — ARMES »	Cmdt de la garde mon-tante	Les membres de la garde montante mettent l'arme à l'épaule.	
44	« GARDE DESCENDANTE, AU PIED — ARMES »	Cmdt de la garde descen-dante	Les membres de la garde descendante, y compris le cmdt, mettent l'arme au pied.	

Tableau 10-3-2 (feuille 6 de 11) Rassemblement de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
45	« GARDE MONTANTE, AU PIED — ARMES »	Cmdt de la garde mon-tante	Les membres de la garde montante, y compris le cmdt, mettent l'arme au pied.	Le cmdt de la garde descendante indique alors le nombre de sentinelles en faction, par exemple, deux de jour, quatre de nuit. Le cmdt de la garde montante répète le nombre de sentinelles en faction. Les cmdt de la garde privée peuvent échanger leurs clés.
46	« GARDE DESCENDANTE, EN PLACE RE — POS »	Cmdt de la garde descen-dante	Les membres de la garde descendante adoptent la position en place repos.	Le cmdt de la garde montante et celui de la garde descendante placent ensuite l'arme à l'épaule, se mettent à marcher et prennent position à trois pas en avant de leur garde, centré sur celle-ci, le cmdt de la garde descendante faisant face à l'avant, celui de la garde montante faisant face à sa garde.
47	« GARDE MONTANTE, EN FACTION, NUMÉRO — TEZ »	Cmdt de la garde mon-tante	Les membres de la garde montante se numérotent de l'avant vers l'arrière, en commençant par le flanc droit, conformément à la figure 10-3-6.	Le cmdt de la garde montante désigne alors les relèves de sa garde, par exemple n° 1 à 4, première relève, etc.
48	« PREMIÈRE RELÈVE EN POSTE, LES AUTRES, EN PLACE RE — POS »	Cmdt de la garde mon-tante	Les n° 1 à 4 (ou les numéros désignés comme la première relève) demeurent au garde-à-vous; les autres adoptent la position en place repos.	Après ce commandement, le cmdt de la garde descendante et le cmdt de la garde montante se tournent et se dirigent vers le corps de garde. Le cpl de la garde montante met l'arme à l'épaule et prend place trois pas devant la garde montante, centré sur celle-ci, et demeure en position arme à l'épaule.
49	« PREMIÈRE RELÈVE, À L'ÉPAULE — ARMES »	Cpl de la garde mon-tante	Les membres de la première relève mettent l'arme à l'épaule.	Le cpl de la garde descendante, qui dirige la relève à son poste, va se placer à un pas du flanc droit de la première relève. Le cpl de la garde montante se place à trois pas en avant de la première relève, centré sur celle-ci.

Tableau 10-3-2 (feuille 7 de 11) Rassemblement de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
50	« PREMIÈRE RELÈVE, VERS LA DROITE, EN FILE, À DROITE, TOUR — NEZ »	Cpl de la garde montante	Les membres de la première relève tournent à droite.	
51	« PREMIÈRE RELÈVE, PAS CADENCÉ — MARCHE »	Cpl de la garde montante	Les membres de la relève se mettent en marche et le cpl de la garde montante se place à un pas à la gauche du militaire qui porte le dernier numéro.	Le cpl de la garde descendante dirige la première relève vers le poste n° 1 en empruntant le parcours le plus direct.
52	« RELÈVE — HALTE »	Cpl de la garde montante	La relève s'arrête.	La sentinelle de la garde descendante se met au garde-à-vous et met l'arme à l'épaule à l'approche de la relève.
53	« SENTINELLE N° 1, À VOTRE — POSTE »	Cpl de la garde montante	La nouvelle sentinelle va se placer à un pas à gauche de la sentinelle relevée et fait demi-tour.	Les deux caporaux vont se placer devant les sentinelles. Le cpl de la garde descendante donne lecture des consignes de la sentinelle et s'assure qu'elles sont comprises.
54	« SENTINELLE, PAS — SEZ »	Cpl de la garde montante	La sentinelle relevée avance tout droit et, en faisant une série de conversions, va se placer derrière la relève.	Dès que la sentinelle relevée quitte le poste, la nouvelle sentinelle y prend place en faisant deux pas vers la droite. Les caporaux reprennent leur position et répètent les manœuvres indiquées aux nos 51 à 54 inclusivement, jusqu'à ce que la relève des postes soit terminée.
55	Lorsque toutes les sentinelles sont en poste, les caporaux des gardes changent de place; le cpl de la garde descendante prend le commandement.			
56	« SENTINELLES RELEVÉES, PAS CADENCÉ — MARCHE »	Cpl de la garde descendante	Les sentinelles relevées exécutent le commandement reçu.	Les sentinelles relevées retournent au corps de garde. Le cpl de la garde montante, obéissant à ses commandements, raccompagne les sentinelles relevées en empruntant le parcours le plus direct.
57	« SENTINELLES RELEVÉES — HALTE »	Cpl de la garde descendante	Les sentinelles relevées s'arrêtent entre les deux gardes.	Les sentinelles relevées reçoivent alors l'ordre de se tourner dans la même direction que la garde descendante.

Tableau 10-3-2 (feuille 8 de 11) Rassemblement de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
58	« SENTINELLES RELEVÉES, REJOIGNEZ LES — RANGS »	Cpl de la garde descen-dante	Les sentinelles relevées et les deux caporaux tournent à droite et, après avoir observé une pause réglementaire, regagnent leur place au sein de leur garde respective, mettent l'arme au pied et adoptent la position en place repos.	Les sentinelles relevées prennent place à la gauche de la garde descendante et les deux caporaux, à la gauche de leur garde respective.
59	Après la prise en charge et la mise en place de la première relève, les cmdt des gardes prennent place à la droite de leur garde respective. La musique, si elle est présente, se place de façon à précéder la garde descendante lorsque celle-ci se mettra en marche.			
60	« GARDE DESCENDANTE, GARDE-À — VOUS »	Cmdt de la garde descen-dante	La garde descendante se met au garde-à-vous.	
61	« GARDE MONTANTE, GARDE-À — VOUS »	Cmdt de la garde mon-tante	La garde montante se met au garde-à-vous.	
62	« GARDE DESCENDANTE, À L'ÉPAULE — ARMES »	Cmdt de la garde descen-dante	La garde descendante met l'arme à l'épaule.	
63	« GARDE MONTANTE, À L'ÉPAULE — ARMES »	Cmdt de la garde mon-tante	La garde montante met l'arme à l'épaule.	Si la garde n'est pas comman-dée par des officiers, après le mouvement à l'épaule armes, le cmdt et le cpl de la garde descendante se placent de la façon indiquée au n° 29.
64	« GARDE DESCENDANTE, FERMEZ LES RANGS — MARCHE »	Cmdt de la garde descen-dante	La garde descendante ferme les rangs.	

Tableau 10-3-2 (feuille 9 de 11) Rassemblement de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
65	« GARDE DESCENDANTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE (GAUCHE), À DROITE (GAUCHE), FOR — MEZ »; « PAS CADENCÉ — MARCHE »; et « VERS L'A — VANT »	Cmdt de la garde descen-dante	La garde descendante exécute le commandement reçu.	Cette manœuvre est effectuée lorsque les gardes se font face.
65a	Autres circonstances			Si la garde descendante est en ligne, elle peut se diriger directement à l'avant ou dans d'autres circonstances, elle peut tourner à droite et, après s'être mise à marcher, exécuter deux conversions vers la gauche et passer devant le front de la garde montante. Dans un cas comme dans l'autre, la musique, si elle est présente, commence à jouer au commandement « MARCHE ». Si la tradition locale l'exige, la garde descendante peut quitter les lieux au pas ralenti et passer au pas cadencé après être passée devant le corps de garde ou la barrière.
66	« GARDE MONTANTE À LA GARDE DESCENDANTE, PRÉSENTEZ — ARMES »	Cmdt de la garde mon-tante	Les membres de la garde montante, y compris le cmdt, présentent les armes.	
67	« GARDE DESCENDANTE, TÊTE À — DROITE (GAUCHE) »	Cmdt de la garde descen-dante	Le cmdt de la garde descendante salue, le reste de la garde tourne la tête vers la droite (gauche).	
68	« GARDE DESCENDANTE — FIXE »	Cmdt de la garde descen-dante	La garde exécute le commandement reçu.	Voir le paragraphe 40.

Tableau 10-3-2 (feuille 10 de 11) Rassemblement de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
69	« GARDE MONTANTE À L'ÉPAULE — ARMES »	Cmdt de la garde mon-tante	Les membres de la garde montante mettent l'arme à l'épaule.	
70	« GARDE MONTANTE, FERMEZ LES RANGS — MARCHE »	Cmdt de la garde mon-tante	La garde montante ferme les rangs.	Si la garde est commandée par un sous-officier, le cmdt et le cpl se rendent à leur poste. Le cmdt de la garde dirige la garde à l'endroit où se trouvait la garde descendante et explique la procédure de l'appel aux armes. Il passe en revue cette procédure et d'autres consignes. Il doit donner les mêmes renseignements à la première relève une fois sa faction terminée.
71	« GARDE, AU CORPS DE GARDE, ROM — PEZ »	Cmdt de la garde	La garde exécute le commandement reçu. S'il y a un officier, les membres de la garde le saluent l'arme à l'épaule.	La garde descendante étant partie, la garde montante redevient simplement la « garde ».

Tableau 10-3-2 (feuille 11 de 11) Rassemblement de la garde

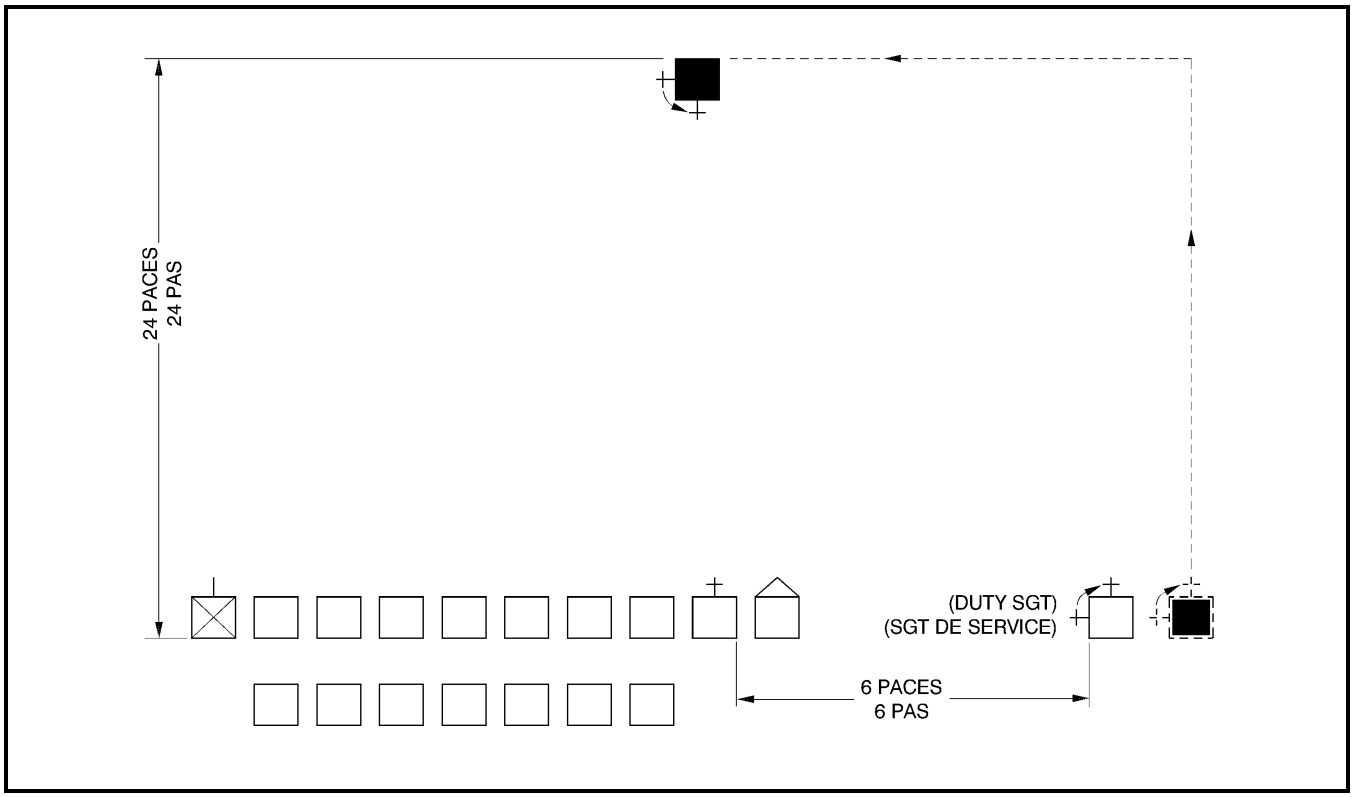

Figure 10-3-3 Guard Formed up Ready for Mounting
Figure 10-3-3 Formation adoptée au moment de monter la garde

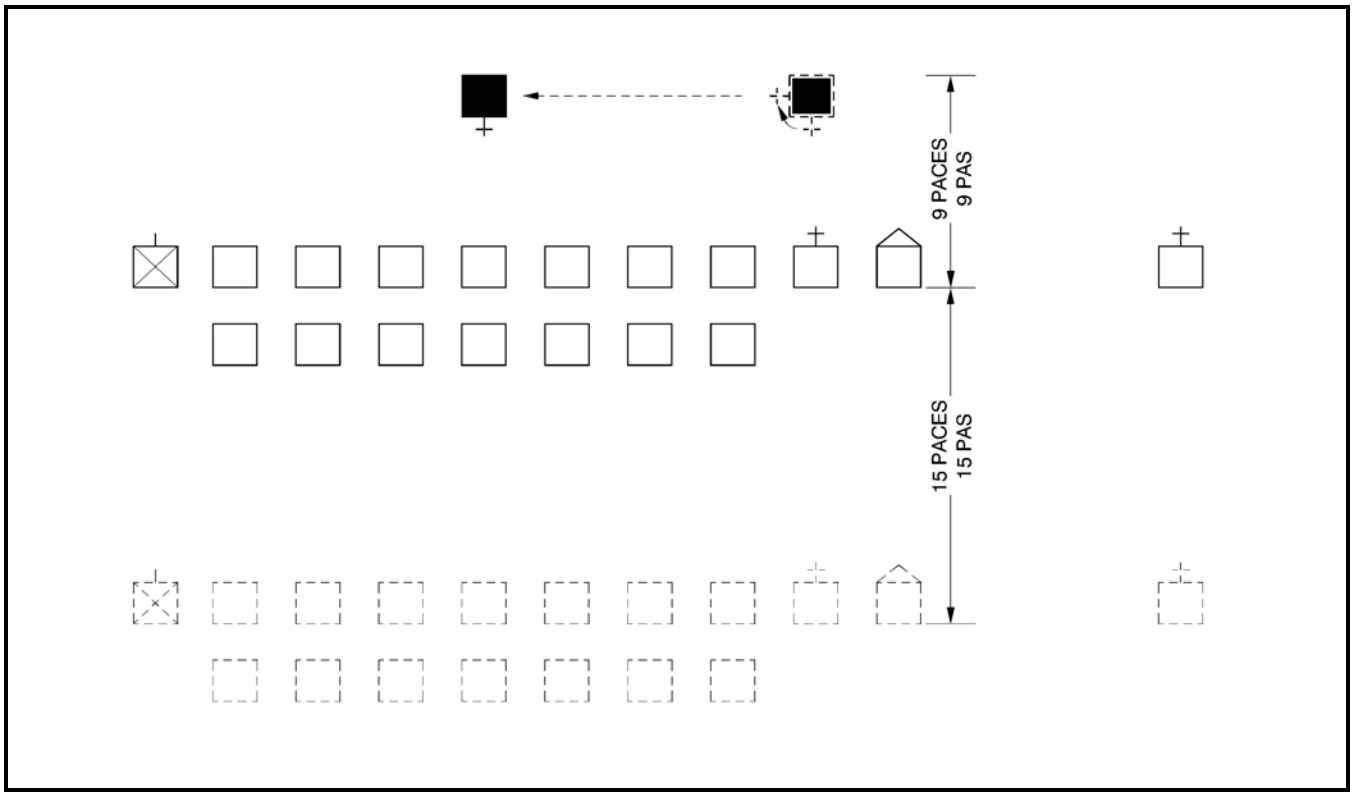

Figure 10-3-4 Guard Mounting (No. 6)
Figure 10-3-4 Façon de monter la garde (n° 6)

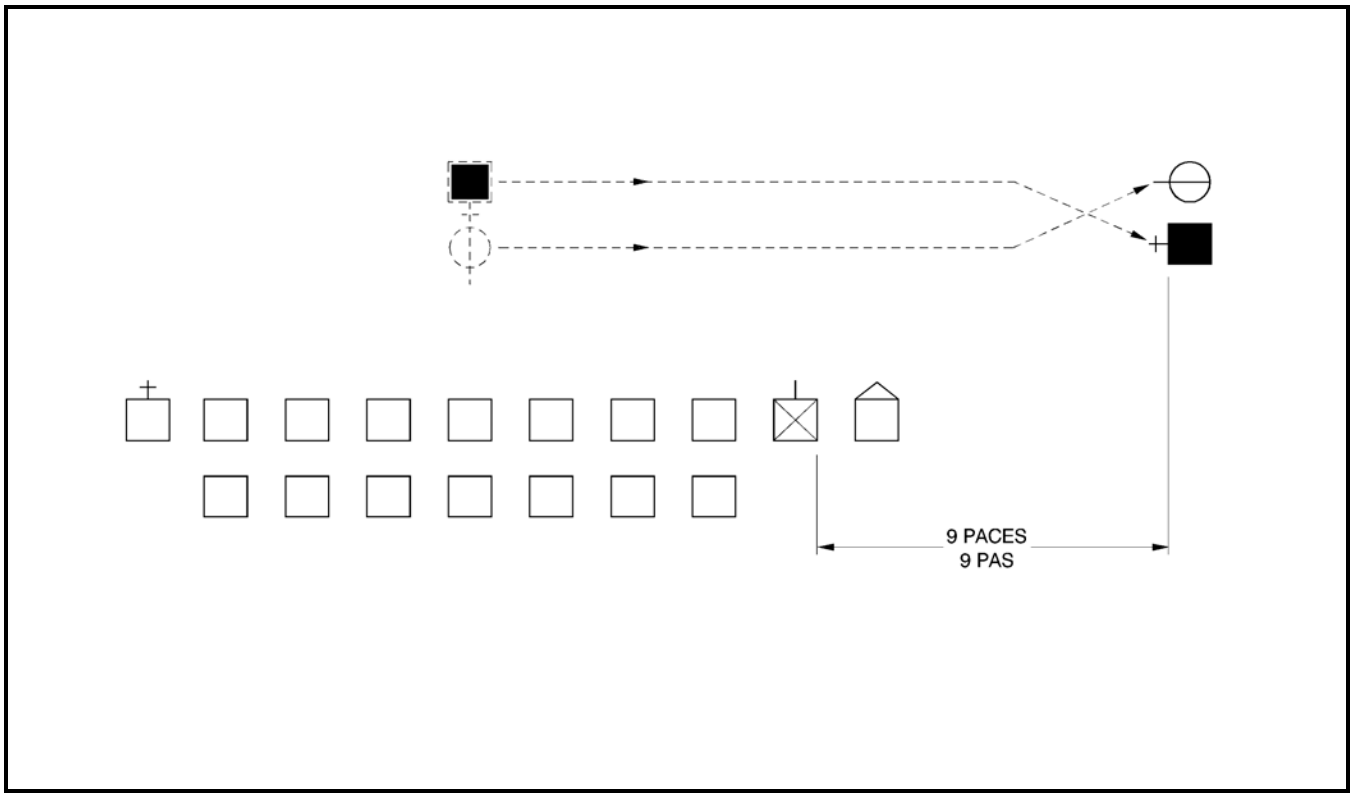

Figure 10-3-5 Guard Mounting (No. 29)
Figure 10-3-5 Façon de monter la garde (n° 29)

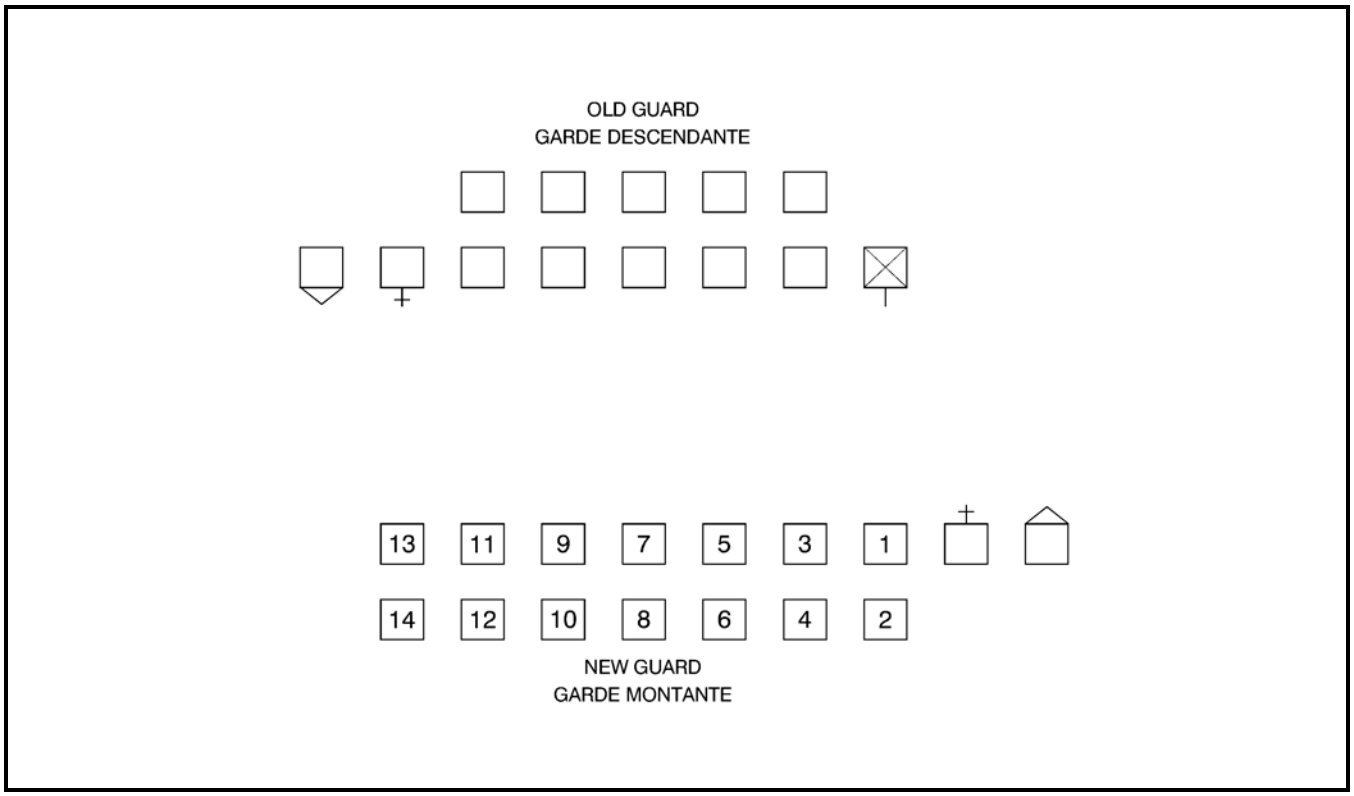

Figure 10-3-6 Guard Mounting (No. 47)
Figure 10-3-6 Façon de monter la garde (n° 47)

40. After the new guard is mounted, the old guard marches to the parade ground and occupies the position formerly occupied by the new guard during the inspection by the adjutant. When halted in this position, the guard commander orders his guard to order arms and open order and right dress.

41. The guard commander shall then order right dress. If the guard commander is not an officer, the commander moves to a position six paces to the right of the front rank, halts and turns left. The corporal moves to his position on the left of the front rank. The guard is dressed.

42. The guard commander will order eyes front, and report to the adjutant, who by then is in position in front of the guard. Simultaneously, unless the guard commander is an officer, the corporal of the guard shoulders arms and moves in rear of the guard to take post on the right of the front rank. The old guard is inspected by the adjutant in the same manner as for the new guard, except that the guard commander accompanies the adjutant during the inspection. The adjutant does not order the guard to fix bayonets. After the inspection, the adjutant marches off the Colours and falls out the officers if applicable (i.e., for household guards), or orders the non-commissioned officer guard commander to take post. The adjutant marches to a point clear of the right flank of the guard.

43. The adjutant orders the warrant officer and sergeant of the guard or guard commander to march the guard to the company area and dismiss it. The guard commander proceeds as ordered, marching past the adjutant and giving an EYES – RIGHT and EYES – FRONT.

POSTING AND RELIEVING SENTRIES

44. Sentries shall be posted or relieved by the corporal of the guard as detailed in Table 10-3-2, Nos. 49 to 56 inclusive, excluding the actions of the old guard corporal. The sentry's orders will be read by the corporal of the guard.

45. Reliefs are inspected at the guard room prior to being posted.

40. Après que la garde montante a pris la relève, la garde descendante se rend au terrain de rassemblement et prend place à l'endroit occupé précédemment par la garde montante pendant l'inspection du capitaine-adjudant. Lorsque la garde est arrêtée, le cmdt de la garde lui ordonne de mettre l'arme au pied, d'ouvrir les rangs et de s'aligner par la droite.

41. Puis, le commandant ordonne à la garde de s'aligner par la droite. Si le commandant de la garde n'est pas un officier, il va prendre place à six pas à droite du rang avant, s'arrête et tourne à gauche. Le caporal se rend à sa place à la gauche du rang avant. Le commandant aligne sa garde.

42. Le commandant de la garde donne le commandement fixe et fait rapport au capitaine-adjudant qui a pris place en avant de la garde. En même temps, à moins que le commandant de la garde ne soit un officier, le caporal de la garde met l'arme à l'épaule et passe derrière la garde pour prendre place à la droite du rang avant. Le capitaine-adjudant inspecte la garde descendante de la même façon que la garde montante, sauf que le commandant de la garde l'accompagne pendant la revue. Le capitaine-adjudant n'ordonne pas à la garde de fixer les baïonnettes aux canons. Après la revue, le capitaine-adjudant fait retirer les drapeaux consacrés et ordonne aux officiers de rompre les rangs s'il y a lieu (par exemple, dans le cas d'une garde privée) ou ordonne au sous-officier qui agit comme commandant de la garde de se rendre à son poste. Le capitaine-adjudant va prendre place à l'écart du flanc droit de la garde.

43. Le capitaine-adjudant ordonne à l'adjudant et au sergent de la garde ou au commandant de la garde de ramener sa garde dans le secteur de la compagnie et de rompre les rangs. Le commandant de la garde s'exécute, passant devant le capitaine-adjudant et donnant les commandements « TÊTE À — DROITE » et « FIXE ».

MISE EN FACTION ET RELÈVE DES SENTINELLES

44. Le caporal de la garde est chargé de poster les sentinelles et d'en assurer la relève de la façon décrite au tableau 10-3-2, n° 49 à 56 inclusivement, exception faite des manœuvres qui incombent au caporal de la garde descendante. La caporal de la garde doit faire lecture des consignes de la sentinelle.

45. Les sentinelles de la relève sont inspectées au corps de garde avant d'être affectées à leur poste.

46. When a sentry is to be posted at a new post which does not yet have a sentry, the sentry is halted when at a point five paces in front of the station. On the command TAKE – POST, the sentry marches five paces, halts at his station and turns about.

47. When relieved, sentries are marched to the guard room, halted and inspected by the corporal who will then order TO THE GUARD ROOM, DIS – MISS. The sentries act as ordered.

TURNING OUT THE GUARD

48. The sentry on the post nearest the guard room warns the guard commander and the guard of the approach of persons for whom the guard will turn out (see paragraphs 12 to 19) by calling STAND BY THE GUARD. The guard prepares to turn out.

49. If the sentry is on beat when he calls the warning, he completes the tour of his beat and then calls GUARD, TURN – OUT.

50. The guard turns out at the double at the port, bayonets fixed, forms up at the open order, rifles at the shoulder and dresses automatically. The senior warrant officer or Sergeant of the guard does not fix his bayonet.

51. Sentries within hearing distance of the guard commander halt at their stations and act on the guard commander's orders.

52. Guards mounted for the purely ceremonial purpose of paying compliments to visiting dignitaries may post their sentry outside the guard room. If the guard room area or main gate site does not have sufficient space for the ceremony, the guard may be formed up at a location deemed suitable. In this case the instructions in paragraphs 48 to 50 above do not apply and the guard is simply positioned in line prior to the arrival of the dignitary.

53. The guard commander orders GUARD, GENERAL (ROYAL) SALUTE, PRESENT – ARMS as the dignitary arrives in front of the guard. For purely ceremonial guards, a position approximately 10 paces in front (centre) of the guard may be marked or a low dais may be erected for this purpose.

46. Lorsqu'une sentinelle est affectée à un poste où il n'y a pas encore de sentinelle, elle reçoit l'ordre de s'arrêter à cinq pas de son poste. Puis, au commandement « À VOTRE — POSTE », la sentinelle avance de cinq pas, s'arrête à son poste et fait demi-tour.

47. Lorsqu'elles sont relevées, les sentinelles se rendent au corps de garde, s'arrêtent et sont inspectées par le caporal qui leur donne ensuite le commandement « AU CORPS DE GARDE, ROM — PEZ ». Les sentinelles exécutent alors le commandement reçu.

APPEL AUX ARMES

48. La sentinelle qui est de faction au poste le plus près du corps de garde avertit le commandant et la garde de l'approche des personnes à qui la garde doit rendre les honneurs (voir les paragraphes 12 à 19) en lançant l'appel « GARDE, AU — POSTE ». La garde se prépare alors à exécuter aux armes.

49. Si la sentinelle est en train de faire sa ronde, elle la termine avant de lancer l'appel « GARDE, AUX — ARMES ».

50. La garde sort du corps de garde au pas de gymnastique, les armes au port et baïonnette aux canons, se rassemble en se formant les rangs ouverts, l'arme à l'épaule et s'aligne immédiatement. L'adjudant ou le sergent supérieur de la garde ne met pas sa baïonnette au canon.

51. Les sentinelles qui sont à portée de voix du commandant de la garde s'arrêtent à leur poste et exécutent les ordres donnés par le commandant de la garde.

52. Les gardes formées uniquement pour rendre les honneurs à des dignitaires de passage peuvent poster leur sentinelle à l'extérieur du corps de garde. Si l'espace disponible au corps de garde ou dans le voisinage immédiat de la barrière ne permet pas d'y tenir la cérémonie, la garde peut être formée à un endroit approprié. Dans ce cas, les instructions indiquées aux paragraphes 48 à 50 ci-dessus ne s'appliquent pas et la garde se met simplement en ligne avant l'arrivée du dignitaire.

53. Le commandant de la garde ordonne « GARDE, SALUT GÉNÉRAL (ROYAL), PRÉSENTEZ — ARMES » au moment où le dignitaire arrive devant la garde. On peut marquer la position de ce dernier à environ 10 pas devant la garde (au centre) ou ériger une estrade d'honneur peu élevée s'il s'agit d'une garde formée uniquement dans le cadre de la cérémonie.

54. The guard commander orders SHOULDER – ARMS and reports the guard ready for inspection from his position on the right flank. If the dignitary wishes to inspect, he will step off at this time; the guard commander will remain at his position unless requested by the dignitary to accompany him. If the dignitary does not wish to inspect, he will say so. (It is usual for a non-military dignitary to arrive in company with a member of the unit being visited, who will brief the dignitary on this procedure beforehand as a matter of common courtesy.)

55. If the dignitary chooses to inspect the guard and asks the guard commander to accompany him, the guard commander will be on the dignitary's right for the front rank and on his left for the rear rank.

56. On completion of the inspection, the dignitary returns to the reviewing position or dais. If the guard commander has accompanied him, the guard commander returns to his position on the right flank of the guard.

57. The guard commander orders GUARD, GENERAL (ROYAL) SALUTE, PRESENT – ARMS; and SHOULDER – ARMS. The dignitary then leaves the area.

58. A dignitary passing a working guard at the entrance to a barracks or other location, may choose to acknowledge the compliment without stopping. In this case, the guard then completes its compliment normally after the dignitary has passed by.

59. If the guard is turned out for rounds, the duty officer may choose to inspect the guard room, cells, etc. If so, he shall request the guard commander to accompany him.

DISMISSING THE GUARD

60. After the dignitary or duty officer departs, the guard commander orders TO THE GUARD ROOM, DIS – MISS. The guard acts as ordered.

61. Purely ceremonial guards formed up in other locations, as noted in paragraph 52, may simply be dismissed if appropriate.

54. Le commandant de la garde ordonne « À L'ÉPAULE — ARMES » et, de sa place sur le flanc droit, annonce que la garde est prête pour la revue. Si le dignitaire désire la passer en revue, il doit commencer à ce moment; le commandant de la garde demeure à sa place à moins que le dignitaire ne lui demande de l'accompagner. Si le dignitaire ne désire pas passer la garde en revue, il en informe le commandant. (Les dignitaires civils arrivent souvent accompagnés d'un membre de l'unité visitée, qui informe le dignitaire de la façon de procéder, ce qui est une politesse élémentaire.)

55. Si le dignitaire demande au commandant de la garde de l'accompagner pendant la revue, celui-ci se place à la droite du dignitaire pendant la revue du rang avant et à sa gauche pendant la revue du rang arrière.

56. À la fin de l'inspection, le dignitaire retourne à sa position devant la garde ou sur l'estrade d'honneur. Si le commandant de la garde a accompagné le dignitaire, il retourne à son poste sur le flanc droit de la garde.

57. Le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, SALUT GÉNÉRAL (ROYAL), PRÉSENTEZ — ARMES »; et « À L'ÉPAULE — ARMES ». Le dignitaire quitte ensuite les lieux.

58. Un dignitaire qui passe devant une garde en faction à l'entrée d'un baraquement ou d'un autre endroit peut répondre au salut sans s'arrêter. Dans ce cas, la garde termine normalement son salut une fois que le dignitaire s'est éloigné.

59. Si la garde est appelée aux armes à l'occasion d'une ronde d'inspection, l'officier de service peut vouloir inspecter le corps de garde, les cellules, etc. Dans ce cas, il doit demander au commandant de la garde de l'accompagner.

RENVOI AU CORPS DE GARDE

60. Après le départ du dignitaire ou de l'officier de service, le commandant de la garde donne l'ordre « AU CORPS DE GARDE, ROM — PEZ ». La garde exécute le commandement reçu.

61. Les gardes formées uniquement aux fins d'une cérémonie à d'autres endroits, comme dans le cas signalé au paragraphe 52, peuvent simplement recevoir l'ordre de rompre les rangs, s'il y a lieu.

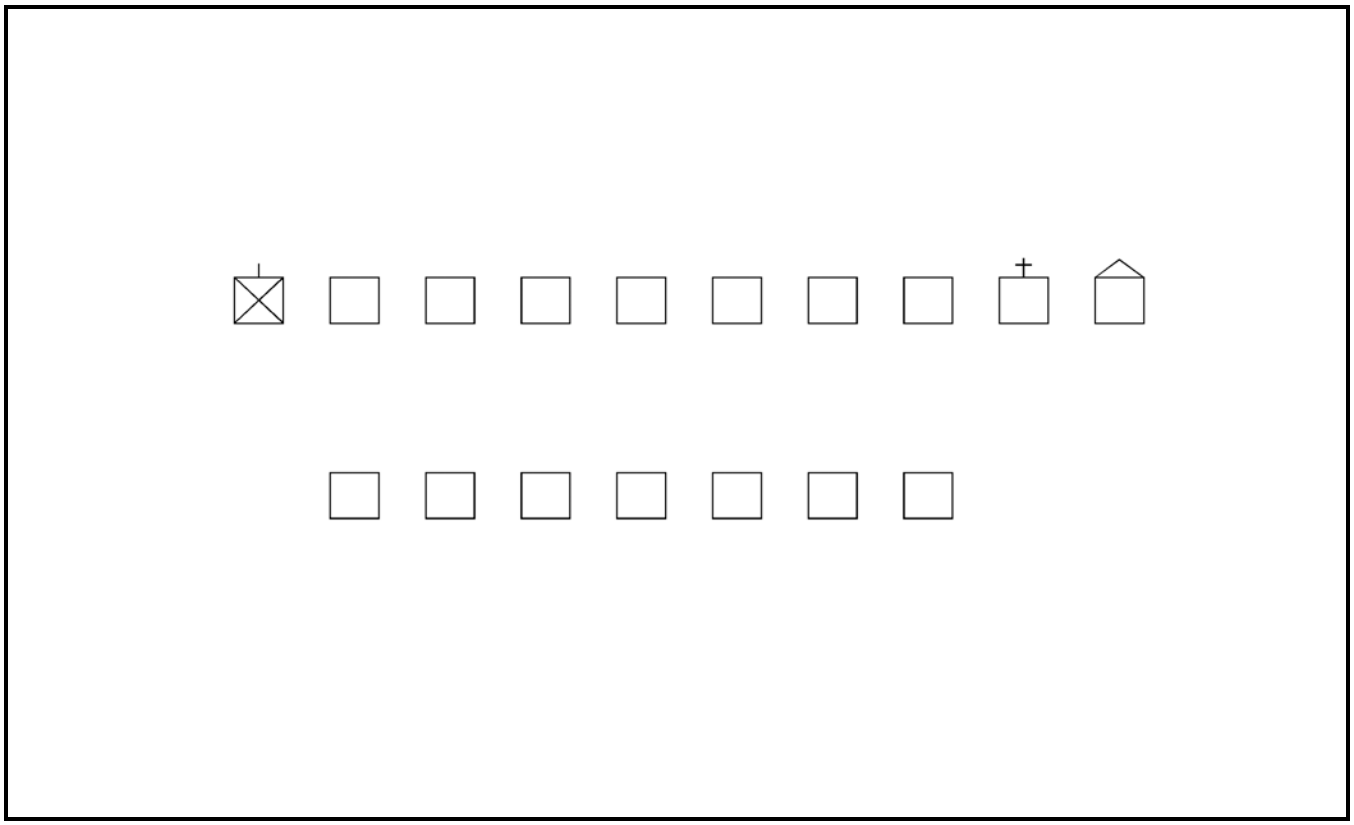

Figure 10-3-7 Quarter Guard after Being Turned out
Figure 10-3-7 Garde de caserne après avoir reçu le commandement garde, aux armes

62. The duty officer may also request the guard commander to dismiss the guard after the inspection.

62. L'officier de service peut également demander au commandant de la garde d'ordonner à la garde de rompre les rangs après l'inspection.

HOUSEHOLD GUARDS

GARDES PRIVÉES

63. Household guards parade and work in the same manner as quarter guards, except as noted below.

63. Les gardes privées se rassemblent et exécutent leurs fonctions de la même façon que les gardes de caserne, exception faite des formalités signalées ci-dessous.

64. Since household guards are mounted for a dignitary, their composition and size will be dependent on the dignitary's rank in the same manner as for guards of honour (see Table 10-2-1), rather than the number of posts to be manned. When the dignitary is not present at the household, the size of the guard may be reduced, so long as it is not reduced below that required to man the posts.

64. Comme les gardes privées sont formées pour rendre les honneurs à un dignitaire, à l'instar d'une garde d'honneur (tableau 10-2-1), leur composition et leur taille dépendent du grade du dignitaire et non du nombre de postes à doter. Lorsque le dignitaire est absent de sa résidence, la taille de la garde peut être réduite, mais il ne faut pas la réduire en deçà du nombre de sentinelles nécessaires pour les postes prévus.

65. Household guards, like guards of honour, shall be commanded by officers and shall carry Colours if appropriate for the unit concerned. For units possessing a stand of Colours, only one Colour

65. Les gardes privées, comme les gardes d'honneur, doivent être commandées par des officiers et doivent, s'il y a lieu, porter le drapeau consacré de l'unité intéressée. Dans le cas des

shall be carried: the Queen's Colour for Royal, Vice-Regal and Head of State guards when the dignitary is actually present in the household; and the Command/College/Regimental Colour on other occasions.

unités qui possèdent un ensemble de drapeaux consacrés, seulement un drapeau consacré doit être porté : le drapeau consacré de la Reine pour les gardes royales, les gardes d'un représentant de la Reine et les chefs d'État lorsque le dignitaire est présent à la résidence; et le drapeau du commandement, du collège ou du régiment dans d'autres circonstances.

66. Household guards shall be mounted as detailed in Table 10-3-2. New guard officers shall be fallen in and old guard officers fallen out by the adjutant at the appropriate time in the ceremony.

66. Les gardes privées sont formées de la façon indiquée au tableau 10-3-2. Au moment approprié au cours de la cérémonie, le capitaine-adjudant ordonne aux officiers de la garde montante de prendre leur poste et à ceux de la garde descendante de rompre les rangs.

67. If both the new and old guards are found by the same unit which possess a stand of Colours, each guard may carry a Colour. To ensure that the guard on duty holds the appropriate Colour, they may have to be exchanged at the time of relief along with keys, duty lists, etc.

67. Si la garde montante et la garde descendante appartiennent toutes les deux à la même unité qui possède un ensemble de drapeaux consacrés, chaque garde peut porter un drapeau consacré. Pour s'assurer que la garde de service porte le drapeau consacré approprié, les drapeaux consacrés peuvent être échangés au cours de la relève en même temps que les clés, les listes des tours de service, etc.

68. Once the new guard has taken up its duties and turned in to the guard room, the Colour shall be lodged with the junior officer of the guard. Junior non-commissioned officers or other selected members of the guard shall act as Colour escorts; when not escorting the Colour, they shall be positioned in one file of the guard.

68. Une fois que la garde montante est en poste au corps de garde, le drapeau consacré doit être remis à l'officier subalterne de la garde. Les sous-officiers subalternes ou d'autres membres choisis de la garde doivent remplir le rôle d'escortes du drapeau consacré; lorsqu'ils n'escortent pas le drapeau consacré, ils doivent être placés dans une file de la garde.

69. The guard will turn out in a size commensurate with the rank of the person being honoured. Standing orders shall detail the size of the guard or guard detachment, in each case.

69. La garde appelée aux armes doit être d'une taille appropriée au grade de la personne à qui elle doit rendre les honneurs. Les ordres permanents précisent la taille de la garde ou du détachement de la garde, dans chaque cas.

SECTION 4

CEREMONIAL ARRIVAL AND DEPARTURE GUARDS

GENERAL

1. Ceremonial arrival guards may be mounted to line on entrance, stairway or corridor for dignitaries entering a building, or the last few meters of a departing dignitary's exit route. They shall not be mounted when a guard of honour has been ordered for the occasion.

2. Ceremonial arrival and departure guards may be armed or unarmed.

CEREMONIAL ARRIVAL GUARD

3. Guards may be positioned to line a building's entrance, stairway or corridor for any personage to whom a quarter guard would turn out in a normal context (see Section 3, paragraph 11).

4. Ceremonial arrival guards shall be sized for their task. If the space to be lined is suitable, its composition is that of a ceremonial arrival guard (see Section 3, paragraph 7). Fewer personnel can be used if space is limited, i.e., when lining a short stairway. If alerts and salutes are to be sounded, the bugler/piper should be stationed near the doorway or entrance. If a band is present or no alerts or salutes are to be sounded, the bugler/piper may be omitted.

5. Ceremonial arrival guards are normally only provided on state occasions, i.e., at Rideau Hall, the Governor General's residence in Ottawa, for a reception for a visiting head of state or for investiture.

DEPARTURE GUARD

6. A departure guard may be mounted to pay final compliments to a military or civilian dignitary leaving by air, sea, rail or motor car. Departure guards shall only be mounted for personages entitled to a guard of honour (Table 10-2-1).

SECTION 4

GARDES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

GÉNÉRALITÉS

1. Les gardes de caserne de cérémonie peuvent être formées en ligne à une entrée, dans un escalier ou le long d'un corridor pour rendre les honneurs à des dignitaires qui entrent dans un immeuble, ou encore le long des derniers mètres du parcours qu'emprunte un dignitaire à son départ. On ne forme pas de garde d'arrivée lorsqu'une garde d'honneur a été formée pour la circonstance.

2. Les gardes d'arrivée et de départ peuvent être armés ou non.

GARDE D'ARRIVÉE

3. Les gardes peuvent être placées en ligne à l'entrée d'un immeuble, dans un escalier ou le long d'un corridor pour rendre les honneurs à une personnalité à laquelle une garde d'arrivée présenterait les armes dans une situation normale (voir le paragraphe 11, section 3).

4. Les gardes d'arrivée doivent être d'une taille appropriée à leur tâche. Si l'espace où elles doivent être placées en ligne est approprié, elles sont composées de la même façon qu'une garde d'arrivée de cérémonie (voir le paragraphe 7 de la section 3). On peut réduire l'effectif si l'espace est limité, par exemple, lorsqu'on forme un cordon le long d'un escalier court. Si des alertes et des saluts doivent être sonnés, le clairon ou le cornemuseur doit être posté près de la porte ou de l'entrée. S'il y a une musique ou s'il n'y a aucune alerte ni salut à sonner, la présence du clairon ou du cornemuseur n'est pas nécessaire.

5. Les gardes d'arrivée sont normalement formées pour des occasions officielles, par exemple, à Rideau Hall, la résidence du Gouverneur général à Ottawa, à l'occasion de l'accueil d'un chef d'État de passage ou à l'occasion d'une investiture.

GARDE DE DÉPART

6. Une garde de départ peut être formée pour rendre les honneurs à un dignitaire militaire ou civil au moment de son départ par avion, par navire, par train ou par véhicule automobile. On forme une garde de départ seulement pour les personnalités qui ont droit à une garde d'honneur (tableau 10-2-1).

7. The composition of a departure guard is that of a ceremonial quarter guard (see Section 3, paragraph 7) commanded by a junior officer and assisted by a sergeant, less the bugler/piper; that is, one junior officer, one sergeant and 14 corporals and privates.

POSITIONING THE GUARD

8. The guard shall be formed up in two ranks and marched to the site.

9. Upon arrival, the guard shall be halted in position or, for stairways and corridors, along the length of the passageway in pre-arranged positions or as for street lining (see Chapter 12).

10. For a vehicle or other doorway, the guard shall be halted so that the front rank is in line with the right side of the doorway. For a departure guard at an aircraft, alignment is with the right side of the boarding ramp and no closer to the aircraft than the wing tip (see Figure 10-4-1). The guard commander shall then order GUARD ADVANCE, LEFT – TURN; REAR RANK, STAND – FAST; FRONT RANK, THREE PACES FORWARD – MARCH; and FRONT RANK, ABOUT – TURN.

11. The guard shall then be dressed by the commander ordering REAR RANK RIGHT, FRONT RANK LEFT – DRESS. The marker and the right-hand individual of the rear rank will ensure they are directly opposite each other. For a departure guard at an aircraft, the right-hand individual of the rear rank will ensure that the ranks are positioned outside the aircraft's wing tip.

12. After the command GUARD, EYES – FRONT has been given, the guard, if carrying arms, shall be given the command ORDER – ARMS and then stood at ease to await the arrival of the personage for whom the guard has been mounted.

7. La composition d'une garde de départ est la même qu'une garde de caserne de cérémonie (voir le paragraphe 7 de la section 3) qui est commandée par un officier subalterne secondé par un sergent, mais clairon ou cornemuseur en moins; elle se compose donc d'un officier subalterne, d'un sergent et de 14 caporaux et soldats.

MISE EN PLACE DE LA GARDE

8. La garde doit être formée sur deux rangs et marcher jusqu'à l'emplacement déterminé.

9. À son arrivée, la garde reçoit l'ordre de s'arrêter et de demeurer en place ou, dans le cas d'une garde placée le long d'un escalier ou d'un corridor, elle est placée à des positions prédéterminées le long du passage à la manière d'un cordon le long d'une rue (voir chapitre 12).

10. Dans le cas d'un véhicule ou d'un immeuble, la garde s'arrête lorsque le rang avant est en ligne avec le côté droit de la porte du véhicule ou de l'immeuble. Si un dignitaire part en avion, la garde doit être alignée avec le côté droit de la rampe d'embarquement et éloignée de l'avion d'une longueur d'aile (voir la figure 10-4-1). Le commandant de la garde donne alors les commandements « GARDE VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ »; « RANG ARRIÈRE, IMMOBILE »; « RANG AVANT, TROIS PAS VERS L'AVANT — MARCHE »; et « RANG AVANT, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ ».

11. Le commandant de la garde aligne alors la garde en donnant le commandement « RANG ARRIÈRE, PAR LA DROITE, RANG AVANT, PAR LA GAUCHE, ALI — GNEZ ». Le guide et l'homme de droite du rang arrière s'assurent qu'ils sont bien l'un en face de l'autre. S'il s'agit d'une garde de départ près d'un avion, l'homme de droite du rang arrière veille à ce que les rangs formés se trouvent à l'écart de l'aile de l'avion.

12. Après que le commandement « GARDE — FIXE », a été donné, la garde, si elle est armée, reçoit l'ordre « AU PIED — ARMES » et adopte la position en place repos jusqu'à l'arrivée du dignitaire auquel elle doit rendre les honneurs.

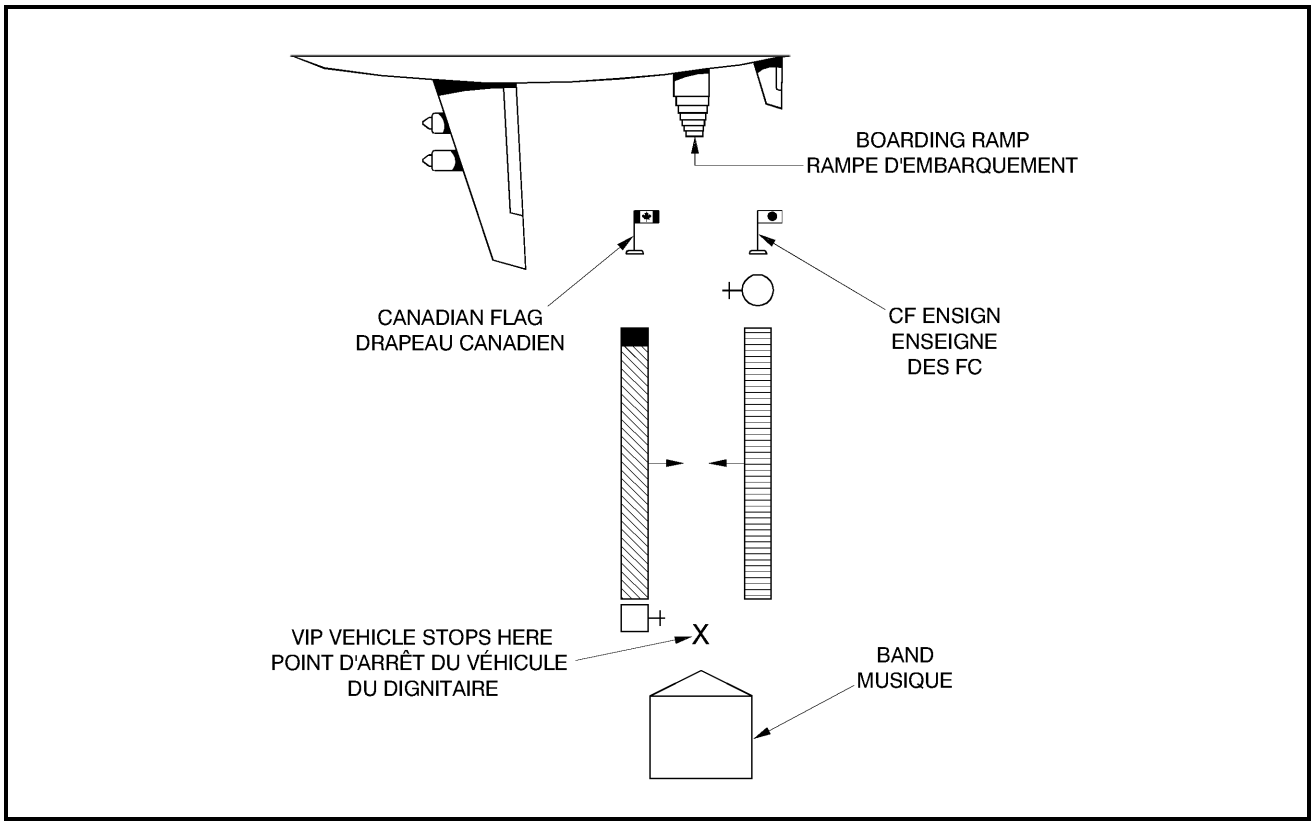

Figure 10-4-1 Departure Guard
Figure 10-4-1 Garde de départ

13. For a ceremonial arrival guard, the guard commander shall take post nearest the entrance on the right hand side of the dignitaries as they enter. The second in command shall take post on the opposite flank and opposite side. If a ceremonial arrival guard is maintained in place to pay compliments when the dignitaries leave the building, the commander and second in command shall change sides to place the former on the right hand side of the dignitaries as they leave.

13. S'il s'agit d'une garde d'arrivée, le commandant de la garde doit se placer près de l'entrée du côté droit des dignitaires au moment où ceux-ci entrent. Le commandant adjoint doit se placer du côté opposé. Si la garde d'arrivée reste sur place pour rendre les honneurs aux dignitaires au moment de leur sortie, le commandant et le commandant adjoint changent de place de façon à ce que le commandant se trouve à la droite des dignitaires au moment de leur sortie.

14. For a departure guard, the guard commander shall take post on the right flank of the rear rank, i.e., on the right hand side of the departing personage; the sergeant on the opposite flank of the front rank, nearest the personage's arrival point, facing in the opposite direction from the commander.

14. Dans le cas d'une garde de départ, le commandant de la garde doit se placer sur le flanc droit du rang arrière, c'est-à-dire à la droite du dignitaire qui s'en va; le sergent se place sur l'autre flanc du rang avant, le plus près du point d'arrivée du dignitaire, faisant face dans la direction opposée à celle du commandant.

15. The band, if in attendance, should be positioned in the most suitable location.

15. La musique, si elle est présente, doit se placer à l'endroit le plus approprié.

16. For a departure guard, the following flags shall be flown from two staffs as shown in Figure 10-4-1:

16. Lorsqu'une garde de départ est formée, les drapeaux suivants doivent être hissés à deux mâts comme le montre la figure 10-4-1 :

a. the National Flag of Canada; and

a. le drapeau national du Canada; et

b. either the national flag of the departing personage's country or, if the latter is not applicable, the Canadian Forces Ensign or a command flag in accordance with the instructions in A-AD-200-000/AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the CF, Chapter 13, Annex A.

COMPLIMENTS

17. For a ceremonial arrival guard mounted to honour a number of personages, e.g., at an investiture, clear instructions must be given to the guard commander on the levels of compliments to be paid to the different arriving personages. That is, when the guard is to be ordered to stand at ease, at attention and, if armed, when arms are to be shouldered or presented (for swords, the carry, recover or salute).

18. For a personage entitled to full compliments on arrival or departure, when the vehicle carrying the personage comes to a stop, the guard commander shall bring the guard and band to attention and proceed as follows:

a. **With Arms.** The guard commander shall order SHOULDER – ARMS and as the personage approaches to proceed without pause through the guard, GUARD, PRESENT – ARMS. The band shall softly play appropriate music. When the personage has passed through the guard, the guard commander shall order, GUARD, SHOULDER – ARMS.

b. **Without Arms.** After the guard and band has been ordered to attention, the band shall softly play appropriate music. As the personage proceeds through the ranks, the guard commander only shall salute. The salute shall be terminated then the personage has passed through the guard, and the band shall then cease playing.

19. The words of command for a ceremonial arrival guard lining an interior stairway or corridor shall only be loud enough to be heard by the guard. Pre-arranged signals may be used in lieu.

b. soit le drapeau national du pays du dignitaire ou, si cela n'est pas approprié, l'enseigne des Forces canadiennes ou un drapeau de commandement, conformément aux directives de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, chapitre 13, annexe A.

SALUTS

17. Lorsqu'une garde d'arrivée est formée pour rendre les honneurs à un certain nombre de personnalités, par exemple lors d'une investiture, il faut donner des instructions claires au commandant de la garde sur les différents types de salut à exécuter selon les différentes personnalités, c'est-à-dire lui préciser le moment où la garde recevra l'ordre de se mettre en place repos, au garde-à-vous et, si la garde est armée, le moment où elle devra mettre l'arme à l'épaule ou présenter les armes (dans le cas des sabres, le moment où elle devra adopter la position sabre en main, replacez le sabre ou saluez).

18. Pour un dignitaire qui a droit à tous les honneurs à son arrivée ou à son départ, lorsque le véhicule à bord duquel il se trouve s'arrête, le commandant de la garde doit ordonner à la garde et à la musique de se mettre au garde-à-vous et procéder comme suit :

a. **Avec armes.** Le commandant de la garde doit donner le commandement « À L'ÉPAULE — ARMES » et au moment où le dignitaire s'approche pour passer la garde en revue sans faire de pause, il donne le commandement « GARDE, PRÉSENTEZ — ARMES ». La musique doit jouer une pièce appropriée discrètement. Lorsque le dignitaire a passé la garde, le commandant de la garde doit donner le commandement « GARDE, À L'ÉPAULE — ARMES ».

b. **Sans armes.** Après que la garde et la musique ont reçu l'ordre de se mettre au garde-à-vous, la musique doit jouer une pièce appropriée discrètement. Lorsque le dignitaire passe dans les rangs, seul le commandant de la garde salue. Ce dernier doit cesser de saluer lorsque le dignitaire est passé, et la musique doit alors cesser de jouer.

19. Les commandements donnés à une garde d'arrivée placée le long d'un escalier ou d'un corridor à l'intérieur d'un immeuble doivent être donnés assez fort pour que la garde les entende, sans plus. Des signaux prédéterminés peuvent être utilisés à la place des commandements.

DISMISSING THE GUARD

20. After the personage or personages have cleared the area, the guard may be marched off and dismissed.

21. For safety reasons when a personage is departing by air, immediately after the aircraft door has been closed, the guard commander shall order FRONT RANK, THREE PACES FORWARD – MARCH; and GUARD, MOVE TO THE LEFT, RIGHT AND LEFT – TURN (turning away from the aircraft); and then march the guard and band off to the dismissal area.

RENVOI DE LA GARDE

20. Après le départ du dignitaire ou des dignitaires, le commandant peut ordonner à la garde de quitter les lieux et de rompre les rangs.

21. Pour des raisons de sécurité lorsqu'un dignitaire part par avion, immédiatement après qu'on a fermé la porte de l'avion, le commandant de la garde donne les commandements « RANG AVANT, TROIS PAS VERS L'AVANT — MARCHE »; et « GARDE, VERS LA GAUCHE, À DROITE ET À GAUCHE, TOUR — NEZ » (chaque rang tournant du côté opposé à l'avion) et ramène la garde et la musique au point de dispersion.

CHAPTER 11

RELIGIOUS SERVICES AND FUNERALS

SECTION 1

RELIGIOUS SERVICES

REMEMBRANCE SERVICES

1. The procedures detailed below shall be followed in all circumstances without alteration.

2. The vigil consists of four corporals/privates (with both male and female representation if possible, thus negating the redundant practice of including a female nursing officer as the 'fifth' vigil). Unless the service is specifically held to remember personnel from a single environment or unit, the four are customarily chosen from the three environments of the Canadian Forces and from the Royal Canadian Mounted Police when practicable.

3. A vigil shall be mounted on the cenotaph/memorial as noted in Section 2, 15 minutes prior to the service, with the front of the cenotaph/memorial corresponding to the foot of the casket. The vigil shall remain on duty unrelieved until the senior dignitary has departed on completion of the ceremony. During their tour of duty, the vigil shall remain at rest on arms reversed.

4. The parade should be in position at the cenotaph/memorial 10 minutes prior to the ceremony and standing easy.

5. As the senior dignitary's vehicle approaches, the parade commander shall bring the parade to attention. If arms are being carried, the parade then shall be brought to the shoulder arms position.

6. When the senior dignitary is in position on the dais, the parade commander orders the appropriate compliments noted in A-AD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF, Chapter 13. If the dignitary is a senior officer (colonel, lieutenant-colonel or major) or if arms are not carried, drill is in accordance with Chapter 9, Section 2, paragraphs 18 to 22.

CHAPITRE 11

SERVICES RELIGIEUX ET FUNÉRAILLES

SECTION 1

SERVICES RELIGIEUX

CÉRÉMONIE AUX MORTS

1. Les procédures décrites ci-dessous doivent être respectées à la lettre en toutes circonstances.

2. La veille est assurée par quatre caporaux et soldats (des deux sexes si possible, afin d'éliminer le besoin inutile d'inclure une infirmière comme cinquième membre de la veille). À moins que la cérémonie n'ait lieu précisément à la mémoire de militaires d'un seul service ou d'une seule unité, les quatre militaires représentent traditionnellement chacun des trois éléments des Forces canadiennes et la Gendarmerie royale du Canada si cela est possible.

3. Tel qu'indiqué à la section 2, la veille au cénotaphe commence 15 minutes avant le début de la cérémonie. Le pied du cercueil est à l'avant du cénotaphe ou du monument aux morts. Les membres de la veille restent de faction jusqu'à ce que le dignitaire qui préside la cérémonie soit parti. Pendant qu'ils sont de faction, les membres de la veille reposent sur leurs armes renversées.

4. Les troupes doivent être en place au cénotaphe ou au monument aux morts, à la position repos, 10 minutes avant la cérémonie.

5. Au moment où la voiture du dignitaire qui préside la cérémonie s'approche, le commandant du rassemblement met les troupes au garde-à-vous. Si les troupes sont en armes, il donne l'ordre de mettre l'arme à l'épaule.

6. Lorsque le dignitaire a pris place sur l'estrade d'honneur, le commandant du rassemblement ordonne le salut approprié conformément au chapitre 13 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC. Si le dignitaire est un officier supérieur (colonel, lieutenant-colonel ou major) ou si les troupes ne sont pas en armes, on procède de la façon prescrite aux paragraphes 18 à 22, de la section 2 du chapitre 9.

7. The remembrance ceremony itself commences with the band playing “O Canada”. The parade shall remove headdress prior to prayers of remembrance; headdress is replaced on completion of prayers (see Chapter 2, paragraph 23).

8. At the commencement of the period of silence (normally 11:00 hrs), the trumpeters or buglers sound the “Last Post” and, when applicable, the first round of the 21-gun salute is fired (see A-AD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF, Chapter 13).

9. During the silence, no musical instrument shall be played, including bagpipes, as this detracts from the purpose of the event which is the quiet reflection on the service and sacrifice of the dead. Following the two-minute period of silence, “Rouse” shall be sounded, after which the official wreaths shall be laid. During the laying of wreaths, the parade shall be in the stand at ease position.

10. The accompanying wreath bearers shall be one pace to the left rear of the dignitary, carrying the wreath in the left hand whenever possible. When the dignitary salutes or bows his head, the bearer shall salute.

11. On completion of the official wreath laying, the parade shall be brought to attention and the band shall play “God Save The Queen”. The remembrance ceremony is then complete. It is at this time that the spectators may come forward to lay ‘unofficial’ wreaths.

12. The dignitaries may depart or move to a saluting dais. The parade will march past and be dismissed.

CHURCH PARADES IN CHURCHES

13. On arrival at the church, the parade is halted and the officers fall out. Under command of the warrant officers, the parade enters the church in single file, followed by the officers.

14. After the service, the officers shall file out of the church first, followed by the rank and file. The parade shall fall in as quickly as possible and move off to avoid traffic congestion.

7. La cérémonie aux morts elle-même commence lorsque la musique joue le « Ô Canada ». Les troupes se découvrent avant la prière aux morts; elles se couvrent de nouveau lorsque les prières sont terminées (voir le paragraphe 23 du chapitre 2).

8. Au début de la période de silence (normalement à 11 h), les trompettes ou les clairons sonnent le « dernier appel » et, s’il y a lieu, on tire le premier des 21 coups du salut au canon (voir le chapitre 13 de l’A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC).

9. Pendant la période de silence, tous les instruments se taisent, y compris les cornemuses, puisqu’ils distraieraient du but de l’événement, qui constitue une réflexion silencieuse sur le service et le sacrifice des morts. Après la période de silence de deux minutes, on sonne le réveil, après quoi on dépose les gerbes de fleurs « officielles ». Pendant qu’on dépose les gerbes, les troupes se tiennent à la position en place repos.

10. Le porteur de gerbes se tient à un pas à gauche et en arrière du dignitaire qui doit la déposer, et tient la gerbe dans sa main gauche, si possible. Lorsque le dignitaire salue ou incline la tête, le porteur salue.

11. Lorsqu’on a fini de déposer les gerbes, les troupes reçoivent l’ordre de se mettre au garde-à-vous et la musique joue le « God Save the Queen ». La cérémonie aux morts est alors terminée. Les spectateurs peuvent alors s’approcher pour déposer des gerbes de fleurs « non officielles ».

12. Les dignitaires peuvent partir ou se rendre sur l’estrade d’honneur. Les troupes défilent et se dirigent vers leur lieu de dispersement.

CÉRÉMONIES RELIGIEUSES DANS UNE ÉGLISE

13. À l’arrivée à l’église, le commandant donne aux troupes l’ordre de s’arrêter et ordonne aux officiers de quitter les rangs. Les troupes entrent à l’église en file indienne sous les ordres des adjudants. Les officiers ferment la marche.

14. Après la cérémonie, les officiers sortent de l’église les premiers, suivis de la troupe. Le défilé doit se rassembler et se mettre en marche le plus rapidement possible afin de ne pas nuire à la circulation.

15. Religious tenets, including those which are gender based, shall be respected (see Chapter 1, Section 2, paragraph 22). For Christian churches, headdress will be removed at the church entrance, and replaced at the exit. The advice of the officiating clergy will be sought and followed in each case.

CHURCH PARADES ELSEWHERE

16. If a church parade is to be held in a drill hall or similar area, the battalion shall be formed up normally, except that the chief warrant officer shall position company markers so that the whole of the battalion can be accommodated in the area. The commanding officer shall order the battalion to remove headdress and stand at ease before the chaplain proceeds with the service. On completion of the service, the commanding officer shall call the battalion to attention and order it to replace headdress before carrying on normally.

17. For a Drumhead Service:

a. The parade shall form up on the parade ground with the band at the centre rear of the parade.

b. On the command to form hollow square, the band marches to a position on the right flank, facing inwards (see Figure 11-1-1).

c. When the band is in position, the drums are piled to form an altar under the command of the drum major in the same manner as for consecrating Colours (see Chapter 9, Section 4, paragraphs 11 to 14).

d. The parade commander then orders REMOVE – HEADDRESS and the chaplain conducts the religious service.

e. Following the service, headdress is replaced, the drums are unpiled and the parade dismissed.

15. On doit respecter les coutumes religieuses, y compris celles fondées sur le sexe (voir le paragraphe 22 de la section 2 du chapitre 1). Dans les églises chrétiennes, on se découvre à l'entrée de l'église et on se couvre à la sortie. On doit demander les conseils de l'officiant et les suivre dans tous les cas.

CÉRÉMONIES RELIGIEUSES AILLEURS QUE DANS UNE ÉGLISE

16. Si une cérémonie religieuse a lieu dans une salle d'exercice ou tout autre endroit du genre, le bataillon doit se former de la façon normale, sauf que l'adjudant-chef dispose les guides de compagnie de façon à ce que tout le bataillon puisse prendre place à l'endroit désigné. Le commandant doit demander aux membres du bataillon de se découvrir et de se tenir dans la position en place repos avant que l'aumônier ne commence la cérémonie. À la fin de la cérémonie, le commandant demande au bataillon de se mettre au garde-à-vous et donne l'ordre aux membres de se couvrir avant de continuer.

17. Cérémonie religieuse en plein air :

a. Les troupes se forment sur le terrain de rassemblement, la musique prenant place à l'arrière et au centre.

b. Lorsque l'ordre est donné d'adopter la formation en « U », la musique va prendre place sur le flanc droit de l'unité, face à l'intérieur (voir figure 11-1-1).

c. Lorsque la musique est en place, on empile les tambours sous les ordres du tambour-major de façon à former un autel, de la même façon que pour la consécration des drapeaux (voir les paragraphes 11 à 14 de la section 4 du chapitre 9).

d. Le commandant des troupes donne alors le commandement « DÉCOUVREZ — VOUS », après quoi l'aumônier commence la cérémonie.

e. La cérémonie religieuse terminée, les troupes se couvrent, enlèvent les tambours et rompent les rangs.

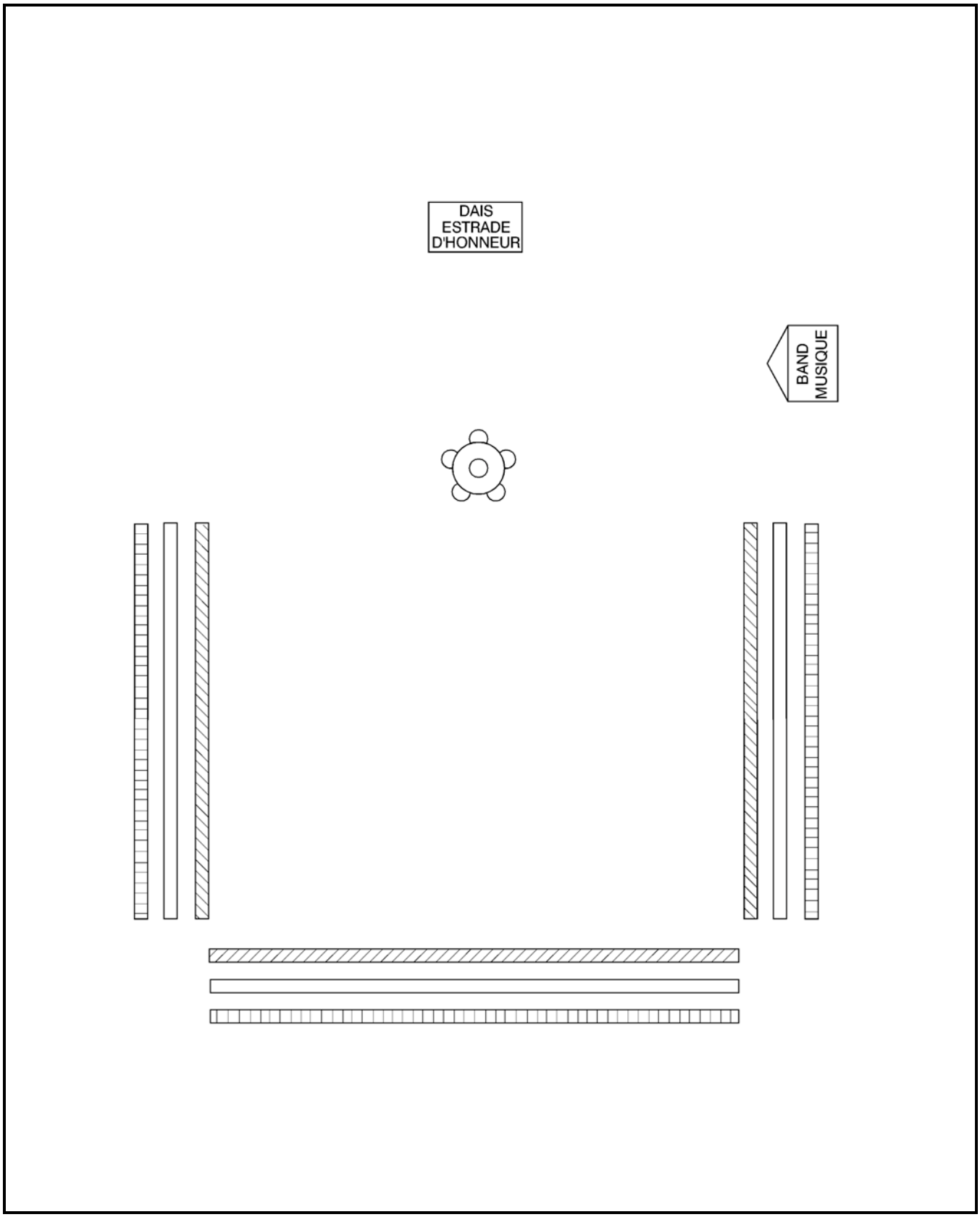

Figure 11-1-1 Drumhead Service
Figure 11-1-1 Cérémonie religieuse en plein air

SECTION 2

FUNERALS

INTRODUCTION

1. There are three types of funerals: state (one officially sponsored by the government as a public expression of honour), military (one carried out by the military in accordance with this section) and civilian.

   a. This section deals with the first two.

   b. It is permissible to augment a civilian funeral by providing a bugler to sound the “Last Post” and the “Rouse”, and band music. Remarks on mourning bands and headdress removal also apply, the guidelines being those of common courtesy.

2. All Canadian Forces (CF) personnel attending a state or military funeral in uniform shall wear either Full Dress, No. 1 or No. 1A Ceremonial order of dress; the order of dress shall be the same for all within any one component in the funeral party. In addition:

   a. Mourning bands shall be worn during the ceremony by all officers and chief warrant officers. They shall be removed immediately after the burial services have been completed.

   b. Headdress shall be removed at the beginning of the grave side service and replaced before the sounding of the “Last Post” and “Rouse”. Headdress shall not be removed by the guard or band.

3. During a funeral, words of command should be subdued so as not to detract from the ceremony, but given loudly enough to ensure that necessary actions are taken. Similarly, when bands are repositioning themselves on parade, they shall do so with subdued verbal commands or visual signals and without drum beats.

SECTION 2

FUNÉRAILLES

INTRODUCTION

1. On distingue trois genres de funérailles : les funérailles d’État (organisées officiellement par le gouvernement pour rendre les honneurs publiquement), les funérailles militaires (exécutées par les militaires conformément à cette section) et les funérailles civiles.

   a. Cette section traite des deux premiers genres de funérailles.

   b. On peut ajouter une certaine note militaire aux funérailles civiles en y incluant, par exemple, la présence d’un clairon pour jouer le « dernier appel » et le « réveil », et une musique. On applique alors les directives sur les brassards de deuil et la façon de se découvrir en se guidant sur les principes de la courtoisie.

2. Tout militaire des Forces canadiennes (FC) qui assiste, en uniforme, à des funérailles d’État ou à des funérailles militaires doit porter la tenue complète de cérémonie n° 1 ou n° 1A. La tenue doit être la même pour tous les membres d’un groupe qui assiste aux funérailles. De plus :

   a. Tous les officiers et les adjudants-chefs doivent porter un brassard de deuil pendant la cérémonie. Ils doivent les enlever immédiatement après l’inhumation.

   b. Il faut se découvrir au début de la cérémonie au cimetière et se couvrir de nouveau avant le « dernier appel » et le « réveil ». Les membres de la musique et de la garde ne doivent pas se découvrir.

3. Pendant les funérailles, les commandements doivent se donner à voix basse, de façon à ne pas nuire au déroulement de la cérémonie, mais assez fort pour assurer l’exécution des mouvements. De même, les membres de la musique qui changent de position doivent être dirigés par des commandements verbaux donnés à voix basse ou des signaux visuels, sans roulement de tambour.

4. All members of the guard shall bear arms. The escort normally should bear arms, but if this is not feasible, the escort may be unarmed except for colour escorts. Bayonets will not be fixed by the guard or escort, except the Colour escorts.

5. On specific request from the next of kin only, a firing party, formed from the guard, will fire volleys at military funerals (see Chapter 4, Section 2).

6. Officers attending funerals as mourners shall not draw swords. Officers wearing swords and commanding troops bearing arms shall draw swords, but will return swords prior to entering the place of burial.

7. Flags flown on poles and masts shall be half-masted as noted in A-AD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF.

8. The National Flag shall be used to drape the casket at the funeral ceremony unless the next of kin specifically requests that the CF Ensign be used in lieu. No other flags shall be carried on parade (see A-AD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF).

9. Colours carried in funeral processions shall be draped as noted in Chapter 8, Section 1, paragraph 9. They shall not be saluted while part of the funeral party and in attendance upon the casket, the honour being reserved for the deceased. Colours carried by units tasked with route lining shall follow the procedures detailed in Chapter 12, Section 1.

THE NEXT OF KIN'S WISHES

10. The expressed wishes of the next of kin will be respected at all funerals whenever possible.

11. Commonly, next of kin request more intimate funerals, either with smaller funeral parties or by leaving out the full sequence of a military funeral. For example, the next of kin may request military participation in the church service only, with limited representation at the grave site. In these cases, flags and accoutrements can be removed from the casket when most convenient.

4. Tous les membres de la garde doivent être en armes. L'escorte devrait normalement être en armes mais si les circonstances ne s'y prêtent pas, on peut s'en abstenir, sauf dans le cas de l'escorte des drapeaux. On ne fixe pas de baïonnettes aux armes de la garde et de l'escorte, sauf dans le cas de l'escorte des drapeaux consacrés.

5. Les salves de fusil ne doivent être tirées pendant des funérailles militaires qu'à la demande expresse du plus proche parent. Dans ce cas, le peloton de tir sera formé de membres de la garde (voir la section 2 du chapitre 4).

6. Les officiers qui font partie du cortège ne doivent pas dégainer le sabre. Les officiers qui portent le sabre et qui commandent des troupes en armes défilent sabre en main mais doivent remettre le sabre au fourreau avant d'entrer au cimetière.

7. Les drapeaux hissés aux mâts doivent être mis en berne conformément à l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC.

8. On doit draper le cercueil du Drapeau national pendant les funérailles, à moins que le plus proche parent demande expressément qu'on utilise plutôt l'enseigne des FC. Aucun autre drapeau ne doit être porté (voir l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC).

9. Les drapeaux consacrés portés dans les cortèges funèbres doivent être munis d'une cravate de la façon décrite au paragraphe 9 de la section 1 du chapitre 8. Ils ne doivent pas être salués quand ils font partie du cortège ou sont dressés près du cercueil, ces honneurs étant réservés au défunt. On doit suivre la procédure décrite à la section 1 du chapitre 12 lorsque les drapeaux consacrés des unités chargées de la formation d'un cordon le long de la route sont portés.

DÉSIRS DU PLUS PROCHE PARENT

10. Les désirs exprimés par le plus proche parent doivent si possible être respectés à toutes les funérailles.

11. Habituellement, les plus proches parents demandent des funérailles plus intimes, soit avec des cortèges réduits, soit en laissant tomber l'ordre complet du cortège des funérailles militaires. Par exemple, le plus proche parent peut demander une participation militaire au moment de la cérémonie religieuse seulement, avec une représentation limitée au cimetière. Dans ce cas, les drapeaux et décorations doivent être enlevés du cercueil au moment le plus propice.

12. If the exigencies of the service, such as a shortage of personnel, prevent the provision of all the elements of a military funeral desired by the next of kin, every effort should be made within local resources to ensure a military presence.

THE FUNERAL PROCESSION

13. The composition of a funeral party is detailed in Table 11-2-1 and illustrated in Figure 11-2-5.

14. The strength of funeral parties is detailed in Table 11-2-2. Funeral parties shall not exceed those detailed, although the next of kin may request less formality, for example, only a bearer party.

12. Si les circonstances de la cérémonie, comme un manque de personnel, empêchent de fournir tous les éléments des funérailles militaires souhaités par le plus proche parent, il faut avoir recours aux ressources locales pour assurer une présence militaire aux funérailles.

CORTÈGE FUNÈBRE

13. Le cortège funèbre doit être formé tel qu'indiqué au tableau 11-2-1 et illustré à la figure 11-2-5.

14. Le tableau 11-2-2 indique l'effectif prévu des cortèges funèbres. Il ne faut pas dépasser l'effectif indiqué et le plus proche parent peut souhaiter que la cérémonie se déroule avec plus de simplicité, en demandant par exemple qu'il n'y ait que des porteurs.

No.	Element	Detail
1	Escort	The escort shall lead the funeral procession. The strength of the escort is detailed in Table 11-2-2. The escort may carry Colours. The escort may be armed.
2	Guard	The strength of the guard is detailed in Table 11-2-2. The guard shall be armed. If a trumpeter/bugler is in attendance in lieu of a band, he shall march with the guard, as may a piper. The firing party shall be formed from the guard.
3	Band	The band, with drums muffled, shall commence playing the Funeral March from the church. The band shall cease playing when within 300 metres of a hospital or infirmary. The band shall also play the Funeral March during slow marches at the cemetery.
4	Funeral Commander and Officiating Clergy	The funeral commander shall march in front of the officiating clergy.
5	Gun Carriage	The casket shall be borne on a gun carriage, if available. If not, a hearse shall be used.
5a	Gun Carriage Commander	If the carriage is a naval field gun carriage, the commander of its crew shall be on either flank, whichever is more convenient (for naval field gun carriage drill, see Chapter 12, Annex A). If the carriage is an artillery gun carriage, the detachment commander shall ride in the tractor with the driver.
6	Bearer Party	The strength and composition of the bearer party is detailed in Table 11-2-2. The bearers are the personnel who carry the casket (see Section 3). The commander of the bearer party shall ensure that the flag, headdress, etc., on the casket are properly arranged throughout the funeral. Headdress of the bearers shall be removed when carrying the casket.
7	Headdress Bearers	The headdress bearers shall carry the headdress of the members of the bearer party who are carrying the casket.
8	Honorary Pallbearers	Honorary pallbearers normally are selected from the same rank as that held by the deceased. The honorary pallbearers shall be either military personnel or civilians; they shall not be mixed. The strength of the honorary pallbearers is detailed in Table 11-2-2. The position of the pallbearers will be in order of seniority, alternating on either side of the casket; the senior being at the foot of the deceased on the right-hand side, the next senior in rear on the left-hand side, etc. (pallbearers were originally personnel who carried the pall, which was a cloth, usually of black, purple or white velvet, spread over a casket).

Table 11-2-1 (Sheet 1 of 2) The Funeral Procession in Order of March

No.	Element	Detail
9	Insignia Bearer(s)	The orders, decorations and medals of the deceased may be carried on a cushion by the insignia bearer. If two or more insignia bearers are necessary, they shall both be either serving or retired members of the CF. If an insignia bearer is retired, he shall wear uniform in accordance with QR&O 17.06(3). The insignia bearers normally are nominated by the family of the deceased.
		NOTE It is acceptable custom to not employ insignia bearers. In this instance the orders, decorations and medals are left (secured) on the flag draping the casket.
10	Chief Mourners	The chief mourners may walk or ride in the procession.
11	Queen's Representative	Her Majesty may be represented by a member of the Royal Family, Governor General or Lieutenant-Governor
12	Government Representative	
13	Military Mourners in Uniform	Military mourners in uniform shall position themselves in order of seniority.
14	Mourners Not in Uniform	
15	Rear Detachment	The strength of the rear detachment is detailed in Table 11-2-2.

Table 11-2-1 (Sheet 2 of 2) The Funeral Procession in Order of March

N°	Élément	Modalités
1	L'escorte	L'escorte vient en tête du cortège funèbre. On trouvera au tableau 11-2-2 les renseignements relatifs à l'effectif de l'escorte. L'escorte peut défiler avec ses drapeaux consacrés et porter les armes.
2	La garde	On trouvera au tableau 11-2-2 les renseignements relatifs à l'effectif de la garde. La garde doit être en armes. Si le cortège ne comprend pas de musique mais seulement un trompette ou un clairon, celui-ci défile avec la garde, comme peut aussi le faire un cornemuseur. Le peloton de tir est formé de membres de la garde.
3	La musique	La musique, dont les tambours sont drapés, commence à jouer la marche funèbre au départ de l'église. La musique cesse de jouer lorsqu'elle est à moins de 300 mètres d'un hôpital ou d'une infirmerie. La musique joue la marche funèbre de nouveau lorsque le cortège entre au cimetière au pas ralenti.
4	Le commandant du cortège et l'officiant	Le commandant du cortège doit prendre place devant l'officiant.
5	La prolonge d'artillerie/le corbillard	À défaut d'une prolonge d'artillerie, on utilisera un corbillard.
5a	Le commandant de la prolonge	S'il s'agit d'un affût de canon de marine, le commandant du détachement de la prolonge d'artillerie prend place du côté qui convient le mieux. Voir le chapitre 12, annexe A pour l'exercice avec l'affût de canon de marine. S'il s'agit d'une prolonge d'artillerie, le commandant du détachement monte dans la remorque avec le conducteur.
6	Les porteurs	On trouvera au tableau 11-2-2 les renseignements relatifs à l'effectif et à la composition du détachement des porteurs. Les porteurs sont les militaires qui portent le cercueil (voir la section 3). Le commandant du détachement des porteurs doit veiller, tout au long des funérailles, à ce que le drapeau, la coiffure, etc. placés sur le cercueil soient disposés correctement. Les porteurs doivent se découvrir lorsqu'ils portent le cercueil.
7	Les porteurs de coiffures	Des militaires désignés à cette fin gardent les coiffures des porteurs lorsque ceux-ci doivent porter le cercueil.
8	Les porteurs honoraires	En règle générale, les porteurs honoraires sont du même grade que le défunt. Ces porteurs peuvent être des militaires ou des civils, mais on devrait éviter de mêler des militaires et des civils. Le nombre prévu de porteurs honoraires est indiqué au tableau 11-2-2. Les porteurs honoraires prennent place par ordre de grade, en alternant de part et d'autre du cercueil, le plus haut gradé prenant place au pied du cercueil à droite et à l'arrière, le suivant à gauche, etc. Ces porteurs sont les personnes qui, selon la coutume, portaient le drap funéraire, c'est-à-dire un drap de velours noir, pourpre ou blanc servant à recouvrir le cercueil.

Tableau 11-2-1 (feuille 1 de 2) Le cortège funèbre en ordre de marche

N°	Élément	Modalités
9	Le porteur d'insignes	Les ordres, décorations et médailles du défunt peuvent être portés sur un coussin par un porteur d'insignes. Si on doit avoir recours à deux porteurs d'insignes ou plus, on fait appel à des membres des FC en service ou à la retraite. Si le porteur d'insignes est un officier à la retraite, il porte la tenue conformément à l'article 17.06 (3) des Ordonnances et règlements royaux. Les porteurs d'insignes sont normalement choisis par la famille du défunt.
		NOTA Il est acceptable de ne pas suivre la coutume du porteur d'insignes. Les ordres, décorations et médailles demeurent alors (fixés) sur le drapeau qui recouvre le cercueil.
10	Les dignitaires faisant partie du cortège	Les dignitaires qui font partie du cortège peuvent marcher ou se déplacer en voiture.
11	Le représentant de la Reine	Sa Majesté peut se faire représenter par un membre de la famille royale, par le Gouverneur général ou le lieutenant-gouverneur.
12	Le représentant du gouvernement	
13	Les militaires en uniforme qui font partie du cortège	Les militaires en uniforme qui font partie du cortège prennent place par ordre de grade.
14	Les membres du cortège qui ne sont pas en uniforme	
15	Le détachement d'arrière-garde	On trouvera au tableau 11-2-2 les renseignements relatifs à l'effectif du détachement d'arrière-garde.

Tableau 11-2-1 (feuille 2 de 2) Le cortège funèbre en ordre de marche

Table 11-2-2 Composition of Funeral Parties

COMPOSITION OF FUNERAL PARTIES

Serial	Deceased	Funeral Commander	Marching Elements								
			Escort		Guard		Bearer Party		Honorary Pallbearers	Rear Detachment	
			Strength	Commander	Strength	Commander	Strength	Commander		Strength	Commander
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(j)	(k)	(m)	(n)
1	CDS	BGen or above	400	Col	50	Capt	8 CWOs	CWO	8	50	Capt
2	BGen and above	Col	225	LCol	50	Capt	8 CWOs	CWO	8	25	Lt
3	Maj to Col	Officer of equivalent rank	60	Maj	12	Sgt	8 WOs	CWO	8	25	Lt
4	OCdt to Capt	2Lt to Capt	40	Capt	12	Sgt	8 cpls to Sgts	WO	8	—	—
5	WO to CWO	2Lt to Capt	40	Lt	12	Sgt	8 cpls to Sgts	Sgt	8	—	—
6	Sgt and below	2Lt to Capt	20	Sgt	12	Sgt	8 Sgts or below	Sgt	—	—	—

NOTES

1. When CWOs, MWOs or WOs are not available, the next lower rank shall be used.
2. The numbers shown in columns (d) and (m) are subject to the resources available to the unit conducting the funeral.
3. This table does not include mourners.
4. Whenever possible, a band and trumpeter/bugler shall participate in a military funeral. A piper may also participate. Trumpet and bagpipe banners are to be draped with black crepe tied in a bow. Drums are to be muffled and draped with black material. Drum Major maces, less those for regiments of foot guards, are to have the head covered with a black bag.
5. The strength of the guard bears the same relationship to the rank of the deceased as does a guard of honour (see A-AD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF, Chapter 13). The guard for a deceased colonel and below is of the same strength as a ceremonial quarter guard, less two posts of double sentries, and is the strength required for a firing party.
6. A firing party shall be used only on the specific request of the next of kin and shall be formed from the guard.
7. The numbers shown in column (h) and (j) will depend on the size of the casket (either six or eight bearers may be used). When eight bearers are used, an additional two reserve bearers shall be tasked. The bearer party shall always included two headdress bearers.

COMPOSITION DES CORTÈGES FUNÈBRES

Série	Défunt	Commandant du cortège	Éléments du cortège									
			Escorte		Garde		Porteurs		Porteurs honoraires	Détachement arrière-garde	
			Effectif	Commandant	Effectif	Commandant	Effectif	Commandant		Effectif	Commandant
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(j)	(k)	(m)	(n)
1	CEMD	Bgén et grade supérieur	400	Col	50	Capt	8 adjuc	Adjuc	8	50	Capt
2	Bgén et grade supérieur	Col	225	Lcol	50	Capt	8 adjuc	Adjuc	8	25	Lt
3	Major à col	Officier de grade équivalent	60	Maj	12	Sgt	8 adj	Adjum	8	25	Lt
4	Élof à capt	Slt à capt	40	Capt	12	Sgt	8 cpl à sgt	Adj	8	—	—
5	Adj à adjuc	Slt à capt	40	Lt	12	Sgt	8 cpl à sgt	Sgt	8	—	—
6	Sgt et grade inférieur	Slt à capt	20	Sgt	12	Sgt	8 sgt ou grade inférieur	Sgt	—	—	—

NOTA

1. Lorsqu'il n'y a pas d'adjuc, d'adjum ou d'adj sur les lieux, on peut employer des militaires du grade immédiatement inférieur.
2. Les nombres indiqués dans les colonnes (d) et (m) dépendent des ressources dont dispose l'unité qui organise les funérailles.
3. Ce tableau n'inclut pas les personnes qui assistent aux funérailles.
4. Si possible, une musique et un trompette ou un clairon doivent participer à des funérailles militaires. On peut aussi ajouter un cornemuseur. On doit munir les banderoles des trompettes et des cornemuses d'une cravate de deuil de crêpe noire. Les tambours doivent être voilés et drapés de tissu noir. On doit recouvrir d'un sac noir la tête du bâton du tambour-major, sauf pour les régiments de gardes à pied.
5. L'effectif de la garde est proportionnel au grade du défunt, comme dans le cas d'une garde d'honneur (voir l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, chapitre 13). La garde d'un colonel ou d'un officier de grade inférieur comporte le même effectif qu'une garde de caserne de cérémonie, moins deux postes de sentinelle doubles, et correspond à l'effectif d'un détachement de tir.
6. Un détachement de tir ne doit être utilisé qu'à la demande expresse du plus proche parent et doit être formé à même la garde.
7. Les chiffres indiqués aux colonnes (h) et (j) dépendent de la taille du cercueil (on peut faire appel à six ou huit porteurs). Si on utilise huit porteurs, prévoir deux porteurs de réserve. Le détachement de porteurs doit toujours inclure deux porteurs de coiffures.

Tableau 11-2-2 Composition des cortèges funèbres

THE VIGIL

15. The body of a deceased dignitary for whom a state funeral is ordered usually lies in state in the Centre Block of the Parliament Buildings or in the Provincial Legislative Assembly building. The period of time during which the deceased will lie in state is directed by the government minister responsible for the funeral arrangements.

16. The guarding of the casket during the lying in state is called the vigil. The privilege of guarding the casket of a deceased serving or former Governor General, or other former or serving vice-regal representative, normally is accorded to officers of the CF and the Royal Canadian Mounted Police (RCMP). Similarly, and unless ordered to the contrary, warrant officers and sergeants of the CF and non-commissioned officers of the RCMP are accorded the privilege of guarding the casket of a deceased dignitary who is of other than vice-regal or former vice-regal status. (The protective staffs of the Senate and the House of Commons also usually participate in a vigil in Parliament for non-military personages. Military and protective staff members shall not be intermingled during a vigil shift.)

17. The vigil shall be maintained on a 24-hour basis. However, the minister responsible for the funeral arrangements may wish to shorten or otherwise restrict the periods of the vigil.

18. The period of vigil for each watch shall be 30 minutes.

19. Vigils mounted on cenotaphs for remembrance services (Section 1) correspond to those detailed in this article, except:

a. the privilege of guarding a cenotaph is accorded to corporals/privates; and

b. since the period of vigil is short, there is only one watch with no relief.

20. Six sentinels are always on duty (see Figure 11-2-1). Each watch consists of:

a. the commander (a senior officer or warrant officer, see paragraph 16);

b. the senior on the right of the casket at the foot (Number 1);

LA VEILLE

15. La dépouille d'un personnage de marque à qui on fait des funérailles d'État est normalement exposée au Parlement ou dans l'édifice de l'Assemblée législative provinciale. C'est au ministre chargé d'organiser les funérailles qu'il incombe de déterminer pendant combien de temps le dignitaire doit être exposé.

16. On désigne sous le nom de veille la garde du corps pendant que celui-ci est exposé. On accorde normalement aux officiers des FC ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) l'honneur de monter la garde auprès du cercueil d'un Gouverneur général décédé en fonction ou d'un ancien Gouverneur général et d'un représentant ou d'un ancien représentant de la Reine. De même, à moins d'instructions contraires, on accorde aux adjudants et aux sergents des FC et aux sous-officiers de la GRC le privilège d'assurer la garde du cercueil d'un dignitaire autre qu'un représentant ou un ancien représentant de la Reine. (Les membres du personnel de protection du Sénat et de la Chambre des communes participent habituellement à la veille au Parlement pour les personnages non-militaires. Les militaires et les membres du personnel de protection ne doivent pas être mêlés pendant une veille.)

17. La veille se poursuit 24 heures sur 24. Cependant, le ministre chargé de l'organisation des funérailles peut en réduire la durée ou modifier de quelque autre façon la période de veille.

18. La durée de chaque quart de veille est de 30 minutes.

19. La veille au cénotaphe dans le cas de la cérémonie aux morts (section 1) suit les mêmes règles, sauf pour les détails suivants :

a. le privilège de garder un cénotaphe est accordé aux caporaux et soldats; et

b. comme la période de veille est plus courte, il n'y a qu'un seul quart, sans relève.

20. Six sentinelles sont de veille en tout temps (voir la figure 11-2-1). Chaque quart comprend :

a. le commandant (un officier supérieur ou un adjudant, voir le paragraphe 16);

b. le plus haut gradé, qui prend place à la droite et au pied du cercueil (numéro 1);

c. the next senior on the left of the casket at the foot (Number 2);

d. the next senior on the right of the casket at the head (Number 3);

e. the next senior on the left of the casket at the head (Number 4); and

f. the sentinel-in-waiting (officer-in-waiting) (Number 5).

21. The commander of each watch positions himself facing the foot of the casket, where he can see all the sentinels on duty. He shall stand at attention (if an officer, he does not draw his sword).

c. le suivant en grade, qui prend place à la gauche et au pied du cercueil (numéro 2);

d. le suivant en grade, qui prend place à la droite et à la tête du cercueil (numéro 3);

e. le suivant en grade, qui prend place à la gauche et à la tête du cercueil (numéro 4); et

f. la sentinelle de veille suppléante (l'officier de veille suppléant) (numéro 5).

21. Le commandant prend place au pied du cercueil, d'où il peut voir toutes les sentinelles de veille. Il se tient au garde-à-vous (s'il est un officier, il ne dégaine pas son sabre).

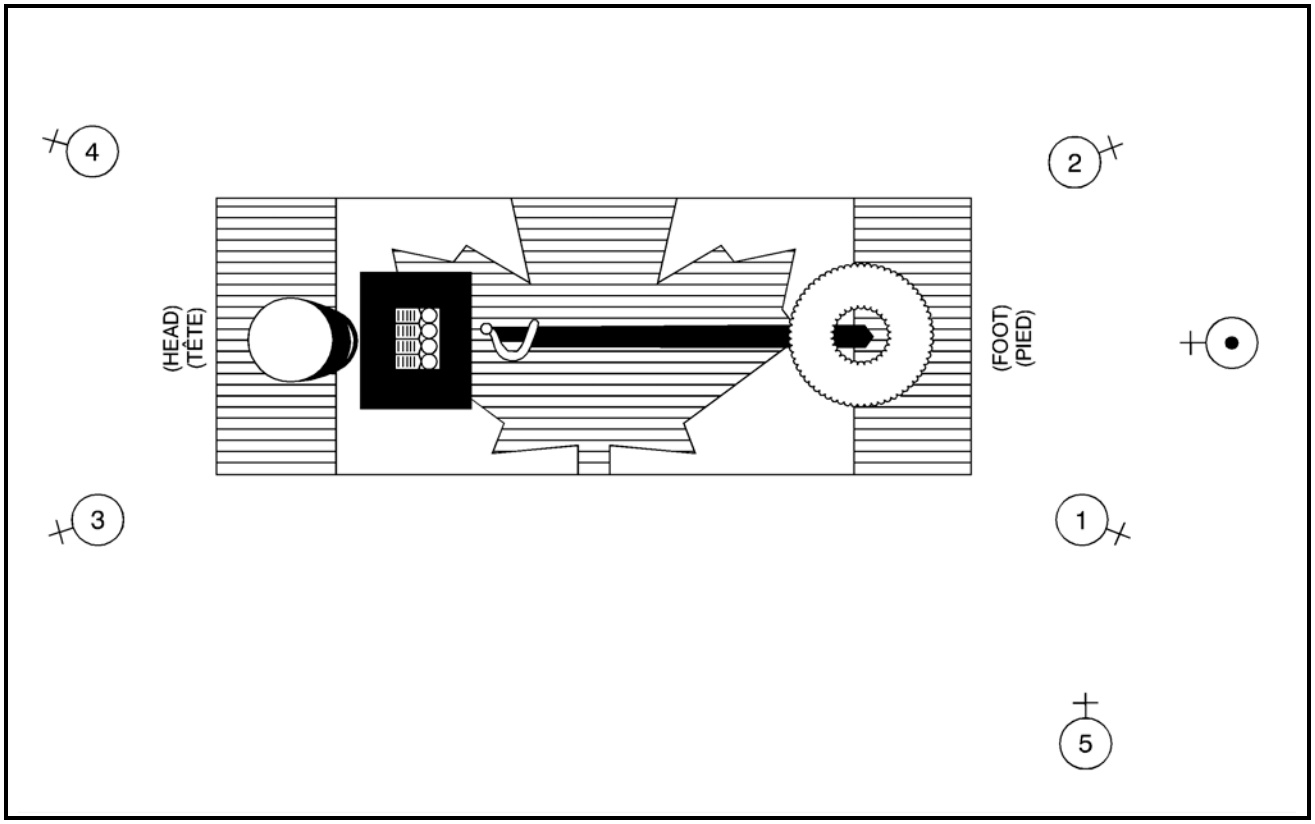

Figure 11-2-1 The Vigil
Figure 11-2-1 La veille

22. Numbers 1 to 4 shall face outwards, obliquely, resting on their arms reversed.

23. The sentinel-in-waiting positions himself where he can see the commander. He shall stand at ease (officers do not draw their sword).

22. Les numéros 1 à 4 font face vers l'extérieur, de biais, et reposent sur leur arme renversée.

23. La sentinelle de veille suppléante se place de façon à pouvoir voir le commandant. Elle se tient en position en place repos (les officiers ne dégainent pas leur sabre).

24. The sentinel-in-waiting of the next relief shall be in the waiting room, fully dressed and available for duty if called.

25. The following is the procedure for posting the vigil:

a. The vigil shall be inspected in the waiting room by the commander.

b. They form up in single rank in the following order: 2, 4, 1, 3 and 5 (see Figure 11-2-2).

c. Number 1, 2, 3 and 4 draw swords (officers only).

d. They march in single file, in slow time, to the lying-in-state chamber, followed by the commander.

e. On entering the chamber, Number 2 and Number 4 pass the head of the casket and wheel right. Number 1 and Number 3 wheel right and pass along the near side of the casket.

f. It is essential that Number 1 and Number 2 go forward in line, as do Number 3 and Number 4, who shall step short. They mark time on arriving at their stations.

g. The commander quietly orders HALT.

h. While Numbers 1 to 4 are taking up their stations, Number 5 takes up his station, halts independently and stands at ease.

i. After halting on their stations, Numbers 1 to 4 observe a standard pause and turn outwards.

j. The commander quietly orders PRESENT – ARMS and after a standard pause, REST ON YOUR ARMS – REVERSED.

k. The commander remains at attention.

24. La sentinelle de veille suppléante du quart suivant se tient dans la salle d'attente, toute habillée et prête à prendre le service.

25. La mise en faction se fait de la façon suivante :

a. Le commandant inspecte les membres de veille dans la salle d'attente.

b. Les sentinelles se forment sur un seul rang dans l'ordre suivant : 2, 4, 1, 3 et 5 (voir la figure 11-2-2).

c. Les numéros 1, 2, 3 et 4 dégainent leur sabre (officiers seulement).

d. Ils s'avancent en file, au pas ralenti, jusqu'à la chambre mortuaire, suivis du commandant.

e. En entrant dans la pièce, le numéro 2 et le numéro 4 dépassent la tête du cercueil et font une conversion à droite. Le numéro 1 et le numéro 3 font une conversion à droite et s'avancent le long du côté du cercueil le plus près.

f. Il est important que les numéros 1 et 2 s'avancent en ligne, de même que les numéros 3 et 4, qui doivent raccourcir le pas. Chacun marque le pas quand il arrive à son poste.

g. Le commandant donne le commandement « HALTE » à voix basse.

h. Pendant que les numéros 1 à 4 prennent position, le numéro 5 se rend à son poste, s'arrête de lui-même et adopte la position en place repos.

i. Après s'être arrêté à leur poste, les numéros 1 à 4 font une pause réglementaire et se tournent vers l'extérieur.

j. Le commandant donne les commandements « PRÉSENTEZ — ARMES » et, après une pause réglementaire, « SUR VOS ARMES RENVERSÉES REPO — SEZ » à voix basse.

k. Le commandant demeure au garde-à-vous.

26. The following is the procedure for relieving the vigil:

a. The relief vigil shall be inspected, form up, (officers draw swords) and slow march as noted in paragraph 25.

b. They enter the chamber as noted above. After arriving at a position one pace to the right of and facing the same direction as the old vigil, they mark time (see Figure 11-2-3).

c. The commander orders HALT. The commander then gives a double tap on the ground with the scabbard, or a tap on the handguard of the rifle, as the signal for sentinels to change.

d. The old vigil raise their heads, observe a standard pause, present arms (bring the sword to the recover), observe another standard pause, shoulder arms (return sword to the carry), observe another standard pause and step off together in slow time and march to the waiting room in the order: 3, 1, 4, 2 and 5.

e. On the third pace of the old vigil, the new vigil take a pace to the left, observe a standard pause, present arms (bring the sword to the recover), observe another standard pause and rest on their arms reversed.

f. After No. 1 of the old vigil has passed through the exit, the old commander shall salute and retire, his place being taken by the new commander.

27. All movements during reliefs are to be carried out in a slow dignified manner and not in ordinary drill in quick time.

28. Should a sentinel require a relief to complete the vigil, he shall raise his head. On this signal, the sentinel-in-waiting shall immediately come to attention and shoulder arms (draw his sword) and take the place of the sentinel who has signalled using the same procedures as detailed above. The sentinel relieved shall retire immediately to the waiting room and the sentinel-in-waiting of the next relief shall take over as sentinel-in-waiting in the chamber.

26. La relève de la veille se fait de la façon suivante :

a. Les sentinelles de relève sont inspectées, se forment (les officiers dégainent leur sabre) et s'avancent au pas ralenti, comme au paragraphe 25.

b. Ils entrent dans la chambre mortuaire. Dès qu'ils arrivent à un pas à droite et face à la même direction que les officiers de la veille qu'ils relèvent, ils marquent le pas (voir la figure 11-2-3).

c. Le commandant donne le commandement « HALTE », puis tape deux fois le sol avec le fourreau ou tape le garde-main du fusil pour demander le changement de sentinelle.

d. Les sentinelles qui doivent être relevées lèvent la tête, font une pause réglementaire, présentent les armes (adoptent la position replacez le sabre), font une nouvelle pause, mettent les armes à l'épaule (amènent le sabre à la position en main), font une nouvelle pause, se mettent en marche ensemble au pas ralenti et se dirigent vers la salle d'attente dans l'ordre suivant : 3, 1, 4, 2 et 5.

e. Au moment où les sentinelles relevées font leur troisième pas, les sentinelles de relève font un pas à gauche, observent une pause réglementaire, présentent les armes (adoptent la position replacez le sabre), font une nouvelle pause et reposent sur leur arme renversée.

f. Dès que le numéro 1 des sentinelles relevées quitte la chambre mortuaire, le commandant de l'ancien quart salue et se retire; le nouveau commandant de quart le remplace à son poste.

27. Tous les mouvements de relève doivent être lents et solennels et ne doivent pas être exécutés au pas cadencé régulier.

28. Si une sentinelle désire être relevée pendant son quart, elle lève la tête. À ce signal, la sentinelle de veille suppléante adopte la position du garde-à-vous, met immédiatement l'arme à l'épaule (dégaine son sabre) et remplace celle qui a donné le signal. La sentinelle ainsi relevée retourne immédiatement à la salle d'attente et la sentinelle suppléante du quart suivant se rend occuper le poste de la sentinelle suppléante dans la chambre mortuaire.

PROCEDURE FOR THE DEPARTURE OF THE CASKET

29. The last relief is to ensure that there is sufficient room for the bearer party to move into position. The vigil commander must be positioned so that visual contact can be made with the funeral commander and the bearer party.

30. The funeral commander and the officiating clergy, accompanied by the members of the family, enter and move to pre-designated positions. Then, on a signal from the funeral commander to the bearer party (the signal can be relayed through the vigil commander if sight lines do not permit), the bearer party marches in slow time to the casket and place the casket on their shoulders.

31. The vigil commander then quietly orders PRESENT – ARMS. All sentinels will come to the recover position and then salute, remaining in position until the casket has departed. The sentinel-in-waiting gives a hand salute as does the commander if he is an officer. In the case of non-commissioned members, the commander will shoulder arms and then order PRESENT – ARMS. The four sentinels at the casket will execute the movement, the commander will salute at the shoulder on the last movement of the present arms and the sentinel-in-waiting will stand fast.

PROCÉDURE POUR LE DÉPART DU CERCUEIL

29. La dernière relève doit s'assurer que l'espace est suffisant pour permettre aux porteurs de prendre position. Le commandant de la veille doit être positionné de sorte qu'il puisse établir un contact visuel avec le commandant du cortège et les porteurs.

30. Le commandant du cortège et l'officiant, accompagnés des membres de la famille, entrent et se rendent à leur position désignée. Au signal du commandant du cortège (ou du commandant de la veille si le champ de vision du commandant du cortège ne le permet pas), les porteurs marchent au pas ralenti vers le cercueil et placent celui-ci sur leurs épaules.

31. Le commandant de la veille donne le commandement « PRÉSENTEZ — ARMES » à voix basse. Toutes les sentinelles reprennent la position replacez armes, puis saluent et gardent cette position jusqu'au départ du cercueil. La sentinelle de veille suppléante fait un salut de la main, tout comme le commandant s'il est un officier. Dans le cas des militaires du rang, le commandant portera l'arme à l'épaule et donnera le commandement « PRÉSENTEZ — ARMES ». Les quatre sentinelles au cercueil exécutent le mouvement, le commandant salue à l'épaule au dernier mouvement du présentez armes et la sentinelle suppléante reste immobile.

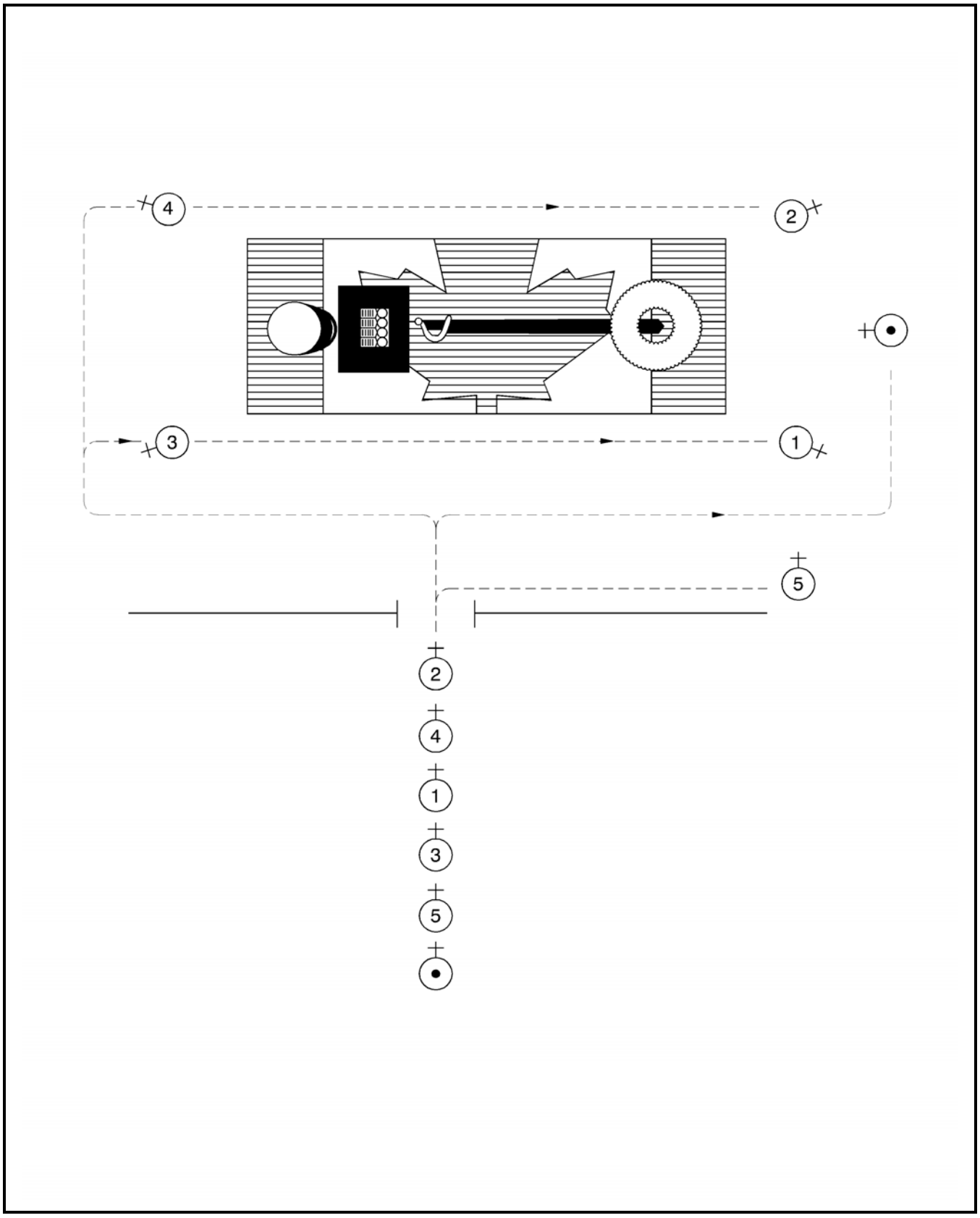

Figure 11-2-2 Posting the Vigil
Figure 11-2-2 Mise en faction de la veille

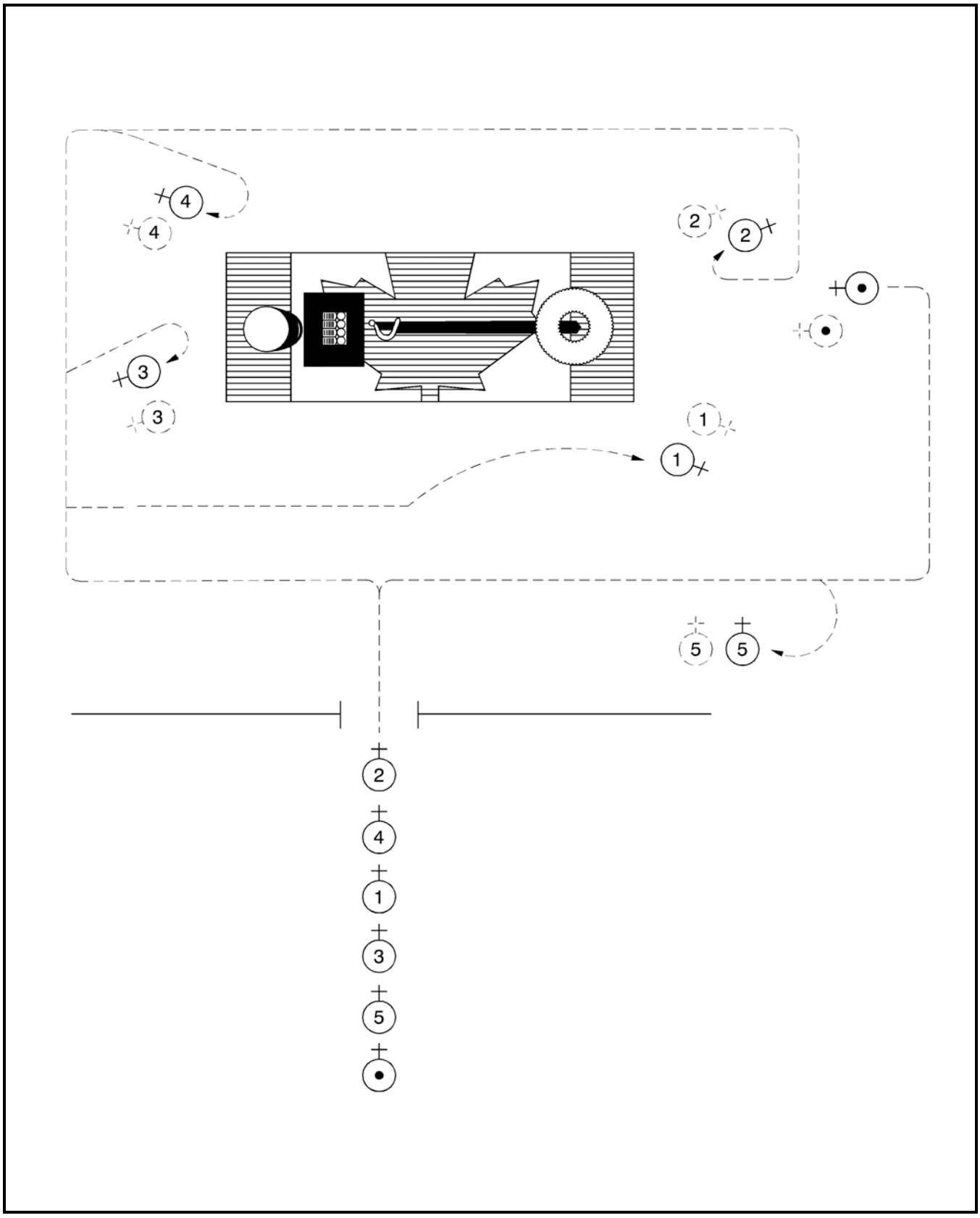

Figure 11-2-3 Relieving the Vigil
Figure 11-2-3 Relève de la veille

THE CHURCH SERVICE

32. The customs of the particular religion shall be respected in all cases. For example, Jewish deceased are normally buried within 24 hours of their death and the caskets of Christian deceased are positioned differently for clergy and for lay people. The advice of the officiating clergy should be sought and followed, especially for the services in the church and at the graveside.

33. For a state funeral, if the deceased has been lying in state in the church, the vigil shall be dismounted one-half hour prior to the commencement of the church service. If the deceased has been lying in state in a place other than the church, he shall be escorted to the church by the procession as detailed in paragraphs 38 to 46.

34. In a military funeral, where the deceased will be placed in the church the same day as the service, the following procedure will take place on the arrival of the hearse at the church:

a. The guard will be drawn up in two ranks, in open order, with arms at the shoulder, centred and facing the church door. The guard commander shall be posted three paces in rear and centre of the guard.

b. The bearer party and its commander shall form in two ranks facing inwards, ranks being apart sufficiently enough to permit the hearse to drive through. As the deceased is removed from the hearse by the bearer party, the National Flag will be unrolled over the casket and the headdress and sword/belt-bayonet will be secured.

c. As the deceased is being removed from the hearse, the guard commander shall order PRESENT – ARMS, and this position shall be maintained until the bearer party has entered the church. The guard commander will then order SHOULDER – ARMS and ORDER – ARMS, and the guard moved to a suitable place until it is required to re-form for the procession following the service.

SERVICE RELIGIEUX

32. On doit toujours respecter les coutumes des diverses religions. Par exemple, les juifs sont enterrés dans les 24 heures suivant leur décès et les cercueils des chrétiens sont placés différemment s'il s'agit ou non de membres du clergé. Il faut demander et suivre les conseils de l'officiant, surtout pour les cérémonies ayant lieu à l'église et au cimetière.

33. Dans le cas des funérailles d'État, si le corps du défunt est exposé dans une église, les officiers de veille se retirent une demi-heure avant le début du service religieux. Si le défunt est exposé ailleurs que dans une église, il doit être escorté jusqu'à l'église par le cortège formé de la façon prescrite aux paragraphes 38 à 46.

34. Dans le cas des funérailles militaires, où la dépouille est conduite à l'église le jour même du service religieux, la procédure suivante se déroule à l'arrivée du corbillard à l'église :

a. La garde se forme sur deux rangs, les rangs sont ouverts et les troupes ont l'arme à l'épaule; les troupes font face à l'église, le centre de la garde est en ligne avec le portail. Le commandant de la garde prend place à trois pas en arrière et au centre de la garde.

b. Le détachement des porteurs ainsi que le chef du détachement se forment sur deux rangs, les rangs se faisant face et étant suffisamment éloignés l'un de l'autre pour permettre le passage du corbillard. Au moment de sortir le cercueil du corbillard, on déroule le Drapeau national sur le cercueil et on y place la coiffure et le sabre ou la ceinture et la baïonnette du défunt.

c. Dès qu'on commence à retirer le cercueil du corbillard, le commandant de la garde donne le commandement « PRÉSENTEZ — ARMES » et les troupes demeurent dans cette position jusqu'à ce que les porteurs soient à l'intérieur de l'église. La garde reçoit alors l'ordre de mettre l'arme à l'épaule, puis au pied, et va ensuite prendre position à l'écart jusqu'à ce qu'on reforme le cortège après le service religieux.

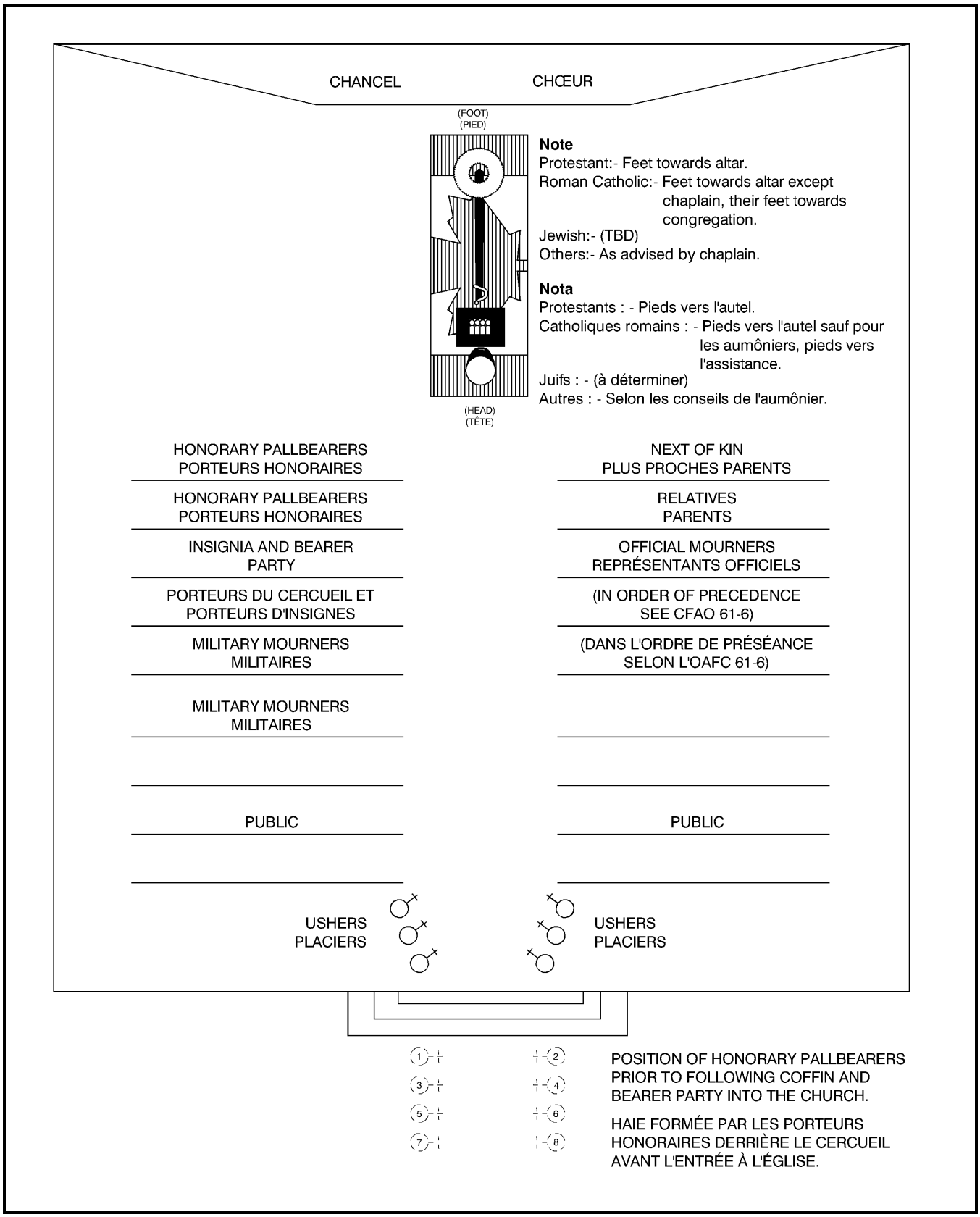

Figure 11-2-4 The Church Seating Plan
Figure 11-2-4 Attribution des places à l'église

d. The bearer party, lead by the chaplain, shall proceed into the church, filing between the honorary pallbearers who had previously formed into two ranks, facing inwards, at the entrance to the church. The casket will be oriented as noted in Figure 11-2-4. The honorary pallbearers will follow the casket into the church and proceed to their pews.

e. The bearer party, after entering the chancel, will lay the casket on the church carrier, and the insignia bearer will lay the medals on the casket. Under the command of its commander, the bearer party and the insignia bearer will proceed to the pews allocated for them.

35. When a funeral service is held for multiple casualties, the caskets may be arranged in the church prior to the service.

36. The positions of those attending the church service are indicated in Figure 11-2-4.

37. On the completion of the service, the officiating chaplain shall lead the way out of the church, followed in order by the:

a. honorary pallbearers,

b. casket and bearer party,

c. insignia bearer,

d. next of kin,

e. relatives, and

f. other mourners.

PROCESSION

38. While the funeral service is being conducted, the procession except for the guard (see paragraph 41) shall form up outside the church, as detailed in Figure 11-2-5.

39. Order of March. The unit of the deceased takes precedence over other units irrespective of seniority. Otherwise, units are to march in the reverse order to that usually followed, i.e. the senior unit and the senior rank marches nearest the casket (see Figure 11-2-5).

d. Les porteurs, marchant derrière l'aumônier, entrent à l'église en passant entre les rangs des porteurs honoraires, qui se sont formés au préalable sur deux rangs se faisant face à l'entrée de l'église. Le cercueil est orienté de la façon indiquée à la figure 11-2-4. Les porteurs honoraires suivent le cercueil à l'intérieur de l'église et vont prendre place à leur banc.

e. Arrivés au chœur, les porteurs déposent le cercueil sur le chariot prévu à cet effet et le porteur d'insignes place les décorations sur le cercueil. Sur l'ordre du commandant, les porteurs et le porteur d'insignes vont prendre place dans les bancs qui leur sont réservés.

35. Dans le cas des funérailles de plusieurs personnes à la fois, les cercueils peuvent être disposés dans l'église avant la cérémonie.

36. La figure 11-2-4 illustre la position occupée par les personnes qui assistent au service religieux.

37. Une fois le service terminé, l'officiant dirige le cortège vers la sortie de l'église, puis suivent :

a. les porteurs honoraires,

b. le cercueil et les porteurs,

c. le porteur d'insignes,

d. le plus proche parents,

e. les membres de la famille, et

f. les autres membres du cortège.

CORTÈGE

38. Pendant le service, le cortège, à l'exception de la garde (voir paragraphe 41) se forme à l'extérieur de l'église selon l'ordre indiqué à la figure 11-2-5.

39. Ordre de marche. L'unité du défunt a priorité sur les autres unités, quelle que soit leur préséance. Autrement, les unités marchent dans l'ordre inverse de l'ordre habituel, c.-à-d. que les unités et grades supérieurs sont les plus près du cercueil (voir figure 11-2-5).

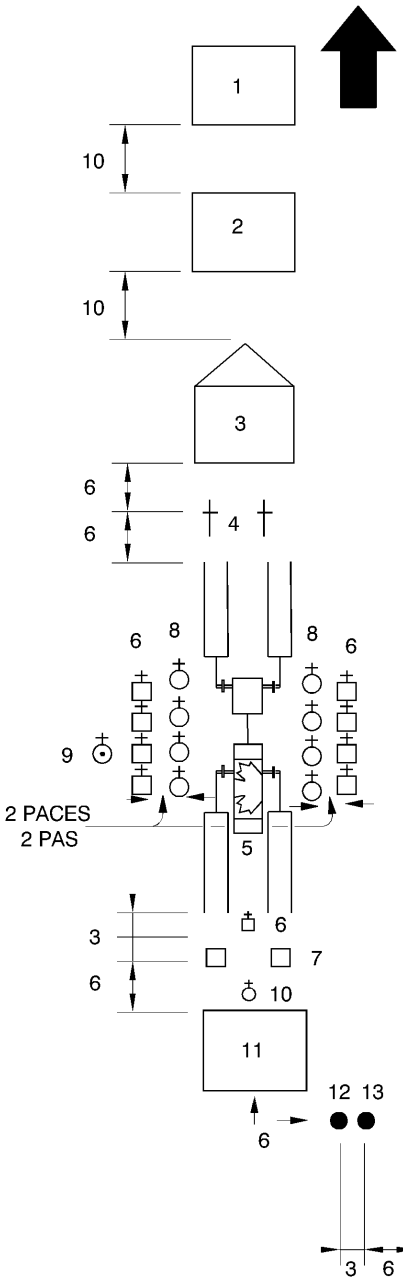

LEGEND **LÉGENDE**

DISTANCES IN PACES
DISTANCES EN PAS

NOTE

The funeral commander may march in front of the officiating clergy

NOTA

Le commandant des funérailles peut prendre place devant l'officiant

1. ESCORT
2. GUARD
3. BAND
4. OFFICIATING CLERGY
5. GUN CARRIAGE OR HEARSE
6. BEARER PARTY AND COMMANDER
7. HEADDRESS BEARERS
8. HONORARY PALLBEARERS
9. NAVAL GUN CARRIAGE CREW COMMANDER
10. INSIGNIA BEARER
11. CHIEF MOURNERS
12. QUEEN'S REPRESENTATIVE
13. GOUVERNMENT REPRESENTATIVE
14. MILITARY MOURNERS IN UNIFORM
15. MOURNERS NOT IN UNIFORM
16. REAR DETACHMENT
17. OTHER MOURNERS IN VEHICLES

1. ESCORTE
2. GARDE
3. MUSIQUE
4. OFFICIANT
5. PROLONGE D'ARTILLERIE OU CORBILLARD
6. DÉTACHEMENT DES PORTEURS ET SON COMMANDANT
7. PORTEURS DE COIFFURES
8. PORTEURS HONORAIRES
9. COMMANDANT DU DÉTACHEMENT DE LA PROLONGE D'ARTILLERIE
10. PORTEURS D'INSIGNES
11. DIGNITAIRES
12. REPRÉSENTANT DE LA REINE
13. REPRÉSENTANT DU GOUVERNEMENT
14. MILITAIRES EN UNIFORME FAISANT PARTIE DU CORTÈGE
15. MILITAIRES EN CIVIL FAISANT PARTIE DU CORTÈGE
16. DÉTACHEMENT D'ARRIÈRE-GARDE
17. AUTRES MEMBRES DU CORTÈGE EN AUTOMOBILE

Figure 11-2-5 Procession
Figure 11-2-5 Cortège

40. On completion of the funeral service, the chaplain shall descend from the chancel and proceed to the rear of the pews occupied by the honorary pallbearers. The commander of the bearer party, on seeing the chaplain descend from the chancel, shall lead the bearer party and the insignia bearer into the chancel, where each member shall halt quietly in the correct position. The insignia bearer shall remove the medals from the casket and adopt a position in rear of the commander. As the bearer party enters the chancel, the honorary pallbearers shall leave their pews and form in file behind the chaplain. The bearer party may have to turn the casket, and space for this should be left available. The bearer party shall raise the casket to their shoulders (see also Section 3, paragraphs 1 to 6), and on the commander's orders, SLOW – MARCH, the procession, lead by the chaplain, shall file out of the church to the gun carriage or hearse.

40. Lorsque le service est terminé, l'aumônier descend du chœur et se rend à l'arrière des bancs occupés par les porteurs honoraires. Lorsqu'il voit l'aumônier quitter le chœur, le commandant du détachement des porteurs dirige les porteurs ainsi que le porteur d'insignes jusqu'au chœur où chacun adopte sa position. Le porteur d'insignes enlève les décorations du cercueil et prend place derrière le commandant. Au moment où les porteurs entrent dans le chœur, les porteurs honoraires quittent leur banc et forment une file derrière l'aumônier. Il faut prévoir assez d'espace pour pouvoir tourner le cercueil au besoin. Les porteurs placent le cercueil sur leurs épaules (voir aussi la section 3, paragraphes 1 à 6) et au commandement « PAS RALENTI — MARCHE », le cortège, à la suite de l'aumônier, quitte l'église pour se diriger vers la prolonge d'artillerie ou le corbillard.

41. The guard shall be formed facing the entrance to the church and behind the gun carriage or hearse (leaving sufficient room for the bearer party and casket to pass between the guard and the church entrance), as detailed in paragraph 34a above. As the casket appears at the entrance of the church, the guard commander shall order PRESENT – ARMS. At this time all officers and personnel not under command shall salute. The guard commander orders SHOULDER – ARMS when the casket is secured on the gun carriage or placed in the hearse. The guard commander then marches the guard to its position in the procession in quick time.

41. La garde se tient en ligne, face à l'église et derrière la prolonge d'artillerie ou le corbillard, et doit laisser assez de place pour que les porteurs et le cercueil puissent passer entre elle et le portail de l'église, de la façon décrite au paragraphe 34a. Au moment où le cercueil franchit le portail de l'église, le commandant de la garde donne le commandement « PRÉSENTEZ — ARMES ». À ce moment, tous les officiers et tous les militaires qui ne font pas partie des détachements saluent. Le commandant de la garde fait mettre l'arme à l'épaule lorsque le cercueil est placé sur la prolonge d'artillerie ou à l'intérieur du corbillard. Il donne alors l'ordre à la garde de se déplacer au pas cadencé et d'aller occuper sa position dans le cortège.

42. After the guard commander has halted the guard in its position in the procession (remaining in the shoulder arms position), and after having ascertained that the whole procession is in position and prepared to move off, the parade commander shall give the following orders:

42. Après que la garde a pris position dans le cortège (les troupes demeurant l'arme à l'épaule) et après s'être assuré que le cortège est formé et prêt à se mettre en marche, le commandant de l'escorte doit donner les commandements suivants :

a. REVERSE – ARMS; and

a. « RENVERSEZ — ARMES »; et

b. PROCESSION, BY THE RIGHT (LEFT), SLOW – MARCH. The band shall commence playing the "Dead March" and if the deceased is entitled to a gun salute (see A-AD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF, Chapter 13), minute guns shall commence firing.

b. « CORTÈGE, PAR LA DROITE (GAUCHE), PAS RALENTI — MARCHE ». La musique commence à jouer la marche funèbre et si le défunt a droit à un salut au canon (voir l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, chapitre 13), on doit commencer à tirer les coups de canon.

43. The distance to be marched in slow time shall be at the discretion of the funeral commander. However, in urban centres a minimum distance of one-third kilometre shall be marched in slow time. If the distance to be marched requires it, the parade commander may either:

a. after the minimum distance, order FUNERAL PACE, followed by ATTEN – TION as the cemetery is approached; or

b. more commonly, order CHANGE TO QUICK TIME, QUICK – MARCH after the minimum distance from the church has been covered.

44. In rare cases, such as State funerals with long parade routes, and when a band is present , the funeral commander may also previously order a quicker cadence for slow time in parade instructions (normally 80 paces per minute) to assist marching personnel to maintain balance and natural rhythm over the long route. The band or bands must be carefully placed to ensure clear tempo to guide everyone simultaneously.

45. If the distance to the place of the burial is too great to march, the procession shall be halted after at least the minimum distance to embus for the cemetery or, if the next of kin so requests, there shall be no marching procession.

THE MOVE TO THE GRAVESIDE

46. The route may be lined for funerals of senior officers and above. Except for state funerals, the escort shall be used for this purpose at the end of the route and the lining performed such that it ends at a convenient point near the graveside. The distance to be lined shall be in accordance with direction given by the parade commander. After considering the size of the cemetery and the location of the gravesite, he may direct that the route be lined:

a. from the point where the cortege is to be met by the officiating clergy to the grave; or

b. from the entrance of the cemetery to the grave; or

c. for the normal frontage of the escort, in two ranks.

43. La distance que doit parcourir le cortège au pas ralenti est déterminée par le commandant du cortège. Toutefois, dans les centres urbains, le cortège se déplace au pas ralenti sur une distance d'au moins un tiers de kilomètre. Selon la distance du cimetière, le commandant du cortège peut donner les commandements suivants :

a. après avoir parcouru la distance minimale, le commandement « PAS FUNÈBRE », puis « GARDE-À — VOUS » quand on approche du cimetière; ou

b. communément, l'ordre de passer du pas ralenti au pas cadencé après avoir parcouru la distance minimale depuis l'église.

44. Dans de rares cas, comme lors de funérailles d'État comportant un trajet très long en direction du cimetière et où une musique peut battre la marche, le commandant du cortège peut aussi donner l'ordre préalable dans ses instructions d'adopter un rythme plus rapide (normalement 80 pas à la minute) pour aider les membres du cortège à maintenir leur équilibre et leur rythme naturel pendant le long parcours. La ou les musiques doivent être bien placées pour guider en même temps tous les membres du cortège.

45. Si le lieu de l'inhumation est trop éloigné pour s'y rendre à pied, le cortège s'arrête après avoir parcouru la distance minimale et les troupes prennent place à bord de véhicules pour se rendre au cimetière ou, si le plus proche parent le demande, le cortège se disperse.

DÉPLACEMENT JUSQU'AU CIMETIÈRE

46. On ne forme un cordon en bordure de la route à l'arrivée au cimetière que dans le cas des funérailles d'officiers supérieurs. Sauf dans le cas de funérailles d'État, l'escorte est utilisée à cette fin près du cimetière et le cordon est formé de façon à se terminer à une distance appropriée du lieu d'inhumation. C'est le commandant du cortège qui détermine la distance sur laquelle le cordon doit être formé. En tenant compte de la grandeur du cimetière et de l'emplacement du lieu d'inhumation, il peut ordonner de former le cordon :

a. de l'endroit où l'officiant doit rencontrer le cortège à la fosse; ou

b. de l'entrée du cimetière à la fosse; ou

c. à la longueur normale de l'escorte, alignée sur deux rangs.

47. For state funerals, additional troops may be provided to line the route as detailed in Chapter 12, Section 1. If rifles are carried, bayonets shall not be fixed.

47. Pour des funérailles d'État, d'autres troupes peuvent être fournies pour former un cordon, tel que décrit à la section 1 du chapitre 12. Si les troupes portent des fusils, les baïonnettes ne doivent pas y être fixées.

48. When the procession is at a convenient distance from the gates of the cemetery, or the point where the cortege is to be met by the officiating chaplain if he did not march in the procession, the officer commanding the funeral procession shall give the command ATTEN – TION; or PROCESSION, CHANGE TO SLOW TIME, SLOW – MARCH, as applicable.

48. Lorsque le cortège se trouve à distance appropriée de l'entrée du cimetière ou de l'endroit où l'officiant doit rencontrer le cortège s'il n'en fait pas partie, l'officier commandant le cortège funèbre doit donner le commandement « GARDE-À — VOUS »; ou « CORTÈGE, CHANGEZ DE CADENCE, PAS RALENTI — MARCHE », selon le cas.

49. The band shall play the "Dead March", ceasing to play when the head of the procession approaches the gates of the cemetery. The band shall not play inside the cemetery, except for a hymn during the service at the graveside.

49. La musique commence à jouer la marche funèbre et s'arrête de jouer au moment où la tête du cortège atteint l'entrée du cimetière. La musique ne joue pas à l'intérieur du cimetière, exception faite de l'hymne qui se joue pendant la cérémonie à la fosse.

50. When the head of the procession reaches the point from which the route will be lined, the escort commander shall give the command ESCORT, TO A __ PACE INTERVAL, IN TWO SINGLE FILES, LINE – ROUTE. The left file of the escort shall line the left side of the route and the right file shall line the right side of the route as detailed in Table 12-1-1. The leading half of the centre file shall wheel left and follow the left file, while the rear half wheels right and follows the right file. If the escort is armed, as each pair completes its about turn it shall, together, present arms and, if trained in ceremonial rifle drill, rest on its arms reversed.

50. Lorsque la tête du cortège atteint l'endroit à partir duquel le cordon est formé, le commandant de l'escorte donne le commandement « ESCORTE, INTERVALLE DE __ PAS, SUR DEUX FILES, FORMEZ LE COR — DON ». La file de gauche de l'escorte forme le cordon sur le côté gauche de la route et la file de droite forme le cordon sur le côté droit, tel qu'indiqué au tableau 12-1-1. La première moitié de la file du centre fait une conversion vers la gauche et suit la file de gauche tandis que la seconde moitié fait une conversion vers la droite et suit la file de droite. Si l'escorte est armée, chaque paire de militaires qui termine son demi-tour doit, ensemble, présenter les armes et, si elle connaît les exercices de cérémonie avec le fusil, reposer sur ses armes renversées.

51. The casket, feet foremost, accompanied by the honorary pallbearers, the bearer party, etc. is to be carried or transported, in slow time, through the two ranks formed by the escort.

51. Le cercueil est porté ou transporté, pieds en avant, au pas ralenti, entre les deux rangs formés par l'escorte, accompagné des porteurs, des porteurs honoraires, etc.

52. The cortege, under command of the funeral commander, shall proceed to the graveside. Guard and band shall wheel independently and halt on predetermined positions on commands given by the guard commander and drum major. The casket, accompanied by the honorary pallbearers, the bearer party and the remainder of the procession, will continue to the graveside.

52. Le cortège se dirige alors vers la fosse sous les ordres du commandant du cortège. La garde et la musique font une conversion indépendamment et s'arrêtent aux endroits déterminés à l'avance sur les ordres du commandant de la garde et du tambour-major. Les porteurs honoraires, le détachement des porteurs et les autres membres du cortège accompagnent le cercueil jusqu'à la fosse.

53. If, for reason of distance, it is necessary to provide transportation for the funeral procession, the whole procession is to disembark just outside or within the cemetery. The lining of the route by the escort will be adjusted accordingly. The funeral commander shall be responsible for the acquisition of transport for the escort, guard and band, and possibly for the chief mourners. Transportation arrangements shall ensure that the escort proceeds to the gates of the cemetery, or the point where the procession is to be met by the officiating chaplain, by a route quicker than that taken by the rest of the cortege, so that they are in position and lining the route when the remainder arrives.

53. Si la distance est telle que le cortège funèbre doit se déplacer en voiture, les membres du cortège descendent de voiture immédiatement à l'extérieur ou à l'intérieur de l'entrée du cimetière. La formation du cordon par l'escorte est modifiée en conséquence. Le commandant du cortège doit prendre les dispositions nécessaires pour obtenir des véhicules pour le transport de l'escorte, de la garde et de la musique et peut-être aussi pour les représentants officiels. Le transport doit être organisé de façon à ce que l'escorte puisse se rendre à l'entrée du cimetière ou à l'endroit où l'officiant doit rencontrer le cortège, en empruntant un itinéraire plus rapide que celui du cortège lui-même, de façon à ce qu'elle soit en position et que le cordon soit formé à l'arrivée du cortège.

ARRIVAL AT THE GRAVESIDE

ARRIVÉE À LA FOSSE

54. On arrival at the graveside, the guard, band and officiating chaplain take up their positions (see Figure 11-2-6).

54. En arrivant à la fosse, la garde, la musique et l'officiant prennent place (voir figure 11-2-6).

55. The gun carriage or hearse halts and the bearer party removes the casket. The guard present arms, and military personnel not under command salute.

55. On immobilise la prolonge d'artillerie ou le corbillard et le détachement des porteurs soulève le cercueil. La garde présente les armes et les militaires qui ne font pas partie des détachements saluent.

56. The casket then is placed on stretchers over the grave.

56. Le cercueil est ensuite placé au-dessus de la fosse sur des tendeurs.

57. After the casket has been placed on the stretchers, the guard shall be ordered to rest on their arms reversed if trained in ceremonial arms drill, or to shoulder and order arms. The bearer party, on its commander's commands, OUTWARDS – TURN, and QUICK – MARCH, move off by the foot of the grave to the right flank of the guard (see Figure 11-2-6). The headdress bearers return the headdress to each member of the bearer party.

57. Après avoir déposé le cercueil au-dessus de la fosse, les membres de la garde reposent sur leur arme renversée s'ils connaissent les exercices de cérémonie avec le fusil ou ils mettent l'arme à l'épaule, puis au pied. Aux commandements « VERS L'EXTÉRIEUR, TOUR — NEZ », et « PAS CADENCÉ — MARCHE », les porteurs se rendent sur le flanc droit de la garde en passant au pied de la fosse (voir la figure 11-2-6). Les porteurs de coiffures remettent les coiffures aux porteurs du cercueil.

58. The insignia bearer places the cushion with medals on the casket. He then joins the chief mourners or military mourners.

58. Le porteur d'insignes place le coussin sur lequel reposent les décorations sur le cercueil. Il se joint ensuite aux dignitaires ou aux autres militaires.

59. The chief mourners and honorary pallbearers take up their positions on arrival, followed by the military and civilian mourners.

59. Les dignitaires et les porteurs honoraires prennent place dès leur arrivée, suivis des autres militaires et des civils.

60. The rear detachment take up their position immediately in rear of the guard.

60. Le détachement d'arrière-garde prend place immédiatement derrière la garde.

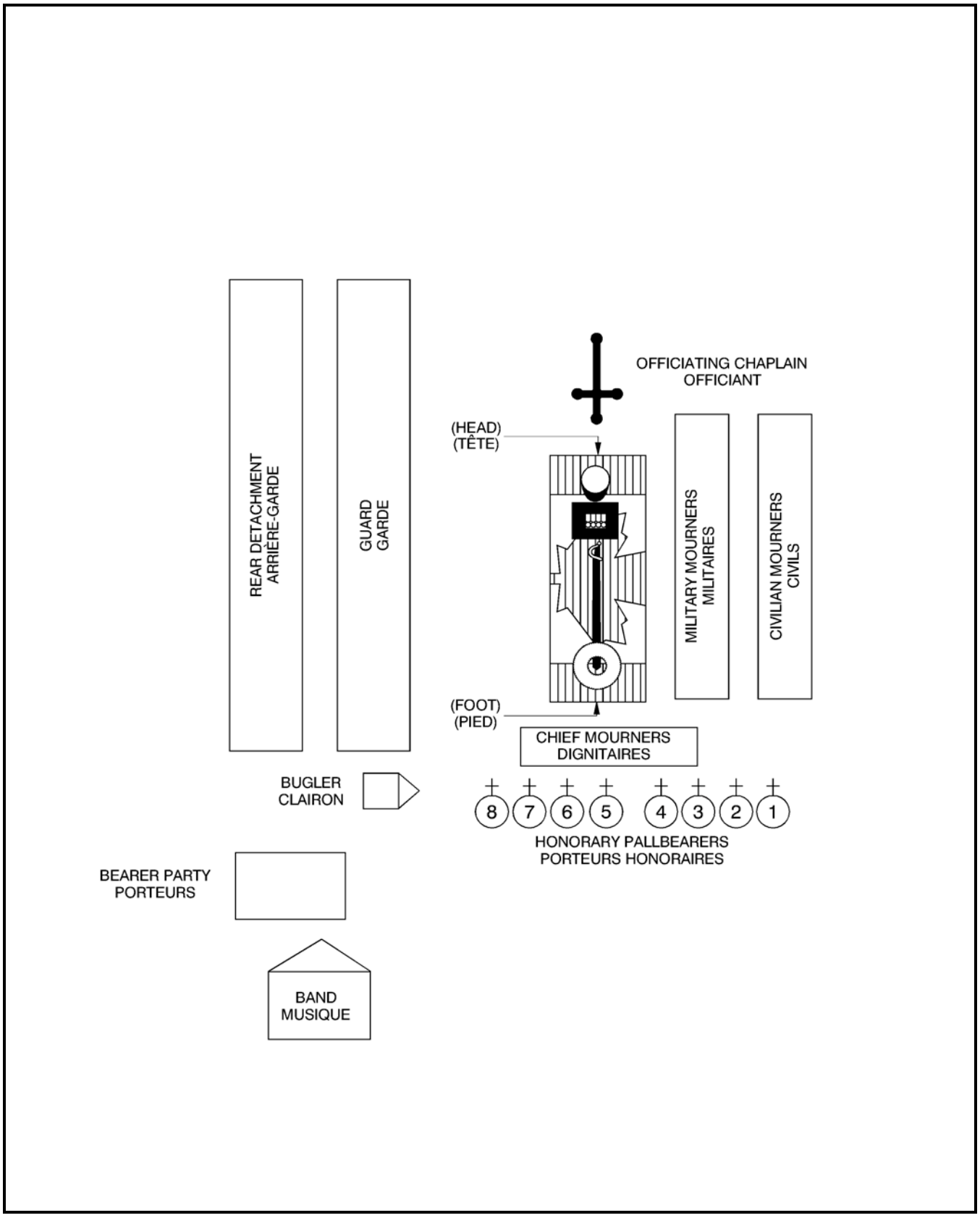

Figure 11-2-6 Suggested Positions of Funeral Party at Gravesite
Figure 11-2-6 Position proposée du cortège au lieu d'inhumation

61. When all the parties are in position at the graveside, the parade commander shall give the order PARADE, STAND AT – EASE. The officiating chaplain then shall step forward to commence the service.

GRAVESIDE SERVICE

62. The cautionary note in paragraph 32 on observing religious customs shall be followed.

63. As the officiating chaplain steps forward, the funeral commander orders PARADE, REMOVE – HEADDRESS. All military personnel, except the guard and band, shall remove headdress.

64. On the completion of the service, the officiating chaplain shall step back. This is the signal for:

a. the parade commander to order PARADE REPLACE – HEADDRESS;

b. the guard to present arms; and

c. the bugler to sound “Last Post”, observe a 10-second pause and then sound “Rouse”.

65. All officers and those non-commissioned members not under command shall maintain the salute from the first note of the “Last Post” to the last note of the “Rouse”.

66. On completion of “Rouse”, the guard shall be ordered to SHOULDER – ARMS.

67. Following the service, those present should pay their respects in accordance with the instructions in Chapter 1, Section 2, paragraph 26.

68. If a gun salute (not to be confused with minute guns) or rifle volleys (if no guns are available or for those not entitled to a gun salute, see A-AD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF, Chapter 13) are to be fired on the specific request of the next of kin:

a. for rifle volleys, the guard commander shall order the three volleys (see Chapter 4) before the present arms noted in paragraph 64.b.; or

61. Lorsque tous les groupes ont pris place autour de la fosse, le commandant des troupes donne le commandement « ESCORTE, EN PLACE RE — POS ». L’officiant s’avance alors et commence la cérémonie religieuse.

CÉRÉMONIE AU LIEU D’INHUMATION

62. On doit suivre les prescriptions du paragraphe 32 sur le respect des coutumes religieuses.

63. Lorsque l’officiant s’avance, le commandant du cortège donne aux troupes l’ordre « ESCORTE, DÉCOUVREZ — VOUS ». Tous les militaires, sauf la garde et la musique, enlèvent leur coiffure.

64. Lorsque la cérémonie est terminée, l’officiant fait un pas en arrière et, dès qu’il a complété son mouvement :

a. le commandant des troupes donne aux militaires l’ordre « ESCORTE, COUVREZ — VOUS »;

b. la garde présente les armes; et

c. le clairon sonne le « dernier appel », fait une pause de 10 secondes et sonne le « réveil ».

65. Tous les officiers et les militaires du rang qui ne font pas partie des détachements saluent et continuent de saluer tout au long du « dernier appel » et du « réveil ».

66. Après le « réveil », le commandant donne à la garde l’ordre de mettre l’arme à l’épaule.

67. Après la cérémonie, les militaires présents devraient présenter leurs respects au défunt conformément aux instructions du paragraphe 26, de la section 2 du chapitre 1.

68. Si on doit tirer un salut au canon ou une salve de fusils, si on ne dispose pas de canon ou si le défunt n’y a pas droit (voir l’A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, chapitre 13) à la demande expresse du plus proche parent :

a. pour les salves de fusils, le commandant de la garde fait tirer les trois salves (voir le chapitre 4) avant le présentez armes mentionné au paragraphe 64.b.; ou

b. for gun salutes, the guns shall commence firing to normal salute timings as the casket is lowered into the ground.

CONCLUSION

69. After the burial, flags shall be full-masted. Mourning bands shall be removed and Colours undraped to signify the end of military mourning on return to barracks or post burial reception.

70. The commander of the bearer party shall remain at the cemetery to collect the flag, medals, sword and headdress after the mourners have departed and the official photographs have been taken.

71. Officers senior to the officer commanding the funeral procession shall not rejoin the procession after the service at the graveside.

72. The bearer party and its supporting members shall fall in with the rear detachment, and the officer commanding the procession shall order the band and the various parties to march off independently and form in line outside the cemetery in the following order: band, escort, guard and rear detachment.

73. The procession then shall be marched off in quick time under the command of the parade commander. When it is well clear of the cemetery, the band shall play normal martial music.

74. If the various funeral sections have been transported to the cemetery, they are to be ordered by the funeral commander to march off independently to their vehicles from the graveside, under orders of their respective commanders. The various parties shall be dismissed independently on returning to their units.

CREMATION

75. When the remains are to be cremated, the procession proceeds directly to the crematorium.

76. At the crematorium, the burial service will be conducted in the normal manner. Prior arrangements will be made for the positioning of the guard outside the chapel and the bugler either inside or outside the chapel.

b. pour le salut au canon, les canons doivent commencer à tirer selon la synchronisation normale au moment où le cercueil est descendu dans la fosse.

FIN DE LA CÉRÉMONIE

69. Après l'inhumation, il faut hisser les drapeaux de nouveau, enlever les brassards et la cravate de deuil des drapeaux pour indiquer la fin du deuil militaire au retour aux casernes ou à la réception suivant l'inhumation.

70. Le chef du détachement des porteurs reste au cimetière afin de reprendre le drapeau, les décorations, le sabre et la coiffure du défunt, lorsque le cortège est parti et qu'on a pris les photographies officielles.

71. Les officiers supérieurs en grade au commandant du cortège ne rejoignent pas le cortège après la cérémonie au cimetière.

72. Les porteurs du cercueil, de même que les deux porteurs de coiffures, prennent place dans les rangs de l'arrière-garde et le commandant du cortège donne à la musique et aux différents détachements l'ordre de se rendre indépendamment prendre place en ligne à l'extérieur du cimetière dans l'ordre suivant : musique, escorte, garde et détachement d'arrière-garde.

73. Le cortège se met alors en marche au pas cadencé sous les ordres du commandant des troupes et, lorsqu'il est suffisamment éloigné du cimetière, la musique joue des pièces de musique militaire normales.

74. Si les différents détachements se sont rendus au cimetière en véhicules, le commandant des troupes leur donne alors l'ordre de quitter le cimetière sous les ordres de leurs commandants respectifs et de se rendre à leurs véhicules. Chaque détachement rompt les rangs indépendamment à l'arrivée à son unité.

INCINÉRATION

75. Lorsque la dépouille doit être incinérée, le cortège se rend directement au crématorium.

76. Au crématorium, la cérémonie se déroule de la façon habituelle. Des dispositions doivent être prises à l'avance pour la mise en faction de la garde à l'extérieur de la chapelle et la mise en position du clairon à l'intérieur ou à l'extérieur de la chapelle.

77. The ashes, flag and accoutrements will be collected from the crematorium staff at an appropriate time following the ceremony.

78. The urn is not normally displayed at any subsequent memorial service. Prior to a memorial service, a folded flag and accoutrements may be arranged for display on a table in front of the chancel.

79. The ashes may be buried or deposited in a cemetery, or scattered in accordance with the wishes of the next of kin.

77. Il faut reprendre les cendres, le drapeau et les effets du défunt auprès du personnel du crématorium à un moment approprié après la cérémonie.

78. Normalement, l'urne n'est pas exposée à une cérémonie commémorative ultérieure. Avant une cérémonie commémorative, un drapeau plié et les effets du défunt peuvent être disposés sur une table à l'avant du chœur.

79. Les cendres peuvent être inhumées ou déposées dans un cimetière, ou dispersées conformément aux désirs du plus proche parent.

SECTION 3

INSTRUCTIONS FOR THE BEARER PARTY, HONORARY PALLBEARERS AND INSIGNIA BEARERS

THE BEARER PARTY

1. Bearers should be the same height at the shoulder to facilitate carrying the casket on the shoulders. If this is not possible, the taller persons should be at the deceased members head. The bearer party composition is as detailed in Section 2, Table 11-2-2. The two reserve bearers may be employed to help lift and push at the rear of the casket when negotiating steps or stairs. When moving up and down stairways it may be necessary to reverse the order of bearers to maintain the casket level.

2. The headdress bearers follow two paces behind the bearer party commander when on the march. The reserve bearers, if designated, follow two paces behind the headdress bearers. The insignia bearer(s) follow two paces behind the reserve bearers (see also Table 11-2-1 and Figure 11-2-5).

3. The casket is always carried foot end foremost, except while manoeuvring to remove it from the gun carriage or hearse or place it on the grave stretchers.

4. When the casket is removed from a gun carriage, it shall be carried on the shoulders of the bearer party. When it is removed from a hearse, the casket may be carried on the shoulders of the bearer party or by its handles, depending on the bearer party's experience.

5. Words of command to the bearer party shall be given in a low voice, audible only to the bearer party. The cautionary word of command is always BEARER PARTY.

6. The bearer party shall not wear headdress when carrying the casket.

PROCEDURE TO MOVE THE CASKET FROM THE CHURCH OR CHAPEL TO THE GRAVESITE

7. When ordered, the bearer party are to step off and without ceremony, occupy their position alongside the casket and then turn inwards. The bearer party commander is to be two paces to the rear.

SECTION 3

INSTRUCTIONS À L'INTENTION DU DÉTACHEMENT DES PORTEURS, DES PORTEURS HONORAIRES ET DES PORTEURS D'INSIGNES

DÉTACHEMENT DES PORTEURS

1. Les porteurs doivent être de la même taille s'ils doivent porter le cercueil sur leurs épaules. Si cela n'est pas possible, les plus grands doivent se placer à la tête du cercueil du défunt. La composition du détachement des porteurs est décrite à la section 2, tableau 11-2-2. Les deux porteurs de relève peuvent aider à soulever et pousser l'arrière du cercueil pour monter une marche ou des escaliers. Il peut être nécessaire d'inverser l'ordre des porteurs dans les escaliers afin de garder le cercueil de niveau.

2. Les porteurs de coiffures suivent deux pas derrière le commandant du détachement pendant la marche. Les porteurs de relève, s'il y en a, suivent deux pas derrière les porteurs de coiffures. Les porteurs d'insignes suivent deux pas derrière les porteurs de relève (voir également le tableau 11-2-1 et la figure 11-2-5).

3. On porte toujours le cercueil pied devant, sauf lorsqu'on le déplace de la prolonge d'artillerie ou du corbillard pour le placer sur les tendeurs au-dessus de la fosse.

4. Lorsqu'on l'enlève d'une prolonge d'artillerie, le cercueil doit être porté sur les épaules des porteurs. Lorsqu'on le retire d'un corbillard, le cercueil peut être porté soit sur les épaules des porteurs, soit par ses poignées, selon l'expérience des porteurs.

5. Les ordres aux porteurs sont donnés à voix basse pour que seuls les porteurs les entendent. Le commandement préparatoire est toujours « PORTEURS ».

6. Les porteurs ne portent pas la coiffure lorsqu'ils transportent le cercueil.

PROCÉDURES POUR TRANSFÉRER LE CERCUEIL DE L'ÉGLISE OU DE LA CHAPELLE AU CIMETIÈRE

7. Au commandement, les porteurs se mettent à marcher sans cérémonie, occupent leur poste le long du cercueil puis se tournent vers l'intérieur. Le commandant du détachement se trouve deux pas à l'arrière.

8. **Lifting and Carrying the Casket**

a. On the command PREPARE TO LIFT, given by the commander of the bearer party, the bearers are to place both hands, fingers together, under the casket, with the thumbs running vertically up the side, shoulder width apart, ensuring that the National Flag is between the hands and the casket (Figure 11-3-1).

b. On the command LIFT, the bearers are to take the weight by straightening the back, keeping their arms at their fullest extent and allowing the casket to clear the trestles (Figure 11-3-2).

c. On the command PREPARE TO RAISE – RAISE, the bearers are to raise the casket slowly, ensuring that it remains level, until the hands come into line with the shoulders (Figure 11-3-3).

d. On the command OUTWARDS, the hand nearest the foot end is to be rotated outwards, so that the thumb is underneath and the fingers together running vertically up the side (Figure 11-3-3).

e. On the command TURN, the bearers are to turn and face the foot end of the casket, at the same time placing the casket well onto the shoulders, the inside arm passing beneath the casket, so that the hand is able to rest firmly on the outside shoulder of the bearer's opposite number. The outside arm is to be bent at the elbow, the hand being positioned as close to the face as possible (Figure 11-3-4).

f. On the command TURNING, SLOW – MARCH, the bearer party are to execute a turn of 180 degrees to the right or far enough to face the required exit. In order to not disturb the casket whilst turning, the foot end bearers are to side-step a pace to the required direction then bring their feet together. The head end bearers are to side-step a pace to the opposite direction then bring their feet together. The centre bearers are to side-step on the spot to the required direction. All bearers are to side-step simultaneously until facing the required exit

8. **Soulever et transporter le cercueil**

a. Lorsque le commandant du détachement donne le commandement « PRÊTS À SOULEVER », les porteurs placent leurs deux mains à la largeur des épaules, doigts joints, sous le cercueil, avec les pouces appuyés à la verticale sur le côté, en s'assurant que le Drapeau national se trouve entre leurs mains et le cercueil (figure 11-3-1).

b. Au commandement « SOULEVEZ », les porteurs supportent le poids en redressant le dos, en gardant les bras en extension complète pour permettre au cercueil de se dégager des trétaux (figure 11-3-2).

c. Au commandement « PRÊTS À LEVER — LEVEZ », les porteurs lèvent le cercueil lentement, s'assurant qu'il reste de niveau, jusqu'à ce que les mains soient en ligne avec les épaules (figure 11-3-3).

d. Au commandement « VERS L'EXTÉRIEUR », la main la plus près du pied du cercueil est tournée vers l'extérieur de sorte que le pouce se trouve en dessous et que les doigts rassemblés soient appuyés à la verticale sur le cercueil (figure 11-3-3).

e. Au commandement « TOUR — NEZ », les porteurs se tournent vers le pied du cercueil en plaçant le cercueil solidement sur leur épaule avec le bras intérieur qui passe sous le cercueil, de sorte que la main puisse reposer solidement sur l'épaule extérieure du porteur opposé. Le coude du bras extérieur doit être plié et la main se trouver le plus proche du visage possible (figure 11-3-4).

f. Au commandement « TOURNEZ, PAS RALENTI — MARCHE », le détachement des porteurs tourne vers la droite sur 180 degrés ou suffisamment pour faire face à la sortie. Afin de ne pas trop secouer le cercueil pendant qu'ils tournent, les porteurs au pied font un pas sur le côté dans le sens requis puis ramènent leurs pieds ensemble. Les porteurs à la tête font un pas sur le côté dans le sens opposé puis ramènent leurs pieds ensemble. Les porteurs au centre marchent sur place en suivant la direction imposée. Tous les porteurs exécutent les

and on the command STAND STILL they are to halt with their feet together. These movements are very difficult and must be carried out slowly.

i. On the command SLOW – MARCH, the bearer party step off with the inside foot leading. The commander may keep step by saying very softly INSIDE; OUTSIDE.

j. The commander should remain two paces from the head end and follow the casket.

8A. Whenever the casket of a deceased member of the Canadian Forces is being maneuvered up or down steps the upmost care must be taken. When a couple of steps or less are being navigated and the width of the tread of the steps is sufficient for the Bearer Party to remain in the forward movement position then the steps can be maneuvered slowly in that position. However, should the riser of the steps be high, the weather inclement, the casket heavy, or there is any doubt at all the mind of the Bearer Party commander of the party's ability to safely maneuver the stairs then the following procedure should be used:

a. The bearer party commander shall give the command HALT, INWARD TURN, PREPARE TO LOWER – LOWER, and then commence the maneuvering of the steps.

b. On the command HALT, INWARD TURN, PREPARE TO LOWER – LOWER, the procedure outlined in Section 3 paragraph 9 shall be followed.

c. The bearer party commander shall give the command STEP. On the command STEP the bearers close to the steps will take one step up or down the steps making sure to move their foot far enough in on the tread to ensure that there will be room for their second foot. They will then move their other foot up (or down) the step at the same time. At the same time the other bearers will take one step towards the step. On each consecutive command STEP another step will be taken until all the steps have been maneuvered.

pas simultanément jusqu'à ce qu'il fassent face à la sortie. Au commandement « IMMOBILISEZ — VOUS », ils doivent faire une halte, les pieds ensemble. Ces mouvements sont très difficiles et doivent être exécutés lentement.

i. Au commandement « PAS RALENTI — MARCHE », le détachement de porteurs se met à avancer, le pied intérieur en premier. Le commandant peut marquer le pas en disant à voix très basse « INTÉRIEUR; EXTÉRIEUR ».

j. Le commandant doit demeurer à deux pas de la tête du cercueil et le suivre.

8A. On doit faire très attention lorsqu'on monte ou descend des marches en portant le cercueil d'un membre des Forces canadiennes. Lorsqu'on doit monter ou descendre qu'une marche ou deux et que le giron de la marche est assez profond pour que le détachement des porteurs puisse rester en position de déplacement vers l'avant, on peut monter ou descendre lentement les marches dans cette position. Cependant, si les contremarches sont hautes, si le temps est inclément, si le cercueil est lourd ou si le commandant du détachement des porteurs pense que le détachement pourrait avoir de la difficulté à monter ou à descendre l'escalier, on doit procéder de la façon suivante :

a. Le commandant du détachement des porteurs doit donner le commandement HALTE, VERS L'INTÉRIEUR TOURNEZ, PRÉPAREZ-VOUS À BAISSER – BAISSEZ puis commencer à monter ou à descendre les marches.

b. Au mot de commandement HALTE, VERS L'INTÉRIEUR TOURNEZ, PRÉPAREZ-VOUS À BAISSER – BAISSEZ, on doit procéder de la façon décrite à la section 3, paragraphe 9.

c. Le commandant du détachement des porteurs doit donner le commandement PAS. À ce commandement, les porteurs qui se trouvent à côté des marches poseront le pied sur la marche en s'assurant qu'il est posé assez loin sur le giron de la marche pour qu'il y ait suffisamment d'espace pour le deuxième pied. Ils poseront immédiatement le deuxième pied sur la marche. En même temps, les autres porteurs feront un pas vers les marches. Chaque fois que le commandement PAS est donné, les porteurs monteront une marche jusqu'à ce qu'elles aient été toutes gravies.

d. The bearer party commander will maintain his position behind the casket and ensure that the consecutive STEP commands are given slowly and that the casket is at all times level and in the control of the bearers. Should the casket slip, the bearer party commander is in a position to assist the bearers. Should the casket be very heavy or the steps long, the end bearers can move their hands to the end of the casket to assist in bearing the weight, or the bearer party commander can assist.

e. Once the bearer party is completely on a flat surface then the bearer party commander shall give the command PREPARE TO LIFT – LIFT, OUTWARDS TURN and continue to move forward with the casket.

f. On the command PREPARE TO LIFT – LIFT, OUTWARDS TURN, the procedure outlined in Section 3 paragraph 9 shall be followed.

9. **Halting and Lowering the Casket**

a. On the command HALT, which is given as the outside feet come to the ground, the bearers are to complete the pace with the next foot and then place the outside foot beside it.

b. On the command INWARDS, the bearers are to rotate the outside hand, so that the fingers are extended beneath the casket with the thumb running up the side, forward of the face.

c. On the command TURN, the bearers are to turn and face the casket, the chest approximately 30 cm from it, taking the weight with the outside hand for a moment until they can withdraw the inside arm from beneath the casket so as to be able to place the inside hand back underneath the casket.

d. Le commandant du détachement des porteurs conservera sa position derrière le cercueil et s'assurera que les mots de commandement PAS consécutifs sont donnés lentement, que le cercueuil est toujours de niveau et que les porteurs ont une bonne prise sur le cercueil. Si le cercueil glisse, le commandant du détachement des porteurs se trouve en position pour aider ces derniers. Si le cercueil est très lourd, ou si les escaliers sont longs, les porteurs qui se trouvent à l'extrémité du cercueil peuvent déplacer leurs mains à l'extrémité du cercueil pour aider à supporter le poids ou le commandant du détachement des porteurs peut porter assistance.

e. Une fois que tous les porteurs sont sur une surface plate, le commandant du détachement des porteurs donnera le commandement PRÉPAREZ-VOUS À SOULEVER – SOULEVEZ, VERS L'EXTÉRIEUR TOURNEZ. Le détachement continuera à se déplacer vers l'avant avec le cercueil.

f. Au mot de commandement PRÉPAREZ-VOUS À SOULEVER – SOULEVEZ, VERS L'EXTÉRIEUR TOURNEZ, on doit procéder de la façon décrite à la section 3, paragraphe 9.

9. **Arrêter et abaisser le cercueil**

a. Au mot de commandement « HALTE », qui est donné au moment ou le pied extérieur touche le sol, les porteurs doivent compléter le pas avec l'autre pied puis placer le pied extérieur à côté.

b. Au mot de commandement « VERS L'INTÉRIEUR », les porteurs tournent la main extérieure pour que les doigts se trouvent étendus sous le cercueil, le pouce appuyé sur le côté.

c. Au mot de commandement « TOUR — NEZ », les porteurs se tournent pour faire face au cercueil, la poitrine à environ 30 cm de celui-ci. Ils supportent le poids sur la main extérieure pendant un instant jusqu'à ce qu'ils puissent retirer leur bras de sous le cercueil et y placer la main intérieure.

d. On the command PREPARE TO LOWER – LOWER, the bearers are to lower the casket gently, ensuring that it remains level, to arms length or to the required height for the trestles or to allow it to be fed into a hearse or onto a gun carriage.

10. **The Feed into the Hearse or onto the Gun Carriage**

a. On the command PREPARE TO FEED – FEED, the bearers, moving inside hand to outside hand, feed the casket into the hearse. The foot end bearers are to guide it into the correct position. As each pair "lose" the casket, on the command UP from one of them, they resume the position of attention. The foot end bearers must ensure that the casket is placed into the hearse and is secure before they act on the UP.

b. On the command OUTWARDS – TURN, the bearer party turn to face the hearse without bending the knee.

11. **Replacing Headdress**

a. On the command PREPARE TO RECEIVE HEADDRESS – RECEIVE, the bearer party will bend both elbows, at the same time extending the fingers vertically and together to a position, with the palms approximately 20 cm apart, in front and to the right or left of the outside shoulder. The two headdress bearers are to act together and move along their respective files distributing the headdress to each bearer, ensuring each receives the correct headdress (they should be marked). Upon completion, the headdress bearers return to their previous positions two paces in rear of the bearer party commander.

b. On the command REPLACE – HEADDRESS, the bearers shall replace their headdress as detailed in Chapter 2.

d. Au commandement « PRÊTS À BAISSER, BAIS — SEZ », les porteurs doivent abaisser le cercueil doucement, en s'assurant qu'il reste de niveau, jusqu'à la pleine extension des bras ou jusqu'à la hauteur nécessaire pour le déposer sur les trétaux ou pour le glisser dans le corbillard ou sur la prolonge d'artillerie.

10. **Glisser le cercueil dans le corbillard ou sur la prolonge d'artillerie**

a. Au commandement « PRÊTS À FAIRE GLISSER, FAITES GLIS — SER », les porteurs poussent le cercueil dans le corbillard en le passant de la main intérieure à la main extérieure. Les porteurs au pied guident le cercueil dans la bonne position. Lorsqu'une paire de porteurs « perd » le cercueil, l'un d'eux donne le commandement « GARDE-À — VOUS » pour que les deux se mettent au garde-à-vous. Les porteurs au pied doivent s'assurer que le cercueil est bien placé dans le corbillard avant d'exécuter le commandement « GARDE-À — VOUS ».

b. Au commandement « VERS L'EXTÉRIEUR, TOUR — NEZ », le détachement de porteurs se tourne vers le corbillard sans plier le genou.

11. **Replacer la coiffure**

a. Au commandement « PRÊTS À RECEVOIR LA COIFFURE — RECEVEZ », les porteurs plient les deux coudes tout en étendant les doigts joints à la verticale, les paumes écartées d'environ 20 centimètres, vers l'avant et la gauche ou la droite de l'épaule extérieure. Les deux porteurs de coiffures agissent simultanément et se déplacent le long de leur file respective pour distribuer les coiffures à chaque porteur en s'assurant que chacun reçoive la bonne (elle devraient être identifiées). Une fois qu'ils ont terminé, les porteurs de coiffures retournent à leur position d'origine, deux pas derrière le commandant du détachement de porteurs.

b. Au commandement « COUVREZ — VOUS », les porteurs replacent leur coiffure de la façon décrite au chapitre 2.

c. On the command ATTEN – TION, the bearers are come to the position of attention and, after the standard pause:

(1) step off in quick time and march to their transport out of sight of the mourners if the bearer party is to travel separately to the place of internment; or

(2) step off in slow time and take up a position to cover the front, centre and rear two paces to the outside of the hearse and leaving space for the honorary pallbearers. The bearer party commander will move two paces centre rear of the hearse with the headdress bearers two paces to his rear and covering off their respective files.

c. Au commandement « GARDE-À — VOUS », les porteurs se mettent au garde-à-vous et, après une pause réglementaire :

(1) marchent au pas cadencé en direction de leur véhicule, hors du champ de vision du cortège, si le détachement se rend indépendamment au lieu d'inhumation; ou

(2) marchent au pas ralenti et se placent deux pas à l'extérieur de l'avant, du centre et de l'arrière du corbillard, laissant de l'espace pour les porteurs honoraires. Le commandant du détachement de porteurs se place au centre, deux pas derrière le corbillard, et les porteurs de coiffures, deux pas derrière lui, chacun couvrant sa file.

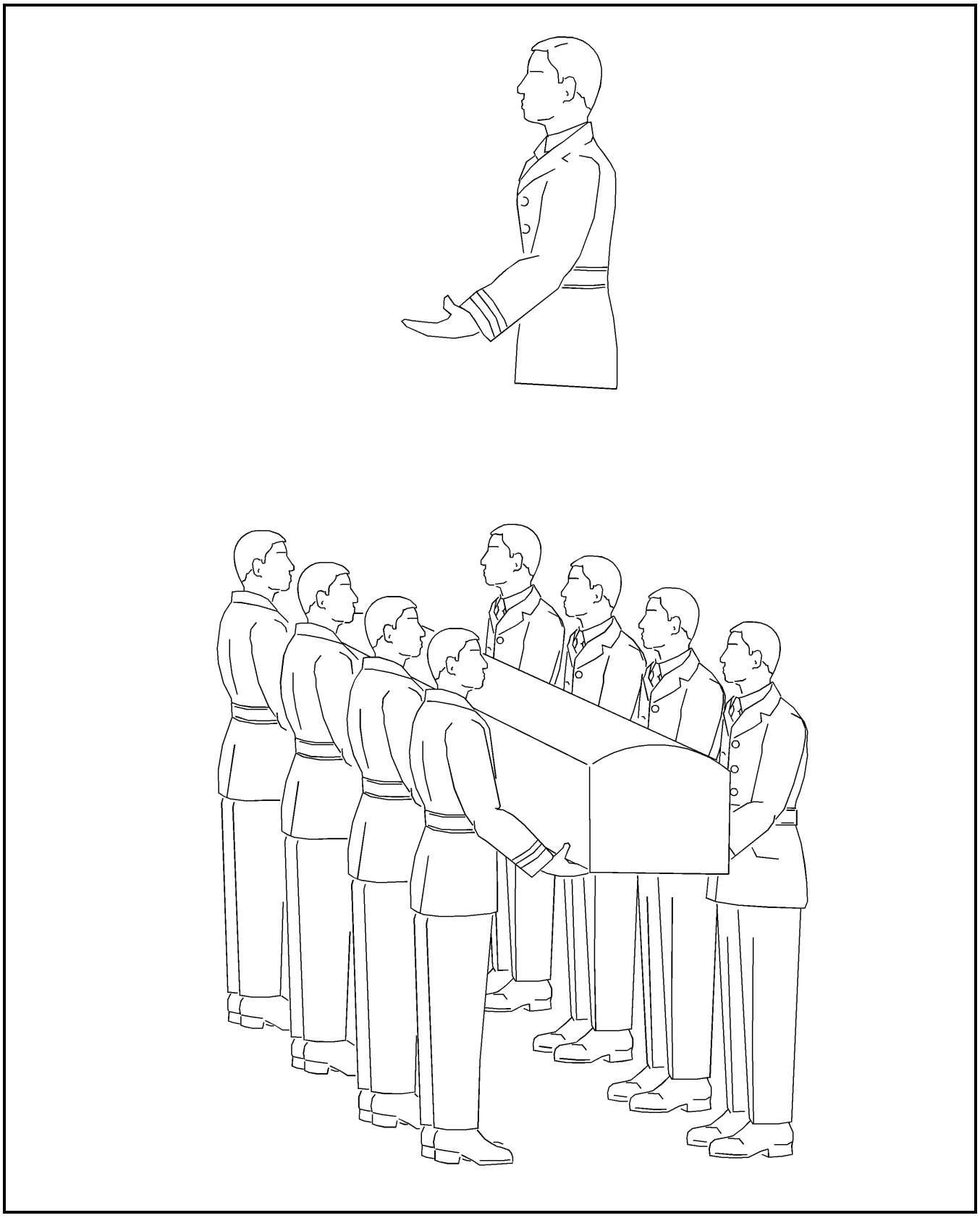

Figure 11-3-1 Prepare to Lift
Figure 11-3-1 Prêts à soulever

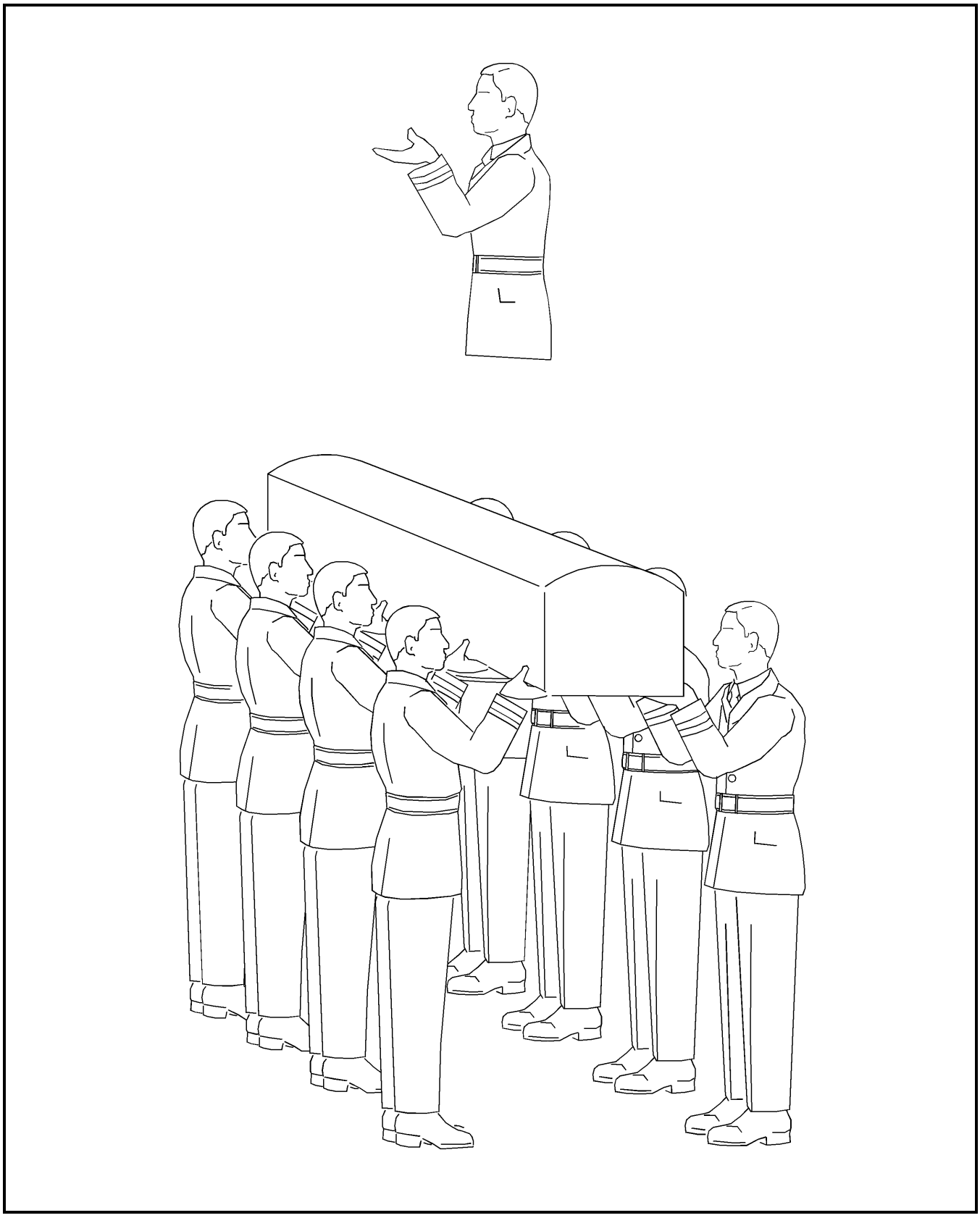

Figure 11-3-2 Raise – Final Position
Figure 11-3-2 Levez – position finale

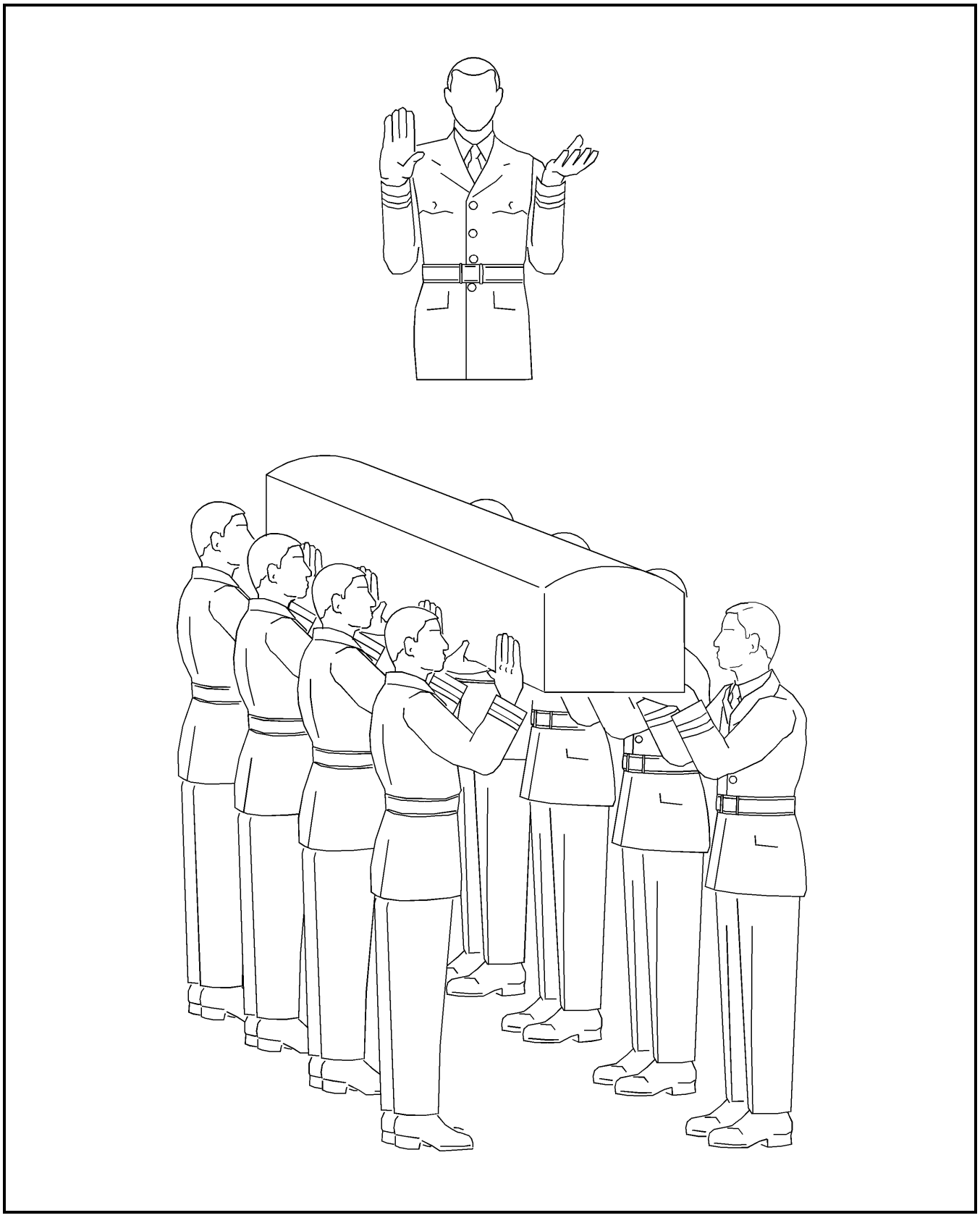

Figure 11-3-3 Outwards
Figure 11-3-3 Vers l’extérieur

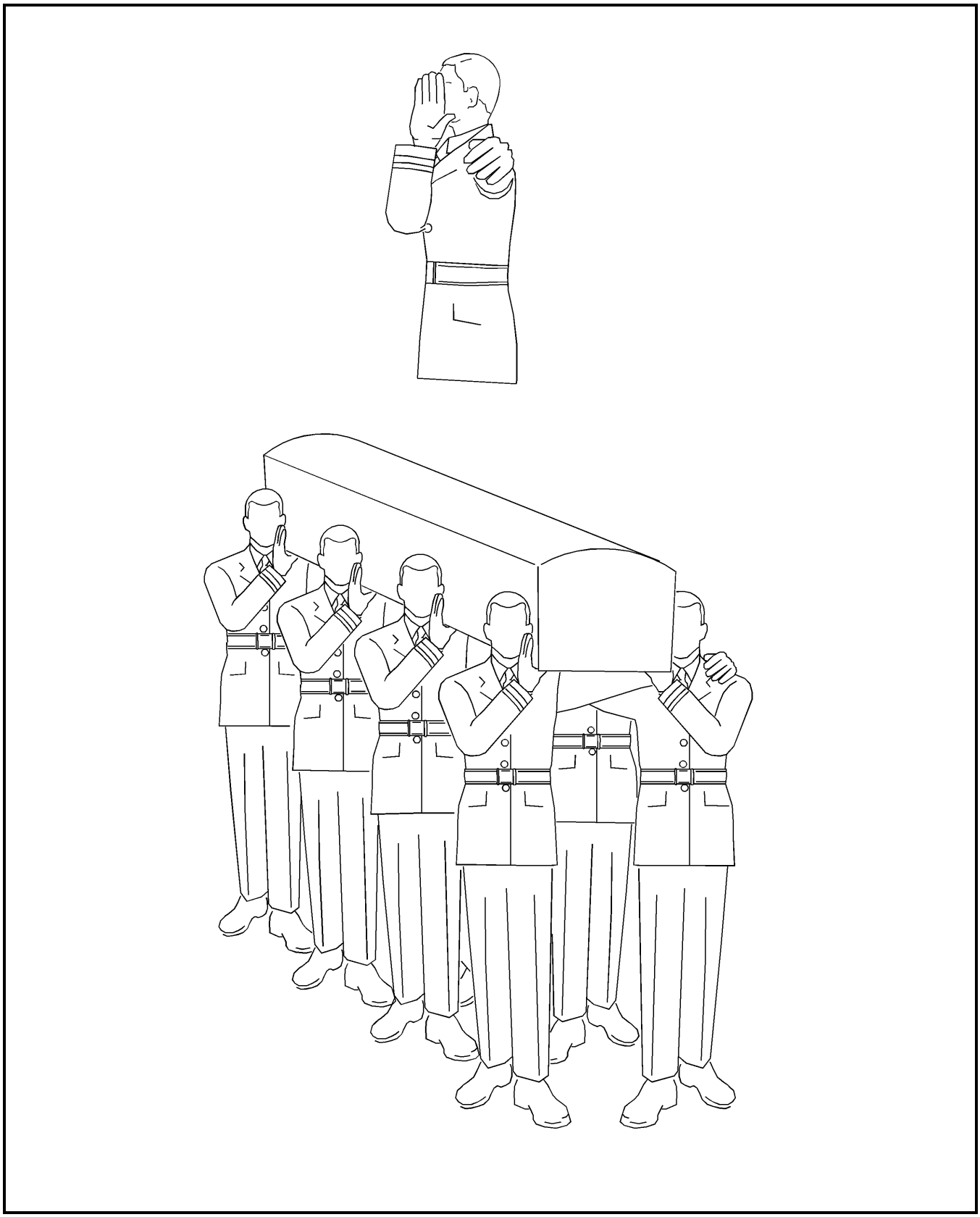

Figure 11-3-4 Turn
Figure 11-3-4 Tournez

12. **Procession Words of Command.** The bearer party will act on the words of command of the funeral commander (the firing party commander for small funerals).

13. **The Halt of the Hearse or Gun Carriage.** Before the hearse arrives at its halt point, the bearers, on orders from the bearer party commander, will step short and regain their previous positions in rear of the hearse.

a. On the command HALT, the bearers and the hearse should halt together.

b. On the command PREPARE TO REMOVE HEADDRESS, REMOVE – HEADDRESS, the bearers will carry out the actions detailed in paragraph 11, but in reverse order.

c. On the command INWARDS – TURN, the bearers will carry out the turn as previously described. If necessary, they can be given OUTWARDS – DRESS ensuring that the foot end bearers are as close to the hearse as is required. Note that before inwards turn is ordered, the funeral director should open the hearse door.

d. On the command PREPARE TO FEED – FEED, the foot end bearers will grasp hold of the casket handles with their outside hands and the base with their inside hands. On an UP from one of them they will withdraw the casket to a point where they can adopt the “feed” position as previously described. On a second UP they will feed the casket from the hearse inside hand to outside hand. In pairs, the remaining bearers will take the weight also working on an UP until the commander is satisfied that the weight is evenly distributed and the bearer party is in the correct “lift” position.

e. On the commands RAISE, OUTWARDS – TURN; and SLOW – MARCH, the bearers will carry out the actions already described. The hearse will move off when the casket has cleared its rear. Then with the chaplain leading, the bearer party will make its way to the grave side, manoeuvring carefully, as necessary, and be ordered to HALT when

12. **Commandements pour le cortège.** Le détachement des porteurs agira au commandement du commandant du cortège (du peloton de tir dans le cas de funérailles de plus petite envergure).

13. **Arrêt du corbillard ou de la prolonge d’artillerie.** Avant l’arrivée du corbillard à son point d’arrêt, les porteurs, au commandement du commandant du détachement des porteurs, raccourcissent le pas et reprennent leur position derrière le corbillard.

a. Au commandement « HALTE », les porteurs et le corbillard s’arrêtent simultanément.

b. Au commandement « PRÊTS À VOUS DÉCOUVRIR, DÉCOUVREZ — VOUS », les porteurs exécuteront les mouvement décrits au paragraphe 11 mais dans l’ordre inverse.

c. Au commandement « VERS L’INTÉRIEUR, TOUR — NEZ », les porteurs tournent comme décrit précédemment. Au besoin, on peut leur donner l’ordre « VERS L’EXTÉRIEUR, ALI — GNEZ », en s’assurant que les porteurs au pied sont aussi proche du corbillard que possible. Remarquer qu’avant le commandement « VERS L’INTÉRIEUR, TOUR — NEZ », le directeur de funérailles doit ouvrir la porte du corbillard.

d. Au commandement « PRÊTS À FAIRE GLISSER, FAITES GLIS — SER », les porteurs au pied saisiront les poignées du cercueil de la main extérieure et la base, de la main intérieure. Au commandement « TI — REZ » émis par un des deux, ils tirent le cercueil suffisamment pour pouvoir prendre la position décrite pour le faire glisser. Un deuxième « TI — REZ » indique de passer le cercueil de la main intérieure à la main extérieure. Par paires, les autres porteurs soutiendront le cercueil au signal « TI — REZ » jusqu’à ce que le commandant juge que le poids est réparti également et que le détachement de porteurs est dans la bonne position de soulèvement.

e. Aux commandements « LEVER, VERS L’EXTÉRIEUR, TOUR — NEZ » et « PAS RALENTI — MARCHE », les porteurs exécutent les mouvements déjà décrits. Le corbillard s’en ira lorsque le cercueil en sera entièrement sorti. L’aumônier militaire en tête, le détachement de porteurs se dirige vers la fosse en manœuvrant prudemment

the left foot end bearers are one pace from, and in ligne with, the end-edge of the grave. The commander will then order INWARDS – TURN; and PREPARE TO LOWER – LOWER, as already described.

14. **Placing the Casket over the Grave.** When the bearer party commander is satisfied that the bearers are covering off the sides of the grave, he will give the command SLOW – MARCH. The bearers will then step off, side pacing along the side of the grave, the foot end moving first, ensuring that they step over the support poles and straps laid over the grave, until the casket is covered off over the grave. The commander will then order STEADY and the bearers will adopt the position of attention.

NOTE

Care must be taken when positioning the casket over the grave. Bearers must be consious of the lowering straps and may need to look down to ensure that their feet don't become entangled when moving beside the grave.

15. **Lowering the Casket.** As soon as possible after the STEADY, the commander will give the command PREPARE TO LOWER – LOWER. The bearers will then take a pace to the rear with the foot furthest from the foot end of the casket and then bend both knees until the knee of the rear leg touches the ground, at the same time gently and evenly lowering the casket until it comes in contact with the supports (Figure 11-3-5). The commander then gives the command ATTEN – TION and the bearers will force both arms to the position of attention. The commander follows the casket to the edge of the grave and kneels with the bearer party.

16. **Feeding the Straps**

a. The straps should be previously positioned so that they are to the right of each bearer. On the command PREPARE TO FEED STRAPS – FEED, each bearer will grasp the end of their strap with the right hand. Then, on the command STRAPS, the bearers, using both hands, will feed the straps from the bottom vertically up through the handles ensuring that:

au besoin. On leur ordonne de s'arrêter (HALTE) lorsque les porteurs de gauche se trouvent à un pas de l'extrémité de la fosse et alignés dessus. Le commandant ordonne alors « VERS L'INTÉRIEUR, TOUR — NEZ » et « PRÊTS À BAISSER, BAIS — SEZ » comme décrit précédemment.

14. **Placer le cercueil au-dessus de la fosse.** Lorsque le commandant du détachement de porteurs juge que les porteurs couvrent les côtés de la tombe, il donnera le commandement « PAS RALENTI — MARCHE ». Les porteurs se déplaceront alors latéralement, le pied du cercueil d'abord, en s'assurant de passer par-dessus les piquets de soutien et les courroies étendues au-dessus de la fosse jusqu'à ce que le cercueil recouvre la fosse. Le commandant donne alors l'ordre « IMMO — BILE » et les porteurs se mettent au garde-à-vous.

NOTA

Faire attention en plaçant le cercueil au-dessus de la fosse. Les porteurs doivent être conscients de la présence des courroies d'abaissement et peuvent devoir regarder vers le bas pour s'assurer de ne pas s'empêtrer dans celles-ci lors des déplacements.

15. **Abaisser le cercueil.** Dès que possible après le commandement « IMMO — BILE », le commandant donne le commandement « PRÊTS À ABAISSER, ABAIS — SEZ ». Les porteurs reculent alors d'un pas, du pied le plus éloigné du pied du cercueil, puis plient les deux genoux jusqu'à ce que celui de la jambe arrière touche le sol tout en abaissant le cercueil doucement et également jusqu'à ce qu'il touche les supports (figure 11-3-5). Le commandant donne alors le commandement « GARDE-À — VOUS » et les porteurs placent leurs bras en position de garde-à-vous. Le commandant suit le cercueil jusqu'au bout de la fosse et s'agenouille avec les porteurs.

16. **Dérouler les courroies**

a. Les courroies doivent être placées à la droite de chaque porteur. Au commandement « PRÊTS À DÉROULER LES COURROIES, DÉROU — LEZ », chaque porteur saisit l'extrémité de sa courroie de la main droite. Au commandement « COUR — ROIE », les porteurs déroulent les courroies à l'aide de leurs deux mains, du bas vers le haut et à travers les poignées en s'assurant que :

(1) the centre of each strap ends up under the centre of the casket base; and

(2) the excess is fed into the grave out of sight.

b. On the command STAND – UP, the bearers release the strap and resume the position of attention.

(1) le centre de chaque courroie se trouve sous le centre de la base du cercueil; et

(2) l'excédent de chaque courroie est déroulé dans la fosse, à l'abri des regards.

b. Au commandement « DE — BOUT », les porteurs relâchent la courroie et se remettent au garde-à-vous.

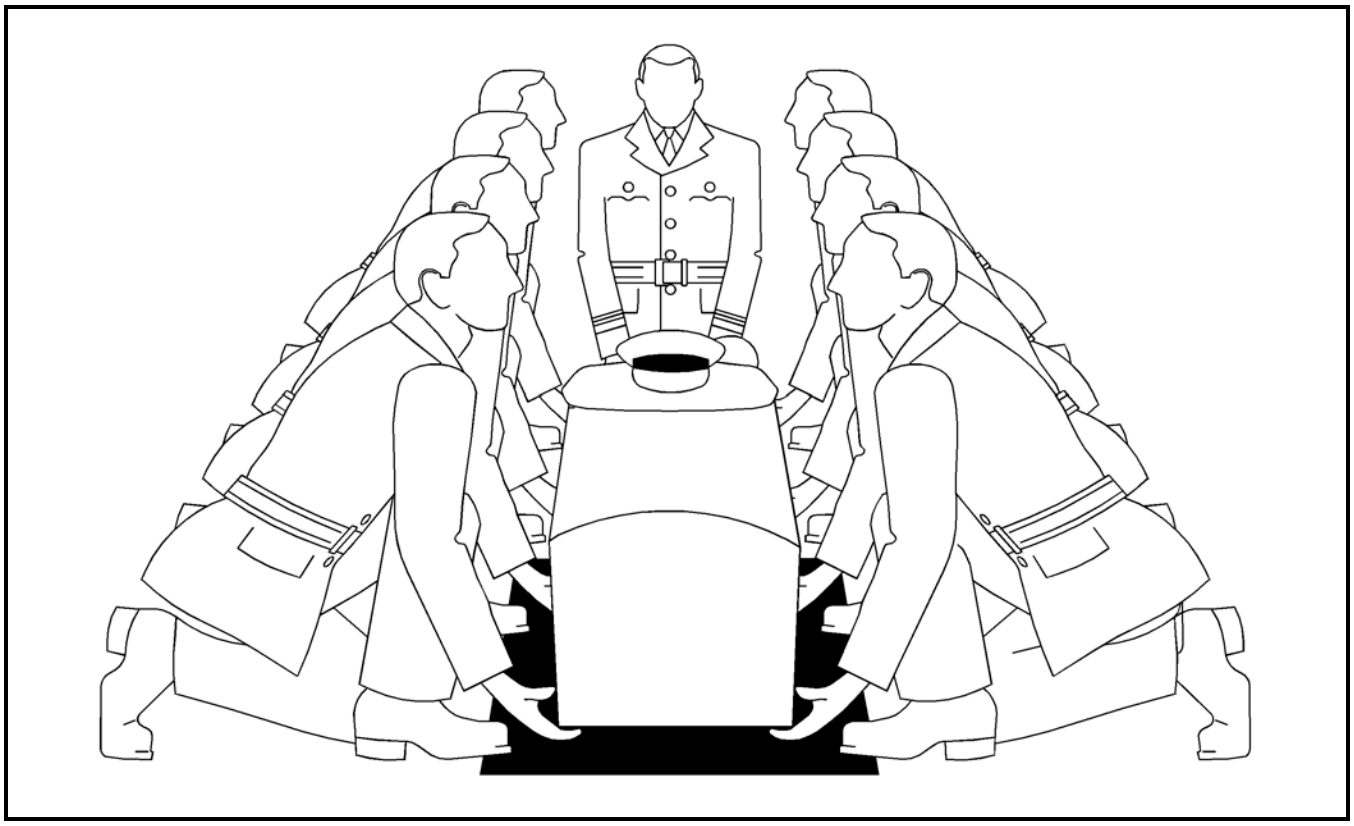

Figure 11-3-5 Lowering the Casket
Figure 11-3-5 Abaisser le cercueil

17. **Undressing the Casket**

a. **The accoutrements.** On the command WREATH, the right hand foot bearer will lift up the wreath and place it to his left on the casket. The bearer on the left will put the belt/bayonet onto the wreath and place both items to his left. The bearer opposite will place the cushion with the decorations on the wreath and place it to his right. The bearer to his right will put the headdress on top and place all the accoutrements in front of the commander. The commander will remove them from the casket and retain them in both hands. Bearers on completion of their task will resume the position of attention. If the

17. **Dépouillement du cercueil**

a. **Les attributs.** Au commandement « COU — RONNE », le porteur de droite, au pied, soulève la couronne d'exposition et la place à sa gauche sur le cercueil. Le porteur de gauche place la ceinture et la baïonnette sur la couronne et place le tout à sa gauche. Le porteur opposé place le coussin portant les décorations sur la couronne et place le tout à sa droite. Le porteur qui se trouve à sa droite pose la coiffure par-dessus et place tous les attributs devant le commandant. Le commandant les soulève du cercueil et les tient dans ses deux mains. Une fois leur mouvement terminé, les porteurs se

casket has had to be turned for any reason, the actions above are the same except starting with the headdress.

b. **Folding the Flag.** The National Flag is to be folded with "quiet dignity", as noted in A-AD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF, Chapter 4, Section 2, paragraph 19. On the command PREPARE TO FOLD FLAG – FOLD, the bearers on the right will fold the flag so that the edge reaches the far side of the casket. The left side bearers will fold the flag so that the edge is level with the far side. When this is completed, the foot end bearer will fold the flag once to the left. The remainder of the right side bearers will then, in turn, fold the flag to their left until the flag is neatly folded in front of the commander. The commander will then place the accoutrements onto it and remove the flag from the casket. Each bearer, on completing their fold and having smoothed the flag flat, will return their arms to the position of attention.

18. **Lifting, Lowering and Roll Straps**

a. **Lifting the Casket.** On the command TAKE UP – STRAPS the bearers adopt the kneeling position as per paragraph 15 above. They will take control of the straps. Both hands should end up in a full grip on the strap with the right hand above and just touching the left, with the thumbs uppermost. On the word of command STAND – UP, the bearers resume the position of attention, at the same time allowing the straps to run through both hands, until the arms are at their fullest extent in the front centre of the body, with the straps taut. On the command PREPARE TO LIFT – LIFT, the bearers take the weight on the straps and lift the casket evenly just clear of the supports (Figure 11-3-6). At this point, the two persons previously detailed will remove the supports.

b. **Lowering the Casket.** On the command PREPARE TO LOWER – LOWER, the bearers will allow the straps to slide slowly through their hands, so that the casket is lowered gently and evenly into the grave (Figure 11-3-7). During this movement, if the casket becomes uneven the commander

remettent au garde-à-vous. Si on a dû tourner le cercueil pour une quelconque raison, les mouvements sont les mêmes sauf qu'on commence par la coiffure.

b. **Pliage du drapeau.** Le Drapeau national doit être plié simplement et posément, comme décrit dans l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, chapitre 4, section 2, paragraphe 19. Au commandement « PRÊTS À PLIER LE DRAPEAU, PLI — EZ », les porteurs de droite plient le drapeau de sorte que le bord atteigne le côté opposé du cercueil. Les porteurs de gauche replient le bord du drapeau sur le bord opposé. Le porteur au pied plie ensuite le drapeau vers la gauche une seule fois. Le reste des porteurs plieront chacun leur tour le drapeau vers la gauche jusqu'à ce qu'il soit soigneusement plié devant le commandant. Celui-ci place alors les attributs sur le drapeau et enlève le drapeau du cercueil. Après avoir plié et lissé le drapeau, les porteurs replacent leurs bras à la position du garde-à-vous.

18. **Soulever et abaisser le cercueil et rouler les courroies**

a. **Soulever le cercueil.** Au commandement « PRENEZ, COUR — ROIES », les porteurs s'agenouillent comme au paragraphe 15 et saisissent les courroies. Les deux mains doivent tenir solidement la courroie, la main droite immédiatement au-dessus de la gauche, les pouces sur le dessus. Au commandement « DE — BOUT », les porteurs se remettent au garde-à-vous en laissant glisser les courroies dans leurs deux mains jusqu'à ce que leurs bras soient complètement tendus devant le corps et que les courroies soient tendues. Au commandement « PRÊTS À SOULEVER, SOULE — VEZ » les porteurs supportent le poids du cercueil sur les courroies et le soulèvent suffisamment pour le dégager des supports (figure 11-3-6). Les deux personnes désignées enlevent alors les supports.

b. **Abaisser le cercueil.** Au commandement « PRÊTS À ABAISSER, ABAIS — SEZ », les porteurs laissent glisser les courroies lentement dans leurs mains de sorte que le cercueil descende lentement et également dans la fosse (figure 11-3-7). Pendant ce mouvement, si le cercueil descend de façon

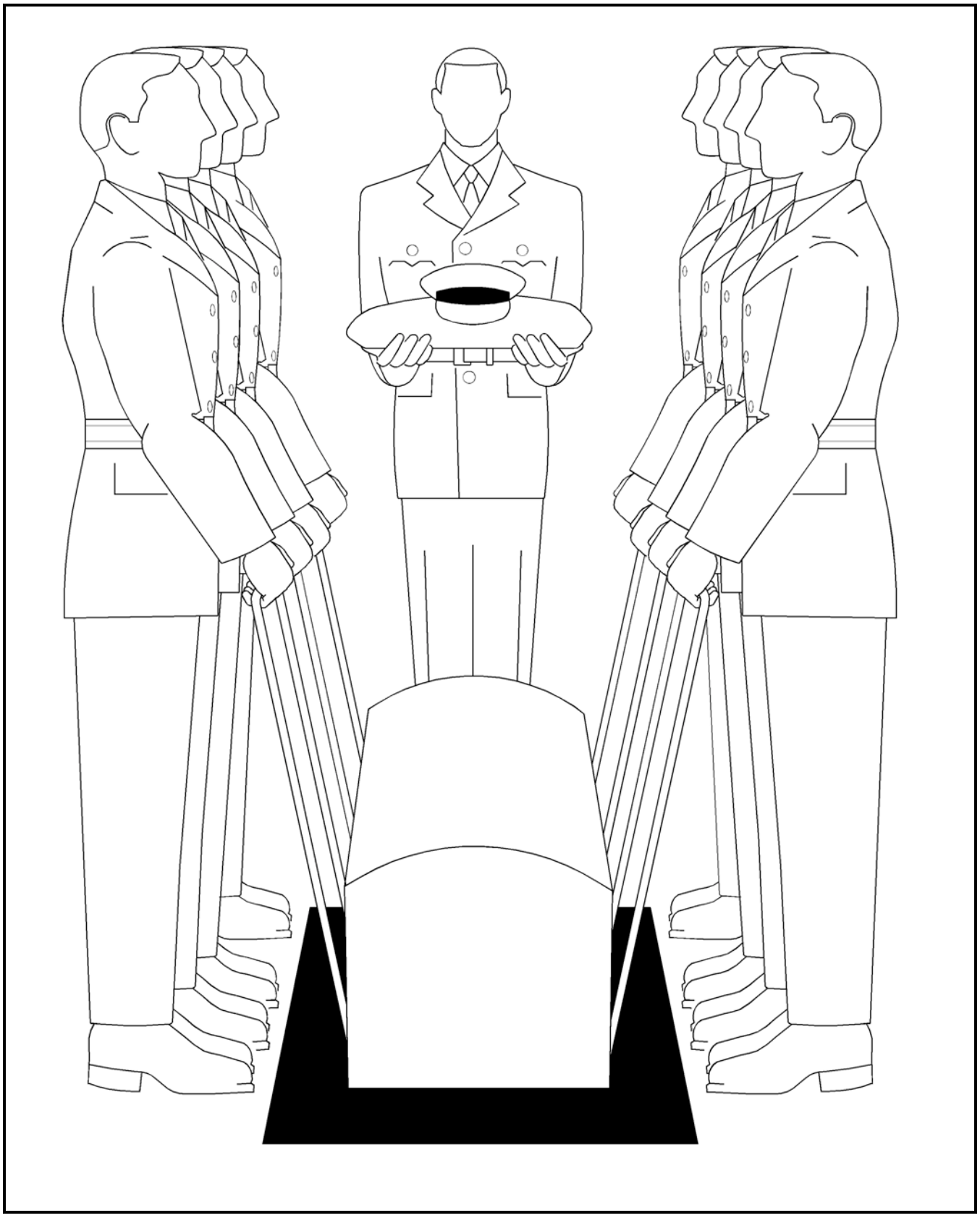

Figure 11-3-6 Lifting the Casket
Figure 11-3-6 Soulever le cercueil

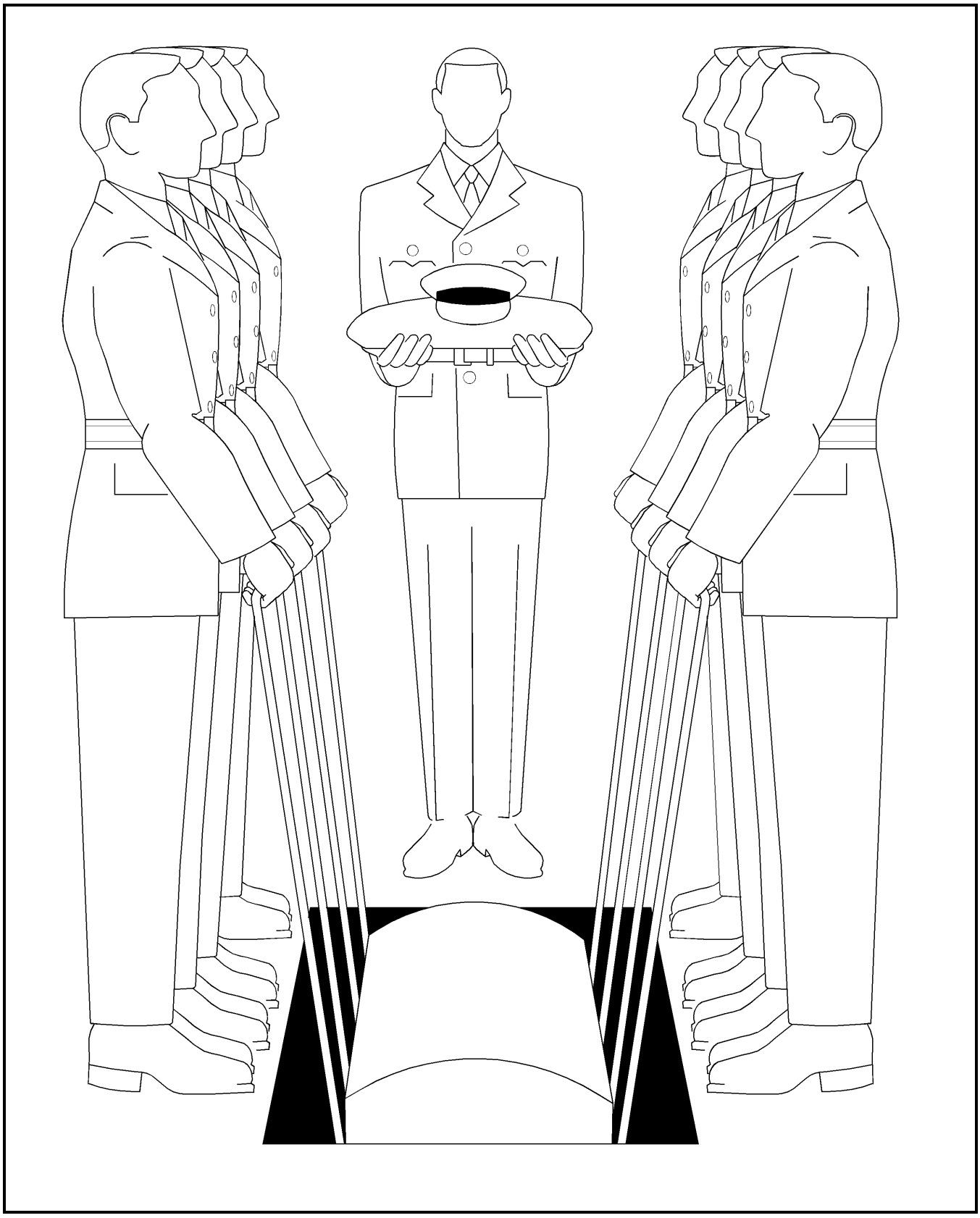

Figure 11-3-7 Lowering the Casket
Figure 11-3-7 Abaisser le cercueil

may order STOP; LOWER ON THE LEFT/RIGHT/FEET/HEAD; STOP; and PREPARE TO LOWER – LOWER, as necessary, until the casket has returned level and has settled at the bottom of the grave.

NOTE

Ensure that spreaders are placed in the bottom of the grave to facilitate the removal of the straps once the casket is lowered.

c. **Roll Straps.** On the command PREPARE TO ROLL STRAPS – ROLL, the bearers to the right of the commander will let the straps fall to their right rear and return both hands to the position of attention.The bearers to the left of the commander will roll the straps from the underside with both hands, forearms parallel to the ground and with the elbows tucked into the sides. Upon completion the bearers will adopt the position of attention in unison with the rolled strap in their left hand.

19. **The March Off.** On the command OUTWARDS – TURN, the bearer will turn to face the commander. Then:

a. On the command QUICK – MARCH, the bearer party will step off and march to a previously designated position, the commander bringing up the rear.

b. On arrival at their correct position, the commander will order the bearer party to HALT; and REPLACE – HEADDRESS. This time the commander will be the last to receive his headdress so that one of the headdress bearers can take the flag and accoutrements before he receives his own headdress. The commander will then order the bearer party to LEFT/RIGHT – TURN, so that they are facing the grave.

c. On the command PRESENT – ARMS from the firing party commander, the bearer party commander will salute and complete the compliment when the firing party commander gives the order SHOULDER – ARMS. If there is no firing party, the commander will salute on the first note of “Last Post” and complete the compliment on the last note of “Rouse”.

inégale, le commandant peut ordonner « ARRÊT », « ABAISSER À LA GAUCHE/À LA DROITE/AU PIED/À LA TÊTE; ARRÊT »; et « PRÊTS À ABAISSER, ABAIS — SEZ », au besoin, jusqu’à ce que le cercueil soit de niveau et qu’on le dépose au fond de la fosse.

NOTA

S’assurer de poser des entretoises au fond de la fosse pour faciliter le retrait des courroies une fois le cercueil descendu.

c. **Roulage des courroies**. Au commandement « PRÊTS À ROULER LES COURROIES, ROU — LEZ », les porteurs à la droite du commandant laissent tomber les courroies vers l’arrière, à droite et replacent leurs mains à la position du garde-à-vous. Les porteurs qui se trouvent à la gauche du commandant roulent les courroies par le dessous avec leurs deux mains, les avant-bras parallèles au sol et les coudes collés sur le corps. Une fois qu’ils ont terminé, les porteurs adoptent la position du garde-à-vous en gardant la courroie roulée dans leur main gauche.

19. **Le départ.** Au commandement « VERS L’EXTÉRIEUR, TOUR — NEZ », les porteurs se tournent face au commandant. Ensuite :

a. Au commandement « PAS CADENCÉ — MARCHE », le détachement de porteurs avance vers sa position désignée, suivi du commandant.

b. Lorsque le détachement a atteint sa position, le commandant ordonne « HALTE » et « COUVREZ — VOUS ». Cette fois, le commandant est le dernier à recevoir sa coiffure et à se coiffer pendant qu’un des porteurs de coiffures tient le drapeau et les attributs. Le commandant donnera au détachement de porteurs le commandement « À GAUCHE/À DROITE, TOUR — NEZ » de sorte qu’ils fassent face à la fosse.

c. Au commandement « PRÉSENTEZ – ARMES » donné par le commandant du peloton de tir, le commandant du détachement de porteurs salue et termine son salut lorsque le commandant du peloton de tir donne le commandement « À L’ÉPAULE — ARME ». S’il n’y a pas de peloton de tir présent, le commandant salue à la première note du « Dernier appel » et termine l’hommage à la dernière note du « Réveil ».

d. After the order DIS – MISS is given, the bearer party commander or the funeral commander will retrieve the flag and accoutrements from the headdress bearer and present them to the next-of-kin.

PROCEDURE FOR HONORARY PALLBEARERS AND INSIGNIA BEARERS

20. On arriving at the church or chapel, honorary pallbearers and insignia bearers (see Section 2, Table 11-2-1, No. 9) shall be escorted by the ushers to their seats, which are at the left front facing the altar.

21. After the service, the chaplain shall move forward, down the centre aisle to a position in line with the sixth row of pews.

22. When the chaplain has halted, the insignia bearers shall move forward to the casket and pick up the insignia cushions. At the same time, the honorary pallbearers shall form up behind the chaplain in their order of seniority in two ranks (see Section 2, Table 11-2-1, No. 8).

23. When the procession moves forward, the honorary pallbearers shall follow the chaplain and form up outside the church, on the sidewalk, in two ranks, facing inwards with four paces between ranks (Section 2, Figure 11-2-4), with the senior farthest from the church.

24. Honorary pallbearers shall salute as the casket is carried through the ranks, and remain at the salute until the casket is secured on the gun carriage or in the hearse.

25. When the casket has been secured on a gun carriage, the honorary pallbearers shall turn outward facing the carriage, and move in slow time to their positions. If the casket has been placed in a hearse and the honorary pallbearers will be travelling by vehicle, they shall move slowly and formally to their vehicles.

26. The insignia bearers shall follow behind the casket, carrying the insignia cushions.

d. Après le commandement « ROM — PEZ », le commandant du détachement de porteurs ou le commandant du cortège récupère le drapeau et les attributs du porteur de coiffures et les présente au plus proche parent.

PORTEURS HONORAIRES ET PORTEURS D'INSIGNES

20. À leur arrivée à l'église, les porteurs honoraires et les porteurs d'insignes (voir le n° 9 du tableau 11-2-1, section 2) sont conduits par des placiers à leurs bancs, qui se trouvent en avant et à gauche, face à l'autel.

21. Après la cérémonie, l'aumônier s'avance dans l'allée centrale et s'arrête à la sixième rangée de bancs.

22. Dès que l'aumônier s'arrête, les porteurs d'insignes se dirigent vers le cercueil pour y prendre les coussins sur lesquels reposent les insignes et les décorations. Au même moment, les porteurs honoraires se forment sur deux rangs derrière l'aumônier, par ordre de grade (voir le n° 8 du tableau 11-2-1, section 2).

23. Lorsque le cortège se met en marche, les porteurs honoraires suivent l'aumônier et vont se former sur deux rangs sur le trottoir à la sortie de l'église, faisant face vers l'intérieur et conservant un intervalle de quatre pas entre les rangs (figure 11-2-4 de la section 2), le plus haut gradé étant le plus éloigné de l'église.

24. Les porteurs honoraires saluent lorsque le cercueil passe entre les rangs et continuent à saluer jusqu'à ce que le cercueil soit placé sur la prolonge d'artillerie ou dans le corbillard.

25. Lorsque le cercueil est en place sur la prolonge d'artillerie, les porteurs honoraires tournent vers l'extérieur, faisant face à la prolonge, et vont prendre position au pas ralenti. Si le cercueil a été placé dans un corbillard et que les porteurs honoraires doivent se déplacer à bord de véhicules, ils se rendent lentement et solennellement à leurs véhicules.

26. Les porteurs d'insignes suivent le cercueil en portant les coussins.

27. When the casket is placed in a hearse, the insignia bearers shall place the insignia cushions on the foot of the casket in the hearse and proceed to their vehicles with the honorary pallbearers.

28. On arriving at the graveside with a hearse, the insignia bearers shall proceed to the hearse, pick up the insignia cushions, step back and wait for the casket to be removed, then proceed to the grave following the casket. When the casket is placed on the grave, the insignia bearers shall place the insignia cushions between the headdress and the hilt of the sword or bayonet, step back, salute, then take up a position with the chief mourners.

29. On arriving at the graveside, the honorary pallbearers proceed to the hearse, forming in the same order relative to it as when the transfer of the casket took place and salute the casket as it is being removed from the hearse.

30. Honorary pallbearers then shall step off in slow time, on either side of the casket, on the command of the commander of the bearer party and proceed toward the grave, taking up their positions beside the graveside (see Section 2, Figure 11-2-6).

27. Lorsque le cercueil a été placé dans le corbillard, les porteurs d'insignes déposent les coussins au pied du cercueil et vont prendre place dans les véhicules avec les porteurs honoraires.

28. Arrivés à la fosse, les porteurs d'insignes se rendent au corbillard pour y prendre les coussins, se tiennent à l'écart pendant qu'on retire le cercueil, puis suivent le cercueil jusqu'à la fosse. Lorsque le cercueil est placé sur la fosse, les porteurs d'insignes déposent les coussins entre la coiffure et la poignée du sabre ou la baïonnette du défunt, font un pas en arrière, saluent et vont prendre place avec les dignitaires.

29. Lorsqu'ils arrivent à la fosse, les porteurs honoraires se rendent au corbillard, se forment dans le même ordre que plus tôt, au moment du transport du cercueil, et saluent le cercueil au moment où on le retire du corbillard.

30. Suivant les ordres donnés par le commandant du détachement des porteurs, les porteurs honoraires se mettent à marcher au pas ralenti, se tenant de chaque côté du cercueil jusqu'à ce qu'ils atteignent la fosse, après quoi ils vont prendre position à l'endroit indiqué à la figure 11-2-6 de la section 2.

SECTION 4

THE UNLOADING OF A CASKET FROM AN OVERSEAS AIRCRAFT

GENERAL

1. Whenever the remains of a deceased member of the Canadian Forces are returned by aircraft from overseas to Canada for burial, a bearer party shall be mounted for unloading the remains in Canada.

NOTE

Remains are loaded onto an aircraft with the head oriented forward. As airplanes fly with a nose-up attitude this prevents embalming fluids from pooling in the head of the deceased (see CFACM 7-400 (1), Chapter 4, section 2, paragraphs 3 and 4).

2. If requested by the country concerned, a similar bearer party shall be mounted to load the remains of a member of an Allied armed force who died in Canada onto an aircraft for shipment overseas. The demands of common courtesy shall be the guide.

3. No band shall be in attendance.

4. The transference of a deceased from one mode of transport to another does not constitute a part of the ceremonial procedures established to honour a deceased service member. Therefore, guards should not be mounted to receive or pay compliments to the deceased. This does not preclude the attendance of military officials who will pay compliments as detailed in paragraph 15.

COMPOSITION OF THE BEARER PARTY

5. The composition of the bearer party may vary to suit local conditions, but it shall consist of not less than one non-commissioned officer and eight corporal/privates.

POSITION OF THE BEARER PARTY

6. The escort officer or the unit liaison officer will arrange for the casket to be removed from the aircraft by mechanical or other means. The position

SECTION 4

LA DESCENTE D'UN CERCUEIL À L'ARRIVÉE D'UN AVION PROVENANT D'OUTRE-MER

GÉNÉRALITÉS

1. Lorsque la dépouille d'un membre des Forces canadiennes en service outre-mer est ramenée au Canada par avion pour inhumation, on doit former un détachement de porteurs pour la descente du corps à l'arrivée au Canada.

NOTA

La dépouille est chargée dans l'avion, la tête orientée vers l'avant. Vu que les avions volent en cabré, on évite ainsi que les liquides d'embaumement s'accumulent dans la tête du défunt (voir le MCAFC 7-400 (1), chapitre 4, section 2, paragraphes 3 et 4).

2. Si le pays concerné le demande, il faut, par simple courtoisie, organiser un détachement de porteurs pour aller porter la dépouille d'un membre des forces armées d'un pays allié décédé au Canada à bord d'un avion qui le ramènera dans son pays.

3. La musique ne prend pas part à la cérémonie.

4. Le transfert du défunt d'un moyen de transport à un autre ne fait pas partie des procédures de cérémonie établies pour rendre hommage à un militaire décédé. On ne doit donc pas monter de gardes pour rendre les honneurs au défunt. Cela n'élimine toutefois pas la présence de dignitaires militaires qui peuvent rendre les honneurs décrits au paragraphe 15.

COMPOSITION DU DÉTACHEMENT DE PORTEURS

5. La composition du détachement de porteurs peut varier selon les circonstances et l'endroit, mais il ne doit pas comprendre moins d'un sous-officier et de huit caporaux ou soldats.

DISPOSITION DU DÉTACHEMENT DE PORTEURS

6. L'officier d'escorte ou l'officier de liaison de l'unité doit prendre les mesures nécessaires pour que le cercueil soit descendu de l'avion par des

of the bearer party may vary to suit local conditions, but shall be as agreed upon by the party commander and the escort officer before the remains are removed from the aircraft. If possible, the casket or shipping case should be draped with the National Flag before it is removed from the aircraft.

7. Generally, the bearer party shall position themselves in two equal ranks, one on either side of the aircraft hold or ramp, or to the rear of the lifting device if the casket must be removed by mechanical means from the aircraft.

8. The escort officer shall position himself near the casket in order to direct removal of the body from the aircraft.

9. The bearer party commander shall position himself on the right flank of the party facing towards the front of the aircraft.

10. Visiting officials shall position themselves midway between the aircraft and the funeral hearse or transport vehicle.

REMOVAL OF THE CASKET

11. If the casket is to be removed by mechanical means, the air movements detachment will direct removal of the body to a place in front of the bearer party for transport to the hearse or vehicle.

12. If the casket is to be removed by hand, the bearer party will assist the air movements detachment or local authorities to remove the casket and place it in the hearse or vehicle.

13. The casket shall be lifted and carried to the waiting vehicle as described in Section 3.

14. The escort officer and all visiting officials shall salute on the command LIFT by the bearer party commander and the salute shall be terminated when the casket is placed in the hearse. When moving off the runway, if the hearse or transport vehicle passes the escort officer or visiting officials, they shall salute again as the vehicle passes.

moyens mécaniques ou autres. Le détachement de porteurs prend place en fonction des conditions locales, mais le commandant du détachement et l'officier d'escorte doivent désigner l'emplacement avant que la dépouille ne soit descendue de l'avion. Si possible, le cercueil ou la caisse qui le contient devrait être recouvert du Drapeau national avant qu'on ne le descende de l'avion.

7. En règle générale, le détachement de porteurs prend position sur deux rangs, de chaque côté de la soute ou de la passerelle de l'avion, ou derrière le dispositif de levage si le cercueil doit être descendu par des moyens mécaniques.

8. L'officier d'escorte se tient à proximité du cercueil de façon à pouvoir diriger la descente de l'avion.

9. Le commandant du détachement de porteurs prend place sur la droite de son détachement, face à l'avant de l'avion.

10. Les dignitaires présents à l'arrivée se tiennent à mi-chemin entre l'avion et le corbillard ou tout autre véhicule utilisé.

DESCENTE DU CERCUEIL

11. Si le cercueil doit être descendu par des moyens mécaniques, le détachement des mouvements aériens doit prendre les dispositions nécessaires pour que le cercueil soit amené jusqu'au détachement de porteurs, qui verra ensuite à le transporter jusqu'au corbillard ou au véhicule.

12. Si le cercueil doit être descendu à la main, les porteurs apporteront leur aide au détachement des mouvements aériens ou aux autorités locales pour descendre le cercueil et le placer dans le corbillard ou tout autre véhicule.

13. Le cercueil doit être soulevé et transporté jusqu'au véhicule de la façon décrite à la section 3.

14. L'officier d'escorte et les dignitaires présents saluent lorsque le commandant du détachement des porteurs donne le commandement « SOULEVEZ » et continuent de saluer jusqu'à ce que le cercueil soit placé dans le corbillard. Au moment de quitter la piste, l'officier d'escorte ou les dignitaires présents saluent lorsque le corbillard ou le véhicule utilisé passe devant eux.

SECTION 5

BURIAL OR SCATTERING OF ASHES AT SEA

BRINGING REMAINS ON BOARD SHIP

1. The guard and bearer party shall be formed up in two ranks facing inwards, on the jetty (Figure 11-5-1) when the gun carriage or hearse moves to the ship's gangway. The ship's ceremonial side party shall be formed on the forward side, at the head of the gangway.

2. As the gun carriage or hearse approaches, the guard shall present arms and remain at the present arms as the casket is removed. After shouldering arms, the guard shall follow the bearer party on board. As the casket is brought on board, the ceremonial side party shall pipe the side.

3. Whenever possible, the casket shall be positioned onboard so that it is fore and aft, with the foot of the casket forward.

4. The guard is formed in two ranks at the head of the casket in an athwartship (lateral) position. The guard rest on arms reversed until the mourners are onboard.

5. During the passage to sea, four members from the guard shall be detailed as the vigil. They are positioned at each corner of the casket, facing outwards, obliquely, resting on their arms reversed.

BURIAL

6. Prior to the ship's arrival at the burial position, the vigil is dismissed and the casket moved to the launching ramp by the bearer party. Prior to being placed on the launching ramp, the accoutrements are removed from the casket.

7. The bearer party remains on either side of the casket when the casket is in position, maintaining their grip on the handles. They shall ensure that the holes in the casket are concealed by the flag.

SECTION 5

INHUMATION OU DISPERSION DES CENDRES EN MER

TRANSPORT DE LA DÉPOUILLE À BORD DU NAVIRE

1. Les membres de la garde et les porteurs se forment sur deux rangs se faisant face sur la jetée (figure 11-5-1) au moment où l'affût d'artillerie ou le corbillard s'approche de la passerelle. L'équipe d'honneur du bord se forme au haut de la coupée, du côté avant du navire.

2. Au moment où l'affût d'artillerie ou le corbillard s'approche, la garde présente les armes et continue de saluer pendant qu'on enlève le cercueil. Après avoir remis l'arme à l'épaule, la garde monte à bord à la suite des porteurs. Au moment où le cercueil arrive à bord, l'équipe d'honneur du bord rend les honneurs avec le sifflet de manœuvre.

3. Dans la mesure du possible, le cercueil doit être placé de façon à ce que le pied du cercueil pointe vers l'avant, lorsqu'il est placé à bord du navire.

4. La garde se forme à la tête du cercueil sur deux rangs en travers du navire. Les membres de la garde reposent sur leur arme renversée jusqu'à ce que toutes les personnes qui participent à la cérémonie soient montées à bord.

5. Pendant que le navire gagne le large, quatre membres de la garde prennent la veille aux quatre coins du cercueil, face vers l'extérieur et de biais, et reposent leur arme renversée.

INHUMATION

6. Avant l'arrivée du navire à l'endroit de l'inhumation, on fait rompre les rangs aux militaires de veille et les porteurs placent le cercueil sur la rampe de glissement. Avant de placer le cercueil sur la rampe, on enlève les attributs du cercueil.

7. Lorsque le cercueil est en place, les porteurs demeurent de chaque côté et continuent à tenir les poignées du cercueil. Ils doivent s'assurer que le drapeau recouvre bien les ouvertures pratiquées dans le cercueil.

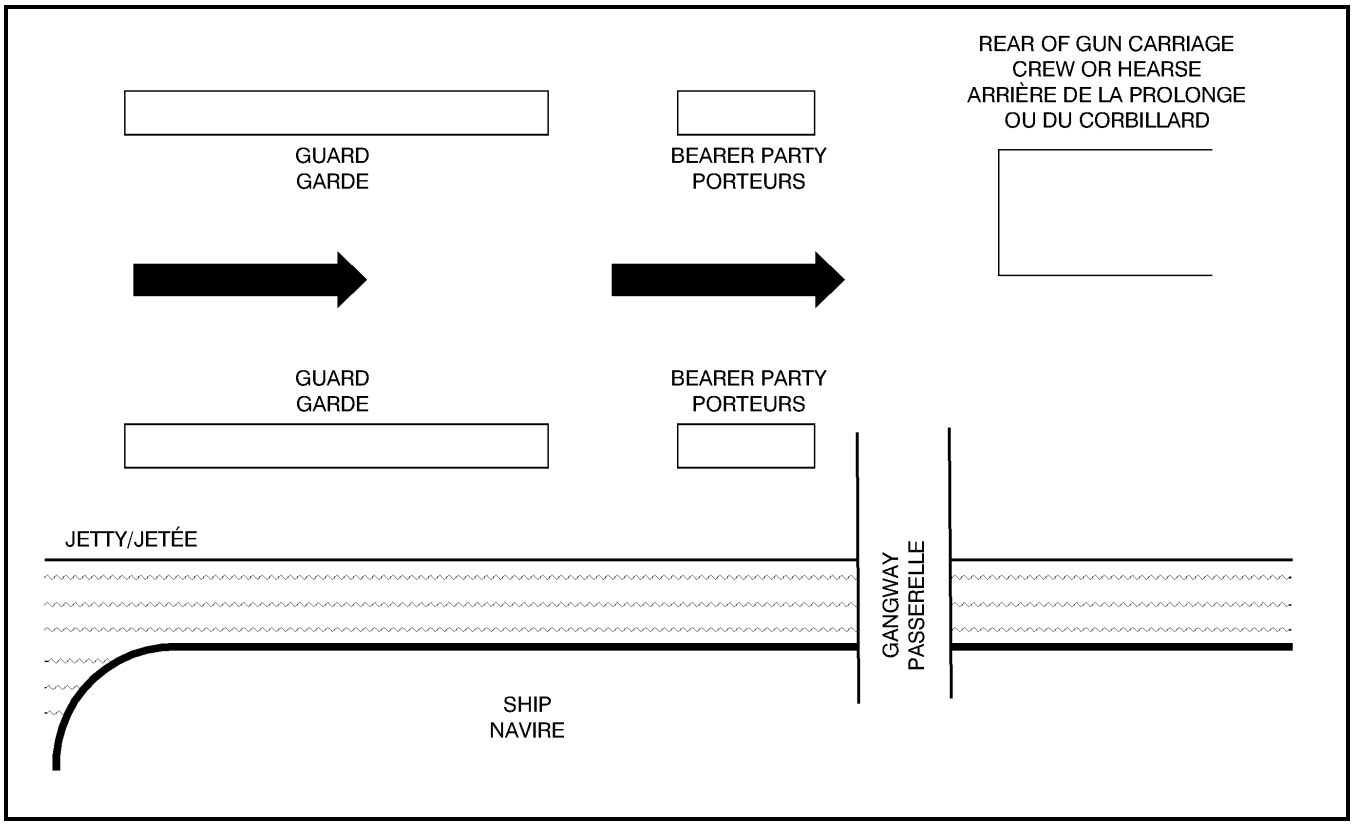

Figure 11-5-1 Arrival at Ship's Side
Figure 11-5-1 Arrivée au navire

8. The guard is formed up, fore and aft, facing outboard, in two ranks, resting on their arms reversed. The guard commander is in the rear and the ceremonial side party on the right of the guard.

8. La garde se forme sur deux rangs, de l'avant vers l'arrière, face à la mer et les troupes reposent sur leurs armes renversées. Le commandant de la garde prend place derrière celle-ci et l'équipe d'honneur du bord prend place à la droite de la garde.

9. At the commencement of the service, all military personnel, except the guard and ceremonial side party, shall remove headdress.

9. Au moment où la cérémonie religieuse commence, tous les militaires, sauf la garde et l'équipe d'honneur du bord, se découvrent.

10. Upon completion of the service, the chaplain shall take one pace back. On this signal, the guard commander shall give the cautionary word of command GUARD and pause to allow all personnel to replace headdress before ordering PRESENT – ARMS.

10. Une fois la cérémonie terminée, l'aumônier fait un pas en arrière. À ce signal, le commandant de la garde donne le mot d'avertissement « GARDE » et fait une pause suffisante pour permettre aux militaires de se couvrir avant de donner le commandement « PRÉSENTEZ — ARMES ».

11. The guard shall present arms from the position of rest on your arms reverse. On the last movement of the present arms, the bearer party shall commit the body to the sea while all officers and personnel not under command shall salute. Simultaneously, the ceremonial side party pipes "Side" and, after a 10 second pause, "Carry On". Salutes shall be maintained during both calls and the

11. La garde présente les armes depuis la position sur vos armes renversées reposez. Au dernier mouvement du présentez armes, les porteurs laissent glisser le cercueil à la mer tandis que les officiers et les autres militaires qui ne font pas partie des détachements saluent. En même temps, l'équipe d'honneur du bord sonne l'appel « bord » et, après une pause de 10 secondes, on sonne l'appel

interval between. Following the “Carry On”, the guard shall be ordered SHOULDER – ARMS, then dismissed.

12. Floral tributes are dropped in the sea on completion of the service.

SCATTERING OF ASHES

13. The cremation having been completed as noted in Section 2, the ashes are conveyed to the ship by the chaplain. The ship then proceeds to sea to the prearranged position. The ship’s ensign is lowered to half-mast.

14. The service is read and at the appropriate moment, the ashes are scattered over the leeward side. The ship’s ensign is then hauled close-up, and the ship proceeds.

15. The ship’s company attending the service remove headdress before the service begins.

« continuez ». Le salut se poursuit sans interruption depuis le début de la première sonnerie jusqu’à la fin de la seconde. À la fin de l’appel « continuez » le commandant donne à la garde l’ordre de mettre l’arme à l’épaule et de rompre les rangs.

12. Une fois la cérémonie terminée, on jette les gerbes de fleurs à la mer.

DISPERSION DES CENDRES

13. Une fois la dépouille incinérée tel qu’indiqué à la section 2, les cendres sont apportées à bord du navire par l’aumônier. Le navire prend alors la mer et s’arrête à l’endroit choisi. Le drapeau du Canada est mis en berne.

14. L’aumônier récite les prières d’usage et, au moment convenu, les cendres sont dispersées sous le vent. On remonte alors le drapeau canadien et le navire se remet en marche.

15. Les membres de l’équipage qui assistent à la cérémonie se découvrent avant le début du service religieux.

CHAPTER 12

MISCELLANEOUS CEREMONIAL

SECTION 1

STREET LINING

GENERAL

1. The number of personnel required to line a route is dependent on the length of the route allotted to unit and the interval allowed between service personnel required. The following formula allows you to calculate the number of personnel required:

$$\frac{\text{Distance to be lined (paces)} \times 2}{\text{Interval (in paces)}} = \text{Total number of personnel}$$

2. Arms may be carried by units lining the street.

3. Colours may be carried in accordance with Chapter 13, Annex A to A-AD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF.

4. Bands must not be placed at points where traffic is uncontrolled. They shall be positioned opposite the Colour party when circumstances permit. Otherwise, they should be positioned conveniently where a side street opens into the route of the procession. The leading rank shall be in line with other personnel lining the route. The bands formation may be adjusted to fit the depth of the space available.

DEFINITIONS

5. **Near End.** The end of the unit from which the procession will approach.

6. **Far End.** The end of the unit farthest away from the direction of the procession's approach.

STREET LINING

7. Markers, one for each company, shall be pre-positioned by the chief warrant officer, commencing from the near end of the battalion position, one pace from the curb.

CHAPITRE 12

CÉRÉMONIES DIVERSES

SECTION 1

FORMATION D'UN CORDON LE LONG D'UNE RUE

GÉNÉRALITÉS

1. Le nombre de militaires nécessaires pour établir un cordon le long d'un itinéraire est fonction de la longueur de la partie de l'itinéraire confiée à une unité et de l'intervalle prévu entre les militaires. La formule suivante permet de calculer le nombre de militaires nécessaires :

$$\frac{\text{Distance à couvrir (en pas)} \times 2}{\text{Intervalle (en pas)}} = \text{Nombre total de militaires}$$

2. Les troupes qui forment un cordon peuvent être en armes.

3. Les unités peuvent porter leurs drapeaux consacrés conformément à l'annexe B du chapitre 13 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC.

4. On ne doit pas placer les musiques à un endroit où il n'y a pas de contrôle de la circulation. Si les conditions le permettent, les musiques doivent prendre place face à la garde du drapeau consacré. Dans les autres cas, elles doivent occuper un endroit approprié à l'intersection d'une rue secondaire et de la route qu'emprunte le cortège. Le premier rang des musiques doit être en ligne avec le cordon de troupes. On peut modifier la formation des musiques en fonction de l'espace disponible.

DÉFINITIONS

5. **Début du secteur.** L'extrémité où le cortège passe devant les premiers éléments de l'unité.

6. **Fin du secteur.** L'extrémité où le cortège passe devant les derniers éléments de l'unité.

MISE EN PLACE DU CORDON

7. Avant le déploiement des troupes, l'adjudant-chef met en place un guide par compagnie, en commençant par le début du secteur du bataillon, les guides prenant place à un pas en avant de la bordure de la route.

8. The battalion shall be formed in company blocks (no intervals between platoons), in line, sized and with bayonets fixed (except at funerals). The battalion then shall be marched to the street lining location from the near end, each company being halted on its marker beginning with the rear company of the battalion, in accordance with Table 12-1-1 and Figure 12-1-1.

8. Le bataillon se forme en groupe de compagnie (sans intervalle entre les pelotons) en ligne, par rangs de taille et la baïonnette au canon (sauf dans le cas des funérailles). Le bataillon, dernière compagnie en tête, s'approche ensuite par l'extrémité qui marque le début de son secteur, chaque compagnie s'arrêtant au moment où elle atteint le guide, en commençant par la dernière compagnie, conformément au tableau 12-1-1 et à la figure 12-1-1.

No.	Command	By	Action	Remark
1	Just before reaching his own coy marker, the Coy Comd will move off to his left and halt in the centre of the street, allowing his coy to continue marching until its right flank is one pace past the marker.			
2	COMPANY – HALT	Coy Comd	Coy comes to a halt.	
3	COMPANY ADVANCE, LEFT – TURN	Coy Comd	Coy turns left.	
4	COMPANY WILL FORM TWO RANKS, FORM TWO – RANKS	Coy Comd	Coy forms two ranks.	
5	COMPANY, RIGHT – DRESS	Coy Comd	Coy acts as ordered.	
6	COMPANY, EYES – FRONT	Coy Comd	Coy acts as ordered.	
7	FRONT RANK, BY THE RIGHT, QUICK – MARCH	Coy Comd	The front rank shall march across the road.	
8	FRONT RANK – HALT	Coy Comd	The front rank halts.	
9	COMPANY, RIGHT – TURN	Coy Comd	Coy turns to the right.	
10	COMPANY, TO A __ PACE INTERVAL, IN TWO SINGLE FILES, QUICK – MARCH	Coy Comd	The first service member of the rear rank wheels into position the required number of paces past the marker, the second member wheels into position the same number of paces past the first, and the remainder carry on in a like manner. The first man of the front rank wheels into position opposite the marker and the remainder carry on as did the rear rank.	See Figure 12-1-1. When arriving in position, each member halts, observes the standard pause, turns to face the centre of the street, covers off the member on the opposite side, dresses on the marker or No. 1 of the front rank, and awaits further orders.

Table 12-1-1 (Sheet 1 of 2) Street Lining

No.	Command	By	Action	Remark
11	COMPANY, ORDER – ARMS	Coy Comd	The coy orders arms.	
12	COMPANY, STAND AT – EASE	Coy Comd	The coy stands at ease.	
13	As the procession approaches, each Coy Comd shall order, __ COY, ATTEN – TION. **NOTE** See also paragraph 16.			

Table 12-1-1 (Sheet 2 of 2) Street Lining

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	Alors qu'il est sur le point d'arriver à la hauteur du guide de sa compagnie, le cmdt de cie quitte les rangs en se déplaçant vers la gauche et s'arrête au centre de la rue, laissant sa compagnie continuer à marcher jusqu'à ce que le flanc droit ait dépassé le guide d'un pas.			
2	« COMPAGNIE — HALTE »	Cmdt cie	La compagnie s'arrête.	
3	« COMPAGNIE, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Cmdt cie	La compagnie tourne à gauche	
4	« COMPAGNIE, FORMEZ SUR DEUX RANGS — MARCHE »	Cmdt cie	La compagnie se forme sur deux rangs.	
5	« COMPAGNIE, PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »	Cmdt cie	La compagnie exécute l'ordre reçu.	
6	« COMPAGNIE — FIXE »	Cmdt cie	La compagnie exécute l'ordre reçu.	
7	« RANG AVANT, PAR LA DROITE, PAS CADENCÉ— MARCHE »	Cmdt cie	Le rang avant s'avance jusqu'au côté opposé de la route.	
8	« RANG AVANT — HALTE »	Cmdt cie	Le rang avant s'arrête.	
9	« COMPAGNIE, À DROITE, TOUR — NEZ »	Cmdt cie	La compagnie tourne à droite.	
10	« COMPAGNIE, À ___ PAS D'INTERVALLE, SUR DEUX FILES, PAS CADENCÉ — MARCHE »	Cmdt cie	Le premier militaire du rang arrière fait une conversion et va prendre position à la distance requise en avant du guide, le deuxième converge vers sa position et va prendre place à un nombre égal de pas du premier, les autres continuant d'avancer de la même façon. Le premier militaire du rang avant converge vers sa position face au guide et les autres agissent de la même façon que ceux du rang arrière.	Voir la figure 12-1-1. Dès qu'il atteint sa position, chaque militaire arrête, fait la pause réglementaire, tourne de façon à faire face au centre de la rue, couvre le militaire qui est en face de lui, s'aligne sur le guide ou sur le n° 1 du rang avant et attend les ordres.

Tableau 12-1-1 (feuille 1 de 2) Formation d'un cordon le long d'une rue

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
11	« COMPAGNIE, AU PIED — ARMES »	Cmdt cie	La compagnie met l'arme au pied.	
12	« COMPAGNIE, EN PLACE, RE — POS »	Cmdt cie	La compagnie adopte la position en place repos.	
13	Au moment où le cortège s'approche, chaque cmdt de cie donne le commandement « COMPAGNIE __, GARDE-À — VOUS ». **NOTA** Voir aussi le paragraphe 16.			

Tableau 12-1-1 (feuille 2 de 2) Formation d'un cordon le long d'une rue

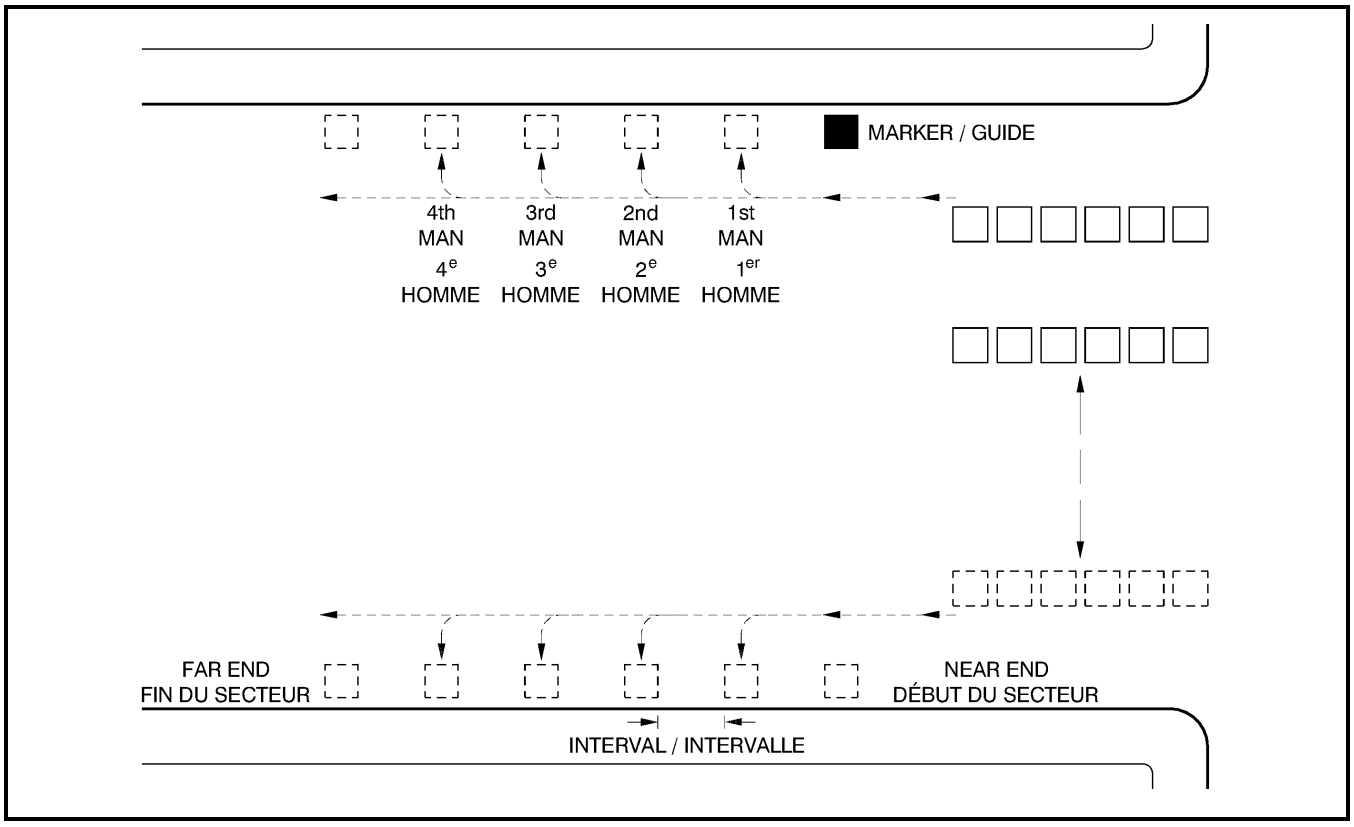

Figure 12-1-1 Street Lining
Figure 12-1-1 Formation d'un cordon le long d'une rue

9. The battalion commanding officer shall be positioned one pace in front of the marker of the company at the near end, and the adjutant shall be positioned directly opposite the commanding officer, one pace in front of the first member of the front rank. The deputy commander shall be positioned one pace in front of the last member at the far end, on the same side of the road as the commanding officer, and the chief warrant officer shall be positioned directly opposite the deputy commander, one pace in front of the last member of the front rank of the last company.

9. Le commandant du bataillon prend place un pas en avant du guide de la compagnie qui occupe le début du secteur et le capitaine-adjudant prend place face au commandant, un pas en avant du premier militaire qui occupe le rang avant. Le commandant adjoint prend place un pas en avant du dernier militaire de l'unité, du même côté que le commandant, et l'adjudant-chef prend place face au commandant adjoint, un pas en avant du dernier militaire qui occupe le rang avant de la dernière compagnie.

10. The company commanders shall position themselves one pace in front of the rear rank at the near end of their company (in front of the marker or in front of the second member if the commanding officer is in front of the marker), and the company deputy commanders shall position themselves one pace in front of the rear rank at the far end. The master warrant officer shall be positioned opposite the company deputy commander.

10. Les commandants de compagnie prennent place un pas en avant du rang arrière du début du secteur de leur compagnie (en avant du guide ou en avant du deuxième militaire si le commandant est devant le guide), et les commandants adjoints de compagnie prennent place un pas en avant du rang arrière, à la fin du secteur. L'adjudant-maître prend place face au commandant adjoint de la compagnie.

11. The remaining officers shall position themselves one pace in front of the front and rear ranks of their companies, equally spaced across the frontage of each rank.

11. Les autres officiers prennent place un pas en avant du rang arrière et du rang avant de leur compagnie, se répartissant également devant le front de chaque rang.

12. The remaining warrant officers and the sergeants shall be dispersed within the ranks of their respective companies.

13. The Colours shall be positioned in the centre of the battalion, on the right hand side of the road as seen by the procession.

14. As the carriage or vehicle containing the royal personage or dignitary closes to within 20 paces of the battalion's position, the commanding officer shall order IN SUCCESSION OF COMPANIES, PRESENT – ARMS. Beginning with the company at the near end, each company commander shall order his company to present arms as the carriage or vehicle closes on the company's position.

15. If the procession is to return, the battalion and the company commanders shall take post on the other flank of their commands in front of the front rank. The Colours shall cross the road. Thus commanders and Colours are always stationed on the procession's right.

FUNERALS

16. As the head of the funeral procession approaches the commanding officer shall order IN SUCCESSION OF COMPANIES, PRESENT – ARMS. Beginning with the company at the near end, each company commander shall order his company to PRESENT – ARMS; then REST ON YOUR ARMS – REVERSED, as the firing party or leading detachment approaches (see also Chapter 11, Section 2, paragraph 46).

17. When Colours are on parade for royal or state funerals, they will be brought to the carry position and the Colour party will shoulder arms. Colours will only be lowered and arms presented by the Colour party if the deceased, or one of the mourners are entitled to that compliment.

DISPERSAL

18. Following the passing of the procession, troops should remain in position for approximately 10 minutes in order to facilitate the normal dispersal of crowds. The battalion is then reformed on the lead company by reversing the procedures and marched off to the dispersal area.

12. Les adjudants qui restent et les sergents prennent place dans les rangs de leur compagnie.

13. Les drapeaux consacrés prennent place au centre du bataillon, sur la droite de l'itinéraire emprunté par le cortège.

14. Lorsque le véhicule dans lequel a pris place le membre de la famille royale ou le dignitaire se trouve à 20 pas du secteur du bataillon, le commandant donne le commandement « EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, PRÉSENTEZ — ARMES ». En commençant par la compagnie qui occupe le début du secteur, chaque commandant de compagnie donne à sa compagnie l'ordre de présenter les armes au moment où le véhicule s'approche de sa compagnie.

15. Si le cortège doit suivre le même itinéraire au retour, le commandant du bataillon et les commandants de compagnie changent de position et vont prendre place en avant du rang avant. Les drapeaux consacrés changent également de position et vont occuper le côté opposé de la route. Les commandants et les drapeaux consacrés sont donc toujours placés à la droite du défilé.

FUNÉRAILLES

16. Lorsque le cortège funèbre approche, le commandant donne le commandement « EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, PRÉSENTEZ — ARMES ». En commençant par la compagnie qui occupe le début du secteur, chaque commandant de compagnie donne à sa compagnie l'ordre « PRÉSENTEZ — ARMES », puis « SUR VOS ARMES RENVERSÉES, REPO — SEZ » au moment où le peloton de tir ou le détachement de tête approche (voir aussi chapitre 11, section 2, paragraphe 46).

17. Lorsque les drapeaux consacrés sont inclus dans des funérailles royales ou nationales, on les porte au port et la garde du drapeau consacré porte l'arme à l'épaule. La garde abaisse les drapeaux consacrés et présente les armes seulement si le défunt ou un des membres du cortège a droit à cet honneur.

DISPERSION

18. Après le passage du cortège, les troupes demeurent en position pendant environ 10 minutes afin d'aider à la dispersion normale de la foule. Le bataillon se reforme ensuite sur la compagnie de tête et se dirige vers la zone de dispersion.

SECTION 2

FREEDOM OF THE CITY

GENERAL

1. The granting of the Freedom of the City is a traditional means for a municipality to honour a unit of the Canadian Forces (CF). The granting is, therefore, a private matter between civic officials and the unit concerned, and the decision to grant this symbolic freedom rests with the municipal authorities. This honour may be granted to both regular and reserve components. It is common for municipal authorities to issue two signed scrolls (one for the unit, the other to be kept as part of the official record by the municipality) with the text of the proclamation. The wording of the text is the responsibility of the municipal authority.

THE CEREMONY

2. The unit to be granted the Freedom of the City marches towards city hall, in column of route, Colours cased and bayonets unfixed. As the unit approaches city hall, the chief constable stands in the centre of the road to bar the unit from proceeding further. A light movable barrier may also be used.

3. The unit halts at the barrier. The chief constable challenges the unit on its identity and the commanding officer responds with the unit's title. The chief constable then calls for the unit to "Advance one and be recognized". The commanding officer advances to the barrier.

4. The commanding officer, accompanied by the chief constable, then marches to the door to city hall. The commanding officer knocks on the door three times with the pommel of his sword. The door is opened by the mayor and the commanding officer declares his name and that of the unit. The mayor, accompanied by the city council, forms up at the entrance to city hall. The mayor then reads the proclamation proclaiming the Freedom of the City. The commanding officer accepts the freedom and returns to the unit.

5. The chief constable then causes the barrier to be removed.

SECTION 2

DROIT DE CITÉ

GÉNÉRALITÉS

1. Le droit de cité est une coutume établie grâce à laquelle une ville rend hommage à une unité des Forces canadiennes (FC). La décision d'accorder le droit de cité est un geste qui n'implique que les autorités municipales intéressées et l'unité en question, et la décision de poser ce geste symbolique relève entièrement des autorités municipales. Cet honneur peut être conféré aussi bien à des unités régulières qu'à des unités de la réserve. Il est courant pour les autorités municipales de distribuer deux parchemins signés (un pour l'unité et l'autre qui doit être gardé à titre de dossier officiel par la municipalité) qui contiennent le texte de la proclamation. L'autorité municipale a la responsabilité de la formulation du texte.

CÉRÉMONIE

2. L'unité qui doit recevoir le droit de cité se rend à l'hôtel de ville en colonne de route, les drapeaux consacrés engainés et les baïonnettes au fourreau. Au moment où l'unité arrive à proximité de l'hôtel de ville, le chef de police se place au milieu de la rue et interdit à l'unité de continuer d'avancer. On peut aussi utiliser une barrière mobile.

3. L'unité s'arrête à la barrière. Le chef de police demande à connaître son identité et le commandant de l'unité donne le nom de l'unité. Le chef de police demande alors à l'unité de « s'avancer et de se faire connaître ». Le commandant avance jusqu'à la barrière.

4. Le commandant, accompagné du chef de police, s'approche de l'entrée de l'hôtel de ville et frappe à la porte trois fois avec le pommeau de son sabre. Le maire ouvre la porte et le commandant annonce son nom et celui de son unité. Le maire, en compagnie des membres du conseil, prend place à l'entrée de l'hôtel de ville. Il lit alors la proclamation conférant le droit de cité à l'unité. Le commandant signifie son acceptation et retourne prendre position avec son unité.

5. Le chef de police fait alors enlever la barrière.

6. The unit will fix bayonets, and uncase the Colour. The unit marches past, with the mayor taking the salute.

REPORTING

7. Following the granting of the Freedom of the City, the following information shall be forwarded to NDHQ, Attention: Director History and Heritage (DHH):

a. unit granted the Freedom of the City;

b. city; and

c. date of ceremony.

EXERCISING THE FREEDOM

8. A unit may exercise its freedom as arranged between the civic authorities and the unit.

9. The procedure is the same as that for granting the freedom, except that:

a. the unit will march to the city hall with bayonets already fixed and carrying Colours; and

b. in the mayor's proclamation, the unit is welcomed and invited to exercise its freedom.

10. The report in paragraph 7 shall be forwarded to DHH.

6. On fixe ensuite les baïonnettes au canon et on dégaine le drapeau consacré. L'unité défile ensuite devant le maire qui reçoit le salut.

COMPTE RENDU

7. Lorsqu'une unité reçoit le droit de cité, elle doit transmettre les renseignements suivants au QGDN, compétence du Directeur – Histoire et patrimoine (DHP) :

a. le nom de l'unité qui a reçu le droit de cité;

b. le nom de la ville; et

c. la date de la cérémonie.

EXERCER SON DROIT DE CITÉ

8. Une unité peut exercer son droit de cité selon les modalités prises entre les autorités municipales et l'unité.

9. La procédure est la même que celle qui consiste à accorder le droit, sauf que :

a. l'unité se rend à l'hôtel de ville avec les baïonnettes déjà fixées et en portant les drapeaux consacrés; et

b. dans sa proclamation, le maire souhaite la bienvenue à l'unité et l'invite à exercer son droit de cité.

10. On doit faire suivre le compte rendu du paragraphe 7 au DHP.

SECTION 3

RETREAT AND TATTOO CEREMONIES

GENERAL

1. These ceremonies take place at sunset. The simplest one is a bugler sounding “Retreat” while the duty sergeant lowers the National Flag. On special occasions, a guard is mounted to participate in Retreat, accompanied by a band or massed bands, and, for the most elaborate occasions, a full evening ceremonial routine is carried out.

2. The origins of these ceremonies lie in two evening routines formerly carried out by soldiers:

a. The first occurred at sunset, when soldiers fired evening guns, withdrew into fortified camps and cities, locked the gates, and, as the sun set and darkness approached, lowered their flags for the night. This was Retreat. Originally, the calls sounded to order this routine were beaten on drums and the routine is still commonly called “beating the retreat”.

b. The second routine followed at or near dusk, when the night watch was set. Rounds were made to check sentries (with drum or bugle calls sounded to indicate when the “First Post” and “Last Post” were reached). During this period, the drums beat a warning for all to return to barracks, and often the band played entertainment tunes, an evening hymn and, finally, the National Anthem. This became known as Tattoo, from the Flemish words “tap toe”, meaning “turn off the taps” in the inns and bars, since the soldiers had to leave.

c. Shortly after “Last Post”, the bugler sounded the call “Lights Out”. No other calls or gun shots were allowed until morning, except for the sounding of the alarm.

SECTION 3

CÉRÉMONIES DE LA RETRAITE ET DU TATTOO

GÉNÉRALITÉS

1. Ces cérémonies ont lieu au coucher du soleil. La plus simple consiste à faire sonner la « retraite » par un clairon tandis que le sergent de service abaisse le Drapeau national. Dans les grandes occasions, une garde participe à la cérémonie de la retraite, accompagnée par une ou plusieurs musiques. Dans les très grandes occasions, on exécute le cérémonial complet du soir.

2. L’origine de ces cérémonies remonte à deux cérémonies du soir exécutées anciennement par les soldats :

a. La première avait lieu au coucher du soleil, alors que les soldats tiraient du canon, se retiraient dans les camps et les villes fortifiés, barricadaient les portes et, à l’approche du coucher du soleil et de l’obscurité, abaissaient les drapeaux pour la nuit. Cette routine s’appelait la retraite. À l’origine, on battait au tambour les appels annonçant la routine et on dit encore « battre la retraite ».

b. La deuxième était exécutée à la suite, au crépuscule ou immédiatement avant, au moment de prendre le quart de nuit. On faisait des rondes pour vérifier la position des sentinelles (avec un « premier appel » et un « dernier appel » au tambour ou au clairon pour indiquer qu’on avait atteint le premier et le dernier poste). Pendant ce temps, les tambours avertissaient tout le monde de revenir aux baraquements et souvent la musique jouait des pièces de divertissement, un hymne du soir et finalement, l’hymne national. Les tenanciers de bar et les aubergistes devaient fermer leurs établissements puisque les soldats devaient partir, d’où l’expression flamande « Tap toe » ou « fermez les robinets », qui est rendue par le terme « Tattoo ».

c. Peu après le « dernier appel », le clairon sonnait « l'extinction des feux ». Il n’était pas permis de lancer un autre appel ou de tirer au canon avant le matin, sauf pour sonner l’alarme.

d. The two routines often blended together, and were generally and collectively known as Retreat. Today they may be performed separately or as one.

3. Modern customs often include additional music and marching displays. When a corps of drums, bugles or pipes and drums are present, they should perform the traditional drum beats and marches. The sounding of the calls, whether by bugle or in an orchestrated version, should remain the focus of the ceremony.

4. The sequence of a full evening ceremony conducted for a visiting dignitary and guests is:

a. the review of the guard;

b. Retreat (at Sunset);

c. Tattoo; and

d. the departure.

REVIEW OF THE GUARD

5. The guard may be either a working or ceremonial quarter guard or a guard of honour, depending on the availability of personnel and the rank of the visiting dignitary (see Chapter 10). The guard shall form up in two ranks facing the dais, with the band in the centre rear of the guard.

6. Appropriate compliments shall be paid when the reviewing officer arrives at the dais. The reviewing officer normally inspects the guard. Following the inspection, the guard marches past, in quick time, in line or column.

7. After the march past, the guard returns to its original position. The band takes up a new position on the right flank of the guard between the march past line and the inspection line or in an alternate position suited to its subsequent involvement in the ceremony.

RETREAT (SUNSET)

8. At the exact time of sunset, the guard commander orders PRESENT – ARMS, and:

d. Les deux cérémonies étaient souvent exécutées ensemble et on commença généralement à leur donner le nom de retraite. Aujourd'hui, elles peuvent se dérouler ensemble ou séparément.

3. Dans les cérémonies modernes, on ajoute souvent des pièces de musique et des défilés. Lorsqu'un corps de tambours, de clairons ou de cornemuses et tambours est présent, il doit jouer les marches et les rythmes traditionnels au tambour. Les appels au clairon ou dans une version orchestrée doivent constituer l'essentiel de la cérémonie.

4. Lorsqu'on reçoit un dignitaire et des invités, la séquence complète de la cérémonie du soir est la suivante :

a. revue de la garde;

b. retraite (au coucher du soleil);

c. tattoo; et

d. départ.

REVUE DE LA GARDE

5. La garde peut être une garde de caserne de travail ou de cérémonie ou une garde d'honneur, selon la disponibilité du personnel et le grade du dignitaire en visite (voir chapitre 10). La garde se forme sur deux rangs, face à l'estrade d'honneur, la musique prenant place à l'arrière et au centre de la garde.

6. Lorsque le dignitaire arrive à l'estrade d'honneur, on lui rend les saluts appropriés. Il doit normalement passer la garde en revue. La revue terminée, la garde défile en ligne ou en colonne, au pas cadencé.

7. Après le défilé, la garde retourne à sa position initiale. La musique se déplace pour aller prendre position sur le flanc droit de la garde entre la ligne de défilé et la ligne de revue ou dans une autre position appropriée à sa participation ultérieure à la cérémonie.

RETRAITE (COUCHER DU SOLEIL)

8. Au moment exact du coucher du soleil, le commandant de la garde donne le commandement « PRÉSENTEZ — ARMES », et :

a. the guard acts as ordered;

b. the band plays “Retreat” (“Orchestrated Sunset”), or, if no band is present, the bugler sounds “Retreat”; and

c. the National Flag is slowly lowered.

9. When the flag has been lowered and the call completed, the guard commander orders the guard to shoulder arms. If Colours are being carried, they are cased. If there is to be no Tattoo, the guard may then carry on with its duties as noted in paragraphs 15 and 16.

TATTOO

10. Tattoo normally follows Retreat during twilight (see also paragraphs 20 and 21). Even when performed for purely ceremonial purposes, the routine usually includes the sounding of “First Post” and “Last Post”, and these calls are included in the sequence below. Unless it is to participate in the display, the guard stands at ease.

11. The routine traditionally starts with the sounding of “First Post”, which may be followed by drum beating and a band display for entertainment. There are no set tunes for Tattoo, though the pause notes “Three Cheers” are often played before and after the chosen marches, with “doublings”, played between each march.

12. An evening hymn may then be played.

13. Following the hymn, the guard commander orders PRESENT – ARMS and the band plays the National Anthem, “O Canada” (see also Chapter 7 to A-AD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF).

14. The guard commander then orders SHOULDER – ARMS. Immediately thereafter, “Last Post” may be sounded.

THE DEPARTURE

15. The guard commander marches to the dais and requests permission to carry on with the night’s duties. (If no guard is in attendance, the drum-major requests permission to march off.)

a. la garde exécute le commandement;

b. la musique joue la « retraite » (« l’hymne du coucher du soleil ») ou le clairon sonne la « retraite » s’il n’y a pas de musique; et

c. le Drapeau national est abaissé lentement.

9. Après que le drapeau a été abaissé et que l’appel est terminé, le commandant de la garde donne à la garde l’ordre de mettre l’arme à l’épaule. Si on porte des drapeaux consacrés, il faut les engainer. S’il ne doit pas y avoir de tattoo, la garde peut ensuite continuer de remplir ses tâches tel qu’indiqué aux paragraphes 15 et 16.

TATTOO

10. Le tattoo suit normalement la retraite au moment du crépuscule (voir aussi les paragraphes 20 et 21). Même quand elle n’a lieu que pour des raisons de cérémonial, la routine comprend habituellement le « premier appel » et le « dernier appel », qui sont inclus dans la description donnée plus loin. La garde se tient en position en place repos, à moins qu’elle doive participer à la cérémonie.

11. Traditionnellement, la cérémonie commence par le « premier appel », qui peut être suivi d’un roulement de tambour et d’un défilé de la musique comme divertissement. Aucune pièce précise n’est réservée au tattoo, bien qu’on joue souvent quelques notes de « trois bans » avant et après les marches, et les « doublements » entre les marches.

12. On peut ensuite jouer un hymne du soir.

13. À la suite de l’hymne, le commandant de la garde donne le commandement « PRÉSENTEZ — ARMES » et la musique joue l’hymne national « Ô Canada » (voir aussi le chapitre 7 de l’A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC).

14. Le commandant de la garde donne ensuite l’ordre « À L’ÉPAULE — ARMES ». On peut ensuite jouer immédiatement le « dernier appel ».

DISPERSION

15. Le commandant de la garde s’approche de l’estrade d’honneur et demande la permission de poursuivre les tâches du soir. (S’il n’y a pas de garde, le tambour-major demande la permission de quitter le terrain de rassemblement.)

16. The guard commander returns to his position and orders the appropriate compliment to the reviewing officer. Following the compliment, the guard and band march off the parade ground.

COMPLIMENTS

17. Compliments are paid to the reviewing dignitary on arrival and before the guard marches to its duties.

18. Compliments are also paid during the sounding of “Retreat” as the National Flag is lowered, and during the playing of the National Anthem.

19. Compliments are not paid during “Last Post”, which is sounded as a routine duty call.

TATTOOS INDOORS AND AT DUSK

20. A Tattoo may be performed separately, indoors or out, solely for the purposes of presenting an elaborate martial show for entertainment purposes. Under these circumstances, “First Post” and “Last Post” are often not sounded since no attempt is being made to simulate a working routine.

21. If the National Flag is left flying during an outdoor Tattoo and lowered at the conclusion of the ceremony:

a. it shall be illuminated after sunset; and

b. “Retreat” (or “Orchestrated Sunset”) is sounded or played before the National Anthem.

16. Le commandant de la garde retourne à sa position et donne l’ordre de rendre les honneurs appropriés au dignitaire. Après le salut, la garde et la musique quittent le terrain de rassemblement.

SALUTS MILITAIRES

17. On salue le dignitaire qui passe les troupes en revue à son arrivée et avant que la garde parte pour remplir ses tâches.

18. On salue également pendant qu’on sonne la « retraite », alors qu’on abaisse le Drapeau national et pendant qu’on joue l’hymne national.

19. On ne salue pas pendant le « dernier appel », qui est un appel de service courant.

TATTOOS À L’INTÉRIEUR ET AU CRÉPUSCULE

20. Le tattoo peut être exécuté seul, à l’intérieur ou à l’extérieur, dans le but unique de présenter un spectacle militaire élaboré. Dans ces circonstances, on laisse souvent tomber le « premier appel » et le « dernier appel », puisqu’on n’essaie pas de simuler une situation de travail.

21. Si on laisse le Drapeau national hissé pendant le tattoo et qu’on l’abaisse à la fin de la cérémonie :

a. il faut l’éclairer après le coucher du soleil; et

b. il faut jouer la « retraite » (ou « l’hymne du coucher du soleil ») avant l’hymne national.

SECTION 4

THE SUNSET CEREMONY

INTRODUCTION

1. The Sunset Ceremony is a display which combines elements of the Retreat, Tattoo and other ceremonial procedures. Field guns and a rifle Feu de Joie are fired to symbolize the origins of these ceremonies, when evening guns were fired and the night watch proved their weapons and cleared damp charges for the night.

NOTE

This ceremony is considered to be an “Exhibition and Display”. As such special drill sequences are performed to memorized routines and without the normal sequence of commands (see also Chapter 1, Section 1, paragraph 16).

2. The ceremony was created by the navy based on naval battalion and naval field battery drills, and eventually evolved into the format described below. The ceremony is designed for:

a. a 50-person guard;

b. a section (two guns) of field artillery;

c. two bands, one brass-reed and one bugle (from the pattern of the Royal Marines band and drums, which is based on an infantry corps of drums and regimental band); and

d. one flag signaller.

3. Naval ranks and appointments are used in this section because of the ceremony’s origins, with equivalents noted in paragraph 12. Gun drill for the naval field guns normally used in the Sunset Ceremony is contained in Annex A.

GENERAL

4. The ideal parade ground for this ceremony is 75 metres square.

SECTION 4

CÉRÉMONIE DU COUCHER DU SOLEIL

INTRODUCTION

1. La cérémonie du coucher du soleil combine des éléments de la retraite, du tattoo et d’autres cérémonies. On tire un feu de joie au canon de campagne et au fusil pour rappeler les origines de ces cérémonies, alors qu’on tirait au canon le soir et que les sentinelles de nuit tiraient une rafale pour s’assurer que la poudre de leurs armes était sèche.

NOTA

Cette cérémonie fait partie des « Expositions et présentations ». À ce titre, des séquences d’exercice spéciales sont exécutées sous forme d’exercices mémorisés et réalisés sans les commandements habituels (voir le chapitre 1, section 1, paragraphe 16).

2. La cérémonie a été élaborée par la marine à partir des exercices de batterie de campagne navale et du bataillon naval et a fini par prendre la forme décrite ci-dessous. Elle est conçue en fonction des éléments suivants :

a. une garde de 50 personnes;

b. une section (deux canons) d’artillerie de campagne;

c. deux musiques, une harmonie et un corps de clairons (comme la musique et les tambours des Royal Marines, basés sur un corps de tambours d’infanterie et une musique régimentaire); et

d. un signaleur de pavillons.

3. Dans cette section, on utilise les grades et les postes de la marine en raison des origines de la cérémonie; les équivalences figurent au paragraphe 12. L’annexe A décrit l’exercice au canon pour les canons de la marine normalement utilisés dans la cérémonie du coucher du soleil.

GÉNÉRALITÉS

4. Le terrain de rassemblement idéal pour le déroulement de cette cérémonie devrait mesurer 75 mètres carrés.

5. Units participating in the ceremony shall form in an assembly area removed from the view of spectators around the parade ground. They shall form up in the following order of march: the bands, the guard, and the No. 1 and No. 2 Gun Crews, one behind the other. When forming the guard, it shall be positioned so that, after marching on by the most direct route, halting and turning to face the dais, the rear rank of the guard will be the rank closest to the dais. This will allow the guard to march past, during Phase 3 of the ceremony, with its right flank closest to the dais and its front rank leading.

5. Les unités qui prennent part à la cérémonie se forment à l'écart du terrain de rassemblement autour duquel les spectateurs prennent place. Les troupes se forment dans l'ordre suivant : les musiques, la garde, puis les détachements d'artillerie n° 1 et n° 2, l'un derrière l'autre. Lorsqu'elle se rassemble, la garde se forme de telle façon que, après que les troupes se sont rendues sur le terrain de rassemblement par le plus court chemin, qu'elles se soient arrêtées et qu'elles aient tourné pour faire face à l'estrade d'honneur, le rang arrière de la garde soit le plus rapproché de l'estrade d'honneur. De cette façon, au moment du défilé, pendant la 3e étape de la cérémonie, le flanc droit de la garde se trouve le plus près de l'estrade d'honneur et le rang avant est en tête.

6. Prior to marching onto the parade ground, the guard shall be numbered in two divisions so that centre rank personnel of each division knows the direction in which to move to form two ranks during Phase 4 of the ceremony. The centre file of each division shall also be identified so that guard members know the file on which to dress when required to dress by the centre.

6. Avant de se rendre sur le terrain de rassemblement, les membres de la garde se numérotent en deux sections afin que les militaires du rang du centre de chaque section sachent dans quelle direction ils doivent se déplacer lorsque la garde se formera sur deux rangs au cours de la 4e étape de la cérémonie. On désigne également la file du centre comme file sur laquelle la garde doit s'aligner lorsque les troupes s'alignent par le centre.

7. The guard shall march on in column of route, the guard commander positioning himself two paces in front of the centre file and the guard officer, two paces in rear of the centre file.

7. La garde se déplace en colonne de route, le commandant prenant place à deux pas en avant de la file du centre et l'officier de la garde, à deux pas derrière celle-ci.

8. It is preferable that the entrance to the parade ground be situated to the right of the dais (when facing the dais). Should the entrance be situated to the left of the dais, the guard shall be marched on in reverse order, i.e., left flank leading, so that it may be marched directly into position.

8. Il est préférable que les troupes arrivent sur le terrain de rassemblement par la droite de l'estrade d'honneur (lorsque l'estrade est vue de face). Si l'arrivée doit se faire du côté gauche de l'estrade d'honneur, l'ordre de marche de la garde doit être inversé, le flanc gauche agissant alors comme flanc de direction de sorte que les troupes puissent se rendre directement à leur position.

9. The positioning of the guns and the direction of fire must be determined prior to the ceremony, bearing in mind the proximity of spectators, the guard and bands.

9. On doit déterminer l'emplacement des canons et la direction de leur tir avant la cérémonie en tenant compte de la proximité des spectateurs, de la garde et des musiques.

10. In order to facilitate the precision and exactness that this ceremony requires, the parade ground should be suitably marked to indicate where the guard and bands will perform movements on the march.

10. Afin de s'assurer que la cérémonie se déroule avec le degré de précision et de coordination qui s'impose, on doit indiquer sur le terrain de rassemblement les endroits où la garde et les musiques doivent exécuter les évolutions.

SEQUENCE OF SUNSET CEREMONY

11. The Sunset Ceremony is divided into eight phases as follows:

a. Phase 1, The March On;

b. Phase 2, Beating Retreat and Tattoo;

c. Phase 3, The March Past;

d. Phase 4, Section Drill;

e. Phase 5, Feu de Joie;

f. Phase 6, The Evening Hymn;

g. Phase 7, Sunset; and

h. Phase 8, The March Off.

PERSONNEL

12. The personnel required for the ceremony are:

a. Guard Commander – lieutenant (N) (captain);

b. Guard Officer – sub-lieutenant (N) (lieutenant);

c. Battery Officer – chief petty officer, second class (master warrant officer);

d. Guides – two petty officers, first class (warrant officers);

e. Gun Commanders – two petty officers, second class (sergeants);

f. Guard – 48 leading seaman/able seaman (corporals/privates);

g. Gun Crews – maximum 32 per gun and minimum 20 per gun (if guns are in position throughout the ceremony, five members per gun are required as a firing party);

h. Bands – one brass-reed band and one bugle band; and

i. Signalman – one able seaman (private).

DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE DU COUCHER DU SOLEIL

11. La cérémonie du coucher du soleil se déroule comme suit :

a. étape 1, l'arrivée sur le terrain;

b. étape 2, la retraite et le tattoo;

c. étape 3, le défilé;

d. étape 4, les manœuvres de sections;

e. étape 5, le feu de joie;

f. étape 6, l'hymne du soir;

g. étape 7, le coucher du soleil; et

h. étape 8, le départ des troupes.

PERSONNEL

12. Le personnel nécessaire à l'exécution de la cérémonie comprend :

a. le commandant de la garde – un lieutenant de vaisseau (capitaine);

b. l'officier de la garde – un sous-lieutenant(M) (lieutenant);

c. l'officier de batterie – un premier maître de 2e classe (adjudant-maître);

d. les guides – deux maîtres de 1re classe (adjudants);

e. les chefs de pièces – deux maîtres de 2e classe (sergents);

f. la garde – 48 matelots de 1re et de 2e classes (caporaux/soldats);

g. les servants de pièces – pas plus de 32 et pas moins de 20 par canon (si les canons doivent demeurer en place tout au long de la cérémonie, les pelotons de tir doivent comprendre cinq militaires chacun);

h. les musiques – une harmonie et un corps de clairons; et

i. le signaleur – un matelot de 2e classe (soldat).

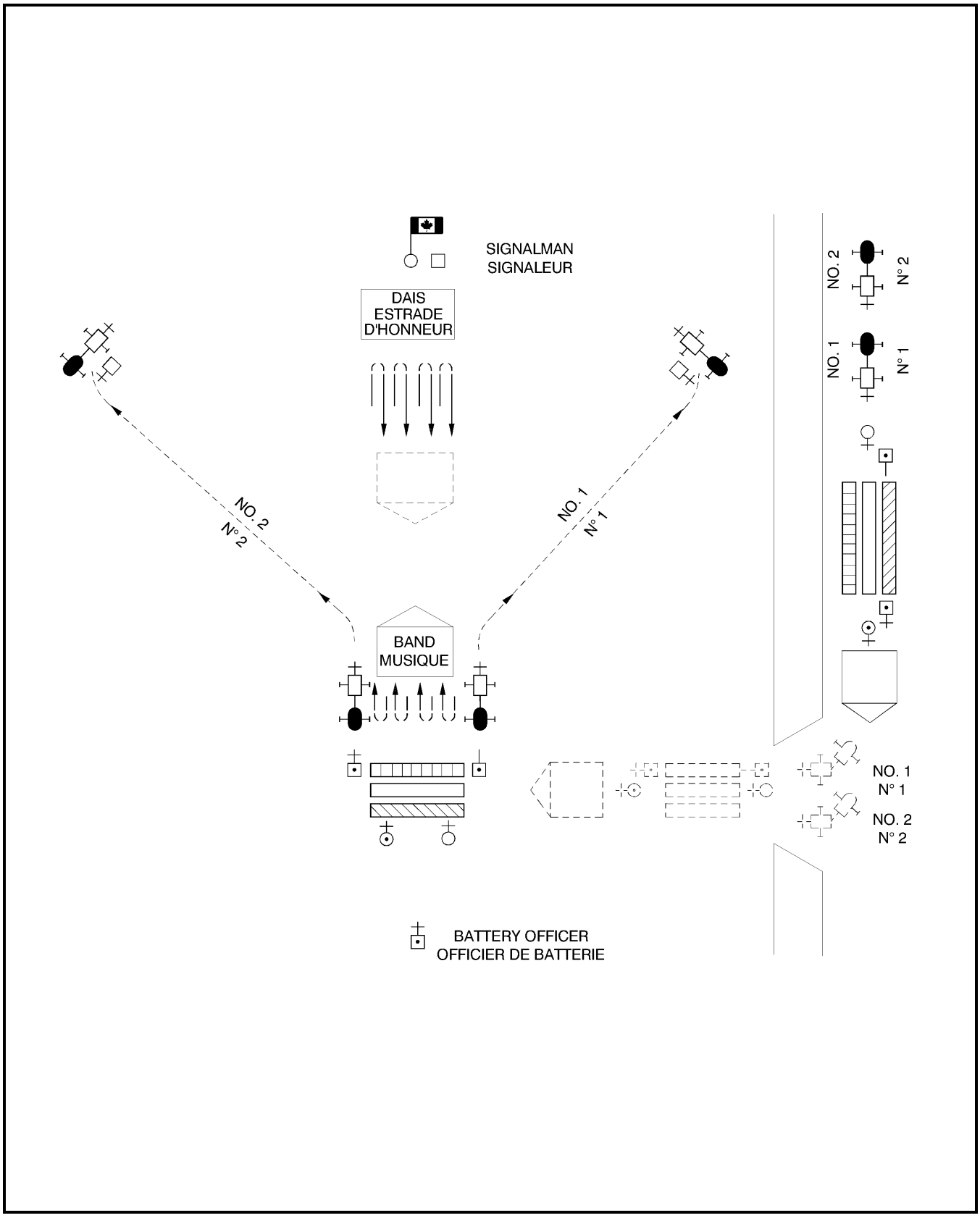

Figure 12-4-1 Sunset Ceremony – Phase 1: The March On
Figure 12-4-1 Cérémonie du coucher du soleil – Étape 1 : l'arrivée sur le terrain

PHASE 1: THE MARCH ON

13. As the time approaches for units to march onto the parade ground, the bands, guard and gun crews shall be ordered to attention and the guard shall be ordered to shoulder arms. At the appointed time, the brass-reed band shall play a musical fanfare. Upon completion of the fanfare, the guard commander shall order GUARD, BANDS AND GUN CREWS, BY THE RIGHT (LEFT), QUICK – MARCH.

14. Just before or immediately after wheeling into the parade ground entrance, depending upon the direction of their approach to the parade ground, the guides will position themselves so that they are one pace in front and one pace in rear of the rear rank.

15. Upon wheeling into the entrance from the left flank of the parade ground, the No. 2 Gun Crew shall step out until they reach a position three paces to the left of No. 1 Gun Crew, when they shall resume a normal pace (see Figure 12-4-1).

16. After entering the parade ground, the bands shall lead the procession by the most direct route to where the guard is required to halt. At this position, the band shall wheel right and proceed directly towards the dais. They will countermarch in front of the dais, proceed back towards the guard, countermarch once again in front of the guard and halt.

17. On reaching their designated position in front of the dais, the guard shall mark time and, on the bass drummer's signal, halt, turn to face the dais, and dress by the centre, observing a standard pause between all movements. On a signal from the front rank man of the centre file, each division shall turn their head and eyes to the front in succession from the centre.

18. After halting and observing a standard pause, the guard commander shall step off and position himself three paces to the rear of the third file from the left. Similarly, and in time with the guard commander, the guard officer shall position himself three paces in rear of the third file from the right.

ÉTAPE 1 : ARRIVÉE SUR LE TERRAIN

13. Quelques instants avant que les troupes se rendent sur le terrain de rassemblement, le commandant donne aux musiques, à la garde et aux détachements d'artillerie l'ordre de se mettre au garde-à-vous et donne à la garde l'ordre de mettre l'arme à l'épaule. À l'heure prévue, l'harmonie sonne une fanfare, après quoi le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, MUSIQUES ET DÉTACHEMENTS D'ARTILLERIE, PAR LA DROITE (GAUCHE), PAS CADENCÉ — MARCHE ».

14. Immédiatement avant ou après avoir exécuté le mouvement de conversion qui les amène sur le terrain de rassemblement, selon la direction de l'arrivée sur le terrain, les guides vont prendre place respectivement à un pas en avant et à un pas en arrière du rang arrière.

15. Après avoir fait une conversion à son arrivée sur le terrain de rassemblement, le détachement d'artillerie n° 2 s'avance au pas de gymnastique jusqu'à ce qu'il soit en position à trois pas sur la gauche du détachement n° 1, puis continue à marcher au pas cadencé (voir figure 12-4-1).

16. Arrivées sur le terrain de rassemblement, les musiques s'avancent par le plus court chemin en tête du défilé en direction de l'endroit où la garde doit s'arrêter. Arrivées au centre de la ligne, les musiques font une conversion à droite et s'avancent en direction de l'estrade d'honneur. Elles exécutent une contre-marche en face de l'estrade d'honneur, puis se dirigent de nouveau vers la garde, exécutent une seconde contre-marche devant la garde et s'arrêtent.

17. Lorsqu'elle atteint la position prévue face à l'estrade d'honneur, la garde marque le pas et, au signal donné par la joueur de grosse caisse, s'arrête, tourne de façon à faire face à l'estrade d'honneur et s'aligne par le centre, faisant une pause réglementaire entre les différents mouvements. Au signal donné par la personne du rang avant de la file du centre, les militaires de chaque section tournent successivement la tête et les yeux vers l'avant en commençant par le centre.

18. Après s'être arrêté et avoir fait une pause réglementaire, le commandant de la garde s'avance et prend place à trois pas en arrière de la troisième file de gauche. En même temps, réglant ses mouvements sur ceux du commandant de la garde, l'officier de la garde va prendre place à trois pas en arrière de la troisième file de droite.

19. Approaching the guard, both gun crews shall wheel half right, proceeding on a route which will bring them to a position in front of the guard. Upon reaching a position in front and on the right of the guard, they shall wheel half left to parallel the front rank of the guard and, upon reaching a position opposite the centre of the right division of the guard, the No. 1 Gun Crew shall wheel right, stepping short. The No. 2 Gun Crew shall proceed to a position opposite the centre of the left division of the guard and wheel right. When the No. 2 Gun Crew arrives in line with the No. 1 Gun Crew, the No. 1 Gun Crew shall resume a normal pace. Upon reaching a position halfway between the guard and the dais, the No. 1 Gun Crew shall wheel half right and the No. 2 Gun Crew half left. Both crews shall continue to their respective corners of the parade ground, wheel the guns into the previously determined position for firing, mark time and on the bass drummer's signal, HALT.

19. Au moment d'atteindre la garde, les deux détachements d'artillerie font une demi conversion vers la droite de façon à dépasser le front de la garde et, arrivés en avant et à la droite de la garde, ils font une demi conversion vers la gauche de façon à être parallèles avec le rang avant de celle-ci; au moment où les deux détachements se trouvent en ligne avec la moitié de la section droite de la garde, le détachement d'artillerie n° 1 fait une conversion à droite tout en raccourcissant le pas. Le détachement n° 2 continue jusqu'à ce qu'il soit en ligne avec le centre de la section de gauche de la garde et fait une conversion à droite. Lorsque les deux détachements d'artillerie sont en ligne, le détachement n° 1 reprend le pas cadencé. Arrivé à mi-chemin entre la garde et l'estrade d'honneur, le détachement n° 1 fait une demi conversion vers la droite et le détachement n° 2 en fait une vers la gauche. Les deux détachements continuent d'avancer jusqu'à ce qu'ils atteignent la position qui leur est assignée aux coins du terrain de rassemblement, font une conversion vers leurs positions de tir, marquent le pas et s'arrêtent au signal donné par le joueur de grosse caisse.

20. As the gun crews wheel half right and half left towards their respective corners of the parade ground, the battery officer shall move to his position in centre rear of the guard, at a predetermined distance. The battery officer shall be positioned where both crews can view his visual signals (see Section 5, paragraph 30).

20. Au moment où les détachements d'artillerie font une demi conversion vers la droite et vers la gauche pour se diriger vers leurs positions aux coins du terrain de rassemblement, l'officier de batterie doit prendre place à son poste, à l'arrière de la garde et centré sur celle-ci, d'où ses signaux peuvent être vus par les deux détachements (voir le paragraphe 30 de la section 5).

PHASE 2: BEATING RETREAT AND TATTOO

ÉTAPE 2 : LA RETRAITE ET LE TATTOO

21. When the bands halt, one of the guns shall fire "The Evening Gun" as the signal to commence the Tattoo.

21. Lorsque les musiques s'arrêtent, un des canons tire « le coup de canon de la retraite » pour indiquer que le moment est venu de commencer le tattoo.

22. The drum major and the drum section of the bugle band step off in quick time, advance 10 paces and countermarch (see Figure 12-4-2). They march back through the bands, breaking into the slow march. When the drum major and drummers have passed through the bands, they countermarch once again and break into the quick march.

22. Le tambour-major et la section de tambours du corps de clairons se mettent à marcher au pas cadencé, avancent de 10 pas et exécutent une contre-marche (voir figure 12-4-2). Ils traversent les rangs des corps de musique, changeant de cadence pour adopter le pas ralenti. Lorsque le tambour-major et les tambours ont traversé les rangs des corps de musique, ils exécutent une seconde contre-marche et reprennent le pas cadencé.

23. After the drummers break into the quick march, the bugle section of the bugle band step off, arriving in line in front of the drummers and one pace in front of the drum major. At a given signal, the drum major, drummers and buglers halt. The buglers observe a standard pause, incline inwards and play "First Post" (see Figure 12-4-3).

23. Dès que les tambours commencent à battre au pas cadencé, la section du corps de clairons se met à marcher, s'avance en ligne pour aller prendre place en avant des tambours et à un pas en avant du tambour-major. Au signal approprié, le tambour-major, les tambours et les clairons s'arrêtent. Les clairons font une pause réglementaire, obliquent vers l'intérieur et jouent « le premier appel » (voir figure 12-4-3).

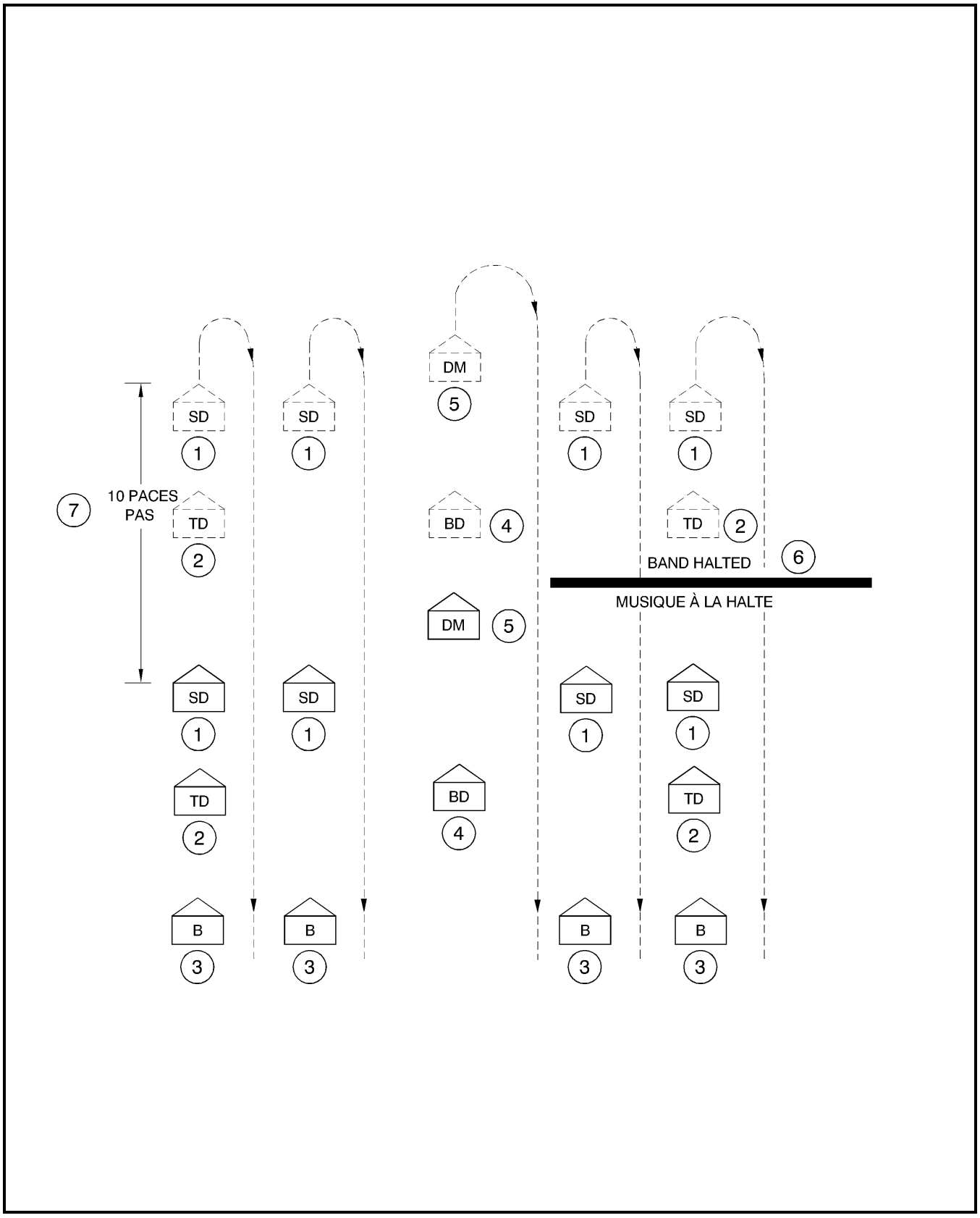

Figure 12-4-2 Sunset Ceremony – Phase 2: The Drums
Figure 12-4-2 Cérémonie du coucher du soleil – Étape 2 : Les tambours

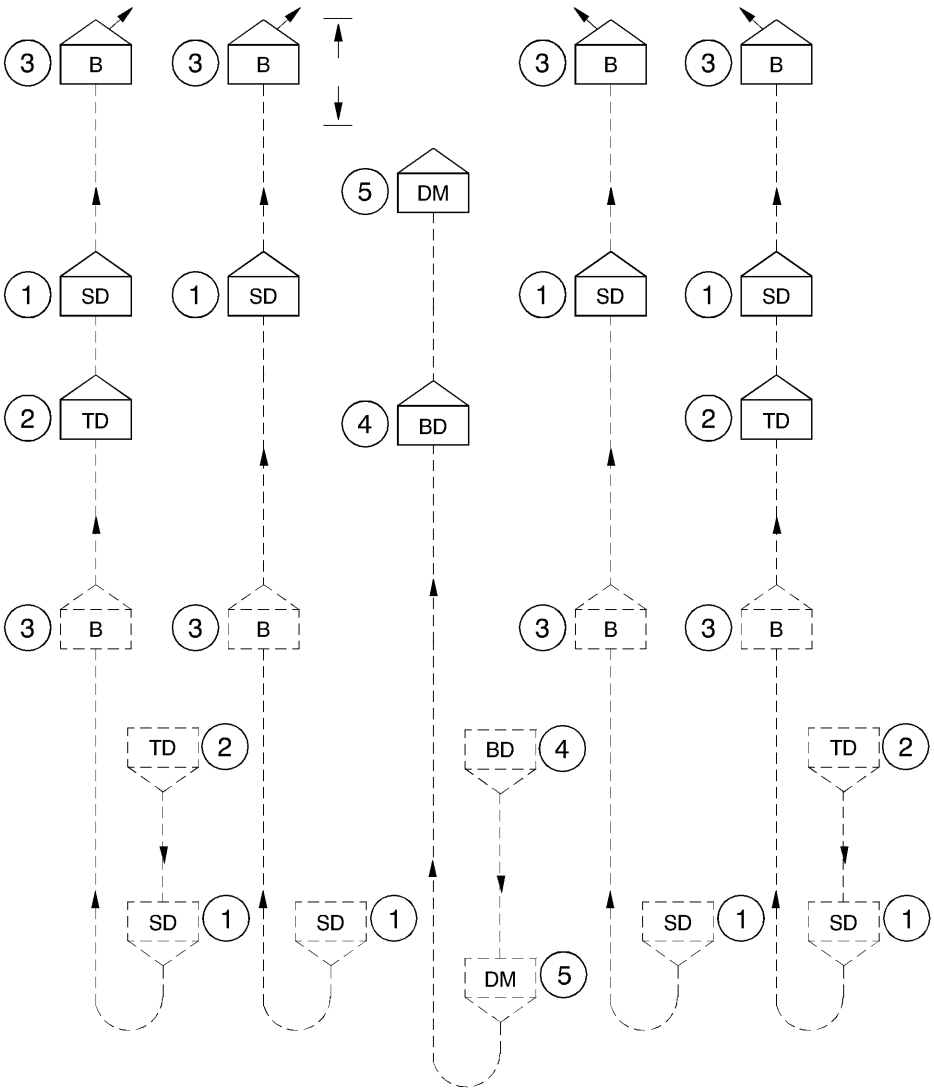

Figure 12-4-3 Sunset Ceremony – Phase 2: The Buglers
Figure 12-4-3 Cérémonie du coucher du soleil – Étape 2 : Les clairons

PHASE 3: THE MARCH PAST

24. On completion of the “First Post”, the guard commander orders GUARD, MOVE TO THE LEFT IN THREES, LEFT – TURN; and GUARD AND BAND, QUICK – MARCH.

ÉTAPE 3 : DÉFILÉ

24. Dès que « le premier appel » est terminé, le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, VERS LA GAUCHE, EN COLONNE PAR TROIS, À GAUCHE, TOUR — NEZ »; et « GARDE ET MUSIQUE, PAS CADENCÉ — MARCHE ».

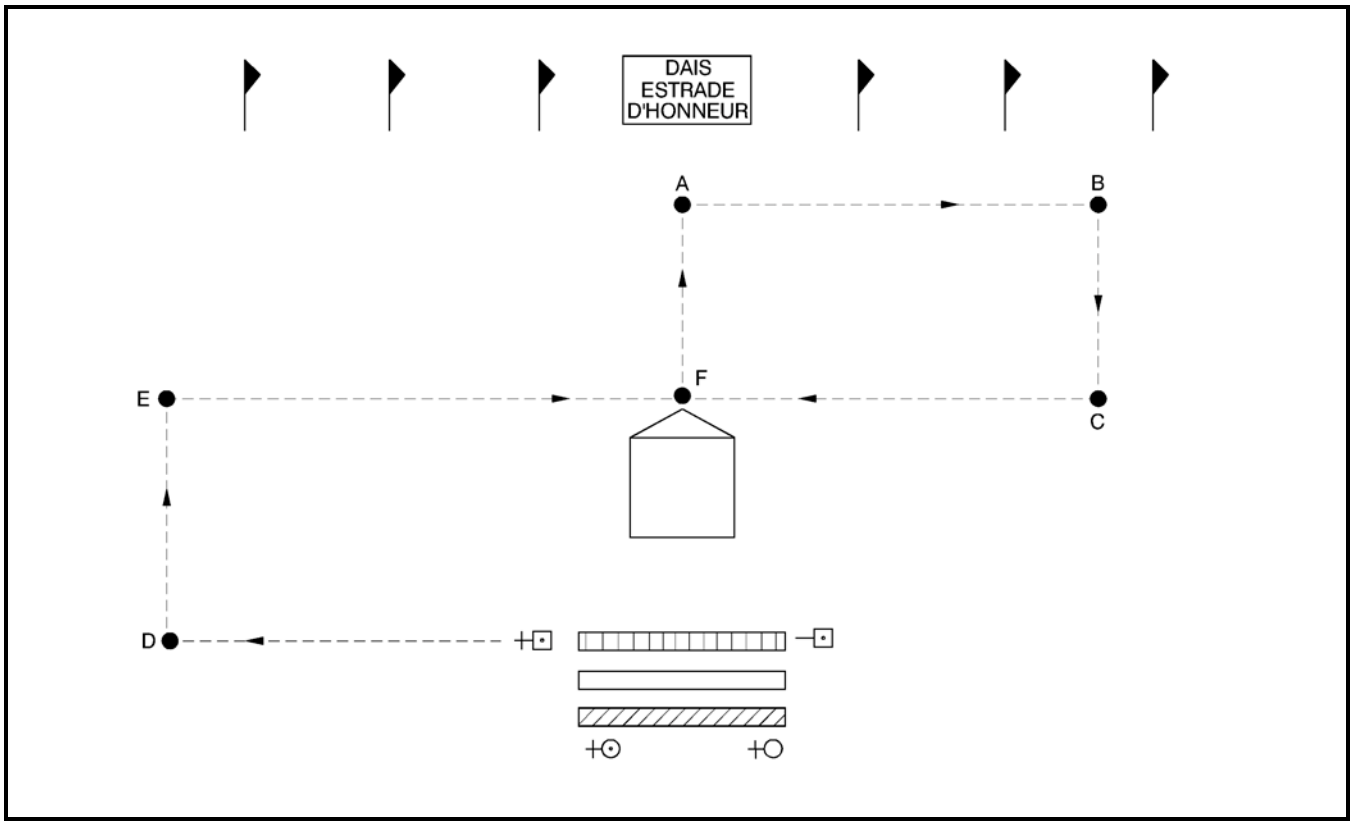

Figure 12-4-4 Sunset Ceremony – Phase 3-1
Figure 12-4-4 Cérémonie du coucher du soleil – Étape 3-1

25. The guard and band step off together, the buglers countermarching to resume their original position within the band. The band proceeds directly toward the dais (Figure 12-4-4) to Point A, where it wheels right, marches to Point B and again wheels right. Upon reaching Point C, the band shall wheel right and proceed directly toward the guard. Concurrently, the guard shall march to Point D, wheel right and proceed to Point E. As the guard wheels at Point D, the guides shall assume positions one pace in front and one pace in rear of the left rank. At Point E, the guard wheels right to march through the ranks of the band at Point F.

25. La garde et la musique se mettent à marcher en même temps, les clairons exécutant une contre-marche de façon à reprendre leur position initiale dans les rangs de la musique. La musique s’avance vers l’estrade d’honneur (figure 12-4-4) jusqu’au point A où elle fait une conversion à droite, se dirigeant ensuite vers le point B et faisant une conversion de nouveau vers la droite. Arrivée au point C, la musique fait une conversion à droite et se dirige directement vers la garde. Au même moment, la garde marche vers le point D, fait une conversion à droite, puis se dirige vers le point E. Au moment où la garde exécute sa conversion au point D, les guides prennent place respectivement un pas en avant et un pas en arrière du rang arrière. Arrivée au point E, la garde fait une conversion à droite pour aller traverser les rangs de la musique au point F.

26. The distance along the route A, B, C, F, at Figure 12-4-4 must be equal to the distance marched by the guard along route D, E, F, so that the guard will pass through the ranks of the band directly in front of the dais.

27. After the guard has passed through the band, the band shall countermarch and follow the route of the guard. At Point C, the guard shall wheel left and proceed to the march past line. As the right guide reaches the march past line, the guard commander shall order GUARD, ADVANCE, LEFT – TURN, and after completing the turn, BY THE – RIGHT. The band wheels left at the march past line, dressing on the centre of the guard.

28. Upon reaching Flag C (Figure 12-4-5, see also Figure 9-2-1 for the standard points along the march past line) the guard commander shall order GUARD, EYES – RIGHT, and when the guard has cleared Flag D, GUARD, EYES – FRONT.

29. On completion of the march past and on arriving at Flag F, the guard commander shall order GUARD, MOVE TO THE RIGHT IN COLUMN OF THREES, RIGHT – TURN; LEFT – WHEEL; and LEFT – WHEEL. When in line with its original position, the guard shall wheel left and march to its original position, where the guard commander shall order GUARD – HALT; and GUARD, ADVANCE, LEFT – TURN. On completion of the turn, the guard shall dress automatically towards the centre, with the head and eyes turned to the front as detailed in paragraph 17. The band takes up a position in rear of the guard facing the dais.

PHASE 4: SECTION DRILL

30. From his position within the band, the side drummer shall give a drum roll which will be followed by a single beat of the bass drum.

26. La longueur de l'itinéraire illustrée par les points A, B, C et F à la figure 12-4-4 doit être équivalente à la distance couverte par la garde depuis le point D jusqu'au point E et au point F, de façon à ce que le garde traverse les rangs de la musique directement en face de l'estrade d'honneur.

27. Après que la garde a traversé les rangs de la musique, celle-ci exécute une contre-marche et emboîte le pas derrière la garde. Arrivée au point C, la garde fait une conversion vers la gauche et se dirige vers la ligne de défilé. Au moment où le guide de droite atteint la ligne de défilé, le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ » et, après que la garde a tourné, le commandement « PAR LA — DROITE ». La musique fait une conversion à gauche lorsqu'elle atteint la ligne de défilé, s'alignant sur le centre de la garde.

28. Lorsque la garde atteint le fanion C (figure 12-4-5, voir aussi la figure 9-2-1 décrivant les points réglementaires le long de la ligne de défilé), le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, TÊTE À — DROITE » et, lorsque l'arrière de la garde a dépassé le fanion D, le commandement « GARDE — FIXE ».

29. Lorsque le défilé est terminé et lorsqu'il atteint le fanion F, le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, VERS LA DROITE, EN COLONNE PAR TROIS, À DROITE, TOUR — NEZ »; « VERS LA GAUCHE — GAUCHE »; et « VERS LA GAUCHE — GAUCHE ». Lorsqu'elle se trouve en ligne avec sa position initiale, la garde fait une conversion vers la gauche et retourne prendre place à sa position initiale; le commandant de la garde donne alors les commandements « GARDE — HALTE »; et « GARDE, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ ». Après avoir tourné, les membres de la garde s'alignent automatiquement par le centre, la tête et les yeux tournés vers l'avant de la façon décrite au paragraphe 17. La musique prend place derrière la garde, face à l'estrade d'honneur.

ÉTAPE 4 : LES MANŒUVRES DE SECTIONS

30. Tout en demeurant dans les rangs de la musique, le joueur de caisse claire bat un roulement qui est suivi d'un seul coup de grosse caisse.

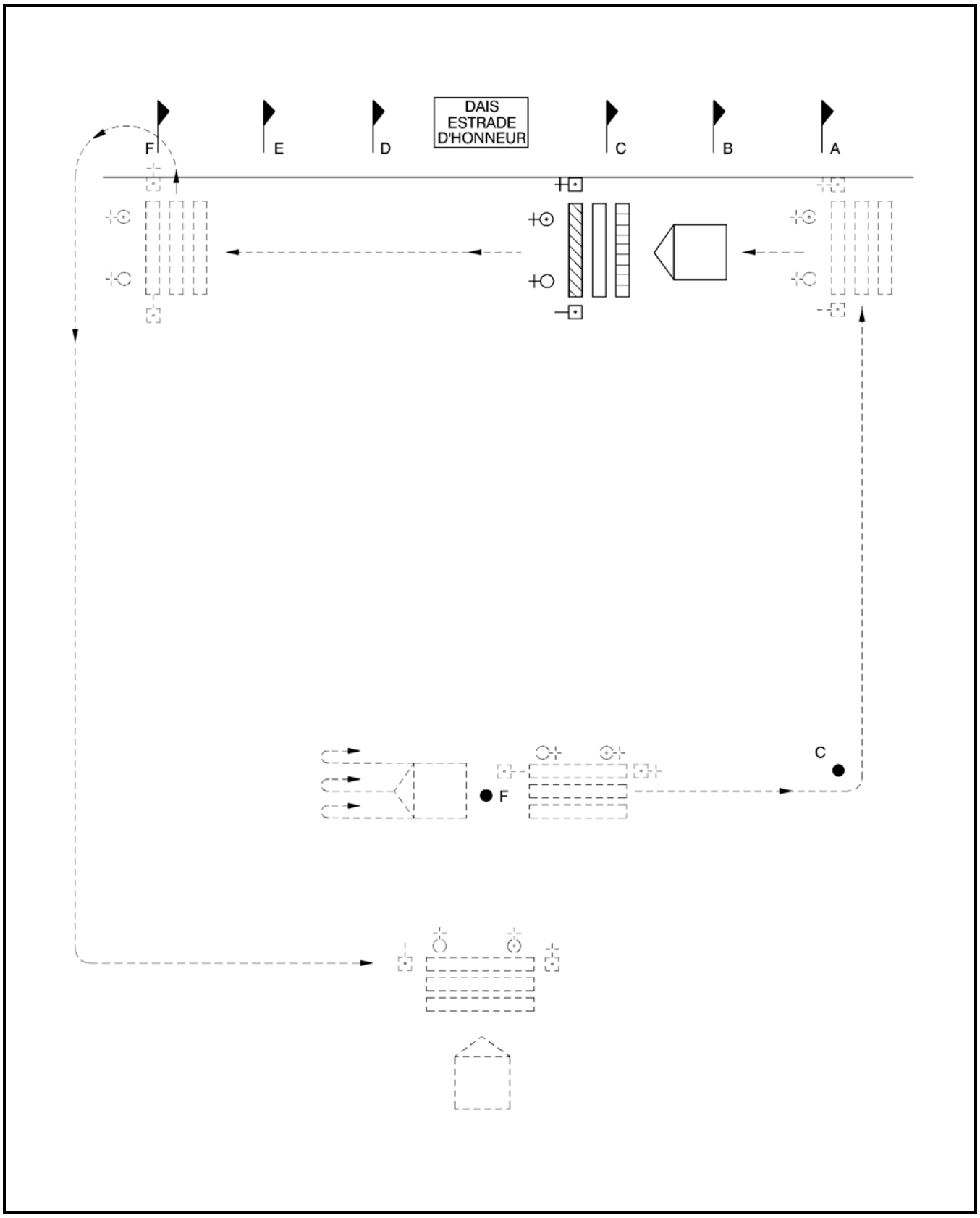

Figure 12-4-5 Sunset Ceremony – Phase 3-2
Figure 12-4-5 Cérémonie du coucher du soleil – Étape 3-2

31. Acting on the single beat of the bass drum, the guard shall form two divisions, the right division turning right and the left division turning left. After completing the turn and observing a standard pause, both divisions step off together in quick time and march 20 paces. On the twentieth pace, both divisions turn to face the dais, the left division commencing their right turn with the right foot forward and on the ground. As both divisions turn, they shall mark time four paces, commencing with the first left foot pace after turning. During the four mark time paces, both divisions will form two ranks. This is accomplished by the centre rank taking a half pace left on the first mark time pace, the odd numbers then taking two half paces forward while the even numbers take two half paces back on the second and third mark time paces. The whole of both divisions complete the fourth mark time pace with the right foot and step off together in quick time on the fifth pace (left foot). Both divisions then will advance toward the dais in quick time for six paces before changing into slow time on the seventh pace (left foot). Both divisions continue to advance in slow time for six further paces and, on the next left foot, commence to fix bayonets at the shoulder, on the march, whilst marching a further 20 paces in slow time (see Section 5, paragraph 25). On the first left foot following the twentieth pace, both divisions change into quick time and march forward 16 additional paces, commencing four mark time paces on the first left foot following the sixteenth pace. On the completion of the fourth mark time pace, both divisions simultaneously shall turn inwards, taking two mark time paces to complete the turn. After taking two further mark time paces, both divisions march towards each other, stepping off with the left foot and, when both divisions meet in the centre, they shall halt on a bass drum signal. After halting, both divisions shall observe a standard pause, turn to face the dais, observe another standard pause and dress automatically by the centre. On a signal from the front rank man of the centre file, each file shall turn its head and eyes to the front in succession from the centre.

31. Au coup de la grosse caisse, la garde se forme en deux sections, la section de droite tournant à droite et la section de gauche tournant à gauche. Après avoir tourné et fait la pause réglementaire, les deux sections se mettent à marcher en même temps au pas cadencé et font 20 pas. Au vingtième pas, les deux sections tournent vers l'estrade d'honneur, la section de gauche amorçant son mouvement au moment où les troupes ont le pied droit en avant et au sol. Après avoir tourné, les deux sections marquent le pas pendant quatre pas, en commençant le mouvement du pied gauche après avoir tourné. Pendant qu'elles marquent le pas, les deux sections se forment sur deux rangs, le rang du centre faisant un demi-pas vers la gauche au premier pas, les nombres impairs faisant ensuite deux demi-pas vers l'avant tandis que les nombres pairs font deux demi-pas vers l'arrière lorsqu'ils marquent le pas pour la deuxième et la troisième fois. Les deux sections marquent le pas pour la quatrième fois du pied droit et se mettent à marcher ensemble au pas cadencé au cinquième pas (pied gauche). Les deux sections avancent alors de six pas en direction de l'estrade d'honneur au pas cadencé, adoptant le pas ralenti au septième pas (sur le pied gauche). Les deux sections continuent d'avancer au pas ralenti pendant six autres pas et, au prochain pas du pied gauche, les troupes commencent à mettre la baïonnette au canon en gardant l'arme à l'épaule, continuant d'avancer au pas ralenti pendant 20 autres pas (voir le paragraphe 25 de la section 5). Lorsque les troupes posent le pied gauche au sol après le vingtième pas, les deux sections adoptent le pas cadencé et avancent pendant 16 autres pas, marquant le pas quatre fois après avoir posé le pied gauche au sol à la suite du seizième pas. Après avoir marqué le pas quatre fois, les deux sections tournent ensemble vers l'intérieur, marquant le pas deux fois pendant l'exécution du mouvement. Après avoir marqué le pas deux autres fois, les deux sections s'approchent l'une de l'autre en partant du pied gauche et, lorsqu'elles se rencontrent au centre du terrain, s'arrêtent au signal donné par le joueur de grosse caisse. Après s'être arrêtées, les deux sections font une pause réglementaire, tournent en direction de l'estrade d'honneur, font une autre pause et s'alignent automatiquement par le centre. Au signal donné par la personne du rang avant de la file du centre, les militaires de chaque file tournent successivement la tête et les yeux vers l'avant en commençant par le centre.

32. As the guard changes into quick time after fixing bayonets, the band will step off in quick time and move straight forward towards the dais, coming to a halt on the drum major's signal, in rear of the rejoined guard.

32. Au moment où la garde adopte le pas cadencé après avoir fixé la baïonnette au canon, la musique se met à marcher au pas cadencé et s'avance en direction de l'estrade d'honneur, s'arrêtant au signal donné par le tambour-major derrière les deux sections réunies de la garde.

PHASE 5: FEU DE JOIE

ÉTAPE 5 : FEU DE JOIE

33. The guard commander gives the orders in Table 12-4-1:

33. Le commandant de la garde donne les commandements du tableau 12-4-1 :

No. N°	Command Commandement	Action Exécution
1	GUARD, ORDER – ARMS « GARDE, AU PIED — ARMES »	The guard orders arms. Les membres de la garde mettent l'arme au pied.
2	GUARD, OPEN ORDER – MARCH « GARDE, OUVREZ LES RANGS — MARCHE »	The rear rank takes three half paces to the rear. Le rang arrière fait trois demi-pas vers l'arrière.
3	GUARD, SHOULDER DRESSING, RIGHT – DRESS « GARDE, ÉPAULE À ÉPAULE, PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »	The guard dresses to the right, taking up shoulder dressing intervals between files. Les membres de la garde s'alignent par la droite en conservant l'intervalle prescrit entre les rangs.
4	GUARD WILL UNFIX BAYONETS, UN – FIX « GARDE, BAÏONNETTE AU FOURREAU REMET — TEZ »	The guard unfixes bayonets. Les membres de la garde dégagent la baïonnette du canon.
5	GUARD, BAYO – NETS « GARDE, BAÏON — NETTES »	The guard sheathes bayonets. Les membres de la garde remettent la baïonnette au fourreau.
6	GUARD, ATTEN – TION « GARDE, GARDE-À — VOUS »	The guard assumes the attention position. Les membres de la garde adoptent la position du garde-à-vous.

Table 12-4-1 Preparation for the Feu de Joie
Tableau 12-4-1 Préparation du feu de joie

34. The Feu de Joie is fired as detailed in Chapter 9, Table 9-6-1, items 4 to 16 inclusive.

34. Le tir du feu de joie s'exécute de la façon décrite au chapitre 9, tableau 9-6-1, n° 4 à 16.

PHASE 6: THE EVENING HYMN

ÉTAPE 6 : L'HYMNE DU SOIR

35. After completion of the Feu de Joie, the guard shall be stood at ease.

35. Après avoir exécuté le feu de joie, les membres de la garde reçoivent l'ordre d'adopter la position en place repos.

36. The brass-reed band plays an appropriate evening hymn.

37. On completion of the hymn, the guard commander orders GUARD, ATTEN – TION; GUARD WILL FIX BAYONETS – FIX; GUARD, BAYONETS; and GUARD, ATTEN – TION.

PHASE 7: SUNSET

38. After the guard has assumed the attention position, the signalman, from his position at the base of the flag pole, shall report to the guard commander ONE MINUTE TO SUNSET, SIR, and then prepare to lower the National Flag.

39. The guard commander shall then order GUARD, SHOULDER – ARMS.

40. On completion of the shoulder arms, the bugler sounds “Alert” and the band commences to play the “Orchestrated Sunset”. On the seventh measure of music, the bass drummer accentuates the beat on his drum. This is the signal for the guard commander to order GUARD, GENERAL SALUTE, PRESENT – ARMS.

41. On the last movement of the present arms, the No. 1 gun commander fires one gun and the signalman commences to lower the National Flag. On completion of the “Orchestrated Sunset” the band plays the National Anthem, “O Canada” (see also Chapter 7 to A-AD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF). The signalman shall time the lowering of the National Flag so that it is completed on the last note of the “Orchestrated Sunset”.

PHASE 8: THE MARCH OFF

42. At the conclusion of the Anthem, the guard commander orders GUARD, SHOULDER – ARMS.

43. On the last movement of the shoulder, the battery officer fires both guns. The bugler sounds “Carry On”.

36. L’harmonie joue alors un hymne du soir approprié.

37. Lorsque l’hymne est terminé, le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, GARDE-À — VOUS »; « GARDE, BAÏONNETTES AU CANON, FI — XEZ »; « GARDE, BAÏON — NETTES »; et « GARDE, GARDE-À — VOUS ».

ÉTAPE 7 : LE COUCHER DU SOLEIL

38. Dès que la garde est au garde-à-vous, le signaleur, qui est en position au pied du mât, fait rapport au commandant de la garde comme suit : « LE SOLEIL SE COUCHERA DANS UNE MINUTE, MONSIEUR », puis se prépare à abaisser le Drapeau du Canada.

39. Le commandant de la garde donne alors le commandement « GARDE, À L’ÉPAULE — ARMES ».

40. Dès que les troupes ont mis l’arme à l’épaule, le clairon sonne « l’alerte » et la musique commence à jouer « l’hymne du coucher du soleil ». À la septième mesure, le joueur de grosse caisse accentue les coups de tambour et, à ce signal, le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, SALUT GÉNÉRAL, PRÉSENTEZ — ARMES ».

41. Au dernier mouvement du « présentez armes », le chef de pièces n° 1 tire un premier coup de canon et le signaleur commence à abaisser le Drapeau. Lorsque l’hymne est terminé, la musique joue le « Ô Canada » (voir le chapitre 7 de l’A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC). Le signaleur doit régler la vitesse de ses mouvements de façon à ce que le drapeau du Canada soit complètement descendu au moment où retentit la dernière note de « l’hymne du coucher du soleil ».

ÉTAPE 8 : LE DÉPART DES TROUPES

42. Après le « Ô Canada », le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, À L’ÉPAULE — ARMES ».

43. Au moment où le mouvement se termine, l’officier de batterie fait tirer les deux canons. Le clairon donne le signal de continuer.

44. The guard commander orders GUARD, CLOSE ORDER – MARCH; and GUARD, REFORM THREE – RANKS.

45. On the command CLOSE ORDER – MARCH, the gun crews limber up and form the order of march (see Annex A).

46. The guard commander then orders GUARD, MOVE TO THE RIGHT IN THREES, RIGHT – TURN, and GUARD, BANDS AND GUN CREWS, QUICK – MARCH. The procession shall move off the parade ground in the following order of march: the guard, the bands, No. 1 and No. 2 Gun Crews, one behind the other. They shall march to the dispersal area, where the guard shall unfix bayonets prior to the units being dismissed.

44. Le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, FERMEZ LES RANGS — MARCHE »; et « GARDE, SUR TROIS RANGS, REFOR — MEZ ».

45. Au commandement « FERMEZ LES RANGS — MARCHE », les détachements d'artillerie amènent les avant-trains et adoptent l'ordre de marche (voir l'annexe A).

46. Le commandant de la garde donne alors les commandements « GARDE, VERS LA DROITE, EN COLONNE PAR TROIS, À DROITE, TOUR — NEZ » et « GARDE, MUSIQUES ET DÉTACHEMENTS D'ARTILLERIE, PAS CADENCÉ — MARCHE ». Les troupes quittent le terrain de rassemblement dans l'ordre suivant : la garde, les musiques et les détachements d'artillerie n° 1 et n° 2 en file. Les troupes se rendent à la zone de dispersion, où les membres de la garde reçoivent l'ordre de remettre la baïonnette au fourreau avant que les troupes ne rompent les rangs.

SECTION 5

THE CEREMONY OF THE FLAGS

INTRODUCTION

1. The Ceremony of the Flag is a display originally developed by the Royal Canadian Navy out of the Sunset Ceremony after the introduction of the Canadian National Flag in 1965. Because of this origin, naval ranks and appointments are used in this section, with equivalents noted in paragraph 11.

2. The theme of the ceremony is distinctively Canadian. The National Flag of Canada, the flags of each province and territory are paraded together.

3. The ceremony is designed to be held during the day or at sunset; in the latter case, an additional phase is completed.

GENERAL

4. The ideal parade area should be 60 by 120 metres. The minimum requirement to perform the ceremony is 30 by 60 metres.

5. Units participating in the ceremony shall form in an assembly area removed from the view of spectators situated around the parade ground. They shall form up in the following order of march: the band, the guard, and the No. 1 and No. 2 Gun Crews, one behind the other. The national and provincial/territorial flags shall be positioned at a six-pace interval abreast of the left flank of the guard, in the following order from front to rear:

a. Nunavut Territory;

b. Yukon Territory;

c. the Province of Alberta;

d. the Province of Prince Edward Island;

e. the Province of Manitoba;

f. the Province of Nova Scotia;

g. the Province of Ontario;

SECTION 5

CÉRÉMONIE DES DRAPEAUX

INTRODUCTION

1. La cérémonie des drapeaux a été élaborée à l'origine par la Marine royale canadienne à partir de la cérémonie du coucher du soleil, après l'adoption du drapeau du Canada en 1965. En raison de l'origine de la cérémonie, on utilisera les grades et les postes de la Marine dans cette section; les équivalences sont indiquées au paragraphe 11.

2. La cérémonie a un caractère authentiquement canadien. Le drapeau du Canada, les drapeaux de chacune des provinces et des territoires défilent ensemble.

3. La cérémonie est conçue pour être exécutée pendant le jour ou au coucher du soleil; dans ce dernier cas, on ajoute une étape.

GÉNÉRALITÉS

4. Idéalement, les dimensions du terrain de rassemblement pour cette cérémonie devraient être de 60 mètres sur 120 mètres. Au minimum, le terrain doit mesurer 30 mètres sur 60 mètres.

5. Les unités qui prennent part à la cérémonie se forment dans un endroit situé à l'écart des spectateurs qui prennent place autour du terrain de rassemblement. Les unités se forment selon l'ordre de marche suivant : la musique, la garde, le détachement d'artillerie n° 1 suivi du détachement n° 2. Le drapeau du Canada et les drapeaux des provinces et des territoires prennent place à intervalle de six pas sur le flanc gauche de la garde et dans l'ordre suivant de l'avant vers l'arrière :

a. le Territoire du Nunavut;

b. le Territoire du Yukon;

c. la province d'Alberta;

d. la province de l'Île-du-Prince-Édouard;

e. la province du Manitoba;

f. la province de la Nouvelle-Écosse;

g. la province d'Ontario;

h. the senior escort to the National Flag;

i. the National Flag of Canada;

j. the junior escort to the National Flag;

k. the Province of Quebec;

l. the Province of New Brunswick;

m. the Province of British Columbia;

n. the Province of Saskatchewan;

o. the Province of Newfoundland; and

p. The Northwest Territories.

6. Prior to marching onto the parade ground, the guard shall be numbered in two divisions so that centre rank personnel of each division knows the direction in which to move in order to form two ranks in Phase 2 of the ceremony. The centre file shall also be identified so that guard members know the file on which to dress when required to dress by the centre.

7. The guard shall march on in column of route, the guard commander positioning himself two paces in front and the guard officer, two paces in rear of the centre file.

8. It is preferable that the entrance to the parade ground be situated to the left of the dais (when facing the dais). Should the entrance be situated to the right of the dais, the guard shall be marched on in reverse order, i.e., left flank leading, so that it will be positioned properly when halted.

9. The positioning of the guns and the direction of fire must be determined prior to the ceremony, bearing in mind the proximity of spectators, guard and band.

10. In order to facilitate the precision and exactness that this ceremony requires, the parade ground should be suitably marked to indicate where the guard and band will perform movements on the march.

h. le membre le plus haut en grade de l'escorte du drapeau du Canada;

i. le drapeau du Canada;

j. le deuxième membre le plus haut en grade de l'escorte du drapeau du Canada;

k. la province de Québec;

l. la province du Nouveau-Brunswick;

m. la province de la Colombie-Britannique;

n. la province de la Saskatchewan;

o. la province de Terre-Neuve; et

p. les Territoires du Nord-Ouest.

6. Avant de se rendre sur le terrain de rassemblement, les membres de la garde se numérotent en deux sections afin que les militaires du rang du centre de chaque section sachent dans quelle direction ils doivent se déplacer lorsque la garde se formera sur deux rangs au cours de la 2e étape de la cérémonie. On désigne également la file du centre comme file sur laquelle la garde doit s'aligner lorsque les troupes s'alignent par le centre.

7. La garde se déplace en colonne de route, le commandant prenant place à deux pas en avant de la file du centre et l'officier de la garde, à deux pas derrière celle-ci.

8. Il est préférable que les troupes arrivent sur le terrain de rassemblement par le côté gauche (lorsqu'on fait face à l'estrade d'honneur). Si l'arrivée doit se faire du côté droit, l'ordre de marche de la garde doit être inversé, le flanc gauche agissant alors comme flanc de direction, de façon à ce que la garde occupe la bonne position lorsqu'elle s'arrête.

9. On doit déterminer l'emplacement des canons et la direction de leur tir avant la cérémonie en tenant compte de la proximité des spectateurs, de la garde et de la musique.

10. Afin d'assurer le degré de précision et de coordination qu'exige une telle cérémonie, les endroits où la garde et la musique sont appelées à exécuter leurs évolutions doivent être indiqués à l'avance sur le terrain de rassemblement.

PERSONNEL

11. The personnel required to perform the ceremony are:

a. Guard Commander – lieutenant (N) (captain);

b. Guard Officer – sub-lieutenant (N) (lieutenant);

c. National Flag Bearer – sub-lieutenant (N) (lieutenant);

d. Battery Officer – chief petty officer, second class (master warrant officer);

e. Guides – two petty officers, first class (warrant officers);

f. National Flag Escort – two leading seaman/able seaman (corporals/privates);

g. Gun Commanders – two petty officers, second class (sergeants);

h. Provincial and Territorial Flag Bearers – 13 petty officers, second class (sergeants);

i. Guard – 48 leading seaman/able seaman (corporals/privates);

j. Gun Crews – maximum 32 per gun and minimum 20 per gun (if guns are in position throughout the ceremony, five members per gun are required as a firing party);

k. Bands – one brass-reed band or one bugle band; and

l. Signalman – one able seaman (private) (if ceremony is performed at sunset).

SEQUENCE OF THE CEREMONY OF THE FLAGS

12. The Ceremony of the Flags is divided into six phases as follows:

a. Phase 1, The March On;

b. Phase 2, Section Drill;

LA COMPOSITION DU DÉTACHEMENT

11. Le détachement nécessaire à la cérémonie comprend :

a. le commandant de la garde – un capitaine de vaisseau (capitaine);

b. le lieutenant de la garde – un sous-lieutenant(M) (lieutenant);

c. le porte-drapeau du drapeau du Canada – un sous-lieutenant(M) (lieutenant);

d. l'officier de batterie – un premier maître de 2e classe (adjudant-maître);

e. les guides – deux maîtres de 1re classe (adjudants);

f. la garde du drapeau du Canada – deux matelots de 1re et de 2e classes (caporaux ou soldats);

g. les chefs de pièces – deux maîtres de 2e classe (sergents);

h. les porte-drapeaux des drapeaux des provinces et des territoires – 13 maîtres de 2e classe (sergents);

i. la garde – 48 matelots de 1re et de 2e classes (caporaux ou soldats);

j. les servants de pièces – pas plus de 32 et pas moins de 20 par canon (si les canons doivent demeurer en place tout au long de la cérémonie, les pelotons de tir doivent comprendre cinq militaires chacun);

k. les musiciens – une harmonie ou un corps de clairons; et

l. le signaleur – un matelot de 2e classe (soldat) (si la cérémonie a lieu au coucher du soleil).

DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE DES DRAPEAUX

12. La cérémonie des drapeaux se déroule comme suit :

a. étape 1, l'arrivée sur le terrain;

b. étape 2, les manœuvres de sections;

c. Phase 3, Feu de Joie;

d. Phase 4, Salute to the Flags;

e. Phase 5, The March Past; and

f. Phase 6, Sunset (if appropriate).

PHASE 1: THE MARCH ON

13. As the time approaches to march onto the parade ground, the band, guard, flag bearers and gun crews shall be ordered to attention and the guard shall be ordered to shoulder arms. At the appointed time, the band shall play a musical fanfare. Upon completion of the fanfare, the guard commander shall order GUARD, BAND, FLAG BEARERS AND GUN CREWS, BY THE LEFT (RIGHT), QUICK – MARCH.

14. Throughout the ceremony, the guides shall position themselves on the directing flank, changing position as required just before or immediately after wheeling.

15. Upon wheeling into the entrance of the parade ground, the No. 2 Gun Crew shall step out until they reach a position three paces to the left of No. 1 Gun Crew, when they shall resume a normal pace.

16. After entering the parade ground, the band shall lead the procession by the most direct route to where the guard and flag bearers are required to halt. At this position, the band shall wheel left and proceed directly towards the dais. At the march past line the band will wheel right and proceed to Flag B where they shall change into slow time, immediately countermarch and proceed along the march past line to Flag E, with the drum major and band director saluting the reviewing officer or dignitary as they pass. At Flag E, the band shall change into quick time and immediately countermarch, proceeding back on the march past line to a position in front of the dais where the band shall wheel right. Nearing the flag bearers, the band shall countermarch and halt in a position in front and centre of the flag bearers (see Figure 12-5-1).

c. étape 3, le feu de joie;

d. étape 4, le salut aux drapeaux;

e. étape 5, le défilé; et

f. étape 6, le coucher du soleil (s'il y a lieu).

ÉTAPE 1 : L'ARRIVÉE SUR LE TERRAIN

13. Quelques instants avant que les troupes se rendent sur le terrain de rassemblement, le commandant donne à la musique, à la garde, aux porte-drapeaux et aux détachements d'artillerie l'ordre de se mettre au garde-à-vous et donne à la garde l'ordre de mettre l'arme à l'épaule. À l'heure prévue, la musique sonne une fanfare, après quoi le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, MUSIQUE, PORTE-DRAPEAUX ET DÉTACHEMENTS D'ARTILLERIE, PAR LA GAUCHE (DROITE), PAS CADENCÉ — MARCHE ».

14. Tout au long de la cérémonie, les guides prennent place sur le flanc de direction, changeant de position selon les besoins immédiatement avant ou après l'exécution des mouvements de conversion.

15. Après avoir fait une conversion à son arrivée sur le terrain de rassemblement, le détachement d'artillerie n° 2 s'avance au pas de gymnastique jusqu'à ce qu'il soit en position à trois pas à la gauche du détachement n° 1, puis recommence à marcher au pas cadencé.

16. Arrivée sur le terrain de rassemblement, la musique s'avance par le plus court chemin en tête du défilé en direction de l'endroit où la garde et les porte-drapeaux doivent s'arrêter. Lorsqu'elle atteint cette position, la musique fait une conversion vers la gauche et s'avance en direction de l'estrade d'honneur; lorsqu'elle atteint la ligne de défilé, la musique fait une conversion vers la droite, se dirige vers le fanion B où elle change de pas pour adopter le pas ralenti, effectue immédiatement une contre-marche pour se diriger vers le fanion E en suivant la ligne de défilé. Le tambour-major et le chef de musique saluent le dignitaire lorsqu'ils passent devant l'estrade d'honneur. Arrivée au fanion E, la musique adopte de nouveau le pas cadencé et exécute immédiatement une contre-marche, avançant le long de la ligne de défilé jusqu'à ce qu'elle soit en face de l'estrade d'honneur, où elle fait une conversion à droite. Au moment où elle s'approche des porte-drapeaux, la musique exécute une contre-marche et s'arrête en avant et au centre des porte-drapeaux (voir figure 12-5-1).

17. As the guard and flag bearers enter the parade ground, the flag bearers shall maintain themselves at a six-pace interval from the left flank of the guard and in individual alignment with the appropriate file of the guard. On reaching their position in front of the dais, the guard and flag bearers shall mark time and, acting on the bass drummer's signal, halt, turn to face the dais, and dress by the centre, observing a standard pause between movements. While the guard and the remainder of the flag bearers are dressing, the National Flag and Escort shall take up a position, three paces forward and in the centre of the provincial flags (see Figure 12-5-1).

18. After ensuring that the National Flag is in position, the front rank member of the centre file of the guard will give a vocal signal and each division of the guard and flag bearers will turn their head and eyes to the front in succession from the centre.

19. After halting and observing a standard pause, the guard commander shall step off and position himself three paces in front of the third file from the right. Similarly, and in time with the guard commander, the guard officer shall position himself three paces in front of the third file from the left.

20. Approaching the guard, both gun crews shall wheel half left, proceeding on a route which will bring them to a position in front of the flag bearers. Upon reaching a position in front and on the left of the flag bearers, they shall wheel half right to parallel the flag bearers and, upon reaching a position opposite the centre of the left half of the flag bearers, the No. 2 Gun Crew shall wheel left, stepping short. The No. 1 Gun Crew shall proceed to a position opposite the centre of the right half of the flag bearers and wheel left. When the No. 1 Gun Crew arrives in line with the No. 2 Gun Crew, No. 2 Gun Crew shall resume a normal pace. Upon reaching a position half-way between the flag bearers and the dais, the No. 1 Gun Crew shall wheel half right and the No. 2 Gun Crew half left. Both crews shall continue to their respective corners of the parade ground, wheel the guns into positions previously determined for firing, mark time, and on the bass drummer's signal, HALT.

17. Lorsque la garde et les porte-drapeaux se présentent sur le terrain de rassemblement, les porte-drapeaux conservent leur position à six pas d'intervalle sur le flanc gauche de la garde en s'alignant sur la file de la garde dont ils couvrent le flanc. Lorsqu'ils atteignent leur position face à l'estrade d'honneur, la garde et les porte-drapeaux marquent le pas et, au signal donné par le joueur de grosse caisse, s'arrêtent, tournent de façon à faire face à l'estrade d'honneur et s'alignent par le centre, faisant une pause réglementaire entre les différents mouvements. Tandis que la garde et les autres porte-drapeaux s'alignent, le porte-drapeau du drapeau du Canada, accompagné de son escorte, va prendre position à trois pas en avant et au centre de la ligne des drapeaux des provinces (voir figure 12-5-1).

18. Après s'être assuré que le Drapeau national est en place, la personne du rang avant de la file du centre de la garde donne le commandement approprié et les membres de chaque section de la garde de même que les porte-drapeaux tournent successivement la tête et les yeux vers l'avant en commençant par le centre.

19. Après s'être arrêté et avoir fait une pause réglementaire, le commandant de la garde s'avance et prend place à trois pas en avant de la troisième file de droite. De la même façon, réglant ses mouvements sur ceux du commandant de la garde, l'officier de la garde prend place à trois pas en avant de la troisième file de gauche.

20. Au moment d'atteindre la garde, les deux détachements d'artillerie font une demi conversion vers la gauche de façon à dépasser la ligne des porte-drapeaux. Arrivés en avant à la gauche des porte-drapeaux, ils font une demi conversion vers la droite de façon à être parallèles avec les porte-drapeaux et, au moment où il se trouve en ligne avec la moitié de gauche des porte-drapeaux, le détachement d'artillerie n° 2 fait une conversion vers la gauche tout en raccourcissant le pas. Le détachement n° 1 continue jusqu'à ce qu'il se trouve en ligne avec le centre de la moitié de droite des porte-drapeaux et fait une conversion vers la gauche. Lorsque les deux détachements d'artillerie sont en ligne, le détachement n° 2 reprend le pas cadencé. Lorsqu'ils se trouvent à mi-chemin entre les porte-drapeaux et l'estrade d'honneur, le détachement n° 1 fait une demi conversion vers la droite et le détachement n° 2 fait une demi conversion vers la gauche. Les deux détachements continuent d'avancer jusqu'à ce qu'ils atteignent la position qui leur est assignée aux coins du terrain de rassemblement, font une conversion vers leurs positions de tir, marquent le pas et s'arrêtent au signal donné par le joueur de grosse caisse.

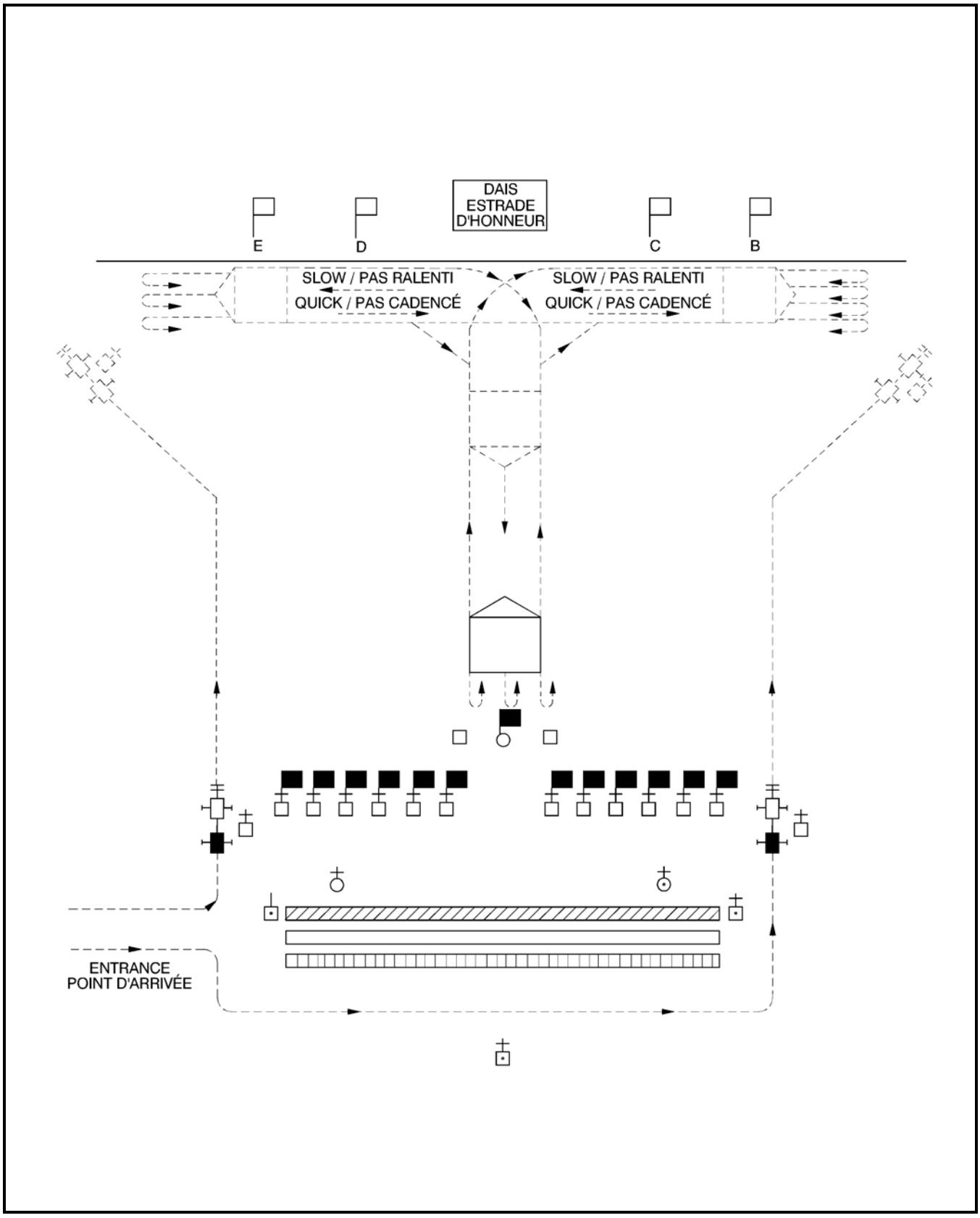

Figure 12-5-1 Ceremony of the Flags – Phase 1
Figure 12-5-1 Cérémonies des drapeaux – Étape 1

21. As the gun crews wheel half right and half left towards their respective corners of the parade ground, the battery officer shall move to his position in the centre rear of the guard, at a predetermined distance. The battery officer shall be positioned where both gun crews can view his visual signals.

PHASE 2: SECTION DRILL

22. From his position within the band, the side drummer shall give a drum roll which will be followed by a single beat of the bass drum.

23. Acting on the single beat of the pass drum, the guard shall form two divisions, the right division turning right and the left division turning left. After completing the turn and observing a standard pause, both divisions step off together in quick time and march 20 paces. On the twentieth pace, both divisions turn to face the dais, the left division commencing their right turn with the right foot forward and on the ground. As both divisions turn, they shall mark time four paces, commencing with the first left foot pace after turning. During the four mark time paces, both divisions will form two ranks; this is accomplished by the centre rank taking a half pace left on the first mark time pace, the odd numbers then taking two half paces forward while the even numbers take two half paces back on the second and third mark time paces. The whole of both divisions complete the fourth mark time pace with the right foot and step off together in quick time on the fifth pace (left foot). Both divisions then will advance toward the dais in quick time for six paces before changing into slow time on the seventh pace (left foot). Both divisions continue to advance in slow time for six further paces and, on the next left foot, commence to fix bayonets at the shoulder, on the march, whilst marching a further 20 paces in slow time (see paragraphs 22 to 24). On the first left foot following the twentieth pace, both divisions change into quick time and march forward 16 additional paces, commencing four mark time paces on the first left foot following the sixteenth pace. On the completion of the fourth mark time pace, both divisions simultaneously shall turn inwards, taking two mark time paces to complete the turn. After taking two further mark time paces, both divisions march towards each other, stepping off with the left foot and, when both divisions meet in the centre, they shall halt on a bass drum signal. After halting, both divisions shall observe a standard pause, turn to face the dais, observe another standard pause and dress

21. Au moment où les détachements d'artillerie font une demi conversion vers la droite et vers la gauche pour se diriger vers leurs positions aux coins du terrain de rassemblement, l'officier de batterie va prendre place à son poste à l'arrière de la garde et centré sur celle-ci, d'où ses signaux peuvent être vus par les deux détachements.

ÉTAPE 2 : LES MANŒUVRES DE SECTIONS

22. Sans quitter sa position dans les rangs de la musique, le joueur de caisse claire bat un roulement, puis le joueur de grosse caisse bat un seul coup.

23. Au coup de la grosse caisse, la garde se divise en deux sections, la section de droite tournant à droite et la section de gauche tournant à gauche. Après avoir tourné et avoir fait la pause réglementaire, les deux sections se mettent à marcher en même temps et font 20 pas au pas cadencé. Au vingtième pas, les deux sections tournent vers l'estrade d'honneur, la section de gauche amorçant son mouvement au moment où les troupes ont le pied droit en avant et au sol. Après avoir tourné, les deux sections marquent le pas pendant quatre pas, en commençant le mouvement du pied gauche après avoir tourné. Pendant qu'elles marquent le pas, les deux sections se forment sur deux rangs, le rang du centre faisant un demi-pas vers la gauche au premier pas, les nombres impairs faisant ensuite deux demi-pas vers l'avant tandis que les nombres pairs font deux demi-pas vers l'arrière lorsqu'ils marquent le pas pour la deuxième et la troisième fois. Les deux sections marquent le pas pour la quatrième fois du pied droit et se mettent à marcher ensemble au pas cadencé au cinquième pas (pied gauche). Les deux sections s'avancent alors en direction de l'estrade d'honneur au pas cadencé, adoptant le pas ralenti au septième pas (sur le pied gauche). Les deux sections continuent d'avancer au pas ralenti pendant six autres pas et, au prochain pas du pied gauche, les troupes commencent à mettre la baïonnette au canon en gardant l'arme à l'épaule, continuant d'avancer au pas ralenti pendant 20 autres pas (voir les paragraphes 22 à 24). Lorsque les troupes posent le pied gauche au sol après le vingtième pas, les deux sections adoptent le pas cadencé et continuent d'avancer pendant 16 pas, marquant le pas quatre fois après avoir posé le pied gauche au sol à la suite du seizième pas. Après avoir marqué le pas quatre fois, les deux sections tournent ensemble vers l'intérieur, marquant le pas deux fois pendant l'exécution du mouvement. Après avoir marqué le

automatically by the centre. On a signal from the front rank man of the centre file, each file shall turn its head and eyes to the front in succession from the centre (see Figure 12-5-2).

pas encore deux fois, les deux sections s'approchent l'une de l'autre, en partant du pied gauche, et lorsqu'elles se rencontrent au centre du terrain, s'arrêtent au signal donné par le joueur de grosse caisse. Après s'être arrêtées, les deux sections font une pause réglementaire, se tournent vers l'estrade d'honneur, font une autre pause et s'alignent automatiquement par le centre. Au signal donné par la personne du rang avant de la file du centre, les militaires de chaque file tournent successivement la tête et les yeux vers l'avant en commençant par le centre (voir figure 12-5-2).

24. The provincial flag bearers shall turn right and left with their respective divisions, carry out the same foot drill as their respective division, and maintain their position, six paces in front of the front rank of their division throughout the drill. The National Flag bearer and escorts shall stand fast until both divisions of the guard have advanced to face the dais and formed two ranks. They shall then step off with the guard, changing into slow and quick time with the guard, marking time when they have completed the 16 paces in quick time and halting with the guard on the bass drum signal. The National Flag bearer and escort shall maintain their relative position nine paces in front of the front rank of the guard (three paces in front of the provincial flag bearers) throughout the foot drill.

24. Les porte-drapeaux des drapeaux des provinces tournent vers la droite et vers la gauche en même temps que leur section et en se conformant aux mouvements de celle-ci, conservent leur position à six pas en avant du rang avant de leur division tout au cours des manœuvres. Le porte-drapeau du drapeau du Canada et son escorte demeurent immobiles jusqu'à ce que les deux sections de la garde aient pris place face à l'estrade d'honneur et se soient formées sur deux rangs. Ils commencent alors à avancer avec la garde, au pas cadencé et au pas ralenti selon le même rythme que celle-ci, marquent le pas après s'être avancés de 16 pas au pas cadencé et s'arrêtent en même temps que la garde, au signal donné par le joueur de grosse caisse. Le porte-drapeau du drapeau du Canada et son escorte demeurent à neuf pas en avant du rang avant de la garde (trois pas en avant des porte-drapeaux des drapeaux des provinces) tout au long des manœuvres de la garde.

FIXING BAYONETS ON THE MARCH

FAÇON DE METTRE LA BAÏONNETTE AU CANON EN MARCHANT

25. On the seventh pace of slow march:

25. Au septième pas de la marche au pas ralenti :

a. **One.** Grasp the bayonet handle with the left hand, with the thumb over the ring of the bayonet, the back of the hand to the body and the fingers around the handle. Rotate the scabbard counter clockwise. Hold the scabbard point upward in line with the left shoulder blade. The fingers are to be held together in an all-around grasp.

a. **Un.** Saisir la poignée de la baïonnette de la main gauche, le pouce entourant l'anneau, les doigts entourant la poignée tout en gardant le dos de la main près du corps. Tourner le fourreau de la droite vers la gauche. Tenir la pointe du fourreau vers le haut, en ligne avec l'omoplate gauche, tout en gardant les doigts serrés autour de la poignée.

b. **Two.** Withdraw the bayonet from the scabbard to the full extent of the left arm keeping the bayonet behind the back.

b. **Deux.** Retirer la baïonnette du fourreau en étendant le bras gauche de tout son long et garder la baïonnette derrière le dos.

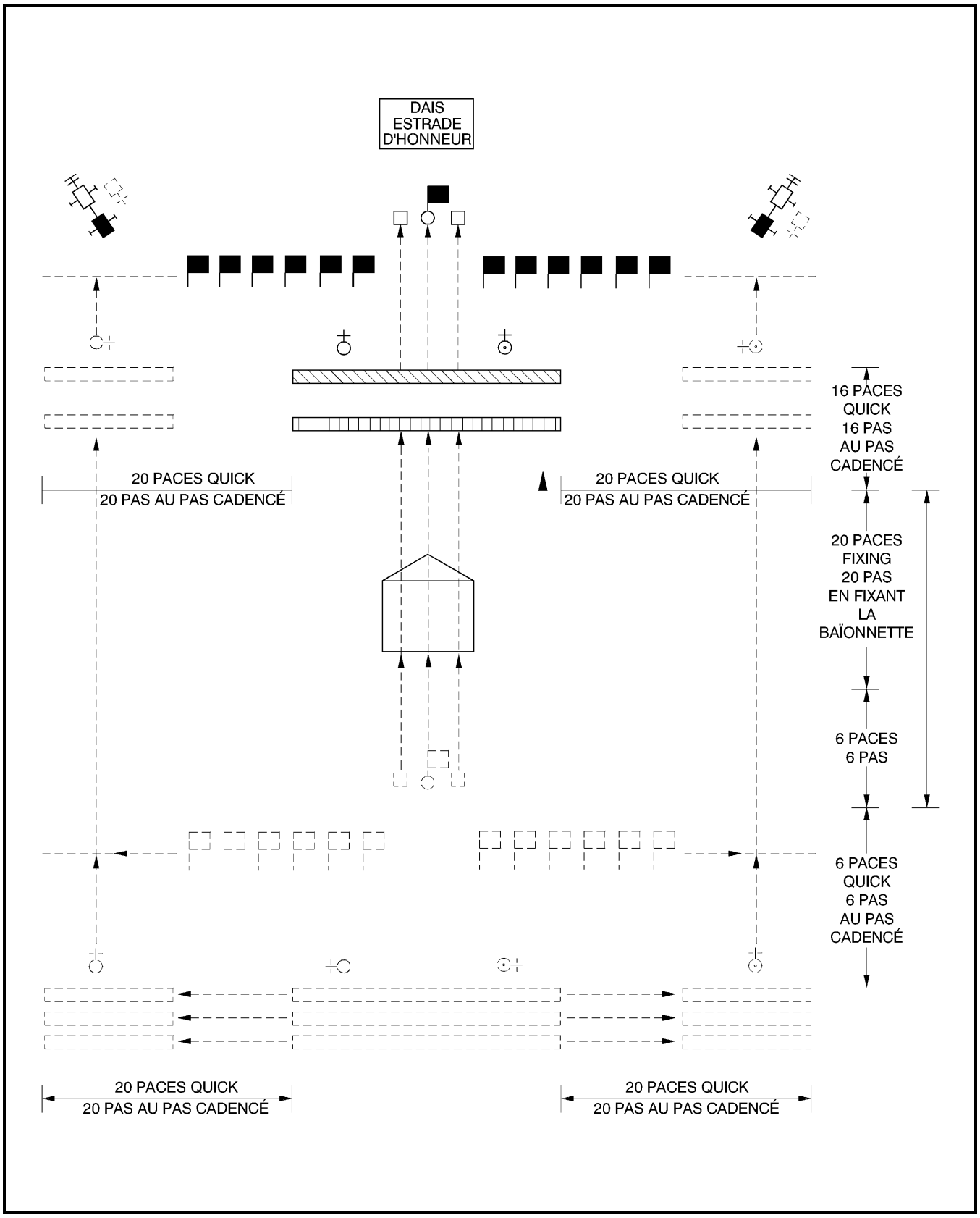

Figure 12-5-2 Ceremony of the Flags – Phase 2
Figure 12-5-2 Cérémonies des drapeaux – Étape 2

c. **Three.** Bring the bayonet to a position in front of the body, arm extended to an angle of 45 degrees in line with the right shoulder. Force the wrist down so as to make the arm straight.

d. **Four.** Turn the head to the right and look directly at the muzzle. Simultaneously, bend the left elbow and align the bayonet with the bayonet stud and force the rifle butt one foot to the rear of the right hip.

e. **Five.** Fix the bayonet to the bayonet stud, retaining an all-round grip of the bayonet handle with the left hand.

f. **Six.** Cut the left hand to the side. Simultaneously, force the rifle to the position of the shoulder and turn the head to the front.

26. Each movement is executed as the left foot is forward and on the ground and on the heavy beat of the drum.

PHASE 3: FEU DE JOIE

27. The guard commander shall give the orders in Table 12-5-1.

PHASE 4: SALUTE TO THE FLAGS

28. On the commands GUARD, SHOULDER – ARMS; and GUARD, GENERAL SALUTE, PRESENT – ARMS, the guard acts as ordered. On the completion of the last movement of the present arms, the provincial flag bearers shall observe a standard pause, turn outwards, the six flags in front of the right division turning right and those in front of the left division turning left. After observing a standard pause, both step off at the slow march, executing two successive right and left wheels to move between the front and rear ranks of the guard. When passing through the ranks, the six flags that previously stood in front of the left division shall pass those who stood in front of the right division on their left. On reaching the right and left flanks of the guard, they shall wheel right and left once again. Abreast of their original line, they shall wheel inward and halt, each occupying the other's former position. After observing a standard pause, the provincial flag bearers simultaneously shall turn to face the front (see Figure 12-5-3).

c. **Trois.** Amener la baïonnette devant le corps, le bras étendu à un angle de 45 degrés en ligne avec l'épaule droite. Presser le poignet vers le bas de façon à ce que le bras soit droit.

d. **Quatre.** Tourner la tête à droite, les yeux fixés sur la bouche du canon. En même temps, plier le coude gauche, aligner la baïonnette sur le tenon de la baïonnette et repousser vivement la crosse du fusil de façon à ce qu'elle soit à un pied derrière la hanche droite.

e. **Cinq.** Fixer la baïonnette au canon tout en gardant la main gauche autour de la poignée de la baïonnette.

f. **Six.** Amener la main gauche près du corps et, en même temps, replacer l'arme à la position à l'épaule et tourner la tête vers l'avant.

26. Chacun des mouvements s'exécute avec le pied gauche en avant et au sol, en suivant le battement de la grosse caisse.

ÉTAPE 3 : FEU DE JOIE

27. Le commandant de la garde donne les commandements du tableau 12-5-1.

ÉTAPE 4 : LE SALUT AUX DRAPEAUX

28. Aux commandements « GARDE, À L'ÉPAULE — ARMES »; et « GARDE, SALUT GÉNÉRAL; PRÉSENTEZ — ARMES », la garde exécute les ordres donnés. Au dernier mouvement du présentez armes, les porte-drapeaux des drapeaux des provinces font la pause réglementaire, tournent vers l'extérieur, les six drapeaux qui sont en avant de la section de droite tournant à droite et ceux qui sont en avant de la section de gauche tournant à gauche. Après avoir fait la pause réglementaire, les deux groupes de porte-drapeaux se mettent à marcher au pas ralenti, exécutant successivement deux conversions à droite et à gauche de façon à traverser le rang avant et le rang arrière de la garde. Lorsqu'ils traversent les rangs, les six porte-drapeaux qui étaient en avant de la section de gauche croisent ceux qui étaient en avant de la section de droite sur la gauche. Lorsqu'ils atteignent le flanc droit et le flanc gauche de la garde, les porte-drapeaux font une conversion de nouveau vers la droite et vers la gauche et, lorsqu'ils se trouvent à la hauteur de leur ligne initiale, ils font une conversion vers l'intérieur et s'arrêtent, chacun occupant la position occupée précédemment par l'autre. Après avoir fait une pause réglementaire, les porte-drapeaux des drapeaux des provinces tournent ensemble et font face vers l'avant (voir figure 12-5-3).

No.	Command	Action	Remarks
1	GUARD, ORDER – ARMS	The guard orders arms.	
2	GUARD, OPEN ORDER – MARCH	The rear rank takes three half paces to the rear.	
3	GUARD, SHOULDER DRESSING, RIGHT – DRESS	The guard dresses to the right taking up shoulder dressing.	
4	GUARD, EYES – FRONT	All heads and eyes are turned to the front.	
5	GUARD WILL UNFIX BAYONETS, UN – FIX	The guard shall unfix bayonets.	
6	GUARD, BAYO – NETS	The guard sheathe their bayonets.	
7	GUARD, ATTEN – TION	The guard assumes the attention position.	
8	GUARD, WITH BLANK CARTRIDGES, STANDING – LOAD		
9	GUARD, PRESENT	The rifles are brought to the right shoulder at an angle of 30 degrees.	Prior to this command being given, the guard officers shall step forward three half paces.
10			The drummers give a drum roll and the battery officer fires one gun. When the gun fires, the right guide fires his rifle. The remainder of the guard fire consecutively from right to the left in the front rank and left to right in the rear rank.
11	GUARD, RE – LOAD	The guard reload their rifles.	The sequence, load, present, drum roll, field gun fire, and rifle fire is carried out three times.
12	GUARD, MAKE – SAFE	The guard return to the standing load position and unload their rifles.	
13	GUARD, ORDER – ARMS	The guard order arms, from the examine position.	
14	GUARD WILL FIX BAYONETS – FIX	The guard withdraw their bayonets.	
15	GUARD, BAYO – NETS	The guard fix bayonets to their rifles.	
16	GUARD, ATTEN – TION	The guard assumes the attention position.	

Table 12-5-1 The Feu de Joie

N°	Commandement	Exécution	Observations
1	« GARDE, AU PIED — ARMES »	Les membres de la garde mettent l'arme au pied.	
2	« GARDE, OUVREZ LES RANGS — MARCHE »	Le rang arrière fait trois demi-pas vers l'arrière.	
3	« GARDE, ÉPAULE À ÉPAULE, PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »	La garde s'aligne épaule à épaule par la droite.	
4	« GARDE — FIXE »	Les troupes tournent la tête et les yeux vers l'avant.	
5	« GARDE, BAÏONNETTE AU FOURREAU, REMET – TEZ »	Les membres de la garde dégagent la baïonnette.	
6	« GARDE, BAÏON — NETTES »	Les membres de la garde remettent la baïonnette au fourreau.	
7	« GARDE, GARDE-À — VOUS »	La garde se met au garde-à-vous.	
8	« GARDE, SALVES À BLANC CHAR — GEZ »		
9	« GARDE, PRÉSEN — TEZ »	Les troupes placent l'arme à l'épaule droite à un angle de 30 degrés.	Avant ce commandement, les officiers de la garde font trois demi-pas vers l'avant.
10			Les tambours battent un roulement et l'officier de batterie tire un coup de canon. Dès que le coup de canon a été tiré, le guide de droite tire un coup de fusil. Les autres militaires du rang avant de la garde tirent en succession de la droite vers la gauche, puis les militaires du rang arrière tirent de la gauche vers la droite.
11	« GARDE, RECHAR — GEZ »	Les membres de la garde rechargent leur arme.	On répète à trois reprises les manœuvres chargez, présentez, roulement de tambour, coup de canon et coup de fusil.
12	« GARDE, SÛRE — TÉ »	Les membres de la garde abaissent leur arme à la position du chargement debout et déchargent leur arme.	
13	« GARDE, AU PIED — ARMES »	Les membres de la garde mettent l'arme au pied depuis la position pour l'inspection, portez armes.	
14	« GARDE, BAÏONNETTES AU CANON, FI — XEZ »	Les membres de la garde dégainent leur baïonnette.	
15	« GARDE, BAÏON — NETTES »	Les membres de la garde mettent la baïonnette au canon.	
16	« GARDE, GARDE-À — VOUS »	La garde se met au garde-à-vous.	

Tableau 12-5-1 Le feu de joie

29. As the provincial flag bearers turn outwards, the National Flag bearer and the escorts shall step off in quick time, immediately wheeling left through full 90 degrees, then halting. The National Flag party and the provincial flag bearers then shall step off together in slow time. The National Flag party shall proceed towards the left flank of the guard for 20 paces and, on the twentieth pace, execute a right about turn, proceed across the front of the guard and, on the fifty-eighth pace, execute a left about turn to proceed back to the position from whence they commenced the slow march, halting on the eighty-fourth pace. As the provincial flag bearers turn to face their front, the National Flag party shall turn about, wheel right into their original position and halt. After observing a standard pause, they shall turn about to face the front. The paces executed during the two about turns by the National Flag party shall be counted in the 84 paces marched in slow time, the whole of the trooping of all flags being performed to a count of 84 paces.

29. Au moment où les porte-drapeaux des drapeaux des provinces tournent vers l'extérieur, le porte-drapeau du drapeau du Canada et son escorte se mettent à marcher au pas cadencé, faisant immédiatement une conversion à gauche à un angle de 90 degrés et s'arrêtent. La garde du drapeau du Canada et les porte-drapeaux des drapeaux des provinces s'avancent alors au pas ralenti. La garde du drapeau du Canada se dirige vers le flanc gauche de la garde sur une distance de 20 pas et, au vingtième pas, exécute un demi-tour par la droite, défile devant le front de la garde et, au cinquante-huitième pas, exécute un demi-tour par la gauche et retourne à la position qu'elle occupait au moment de se mettre à marcher au pas ralenti, s'arrêtant au quatre-vingt-quatrième pas. Au moment où les porte-drapeaux des drapeaux des provinces tournent vers le front, la garde du drapeau du Canada fait demi-tour, fait une conversion à droite vers sa position initiale et s'arrête. Après avoir fait une pause réglementaire, elle fait demi-tour de façon à faire face vers l'avant. Les pas qui font partie des mouvements de demi-tour exécutés par la garde du drapeau du Canada doivent être comptés dans les 84 pas faits au pas ralenti, l'ensemble des mouvements exécutés pendant le défilé des drapeaux étant calculé sur une base de 84 pas.

30. The guns shall fire, on order of the battery officer, on every fourth pace until 21 guns have been fired. The battery officer shall signal the order to fire by adopting the recover position from the carry, then pointing his sword at the gun required to fire. When pointing the sword, the right arm shall be fully extended, with the sword and arm being held parallel to the ground. Upon the gun being fired, the battery officer shall resume the recover position prior to signalling the second gun to fire. In the event of a misfire, the battery officer shall resume the recover position and then point his sword at the alternate gun. The guns should be rotated for each round fired.

30. Sur les ordres de l'officier de batterie, les canons tirent à chaque quatrième pas jusqu'à ce que 21 coups aient été tirés. L'officier de batterie donne l'ordre de tirer en amenant d'abord son sabre à la position replacez le sabre, puis en pointant son sabre dans la direction du canon qui doit tirer. Lorsqu'il pointe son sabre, son bras droit doit être à pleine extension, le sabre et le bras formant une seule ligne parallèle au sol. Après chaque coup de canon, l'officier de batterie revient à la position replacez le sabre avant de donner l'ordre au second canon de tirer. En cas de raté, l'officier de batterie revient à la position replacez le sabre et pointe ensuite son sabre dans la direction du second canon. Chaque coup doit être tiré en alternant d'un canon à l'autre.

31. The band shall commence to play the Royal Anthem, "God Save The Queen", and the National Anthem "O Canada", as the flag bearers step off. The guard remains at the present throughout.

31. La musique commence à jouer le « God Save the Queen » et le « Ô Canada » au moment où les porte-drapeaux se mettent à marcher. La garde présente les armes pendant tout ce temps.

32. Upon completion of the National Anthem, the guard commander shall order GUARD, SHOULDER – ARMS; and GUARD, ORDER – ARMS and the guard shall act as ordered.

32. Après le « Ô Canada », le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, À L'ÉPAULE — ARMES; et GARDE, AU PIED — ARMES » et la garde exécute les ordres donnés.

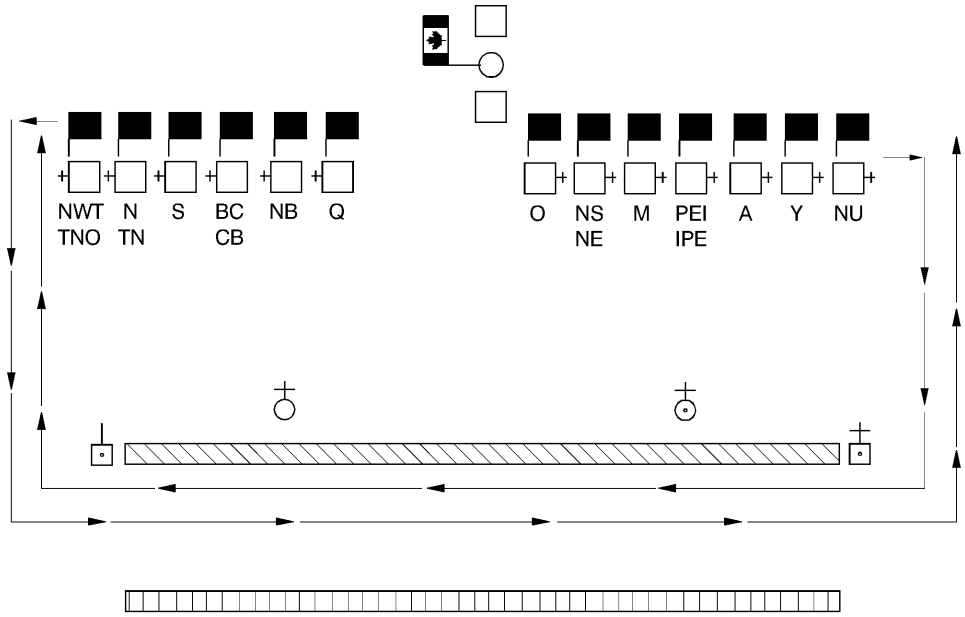

FLAGS IN POSITION BEFORE PARADING
DRAPEAUX EN PLACE AVANT LA PARADE

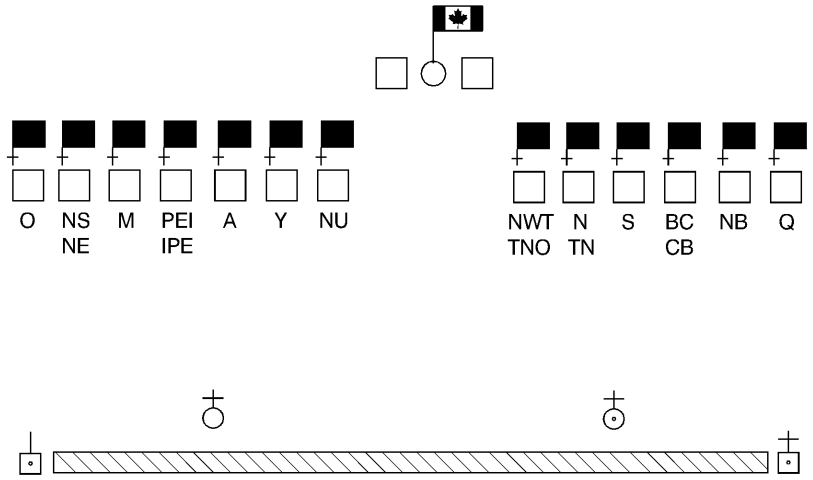

FLAGS IN POSITION ON COMPLETION OF PARADING
DRAPEAUX EN PLACE APRÈS LA PARADE

Figure 12-5-3 Ceremony of the Flags – Phase 4
Figure 12-5-3 Cérémonie des drapeaux – Étape 4

PHASE 5: THE MARCH PAST

33. On the command GUARD, CLOSE ORDER – MARCH, the guard acts as ordered, the limber box lids are slammed down on the order GUARD and MARCH, is the order for the gun crews to limber up (see Annex A).

34. On the command GUARD, FORM THREE – RANKS, the guard acts as ordered. Automatic dressing is not carried out because the common frontage with the flags should not change. On the second movement of the form threes, the even numbers in the front rank, i.e., those on the left of the man who moved to form the centre rank, take a side pace to the right and similarly, the even numbers in the rear rank take a side pace to the left.

35. The guard commander then shall order GUARD, SHOULDER – ARMS; and GUARD, OUTWARDS – TURN. On the executive order TURN, the guard divisions shall turn outwards and the provincial flag bearers shall turn inwards; the National Flag bearer and escorts turn right.

36. On the command GUARD, BAND AND GUN CREWS, QUICK – MARCH, the right division of the guard wheels right, the left division wheels left, the provincial flag bearers wheel right and left away from the dais. The National Flag bearer and escorts wheel right and form in the centre of the file of provincial flag bearers, and the flag bearers march through the band. After the flag bearers have passed through the band, the band countermarches, stepping off in quick time. The gun crews shall step off, from their positions at the corners of the parade square, angle across the parade square and fall in for the march past, positioned in rear of the band. As the procession passes the battery officer, he shall fall in between the gun crews at the head of the gun battery. The guard commander and guard officer shall adopt a position three paces from and abreast of the centre of their respective division of the guard. The guard officer, during the first left wheel executed by the left division, shall adopt a position three paces

ÉTAPE 5 : LE DÉFILÉ

33. Au commandement « GARDE, FERMEZ LES RANGS — MARCHE », les membres de la garde exécutent l'ordre donné. Au commandement « GARDE », on abaisse vivement les couvercles des coffres d'avant-train et au mot « MARCHE », les servants accrochent l'avant-train à la pièce (voir l'annexe A).

34. Au commandement « GARDE, SUR TROIS RANGS FOR — MEZ », les membres de la garde exécutent l'ordre donné. Aucun alignement ne se fait afin de ne pas changer l'alignement avec les drapeaux. Au second temps du mouvement de formation sur trois rangs, les nombres pairs du rang avant, c'est-à-dire ceux qui sont sur la gauche du militaire qui s'est déplacé pour former le rang du centre, font un pas de côté vers la droite, les nombres pairs du rang arrière faisant en même temps un pas de côté vers la gauche.

35. Le commandant de la garde donne alors les commandements « GARDE, À L'ÉPAULE — ARMES »; et « GARDE, VERS L'EXTÉRIEUR, TOUR — NEZ ». Aussitôt que le mot d'exécution « TOUR — NEZ » est donné, les sections de la garde tournent vers l'extérieur et les porte-drapeaux des drapeaux des provinces tournent vers l'intérieur; le porte-drapeau et l'escorte du drapeau du Canada tournent à droite.

36. Au commandement « GARDE, MUSIQUE ET DÉTACHEMENTS D'ARTILLERIE, PAS CADENCÉ — MARCHE », la section de droite de la garde fait une conversion vers la droite, la section de gauche vers la gauche, les porte-drapeaux des drapeaux des provinces font une conversion vers la droite et vers la gauche en s'éloignant de l'estrade d'honneur. Le porte-drapeau et l'escorte du drapeau du Canada font une conversion à droite et prennent place au centre de la file des porte-drapeaux des drapeaux des provinces, puis les porte-drapeaux traversent les rangs de la musique, après quoi la musique exécute une contre-marche au pas cadencé. Les détachements d'artillerie se mettent à marcher à partir de leur position dans les coins du terrain de rassemblement, traversent le terrain de rassemblement en diagonale et vont prendre place derrière la musique pour prendre part au défilé. Lorsque les troupes passent devant l'officier de batterie, celui-ci rejoint les rangs en prenant place en

from and abreast of the rear rank. Prior to the first left wheel executed by the left division, the left marker shall adopt a position one pace in front of the rear rank.

avant de la batterie, entre les deux détachements. Le commandant de la garde et l'officier de la garde prennent place à trois pas en avant et en ligne avec le centre de leurs sections respectives. Lorsque la section de gauche exécute la première conversion vers la gauche, l'officier de la garde prend place à trois pas et en ligne avec le rang arrière. Avant que la section de gauche n'exécute sa première conversion vers la gauche, le guide de gauche prend place à un pas en avant du rang arrière.

37. Upon reaching the march past line opposite Flag A (see Figure 9-2-1), each sub-unit commander shall order _____, ADVANCE, LEFT – TURN. On reaching Flag C, the sub-units shall be ordered, _____, EYES – RIGHT, and upon clearing Flag D _____, EYES – FRONT. On arrival at Flag F, each sub-unit commander shall order _____, MOVE TO THE RIGHT IN COLUMN OF ROUTE, RIGHT – TURN, followed by two successive left wheels.

37. Lorsqu'ils atteignent la ligne de défilé face au fanion A (voir la figure 9-2-1), les commandants des sous-unités donnent le commandement « _____, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ ». Lorsque les sous-unités atteignent le fanion C, les commandants donnent le commandement « _____, TÊTE À — DROITE » et, lorsque l'arrière de leurs sous-unités atteint le fanion D, le commandement « _____ — FIXE ». Lorsqu'il atteint le fanion F, chaque commandant de sous-unité donne le commandement « _____, VERS LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE, À DROITE, TOUR — NEZ » et fait ensuite exécuter deux mouvements de conversion successifs vers la gauche.

38. The procession then shall be marched off the parade ground to the dispersal area where the guard shall unfix bayonets and all shall be dismissed.

38. Le défilé quitte alors le terrain de rassemblement pour se rendre à la zone de dispersion, où la garde remet la baïonnette au fourreau et rompt les rangs.

SUNSET

COUCHER DU SOLEIL

39. If the lowering of the National Flag flown on a flagpole is to be performed at sunset with the ceremony of the flags, it shall follow Phase 5. Upon completion of the march past, each sub-unit shall return to its original position (see Figure 12-5-1) from where the guard commander shall give the orders in Table 12-5-2.

39. Si on doit abaisser le Drapeau national au coucher du soleil dans le cadre de la cérémonie des drapeaux, il faut le faire immédiatement après l'étape 5. Une fois le défilé terminé, chacune des sous-unités retourne à sa position initiale (voir la figure 12-5-1), puis le commandant de la garde donne les commandements figurant au tableau 12-5-2.

40. Upon completion of the sunset portion of the ceremony, the guard commander shall proceed as detailed in paragraph 38.

40. Une fois cette partie de la cérémonie terminée, le commandant de la garde agit de la façon décrite au paragraphe 38.

No. N°	Command Commandement	Remarks Observations
1	GUARD, ORDER – ARMS « GARDE, AU PIED — ARMES »	
2	GUARD, STAND AT – EASE « GARDE, EN PLACE, RE — POS »	Guard stands at ease and the flag bearers order flags and stand at ease. La garde adopte la position en place repos et les porte-drapeaux mettent leurs drapeaux au pied et puis adoptent la position en place repos.
3	GUARD, STAND – EASY « GARDE, RE — POS »	The whole parade, less the flag bearers, lower their heads. Toutes les troupes, excepté les porte-drapeaux, baissent la tête.
4		The band plays a hymn and the signalman reports “One minute to Sunset, Sir”. La musique joue un hymne approprié et le signaleur donne l’avertissement suivant : « le soleil se couchera dans une minute, Monsieur ».
5	GUARD, ATTEN – TION « GARDE, GARDE-À — VOUS »	
6	GUARD, SHOULDER – ARMS « GARDE, À L’ÉPAULE — ARMES »	
7		The signalman reports “Sunset, Sir”. Le signaleur avertit : « le soleil se couche, Monsieur ».
8	GENERAL SALUTE, PRESENT – ARMS « SALUT GÉNÉRAL, PRÉSENTEZ — ARMES »	On the completion of the last movement of the present, one gun is fired. The band plays the “Orchestrated Sunset” and the National Anthem (see also Chapter 7 to A-AD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF). The National Flag flown from a flagpole is lowered during the playing of the “Orchestrated Sunset” and completed on the last note of that piece. Au dernier mouvement du présentez armes, on tire un coup de canon. La musique joue « l’hymne du coucher du soleil » et le « Ô Canada », (voir aussi le chapitre 7 de l’A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC). Le Drapeau national hissé à un mât est abaissé pendant que la musique joue « l’hymne du coucher du soleil » et est complètement abaissé à la dernière note de la pièce.
9	GUARD, SHOULDER – ARMS « GARDE, À L’ÉPAULE — ARMES »	
10	GUARD, ORDER – ARMS « GARDE, AU PIED — ARMES »	

Table 12-5-2 Ceremony of the Flags: Sunset
Tableau 12-5-2 La cérémonie des drapeaux : Coucher du soleil

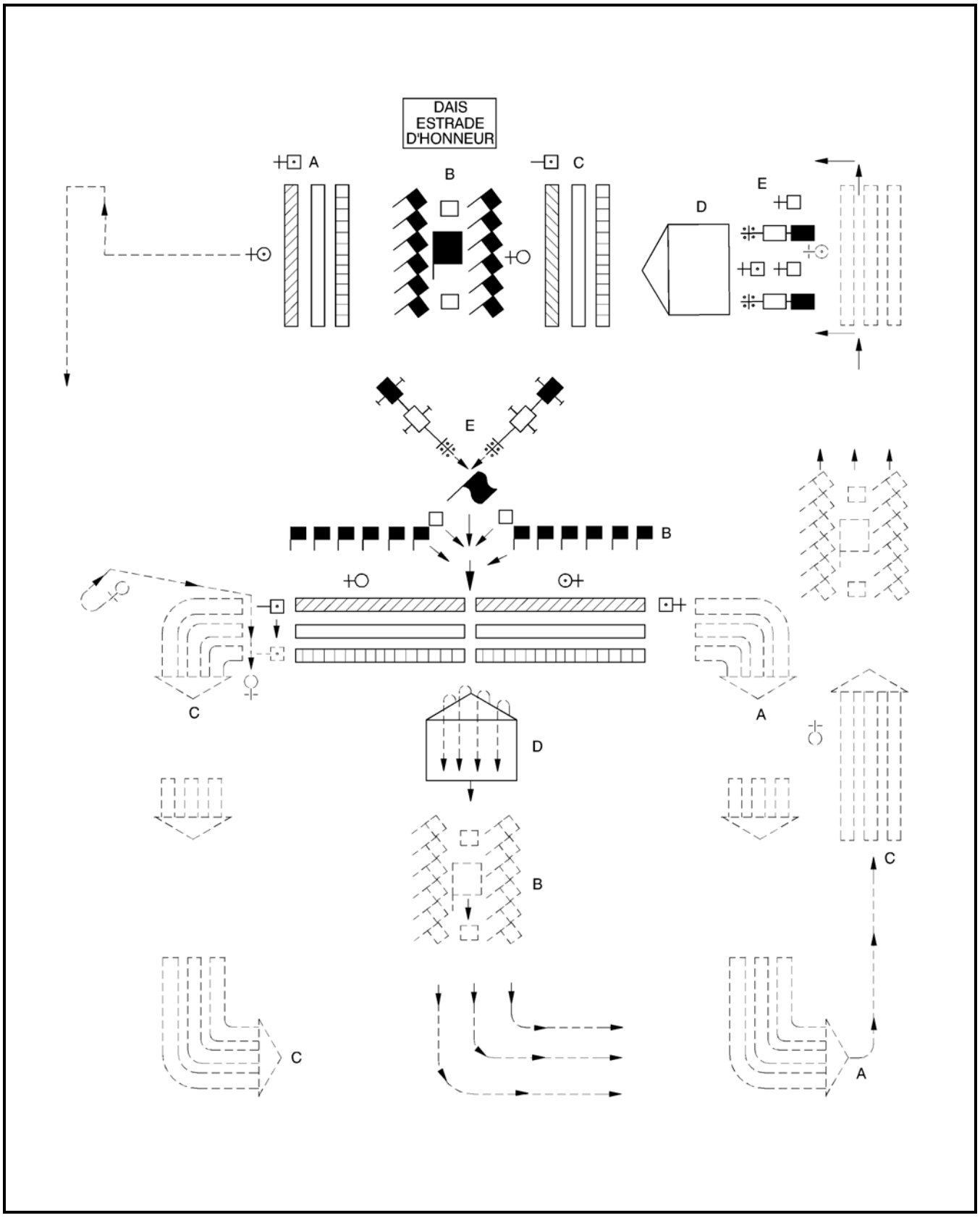

Figure 12-5-4 Ceremony of the Flags – Phase 5
Figure 12-5-4 Cérémonie des drapeaux – Étape 5

BAND MUSIC

41. **Phase 1**

a. Fanfare – Played just prior to ceremony.

b. March (Quick) – Played until cut off.

c. March (Slow) – 16 bars.

d. March (Quick) – Played until the band halts in front of guard.

42. **Phase 2**

a. March (Quick) – Commence playing as the guard steps off (duration 30 paces).

b. March (Slow) – The change from the quick to the slow is immediate (duration 38 paces).

c. March (Quick) – This change is also immediate and can be the same quick march as the previous one. This march is played until both sections of the guard meet, at which time the halt is given on the bass drum at the end of a phase.

43. **Phase 4**

a. March (Slow) – Begins as the flag bearers step off (duration 84 paces).

b. The Royal Anthem, “God Save The Queen”.

c. The National Anthem, “O Canada”.

44. **Phase 5**

a. March (Quick) – Preceded by a five-beat roll on the drums; band standing fast until flag bearers have marched through the band.

PROGRAMME MUSICAL

41. **Étape 1**

a. Fanfare : Jouée immédiatement avant la cérémonie.

b. Marche au pas cadencé : Jouée jusqu’au moment où le commandement de changer de cadence est donné.

c. Marche lente : 16 mesures.

d. Marche au pas cadencé : Jouée jusqu’à ce que la musique s’arrête en avant de la garde.

42. **Étape 2**

a. Marche au pas cadencé : La musique commence à jouer lorsque la garde se met à marcher et cesse de jouer lorsque la garde a fait 30 pas.

b. Marche lente : Le changement de rythme du pas cadencé au pas ralenti s’effectue sans interruption. La musique cesse de jouer lorsque la garde a fait 38 pas.

c. Marche au pas cadencé : Le changement de cadence s’effectue également sans interruption. Cette marche, qui peut être la même que la précédente, se continue jusqu’à ce que les deux sections de la garde se rencontrent; les deux sections s’arrêtent alors au signal donné par la grosse caisse.

43. **Étape 4**

a. Marche lente : La musique commence à jouer lorsque les porte-drapeaux se mettent à marcher et cesse de jouer lorsqu’ils ont fait 84 pas.

b. L’hymne royal « God Save the Queen ».

c. L’hymne national « Ô Canada ».

44. **Étape 5**

a. Marche au pas cadencé : La marche est précédée d’un ra de cinq. Les musiciens demeurent immobiles jusqu’à ce que les porte-drapeaux aient traversé leurs rangs.

b. Navy, Regimental, Air or Command Quick March – five-beat roll is given as the first section is turned into line to march past. This is played until all sections have marched past.

c. March (Quick) – Played to take all sections off the field.

45. **Sunset**

a. Evening Hymn.

b. “Orchestrated Sunset” (Retreat).

c. The National Anthem (see also Chapter 7, A-AD-200-000/AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the CF).

b. Marche de la Marine, marche régimentaire, marche de l’Aviation ou marche du commandement : On bat un ra de cinq au moment où la première section tourne en ligne pour défiler. La musique continue de jouer cette marche jusqu’à ce que toutes les sections aient défilé.

c. Marche au pas cadencé : Jouée pendant que les sections quittent le terrain de rassemblement.

45. **Coucher du soleil**

a. L’hymne du soir.

b. « L’hymne du coucher du soleil » (retraite).

c. L’hymne national (voir aussi le chapitre 7, de l’A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC).

SECTION 6

SPECIAL OCCASIONS

GENERAL

1. Normal unit organization and planning suffices for routine parades and concerts. For special, complex occasions, such as elaborate tattoos and music festivals, a separate project staff must be established.

2. The operational commander ordering the programme is responsible for appointing the show producer or programme director and forming the project staff. Unless the programme involves only a simple series of concert performances, the producer will usually be a line officer, with a senior Music Branch officer or Director of Music acting as a technical adviser and the programme's musical director.

3. Special occasions vary widely. Guidance for a range of examples are provided in the following references:

a. Sections 1 to 5 detail special ceremonies, including a full retreat ceremony with a traditional tattoo. The customary musical requirement for such ceremonies normally needs little advance planning.

b. A-PD-201-001/FP-000, CF Military Bands and Marches, Volume 1 (Band Instructions), Chapter 2, Annex A provides an outline programme for a tattoo performed as a separate, elaborate show, with many participating bands and acts. A tattoo producer, programme director and musical director will normally be appointed, although, depending on their experience and the show's complexity, one or two individuals might share these duties.

SECTION 6

OCCASIONS SPÉCIALES

GÉNÉRALITÉS

1. L'organisation et la planification normales de l'unité suffisent pour les rassemblements et les concerts de routine. Par contre, une équipe spéciale doit être mise sur pied pour la réalisation d'activités complexes comme les tattoos et les festivals de musique.

2. Le commandant opérationnel qui dirige le programme est chargé de nommer le producteur du spectacle ou le directeur du programme en plus de constituer l'équipe du projet. Le producteur est généralement un officier hiérarchique aidé d'un officier supérieur de la Branche des services musique ou du Directeur – Musique, qui agit à titre de conseiller technique et de directeur musical du programme, sauf lorsque le programme ne comprend qu'une simple série de concerts.

3. Les activités spéciales varient beaucoup. Vous trouvez divers exemples d'instructions ci-dessous :

a. Les sections 1 à 5 fournissent des détails sur les cérémonies spéciales, y compris une cérémonie complète de la retraite accompagnée d'un tattoo traditionnel. Les besoins musicaux sont simples et nécessitent habituellement peu de planification.

b. L'annexe A du chapitre 2 de l'A-PD-201-001/FP-000, Les musiques et marches militaires des FC, volume 1 (Instructions sur les musiques) trace les grandes lignes d'un tattoo en tant que spectacle distinct et élaboré auquel participent un grand nombre de musiques et comprenant différentes scènes. On nomme habituellement un producteur de tattoo, un directeur de programme et un directeur musical. Cependant, une ou deux personnes peuvent partager ces tâches selon leur expérience et la complexité du spectacle.

c. A-PD-201-001/FP-000, CF Military Bands and Marches, Volume 1 (Band Instructions), Chapter 2, Annex B describes a touring international music festival with several distinct components. This annex provides sufficient detail to guide the initial planning of very complex projects. (The multi-component nature of this festival is more complicated than any event actually planned to provide examples for most occasions.) Note especially:

(1) the central coordinating staff required; and

(2) the two concurrent planning aspects:

(a) touring components, venues, performance schedule, public relations, commercial partners and merchandising – generally the responsibility of the producers and the executive staff; and

(b) the show itself – generally the responsibility of the director and the production staff.

PLANNING SEQUENCE

4. It is essential to start planning as early as possible. Although traditional or simple retreat and tattoo ceremonies can be arranged on reasonably short notice with local resources, more complex events will require considerable advance planning.

FINANCES

5. Traditional retreat and tattoo ceremonies are often performed as a free public spectacle. More elaborate shows, especially indoors, require admission charges, both to help defray expenses and – often just as important – to attract audiences. The public often associates “free” with amateur performances put on as much to involve the performers as to entertain the audience. Experience indicates that quality shows are expected to have a cost for admission.

c. L’annexe B du chapitre 2 de l’A-PD-201-001/FP-000, Les musiques et marches militaires des FC, volume 1 (Instructions sur les musiques) décrit un festival musical international itinérant ayant plusieurs volets distincts. L’annexe fournit suffisamment de détails pour orienter la planification initiale de projets très complexes. (Ce festival à volets multiples s’avère plus complexe que toute activité planifiée dans les faits afin de fournir des exemples pour la majorité des cas.) Noter particulièrement ce qui suit :

(1) le personnel de coordination centrale requis; et

(2) les deux aspects concurrents de planification :

(a) les volets de la tournée, les lieux, le programme des représentations, les relations publiques, les partenaires commerciaux et le marchandisage – généralement la responsabilité des producteurs et du personnel exécutif; et

(b) le spectacle en tant que tel – relève normalement du directeur et du personnel du production.

SÉQUENCE DE PLANIFICATION

4. Il est essentiel de commencer la planification le plut tôt possible. On peut organiser les cérémonies traditionnelles ou simples de la retraite et du tattoo assez rapidement en utilisant des ressources locales; par contre, les activités plus complexes exigent beaucoup de planification.

FINANCES

5. Les cérémonies de la retraite et du tattoo traditionnels sont souvent offertes au public comme spectacles gratuits. En ce qui concerne les spectacles plus élaborés, particulièrement en salle, on exige des frais d’entrée à la fois pour payer les dépenses et – ce qui est souvent tout aussi important – pour attirer les spectateurs. Souvent, le public associe la gratuité à des spectacles d’amateurs organisés autant pour permettre la participation des artistes que pour amuser le public. L’expérience prouve que les gens s’attendent à payer quelque chose pour voir des spectacles de qualité.

6. If government funds have been directly expended for such things as hall deposits, these must be repaid to clear accounts. It is contrary to government regulations to mix public and non-public organizations or outside sponsors or partners. Any profits gained from an event should be contributed to an acceptable charitable organization to avoid charges of advantage.

7. The same considerations apply to merchandising receipts derived from the sale of souvenirs, programmes, recordings and the like.

8. Further information on the subject of finances, sponsors, partners and charities, and communications strategy is contained in A-PD-201-001/FP-000, CF Military Bands and Marches, Volume 1 (Band Instructions), Chapter 12, Section 6.

6. Si on consacre directement des fonds publics au paiement de dépôts pour les salles, il faut les rembourser pour régler le compte. Les règlements gouvernementaux exigent de ne pas mêler les affaires des organisations à fonds publics avec celles des organisations à fonds non public, ni avec celles des commanditaires ou associés externes. Tout profit réalisé doit être versé à un organisme de bienfaisance acceptable afin d'éviter d'en tirer avantage.

7. Les mêmes considérations varient pour les recettes commerciales provenant de la vente de souvenirs, de programmes, d'enregistrements et autres.

8. Vous trouverez plus de renseignements au sujet des finances, des commanditaires, des associés et des organismes de bienfaisance ainsi qu'au sujet de la stratégie des communications à la section 6 du chapitre 12 de l'A-PD-201-001/FP-000, Les musiques et marches militaires des FC, volume 1 (Instructions sur les musiques).

ANNEX A

NAVAL CEREMONIAL SALUTING GUN DRILL

GENERAL

1. Naval ceremonial saluting guns are used in the Sunset Ceremony and the Ceremony of the Flags, and may be used in state and military funerals.

2. The gun crew consists of one junior officer (funerals) or petty officer, 1st class (warrant officer) (funerals, Sunset Ceremony or Ceremony of the Flags) and 32 leading seamen/able seamen (corporals/privates). Their positions on the gun are illustrated in Figure 12A-1.

TAKE UP DRAG ROPES

3. On the command TAKE UP DRAG ROPES BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

   a. bend the knees and, keeping the back straight and head up, grasp the loop of the drag rope by the forward edge, with the back of the hand down; and

   b. simultaneously, numbers 9, 10, 19 and 20, keeping their head and eyes to the front, grasp the pole slats.

4. On the command SQUAD – TWO:

   a. return to the position of attention; and

   b. simultaneously, numbers 9, 10, 19 and 20 bring the pole up.

5. On the command SQUAD – THREE:

   a. drag rope numbers take one pace forward; and

   b. reverse drag rope numbers take one pace step back.

ANNEXE A

MANŒUVRE DE CÉRÉMONIE DU CANON DE MARINE

GÉNÉRALITÉS

1. La manœuvre de cérémonie du canon de marine est exécutée pendant la cérémonie du coucher du soleil et la cérémonie des drapeaux et peut être exécutée pendant des funérailles d'État et des funérailles militaires.

2. L'équipe de pièce comprend un officier subalterne (funérailles) ou un maître de 1re classe (adjudant) (funérailles, cérémonie du coucher du soleil ou cérémonie des drapeaux) et 32 matelots de 1re et de 2e classes (caporaux et soldats). La figure 12A-1 illustre leur position autour de la pièce.

PRENDRE EN MAIN LES CORDES DE MANŒUVRE

3. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CORDES DE MANŒUVRE, SAISISSEZ, ESCOUADE — UN » :

   a. fléchir les genoux puis, tout en gardant la tête et le dos droits, saisir la ganse de la corde de manœuvre par l'avant, le dos de la main vers le bas; et

   b. en même temps, les no 9, 10, 19 et 20 saisissent les traverses du timon tout en gardant la tête et les yeux vers l'avant.

4. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

   a. revenir à la position du garde-à-vous; et

   b. en même temps, les no 9, 10, 19 et 20 soulèvent le timon.

5. Au commandement « ESCOUADE — TROIS » :

   a. les préposés aux cordes de manœuvre font un pas en avant; et

   b. les préposés aux cordes de retenue font un pas vers l'arrière.

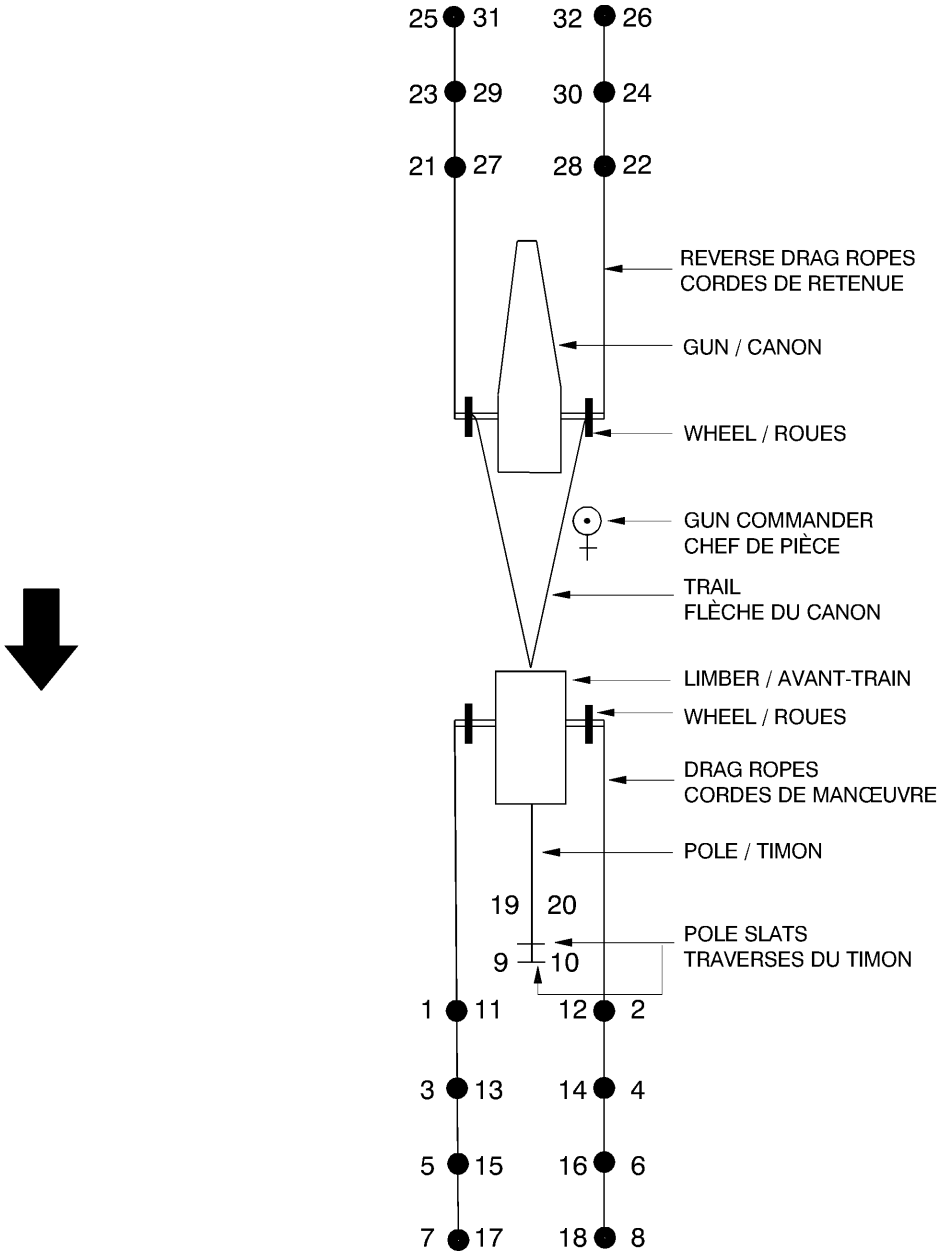

Figure 12A-1 Order of March, Gun Carriage Crew
Figure 12A-1 Ordre de marche des servants de pièce

6. On the command TAKE UP DRAG – ROPES, the three movements are combined. A standard pause is observed between movements.

GROUND DRAG ROPES

7. On the command GROUND DRAG ROPES BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

a. drag rope numbers take one pace step back; and

b. reverse drag rope numbers take one pace forward.

8. On the command SQUAD – TWO:

a. bend the knees and, keeping the back straight and the head up, place drag ropes on the ground; and

b. simultaneously, numbers 9, 10, 19 and 20 allow the pole to go down.

9. On the command SQUAD – THREE, all assume the position of attention.

10. On the command GROUND DRAG – ROPES, the three movements are combined. A standard pause is observed between movements.

QUICK MARCH

11. On the command QUICK – MARCH, numbers 17 and 18, 27 and 28 lock forearms, grasping the hands, fingers interlocked in a horizontal position. Drag ropes and reverse drag ropes are brought horizontal to the ground by bending the elbows.

WHEELING

12. On the command RIGHT (LEFT) – WHEEL, the gun carriage crew gradually change direction by wheeling, until the command FOR – WARD is given.

6. Au commandement « CORDES DE MANŒUVRE, SAISIS — SEZ », les trois mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

POSER LES CORDES DE MANŒUVRE AU SOL

7. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CORDES DE MANŒUVRE AU SOL, ESCOUADE — UN » :

a. les préposés aux cordes de manœuvre font un pas vers l'arrière; et

b. les préposés aux cordes de retenue font un pas vers l'avant.

8. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. fléchir les genoux puis, tout en gardant la tête et le dos droits, poser les cordes de manœuvre au sol; et

b. en même temps, les n° 9, 10, 19 et 20 abaissent le timon.

9. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », tous reviennent au garde-à-vous.

10. Au commandement « CORDES DE MANŒUVRE AU — SOL », les trois mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

MARCHER AU PAS CADENCÉ

11. Au commandement « PAS CADENCÉ — MARCHE », les n° 17 et 18 ainsi que les n° 27 et 28 entrecroisent leurs avant-bras, se tiennent par la main, les doigts entrelacés à l'horizontale. Les cordes de manœuvre et les cordes de retenue sont maintenues parallèles au sol en pliant les coudes.

FAIRE LA CONVERSION

12. Au commandement « VERS LA DROITE (GAUCHE) — DROITE (GAUCHE) », les servants de pièce changent graduellement de direction en faisant une conversion jusqu'à ce que le commandement « VERS L'A — VANT » soit donné.

HALT

13. On the command GUN CREW – HALT, given as the right foot comes forward and is on the ground:

a. the crew halts and the drag ropes and reverse drag ropes are brought down to the full extent of the arms; and

b. numbers 17 and 18, 27 and 28 unlock their arms and cut their hands to their sides.

OPEN ORDER MARCH

14. On the command OPEN ORDER MARCH, BY NUMBERS, SQUAD – ONE, with the exception of the numbers 9, 10, 19 and 20, the crew turns outwards.

15. On the command SQUAD – TWO:

a. drag rope and reverse drag rope numbers march out ten paces and halt on the tenth pace at a 90 degree angle to the gun (see Figure 12A-2);

b. numbers 1 and 2 let go the drag ropes, and take up a position in rear of the limber;

c. numbers 3 and 4 let go the drag ropes, and take up a position at their respective limber wheel; and

d. numbers 21 and 22 let go the reverse drag ropes and take up a position at their respective gun wheel, facing inwards.

16. On the command SQUAD – THREE, the reverse drag rope and pole numbers about turn by turning inwards, i.e., odd numbers turn left about, even numbers turn right (Figure 12A-2).

17. On the command OPEN ORDER – MARCH, the three movements are combined. A standard pause is observed between the movements.

HALTE

13. Au commandement « SERVANTS DE PIÈCE — HALTE », donné lorsque le pied droit est en avant et au sol :

a. les servants de pièce s'arrêtent et abaissent les cordes de manœuvre et de retenue à pleine extension du bras; et

b. les n° 17 et 18 ainsi que les n°s 27 et 28 se décroisent les bras et ramènent les mains près du corps.

OUVRIR LES RANGS

14. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, OUVREZ LES RANGS, MARCHE, ESCOUADE — UN », les servants de pièce, à l'exception des n° 9, 10, 19 et 20, tournent vers l'extérieur.

15. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. les préposés aux cordes de manœuvre et aux cordes de retenue s'avancent de 10 pas et s'arrêtent au dixième pas à un angle de 90 degrés par rapport au canon (voir figure 12A-2);

b. les n° 1 et 2 lâchent les cordes de manœuvre et prennent place à l'arrière de l'avant-train;

c. les n° 3 et 4 lâchent les cordes de manœuvre et prennent place près des roues de l'avant-train; et

d. les n° 21 et 22 lâchent les cordes de retenue et vont prendre place près des roues du canon, faisant face vers l'intérieur.

16. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les préposés aux cordes de retenue et les préposés au timon font demi-tour vers l'intérieur, les numéros impairs tournant vers la gauche et les numéros pairs vers la droite (voir figure 12A-2).

17. Au commandement « OUVREZ LES RANGS — MARCHE », les trois mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

UNLIMBER

18. On the command UNLIMBER BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

a. numbers 1 and 2, bending from the waist, take hold of the trail;

b. number 1 removes the pin;

c. numbers 1 and 2 lift the trail clear of the limber hook;

d. numbers 3 and 4 grasp the limber wheels, with the backs of their hands down, and hold the limber steady; and

e. numbers 21 and 22 take hold of the gun wheels, with the backs of their hands down.

19. On the command SQUAD – TWO:

a. reverse drag rope numbers take one pace forward;

b. numbers 21 and 22 move the gun one pace forward; and

c. numbers 1 and 2, holding the trail, take one pace forward.

20. On the command UN – LIMBER, the two movements are combined. A standard pause is observed between the movements.

LOAD

21. On the command LOAD:

a. the leading numbers (5, 7, 6, 8, 27, 29, 31, 28, 30 and 32) take a pace forward with the outside foot and then kneel on the inside knee, hands crossed on their knee, outside hand on top;

b. the rear numbers (11, 13, 15, 17, 12, 14, 16, 18, 23, 25, 24 and 26) take a pace to the rear with the inside foot and then kneel on the inside knee, hands crossed on their knee, outside hand on top;

DÉCROCHER L'AVANT-TRAIN

18. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AVANT-TRAIN, DÉCROCHEZ, ESCOUADE — UN » :

a. les n° 1 et 2 se penchent et saisissent la flèche de l'affût;

b. le n° 1 enlève la goupille;

c. les n° 1 et 2 dégagent la flèche du crochet de l'avant-train;

d. les n° 3 et 4 empoignent les roues de l'avant-train, le dos de la main vers le bas, et gardent l'avant-train immobile; et

e. les n° 21 et 22 saisissent les roues du canon, le dos des mains vers le bas.

19. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

a. les préposés aux cordes de retenue font un pas en avant;

b. les n° 21 et 22 avancent le canon d'un pas; et

c. les n° 1 et 2 font un pas en avant en gardant la flèche en main.

20. Au commandement « AVANT-TRAIN, DÉCRO — CHEZ », les deux mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

CHARGER LA PIÈCE

21. Au commandement « CHAR — GEZ » :

a. les n° 5, 7, 6, 8, 27, 29, 31, 28, 30 et 32 font un pas en avant avec le pied qui est du côté opposé au canon et mettent à terre le genou qui est le plus près du canon, se croisent les mains sur le genou, la main qui est du côté opposé au canon étant placée sur le dessus;

b. les n° 11, 13, 15, 17, 12, 14, 16, 18, 23, 25, 24 et 26 font un pas en arrière avec le pied qui est le plus près du canon et mettent à terre le genou qui est le plus près du canon, se croisent les mains sur le genou, la main qui est du côté opposé au canon étant placée sur le dessus;

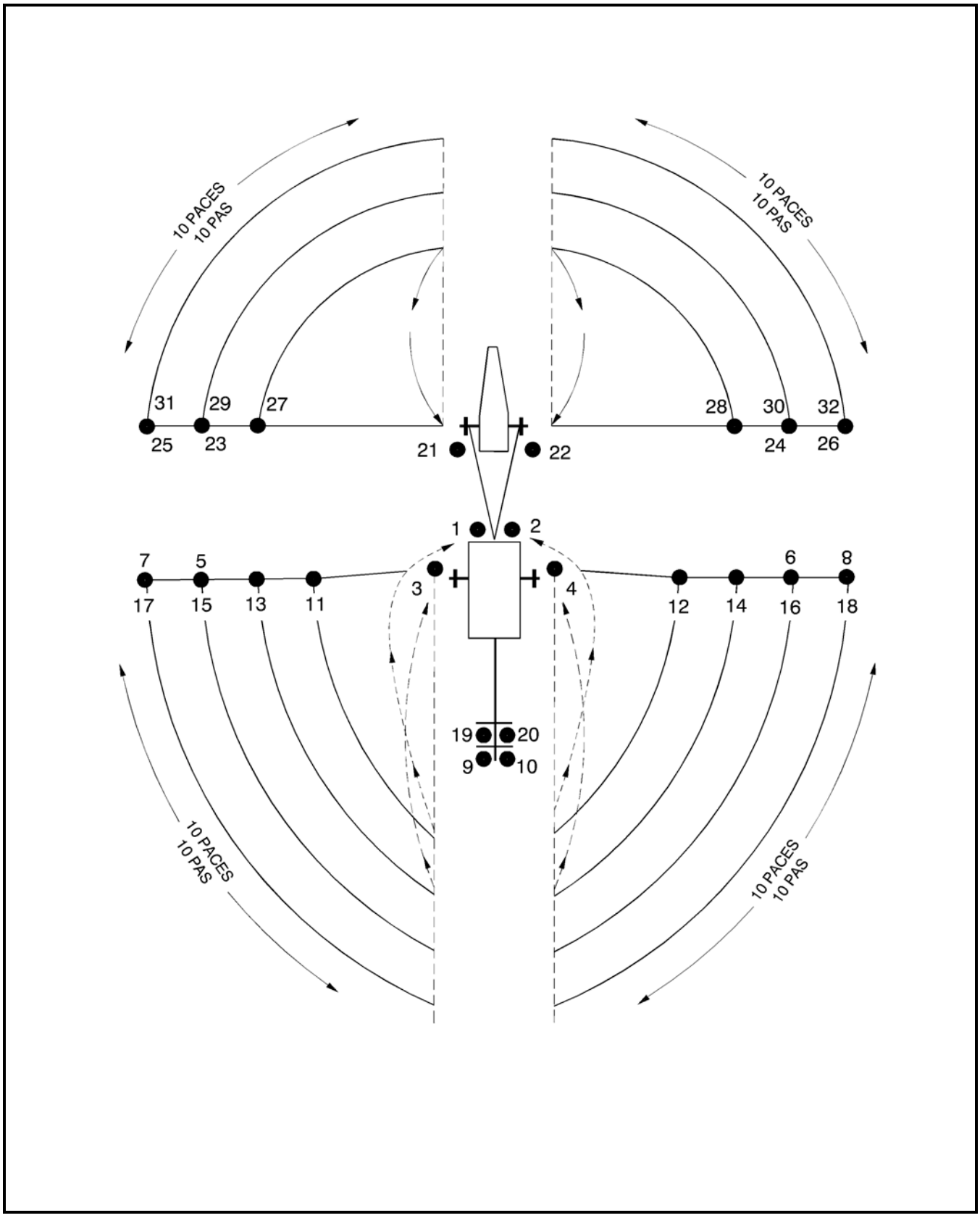

Figure 12A-2 Open Order March
Figure 12A-2 Façon d'ouvrir les rangs

c. the drag ropes and reverse drag ropes are placed on the ground;

d. numbers 3 and 4 open their respective limber box lids and then kneel on the inside knee, hands crossed on their knee, outside hand on top;

e. numbers 9 and 10 kneel on their inside knee, resting their inside arms on the pole, holding the slat with their outside hand;

f. numbers 1, 2, 19 and 20 kneel on their inside knee, hands crossed on their knee, outside hand on top; and

g. numbers 21 and 22 take up a position in rear of their respective gun wheel, kneeling on their inside knee with hands crossed on their knee, outside hand on top.

22. Figure 12A-3 depicts the positions occupied by the following numbers:

a. Number 1, loading number.

b. Number 2, extracting number.

c. Number 21, firing number.

d. Number 22, breech worker.

e. Number 3, ammunition supply number.

f. Number 4, cylinder return number.

c. les cordes de manœuvre et les cordes de retenue sont placées sur le sol;

d. les n° 3 et 4 ouvrent les couvercles des coffres à munitions de l'avant-train, puis mettent à terre le genou le plus rapproché du canon, croisent les mains sur l'autre genou, la main qui est du côté opposé au canon étant placée sur le dessus;

e. les n° 9 et 10 mettent à terre le genou le plus rapproché du canon, en appuyant le bras le plus rapproché du canon sur le timon et en tenant la traverse avec la main qui est du côté opposé au canon;

f. les n° 1, 2, 19 et 20 mettent à terre le genou le plus rapproché du canon, croisent les mains sur l'autre genou, la main du côté opposé au canon étant placée sur le dessus; et

g. les n° 21 et 22 prennent place derrière les roues du canon et mettent à terre le genou le plus rapproché du canon en croisant les mains sur l'autre genou, la main qui est du côté opposé au canon étant placée sur le dessus.

22. La figure 12A-3 illustre la position occupée par les servants suivants :

a. N° 1, le chargeur.

b. N° 2, le servant préposé à l'extraction.

c. N° 21, le tireur.

d. N° 22, le servant préposé à la culasse.

e. N° 3, le pourvoyeur de munitions.

f. N° 4, le servant préposé au récupérateur.

A. No. 1 LOADING NUMBER
N° 1 CHARGEUR

B. No. 2 EXTRACTING NUMBER
N° 2 SERVANT PRÉPOSÉ À L'EXTRACTION

C. No. 21 FIRING NUMBER
N° 21 TIREUR

D. No. 22 BREECHWORKER
N° 22 SERVANT PRÉPOSÉ À LA CULASSE

E. No. 3 AMMUNITION SUPPLY NUMBER
N° 3 POURVOYEUR DE MUNITIONS

F. No. 4 CYLINDER RETURN NUMBER
N° 4 SERVANT PRÉPOSÉ AU RÉCUPÉRATEUR

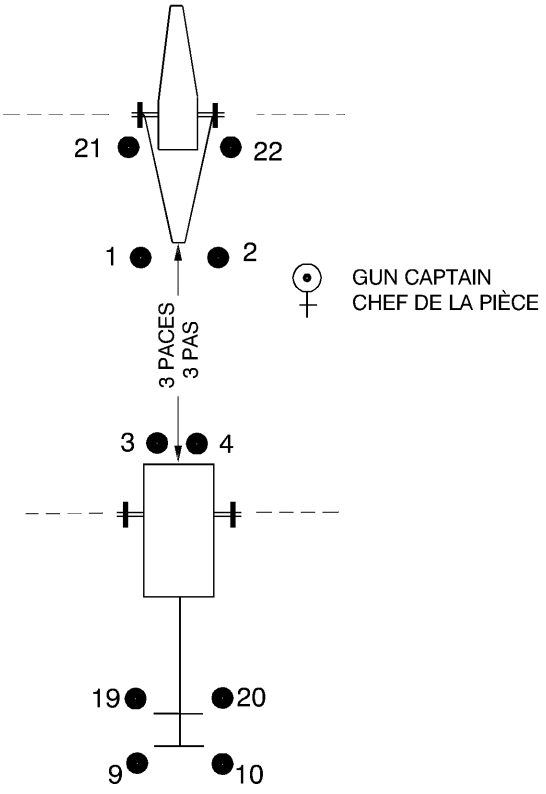

Figure 12A-3 The Load Position
Figure 12A-3 Position des servants au moment du chargement

LIMBER UP

23. When the command GUARD, CLOSE ORDER MARCH BY NUMBERS, SQUAD – ONE, is given on the cautionary word GUARD, numbers 3 and 4 shall close the limber box lids.

24. On the executive word of command ONE:

a. all the gun crew except numbers 1, 2, 3, 4, 9, 10, 19, 20, 21 and 22 bend down and grasp the drag rope loops; and

b. numbers 9, 10, 19 and 20 bend down and grasp the pole slats.

25. On the command SQUAD – TWO, all those detailed in subparagraphs 2a and b shall assume the position of attention, holding the drag ropes and pole slats with both hands in front of the body.

26. On the command SQUAD – THREE:

a. numbers 1 and 2 grasp the trail;

b. numbers 3 and 4 grasp their respective limber wheel; and

c. numbers 21 and 22 grasp the gun wheels, with the backs of their hands down.

27. On the command SQUAD – FOUR, numbers 1 and 2 lift the trail.

28. On the command SQUAD – FIVE:

a. drag rope and pole numbers take one pace forward;

b. numbers 3 and 4 move to the limber by turning the wheels;

c. numbers 1 and 2 place the ring of the trail on the limber hook;

d. number 1 replaces the pin; and

e. numbers 21 and 22 hold the gun steady.

ACCROCHER L'AVANT-TRAIN

23. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, GARDE, FERMEZ LES RANGS, MARCHE, ESCOUADE — UN », les n° 3 et 4 ferment les couvercles des coffres à munitions lorsque le mot d'avertissement « GARDE » est donné.

24. Lorsque le mot d'exécution « UN » est donné :

a. tous les servants de pièce, sauf les n° 1, 2, 3, 4, 9, 10, 19, 20, 21 et 22, se penchent et saisissent les ganses des cordes de manœuvre et de retenue; et

b. les n° 9, 10, 19 et 20 se penchent et saisissent les traverses du timon.

25. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », tous les servants mentionnés aux sous-paragraphes 2a et 2b se mettent au garde-à-vous en tenant les cordes de manœuvre, les cordes de retenue et les traverses du timon à deux mains devant eux.

26. Au commandement « ESCOUADE — TROIS » :

a. les n° 1 et 2 saisissent la flèche de l'affût;

b. les n° 3 et 4 saisissent chacun une roue de l'avant-train; et

c. les n° 21 et 22 saisissent chacun une roue du canon en plaçant le dos de la main vers le bas.

27. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les n° 1 et 2 soulèvent la flèche.

28. Au commandement « ESCOUADE — CINQ » :

a. les préposés aux cordes de manœuvre et au timon font un pas en avant;

b. les n° 3 et 4 déplacent l'avant-train en faisant tourner les roues;

c. les n° 1 et 2 accrochent l'anneau de la flèche au crochet de l'avant-train;

d. le n° 1 remet la goupille en place; et

e. les n° 21 et 22 gardent le canon immobile.

29. On the command SQUAD – SIX, the gun crew returns to the position of attention.

30. On the command SQUAD – SEVEN:

a. drag rope and pole numbers about turn by turning inwards; and

b. numbers 1, 2, 3, 4, 21 and 22 turn to face their respective position on the drag ropes.

31. On the command GUARD, CLOSE ORDER – MARCH given by the guard commander or the gun commander, the seven movements are combined. A standard pause is observed between the movements.

QUICK MARCH AFTER LIMBER UP

32. On the command QUICK MARCH BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

a. drag rope numbers and reverse drag rope numbers march forward nine paces and halt; and

b. numbers 1, 2, 3, 4, 21 and 22 step off and take up their positions on the drag ropes.

33. On the command SQUAD – TWO, the drag rope and reverse drag rope numbers turn to the front.

34. On the command SQUAD – THREE, the disengaged hands are cut to the side.

35. On the command QUICK – MARCH given by the guard commander or the gun commander, the three movements are combined. A standard pause is observed between movements.

FUNERAL DRILL – GENERAL

36. For funerals, equipment consists of a field gun carriage, limber, two drag ropes and two reverse drag ropes. The gun carriage is fitted with a funeral board which has straps for securing the casket.

29. Au commandement « ESCOUADE — SIX », les servants de pièce se remettent au garde-à-vous.

30. Au commandement « ESCOUADE — SEPT » :

a. les préposés aux cordes de manœuvre et au timon font demi-tour en tournant vers l'intérieur; et

b. les n°1, 2, 3, 4, 21 et 22 se tournent pour faire face à leur position le long des cordes de manœuvre.

31. Au commandement « GARDE, FERMEZ LES RANGS — MARCHE », donné par le commandant de la garde ou par le chef de pièce, les sept mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

MARCHE AU PAS CADENCÉ APRÈS L'ACCROCHAGE DE L'AVANT-TRAIN

32. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, PAS CADENCÉ, MARCHE, ESCOUADE — UN » :

a. les préposés aux cordes de manœuvre et aux cordes de retenue avancent de neuf pas et s'arrêtent; et

b. les n° 1, 2, 3, 4, 21 et 22 vont prendre position aux cordes de manœuvre.

33. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les préposés aux cordes de manœuvre et aux cordes de retenue tournent vers l'avant.

34. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les servants amènent près du corps la main dont ils ne se servent pas pour la manœuvre.

35. Au commandement « PAS CADENCÉ — MARCHE » donné par le commandant de la garde ou le chef de pièce, les trois mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

FUNÉRAILLES – GÉNÉRALITÉS

36. Le matériel utilisé comprend un affût de canon, un avant-train, deux cordes de manœuvre et deux cordes de retenue. L'affût est muni d'une plate-forme pourvue de courroies servant à assujettir le cercueil.

37. The gun crew consists of one junior officer or petty officer, 1st class (warrant officer) and 32 leading seamen/able seamen (corporals/ privates). In a state funeral, four drag ropes and four reverse drag ropes and 28 additional personnel are required (see Figure 12A-4).

38. The gun crew are formed up, at either end of the gun carriage, facing inwards, in four or eight ranks as appropriate (see figures 12A-4 and 12A-5).

FUNERAL DRILL – POSITIONING THE GUN CARRIAGE

39. On the command FALL – IN, the gun crew take up their position beside the drag ropes.

40. On the command LEAD SECTION, ABOUT – TURN, the lead section acts as ordered.

41. On the command TAKE UP DRAG – ROPES:

a. the drag ropes are taken up;

b. the four personnel on the pole lower the pole to level the casket board; and

c. numbers 17 and 18 and Numbers 27 and 28 link arms.

42. The gun carriage moves off at the quick march and is positioned to receive the casket. The gun carriage is positioned correctly when the rear section of the gun crew is just clear of the church entrance.

37. Le détachement comprend un officier subalterne ou un maître de 1re classe (adjudant) et 32 matelots de 1re et de 2e classes (caporaux et soldats). Dans le cas des funérailles d'État, on utilise quatre cordes de manœuvre et quatre cordes de retenue ainsi que 28 militaires supplémentaires (voir figure 12A-4).

38. Les servants de pièce se forment en ligne, sur quatre ou huit rangs selon le cas, aux deux extrémités de l'affût (voir figures 12A-4 et 12A-5).

FUNÉRAILLES – MISE EN PLACE DE L'AFFÛT DE CANON

39. Au commandement « RASSEMBLEMENT — MARCHE », les membres du détachement prennent place près des cordes.

40. Au commandement « SECTION DE TÊTE, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ », la section de tête exécute l'ordre reçu.

41. Au commandement « CORDES DE MANŒUVRE, RAMAS — SEZ » :

a. les servants ramassent les cordes;

b. les quatre hommes préposés au timon l'abaissent pour mettre la plate-forme de niveau; et

c. les no 17 et 18 et 27 ainsi que 28 se tiennent par le bras.

42. L'affût est amené au pas cadencé jusqu'à l'endroit où on doit y déposer le cercueil. L'affût est à l'endroit désigné lorsque la section de queue dépasse tout juste le portail de l'église.

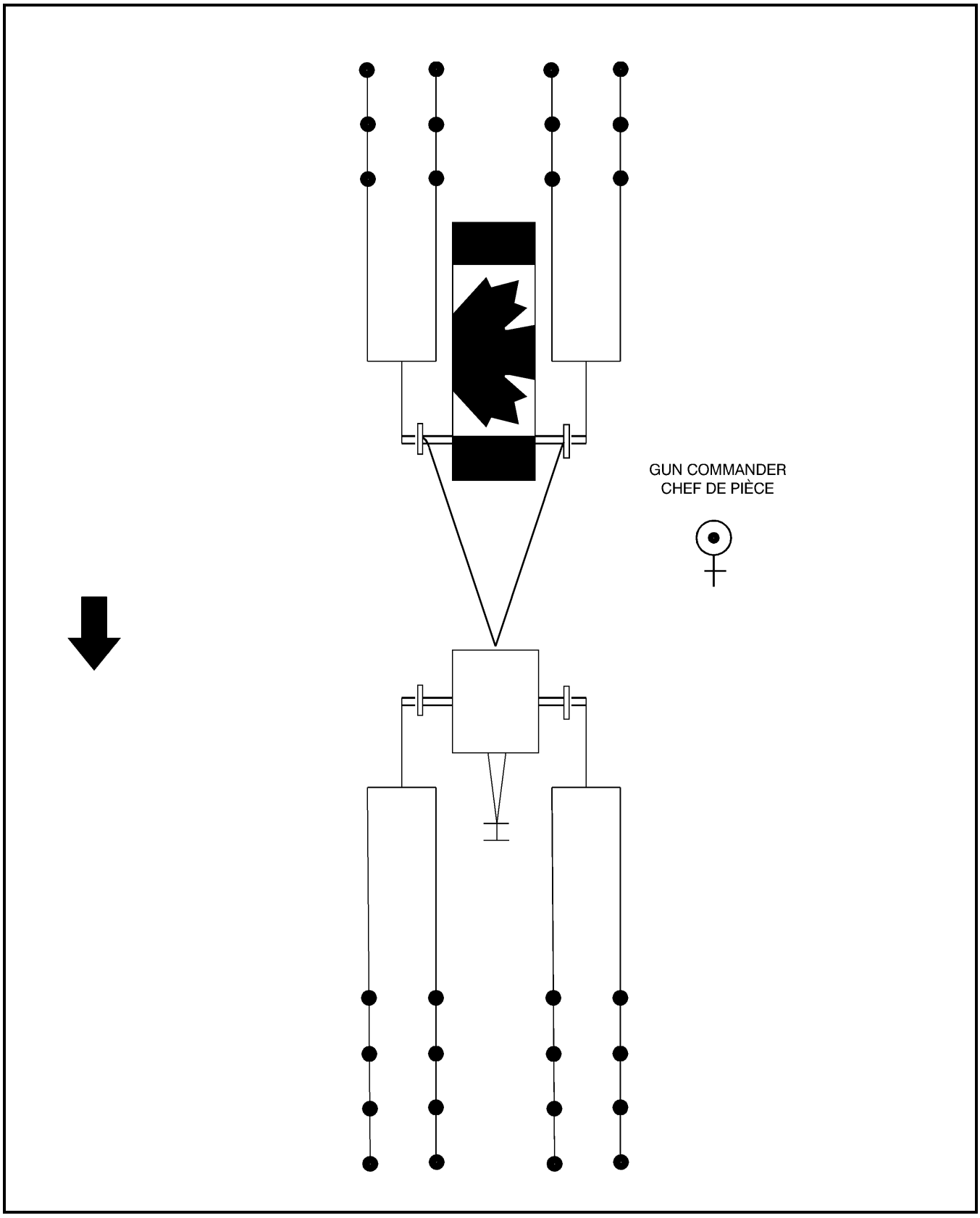

Figure 12A-4 Naval Gun Crew – State Funeral
Figure 12A-4 Détachement du canon de marine – Funérailles d'État

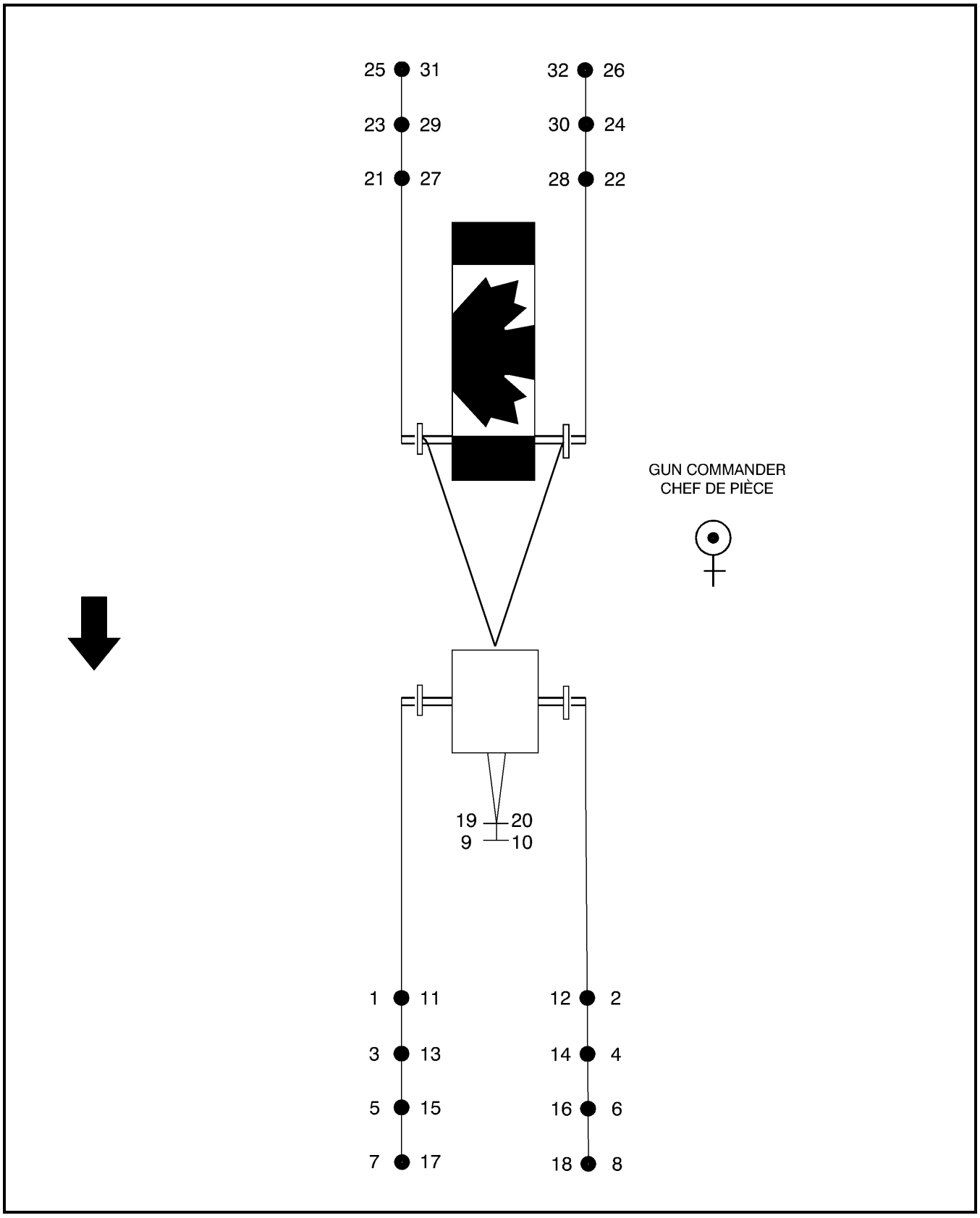

Figure 12A-5 Naval Gun Crew – Military Funeral
Figure 12A-5 Détachement du canon de marine – Funérailles militaires

FUNERAL DRILL – RECEIVING THE CASKET

43. On the command LEAD SECTION, ABOUT – TURN, the lead section:

a. about turns; and

b. changes hands on the drag ropes.

44. On the command REAR SECTION, THREE PACES RIGHT AND LEFT CLOSE – MARCH, the rear section act as ordered.

45. On the command REAR SECTION, ONE PACE FORWARD – MARCH, the rear section act as ordered.

46. On the command REAR SECTION, INWARDS – TURN, the rear section act as ordered.

47. The gun carriage is now ready to receive the casket.

48. When the casket has been secured and the bearer party are in position alongside the gun carriage, on the command LEAD SECTION, ABOUT, REAR SECTION, RIGHT AND LEFT – TURN, the gun crew turn to face the front and the lead section change hands on the drag ropes.

49. On the command REAR SECTION, THREE PACES RIGHT AND LEFT CLOSE – MARCH, the rear section act as ordered.

50. The gun carriage is now ready to move off.

51. While the gun carriage is moving, the rear section shall keep the reverse drag ropes taut.

FUNERAL DRILL – REMOVAL OF THE CASKET

52. After the gun carriage is halted, the command LEAD SECTION, ABOUT – TURN is given.

53. On the command REAR SECTION, THREE PACES RIGHT AND LEFT CLOSE – MARCH, the rear section act as ordered.

FUNÉRAILLES – MISE EN PLACE DU CERCUEIL

43. Au commandement « SECTION DE TÊTE, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ », la section de tête :

a. fait demi-tour; et

b. passe les cordes d'une main à l'autre.

44. Au commandement « SECTION DE QUEUE, TROIS PAS VERS LA DROITE ET VERS LA GAUCHE — MARCHE », la section de queue exécute l'ordre donné.

45. Au commandement « SECTION DE QUEUE, UN PAS VERS L'AVANT — MARCHE », la section de queue exécute l'ordre donné.

46. Au commandement « SECTION DE QUEUE, VERS L'INTÉRIEUR, TOUR — NEZ », la section de queue exécute l'ordre donné.

47. L'affût est alors prêt à recevoir le cercueil.

48. Lorsque le cercueil est bien attaché et que les porteurs ont pris place le long de l'affût, on donne alors le commandement « SECTION DE TÊTE, DEMI-TOUR, SECTION DE QUEUE À DROITE ET À GAUCHE, TOUR — NEZ ». Les servants se tournent pour faire face vers l'avant et les membres de la section de tête passent les cordes d'une main à l'autre.

49. Au commandement « SECTION DE QUEUE, TROIS PAS VERS LA DROITE ET VERS LA GAUCHE — MARCHE », la section de queue exécute l'ordre donné.

50. L'affût est alors prêt pour le départ.

51. Pendant que l'affût est en mouvement, les membres de la section de queue s'assurent que les cordes de retenue demeurent tendues.

FUNÉRAILLES – ENLÈVEMENT DU CERCUEIL

52. Après l'arrêt de l'affût, on donne le commandement « SECTION DE TÊTE DEMI-TOUR, TOUR — NEZ ».

53. Au commandement « SECTION DE QUEUE, TROIS PAS VERS LA DROITE ET VERS LA GAUCHE — MARCHE », la section de queue exécute l'ordre donné.

54. On the command REAR SECTION, ONE PACE FORWARD – MARCH, the rear section act as ordered.

55. On the command REAR SECTION, INWARDS – TURN, the rear section act as ordered.

56. The casket now is removed from the gun carriage.

54. Au commandement « SECTION DE QUEUE, UN PAS VERS L'AVANT — MARCHE », la section de queue exécute l'ordre donné.

55. Au commandement « SECTION DE QUEUE, VERS L'INTÉRIEUR, TOUR — NEZ », la section de queue exécute l'ordre donné.

56. On enlève alors le cercueil de l'affût.

CHAPTER 13

PROCEDURES FOR USE ON BOARD SHIP

GENERAL

1. These procedures may be altered to suit the circumstances on any particular ship, but shall be followed as closely as possible in order to ensure commonality throughout the fleet.

2. In order to maintain stability on board a floating vessel, foot drill will be performed by all service personnel in a straight-legged manner with a minimum of bending of the knees. Because of space limitations, distances between individuals and ranks may be reduced.

CEREMONIAL DIVISIONS

3. Ceremonial divisions follow the general procedures for a company parade and inspection described in chapters 7 and 9.

4. When ceremonial divisions are piped, the division chief petty officers or petty officers shall fall in their divisions at designated locations. Each division will fall in, in either two or three ranks according to the space available, facing inboard. Supernumerary petty officers shall fall in on the right flank of their respective divisions and the division petty officer will take his place one pace in front of the centre of his division, facing the division. If a division consists entirely of petty officers, they shall fall in as above, but in decreasing order of seniority from the right.

5. After falling in, each division shall be numbered, sized, open ordered and stood at ease. While being sized, the supernumerary petty officers shall stand fast; the remainder of the division sizing on their left. If space is limited, the movement during the open order drill may be restricted, i.e., ONE PACE OPEN ORDER – MARCH. Alternatively, the open order may be omitted and the procedure in paragraph 8 carried out. After ordering these movements, the division petty officer shall turn about, facing the front and stand at ease.

CHAPITRE 13

CÉRÉMONIAL À BORD DES NAVIRES

GÉNÉRALITÉS

1. Afin d'assurer le maximum d'uniformité au sein des unités navales, on devra se conformer aux directives qui suivent chaque fois que les circonstances le permettent; ces directives peuvent toutefois être modifiées en raison des exigences particulières de certains navires.

2. De façon à maintenir la stabilité à bord d'un navire à flot, les militaires devront exécuter l'exercice à pied en tenant les jambes droites et en fléchissant les genoux le moins possible. En raison des limites d'espace, on peut réduire la distance entre les personnes et les rangs.

DIVISIONS DE CÉRÉMONIE

3. Les divisions de cérémonie suivent les procédures générales du rassemblement et de la revue d'une compagnie, décrites aux chapitres 7 et 9.

4. Lorsque le rassemblement des divisions de cérémonie est sifflé, les divisions se forment sous les ordres des maîtres et des premiers maîtres divisionnaires aux endroits prescrits. Les divisions se forment sur deux ou trois rangs, selon l'espace disponible, dos à la mer. Les maîtres surnuméraires prennent place sur le flanc droit de leur division et le premier maître de la division prend place à un pas en avant et au centre de la division, face à celle-ci. Si une division ne comprend que des maîtres, ceux-ci prennent place de la façon décrite ci-dessus mais en ordre décroissant, par ancienneté de grade, le plus ancien sur la droite.

5. Dès qu'ils sont rassemblés, les membres de la division se numérotent, se forment par ordre de taille, ouvrent les rangs et adoptent la position en place repos. Pendant que la division se forme par ordre de taille, les maîtres surnuméraires demeurent immobiles, les autres se formant sur leur gauche. S'il n'y a pas suffisamment d'espace, on limite l'ouverture des rangs, par exemple « OUVREZ LES RANGS D'UN PAS — MARCHE ». On peut aussi omettre d'ouvrir les rangs et suivre alors la procédure décrite au paragraphe 8. Après avoir fait exécuter les mouvements qui précèdent, le maître divisionnaire fait demi-tour de façon à faire face à l'avant et adopte la position en place repos.

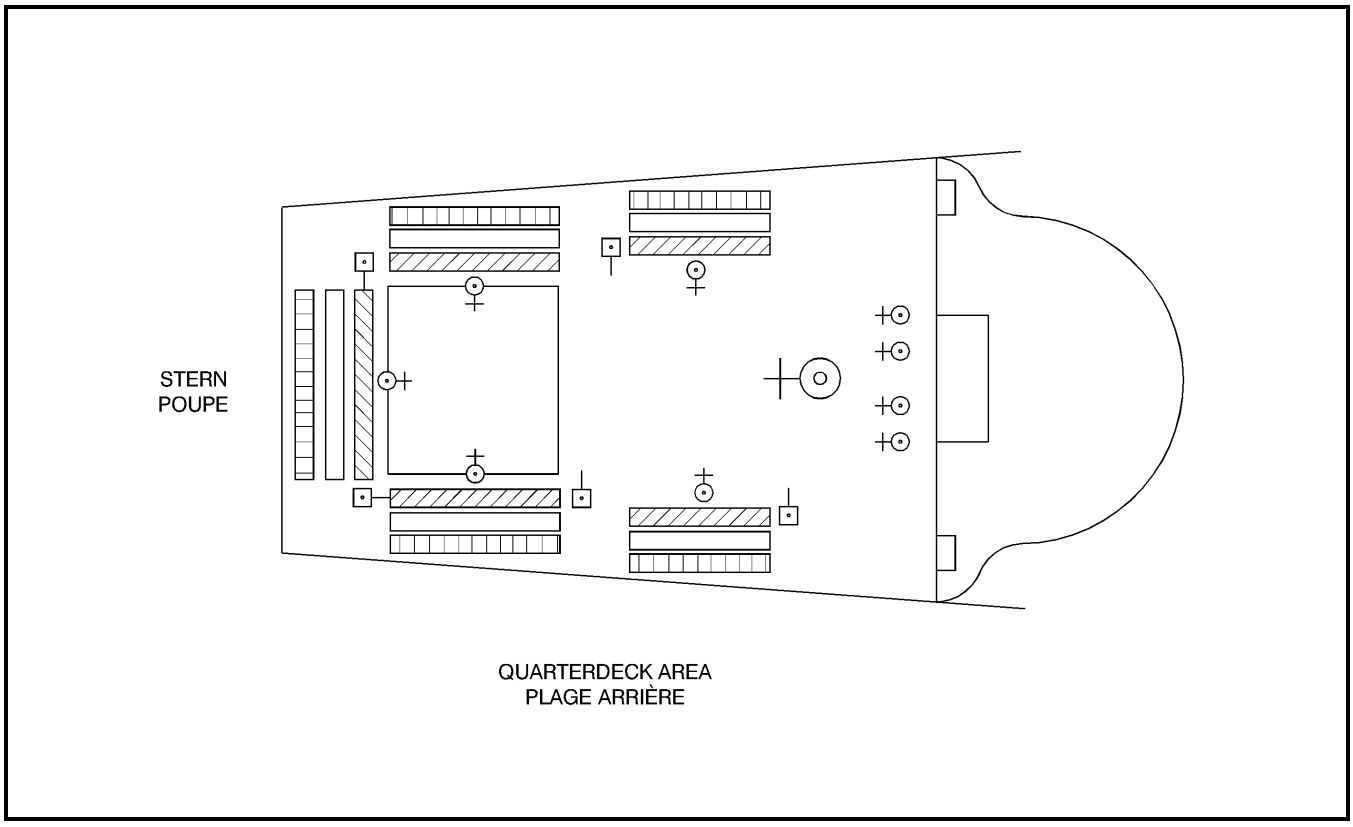

Figure 13-1 Divisions
Figure 13-1 Divisions

6. When the division officer approaches his division, the division petty officer shall come to attention and order his division to attention. As the division officer halts in front of the division petty officer, the division petty officer shall salute and, after the salute is acknowledged, report the division to the division officer.

6. Lorsque l'officier divisionnaire s'approche, le maître divisionnaire se met au garde-à-vous et donne l'ordre à la division de se mettre au garde-à-vous. Après que l'officier s'est arrêté en face de lui, le maître salue et, après que l'officier lui a rendu le salut, il lui fait rapport de l'état de sa division.

7. As the division officers assume command of their divisions, supernumerary officers shall fall in. When divisions are held on a flight deck or in a ship's hangar, they shall fall in athwartships at the forward end of the deck (see Figure 13-1).

7. Dès que les officiers divisionnaires ont assumé leur commandement, les officiers surnuméraires prennent place dans les rangs. Lorsque le rassemblement a lieu sur le pont d'envol ou dans le hangar du navire, ils prennent place en travers du navire sur la partie avant du pont (voir figure 13-1).

8. Accompanied by the division petty officer, each division officer shall inspect his division. If space has not permitted the division to be at the open order (see paragraph 4), each rank shall be marched one pace forward following the inspection of its front.

8. Chaque officier divisionnaire fait la revue de sa division en compagnie du maître divisionnaire. Si l'espace disponible ne permet pas d'ouvrir les rangs (voir le paragraphe 4), chaque rang reçoit l'ordre de faire un pas en avant après que l'avant du même rang a été inspecté par l'officier.

9. On completion of the inspection, each division petty officer shall fall in one pace to the right of the front rank or one pace centre rear of his division (as space allows), and each division officer shall fall in one pace front and centre of his division. If space has not allowed the division to be at the open order, the division officer shall then order DIVISION, ONE PACE STEP BACK – MARCH, or if the division is at the open order, DIVISION, CLOSE ORDER – MARCH.

9. Après la revue, le maître divisionnaire va prendre place à un pas à droite du rang avant ou à un pas en arrière et au centre de la division (si l'espace le permet) et l'officier divisionnaire se place à un pas en avant et au centre de sa division. Si on n'a pu ouvrir les rangs à cause du manque d'espace, l'officier divisionnaire donne alors le commandement « DIVISION, UN PAS VERS L'ARRIÈRE — MARCHE », ou si les rangs de la division sont ouverts, le commandement « DIVISION, FERMEZ LES RANGS — MARCHE ».

10. Each division officer then shall report his division to the executive officer and, when ordered to fall in, shall return to his position in front of his division and stand his division at ease. The executive officer shall take up a central forward position or a position on the flank from which the commanding officer will approach the divisions.

10. Chaque officier divisionnaire fait alors rapport de l'état de sa division au commandant en second et, après avoir reçu l'ordre de rejoindre les rangs, retourne prendre place en avant de sa division, à laquelle il donne l'ordre d'adopter la position en place repos. Le commandant en second prend alors place en avant du rassemblement ou sur le flanc par lequel le commandant doit s'approcher.

11. On the arrival of the commanding officer, the executive officer shall call the ship's company to attention and report the divisions to the commanding officer. Each division then may be inspected by the commanding officer and/or the executive officer.

11. À l'arrivée du commandant, le commandant en second met l'équipage au garde-à-vous et fait rapport au commandant. La revue des divisions peut alors être faite soit par le commandant et/ou le commandant en second.

12. After the completion of the inspection, awards and presentations shall be made and a prayer service may be conducted by either a chaplain, the commanding officer or a selected officer.

12. Après la revue, on procède à la remise des récompenses et, s'il y a lieu, l'aumônier, le commandant ou un officier désigné dirige le service religieux.

13. Following the prayer service, the executive officer shall call the ship's company to attention and report to the commanding officer. If the commanding officer does not desire to address the ship's company, divisions shall remain at attention until the commanding officer has departed. If the commanding officer does desire to address the ship's company, the executive officer shall order SHIP'S COMPANY, STAND AT – EASE; and STAND – EASY. Following the address, the executive officer shall order SHIP'S COMPANY, ATTEN – TION. After the departure of the commanding officer, the executive officer shall fall out the officers. The executive officer then shall dismiss the petty officers, following which he shall turn over to the coxswain to dismiss the remainder of the ship's company.

13. Après le service religieux, le commandant en second met l'équipage au garde-à-vous et fait rapport au commandant. Si le commandant ne désire pas adresser la parole à l'équipage, les divisions demeurent au garde-à-vous jusqu'à ce qu'il ait quitté le lieu de rassemblement. Si le commandant désire adresser la parole à l'équipage, le commandant en second donne les commandements « ÉQUIPAGE, EN PLACE, RE — POS »; et « RE — POS ». Lorsque le commandant a terminé, le commandant en second donne le commandement « ÉQUIPAGE, GARDE-À — VOUS ». Après le départ du commandant, le commandant en second donne aux officiers l'ordre de quitter les rangs. Il donne ensuite aux maîtres l'ordre de rompre les rangs, et remet le commandement au capitaine d'armes de faire rompre les rangs à l'équipage.

DAILY DIVISIONS

RASSEMBLEMENT QUOTIDIEN

14. The procedure for daily divisions is the same as for ceremonial divisions, except there is no commanding officer's inspection.

14. Le rassemblement quotidien se fait de la même façon que le rassemblement des divisions de cérémonie, sauf que le commandant ne fait pas la revue des troupes.

EVENING QUARTERS

15. The procedure for evening quarters is the same as for daily divisions.

PROCEDURE FOR ENTERING AND LEAVING HARBOUR

16. Depending on the space and number of personnel available, divisions shall be formed in one, two or three ranks. All parties of officers and non-commissioned members are to be sized as follows:

a. on the forecastle – tallest forward;

b. on the quarterdeck – tallest aft; and

c. amidships – normal sizing.

17. Officers, petty officers, signalmen and part ships hands shall fall in as follows (Figure 13-2):

a. The foc'sle part ship hands shall fall in, standing fore and aft, facing the designated side. The foc'sle officer stands facing forward in the eyes of the ship. The foc'sle petty officer and the signalman shall stand athwartships aft of the part ship hands, facing forward.

b. The top part ship hands shall fall in, standing fore and aft, facing outboard on the designated side. The top part ship officer shall stand forward of and in line with the top part ship hands. The top petty officer and the signalman shall position themselves between and in line with the officers and the hands.

c. The quarterdeck part ship hands shall fall in, standing fore and aft, facing outboard on the designated side. The quarterdeck officer shall be foremost followed by the quarterdeck petty officer and signalman, followed by part ship hands.

d. When the ship is proceeding astern, the foc'sle officer and the quarterdeck officer shall face aft.

BRANLE-BAS DU SOIR

15. Le branle-bas du soir se déroule de la même façon que le rassemblement quotidien.

ENTRÉE AU PORT ET SORTIE DU PORT

16. Selon l'espace et le nombre de membres disponibles, les divisions se forment sur un, deux ou trois rangs. Les détachements d'officiers et d'hommes d'équipage se forment par ordre de taille comme suit :

a. sur la plage avant – les plus grands vers l'avant;

b. sur la plage arrière – les plus grands vers l'arrière; et

c. au centre – alignement normal.

17. Les officiers, les maîtres, les signaleurs et les membres des différentes sections se rassemblent à leur poste comme suit (figure 13-2) :

a. Les membres de la section de la plage avant s'alignent de l'avant vers l'arrière du navire, face au côté indiqué. L'officier de la plage avant fait face en direction de la proue. Le maître et le signaleur de la plage avant se placent en travers du navire, face à la proue, derrière les membres de la section de la plage avant.

b. Les membres de la section du centre s'alignent de l'avant vers l'arrière, face à l'extérieur, du côté indiqué. L'officier de la section du centre se place en avant des membres de la section du centre, en ligne avec eux. Le maître et le signaleur de la section du centre se placent entre l'officier et les membres de la section et en ligne avec eux.

c. Les membres de la section de la plage arrière s'alignent de l'avant vers l'arrière, face à l'extérieur et du côté indiqué. L'officier de la plage arrière se trouve à l'avant, suivi du maître et du signaleur de la plage arrière, puis des membres de la section.

d. Lorsque le navire fait marche arrière, l'officier de la plage avant et l'officier de la plage arrière font face vers l'arrière.

18. The guard and band shall fall in where designated.

19. When the “Alert” is sounded on the bugle or the “Still” is piped on the boatswain’s pipe, divisions are to be brought to attention by their division petty officer and are to be stood at ease when the “Carry On” is sounded. The executive officer only shall salute when the “Alert” or “Still” is sounded.

20. On special occasions when other members of the ship’s company wish to fall in on entering or leaving harbour, they shall fall in a designated area, under command of the senior non-commissioned rank present, and shall conform with the instructions as detailed in paragraphs 17 to 19 above.

MANNING AND CHEERING SHIP

21. On the command FALL IN FOR MANNING – SHIP, the ship’s company shall fall in as for divisions. The chief boatswain’s mate shall then designate to each division petty officer an area which his division shall man, ensuring as closely as possible that an equal number of personnel are being designated to either side of the ship. Upon arriving at the designated area, the division petty officer shall position his division so that each member is at attention, facing outboard, one pace clear of the guard rail.

22. On the command DRESSING FORWARD, RIGHT AND LEFT – DRESS given by the executive officer, using the upper deck broadcast system, personnel on either side of the ship shall dress forward. The interval in dressing shall be as space permits, appropriate changes being made in the word of command.

23. On the command MAN – SHIP, each man takes one pace forward and grasps the guard rail with both hands, crossing hands with the man forward of him, when doing so.

24. The executive officer shall then order STAND BY TO CHEER, SHIP’S COMPANY, ATTEN – TION.

18. La garde et la musique prennent place à l’endroit qui leur a été assigné.

19. Lorsque le clairon sonne « l'alerte », ou lorsque le signal « silence » est donné au sifflet de manœuvre, les maîtres de division mettent leur division au garde-à-vous et à la position en place repos au signal « continuez ». Seul le commandant en second salue lorsque retentit « l’alerte » ou le « silence ».

20. Dans certaines circonstances particulières, lorsque d’autres membres de l’équipage désirent participer au rassemblement au moment de l’entrée au port ou à la sortie, ils doivent se rassembler à l’endroit désigné à cet effet sous les ordres du plus haut gradé des sous-officiers présents et se conformer aux instructions des paragraphes 17 à 19 ci-dessus.

ÉQUIPAGE À LA BANDE POUR LE SALUT

21. Au commandement « ÉQUIPAGE, À LA BANDE, FOR — MEZ », les membres de l’équipage se forment comme pour le rassemblement. Le premier maître d’équipage assigne alors à chacun des maîtres de division le secteur qu’il doit occuper en s’assurant, autant que possible, qu’il y a un nombre égal d’hommes de chaque côté du navire. Dès qu’il arrive à son secteur, le maître divisionnaire place sa division au garde-à-vous, face à l’extérieur et à un pas de la rambarde.

22. Au commandement « ALIGNEMENT VERS L’AVANT, PAR LA DROITE ET PAR LA GAUCHE, ALI — GNEZ », donné par le commandant en second au moyen du système de haut-parleur du pont supérieur, les membres de l’équipage des deux côtés du navire s’alignent par l’avant. L’intervalle entre les marins dépend de l’espace disponible et est indiqué au moment de donner le commandement.

23. Au commandement « ÉQUIPAGE, À LA — BANDE », chaque homme fait un pas en avant et saisit la rambarde de ses deux mains, en croisant les mains avec celles de son voisin.

24. Le commandant en second donne alors le commandement « PARÉ AUX ACCLAMATIONS, ÉQUIPAGE, GARDE-À — VOUS ».

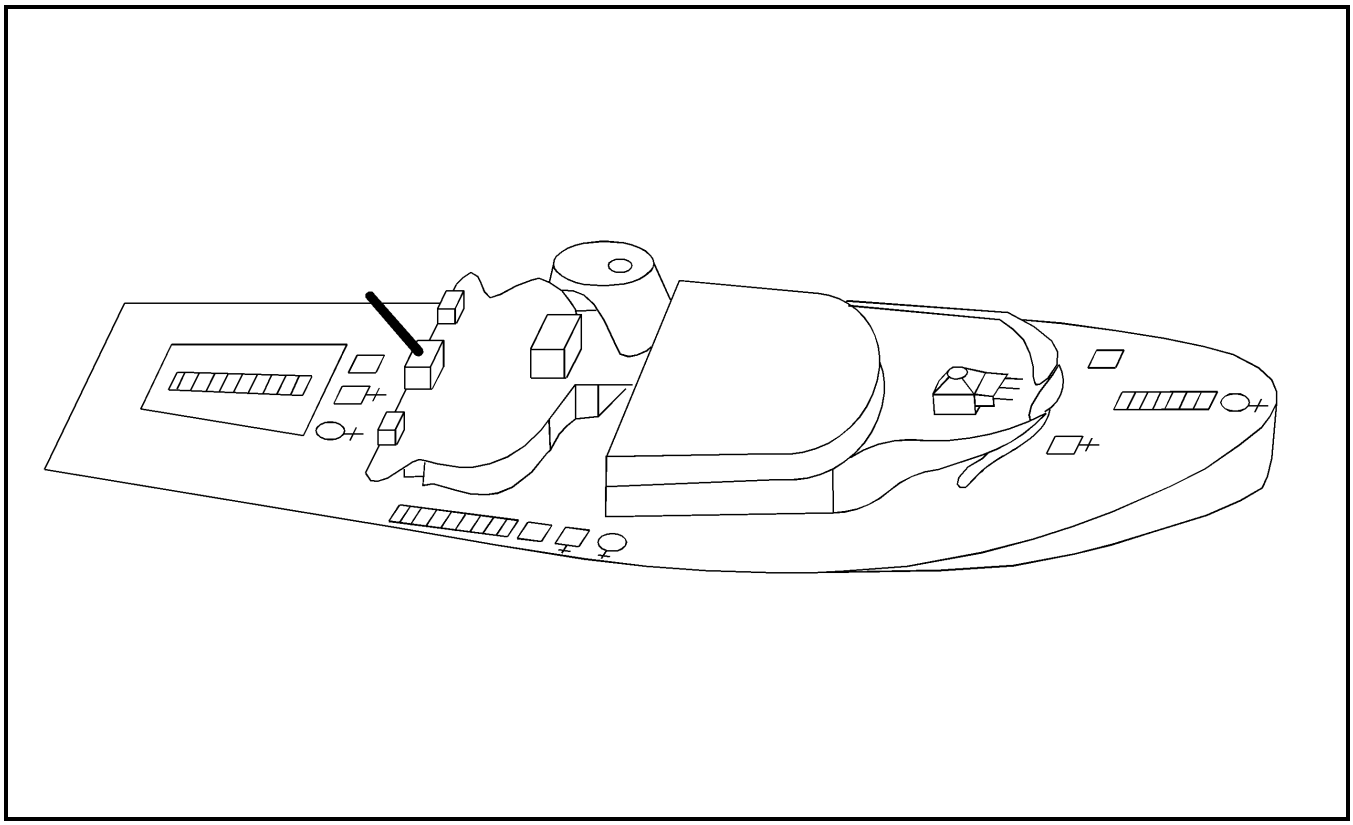

Figure 13-2 Hands to Station – Entering and Leaving Harbour
Figure 13-2 Disposition de l'équipage à l'entrée et à la sortie du port

25. On the commands REMOVE HEAD – DRESS; THREE CHEERS FOR ___; and HIP HIP – HURRAY, the headdress is held in the right hand with the right arm fully extended in front of the body and parallel to the deck, the headdress being circled clockwise during the HURRAY, with crown outboard.

26. On completion of the three cheers the executive officer shall order REPLACE – HEADDRESS.

27. The ship's company then may be ordered to dismiss by one of the following methods:

a. the "Disperse" being sounded on the bugle;

b. the "Carry On" being piped; or

c. the command DIS – MISS given by the executive officer.

28. Upon being dismissed, the ship's company shall turn forward prior to moving off.

25. Aux commandements « DÉCOUVREZ — VOUS; TROIS BANS POUR ___ »; et « HIP HIP — HOURRA », les membres de l'équipage tiennent leur coiffure de la main droite, le bras à pleine extension devant eux et parallèle au pont, et font avec leur coiffure un mouvement circulaire de gauche à droite en gardant l'insigne vers l'avant pendant le « HOURRA ».

26. Les trois bans terminés, le commandant en second donne le commandement « COUVREZ — VOUS ».

27. L'équipage reçoit alors l'ordre de rompre les rangs :

a. au signal « rompez » sonné par le clairon;

b. au signal « continuez » au sifflet; ou

c. sur l'ordre « ROM — PEZ » donné par le commandant en second.

28. Après avoir reçu l'ordre de rompre les rangs, les membres de l'équipage se tournent vers l'avant du navire avant de quitter leur poste.

GUARDS

29. Because of the limitations imposed by space, guards detailed for Colours or to receive a dignitary aboard ship shall consist of the following personnel:

a. one lieutenant (N) or sub-lieutenant (N);

b. one petty officer; and

c. 24 other non-commissioned members maximum, or 12 other non-commissioned members minimum.

COLOURS

30. Ships of destroyer size normally will not parade guards at Colours. However, if the occasion arises, the procedure detailed below will be followed.

31. The guard shall be assembled in a designated area with bayonets fixed and be fallen in facing aft in two ranks athwartships. The guard petty officer shall size and dress the guard at the open order in two ranks and then hand over the guard to the guard commander. After assuming command, the guard commander shall draw his sword and then order GUARD, STAND AT – EASE. The petty officer falls in on the right of the front rank. The bugler falls in on the right of the front rank, one pace clear.

32. The officer of the day or watch, or a designated officer, the leading seaman of the gangway and the ceremonial piping party shall be positioned in a designated area.

33. The preparative pennant shall be hoisted on the foremast five minutes prior to Colours. The signalman, positioned aft by the ensign staff and facing forward so that the preparative is in view, shall call FIVE MINUTES TO COLOURS, SIR.

34. At one minute before Colours, the signalman shall call ONE MINUTE TO COLOURS, SIR, and the guard commander shall then order GUARD, ATTEN – TION; and GUARD, SHOULDER – ARMS.

GARDES

29. En raison du manque d'espace, on devra s'en tenir aux effectifs suivants lorsqu'il y a lieu de former une garde pour la cérémonie des couleurs ou pour accueillir un dignitaire à bord :

a. un lieutenant (M) ou un sous-lieutenant(M);

b. un maître; et

c. au plus 24 et au moins 12 militaires du rang .

CÉRÉMONIE DES COULEURS

30. En règle générale, les navires de la classe des destroyers ne montent pas de garde au moment de la cérémonie des couleurs. Toutefois, si les circonstances l'exigent, on procède de la façon décrite ci-dessous.

31. La garde se forme à un endroit prédéterminé, baïonnettes au canon, et prend place sur la plage arrière en travers du navire sur deux rangs. Le maître de la garde fait aligner les membres de la garde par ordre de taille sur deux rangs ouverts et puis remet le commandement au commandant de la garde. Après avoir assumé le commandement, le commandant de la garde dégaine son sabre et donne le commandement « GARDE, EN PLACE RE — POS ». Le maître se place à droite du rang avant. Le clairon se place à droite du rang avant, à un pas.

32. L'officier de service ou l'officier de quart, ou tout autre officier désigné, de même que le matelot de 1re classe de la coupée et le détachement de salut au sifflet prennent place à l'endroit désigné.

33. Le fanion d'avertissement est hissé au mât de misaine cinq minutes avant la cérémonie des couleurs. Le signaleur prend place à l'arrière près du mât du drapeau, face à l'avant de façon à voir le fanion, et annonce : « LES COULEURS DANS CINQ MINUTES, MONSIEUR ».

34. Une minute avant l'heure prescrite, le signaleur annonce : « LES COULEURS DANS UNE MINUTE, MONSIEUR » et le commandant de la garde donne alors les commandements « GARDE, GARDE-À — VOUS »; et « GARDE, À L'ÉPAULE — ARMES ».

35. At Colours, the preparative pennant is lowered to the dip and the signalman shall call COLOURS, SIR. The bugler immediately sounds the “Alert”, or the “Still” is piped, and the guard commander orders GUARD, GENERAL SALUTE, PRESENT – ARMS.

36. On completion of the salute, the guard commander shall order GUARD, SHOULDER – ARMS. The preparative pennant then shall be lowered and, upon completion, the “Carry On” is sounded by the bugler or piped by the ceremonial side party. The guard then is ordered to order arms and unfix bayonets and is dismissed.

GUARDS OF HONOUR

37. Fifteen minutes before the arrival of the dignitary, the guard shall be called to fall in:

a. by the bugler sounding, “Guard” and “Band” or “Buglers”; or

b. by the boatswain’s pipe sounding “General Call” over the broadcast system and the verbal announcement “Guard fall in, ceremonial side party close up”.

38. The guard shall assemble near the gangway with bayonets fixed. Under command of the guard petty officer, they will fall in at the open order and in two ranks facing outboard. The guard shall be sized and dressed as space permits, then handed over to the guard commander. After assuming command, the guard commander shall draw his sword and order GUARD, STAND AT – EASE.

39. When the boat carrying the dignitary is two or three lengths away from the accommodation ladder, the “Alert” is sounded and the guard commander orders GUARD ATTEN – TION; and GUARD, SHOULDER – ARMS. Upon the completion of these movements, the ceremonial side party shall “Pipe the Side”, if the dignitary is so entitled. A second “Pipe the Side” shall be given once the dignitary has positioned himself on the platform of the accommodation ladder.

35. À l’heure prescrite, le fanion d’avertissement est amené à mi-drisse et le signaleur dit : « MONSIEUR, LES COULEURS ». On fait sonner « l'alerte » au clairon ou jouer le « silence » au sifflet et le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, SALUT GÉNÉRAL, PRÉSENTEZ — ARMES ».

36. Dès que le salut est terminé, le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, À L’ÉPAULE — ARMES ». Le fanion d’avertissement est alors abaissé et, dès qu’il est complètement descendu, le commandement « CONTINUEZ » est donné soit par le clairon, soit au sifflet de manœuvre. La garde reçoit alors l’ordre de mettre l’arme au pied, de remettre la baïonnette au fourreau et de rompre les rangs.

GARDE D’HONNEUR

37. Quinze minutes avant l’arrivée du dignitaire, la garde se rassemble :

a. soit à l’appel du clairon qui sonne les appels « garde » et « musique » ou « clairons »; ou

b. soit au son du sifflet de manœuvre qui sonne l’appel général au moyen du système de haut-parleur avec le message verbal « rassemblement de la garde, détachement d’accueil en place ».

38. La garde se forme près de la coupée, baïonnette au canon. Sous les ordres du premier maître de la garde, les membres se forment sur deux rangs, face à l’extérieur, les rangs étant ouverts au moment du rassemblement. Les membres de la garde prennent place par ordre de taille et s’alignent en tenant compte de l’espace disponible, puis le commandement est remis au commandant de la garde. Après avoir assumé le commandement de la garde, le commandant dégaine son sabre et donne le commandement « GARDE, EN PLACE, RE — POS ».

39. Lorsque l’embarcation du dignitaire est à deux ou trois longueurs de l’échelle de coupée, on sonne « l’alerte » et le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, GARDE-À — VOUS »; et « GARDE, À L’ÉPAULE — ARMES ». Dès que la garde a exécuté ces mouvements, le détachement d’accueil sonne « l’appel du bord », si le dignitaire y a droit. Ce salut est répété lorsque le dignitaire arrive sur la plate-forme de l’échelle de coupée.

40. As soon as the dignitary steps on board and is properly positioned, the guard commander shall order GUARD, ROYAL (GENERAL) SALUTE, PRESENT – ARMS. Upon the completion of the appropriate musical salute, the guard commander orders GUARD, SHOULDER – ARMS; and GUARD, ORDER – ARMS, then reports to the dignitary, who may inspect the guard. Upon the completion of the inspection, the guard commander shall salute the dignitary, who then shall be escorted to the wardroom or other location by the commanding officer. The guard may then be fallen out until needed again for the departure.

41. The departure ceremony is similar to that for the dignitary's arrival. As the dignitary approaches the top of the gangway, the "Alert" is sounded. The guard commander orders GUARD, ATTENTION; and GUARD, SHOULDER – ARMS. As the dignitary assumes his position, the guard commander orders GUARD, ROYAL (GENERAL) SALUTE, PRESENT – ARMS. Upon completion of the sounding of the appropriate salute, the guard commander orders GUARD, SHOULDER – ARMS. As the dignitary steps onto the upper platform of the accommodation ladder, the ceremonial side party shall "Pipe the Side". As the boat leaves the accommodation ladder, the ceremonial side party shall again "Pipe the Side".

42. The guard then shall be ordered to order arms and unfix bayonets before being dismissed.

SALUTING ON BOARD

43. All officers and non-commissioned members shall salute when coming on board or leaving a commissioned warship.

44. Non-commissioned members shall salute when addressing, or being addressed by, an officer, and again on withdrawing.

45. Officers and non-commissioned members shall face in the required direction and, if wearing headdress, salute:

40. Dès que le dignitaire a mis pied à bord et qu'il est en position, le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, SALUT ROYAL (GÉNÉRAL), PRÉSENTEZ — ARMES ». Après le salut musical approprié, les commandants de la garde donne les commandements « GARDE, À L'ÉPAULE — ARMES»; et « GARDE, AU PIED — ARMES », puis fait rapport de sa garde au dignitaire qui la passe alors en revue s'il le désire. Après la revue de la garde, le commandant de celle-ci salue le dignitaire qui se dirige alors vers le carré des officiers ou ailleurs en compagnie du commandant. La garde peut alors rompre les rangs jusqu'à la cérémonie de départ du dignitaire.

41. Au départ, on répète la même cérémonie qu'à l'arrivée du dignitaire. Lorsque celui-ci s'approche de la coupée, on sonne « l'alerte » et le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, GARDE-À — VOUS »; et « GARDE, À L'ÉPAULE — ARMES ». Dès que le dignitaire est en place, le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, SALUT ROYAL (GÉNÉRAL), PRÉSENTEZ — ARMES ». Dès qu'on a joué le salut approprié, le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, À L'ÉPAULE — ARMES ». Au moment où le dignitaire s'avance sur la plate-forme de l'échelle de coupée, le détachement d'accueil sonne « l'appel du bord ». Lorsque l'embarcation s'éloigne de l'échelle de coupée, le détachement d'accueil sonne un second « appel du bord ».

42. La garde reçoit alors l'ordre de mettre l'arme au pied et de remettre la baïonnette au fourreau avant de rompre les rangs.

SALUTS À BORD

43. Tous les officiers et les militaires du rang doivent saluer quand ils montent à bord d'un bâtiment de guerre en service ou quand ils en descendent.

44. Les militaires du rang doivent saluer quand ils s'adressent à un officier ou quand un officier s'adresse à eux, et saluer de nouveau quand ils le quittent.

45. Les officiers et les militaires du rang doivent faire face dans la direction appropriée et, s'ils portent une coiffure, saluer dans les circonstances suivantes :

a. whenever the National Anthem or any foreign national anthem is played;

b. when Colours are hoisted; and

c. when Colours are lowered at sunset.

46. For the occasions noted in paragraph 45, parties of non-commissioned members fallen in are to be called to attention, the officer or non-commissioned member in charge saluting.

PIPING THE SIDE

47. Between Colours and sunset, the side shall be piped to the following, coming on board or leaving one of Her Majesty's ships:

a. the Queen;

b. the Governor General;

c. Lieutenants-Governor within the limits of their jurisdiction;

d. members of the Royal Family of the rank of captain (N) and above when in naval uniform;

e. the Naval Board when in uniform;

f. all Canadian admirals, general officers and commodores in uniform, and Commonwealth commodores and above in uniform;

g. all officers in uniform holding an appointment in command of a ship or formation of ships;

h. members of a court-martial attending or leaving the court;

i. officer of the guard when flying a pennant; and

j. when a corpse is brought on board/ashore and when the body is committed to the sea.

48. All naval officers in command of a ship or formation of ships, of other than Commonwealth navies, when in uniform should be piped at all hours.

a. quand on joue l'hymne national du Canada ou d'un autre pays;

b. quand on hisse le drapeau; et

c. quand on amène le drapeau au coucher du soleil.

46. Dans les circonstances énumérées au paragraphe 45, l'officier ou le militaire du rang responsable d'un groupe de militaires du rang doit mettre son groupe au garde-à-vous et saluer.

APPEL DU BORD

47. Entre la cérémonie des couleurs et le coucher du soleil, il faut saluer en sonnant l'appel du bord lorsque les personnes suivantes montent à bord d'un navire canadien de Sa Majesté ou en descendent :

a. la Reine;

b. le Gouverneur-général;

c. les lieutenants-gouverneurs dans les territoires sous leur autorité;

d. les membres de la famille royale lorsqu'ils portent l'uniforme de capitaine de vaisseau ou d'un grade supérieur;

e. les membres du Conseil de la marine en uniforme;

f. tous les amiraux, officiers généraux et commodores canadiens en uniforme et tous les officiers qui ont le grade de commodore ou un grade plus élevé dans les marines du Commonwealth quand ils sont en uniforme;

g. tous les officiers en uniforme qui commandent un navire ou une formation de navires;

h. les membres d'une cour martiale qui se rendent à la cour ou qui la quittent;

i. l'officier de la garde lorsque son guidon est déployé; et

j. à l'arrivé à bord ou au départ d'une dépouille mortelle et lorsqu'on livre un corps à la mer.

48. Il faut sonner le bord pour saluer en tout temps tous les officiers des marines étrangères, autres que celles du Commonwealth, qui commandent un navire ou une formation de navires et qui portent l'uniforme.